

Division

BX

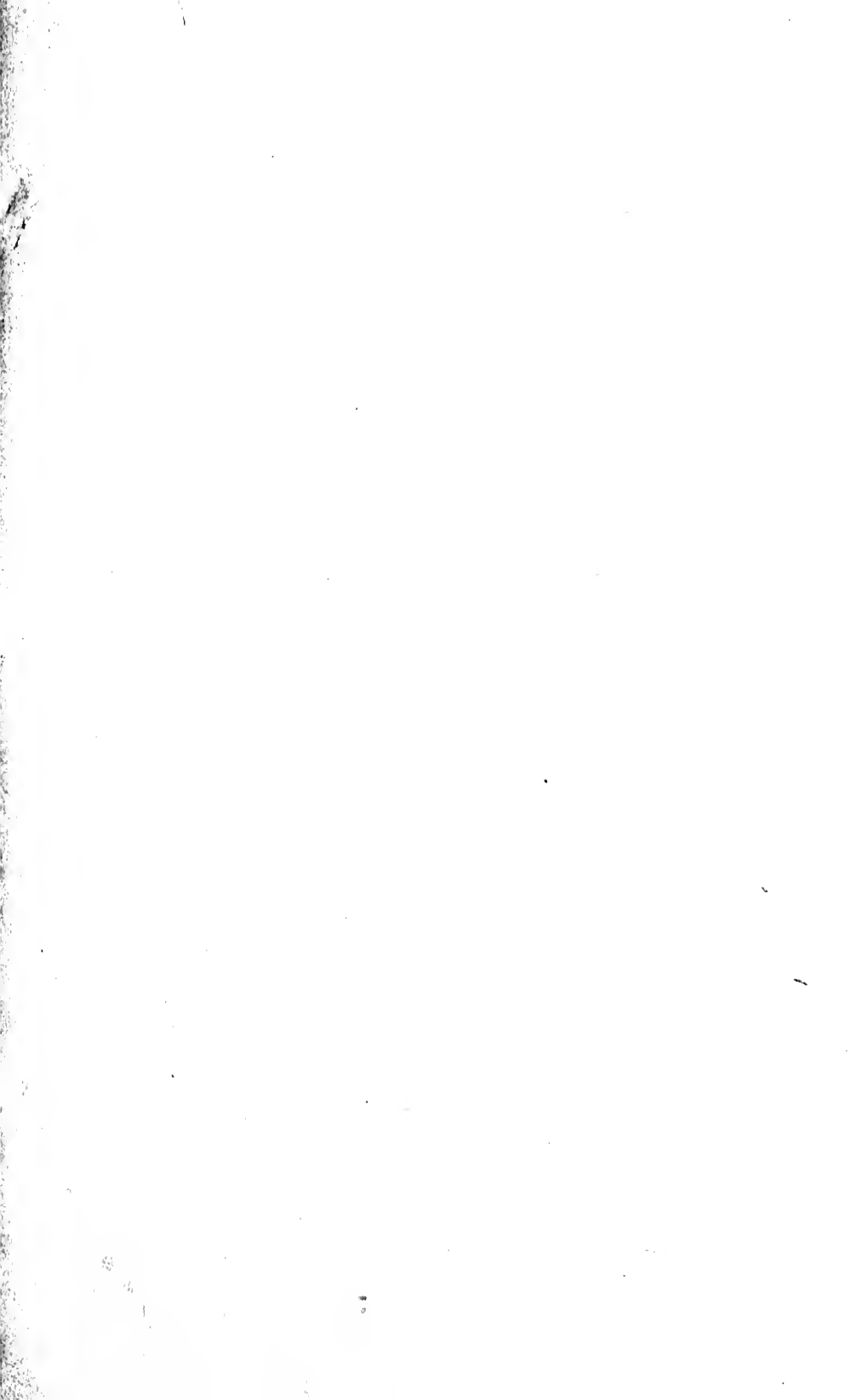
Section

9420

I 64

1859

v. 1



INSTITUTION
DE LA
RELIGION CHRESTIENNE.

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE,
Rue des Grès, 11. — 1839.



INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRESTIENNE

Nouvellement mise en quatre livres : et distinguée par chapitres, en ordre et méthode bien propre : augmentée aussi de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau.

PAR

JEHAN CALVIN

Nous avons aussi adjousté deux indices, l'un des matières principales; l'autre, des passages de l'Ecriture, exposez en icelle, recueillis par A. Marlorat.

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE

RUE DE RIVOLI, 174

1859

Il y a déjà plusieurs années que cette société avait résolu de consacrer une somme déterminée à la réimpression en français de quelque ouvrage de Calvin. Grâce au concours désintéressé de feu M. Marc Ducloux, dont la générosité était toujours prête à s'associer à toute œuvre grande et utile, nous pûmes, sans épuiser le fonds mis à notre disposition, donner au public les quatre forts volumes de Calvin sur le Nouveau Testament.

Ce qui nous restait de ressources eût été insuffisant pour mettre au jour, à un prix très modique, l'*Institution chrétienne*, si MM. Ch. Meyrucis et C^{ie}, entrant à leur tour dans la voie suivie par leur prédécesseur et imitant son désintéressement, n'avaient consenti à des sacrifices réels pour rendre possible la publication de ce livre.

Au moment où ces lignes seront devant le public, la réimpression des *Commentaires sur les Psaumes* sera commencée, pour être achevée, s'il plaît à Dieu, huit mois après. Pour peu que les amis qui nous ont aidé jusqu'ici, et surtout que le public, au profit de qui nous travaillons, veuillent bien nous continuer leur concours, nous nous efforcerons de poursuivre et d'étendre cette entreprise en vue d'une réimpression complète des OEuvres de Calvin. Un des vœux les plus chers de notre vie serait rempli si Dieu nous donnait de réaliser cette pensée.

Avant de quitter le lecteur, qu'il nous soit permis de dire un mot des soins qu'a coûtés cette édition nouvelle de l'*Institution*. On n'a aucune idée de l'incorrection des éditions anciennes. Celle que nous avons choisie pour texte, la meilleure, était cependant criblée de fautes; fautes d'impression, fausses citations, fausses indications de passages, incorrections de tout genre. Pour ne donner qu'un exemple, sur près de quatre mille citations des Ecritures

qu'on a vérifiées, on en a trouvé d'inexactes et rétabli près de mille. L'arrangement des Tables a demandé également un grand travail, et quoique nous n'ayons pas l'espoir d'avoir fait une édition irréprochable sous le rapport typographique, nous pouvons la dire au moins supérieure à toutes celles qui nous sont connues.

Si nous n'avions jugé convenable, dès le début, de n'associer aucun nom à cette publication, nous aimerions à payer un juste tribut d'éloges à tous ceux qui y ont concouru. Ils ne regretteront pas de n'en point recevoir, ni que même leur nom soit passé sous silence, car pour eux tous comme pour nous, cette œuvre est une œuvre d'amour qui porte en elle-même sa récompense.

L'ÉDITEUR.

Janvier 1859.

TABLE DES MATIÈRES PRÉLIMINAIRES.

Introduction.

Jehan Calvin au lecteur.

Au Roy de France très chrestien François premier.

Les principaux points contenus en ceste *Institution chrestienne*.

Table ou brief sommaire des principales matières contenues en ceste *Institution de la Religion chrestienne*, dressée selon l'ordre de l'alphabet.

Extrait de la Préface d'Augustin Marlorat aux lecteurs fidèles qui aiment le Seigneur Jésus.

Indice premier des matières contenues en ce présent livre.

Autre Indice contenant les passages de la Bible, selon l'ordre des livres du Vieil et Nouveau Testament.

INTRODUCTION

Les temps de l'*Institution*. — Bibliographie et influence. — La dogmatique au seizième siècle ; principe de celle de Calvin. — Analyse raisonnée de l'*Institution*. — Conclusion.

Le jour d'une tardive réparation a lui en France pour Calvin. Trop longue a été la période d'oubli, de préjugés, d'injustice, envers sa mémoire dans des Eglises qui, après Dieu, lui doivent leur existence. Il n'est pas nécessaire de partager toutes les vues dogmatiques du grand Réformateur, ni de tout approuver dans sa vie, pour prononcer ce blâme. Il ne faut qu'avoir pris la peine de se familiariser un peu avec lui, avec sa vivante piété, son incorruptible caractère, ses immenses travaux, ses longues souffrances ; il ne faut que se demander ce que, humainement parlant, serait devenue sans lui la Réforme française, qui, en France, s'affaissait dans un vague et impuissant mysticisme, tandis que, dans la Suisse romande, elle remplaçait tumultueusement le papisme par une conception superficielle de l'Évangile. Où seraient aujourd'hui nos Eglises, si la forte organisation qu'il leur donna, le souffle vivant dont il les anima ne les avaient soutenues pendant les deux siècles d'orages qu'elles ont traversés ?

Jamais l'Allemagne n'eut à déplorer une ingratitude semblable à l'égard de Luther, pas même durant les plus mauvais jours de son histoire religieuse. Il serait difficile de dire combien de biographies du *Doctor Martinus* ont popularisé ce nom depuis le seizième siècle, combien d'éditions complètes ou partielles de ses œuvres ont propagé sa pensée dans la nation, quelle place il occupe dans les annales de son pays, depuis les écrits des savants jusqu'à l'école de village où les enfants récitent aujourd'hui encore

son catéchisme. — Que dis-je ? l'Allemagne nous a devancés dans le soin de faire revivre notre Calvin au sein de la génération actuelle. Elle a retracé longuement son histoire, tandis que nous en sommes encore, ou peu s'en faut, à l'imparfaite esquisse de son ami Théodore de Bèze ; elle a réimprimé ses écrits exégétiques, répandus par milliers d'exemplaires, et retraduit son *Institution* pour la mettre à la portée du peuple. — Et nous dont il a parlé et presque créé la langue..... Nous sommes à l'œuvre, oublions le passé. Déjà un savant éditeur nous a donné ses Lettres françaises, et nous fait espérer sa Correspondance latine ; ses principaux Commentaires nous ont été rendus, et voici enfin son chef-d'œuvre, le travail de toute sa vie, l'*Institution*. — Puisse le Protestantisme français prouver enfin, par l'usage qu'il fera de ces trésors de science et de piété, qu'il est digne encore de ses glorieuses origines !

Remontons d'abord un instant vers ces sources de notre vie religieuse pour esquisser rapidement l'histoire et les caractères du livre dont nous offrons au public une édition nouvelle.

I.

En 1535, Calvin était réfugié à Bâle, la cité des paisibles et savantes études, où déjà resplendissait la pure lumière de l'Évangile. Né en 1509, le futur Réformateur, dont le nom va échapper sans qu'il le veuille à l'obscurité qu'il recherchait, était âgé de vingt-six ans. Plus de la moitié de ces années avait été consacrée par lui à acquérir d'abord une solide instruction, puis une science profonde et variée. Il avait étudié le droit sous les docteurs les plus renommés de l'époque, et depuis quelques années il se livrait tout entier et avec l'ardeur de son caractère à l'étude de la théologie. Ce n'est point avant tout en vue d'une profession qu'il s'adonnait à cette science, c'était par goût, ou plutôt par le besoin de son âme altérée de vérité. L'abandon du droit pour la théologie avait coïncidé chez lui avec la première aurore de la lumière divine, se faisant jour dans son cœur. Très attaché au catholicisme, soumis à l'autorité d'une Eglise qu'il vénérât, il ne l'avait quittée

pour embrasser l'Évangile qu'après de rudes combats qu'il nous a lui-même décrits. Deux ans s'étaient écoulés depuis que la vérité divine avait remporté dans son cœur cette victoire bénie qui décide de la vie, et que la Bible appelle la conversion.

Dès ce moment (1533), il s'était joint, à Paris, à ce petit troupeau de chrétiens persécutés qu'il consolait dans leurs souffrances, et dont il éclairait et affermissait la foi. Il ne pouvait le faire qu'au péril de sa vie, et même le moment ne tarda pas à venir où, incapable d'être utile à d'autres, il dut songer à suivre plusieurs de ses frères sur la terre d'exil. Ces luttes de sa vie ont été retracées ailleurs¹. Rappelons seulement ici quelques-uns des événements qui ont provoqué la publication de l'*Institution*.

François I^{er}, monté sur le trône de Louis XII en 1515, peu avant le temps où la lumière de l'Évangile vint luire sur la France et sur l'Europe, se montra, pendant plus de quinze ans, le protecteur plutôt que l'adversaire de la Réforme. Soit par haine de ce qu'il appelait la *moynerie*, soit que, fort ignorant lui-même, il confondit assez longtemps le mouvement religieux de l'époque avec celui des lettres dont il se faisait gloire d'être le promoteur ; soit enfin et surtout qu'il subit volontiers l'influence aimée de sa noble et pieuse sœur, Marguerite, duchesse d'Alençon, le jeune monarque s'opposa longtemps et directement aux fureurs persécutrices de la Sorbonne et du parlement. Peut-être même y eut-il un moment plus sérieux dans cette faveur première de François. Marguerite l'espérait du moins lorsque, après la première persécution, elle parvint à rappeler auprès d'elle quelques-uns des exilés de Meaux, Michel d'Arande, Roussel, Courault, qui expliquaient les Écritures dans des réunions religieuses ouvertes au Louvre même, et auxquelles assistait la cour. Si le jugement de la princesse n'est pas prévenu au gré de ses désirs, le roi et sa mère auraient alors manifesté la résolution de favoriser la Réforme. « Le roi et Madame ont bien délibéré de donner à connaître que la vérité de Dieu n'est point hérésie, » écrivait-elle à Briçonnet, évêque de Meaux. — Plus tard encore, en 1525, de retour de sa captivité à

¹ *Revue chrétienne*, année 1857.

Madrid, le roi, touché des tendres soins que lui avait prodigués sa sœur, ne sut mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en mettant un terme aux supplices et en faisant vider les prisons remplies de chrétiens évangéliques, que poursuivaient la Sorbonne et le Parlement pendant l'absence du roi. Même en 1533, Marguerite avait encore la liberté d'ouvrir une salle du Louvre aux prédications de Roussel, qui voyait affluer en foule les auditeurs avides de la Parole évangélique, et qui dut chercher un local plus vaste.

Mais ce furent là les derniers moments de tolérance. François I^{er} était trop esclave de ses passions, sa cour trop profondément corrompue, pour qu'il ne finît pas par prendre en haine l'austérité de la doctrine évangélique, à laquelle les Réformés rendaient un éclatant témoignage par leurs enseignements et par leur vie. Entraîné d'ailleurs par les conseils d'une politique toute mondaine et pleine de mensonges, il eut, dans l'automne de l'année 1533, à Marseille, avec le pape Clément VII une entrevue solennelle, à la suite de laquelle sa conduite envers les Réformés fut totalement changée. Les prisons se rouvrirent, les bûchers se dressèrent de nouveau, et l'année suivante, une imprudence due au zèle inconsidéré de quelques adversaires ardents de la messe attira sur tous les Évangéliques la plus horrible des persécutions. Un traité violent contre « l'idolâtrie de la messe » fut répandu à profusion, placardé sur les murs de Paris et jusque dans le Louvre. François I^{er}, se croyant personnellement bravé, en éprouva une si violente colère, « qu'il se détermina, dit Théodore de Bèze, de tout exterminer, s'il eût été en sa puissance. » Il ordonna de saisir indifféremment tous ceux qui étaient suspects de *luthéranisme*. Les prisons furent remplies d'hommes et de femmes de tout âge et de tout rang. On mit trois mois à préparer la vengeance. Elle fut horrible. A quoi bon décrire ici la trop fameuse *procession expiatoire*, qui eut lieu en janvier 1535 ? Je ne sais si les longues persécutions sous les empereurs païens offrent rien de si odieux que ce spectacle *religieux* où le roi, sa cour, les ambassadeurs étrangers, le peuple, par ordre de métiers, tout Paris, conduit par les prêtres murmurant leurs offices, vint repaître ses regards du supplice de chrétiens brûlés vifs, lentement, au moyen d'une machine à bascule qui

les plongeait dans les flammes, les en retirait et les y replongeait, jusqu'à ce que la mort vint terminer leurs tourments. Rien n'égalait la barbarie de ce fanatisme sanglant, si ce n'est la douceur angélique, l'héroïque constance des martyrs.

Pour mettre le comble à l'odieux de ces actes, les bourreaux s'appliquèrent à calomnier publiquement les victimes.—C'est alors qu'un cri universel d'indignation et d'horreur retentit en Suisse et en Allemagne, et François I^{er}, le *roi-chevalier*, en eut honte. Ou plutôt sa politique l'obligeait à se laver de ce sang aux yeux des princes allemands qui adhéraient à la ligue de Smalkade. Il fit donc déclarer officiellement par ses ambassadeurs qu'il n'avait fait que châtier quelques anabaptistes en révolte contre son autorité, et des coupables dont les crimes méritaient le dernier supplice !

C'en était trop. Quand des hommes, esclaves de leur conscience jusqu'à la mort, donnaient leur vie pour leur Sauveur, et qu'après cela ils étaient officiellement flétris comme des malfaiteurs, il fallait que la voix de la vérité, de la justice, de l'humanité, se fit entendre au monde.—Calvin, qui apprit coup sur coup dans sa retraite de Bâle ces supplices et ces mensonges, saisit la plume. C'est à ces événements que nous devons l'*Institution*.

A l'âge de vingt-six ans, « sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, » remarque M. Guizot, Calvin prend la parole au milieu du trouble immense qui, surtout en cette année 1535, agitait l'Europe entière ; cette parole, il l'adresse directement au roi de France ; mais derrière ce monarque dont il avait si peu à attendre, il voit des peuples, auprès desquels il ne laissera pas calomnier sans défenseur ses frères qui meurent sur les bûchers. — Vingt-sept ans plus tard, en écrivant la préface du plus beau de ses ouvrages exégétiques, les *Commentaires sur les Psaumes*, Calvin nous apprend en ces mots quels étaient ses vues et son but lorsqu'il publia l'*Institution* : « Retiré en Allemagne, je cherchais dans quelque coin obscur ce repos qui m'avait été longtemps refusé. Mais pendant que je vivais inconnu à Bâle, les hommes pieux étaient en grand nombre brûlés en France. Le feu de leurs bûchers alluma en Allemagne une haine que l'on chercha à éteindre en répandant,

par des libelles iniques et mensongers, le bruit que l'on ne traitait avec cette cruauté que des anabaptistes, des hommes turbulents, qui, par leurs délires pervers, renversaient, non-seulement la religion, mais tout l'ordre politique. A la vue de ces artifices de courtisans, au moyen desquels on prétendait, non-seulement ensevelir dans l'infamie les saints martyrs et l'effusion du sang innocent, mais aussi justifier d'avance tous les carnages qu'on voudrait en faire sans miséricorde,— j'estimai que mon silence deviendrait une trahison, si je ne m'opposais de la manière la plus virile aux mensonges. Telle fut la cause pour laquelle je publiai l'*Institution*. Je voulais d'abord venger mes frères d'un injuste outrage (car leur mort était « précieuse devant l'Eternel »); puis, comme les mêmes supplices attendaient encore tant de malheureux, je voulais que les peuples étrangers fussent touchés pour eux de quelque douleur et de quelque sollicitude. »

Calvin avait donc un double but : d'abord, offrir aux croyants encore peu éclairés et peu affermis de son époque un exposé clair et succinct de la doctrine chrétienne, qui en même temps leur servit d'apologie, de confession de foi en présence des calomnies de leurs adversaires ; puis, sous la pression douloureuse des événements, adresser au roi de France cet éloquent plaidoyer qui sert de préface à son livre. L'auteur explique lui-même son premier dessein dès l'entrée de son discours à François I^{er} : « Au commencement que je m'appliquay à escrire ce présent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à Vostre Majesté. Seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'une bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye piété. Et principalement je vouloye par ce mien labour servir à nos François, desquels j'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ, et bien peu qui en eussent reçu droicte cognoissance. »— Ce premier but, nous le verrons bientôt, fut atteint au delà de toutes les prévisions de l'auteur lui-même. Quant au second, qui n'allait à rien moins qu'à convaincre le roi de France par la plus énergique protestation, il servit à l'Europe, où le plaidoyer du jeune théologien eut un immense retentissement ; mais, hélas !

pour le prince frivole et corrompu auquel il était adressé, ce fut peine perdue. Théodore de Bèze paraît croire que jamais François I^{er} ne daigna en prendre connaissance! « Si ce grand prince l'eût voulu lire, s'écrie-t-il, l'Eglise romaine eût sans doute reçu une plaie mortelle. » — Ainsi ce « temps de la visitation, » où Dieu offrait à la France et à son roi « les choses qui appartiennent à la paix, » passa méconnu! Ah! celui qui un jour pleura sur Jérusalem eût alors aussi pleuré sur la France et sur son avenir.

II.

Mais une œuvre fondée sur l'éternelle vérité, qui ne se propose pour but que la gloire de Dieu, qui, en outre, réunit toutes les conditions désirables de talent et d'opportunité, ne pouvait pas être perdue pour l'Eglise, comme elle le fut pour le prince sans conscience qui régnait sur la France. Quiconque dit vrai, dit plus vrai encore qu'il ne pense, a-t-on remarqué avec raison. Ce qui n'était d'abord qu'un écrit de circonstance, devint, par le travail incessant de l'auteur, l'œuvre capitale de sa vie, le livre principal de la Réformation, auquel étaient réservées des destinées qui jamais depuis lors n'ont été égalées. — Jetons un regard sur cette histoire de l'*Institution* avant de l'ouvrir pour nous en rendre compte.

La préface française adressée à François I^{er} est datée de Bâle, 1^{er} août 1535. D'un autre côté, la première impression aujourd'hui connue de ce livre est en latin et porte le millésime de 1536. De là parmi les savants une question encore débattue, savoir s'il a jamais existé une édition française de 1535, ou si la latine de 1536 est la première. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ce débat. Tenons-nous-en à ce qui est connu, savoir l'édition de 1536, dont quelques exemplaires existent encore. — « C'était, nous dit Calvin lui-même, non pas cet épais et laborieux ouvrage que l'on a maintenant, mais seulement un bref manuel dans lequel fut attestée la foi de ceux que je voyais diffamer par d'impies et perfides adulateurs. » Ce bref manuel, cette confession de foi ou exposé de la doctrine évangélique, était un volume de 514 pages petit in-8^o,

renfermant six chapitres dont voici les titres : 1. *De la loi*, contenant une explication du Décalogue. — 2. *De la foi*, où se trouve aussi l'exposition du symbole des apôtres. — 3. *De la prière*, où est expliquée l'oraison dominicale. — 4. *Des sacrements*, traitant du baptême et de la cène du Seigneur. — 5. *Des sacrements*, où est démontré qu'il n'y a point cinq autres sacrements vulgairement tenus pour tels jusqu'ici. — 6. *De la liberté chrétienne*, du pouvoir ecclésiastique, de l'administration politique.

On le voit, ce traité suivait alors la méthode populaire du catéchisme, et pourtant c'était déjà une dogmatique, une exposition systématique des doctrines chrétiennes, se distinguant de tout ce qui avait paru jusqu'alors, tant par la solidité toute scripturaire du fond, que par l'élégance de la forme. Calvin s'y montre tel qu'il resta toute sa vie. Ses contemporains déjà en ont fait l'observation. Quoique ces six chapitres se soient multipliés, développés, approfondis, enrichis d'édition en édition, jusqu'à celle de 1559, divisée en quatre livres et en 80 chapitres, tous les principes fondamentaux de sa foi et de sa théologie sont en germe dans son « bref manuel » de 1536. Ce fait, que l'on peut apprécier à des points de vue divers ou même opposés, est très remarquable en lui-même, et peut servir à expliquer les caractères les plus saillants de ce livre, peut-être même de l'œuvre entière de Calvin. Esprit positif, grave, pratique, étranger aux besoins de la spéculation, très circonspect, n'émettant sa pensée que lorsque sa conviction avait atteint sa pleine maturité, prenant au sérieux le fait d'une révélation divine, Calvin forma sa foi à l'école des saintes Ecritures qui ne varient jamais, — et telle la vérité du salut lui était apparue aux jours de sa jeunesse, telle il la professa jusque sur son lit de mort. On peut, avec Bossuet, chercher d'autres raisons de cette fermeté de principes ; on peut préférer les nombreuses variations de Luther, le fait que nous constatons n'en est pas moins incontestable et très important.

N'est-ce point à ce caractère de solidité et de maturité de la pensée chrétienne, évident dès l'origine, que le livre de Calvin dut la confiance universelle avec laquelle il fut reçu, et dès lors son immense succès ? Un tel ouvrage, dans la phase où se trouvait la

Réforme, répondait à un besoin profondément senti. Les antiques fondements de la foi avaient été ébranlés avec l'Eglise dominante et *infaillible* ; des questions de la plus haute importance flottaient dans le vide et sans réponse ; les esprits sérieux se demandaient avec inquiétude, au milieu des idées extravagantes qui agitaient l'Europe, où devait s'arrêter la négation et commencer l'affirmation ; et tandis que la Réforme saxonne avait depuis cinq ans professé solennellement sa foi positive, tandis que Zurich et Berne suivaient les enseignements très clairs de Zwingli, l'action tumultueuse de Farel dans la Suisse romande, la guerre civile entre les cantons, la persécution en France n'avaient point permis à la Réforme de ces contrées de se recueillir, d'arriver à la conscience d'elle-même, et de formuler sa foi nouvelle. — L'*Institution* parut, et dans cette exposition concise, lucide du christianisme apostolique, s'appuyant exclusivement sur l'Écriture sainte, traçant avec précision, par cette autorité souveraine, une limite entre les traditions humaines et les vérités révélées, — l'Eglise évangélique sentit qu'elle avait retrouvé son fondement divin, l'expression de sa foi, son drapeau en présence du monde, son apologie contre les calomnies de ses adversaires. Les croyants furent éclairés, rassurés, affermis. Ceux qui ne demandaient au grand mouvement du siècle que la réforme de quelques abus, ceux qui n'en attendaient que des négations, que l'affranchissement de toute autorité, reculèrent effrayés à la vue d'une doctrine à la fois si radicale et si positive. Dans un sens ou dans un autre, cet ouvrage provoqua la décision.

Noblesse oblige. Le livre où Calvin venait de révéler ce talent, cette science, cette fermeté de vue, ce livre écrit d'un style cicéronien, il faudra qu'il le reproduise sans cesse. Mais le Réformateur n'est pas homme à réimprimer son œuvre sans travail nouveau. Pendant vingt-trois ans, de 1536 à 1559, l'*Institution* grandit, d'édition en édition, comme un arbre vigoureux et toujours plus chargé de fruits. Déjà la seconde édition latine, publiée à Strasbourg en 1539, comptait dix-sept chapitres au lieu de six, et trois ans plus tard, une nouvelle réimpression dans la même ville en renfermait vingt et un. Cette édition de 1543, entièrement

retravaillée, ne suffit que pendant deux ans à l'ardeur qui se manifestait de toutes parts pour l'étude de la vérité divine. En 1550 parut à Genève une autre édition refaite par l'auteur, et en 1553 Robert Estienne tenait à honneur d'écrire sur le titre d'une édition nouvelle : *Excudebat Robertus Stephanus in sua officina, 1553*, ce qui n'empêcha point un autre libraire de réimprimer le livre l'année suivante. Cependant, au milieu de ses rudes labeurs de Genève, Calvin trouva le temps et les forces de refondre entièrement son ouvrage, de l'augmenter encore et de préparer la célèbre édition de 1559, également imprimée par Robert Estienne, et qui est restée pour la postérité. Deux impressions qui eurent lieu encore du vivant de Calvin ne sont que des reproductions de celle-là. Depuis la mort de l'auteur, les éditions ont été si fréquentes, que les bibliophiles en discutent le nombre jusqu'à ce jour. Celle de Genève, 1568, in-fol., est enrichie de deux nouveaux index faits par Augustin Marlorat. Celles de 1590 et 1607, in-fol., sont augmentées d'arguments et de notes. La belle réimpression Elzévier, Leyde, 1654, est une des plus correctes, et peu égalent pour la beauté du type celle qui fait partie des *Opera* de l'auteur, Amsterdam, 1667. Enfin le docteur Tholuck a de nouveau publié l'*Institution* à Berlin, en 1834, ainsi que les principaux ouvrages exégétiques de Calvin.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'ouvrage latin, objet de la prédilection particulière de Calvin, qui savait qu'en cette langue, dont il possédait tous les secrets, il parlait à l'Europe entière. — Quant aux éditions françaises, on ne peut en déterminer exactement le nombre et les dates de 1540 à 1559. Mais dans cette dernière année l'*Institution* parut en français, ainsi qu'en latin, sous sa forme définitive, telle qu'elle existe aujourd'hui, et que la présente édition la reproduit. De 1559 à 1566, l'ouvrage fut réimprimé *chaque année*, souvent en plusieurs lieux à la fois, et fréquemment depuis lors. — En 1696, Charles Icard, pasteur à Brême, fit paraître les deux premiers livres qu'il compléta en 1713, en dédiant l'ouvrage au roi de Prusse. Icard eut l'idée malheureuse de vouloir rajeunir le style de Calvin, et c'est pourtant son édition qui fut réimprimée à Genève en 1818, 3 vol. in-8°.

Les étrangers n'ont pas laissé à la France seule le privilège de ce livre. Bien que les éditions latines fussent répandues partout pour les lettrés, il fut traduit, encore du vivant de l'auteur, en italien, en espagnol, en anglais, et bientôt après en hollandais et en allemand. Le pasteur F.-A. Krummacher le traduisit de nouveau en cette dernière langue, et le publia à Elberfeld en 1833 et 1834. — De plus, d'innombrables extraits de l'*Institution* ont paru en divers temps, les éditeurs étant convaincus qu'un chapitre de cet ouvrage était le meilleur traité qu'on pût offrir au public sur un point quelconque de la dogmatique chrétienne.

Nous venons d'esquisser rapidement l'histoire extérieure, matérielle, bibliographique en un mot, du livre. Mais qui pourrait en écrire l'histoire intérieure et spirituelle? qui en retracer toute l'influence? Pendant près d'un siècle et demi l'*Institution* fut dans toutes les Eglises réformées la dogmatique des savants, la croyance des simples, la base des confessions ecclésiastiques, parce qu'on y voyait l'exposition la plus fidèle du christianisme, l'expression complète de ce qu'avait voulu la Réforme. — Des phases ultérieures dans le protestantisme, et qui ne furent pas toutes des progrès, ont pu faire rentrer dans l'ombre le livre de l'*Institution*; mais au fond son empreinte est restée ineffaçable, et depuis un demi-siècle cette empreinte reparaît évidente, quoique diversement modifiée. Les besoins du dix-neuvième siècle peuvent, à bien des égards, n'être plus ceux du seizième; mais de fait, dans ses traits fondamentaux, la conception du christianisme la plus vivante et la plus répandue dans les Eglises de Suisse, de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Ecosse, de Hollande, de Hongrie, d'Amérique et des contrées les plus lointaines où l'Évangile se répand de nos jours, ne saurait renier sa filiation directe du livre de l'*Institution*. Toute histoire des dogmes du protestantisme qui ne prendrait pas ce livre pour point de départ, n'aurait jamais l'intelligence des trois derniers siècles. L'Allemagne elle-même, avec des origines réformatrices différentes, avec son profond besoin de spéculation auquel Calvin n'aurait pas suffi, avec ce sentiment intime de mysticisme, d'enthousiasme, de religieuse poésie dont la Réforme française a été moins pénétrée, l'Allemagne a subi profondément son influence.

Cette influence est entrée pour sa part dans tous les développements de la théologie et de la vie religieuse ; elle se fait sentir dans de nombreuses et florissantes Eglises presbytériennes (dans les provinces du Rhin, de Westphalie, par exemple, et dans quelques parties du Hanovre) ; elle a inspiré l'idée si vraie et si belle en elle-même de l'Union, et l'on peut dire qu'elle est indispensable comme élément de vérité dans l'œuvre si profonde et si complexe de la Réformation. Ce qui le prouve tristement de nos jours, c'est que partout où le protestantisme a répudié les doctrines et l'esprit de l'Eglise réformée, il a misérablement rétrogradé vers Rome. Le puseysme anglais ou allemand est là comme un avertissement sévère que les deux familles de la Réformation sont nécessaires l'une à l'autre.

III.

Aussi est-il généralement reconnu, même en Allemagne, par tous les hommes compétents, que l'*Institution* assigne à Calvin la première place dans l'œuvre théologique du seizième siècle. Eminent comme exégète, il fut le créateur de la théologie systématique. Ceci nous paraîtra plus remarquable encore si nous arrêtons un moment à cette question : Quelles ressources scientifiques Calvin avait-il devant lui pour composer son ouvrage ? En d'autres termes, où en était la dogmatique avant l'*Institution* ? Cette question nous conduira à signaler le principe fondamental de ce livre.

Quelque définition que l'on donne de la dogmatique, il faudra toujours la considérer comme l'exposition systématique du grand *fait du salut*. Cette exposition repose sur le double principe objectif et subjectif du protestantisme ; car, d'une part, un fait ne s'invente pas par la spéculation, il est historiquement donné, on en examine les preuves, on le constate avant même de chercher à l'expliquer. Dans ce sens, le fait de la rédemption est tout objectif et tout divin. Mais d'autre part, ce fait n'a de valeur et de réalité pour l'homme individuel, que s'il se légitime à lui, d'abord par sa nécessité, fondée sur notre nature morale, puis par son efficacité. En d'autres termes, comme ce fait suppose le péché, il doit être dé-

montré aussi qu'il répond aux besoins de l'homme déchu, qu'il le relève, le rend à sa destination. Dans ce sens, le fait de la rédemption est subjectif et humain. Il résulte de là, d'une part, qu'aucune exposition du salut, aucune dogmatique ne sera dans le vrai, dans la vie, à moins de partir de l'homme pour aboutir à l'homme, c'est-à-dire de suivre une méthode anthropologique; mais d'un autre côté, puisque le fait du salut est un fait et qu'il a ses documents authentiques, les saintes Ecritures, l'étude de ces Ecritures, faite à la lumière de l'Esprit de Dieu se rendant témoignage dans la foi individuelle et dans la foi de l'Eglise, fournira seule la matière de la dogmatique. Tel est son double principe divin et humain, dont elle s'efforcera de trouver la synthèse vivante.

Or avant la Réformation, cette idée de la dogmatique n'était pas même soupçonnée; elle était impossible. D'une part, l'autorité de l'Eglise, prohibant la formation de la conviction individuelle, se substituant elle-même au fait du salut comme objet de la foi, contestant l'autorité unique des Ecritures et interdisant toute libre exégèse, fermait d'un seul coup toutes les sources de la dogmatique comme science. D'un autre côté, la scolastique appliquée à la théologie, tout occupée d'abstractions étrangères à la vie, n'abondant dans ses *sententiis* que les principes religieux souvent les moins essentiels au salut, jetait ces sujets (*loci*) en certaines rubriques sans lien entre eux et sans aucun rapport avec un principe fondamental. — On ne peut pas même dire que la Réforme, en condamnant par la voix de Luther la scolastique comme système, ait rompu dès l'abord avec elle dans l'exposition de la doctrine. Sans doute, elle était revenue aux sources fécondes de l'Evangile, à la Parole de vie, mais ses premiers essais de dogmatique, en particulier les célèbres *Loci communes, sive hypotyposes* de l'excellent Mélanchthon, publiés d'abord en 1521, et traduits plus tard en français par Calvin, ne se ressentent que trop encore de la manière traditionnelle. Lui-même s'excuse d'avoir suivi la voie des *loci* alignés à la suite les uns des autres, et il montre dès l'abord le faible de la méthode, en commençant par l'article *de Deo*, sans aucun lien anthropologique avec cet Auteur de toutes choses. La vraie excuse de Mélanchthon était dans le but tout pratique de son petit livre, par

lequel il voulait rendre accessible à l'esprit des jeunes gens de son université les principales vérités de la foi. C'est ce qui explique, non moins que le talent et le suave esprit de l'auteur, le grand succès de son ouvrage.

De Mélanchthon à Zwingli, il y a déjà progrès notable, sous le rapport de la méthode. Le dernier, dans son livre intitulé : *Commentarius de vera et falsa Religione*, qui parut en 1525, abandonne tout à fait la méthode scolastique des *loci*, construit un système religieux qui touche à la vie par tous les points, qui embrasse la connaissance de Dieu, de l'homme, de la rédemption, de la sanctification, de l'Eglise (ch. I-XVIII), et qui traite, dans les derniers chapitres, les questions controversées. Toutefois, l'ouvrage de Zwingli ne peut point encore être considéré comme une dogmatique scientifique. « La conception en est grande, remarque le docteur Ebrard dans sa *Dogmatique chrétienne* (t. I, p. 61), mais nulle part ne se trouve un ensemble d'idées précises et bien définies; tout se meut dans un courant incessant. Il y a là un trésor de pensées vraiment spéculatives, mais pas un seul dogme complètement formulé. Cet écrit est plus propre à exciter l'intérêt qu'à instruire. »

Voilà où en était la dogmatique réformée quand Calvin écrit la sienne, qui déjà avait subi ses principales transformations lorsque parut, en 1556, l'excellent *Compendium religionis christianæ*, de Bullinger, en sorte que le savant pasteur de Zurich dut profiter de l'*Institution*, et non l'inverse. — Afin qu'on ne nous soupçonne point de surfaire les mérites de cet ouvrage, nous avons cité le jugement d'un savant étranger sur la valeur du livre de Zwingli. Par la même raison, nous laisserons un autre théologien allemand, le docteur Schenkel (*Dogm. chrét.*, t. I, p. 65, 66), nous dire sa pensée sur le *principe* anthropologique de l'*Institution*. Cela nous paraît d'autant plus important que ce principe était alors nouveau, et que ce caractère du livre de Calvin est loin d'être encore généralement reconnu. — « Calvin, dans son *Institution*, ce chef-d'œuvre de la dogmatique réformée, a pour la première fois fait l'essai d'un développement complet de la vérité du salut au point de vue de la conscience humaine, et cela d'après les quatre mani-

festations qui doivent la déterminer : la révélation dans le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit et dans la communion de l'Eglise. Il prend son point de départ dans le sentiment inné de Dieu en l'homme, et il déclare inadmissible la recherche de ce que Dieu est en soi (*quid sit*) ; dans son système, la question de savoir ce que Dieu est pour l'homme (*qualis sit*) a seule de l'importance. Et dans son étude de ce sujet il est conduit par ce principe anthropologique : *Insculptum mentibus humanis esse divinitatis sensum, qui deleri nunquam potest; inditum esse divinitus religionis sensum.* — Calvin ne procède donc pas, comme on l'admet généralement, de l'absolu à ce qui est créé, mais de la conscience innée de Dieu à la science du salut, et à la consolation du salut... Ce livre déclare ouvertement la guerre au dogmatisme scolastique traditionnel, et le seul reproche que nous lui ferions à cet égard, c'est que, dans l'exécution, l'auteur ne fait point assez droit à son principe anthropologique et subjectif, mais se laisse encore imposer par le vieux système métaphysique, ne le soumet pas à une critique assez absolue, et ainsi, par égard pour les faibles, jette un pont au moyen duquel ses successeurs reviendront à l'ancien traditionalisme... Mais quand le catéchisme de Heidelberg vint, avec une entière décision, mettre dans tout son jour la méthode anthropologique subjective, ce ne fut point là, comme on l'a cru, une anomalie, mais au contraire la pleine conséquence du système réformé... Même la doctrine de l'élection, purement théologique en apparence, et qui a pu ici et là, envelopper la dogmatique dans d'insondables problèmes métaphysiques, ne doit pas nous rendre douteux le fait que le système dogmatique repose sur un fondement anthropologique. Précisément par cette doctrine le sentiment inné de Dieu nous apparaît comme d'autant plus assuré dans les profondeurs intimes de la conscience individuelle. Ce qui fait l'essence pratique de la doctrine si souvent mécomprise de l'élection, ce n'est pas que Dieu *veut* de toute éternité le salut du croyant, mais que le croyant s'assure par la foi la possession personnelle et consciente d'un salut éternel. » — Le docteur Ebrard fait aussi dans sa *Dogmatique* cette remarque : « La prédestination n'apparaît pas comme *decretum Dei* (dans la

partie de l'*Institution* qui traite de Dieu), mais comme *electio Dei*, dans celle qui s'occupe de l'appropriation du salut; ainsi toujours selon le principe anthropologique. »

IV.

La doctrine de la justification par la foi seule devait nécessairement amener la dogmatique à se fonder sur le principe que nous venons de reconnaître. Mais une vérité religieuse ne renverse pas en un jour de vieilles méthodes pour s'y substituer dans la science. Faire ce pas, fut un des principaux mérites de l'*Institution*. Voyons maintenant comment l'auteur, par plus de vingt ans de travail, a élevé sur cette base le majestueux édifice qu'il nous a laissé.

Nous l'avons déjà indiqué dans la citation qui précède : la connaissance de Dieu et de son œuvre créatrice, de Jésus-Christ et de son œuvre rédemptrice, du Saint-Esprit et de son œuvre de sanctification, de l'Eglise, envisagée comme dépositaire des moyens de grâce et de salut, telles sont les quatre grandes parties qui divisent l'ouvrage en autant de *livres*. La matière de chaque livre se partage en chapitres nombreux embrassant chacun un sujet clairement déterminé, et se subdivisant en autant de sections qu'il y a d'idées à développer. L'auteur commence d'ordinaire par l'exposition du sujet d'après l'Écriture et l'analogie de la foi; puis il discute les preuves et les objections dans les questions débattues; il montre ensuite le côté pratique de la doctrine dont il s'agit, son application à la vie; enfin, il se livre à une polémique étendue, et dont on regrette souvent le ton, contre les erreurs opposées. Telle est l'architecture de l'édifice. Mais il faut y entrer pour se pénétrer des richesses que l'auteur y a déposées. Une rapide analyse d'un si immense ouvrage ne saurait en donner l'idée; aussi bien, le livre même est dans la main du lecteur, nous nous garderons de le retenir trop longtemps sur le seuil. Tout ce que nous désirons, c'est de lui montrer comment Calvin dans l'exécution, ramène tout au principe anthropologique, moral, pratique, que nous avons déjà signalé.

Le premier livre est consacré à la *connaissance de Dieu en titre et*

qualité de Créateur et souverain Gouverneur du monde. Mais dès l'abord, point d'abstraction, car le premier chapitre ne traite guère que de la connaissance de nous-mêmes, ces deux connaissances étant « choses conjointes. » La somme de la vraie sagesse, « c'est qu'en « cognoissant Dieu, chacun de nous se cognoisse. » Et voici le lien de ces deux idées : Nul ne peut porter sa pensée sur lui-même sans l'élever à Dieu, en qui nous avons la vie; par ses bienfaits « qui « distillent du ciel goutte à goutte, nous sommes conduits comme par « petis ruisseaux à la fontaine. » Notre misère et notre ruine, notre ignorance et nos douleurs, tout nous presse de rechercher Dieu, tout nous « mène comme par la main pour le trouver. » Ceci n'est-il pas du Pascal anticipé? Mais d'un autre côté, nul ne se connaît soi-même « jusqu'à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que « du regard d'icelle il descende à regarder à soi. » La perfection de Dieu nous dit par un contraste criant, ce que nous sommes, et de là l'étonnement et l'humiliation de tous les hommes de Dieu à cette découverte.

Mais qu'est-ce que connaître Dieu? Cette grave question est le titre du second chapitre. Et la réponse revient à nous rappeler que connaître Dieu, ce n'est point spéculer sur sa nature insondable, mais l'adorer, le craindre, se confier en lui avec une vraie piété, chercher en lui toute sa félicité. Tout le reste sert à peu de chose. — Mais cette connaissance de Dieu est tellement nécessaire au cœur humain, « qu'elle se trouve naturellement enracinée en l'es- « prit des hommes. » C'est là la pensée du troisième chapitre, pensée que l'auteur exprime dans les termes mêmes de Cicéron « homme « payen », pour la tourner aussitôt contre ceux qui prétendent que « la religion a été controuvé par l'astuce et finesse de quelques « gens, afin qu'ils missent quelque bride sur le simple populaire. » La voix de la conscience, bourrelant les malfaiteurs les plus puissants qui n'avaient rien à craindre des hommes, ne répond-elle pas suffisamment à ce mensonge? — Toutefois, une longue et triste expérience ne prouve que trop que cette connaissance naturelle de Dieu est étouffée, soit par la folie, soit par la malice des hommes. — Il faut donc qu'ils y soient ramenés par d'autres moyens. Voici bien, sans doute, le spectacle magnifique de la nature qui raconte la gloire

de Dieu, voici l'admirable organisation de l'homme, ses nobles facultés, le gouvernement des nations par un Dieu puissant, sage et juste (et ici Calvin fait parler tour à tour l'Écriture, les Pères, les historiens, les savants, les poètes de l'antiquité); mais tous ces moyens n'ont jamais suffi; « tant et de si belles lampes allumées au bastiment du monde nous éclairent en vain. » — Si donc l'homme doit arriver à la connaissance de Dieu (les philosophes païens l'ont eux-mêmes reconnu), il faut que Dieu se révèle à lui. Or, Dieu s'est révélé, et il a voulu que ses révélations « fussent enregistrées; car « si l'on considère combien l'esprit humain est enclin et fragile pour « tomber en oubliance de Dieu, combien aussi il est facile à décliner « en toute espèce d'erreurs, on pourra veoir combien il a été nécessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher « sa vérité, afin qu'elle ne périst point... » — Mais ces « registres », quel témoignage auront-ils de leur autorité divine et même de leur authenticité? L'Église? On l'a prétendu depuis Augustin (dont l'auteur commente ici le fameux passage sur ce sujet); mais puisque l'Église elle-même est fondée sur la parole des apôtres et prophètes, comment serait-elle le fondement de cette parole? Non, il n'y a, pour les savants comme pour les simples, qu'un témoignage infaillible de la vérité divine des Écritures, c'est le Saint-Esprit en nous. En d'autres termes, Calvin en appelle à l'expérience du croyant, à « une telle persuasion laquelle ne requiert point de raisons. » — « Il n'y a de vraie foi que celle que le Saint-Esprit scelle « en nos cœurs. » (I, 8, 5). — Cette vérité, féconde en conséquences, peut être envisagée comme le principe fondamental de la dogmatique de Calvin, comme la base de toute sa théologie. Ce qui ne l'empêche pas de consacrer un long chapitre à exposer les preuves apologétiques de la vérité de la Bible, ni de réfuter rudement « les esprits escervelez » qui, sous prétexte des lumières du Saint-Esprit, méprisent la lettre de l'Écriture. — Après cette digression sur l'Écriture, Calvin revient à son sujet, la connaissance de Dieu, qu'il oppose à l'usage idolâtre de se faire des images de la Divinité. Il arrive ainsi au célèbre ch. 13, où, en 29 sections, il traite de la Trinité. Il s'explique d'abord longuement et clairement sur la valeur des termes théologiques, de *Trinité* et de *per-*

sonnes, admis dans l'Eglise pour exprimer l'Essence divine (on sait que Calvin et Farel provoqués par Caroli, refusèrent pendant un temps d'employer ces termes); il établit ensuite, avec une admirable connaissance des Ecritures, la preuve scripturaire de la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit; puis, après une sobre spéculation sur le rapport des trois *personnes*, il se livre à une longue et violente polémique contre les adversaires de cette doctrine. — L'auteur passe ensuite à la création. Le chapitre le plus remarquable en ce sujet est celui qu'il consacre à la création de l'homme, à ses facultés et à son état primitif. — Enfin, ce livre I^{er} se termine par trois chapitres sur la Providence et le gouvernement du monde. Les adversaires de Calvin n'ont pas attendu sa doctrine de l'élection pour l'accuser de fatalisme, ils ont cru reconnaître cette erreur stoïcienne dans le sujet même de la Providence. Il est certain qu'il y a pleine harmonie dans le système de l'auteur; ses vues sur le gouvernement de Dieu préparent ses vues sur l'élection; il est certain aussi que, la logique aidant, il serait possible de tirer de l'une et de l'autre doctrine des conséquences terriblement menaçantes pour la liberté. — « Ceux qui veulent rendre ceste doctrine « odieuse, calomnient que c'est la fantaisie des stoïques, que toutes « choses adviennent par nécessité. Ceste opinion, c'est faussement et « malicieusement qu'on nous la met sus. » (I, 16, 8.) Ainsi répond Calvin, et il réfute longuement l'inculpation de fatalisme. — Quiconque lit ses écrits, plus à la lumière de l'expérience chrétienne qu'à celle de la logique, restera parfaitement convaincu que ni sa doctrine de la Providence, ni celle de l'élection ne renferme en pratique la négation de la liberté morale, bien moins encore de la responsabilité. Quel écrivain trouva jamais des raisons plus énergiques pour porter l'homme à l'action, à l'obéissance, à la sanctification? Dans le sens de Calvin, la foi en la Providence et en l'élection de grâce est pour le croyant une force, non un oreiller; cette foi ne lui met point des entraves, mais lui donne des ailes.

Le livre II^e va nous fournir des preuves nouvelles que Calvin, tout en exposant dans leur plénitude objective les doctrines distinctives du christianisme, n'abandonne jamais son terrain anthropologique.

Ce livre porte pour titre : *De la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est montré Rédempteur en Jésus-Christ*, etc. — Mais avant la rédemption, la chute, le péché. L'auteur ne consacre pas moins de cinq longs chapitres à ce sujet, traité sous toutes ses faces, souvent avec profondeur, toujours avec un grand sérieux. De la question du péché, de la manière dont on l'envisage dépend toute la théologie. — Ici encore, tout en s'élevant jusqu'aux problèmes les plus redoutables que se soit posés l'esprit humain, tout en donnant des solutions parfois fort hardies, Calvin ne perd jamais de vue l'homme, la vie pratique. « Ce n'est pas sans cause que par le « proverbe ancien a tousjours esté tant recommandée à l'homme la « cognoissance de soy-mesme. » Voilà son premier mot. Et s'il pousse jusqu'à ses dernières conséquences le triste fait de la chute et du péché, son but pratique est très clair devant ses yeux : D'une part, nous porter à bénir Dieu qui continue pourtant à nous témoigner sa bonté, et nous rendre dépendants de la grâce qu'il nous offre ; d'autre part, « que nostre misérable condition et le sentiment d'icelle « abate en nous toute gloire et présomption, et, en nous accablant « de honte, nous humilie. » (II, 1, 1.) — Toutefois, il n'a pas ignoré le danger qu'il y aurait à accabler l'homme de son impuissance jusqu'à lui ôter le sentiment de sa responsabilité, lui qui, dès les premiers mots de son chapitre sur le « franc arbitre », établit si bien cet équilibre psychologique : « Or, voici le moyen qui nous « gardera d'errer, c'est de considérer les dangers qui sont d'une « part et d'autre. Car quand l'homme est desnudé de tout bien, de cela « il prend soudaine occasion de nonchalance. Et pource qu'on lui « dit que de soy-mesme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne se soucie « de s'y appliquer, comme si cela ne lui appartenoit de rien. — « D'autre part, on ne lui pent donner le moins du monde, qu'il ne « s'eslève en vaine confiance et témérité, et aussi qu'on ne desrobe « autant à Dieu et à son honneur. » — Ces derniers termes renferment le vrai secret de la théologie de Calvin sur les points qui nous occupent, et j'ajoute le secret de toute sa vie : *l'honneur de Dieu*. — Aussi, est-ce ce principe suprême qui, dans la pratique, a toujours sauvé le système du Réformateur des conséquences désastreuses que la logique pourrait en déduire.

Incapable de se relever lui-même de sa profonde déchéance, l'homme n'est pourtant pas abandonné de Dieu, qui lui offre un moyen admirable de salut en Jésus-Christ (ch. 6). Pour l'y préparer et l'y disposer, Dieu lui donne une loi morale qu'il ne pourra pas observer. Le but de cette loi, l'exposition complète des commandements qu'elle renferme, la similarité et les différences des deux Alliances occupent ici notre auteur dans ses chapitres 7-11. On a souvent reproché aux Réformateurs d'avoir confondu l'esprit de l'Ancien Testament et celui du Nouveau. Nul, après avoir lu ces deux derniers chapitres, ne fera avec justice ce reproche à Calvin; au contraire, nous pensons que même la théologie moderne peut y puiser, sur l'harmonie du plan de Dieu, de profondes vérités, auxquelles elle fera bien de sacrifier plus d'une funeste erreur.

Parvenu à ce point de sa course, déjà bien longue, Calvin peut enfin élever sa pensée de l'homme déchu vers Celui qui est venu le sauver. Il traite donc ici du Rédempteur et de la rédemption. « Or il estoit tant et plus requis que cestuy qui devoit estre nostre « Médiateur fust vray Dieu et homme. » Tels sont les premiers mots de cette partie fort remarquable de l'*Institution*, où l'auteur établit abondamment par les Ecritures, et défend contre toutes les objections des incrédules la nécessité de l'incarnation du Fils de Dieu, la réalité de son humanité, l'union en lui des deux natures, son triple office de Prophète, de Sacrificateur et de Roi, son œuvre rédemptrice accomplie par sa mort expiatoire, sa résurrection et son retour dans la gloire (ch. 12-16). Un dernier chapitre clôt dignement ce livre en montrant que l'œuvre de Jésus-Christ a réellement mérité à l'homme pécheur la grâce de Dieu et le salut éternel. C'est ici que, pour la troisième fois, mais tout à fait *ex professo*, Calvin démontre, en épuisant les déclarations de l'Écriture, l'expiation du péché par le sang de la croix. Est-ce pour cela qu'on a affirmé de nos jours qu'il n'a point enseigné cette doctrine? Pourquoi pas? Les mêmes hommes qui ne savent ou ne veulent pas la voir dans le Nouveau Testament ne peuvent-ils pas, avec autant de raison, la dénier à l'*Institution*?

Le grand salut est objectivement accompli. Mais comment

l'homme pécheur, encore irrégénéré, pourra-t-il se l'approprier? C'est à cette question si importante que va répondre le *troisième* livre, intitulé: *De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent, et des effets qui s'en ensuyvent*. Trouver un rapport assez intime et vivant pour que l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ accomplie hors de nous se réalise en nous, tel est, aujourd'hui encore, un des problèmes les plus difficiles de la dogmatique, une des questions les plus perplexes de l'expérience chrétienne. D'ordinaire, on recourt immédiatement à la foi, et Calvin n'y manquera pas. Mais, avec ce tact exquis que l'on pourrait appeler en lui un bon sens religieux, il a senti que ce lien entre les deux termes dont il s'agit n'est point noué encore, et qu'il doit l'être par une force plus grande et plus pénétrante que tout ce qui est de l'homme. Et cette force est à ses yeux « l'opération secrète du saint Esprit. » Aussi longtemps que nous sommes hors de Christ et séparés de lui, « tout ce qu'il a fait ou « souffert pour le salut du genre humain nous est inutile et de nulle « importance. » Il faut que « nous soyons faits un avec lui. » Voilà une grave application du principe anthropologique que nous retrouvons partout dans ce livre. « Or, combien que nous obtenions cela « par foy, néantmoins puisque nous voyons que tous indifféremment « n'embrassent pas cette communication de Jésus-Christ, laquelle « est offerte par l'Evangile, la raison nous induit à monter plus haut, « pour nous enquérir de la vertu et opération secrète du saint Esprit, laquelle est cause que nous jouissons de tous ses biens » (III, 2, 1). Et l'auteur consacre à cette pensée si profondément vraie son premier chapitre.

Maintenant il peut sans lacune passer au côté subjectif du rapport cherché, je veux dire la foi. « Mais pource que la foy est son « principal chef-d'œuvre (du Saint-Esprit), la plupart de ce que nous « lisons en l'Escriture touchant sa vertu et opération, se rapporte à « icelle foy... » L'auteur traite ici ce grand sujet de la manière la plus complète; il l'envisage sous toutes ses faces selon les Ecritures, interprétées à la lumière de l'expérience; il redresse les erreurs du catholicisme et réfute les objections de l'incrédulité. Ce chapitre 2 n'a pas moins de 43 sections; c'est tout un traité sur la matière.

L'œuvre intérieure commencée par le Saint-Esprit produisant la foi, se poursuit et devient repentance, régénération du cœur et de la vie. C'est là le sujet du chapitre 3 : « Combien que j'ay desjà
« enseigné en partie comment la foy possède Christ, et comment
« par icelle nous jouissons de ses biens, toutesfois cela seroit en-
« cores obscur, si nous n'adjoustions l'explication des fruits et ef-
« fets que les fidèles en sentent en eux. Ce n'est pas sans cause que
« la somme de l'Evangile est réduite en pénitence et rémission des
« péchés. Parquoy en laissant ces deux articles, tout ce qu'on pourra
« prescher ou disputer de la foy, sera bien maigre et deshibé (édit.
« lat. *jejuna et mutila*), voire du tout inutile » (III, 3, 1). Ici Calvin insiste sur cette idée très digne de remarque que la foi précède la repentance et la produit. Il consacre ensuite deux chapitres polémiques (4 et 5) à la confession, aux satisfactions humaines, aux indulgences, au purgatoire. Quant à la confession, il rejette les dangereuses erreurs du catholicisme ; mais il conserve la confession scripturaire, libre à l'égard des personnes, pleine de confiance, et très propre à rendre la paix à telle conscience travaillée et chargée. Inutile, du reste, d'ajouter que selon le Réformateur, la vraie confession se fait par le chrétien aux pieds de son Dieu-Sauveur. L'autre n'est qu'un moyen de rendre celle-ci plus complète, plus sincère.

La vie chrétienne est formée : comment se développe-t-elle ? à quels signes reconnaître ses progrès ? Ces questions se sont présentées à Calvin et il y répond ici dans une suite de chapitres (6-10) que ne liront pas sans étonnement ceux qui ne voient en lui qu'un théologien froid et sec. N'était le style, toujours reconnaissable à son énergie, on serait tenté d'attribuer à saint Bernard, à Kempis ou à quelque autre mystique du moyen âge telle de ces pages *sur la vie de l'homme chrétien*. Faire consister cette vie de l'homme chrétien dans le renoncement à nous-mêmes, se manifestant par l'obéissance, par la charité envers tous les hommes, par l'amour pour Dieu, par la patience à « souffrir la croix ; » inspirer au croyant ce renoncement par les plus puissants motifs ; lui montrer sa consolation suprême dans « la méditation de la vie à venir, » sans lui permettre ni découragement, ni dégoût de la vie présente ; lui

donner des directions pleines de sagesse sur l'appréciation et l'usage des biens de la terre et de la pauvreté, voilà ce qui dénote dans le Réformateur une notion trop profonde de la vie intérieure, pour qu'elle soit en lui autre chose que le fruit de l'expérience.

L'auteur n'a point encore abordé de front la doctrine capitale de la Réforme, le point central de la dogmatique au seizième siècle, *la justification par la foi*, dans son rapport avec les œuvres. C'est ici seulement que Calvin traite cette grande vérité, et l'on ne conçoit guère la raison de la place qu'il lui assigne. Pourquoi pas immédiatement après le riche chapitre sur la foi, dont la justification est le premier fruit? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas faute d'en avoir reconnu l'importance, car ce sujet n'occupe pas moins de huit longs chapitres (11-18) tant il y avait à enseigner, à discuter, à réfuter sur cette doctrine. Après avoir épuisé pour la prouver toutes les déclarations de l'Écriture, élucidées par une lumineuse exégèse, l'auteur cite l'homme au tribunal de Dieu et le convainc sans réplique qu'il ne saurait y subsister autrement que par la justice dont le couvre son Sauveur. Il y a dans cette redoutable démonstration une force qui s'élève souvent jusqu'à l'éloquence. Quant aux objections que Calvin réfute si victorieusement, ce sont les mêmes, ou à peu près, qu'on oppose aujourd'hui encore à la glorieuse doctrine apostolique. Nul ne lira ce traité sans un vif intérêt, ni sans en retirer une solide instruction, alors même qu'il n'admettrait pas telle vue ou tel argument de l'auteur.

La justification par la foi seule est la source de la liberté chrétienne, envisagée dans ses rapports avec la société humaine et avec les jouissances de la vie. Calvin consacre à ce sujet un chapitre (19) qu'il est intéressant de comparer avec la pratique établie par lui dans l'Église de Genève. Ensuite il traite ici, sans que l'on puisse voir par quelle raison d'ordre, *de l'Oraison*. Ce chapitre, qui n'a pas moins de 52 sections, et qui renferme entre autres une exposition de l'Oraison dominicale, est riche d'expérience chrétienne.

Entre ce chapitre sur la prière et un dernier sur la résurrection, l'auteur développe longuement dans quatre chapitres (21-24) ses vues sur une doctrine qui, aux yeux de la postérité, a marqué de

son cachet toute la théologie calviniste, je veux dire la doctrine de la prédestination. Tandis que la plupart des autres vérités évangéliques, plus ou moins modifiées par la pensée individuelle, sont admises encore dans les Eglises réformées telles à peu près que Calvin les avait comprises et exposées, nous croyons qu'il est à peine aujourd'hui quelques rares chrétiens qui puissent partager en plein ses convictions sur la doctrine dont il s'agit ici. Non que ces convictions lui soient particulières; il les trouvait chez saint Augustin, qu'il cite sans cesse dans ces pages, et l'un et l'autre croyaient fermement les avoir puisées dans les Ecritures. En présence des redoutables questions que soulèvent dans la conscience humaine les faits de l'existence du mal, de la chute, des causes efficientes du salut des uns, de la condamnation des autres, les esprits soumis aux enseignements de la Parole de Dieu ont tous cherché une thécodicée dans une certaine harmonie entre la souveraineté de Dieu et la liberté de l'homme. Selon qu'ils ont pressé plus ou moins tel ou tel ordre de déclarations de l'Ecriture, ils ont incliné plus ou moins vers la souveraineté divine ou vers la liberté humaine. Peu sont allés, dans ce dernier sens, jusqu'à nier une élection de grâce, diminuant l'œuvre de Dieu pour faire tout dépendre de l'homme, semi-pélagianisme aussi peu conforme aux faits de l'expérience qu'aux enseignements de l'Ecriture. Mais, en admettant l'élection de grâce, qui, bien comprise, est pour le fidèle une source à la fois d'humiliation, d'assurance et de paix, tous, ou à peu près, s'accordent à croire que la Bible n'enseigne point un décret de réprobation; tous aussi s'accordent à penser que Dieu possède par devers lui le secret de concilier cette élection avec la liberté et la responsabilité de l'homme, soit que celui-ci accepte ou rejette le salut qui lui est offert.

Quant à Calvin, entraîné par la logique en traitant ce redoutable sujet, il conclut que s'il y a un décret d'élection, il y en a un aussi de réprobation. Voici sa doctrine telle qu'il la définit: « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu, par lequel il a déterminé ce qu'il vouloit faire d'un chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition; mais ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation » (III, 21, 5).

Cette double prédestination, précédant tous les temps et la création du monde, Calvin l'attribue au « conseil éternel et immuable » de Dieu. « Nous disons que ce conseil, quant aux élus, est fondé en « sa miséricorde, sans aucun regard de dignité humaine ; au contraire, que l'entrée de vie est forelose à tous ceux qu'il veut livrer « à damnation » (III, 21, 7). Il faut bien remarquer que Calvin ne prouve la réprobation éternelle, qui n'est nulle part enseignée dans l'Écriture, que par une conclusion logique : Il y a une élection, donc aussi une réprobation. « Ceux que Dieu laisse en eslisant, il les « réproouve » (III, 23, 1). Admettre l'élection et rejeter la réprobation sans s'inquiéter de la logique, est à ses yeux « puéril et une « sottise trop lourde. »

Rien dans les développements et dans les preuves n'adoucit la crudité de cette opinion. Calvin est convaincu qu'il y va de « l'honneur de Dieu » à ce que le côté humain disparaisse dans ses mystérieux rapports pour laisser seule et incontestée la souveraineté divine.

Il semble, au premier abord, qu'avec une si impitoyable doctrine Calvin abandonne tout à fait le principe anthropologique que nous avons reconnu ; bien plus, on se demande s'il ne va pas tomber dans toutes les désastreuses conséquences du fatalisme. Chose remarquable ! il n'en est rien. Aucune partie de son livre ne fait cette impression, et l'on sait ce que fut l'action de sa vie entière. Il suffit que le Maître dont il proclame l'absolue souveraineté soit, non un aveugle *fatum*, mais le Dieu de l'Évangile dont la miséricorde triomphe de toutes nos erreurs ; il suffit que Calvin déclare, avec l'austère énergie de son âme, à ceux qui périssent, que « nul ne périra sans l'avoir mérité, » aux élus, qu'ils le sont selon l'Esprit de sainteté, pour être saints et irrépréhensibles devant Dieu ; il suffit qu'il rappelle aux uns et aux autres que le dessein éternel de l'élection, qui est secret, se manifeste par la vocation, par la Parole, à laquelle nous devons croire et obéir pour travailler à notre salut avec crainte et tremblement ; il suffit de cela pour neutraliser dans la pratique une conception épouvantablement fautive à force d'être logique. Cela seul explique la sérénité avec laquelle un homme aussi consciencieux se meut

parmi ces terribles écueils : « Combien toutesfois que ceste dispute
 « de prédestination soit estimée comme une mer orageuse, si est-ce
 « que la navigation y est seure et paisible, et mesme joyeuse, sinon
 « que quelqu'un affecte de son bon gré se mettre en danger »
 (III, 24, 4).

Nous n'analyserons pas le *quatrième* livre, non que l'importance en soit moindre que celle des autres ; mais nous devons nous borner, et d'ailleurs la plupart des sujets traités ici se laissent difficilement résumer. Des vingt chapitres que renferme ce dernier livre l'auteur en consacre douze aux diverses questions relatives à l'Eglise, avec force polémique contre le catholicisme ; un aux vœux monastiques ; six aux sacrements, et un dernier au gouvernement civil. On ne peut assez s'étonner qu'à notre époque de renouvellement ecclésiastique, où toutes les questions qui touchent de près ou de loin à l'Eglise sont agitées en tous sens, on n'ait pas éprouvé un besoin plus universel de prendre en sérieuse considération cette voix imposante de notre Réforme. Quoi ! on veut reconstituer nos Eglises, et l'on ne daigne pas même s'enquérir de leurs origines, ni écouter les conseils d'une expérience de trois siècles ! Libre à chacun de rejeter les vues du grand Réformateur ; mais sera-ce sans l'avoir entendu ?

V.

Nous n'hésitons pas à étendre à toute l'*Institution* la remarque que nous venons de faire sur le quatrième livre. Scientifiquement, il n'est permis aujourd'hui, ni au théologien, ni au laïque qui prétend à de solides connaissances religieuses, de négliger l'ouvrage qui fut le fondement dogmatique de la Réforme française, et dont les neuf dixièmes au moins du Protestantisme porte aujourd'hui encore l'ineffaçable empreinte.

Que l'on veuille bien ne pas nous comprendre mal : Nous déclarons bien haut qu'en matière de vérité religieuse, nous ne reconnaissons comme maître aucun homme, et comme autorité aucun livre d'homme. Nous nous inclinons avec l'obéissance de la foi devant Celui-là seul qui put dire : « Je suis la vérité, je suis la lu-

mière, je suis la vie. » Nous n'admettons, comme l'expression adéquate de sa révélation, que le Testament qu'il nous a donné par le Saint-Esprit. A tout le reste nous appliquons le grand principe de Paul : *Examinez toutes choses, reprenez ce qui est bon*. Nous déclarons non moins haut que nous ne pensons point que les productions de l'esprit religieux d'une époque, même les plus excellentes et les plus illustres, soient propres à répondre à tous les besoins d'une autre époque. Ici, comme en toutes choses, nous croyons au progrès. Loin de nous l'idée de prêcher la perfectibilité de l'Evangile, qui fut parfait dès le jour où Jésus-Christ acheva son œuvre par l'effusion de son Saint-Esprit sur son Eglise. Mais ce qui est très perfectible, ce en quoi nous devons faire de continuel progrès, c'est la conception et l'exposition de la vérité chrétienne dans des applications toujours nouvelles, dans des résultats toujours plus riches et plus beaux, pour le salut de notre humanité déchue. Or, s'il en est ainsi, il est évident que nous trouverons dans un livre humain qui a trois siècles de date des formes vieilles, des procédés de polémique qui répugnent à notre sentiment, des opinions qui portent l'empreinte des erreurs du temps, en un mot, une insuffisance à répondre à tous les besoins intellectuels et moraux de notre époque.

Mais ces concessions abondamment faites, que de motifs appelaient impérieusement la reproduction du livre qui nous occupe ! En est-il aucun qui ait une telle importance historique d'abord ? Qui connaîtra bien la Réforme sans s'être familiarisé avec ses doctrines, et qui connaîtra ses doctrines sans avoir lu le livre qui en fut pendant deux siècles l'arsenal et l'étendard ? N'oublions pas, d'ailleurs, que ces immortels principes sont bien ceux qui soulevèrent le monde, renouvelèrent l'Europe, firent des milliers de martyrs, créèrent nos Eglises, et furent leur force, leur vie, leur consolation au sein des orages et des souffrances de plusieurs siècles. Pour revivre avec nos pères, pour les comprendre, pour sympathiser avec eux dans leurs combats et dans leur foi, il faut relire l'*Institution*, dont ils se nourrissaient, eux à qui les presses de Genève, de Hollande et d'ailleurs ne pouvaient en fournir assez.

Mais si l'importance historique de l'*Institution* est grande, sa va-

leur intrinsèque l'est plus encore. Dans quels ouvrages de théologie moderne retrouve-t-on cette richesse de pensée et cette clarté limpide de style, cette vaste érudition et cette vivante piété, cette profonde connaissance des Ecritures et cette mûre expérience de la vie chrétienne? En lisant ce livre on fait à la fois un cours de dogmatique, de morale, d'exégèse, d'histoire du dogme et de patristique. Que ne renferme-t-il pas? Nos discussions actuelles? Qu'elles aient rapport à la doctrine ou à une question quelconque du gouvernement de l'Eglise, elles sont là avec tous les arguments pour et contre, et une solution le plus souvent conforme au bon sens et à la Parole divine. Et l'on se dit : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Ces caractères, joints à l'esprit pratique de Calvin, et tous pénétrés de son principe anthropologique, rendent son livre immédiatement applicable à la vie. On oublie en le lisant la rudesse des formes et les restes de scolastique qui s'y trouvent, tant l'âme est élevée et édifiée par cette conscience austère et brûlante de zèle pour la gloire de Dieu.

Nous avons réimprimé les *Commentaires* de Calvin, et il est permis d'espérer qu'ils seront beaucoup consultés parmi nous. Mais l'auteur lui-même, se référant à son *Institution*, nous apprend quelque part qu'il ne s'est étudié à si grande brièveté dans ses livres exégétiques que parce qu'il avait exposé là toute sa pensée sur les grandes vérités de la foi. De sorte que, même pour la lecture des *Commentaires*, l'*Institution* est un complément indispensable.

Enfin l'époque où reparaît ce chef-d'œuvre sans égal du seizième siècle est des plus graves. Le réveil de la foi et de la piété dans nos Eglises a ramené les esprits sérieux vers les études théologiques et religieuses. Mais ces études mêmes, en soulevant une à une toutes les questions, ont dû recevoir des solutions fort différentes, et de là, sur tous les points, les luttes dont nous sommes témoins. Les uns, regardant vers l'avenir plus qu'au passé, reprochent au Réveil d'être revenu simplement aux doctrines de la Réforme acceptées en bloc comme un héritage traditionnel; les autres, voyant « les fondements renversés » et le doute couler à plein bord même parmi ceux dont la vocation est de prêcher la foi,

se défient du travail de la pensée, s'effrayent de la science, répudient cette Eglise de l'avenir qu'on leur promet, et s'attristent d'un mouvement qu'ils ne peuvent ni réprimer ni mesurer dans ses résultats inconnus. Ailleurs encore monte le flot croissant des préjugés qui ne vont à rien moins qu'à faire de l'auteur de l'*Institution* un dangereux hérésiarque, à briser tout lien de communion chrétienne entre les deux grandes familles de la Réformation, à exclure du corps de Christ tout ce qui n'abjure pas Genève pour Wittenberg et Augsburg. — De son côté, le catholicisme en est encore à puiser ses notions de la Réforme française dans les livres d'Audin, ou, ce qui ne vaut pas beaucoup mieux, dans les *Variations* de Bossuet, ou encore dans quelques traités polémiques de Calvin qu'on a donnés au monde comme des curiosités littéraires; et après tout il persiste à ne voir dans le grand mouvement du seizième siècle qu'une révolution en faveur de la liberté, que le triomphe de la religion toute négative du libre examen. — Questions sérieuses, sans doute, et qui doivent être débattues jusqu'au bout, vidées et résolues sans aucune crainte pour la vérité de Dieu qui est éternelle; mais questions que nous voyons partout compliquées de préjugés, de malentendus. Ne faudrait-il pas, avant toute discussion, s'efforcer de les dissiper?

Dans ce but, nous présentons à chaque parti le livre de l'*Institution*, et nous disons à tous : Lisez! — Hommes de la science et du progrès, consentez à suspendre pour un moment vos rêves d'avenir, à regarder une fois encore en arrière, à vous replonger dans ce seizième siècle que peut-être vous connaissez trop peu; et après avoir relu, vous verrez si vous pourrez encore flétrir du nom d'*orthodoxie* et rejeter comme des *formules* ce qui aura saisi votre conscience, humilié et relevé votre cœur. Des formules, oh! elles nous importent peu; mais quel déplorable malentendu si, sous ce nom, vous alliez répudier la vérité et la vie, et si, sans en avoir le droit, vous accusiez un seul de vos frères d'avoir cru à des formules! — Hommes du Réveil, lisez! et quand vous serez pénétrés de la sainte spontanéité avec laquelle nos grands Réformateurs élaborèrent leur foi par les Ecritures librement interprétées et par le rude travail de la conscience et de la pensée, quand

vous les entendrez en appeler sans cesse à l'expérience individuelle et au témoignage intérieur du Saint-Esprit comme démonstration suprême de la divinité des Ecritures elles-mêmes, peut-être redouterez-vous moins chez vos frères cette méthode d'arriver à la foi, peut-être la trouverez-vous moins que toute autre sujette à de terribles illusions, peut-être conclurez-vous que le Réveil lui-même s'est inspiré beaucoup moins de notre Réformation que de certaines écoles modernes et étrangères. — Frères luthériens, lisez! et vous verrez que le livre qui servit d'étendard à l'Eglise réformée n'enseigne ni sur l'Eglise elle-même, ni sur le ministère de la Parole, ni sur la personne de Christ, ni sur la justification par la foi, ni sur les sacrements du baptême et de la cène, ce qu'on vous présente comme article de foi dans votre *Formula Concordiæ*, ou que vous avez entendu dans la chaleur de la polémique, ou que vous avez vu dans quelques congrégations réformées. Vous comprendrez que pour chercher et trouver entre les deux familles de la Réformation un fraternel *consensus*, les termes à réduire en synthèses ne sont pas le luthéranisme d'une part, et de l'autre un zwinglianisme superficiel, mais que la partie qui vous tend la main et vous propose une alliance de foi et d'amour, c'est l'Eglise réformée, avec sa pure doctrine et sa belle vie, scellées du sang de ses martyrs. — Catholiques sérieux, ouvrirez-vous le livre que nous vous présentons? Ne vous laissez pas rebuter par une polémique acerbe, dont tous les partis usaient et abusaient au seizième siècle; pénétrez au fond des choses, et vous y trouverez non des négations et des protestations seulement, ou des problèmes proposés aux spéculations des philosophes, mais cette vérité positive, apostolique, divine, apportée à un monde perdu dans les ténèbres du péché, par le Fils du Dieu vivant que nous adorons avec vous, vérité qui seule peut répondre aux besoins profonds des âmes. Conduits par Calvin lui-même au pied de la croix du Calvaire, vous y puiserez comme lui, avec le pardon, la paix et la vie.

Irons-nous plus loin? convierons-nous au somptueux banquet préparé par le Réformateur ceux à qui le rationalisme philosophique a rendu absurde l'idée de toute révélation positive, ceux-là même que la spéculation a poussés de proche en proche jusqu'à

l'abîme sans fond du panthéisme? Pourquoi pas? Justement parce que Calvin présente sans ménagements, avec toute l'énergie d'une conscience honnête, ces doctrines et ces faits du christianisme que Paul appelait « la folie de la croix; » justement parce que, un siècle avant Pascal, il se montre assez fort pour accabler l'homme orgueilleux du poids de sa misère, et pour lui montrer ensuite le seul relèvement possible,—qui sait si cette méthode étrange, inaugurée par le Prophète de Nazareth, suivie par son plus grand missionnaire, et non sans succès, devant l'aréopage d'Athènes, n'atteindrait pas tel penseur trop sérieux pour trouver la paix auprès de Kant ou de Hegel? « Quant aux hommes, cela est impossible, mais toutes choses sont possibles à Dieu. »

Nous laissons le lecteur dans la société du plus grand théologien du seizième siècle. Que l'Esprit de Dieu préside à leurs secrets entretiens!

JEHAN CALVIN AU LECTEUR

Pource qu'en la première édition de ce livre je n'attendoye pas qu'il deust estre si bien receu comme Dieu l'a voulu par sa bonté inestimable, je m'en estoye acquitté plus légèrement, m'estudiant à briefveté : mais ayant cognu avec le temps qu'il a esté recueilly de telle faveur que je n'eusse pas osé désirer (tant s'en faut que je l'espérasse) je me suis senty d'autant plus obligé de m'acquitter mieux et plus pleinement envers ceux qui recevoient ma doctrine de si bonne affection, pource que c'eust été ingratitude à moy, de ne point satisfaire à leur désir selon que ma petitesse le portoit. Parquoy j'ay tasché d'en faire mon devoir : non-seulement quand ledit livre a esté imprimé pour la seconde fois, mais toutes fois et quantes qu'on l'a r'imprimé, il a esté aucunement augmenté et enrichy. Or combien que je n'eusse point occasion de me desplaire au travail que j'y avoye prins, toutesfois je confesse que jamais je ne me suis contenté moy-mesme, jusques à ce que je l'ay eu digéré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez, comme j'espère. Et de faict, je puis alléguer pour bonne approbation, que je ne me suis point espargné de servir à l'Eglise de Dieu en cest endroit, le plus affectueusement qu'il m'a esté possible : en ce que l'hyver prochain, estant menacé par la fièvre quarte de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, je me suis d'autant moins espargné, jusques à ce que j'eusse parfait le livre, lequel survivant après ma mort monstrast combien je désiroye satisfaire à ceux qui desjà y avoient prouffité, et désiroyent d'y prouffiter plus amplement. Je l'eusse bien voulu faire plustost : mais ce sera assez tost, si assez bien : et quant à

moy, il me suffira qu'il ait apporté fruit à l'Eglise de Dieu, encores plus ample que par cy-devant. Voylà mon seul souhait : comme aussi de faiet je seroye bien mal récompensé de mon labour, si je ne me contentoye estre approuvé de mon Dieu, pour mespriser les folles opinions et perverses des ignorans, ou les calomnies et détractions des malins. Car combien que Dieu ait du tout attaché mon cœur à une droicte affection et pure d'augmenter son règne, et servir à l'utilité de son Eglise : que ma conscience me rende bon et certain tesmoignage devant luy et devant ses Anges, que je n'ay eu autre intention depuis qu'il m'a donné ceste charge et office d'enseigner, sinon de proufiter à son Eglise en déclairant et maintenant la pure doctrine qu'il nous a apprise : toutesfois je ne pense point qu'il y ait homme sur la terre qui soit plus assailly, mords et deschiré par fausses détractions, tant des ennemis manifestes de la vérité de Dieu, que de beaucoup de canailles qui se sont fourrez en son Eglise : tant des Moines qui ont apporté leurs frocs hors de leurs cloistres pour infecter le lieu où ils venoyent, que d'autres vileins qui ne valent pas mieux qu'eux. Sans aller plus loing, desjà ceste Epistre estoit sous la presse quand j'ay receu certaines nouvelles d'Ausbourg, où les estats de l'Empire se tenoyent, qu'il y avoit là couru un grand bruit que je m'estoye révolté à la Papauté, lequel avoit esté recueilly par les cours des Princes avec trop grande facilité : ce qui monstroit que beaucoup de meschans hypocrites faisans profession de l'Evangile, eussent bien voulu qu'ainsi fust. Voylà le bon loyer que me rendent beaucoup de courtisans, lesquels ont souvent expérimenté ma constance, et pourtant me devoient bien servir d'avocats, si l'ingratitude ne les eust empeschez : et tant plus devoient juger équitablement de moi, m'ayant cognu tel. Or le diable avec toute sa bande se trompe fort s'il cuide m'abatre ou descourager en me chargeant de men songes si frivoles. Car je me confie que Dieu par sa bonté souveraine me donnera de persévérer avec patience invincible au cours de sa sainte vocation, comme j'en donne de nouveau bonnes en-

seignes à tous Chrestiens. Or mon but a esté de tellement préparer et instruire ceux qui se voudront adonner à l'estude de Théologie, à ce qu'ils ayent facile accès à lire l'Écriture sainte, et à profiter et se bien avancer à l'entendre, et tenir le bon chemin et droict sans choper. Car je pense avoir tellement compris la somme de la religion chrestienne en toutes ses parties, et l'avoir digérée en tel ordre, que celuy qui aura bien compris la forme d'enseigner que j'ay suyvie, pourra aisément juger et se résoudre de ce qu'il doit chercher en l'Écriture, et à quel but il faut rapporter le contenu d'icelle. Et pourtant il n'est jà besoin qu'en mes Commentaires, ausquels j'expose les livres de l'Écriture sainte, j'entre en longues disputes des matières qui sont là traittées, veu que le présent livre est une adresse générale pour guider ceux qui désirerent d'estre aidez : comme de faict on voit que je n'aime point d'extravaguer ny user de longue prolixité. Par ce moyen les Lecteurs seront soulagez d'ennuy et de fascherie, quand ils auront esté diligens à se munir par l'instruction de ce présent Livre, pour tenir en tout le reste un train aisé : ce que j'aime mieux qu'on cognoisse par effect, que de m'en vanter. Sur quoy je vous recommanderay à la garde de Dieu, désirant aussi de n'estre point oublié en vos saintes prières, selon le fruit que vous recevrez de mes labeurs.

A Genève, ce premier jour d'Aoust, M. D. LIX.

SAINCT AUGUSTIN EN L'ÉPISTRE VII.

Je me confesse estre du rang de ceux qui escrivent en prouffitant,
et prouffitent en escrivant.

QUATRAIN TRADUIT D'UN DISTIQUE LATIN DE L'AUTHEUR.

Ceux desquels je voulois l'innocence défendre
En un simple livret, m'ont si bien seu poursuivre,
Par leur zèle fervent, et saint désir d'apprendre,
Qu'ils ont tiré de moy à la fin ce grand livre.



AU ROY DE FRANCE TRÈS CHRESTIEN,
FRANÇOIS, PREMIER DE CE NOM, SON PRINCE ET SOUVERAIN SEIGNEUR,
JEHAN CALVIN,
PAIX ET SALUT EN JÉSUS-CHRIST.

Au commencement que je m'appliquay à escrire ce présent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à vostre Majesté : seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye piété. Et principalement je vouloye par ce mien labour servir à nos François : desquels j'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ, et bien peu qui en eussent receu droicte cognoissance. Laquelle miene délibération on pourra facilement appercevoir du livre, entant que je l'ay accomodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant eslevée en vostre Royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé estre expédient de faire servir ce présent livre, tant d'instruction à ceux que premièrement j'avoie délibéré d'enseigner, qu'aussi de confession de foy envers vous : dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambez ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'huy vostre Royaume. Car je n'auray nulle honte de confesser que j'ay yci comprins quasi une somme de ceste mesme doctrine laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu : et laquelle ils crient devoir estre deschassée hors de terre et de mer. Bien say-je de quels horribles rapports ils ont remply vos aureilles et vostre cœur, pour vous rendre nostre cause fort odieuse : mais vous avez à réputer selon vostre clémence et mansuétude, qu'il ne resteroit innocence aucune ny en dits ny en faits, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelqu'un, pour esmouvoir

haine à l'encontre de ceste doctrine de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison, vient à arguer qu'elle est desjà condamnée par un commun consentement de tous estats, qu'elle a receu en jugement plusieurs sentences contre elle, il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violement abatue par la puissance et conjuration des adversaires, en partie malicieusement opprimée par leurs mensonges, tromperies, calomnies et trahisons. C'est force et violence, que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle devant qu'elle ait esté défendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notée de sédition et maléfice. Afin que nul ne pense que nous nous complaignons de ces choses à tort, vous-mesme nous pouvez estre tesmoin, Sire, par combien fausses calomnies elle est tous les jours diffamée envers vous : c'est asçavoir, qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous règnes et polices soyent ruinées, la paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées : brief, que toutes choses soyent renversées en confusion. Et néantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. Car entre le populaire on sème contre icelle horribles rapports : lesquels s'ils estoient véritables, à bon droict tout le monde la pourroit juger avec tous ses auteurs, digne de mille feux et mille gibets. Qui s'esmerueillera maintenant pourquoy elle est tellement haye de tout le monde, puis qu'on adjouste foy à telles et si iniques détractations? Voylà pourquoy tous les estats d'un commun accord conspirent à condamner tant nous que nostre doctrine. Ceux qui sont constituez pour en juger, estans ravis et transportez de telle affection, prononcent pour sentence, la conception qu'ils ont apportée de leur maison : et pensent trèsbien estre acquittez de leur office s'ils ne jugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certain tesmoignage, convaincus. Mais de quel crime? De ceste doctrine damnée, disent-ils. Mais à quel tiltre est-elle damnée? Or c'estoit le point de la défense : non pas désadvouer icelle doctrine, mais la soustenir pour vraye. Yci est osté le congé d'ouvrir la bouche. Pourtant je ne demande point sans raison, Sire, que vous vueilliez prendre la cognoissance entière de ceste cause, laquelle jusques-yci a esté démenée confusément sans nul ordre de droict : et par un

ardeur impétueux, plustost que par une modération et gravité judiciaire. Et ne pensez point que je tasche à traiter yci ma défense particulière, pour impétrer retour au pays de ma naissance ; auquel combien que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient : toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé : mais j'entrepren la cause commune de tous les fidèles, et mesmes celle de Christ, laquelle aujourd'huy est en telle manière du tout deschirée et foulée en vostre Royaume, qu'elle semble estre désespérée. Ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucuns Pharisiens, plustost que de vostre vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point mestier de le dire yci. Quoy que ce soit, elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques-là, que la vérité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutesfois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse : et outre, que la povrette Eglise soit ou consumée par morts cruelles, ou deschassée par bannissemens, ou tellement estonnée par menaces et terreurs, qu'elle n'ose sonner mot. Et encores ils insistent en telle rage qu'ils ont accoustumé, pour abatre la paroi qu'ils ont jà esbranlée, et parfaire la ruine qu'ils ont encommencée. Ce pendant nul ne s'avance, qui s'oppose en défenses contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent estre veus trèsfort favoriser à la vérité, ils disent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens. Car ils parlent en ceste manière, appelans la très certaine vérité de Dieu, Imprudence et ignorance : et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a communiqué les secrets de sa sapience céleste, Gens simples : tellement tous ont honte de l'Evangile. Or, c'est vostre office, Sire, de ne destourner ne vos aureilles ne vostre courage d'une si juste défense, principalement quand il est question de si grande chose : c'est asçavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre : comment sa vérité retiendra son honneur et dignité : comment le règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de vos aureilles, digne de vostre jurisdiction, digne de vostre Throne royal ! Car ceste pensée fait un vray Roy, s'il se recognoist estre vray ministre de Dieu au gouvernement de son royaume : et au contraire, celuy qui ne

règne point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas règne, mais brigandage. Or on s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire sa sainte Parole. Car l'édicte céleste ne peut mentir, par lequel il est dénoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophétie défaudra¹. Et ne devez estre destourné par le contemnement de nostre petitesse. Certes nous recognoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris : c'est asçavoir devant Dieu misérables pécheurs, envers les hommes vilipendez et déjettez : et mesmes (si vous voulez) l'ordure et balieure du monde, ou si l'on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule miséricorde : par laquelle, sans quelque mérite, nous sommes sauvez : ny envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est-à-dire, ce que tous estiment grande ignominie.

Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste eslevée et insupérable par-dessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ, lequel le Père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jusques aux fins de la terre² : et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche³, il la casse toute avec sa force et sa gloire comme un pot de terre⁴ : ainsi que les Prophètes ont prédit la magnificence de son règne, qu'il abatroit les royaumes durs comme fer et airain, et reluisans comme or et argent⁵. Bien est vray, que nos adversaires contredisent, reprochans que fausement nous prétendons la Parole de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, pervers corrupteurs. Mais vous-mesme, selon vostre prudence, pourrez juger en lisant nostre confession, combien ceste reproche est pleine non-seulement de malicieuse calomnie, mais d'impudence trop effrontée. Néanmoins il sera bon de dire yci quelque chose pour vous apprester voye à icelle lecture. Quand saint Paul a voulu que toute prophétie fust conforme à l'analogie et similitude de la foy⁶, il a mis une très-certaine règle pour esprouver toute interprétation de l'Es-

¹ Prov. XXIX, 18.² Ps. LXXII, 8.³ Is. XI, 4.⁴ Ps. II, 9.⁵ Dan. II, 32.⁶ Rom. XII, 6.

criture. Or si nostre doctrine est examinée à ceste règle de foy, nous avons la victoire en main. Car quelle chose convient mieux à la foy, que de nous recognoistre nuds de toute vertu pour estre vestus de Dieu ? vuides de tout bien, pour estre remplis de luy ? serfs de péché, pour estre délivrez de luy ? aveugles, pour estre de luy illuminez ? boiteux, pour estre de luy redressez ? débiles, pour estre de luy soustenus ? de nous oster toute matière de gloire, afin que luy seul soit glorifié, et nous en luy ? Quand ces choses et semblables sont dites par nous, nos adversaires crient que par ce moyen seroit subvertie je ne say quelle aveuglée lumière de nature, leur préparation qu'ils ont forgée pour nous disposer à venir à Dieu, le Libéral arbitre, les œuvres méritoires de salut éternel, avec leurs superérogations ; pourtant qu'ils ne peuvent souffrir que la louange et gloire entière de tout bien, de toute vertu, justice et sapience réside en Dieu. Mais nous ne lisons point qu'il y en ait eu de reprins pour avoir trop puisé de la source d'eaux vives : au contraire, le Prophète corrige asprement ceux qui se sont fouy des puits secs, et qui ne peuvent tenir l'eau ¹. En outre, qu'est-il plus propre à la foy, que se promettre Dieu pour un Père doux et bénin, quand Christ est recognu pour frère et propiciateur ? que d'attendre tout bien et toute prospérité de Dieu, duquel la dilection s'est tant estendue envers nous, qu'il n'a point espargné son propre Fils, qu'il ne l'ait livré pour nous ² ? que de reposer en une certaine attente de salut et vie éternelle, quand on pense que Christ nous a esté donné du Père, auquel tels thrésors sont cachés ? A ces choses ils répugnent, et disent qu'une telle certitude de fiance n'est pas sans arrogance et présomption. Mais comme il ne faut rien présumer de nous, aussi nous devons présumer toutes choses de Dieu : et ne sommes pour autre raison despoillez de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. Que diray-je plus : Considérez, Sire, toutes les parties de nostre cause : et nous jugez estre les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressez et recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre espérance en Dieu

¹ Jér. II, 13.² Rom. VIII, 32.

vivant¹, pourtant que nous croyons que c'est la vie éternelle de cognoistre un seul vray Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ². A cause de ceste espérance aucuns de nous sont détenus en prison, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres bannis, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuyte : tous sommes en tribulation, tenus pour maudits et exécrables, injuriez et traitez inhumainement. Contemplez d'autre part nos adversaires (je parle de l'estat des Prestres, à l'adveu et appétit desquels tous les autres nous contrarient) : et regardez un petit avec moy de quelle affection ils sont menez. Ils se permettent aisément à eux et aux autres, d'ignorer, négliger et mespriser la vraye religion, qui nous est enseignée par l'Escriture, et qui doit estre résolue et arrestée entre tous : et pensent qu'il n'y a pas grand intérêt quelle foy chacun tient, ou ne tient pas de Dieu et de Christ : mais que par foy (comme ils disent) enveloppée, il submette son sens au jugement de l'Eglise. Et ne se soucient pas beaucoup s'il advient que la gloire de Dieu soit polluée par blasphèmes tous évidens, moyennant que personne ne sonne mot contre l'autorité de nostre mère sainte Eglise : c'est-à-dire, selon leur intention, du siège romain. Pourquoi combattent-ils d'une telle rigueur et rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pèlerinages et tels fatras, tellement qu'ils nient la vraye piété pouvoir consister, si toutes ces choses ne sont creues et tenues par foy très-explicite, combien qu'ils n'en prouvent rien par la Parole de Dieu ? Pourquoi, di-je, sinon pourtant que leur ventre leur est pour dieu, la cuisine pour religion : lesquels ostez, non-seulement ils ne pensent pas qu'ils puissent estre Chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes ? Car combien, que les uns se traittent délicatement en abondance, les autres vivotent en rongean des croustes, toutesfois ils vivent tous d'un pot : lequel sans telles aides non-seulement se refroidiroit, mais gèleroit du tout. Pourtant celuy d'eux qui se soucie le plus de son ventre, est le meilleur zélateur de leur foy. Brief, ils ont tous un mesme propos, ou de conserver leur règne, ou leur ventre plein. Et n'y en a pas un d'eux

¹ 1 Tim. IV, 10.

² Jean XVII, 3.

qui montre la moindre apparence du monde de droict zèle: et néantmoins ils ne cessent de calomnier nostre doctrine, et la descrier et diffamer par tous moyens qu'il leur est possible, pour la rendre ou odieuse, ou suspecte. Ils l'appellent Nouvelle, et forgée puis n'aguères. Ils reprochent qu'elle est douteuse et incertaine. Ils demandent par quels miracles elle est confirmée. Ils enquient si c'est raison qu'elle surmonte le consentement de tant de Pères anciens, et si longue coustume. Ils insistent, que nous la confessions estre schismatique, puis qu'elle fait la guerre à l'Eglise: ou que nous respondions, que l'Eglise a esté morte par tant longues années, ausquelles il n'en estoit nulle mention. Finalement, ils disent, qu'il n'est jà mestier de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut juger des fruits quelle elle est: c'est asçavoir, qu'elle engendre une grande multitude de sectes, force troubles et séditions, et une licence desbordée de malfaire. Certes il leur est bien facile de prendre leur avantage contre une cause déserte et délaissée: principalement quand il faut persuader au populaire ignorant et crédule: mais si nous avons aussi bien lieu de parler, j'estime que leur ardeur, dont ils escument si asprement contre nous, seroit un peu refroidie.

Premièrement, en ce qu'ils l'appellent Nouvelle, ils font fort grande injure à Dieu, duquel la sacrée Parole ne méritoit point d'estre notée de nouvelleté. Certes je ne doute point, que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle: veu que Christ mesme, et son Evangile leur sont nouveaux. Mais celuy qui sait que ceste prédication de saint Paul est ancienne: c'est que Jésus-Christ est mort pour nos péchez, et ressuscité pour nostre justification¹: il ne trouvera rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a esté long temps cachée et incognue, le crime en est à imputer à l'impiété des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle devoit estre receue en son autorité ancienne.

D'une mesme source d'ignorance prouvient ce qu'ils la réputent douteuse et incertaine. Vrayement c'est ce que nostre Seigneur se complaind par son Prophète: Que le bœuf a cognu son posses-

¹ Rom. IV, 25.

seur, et l'asne l'estable de ses maistres : et luy, qu'il est mescognu de son peuple¹. Mais comment qu'ils se mocquent de l'incertitude d'icelle, s'ils avoyent à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie, on pourroit veoir combien ils la prisent. Nostre fiance est bien autre, laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le jugement de Dieu.

En ce qu'ils nous demandent miracles, ils sont desraisonnables. Car nous ne forgeons point quelque nouveau Evangile : mais nous retenons celuy, pour la vérité duquel confermer, servent tous les miracles que jamais et Jésus-Christ, et ses Apostres ont faits. On pourroit dire qu'ils ont cela particulier outre nous, qu'ils peuvent confermer leur doctrine par continuels miracles qui se font jusques aujourd'huy. Mais plustost ils allèguent miracles qui pourroyent esbranler et faire douter un esprit, lequel autrement seroit bien en repos : tant sont ou frivoles ou mensongers. Et néantmoins quand ils seroyent les plus admirables qu'on sçauroit penser, si ne doyvent-ils aucunement valoir contre la vérité de Dieu : veu qu'il appartient que le nom de Dieu soit tousjours et par tout sanctifié, soit par miracles, soit par l'ordre naturel des choses. Ils pourroyent yci avoir plus d'apparence, si l'Escriture ne nous eust advertis quel est l'usage légitime des miracles. Car saint Marc dit, que ceux qu'ont fait les Apostres ont servy à confermer leur prédication². Pareillement saint Luc dit que nostre Seigneur en ce faisant a voulu rendre tesmoignage à la Parole de sa grâce³. A quoy respond ce que dit l'Apostre, que le salut annoncé par l'Evangile, a esté confirmé en ce que Dieu en a testifié par signes et vertus miraculeuses⁴. Quand nous oyons que ce doyvent estre seaux pour seeller l'Evangile, les convertirons-nous à détruire son autorité? Quand nous oyons qu'ils sont destinez à establir la vérité, les appliquerons-nous à fortifier le mensonge? Pourtant il faut que la doctrine laquelle précède les miracles, comme dit l'Evangéliste, soit examinée en premier lieu : si elle est approuvée, lors elle pourra bien prendre confirmation par les miracles. Or c'est une bonne enseigne de vraye doctrine, comme dit Christ,

¹ Is. I, 5.² Marc XVI, 20.³ Act. XIV, 3.⁴ Hébr. II, 4.

si elle ne tend point à la gloire des hommes, mais de Dieu¹. Puis que Christ affirme que telle doit estre l'espreuve, c'est mal prendre les miracles, que de les tirer à autre fin que pour illustrer le nom de Dieu. Et nous doit aussi souvenir que Satan a ses miracles: lesquels combien qu'ils soyent illusion plustost que vrayes vertus, toutesfois si sont-ils tels, qu'ils pourroyent abuser les simples et rudes. Les Magiciens et enchanteurs ont esté tousjours renommez pour leurs miracles: l'idolâtrie des Gentils a esté nourrie par miracles merveilleux, lesquels toutesfois ne sont suffisans pour nous approuver la superstition ne des Magiciens ne des Idolâtres.

Les Donatistes estonnoyent anciennement la simplicité du populaire de ceste mesme machine, qu'ils faisoient plusieurs miracles. Nous faisons doncques maintenant une mesme response à nos adversaires, que faisoit lors saint Augustin aux Donatistes: Que nostre Seigneur nous a rendus assez advisez contre ces miracles, prédisant qu'il surviendrait des faux Prophètes, qui par grandes merveilles et prodiges tireroient en erreur mesmes les esleus, si faire se pouvoit². Et saint Paul a adverty que le règne d'Antechrist seroit avec toute puissance, miracles et prodiges mensongers³. Mais nos miracles, disent-ils, ne se font ne par idoles, ne par enchanteurs, ne par faux Prophètes, mais par les Saints: comme si nous n'entendions point que c'est la finesse de Satan, se transfigurer en Ange de lumière⁴. Les Egyptiens autrefois ont fait un dieu de Jérémie, qui estoit ensevely en leur région, luy sacrifians, et faisans tous autres honneurs qu'ils avoyent accoustumé faire à leurs dieux⁵. N'abusoyent-ils pas du saint Prophète de Dieu à leur idolâtrie? et toutesfois ils en venoyent là, qu'estans guaris de la morsure des serpens, ils cuidoyent recevoir salaire de telle vénération de son sépulchre. Que dirons-nous, sinon que ce a tousjours esté et sera une vengeance de Dieu trèsjuste, d'envoyer efficace d'illusion à ceux qui n'ont point receu la dilection de vérité, pour les faire croire à mensonge⁶? Doncques, les

¹ Jean VII, 18; VIII, 50.

² Sur saint Jean, *Tract.*, XIII; Matth. XXIV, 24.

³ 2 Thess. II, 9. ⁴ 2 Cor. XI, 14.

⁵ Saint Hierosme, en la préface de Jérémie.

⁶ 2 Thess. II, 11.

miracles ne nous défont point, qui sont mesmes très-certains, et non sujets à moquerie : au contraire, ceux que nos adversaires prétendent pour eux, sont pures illusions de Satan, quand ils retirent le peuple de l'honneur de son Dieu à vanité.

En outre, c'est injustement qu'ils nous objectent les anciens Pères, j'enten les escrivains du premier temps de l'Eglise¹, comme s'ils les avoyent favorisans à leur impiété : par l'autorité desquels si la noise estoit à desmesler entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à nostre part.

Mais comme ainsi soit que plusieurs choses ayent esté escrites sagement et excellemment par ces anciens Pères : d'autre part, qu'il leur soit advenu en d'aucuns endroits ce qui advient à tous hommes, c'est de faillir et errer ; ces bons et obéissans fils, selon la droicteur qu'ils ont, et d'esprit et de jugement et de volonté, adorent seulement leurs erreurs et fautes : au contraire, les choses qui ont esté bien escrites d'eux, ou ils ne les apperçoivent point, ou ils les dissimulent, ou ils les pervertissent : tellement qu'il semble qu'ils n'ayent autre soin sinon de recueillir de la fiente parmi de l'or. Et après ils nous poursuyvent par grande clameur, comme contempteurs et ennemis des Pères : mais tant s'en faut que nous les contemnions, que si c'estoit nostre présent propos, il me seroit facile d'approuver par leurs tesmoignages la plus grand-part de ce que nous disons aujourd'huy. Mais nous lisons leurs escrits avec tel jugement, que nous avons tousjours devant les yeux ce que dit saint Paul : c'est que toutes choses sont nostres pour nous servir, non pour dominer sur nous : et que nous sommes tous à un seul Christ, auquel il faut sans exception obéir du tout². Ceux qui n'observent point cest ordre, ne peuvent rien avoir de certain en la foy : veu que ces saints personnages desquels il est question, ont ignoré beaucoup de choses, sont souvent divers entre eux, et mesmes aucunesfois contreviennent à eux-mesmes. Salomon, disent-ils, ne nous commande point sans cause de n'ou-trepasser les bornes qui ont esté mises de nos pères³. Mais il n'est pas question d'observer une mesme règle en la borneure des champs, et en l'obéissance de la foy : laquelle doit tellement estre

¹ Autorité des Pères.

² 1 Cor. III 21, 22.

³ Prov. XXII, 28.

ordonnée, qu'elle nous fasse oublier nostre peuple et la maison de nostre Père ¹. D'avantage, puis qu'ils aiment tant les allégories, que ne prennent-ils les Apostres plustost pour leurs Pères, que nuls autres, desquels il ne soit licite arracher les bornes? Car ainsi l'a interprété saint Hiérosme, duquel ils ont allégué les paroles en leurs Canons. Et encores s'ils veulent que les limites des Pères qu'ils entendent, soyent observées, pourquoy eux-mesmes, quand il leur vient à plaisir, les outrepassent-ils si audacieusement? Ceux estoyent du nombre des Pères, desquels l'un a dit que Dieu ne beuvoit ne mangeoit; et pourtant, qu'il n'avoit que faire de plats ne de calices ². L'autre, que les Sacremens des Chrestiens ne requièrent ny or, ny argent, et ne plaisent point à Dieu par or ³. Ils outrepassent doncques ces limites, quand en leurs cérémonies ils se délectent tant d'or, d'argent, marbre, yvoire, pierres précieuses et soyes, et ne pensent point que Dieu soit droictement honoré, sinon en affluence et superfluité de ces choses. C'estoit aussi un Père, qui disoit que librement il osoit manger chair en Quaresme, quand les autres s'en abstenoyent : d'autant qu'il estoit Chrestien ⁴. Ils rompent doncques les limites, quand ils excommunient la personne qui aura en Quaresme gousté de la chair. Ceux estoyent Pères, desquels l'un a dit qu'un Moine qui ne labore point de ses mains, doit estre réputé comme un brigand ⁵. L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moines de vivre du bien d'autrui : mesmes quand ils seroyent assiduels en contemplations, en oraisons et à l'estude ⁶. Ils ont aussi outrepassé ceste borne, quand ils ont mis des ventres oiseux de Moines en des bordeaux (ce sont leurs cloistres) pour estre soulez de la substance d'autrui. Celuy estoit Père, qui a dit que c'estoit une horrible abomination de veoir une image ou de Christ, ou de quelque Sainet aux temples des Chrestiens ⁷. Mesmes cela n'a point esté dit par un homme particulier, mais a esté aussi ordonné en un Concile ancien, que ce

¹ Ps. XLV, 11.

² Acat., au liv. XI, ch. XVI de l'*Hist. Trip.*

³ Ambr., au liv. I des *Offices*, c. XXVIII.

⁴ Spirid., au liv. I de l'*Hist. Trip.*, ch. X.

⁵ Voyez le ch. I du liv. XVIII de l'*Hist. Trip.*

⁶ Sainet Augustin, *De l'œuvre des Moines*, ch. XVII.

⁷ Epiphanius en l'épistre translâtée par saint Hiérosme.

qu'on adore ne soit point peint ne pourtrait¹. Il s'en faut beaucoup qu'ils gardent ces limites quand ils ne laissent anglet vuide de simulachres en tous leurs temples. Un autre Père a conseillé qu'après avoir par sépulture exercé office d'humanité envers les morts, on les laissast reposer². Ils rompent ces limites, quand ils requièrent qu'on ait perpétuelle sollicitude sur les trespassez. C'estoit bien un Père, qui a dit que la substance et nature du pain et du vin demeurent au sacrement de la Cène, comme la nature humaine demeure en nostre Seigneur Jésus-Christ, estant conjointe avec son essence divine³. Ils ne regardent point ceste borne, quand ils font accroire qu'incontinent après que les paroles sacramentales sont récitées, la substance du pain et du vin est anéantie. Celuy estoit au nombre des Pères, qui a nié qu'au Sacrement de la Cène, sous le pain soit enclos le corps de Christ : mais que seulement c'est un mystère de son corps⁴ : il parle ainsi de mot à mot. Ils excèdent doncques la mesure, quand ils disent que le corps de Christ est là contenu, et le font adorer d'une façon charnelle, comme s'il estoit là enclos localement. Ceux estoient Pères, desquels l'un ordonna que ceux fussent du tout rejettez de l'usage de la Cène, qui prenans l'une des espèces, s'abstenoyent de la seconde. L'autre maintient qu'il ne faut desnier au peuple chrestien le sang de son Seigneur, pour la confession duquel il doit espandre son sang⁵. Ils ont osté ces limites, quand rigoureusement ils ont commandé la mesme chose que l'un de ceux-là punissoit par excommunication, l'autre par forte raison réprouvoit. Celuy pareillement estoit du rang des Pères, qui affirme que c'est témérité de déterminer de quelque chose obscure en une partie ou en l'autre, sans clairs et évidens tesmoignages de l'Escriture⁶. Ils ont oublié ceste borne, quand ils ont conclu tant de constitutions, canons et déterminations magistrales, sans quelque parole de Dieu. C'estoit un des Pères qui reprochoit à Montanus, qu'entre autres hérésies il avoit le

¹ Au concile Elibert., au ch. XXXVI.

² Ambroise, au livre I d'*Abraham*, cap. VII.

³ Géladius, pape, au concile de Rome.

⁴ Chrysostome, en l'*œuvre imparfait sur saint Matthieu*.

⁵ Géladius, au c. Comperimus, *De cons.*, dist. II. Saint Cyprien, en l'épist. II, au liv. I, *De lapsis*.

⁶ Saint Augustin, liv. II, *De pec. mer.*, ch. dernier.

premier imposé loix de jusner ¹. Ils ont aussi outrepassé ces limites, quand par estroite loy ils ont ordonné les jusnes. C'estoit un Père qui a soustenu le mariage ne devoir estre défendu aux Ministres de l'Eglise, et a déclaré la compagnie de femme légitime, estre chasteté ² : et ceux qui se sont accordez à son autorité, estoient Pères. Ils sont eschappez outre de ceste borne, quand ils ont ordonné l'abstinence de mariage à leurs prestres. Celuy qui a escrit qu'on doit escouter un seul Christ, duquel il est dit par le Père céleste, Escoutez-le : et qu'il ne faut avoir ésgard à ce qu'auront fait ou dit les autres devant nous, mais seulement à ce qu'aura commandé Christ, qui est le premier de tous ³ : cestuy-là di-je, estoit des plus anciens Pères. Ils ne se sont point tenus entre ces barres, et n'ont permis que les autres s'y teinsent, quand ils ont constitué tant par-dessus eux que par-dessus les autres, des maistres nouveaux outre Christ. C'estoit un Père celuy qui a maintenu que l'Eglise ne se doit point préférer à Christ, d'autant que luy juge tousjours droictement : mais les juges ecclésiastiques estans hommes, se peuvent souvent abuser ⁴. Ceux-cy rompent bien telle borne, en débatant que l'autorité de l'Ecriture dépend du bon plaisir de l'Eglise. Tous les Pères d'un mesme courage ont eu en abomination, et d'une mesme bouche ont détesté que la Parole de Dieu fust contaminée par subtilitez sophistiques, et enveloppée de contentions philosophiques. Se gardent-ils dedans ces marches, quand ils ne font en toute leur vie qu'ensevelir et obscurcir la simplicité de l'Ecriture par contentions infinies, et questions plus que sophistiques ? Tellement que si les Pères estoient suscitez, et oyoyent un tel art de combatre, qu'ils appellent Théologie spéculative, ils ne penseroient rien moins que telles disputations estre de Dieu. Mais combien loing s'espandroit mon propos, si je vouloye annombrer combien hardiment ils rejettent le joug des Pères, desquels ils veulent estre veus obéissans enfans ? Certes moys et années se passeroient à réciter ce propos. Et néantmoins ils sont d'une impudence

¹ Apolon., en l'*Hist. Ecclés.*, liv. V, c. XII.

² Paphnut., en l'*Hist. Trip.*, liv. II, c. XIV.

³ Sainct Cyprien, en l'épist. II du liv. II des *Epist.*

⁴ Sainct Augustin, c. II, *Contre Cresconius, grammairien.*

si effrontée, qu'ils nous osent reprocher que nous outrepassons les bornes anciennes.

En ce qu'ils nous renvoient à la coutume, ils ne font rien : car ce seroit une grande iniquité, si nous estions contraints de céder à la coutume. Certes si les jugemens des hommes estoient droicts, la coutume se devoit prendre des bons : mais il en est souventes-fois advenu autrement : car ce qu'on voit estre fait de plusieurs, a obtenu droit de coutume. Or la vie des hommes n'a jamais esté si bien réglée, que les meilleures choses pleussent à la plus grand-part : doncques des vices particuliers de plusieurs est prouvenu un erreur publique, ou plustost un commun consentement de vice, lequel ces bons preudhommes veulent maintenant estre pour loy. Ceux qui ne sont du tout aveugles, apperçoivent que quasi plusieurs mers de maux sont desbordées sur la terre, et que tout le monde est corrompu de plusieurs pestes mortelles : brief, que tout tombe en ruine, tellement qu'il faut ou du tout désespérer des choses humaines ou mettre ordre à tels maux, et mesmes par remèdes violens. Et néantmoins on rejette le remède : non pour autre raison, sinon que nous sommes desjà de longue main accoustumés aux calamitez. Mais encores que l'erreur publique ait lieu en la police des hommes, toutesfois au règne de Dieu, sa seule éternelle vérité doit estre escoutée et observée, contre laquelle ne vaut aucune prescription ne de longues années, ne de coutume ancienne, ne de quelque conjuration¹. En telle manière jadis Isaïe instruisoit les esleus de Dieu de ne dire Conspiration, par tout où le peuple disoit Conspiration² : c'est à dire qu'ils ne conspirassent ensemblement en la conspiration du peuple, et qu'ils ne craignissent de leur crainte, ou s'estonnassent : mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armées, et que luy seul fust leur crainte. Ainsi, que maintenant nos adversaires nous objectent tant d'exemples qu'ils voudront, et du temps passé et du temps présent : si nous sanctifions le Seigneur des armées, ils ne nous estonneront pas fort. Car soit que plusieurs aages ayent accordé à une mesme impiété, Dieu est fort pour faire vengeance jusques à la troisième

¹ *De consec.*, dist. VIII, cap. Si consuetudinem.

² Is. VIII, 12.

et quatrième génération : soit que tout le monde conspire en une mesme meschanceté, il nous a enseignez par expérience quelle est la fin de ceux qui pèchent avec la multitude, quand il a dissipé tout le monde par le déluge, réservé Noé avec sa petite famille : à ce que par la foi de luy seul il condamnast tout le monde ¹. En somme, mauvaise coustume n'est autre chose qu'une peste publique, en laquelle ceux qui meurent entre la multitude, ne périssent pas moins que s'ils périssoyent seuls. D'avantage il falloit considérer ce que dit saint Cyprien en quelque passage, asçavoir que ceux qui faillent par ignorance, combien qu'ils ne soyent pas du tout sans coulpe, toutesfois peuvent sembler aucunement excusables, mais que ceux qui avec obstination rejettent la vérité, quand elle leur est offerte par la grâce de Dieu, ne peuvent prétendre aucune excuse ².

Ils ne nous pressent pas si fort par leur autre argument, qu'ils nous contraignent de confesser, ou que l'Eglise ait esté morte par quelques années, ou que maintenant nous ayons combat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu et vivra tant que Christ régnera à la dextre de son Père : de la main duquel elle est soutenue, de la garde duquel elle est armée, de la vertu duquel elle est fortifiée. Car sans doute il accomplira ce qu'il a une fois promis, c'est qu'il assisteroit aux siens jusques à la consommation du siècle ³. Contre ceste Eglise nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'un consentement avec tout le peuple des fideles, nous adorons et honorons un Dieu et un Christ le Seigneur, comme il a esté toujours adoré de ses serviteurs. Mais eux ils sont bien loing de la vérité, quand ils ne recognoissent point d'Eglise, si elle ne se voit présentement à l'œil, et la veulent enclorre en certains limites, ausquels elle n'est nullement comprinse. C'est en ces points que gist nostre controverisie. Premièrement, qu'ils requièrent toujours une forme d'Eglise visible et apparente. Secondement, qu'ils constituent icelle forme au siège de l'Eglise romaine, et en l'estat de leurs Prélats. Nous au contraire, affermons que l'Eglise peut

¹ Gen. VII, 4 ; Hébr. XI, 7.

² En l'épistre III, liv. II, et en l'épist. ad Julianum, *De hæret. baptizandis*.

³ Math. XXVIII, 20.

consister sans apparence visible, et mesmes que son apparence n'est à estimer de ceste braveté extérieure, laquelle follement ils ont en admiration : mais elle a bien autre marque, c'est asçavoir la pure prédication de la Parole de Dieu, et l'administration des Sacrements bien instituée. Ils ne sont pas contens si l'Eglise ne se peut tousjours monstrier au doigt. Mais combien de fois est-il advenu qu'elle a esté tellement déformée entre le peuple judaïque, qu'il n'y restoit nulle apparence? Quelle forme pensons-nous avoir reu en l'Eglise, lorsque Hélie se complaignoit d'avoir esté réservé seul¹? Combien de fois depuis l'advènement de Christ a-elle esté cachée sans forme? Combien souvent a-elle esté tellement opprimée par guerres, par séditions, par hérésies, qu'elle ne se monstroit en nulle partie? Si doncques ces gens-cy eussent vescu de ce temps-là, eussent-ils creu qu'il y eust eu quelque Eglise? Mais il fut dit à Hélie, qu'il y avoit encores sept mille hommes de réserve, qui n'avoient point fleschy le genouil devant Baal. Et ne nous doit estre aucunement incertain, que Jésus-Christ n'ait tousjours régné sur terre depuis qu'il est monté au ciel : mais si entre telles désolations les fidèles eussent voulu avoir quelque certaine apparence, n'eussent-ils point perdu courage? Et de faict, saint Hilaire tenoit desjà de son temps cela pour grand vice, qu'estans aveuglez par la folle révérence qu'ils portoyent à la dignité de leurs Evesques, ne considéroient point quelles pestes estoyent aucunesfois cachées dessous telles masques. Car il parle en ceste sorte, Je vous admoneste : gardez-vous d'Antechrist. Vous vous arrestez trop aux murailles, cherchans l'Eglise de Dieu en la beauté des édifices, pensans que l'union des fidèles soit là contenue. Doutons-nous qu'Antechrist doive là avoir son siège? Les montagnes, et bois, et lacs, et prisons, et désers, et cavernes me sont plus seurs et de meilleure fiance. Car les Prophètes y estans cachez, ont prophétisé². Or qu'est-ce que le monde honore aujourd'huy en ces Evesques cornus, sinon qu'il répute pour plus excellens ceux qui président aux plus grandes villes? Ostons doncques une si folle estime : au contraire permettons cela au Seigneur, que puis qu'il est seul

¹ 4 Rois XIX, 10.

² Contre Auxentius.

cognoissant qui sont les siens¹, qu'aussi aucunesfois il puisse oster la cognoissance extérieure de son Eglise, de la vue des hommes. Je confesse bien que c'est une horrible vengeance de Dieu sur la terre : mais si l'impiété des hommes le mérite ainsi, pourquoy nous efforçons-nous de contredire à la justice divine ? En telles manières le Seigneur, quelques aages par cy-devant, a puny l'ingratitude des hommes. Car pourtant qu'ils n'avoient voulu obéir à sa vérité, et avoient esteint sa lumière, il a permis qu'estans aveuglez en leurs sens, ils fussent abusez de lourds mensonges, et ensevelis en profondes ténèbres : tellement qu'il n'apparoissoit nulle forme de vraye Eglise. Ce pendant néanmoins il a conservé les siens au milieu de ces erreurs et ténèbres, comment qu'ils fussent espars et cachez. Et n'est pas de merveilles : car il a appris de les garder et en la confusion de Babylone, et en la flambe de la fournaise ardente. En ce qu'ils veulent la forme de l'Eglise estre estimée par je ne sçay quelle vaine pompe : afin de ne faire long propos, je toucheray seulement en passant combien cela seroit dangereux. Le Pape de Rome, disent-ils, qui tient le siège apostolique, et les autres Evesques représentent l'Eglise, et doivent estre réputez pour l'Eglise : parquoy ils ne peuvent errer. Pour quelle cause cela ? Pource, respondent-ils, qu'ils sont Pasteurs de l'Eglise, et consacrez à Dieu. Aaron et les autres conducteurs du peuple d'Israël, estoient aussi Pasteurs. Aaron et ses fils estoient jà esleus Prestres de Dieu : néanmoins ils faillirent quand ils forgèrent le veau². A qui, selon ceste raison, n'eussent représenté l'Eglise, les quatre cens Prophètes qui décevoient Achab ? Mais l'Eglise estoit de la partie de Michée, voire seul et contemp- tible : de la bouche duquel toutesfois sortoit la vérité³. Les Prophètes qui s'eslevoient contre Jérémie, se vantans que la Loy ne pourroit défaillir aux Prestres, ne le conseil aux sages, ne la Parole aux Prophètes⁴, ne portoyent-ils pas le nom de l'Eglise ? A l'encontre de toute ceste multitude est envoyé Jérémie, pour dénoncer de la part de Dieu, que la loy périra entre les Prestres, le conseil sera osté aux sages, et la doctrine aux Prophètes⁵. Une

¹ 2 Tim. II, 19. ² Exode XXXII, 4. ³ 1 Rois XXII, 14, etc.

⁴ Jér. XVIII, 18. ⁵ Jér. IV, 9.

mesme apparence ne reluisoit-elle point au Concile qu'assemblèrent les Prestres, Docteurs et religieux, pour prendre conseil de la mort de Jésus-Christ¹? Que maintenant nos adversaires s'aillent vanter, s'arrestans en ces masques extérieures, pour faire Christ et tous les Prophètes de Dieu vivant schismatiques : au contraire, les ministres de Satan, organes du saint Esprit. D'avantage, s'ils parlent à bon escient, qu'ils me respondent en bonne foy, en quelle région ou en quel peuple ils pensent que l'Eglise réside, depuis que par sentence diffinitive du concile de Basle, Eugenius Pape de Rome fut déposé, et Aymé duc de Savoye substitué en son lieu. S'ils devoient crever, ils ne pourront nier que le concile, quant aux solennités extérieures, ne fust bon et légitime, et ordonné non-seulement par un Pape, mais par deux. Eugenius fut là condamné pour schismatique, rebelle et contumax, avec toute la compagnie des Cardinaux et Evesques qui avoyent machiné avec luy la dissolution du Concile. Néanmoins estant depuis supporté par la faveur des Princes, il demeura en la possession de sa Papauté : et ceste élection d'Aymé, solennellement parfaite par l'autorité du sacré et général Concile, s'en alla en fumée : sinon que ledit Aymé fut appaisé par un chapeau de Cardinal, comme un chien abbayant, par une pièce de pain. De ces hérétiques, rebelles et contumax sont issus tous les Papes, Cardinaux, Evesques, Abbez et Prestres qui ont esté depuis. Il est nécessaire qu'ils soyent yci surprins au passage. Car auquel costé mettront-ils le nom de l'Eglise? Nieront-ils le Concile avoir esté général, auquel il ne défailloit rien quant à la majesté extérieure? veu que solennellement il avoit esté dénoncé par double bulle, dédié par le Légat du saint siège apostolique, lequel y présidoit, bien ordonné en toutes cérémonies, et persévéra jusques à la fin en une mesme dignité? Confesseront-ils Eugenius schismatique, avec toute sa bande, par laquelle ils ont esté consacrez? Il faut doncques qu'ils diffinissent autrement la forme de l'Eglise : ou tant qu'ils sont, selon leur doctrine mesme, seront réputez de nous schismatiques, puis que sciemment et de leur vouloir ils ont esté ordonnez par

¹ Jean XII, 40.

hérétiques. Et s'il n'eust jamais esté expérimenté par cy-devant, que l'Eglise n'est point liée à pompes extérieures, ils nous en bail-
lent assez certaine expérience, quand sous le tiltre et couleur de
l'Eglise ils se sont orgueilleusement fait craindre au monde : com-
bien qu'ils fussent pestes mortelles de l'Eglise. Je ne parle point
de leurs mœurs et actes exécrationnels, desquels toute leur vie est
remplie, puis qu'ils se disent estre Pharisiens, lesquels il fale es-
couter, et non pas ensuyvre. Mais si vous voulez départir un peu
de vostre loisir, Sire, à lire nos enseignemens, vous cognoistrez
clairement que leur doctrine mesme, pour laquelle ils veulent estre
recognus pour l'Eglise, est une cruelle géhenne et boucherie des
âmes, un flambeau, une ruine et une dissipation de l'Eglise.

Finalemēt, c'est perversement fait à eux, de reprocher com-
bien d'esmeutes, troubles et contentions a après soy attiré la pré-
dication de nostre doctrine : et quels fruits elle produit maintenant
en plusieurs : car la faute de ces maux est iniquement rejetée sur
icelle, qui devoit estre imputée à la malice de Satan. C'est quasi le
propre de la Parole de Dieu, que jamais elle ne vient en avant,
que Satan ne s'esveille et escarmouche. Et ceste est une marque
très-certaine, pour la discerner des doctrines mensongères : les-
quelles facilement se monstrent, en ce qu'elles sont receues volon-
tairement de tous, et viennent à gré à tout le monde. En telle façon
par quelques années cy-devant, quand tout estoit ensevely en té-
nèbres, ce seigneur du monde se jouoit des hommes à son plaisir,
et comme un Sardanapalus, se reposoit, et prenoit son passe-temps
en bonne paix. Car qu'eust-il fait, sinon jouer et plaisanter, estant
en paisible et tranquille possession de son règne? Mais depuis que
la lumière luisante d'en haut a aucunement deschassé des ténè-
bres : depuis que le Fort a assailly et troublé son règne, incont-
inent il a commencé à s'esveiller de sa paresse, et prendre les ar-
mes¹. Et premièrement a incité la force des hommes, pour par icelle
opprimer violemment la vérité commençant à venir. Et quand il
n'a rien prouffité par force, il s'est converty aux embusches. Adonc-
ques par ses Catabaptistes, et telles manières de gens, il a esmeu

¹ Luc XI, 22.

plusieurs sectes et diversitez d'opinions, pour obscurcir icelle vérité, et finalement l'esteindre. Et encores maintenant il persévère à l'esbranler par toutes les deux machines. Car il s'efforce par violence et mains des hommes, d'arracher ceste vraye semence : et d'autant qu'il est en luy, il tasche par son yvroye de la supplanter, afin de l'empescher de croistre et rendre son fruit. Mais tous ses efforts seront vains, si nous oyons les advertissemens du Seigneur, qui nous a long temps devant descouvert ses finesse, afin que ne fussions surprins : et nous a armez d'assez bonnes gardes contre ses machines. Au reste, combien grande perversité est-ce de charger la Parole de Dieu de la haine ou des séditions qu'esmeuvent à l'encontre d'icelle les fols et escervelez, ou des sectes que sèment les abuseurs? Toutesfois ce n'est pas nouvel exemple. On demandoit à Hélié, s'il n'estoit pas celuy qui troubloit Israël¹. Christ estoit estimé séditieux, des Juifs². On accusoit les Apostres, comme s'ils eussent esmeu le populaire à tumulte³. Que font aujourd'huy autre chose ceux qui nous imputent les troubles, tumultes et contentions qui s'eslèvent encontre nous? Or Hélié nous a enseigné quelle response il leur faut rendre : c'est que ce ne sommes nous pas qui semons les erreurs, ou esmouvons les troubles : mais eux-mesmes, qui veulent résister à la vertu de Dieu⁴. Or comme ceste seule raison est suffisante pour rabatre leur témérité, aussi d'autre part il est mestier d'obvier à l'infirmité d'aucuns, ausquels souventesfois il advient d'estre estonnez par tels scandales, et en leur estonnement de vaciller. Iceux doncques, afin qu'ils n'ayent matière de se desconforter et perdre courage, doivent penser que les mesmes choses que nous voyons maintenant, sont advenues aux Apostres de leur temps. Il y en avoit lors des ignorans et inconstans, lesquels (comme saint Pierre récite) corrompoient, à leur perdition, ce qui estoit divinement escrit par saint Paul⁵. Il y avoit des contempteurs de Dieu, lesquels quand ils oyoyent que le péché avoit abondé afin que la grâce abondast d'avantage, incontinent ils objectoyent. Nous demeurerons doncques en péché, afin que la grâce abonde. Quand ils oyoyent que les fidèles n'estoyent point

¹ 1 Rois XVIII, 17.

² Luc XXIII, 5.

³ Actes XXIV, 5.

⁴ 1 Rois XVIII, 18.

⁵ 2 Pierre III, 16.

sous la Loy : ils respondoient, Nous pécherons, puis que nous ne sommes point sous la Loy, mais sous la grâce¹. Il y en avoit qui l'appelloient, Hortateur à mal² : des faux prophètes s'ingéroient, pour détruire les Eglises qu'il avoit édifiées³ : aucuns preschoyent l'Evangile par haine et contention, non en sincérité⁴ : et mesmes malicieusement, pensans de le grever plus en sa prison. En aucuns lieux l'Evangile ne profitoit pas beaucoup : chacun cherchoit son profit, et non pas de servir à Jésus-Christ : les autres se révoltoient, retournans comme chiens à leurs vomissemens, et pourceaux à leurs fanges. Plusieurs tiroient la liberté de l'esprit, en licence charnelle. Plusieurs faux frères s'insinuoient, desquels provenoyent après grands dangers aux fidèles : mesmes entre les frères, il se suscitoit plusieurs débats. Qu'avoient yci à faire les Apostres ? Leur estoit-il expédient ou de dissimuler pour un temps, ou du tout quitter et renoncer cest Evangile, lequel ils voyoyent estre semence de tant de noises, matière de tant de dangers, occasion de tant de scandales ? Mais entre telles angoisses il leur souvenoit que Christ est pierre d'offense et de scandale, mis en ruine et résurrection de plusieurs, et pour un but auquel on contredira⁵. De laquelle fiance estans armez, ils passoyent hardiment, et marchoyent par tous dangers de tumultes et scandales. Nous avons à nous conforter d'une mesme pensée, puis que saint Paul tesmoigne cecy estre perpétuel à l'Evangile, qu'il soit odeur de mort pour mort à ceux qui périssent⁶ : combien qu'il soit plustost ordonné à ceste fin, d'estre odeur de vie pour vie à ceux qui sont sauvez : et puissance de Dieu en salut à tous croyans⁷. Ce que nous expérimenterions aussi de nostre part, si nous n'empeschions et destournions par nostre ingratitude, un si grand bénéfice de Dieu : et si nous ne tirions à nostre ruine, ce qui nous devoit estre un souverain moyen de salut.

Mais je retourne à vous, Sire. Vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports, par lesquels nos adversaires s'efforcent de vous jeter en quelque crainte et terreur : c'est asçavoir, que ce nouvel Evangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'oc-

¹ Rom. VI, 1, 15.² Rom. III, 8.³ 2 Cor. XI, 13.⁴ Phil. I, 15.⁵ Luc II, 34.⁶ 2 Cor. II, 16.⁷ Rom. I, 16.

casion de séditions et toute impunité de malfaire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix : et le Fils de Dieu n'est point ministre de péché, qui est venu pour rompre et détruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de telles entreprises, desquelles nous ne donnâmes jamais le moindre soupçon du monde. Et il est bien vray-semblable que nous, desquels jamais n'a esté ouye une seule parole séditeuse, et desquels la vie a tousjours esté connue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes ! Qui plus est, maintenant estans chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prospérité, et celle de vostre règne. Il est bien à croire que nous pourchassions un congé de tout mal faire, sans estre reprins : veu, combien que nos mœurs soyent répréhensibles en beaucoup de choses, toutesfois qu'il n'y a rien digne de si grand reproche. Et d'avantage, grâces à Dieu, nous n'avons point si mal prouffité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la vérité tesmoigne évidemment pour nous, que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et par nostre mort nous désirons son Nom estre sanctifié. Et la bouche mesmes des envieux a esté contrainte de donner tesmoignage d'innocence et justice extérieure, quant aux hommes, à aucuns de nous, lesquels on faisoit mourir pour ce seul point, qui méritoit louange singulière. Or s'il y en a aucuns qui sous couleur de l'Evangile esmeuvent tumultes (ce qu'on n'a point veu jusques-yci en vostre royaume) ou qui vueillent couvrir leur licence charnelle du nom de la liberté qui nous est donnée par la grâce de Dieu, comme j'en cognoy plusieurs : il y a loix, et punitions ordonnées par les loix, pour les corriger asprement selon leurs délits. Mais que ce pendant l'Evangile de Dieu ne soit point blasphémé pour les maléfices des meschans. Vous avez, Sire, la venimeuse iniquité de nos calomniateurs exposée par assez de paroles, afin que vous n'encliniez pas trop l'aureille pour adjouster foy à leurs rapports. Et mesmes je doute que je n'aye esté trop long : veu que ceste préface a quasi la grandeur d'une défense entière :

combien que par icelle je n'aye prétendu composer une défense, mais seulement adoucir vostre cœur pour donner audience à nostre cause. Lequel, combien qu'il soit à présent destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesmes enflambé, toutesfois j'espère que nous pourrons regagner sa grâce, s'il vous plaist une fois hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour défense envers vostre Majesté. Mais si au contraire, les détractions des malvueillans empeschent tellement vos aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se défendre : d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouets, géhennes, copures, bruslures : nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité : tellement néantmoins qu'en nostre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doute se monstrera en sa saison, et apparoistra armée, tant pour délivrer les povres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'esgayent si hardiment à ceste heure. Le Seigneur, Roy des Roys, vueille establir vostre Throne en justice, et vostre siège en équité.

De Basle, le premier jour d'Aoust, M. D. XXXV.

LES PRINCIPAUX POINTS

CONTENUS EN CESTE INSTITUTION CHRESTIENNE.

Le premier nombre signifie le livre, le second le chapitre.

- De la cheute d'Adam, livre 2, chapitre 1.
Des Anges. 1. 14.
De l'Ascension de Christ au ciel. 2. 16.
Du Baptesme. 4. 15.
Du Baptesme des petis enfans. 4. 46.
De la Charité envers le prochain. 2. 8.
Du Célibat des Prestres papistes. 4. 42.
De la Cène de nostre Seigneur Jésus. 4. 47.
Comment Christ est Médiateur. 2. 12.
De la Divinité de Christ. 2. 14.
Comment la personne de Christ est une en deux natures. 2. 14.
Pourquoy Christ a esté envoyé. 2. 15.
Christ Prophète, Roy et Sacrificateur. 2. 15.
Que Christ nous a mérité la vie éternelle. 2. 17.
De la Descerte de Christ aux enfers. 3. 16.
Des Conciles et de leur autorité. 4. 9.
De la Confession et Satisfaction papale. 3. 4.
De la Confirmation papale. 4. 19.
De la Conscience. 3. 19.
De porter la Croix. 3. 8.
Des Diables. 1. 14.
De la cognoissance de Dieu. 1. 4 et suiv.
Que Dieu est cognu de tous naturellement. 1. 3.
A quoy tend la cognoissance de Dieu. 4. 2.
Que la cognoissance de Dieu est estouffée par l'ignorance ou malice des hommes. 1. 4.
- De l'essence unique de Dieu, et des trois personnes. 4. 13.
Comment Dieu use des œuvres des mechans. 1. 18.
De l'Eglise. 4. 1.
Comparaison entre la vraie et fausse Eglise. 4. 2.
De la juridiction de l'Eglise, et de la discipline. 4. 11, 12.
De la puissance de l'Eglise quant à faire des loix. 4. 2.
De la puissance de l'Eglise quant à déterminer des articles de la Foy. 4. 8.
De l'estat de l'Eglise ancienne. 4. 4.
De l'Election éternelle. 3. 21.
Que l'Election est confirmée par la vocation de Dieu. 3. 24.
De l'autorité de l'Escriture sainte. 4. 6.
Que la doctrine de l'Escriture sainte nous est nécessaire. 1. 19.
Du saint Esprit, de ses offices et de son opération secrette. 3. 1.
Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune Figure visible. 4. 41.
De la Foy. 3. 2.
Du Gouvernement civil. 4. 20.
Des Hérétiques et schismatiques. 4. 1.
De la création de l'Homme. 4. 15.
De l'Image de Dieu. 4. 15.
Des Images. 1. 11, 12.
De l'imposition de mains. 4. 19.
Des Indulgences. 3. 5.

lxvj PRINCIPAUX POINTS DE L'INSTITUTION CHRESTIENNE.

- Du nom de Jésus. 2. 45.
 Du Jusne. 4. 42.
 Des Jugemens et de la Justice temporelle. 4. 20.
 Du Jurement. 2. 8.
 De la Justification de la foy. 3. 41.
 Du commencement de la Justification, et de ses avancemens continuels. 3. 44.
 Les choses qui sont à considérer en la Justification. 3. 44.
 Du Libéral ou franc arbitre. 4. 15; 2. 2, 5.
 De la Liberté chrestienne. 3. 49.
 De la Loy, et de sa fin, office et usage. 2. 7.
 L'exposition de la Loy morale. 2. 8.
 Des Loix civiles. 4. 40.
 Du Mariage. 4. 49.
 Du Médiateur Jésus-Christ. 2. 42.
 Des Mérites des œuvres. 3. 45.
 De la Messe papale. 4. 48.
 Des Moines et nonnains. 4. 43.
 Que le Monde créé de Dieu est par luy maintenu et gouverné. 4. 46.
 Du gouvernement du Monde. 4. 46.
 De la Mort de Christ. 2. 46.
 De l'Onction dernière, sacrement papistique. 4. 49.
 D'Oraison. 3. 20.
 Des Ordres ecclésiastiques du Pape. 4. 49.
 De l'Ordre et ministère de la vraye Eglise. 4. 3.
 De l'élection et office des Pasteurs et docteurs de l'Eglise chrestienne. 4. 3.
 Du Péché contre le saint Esprit. 3. 3.
 Du Péché originel. 2. 4.
 De la vraye Pénitence. 3. 3.
 De la Pénitence papale. 4. 49.
 De la Prédestination de Dieu. 3. 24.
 De la Privauté du siège romain et du commencement de la Papauté. 4. 6, 7.
 Accord des Promesses de la Loy et de l'Evangile. 3. 47.
 De la Providence de Dieu. 4. 46.
 Du Purgatoire. 3. 5.
 Du Rédempteur Jésus-Christ. 2. 46.
 De la Régénération. 3. 3.
 Du Renoncement de nous-mesmes. 3. 7.
 Que les Réprouvez font venir sur eux par leur faute la perdition à laquelle ils sont prédestinez. 3. 24.
 De la Résurrection de Jésus-Christ. 2. 46.
 De la Résurrection dernière. 3. 25.
 Des Sacremens. 4. 44.
 Des Sacremens papistiques, ainsi fausement nommez. 4. 49.
 De l'Intercession des Saints. 3. 20.
 Par le Salaire promis on ne doit pas arguer que les œuvres justifient. 3. 48.
 De la Satisfaction papistique. 3. 4.
 Du Scandale. 3. 49.
 De la convenance qui est entre le vieil et nouveau Testament. 2. 10.
 Des Traditions humaines. 4. 40.
 De la Trinité. 4. 43.
 De la Vie de l'homme chrestien. 3. 6.
 De la méditation de la Vie future. 3. 9.
 Comme il faut user de la Vie présente. 3. 10.
 Que la Vocation de Dieu conferme son élection. 3. 24.
 De bien considérer sa Vocation. 3. 7.
 Des Vœus. 4. 43.

Toutes ces choses sont traitées en ceste *Institution* clairement et pertinemment : et tout ce que les adversaires amènent au contraire est tellement réfuté que tout fidèle lecteur a de quoy se contenter, sans plus s'arrêter aux fariboles et subtilitez des sophistes.

TABLE OU BRIEF SOMMAIRE

Des principales matières contenues en ceste Institution de la religion chrestienne, dressé selon l'ordre de l'Alphabet.

A

Des Acolythes.

De ceux qu'on nommoit Acolythes en l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 4, sect. 4, 9. Des Acolythes de l'Eglise papistique : et comment les Papistes badinent, en disant que Jésus-Christ a esté Acolythe, liv. 4, chap. 49, sect. 22, 23.

De la cheute d'Adam.

La Cheute d'Adam n'est pas procédée de friandise, ains d'infidélité : (car mesprisant la Parole de Dieu et sa vérité, il s'est desvoyé aux mensonges de Satan) laquelle a ouvert la porte à ambition et orgueil (ausquels vices ingratitude estoit conjointe) : ambition a esté mère de rébellion, liv. 2, chap. 4, sect. 4. Comme ainsi soit que par la Cheute d'Adam les autres créatures ayent esté aucunement desfigurées, ce n'est pas de merveille si tout le genre humain en a esté corrompu, c'est-à-dire est décheu de sa première création, et a esté fait sujet à malédiction. C'est ceste corruption que les anciens Docteurs ont nommée Pêché originel : lesquels toutesfois n'ont pas déduit ce point de doctrine si clairement qu'il eust esté requis. Ce pendant il est montré par raisons et tesmoignages de l'Escriture, que Péladius a grandement erré, disant que le pêché estoit descendu du premier homme en toute sa postérité par imitation seulement, et non point par génération, liv. 2, chap. 4, sect. 5, 6.

Que pour entendre ceci, il n'est ja besoin de disputer asçavoir-mon si l'âme d'un enfant procède de la substance de l'âme de son père : veu que la souilleure n'a point son fondement en la substance de la chair ou de l'âme, mais en ce que Dieu avoit ordonné que les dons qu'il faisoit au premier homme, il les eust pour lui et sa postérité ; et aussi qu'à ceste doctrine n'est point contraire ce qui est dit, que les enfans des fidèles sont sanctifiez, liv. 2, chap. 4, sect. 7. C'a esté un mot assez commun, mais qui a esté entendu de peu de gens, Que par la Cheute d'Adam les dons naturels ont esté corrompus en l'homme, et les supernaturels ostez, liv. 2, chap. 2, sect. 4, 46. L'exposition en est baillée en la section 42, asçavoir que l'homme a perdu les dons supernaturels, comme la foy, l'amour envers Dieu et les prochains, et l'affection de suyvre droicteure et justice : mais que par Christ il vient à les recouvrer : que les naturels, asçavoir l'entendement et le cœur, ont esté corrompus, veu qu'il n'y est demeuré intégrité ne droicteure. Item, que la raison n'a pas esté du tout effacée en l'homme, mais en partie affoiblie, en partie corrompue. Aussi que la volonté, puis qu'elle est inséparable de la nature de l'homme, n'est pas périée, mais tenue captive sous des cupiditez perverses, liv. 2, chap. 2, sect. 42. Il est démontré par tesmoignage de saint Augustin et de l'Escriture, que Dieu n'a pas seulement préveu ou per-

mis, mais aussi décrété et ordonné la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de son lignage, liv. 3, chap. 23, sect. 7, 8.

De l'Ame.

Que l'Ame ou l'esprit de l'homme n'est pas un souffle seulement, mais une essence immortelle, combien qu'elle ait esté créée, liv. 4, chap. 45, sect. 2, 3. Contre ceux qui sous couleur de nature nient la providence et le gouvernement de Dieu, lequel se montre és facultez et opérations de l'Ame, qui sont admirables et quasi infinies, liv. 4, chap. 5, sect. 4, 5. Réfutation de l'erreur des Manichéens et de Servet, Que l'Ame de l'homme est un surgeon de la substance de Dieu. Item, de l'erreur d'Oslander, qui ne veut point reconnoître l'image de Dieu en Adam, s'il n'y a eu une justice essentielle infuse en luy, liv. 4, chap. 45, sect. 5. Quasi pas un des Philosophes n'a parlé asseurement de l'immortalité de l'Ame, mais ils ont limité ses facultez à la vie présente, en lieu que l'Ecriture luy attribue tellement la conduite quant à ceste vie, qu'elle doit aussi le solliciter à reconnoître Dieu. Item de la division des facultez de l'Ame selon les Philosophes, liv. 4, chap. 45, sect. 6. Autre division plus convenable à la doctrine chrestienne, asçavoir que les parties de l'Ame sont l'entendement et la volonté : et quel est l'office et propriété d'icelles en la première création de l'homme, au mesme, sect. 7, 8. Que mesmes és vices de l'Ame on peut appercevoir encores quelque reste de semence de religion, liv. 4, chap. 45, sect. 6. De l'erreur de ceux qui ont estimé qu'en la mort, les Ames aussi mouroyent pour ressusciter au dernier jour avec les corps, liv. 3, chap. 25, sect. 6. Description que fait saint Bernard des misères de l'Ame fidèle considérée en elle-mesme et au contraire de l'assurance et matière de se glorifier qu'elle a en Christ, liv. 3, chap. 2, sect. 25.

Des Anabaptistes.

Est monstré à l'encontre des Anabaptistes, que le baptesme des petis enfans

accorde bien avec l'institution de Christ, et la nature du signe extérieur, liv. 4, chap. 46, sect. 4, 2, etc. Que le Baptesme a esté mis au lieu de la Circoncision : quelle convenance ou quelle diversité il y a entre les deux, liv. 4, chap. 46, sect. 3, 4. Veü que le Seigneur fait les petis enfans participans de la chose signifiée au Baptesme, que ce n'est pas raison de les exclurre du Baptesme, liv. 4, chap. 46, sect. 5. Il est monstré que le Seigneur régénère aussi de ceux qui sont en tel aage, liv. 4, chap. 46, sect. 47, 18, 19. Que puisque nous avons la mesme alliance, laquelle le Seigneur ayant contractée avec Abraham a voulu estre seellée és petis enfans par un Sacrement extérieur : qu'en iceux aussi le Baptesme doit aujourd'huy avoir lieu, liv. 4, chap. 46, sect. 6. Que le Baptesme des petis enfans est bien prouvé par ce que Christ a embrassé des petis enfans, et a mis ses mains sur eux, liv. 4, chap. 46, sect. 7. Réfutation d'aucuns argumens que font les Anabaptistes contre le Baptesme des petis enfans, liv. 4, chap. 46, sect. 8, 22, 23, 25, 27, 28, 29. Qu'il revient un grand profit du Baptesme des petis enfans, tant aux pères fidèles qu'à iceux enfans, liv. 4, chap. 49, sect. 9. Duquel bien Satan tasche de nous despoüiller par le moyen des Anabaptistes, liv. 4, chap. 46, sect. 32. Réfutations des argumens que les adversaires ameinent au contraire : asçavoir, que la signification du Baptesme est autre que de la Circoncision : que nostre alliance est autre que l'ancienne : qu'autres gens sont aujourd'huy nommez Enfans, qu'anciennement, liv. 4, chap. 46, sect. 10, 11, 12, 13, 14, 15. Response à d'autres différences forgées par iceux entre la Circoncision et le Baptesme, au mesme, sect. 46. Item, à ce qu'ils objectent, que le Baptesme est Sacrement de foy et repentance desquelles choses l'aage d'enfance n'est capable, liv. 4, chap. 46, sect. 20, 21. En ceux qui ont desjà aage de discrétion, la foy et intelligence doivent précéder l'administration du Baptesme, mais és enfans des fidèles le Baptesme a lieu avant qu'ils ayent intelligence, liv. 4, chap. 46, sect. 24. Contre ceux qui tiennent pour damnez tous les petis

enfants qui n'ont esté baptizez, liv. 4, chap. 16, sect. 26. Que c'est pour une bonne raison que Christ n'a esté baptisé qu'au trentième an de sa vie, et que cela ne fait rien pour ceux qui ne veulent pas qu'on baptise les petis enfans, liv. 4, chap. 16, sect. 29. Pourquoi c'est qu'on ne doit pas recevoir à la Cène les petis enfans, ne les exclurre du Baptesme, liv. 4, chap. 16, sect. 30. Un grand catalogue des argumens par lesquels ce vilain Servet a combatu contre le Baptesme des petis enfans : avec la réfutation d'iceux, liv. 4, chap. 16, sect. 31. Du Baptesme des petis enfans, liv. 4, chap. 8, sect. 16.

Des Anges.

Que les Anges sont créatures de Dieu, combien que Moÿse ne l'exprime pas en l'histoire de la création, liv. 1, chap. 14, sect. 3. Touchant le temps ou l'ordre auquel ils ont esté crééz, il n'est pas expédient de nous en enquérir, veu que l'Écriture n'en dit rien, laquelle nous devons suivre pour reigle, liv. 1, chap. 14, sect. 4. Pourquoi c'est que les Esprits célestes sont nommez Anges, Armées, Vertus, Principautez, Puissances, Dominations, Thrones, Dieux, liv. 1, chap. 14, sect. 5. Touchant les Anges, l'Écriture nous enseigne ce qui est propre pour nostre consolation et confirmation de nostre foy, asçavoir qu'ils sont ministres et dispensateurs de la libéralité de Dieu envers nous : et ce en diverses sortes, liv. 1, chap. 14, sect. 6 et 9. Qu'il n'y a pas un Ange seulement qui ait soin de nous, mais que tous d'un accord veillent pour nostre salut : et que pourtant c'est une question superflue de disputer si chacun a son Ange particulièrement ordonné pour le garder, liv. 1, chap. 14, sect. 7. Que c'est curiosité de s'enquérir du nombre et de l'ordre des Anges, et témérité d'en déterminer : et pourquoy, veu que ce sont esprits l'Écriture sous les noms de Chérubin et Séraphin les peind ayans ailes, liv. 1, chap. 14, sect. 8. Contre les Sadduciens et semblables fantastiques, il est monstré par divers tesmoignages de l'Écriture, que les Anges ne sont point qualitez ou in-

spirations sans substance, ains vrayes natures spirituelles, liv. 1, chap. 14, sect. 9. Qu'il nous faut donner garde de superstition à l'endroit des Anges, ou de leur attribuer ce qui appartient à Dieu seul et à Christ, liv. 1, chap. 14, sect. 10. Que pour éviter ce danger nous avons à considérer que Dieu se sert d'eux, non point par nécessité, comme s'il ne s'en pouvoit passer, mais pour le soulagement de nostre imbécillité, au mesme, sect. 11. Les Anges aussi ont esté crééz à l'image de Dieu, liv. 1, chap. 15, sect. 3.

De l'Ascension de Christ au ciel.

Combien que Christ en ressuscitant ait commencé à magnifier sa gloire et vertu, que toutesfois il a vrayement lors exalté son règne, quand il est monté au ciel, pource qu'il a lors plus largement espandu les grâces de son Esprit, amplifié sa majesté, et déclaré d'avantage sa puissance, tant en aidant les siens, qu'en abatement ses ennemis : et que toutesfois il est tellement absent selon la présence de sa chair, qu'il est toujours en tous lieux selon la présence de sa majesté, et avec ses fidèles selon sa grâce invisible et incompréhensible, liv. 2, chap. 16, sect. 14. De ce que Christ est assis à la dextre du Père, et du fruit que nostre foy reçoit de cela en diverses sortes, liv. 2, chap. 16, sect. 15, 16.

Des Archeresques et Patriarches.

Voyez liv. 4, chap. 4, sect. 4, et chap. 7, sect. 45.

B

Du Baptesme.

La définition du Baptesme, la première fin d'iceluy est, qu'il sert à nostre foy envers Dieu : l'autre, qu'il en est tesmoignage envers les hommes. Nostre foy en reçoit trois fruits. Premièrement, entant que c'est un signe de nostre purgation, et que nos péchez sont effacez, liv. 4, chap. 15, sect. 1, ce qui est prouvé par tesmoignages de l'Écriture : et que ce n'est pas l'eau qui nous nettoye, mais le

sang de Christ, sect. 2. Que la vertu du Baptesme ne doit point estre restreinte au temps qu'on l'administre, mais que par iceluy nous sommes une fois lavez pour toute nostre vie : et que néantmoins il ne faut pas prendre de cela licence de pécher à l'advenir, sect. 3, 4. Le second fruit que nostre foy reçoit du Baptesme, c'est qu'il nous monstre nostre mortification et vie nouvelle en Christ, au mesme, sect. 5. Le troisième, qu'il nous monstre que nous sommes tellement unis avec Christ, que nous participons à tous ses biens, sect. 6. Que le Baptesme administré par Jehan-Baptiste a esté le mesme que les Apostres ont administré, au mesme, sect. 7, 8. Que tant nostre mortification comme nostre purgation a esté figurée au peuple d'Israël par le passage de la mer, et le rafraichissement de la nuée, sect. 9. Que c'est un point faux, de dire que par le Baptesme nous sommes remis en la mesme justice et pureté de nature qu'Adam avoit premièrement, liv. 4, chap. 45, sect. 40, 41, 42. Comment c'est que le Baptesme sert à rendre confession de nostre foy entre les hommes, sect. 43. Comment il nous convient user du Baptesme, tant pour confermer nostre foy, que pour en rendre tesmoignages envers les hommes; où il est monstré aussi que les grâces de Dieu ne sont pas encloses au Sacrement pour nous estre conférées par la vertu d'iceluy, liv. 4, chap. 45, sect. 44, 45. Que la dignité du Ministre n'apporte rien au Baptesme: aussi que l'indignité d'iceluy n'y déroge rien, quoy qu'ayent allégué les Donatistes et aujourd'huy les Anabaptistes, liv. 4, chap. 45, sect. 46, 47, 48. Le Baptesme est Sacrement de pénitence pour toute la vie, tellement qu'il n'en faut point d'autre, liv. 4, chap. 49, sect. 47. De l'eau charmée, du cierge, du chresme, du crachat et autres badinages adjoutez à la simple cérémonie du Baptesme de Christ, de laquelle la pure administration est monstrée telle qu'elle doit estre en l'Eglise, liv. 4, chap. 45, sect. 49. Que c'est aux ministres de l'Eglise d'administrer le Baptesme, et non pas aux particuliers: beaucoup moins aux femmes, liv. 4, chap. 45, sect. 20,

21, 22. Touchant le Baptesme des petis enfans, voyez sous le mot *Anabaptistes*.

C

Des Cardinaux.

Quand premièrement a commencé ce nom à estre en usage, et comment c'est qu'en si peu de temps l'estat des Cardinaux est monté si haut, liv. 4, chap. 7, sect. 30.

De la Cène du Seigneur.

Des signes de la sainte Cène, qui sont le pain et le vin : où il est monstré par les paroles du Seigneur en la Cène, pourquoy il a voulu que nous usissions de tels signes, liv. 4, chap. 47, sect. 4. De la grande assurance et consolation que nous donne la Cène, nous rendant tesmoignage que nous sommes tellement faits un corps avec Christ, que tout ce qu'il a est nostre, au mesme, sect. 2, 3. Que ce n'est pas le principal de ce Sacrement de nous présenter le corps de Christ sans plus haute considération : mais plustost nous sceller ceste promesse de Christ, que sa chair est vrayement nostre viande, au mesme, sect. 4. Que la Cène ne fait pas que Christ commence à nous estre pain de vie : mais nous fait sentir la vertu de ce pain. Qu'il nous faut garder de trop attribuer ou trop peu aux signes de la Cène. Item, que manger la chair de Christ n'est pas la foy, mais un effet de la foy, au mesme, sect. 5, 6. Que ceux-là ne parlent pas assez avant, qui nous font seulement participans de l'Esprit de Christ, laissons derrière la mémoire de son corps et son sang. Que c'est un si grand mystère, que la langue ne le scauroit exprimer, non pas mesmes l'esprit comprendre, au mesme, sect. 7. Que Christ qui a esté dès le commencement la parole du Père vivifiante, a fait que sa chair qu'il avoit prinse, nous fust vivifiante, au mesme, sect. 8, 9. Que les fidèles la mangent vrayement, quelque distance de lieux qu'il y ait entre icelle et eux, au mesme, sect. 10. Que la Cène a deux parties, les signes et la vérité spirituelle, qui contient trois choses : la signification, la

matière, et l'effect, au mesme, sect. 41. De la transsubstantiation du pain et vin au corps et sang de Christ, forgée en la cour de Rome, liv. 4. chap. 47, sect. 42, 43 et autres suyvans, et sect. 20. Que les Docteurs anciens ne l'ont point ainsi tenu : aussi que ce ne seroit point Sacrement si la substance des signes ne demeuroit, liv. 4, chap. 47, sect. 44. Que le pain n'est pas Sacrement sinon à ceux ausquels la parole s'adresse, au mesme, sect. 45 ; où aussi sont réfutées aucuns argumens des Docteurs de la transsubstantiation. De certains autres, qui confessent bien en un mot, que la substance des signes demeure, et toustesfois tenans que le corps de Christ est au pain et sous le pain, retombent en ceste imagination de présence locale du corps, et mesmes qu'il est en tous lieux, liv. 4, chap. 47, sect. 46, 47, 48, 20. Après sont réfutées les objections de telles gens, au mesme, sect. 21, 22, 23, 24, et autres suyvans. Item est monsté qu'il n'y a passage ny en saint Augustin, ny en l'Escriture, qui face pour eux en cest endroit, au mesme, sect. 28, 29, 30, 31. Item sont encores réfutées certaines autres de leurs objections : et principalement ce qu'ils disent que quand nous parlons de manger spirituellement le corps de Christ, ce n'est pas le manger vrayement et réalement, où aussi il est monsté qu'en la Cène le corps de Christ est présenté aux infidèles aussi, mais qu'ils ne le reçoivent pas, au mesme, sect. 33. Et est prouvé par divers passages de saint Augustin, qu'il n'a pas estimé que les infidèles le recusent, sect. 34. En quelle sorte le corps et le sang de Christ nous sont présentez en la Cène, et quelle présence de Christ il nous y faut reconnoistre, liv. 4, chap. 47, sect. 48, 49, 32. De l'exposition des paroles de Christ en la Cène, au mesme, sect. 20, 24. Plusieurs passages de l'Escriture, qui monstrent de l'adoration charnelle des Papistes, de la consécration de l'hostie (qu'ils appellent) et de la cérémonie de la porter en procession, liv. 4, chap. 47, sect. 35, 36, 37. Que le corps de Christ n'est pas infini, et qu'il est au ciel jusques au dernier jour, au

mesme, sect. 26, 27. Le Sacrement de la Cène nous doit inciter à action de grâces, nous exercer à réduire en mémoire la mort de Christ, et estre un aiguillon à proufiter en sainteté de vie, et principalement en charité, liv. 4, chap. 47, sect. 37, 38. Qu'en la Papauté la Cène (en lieu que la droicte administration n'en peut pas estre sans la Parole) a esté tournée comme en un jeu sans parler ; où aussi est touché de ceux qui gardent le Sacrement pour le porter aux malades, liv. 4, chap. 47, sect. 39. Qu'à ceux qui prennent la Cène sans foy et affection de charité, elle est tournée en poison : et qu'à bon droict ils sont coupables du corps et du sang de Christ, liv. 4, chap. 47, sect. 40. Que c'est une droicte géhenne des consciences, ce que les Papistes enseignent pour se préparer à dignement recevoir le corps de Christ : et que le diable ne pouvoit pas trouver plus beau moyen pour se despescher de ruiner les povres âmes ; où aussi est baillé le remède pour éviter un tel gouffre : et est monsté que ceux-là s'abusent, qui requièrent que les fidèles apportent à la Cène une foy parfaite, liv. 4, chap. 47, sect. 44, 42 ; qu'il y a plusieurs choses indifférentes quant à la conduite externe de l'acte de la Cène : et comment c'est qu'on la peut administrer bien honnestement, au mesme, sect. 43. De ce qu'on participe aujourd'huy si peu souvent à la Cène du Seigneur : ce qui est un signe du mespris d'icelle, et qui a grandement desplu aux Docteurs de l'Eglise ancienne. Item, que ç'a esté une droicte invention du diable, que l'ordonnance papale de communiquer une fois l'an, liv. 4, chap. 47, sect. 44, 45, 46. Comme aussi que les laïcs ne participent au signe du sang : ce qui est contre l'Escriture et l'usage de l'Eglise ancienne, mesmes quatre cents ans après la mort de saint Grégoire, au mesme, sect. 47, 48, 49, 50. Que c'est profaner la Cène de Christ, si on y reçoit toutes manières de gens indifféremment : et de l'office des ministres à en rejeter ceux qui en sont indignes, liv. 4, chap. 42, sect. 5. Brief sommaire de ce que nous devons tenir quant aux deux Sacremens : et pourquoy la

Cène se réitère souvent, et non pas le Baptême, liv. 4, chap. 48, sect. 49.

Des Cérémonies.

Que les Cérémonies anciennes de la Loy de Moÿse ont esté abolies seulement quant à l'usage, non pas quant à la substance (laquelle nous avons bien à clair et avec plene efficace en Jésus-Christ) et que cela ne dérogué rien à la sainteté d'icelle, liv. 2, chap. 7, sect. 46. Et qu'à bon droict estans considérées à part et hors de Christ, saint Paul les nomme Obligations contre nous, au mesme, sect. 47. Les ordonnances touchant les Cérémonies en la Papauté, enjoignent des Cérémonies en partie inutiles, quelquesfois aussi sottes, quoy qu'elles ayent apparence de sagesse : d'avantage, le nombre en est si infini, que les consciences en sont accablées, liv. 4, chap. 40, sect. 41, 42, 43. Qu'on ne peut excuser les Cérémonies papales sous couleur de dire qu'elles sont pour l'instruction des simples, comme les Cérémonies de la Loy ont servy de pédagogie aux Juifs, car il y a en ceci évidemment différence entre nous et le peuple ancien, liv. 4, chap. 40, sect. 44. Les Cérémonies de la Papauté sont tenues comme sacrifices pour la satisfaction des péchez, et méritoires de la vie éternelle : mais à la vérité ne contiennent rien de doctrine, et sont seulement moyens pour attraper deniers, liv. 4, chap. 40, sect. 45.

Du Chant en l'Eglise.

Que la voix et le Chant ne sert de rien en prières, si l'affection du cœur n'y est, liv. 3, chap. 20, sect. 31, 33. De l'usage de chanter és Eglises, au mesme, sect. 32.

De la Charité envers le prochain.

Charité est amour envers nostre prochain, non pas envers nous-mesmes, quoy que disent les Sorbonistes, liv. 2, chap. 8, sect. 54. Sous le mot de Prochain sont comprins mesmes les plus estranges, voire et nos ennemis, au mesme, sect. 55. Parquoy on voit l'ignorance des Docteurs scholastiques, qui ont dit que de n'appéter point vengeance et d'aimer

nos ennemis, c'estoyent conseils, non pas commandemens : en quoy les Anciens ont esté d'autre opinion, voire mesmes saint Grégoire, au mesme, sect. 55 et 56. Qu'ain que nous ne nous lassions de bien faire à nos prochains, il nous est besoin d'estre patiens, et ne regarder pas ce que méritent plusieurs selon leur ingratitude, ou autres qualitez qui nous pourroyent refroidir : mais nous proposer Dieu qui le nous commande, liv. 3, chap. 7, sect. 6. Pour faire le devoir de Charité, ce n'est pas assez que nous facions envers nostre prochain tout ce qui nous est possible : mais faut encores que cela se face d'une droicte affection d'amour. Et à ceste fin est nécessaire que nous nous propositions ce luy qui a besoin de nous, comme si nous estions en sa place, ce qui sera un moyen pour éviter toute arrogance, et autres vices qui desfigurent la Charité, liv. 3, chap. 7, sect. 7. Charité non feinte : est une approbation de vraye piété : et pourtant Christ et les Apostres quelquesfois parlans de la Loy, insistent sur la seconde Table, sans faire mention de la première, liv. 2, chap. 8, sect. 52. Contre les Pharisiens de nostre temps, qui disputent que nous sommes justifiez par Charité, pource que saint Paul dit que Charité est plus grande que foy et espérance, liv. 3, chap. 48, sect. 8. L'exposition du dixième commandement, par lequel nous sont défendues non-seulement toutes entreprises et délibérations de nuire à nostre prochain (comme és autres commandemens) mais aussi toutes pensées et convoitises contraires à Charité, liv. 2, chap. 8, sect. 49, 58. Qu'à bon droict le Seigneur requiert de nous une si grande droicteure et telle ardeur de Charité, au mesme, sect. 50. L'exposition du sixième commandement : par lequel non-seulement meurtres et haines nous sont interdites : mais la conservation de la vie de nostre prochain nous est recommandée, pource qu'il est nostre chair, et image de Dieu, liv. 2, chap. 7, sect. 39, 40.

De Christ.

Probation de la divinité du Fils de

Dieu, liv. 4, chap. 43, sect. 7. Contre aucuns mastins, qui desrobent subtilement au Fils de Dieu son éternité, disans qu'il a commencé à estre lorsque Dieu a parlé pour créer le monde, au mesme, sect. 8. Divers tesmoignages de l'Escriture qui monstrent sa divinité: premièrement du Vieil Testament, au mesme, sect. 9, 10, et puis du Nouveau, sect. 11. Le mesme est prouvé par les œuvres que l'Escriture luy attribue, sect. 12. Item, par les miracles qu'il a faits, sect. 13. Plusieurs tesmoignages de l'Escriture et bien formels, que Christ a prins une vraie substance de chair humaine, et non pas un fantosme ou apparence (comme songeoient les Marcionites): ne semblablement un corps céleste, (comme disoient les Manichéens) liv. 2, chap. 13, sect. 1. Exposition des passages de l'Escriture, desquels ces hérétiques et aucuns de leurs disciples aujourd'huy taschent de confirmer leur erreur, au mesme, sect. 2, 3, où aussi sont réfutez certains nouveaux Marcionites, lesquels pour prouver que Christ a prins un corps de rien, allèguent que les femmes n'ont point de semence. Réfutation d'autres absurditez alléguées par lesdits, liv. 2, chap. 43, sect. 4.

Des Clercs.

De la signification de ce mot, et quelles gens estoyent ainsi nommez en l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 4, sect. 9.

De la Cognoissance de Dieu.

Cognoistre Dieu, ce n'est pas seulement concevoir qu'il y a un Dieu, mais entendre ce qui est bon de sçavoir de luy pour sa gloire et nostre salut, liv. 4, chap. 2, sect. 4. La cognoissance de Dieu nous doit servir premièrement, pour nous duire à crainte et révérence envers luy, puis aussi afin que nous apprenions d'attendre tout bien de luy, liv. 4, chap. 2, sect. 2; chap. 5, sect. 8. Que les Philosophes n'ont point autre cognoissance de Dieu, que pour estre rendus inexcusables, liv. 2, chap. 2, sect. 18. Que tous hommes ont naturellement ceste maxime imprimée en eux, qu'il y a quelque Dieu, liv. 4, chap. 2, sect. 1, et c'est afin que

ceux qui n'auront point servy le vray Dieu, soyent condamnez par leur propre conscience, liv. 4, chap. 3, sect. 1. Combien que tous sçachent naturellement qu'il y a un Dieu, les uns toutesfois s'escarent en superstition, les autres de propos délibéré se destournent malicieusement de Dieu, liv. 4, chap. 4, sect. 1. Vous trouverez d'autres choses à ce propos sous ce mot, *De la Création du monde.*

Des Conciles.

Qu'il faut tenir mesure à porter honneur aux Conciles, afin de ne déroguer à Jésus-Christ. Item, que les Conciles anciens confirment pour la plus part nostre doctrine, liv. 4, chap. 9, sect. 1. Que suyvant les Escritures, les Conciles n'ont autorité aucune, s'ils ne sont assemblez au nom de Christ: et que c'est qu'emporte ce mot, au mesme, sect. 2. Que les Papistes prennent une maxime fausse, de dire que la vérité n'est point en l'Eglise, si tous les Pasteurs n'en sont d'accord: et qu'il n'y a point d'Eglise, si elle n'est en monstre, et si elle n'apparoistés Conciles généraux, liv. 4, chap. 9, sect. 3, 4, 5, 6, 7. Que c'est qu'il faut considérer, quand il est question de l'autorité de quelque Concile: et que saint Augustin y prescrit un bon moyen, liv. 4, chap. 9, sect. 8. Qu'il y a des contradictions entre les Conciles, au mesme, sect. 9. Que mesmes en ces premiers Conciles et plus anciens il y a eu des fautes, au mesme, sect. 10, 11.

De la Concupiscence.

La différence entre Concupiscence et Conseil, liv. 2, chap. 8, sect. 49. Que toutes les cupiditez de l'homme sont mauvaises et entachées de péché: non pas en tant qu'elles sont naturelles, mais pource qu'elles sont toutes désordonnées à cause de la corruption de nature. Et que telle a esté l'opinion de saint Augustin, quand on le regardera de bien près, liv. 3, chap. 3, sect. 12. Ce qui est monstré par plusieurs passages de ses escrits, au mesme, sect. 3.

*De la Confession auriculaire,
qu'on appelle.*

Du débat qui est touchant la Confession auriculaire entre les Théologiens scholastiques et les canonistes, d'autant que ceux-ci tiennent que Dieu ne l'a pas commandée. Réfutation des argumens sur lesquels les autres se fondent. Premièrement, d'autant qu'il est dit en l'Evangile, que le Seigneur ayant nettoyé les lépreux, les renvoya aux Sacrificateurs, duquel fait la vraie raison est rendue, liv. 3, chap. 4, sect. 4. Item, que le Seigneur ayant ressuscité Lazare, commande à ses disciples de le deslier, liv. 3, chap. 4, sect. 5. La vraie exposition de deux autres passages, desquels ils pensent confermer leur Confession : asçavoir que ceux qui venoyent au Baptesme de saint Jehan confessoient leurs péchez : et saint Jaques veut que nous confessions nos péchez l'un à l'autre, liv. 3, chap. 4, sect. 6. Que l'usage de se confesser à un Prestre, a bien esté une observation ancienne, mais toutesfois libre, comme une discipline politique, et non pas comme une loy faite par Christ ou ses Apostres ; et que depuis Nectarius Evesque de Constantinoble l'abolit, à cause d'un Diacre qui sous couleur de cela avoit violé une femme. Item, que les Eglises n'ont point esté chargées de ceste loy tyrannique avant le temps du Pape Innocence troisième (il y a environ trois cens ans) et est aussi monstrée quant et quant la sottise d'icelle ordonnance, et la barbarie des mots ausquels elle est couchée par eux, liv. 3, chap. 4, sect. 7. Les tesmoignages de l'abolissement d'icelle loy prins des livres de Chrysostome Evesque de Constantinoble, au mesme liv. 3, chap. 4, sect. 8. Exposition de l'ordonnance du Pape Innocence, de confesser tous ses péchez : où sont récitées les diverses opinions des théologiens romaniques, touchant le nombre et l'usage des clefs, et de la puissance de lier et deslier, liv. 3, chap. 4, sect. 45. La vilenie de chacun point de ceste loy de Confesse : et principalement quant à celui de conter tous ses péchez, au mesme, sect. 46. Une description naïve

des tormens et géhennes dont les povres consciences estoient là estreintes par divers circuits, comme entre les mains d'un bourreau, au mesme, sect. 47. Est déclaré par similitude comment c'est que la pluspart du monde s'est peu arrester à une telle illusion ; que c'est une loy impossible, et qui rend les hommes hypocrites ; après est monstrée une reigle infaillible de se bien confesser, prise sur l'exemple du Péager, liv. 3, chap. 4, sect. 48. Réfutation de ce point, Que les péchez ne sont point pardonnez, si on n'a ferme intention de les confesser, et que la porte est fermée, etc., où aussi est réfutée leur objection, Qu'on ne peut juger qu'après cognoissance de cause : c'est-à-dire, donner absolution : que le dénombrement de tous les péchez ne soit fait, au mesme livre, chapitre et section. Que ce n'est pas de merveille si nous condamnons et abolissons la Confession auriculaire, et que fausement les adversaires luy attribuent qu'elle humilie le pécheur en l'amenant à honte de son mesfait : veu qu'au contraire elle luy fournit une hardiesse à mal faire, liv. 3, chap. 4, sect. 49. Qu'à tort les Prestres de la Papauté mettent en avant la puissance des clefs, veu qu'il ne sont pas successeurs des Apostres, et n'ont le saint Esprit, considéré que tous les jours ils lient ce que le Seigneur a commandé de deslier : et au contraire, liv. 3, chap. 4, sect. 20. Que c'est une chose fausse, de dire que la puissance des clefs peut estre exercée sans science : veu que par ce moyen l'absolution seroit incertaine ; où aussi il est traité tant de l'absolution que de la condamnation que le ministre de l'Evangile ou l'Eglise prononce, et de la certitude d'icelles, liv. 3, chap. 4, sect. 21. Que l'absolution des Prestres papistiques est incertaine, tant de la part de celui qui absout, que de celui qui se confesse ; ce qui est autrement en l'absolution de l'Evangile, laquelle ne dépend d'autre condition que ceste-ci : si le pécheur cherche satisfaction au sacrifice unique de Christ, et s'arreste à la grâce qui luy est présentée, liv. 3, chap. 4, sect. 22. Que quand les Docteurs de la Papauté allèguent que la puissance de deslier a

esté donnée aux Apostres, ils appliquent fausement à leur Confession auriculaire ce que Christ a dit en partie de la prédication de l'Évangile, en partie de l'excommunication. Des erreurs du Maître des Sentences et autres semblables, en ce point. Item, de leur façon de pardonner les péchez, avec injonction de peine et de satisfaction, liv. 3, chap. 4, sect. 23. Le sommaire des choses susdites : asçavoir que c'est que doyyent estimer les fidèles touchant la Confession auriculaire, au mesme, sect. 24.

De la vraye Confession.

De la manière de Confession qui nous est prescrite en la Parole de Dieu : asçavoir de nous confesser à Dieu, qui cognoist nos cœurs et toutes nos pensées, liv. 3, chap. 4, sect. 9. De ceste Confession secrète que nous faisons à Dieu, s'ensuyt une Confession volontaire devant les hommes, toutesfois et quantes qu'il est requis pour la gloire de Dieu, ou pour nous humilier. De laquelle seconde espèce de Confession l'usage a esté ordinaire sous la Loy en l'Eglise, et est encores aujourd'huy : mais toutesfois doit estre spécialement pratiqué, s'il advient que tout un peuple ait commis quelque faute, ou soit visité de quelque calamité. Item, de l'utilité d'une telle Confession, liv. 3, chap. 4, sect. 40, 41. De deux autres espèces de Confession particulière, desquelles la première se fait pour nostre regard, asçavoir, quand estans tormentez en nous-mesmes pour le sentiment de nos péchez, nous recourons à nos frères pour estre consolez par eux (enquoy il se faut principalement adresser aux Pasteurs, en regardant toutesfois qu'on use de ce remède prudemment et avec modération, afin qu'il n'y ait point de servitude) : l'autre pour nous réconcilier avec nostre prochain, s'il a esté par nous offensé. Sous laquelle espèce est comprinse aussi la Confession de ceux qui par leur péché ont scandalisé toute une Eglise, liv. 3, chap. 4, sect. 42, 43. Que la puissance des clefs a lieu en ces trois espèces de Confession : et quel fruit en revient à ceux qui se confessent ainsi, asçavoir qu'ils sca-

vent que la rémission de leurs péchez leur est annoncée par un ambassadeur de Christ, au mesme, sect. 44. Il y a une manière de Confession des péchez, générale : il y en a aussi une spéciale, liv. 3, chap. 20, sect. 9.

De la Confirmation en la Papauté.

De la cérémonie de l'imposition des mains en l'Eglise primitive, quand les enfans des fidèles estans venus en aage rendoyent raison de leur foy, liv. 4, chap. 49, sect. 4 ; en lieu de laquelle sainte observation a esté mis le sacrement de Confirmation en la Papauté, au mesme, sect. 5. Que c'est une moquerie d'alléguer l'exemple des Apostres, pour couverture d'un tel badinage, au mesme, sect. 6. Du Blasphème des Papistes, d'appeler leur Chresme, Huile de salut, au mesme, sect. 7, 8. Item, que nous ne sommes pas parfaitement Chrestiens, si nous n'avons la confirmation de l'Evesque, au mesme, sect. 9. Et que telle onction doit estre en plus grande révérence que le Baptisme, au mesme, sect. 40, 44. Qu'il seroit à désirer qu'on remist en usage la coustume de l'Eglise ancienne, quant à faire rendre aux enfans raison de leur foy, au mesme, sect. 43.

De la Conscience.

Que c'est de la Conscience, et en quel sens saint Paul dit qu'il faut obéir aux Magistrats pour la Conscience, liv. 3, chap. 49, sect. 45, 46. Que c'est de la Conscience, et comment il convient distinguer entre le jugement de Dieu, lequel est spirituel, auquel proprement la Conscience a à répondre, et la justice terrienne, liv. 4, chap. 40, sect. 3, 5. De la liberté de la Conscience quant aux choses externes et indifférentes, liv. 3, chap. 49, sect. 7, 8. Que les Consciences estans mises en liberté par le bénéfice de Christ, sont affranchies de toute la puissance des hommes : et comment cela se doit prendre ; où il est aussi parlé de la différence entre le régime spirituel et la police terrienne, liv. 3, chap. 49, sect. 44, 45. Que les Consciences des fidèles pour avoir assurance de leur justification devant Dieu, doyyent, quant à

ce regard, oublier toute la justice de la Loy, liv. 3, chap. 19, sect. 2, 3. Item, qu'elles obéissent à la Loy, non pas comme contraintes par la nécessité que la Loy impose : mais qu'estans affranchies du joug de la Loy, elles obéissent d'un franc vouloir à la volonté de Dieu, liv. 3, chap. 19, sect. 4, 5, 6.

De la Crainte des fidèles.

Que les fidèles souventesfois sont agitez de Crainte et desiance, pour le sentiment qu'ils ont de leur infirmité, liv. 3, chap. 2, sect. 17. Il y a aussi es cœurs des fidèles une autre espèce de Crainte, qu'ils conçoivent en regardant les exemples de la vengeance de Dieu sur les iniques, ou en considérant leur propre misère. Qu'une telle Crainte non-seulement n'est point contraire à la foy : mais est fort nécessaire aux fidèles, et que ce n'est pas de merveille si foy et frayeur peuvent estre ensemble en l'âme fidèle, veu qu'à l'opposite on voit bien es iniques nonchalance et sollicitude tout ensemble, liv. 3, chap. 2, sect. 22, 23. Que la Crainte du Seigneur procède de double sentiment : asçavoir quand nous honorons Dieu comme Père, et le craignons comme Seigneur : et que ce n'est pas de merveille si ces deux affections peuvent estre ensemble, liv. 3, chap. 2, sect. 26. Et que telle Crainte est bien autre que celle des infidèles, laquelle on appelle communément Crainte servile, au mesme, sect. 27.

De la Création du monde.

Combien que les hommes deussent bien cognoistre Dieu par la Création des choses : toutesfois afin que les fidèles ne s'escoulassent après les vaines inventions des idolâtres, il a voulu que l'histoire de la Création fust enregistrée en l'Ecriture, et que le temps y fust marqué, liv. 4, chap. 14, sect. 1, où aussi est réfutée la moquerie profane des contempteurs, qui demandent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de créer ciel et terre. Qu'à ceste mesme fin est récité que tout l'œuvre n'a pas esté fait en un moment, mais parachevé en sept jours. Item est récité l'ordre : asçavoir

qu'Adam n'a point esté créé, que premièrement tout ce bastiment du monde ne fust dressé et rempli de tous biens, liv. 4, chap. 14, sect. 2, 22. Réfutation de l'erreur des Manichéens, qui mettent deux principes (asçavoir un bon et un mauvais) en lieu de recognoistre Dieu seul pour Créateur, liv. 4, chap. 14, sect. 3. Il est monstré par les Escritures, que par la cognoissance de Dieu, laquelle reluit en la Création du monde, nous ne pouvons venir à trouver le droict chemin, liv. 1, chap. 5, sect. 13. Et que toutesfois nous sommes du tout desnuez d'excuse, au mesme, sect. 14. Combien que la contemplation du ciel et de la terre, et de la conduite des choses humaines, sollicite les hommes à honorer Dieu, si est-ce que cela (s'il n'y a remède d'ailleurs) leur esvanouist sans qu'ils en fissent leur proufit à bon escient ; ce qu'on voit estre advenu aux plus sages mesmes des Philosophes du temps passé, liv. 4, chap. 5, sect. 10. De là est procédée la multitude infinie de dieux, et une si grande diversité et contrariété d'opinions entre les Philosophes, au mesme, sect. 11. L'essence de Dieu est invisible et incompréhensible : mais il s'est fait comme visible, engravant en toutes ses œuvres des très-certaines marques de sa gloire, liv. 4, chap. 5, sect. 4. Non-seulement les choses que les Philosophes et gens sçavans comprennent en spéculant le ciel et la terre et les secrets de nature, rendent tesmoignage de la sapience de Dieu : mais mesmes ce que le commun peuple et les idiots peuvent appercevoir seulement en ouvrant les yeux, au mesme, sect. 2. A ce qu'en vraye foy nous appréhendions ce qu'il nous est expédient de cognoistre de Dieu, il est bon d'entendre l'histoire de la Création du monde, ainsi que Moïse l'a mise par escrit, de laquelle est fait un brief recueil, liv. 4, chap. 14, sect. 20. La considération des œuvres de Dieu (c'est-à-dire de la Création de toutes choses) doit estre rapportée à deux fins principales : la première est, que nous ne laissions point passer (comme gens ingrats) par nonchalance ou oubliance, ses vertus qu'il nous monstre à l'œil es créatures, liv. 4, chap. 14,

sect. 21. L'autre est, que nous appliquions icelles vertus envers nous-mesmes, pour nous solliciter à nous fier en luy, l'invoquer, louer, et aimer, au mesme, sect. 22.

De porter la Croix.

Il faut que nous renoncions à nous-mesmes pour porter la Croix : pource que Dieu veut exercer tous les siens sous la Croix, commençant mesmes par Christ son premier-nay : laquelle compagnie et conformité avec Christ, est desjà un grand point de patience et consolation, liv. 3, chap. 8, sect. 4. Qu'il nous est expédient pour plusieurs raisons, de vivre tousjours sous la Croix : premièrement, pour rabatre nostre arrogance et la présomption de nos forces : duquel remède les plus saints mesmes ont besoin, comme l'exemple de David le monstre, liv. 3, chap. 8, sect. 2. Et que par ce moyen est confirmée nostre fiance en Dieu, et nostre espérance croist, au mesme, sect. 3. Secondement, afin que nostre patience soit esprouvée, et que nous soyons de plus en plus duits à obéissance, au mesme, sect. 4. Ce qui nous est tant et plus nécessaire, veu que nostre chair est si frétilante de rejeter le joug de Dieu, si tost qu'il nous baille nos aises, au mesme, sect. 5. Quelquesfois aussi il nous envoie quelque Croix pour nous chastier, et corriger nos fautes précédentes : en quoy nous reconnoissons qu'il fait envers nous l'office d'un bon Père, en lieu qu'au contraire les infidèles le plus souvent en deviennent plus obstinez, au mesme, sect. 6. C'est une singulière consolation, quand pour maintenir une bonne cause, nous souffrons ignominie, ou perte, ou autre incommodité, et ceste manière de Croix s'adresse le plus souvent aux fidèles, liv. 3, chap. 8, sect. 7. Combien il est nécessaire sous la pesanteur des afflictions, que les fidèles soyent armez de ceste considération, que Dieu les aime, combien qu'il déclare son ire sur leurs péchez, liv. 3, chap. 4, sect. 34.

D

De la Descente de Christ aux enfers.

Que la Descente de Christ aux enfers contient un bien grand mystère, et n'est

pas de petite conséquence pour l'accomplissement de nostre Rédemption. Des diverses expositions de cest article, lesquelles sont réfutées, liv. 2, chap. 16, sect. 8, 9. Puis est amenée de la Parole de Dieu la vraye exposition, qui est sainte, fidèle et pleine de grande consolation (et qui est aussi confirmée par les livres des Docteurs anciens) asçavoir que Christ n'a pas seulement souffert la mort corporelle, mais a porté aussi la rigueur de la vengeance de Dieu, pour s'opposer à son ire, et satisfaire à son juste jugement, et par ainsi qu'il a falu qu'il combatist comme main à main contre les forces d'enfer et l'horreur de la mort éternelle. Et que toutesfois jamais Dieu ne luy a esté adversaire ou courroucé : mais qu'il a soustenu la pesanteur de la vengeance de Dieu, pource qu'estant frappé et affligé de sa main, il a expérimenté tous les signes que Dieu monstre aux pécheurs, en se courrouçant contre eux et les punissant, liv. 2, chap. 16, sect. 10, 11. Sont réfutés certains brouillons ignorants et malins, qui blasment aujourd'huy ceste exposition, erians que nous faisons injure au Fils de Dieu, et luy attribuons désespoir contraire à la foy. Ainsi à l'encontre d'iceux il est monstré par bons tesmoignages, que ces deux points s'accordent bien, que Christ a vrayement crainct, esté troublé en esprit, angoissé et tenté en toutes choses comme nous : et que toutesfois cela a tousjours esté sans péché, au mesme, sect. 12.

Des Diables.

Tout ce que l'Escriture enseigne quant aux Diables, revient à ce but, que nous soyons songueux de nous garder de leurs embusches, et nous munir d'armes qui soyent suffisantes pour repousser ces ennemis tant puissans, liv. 1, chap. 14, sect. 13. Et afin de nous inciter mieux à cela, elle nous advertit qu'il n'y a pas seulement un Diable ou deux, mais de grandes légions d'esprits malins qui nous font la guerre, et en quel sens doit estre prins ce qu'elle nomme quelquesfois le Diable en nombre singulier, au mesme, sect. 14. Quand le Diable par

tout en l'Escriture est nommé Adversaire de Dieu et de nous, cela nous doit bien enflamber à luy faire la guerre sans cesse, au mesme, sect. 15. Il est de nature pervers, homicide, menteur et inventeur de toute meschanceté, en la mesme section. Mais ceste malice naturelle ne luy vient pas de la création, ains de ce qu'il s'est dépravé, liv. 4, chap. 44, sect. 16. C'est une curiosité de s'enquérir de la cause, du moyen, du temps et de l'espèce de la cheute des mauvais Anges, veu que l'Escriture n'en dit mot, en la mesme section. Que le diable a cela de soy-mesme et de sa malice, que de tout son désir et propos il répugne à Dieu : mais ne peut rien faire ou exécuter, si Dieu ne le veut et permet, liv. 4, chap. 44, sect. 17. Et Dieu compasse et modère tellement cela, qu'il ne permet point au Diable de dominer sur les âmes des fidèles, veu que toujours finalement ils obtiennent victoire (combien qu'en quelques actes particuliers ils se trouvent navrez et abatus :) mais luy abandonne seulement les infidèles et réprouvez afin qu'il exerce son empire en leurs corps et âmes, au mesme, sect. 18. Est réfuté l'erreur de ceux qui disent que les Diables ne sont que mauvaises affections et inspirations : et est monsté que ce sont esprits ayant sens et intelligence, au mesme, sect. 19.

Des Diacres.

Des Diacres, et de deux espèces d'iceux, liv. 4, chap. 3, sect. 9. Que les Diacres en l'Eglise primitive ont eu mesme charge que du temps des Apostres : où il est aussi parlé des Sousdiacres et Archidiacres, et quand c'est qu'on a commencé à en faire, liv. 4, chap. 4, sect. 5. Quel estoit l'usage et la distribution des biens d'Eglise en la primitive Eglise, liv. 4, chap. 4, sect. 6, 7. Des Diacres de la Papauté, de leur charge, et de la cérémonie qu'on observe à les faire, liv. 4, chap. 49, sect. 32; chap. 5, sect. 15. Des Sousdiacres de la Papauté : quelle mocquerie c'est de la charge qu'on leur donne : et aussi du badinage de cérémonie à les faire, liv. 4, chap. 49, sect. 33. Que de vray office de Diacres les Papistes n'en ont plus, veu qu'entre eux l'admini-

stration des biens d'Eglise est convertie en une volerie meschante et pleine de sacrilège, liv. 4, chap. 5, sect. 16, 18, 19. Réfutation de l'impudence des Papistes, quand ils disent que la somptuosité des Prestres et de toute l'Eglise papale, est ce que les saints Prophètes avoyent prédit touchant la grande magnificence du règne de Christ, liv. 4, chap. 5, sect. 16.

De Dieu.

L'Escriture en nous enseignant que l'Essence de Dieu est infinie et spirituelle, renverse non-seulement les folles resveries du commun populaire, mais aussi toutes subtilitez des Philosophes profanes. Item, l'erreur des Manichéens, qui mettent deux principes, et des Anthropomorphites qui imaginent Dieu corporel, liv. 4, chap. 43, sect. 1. En quel sens il est dit que Dieu est és cieus, et quelle doctrine nous avons à en recueillir, liv. 3, chap. 20, sect. 40. Que c'est que sanctifier le Nom de Dieu, au mesme, sect. 41. Du règne de Dieu entre les hommes : item de l'avancement et perfection d'iceluy, au mesme, sect. 42. Voyez sous le mot *Cognoissance de Dieu* et sous le mot *Trinité*.

De la Discipline de l'Eglise.

Que la discipline est une chose tant et plus nécessaire en l'Eglise, liv. 4, chap. 42, sect. 1. Des admonitions particulières, qui est le fondement de la Discipline ecclésiastique, liv. 4, chap. 42, sect. 2. Du conseil ou consistoire en l'Eglise pour les mœurs, liv. 4, chap. 3, sect. 8. Que les Princes, aussi bien que le commun peuple, doyyent estre sujets à la Discipline de l'Eglise : et qu'ainsi il a esté observé anciennement, liv. 4, chap. 42, sect. 7. De la Discipline ancienne du Clergé et des synodes qui se faisoient en chacune province tous les ans. Item, qu'en la Papauté tout cest ordre a esté ensevely, sinon qu'ils en ont retenu quelques mines seulement, liv. 4, chap. 42, sect. 22.

E

De l'Eau bénite des Papistes.

Voyez liv. 4, chap. 40, sect. 20.

De l'Eglise.

L'Eglise est la mère de tous fidèles, liv. 4, chap. 1, sect. 1. Exposition de l'article du symbole, Je croy la sainte Eglise, etc., liv. 4, chap. 1, sect. 2, 3. Que la sainteté de l'Eglise n'est pas encore parfaite, liv. 4, chap. 8, sect. 12. De l'Eglise invisible : item, de l'Eglise visible, de laquelle les marques sont, la pure prédication de la Parole, et l'administration des Sacremens, liv. 4, chap. 1, sect. 7, 8, 9, 10, 11. Qu'en quelque lieu que ces marques apparoissent, il nous faut donner garde de nous séparer d'une telle compagnie, au mesme, sect. 12. Qu'il y peut avoir quelque vice ou en la doctrine, ou en l'administration des Sacremens pour lequel toutesfois il ne nous faudra pas séparer d'une Eglise, et beaucoup moins pour la corruption des mœurs, ou les imperfections quant en la vie : en quoy sont taxez les Anabaptistes, liv. 4, chap. 1, sect. 12, 13, 14, 15, 16. Que l'Eglise est tellement sainte, que toujours elle est entachée de beaucoup de vices, et toutesfois ne laisse pas d'estre Eglise : ce qui est montré par tesmoignages de l'Ecriture, et l'expérience qui en a esté en tous aages, liv. 4, chap. 1, sect. 17, 18, 19.

De la puissance de l'Eglise quant à déterminer des articles de la foy.

Que toute l'autorité que l'Eglise a, n'est point donnée aux hommes, à parler proprement, mais à la Parole, de laquelle le ministère leur est commis : et par ainsi, que l'Eglise n'a jamais eu puissance de rien enseigner que ce qu'elle avoit reçu du Seigneur, comme il est montré par l'exemple des Prophètes et Apostres, voire mesmes de Christ, liv. 4, chap. 8, sect. 1, 2, 3, 4, 8, 9. Que Christ a de tout temps enseigné son Eglise, combien qu'il ait tenu autres moyens d'enseigner devant la Loy que sous la Loy, et autres finalement quand il s'est manifesté en chair, liv. 4, chap. 8, sect. 5, 6, 7.

De la fausse Eglise.

Que là où mensonge et fausseté rè-

gnent, là il n'y a point d'Eglise : ce qui est montré estre en la Papauté, quoy que là on allègue à pleine bouche la succession continueelle des Evesques, liv. 4, chap. 2, sect. 1, 2, 3, 4. Et pourtant, que ceux-là ne sont hérétiques ne schismatiques, qui abandonnent la Papauté, liv. 4, chap. 2, sect. 5, 6. Quoy qu'on tasche de faire trouver légers les vices qui sont en l'Eglise papale, que toutesfois l'estat n'y est de rien meilleur qu'il estoit au royaume d'Israël du temps de Jéroboam, liv. 4, chap. 2, sect. 7, 8, 9, 10. Que toutesfois par la bonté de Dieu il y a encores de reste quelques traces d'Eglise en la Papauté, et qu'ainsi s'accomplit ce qui avoit esté escrit, que l'Antechrist seroit assis au Temple de Dieu, liv. 4, chap. 2, sect. 11, 12. Comparaison de la puissance qu'a la vraye Eglise à enseigner avec la tyrannie du Pape et des siens à faire de nouveaux articles de foy, liv. 4, chap. 8, sect. 10. De la maxime des Papistes, Que l'Eglise ne peut errer, liv. 4, chap. 8, sect. 13. Que c'est mensonge de dire qu'il a falu que l'Eglise adjoustast aux livres des Apostres, liv. 4, chap. 8, sect. 14, 15, 16. Réfutation des argumens, par lesquels les Papistes taschent de maintenir que Dieu a donné puissance à l'Eglise de forger nouveaux articles de foy, liv. 4, chap. 8, sect. 11, 12.

Du saint Esprit.

Tesmoignages de l'Ecriture par lesquels est prouvée et confirmée la divinité du saint Esprit, liv. 4, chap. 13, sect. 14, 15. Que le saint Esprit est le lien par lequel Christ nous conjoint à soy avec efficace, et que sans iceluy tout ce que Christ a fait ou souffert pour le salut des hommes nous seroit inutile, liv. 3, chap. 1, sect. 1, 3. Que Christ est venu rempli du saint Esprit d'une façon spéciale, asçavoir pour nous séparer du monde : et que pourtant le saint Esprit est nommé Esprit de sanctification. Et pourquoy il est nommé maintenant l'Esprit du Père, maintenant du Fils : et qu'il est nommé l'Esprit de Christ, non pas seulement entant que Christ est la Parole éternelle du Père, mais aussi quant à la

personne du Médiateur, liv. 3, chap. 1, sect. 2. Que la foy est le principal chef-d'œuvre du saint Esprit : et que pourtant à icelle se rapporte la pluspart de ce que nous lisons en l'Escriture touchant la vertu et opération du saint Esprit, liv. 3, chap. 1, sect. 4.

De l'Evangile.

Que combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutesfois à proprement parler, il n'a esté révélé qu'en l'Evangile, et que les saintes Pères ont goûté la grâce qui aujourd'huy nous est offerte en plene abondance : qu'ils ont veu le jour de Christ (combien que ce soit d'une façon un peu obscure) duquel maintenant la gloire reluit en l'Evangile sans aucun voile, liv. 2, chap. 9, sect. 1, 2. Où il est aussi monstré que l'Evangile signifie proprement la publication de la grâce qui a esté présentée en Christ, et non pas les promesses qu'on trouve és Prophètes touchant la rémission des péchez. De l'erreur de Servet, qui sous couleur de ce que par la foy de l'Evangile nous avons l'accomplissement des promesses, veut abolir les promesses : où est monstré que combien que Christ en l'Evangile nous offre présentement plénitude de biens spirituels, la jouissance toutesfois en est cachée sous la garde d'espérance ce pendant que nous vivons en ce monde : et pourtant il nous faut encores appuyer sur les promesses, liv. 2, chap. 9, sect. 3. De l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Evangile, n'ont autre regard qu'à la diversité qui est entre les mérites des œuvres et la bonté gratuite de Dieu, par laquelle nous sommes justifiés, liv. 2, chap. 9, sect. 4. Que Jehan-Baptiste a eu une charge moyenne entre les Prophètes expositeurs de la Loy, et les Apostres prescheurs de l'Evangile, liv. 2, chap. 9, sect. 5.

Des Evesques, Prestres, etc.

Le nom d'Evesque en l'Eglise ancienne a esté attribué à l'un des ministres en chacune assemblée, seulement pour tenir quelque ordre : et non pas que cestuy-là eust domination sur les autres,

liv. 4, chap. 4, sect. 2. Que l'office tant de l'Evesque que des autres Prestres, estoit, de vacquer à la prédication de la Parole et administration des Sacremens, liv. 4, chap. 4, sect. 3. Que l'Eglise primitive a le plus souvent observé en l'élection des Ministres la reigle que les Apostres avoyent prescrite, liv. 4, chap. 4, sect. 40, 41, 42, 43. De la cérémonie qu'on observoit à ordonner les vrais ministres, après les avoir esleus, liv. 4, chap. 4, sect. 44, 45, et chap. 49, sect. 28. Que souvent en l'Eglise les Sacrificateurs, Prophètes et Pasteurs ont esté fort corrompus, liv. 4, chap. 9, sect. 3, 4, 5. Qu'il n'est pas question d'obéir indifféremment aux Pasteurs des Eglises, mais selon le Seigneur et sa Parole, liv. 4, chap. 9, sect. 1, 2. Qui et quels sont ceux qu'on fait Evesques en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 1. Qu'on a osté la liberté du peuple quant à l'élection des Evesques, et enfreint les Canons anciens, liv. 4, chap. 5, sect. 2, 3. Quelles gens on fait Prestres en la Papauté, et à quelle fin, liv. 4, chap. 5, sect. 4, 5. Des collations des bénéfices en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 6, 7. En quelle fidélité exercent leur charge tous Prestres en la Papauté, soyent Moines ou séculiers, comme Chanoines, Doyens, etc., Curez, Evesques, liv. 4, chap. 5, sect. 8, 9, 10, 11. De la nonchalance des gens d'Eglise du temps de saint Grégoire et saint Bernard, liv. 4, chap. 5, sect. 12. Que toute la façon du gouvernement ecclésiastique qui est en la Papauté, est une briganderie la plus désordonnée qui soit au monde, liv. 4, chap. 5, sect. 13. Des grandes dissolutions de toutes sortes en la vie des Prestres, Evesques, etc., en la Papauté, liv. 4, chap. 5, sect. 14.

De l'Excommunication.

Quelle est la puissance de la juridiction de l'Eglise, combien elle est nécessaire et ancienne, liv. 4, chap. 11, sect. 1, 4. De la puissance de lier et deslier, entant que concerne la discipline : où il est parlé de l'Excommunication, liv. 4, chap. 11, sect. 2. Que ceste puissance de l'Eglise est distincte d'avec la puissance civile, et que cependant elles s'entraident

l'une l'autre; par ainsi qu'à tort il semble à aucuns que ceste puissance de l'Eglise n'a point de lieu là où les Magistrats sont Chrestiens, liv. 4, chap. 44, sect. 4, 3, 8. Aussi est monstré que c'est un ordre stable et perpétuel en l'Eglise non pas temporel, au mesme, sect. 4. Du droit usage de ceste jurisdiction en l'Eglise ancienne, et que ceste puissance n'estoit par-devers un seul, ains appartenoit à toute la compagnie de ceux qu'on appelloit Prestres, c'est-à-dire Anciens, liv. 4, chap. 44, sect. 5, 6, et chap. 42, sect. 7. De l'Excommunication et autorité d'icelle, liv. 4, chap. 42, sect. 4. Que l'Eglise en ses corrections et en l'Excommunication regarde à trois fins, liv. 4, chap. 42. Comment il faut exercer la discipline de l'Eglise selon la qualité des péchez: veu que les uns sont cachez, les autres sont publiques ou notoires. Item, les uns sont moindres, les autres sont crimes ou actes vileins et meschans, liv. 4, chap. 42, sect. 3, 4, 6. Qu'en l'Excommunication il faut garder une sévérité modérée: où est monstré que les Anciens y ont esté trop sévères, liv. 4, chap. 42, sect. 8. Les particuliers mesmes doyvent tenir pour estranges de l'Eglise les Excommuniez, mais non pas pour désespérez, ains plustost s'employer à bon escient à les ramener au droict chemin, liv. 4, chap. 42, sect. 9, 10. S'il advient que les Anciens ne soyent pas assez soigneux de corriger les vices, ou que les Pasteurs ne puissent purger et amender toutes les fautes comme ils désireroient bien, il n'est pas question pourtant ou que les particuliers se séparent de l'Eglise, ou que les Pasteurs quittent leur ministère, liv. 4, chap. 42, sect. 44. Contre les Donatistes du temps passé, et les Anabaptistes d'aujourd'huy, qui ne recognoissent pour assemblée de Christ aucune compagnie, sinon qu'on y voye reluire une perfection angélique en toutes sortes, liv. 4, chap. 42, sect. 42. Que quand un vice est commun en un peuple, et que c'est comme une maladie contagieuse, il faut attremper de miséricorde la rigueur de la discipline, de peur de dissiper tout le corps, au mesme, sect. 43.

F

De la Foy.

Ce mot se prend autrement és livres de l'Escriture, qu'és auteurs payens, liv. 4, chap. 44, sect. 43. Comment se doit entendre ce mot commun, Que Dieu est l'objet de la Foy, liv. 2, chap. 6, sect. 4. Les Sophistes sont taxez de ce que par le mot de Foy ils ne conçoivent qu'une volonté de s'accorder à l'histoire de l'Evangile: et disent tout cruellement que Dieu est l'objet de la Foy, sans faire mention ce pendant de Christ, hors duquel il n'y a ne Foyne moyen d'approcher de Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 4. Item, de ce qu'ils mettent une Foy implicite: c'est-à-dire enveloppée, en lieu que la Foy requiert une claire et distincte cognoissance de la bonne volonté de Dieu, en laquelle consiste nostre justice, liv. 3, chap. 2, sect. 2. Qu'il est bien vray que ce pendant que nous sommes en ce pélerinage terrien, nostre Foy est toujours enveloppée de beaucoup de reste d'ignorance, et qu'en tous il y a tousjours de l'incrédulité meslée parmi la Foy (de quoy plusieurs exemples sont monstrez és disciples de Christ, avant qu'ils eussent plene illumination) mais que néanmoins c'est un point tout vray, que la Foy ne peut estre sans intelligence, liv. 3, chap. 2, sect. 3, 4. Qu'il y a en aucuns quelque révérence à Christ, et une docilité, avec désir de profiter: et que cela aucunesfois est orné du titre de Foy, combien que ce ne soit qu'une préparation à la Foy: et qu'on pourroit la nommer Foy implicite et enveloppée: mais néanmoins que c'est bien tousjours autre chose que la Foy implicite des Papistes, liv. 3, chap. 2, sect. 5. Que la vraye Foy ou cognoissance de Christ est, quand nous le recevons tel qu'il nous est donné du Père, asçavoir revestu de son Evangile: et qu'il y a une correspondance mutuelle de la Foy à la Parole, pource que la Parole est la source de la Foy, le fondement de la Foy, et comme le miroir auquel la Foy contemple Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 6. Que combien que la Foy accorde et souscrive à toutes les parties de la Parole de Dieu, en icelle toutesfois

elle regarde proprement la bonne volonté et miséricorde de Dieu : c'est-à-dire les promesses de grâce fondées en Christ : en l'intelligence et certitude desquelles le saint Esprit illumine nos entendemens, et confirme nos cœurs. De toutes lesquelles considérations l'auteur conclut la vraie définition de Foy, liv. 3, chap. 2, sect. 7. Réfutation de la distinction que mettent les Sophistes entre la Foy formée et informe : dont apert qu'ils n'ont jamais rien conçu du don singulier du saint Esprit, par lequel la Foy nous est inspirée, veu que la Foy ne peut nullement estre séparée d'avec bonne affection, liv. 3, chap. 2, sect. 8. Que le mot de Foy a diverses significations, et est prins quelquesfois pour la puissance de faire miracles : (qui est un don qu'ont quelquesfois les réprouvez) qu'il se prend aussi improprement pour la cognoissance de Dieu qu'on voit en d'aucuns iniques, laquelle est plustost une ombre et image de Foy, et de laquelle on en aperçoit diverses sortes, liv. 3, chap. 2, sect. 9, 10, 13. Qu'aucunesfois les réprouvez mesmes sont touchez quasi d'un pareil sentiment que les esleus : mais que tant y a qu'ils ne conçoivent pas vivement la vertu de la grâce spirituelle, ains seulement en confus. Que toutesfois ce qu'ils ont est une opération de l'Esprit inférieure : mais que c'est bien autre chose du tesmoignage spécial que le Seigneur rend à ses esleus, liv. 3, chap. 2, sect. 14. Et que toutesfois il ne s'ensuyt pas que l'Esprit de Dieu trompe, quand il arrouse ainsi de quelque cognoissance de l'Evangile les réprouvez, et d'un sentiment de l'amour de Dieu, qui s'esvanouit après. Item, que mesmes quelquesfois il s'engendre en leurs cœurs quelque désir d'aimer Dieu mutuellement : mais c'est une amour mercenaire, et non point cordiale. Finalement est conclu de là, qu'il y en a aucuns, qui n'ayans point la vraie Foy ont quelque apparence : combien que ce n'est pas qu'ils fassent semblant de l'avoir, mais ils se trompent eux-mesmes : ce qui est prouvé par tesmoignages de l'Ecriture, liv. 3, chap. 2, sect. 42. Et que l'Ecriture appelle un tel sentiment, Foy : com-

bien que ce soit improprement, liv. 3, chap. 2, sect. 13. Que le mot de Foy se prend quelquesfois pour la pure et saine doctrine de la religion, et toute la substance d'icelle : comme au contraire en d'autres lieux il se restreint à un object particulier : d'autres fois il se rapporte au ministère de l'Eglise, liv. 3, chap. 2, sect. 13. Qu'à bon droict la Foy est nommée Cognoissance et Science : et que toutesfois c'est une cognoissance qui consiste plustost en certitude qu'à comprendre les choses, veu que ce que la Foy embrasse est infini en toutes sortes, liv. 3, chap. 2, sect. 14. Que la Foy ne se contente point d'une opinion douteuse, ou appréhension obscure, mais requiert une certitude plene et arrestée : et que là doyyent estre rapportez tous les titres d'honneur desquels le saint Esprit autorise la Parole de Dieu, liv. 3, chap. 2, sect. 15. Qu'il y en a plusieurs qui conçoivent tellement la miséricorde de Dieu, qu'elle ne leur revient pas à grande consolation, d'autant qu'ils doutent si Dieu leur sera miséricordieux : mais le sentiment de la certitude de la Foy est bien autre : dont le principal point est, que nous n'estimions pas les promesses de grâce estre vrayes seulement hors de nous, ains plustost que les recevans en nostre cœur nous les facions nostres. Dont est recueilly qui sont ceux qu'on peut appeler vrayement Fidèles, liv. 3, chap. 2, sect. 15, 16. De la certitude de la bonne volonté de Dieu envers nous, liv. 2, chap. 2, sect. 8. De ce que les fidèles, en recognoissant la grâce de Dieu envers eux, non-seulement sont souvent inquiétez et agitez de doutes, mais aussi aucunesfois sont grandement estonnez et espovantez : et que cela n'empesche point que nous ne puissions dire que la Foy apporte tousjours avec soy assurance : pource que quoy qu'ils ayent de merveilleusement rudes assauts, jamais toutesfois ils ne quittent ceste fiance qu'ils ont conceue certaine de la miséricorde de Dieu, ains combatans contre leur propre infirmité, ils sortent tousjours finalement victorieux, ce qui est monstré par plusieurs exemples en David, liv. 3, chap. 2, sect. 17, 37. Description du combat qui

est entre la chair et l'esprit en l'âme fidèle, liv. 3, chap. 2, sect. 18. Réfutation de la folle imagination d'aucuns demi-Papistes, qui confessent bien que ce pendant que nous regardons en Christ, nous trouvons là plene matière d'espérance, mais toutesfois veulent qu'au regard de nostre indignité nous chancellions et soyons en bransle : au contraire, est montré que nous devons attendre un salut certain et assuré, veu que par une communion admirable de jour en jour et de plus en plus Christ est fait un corps avec nous, liv. 3, chap. 2, sect. 24. Dès que nous avons la moindre goutte de vraye Foy, nous commençons à contempler la face de Dieu bénigne et propice envers nous : et combien que ce soit de loing, toutesfois d'un regard si indubitable, que nous sçavons bien qu'il n'y a nulle tromperie. L'un et l'autre est montré par tesmoignages évidens de saint Paul, liv. 3, chap. 2, sect. 19, 20. Il est montré par exemples, comment la Foy pour soustenir les assauts des tentations, se munit et arme de la Parole de Dieu, et comment l'âme fidèle n'endure jamais que la fiance qu'elle a à la miséricorde de Dieu luy soit ostée, combien qu'elle soit assaillie de beaucoup de reste de des fiance et d'incrédulité qui sont encores en elle, liv. 3, chap. 2, sect. 24. Combien que la Foy en ceste amour de Dieu, lequel elle regarde, se propose principalement une attente certaine de la vie éternelle : que toutesfois en icelle amour sont comprinses mesmes les promesses de la vie présente, et une ferme assurance de tous biens : mais telle qu'on la peut concevoir de la Parole de Dieu. L'un et l'autre est montré par tesmoignages de l'Escriture, liv. 3, chap. 2. Combien que la Foy embrasse la Parole de Dieu en tout et partout (c'est-à-dire és commandemens aussi et défenses, voire mesmes és menaces) que toutesfois elle a son fondement et son droict but en la promesse gratuite de miséricorde : et qu'à ceste cause l'Evangile est nommé la parole de Foy, et est opposé à la Loy, liv. 3, chap. 2, sect. 29. Que ceste restriction ne deschire pas la Foy, comme Pighius nous calomnie impudemment,

liv. 3, chap. 2, sect. 30. Que la Foy n'a pas moins besoin de la Parole de Dieu, que la racine vive est requise en un arbre pour luy faire apporter fruits : et qu'avec la Parole il faut conjoindre la considération de la puissance de Dieu, sans laquelle les aureilles à grand'peine recevront la Parole, ou ne l'estimeront pas ce qu'elle mérite. Et ceste puissance doit estre prinse effectuelle en la considérant par les œuvres de Dieu, et ses bénéfices, ou particuliers, ou anciens, et faits à toute l'Eglise, liv. 3, chap. 2, sect. 31. Que les fidèles procèdent en telle sorte quelquesfois, qu'il y a des fautes meslées parmi leur Foy, et qu'il semble qu'ils excèdent les limites de la Parole : mais c'est tellement, que la Foy ne laisse pas de dominer en eux : comme il est montré par exemple en Sara et Rebecca, lesquelles en leurs destours obliques Dieu a retenues d'une bride secrette en l'obéissance de sa Parole, en la mesme section. Qu'à cause de nostre aveuglement et obstination la Parole seule ne suffit pas pour engendrer la Foy, sinon que quant et quant le saint Esprit illumine nos entendemens et confirme nos cœurs : et que c'est son office non-seulement de commencer la foy en nous, mais aussi de l'augmenter par degrez, liv. 3, chap. 2, sect. 33. Combien que ce mot semble fort estrange à plusieurs, que nul ne puisse croire en Christ s'il ne luy est donné : il est toutesfois très-véritable, comme il appert par raisons, tesmoignages de l'Escriture, et exemples, liv. 3, chap. 2, sect. 34. Qu'à ceste cause la Foy est nommée Esprit de Foy, Œuvre de Dieu, et Bon plaisir de Dieu : et que c'est un don singulier qu'il fait par un privilège spécial à ceux qu'il veut, comme il est montré par de beaux passages de saint Augustin, liv. 3, chap. 2, sect. 35. Que ce n'est pas assez que l'entendement soit illuminé à entendre la Parole, mais qu'il faut aussi que la certitude d'icelle soit mise en nos cœurs, que le saint Esprit fait tous les deux, lequel pourtant est appelé Seau, et Arre, et Esprit de Promesse, liv. 3, chap. 2, sect. 36. Réfutation de la doctrine très-pernicieuse des Sorbonistes, que nous

ne pouvons rien résoudre de la grâce de Dieu envers nous, sinon par conjecture morale, liv. 3, chap. 2, sect. 38. Il est montré que ce sont de misérables aveugles, quand ils nous accusent de témérité, pource que nous concevons une cognoissance indubitable de la bonne volonté de Dieu envers nous. Une belle antithèse entre ces gens et saint Paul, quant à ce point de doctrine, liv. 3, chap. 2, sect. 39. Après est réfutée aussi leur tergiversation frivole, Que combien que nous puissions asseoir jugement de la grâce de Dieu selon la justice en laquelle nous consistons présentement, la certitude toutesfois de nostre persévérance demeure en suspens, liv. 3, chap. 2, sect. 40. Et est montré que la définition de Foy baillée en ce chapitre, sect. 7, accorde bien avec celle que l'Apostre baille en l'Épistre aux Hébreux, chap. 11. Item par un passage de saint Bernard est réfuté ce que disent les Sorbonistes, Que charité précède Foy et espérance, liv. 3, chap. 2, sect. 41. Que la Foy engendre tousjours espérance, et qu'espérance tient tousjours bonne compagnie à la Foy, tellement que quand un homme est sans espérance, c'est signe qu'il n'y a point aussi de Foy. Item, qu'espérance nourrit et confirme la Foy. Ce qui est tant et plus nécessaire, veu que la Foy est assaillie de tant d'espèces de tentations, liv. 3, chap. 2, sect. 42. Qu'à cause de ceste affinité entre Foy et espérance, l'Écriture souvent prend l'une pour l'autre, ou les met toutes deux ensemble. Item est réfutée l'erreur du Maître des Sentences, qui met double fondement de la Foy, asçavoir la grâce de Dieu et le mérite des œuvres, liv. 3, chap. 2, sect. 43. De l'imperfection de la Foy, et de la confirmation et augmentation d'icelle, liv. 4, chap. 14, sect. 7, 8. Du sommaire de nostre Foy, lequel nous appelons le Symbole des Apostres, liv. 2, chap. 16, sect. 48. Sommaire recueil des grans biens qui nous reviennent de ce qui est récité touchant Jésus-Christ au Symbole des Apostres, liv. 2, chap. 16, sect. 49.

Du Franc arbitre.

L'homme en la première condition de sa création avoit son Franc arbitre, liv. 4, chap. 15, sect. 8, lequel il a perdu par sa cheute, ce que les philosophes ont ignoré : et pourtant ceux-là s'abusent bien lourdement qui les ensuyvent, attribuant encore un Franc arbitre à l'homme, en la mesme section. La faculté ployable ou imbécille du Franc arbitre, laquelle a esté au premier homme, n'exerce point sa cheute, en la mesme section. Qu'il ne nous est pas moins prouitable, que requis pour la gloire de Dieu, de reconnoistre que toutes nos forces ne sont qu'un roseau, ou plustost fumée. Que ce pendant il faut prendre garde que quand on despoille l'homme de toute droicture, nous ne prenions de là occasion de nous annochalir : mesmes que plustost au contraire ce nous doit estre un moyen pour nous resveiller et inciter à chercher tous biens en Dieu, desquels nous sommes vuides. Que ceux qui maintiennent le Franc arbitre, le ruinent plustost qu'ils ne l'establisent, liv. 2, chap. 2, sect. 4. Les Philosophes constituent trois facultez en l'âme, asçavoir Entendement, Sens, et Volonté : et estiment que la raison qui est en l'entendement de l'homme suffit pour le bien conduire et gouverner, que la volonté est bien incitée à mal par le sens (qui est un mouvement inférieur) en sorte qu'avec peine elle s'assujétit à raison, ains est tirée par fois maintenant deçà, maintenant delà : mais que toutesfois elle a libre élection, et ne peut estre empeschée de suyvre la raison entièrement ; brief, que tant les vertus que les vices sont en nostre puissance, liv. 2, chap. 2, sect. 2, 3. Les Docteurs de l'Église chrestienne, combien qu'ils reconnoissent que la raison et la volonté estoient grièvement navrées en l'homme par le péché, ont toutesfois parlé de ceste matière trop en philosophes : quant aux anciens, ils l'ont fait premièrement, afin que ce qu'ils enseignoyent ne fust trouvé par trop absurde au jugement commun des hommes : secondement et principalement, afin que la chair qui est de soymesme assez prompte à nonchalance, ne

prinst de là nouvelle occasion de se refroidir de bien faire, comme il est montré par plusieurs passages de saint Chrysostome et Hiérosme. Les Docteurs grecs par-dessus les autres, et entre eux singulièrement saint Chrysostome passent mesure à magnifier le Franc arbitre : toutesfois quasi tous les anciens (excepté saint Augustin) sont tant variables, ou parlent si douteusement en ceste matière, qu'on n'en peut quasi recueillir de leurs livres aucune certaine résolution, ceux qui sont venus depuis, successivement sont tombez de mal en pis. Diverses définitions du Franc arbitre prises d'Origène, saint Augustin, Bernard, Anselme, du Maître des Sentences, et Thomas d'Aquin, liv. 2, chap. 2, sect. 4. En quelles choses c'est qu'on a accoustumé communément d'accorder que l'homme a Franc arbitre : item, de trois espèces de vouloir en l'homme, et de la distinction commune aux escholes touchant les trois espèces de liberté, liv. 2, chap. 2, sect. 5. Asçavoir-mon si l'homme est privé du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encores quelque portion de résidu, mais petite et infirme ; où il est parlé de la distinction commune de la grâce besongnante et de la grâce coopérante : et en quoy telle distinction est à reprendre, liv. 2, chap. 2, sect. 6. Ven qu'on ne peut pas dire en autre sens que l'homme ait un Franc arbitre, sinon d'autant que le mal qu'il fait, il le fait de volonté, et non pas par contrainte. Que ce seroit bien le prouffit de l'Eglise que jamais on n'eust mis en usage ce mot, qui a esté cause que les hommes se sont eslevez en fol orgueil pour se ruiner. Que mesmes les anciens Docteurs souvent déclairent ce qui leur en semble : et sur tous saint Augustin, duquel plusieurs passages sont allégués, où il roigne les ailes au Franc arbitre, et s'en mocque aucunesfois, l'appellant serf arbitre, d'autres fois aussi déduisant au long ce qui en est, liv. 2, chap. 2, sect. 7, 8. Combien que les anciens Docteurs de l'Eglise passent mesure quelquesfois à magnifier le Franc arbitre, et ayent parlé douteusement et inconstamment en ceste matière : il appert toutesfois par plusieurs passages

de leurs livres, qu'ils n'ont du tout rien estimé les forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuvres au saint Esprit : desquels passages aucuns sont récitez prins de saint Cyprien, Augustin, Euchère ancien Evesque de Lion, et Chrysostome, liv. 2, chap. 2, sect. 9. Qu'il ne faut pas estimer la faculté du Franc arbitre par l'évenement des choses mais par l'élection du jugement et l'affection de la volonté, liv. 2, chap. 4, sect. 8. A l'encontre de ceux qui maintiennent le Franc arbitre, il est montré que le péché est de nécessité, et ne doit pas pourtant laisser d'estre imputé. Item, qu'il est volontaire, et toutesfois on ne le peut éviter, liv. 2, chap. 5, sect. 4. Response à une autre de leurs objections. Que si les vices et vertus ne procedent de libre élection, il n'est point convenable que l'homme soit rémunéré ou puny, liv. 2, chap. 5, sect. 2. Item, que s'il n'estoit en nostre faculté d'eslire le bien et le mal, il faudroit que tous les hommes fussent bons, ou tous meschans, veu qu'ils ont une mesme nature, liv. 2, chap. 5, sect. 3. Item, contre iceux mesmes, il est montré que les exhortations, admonitions, et répréhensions ne sont pas frustratoires, encores qu'il ne soit en la puissance du pécheur d'y obtempérer : et est déclaré quel en est l'usage, tant envers les meschans qu'envers les fideles, liv. 2, chap. 5, sect. 4, 5. Des commandemens de Dieu et de la Loy il ne faut pas conclurre que l'homme ait un Franc arbitre, et quelques forces pour accomplir ce qui est commandé. Car comme Dieu commande ce qu'il faut faire, aussi il promet de donner aux siens la grâce d'obéir, liv. 2, chap. 5, sect. 6, 7, 9. Ce qui est montré tant és commandemens qui commandent que l'homme se convertisse à Dieu, qu'en ceux qui recommandent simplement l'observation de la Loy. Item en ceux qui commandent de persévérer en la grâce de Dieu desjà receue. Car le mesme Dieu qui requiert telles choses, tesmoigne aussi que ce sont dons gratuits procedans de luy, tant la conversion du pécheur, que la sainteté de vie et la con-

stance à persévérer : et que ce n'est pas raison que la louange en soit partagée entre luy et l'homme, liv. 2, chap. 5, sect. 8, 9, 11. Les promesses qui ont ceste condition, Si vous voulez, Si vous n'escoutez, et autres semblables promesses, ne prouvent pas que l'homme ait une faculté libre de vouloir, ou escouter ce qui est commandé : et est prouvé que toutesfois Dieu ne se moque pas des hommes, en faisant telles pactions avec eux, et quel est l'usage de telles protestations tant envers les fidèles qu'envers les meschans, liv. 2, chap. 5, sect. 10. Les passages esquels Dieu reproche à ceux d'Israël, qu'il n'a tenu qu'à eux qu'ils n'ayent vescu en repos et remplis de tous biens, ne sont pas suffisans pour prouver qu'il ait esté en la puissance des hommes d'éviter les calamitez desquelles ils ont esté affligez; où il est traité aussi de l'usage de telles reproches, tant envers ceux qui continuent obstinément en leurs vices, qu'envers ceux qui se monstrent dociles et se convertissent à repentance. Item, que quand l'Escriture assigne quelquesfois aux hommes l'office de mettre la main à l'œuvre, elle ne le fait pour autre raison, sinon afin de resveiller la paresse de nostre chair, liv. 2, chap. 5, sect. 11. Que ce que dit Moïse, Le commandement est près de toy en ta bouche et en ton cœur, etc., ne sert rien à ceux qui maintiennent le Franc arbitre : veu que là il n'est pas parlé des commandemens simplement, ains des promesses de l'Evangile, liv. 2, chap. 5, sect. 12. Que les passages où il est dit que le Seigneur attend et considère que c'est que feront les hommes, ne leur servent non plus, liv. 2, chap. 5, sect. 13. Item, ne ceux où les bonnes œuvres sont appelées nostres, et où il est dit que nous faisons ce qui est saint et plaisant au Seigneur. Item est monstré que c'est le saint Esprit seul, qui fait en nous tous bons mouvemens, et que toutesfois il ne besongne pas en nous comme en des troncs de bois, liv. 2, chap. 5, sect. 14, 15. L'exposition de certains autres passages de l'Escriture, desquels les adversaires de la grâce de Dieu abusent pour establir le Franc ar-

bitre, liv. 2, chap. 5, sect. 16, 17, 18, 19.

G

Des Guerres.

Que les Guerres sont légitimes, quand il faut nécessairement que les Magistrats prennent les armes pour exécuter la vengeance publique contre ceux qui troublent la tranquillité de leur país, soyent ennemis domestiques ou estrangers, liv. 4, chap. 20, sect. 11. Et qu'à ceci n'est point contraire ce qu'aucuns allèguent, qu'on ne trouve point au Nouveau Testament de passage on d'exemple, qui dise que la Guerre soit permise aux Chrestiens. Au reste, que les Princes et Magistrats doivent bien se donner garde en entreprenant Guerre, de se laisser mener tant peu soit par leurs affections mauvaises, ou esmotions téméraires. Item, que comme la guerre, aussi les garnisons, alliances, et autres munitions sont permises aux Chrestiens, liv. 4, chap. 20, sect. 12.

H

De l'Homme.

L'Homme par la cognoissance de soy-mesme est non-seulement incité à chercher Dieu, mais mesmes comme mené par la main à le trouver, liv. 4, chap. 4, sect. 1. La création de l'Homme est un beau tesmoignage de la puissance, bonté et sagesse de Dieu : et pourtant aucuns des philosophes l'ont nommé un petit monde, liv. 4, chap. 5, sect. 3. L'ingratitude des Hommes, lesquels sentans les signes de la Providence de Dieu en leurs corps et en leurs âmes, ne donnent point gloire à Dieu, liv. 4, chap. 5, sect. 4. Il y a double cognoissance de nous-mesmes, àçavoir quant à la première création, et puis quant à la condition survenue par la cheute d'Adam : et qu'il ne nous faut pas arrester à la seconde, laissant en arrière la première, de peur qu'il ne semble que nous attribuyons la corruption à Dieu, qui est autheur de nostre nature, liv. 4, chap. 15, sect. 4. Combien il est nécessaire à l'Homme d'avoir droicte cognoissance de soy-mesme : laquelle (comme monstre la vérité de Dieu) con-

siste premièrement en ce que l'Homme considérant à quelle fin il a esté créé, et doné de grâces excellentes, dépende totalement de Dieu, duquel il tient tout : puis après, que reconnoissant sa misérable condition après la cheute d'Adam, il se desplaist à bon escient en soy-mesme, et conçoivy un nouveau désir de chercher Dieu, pour recouvrer en luy tous les biens desquels il se trouve desnüé. Et que pourtant il nous faut bien donner garde de suyvre en ceci le jugement de la chair, et les livres des philosophes, lesquels nous arrestans en la considération de nos biens, nous transporteroyent en une trèsdangereuse ignorance de nous-mesmes, liv. 2, chap. 4, sect. 4, 2, 3. L'Homme ne peut jamais venir à une vraye cognoissance de soy-mesme, jusques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, c'est-à-dire commencé à considérer en la Parole, et priser quelle et combien est exquise la perfection de sa justice, sagesse, et vertu, à laquelle il nous faut conformer, liv. 4, chap. 4, sect. 2. Les plus saincts personnages mesmes, se sont trouvez frappez d'estonnement et frayer, quand il leur a quelquesfois manifesté sa présence et sa gloire par quelque moyen extraordinaire, liv. 4, chap. 4, sect. 3. L'homme est entièrement corrompu en toutes les deux parties de sa personne (c'est-à-dire en l'entendement, et au cœur, ou la volonté) comme il appert par les tiltres que luy baille l'Ecriture, principalement quand elle dit qu'il est chair : lequel mot ne se rapporte pas seulement à la sensualité, mais aussi à la partie supérieure de l'âme, liv. 2, chap. 3, sect. 4. Que les Hommes se tormentent en vain à chercher quelque chose de bien en leur nature, veu que saint Paul parlant de toute la lignée d'Adam, et ne reprenant point les mœurs corrompues de quelque aage, mais accusant la corruption perpétuelle de nostre nature, nous despouille de justice, c'est-à-dire d'intégrité et pureté, puis après d'intelligence, et finalement de crainte de Dieu, liv. 2, chap. 3, sect. 2. Response à l'objection qu'on pourroit faire d'aucuns Payens, qui par la conduite de nature ont aspiré toute leur vie

à vertu, car il semble par cela que nous ne devons pas estimer la nature de l'homme du tout vicieuse. Ainsi il est montré, que combien que Dieu és incrédules ne purge pas au dedans la perversité de nature, de laquelle l'homme est de tous costez infecté (ce qu'il fait bien en ses esleus) néanmoins par sa providence il la bride, et la réprime par divers moyens, selon qu'il sçait estre expédient pour conserver le monde, liv. 2, chap. 3, sect. 3. D'avantage, que telles vertus qu'on a veues és Payens, ne sont pas argument suffisant pour prouver quelque pureté en nostre nature, veu que le cœur au dedans estoit pervers, infecté d'ambition ou autre poison, et non point conduit d'une affection de la gloire de Dieu. Item, considéré que ce ne sont point vertus communes à nostre nature, ains grâces spéciales de Dieu, lesquelles il distribue en diverses sortes, et à certaine mesure mesmes à des gens profanes, comme souvent aux Rois, quelquesfois aussi à des particuliers, liv. 2, chap. 3, sect. 4. De l'image de Dieu en l'Homme. Voyez sous la lettre S.

De l'Humilité.

Que ce n'est pas une vraye Humilité, telle que Dieu requiert de nous, si nous ne nous reconnoissons entièrement despourveus de tout bien et justice, liv. 3, chap. 42, sect. 6. De laquelle Humilité l'exemple est proposé en la personne du péager, liv. 3, chap. 42, sect. 7. Qu'il faut que toute arrogance et présomption soit loing de nous si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ, liv. 3, chap. 42, sect. 8. Il n'y a point de danger que l'homme s'abaisse trop, pourveu qu'il apprene qu'il luy faut recouvrer en Dieu ce qui luy défaut. Que c'est une parole diabolique qui exalte l'homme en soy-mesme, combien qu'elle nous soit douce : à l'encontre de laquelle sont amenez de l'Ecriture plusieurs passages notables qui abaissent l'homme bien rudement. Item, les promesses, qui ne promettent grâce sinon à ceux qui défaillent en sentant leur povreté, liv. 2, chap. 2, sect. 40. Item, des belles sentences touchant la vraye Humilité, prises de Chry-

sostome et saint Augustin, liv. 2, chap. 2, sect. 44.

I

Des Idoles.

Quand l'Escriture donne à Dieu certaines marques et enseignes, ce n'est pas pour l'attacher en un lieu, ou à un peuple : mais elle le fait pour discerner sa majesté d'avec les Idoles, liv. 2, chap. 8, sect. 45. L'exposition du premier commandement, où il est monstré qu'adoration, fiance invocation et action de grâces doyvent estre entièrement rapportées à Dieu : et qu'on n'en peut si peu détourner ailleurs sans luy faire grand tort à luy, les yeux duquel voyent tout, liv. 2, chap. 8, sect. 47. L'exposition du second commandement, où il est parlé des Idoles et images, liv. 2, chap. 8, sect. 47. Que l'Escriture pour nous amener au vray Dieu exclud nommément tous les dieux des Payens, liv. 4, chap. 40, sect. 3. Et principalement toutes Idoles et images, liv. 4, chap. 44, sect. 4. Que Dieu se sépare d'avec les Idoles, non pas seulement afin que le nom de Dieu luy demeure, mais afin d'estre servy entièrement luy seul, et que de tout ce qui convient à sa divinité, on n'en transfère rien ailleurs, liv. 4, chap. 42, sect. 4. Il est prouvé par raisons et tesmoignages de l'Escriture, que toutes statues et images qui se font pour représenter Dieu, luy desplaisent précisément, liv. 4, chap. 44, sect. 2. Et que la défense que Dieu en a faite, ne s'adressoit pas aux Juifs seulement, en la mesme section. Que quand Dieu anciennement a manifesté par quelques signes visibles sa présence, ou à tout le peuple, ou à certains personnages choisis, il l'a fait en telle sortes que les mesmes signes les advertissent de son essence incompréhensible, liv. 4, chap. 44, sect. 3. Et que les Papistes sont hors du sens, quand pour maintenir leurs images dressées pour représenter Dieu et les saints, ils allèguent les Chérubins qui couvroient le Propiciatoire, en la mesme section. Que les images ne sont pas dieux, il appert par la matière de laquelle elles sont, et puis par l'ouvrage que les hommes y

font de leurs mains, liv. 4, chap. 44, sect. 4. Contre les Grecs, qui ne font point d'images gravées pour représenter Dieu, mais bien des peintures, en la mesme section. Ce que les Papistes allèguent de saint Grégoire, Que les Images sont les livres des idiots, est réfuté par tesmoignages de Jérémie, et Habacuc, Lactance, Eusèbe, saint Augustin et Varron auteur payen, et par le décret du Concile Elibertin, liv. 4, chap. 44, sect. 5, 6, 7. Que les statues ou peintures, par lesquelles les Papistes pensent représenter les Martyrs et saintes vierges, ne sont que patrons de pompe dissolue, et mesmes d'inflameté, liv. 4, chap. 44, sect. 7, 42. Que le peuple apprendra plus par la prédication de la Parole et administration des Sacremens, que de mille croix de bois ou autre matière, liv. 4, chap. 44, sect. 7. De l'ancienneté d'idolâtrie : et que la source d'icelle est, que les hommes ne croyans point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent présent d'une façon charnelle, ont dressé des figures, esquelles il leur sembloit qu'ils le contempoyent devant leurs yeux, liv. 4, chap. 44, sect. 8. De telle imagination s'ensuyt incontinent une folle dévotion d'adorer les Images, ou Dieu és images, ou quelque autre nature : desquels l'un et l'autre est défendu en la Loy de Dieu, liv. 4, chap. 44, sect. 8, 9. Contre ceux qui pour maintenir les idolâtries exécrables, allèguent qu'ils ne tiennent pas les Images comme dieux, est monstré que les Juifs, quand ils forgèrent le veau, et les Payens, quand ils ont fait des Images, n'ont pas estimé que ces choses-là fussent Dieu : et néanmoins il n'y a celuy qui les osast soustenir, liv. 4, chap. 44, sect. 9. Que les Papistes aussi bien que les Payens, ou que les Juifs idolâtrants, ont ceste persuasion qu'ils adorent Dieu sous leurs Images, liv. 4, chap. 44, sect. 40, et comment leur distinction de Dulie et Latrie ne leur peut servir d'eschappatoire, liv. 4, chap. 44, sect. 44, 46 ; chap. 42, sect. 2. Que quand on condamne l'idolâtrie, ce n'est pas pour abolir l'art de peindre et tailler, mais on requiert que l'usage de l'une et l'autre soit pur et légitime, et qu'on ne

s'amuse point à représenter Dieu par quelque figure visible, mais seulement les choses que la veue peut comprendre, liv. 4, chap. 44, sect. 12.

Des images és temples des Chrestiens, liv. 4, chap. 9, sect. 9. De tout temps les Idolâtres mesmes ont bien cognu naturellement qu'il y avoit un seul Dieu : mais ceste appréhension ne leur a de rien servy, sinon pour les rendre plus inexcusables, liv. 4, chap. 40, sect. 3. L'idolâtrie mesme est un tesmoignage certain que les hommes ont naturellement quelque appréhension de cognoissance de Dieu, liv. 4, chap. 3, sect. 4.

Du Jusne.

De la partie de la discipline, qui est que les Pasteurs exhortent le peuple à Jusnes ou prières extraordinaires, quand la nécessité y est : et comment les Pasteurs y doyyent procéder, liv. 4, chap. 42, sect. 44, 46, 47. Qu'il se faut bien donner garde que le Jusne ne tombe en quelque superstition, liv. 4, chap. 42, sect. 49. Le Jusne sainet et droict regarde à trois fins, liv. 4, chap. 42, sect. 45. Que c'est que Jusne, liv. 4, chap. 42, sect. 48. De la superstition du Jusne de Quaresme, et de la diversité de l'observation d'iceluy, liv. 4, chap. 42, sect. 20, 24.

De l'Image de Dieu en l'homme.

Que c'est qu'emporte, que l'homme a esté créé à l'Image de Dieu : où sont réfutées les expositions frivoles d'Osiander et de quelques autres ; et est monstré que combien que la gloire de Dieu reluise en l'homme extérieur, et que l'Image de Dieu s'estende à toute la dignité par laquelle l'homme est éminent par-dessus toutes espèces d'animaux, le siège souverain toutesfois d'icelle a esté au cœur et en l'esprit, ou en l'âme et ses facultez, liv. 4, chap. 45, sect. 3, et liv. 2, chap. 2, sect. 4. L'Image de Dieu a au commencement reluy en Adam, en clairté d'esprit, droicture de cœur, et en intégrité de toutes parties : comme on peut cognoistre par la restauration de nostre nature corrompue, quand Christ nous reforme à l'Image de Dieu,

et autres argumens, liv. 4, chap. 45, sect. 4.

De l'Imposition des mains.

De l'Imposition des mains quand on reçoit les Ministres en leur office, liv. 4, chap. 44, sect. 20. De l'Imposition des mains en l'Eglise ancienne, quand les enfans des fideles estans venus en aage rendoyent raison de leur foy, liv. 4, chap. 49, sect. 4. De l'Imposition des mains à faire les Prestres de la Papauté, liv. 4, chap. 49, sect. 34.

Des Jugemens et Plaidoyers.

De l'usage des Jugemens des Magistrats, et des loix entre les Chrestiens. Qu'il est permis aux Chrestiens de plaider et poursuyvre leur droict devant le Magistrat, pourveu que cela se face sans deshonorer Dieu, ne délaisser l'affection de charité envers le prochain, liv. 4, chap. 20, sect. 47, 48. Qu'il se faut toujours donner garde de procéder par affection de vengeance, soit en cause civile, soit en criminelle, liv. 4, chap. 20, sect. 49. Que le commandement de Christ de laisser le manteau mesmes à celuy qui nous aura osté nostre saye, et autres semblables commandemens, n'empeschent pas qu'un Chrestien ne puisse plaider devant le Magistrat, et recourir à la justice pour maintenir le sien, liv. 4, chap. 20, sect. 20. Que sainet Paul ne condamne pas tous Plaidoyers en général, mais reprend une ardeur désordonnée de plaider qui estoit en l'Eglise de Corinthe, liv. 4, chap. 20, sect. 24.

Du dernier Jugement.

De la présence visible de Christ quand il apparoistra au dernier jour du Jugement des vifs et des morts : et qu'à bon droict nostre foy est adressée à attendre ce jour-là et y penser. Item, de la singulière consolation qui en revient à nos consciences, liv. 2, chap. 46, sect. 47, 48. De l'horreur incompréhensible de la vengeance de Dieu qui s'exécute sur les iniques au dernier jour, liv. 3, chap. 25, sect. 42.

Des Juremens ou Sermens.

L'exposition du troisième commandement, qui contient trois choses : asçavoir que nous ne pensions et ne parlions rien de Dieu sinon révéremment et avec grande sobriété : que nous n'abusions point de sa parole et saints Sacremens : finalement que nous ne mesdisions ou détractions de ses œuvres, liv. 2, chap. 8, sect. 22. La définition de Jurement : où il est monstré que c'est une espèce de glorifier Dieu : et que pourtant il nous faut prendre garde que nos Juremens n'emportent profanation du nom de Dieu (ce qui advient quand on se perjure) ou mespris ; ce qui est en sermens superflus, où esquels on prend le nom d'autre que de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 23, 24, 25. Il est prouvé par l'Écriture à l'encontre des Anabaptistes, que tous sermens ne nous sont pas défendus, et que Jésus-Christ en son Évangile n'a rien changé de la règle des Juremens prescrite en la Loy, liv. 2, chap. 8, sect. 26. Ce qui est confirmé par ce qu'il en a luy-mesme usé. Item, que non-seulement les Juremens publiques et solennels, mais aussi les particuliers sont permis, pourveu qu'on y observe la modération contenue en la Loy, liv. 3, chap. 8, sect. 27.

De la Justification de la Foy.

De la Justification de la Foy, et premièrement de la définition du mot, et de la chose, liv. 3, chap. 11. Que la doctrine de la Justification de la Foy est un point de grande importance, liv. 3, chap. 11, sect. 1. Il est monstré par l'Écriture, que c'est que signifie estre justifié par les œuvres, ou par la Foy, liv. 3, chap. 11, sect. 2, 3, 4. Réfutation de la resverie d'Oslander touchant la justice essentielle qu'il attribue aux fidèles : qui est pour empêcher les povres âmes de goûster à bon escient la grâce gratuite de Christ, liv. 3, chap. 11, sect. 5, 6, 7, et autres suivans jusques à la 13. Réfutation de l'erreur d'Oslander, que Jésus-Christ estant Dieu et homme, nous a esté fait justice au regard de sa nature divine, et non pas humaine, liv. 3, chap. 11, sect. 8, 9. Contre ceux qui

imaginent une justice composée de la Foy et des œuvres, il est monstré que l'une estant dressée, nécessairement l'autre est mise bas, liv. 3, chap. 11, sect. 13, 14, 15, 16, 17, 18. A l'encontre des Sorbonistes il est prouvé par l'Écriture que c'est une maxime bien certaine, Que nous sommes justifiés par la seule Foy, liv. 3, chap. 11, sect. 19, 20. Item, que la justice de la Foy n'est autre chose que réconciliation avec Dieu, laquelle consiste en la rémission des péchez seulement, liv. 3, chap. 11, sect. 21, 22. Que c'est par le seul moyen de la justice de Christ que nous sommes justifiés devant Dieu, liv. 3, chap. 11, sect. 23. Que pour estre persuadez à bon escient de la Justification gratuite, il nous convient eslever nos esprits au siège judiciaire de Dieu, devant lequel rien n'est acceptable, sinon ce qui est du tout entier et pur de toute macule, duquel la majesté espovantable est descrite de plusieurs passages de l'Écriture, liv. 3, chap. 12, sect. 1, 2. Il est monstré par des passages de saint Augustin et saint Bernard, que tous les Docteurs chrestiens donnent bien à entendre, que quand il est question de venir devant Dieu, le refuge unique des consciences est en la miséricorde gratuite de Dieu, sans y mesler aucunement la fiance des œuvres, liv. 3, chap. 12, sect. 3. Qu'il est requis de considérer deux choses en la Justification gratuite : asçavoir que la gloire de Dieu soit confirmée en son entier ; ce qui est quand on le recognoist seul juste : car quiconques se glorifie en soy, cestuy-là se glorifie contre Dieu, liv. 3, chap. 13, sect. 1, 2. Et que nos consciences puissent avoir repos et assurance devant son jugement, liv. 3, chap. 13, sect. 3, 4, 5. Quel est le commencement de la Justification, et quels en sont les avancemens continuels, liv. 3, chap. 14, tout au long. Un brief sommaire du fondement de la doctrine chrestienne, prins de saint Paul : où est monstré qu'il nous faut arrester en Christ seul, l'appréhendant par Foy, liv. 3, chap. 15, sect. 5. Et que tous bons Ministres ayans mis ce fondement, peuvent là-dessus bastir bien et deurement ; soit qu'il fale enseigner et ex-

horter, soit qu'il fâle consoler, liv. 3, chap. 45, sect. 8. Que la doctrine de la Justification de la Foy n'abolit point les bonnes œuvres, liv. 3, chap. 46, sect. 4. Que c'est une menterie, de dire que nous destournons les cœurs des hommes d'affection de bien faire, en leur ostant la fantasie de mériter, liv. 3, chap. 46, sect. 2, 3. Que c'est une calomnie frivole, de dire que nous convions les hommes à pécher, en preschant la rémission des péchez gratuite, en laquelle nous colloquons toute justice, liv. 3, chap. 46, sect. 4. En quel sens c'est que l'Escriture dit quelquesfois, Que les fidèles sont justifiés par les œuvres, liv. 3, chap. 47, sect. 8, 9, 40, 44, 42. Item, que ceux qui font la Loy sont justifiés, liv. 3, chap. 47, sect. 43. Item, que celui qui chemine en intégrité, est juste, liv. 3, chap. 47, sect. 45. L'exposition de certains passages, où les fidèles offrent hardiment leur justice à Dieu pour estre examinée, et désirent de recevoir sentence selon icelle : où est montré que tels passages ne sont point contraire à la Justification gratuite de la Foy, liv. 3, chap. 47, sect. 44. Item, ne semblablement ceste sentence de Christ, Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemens, liv. 3, chap. 48, sect. 9.

L

Des Larrecins.

L'exposition du huitième commandement en laquelle est traité des diverses espèces de larrecins, et d'aucunes qui sont tenues pour larrecins devant Dieu, combien que les hommes en jugent autrement : et mesmes, que quiconques ne s'acquitte point envers les autres du devoir que porte sa vocation, cestuy-là est larron, liv. 2, chap. 8, sect. 45. Comment c'est qu'il nous faut faire pour obéir à ce commandement, chacun en son endroit selon sa condition et vocation, liv. 2, chap. 8, sect. 46.

De la Liberté chrestienne.

Combien nous est nécessaire la cognoissance d'icelle, liv. 3, chap. 49, sect. 1. Que la Liberté chrestienne con-

siste en trois points : le premier est traité liv. 3, chap. 49, sect. 2, 3. Le second, sect. 4, 5, 6. Le troisième, sect. 7, 8. Que la Liberté chrestienne est une chose spirituelle : et que tous ceux-là la prennent mal, qui en font une couverture pour satisfaire à leurs cupiditez désordonnées, ou qui en abusent avec scandale de leurs frères infirmes, liv. 3, chap. 49, sect. 9, 40.

De la Loy.

Que la Loy, c'est-à-dire la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moïse, n'a pas esté donnée pour arrester le peuple ancien à soi, mais pour nourrir l'espérance de salut qu'il devoit avoir en Jésus-Christ, jusques à ce qu'il vinst. Ce qui est montré par ce que tant souvent en Moïse il est fait mention de l'alliance : item, par l'ordonnance des cérémonies, tant en sacrifices qu'en lavemens : item, par le droit de Sacrificature en la lignée de Levi, et la dignité royale à David et sa postérité. Que mesmes la Loy des dix commandemens fut donnée afin de préparer les hommes à chercher Jésus-Christ, liv. 2, chap. 7, sect. 1, 2. Ce qu'elle fait quand nous amenant là, que nous demurons de tous costez convaincus de nos péchez, elle nous rend par ce moyen tant plus inexcusables, pour nous solliciter à demander pardon, liv. 2, chap. 7, sect. 3, 4. Il est prouvé par l'Escriture, que l'observation de la Loy est impossible, et déclaré comment cela se doit entendre, liv. 2, chap. 8, sect. 5. Que l'office et usage de la Loy qu'on appelle Morale, consiste en trois parties. La première, qu'en nous montrant la justice qui est agréable à Dieu, elle nous est comme un miroir, auquel nous contemplons nostre foiblesse, en après l'iniquité qui procède d'icelle, finalement la malédiction qui est faite des deux : et que cela n'est point au déshonneur de la Loy, mais à la gloire de la bonté de Dieu, laquelle nous subvient par aide de la grâce à faire ce qui nous est commandé en la Loy et efface nos fautes usant de miséricorde. Et que néantmoins cest office de la Loy a aucunement lieu, mesmes es réprouvez, liv. 2, chap. 7, sect. 6, 7, 8, 9. L'autre partie est, que

par crainte de punition elle réprime les meschans, afin qu'ils ne se desbordent à mettre en exécution la perversité, laquelle ils ne laissent pas de nourrir toujours en leur cœur, et aimer. Item, qu'elle retire de dissolution externe les enfans de Dieu avant qu'ils soyent régénérés, liv. 2, chap. 7, sect. 40, 41. La troisième regarde les fidèles. Car combien qu'ils ayent la Loy escrite du doigt de Dieu en leurs cœurs elle leur sert toutesfois encores en deux sortes. Car en la méditant ils sont toujours de plus en plus confirmés en l'intelligence de la volonté du Seigneur et sollicitez voire mesmes fortifiés à obéir, afin que la nonchalance de la chair ne les abastardisse, liv. 2, chap. 7, sect. 42, 43. Car quant à la malédiction de la Loy, elle est abolie pour le regard des fidèles, pour ne se deployer plus contre iceux à les damner et détruire, liv. 2, chap. 7, sect. 44. Des dix commandemens de la Loy nous apprenons les mesmes choses, desquelles nous avions seulement quelque goust par la loy de nature, asçavoir premièrement que nous devons à Dieu révérence, amour, crainte : qu'il prend plaisir à justice, iniquité luy desplaist, en après qu'en examinant nostre vie à la règle de la Loy, nous nous trouvons indignes de retenir nostre lieu entre les créatures de Dieu et qu'en considérant nos forces, non-seulement elles sont insuffisantes à accomplir la Loy, mais du tout nulles. L'un et l'autre engendre en nous humilité : qui nous enseigne à recourir à la miséricorde de Dieu, et demander l'aide de sa grâce, liv. 2, chap. 8, sect. 1, 2, 3. Pource que Dieu est Législateur spirituel (c'est-à-dire ne parle pas moins à l'âme qu'au corps) la Loy aussi ne requiert pas seulement une honnesteté extérieure, mais une justice intérieure et spirituelle, voire mesmes une pureté angélique, liv. 2, chap. 8, sect. 6. Ce qui est prouvé par l'exposition que Christ luy-mesme en baille, en réfutant la fausse glose des Pharisiens, qui ne preschoyent qu'une observation extérieure seulement de la Loy, liv. 2, chap. 8, sect. 7. Les commandemens et défenses de la Loy contiennent toujours plus que les paroles

n'expriment. Et pourtant, pour avoir la droicte et vraye exposition d'iceux, il faut considérer quelle est la raison et la fin d'un chacun. Puis après, de ce qui est commandé ou défendu, il nous en faut tirer un argument au contraire, en sorte que nous entendions que quand quelque mal est défendu, par mesme moyen le bien contraire à ce mal est commandé, liv. 2, chap. 8, sect. 8, 9. Pourquoi c'est que Dieu en ses dix commandemens a parlé ainsi brièvement, entendant beaucoup plus qu'il n'exprimoit, liv. 2, chap. 8, sect. 10. De la division de la Loy en deux tables, et que par icelle sommes enseignés que le service de Dieu est le premier fondement de justice, voire mesmes l'âme, liv. 2, chap. 8, sect. 11. De la division des dix commandemens, et combien il en faut mettre en la première table, combien aussi en la seconde, liv. 2, chap. 8, sect. 12, 50. L'exposition des commandemens de Dieu, où il est monstré d'entrée que le Seigneur au commencement de sa Loy use de trois argumens pour confirmer la majesté d'icelle. Car premièrement en s'attribuant puissance souveraine et droict de nous commander, il nous astreint comme par nécessité à luy obéir : et puis en nous promettant sa grâce, il nous attire comme par douceur : et pour le troisième, réduisant en mémoire le bien qu'il a fait à ses serviteurs, les sollicite à luy complaire et n'estre point ingrats, liv. 2, chap. 8, sect. 13, 14, 15. Que la Loy n'enseigne pas quelques petis commencemens seulement, et comme rudimens de justice, ains un vray accomplissement d'icelle, une conformité à l'image de Dieu, e. une perfection de sainteté, qui consiste toute en deux points, asçavoir en l'amour de Dieu et du prochain, liv. 2, chap. 8, sect. 54. De la Loy de nature. Voyez liv. 2, chap. 2, sect. 22.

Des Loix politiques, c'est-à-dire qui concernent la police entre les hommes.

Les Loix ne peuvent consister sans le Magistrat, ne le Magistrat sans les Loix. Réfutation de l'opinion de ceux qui disent qu'une République n'est point bien dressée, si elle n'est gouvernée par les

Loix politiques de Moÿse : et à ceste fin toute la Loy de Moÿse est divisée en trois parties : asçavoir en mœurs, cérémonies et Jugemens : de chacune desquelles le L'it est déclaré, et par là est monstré qu'il est libre à chacun peuple de faire des Loix politiques, liv. 4, chap. 20, sect. 14, 15. Pourveu qu'elles soient compassées à ceste équité naturelle, qui est déclarée en la Loy morale de Moÿse. Et par ainsi que les Loix qui prescrivent la punition des mesfaits, peuvent estre diverses, et changer selon le pays, le temps et autres circonstances. Ce qui est déclaré par exemples, liv. 2, chap. 8, sect. 6.

M

Des Magistrats.

Que la charge des Magistrats est non-seulement sainte et légitime, mais aussi trèssacrée et honorable entre toutes les autres : ce qui est prouvé par divers titres d'honneur desquels l'Ecriture l'orne, et par les exemples des saints personnages, qui ont eu dominations, et exercé estats concernans la police terrienne, liv. 4, chap. 20, sect. 4. Que ceste considération est un aiguillon aux Magistrats fidèles pour les solliciter à bien faire leur devoir, et une consolation merveilleuse pour leur faire prendre en patience les difficultez et fascheries qu'ils ont à porter en leur office, liv. 4, chap. 20, sect. 6. Réfutation de l'opinion de ceux qui disent que d'autant que la façon d'estre gouvernez par Rois et Juges est servile, combien qu'elle ait eu lieu anciennement entre le peuple de Dieu sous la Loy, ne convient point toutesfois à la perfection que Christ a apportée avec son Evangile, liv. 4, chap. 20, sect. 5, 7. Que ceux qui ne veulent point que les Magistrats ayent soin des choses appartenantes à la religion, s'abusent bien fort : veu que l'office d'iceux s'estend à toutes les deux tables de la Loy. Item, est monstré par l'Ecriture, qu'ils sont constitués protecteurs et conservateurs tant du service de Dieu que de la paix et honnesteté publique, de quoy ils ne se peuvent pas du tout acquitter sans user

d'armes et de la puissance du glaive, liv. 4, chap. 20, sect. 9. Une question, Comment c'est que les Magistrats sans laisser d'estre fidèles, peuvent desployer le glaive et espandre le sang. Laquelle est résolue suyvant l'Ecriture, et est monstré que tant s'en faut qu'ils pêchent de punir les meschans, qu'au contraire c'est une des vertus royales, et un bon tesmoignage de la piété et crainte de Dieu, qu'ils ont. Au reste, qu'il y a deux vices desquels ils se doÿvent garder en cest endroit, asçavoir de sévérité désordonnée, et folle et superstitieuse affectation de douceur, liv. 4, chap. 20, sect. 10. Le devoir des sujets envers les Magistrats est premièrement d'avoir en grande estime et honneur leur estat, comme de gens qui sont serviteurs et lieutenans de Dieu : voire quant à l'office et dignité où ils sont constitués, et non pas qu'il fale tenir pour vertus les vices des seigneurs et supérieurs, liv. 4, chap. 20, sect. 22. Secondement, que les ayans ainsi en honneur et révérence, ils se rendent sujets à eux en toute obéissance soit qu'il fale obéir à leurs ordonnances, soit qu'il fale payer imposts, soit qu'il fale porter quelque charge publique, etc. Pour le troisième, qu'ils recommandent à Dieu par prières la conservation et prospérité d'iceux, qu'ils ne fassent point d'esmotions et n'entreprennent témérairement sur l'office du Magistrat, liv. 4, chap. 20, sect. 23. Que s'il y a un mauvais Prince, de vie dissolue, et exerçant une domination tyrannique, les sujets néantmoins luy doÿvent porter aussi grande révérence (quant à ce qui appartient à l'obéissance due à sa supériorité) qu'ils feroÿent à un bon Roy s'ils en avoyent un, liv. 4, chap. 20, sect. 24, 25. Pource que ce n'est pas sans la Providence de Dieu et opération spéciale, que tels aussi viennent à estre eslevez en puissance publique : ce qui est confirmé par plusieurs autoritez et exemples de l'Ecriture, et est monstré quelles considérations doÿvent prendre pour réprimer toute impatience, les povres sujets qui vivent sous tels meschans tyrans, et qui sont sans crainte de Dieu, liv. 4, chap. 20, sect. 26, 27, 28, 29, 31. Qu'il n'est pas permis aux

personnes privées de s'eslever contre les tyrans, ains seulement à ceux qui selon les loix du royaume ou du pays, sont protecteurs et défenseurs de la liberté du peuple, liv. 4, chap. 20, sect. 31. Que le Seigneur par sa merveilleuse bonté, puissance et providence, suscite aucunesfois de ses serviteurs, qui facent l'exécution de sa vengeance sur les tyrans : quelquesfois il adresse à cela la fureur d'autres meschans qui machinoient autre chose, liv. 4, chap. 20, sect. 30. En l'obéissance qui est due aux Rois et autres supérieurs, il y a tousjours une exception à faire : c'est que cela ne nous destourne point de l'obéissance que nous devons à Dieu. Et qu'on ne leur fait point de tort en refusant de leur obéir en ce qu'ils commandent contre Dieu : item, que c'est nostre devoir d'ainsi faire, quoy qu'il nous puisse venir grand danger d'une telle constance, liv. 4, chap. 20, sect. 32.

Du Mariage.

L'exposition du septième commandement, auquel le Seigneur défend paillardise, et requiert de nous chasteté et pureté, laquelle nous devons nourrir et conserver et de cœur et de regard, et par accoustremens convenables, et honnesteté en paroles, et attrempance au boire et au manger, liv. 2, chap. 8, sect. 41, 44. Que continence est un don singulier de Dieu, lequel il ne donne point à tous, mais à certaines personnes, et quelquesfois pour un temps seulement : et que ceux ausquels il n'est pas donné, doyvent précisément recourir au Mariage, qui est le remède ordonné du Seigneur pour la nécessité humaine, liv. 2, chap. 8, sect. 41, 42, 43. Il faut que ceux qui sont mariez advisent de ne rien faire qui soit contraire à la sainteté et honnesteté du Mariage : autrement ils semblent plus tost estre paillars de leurs femmes, que non pas maris, liv. 2, chap. 8, sect. 44. Que les Papistes s'abusent en appelant le Mariage Sacrement : desquels aussi les raisons sont réfutées, liv. 4, chap. 19, sect. 34. Il est monstré que le passage de saint Paul, duquel ils se pensent couvrir, ne leur sert de rien, liv. 4, chap. 19, sect. 35. Et que cependant ils se con-

trédissent eux-mesmes, en défendant ce Sacrement à leurs prestres, en disant que c'est une immondicité et pollution de la chair, liv. 4, chap. 19, sect. 36. Que sous ceste fausse couverture de Sacrement, le Pape et les siens ont tiré à eux la cognoissance et jugement des causes du Mariage : et ont fait des loix touchant le Mariage, en partie meschantes contre Dieu, en partie injustes contre les hommes, lesquelles sont récitées au liv. 4, chap. 19, sect. 37. De l'impudence de ceux qui magnifient l'abstinence du Mariage, comme chose nécessaire et un ornement de l'Eglise : en quoy ils font grand deshonneur à l'Eglise ancienne. Par quels degrez telle tyrannie est survenue en l'Eglise, et qu'on ne la peut défendre sous couleur de certains Canons anciens, liv. 4, chap. 12, sect. 26, 27, 28. Que quand on a défendu le Mariage aux prestres, ç'a esté une meschante tyrannie contre la Parole de Dieu et toute équité, liv. 4, chap. 12, sect. 23. Response à l'objection des adversaires, qu'il faut qu'il y ait quelque marque pour discerner le Clergé d'avec les Laïcs, liv. 4, chap. 12, sect. 24. Que c'est une allégation frivole, de vouloir maintenir ceste défense du Mariage sous couleur de ce que les Sacrificateurs lévites, quand ils devoient entrer au Sanctuaire, couchoyent à part d'avec leurs femmes, liv. 4, chap. 12, sect. 25. Le blasphème du Pape, que le Mariage est une immondicité et pollution de la chair, liv. 4, chap. 12, sect. 24.

De l'office de Médiateur entre Dieu et nous, que Christ a.

Qu'il a falu que Christ pour faire office de Médiateur fust fait homme : pource que Dieu l'avoit ainsi ordonné, sachant que ce nous estoit le plus utile : veu que nul autre ne pouvoit estre le moyen de nous reconcilier avec luy, ne nous faire enfans de Dieu, ne nous assurer de l'héritage du royaume céleste, n'en lieu de nostre désobéissance apporter à l'opposite pour remède obéissance, liv. 2, chap. 12, sect. 1, 2, 3. Réfutation de la spéculation extravagante d'aucuns, qui disent qu'encores que le genre humain

n'eust point eu besoin d'estre racheté, Jésus-Christ toutesfois n'eust pas laissé d'estre fait homme, et est monsté par plusieurs raisons et tesmoignages, que comme ainsi soit que toute l'Escriture chante haut et clair qu'il a vestu nostre chair afin d'estre nostre Rédempteur, c'est une grande témérité d'imaginer autre cause ou fin, liv. 2, chap. 12, sect. 4. Et qu'il ne nous est pas licite de nous enquerir de Jésus-Christ plus outre : et que ceux qui le font se desbordent d'une audace trop énorme à forger un nouveau Christ. Là-dessus est repris Osiander, qui derechef a esmeu de nostre temps ceste question et dispute, qu'il n'y a point de passage de l'Escriture qui réprouve ceste opinion, liv. 2, chap. 12, sect. 5. Est réfuté un principe sur lequel il se fonde, asçavoir que l'homme a esté créé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté formé au patron de Christ, afin de le représenter en la nature humaine : et est monsté qu'il ne faut point chercher l'image de Dieu sinon aux marques d'excellence dont Adam a esté anobly ; laquelle reluit aussi és Anges, liv. 2, chap. 12, sect. 6, 7. La résolution d'autres objections ou absurditez que ledit Osiander craint : comme que Christ ne seroit nay que par accident, et qu'il auroit esté créé à l'image d'Adam : item, que les Anges eussent esté privez de ce chef, et que les hommes n'eussent point eu Christ pour Roy, au mesme, sect. 7. Comment les deux natures font une seule personne en Christ Médiateur : ce qui est déclaré par la similitude de la conjunction du corps et de l'âme en un homme. Puis est démontré par plusieurs passages, que l'Escriture attribue quelquesfois à Christ des choses qui compètent particulièrement à la Divinité, aucunesfois des choses qui ne se peuvent rapporter qu'à l'humanité : item, que quelquesfois elle attribue à l'une des natures ce qui appartient à l'autre, laquelle façon de parler est nommée Communication des propriétés, liv. 2, chap. 14, sect. 1, 2. Aussi que d'autres fois elle attribue à Christ des choses qui comprennent les deux natures ensemble, et ne peuvent pas bien convenir à l'une ou à l'autre séparément :

ce que plusieurs des Anciens n'ont pas bien observé, et toutesfois est nécessaire de noter pour soudre beaucoup de difficulté, et éviter les erreurs de Nestorius et Eutyches, liv. 2, chap. 14, sect. 3, 4. Réfutation de l'erreur de Servet, qui a voulu supposer au lieu du Fils de Dieu, un fantôme composé de l'essence de Dieu, de son Esprit, de chair, et de trois élémens non créés. Son astuce est découverte, et est monsté (ce qu'il nie) que Christ, mesmes devant qu'il nasquist en chair, estoit le Fils de Dieu, d'autant qu'il est ceste Parole éternelle engendrée du Père devant les siècles, liv. 2, chap. 14, sect. 5. Item est prouvé que Christ est vrayement et proprement Fils de Dieu en la chair, c'est-à-dire en sa nature humaine, toutesfois au regard et pour raison de sa déité, et non pas de la chair, comme Servet gazouille, liv. 2, chap. 14, sect. 6. L'exposition de certains passages que ce vaine-là et ses sectateurs allèguent pour maintenir leur erreur ; aussi est réfutée une autre de ses calomnies, asçavoir qu'en l'Escriture le nom de Fils n'est jamais attribué à la Parole jusques à la venue du Rédempteur, si ce n'est sous figure, liv. 2, chap. 14, sect. 7. Découverte de l'erreur de tous ceux qui ne recognoissent point Jésus-Christ Fils de Dieu sinon en chair : où aussi sont récitées sommairement les lourdes illusions de Servet, desquelles il s'est ensorcelé avec plusieurs autres, renversant ce que la sainte foy eroit touchant la personne du Fils de Dieu. Et de là est conclu que ce chien mastin avoit proposé d'esteindre toute espérance de salut par ses illusions, liv. 2, chap. 14, sect. 8.

De Mensonge.

L'exposition du neuvième commandement : auquel le Seigneur réprime toute fausseté, par laquelle nous blessons la renommée d'aucun, ou empeschons son profit, soit par Mensonge ou en mensurant, liv. 2, chap. 8, sect. 47. Que nous ne laissons pas de pécher grièvement en cest endroit, encores que nous ne mentionnons point. Et que toutesfois il faut bien distinguer la détraction qui est yci

condamnée, d'avec une accusation judiciaire, ou une répréhension qui se fait pour corriger l'homme, etc., liv. 2, chap. 8, sect. 48.

Des Mérites des œuvres.

Que tout ce qui est dit pour magnifier les Mérites, détruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut, liv. 3, chap. 45. Quiconques a le premier appliqué le nom de Mérite aux bonnes œuvres au regard du jugement de Dieu, que cestuy-là n'a pas fait chose expédiente pour entretenir la sincérité de la foy. Et qu'il est bien vray que les anciens Docteurs en ont usé, mais en telle sorte, que ce pendant ils ont bien montré en plusieurs passages qu'ils n'attribuoient point le salut aux œuvres, liv. 3, chap. 45, sect. 2. L'exposition d'aucuns passages, par lesquels les Sophistes s'efforcent de prouver que le mot de Mérite se trouve es Escritures attribué à l'homme au regard de Dieu, liv. 3, chap. 45, sect. 4. Il est prouvé par l'autorité de l'Apostre et de saint Augustin, que le loyer de justice, c'est-à-dire des bonnes œuvres, dépend de la pure bénignité de Dieu, liv. 2, chap. 5, sect. 2. Touchant les Mérites, vous trouverez encores quelque chose sous le mot De la Justification de la foy. Il est montré que c'est une fausse doctrine, de dire que Christ nous a mérité seulement la première grâce, et que nous puis après méritons par nos œuvres, liv. 3, chap. 45, sect. 6, 7.

Du Mérite de Christ.

Que c'est bien parlé et proprement de dire que Christ nous a mérité la grâce de Dieu et salut : où il est montré que Christ n'est pas seulement instrument ou ministre de nostre salut, mais autheur et prince, et que ceste façon de parler n'obscurcit point la grâce de Dieu, d'autant qu'on n'oppose pas le Mérite de Jésus-Christ à la miséricorde de Dieu : mais au contraire il en dépend, et pourtant n'y est pas répugnant, liv. 2, chap. 47, sect. 4. La distinction entre le Mérite de Christ et la grâce de Dieu est prouvée par plusieurs passages de l'Escriture, liv. 2, chap. 47, sect. 2. Plu-

sieurs tesmoignages de l'Escriture, par lesquels il appert que Christ par son obéissance nous a acquis faveur envers le Père, et mesmes nous l'a méritée, liv. 2, chap. 47, sect. 3, 4, 5. Que c'est une folle curiosité, de questionner si Jésus-Christ a rien mérité pour soy, et une audace téméraire d'en déterminer, liv. 2, chap. 47, sect. 6.

De la Messe.

Que c'est que la Messe, suivant la définition de l'Antechrist romain et de ses prophètes, liv. 4, chap. 48, sect. 4. La première vertu de la messe, c'est que là il se fait un blasphème et déshonneur intolérable à Jésus-Christ : veu que sa Sacrificature n'est point recogneue estre éternelle, entant qu'on luy baille un autre comme pour successeur. Et est montré que cela se fait en la Messe, quoy que les Papistes vueillent desguiser les matières, liv. 4, chap. 48, sect. 2. La seconde vertu de la Messe, qu'en dressant derechef un autel elle renverse la croix de Christ, et par nouveau sacrifice elle ensevelit le sacrifice de Christ, lequel est unique, perpétuel, et offert une fois seulement, liv. 4, chap. 48, sect. 3, 9, 14. Exposition d'un passage de Malachie, sur lequel les Missotiers s'efforcent de fonder leur sacrifice de la Messe, liv. 4, chap. 48, sect. 4. La troisième vertu de la Messe, qu'elle efface et oste de la mémoire des hommes la vraye et unique mort de Jésus-Christ, liv. 4, chap. 48, sect. 5. La quatrième, qu'elle nous oste le fruit qui nous prouvenoit de la mort de Jésus-Christ, liv. 4, chap. 48, sect. 6. La cinquième qu'elle oste, perd et abolit la sacrée Cène, en laquelle nostre Seigneur avoit laissé la mémoire de sa passion engravée et imprimée, liv. 4, chap. 48, sect. 7. De l'origine du nom de Messe, liv. 4, chap. 48, sect. 8. Qu'on ne peut maintenir le sacrifice de la Messe par l'autorité des docteurs anciens. Car combien qu'ils ayent nommé la Cène Sacrifice, c'est toutesfois en autre sens que les Papistes : et qu'encores néanmoins il semble bien que les Anciens en cela se sont trop destournez aux ombres de la loy, liv. 4, chap. 48, sect. 10, 11. Que plu-

sieurs pour la confiance qu'ils ont de satisfaire à Dieu par le sacrifice de la Messe, prennent plus grande hardiesse de poursuivre en leurs vices et meschancetez, liv. 4, chap. 18, sect. 15. Les vrais tiltres de la Messe, et que c'est à la prendre en sa sanctissime sainteté, liv. 4, chap. 18, sect. 18.

Du Ministère de l'Eglise.

Du Ministère de l'Eglise et de ceux qui mesprisent ce moyen d'apprendre et prouïter, liv. 4, chap. 1, sect. 5. De l'efficace du Ministère, liv. 4, chap. 1, sect. 6. Que Dieu, qui pourroit lui seul enseigner son Eglise, ou par ses Anges, le fait par le Ministère des hommes pour trois raisons, liv. 4, chap. 3, sect. 1. Que l'Ecriture orne de tiltres excellens le Ministère de l'Eglise, liv. 4, chap. 3, sect. 2, 3. Des Apostres, Prophètes, Evangélistes, Pasteurs et Docteurs, et qu'emportoient telles charges, liv. 4, chap. 3, sect. 4, 5. Que le principal de la charge des Apostres et Pasteurs est de prescher l'Evangile et administrer les Sacremens, liv. 4, chap. 3, sect. 6. Les Pasteurs sont tellement attachez à leurs Eglises, qu'ils ne doyyent pas changer de place selon leur appétit, et sans autorité publique, liv. 4, chap. 3, sect. 7. Que ceux qui ont la charge de gouverner les Eglises, sont nommez en l'Ecriture Evesques, Prestres, Pasteurs, Ministres, liv. 4, chap. 3, sect. 8. Que nul ne se doit ingérer à enseigner ou gouverner en l'Eglise : mais que la vocation y est requise, liv. 4, chap. 3, sect. 10. La prédication de la Parole de Dieu est accomparée à la semence qu'on jette en la terre ; dont il est aisé à entendre que tout le prouït d'icelle dépend de la bénédiction de Dieu, et de l'efficace du saint Esprit, liv. 4, chap. 14, sect. 11. Quelles gens il faut eslire à estre Evesques, comment, et par qui ils doyyent estre esleus, et de la cérémonie à les ordonner, liv. 4, chap. 3, sect. 11, 12, 13, 14, 15, 16. L'Eglise ancienne, avant que la Papauté se fust levée, n'avoit que trois espèces de Ministres, asçavoir les Pasteurs, les Anciens et les Diaeres, liv. 4, chap. 4, sect. 1. Du mandement de par-

donner et retenir les péchez, ou de lier et deslier, qui est une partie de la puissance des clefs, et se rapporte au ministère de la Parole, liv. 4, chap. 11, sect. 1.

De la Moinerie.

Que les Monastères anciennement estoient comme semence pour fournir l'Eglise de bons Ministres. La description que fait saint Augustin de la forme de la Moinerie ancienne, et que la coutume des Moines estoit lors de gagner leur vie au travail de leurs mains dont appert que la Moinerie qui est aujourd'huy en la Papauté est toute autre, liv. 4, chap. 13, sect. 8, 9, 10. Du tiltre superbe, d'estat de perfection lequel les moines attribuent à leur ordre, liv. 4, chap. 13, sect. 11 ; pource qu'ils promettent de garder les conseils évangeliques, ausquels (disent-ils) les autres Chrestiens ne sont point communément astreints, liv. 4, chap. 13, sect. 12 ; et pource qu'ils ont quitté tous leurs biens, liv. 4, chap. 13, sect. 13. Que tous ceux qui entrent aux cloïstres pour se faire Moines, se séparent de l'Eglise : veu mesmes qu'ils afferment que la Moinerie est une espèce de second Baptesme, etc., liv. 4, chap. 13, sect. 14. Qu'il y a grande différence quant aux mœurs, entre les Moines de la Papauté, et ceux de l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 13, sect. 15. Qu'il y avoit des choses à reprendre en la profession mesme de la Moinerie ancienne et que quiconques en a esté le premier autheur a introduit en l'Eglise un exemple dangereux, liv. 4, chap. 13, sect. 16. Que les Moines par leurs vœus se consacrent au diable, non pas à Dieu, liv. 4, chap. 13, sect. 17. Que tous vœus qui ne sont pas légitimes ne deuenent entreprin, comme ils ne sont de nulle estime envers Dieu, doyyent aussi par nous estre tenus pour nuls, liv. 4, chap. 13, sect. 20. Et que pourtant c'est à tort que ceux qui laissent la Moinerie, pour s'adonner à quelque honneste estat et manière de vivre, sont accusez comme ayans faussé leur foy, et perjures, liv. 4, chap. 13, sect. 21.

De la Mort de Christ.

Jà soit que Christ en tout le cours de son obéissance (c'est-à-dire en toute sa vie et chacune partie d'icelle) se soit monstré nostre Rédempteur, l'Eseriture toutesfois pour déterminer plus certainement le moyen de nostre salut, attribue cela comme propre et péculier à sa Mort. En laquelle la sujétion volontaire de Christ tient le premier degré : et toutesfois tellement volontaire, que ce n'a point esté sans combat qu'il s'est desmis de sa propre affection. Il faut aussi considérer sa condamnation : en laquelle il y a deux choses à noter : asçavoir que Christ a esté réputé entre les iniques, et que toutesfois son innocence a esté par plusieurs fois testifiée, voire mesmes par la bouche du juge, liv. 2, chap. 16, sect. 5. Il faut aussi noter l'espèce de Mort : asçavoir la croix, qui estoit maudite : et qu'il faloit qu'ainsi fust fait, afin que la malédiction qui nous estoit deue, estant transportée sur luy, et l'ayant surmontée et abolie, nous en fussions délivrez. Item est montré par plusieurs tesmoignages d'Isaïe et des Aposires, que ce qui a esté représenté par figure aux sacrifices anciens de Moïse, a esté à la vérité accompli en Jésus-Christ, qui est la substance et le patron des figures, liv. 2, chap. 16, sect. 6. Que tant de la Mort que de la sépulture de Christ, il nous revient double fruit, asçavoir délivrance de la Mort, à laquelle nous estions asservis, et la mortification de nostre chair, liv. 2, chap. 16, sect. 7.

O

De l'Obéissance des enfans envers leurs pères et mères.

L'exposition [du cinquième commandement : la fin et la somme d'iceluy, liv. 2, chap. 8, sect. 35. De la signification du mot d'Honneur en ce commandement et qu'il comprend trois points : asçavoir, révérence, obéissance, et amour procédant d'une recognoissance des bienfaits, au mesme, sect. 36. De la promesse de vivre longuement, adjoustée à ce commandement : et en quelle sorte elle s'ad-

dresse aujourd'huy à nous, liv. 2, chap. 8, sect. 37. Comment Dieu par divers moyens exerce sa vengeance sur les enfans désobéissans. Item, qu'Obéissance n'est point deue aux pères et mères, ou à autres, sinon entant qu'il se peut faire sans enfreindre la Loy de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 38.

Des OÈuvres.

Comparaison de la pureté qui est en Dieu, avec toute la justice des hommes, liv. 3, chap. 12, sect. 4, 5. Tout le lignage d'Adam est divisé en quatre manières de gens pour monstrer que les hommes n'ont rien de sainteté ou justice. Ce qui est déclaré premièrement en ceux qui n'ayans nulle cognoissance de Dieu, sont plongez en idolâtrie : esquels combien que quelquesfois apparoissent des vertus excellentes, qui sont dons de Dieu, il n'y a rien toutesfois de pur et net, liv. 3, chap. 14, sect. 1, 2, 3, 4, 5, 6. Et puis en ceux lesquels ayans receu la Parole et les Sacremens, ne sont Chrestiens que de tiltre et profession, renonçons Dieu par leurs OÈuvres. Item est hypocrites, qui cachent leur perversité sous couverture de preud'homme, liv. 3, chap. 14, sect. 7, 8. Pour le dernier, il est monstré que mesmes les enfans de Dieu, qui sont vraiment régénerez de son Esprit, ne peuvent par aucune justice de leurs OÈuvres consister devant le jugement de Dieu : pource qu'ils ne peuvent mettre aucune bonne OÈuvre en avant, qui ne soit souillée et corrompue de quelque pollution de la chair, et pourtant digne de condamnation. Et qu'encores qu'il s'en trovast aucunes pures et parfaites, un seul péché toutesfois suffit pour effacer toute la mémoire de la justice précédente, liv. 3, chap. 14, sect. 9, 10, 11. Réfutation des subterfuges des Papistes touchant la justice des OÈuvres, et principalement de ce monstre horrible des OÈuvres de superérogation, liv. 3, chap. 14, sect. 12, 13, 14, 15. Que quand il est question de nos OÈuvres il y a deux pestes qu'il nous convient chasser de nos cœurs : asçavoir que nous n'ayons nulle fiance en nos OÈuvres, et nous gardions de leur attribuer aucune louange, liv. 3,

chap. 44, sect. 46. Des quatre genres de causes que nous avons à considérer en nostre salut, et la déclaration d'icelles prinse de l'Ecriture; dont il est monstré que les Œuvres ne viennent aucunement en considération comme causes de nostre salut, en quelque sorte qu'on le sache prendre, liv. 3, chap. 44, sect. 47. En quel sens doit estre prins ce que souvent les saints se conferment et consolent en réduisant en mémoire leur innocence: et que cela ne déroge point à la justice gratuite que nous avons en Christ, liv. 3, chap. 44, sect. 48, 49, 20. Que quand l'Ecriture dit que les bonnes Œuvres des fidèles incitent le Seigneur à leur bien faire, elle ne veut pas signifier la cause pourquoy il leur fait bien, mais seulement l'ordre qu'il y tient, liv. 3, chap. 44, sect. 21. Pourquoy c'est que le Seigneur en l'Ecriture appelle nostres les bonnes Œuvres qu'il nous a données, et promet qu'elles seront rémunérées de luy, liv. 3, chap. 45, sect. 3. Réfutation de la fantasie des Sophistes touchant les Œuvres morales, pour rendre les hommes agréables à Dieu avant qu'ils soyent incorporez en Christ, liv. 3, chap. 45, sect. 6, et chap. 47, sect. 4. Que le loyer que le Seigneur en sa Loy avoit promis à tous observateurs de justice et sainteté, est rendu aux Œuvres des fidèles: mais qu'il y a trois causes dont cela procède, liv. 3, chap. 47, sect. 3. Qu'il faut considérer en l'Ecriture double acception de l'homme devant Dieu: desquelles la dernière, combien qu'elle regarde les bonnes Œuvres des fidèles, ne laisse pas toutesfois de dépendre de la miséricorde gratuite de Dieu, liv. 3, chap. 47, sect. 4, 5. Que quand il est dit que Dieu fait bien à ceux qui l'aiment, ceci n'est pas mis comme cause de ce qu'il leur fait bien, ains plustost comme la manière par laquelle, et pour démontrer quels ils sont par la grâce de Dieu, liv. 3, chap. 47, sect. 6. L'exposition de certains passages, esquels l'Ecriture honore du titre de justice les bonnes Œuvres: où il est monstré qu'ils ne sont point contraires à la doctrine de la justification de la foy, liv. 3, chap. 47, sect. 7. Qu'une bonne Œuvre ou plusieurs ne suffisent

pas pour nous rendre justes devant Dieu combien qu'un péché seul suffise pour nous condamner: et qu'en cest endroit la maxime commune n'a pas lieu, Que les choses contraires passent par une mesme reigle, liv. 3, chap. 48, sect. 40. Pourquoi c'est que le Seigneur dit qu'il rétribue aux Œuvres ce qu'il avoit gratuitement donné devant les Œuvres, liv. 3, chap. 48, sect. 3. Et que par ce moyen il obvie à nostre infirmité, afin que nous ne perdions courage, liv. 3, chap. 48, sect. 4, 6, 7. Que la justice des bonnes Œuvres que les fidèles font, dépend de ce qu'elles sont reçues de Dieu avec pardon, liv. 3, chap. 48, sect. 5.

Des Officiaux.

Des Officiaux (qu'on appelle) des Evesques de la Papauté, liv. 4, chap. 44, sect. 7, 8.

D'Oraison.

Que la vraye foy ne peut estre que d'icelle ne s'ensuyve invocation de Dieu, liv. 3, chap. 20, sect. 4. Combien l'exercice de prier est nécessaire et utile en beaucoup de sortes, liv. 3, chap. 20, sect. 2. Jà soit que le Seigneur, quand nous ne l'en requerrions point, ne laissera pas de faire ce qu'il sçait estre bon, et n'ait point besoin d'avertissement, liv. 3, chap. 20, sect. 3. La première loy de bien et deument faire prière, Que nous ne soyons point autrement disposez d'entendement et de courage, qu'il convient à ceux qui entrent en propos avec Dieu, liv. 3, chap. 20, sect. 4, 5. L'autre, qu'en priant nous sentions tousjours nostre indigence et défaut, et qu'estans persuadez à bon escient que nous avons besoin de tout ce que nous demandons, nous conjoignons une ardente affection à nos requestes, liv. 3, chap. 20, sect. 6. Qu'il faut prier en tous temps, et que lors mesmes que nous sommes en la plus grande tranquillité qu'on sçauroit avoir, la seule souvenance de nos péchez nous doit servir d'un aiguillon vif pour nous solliciter à tel exercice, liv. 3, chap. 20, sect. 7. La troisième reigle de bien prier, que nous nous desmettions de toute fantasie de nostre propre gloire: de peur

qu'en présumant le moins du monde de nous-mêmes, nous ne trébuschions devant la face de Dieu avec nostre fol orgueil, liv. 3, chap. 20, sect. 8. Le commencement de bien prier, est de requérir merci avec humble et franche confession de nos fautes, liv. 3, chap. 20, sect. 9. En quel sens doyyent estre prises certaines Oraisons que font les fidèles, esquelles il semble qu'ils allèguent leurs justices en aide, afin d'obtenir plus facilement de Dieu ce qu'ils requièrent, liv. 3, chap. 20, sect. 10. La quatrième règle de bien prier, qu'estans ainsi abatus et mattez en vraye humilité, néantmoins nous prenions courage à prier : espérans pour certain d'estre exaucez : et ainsi qu'il faut que foy et pénitence se rencontrent en la prière, liv. 3, chap. 20, sect. 11. De la certitude de la foy, par laquelle les fidèles sont résolus que Dieu leur est propice, et combien elle est nécessaire en la prière. Item, qu'elle n'est point renversée, estant meslée parmi l'appréhension de nos misères, liv. 3, chap. 20, sect. 12. Dieu commande que nous l'invoquions, il promet que nous serons exaucez et tous les deux sont nécessaires à ce que nous puissions prier en foy, liv. 3, chap. 20, sect. 13. Le récit de diverses promesses de Dieu, la douceur desquelles est telle, que ceux-là sont du tout sans excuse, qui n'en sont point touchez pour estre esmeus à prier, liv. 3, chap. 20, sect. 14. L'exposition de certains passages, où il semble que Dieu ait exaucé aucuns personnages, qui ont prié n'estans fondez sur aucune promesse, liv. 3, chap. 20, sect. 15. Il est monstré par plusieurs exemples, que ce qui a esté dit des quatre règles de bien prier, ne doit pas estre prins en telle rigueur, que Dieu en cest endroit ne supporte es siens beaucoup d'infirmité, voire mesmes excès et desbordemens, liv. 3, chap. 20, sect. 16. Qu'il faut tousjours adresser nos prières à Dieu au nom de Christ seulement, liv. 3, chap. 20, sect. 17, 36. Et que jamais les fidèles n'ont esté autrement exaucez, liv. 3, chap. 20, sect. 18. Qu'à ceux qui prient autrement, il ne reste rien devant le throne de Dieu, sinon ire et frayeur, liv. 3, chap. 20, sect. 19.

Que quand il nous est commandé de prier les uns pour les autres, cela ne contrevient point à l'office de Christ d'estre Médiateur, liv. 3, chap. 20, sect. 19. Réfutation de la fantasie des sophistes, Que Christ est Médiateur de la rédemption, les fidèles de l'intercession, liv. 3, chap. 20, sect. 20. Contre ceux qui prennent pour leurs intercesseurs envers Dieu, les saints décédez de ce monde, ou meslent l'intercession de Christ avec les prières et mérites d'iceux, liv. 3, chap. 20, sect. 21. Que ceste folie en la Papauté est procédée jusques à des monstres d'impiété, et horribles sacrilèges, liv. 3, chap. 20, sect. 22. Réfutation des argumens, par lesquels les Papistes taschent de confermer l'intercession des saints décédez, liv. 3, chap. 20, sect. 23, 24, 25, 26. Qu'il n'est pas permis d'adresser nos prières aux saints décédez, veu que la prière est une partie du service que Dieu s'est réservé comme propre, liv. 3, chap. 20, sect. 27. Des diverses espèces d'Oraison et principalement de celle qui est nommée action de grâces. Item, de l'exercice continuel des fidèles en prières et en actions de grâces, liv. 3, chap. 20, sect. 28, 29. Des longues prières et barbotemens des Papistes : Item, d'éviter toute ostentation en prières, et de se retirer à part pour mieux prier, et des prières publiques, liv. 3, chap. 20, sect. 29. Des prières publiques en langage de pays, est entendu du peuple, où il est aussi parlé de la manière de s'agenouiller, et d'avoir la teste découverte en prières, liv. 3, chap. 20, sect. 33. De la singulière bonté de Jésus-Christ, en ce qu'il nous a mesmes prescrit le formulaire de prier : et combien cela nous apporte grande consolation, liv. 3, chap. 20, sect. 34. La division de ce formulaire de prier, qu'on appelle l'Oraison dominicale, liv. 3, chap. 20, sect. 35. L'exposition d'icelle Oraison, liv. 3, chap. 20, sect. 36, etc. Que c'est une Oraison parfaite en toutes sortes et vrayement légitime, liv. 3, chap. 20, sect. 48. A laquelle il ne faut rien adjouster, combien qu'on puisse bien user d'autres mots en priant, liv. 3, chap. 20, sect. 49. De la confiance et assurance que nous apporte le titre

d'enfans de Dieu, laquelle le remors mesmes de nos péchez ne doit point esbranler, liv. 3, chap. 20, sect. 36, 37. Combien qu'il nous fale prier pour tous hommes (et principalement pour les domestiques de la foy) que cela toutesfois n'empesche point qu'il ne nous soit permis de prier spécialement pour nous et pour certains autres, liv. 3, chap. 20, sect. 38, 39, 42. De la grande hardiesse à demander, et fiance d'obtenir que le Seigneur donne aux siens, liv. 3, chap. 20, sect. 47. Qu'il est bon que chacun de nous pour s'inciter à cest exercice, se constitue certaines heures à prier, pourveu que ce soit sans superstition, liv. 3, chap. 20, sect. 50. En toutes nos prières il nous faut songneusement garder de vouloir attacher Dieu à certaines circonstances, en la mesme section. De la persévérance et patience en l'exercice de prier, liv. 3, chap. 20, sect. 51, 52.

Des Ordres ecclésiastiques du Pape.

Le Sacrement de l'ordre en la Papauté engendre sept autres petis Sacramentaux, des noms et distinction desquels les Papistes ne s'accordent pas bien encores, liv. 4, chap. 19, sect. 22. Leur folie ridicule et plene d'impiété, qu'en chacun d'iceux Ordres ils font Christ leur compagnon, liv. 4, chap. 19, sect. 23. Des Acolythes, Huissiers, et Lecteurs, lesquels les Papistes disent estre Ordres ecclésiastiques et Sacramens, liv. 4, chap. 19, sect. 24. Item, des cérémonies avec lesquelles ils les consacrent, liv. 4, chap. 19, sect. 27. D'un autre Ordre qu'ils appellent Exorcistes, au mesme, sect. 24. Que les Ordres des Psalmistes, Huissiers, Acolythes, sont noms sans effect en la Papauté, veu que ceux qui sont nommez tels, n'en font pas l'office en la Papauté, mais quelque enfant ou un homme lay, liv. 4, chap. 19, sect. 24. De la tonsure des Clercs, et que c'est qu'elle signifie suyvant la doctrine des Papistes, liv. 4, chap. 19, sect. 25. Que c'est sans raison qu'ils la rapportent à l'exemple de saint Paul, quand ayant fait vœu il se tondit, ou aux Nazariens du temps de la Loy, liv. 4, chap. 19, sect. 26. Il est monstré de saint Augustin d'où est venue l'ori-

gine d'icelle, liv. 4, chap. 19, sect. 27. Des trois grans Ordres des Papistes, et premièrement de l'Ordre de Prestrise, où il est monstré qu'ils ont renversé l'Ordre que Dieu avoit estably, et qu'ils font déshonneur et outrage à Jésus-Christ le sacrificateur unique et éternel, liv. 4, chap. 19, sect. 28. Et puis de l'Ordre des Diacres, sect. 32, et des Soudiacres, sect. 33. Du soufflement à faire les Prestres de la Papauté: et que c'est un abus à eux de vouloir en ceste cérémonie contrefaire Jésus-Christ, où aussi il est traité que le Seigneur a fait plusieurs choses, qu'il n'a pas voulu nous estre exemples pour ensuyvre, liv. 4, chap. 19, sect. 29. De l'huile sacrée de laquelle sont oincts les Prestres de la Papauté quand on les fait, qui imprime un caractère qu'ils appellent indélébile: et que c'est une moquerie de dire que c'est à l'imitation des Sacrificateurs anciens enfans d'Aaron. Item, qu'en voulant estre imitateurs des Lévites ils se monstrent apostats de Jésus-Christ, liv. 4, chap. 19, sect. 30, 31.

P

Du Pape.

Que la primauté du siège romain n'est point procédée de l'institution de Christ, liv. 4, chap. 6, sect. 1, 2, 3, 4. Et que saint Pierre n'a point eu de principauté en l'Eglise, ou entre les Apostres, liv. 4, chap. 6, sect. 5, 6, 7. Item, qu'il ne se peut faire, et n'est point utile qu'un seul homme préside sur toute l'Eglise, liv. 4, chap. 6, sect. 8, 9, 10. Qu'encores que saint Pierre eust eu primauté en l'Eglise, il ne s'ensuyt pas toutesfois que le siège d'icelle primauté doye estre à Rome, liv. 4, chap. 6, sect. 11, 12, 13. Il est monstré par plusieurs argumens, que saint Pierre n'a point esté Evesque de Rome, liv. 4, chap. 6, sect. 14, 15. Que la primauté du siège romain n'est point de l'usage de l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 6, sect. 16, 17. De la source et accroissement de la Papauté, jusques à ce qu'elle se soit eslevée en la grandeur qu'on la voit, dont toute liberté a esté opprimée et toute équité confuse, liv. 4,

chap. 7. Qu'en plusieurs Conciles le premier lieu n'a pas esté donné à l'Evesque de Rome ou à ses ambassadeurs, ains à quelque autre Evesque; qu'au Concile de Chalcedoine il l'a bien eu, mais ç'a esté extraordinairement, liv. 4, chap. 7, sect. 1, 2. Du tiltre de primauté, et autres tiltres d'orgueil desquels le Pape se magnifie: en quel temps et comment ils ont esté introduits, liv. 4, chap. 7, sect. 3. Sainct Grégoire dit apertement que le tiltre d'Evesque universel est procédé du diable, et a esté publié par le précurseur de l'Antechrist, liv. 4, chap. 7, sect. 4. Il est monstré par l'usage de l'Eglise ancienne, que c'est une chose fausse ce que le Pape se vante que la juridiction luy appartient sur toutes Eglises, liv. 4, chap. 7, sect. 5, soit quant à ordonner les Evesques, liv. 4, chap. 7, sect. 6, soit quant aux corrections ou censures ecclésiastiques, liv. 4, chap. 7, sect. 7, soit quant à la puissance d'assembler les Conciles, liv. 4, chap. 7, sect. 8, soit quant aux appellations, liv. 4, chap. 7, sect. 9, 10. Que les anciens Papes en plusieurs de leurs rescrits et épistres décrétales ont par ambition magnifié leur siège: mais lesquelles lors n'ont pas eu grand crédit. Item, qu'ils ont en plusieurs épistres fausement supposé les noms de quelques bons Pères afin de les faire trouver plus anciennes, liv. 4, chap. 7, sect. 11, 20. Combien que du temps de saint Grégoire l'autorité de l'Evesque de Rome fust fort augmentée, il appert toutesfois par ses livres que cela estoit bien loing d'une domination desreiglée et tyrannique, liv. 4, chap. 7, sect. 12, 13, 22. Il y a eu débat touchant la primauté entre l'Evesque de Constantinoble et celuy de Rome, liv. 4, chap. 7, sect. 14, 15, 16, jusques à ce que l'empereur Phocas otroya à Boniface troisième que Rome fust le chef de toutes les Eglises: ce que depuis le Roy Pepin conferma, donnant au siège romain la juridiction sur toutes les Eglises galliannes, liv. 4, chap. 7, sect. 17. Depuis lequel temps la tyrannie du siège romain s'est de plus en plus augmentée en partie par la bestise, en partie par la nonchalance des Evesques, laquelle dissipation

de tout ordre Ecclésiastique saint Bernard déplore de son temps, et reproche au Pape, liv. 4, chap. 7, sect. 1, 8, 22. La présomption et impudence des Papes de Rome à magnifier leur souveraine autorité, liv. 4, chap. 7, sect. 19, 20. Pour laquelle rédarguer et confondre sont amenez certains passages de saint Cyprian et Grégoire, liv. 4, chap. 7, sect. 21. Que Rome ne peut estre la mère de toutes les Eglises, veu que ce n'est pas Eglise. Item, le Pape de Rome ne peut estre prince des Evesques, veu qu'il n'est pas Evesque, liv. 4, chap. 7, sect. 23, 24. Il est prouvé de saint Paul, que le Pape est Antechrist, liv. 4, chap. 7, sect. 25. Qu'encores que jadis l'Eglise romaine eust eu l'honneur de primauté, il ne s'ensuyt pas toutesfois qu'il le fale attacher à un lieu, liv. 4, chap. 7, sect. 26, 29. Des mœurs de la ville de Rome, du Pape et des Cardinaux, et quelle est leur théologie, liv. 4, chap. 7, sect. 27, 28. Que le Pape ne se contentant plus des Contes ou Duches moyennes, finalement a mis la patte sur les Royaumes, et mesmes sur l'Empire, ce qui ne convient nullement à celuy qui se vante d'estre successeur des Apostres; et à ce propos sont amenées des répréhensions trèsaspres que luy fait saint Bernard, liv. 4, chap. 16, sect. 11. De la Donation de Constantin, de laquelle le Pape s'efforce de colorer son brigandage, liv. 4, chap. 11, sect. 12, et qu'il n'y a pas encores plus de cinq cens ans que les Papes estoient sujets des Empereurs: et comment c'est ou par quelle occasion ils ont réjetté la domination d'iceux, liv. 4, chap. 11, sect. 13. Qu'il n'y a que cent trente ans ou environ que les Papes ont réduit en leur sujétion la ville de Rome, liv. 4, chap. 11, sect. 14.

De Patience.

Une partie du renoncement de nous-mesmes: entant, qu'il regarde Dieu, consiste en Patience et mansuétude. Laquelle nous pratiquerons en nous remettant du tout à Dieu, quant à chercher le moyen de vivre à nostre aise et en tranquillité; item, quand nous n'appéterons, espérerons, ou penserons à aucun moyen

de prospérer, sinon par la bénédiction de Dieu, liv. 3, chap. 7, sect. 8. Cela fera que jamais nous ne cherchons advancement par moyens illicites, ou en faisant tort à nos prochains. Item, que nous ne bruslerons point d'une convoitise de richesses ou honneurs : et que nous ne nous esléverons point en arrogance, quand les choses nous viendront à souhait : semblablement que nous nous garderons d'impatience quand nos affaires iront en arrière, liv. 3, chap. 7, sect. 9. Ce qu'il faut aussi estendre à tous les événemens ausquels la vie présente est sujette : lesquels les fidèles reconnoissent estre conduits et gouvernez par la main de Dieu leur Père, et non pas par Fortune, liv. 3, chap. 7, sect. 10. Que la patience des fidèles n'est pas de n'avoir aucun sentiment de douleur, mais de s'appuyer sur la consolation spirituelle de Dieu : et en ce faisant combatre contre le sentiment naturel de douleur. Et que pourtant c'est une folle imagination que la Patience des Stoïciens. Item, que ce ne sont point choses vicieuses en elles-mêmes, de pleurer ou estre espovanté, liv. 3, chap. 8, sect. 8, 9. La description de la répugnance qui est és cœurs des fidèles entre le sens de nature lequel ils ne peuvent du tout despouiller, et l'affection de piété par laquelle il faut que l'autre soit bridée et dontée, liv. 3, chap. 8, sect. 10. Qu'il y a grande différence entre la Patience des Philosophes et celle des Chrestiens d'autant que les Philosophes enseignent d'obéir et se submitre pource qu'il est force : mais Christ, pource que la chose est juste, et puis nous est salutaire, liv. 3, chap. 8, sect. 11.

Des Péchez.

Réfutation de la sentence de Platon, que les hommes ne péchent sinon par ignorance. Item de ceux qui pensent qu'en tous Péchez il y ait une malice délibérée, liv. 2, chap. 2, sect. 22, 23, 25. Contre l'imagination perverse des Sophistes touchant les Péchez véniels (lesquels ils disent estre cupiditez mauvaises sans consentement délibéré, et lesquelles ne reposent point long temps dedans le

cœur) il est monstré que tout Péché, jusques aux moindres concupiscences, mérite la mort, et est mortel, sinon és saints qui en obtiennent pardon par la miséricorde de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 58, 59. Réfutation de leur sottise distinction entre les Péchez mortels et les véniels : et de leur calomnie, quand ils disent que nous faisons tous Péchez égaux, liv. 3, chap. 4, sect. 28. Comment doit estre entendu, que Dieu visite l'iniquité des pères sur les enfans en la troisième et quatrième génération : et asçavoirmon si telles vengences répugnent à la justice de Dieu, liv. 2, chap. 8, sect. 16, 20.

Du Péché originel.

La définition de Péché originel, et déclaration d'icelle, liv. 4, chap. 45, sect. 10, 11, 12, item liv. 2, chap. 4, sect. 8, 9 : où il est monstré qu'Adam ne nous a pas faits seulement redevables de la peine au jugement de Dieu, sans nous avoir communiqué son péché, mais que le péché descendu de luy réside en nous, item comment ce péché-là est péché d'autrui, et néantmoins est propre à un chacun de nous, item que ceste contagion n'a pas infecté la partie inférieure seulement, que nous appelons la Sensualité, mais est entrée jusques à l'entendement et au profond du cœur, tellement qu'il n'y a partie en l'âme exempte de ceste corruption, liv. 2, chap. 1, sect. 8, 9. Contre ceux qui osent bien attribuer la cause de leurs péchez à Dieu, quand nous disons que les hommes sont naturellement vicieux : où il est déduit qu'il est bien vray que l'homme est naturellement corrompu en perversité (afin qu'on ne pense pas qu'il l'acquière par mauvaise accoustumance) mais qu'il n'est pas procédé de nature : ains est une qualité survenue, et non pas une propriété de sa substance qui ait esté dès le commencement en luy, liv. 2, chap. 4, sect. 10, 11.

Du Péché contre le saint Esprit.

La vraye définition et les exemples du Péché contre le saint Esprit : le tout prins de l'Escriture, liv. 3, chap. 3, sect. 22. Que ce n'est point quelque faute par-

ticulière, ains un révoltement universel, duquel la description est déclarée suyv-ant le passage de l'Apostre aux Hébréux : et que ce n'est pas de merveille si Dieu ne pardonnera jamais à ceux qui sont ainsi tombez, liv. 3, chap. 3, sect. 23. Veu qu'il ne promet de pardonner sinon à ceux qui viendront à repentance : ce que tels jamais ne feront, et jà soit que l'Ecriture attribue à aucuns d'iceux larmes et cris, que cela toutesfois n'estoit pas repentance ne conversion, mais plustost un torment confus et aveugle procédant de désespoir, liv. 3, chap. 3, sect. 24.

De Pénitence ou Repentance.

Que Pénitence ne précède pas la foy, ains procède d'icelle, liv. 3, chap. 3, sect. 1. Réfutation de ceux qui tiennent le contraire : et que toutesfois cela n'est pas pour signifier qu'il y ait quelque espace de temps auquel la foy engendre Repentance : mais seulement pour monst- rer que nul ne peut à bon escient s'ad- donner à repentance, si premièrement il ne cognoist qu'il appartient à Dieu, et est de ses enfans. Item, touchant l'er- reur d'aucuns Anabaptistes, des Jésuites, et autres semblables fantastiques, qui donnent du commencement à leurs dis- ciples certains jours pour s'exercer à Pé- nitence, liv. 3, chap. 3, sect. 2. Que de long temps aucuns hommes sçavans ont mis deux parties de repentance, asçavoir Mortification (que le commun nom- me Contrition) et Vivification : laquelle ils exposent mal, disans que c'est la consolation qui revient du sentiment de la miséricorde de Dieu, veu que c'est plust- ost une affection de vivre saintement, liv. 3, chap. 3, sect. 3.

Que les autres mettent deux espèces de Pénitence : l'une Légale, et l'autre Evangélique; où aussi sont proposez les exemples de chacune espèce, prins de l'Ecriture, liv. 3, chap. 3, sect. 4. La vraie définition de Pénitence selon l'E- criture : et que combien qu'on ne puisse séparer Pénitence d'avec la foy, il est toutesfois besoin de les distinguer, liv. 3, chap. 3, sect. 5. Déclaration plus fami- lière de la définition de Pénitence : où

premièrement il est monst- ré qu'il est requis qu'il y ait une conversion à Dieu, c'est-à-dire un changement non pas seu- lement aux œuvres externes, mais aussi en l'âme, liv. 3, chap. 3, sect. 6, et puis qu'elle procède d'une droicte crainte de Dieu où aussi il est parlé de la tristesse qui est selon Dieu, liv. 3, chap. 3, sect. 7. Pour le troisième est déclaré ce qui avoit esté dit, que Pénitence consiste en deux parties, asçavoir en mortification de la chair et vivitication de l'Esprit, liv. 3, chap. 3, sect. 8. Que l'une et l'autre nous vient de la communication que nous avons avec Christ, la première, de la partici- pation de sa mort : l'autre, de sa résur- rection. Et par ainsi que Pénitence est un renouvellement de l'image de Dieu en nous, et un restablisement de la justice de Dieu par le bénéfice de Christ; ce qui ne s'accomplit pas en nous en un moment, liv. 3, chap. 3, sect. 9, mais que tous- jours il demeure aux fidèles, ce pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, quel- que matière de combatre contre leur propre chair. Et que telle a esté l'opinion de tous les anciens Docteurs de l'Eglise: et principalement de saint Augustin qui appelle ceste source de mal et ceste ma- ladie de concupiscence qui demeure en- cores és fidèles, Infirmité, et quelques- fois Péché, et est monst- ré que c'est vrayement péché, liv. 3, chap. 3, sect. 10. Ce qui est confirmé par le tesmoignage de saint Paul et par le sommaire des commandemens de Dieu. Item, que quand il est dit, que Dieu purge son Eglise de tout péché, cela se rapporte à l'imputa- tion du péché, plustost qu'à la matière : lequel péché ne laisse pas d'habiter és fidèles, combien qu'il ne leur soit point imputé, mais seulement cesse d'y régner, liv. 3, chap. 3, sect. 11. Déclaration des sept causes, ou effects, ou parties, ou affections de Pénitence, lesquelles saint Paul récite, asçavoir, Sollicitude, Excuse, Indignation, Crainte, Désir, Zèle, Ven- gence, où aussi il est touché, suyv-ant le dire de saint Paul, qu'il faut bien adviser de tenir mesure en telle crainte et ven- gence: ce qui est esclarcy par une belle remonstrance que fait saint Bernard, liv. 3, chap. 3, sect. 15. Les fruits de

Pénitence sont Piété envers Dieu, Charité envers les hommes : Sancteté et innocence de vie. Toutes lesquelles choses doivent commencer par l'affection intérieure du cœur, dont puis après les témoignages s'en monstrent par dehors ; où aussi il est traité de quelques exercices externes de Pénitence, lesquels les anciens Docteurs semblent avoir par trop recommandez, liv. 3, chap. 3, sect. 16. Que la conversion du cœur à Dieu est le principal point de Pénitence ; que le sac, la cendre, les larmes et jusnes ont esté en grand usage entre les anciens devant la venue de Christ, comme témoignages de repentance publique ; desquelles choses les deux dernières peuvent encores aujourd'hui avoir lieu, quand quelque calamité est prochaine de l'Eglise, afin de le prier qu'il destourne son ire, liv. 3, chap. 3, sect. 17. Que c'est hors de la propre signification, quand le mot de Pénitence est attribué à une telle déclaration externe. Es péchez la confession publique n'est pas tousjours nécessaire : mais la confession secrette qui se fait à Dieu, ne doit jamais estre omise : en laquelle il ne faut pas seulement confesser les péchez ordinaires, mais aussi les fautes lourdes et autres péchez commis de long temps. De la Pénitence spéciale qui est requise des gens de mauvaise vie, ou qui ont commis quelque grand scandale : et de la Pénitence ordinaire, à laquelle se doivent employer les enfans de Dieu toute leur vie : voire jusques aux plus parfaits, liv. 3, chap. 3, sect. 18. Que le Seigneur justifie les siens gratuitement afin de les restaurer quant et quant en vraye justice par la sanctification de son Esprit ; et que pourtant Jehan Baptiste, Christ, et les Apostres ont presché Pénitence et rémission des péchez, de laquelle manière de parler le sens est quant et quant déclaré, liv. 3, chap. 3, sect. 19. Que les Chrestiens doivent tousjours s'exercer et avancer en Pénitence : et que cestuy-là a beaucoup prouffité qui a appris à se desplaire à bon escient, liv. 3, chap. 3, sect. 20. Que repentance est un don singulier de Dieu : que Dieu la requiert de tous hommes, et donne à tous ceux qu'il veut sauver : et laquelle (comme

l'Apostre déclare) jamais il ne donna aux apostats volontaires, desquels l'impunité est irrémissible, c'est-à-dire à ceux qui pêchent contre le saint Esprit, liv. 3, chap. 3, sect. 21. Que combien qu'une Pénitence feinte ne soit point plaisante à Dieu, quelquesfois néanmoins il pardonne pour un temps aux hypocrites, montrans par dehors quelques signes de conversion ; ce qu'il fait non pas en leur faveur, mais pour donner exemple à tous, afin que nous apprenions d'appliquer nos affections à vraye repentance ; ce qui est montré par l'exemple d'Achab, d'Esai, et des Israélites, liv. 3, chap. 3, sect. 25. Que les Théologiens sorbonistes s'abusent bien lourdement es définitions qu'ils baillent de Pénitence : Item en la divisant en Contrition de cœur, Confession de bouche, et Satisfaction d'œuvre. Item des questions qu'ils esmeuvent, par lesquelles il appert que quand ils parlent de Pénitence, ils gazouillent de choses qui leur sont inconnues, liv. 3, chap. 4, sect. 1. Que quand ils requièrent ces trois choses susdites en Pénitence, par mesme moyen ils attachent à icelle la rémission des péchez ; ce qu'estant vray, nous serions bien misérables, veu que jamais nous n'aurions repos de conscience ; ce qui est montré premièrement en la contrition du cœur telle qu'ils requièrent, liv. 3, chap. 4, sect. 2, et puis en la confession de bouche, liv. 3, chap. 4, sect. 4, etc. Item en la satisfaction, liv. 3, chap. 4, sect. 25. Qu'il y a grande différence entre ceste contrition de laquelle parlent les Sorbonistes, et celle que l'Ecriture requiert des pécheurs, à sçavoir qu'ils ayent vrayement faim et soif de la miséricorde de Dieu, liv. 3, chap. 4, sect. 3. En quel sens c'est que les anciens Docteurs ont estimé que la Pénitence solennelle, laquelle estoit lors requise pour les grandes offenses, ne se devoit non plus réitérer que le Baptesme, liv. 4, chap. 1, sect. 29.

De la Pénitence que le Pape met entre les Sacremens.

Pource que les Papistes taschent de maintenir leur fantasie sous couleur de

la façon de l'Eglise ancienne en la Pénitence publique, il est traité d'icelle et de l'imposition des mains réconciliatoire : et est monstré que par succession de temps on a usé de ceste cérémonie és absolutions mesmes privées, liv. 4, chap. 49, sect. 44. Diverses opinions des Théologiens romaniques, comment Pénitence est Sacrement. Item est monstré que la définition de Sacrement ne luy convient point, liv. 4, chap. 49, sect. 45, 46. Que ç'a esté mensonge et tromperie tout ce qu'ils ont imaginé touchant le Sacrement de Pénitence : et qu'ils l'ont orné d'un tiltre plein d'impiété et de blasphème, disans que c'est une seconde planche après le naufrage, depuis le Baptesme, liv. 4, chap. 49, sect. 47.

De Persévérance.

Voyez liv. 2, chap. 5, sect. 3. Réfutation d'un erreur bien dangereux, asçavoir que Dieu donne la persévérance selon les mérites, c'est-à-dire selon qu'un chacun s'est monstré n'estre point ingrat envers la première grâce. Et qu'en cela il y a double faute. Item de la distinction commune entre grâce ouvrante, et grâce coopérante : et comment saint Augustin en a usé, liv. 2, chap. 3, sect. 44.

De la Police ou Gouvernement civil.

Qu'il faut distinguer le gouvernement civil d'avec le gouvernement intérieur de l'âme et que ceux-là sont à rejeter qui taschent d'abolir la Police, comme chose qui n'est point nécessaire aux Chrestiens, ou qui ne peut consister que la liberté spirituelle de l'âme ne tombe bas. Item les flatteurs qui attribuent trop à la Police, et l'opposent à la domination de Dieu, liv. 4, chap. 20, sect. 4, 2. Que la Police est un don de Dieu dont reviennent de grans proufits au genre humain et une aide qui n'est pas petite pour entretenir l'estat de la religion. Qu'il y a trois parties au gouvernement civil, asçavoir le Magistrat, les Loix, et le Peuple, liv. 4, chap. 20, sect. 3. Des trois espèces de gouvernement civil, asçavoir Monarchie, Aristocratie, et Démocratie : qu'on ne peut pas déterminer simplement laquelle est la meilleure, et toutesfois

que le défaut qui est és hommes fait qu'il est plus seur et tolérable que plusieurs gouvernement, que si un seul régnait. Mais que tant y a que toutes ces espèces de gouvernement sont de Dieu, et qu'il dispose ainsi les choses diversement selon son plaisir, et que pourtant le devoir des particuliers est d'obéir, et non pas de changer l'Estat à leur appétit, liv. 4, chap. 20, sect. 8. De l'immunité que s'attribue le Clergé du Pape, incogne aux Evesques de l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 44, sect. 45. Qu'anciennement és causes de la foy la cognoissance en estoit à l'Eglise, non pas aux Princes, combien que quelquesfois les Princes interposassent bien leur autorité en choses Ecclésiastiques : mais c'estoit pour conserver l'ordre de l'Eglise, non pas pour le troubler, liv. 4, chap. 44, sect. 45, 46. De la puissance du glaive usurpée par les Evesques en la Papauté : et comment de petis commencemens ils se sont peu à peu eslevés si haut, liv. 4, chap. 44, sect. 9, 40.

De la Prédestination.

Que la cognoissance de la doctrine de la Prédestination est douce et savoureuse au fruit qui en revient. Les trois principales utilités d'icelle sont touchées, et sont admonestez ceux qui estans menez d'une curiosité s'ingèrent és secrets de la sagesse de Dieu outre les limites de l'Ecriture, liv. 3, chap. 21, sect. 4, 2. Item ceux qui ne veulent qu'on face aucunement mention de la Prédestination, liv. 3, chap. 21, sect. 3, 4. Que c'est que la Prédestination. Item la prescience de Dieu : et que c'est mal entendu de fonder la Prédestination sur la Prescience. Un exemple de la Prédestination en toute la lignée d'Abraham au regard des autres nations, comme il est monstré par plusieurs tesmoignages de l'Ecriture, liv. 3, chap. 21, sect. 5. Et qu'outre ceste Prédestination générale, il y en a eu une autre spéciale, par laquelle Dieu d'entre les enfans d'Abraham en a prins aucuns et rejetté les autres, liv. 3, chap. 21, sect. 6, 7. Confirmation de la doctrine de la Prédestination par tesmoignage de l'Ecriture liv., 3, chap. 22. Contre

ceux qui imaginent que la cause de la Prédéstination est que Dieu a prévu les mérites d'un chacun. Item contre d'autres qui intentent procès à Dieu, de ce qu'en eslisant les uns il laisse là les autres, liv. 3, chap. 22, sect. 4. Que Dieu tant en l'élection qu'en la réprobation n'a eu aucun esgard aux œuvres : mais que son bon plaisir est la cause de l'une et l'autre, liv. 3, chap. 22, sect. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11. Ce qui est confirmé par certains passages de saint Augustin, liv. 3, chap. 22, sect. 8, et est réfutée la subtilité frivole qu'ameine au contraire Thomas d'Aquin, liv. 3, chap. 22, sect. 9. Que Dieu n'assigne pas les promesses de salut à tous hommes, mais particulièrement à ses esleus, liv. 3, chap. 22, sect. 10. Que ce ne sont point choses répugnantes, que Dieu en appelle plusieurs par la prédication externe de la Parole et néanmoins ne donne le don de foy qu'à un petit nombre, liv. 3, chap. 22, sect. 10. Contre ceux qui accordent tellement l'élection, que ce pendant ils nient que Dieu réproove aucuns, liv. 3, chap. 23, sect. 4. Qu'en vain les réproovez plaident contre Dieu, veu qu'il ne leur est de rien redevable, et ne veut rien qui ne soit juste : veu aussi que quant à eux ils trouvent en eux-mêmes les causes de leur damnation, et bien justes, liv. 3, chap. 23, sect. 2, 3, 4, 5. Response à l'interrogation audacieuse et pleine de sacrilège laquelle aucuns font, Pourquoy Dieu imputerait à vice aux hommes les choses, desquelles il leur a imposé nécessité par sa Prédéstination, liv. 3, chap. 23, sect. 6, 8, 9. La définition de Prédéstination, liv. 3, chap. 23, sect. 8. Response à ceux qui concluent de la doctrine de la Prédéstination, que doneques Dieu a acception de personnes, liv. 3, chap. 23, sect. 10, 11. Contre aucuns porceaux qui sous couleur de la Prédéstination poursuyvent assurez en leurs vices : et contre tous ceux qui allèguent que ceste doctrine estant établie, toute sollicitude de bien vivre est abatue, liv. 3, chap. 23, sect. 12. A l'encontre de ceux qui disent que ceste doctrine renverse toutes exhortations à sainteté de vie, il est montré par les livres de saint Augustin, que la prédica-

tion de la Parole a son cours, et que cela toutesfois n'empesche point la cognoissance de la Prédéstination, liv. 3, chap. 23, sect. 13. Quand on voit que les uns obéissent à la Prédication de la Parole de Dieu, les autres la mesprisent, ou par icelle sont tant plus aveuglez et endurcis, combien que cela adviene par leur malice et ingratitude, si faut-il sçavoir toutesfois qu'une telle diversité dépend du conseil secret de Dieu et qu'il nous faut arrester sans en chercher cause plus haute, liv. 3, chap. 24, sect. 12, 13, 14. Expositions de certains passages, où il semble que Dieu n'accorde pas que les iniques périssent par son décret, sinon entant que contre son vouloir et quasi maugré luy, ils se jettent à perdition : où est montré qu'ils ne sont point contraires à la doctrine de la Prédéstination, liv. 3, chap. 24, sect. 15, 16, 17. Que ce que les promesses de salut sont universelles ne contrevient à la doctrine de la Prédéstination des réproovez : et que toutesfois ce n'est pas sans foit bonne cause qu'elles sont couchées universellement, liv. 3, chap. 24, sect. 17, où aussi sont desmeslées certaines objections que font ceux qui nient ce point de doctrine.

Des Promesses de Dieu.

Que non sans cause toutes les Promesses de Dieu sont encloses en Christ, veu que chacune promesse est tesmoignage de l'amour de Dieu envers nous et qu'il est certain que nul n'est aimé de Dieu hors de Christ. Item, que Naaman Syrien, Corneille le Centenier, et l'Eunuque auquel saint Philippe fut adressé, n'estoyent point du tout sans cognoissance de Christ, combien que le goust qu'ils en avoyent fust bien petit, et qu'ils eussent une foy en partie enveloppée, liv. 3, chap. 2, sect. 32. Le Seigneur, afin d'adonner nos cœurs à amour de justice et haine d'iniquité, ne s'est point contenté d'avoir simplement proposé ses commandemens, mais a puis après adjousté les Promesses des bénédictions tant de la vie présente que de la béatitude éternelle, semblablement les menaces tant des calamitez présentes que de

la mort éternelle. Les menaces monstrent la parfaite pureté qui est en Dieu : les Promesses, la grande amour qu'il a à justice, et une merveilleuse bénignité envers les hommes, liv. 2, chap. 8, sect. 4. De la Promesse que Dieu fait de continuer sa miséricorde en mille générations, liv. 2, chap. 8, sect. 21. Que les Promesses de la Loy, jà soit qu'elles soyent conditionnelles, n'ont pas toutes-fois esté données en vain, liv. 2, chap. 7, sect. 4.

De la Providence de Dieu.

Que quand les Payens selon leur entendement naturel confessent que Dieu est créateur, c'est d'une autre sorte que nous, qui l'advouons tel par la foy. Car elle nous enseigne que luy-mesme aussi est le gouverneur de toutes choses : et non pas d'un mouvement universel seulement, mais d'une Providence spéciale qui s'estend jusques aux petis oiselets, liv. 1, chap. 16, sect. 4. Ceux qui attribuent quelque chose à fortune, ensevelissent la Providence de Dieu, par le conseil secret duquel tous événemens sont gouvernez, liv. 1, chap. 16, sect. 2. Que les choses qui n'ont point d'âme, combien que Dieu leur ait assigné à chacune sa propriété naturellement, ne peuvent toutesfois mettre en avant leur effect, sinon d'autant qu'elles sont présentement adressées par la main de Dieu : comme il est monstré par le soleil, avant lequel créer Dieu a voulu qu'il y eust clairté au monde, et que la terre fust garnie de toutes sortes de biens, lequel aussi au commandement de Dieu s'est arresté en un degré l'espace de deux jours, et une autre fois s'est reculé de dix degrez, liv. 1, chap. 16, sect. 2. Item par les estoilles et signes du ciel, lesquels les infidèles craignent, liv. 1, chap. 16, sect. 3. Quand Dieu est dit Tout-puissant, c'est pour monstrer qu'il a une puissance qui besogne continuellement, tellement qu'elle conduit mesmes tous les mouvemens particuliers, et que rien n'advient, sinon ainsi qu'il a déterminé en son conseil ; ce que ceux qui ne reconnoissent, despouillent Dieu de sa gloire, et amoindrissent sa bonté. Nous

au contraire recueillons de là double fruit, liv. 1, chap. 16, sect. 3. Il est prouvé que la Providence de Dieu ne contemple pas seulement les choses qui adviennent, mais mesmes conduit tous les événemens. Dont est mis bas l'erreur de ceux qui imaginent en Dieu une prescience nue, ou une Providence seulement universelle : item l'erreur des Epicuriens, et de ceux qui n'attribuent à Dieu domination que sur le milieu de l'air. Qu'on peut bien constituer une Providence universelle en Dieu, mais que ce pendant on n'obscurcisse point la spéciale, qui conduit tous actes particuliers, et non pas aucuns seulement, liv. 1, chap. 19, sect. 4, 5. Que Dieu ne gouverne pas seulement le principe du mouvement, il appert par la fertilité d'une année et la stérilité de l'autre : ven que le Seigneur nomme la première sa bénédiction, l'autre sa malédiction et vengeance, liv. 1, chap. 16, sect. 5. Que la Providence de Dieu au gouvernement du monde doit estre principalement considérée à l'endroit du genre humain, et en la diversité des conditions qu'on voit entre les hommes, et en l'adresse des événemens divers, liv. 1, chap. 16, sect. 6, 7. Contre ceux qui calomnient ceste doctrine de la Providence de Dieu, disans que c'est la fantasie des Stoïciens, que toutes choses adviennent par nécessité, liv. 1, chap. 16, sect. 8. Asçavoirmon s'il advient quelque chose par cas fortuit ou d'aventure ; et à ce propos la sentence de Basile, Que Fortune et Adventure sont mots de Payens. Item, que saint Augustin se repent d'avoir usé du mot de Fortune. Item, que toutesfois on peut appeler choses fortuites, celles qui considérées en leur nature, ou estimées selon nostre cognoissance, semblent telles : jà soit qu'au conseil secret de Dieu elles soyent nécessaires. Item toutes choses à venir, entant qu'elles nous sont incertaines, liv. 1, chap. 16, sect. 8, 9. Quelles choses sont à considérer pour rapporter la doctrine de la Providence de Dieu à sa droicte fin, à ce que nous en recevions le fruit qu'il faut. Et que quand les causes des choses qui adviennent ne nous apparoissent point, il nous

faut donner garde de penser que les affaires se démeinent par une impétuosité de fortune, ou de gronder contre Dieu, ains au contraire avoir en telle révérence ses jugemens secrets, que nous tenions sa volonté pour la cause très-juste de toutes choses, liv. 1, chap. 47, sect. 4. A l'encontre d'aucuns chiens qui abbayent aujourd'huy contre la doctrine de la Providence de Dieu, il est prouvé par l'Escriture, que comme ainsi soit que Dieu ait tellement révélé sa volonté en la Loy et en l'Evangile, qu'il illumine de l'Esprit d'intelligence les entendemens des siens, pour comprendre les mystères qui sont là contenus, lesquels autrement sont incompréhensibles, la façon toutesfois qu'il tient à gouverner le monde, à bon droict est appelée un abysme profond, pource qu'il nous la faut adorer avec humilité quand les causes nous en sont cachées, liv. 1, chap. 47, sect. 2. Que telles gens profanes tempestent sans raison en alléguant que si ceste doctrine de la Providence de Dieu a lieu, les oraisons des fidèles quand ils demandent quelque chose à l'advenir, sont perverses : qu'il ne faut point prendre conseil des choses à venir : que ceux qui ont commis contre la Loy de Dieu n'ont point péché; lesquels dangers éviteront tous ceux qui viendront avec une vraye modestie considérer la Providence de Dieu, liv. 1, chap. 47, sect. 3, etc. Qu'en toutes choses desjà passées la volonté de Dieu est entrevenue : et que ceux qui ont commis quelques meschancetez, ne sont pas pourtant excusé, veu que leur propre conscience les rédargue, et qu'ils n'obéissent pas à la volonté de Dieu, mais à leur propre cupidité. Qu'il est bien vray qu'ils sont instrumens de la Providence de Dieu, mais en sorte qu'ils trouvent en eux tout le mal de l'œuvre, et en Dieu n'y a sinon un usage légitime de leur malice, liv. 1, chap. 47, sect. 2, et chap. 48, sect. 4. Où cela est monstré en l'élection du Roy Jéroboam quand les dix lignées se révoltèrent de la maison de David : Item en la desfaite des fils d'Achab, et en ce que le Fils de Dieu a esté livré à mort. Que quant aux choses à venir l'Escriture accorde bien les délibérations des hommes

avec la Providence de Dieu : d'autant que ses décrets éternels n'empeschent point que sous sa bonnevolonté nous ne prouvoions à nous, et mettions ordre à nos affaires, car l'industrie de prendre conseil et se garder a esté inspirée de Dieu aux hommes, afin que par icelle nous servions à sa Providence en conservant nostre vie, liv. 1, chap. 47, sect. 4. La manière de bien et saintement méditer la Providence de Dieu selon la règle de piété. Premièrement, qu'estans bien persuadez que rien n'advient par cas fortuit, nous regardions tonsjours à Dieu comme à la principale cause de tout ce qui se fait : en après, que nous ne doutions point que sa Providence veille d'un soin spécial pour nous, soit que nous ayons affaire aux hommes, tant bons que mauvais, soit aux autres créatures. Et à cest usage faut prendre les promesses de Dieu qui nous en rendent tesmoignage, desquelles aucunes sont touchées, liv. 1, chap. 47, sect. 6. Il faut aussi adjoûter les passages de l'Escriture, qui enseignent que tous hommes sont en la puissance de Dieu, soit qu'il fale les incliner à nous aimer, ou réprimer leur malice; lequel dernier Dieu fait en diverses sortes, laquelle cognoissance en temps de prospérité nous incitera nécessairement à action de grâces, liv. 1, chap. 47, sect. 7. Et en adversité engendrera en nous patience et tranquillité d'esprit : soit que les hommes nous molestent (comme il est monstré par les exemples de Joseph affligé par ses frères, et de Job par les Chaldéens; item de David injurié par Séméi) soit que quelque autre affliction nous presse sans que les hommes s'en meslent, liv. 1, chap. 47, sect. 8. La contemplation de la Providence de Dieu n'empesche pas le fidèle de considérer aussi les causes inférieures : ainsi ayant receu plaisir de quelqu'un, il confessera et recognoistra de bon cœur estre tenu à luy : s'il a souffert dommage, ou porté à un autre par sa négligence ou imprudence, il s'imputera sa faute : et beaucoup moins excusera-il les actes meschans. Quant aux choses à venir, il aura esgard principalement aux causes inférieures, tellement toutesfois qu'en pre-

nant conseil il ne suyva pas son propre sens, ains se recommandera à la sagesse de Dieu : et ne s'appuyera pas tellement sur les moyens extérieurs, que sa fiance y repose quand il les a, ou qu'il perde courage quand ils défautront, liv. 4, chap. 17, sect. 9. Une belle et ample description de la félicité inestimable du fidèle qui se repose en la Providence de Dieu : et de la misérable crainte et destresse, de laquelle sans cela nous sommes enserrez, veu que l'infirmité de ce corps terrien nous rend sujets à tant de maladies : veu aussi que nostre vie et nostre salut est assiégré de tant de périls, en la maison, et dehors, sur mer et sur terre par les hommes et par les diables, liv. 4, chap. 17, sect. 10, 11. Que les passages de l'Escriture où il est dit que Dieu s'est repenty, ne répugnent point à la doctrine de la Providence de Dieu : veu que là comme aussi quand il est dit qu'il se courrouce l'Escriture s'abbaissant à nostre capacité, le descript, non pas tel qu'il est en soy, mais tel que nous le sentons. Item, ce qu'il a pardonné aux Ninivites lesquels il avoit menacez de destruire dedans quarante jours : et prolongé de plusieurs années la vie à Ezéchias, auquel il avoit dénoncé la mort présente : pource que telles menaces, combien qu'elles soyent simplement couchées, contiennent toutesfois une condition tacite ; ce qui est montré par un semblable exemple, quand Dieu menace le Roy Abimélech à cause de la femme d'Abraham, liv. 4, chap. 17, sect. 12, 13, 14. Contre ceux qui voulans estre estimez modestes, attendent de maintenir la justice de Dieu par fausses excuses, alléguans que ce que Satan et tous les iniques font, advient seulement par la permission de Dieu, et n'est pas conduit par sa Providence et volonté. Et est montré par l'affliction de Job, la tromperie faite à Achab, la mort de Christ, l'inceste d'Absalom, et autres plusieurs exemples, que les hommes ne font rien que Dieu n'ait desjà déterminé en soy-mesme, et qu'il ne conduise par une adresse secrette, liv. 4, chap. 18, sect. 1. Et que cela a lieu non-seulement quant aux actions externes, mais aussi quant aux affections et mouvemens secrets. Car

il est montré par l'endurcissement de Pharaon, et autres tesmoignages que Dieu œuvre és esprits et és cœurs des iniques mesmes. Et à cela n'est point contraire, ce que souvent l'opération du diable entrevient là : car Dieu ne laisse pas néantmoins d'y besongner, mais d'une manière qui luy est propre, asçavoir en exerçant sa juste vengeance, liv. 4, chap. 18, sect. 2. Et par ainsi que Dieu n'est point autheur des maléfices, liv. 4, chap. 18, sect. 4. Il est montré que ceux qui, sous couleur de modestie, rejettent ceste doctrine, sont gens pleins d'un orgueil insupportable. Et est réfutée une objection qu'ils font, que s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, il y aura deux volonteés contraires en luy, entant qu'il décrèneroit en son conseil estroit les choses qu'il a manifestement défendues par sa Loy, où est montré que Dieu ne répugne point à soy-mesme, que sa volonté n'est point muable, qu'il ne fait point semblant de vouloir ce qu'il ne veut pas : mais que sa volonté, laquelle est une et simple en soy nous semble diverse, pource que selon la débilité de nostre sens nous ne comprenons pas comment il veut et ne veut point en diverses manières qu'une chose se face, finalement est touché après saint Augustin, que l'homme veut quelquesfois d'une bonne volonté ce que Dieu ne veut pas, et qu'il veut d'une mauvaise volonté ce que Dieu veut d'une bonne, liv. 4, chap. 18, sect. 3. La considération de la puissance de Dieu au gouvernement du ciel et de la terre, et de chacune partie d'iceux, liv. 4, chap. 5, sect. 5. Que Dieu par sa Providence gouverne tellement la société humaine, qu'il se montre libéral, miséricordieux, juste et sévère, liv. 4, chap. 5, sect. 6. Que ce qu'on estime estre cas fortuits en la vie humaine, sont autant de tesmoignages de la Providence céleste, liv. 4, chap. 5, sect. 7. Et nous doyvent resveiller à l'espérance de la vie à venir, liv. 4, chap. 5, sect. 9. Comment le Seigneur besongne és cœurs des siens, et Satan és cœurs des iniques, tellement toutesfois que cela ne les excuse pas, liv. 2, chap. 4, sect. 1. Que Dieu aussi besongne és iniques, voire en une mesme œuvre que Satan, et que toutesfois ce

n'est pas à dire que Dieu soit autheur de péché, ou que Satan avec les iuïques soit à excuser : mais qu'il faut distinguer l'un de l'autre tant en la fin qu'en la manière d'opérer, liv. 2, chap. 4, sect. 2, 5. Que les anciens docteurs quelquesfois ont rapporté telles choses non pas à l'opération de Dieu, mais à sa prescience et permission, de peur que les malins ne prissent de là occasion de parler irrévèrement des œuvres de Dieu. Que toutesfois l'Escriture en disant que Dieu enduret, aveugle, etc., dénote bien quelque chose d'avantage qu'une permission, combien que Dieu besongne en deux sortes és malins, asçavoir en les abandonnant et retirant son Esprit d'eux : item, en les livrant à Satan comme ministres de l'ire de Dieu, liv. 2, chap. 4, sect. 3, 4. Que le ministère de Satan entrevient à inciter les mauvais, quand Dieu par sa Providence les veut fleschir çà et là, liv. 2, chap. 4, sect. 5.

Du Purgatoire.

Qu'il ne faut pas se feindre de résister à la doctrine du Purgatoire, veu que c'est une invention mortelle de Satan, pour anéantir la croix de Christ, liv. 3, chap. 5, sect. 6. L'exposition de certains passages de l'Escriture lesquels les Papistes destournent faussement pour confermer leur Purgatoire, liv. 3, chap. 5, sect. 7, 8, 9. Response à ce que les Papistes objectent, que ç'a esté une observation bien ancienne en l'Eglise, de faire prières pour les trespassez : où il est monstré que les anciens l'ont fait par une imitation mal reiglée, craignans que les Chrestiens ne fussent estimez pires que Payens, s'ils ne faisoient point de service aux trespassez. Et que ce pendant toutesfois il y a grande différence entre ceste cheute et faute qui est advenue aux anciens, et l'erreur des Papistes conjoint avec opiniastreté et rébellion, liv. 3, chap. 5, sect. 10.

R.

De la Raison qui est en l'homme.

Que l'entendement de l'homme n'est pas tellement aveuglé, qu'il ne luy reste

aucune cognoissance en chose du monde : mais que c'est desjà une estincelle de clairté, de ce qu'il a quelque désir de s'enquérir de la vérité. Et toutesfois que ce désir deschet incontinent en vanité : pource que l'esprit humain est si hébété et débilité, qu'il ne peut tenir le droict chemin à chercher la vérité : et puis le plus souvent il ne sçait discerner à quelle chose il se doit appliquer, et en chercher la vraie cognoissance, liv. 2, chap. 2, sect. 12. Il est monstré par exemples, que l'esprit de l'homme a une vivacité quant aux choses terriennes comme quant à la police et administration des Républiques : item, quant à gouverner un mesnage particulier ; car il n'y a celuy qui n'entende qu'il faut que les assemblées du genre humain soyent reiglées par quelques loix, et qui n'ait quelques principes d'icelles loix en son entendement, liv. 2, chap. 2, sect. 13. Item, quant aux arts tant mécaniques que libéraux : pour lesquels apprendre, voire mesmes augmenter et polir, l'homme a quelque dextérité, combien que les uns y soyent plus propres que les autres. Et que toutesfois la lumière de Raison et intelligence est tellement un bien universel en tous hommes, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit recognoistre une grâce spéciale de Dieu ; ce que Dieu nous montre en créant aucuns fols et stupides : item, en faisant que les uns sont plus subtils, les autres ont meilleur jugement, les autres ont l'esprit plus agile à inventer ou apprendre quelque art. Item, en inspirant des mouvements singuliers à chacun non-seulement selon sa vocation, mais aussi selon que le temps, ou quelque affaire présent le requiert, liv. 2, chap. 2, sect. 44, 47. L'invention des arts, la manière de les enseigner par bon ordre, la cognoissance singulière et excellente d'iceux, qu'on voit reluire és anciens Jurisconsultes, Philosophes, et Médecins (qui estoient povres Payens) nous admonestent que l'esprit de l'homme, quoy qu'il soit deschet de son intégrité, ne laisse point toutesfois d'estre encores orné de dons de Dieu bien excellens, liv. 2, chap. 2, sect. 45. Que telles choses sont dons de l'Esprit de Dieu,

lesquels il distribue à qui bon luy semble (voire mesmes aux iniques) pour le bien commun du genre humain, et que pourtant il nous en faut user, encores que le Seigneur nous les communique par le moyen des infidèles, ausquels ils sont choses frivoles et de nulle importance, pource qu'ils n'ont point de ferme fondement de vérité, liv. 2, chap. 2, sect. 46. Que la Raison de l'homme ne peut rien veoir en ce qui concerne le Royaume de Dieu et és choses célestes : ce qui gist en trois points, asçavoir de cognoistre Dieu, sa faveur paternelle envers nous, et comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy; cela est démontré aux deux premiers points, liv. 2, chap. 2, sect. 48. Et à ce propos sont alléguez plusieurs tesmoignages de l'Escriture, liv. 2, chap. 2, sect. 49, 20, 21. Quant au troisième, il semble bien que l'esprit de l'homme a quelque subtilité d'avantage qu'aux deux premiers, veu que par la loy de nature l'homme est instruit à la droicte reigle de bien vivre : mais une telle cognoissance est imparfaite, et ne sert autre chose à l'endroit des incrédules, sinon de les rendre inexcusables, et ne peuvent par ceste lumière naturelle cognoistre la vérité en chacun point. L'exposition de ce qu'a dit Thémistius que l'entendement de l'homme ne s'abuse guères en considération générale, mais qu'il se trompe en considérant particulièrement ce qui concerne sa personne. Item, est monstré que le jugement universel que l'homme a à discerner le bien et le mal, n'est pas du tout sain et entier, car il ne cognoist nullement ce qui est le principal en la première Table, comme de mettre nostre fiance en Dieu, etc.; quant à la seconde Table, combien qu'il y ait un peu plus d'intelligence, encores y défaut-il bien aucunes fois comme quand il trouve absurde d'endurer une supériorité trop dure, et de ne se venger point, et quand en toute la Loy de Dieu il ne cognoist point le mal de concupiscence qu'il a en soy, liv. 2, chap. 2, sect. 22, 23, 24. Il est prouvé par l'Escrature, que toute la subtilité de nostre entendement est infirme pour nous conduire en toutes les parties

de nostre vie : et que la grâce d'illumination est nécessaire à nos entendemens non pas pour le commencement seulement, ou pour un jour, mais à chascune minute, liv. 2, chap. 2, sect. 25. Voyez le reste sous le mot de *Franc arbitre*.

Du Rédempteur qui est Christ.

Que ce nous seroit une chose inutile de cognoistre Dieu créateur si la foy n'estoit conjointe pour nous le proposer Père et Rédempteur en Christ : et que ceste doctrine depuis le commencement du monde a eu lieu en tous aages entre les enfans de Dieu, liv. 2, chap. 9, sect. 4. Il est prouvé par divers arguments et tesmoignages de l'Escrature, que la félicité que Dieu a promise de tous temps à son Eglise, a esté fondée en la personne de Jésus-Christ. Car la première adoption du peuple et la conservation de l'Eglise, et la délivrance d'icelle és dangers où elle a esté, et la restauration après qu'elle avoit esté dissipée, dépendoyent toujours de la grâce du Médiateur, et l'espérance de tous les fidèles n'a jamais reposé ailleurs qu'en Jésus-Christ, liv. 2, chap. 6, sect. 2, 3, 4. Qu'il faut diligemment considérer comment Christ s'est acquitté de l'office de Rédempteur, afin que nous trouvions en luy toutes les choses qui nous sont nécessaires, veu que (comme dit saint Bernard) il nous est clarté, viande, huile, sel, etc., liv. 2, chap. 16, sect. 4. Il est déduit comment s'accorde de dire que Dieu nous a esté ennemy, jusques à ce qu'il nous ait esté réconcilié par Jésus-Christ, veu que de nous donner Christ, et nous prévenir par miséricorde, estoient desjà signes d'une amour qu'il avoit envers nous; et est monstré que l'Escrature use de ceste manière de parler, et autres semblables, s'accordant à nostre sens : et que toutesfois ce n'est pas autrement qu'en vérité qu'elle parle ainsi : le tout est prouvé par l'Escrature et par saint Augustin, liv. 2, chap. 16, sect. 2, 3.

De la Régénération.

Contre aucuns Anabaptistes qui, au lieu de la régénération spirituelle des fidèles,

imaginent je ne sçay quelle intempérance phrénétique : c'est que les enfans de Dieu (comme il leur semble) estans réduits en estat d'innocence, ne se doyvent point soucier de réfréner les concupiscences de leur chair, mais seulement suyvre l'Esprit pour conducteur, liv. 3, chap. 3, sect. 44. Voyez le reste ci-dessus sous le mot de *Pénitence*.

De la Religion.

La nécessité fait confesser comme par force aux meschans, qu'il y a un Dieu, liv. 4, chap. 4, sect. 4. Que ceux-là s'abusent, qui disent que la Religion a esté controuvée par la finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils méissent quelque bride sur le simple populaire, liv. 4, chap. 3, sect. 2. Les gens profanes mesmes et les Athéistes sont contraints, bon gré mal gré qu'ils en ayent, de sentir qu'il y a un Dieu, liv. 4, chap. 3, sect. 2. Et en quel sens c'est que David dit qu'ils pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu, liv. 4, chap. 4, sect. 2.

De la Rémission des péchez.

Contre ceux qui songent que les fidèles puissent avoir une telle perfection en ceste vie, qu'ils n'ayent plus besoin de demander pardon à Dieu, liv. 3, chap. 20, sect. 45. De la Rémission des péchez, et en quel sens les péchez sont nommez debtes, et est dit que nous remettons et pardonnons à ceux qui nous ont offenzés, liv. 3, chap. 20, sect. 45. De la distinction entre la peine et la coulpe : où est réfutée par bons tesmoignages de l'Escriture la resverie des Papistes, que Dieu, en remettant la coulpe, réserve encores la peine, laquelle il faut racheter par satisfactions, liv. 3, chap. 4, sect. 29, 30. Où aussi il est montré qu'ils ne peuvent eschapper par la distinction qu'ils mettent entre la punition éternelle et les temporelles. De certains passages de l'Escriture, par lesquels ils s'efforcent de confermer leur erreur : où il est montré qu'il y a deux espèces de jugemens de Dieu, l'un de vengeance, l'autre de correction ou chastiment, lesquels il faut distinguer l'un d'avec l'autre, liv. 3, chap. 4,

sect. 34. Le premier, les fidèles l'ont toujours eu en horreur : l'autre, ils l'ont receu d'un courage paisible, pource qu'il emporte tesmoignage d'amour. Item, que quand il est dit que le Seigneur se courrouce à ses fidèles, cela n'est point dit au regard de la volonté de Dieu et de l'affection qu'il a en les chastiant, mais de la douleur véhémence dont ils sont touchés sitost qu'il leur monstre quelque rigueur : et que cela leur est expédient, afin qu'ils se desplaisent en leurs vices. Que les meschans au contraire estans batus des fléaux de Dieu en ce monde, commencent desjà aucunement à endurer la rigueur de son jugement. Le tout est confirmé par tesmoignages de l'Escriture, et expositions de Chrysostome et saint Augustin, liv. 3, chap. 4, sect. 32, 33. Que Dieu ayant pardonné à David son adultère, n'a pas laissé de le chastier, tant pour l'humilier, qu'afin que ce fust un exemple en tous aages, et que pour ceste mesme raison, estant propice à ses fidèles, il ne laisse pas toutesfois de les assujétir aux misères communes de ceste vie par chacun jour, liv. 3, chap. 4, sect. 35. Exposition de l'article du Symbole touchant la Rémission des péchez, liv. 4, chap. 4, sect. 20, 24. Que les clefs ont esté données à l'Eglise pour pardonner les péchez, non pas seulement à la première entrée, à ceux qui se convertissent de nouveau à Jésus-Christ, mais aux fidèles durant tout le cours de leur vie, liv. 4, chap. 4, sect. 22. Ce qui est confirmé par tesmoignages de l'Escriture contre les Novatiens, et aucuns Anabaptistes qui imaginent que le peuple de Dieu est par le Baptisme régénéré en une vie pure et angélique et qu'il ne reste point de pardon pour ceux qui viennent à tomber puis après, liv. 4, chap. 4, sect. 23, 24, 25, 26, 27. Contre ceux qui estiment toute volontaire transgression de la Loy estre péché irrémissible, liv. 4, chap. 4, sect. 28.

Du Renoncement de nous-mesmes.

Le fondement pour bien dresser nostre vie selon la reigle que la Loy nous prescrit, est de considérer que nous ne sommes pas à nous-mesmes, ains con-

sacrez et dédiez à Dieu. Et que pourtant il nous convient renoncer à nous-mêmes, et à nostre raison (laquelle seule les Philosophes veulent que nous suivions) afin d'estre gouvernez par la Parole de Dieu et son saint Esprit, liv. 3, chap. 7, sect. 4. Item, qu'il ne nous faut pas chercher les choses qui nous agrément, ains celles qui sont plaisantes à Dieu, et servent à exalter sa gloire. Et c'est ce que nous nommons le Renoncement de nous-mêmes : qui est un point sans lequel il y a un monde de vices caché en l'âme de l'homme : et s'il y a quelque apparence de vertu, elle est corrompue par une meschante cupidité de gloire, liv. 3, chap. 7, sect. 2. Le Renoncement de nous-mêmes, ou la mortification regarde en partie les hommes, en partie (et principalement) Dieu. L'Escriture, pour nous enseigner de nostre devoir envers nos prochains, nous commande deux choses : asçavoir que nous leur portions honneur, et que nous nous employions sans feintise à procurer leur prouffit; quant au premier, il est monstré comment nous nous en pourrions acquitter, liv. 3, chap. 7, sect. 4. Du second aussi il est déclaré comment l'Escriture nous y meine comme par la main, sect. 5. Voyez aussi à ce propos, livre 3, chap. 20, sect. 43.

De la Résurrection de Christ.

Que tout ce que nous croyons de la croix, mort et sépulture de Christ, seroit imparfait sans sa Résurrection : que nous en recevons prouffit en trois sortes : c'est qu'elle nous a acquis justice devant Dieu, et nous est un gage de la Résurrection à venir, et que par icelle nous sommes dès maintenant régénerez en nouveauté de vie, liv. 2, chap. 46, sect. 43. Exposition de l'histoire de la Résurrection de Christ, liv. 3, chap. 25, sect. 3.

De la Résurrection dernière.

Que les fidèles ont sur tout besoin d'espérance et patience, afin de ne perdre courage en la course de leur vocation, et que pourtant cestuy-là à bon escient profite en l'Évangile, qui s'est accoustumé à méditer continuellement la

résurrection bien-heureuse, liv. 3, chap. 25, sect. 4, 2. L'article de la Résurrection dernière contient une doctrine de grand poids, et difficile à croire. Et afin que la foy puisse surmonter la difficulté qui y est, l'Escriture nous donne deux aides : l'une est en la similitude de Jésus-Christ, l'autre en la puissance infinie de Dieu, liv. 3, chap. 25, sect. 3, 4. Réfutation de l'erreur des Saduciens qui nioyent la Résurrection, et des Chiliastes qui restreignoient au terme de mille ans la durée du règne de Christ, liv. 3, chap. 25, sect. 5. Item, de ceux qui imaginent que les âmes au dernier jour ne reprendront pas les mesmes corps desquels elles sont maintenant revestues, mais en auront d'autres, liv. 3, chap. 25, sect. 7, 8. De la manière comment se fera la Résurrection dernière, liv. 3, chap. 25, sect. 8. A quel tître la Résurrection dernière, qui est un singulier bénéfice de Jésus-Christ, est commune aux iniques qui sont maudits de Dieu, liv. 3, chap. 25, sect. 9.

S

Du Sabbath, ou jour du repos.

L'exposition du quatrième commandement, la fin d'iceluy et les trois causes qu'il contient, liv. 2, chap. 8, sect. 28. Il est prouvé par divers passages de l'Escriture, que la première cause, c'est asçavoir la figure du repos spirituel (c'est-à-dire de nostre sanctification) a eu le principal lieu en ce commandement, liv. 2, chap. 8, sect. 26. Pourquoi c'est que le Seigneur y a assigné le septième jour, liv. 2, chap. 8, sect. 30, 31. Et que ceste partie d'autant qu'elle estoit cérémoniale a esté abolie par la venue de Christ, au mesme lieu. Les deux autres causes conviennent également à tous siècles : c'est asçavoir qu'il y a certains jours assignez pour faire les assemblées ecclésiastiques, et qu'on donne quelque relasche aux serviteurs, liv. 2, chap. 8, sect. 32. Des jours pour faire les assemblées ecclésiastiques à ouyr la Parole de Dieu, et faire les prières publiques où aussi il est parlé de l'observation du jour de Dimanche, liv. 2,

chap. 8, sect. 32, 33. Et qu'il se faut donner garde de superstition en cest endroit, liv. 2, chap. 8, sect. 34.

Des Sacremens.

Que c'est que Sacrement, liv. 4, chap. 44, sect. 1. Pour quelle raison les anciens ont usé de ce mot en telle signification, liv. 4, chap. 44, sect. 2, 43. Qu'il n'y a jamais de Sacrement sans quelque promesse précédente, laquelle le Seigneur seelle par ce moyen, remédiant à nostre ignorance et tardiveté, et puis aussi à nostre infirmité, liv. 4, chap. 44, sect. 3, 5, 6, 42. Que le Sacrement consiste en la parole et au signe extérieur : mais qu'il faut autrement prendre ce mot, Paroles sacramentales : que ne font les Papistes, liv. 4, chap. 44, sect. 4. Que les Sacremens ne laissent point d'estre tesmoignages de la grâce de Dieu, pour tant que les mauvais aussi les reçoivent, qui en acquièrent tousjours plus grievé condamnation, liv. 4, chap. 44, sect. 7. Que les Sacremens servent tellement à confermer nostre foy, que toutesfois cela procède de l'efficace intérieure du saint Esprit, liv. 4, chap. 44, sect. 9, 10, 41. Et qu'on ne met point la vertu és créatures, liv. 4, chap. 44, sect. 42. Réutation de la doctrine diabolique des escholes de Sorbonne, Que les Sacremens de la nouvelle Loy justifient et conferent grâce, si nous n'y mettons empeschement de péché mortel, liv. 4, chap. 44, sect. 44. La bonne distinction que saint Augustin fait entre Sacrement et la chose du sacrement : par laquelle distinction il est monstré que combien que Dieu és sacremens présente vrayement Christ, les iniques toutesfois ne reçoivent rien que le sacrement, c'est-à-dire le signe externe, liv. 4, chap. 44, sect. 45, 46. Qu'il ne faut pas penser qu'il y ait quelque vertu secrète annexée et attachée aux Sacremens, tellement qu'ils nous conferent d'eux-mesmes les grâces du saint Esprit, liv. 4, chap. 44, sect. 47. Le Seigneur anciennement a présenté aux siens des Sacremens aucunesfois en miracles, et d'autres fois en choses naturelles, où il est parlé de l'arbre de vie, et de l'arc du ciel, liv. 4, chap. 44, sect. 48. Comme

de la part de Dieu les Sacremens nous sont tesmoignages de grâce et de salut : aussi de nostre costé ce sont enseignes de nostre profession, liv. 4, chap. 44, sect. 49. Que les Sacremens de l'Eglise ancienne sous la Loy ont eu le mesme but que les nostres aujourd'huy, asçavoir Christ, lequel toutesfois les nostres présentent plus clairement. Par ainsi ce que les Docteurs de l'eschole disent que ceux-là n'ont que figuré en l'air la grâce de Dieu, et les nostres la donnent présentement, est une doctrine du tout à rejeter, liv. 4, chap. 44, sect. 20, 24, 22, 23. L'exposition de certains passages de l'Escriture, et aussi des anciens docteurs, par lesquels il pourroit sembler qu'autrement fust, liv. 4, chap. 44, sect. 24, 25, 26.

Des cinq autres cérémonies fausement appelées Sacremens.

Quand parlans de ces cinq cérémonies inventées par les hommes, nous nions que ce soient Sacremens, nous ne débatons pas du mot, mais de la chose : pource que les Papistes veulent que ce soient figures visibles de la grâce de Dieu invisible, liv. 4, chap. 49, sect. 4. Il est monstré par plusieurs raisons pourquoy c'est qu'il n'est pas permis aux hommes de faire des Sacremens. Item, qu'il faut distinguer entre les Sacremens et les autres cérémonies, liv. 4, chap. 49, sect. 2. Qu'on ne peut prouver par autorité de l'Eglise ancienne, qu'il y ait sept Sacremens, liv. 4, chap. 49, sect. 3. Combien que l'Eglise ancienne sous la Loy ait eu des Sacremens en plus grand nombre qu'aujourd'huy, toutesfois l'Eglise chrestienne se doit contenter des deux qui sont ordonnez par Christ, et qu'il n'est pas permis aux hommes d'en faire d'autres ou d'adjouster quelque chose à ceux-ci, liv. 4, chap. 48, sect. 20.

De la Sacrificature de Christ, de son Règne, et de l'office de Prophète.

Que pour sçavoir à quelle fin Christ nous a esté envoyé du Père, et que c'est qu'il nous a apporté, il faut considérer trois choses principalement en luy, l'office de Prophète, son Règne et sa Sacrificature.

cature: et qu'à ces trois offices s'estend le nom de Christ ou Oinet, qui luy est attribué: combien qu'il a esté ainsi nommé spécialement pour le regard du Règne. Il est prouvé que combien que Dieu ait toujours donné des Prophètes et Docteurs à son Eglise, néantmoins tous fideles ont attendu la plene lumière d'intelligence à la venue du Messias: item, qu'il l'a oinet Prophète pour tout le corps de l'Eglise, afin que la prédication y soit ordinaire, liv. 2, chap. 45, sect. 4, 2. Quant au Règne, qu'il faut premièrement noter que la nature d'iceluy est spirituelle: dont on peut recueillir l'éternité d'iceluy, laquelle il faut considérer en deux sortes. La première s'estend à tout le corps de l'Eglise, l'autre est spéciale à chacun membre: déclaration de l'une et l'autre par tesmoignage de l'Ecriture, liv. 2, chap. 45, sect. 3. Il est déduit que nous ne pouvons autrement comprendre l'utilité du Règne de Christ, qu'en le cognoissant estre spirituel; et qu'icelle consiste en deux points: c'est asçavoir qu'il nous enrichit de tous biens nécessaires pour le salut éternel de nos âmes: en après, qu'il nous donne force et vertu à l'encontre du diable et de tous ses assauts, par ainsi que Christ règne plus tost pour nous que pour soy-mesme, et que pourtant non sans cause nous sommes nommez Chrestiens. Au reste que ceste sentence de saint Paul, que Christ au dernier jour rendra le royaume à Dieu son Père, et autres semblables, ne déroguent rien à l'éternité du règne de Christ, liv. 2, chap. 45, sect. 4, 5. De la Sacrificature de Christ: où il est monstré que pour en sentir l'efficace et le proufit, il faut commencer par sa mort. Que de là s'ensuyt qu'il est intercesseur à jamais: et qu'à sa requeste et en faveur de luy nous sommes agréables à Dieu: dont s'ensuyt aux fideles assurance certaine à prier Dieu, et tranquillité paisible de conscience. Finalement, qu'il est tellement Sacrificateur, qu'il nous fait ses compagnons en tel honneur, à ce que les sacrifices de prières et de louange procédans de nous soient agréables à Dieu, liv. 2, chap. 45, sect. 6.

Des Sacrifices.

La différence entre les Sacrifices de Moÿse et la Cène du Seigneur en l'Eglise chrestienne, liv. 4, chap. 48, sect. 42. Que c'est que signifie proprement le mot de Sacrifice: et des diverses espèces de Sacrifices sous la Loy, lesquelles peuvent estre rapportées à deux: c'est que les uns soyent nommez Sacrifices d'action de grâces, les autres Propitiatoires ou d'Expiation, liv. 4, chap. 48, sect. 43. Nous n'avons qu'un Sacrifice propitiatoire, asçavoir la mort de Christ, mais bien plusieurs d'actions de grâces, asçavoir toutes œuvres de charité, prières, louanges, et tout ce que nous faisons appartenant au service de Dieu, liv. 4, chap. 48, sect. 43, 46, 47. Et ceste manière de Sacrifice a journallement lieu en l'Eglise, et en la Cène du Seigneur: et de là tous Chrestiens sont Sacrificateurs, au mesme lieu.

De la sainte Escriture, de la Parole de Dieu, et de l'autorité d'icelle.

Que les hommes ne recognoissent pas bien Dieu pour créateur, et ne sçavent pas par la considération des choses créées le discerner d'avec les faux dieux jusques à ce qu'ils soyent esclairez par la Parole, et que Dieu a tenu cest ordre à enseigner les siens, non-seulement depuis qu'il a esleu les Juifs pour son peuple, mais aussi dès le commencement du monde envers Adam, Noé, et les autres Pères, liv. 4, chap. 6, sect. 4. Que les Pères ont eu la Parole ou par oracles et visions, ou par le ministère d'autres hommes: laquelle ils ont esté bien asseurez estre Parole de Dieu, par laquelle ils ont cognu le vray Dieu créateur et gouverneur de toutes choses: laquelle puis après luy-mesme a voulu estre enregistrée en la Loy et és Prophètes pour tous siècles, liv. 4, chap. 6, sect. 2, 3. Où aussi il est monstré qu'à ce que nous ne concevions une cognoissance de Dieu vaine, il est besoin d'adjouter à la contemplation des choses créées la doctrine de la Parole. De ceux qui disent que l'autorité de l'Ecriture dépend du jugement de l'Eglise, et comment nostre cas iroit bien mal si ainsi estoit, liv. 4, chap. 7, sect. 4. Que cest

erreur est suffisamment réfuté par saint Paul, disant que les fidèles sont édifiés sur le fondement des Prophètes et Apostres, liv. 1, chap. 7, sect. 2. En quel sens saint Augustin dit, qu'il ne croiroit pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne l'y esmouvoit : lequel passage tels calomnient pour confirmer leur erreur, liv. 4, chap. 7, sect. 3. Combien qu'il y ait plusieurs autres argumens, qui monstrent, et mesmes font confesser par force aux gens profanes, que l'Écriture est procédée de Dieu, il n'y a toutesfois que le tesmoignage intérieur du saint Esprit qui mette vraiment ceste persuasion en nos cœurs, que c'est Dieu qui parle en la Loy, és Prophètes et en l'Évangile : ce qui est confirmé par plusieurs passages d'Isaïe, liv. 4, chap. 7, sect. 4, 5. La dispensation de la sagesse divine si bien ordonnée, la doctrine qui ne sent rien de terrien, un si bon accord qu'il y a en toutes les parties et sur tout le bas style contenant les hauts mystères du Royaume céeste, sont des secondes aides pour establir la certitude de l'Écriture, liv. 4, chap. 8, sect. 4, 2, 11. Item, l'ancienneté de l'Écriture, veu que les livres des autres religions sont depuis ceux de Moïse : qui toutesfois ne forge point un Dieu nouveau, mais propose au peuple d'Israël le Dieu des Pères anciens, liv. 4, chap. 8, sect. 3, 4. Ce que Moïse ne cache point, l'infamie de Lévi son prédécesseur, le murmure d'Aaron son frère et Marie sa sœur : item, qu'il n'avance point en haut estat ses propres enfans, sont signes qu'il n'y a rien en ses livres inventé par l'homme, liv. 4, chap. 8, sect. 4. Item, tous les miracles advenus tant en la publication de la Loy, qu'en tout le reste du temps, liv. 4, chap. 8, sect. 5. Lesquels les auteurs payens ne pouvans nier, ont calomnié disans que Moïse les avoit faits par art magique, ce qui est réfuté par bonnes et fermes raisons, liv. 4, chap. 8, sect. 6. Item, ce que Moïse parlant en la personne de Jacob assigne la principauté à la lignée de Juda, et prédit la vocation des Gentils (veu que le premier n'est advenu que quatre cens ans après, et l'autre deux mille ans) sont tesmoignages que c'est Dieu luy-mesme qui

parle és livres de Moïse, liv. 4, chap. 8, sect. 7. Ce qu'Isaïe prédit la captivité des Juifs, et leur retour par le commandement de Cyrus (qui ne nasquit que cent ans après la mort du prophète) : ce que Jérémie, devant que le peuple fust emmené en captivité, lui prescrit le terme de septante ans à demeurer là : ce que Jérémie et Ezéchiël estans eslongnez l'un de l'autre de grande distance de lieux, s'accordent si bien en tous leurs propos : ce que Daniel prédit des choses advenir jusques à six cents ans après, sont bons tesmoignages pour confirmer l'autorité des livres des prophètes, liv. 4, chap. 8, sect. 8. Contre certains profanes moqueurs, qui demandent comment nous savons que les livres que nous avons soyent de Moïse et des Prophètes, ou qu'il y ait jamais eu un Moïse, liv. 4, chap. 8, sect. 9. Item, d'où nous sont venues les copies des livres de l'Écriture, veu qu'Antiochus fait tout brusler, où il est parlé de la puissance admirable de Dieu à les conserver par tant d'aages, entre tant d'ennemis, et de si cruelles persécutions, liv. 4, chap. 8, sect. 10. La simplicité du style des trois Évangélistes contenant des mystères célestes, et celui de saint Jehan comme tonnant du ciel, une majesté céeste qui reluit és escrits de saint Pierre et saint Paul, ce que saint Mathieu de son banc de changeur, saint Pierre et saint Jehan de leurs nassesles sont appelez à prescher l'Évangile, saint Paul d'adversaire est fait Apostre, sont signes que l'Esprit de Dieu parle par eux, liv. 4, chap. 8, sect. 11. Le consentement de tant de siècles, diverses nations et discordantes de façons, à recevoir l'Écriture : et la sainteté excellente qui a esté en aucuns doyyent confirmer envers nous l'autorité de l'Écriture, liv. 4, chap. 8, sect. 12. Item, le sang de tant de martyrs qui par un zèle de Dieu ferme et sobre ont souffert la mort pour la confession d'icelle, liv. 4, chap. 8, sect. 13. Contre aucuns fantastiques, qui délaissans la lecture et doctrine de l'Écriture, se vantent d'avoir révélations du saint Esprit, liv. 4, chap. 9, sect. 4, 2. Où aussi est réfutée leur objection, que ce n'est pas raison que

l'Esprit de Dieu auquel toutes choses doyvent estre sujettes, soit assujeti à l'Escriture. Item, ce qu'ils nous reprochent, que nous nous arrestons trop à la lettre qui occit: où il est monstré que le Seigneur a conjoint ensemble d'un lien mutuel la certitude de son Esprit et de sa Parole, liv. 4, chap. 9, sect. 3. Ainsi que Dieu nous est figuré en la contemplation du ciel, de la terre, et des autres créatures, tel aussi l'Escriture le nous représente, asçavoir éternel, plein de bonté, clémence, miséricorde, justice, jugement et vérité: et tout à mesme fin, liv. 4, chap. 10, sect. 4, 2. Que c'est qu'il nous faut estimer touchant la puissance de l'Eglise à exposer l'Escriture, liv. 4, chap. 9, sect. 13. Que les Romanisques abusent fausement de ceste couverture pour confirmer leurs erreurs et blasphèmes, liv. 4, chap. 9, sect. 44.

Des Satisfactions des Papistes.

De la Satisfaction, que les Papistes mettent pour le troisième point requis à Pénitence, de ce qu'ils disent que Dieu en pardonnant la coulpe, réserve la punition, et d'autres semblables mensonges qui sont en cest endroit de leur doctrine, qui tombe bas quand on met en avant la rémission gratuite des péchez par le nom de Christ, liv. 3, chap. 4, sect. 25. Réfutation de l'erreur et blasphème des Docteurs scholastiques, que la rémission des péchez et la réconciliation se fait une fois au Baptesme: mais que si après le Baptesme nous retombons, il nous faut relever par Satisfactions, liv. 3, chap. 4, sect. 26. Que telle doctrine despoille Christ de son honneur, et trouble la paix des consciences, veu que jamais elles ne se pourront asseurer que Dieu leur ait pardonné, liv. 3, chap. 4, sect. 27. Quand en Daniel Nabuchodonosor est admonesté de racheter ses péchez par justice, que cela se rapporte plustost aux hommes qu'à Dieu: et qu'il ne décrit pas la cause pourquoy Dieu pardonne, ains la manière d'une vraye conversion. Autant en est-il de certains autres passages de l'Escriture, liv. 3, chap. 4, sect. 36. L'exposition de ce

passage de l'Evangile, Que plusieurs péchez avoyent esté remis à la femme, pourtant qu'elle avoit aimé beaucoup: asçavoir que l'amour et charité n'est pas cause de la rémission des péchez, ains en est la probation, liv. 3, chap. 4, sect. 37. Que les anciens Docteurs de l'Eglise parlans des Satisfactions, ne l'ont pas prins au sens que les Papistes: et qu'ils ont entendu que les Repentans satisfaisoyent à l'Eglise, non pas à Dieu, liv. 3, chap. 4, sect. 38, 39.

Des Scandales.

De quels Scandales on se doit garder et lesquels aussi on peut mespriser; que c'est de Scandale qui se donne: item, de Scandale qui se prend, liv. 3, chap. 49, sect. 14. Quelles gens doyvent estre tenues pour infirmes, ausquelles il faut nous garder de donner Scandale: ce qui est déclaré par la doctrine de saint Paul et par exemple, liv. 3, chap. 49, sect. 42. Que ce qui nous est commandé, de prendre garde de ne scandaliser les infirmes, n'a lieu sinon és choses indifférentes: et que pourtant ceux-là abusent de ceste doctrine, qui disent qu'ils vont à la Messe de peur de scandaliser les infirmes, liv. 3, chap. 49, sect. 13.

De la Superstition.

La simplicité des Superstitieux ne les excuse pas, pource que leur aveuglement se trouve meslé de vanité, d'orgueil et de rébellion, liv. 4, chap. 4, sect. 4, 3. La Superstition quand elle veut gratifier à Dieu, s'enveloppe en des folies comme en se jouant, liv. 4, chap. 4, sect. 3. Les Superstitieux n'approchent de Dieu que par force, et d'une crainte servile, liv. 4, chap. 4, sect. 4. Tous ceux qui abastardissent la religion, jà soit qu'ils suyvent le consentement de l'ancieneté, ou la coustume de quelque ville, se révoltent du vray Dieu, liv. 4, chap. 5, sect. 12. La différence entre la religion et Superstition est monstrée par la source des deux mots, liv. 4, chap. 42, sect. 4. Les astuces de Superstition, quand en laissant à Dieu le souverain degré, elle l'environne d'une multitude infinie de petits dieux, liv. 4, chap. 42, sect. 4, 3.

T

Des Tailles et autres Tributs.

Des Tailles, péages, impôts et autres espèces de tributs qui reviennent aux Princes, et comment c'est que les Princes fidèles s'en peuvent aider en bonne conscience, liv. 4, chap. 20, sect. 43.

Des Temples.

Des Temples des Chrestiens à célébrer les assemblées de l'Eglise, liv. 3, chap. 20, sect. 30. Il est montré par l'authorité de l'Eglise ancienne, et raisons de saint Augustin, qu'il n'est nullement bon qu'il y ait aucunes images és Temples des Chrestiens, liv. 4, chap. 44, sect. 43. La prédication de la Parole et les sacremens sont les vives images et n'y en a point d'autres convenables aux Temples des Chrestiens, liv. 4, chap. 41, sect. 7, 43. L'impiété, les vilénies et badineries du Concile de Nice (qui fut fait par le commandement de ceste meschante Proserpine Irène) pour approuver les images és Temples, et l'adoration d'icelles, liv. 4, chap. 41, sect. 44, 45, 46. De l'ornement des Temples en l'Eglise ancienne, liv. 4, chap. 4, sect. 8, et chap. 5, sect. 48.

Des Tentations.

Des diverses espèces de Tentations et en quel sens il est dit que Dieu nous tente, liv. 3, chap. 20, sect. 46.

Du vieil et nouveau Testament.

De la similitude du vieil et nouveau Testament : où il est montré que c'est tout une mesme alliance en substance et vérité : et que la diversité est seulement en l'ordre d'estre dispensée. Que la similitude consiste en trois articles principalement, liv. 2, chap. 40, sect. 4, 2. Le premier, Que le vieil Testament n'a point arrêté les Pères en une félicité terrienne, mais tendoit principalement à la vie advenir ; ce qui est montré de saint Paul, quand il dit que sous iceluy sont contenues les promesses de l'Evangile, liv. 2, chap. 40, sect. 3. Ce qui est aussi prouvé par la Loy et les Prophètes : premièrement en considérant ces paroles de l'alliance, Je suis vostre Dieu, liv. 2, chap.

40, sect. 7, 8. Item, Je seray le Dieu de vostre semence après vous, liv. 2, chap. 40, sect. 9. En après aussi par la vie des saints Pères, asçavoir Adam, Abel, Noé, au mesme, sect. 10. Abraham, au mesme, sect. 11. Isaac, Jacob, au mesme, sect. 12, 13, 14. Item, par plusieurs passages de David, liv. 2, chap. 40, sect. 45, 46, 47, 48. Item, de Job, au mesme, sect. 49. Item, en général des autres Prophètes qui sont depuis venus, liv. 2, chap. 40, sect. 20. Mais nommément Ezéchiël, au mesme, sect. 21. Isaïe et Daniel, liv. 2, chap. 40, sect. 22. Finalement est faite la conclusion de cest article : où derechef sont amenez aucuns tesmoignages du nouveau Testament, liv. 2, chap. 40, sect. 23.

Le second article, Que l'ancienne alliance n'a pas esté fondée sur les mérites des hommes, ains sur la seule miséricorde gratuite de Dieu, liv. 2, chap. 40, sect. 2, 4.

Le troisième, Que donc l'alliance des Pères avec Dieu consistoit par la cognoissance de Christ Médiateur, au mesme lieu. Que les Israélites sous la Loy ont esté égaux au peuple chrestien, mesmes en la signification des Sacremens, liv. 2, chap. 40, sect. 5, 6. Quatre différences du vieil Testament d'avec le nouveau : ausquelles on en peut encores adjoûter une cinquième.

La première, que Dieu anciennement pour entretenir son peuple en l'espérance de l'héritage céleste, auquel il les appelloit, le leur faisoit contempler et comme goûster sous des bénéfices terriens : mais maintenant il eslève nos entendemens tout droict à la méditation de la vie éternelle sans ces exercices inférieurs, liv. 2, chap. 44, sect. 4. Que pour ceste cause l'Eglise ancienne est comparée à un héritier qui est encores petit enfant, liv. 2, chap. 44, sect. 2. Que c'est aussi la raison pourquoy les saints Pères ont plus estimé ceste vie présente et les bénédictions d'icelle, que nous ne devons faire aujourd'huy, liv. 2, chap. 44, sect. 3.

La seconde différence est és figures, esquelles l'ancien Testament monstroît une ombre et image des biens spirituels, en lieu que le nouveau nous en propose

la vérité présente et comme le corps. La raison pourquoy le Seigneur a tenu cest ordre. Item, la définition du vieil Testament, liv. 2, chap. 44, sect. 4. Que pourtant il est dit que les Juifs ont esté conduits à Christ par la doctrine puérile de la Loy, avant qu'il fust manifesté en chair, liv. 2, chap. 44, sect. 5. Ce qui a eu lieu mesmes aux plus excellens Prophètes, et douz de grâces singulières du saint Esprit, liv. 2, chap. 44, sect. 6.

La troisième différence est prinse du 31 de Jérémie, et 2 Cor. 3. Que l'ancien Testament est une doctrine littéraire : le nouveau, doctrine spirituelle : l'ancien est mortel, le nouveau est instrument de vie, etc., liv. 2, chap. 44, sect. 7, 8.

La quatrième, Que l'Escriture appelle l'ancien Testament, Alliance de servitude, pource qu'il engendre crainte aux cœurs des hommes : le nouveau, de liberté, pource qu'il les confirme en seureté et fiance. Les trois dernières différences sont comparaisons entre la Loy et l'Evangile : la première comprend les promesses mesmes faites devant la Loy, Que les Pères sous la Loy et l'ancien Testament ont tellement vescu, qu'ils ne s'y sont point arrestez, ains ont tousjours aspiré au nouveau, et mesmes y ont participé de vraye affection de cœur, liv. 2, chap. 44, sect. 9, 10.

La cinquième, Que devant la venue de Christ le Seigneur avoit mis à part une nation en laquelle il teinst enclose l'alliance de grâce, laissant ce pendant comme en arrière les autres peuples. Ainsi la vocation des Gentils est une marque notable de l'excellence du nouveau Testament par-dessus l'ancien. Et a esté une chose si incroyable, qu'elle a esté comme nouvelle aux Apostres, mesmes estans desjà exercitez en la lecture des Prophètes, et ayans receu le saint Esprit, liv. 2, chap. 44, sect. 44, 42. La conclusion des différences entre le vieil et le nouveau Testament : et response à diverses objections d'aucuns, qui allèguent pour une grande absurdité, la diversité du gouvernement de l'Eglise, la diverse façon d'enseigner, le changement des cérémonies : où est monsté qu'en ceste diversité reluit la constance de

Dieu : et qu'il n'a rien fait que justement, sagement, et en miséricorde, quand il a autrement gouverné son Eglise estant en enfance, que maintenant qu'elle est venue en aage : item, quand devant l'advènement de Christ il a tenu enclose en un peuple la manifestation de sa grâce, laquelle il a depuis espadue sur toutes nations, liv. 2, chap. 44, sect. 43, 44.

Des Traditions.

Que puis que Dieu voulant prescrire la reigle de vraye justice a rapporté tous les points d'icelle à sa volenté, dont il appert que toutes les bonnes oeuvres que les hommes inventent à leur fantasie, ne sont de nulle estime devant Dieu, mais que le service légitime de Dieu consiste seulement en obéissance, et que c'est l'origine, la mère et la gardienne de toutes vertus, liv. 2, chap. 8, sect. 5. Des Traditions humaines, c'est-à-dire des ordonnances touchant le service de Dieu faites par les hommes outre sa Parole : de l'impiété et nécessaire observation d'icelles, liv. 4, chap. 40, sect. 1, 2, 5, 6, 7, 8. Des ordonnances papales (qu'on appelle traditions ecclésiastiques) lesquelles contiennent en partie les cérémonies, en partie concernent (comme ils disent) la discipline. L'impiété de l'une et l'autre espèce : qu'on establît en icelles le service de Dieu, et elles astreignent les consciences d'une rigueur extrême, liv. 4, chap. 40, sect. 9. Et pour icelles le commandement de Dieu est mesprisé, liv. 4, chap. 40, sect. 40. La vraye marque des Traditions humaines, lesquelles l'Eglise doit rejeter et tous fidèles réprouver, liv. 4, chap. 40, sect. 46. Réfutation de la couleur que prenent aucuns pour maintenir les Traditions papales, disans qu'elles sont de Dieu, pource que l'Eglise ne peut errer et est gouvernée par le saint Esprit, liv. 4, chap. 40, sect. 47. Que c'est une pure tromperie, de rapporter aux Apostres l'origine des Traditions, desquelles par cy-devant l'Eglise a esté opprimée, liv. 4, chap. 40, sect. 48, 49, 20. Que c'est à tort qu'aucuns pour excuser la tyrannie des Traditions papales, allèguent l'exemple des Apostres, qui défendoient aux Gentils de

manger des choses sacrifiées aux idoles, de la chair de la beste estouffée, et du sang, liv. 4, chap. 40, sect. 21, 22. C'est ravir à Dieu son royaume, quand on le veut servir par loix d'inventions humaines : et est monsté par tesmoignages et exemples de l'Escriture, que ç'a toujours esté devant Dieu un crime bien énorme, liv. 4, chap. 40, sect. 23, 24. Que le fait de Menoha, père de Sanson, lequel estant homme privé a offert sacrifice à Dieu, ou de Samuel qui a sacrifié en Ramatha ne sert de rien pour maintenir les inventions humaines au service de Dieu, liv. 4, chap. 40, sect. 25. Ne semblablement ce que Christ veut qu'on porte les charges importables que les Scribes et Pharisiens imposoyent, liv. 4, chap. 40, sect. 22. Des constitutions de l'Eglise saintes et utiles, et du but d'icelles, liv. 4, chap. 40, sect. 1. Des constitutions ecclésiastiques qu'on doit tenir pour saintes, pource qu'elles servent à honnesteté en l'Eglise, ou à y conserver bon ordre et paix, liv. 4, chap. 40, sect. 27, 28, 29. Et qu'il faut bien adviser celles qui sont vraiment telles, afin de ne se mesprendre, liv. 4, chap. 40, sect. 30. Que le devoir du peuple chrestien est de les observer : item, de quels erreurs il se faut garder en cest endroict, et comment la liberté des consciences ne laisse pas de demeurer toujours en son entier, liv. 4, chap. 40, sect. 31, 32.

De la Trinité.

Qu'en l'essence de Dieu une et simple nous avons à considérer distinctement trois personnes, ou (comme les Grecs disent) hypostases, liv. 4, chap. 43, sect. 2. Réfutation de ceux qui en ceste matière condamnent et rejettent le mot de Personne, comme estant nouveau, liv. 4, chap. 43, sect. 3, 4, 5. Que les saints Docteurs ont esté contraints d'inventer de nouveaux mots pour maintenir la vérité de Dieu à l'encontre des calomnieux, qui estans malins et rusez taschoyent de la renverser par leurs tergiversations, comme contre Arrius le nom de Consubstantiel, contre Sabellius le mot de trois Personnes ou Propriétéz, liv. 4,

chap. 43, sect. 4, 16. Des diverses opinions de saint Hiérosme, Hilaire, et Augustin quant à l'usage de ces mots, liv. 4, chap. 43, sect. 5. Que c'est que nous entendons par le mot de Personnes, en traitant de la Trinité, liv. 4, chap. 43, sect. 6. De l'erreur de Servet en l'usage de ce mot, liv. 4, chap. 43, sect. 22. Que selon que Dieu à l'advènement de son Fils unique s'est plus clairement manifesté, aussi les trois personnes ont esté alors mieux cognues, liv. 4, chap. 43, sect. 16. Les tesmoignages de l'Escriture qui monstrent la distinction entre le Père et la Parole, item, entre la Parole et le saint Esprit, liv. 4, chap. 43, sect. 17. Et que là le Père est distingué d'avec la Parole et l'Esprit, et l'Esprit d'avec les deux tant par observation de l'ordre, que des choses qui sont proprement attribuées à l'un ou à l'autre, liv. 4, chap. 43, sect. 18. Que ceste distinction des personnes ne contrevient point à l'unité de Dieu, liv. 4, chap. 43, sect. 19. Où aussi il est monsté en quel sens les anciens Docteurs ont dit que le Père est le commencement du Fils, et que toutesfois le Fils a son essence de soy-mesme. Un brief recueil de ce qu'il nous faut croire de l'essence unique de Dieu et des trois personnes, liv. 4, chap. 43, sect. 20. Et qu'il nous faut en cest endroict sur tous autres points de la doctrine, estre sobres et modestes, tellement que nos pensées ou nos langues ne s'advancent point plus loing que les limites de la Parole de Dieu ne s'estendent, liv. 4, chap. 43, sect. 21. Réfutation des resveries de Servet sur ce point de doctrine, liv. 4, chap. 43, sect. 22. Réfutation de l'erreur de certains autres brouillons, Que le Père estant proprement seul vray Dieu, s'est formé son Fils et son Esprit, et a fait descouler sa divinité en eux, liv. 4, chap. 43, sect. 23. Et qu'ils prennent une maxime fausse, asçavoir que toutes fois et quantes que l'Escriture met le nom de Dieu simplement, il se rapporte au Père seulement, liv. 4, chap. 43, sect. 24. Item, en ce qu'ils imaginent trois, desquels chacun ait une partie de l'essence divine, liv. 4, chap. 43, sect. 25. Response à ce qu'ils objec-

tent, Que si Christ estoit vrayement Dieu, il seroit mal nommé Fils de Dieu, liv. 4, chap. 43, sect. 26. L'exposition de plusieurs passages d'Irénée, qu'ils amènent pour confirmer leur erreur : où ce saint docteur dit que le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ est le vray Dieu d'Israël, liv. 4, chap. 43, sect. 27. Item, de certains passages qu'ils allèguent de Tertullian, liv. 4, chap. 43, sect. 28. Que Justin Martyr, saint Hilaire et Augustin font contre tels brouillons, et conferment ce point de nostre doctrine, liv. 4, chap. 43, sect. 29. Que le Fils est consubstantiel avec le Père, liv. 4, chap. 8, sect. 16.

U

De l'Unction des Papistes.

Quelle est l'administration de l'Unction dernière des Papistes, et en quels mots elle se fait : et qu'on ne la peut maintenir par le passage de saint Jaques, ou par l'exemple des Apostres, liv. 4, chap. 49, sect. 18. Ven que le don de guairison donné jadis aux Apostres a de long temps cessé d'estre en l'Eglise, liv. 4, chap. 49, sect. 19, 20. Et quand bien il y seroit encores, que toutesfois il y a grande différence entre la sainte cérémonie des Apostres, et l'observation des Papistes pleine d'impiété, quand ils conjurent l'huile, et luy attribuent ce qui appartient au saint Esprit, liv. 4, chap. 49, sect. 21.

V

De la Vie de l'homme chrestien.

La Loy montre la façon de bien reigler nostre vie : ce qu'aussi on trouvera par-ci par-là en divers passages de l'Ecriture estre enseigné : et avec quelque ordre et méthode, combien qu'elle n'y soit si exquise et affectée qu'ès livres des Philosophes, liv. 3, chap. 6, sect. 4. L'ordre que tient yci l'Ecriture consiste en deux points : elle imprime en nos cœurs l'amour de justice : et puis nous donne certaine règle pour suyvre justice. Quant au premier, elle le fait par divers arguments et raisons, liv. 3, chap. 6, sect. 2. Et que les fondemens

qu'elle prend en cest endroit sont beaucoup meilleurs qu'on n'en scauroit trouver en tous les livres des Philosophes, liv. 3, chap. 6, sect. 3. Contre ceux qui prétendent la cognoissance de Christ, combien que leur vie et mœurs ne montrent point qu'ils soyent Chrestiens, liv. 3, chap. 6, sect. 4. Combien qu'il seroit à désirer que nous fussions tous parfaits, que néanmoins il ne faut pas laisser de reconnoistre pour Chrestiens plusieurs mesmes qui n'ont encores guères avancé. Item, qu'il nous faut toujours efforcer, et ne perdre pas courage pourtant si nous ne proutions qu'un petit, liv. 3, chap. 6, sect. 5. Toutes les parties de bien reigler nostre vie comprises en un passage de saint Paul : la considération de la grâce de Dieu, renoncement d'impiété et des desirs mondains. Sobriété, justice et piété (qui signifie une vraye sainteté) l'espérance de l'immortalité bien heureuse, liv. 3, chap. 7, sect. 3.

De la Vie à venir.

Que Dieu par diverses afflictions nous duit à mespriser la vie présente, afin que nous désirions à bon escient celle qui est à venir, liv. 3, chap. 9, sect. 4, 2, 4. Que le mespris de la vie présente lequel est requis de nous doit estre tel, que ce ne soit pas pour la hayr ne pour estre ingrats envers Dieu, veu que ceste vie mesme est aux fidèles un tesmoignage de sa bonté paternelle, liv. 3, chap. 9, sect. 3. Remonstrance à ceux qui ont trop grand' horreur de la mort que plustost les Chrestiens doyvent désirer ce jour-là qui mettra fin à leurs misères quasi continues, et les remplira d'une vraye joye, liv. 3, chap. 9, sect. 5, 6. De l'excellence incompréhensible de la félicité éternelle (qui est le but de la résurrection) de laquelle il nous faut journellement guster et savourer la douceur en ce monde. Mais toutesfois qu'il nous faut donner garde de curiosité, qui engendre les questions frivoles et nuisibles, et mesmes des spéculations mortelles. Item, que la mesure de gloire au ciel ne sera pas égale en tous les enfans de Dieu, liv. 3, chap. 25, sect. 40, 44.

Où aussi est respondu à plusieurs questions qu'aucuns font touchant l'estat des enfans de Dieu après la résurrection. En quel sens la vie éternelle est nommée Loyer des œuvres, liv. 3, chap. 48, sect. 2, 4.

De la Vie présente et de ses aides.

Que l'Escriture nous monstre à tenir une bonne mesure pour user droictement des biens de ceste vie, liv. 3, chap. 40, sect. 4, 5. Qu'il faut en cecy se donner garde de deux vices : c'est asçavoir qu'en usant de trop grande austérité, nous ne liions les consciences plus que ne permet la Parole de Dieu : et aussi que sous couleur de la liberté nous ne laschions la bride à l'intempérance des hommes, liv. 3, chap. 40, sect. 4, 3. Que Dieu et és vestemens et és viandes n'a pas voulu prouvoir à nostre nécessité seulement mais aussi à nostre récréation, liv. 3, chap. 40, sect. 2. Qu'il est fort nécessaire que chacun de nous en tous les actes de sa vie regarde à sa vocation, afin de ne rien attenter témérairement, ou en doute de conscience, liv. 3, chap. 40, sect. 6. Que Dieu ne desdaigne pas de prouvoir aux nécessitez mesmes de nostre corps terrien. Item, en quel sens c'est que nous luy demandons nostre pain quotidien, liv. 3, chap. 40, sect. 44.

De la Vocation.

De la Vocation intérieure, c'est-à-dire qui est avec efficace, laquelle est un tesmoignage certain de l'élection, et dépend de la seule miséricorde gratuite de Dieu, liv. 3, chap. 24, sect. 1, 2. Contre aucuns qui en la prédestination font l'homme compaignon de Dieu : item, contre ceux qui suspendent de la foy l'élection, liv. 3, chap. 24, sect. 3. Qu'il nous faut chercher la certitude de nostre élection en la Parole, et en la Vocation de Dieu : et nous donner garde de vouloir entrer au conseil éternel de Dieu, liv. 3, chap. 24, sect. 4. Le Père nous a esleus en son Christ seulement : arrêtons-nous doncques en luy seul pour contempler la fermeté de nostre élection, liv. 3, chap. 24, sect. 5. Voire tellement que de là nous concevions une assurance certaine de

persévérer jusques en la fin, liv. 3, chap. 24, sect. 6, 7, 8, 9. De deux espèces de Vocation à salut : l'une qui est universelle, asçavoir par la prédication externe : l'autre spéciale, par l'illumination intérieure du saint Esprit, liv. 3, chap. 24, sect. 8. Que les esleus devant leur Vocation ne diffèrent en rien d'avec les autres : et est prouvé par divers exemples et tesmoignages de l'Escriture, que c'est une fausse imagination ce que disent aucuns, que dès la nativité les esleus ont je ne sçay quelle semence d'élection enracinée en leurs cœurs, liv. 3, chap. 24, sect. 40, 41. Il est traité bien au long, Que comme le Seigneur par la vertu de sa Vocation conduit ses esleus au salut, auquel il les avoit préordonnez en son conseil éternel : aussi d'autre part il a ses jugemens sur les réprouvez, par lesquels il exécute ce qu'il a déterminé d'en faire, et donne voye à sa prédestination, liv. 3, chap. 24, sect. 42, 43, 44.

Des Vœus.

Des Vœus qui se font outre la Parole de Dieu expresse, asçavoir en quelle estime on les doit avoir : et si un homme chrestien en peut faire quelqu'un tel ; et s'il en a fait combien il est obligé, liv. 4, chap. 43, sect. 1, 6. Qu'il y a trois choses à observer és Vœus. Premièrement qui est celui auquel le Vœu s'adresse, asçavoir Dieu qui prend plaisir à obéissance, liv. 4, chap. 43, sect. 2. Secondement, qui nous sommes nous qui vouons : afin que nous mesurions nos forces, et que nous regardions nostre Vocation, et que nous ne mesprisions point la liberté que Dieu nous a donnée, liv. 4, chap. 43, sect. 3. Tiercement, de quelle intention c'est que nous vouons, liv. 4, chap. 43, sect. 4. Du Vœu que les Prestres, Moyens, et Nonnains font de ne se point marier, liv. 4, chap. 43, sect. 3, 47, 48, 49. Quatre fins auxquelles se doyvent rapporter tous nos Vœus, desquelles les deux appartiennent au temps passé, les deux autres au temps à venir, liv. 4, chap. 43, sect. 4, 5. D'un Vœu qui est commun entre les fidèles, lequel a esté fait pour nous au Baptesme, liv. 4, chap. 43, sect. 6. De la témérité et superstition qui a

esté au monde à faire des Vœus, liv. 3, chap. 43, sect. 4, 7.

De la Volonté de l'homme.

Asçavoir-mon si la Volonté de l'homme est en tout et par tout vicieuse et corrompue, tellement qu'elle n'engendre que mal, ou si elle a encores quelque liberté. A ce propos est exposé un mot commun prins des philosophes anciens, Que toutes choses naturellement appètent le bien : et est monstré que de là ne se peut prouver que la Volonté de l'homme soit en liberté, liv. 2, chap. 2, sect. 26. Que la faculté de l'âme est non-seulement nulle, mais du tout imbécille pour aspirer au bien volontairement. Et que si tout l'homme est détenu en la servitude de péché, il est nécessaire que la Volonté soit estreinte et enserrée de liens très-fermes, ce qui est prouvé par tesmoignages de l'Ecriture et de saint Augustin, liv. 2, chap. 2, sect. 27. Il est prouvé par saint Augustin et saint Bernard, que l'homme par sa cheute n'a pas perdu sa Volonté, mais saine Volonté, en sorte qu'elle ne se peut aucunement remuer à bien, tant s'en faut qu'elle s'y applique, mais nécessairement est tirée ou menée à mal, combien que ce ne soit pas par contrainte, ains volontairement; item, est bien au long monstree la différence entre Contrainte et Nécessité, liv. 2, chap. 3, sect. 5. Veü que c'est le Seigneur qui commence et parfait le bien en nos cœurs, veü qu'il besongne en nous le vouloir (c'est-à-dire la bonne Volonté) veü qu'il crée un cœur nouveau, veü qu'il oste le cœur de pierre et donne un cœur de chair : il s'ensuyt bien que la Volonté de l'homme est du tout corrompue et n'a rien de bien, liv. 2, chap. 3, sect. 6. Il est prouvé par raison et divers tesmoignages de

l'Ecriture, que Dieu œuvre la bonne Volonté és siens, non-seulement en les préparant ou convertissant pour le commencement (en sorte que puis après d'elle-mesme elle face quelque bien) mais pource que c'est de luy seul et de sa grâce que la Volonté est incitée à aimer le bien, inclinée à le désirer, et esmeue à le chercher et s'y adonner : d'avantage, que ceste amour, désir, et effort ne défailent point, mais durent jusques à leur effect : finalement, que l'homme poursuyt le bien et y persévère jusques à la fin, liv. 2, chap. 3, sect. 7, 8, 9. Et pourtant, que ce qu'on a imaginé et enseigné par longues années est faux, asçavoir que Dieu esmeut tellement nostre Volonté, qu'il est après en nostre élection d'obtempérer à son mouvement ou résister : item, telles autres sentences ce qui est prouvé par autorité de l'Ecriture et de saint Augustin, liv. 2, chap. 3, sect. 10, 11, 12, 13, 14. Que mesmes és actions lesquelles de soy nesont ne bonnes ne mauvaises, et appartiennent plustost à la vie terrienne que spirituelle, la Volonté de l'homme n'est pas libre, mais que par un mouvement spécial de Dieu les hommes sont inclinez à douceur, miséricorde, courroux, frayeur, et autres affections diverses, toutes fois et quantes qu'il veut donner voye à sa providence, comme il est monstré par l'Ecriture, par l'expérience qu'on en voit journallement, et par tesmoignages de saint Augustin, liv. 2, chap. 4, sect. 6, 7.

De la Volonté de Dieu.

De la Volonté de Dieu secrette et cachée, item, d'une autre qui nous appelle à une obéissance volontaire, liv. 3, chap. 20, sect. 43; chap. 24, sect. 17.

AUGUSTIN MARLORAT,
AUX LECTEURS FIDÈLES QUI AIMENT LE SEIGNEUR JÉSUS,
ET DÉSIRENT PROUFITER EN LA LECTURE DE CE LIVRE,
SALUT.

Tous ceux qui liront les deux Indices suyvens, et spécialement le second, se pourroyent esmerveiller de ce qu'après tant d'éditions, et reveues du présent livre, je me suis finalement adonné à recueillir tous les passages de l'Escriture, qui y sont alléguez et exposez pour la plus part, veu que s'il y avoit quelque utilité qu'on en peust recueillir, cela se devoit faire plustost, et spécialement depuis trois aus, quand l'auteur dudict livre, y mit tellement la main, qu'outre plusieurs bonnes choses qu'il y a adjoustées, la disposition des matières qui y sont contenues, est sortie de ses mains en sa perfection, tellement qu'en quatre livres divisez en chapitres, et iceux en diverses sections, il a non moins heureusement que familièrement comprins tous les points de la religion chrestienne. Et certes je confesse qu'il eust esté trèsbon, si dés ce temps-là quelqu'un se fust employé fidèlement et songneusement, après le recueil desdits passages. Ce que dés lors j'avoie proposé de faire par le conseil de l'imprimeur, mais d'autant que ma vocation me pousoit ailleurs, voire comme on achevoit le livre reveu et autrement disposé qu'au paravant, mon entreprinse fut rompue ou pour le moins différée. Car depuis que le livre a esté imprimé tant en latin qu'en françois, et mis en vente quasi par tout, voyant que nul ne prenoit la peine de revoir et recueillir les passages de l'Escriture, pour en faire une bonne et ample table, considérant aussi l'utilité que tous ceux qui traittent la sainte Escriture en pourroyent rapporter : je ne me suis peu contenir que je ne m'y employasse de tout mon pouvoir, et selon le loisir que j'ay peu avoir en ces temps si divers et confus. Mais afin que tout fust plus certain et correct, je ne me suis pas fié aux quottations mises en la marge, et imprimées par ci-devant, car ayant tout veu et conféré, j'ay trouvé qu'il y en avoit beaucoup de fausses, plusieurs omises, et aucunes n'estans mises en leur lieu, comme il est facile aux correcteurs, qui ne sont versez és saintes Escritures de prendre l'un pour l'autre. Parquoy ayant le tout restitué le mieux qu'il m'a esté possible, et adjousté ce qu'on avoit laissé..... j'ay recueilli et puis mis par ordre selon les livres du Vieil et Nouveau Testament les passages de l'Escriture..... Il faut aussi qu'on entende que les versets qui sont mis au long en l'Indice, ne sont pas entièrement alléguez, encores moins exposez en l'*Institution* : mais seulement une partie, et toutesfois ce n'est point sans cause que nous les avons mis entiers pour la plus

part. Car il advient souvent qu'en divers lieux des *Institutions* certains passages sont alléguez et prins de quelques parties d'un mesme verset. Et pource qu'il eust falu user de redites en marquant les lieux et les nombres pour les trouver, ce qui eust peu ennuyer le Lecteur, j'ay mieux aimé mettre le verset tout entier et de suite, que le diviser en plusieurs parties, et user de répétitions superflues. Quant à l'utilité que les Lecteurs pourront rapporter de ce mien labeur, outre ce que l'expérience m'a enseigné par semblables Indices que j'ay faits pour mon estude et exercice sur les dites *Institutions* par ci-devant imprimées, je peu asseurer pour le moins ceux qui ne sont encores beaucoup exercez à traiter les saintes Escritures, et qui ont bonne volonté de s'employer au service de l'Eglise, et mesmes ceux qui y travaillent journellement, qu'ils trouveront yci grande ouverture pour bien seurement et dextrement exposer les escrits tant des Prophètes que des Apostres, et accomoder les passages yci alléguez et autres semblables à leur vray but, qui est l'édification de l'Eglise..... Quant à la version que j'ay suyvie, j'espère que les Lecteurs ne trouveront estrange, si je me suis plustost arresté au propre texte, ainsi qu'il est en la Bible, qu'à ce que Maistre Jehan Calvin met dedans son *Institution*. Car comme il est homme excellent et de grande lecture, ainsi que toutes ses œuvres tesmoignent assez combien l'Escriture sainte luy est familière, il n'a pas tousjours les Livres ouverts quand il escrit (comme aussi il n'est ja besoin) pour mettre de mot à mot ce qu'il ameine tant du Vieil que du Nouveau Testament. Il suffit que le sens y est si bien gardé, et la propriété des mots si songueusement observée, que nul n'y peut rien calomnier ou reprendre, s'il ne prend plaisir à blasmer ce qu'il seroit bien empesché de pouvoir imiter mesmes de bien loing..... Au reste, puis qu'ainsi est que nous avons en ce Livre tous les points de la religion chrestienne amplement et fidèlement exposez, et que par ce moyen nous pouvons aisément réfuter les fausses opinions des adversaires, quiconque apportera en la lecture d'iceluy une docilité et droicte affection d'y prouffiter, il ne faut point douter qu'il n'y trouve non-seulement de quoy contenter son esprit, mais aussi ample matière pour édifier les autres, et asseurer tellement leurs consciences qu'elles ne seront aisément esbranlées pour chose qui adviene, estans asseurez que leur foy est appuyée sur le fondement des Apostres et Prophètes, lesquels ont parlé et escrit estans poussez par l'Esprit de Dieu, lequel veut que sa Parole qu'il a tant chère et précieuse, soit leue, ouye, traitée et receue en toute crainte et révérence, sans y rien adjouster du nostre ou retrancher, de peur que n'en soyons reprins et trouvez menteurs. Parquoy cheminans en toute simplicité et crainte du Seigneur, lisons ces choses tant utiles et nécessaires, et croissons journellement en la grâce et cognoissance de nostre Seigneur et Sauveur JÉSUS-CHRIST, seul Chef et Docteur de l'Eglise : Auquel soit gloire maintenant et jusqu'au jour d'éternité, Amen.

Ce premier jour de May M. D. LXII.

INDICE PREMIER

DES MATIÈRES CONTENUES EN CE PRÉSENT LIVRE.

Le premier nombre démontre le livre, le second le chapitre, le troisième la section.

A

- Abraham père des fidèles, 3. 40. 41.
Abraham justifié par la seule foy, 3. 11. 13.
Abraham a mené une vie pleine de misères, 2. 40. 44.
Acaïus Evesque d'Amide, 4. 4. 8.
Accroissement de foy est nécessaire, 4. 44. 7.
Action de grâces deue à un seul Dieu, 2. 8. 16.
Action de grâces nécessaire aux fidèles, 3. 20. 28.
Acception de l'homme est double envers Dieu, 3. 17. 4.
Achab et sa pénitence, 3. 3. 25. — 3. 20. 45.
Acolytes et leurs offices, 4. 4. 9. — 4. 19. 23.
Adam comment trébuché, 2. 1. 4.
Adam est trébuché par la providence de Dieu, 3. 23. 8.
Adam second, voyez *Christ*.
Administration des Sacremens est une partie du ministère Ecclésiastique, 4. 45. 20.
Adoration deue à un seul Dieu, 2. 8. 16.
Advènement de Christ en jugement, 2. 46. 47.
Adultère défendu, 2. 8. 41.
Afflictions envoyées de Dieu, 1. 17. 8.
Afflictions sont nécessaires aux fidèles, 3. 8. 4.
Afflictions sont utiles en diverses sortes, 3. 4. 32, 33, 34. — 3. 8. 2, 3.
Afflictions doyvent tousjours estre considérées avec leur fin, 3. 9. 4.
Afflictions des bons sont différentes d'avec celles des meschans, 3. 4. 32. — 3. 8. 4.
Afflictions des meschans sont maudites, 3. 4. 32, 33.
Anciens et leur office, 4. 42. 2.
Antechrist et son siège en l'Eglise, 4. 2. 42.
Apollinaire ancien hérétique, 2. 16. 42.
Apostres qui proprement, 4. 3. 4, 5.
Apostres ont parlé et escrit estans poussez par l'Esprit de Dieu, 4. 8. 9.
Apostres comment sont plus grans que Jehan-Baptiste, 2. 9. 5.
Apostres et leur but en leurs escrits, 4. 20. 42.
Apostres sont bien différens d'avec ceux qui se disent leurs successeurs, 4. 8. 9.
Appétit de vengeance défendu, 2. 8. 57. — 4. 20. 20.
Appétit de vengeance en Sanson, 3. 20. 45.
Arbitre, voyez *Franc-arbitre*.
Archidiaques et leur commencement en l'Eglise, 4. 4. 5.

- Archevesques en l'Eglise, et leur institution, 4. 4. 4.
- Aristocratie ordonnée de Dieu entre les Israélites, 4. 20. 8.
- Aristote philosophe, 4. 5. 5. — 4. 45. 7. — 2. 2. 3, 23.
- Arrius hérétique réfuté, 4. 13. 4, 16.
- Arts mécaniques sont de Dieu, 2. 2. 46.
- Ascension de Jésus-Christ au ciel, 2. 46. 44.
- Astrologie et son usage, 4. 5. 5.
- Allégories qui sont hors propos doyyent estre laissées, 3. 5. 19. — 3. 4. 4.
- Ambroise et sa magnanimité, 4. 42. 7.
- Ame et sa définition, 4. 45. 6.
- L'Ame est d'une essence immortelle, 4. 45. 2, 6.
- Ame a deux parties, 4. 45. 7.
- Ames créées de Dieu, 4. 45. 5.
- Ames sont immortelles, 4. 45. 2. — 2. 40. 9.
- Anabaptistes et leurs erreurs, 2. 8. 26. — 2. 40. 1, 7. — 3. 3. 2, 44. — 4. 1. 13. — 4. 12. 12. — 4. 15. 16. — 4. 16. 1. — 4. 20. 2.
- Anathème que signifie, 4. 42. 40.
- Anges créés de Dieu, 4. 44. 3, 4.
- Anges créés à la semblance de Dieu, 4. 45. 3.
- Anges sont esprits de nature essentielle, 4. 44. 9.
- Anges pourquoy ainsi appelez, 4. 44. 5.
- Anges pourquoy appelez armées ou exercites, là mesme.
- Anges sont quelquesfois appelez dieux, là mesme.
- Anges pourquoy sont appelez vertus, là mesme.
- Anges ne doyyent estre adorez, 4. 44. 44.
- Anges ordonnez pour le salut des fidèles, 4. 44. 7.
- Anges ont Christ pour chef, 3. 22. 4.
- Anges mauvais et leur cheute, 4. 44. 16.
- Anges et leur office, 4. 44. 6, 42. — 3. 20. 23.
- Anges et leurs noms divers, 4. 44. 8.
- Anselme, 2. 2. 4.
- Anthropomorphites, 4. 47. 23, 25.
- Assurance des fidèles, 3. 24. 7.
- Assemblée au nom de Christ, 4. 9. 2.
- Assemblées Ecclésiastiques nécessaires, 2. 8. 32. — 4. 4. 5.
- Assiette de Christ à la dextre du Père, 2. 46. 15.
- Autorité des conciles, 4. 8. 40, 44. — 4. 9. 44.

B

- Babil des Egyptiens, 4. 8. 4.
- Baptême et sa signification, 4. 45. 4.
- Baptême institué par Jésus-Christ, 4. 46. 27.
- Baptême sacrement de pénitence, 4. 45. 4.
- Baptême avec ses cérémonies, 4. 45. 49.
- Baptême mis au lieu de la Circoncision, 4. 44. 24. — 4. 46. 6.
- Baptême en quoy est différent d'avec la Circoncision, 4. 44. 21. — 4. 46. 3.
- Baptême comment nécessaire, 4. 46. 26.
- Baptême doit estre estimé selon la dignité de celuy qui l'administre, 4. 45. 46.
- Baptême apporte trois choses à la foy chrestienne, 4. 45. 4.
- Baptême de Jehan et des Apostres est un, 2. 9. 5.
- Baptême des petis enfans prouvé et maintenu par la sainte Escriture, 4. 46. 4.
- Baptisez en la papauté ne doyyent estre rebaptisez, 4. 45. 46.
- Basile, 4. 44. 20. — 4. 46. 8.
- Bénédiction de Dieu est de grande efficace, 3. 7. 8, 9.
- Bénéfices à qui donnez en la Papauté, 4. 5. 6.
- Béringarius, 4. 47. 42.
- le souverain Bien de l'homme, 3. 25. 2.
- le souverain Bien selon Platon, 4. 2. 3.
- Biens ecclésiastiques comment estoient anciennement distribuez, 4. 4. 6.
- Biens terriens, et leur usage, 3. 40. 4.
- Bons meslez parmi les mauvais, 3. 21. 7. — 4. 4. 7, 8, 43
- Bonté de Dieu est l'object de la foy, 3. 3. 49.
- But de tous les fidèles, 2. 40. 44. — 3. 25. 2.

C

- Calligula hardi contempteur de la Divinité, 4. 3. 2.
- Cardinaux comment eslevez en l'Eglise, 4. 7. 30.
- Cassius et son tribunal, 4. 20. 40.

- Catéchiser en l'Eglise, 4. 49. 43.
 Cathariens, 4. 1. 43.
 Caton, 3. 10. 4.
 Causes de nostre salut sont quatre, 3. 44. 17, 21.
 Célestins hérétiques réfutez, 2. 1. 5. — 3. 23. 5.
 Célibat, 2. 8. 4. — 4. 42. 26. — 4. 43. 48.
 Cène du Seigneur comment instituée, 4. 47. 4, 20.
 Cène du Seigneur gist en deux choses, 4. 47. 41, 44.
 Cène du Seigneur, et son usage, 3. 25. 8.
 Cène du Seigneur donnée anciennement aux petis enfans, 4. 46. 30.
 Cène du Seigneur profanée en la papauté, 4. 48. 4.
 Cérémonies abolies par la venue de Jésus-Christ, 4. 44. 25.
 Cérémonies séparées de Jésus-Christ sont inutiles, 4. 44. 25.
 Chair guerroye contre l'Esprit, 3. 20. 47, 48.
 Chanoines quels en la papauté, 4. 5. 40.
 Chant introduit en l'Eglise, 3. 20. 32.
 Chapelains en l'Eglise papale, 4. 5. 10.
 Charité engendrée de la foy, 3. 2. 41.
 Cheute d'Adam, 2. 1. 4.
 Chiliastes et leur resverie touchant le règne de Christ, 3. 25. 5.
 Christ est Dieu éternel, 1. 43. 7. — 2. 44. 2.
 Christ est Dieu et homme, 2. 42. 2.
 Christ a deux natures, 2. 44. 4.
 Christ pourquoy nommé Jésus, 2. 46. 4.
 Christ appelé second Adam, 4. 45. 4. — 2. 42. 7.
 Christ advocat, 3. 20. 47.
 Christ appelé Ange, 4. 13. 10. — 4. 44. 5, 9.
 Christ vray et seul autheur des miracles, 4. 13. 13.
 Christ autheur de vie, 2. 47. 4.
 Christ chef de toute l'Eglise, 4. 6. 9.
 Christ chef des hommes et des Anges, 2. 42. 1. — 3. 22. 4.
 Christ seule viande de nos âmes, 4. 47. 4.
 Christ seul docteur et maistre de l'Eglise, 4. 3. 3. — 4. 8. 7, 8.
 Christ fils de David, 2. 43. 3.
 Christ fils de Dieu naturel, 2. 44. 5.
 Christ fin de la Loy, 4. 6. 2. — 2. 6. 4. — 2. 7. 2.
 Christ frère de tous les fidèles, 2. 42. 2.
 Christ seul fondement de l'Eglise, 3. 15. 5.
 Christ pour faire office de Médiateur devoit prendre chair humaine, 2. 42. 1, 4.
 Christ est l'image de Dieu trèsparfaite, 4. 15. 4.
 Christ juge de tout le monde, 2. 46. 47.
 Christ est la matière ou substance de tous les Sacremens, 4. 44. 46. — 4. 17. 14.
 Christ seul Médiateur entre Dieu et l'homme, 1. 14. 42. — 2. 6. 2, 3. — 2. 12. 4. — 2. 16. 46. — 2. 17. 4, 4. — 3. 20. 47. — 4. 42. 25.
 Christ est le vray objet du baptesme, 4. 45. 6.
 Christ est le pain de vie, et comment, 4. 47. 5.
 Christ Prophète, Roy et Sacrificateur, 2. 45. 4.
 Christ est le vray miroir de nostre election, 3. 24. 5.
 Christ Sacrificateur, 2. 42. 4. — 2. 45. 6. — 4. 48. 2. — 4. 49. 28.
 Christ seul sauveur de tous les esleus, 3. 24. 6.
 Christ soleil de justice, 2. 40. 20. — 3. 25. 4. — 4. 8. 7.
 Christ Esprit de la Loy, 2. 7. 2.
 Christ baptisé ayant environ trente ans, 4. 46. 29.
 Christ sujet à diverses afflictions, 3. 8. 4.
 Christ manifesté en l'Evangile, 2. 9. 4.
 Christ exempt de tout péché, 2. 43. 4. — 2. 46. 5.
 Christ nous a acquis la grâce de Dieu et la vie éternelle, 2. 47. 4.
 Christ doit estre cherché au ciel, 4. 47. 29.
 Christ a prins vrayement la substance de nostre chair, 2. 43. 4.
 Christ assis à la dextre de Dieu le Père, 2. 44. 3.
 Christ seul suffit à tous les fidèles, 2. 46. 49.
 Christ viendra en jugement, 2. 46. 47.
 Christ a une chair vivifiante, 4. 47. 9.
 Christ en mourant nous a vivifiéz, 2. 46. 5.
 Christ descendu aux enfers, 2. 46. 8, 9
 Christ a jurné quarante jours, et pourquoy, 4. 42. 20.
 Christ a prins nos infirmités sans péché, 2. 16. 42.

- Christ a une parfaite et entière justice. 3. 14. 12.
- Christ et son mérite, 2. 17. 1.
- Christ et ses miracles, 1. 13. 43.
- Christ a effacé nos péchez par son obéissance, 2. 16. 5.
- Christ et son office, 2. 6. 2. — 2. 12. 4. — 2. 15. 4. — 3. 12. 7.
- Christ a une puissance infinie, 2. 15. 5. — 2. 16. 16.
- Christ a un règne éternel, 2. 15. 3. — 3. 25. 5.
- Christ a un règne spirituel, 2. 15. 3. 4. — 4. 5. 17. — 4. 17. 48. — 4. 20. 1, 12, 13.
- Christ ressuscité des morts, 2. 16. 13.
- Christ a vaincu Satan, 1. 14. 48.
- Christ communique quelquesfois son Nom à l'Eglise, 4. 17. 22.
- Chrestiens appelez fidèles, 2. 15. 5.
- Chrestiens de nom seulement, 3. 6. 4.
- Circoncision en quoy est différente du Baptesme, 4. 14. 21. — 4. 46. 3.
- Clefs du royaume des cieus, 4. 2. 10. — 4. 6. 4. — 4. 11. 1.
- Clercs qui anciennement appelez, 4. 4. 9.
- Clercs et leur immunité, 4. 11. 15.
- Clercs tonsurez, 4. 19. 26, 27.
- Cœurs des hommes sont en la main de Dieu, 4. 18. 1, 2.
- Cognoissance de Dieu est imprimée és entendemens des hommes, 1. 3. 1.
- Cognoissance de Jésus-Christ, 3. 2. 6.
- Cognoissance de l'homme est nécessaire, 1. 4. 1.
- Cognoissance de l'homme est double, 4. 15. 1.
- Cognoissance de la vie céleste imprimée en l'esprit de l'homme, 1. 15. 6.
- Combat continué des fidèles, 1. 14. 43, 45, 48. — 3. 3. 10. — 3. 20. 46. — 4. 15. 11, 12.
- Combat du diable avec les hommes. 4. 14. 48.
- Commandemens de Dieu ne doivent estre mesurez selon les facultez de l'homme, 2. 5. 4, 6.
- Commandemens de la Loy comment doyvent estre considérez, 2. 8. 8.
- Commandemens de Dieu ne peuvent estre parfaitement observez des hommes, 2. 5. 4, 6.
- Commandemens ont trois espèces, 2. 5. 6, 8.
- Communication des propriétés, 2. 14. 1.
- Communion des Saints, 4. 1. 3.
- Comparaison entre Jésus-Christ et Moysé, 2. 11. 4.
- Comparaison entre la vraie Eglise et bastarde, 4. 2. 1.
- Conciles répugnans l'un à l'autre, 4. 9. 9.
- Conciles et leur autorité, 4. 8. 10, 11. — 4. 9. 1.
- Concupiscence est condamnée, 2. 8. 49.
- Concupiscence est péché devant Dieu, 3. 3. 12, 13.
- Concupiscence aux régénerez, 3. 3. 10.
- Confession du péché est nécessaire, 3. 3. 17.
- Confession du péché est en diverses sortes, 3. 20. 9.
- Confession auriculaire et son fondement, 3. 4. 4, 5.
- Confession a deux espèces, 3. 4. 12.
- Confirmation des papistes, 4. 19. 4.
- Conjecture morale est contraire à la foy, 3. 2. 38.
- Conjonction entre Dieu et les fidèles, 2. 8. 48.
- Conscience que signifie, 3. 19. 5. — 4. 10. 3.
- Consolation pour les fidèles, 4. 16. 3. — 4. 17. 11, 12. — 2. 8. 24. — 2. 16. 5, 17. — 3. 8. 7. — 3. 9. 6. — 3. 15. 8. — 3. 20. 51. — 3. 25. 4. — 4. 1. 3.
- Constantin et sa donation, 4. 11. 42.
- Constitutions ecclésiastiques ont deux espèces, 4. 10. 29.
- Contention en l'Eglise touchant le tiltre d'Evesque universel, 4. 7. 4.
- Contention pour le Baptesme des petis enfans, 4. 16. 32.
- Contenance que signifie, 4. 13. 17.
- Contenance est un singulier don de Dieu, 2. 8. 12.
- Conversion quelle se trouve és Sacrements, 4. 17. 14, 15.
- Cornille Centenier pourquoy a esté baptisé, 4. 15. 15.
- Cornille illuminé et régénéré avant qu'il eust ouy l'Evangile par la bouche de saint Pierre, 3. 24. 10.
- Cornille et sa foy, 3. 2. 32.

- le Corps est aussi consacré à Dieu, 3. 25. 7.
- le Corps de Jésus-Christ est fini, 4. 47. 26.
- le Corps de Jésus-Christ appelé temple, 2. 44. 4.
- le Corps de Jésus-Christ est mangé en la Cène, et comment, 4. 47. 5.
- la Coulepe et la peine sont remises ensemble, 3. 4. 29.
- Courtisans flatteurs sont dangereux, 4. 20. 32.
- Crainte de Dieu est le commencement de sagesse, 3. 3. 7.
- Crainte de Dieu se trouve és fidèles seulement, 2. 3. 4.
- Crainte de Dieu quelle aux réprouvez, 3. 2. 27. — 4. 10. 23.
- Crainte du Seigneur, 3. 2. 26.
- Crainte des fidèles, 3. 2. 21, 22.
- Cratès Thébéen, 3. 10. 4.
- Croix de Christ est un char de triomphe, 2. 16. 6.
- Croix, voyez *Affliction*.
- Croire l'Eglise, et non en l'Eglise, 4. 4. 2.
- Curiosité doit estre évitée, 4. 4. 4. — 4. 14. 4, 4, 7, 8, 16. — 4. 15. 8. — 2. 1. 40. — 2. 42. 5. — 2. 16. 48. — 2. 17. 6. — 3. 20. 24. — 3. 21. 4, 2. — 3. 25. 6, 10.
- D**
- David figure et image de Christ, 3. 20. 25.
- Degrez de régénération, 4. 46. 31.
- Denis, de la Hiérarchie céleste, 4. 14. 4.
- Descente de Jésus-Christ aux enfers, 2. 16. 8, 9.
- Désobéissance est le commencement de la ruine du genre humain, 2. 4. 4.
- Détraction condamnée, 2. 8. 47.
- Diable comment mauvais, 2. 3. 5.
- Diabes sont esprits essentiels, 4. 44. 49.
- Diaconesses en l'Eglise, 4. 43. 19.
- Diacres sont en deux espèces, 4. 3. 9.
- Diacres en l'Eglise et leur office, 4. 3. 9.
- Diacres quels en la papauté, 4. 5. 15. — 4. 19. 32.
- Dieu est un, 4. 10. 3. — 2. 8. 16.
- Dieu n'est point accepteur de personnes, 3. 23. 10.
- Dieu est source et fontaine de tous biens, 4. 2. 4.
- Dieu n'est point autheur de péché, 4. 44. 16. — 4. 48. 4. — 2. 4. 2.
- Dieu seul cognoist les cœurs, 2. 8. 23. — 3. 2. 16. — 3. 4. 9.
- Dieu seul créateur de toutes choses, 1. 44. 3.
- Dieu est le docteur des fidèles, 3. 2. 6.
- Dieu est juge de tout le monde, 4. 46. 6.
- Dieu est législateur spirituel, 2. 8. 6.
- Dieu est Loy à soy-mesme, 3. 23. 2.
- Dieu est tout-puissant, 4. 46. 2, 3.
- Dieu est l'époux de l'Eglise, 2. 8. 48.
- Dieu est de nature libéral, 3. 20. 26.
- Dieu est Roy éternel, 3. 20. 42.
- Dieu est toujours semblable à soy, 1. 4. 2, 3. — 2. 41. 43.
- Dieu se rend aucunement visible en la personne de Jésus-Christ, 2. 9. 4.
- Dieu a fait le monde en six jours, et pourquoy, 4. 44. 22.
- Dieu ne doit estre représenté par chose visible, 4. 11. 4.
- Dieu est au ciel, et comment, 3. 20. 40.
- Dieu peut estre cognu en deux sortes, 4. 2. 4.
- Dieu est d'une essence simple et infinie, 4. 13. 2.
- Dieu a fait alliance avec les Pères et avec nous, mais en diverses sortes, 2. 10. 2.
- Dieu ne s'appaise point par une pénitence feinte, 3. 3. 25.
- Dieu aveugle et endureit les meschans, et comment, 2. 4. 3.
- Dieu besongne és cœurs des hommes, et comment, 2. 4. 4.
- Dieu besongne en deux sortes és esleus, 2. 5. 5.
- Dieu donne sa grâce aux esleus seulement, 2. 2. 6. — 2. 3. 44.
- Dieu enrichit les hommes par sa bénédiction, 3. 7. 8, 9.
- Dieu espond sa miséricorde sur toutes créatures, 1. 5. 5.
- Dieu gouverne tout par sa providence, 4. 46. 4.
- Dieu monstre son ire grande envers les réprouvez, 3. 25. 42.
- Dieu prévient les hommes par sa bonté gratuite, 3. 14. 5. — 3. 24. 2.
- Dieu regarde plustost le cœur que l'œuvre, 3. 14. 8. — 3. 20. 31.
- Dieu se sert des meschans, et comment, 4. 48. 1.

- Dieu supporte les siens en diverses manières. 3. 45. 4. — 3. 49. 5. — 3. 20. 12, 19. — 4. 17. 14.
- Dieu veut quelquesfois que sa Parole soit annoncée aux réprouvez, 3. 24. 43.
- Différence entre Dieu et les hommes, 2. 8. 6. — 2. 40. 9.
- Différence entre le juste et l'injuste, 3. 44. 2.
- Différence entre la Loy et l'Evangile, 2. 9. 2, 3, 4.
- Différence entre nécessité et contrainte, 2. 3. 5.
- Différence entre les pasteurs et docteurs, 4. 3. 4.
- Différence entre les pères et les fidèles sous le Nouveau Testament, 2. 7. 16. — 2. 9. 4, 2, 4. — 2. 40. 5. — 4. 40. 44. — 4. 44. 23.
- Différence entre vraie religion et superstition, 1. 12. 4.
- Différence entre les Sacremens de la Loy ancienne et nouvelle, 4. 44. 23, 26.
- Différence entre schismatiques et hérétiques, 4. 2. 5.
- Différence du Vieil et Nouveau Testament, 2. 44. 4.
- Dignité et excellence de l'homme, 4. 45. 3, 4.
- Dignité des fidèles, voyez *Fidèles et leur dignité*.
- Discipline ecclésiastique, 4. 42. 4.
- Discipline ecclésiastique doit estre modérée, 4. 4. 29.
- Discipline ecclésiastique, et ses parties, 4. 42. 22.
- Discipline des Lacédémoniens fort austère, 4. 43. 8.
- Dispute controuvée entre saint Pierre, et Simon magicien, 4. 6. 45.
- Dissimulation d'aucuns est taxée, 3. 49. 43.
- Distinction de la foy formée et non formée, 3. 2. 8.
- Distinction de latrie et dulia, 4. 44. 44. — 4. 42. 2.
- Distinction scholastique de trois sortes de liberté, 2. 2. 5.
- Distinction scholastique de la nécessité, 1. 46. 9.
- Distinction de la peine et de la coulpe, 3. 4. 29.
- Distinction ridicule du péché mortel et véniel, 2. 8. 58. — 3. 4. 28.
- Distinction entre Sacrement et la chose du Sacrement, 4. 44. 45.
- Docteurs sont nécessaires en l'Eglise, 4. 3. 4.
- Doctrine de Moysé et son but, 1. 8. 3.
- Doctrine de Jésus-Christ est l'âme de l'Eglise, 4. 42. 1.
- Doctrine de la foy est corrompue en la papauté, 4. 8. 4.
- Doctrine de repentance a esté corrompue par les Sophistes, 3. 4. 4.
- Donation de Constantin, 4. 44. 42
- Donatistes réfutez, 4. 4. 43.
- Donatistes fort austères, 4. 42. 12.
- Dulia et latrie, 4. 44. 44. — 4. 42. 2. — 2. 2. 5.

E

- Ecclésiastique auteur incertain, 2. 5. 48.
- Edification nécessaire aux fidèles, 4. 4. 42. — 4. 8. 4.
- Egyptiens et leur babil ridicule, 4. 8. 4.
- Eglise vraie, 4. 4. 4.
- Eglise vraie est bien autre que celle qui est bastarde, 4. 2. 4.
- Eglise et ses vraies marques, 4. 4. 9, 40.
- Eglise doit estre considérée en deux sortes, 4. 4. 7.
- Eglise et son lieu, 4. 4. 9.
- Eglise a sa juridiction, 4. 44. 4.
- Eglise et sa perfection, 4. 8. 12.
- Eglise et sa perpétuité, 2. 45. 3.
- l'Eglise a tousjours esté au monde, 4. 1. 17.
- Eglise catholique ou universelle, 4. 4. 2.
- Eglise sainte et comment, 4. 4. 43, 47. — 4. 8. 42.
- Eglise est le Royaume de Christ, 4. 2. 4.
- Eglise se nomme quelquesfois du nom de Christ, 4. 47. 22.
- Eglise et sa condition avant que la papauté fust, 4. 4. 4, 2.
- Eglise papale, 4. 2. 2.
- Eglise romaine, et son autorité, 4. 6. 46.
- l'Eglise peut bien faillir, 4. 8. 43.
- l'Eglise comment doit estre édiifiée, 4. 8. 4.
- l'Eglise a la doctrine de Jésus-Christ pour âme, 4. 42. 4.

- l'Eglise a une trèsgrande autorité, 4. 1. 10.
- Eglise est toujours conservée du Seigneur, 2. 15. 3.
- Eglise et sa discipline, 4. 1. 29.
- Eglise et son fondement, 1. 7. 2. — 4. 2. 1.
- l'Eglise a sa puissance sujette à la Parole du Seigneur, 4. 8. 4.
- Election de Dieu est éternelle, 3. 21. 1.
- Election est gratuite, 3. 22. 1.
- Election est le fondement de l'Eglise, 4. 1. 2.
- Election confirmée et établie par la vocation, 3. 24. 1.
- Election et sa fermeté, 3. 24. 4.
- Election a pour son but la sainteté de vie, 3. 23. 12.
- Elévation des mains aux prières, 3. 20. 16.
- Elias et son jusne, 4. 12. 20.
- Endurcissement des meschans et son origine, 3. 24. 44.
- les petis Enfans apportent leur damnation dès le ventre de la mère, 4. 15. 10.
- les petis Enfans sont régénerez de Dieu, 4. 16. 17.
- les petis Enfans doivent estre baptizez, 4. 16. 1.
- Enfans prennent le nom de leur pères, 2. 13. 3.
- Enfans et leur devoir envers leurs pères et mères, 2. 8. 35, 36.
- Ennemis doyyent estre aimez, 2. 8. 56.
- l'Entendement et la volonté sont les deux parties de l'âme, 1. 15. 7.
- Epicurus et son opinion touchant la Divinité, 1. 2. 2.
- Epicuriens sont toujours en grand nombre, 1. 16. 4.
- Epiphanius, 4. 9. 9. — 4. 15. 21.
- Erreurs souvent meslez parmi la foy, 3. 2. 31.
- Esaü et sa repentance, 3. 3. 25.
- Eschelle de Jacob, 1. 14. 12.
- l'Ecriture meine les hommes en la cognoissance de Dieu, 1. 6. 4.
- l'Ecriture parle en deux sortes de l'Eglise, 4. 1. 7.
- l'Ecriture a son autorité du saint Esprit, 1. 7. 1.
- l'Ecriture est simple, mais de grande efficace, 1. 8. 4.
- l'Ecriture est de grande utilité, 1. 9. 1.
- Esleus seuls sont capables de la grâce de Dieu, 2. 2. 6.
- Esleus seuls croyent vrayement, 1. 7. 5. — 3. 2. 41. — 3. 24. 2.
- Esleus seuls craignent Dieu, 2. 3. 4.
- Esleus seuls ne peuvent périr, 3. 24. 6, 7.
- Esleus seuls persévèrent en la foy, 3. 24. 6.
- Esleus diffèrent bien d'avec les réprouvez, 3. 2. 27. — 3. 4. 32. — 3. 8. 6. — 3. 9. 6. — 3. 13. 3. — 3. 20. 16, 29. — 3. 24. 16. — 3. 25. 9.
- Espérance pour foy, 3. 2. 43.
- Espérance conjointe avec la foy, 3. 2. 42.
- Espérance s'estend mesmes outre la mort, 3. 24. 7.
- Espérance à cause des biens que Dieu nous a faits au paravant, 3. 2. 31.
- Espérance et sa nature, 3. 25. 1.
- le saint Esprit est Dieu éternel, 4. 12. 14.
- le saint Esprit est docteur intérieur, 3. 4. 4.
- le saint Esprit n'habite point és meschans, 2. 2. 16.
- le saint Esprit et ses tiltres, 3. 1. 3.
- le saint Esprit et son office, 3. 2. 36.
- le saint Esprit et son œuvre, 4. 14. 8, 9.
- Estre justifié devant Dieu, 3. 11. 2. — 3. 17. 12.
- Estre livré à Satan, 4. 12. 5.
- Eunuque et sa piété, 3. 2. 32.
- Eusèbe, 1. 11. 6. — 4. 6. 14. — 4. 7. 26.
- Eutiches hérétique, 2. 14. 4, 8. — 4. 17. 30.
- Evangelistes et leur charge, 4. 3. 4.
- Evangile pour une claire manifestation du secret de Christ, 2. 9. 2.
- Evangile se presche quelquesfois aux réprouvez, 3. 24. 1.
- Evangile diffère d'avec la Loy, 2. 9. 2, 3, 4.
- Evangile et la somme d'iceluy, 3. 3. 1, 9.
- Evangile regarde la foy, 3. 11. 47.
- Evesques, Anciens, Pasteurs et Ministres, signifient quelquesfois une mesme chose, 4. 3. 8.
- Evesques, quels doyyent estre esleus, 4. 3. 42.

- Examén que font les vicaires des Evesques, 4. 5. 5.
- Excommunication diffère d'avec Anathème, 4. 12. 10.
- Excommunication a trois fins, 4. 42. 5.
- Exhortations sont utiles et nécessaires aux fidèles, 2. 7. 12.
- Exhortations à jusnes et prières, 4. 12. 44.
- Exhortations, et leur usage, 2. 5. 5.
- Exorcistes de la papauté, 4. 49. 24.
- Exupérius. Evesque de Tholose, 4. 5. 18.
- F**
- Facétie et plaisanterie condamnée, 2. 8. 48.
- Fanatiques et leurs révélations ridicules, 1. 9. 4.
- les Femmes sont comprinses sous les hommes es généalogies, 2. 43. 3.
- les Femmes ne peuvent administrer le Baptesme, 4. 15. 20.
- Fiance deue à un seul Dieu, 2. 8. 46.
- Fidèles appelez justes, et comment, 4. 45. 10.
- Fidèles enfans de Dieu, 4. 47. 2.
- Fidèles pécheurs en ce monde, 3. 3. 44, 42.
- Fidèles appelez Sacrificateurs, 2. 45. 6.
- Fidèles enseignez de Dieu, 3. 2. 6.
- Fidèles distraits en cogitations diverses, 3. 2. 48.
- Fidèles sont participans de la mort et résurrection de Jésus-Christ, et comment, 3. 3. 9.
- Fidèles mettent quelquesfois en avant leur innocence et intégrité, 3. 44. 48, 49.
- Fidèles sont nommez Chrestiens, et pourquoi, 2. 45. 5.
- Fidèles ont la guerre continuelle, 4. 44. 13, 15, 18. — 3. 3. 10. — 3. 20. 46. — 4. 45. 11, 42.
- Fidèles et leurs afflictions, 3. 4. 32. — 3. 8. 4.
- Fidèles et leur but, 2. 40. 41. — 3. 25. 2.
- Fidèles et leur condition, 2. 45. 4. — 3. 8. 4. — 3. 9. 6.
- Fidèles et leur crainte, 3. 2. 21, 22.
- Fidèles et leurs désirs, 4. 13. 4.
- Fidèles et leur dignité, 4. 44. 2. — 2. 16. 16. — 4. 17. 2.
- Fidèles et leur félicité, 2. 45. 4. — 3. 25. 10.
- Fidèles et leur force, 2. 5. 5.
- Fidèles et leur perfection, 3. 47. 45.
- Fidèles et leurs sacrifices, 4. 48. 4, 46.
- Fidèles tousjours assurez, 3. 24. 7.
- Fidèles victorieux contre Satan, 1. 44. 48.
- Fin de chaque commandement doit estre considérée, 2. 8. 8, 9.
- Fin de nostre régénération, 4. 45. 4. — 3. 3. 49.
- Flatteurs des Princes sont moult dangereux, 4. 20. 4, 32.
- Fondement de l'Eglise, 4. 7. 2. — 4. 2. 4.
- Fondement de la foy est promesse de Dieu gratuite, 3. 2. 29.
- Fortune, voix des Payens, 4. 46. 8.
- Fortune n'a nulle puissance, 4. 46. 4, 4. — 3. 7. 40.
- Foy a diverses significations, 3. 2. 43.
- Foy se prend quelquesfois pour espérance, 3. 2. 43.
- Foy pour confiance, 3. 2. 45.
- Foy pour puissance de faire miracle, 3. 2. 9.
- Foy vraye, 4. 7. 5. — 3. 2. 6, 7, 41.
- Foy et sa nature, 3. 43. 4.
- Foy a pour son fondement la promesse de Dieu, 3. 2. 29.
- Foy est un don de Dieu, 4. 7. 5. — 2. 3. 8. — 3. 4. 4. — 3. 2. 34.
- Foy vient de l'élection, 3. 22. 10.
- Foy accompagne la doctrine, 3. 2. 6.
- Foy n'est point sans intelligence, 3. 2. 3.
- Foy conjointe avec espérance, 3. 2. 42.
- Foy doit estre certaine et assurée, 3. 2. 39.
- Foy est appelée œuvre, et comment, 3. 2. 35.
- Foy est la mère d'invocation, 3. 20. 4.
- Foy est la racine de tous biens, 4. 43. 20.
- Foy engendre pénitence, 3. 3. 4.
- Foy seule justifie, 3. 41. 49. — 3. 47. 40.
- Foy régénère les hommes, 3. 3. 4.
- Foy des répronvez, 3. 2. 40, 41.
- Foy de Simon Magicien, 3. 2. 40.
- Foy des Sophistes enveloppée, 3. 2. 2.
- Foy et son object, 3. 3. 49.
- Foy formée et non formée selon les Sophistes, 3. 2. 8.
- Franc arbitre de l'homme avant la cheute, 4. 45. 8.

Franc arbitre de l'homme, 4. 15. 8. — 2. 2. 1.

G

Galien, 4. 5. 2.
Garnisons par les citez, 4. 20. 42.
Gentils, et leur vocation, 2. 11. 42.
Gloire des fidèles après ceste vie, 3. 25. 10.
Gloire des fidèles en ce monde, 2. 45. 4. — 3. 13. 4.
Gouverneurs de l'Eglise, 4. 3. 8.
Grâce de Dieu est franche, 3. 21. 6. — 3. 22. 4.
Grégoire septième, et sa finesse, 4. 44. 43.
Grégoire et son opinion des images, 4. 11. 5.
Grégoire Nazienzien, 4. 43. 47. — 4. 9. 11.
Guerres comment légitimes, 4. 20. 14.

H

Hérétiques différent d'avec les Schismatiques, 4. 2. 5.
Hiérarchie de la papauté, 4. 5. 13.
Hildebrand qui est Grégoire septième, 4. 11. 43.
Homère, 1. 17. 3. — 2. 2. 47.
Homicide défendu, 2. 8. 39.
Homme et sa création, 4. 15. 4. — 2. 4. 40. — 2. 3. 41. — 2. 5. 48.
l'Homme est comme un petit monde, 4. 5. 3.
l'Homme et son excellence, 4. 45. 3, 4. les Hommes sont sujets à dangers infinis en ce monde, 4. 47. 40.
Honesteté doit estre gardée en l'Eglise, 4. 40. 29.
Honneur deu aux supérieurs, 2. 8. 45.
Honneur se prend en diverses significations, 2. 8. 35.
trois espèces d'Honneur, 2. 8. 36.
Horace, 4. 41. 4.
Huissiers, quels en l'Eglise ancienne, 4. 4. 9.
Humilité nécessaire aux fidèles. 2. 2. 4, 41.
Hypocrisie enracinée en l'homme, 4. 4. 2.
Hypocrites et leur nature, 4. 4. 4.
Hypocrites et leurs prières abominables devant Dieu, 3. 20. 29.

I

Idolâtrie est condamnée, 1. 44. 4. — 2. 8. 46, 47.
Idolâtrie et son origine, 4. 5. 41. — 1. 44. 8.
Ignace, 4. 43. 29.
Ignorance n'est pas seul péché, 2. 2. 22.
Image de Dieu en l'homme, 4. 45. 3. — 2. 12. 6.
Images quelles sont licites ou non, 4. 44. 42.
Immunité et exemption que le Clergé s'est attribuée, 4. 5. 45.
Imposition des mains en l'élection des Pasteurs, 4. 3. 46.
Imposition des mains si c'est Sacrement, 4. 44. 20.
Indulgences adjoustées aux satisfactions, 3. 5. 4.
Indulgences et leur origine, 3. 5. 5.
Infidélité est la racine de tous maux, 2. 4. 4.
Intelligence conjointe avec la foy, 3. 2. 3.
Intentions bonnes, 2. 2. 25.
Intercessions des Saints, et leur origine, 3. 20. 24.
Invocation vient de la foy. Là mesme.
Invocation deuë à un seul Dieu, 2. 8. 46.
Ire de Dieu trèsgrande envers les réprouvez, 3. 25. 42.
Irénee, 4. 43. 27. — 2. 6. 4. — 2. 44. 7. — 4. 7. 7.
Isaac et sa condition selon le monde, 2. 40. 42.
Isaac et son péché, 3. 2. 31.

J

Jacob patron d'une vie misérable en apparence, 2. 40. 42.
Jehan-Baptiste et son ministère, 4. 45. 7.
Jehan-Baptiste et son office, 2. 9. 5.
Jehan-Baptiste moyen entre la Loy et l'Evangile, 2. 9. 5.
Jehan-Baptiste héraut de l'Evangile. Là mesme.
Jehan-Baptiste estoit Elie, et comment. Là mesme.
Jephthé et son vœu, 4. 43. 3.
saint Jérôme est taxé, 4. 43. 5.
Jésuites, 3. 3. 2.

Josèphe, 1. 8. 4. — 2. 8. 12.
 Jour du Dimanche au lieu du Sabbat, 2. 8. 33.
 Jours ne doivent estre observez par superstition, 2. 8. 31.
 Judasesleu par Jésus-Christ, et comment, 3. 24. 9.
 Judas a communiqué en la Cène de Christ, et comment, 4. 17. 34.
 Jugemens de Dieu en deux sortes. 3. 4. 31.
 Jugemens comment légitimes, 4. 20. 18.
 Juifs sont les premiers nais en la famille de Dieu, 4. 16. 14.
 Jurement est une espèce du service de Dieu, 2. 8. 23.
 Juremens particuliers s'ils sont licites ou non, 2. 8. 27.
 Juremens et leurs formes usitées en l'Escriture, 2. 8. 24.
 Jurisdiction est double en l'homme, 3. 49. 15.
 Jurisdiction ecclésiastique à qui appartient, 4. 7. 5. — 4. 11. 4.
 Jurisdiction en l'Eglise, 4. 14. 4.
 Jusne et sa définition, 4. 12. 48.
 Jusne saint et légitime a trois fins, 4. 12. 15.
 Jusne et son usage, 3. 3. 47.
 Jusne quand est nécessaire, 4. 12. 44.
 Jusne de Moïse, 4. 12. 20.
 Jusne d'Elie. Là mesme.
 Jusne de Jésus-Christ. Là mesme.
 Jusnes des papistes, 4. 12. 21.
 Justice de Christ est parfaite, 3. 44. 12.
 Justice des œuvres ne se peut recueillir du loyer, 3. 18. 1.
 Justice partielle controuvée par les Sophistes, 3. 14. 13.
 Justin Martyr, 1. 40. 3.
 Juvéna, 4. 11. 3.

L

Lacédémoniens et leur discipline, 4. 13. 8.
 Lactance, 4. 4. 3. — 4. 11. 6.
 Laïcs ne peuvent baptiser, 4. 15. 20.
 Larrecin défendu, 2. 8. 45.
 Larrecin se commet en diverses sortes. Là mesme.
 Latrie et Dulie, 4. 11. 44. — 4. 12. 2.
 Lever la prière, 3. 20. 5.
 Liberté chrestienne est spirituelle, 3. 19. 9.

Liberté chrestienne consiste en trois choses, 3. 49. 2.
 Liberté du peuple en l'élection des Evesques, 4. 4. 11.
 Loy et le sommaire d'icelle, 2. 8. 14.
 Loy de Dieu divisée par Moïse en trois parties, 4. 20. 14.
 Loy morale consiste en deux parties, 4. 20. 15.
 Loy et son usage, 1. 12. 1. — 2. 7. 1.
 Loy de Moïse conservée miraculeusement, 4. 8. 9.
 Loy pourquoy a esté publiée, 4. 6. 2.
 Loy comment abolie, 2. 7. 14.
 Loy spirituelle, 2. 8. 6.
 Loy est impossible à observer, à cause de l'infirmité de la chair, 2. 5. 6, 7. — 2. 7. 4, 5.
 Loy et son office, 2. 7. 6. — 3. 49. 2. — 4. 15. 12.
 Loix civiles peuvent estre establies par les hommes, 4. 20. 15.
 Loix politiques sont les nerfs trèsforts de la république, 4. 20. 14.
 Loyer promis aux fidèles, 3. 48. 4.

M

Macédoniens hérétiques sont réfutez, 1. 43. 46.
 Magistrat et sa dignité, 4. 20. 24.
 Magistrat et son office, 2. 8. 36. — 4. 20. 9.
 Magistrat doit estre obéy, 4. 20. 8, 22, 23.
 Magistrat est sujet à Dieu, 2. 8. 35. — 4. 20. 32.
 Magistrat peut occir sans offenser, 4. 20. 10.
 Magistrats sont ordonnez de Dieu, et luy plaisent, 4. 20. 4.
 Magistrats sont appelez du nom de Dieu, 4. 16. 31.
 Magistrats sont vicaires de Dieu, 4. 20. 6.
 Magnanimité des Saints, 3. 8. 8.
 Mains imposées sur les Pasteurs en leur élection, 4. 3. 16.
 Manger la chair de Jésus-Christ, 4. 17. 6.
 Manichéens hérétiques sont réfutez, 1. 43. 1. — 1. 44. 3. — 1. 45. 5. — 2. 11. 1. — 2. 13. 1, 2. — 2. 14. 8. — 3. 11. 5. — 3. 23. 5. — 3. 25. 7. — 4. 12. 19.
 Manière vraye d'enseigner en l'Eglise, 4. 8. 5, 6, 7.

- Marchandises de messes en la papauté, 4. 5. 9.
 Marcionites sont réfutez, 2. 13. 4, 2. — 4. 17. 17.
 Mariage ordonné de Dieu, 2. 8. 41.
 Mariage n'est point sacrement, 4. 19. 34.
 Mariage ne doit estre défendu aux ministres de l'Eglise, 4. 12. 23.
 Marie mère de Jésus-Christ, parente de Joseph, 2. 13. 3.
 Mensonge du tout défendu, 2. 8. 47.
 Mérite est contraire à la sincérité de la foy, 3. 45. 2.
 les Meschans sont inexcusables, combien qu'ils soient instrumens de Dieu, 4. 47. 5. — 1. 18. 4. — 2. 5. 5. — 3. 23. 9.
 les Meschans s'endurcissent aux verges de Dieu, 3. 4. 32. — 3. 8. 6.
 les Meschans comment craignent Dieu, 4. 10. 23.
 les Meschans ont quelquesfois des dons excellens, 3. 44. 2, 3.
 Mesdisance est condamnée, 2. 8. 47, 48.
 Mespris du Ministère ne demeurera impuny, 4. 4. 5.
 Mespris de la mort, 3. 9. 5.
 Messe et son origine, 4. 48. 8.
 Messe et ses vertus, 2. 45. 6. — 4. 2. 9. — 4. 48. 4.
 Michel Servet anabaptiste, 4. 16. 31.
 Michel Servet est réfuté, 4. 13. 10, 22. — 2. 9. 3. — 2. 10. 4. — 2. 14. 5, 6, 7. — 4. 16. 29, 31. — 4. 47. 30.
 Ministère de la Parole est nécessaire en l'Eglise, 4. 1. 5. — 4. 3. 2, 3. — 4. 4. 4, 41.
 Ministère de Jehan-Baptiste et celui des Apostres est un, 4. 45. 7.
 Ministres de la Parole, voyez *Pasteurs*.
 Miséricorde et vérité sont choses conjointes, 3. 43. 4.
 Miséricorde de Dieu est espandue sur toutes créatures, 4. 5. 5.
 Moines incognus en l'Eglise ancienne, 4. 5. 8.
 Moines et leurs mœurs corrompues, 4. 13. 15.
 Moines et leurs sectes fort dangereuses, 4. 13. 44.
 Moines font des vœux téméraires, 4. 43. 3, 17.
 Moniales incognues en l'Eglise ancienne, 4. 13. 19.
 Monique mère de saint Augustin, 3. 5. 10.
 Monde créé à cause du genre humain, 4. 16. 6.
 Moutions particulières nécessaires en l'Eglise, 4. 42. 2.
 Monothélites sont réfutez, 2. 46. 12.
 Mortification de la chair, 2. 46. 7.
 Mort de Jésus-Christ moult efficace, 2. 46. 5.
 Mort mesprisée des fidèles, 3. 9. 5.
 Moÿse prince de tous les Prophètes, 4. 8. 2.
 Moÿse a escrit familièrement, 4. 44. 3.
 Moÿse et sa doctrine, 4. 8. 3.
 Moÿse a jurné quarante jours, et pourquoy, 4. 12. 20.
- N
- Nahaman Syrien et sa piété, 3. 2. 32.
 Nature et sa corruption, 2. 5. 1.
 Nature double en la personne du Médiateur, 2. 44. 4.
 Nécessité double, 4. 46. 9.
 Nécessité et contrainte sont différentes, 2. 3. 5.
 Nécessité fatale des Stoïques, 4. 46. 8.
 Néhémie et son jusne, 4. 42. 46.
 Nestorius hérétique, 2. 44. 4, 5.
 Nom de Dieu doit estre pris en toute révérence, 2. 8. 22.
 Nom de Dieu doit estre sanctifié, et comment, 3. 20. 41.
 Nom de Christ est quelquesfois donné à l'Eglise, 4. 47. 22.
 Novatiens réfutez, 3. 3. 23. — 4. 4. 23.
- O
- Obéissance trèsplaisante à Dieu, 2. 8. 5.
 Obéissance de Jésus-Christ a effacé nos péchez, 2. 16. 5.
 Obéissance deue à père et à mère, 2. 8. 38.
 Obéissance deue aux Roys et Magistrats, 4. 20. 8, 22, 23, 32.
 Object de la Foy, 3. 3. 49.
 Observation superstitieuse des jours est condamnée, 2. 8. 31.
 Œuvre du saint Esprit, 4. 44. 8, 9.
 une mesme Œuvre attribuée à plusieurs du tout contraires, 4. 48. 4. — 2. 4. 2.
 Œuvres ne justifient point l'homme, 3. 47. 41.
 Œuvres de la chair procèdent du péché originel, 4. 45. 40.

Œuvres de superérégation, 3. 44. 44.
 Œuvres et leur justice, 3. 48. 4.
 Œuvres bonnes viennent de la grâce de Dieu, 2. 3. 43.
 Œuvres bonnes viennent de la foy, 4. 43. 20.
 l'Office de pasteur est différent d'avec celui du prince, 4. 11. 8.
 Officiaux, pourquoy ordonnez, 4. 11. 7.
 Onction extrême n'est point sacrement, 4. 49. 48.
 Oraison et sa signification, 3. 20. 2.
 Oraison nécessaire à tous fidèles, 3. 20. 2.
 Oraison utile en diverses manières, 3. 20. 2.
 Oraison comment doit estre faite, 3. 20. 4, 8, 41.
 Oraison dominicale exposée, 3. 20. 36.
 Oraison sans intermission, 3. 20. 7.
 Oraisons publiques agréables à Dieu, 3. 20, 29.
 Ordre, sacrement contrové des Scholastiques, 4. 49. 22.
 Orgueil enraciné en l'homme, 4. 4. 2.
 Orgueil commencement de tous maux, 2. 4. 4.
 Origène, 2. 2. 4, 27.—2. 5. 47.—2. 8. 42.—3. 22. 8.
 Osiander réfuté, 4. 15. 3, 5.—2. 42. 5, 6, 7.—3. 44. 5.—3. 44. 41.
 Ouyr, pour croire, 3. 2. 6.
 Ovide, 4. 15. 3.—2. 2. 23.

P

Paillardise est condamnée, 2. 8. 41.
 Pain pour les choses nécessaires à la vie du corps, 3. 20. 44.
 Pain prend le nom du corps de Jésus-Christ, 4. 47. 20.
 Paix procédante de la rémission des péchez, 3. 13. 4.
 Pape se nomme vicair de Jésus-Christ, 4. 6. 2.
 Pape autechrist, 4. 7. 24, 25.—4. 9. 4.
 Pape s'est assujety l'empire d'Occident, 4. 44. 44.
 Pape comment a esté tant eslevé, 4. 7. 4.
 Paphnutius et son opinion touchant le Célibat, 4. 42. 26.
 Papistes singes de Jésus-Christ, 4. 19. 29.
 Papistes maintiennent les images et comment, 4. 44. 45.
 Papistes ignorent Jésus-Christ, 2. 45. 4.

Papistes et leurs jusnes, 4. 42. 21.
 Parole comment a esté faite chair, 2. 44. 4.
 Parole est le fondement de la foy, 3. 2. 6, 29.—3. 22. 10.
 Parole de Dieu est comparée à la semence, et pourquoy, 4. 14. 44.
 Parole de Dieu doit estre seule ouye en l'Eglise, 4. 8. 8, 9.
 Parole de Dieu est quelquesfois envoyée aux réprouvez, et pourquoy, 2. 5. 5.
 Parole de Dieu doit demeurer en son entier, 4. 9. 2.
 Pasteur et Evesque, 4. 3. 8.
 Pasteurs en l'Eglise, 4. 3. 4, 5.
 Pasteurs et docteurs nécessaires en l'Eglise, 4. 3. 4.
 Pasteurs et leur office, 2. 8. 46.—3. 3. 47.—4. 1. 1, 5, 22.—4. 3. 6.—4. 8. 4.—4. 42. 2, 44, 44, 47.
 Pasteurs et leur puissance, 3. 4. 44.
 Pasteurs et leur vocation, 4. 3. 41.
 Patience nécessaire aux fidèles, 3. 8. 4.—3. 20. 52.—3. 25. 4.
 Patience des Chrestiens est différente d'avec celle des philosophes, 3. 8. 44.
 Patriarches en l'Eglise, 4. 4. 4.
 Payens et leurs temples profanes, 4. 4. 5.
 Péages sont les revenus des princes, 4. 20. 43.
 Péché originel, 2. 1. 5, 8.—4. 45. 40.
 Péché contre le saint Esprit, 3. 3. 22.
 Péché véniel selon les sophistes, 2. 8. 58.
 tout Péché est mortel de soy, 2. 8. 59.
 Péchez en deux espèces, 4. 12. 3, 6.
 Péchez sont appelez debtes, et pourquoy, 3. 20. 45.
 Péchez des pères sont punis és enfans, et comment, 2. 8. 49, 20.
 Péchez des Saincts sont véniels, 2. 8. 59.
 Péchez ne se pardonnent point hors l'Eglise, 4. 4. 20.
 Péchez ne se peuvent nombrer par le menu, 3. 4. 46, 48.
 Pécheurs pour gens de mauvaise vie, 3. 20. 40.
 Pélagiens hérétiques réfutez, 2. 4. 5.—2. 2. 21.—2. 3. 7.—2. 7. 5.—3. 22. 8.
 Pénitence, voyez *Repentance*.
 Pères sous l'Ancien Testament, 2. 7. 46.—2. 9. 4, 2, 4.—2. 40. 5.—2. 44. 5.—4. 40. 44.—4. 44. 23.

Perfection de l'Eglise, 4. 8. 42.
 Perfection des fidèles, 3. 17. 45.
 Perfection de la foy, 3. 17. 45.
 Perjure est exécration, 2. 8. 24.
 Perpétuité de l'Eglise, 2. 15. 3.
 Persécution pour justice, 3. 8. 7.
 Perses adoroient le Soleil, 4. 11. 1.
 Persévérance est un don de Dieu, 2. 3. 11. — 2. 5. 3.
 Persévérance est propre aux esleus seulement, 2. 3. 41.
 Personne et sa signification en l'Ecriture, 3. 23. 10.
 Personne en Dieu, 4. 13. 6.
 Personnes trois en une essence de Dieu, 1. 13. 1.
 le Peuple a voix en l'élection des Evesques, 4. 4. 41.
 Philosophes et leur opinion touchant le franc arbitre, 2. 2. 3.
 Phocas défenseur du siège romain, 4. 7. 17.
 saint Pierre n'avoit point de seigneurie sur les autres apostres, 4. 6. 5.
 saint Pierre n'a point esté à Rome, 4. 6. 14.
 Piété de l'Eunuque, 3. 2. 32.
 Pighius hérétique, 3. 2. 30.
 Platon philosophe, 1. 3. 6.
 Plaute, 4. 17. 3.
 Plutarque, 4. 3. 3.
 Police entre les Chrestiens, 4. 20. 3.
 Police ecclésiastique ne doit estre mesprisée, 4. 10. 27.
 Povres et le soin qu'on doit avoir d'eux, 4. 3. 8.
 Prédestination que signifie, 3. 21. 5.
 Prédestination est chose haute et difficile à comprendre, 3. 21. 4.
 Prédication de l'Evangile est aussi commune aux réprouvez, 3. 24. 4.
 Préparations des Papistes, 2. 2. 27.
 Prescience en Dieu que signifie, 3. 21. 5.
 la Présence de Dieu espovante les hommes, 4. 1. 3.
 Prestres séculiers en la papauté, 4. 5. 9.
 Prier sans cesser, 3. 20. 7.
 Prières des hypocrites sont abominables devant Dieu, 3. 20. 29.
 Prières des Saints trespassez, 3. 20. 21.
 Primauté du siège romain, 4. 6. 4.

Primogéniture quelquesfois mesprisée de Dieu, 3. 22. 5.
 Princes ne doyvent estre flattez, 4. 20. 1.
 Prochain et sa signification, 2. 8. 55.
 Promesse de Dieu gratuite, est le fondement de la foy, 3. 2. 29.
 Promesses de Dieu sont efficaces aux esleus seulement, 3. 24. 16.
 Promesses de Dieu et leur usage, 2. 5. 40.
 Promesses de Dieu sont toutes encloses en Jésus-Christ, 3. 2. 32.
 Promesses et leur usage envers les fidèles et les meschans, 2. 5. 10.
 Promesses de la Loy et de l'Evangile comment s'accordent, 3. 17. 4.
 Prophètes qui proprement, 4. 3. 4.
 Prophètes exposeurs de la Loy, 4. 6. 2. — 4. 8. 6.
 Prophètes ont figuré la bonté de Dieu par bénétiques terriens, 2. 40. 20.
 Prophètes et leur puissance, 4. 8. 3.
 Providence de Dieu envers toutes les créatures, 4. 16. 1, 4.
 Providence de Dieu comment doit estre considérée, 4. 17. 4. — 4. 5. 6, 7.
 Providence de Dieu en la distribution des royaumes, 4. 20. 26.
 Puissance de Dieu comment doit estre considérée, 4. 44. 20, 21. — 4. 46. 3. — 3. 2. 31.
 Puissance de l'Eglise est comprinse en quatre points, 4. 7. 6.
 Puissance de l'Eglise est sujette à la Parole du Seigneur, 4. 8. 4.
 Puissance de lier et deslier, 3. 4. 44, 45.
 Puissance des Prophètes, 4. 8. 3.
 Purgatoire comment controuvé, 3. 5. 6, 7.

Q

Quaresme et son observation superstitieuse, 4. 42. 20.
 Quatre espèces d'hommes qui sont justifiez, 3. 14. 4.
 Quatre choses sont principalement deues à Dieu, 2. 8. 46.
 Querimonie de Sénèque touchant les idoles, 4. 11. 2.
 Questions frivoles doyvent estre rejetées, 4. 44. 4, 4. — 2. 42. 5.

R

Raison humaine est aveugle és choses spirituelles, 2. 2. 49.

- Raison et sa vertu, 2. 2. 2.
 Rébecca et sa faute, 3. 2. 31.
 Rédemption en un seul Christ, 2. 6. 4.
 Régénération par la foy, 3. 3. 4.
 Régénération et sa fin, 1. 45. 4. — 3. 3. 49.
 Régénération et ses degrez, 4. 46. 31.
 Régénération selon les Anabaptistes, 3. 3. 14.
 Régime est double en l'homme, 3. 19. 15. — 4. 20. 4.
 Régime a trois espèces, 4. 20. 8.
 Règne de Christ est éternel, 2. 45. 3. — 3. 25. 5.
 Relation entre la foy et la Parole de Dieu, 3. 2. 6, 29. 31. — 3. 44. 47. — 3. 22. 40.
 Religion et son origine, 1. 12. 4.
 Religion vraie, 4. 2. 2. — 1. 4. 3.
 Rémission des péchez se trouve seulement en l'Eglise, 4. 4. 20.
 Rémission des péchez est la première entrée en l'Eglise et au royaume de Dieu, 4. 4. 20.
 Rémission des péchez engendre paix, 3. 13. 4.
 Remonstrances particulières nécessaires en l'Eglise, 4. 12. 2.
 Renoncer à soy-mesme, 3. 3. 8. — 3. 7. 4, 2.
 Repentance vraie, 3. 3. 5.
 Repentance vraie vient de la foy, 3. 3. 4.
 Repentance est un singulier don de Dieu, 3. 3. 21. — 3. 24. 45.
 Repentance est une partie de l'Evangile, 3. 3. 4.
 Repentance n'est pas sacrement, 4. 49. 14.
 Repentance et ses effects, 3. 3. 45, 46.
 Repentance et ses parties, 3. 3. 3, 8.
 Repentance ne se trouve point en Dieu, 1. 17. 42.
 Repentance d'Achab, 3. 3. 25. — 3. 20. 45.
 Répétitions familières aux Hébreux, 4. 45. 3.
 Répréhensions envers les transgresseurs de la Loy, 2. 5. 11.
 Réprobation par la volonté de Dieu, 3. 22. 44.
 Réprouvez hays de Dieu, 3. 24. 16.
 Réprouvez inexcusables quand ils pêchent, 3. 23. 9.
 Réprouvez ne craignent point Dieu comme il faut, 3. 2. 27.
 Réprouvez et leur foy, 3. 2. 41, 42.
 Réprouvez sont d'une condition misérable, 3. 25. 6.
 Réprouvez seront très-grièvement punis, 3. 25. 42.
 Réprouvez peuvent ouyr la Parole de Dieu, 2. 5. 5.
 Résurrection de Jésus-Christ, 2. 46. 43.
 Résurrection de la chair est difficile à croire, 3. 25. 3.
 Résurrection de la chair est commune aux bons et aux mauvais, 3. 25. 9.
 Résurrection se fera miraculeusement, 3. 25. 8.
 Révélations des fanatiques, 4. 9. 4.
 Les Roys doyyent estre obéis, 4. 20. 8, 22, 23. — 4. 20. 32.
 Les Roys et magistrats sont appelez dieux, 4. 46. 31.
 Les Roys ne doyyent point avoir de flatteurs, 4. 20. 32.
 Romanistes se glorifient en vain de la succession des Apostres, 4. 2. 2, 3.
 Rome n'est point le chef de toutes les Eglises, 4. 7. 17.
 Royaume de Dieu, 3. 3. 49.
 Royaumes sont distribuez par la providence de Dieu, 4. 20. 26.
- S
- Sabbath et sa vraie observation, 2. 8. 28.
 Sabbath comment aboly par la venue de Jésus-Christ, 2. 8. 31.
 Sabellius hérétique est réfuté, 1. 43. 5.
 Sacrement et sa vraie signification, 4. 44. 4.
 Sacrement n'est point sans promesse, 4. 44. 3.
 Sacrement et sa signification générale, 4. 44. 18.
 Sacremens sont deux en l'Eglise, 4. 44. 20. — 4. 18. 20.
 Sacremens sont en grand nombre selon les Scholastiques, 4. 49. 1.
 Sacremens et leur usage, 4. 44. 43.
 Sacremens de la Loy sont différens de ceux de l'Evangile, 4. 44. 23, 26.
 Sacrificature de Jésus-Christ, 4. 6. 2.
 Sacrificateur souverain en la Loy estoit figure de Christ, 4. 6. 2. — 4. 42. 25. 4. 44. 24.
 Sacrifice agréable à Dieu, 3. 7. 1.

- Sacrifices et leurs usages, 2. 7. 4. 17.
 — 2. 12. 4.
 Sacrifices des fidèles, 4. 48. 4. 16.
 Sadduciens et leur opinion des Anges, 1.
 44. 9.
 Sadduciens et leur opinion des âmes, 4.
 45. 2.
 Sadduciens réfutez, 2. 10. 23. — 3. 25. 5.
 Sagesse vraie, 1. 4. 4.
 Sancteté de vie est le but de l'élection,
 3. 23. 12.
 Saints sont quelquesfois espovantez à
 cause de la présence de Dieu, 4. 4. 3.
 Saints trespassez s'ils prient pour nous,
 3. 20. 24.
 Salut vient de l'élection de Dieu, 3. 24.
 4. 5.
 Salut des fidèles avec toutes ses parties
 est compris en Jésus-Christ, 2. 46. 19.
 Salut et quatre causes d'iceluy, 3. 14.
 17. 21.
 Sanson se vengeant de ses ennemis a
 aucunement failly, 3. 20. 45.
 Sanctifier le nom de Dieu, 3. 20. 41.
 Sara et son péché, 3. 2. 31.
 Satan auteur de toute malice et iniquité,
 4. 14. 45.
 Satan auteur de dissension, 4. 17. 4.
 Satan est appelé de divers noms, 4. 14. 43.
 Satan appelé esprit de Dieu, 2. 4. 5.
 Satan ministre de la vengeance de Dieu,
 4. 48. 2. — 2. 4. 2.
 Satan singe de Dieu, 4. 8. 2. — 4. 14. 49.
 Satan besogne és réprouvez et com-
 ment, 2. 4. 2.
 Satan ne peut rien que par la volonté et
 permission de Dieu, 4. 44. 17. — 4.
 17. 7.
 Satan ne nuit point à l'Eglise selon qu'il
 voudroit, 4. 44. 48.
 Satan et sa finesse, 3. 20. 47. — 4. 4. 4.
 11. 43. — 4. 44. 19. — 4. 45. 19. — 4.
 46. 32. — 4. 47. 42. — 4. 48. 18.
 Satisfaction controuvé par les Sophistes,
 3. 4. 25. — 3. 16. 4.
 Scandale est double, 3. 49. 41.
 Scandales doyyent estre évitez. Là mesme.
 Schismatiques qu'il proprement, 4. 2. 5.
 Sectes des moines sont dangereuses, 4.
 13. 44.
 Sein d'Abraham, 3. 25. 6.
 Semence de loix en tous hommes, 2.
 2. 13.
 Semence de religion en l'entendement de
 l'homme, 4. 3. 4. — 1. 3. 1.
 Sénèque, 2. 2. 3. — 3. 8. 4.
 Sens sont cinq en l'homme, 1. 45. 6.
 Sentiment de la Divinité engravé en l'en-
 tendement de l'homme, 4. 2. 3. — 4.
 3. 4.
 Séphora a circoncey son fils, et comment,
 4. 45. 22.
 Sépulture des Anciens et sa signification,
 3. 25. 8.
 Sépulture de Christ et sa signification,
 2. 16. 7.
 Servet, voyez *Michel Servet*.
 Service de Dieu est le premier fonde-
 ment de justice, 2. 8. 41.
 Serviteurs et leur office, 2. 8. 46.
 Signes extérieurs de repentance, 4. 12.
 44, 47.
 Simon Magicien et sa foy, 3. 2. 10.
 Simonie et sa signification, 4. 5. 6.
 Simplicité de l'Escriture est de grande
 efficace, 4. 8. 4.
 Sobriété nécessaire aux fidèles, 4. 9. 3.
 Souci des povres en l'Eglise, 4. 3. 8.
 Soleil adoré des Perses, 4. 44. 4.
 Solon, 4. 20. 9.
 Sommaire de la Loy, 2. 8. 11.
 Somme de l'Evangile, 3. 3. 4, 49.
 Soudiacres en l'Eglise, 4. 4. 10.
 Soudiacres de la papauté, 4. 49. 33.
 Stoiciens et leur opinion, touchant la né-
 cessité, 4. 46. 8.
 Superstition et son origine, 4. 42. 4.
 Superstition est différente de vraie reli-
 gion, 4. 42. 4.
 Superstitions comment peuvent estre os-
 tées du monde, 4. 6. 3.
 Symbole des Apostres, 2. 46. 18.

T

- Temples et leur usage, 3. 20. 3. — 4.
 4. 5.
 Temples de Grèce brusiez ou démolys
 par Xerxès. Là mesme.
 Temples et leur ornement superflu, 4.
 5. 18.
 Tentation a diverses espèces, 3. 20. 46.
 Tenter Dieu que signifie, 4. 43. 3.
 Tertulian, 4. 40. 3. — 1. 43. 6, 28. —
 2. 44. 7. — 3. 20. 48. — 3. 25. 7. —
 4. 45. 21, 48. — 4. 17. 29.

- Testament Ancien confirmé par le moyen de Christ, 2. 10. 4.
- Testamens vieil et nouveau en quoy semblables, 2. 10. 4.
- Théodore Evesque, 4. 11. 14.
- Théodose Evesque de Mire, 4. 41. 45.
- Théodose Empereur a recognu sa faute en public, 4. 12. 7.
- Théologie des Papes et Cardinaux, 4. 7. 27.
- Thomas d'Aquin, 2. 2. 4. — 3. 22. 9.
- Thrésor de l'Eglise selon les papistes, 2. 5. 2.
- Tonsure et son origine, 4. 19. 26, 27.
- Transsubstantiation controuée par les Sophistes, 4. 17. 12, 14, 15.
- Tributs doyvent estre payez aux Princes, 4. 20. 13.
- Trinité des personnes en Dieu, 4. 13. 1, 3, 4.
- Tristesse double, 3. 3. 7. — 3. 4. 2.
- Turcs mettent une idole au lieu du vray Dieu, 2. 6. 4.
- U
- Union hypostatique, 2. 14. 5.
- V
- Valla, 3. 23. 6.
- Varró, 1. 11. 6.
- Vefves anciennes et leur célibat, 4. 13. 18.
- Veiller continuellement, 4. 14. 14.
- Vengeance doit estre laissée à Dieu, 2. 8. 57. — 4. 20. 20.
- Vérité et miséricorde sont conjointes, 3. 13. 4.
- Vie de l'homme est limitée de Dieu, 4. 16. 9. — 4. 17. 4.
- Vie présente est une bénédiction de Dieu, 2. 8. 37.
- Vie présente est briefve et vaine, 3. 9. 2.
- Vie chrestienne, 3. 3. 20. — 3. 6. 4.
- Vie éternelle est le but de tous fidèles, 2. 10. 14.
- Vie éternelle est appelée loyer ou guerdon : et pourquoy, 3. 48. 3, 4.
- Vergile, 4. 5. 5.
- Vocation a deux espèces, 3. 24. 8.
- Vocation conferme l'élection, 3. 24. 1, 2.
- Vocation d'un chacun doit estre considérée, 3. 10. 6.
- Vocation des fidèles et son but, 3. 6. 2. — 3. 25. 1.
- Vocation des Gentils, 2. 41. 11, 12.
- Vocation des Pasteurs gist en quatre choses, 4. 3. 11.
- Vœu et sa signification, 4. 13. 4.
- Vœu du célibat, 4. 13. 18.
- Vœu de Jephthé, 4. 13. 3.
- Vœus de charité, 4. 19. 26.
- Vœus des fidèles regardent à quatre choses, 4. 13. 4.
- Vœus des moynes sont téméraires. 4. 13. 3, 17.
- Vœus téméraires et légers doyvent estre rompus, 4. 13. 20.
- Volonté de Dieu est simple, 3. 24. 46.
- Volonté de Dieu doit estre considérée en deux sortes. 1. 17. 2.
- Volonté de Dieu est la souveraine cause de toutes choses, 4. 44. 1. — 4. 46. 8. 1. 17. 2. — 1. 18. 2.
- Volonté de Dieu est la nécessité de toutes choses, 3. 23. 8.
- Volonté de Dieu doit estre suyvie, 3. 20. 43.
- Volonté de Dieu est la souveraine reigle de justice, 3. 23. 2.
- Volonté de l'homme comment abolye en la régénération, 2. 5. 15.
- Volonté et l'entendement sont les deux parties de l'âme, 4. 15. 7.
- Volonté de l'homme est en la main de Dieu, 2. 4. 6. 7.
- Volonté en ceux qui sont régénerez. 2. 3. 6. — 2. 5. 15.
- X
- Xénophon, 1. 5. 12. — 4. 12. 22.
- Xerxès brusla ou démolit tous les temples de Grèce, 4. 4. 5.
- Z
- Zacharie pape et sa desloyauté, 4. 7. 17.
- Zèle inconsidéré, 2. 2. 25.
- Zépherin et son ordonnance touchant la célébration de la Cène, 4. 17. 16.

AUTRE INDICE

CONTENANT LES PASSAGES DE LA BIBLE, SELON L'ORDRE DES LIVRES
DU VIEIL ET NOUVEAU TESTAMENT.

Le premier nombre mis incontinent après le texte monstre le livre de l'*Institution*,
le second le chapitre, et le troisième la section.

GENÈSE.

CHAP. I.

- 4 Dieu créa au commencement le ciel et la terre. 1. 14. 20.
- 2 Et l'Esprit de Dieu estoit espandu pardessus les eaux. 1. 13. 44. — 1. 13. 22.
- 3 Et Dieu dit, Que la lumière soit, et la lumière fut. 1. 13. 7. — 1. 16. 2. — 1. 13. 8. — 1. 11. 20.
- 4 Que la terre produise verdure, herbe produisant semence selon son espèce. 1. 16. 2.
- 26 Faisons un homme à nostre image selon nostre semblance. 1. 13. 24. — 1. 15. 3.
- 27 Dieu doncques créa l'homme à son image. Il les créa, di-je, à l'Image de Dieu, il les créa masle et femelle. 1. 14. 14. — 1. 15. 3. — 2. 1. 1. — 2. 2. 1. — 2. 12. 6.
- 28 Aussi ayez seigneurie sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous animaux qui se mouvent sur la terre. 1. 14. 22.
- 34 Et Dieu vid tout ce qu'il avoit fait. Et voylà il estoit moult bon, lors fut

fait du soir et du matin le sixième jour. 1. 14. 22. — 3. 23. 8.

CHAP. II.

- 4 Les cieus doncques et la terre furent parfaits, et tout l'exercite d'iceux. 1. 14. 4.
- 2 Dieu accomplit au septième jour son œuvre qu'il avoit faite, et se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avoit faite. 1. 14. 2. — 2. 8. 30.
- 7 Or le Seigneur Dieu avoit formé l'homme de la poudre de la terre, et inspiré en la face d'iceluy spiration de vie, et l'homme fut fait en âme vivante. 1. 14 8. — 1. 15. 5.
- 9 Et aussi l'arbre de vie au milieu du jardin, et l'arbre de science, de bien et de mal. 1. 14. 18.
- 17 Dès le jour que tu mangeras d'iceluy, tu mourras de mort. 3. 2. 7.
- 18 Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je luy feray une aide convenable à iceluy. 1. 13. 3.
- 23 A ceste fois est-ce os de mes os, et chair de ma chair, pource on l'appellera hommesse : car ceste a esté prinse de l'homme. 2. 2. 7. — 1. 19. 35.

CHAP. III.

- 4 Le serpent dit à la femme, vous ne mourrez nullement. 4. 44. 15.
 6 La femme doncques voyant que le fruit de l'arbre estoit bon à manger, et qu'il estoit plaisant aux yeux, et arbre désirable pour acquérir science, elle print du fruit d'iceluy, et en mangea, et en donna aussi à son mari qui estoit avec elle, et en mangea. 2. 4. 4.
 15 Je mettray aussi inimitié entre toy et la femme, entre ta semence et la semence d'icelle : ceste semence te brisera la teste : et tu luy briseras le talon. 4. 44. 48. — 2. 40. 20. — 2. 43. 2.
 17 Tu mangeras d'icelle avec travail tous les jours de ta vie. 3. 44. 43. — 2. 40. 40.
 22 Or maintenant de peur qu'il n'advance sa main, et prene aussi de l'arbre de vie, et en mange et vive à tousjours mais jettons-le dehors. 4. 44. 12.

CHAP. IV.

- 4 Et le Seigneur regarda à Abel et à son oblation. 3. 44. 8.
 7 Sa volonté sera sujette à toy, et auras le gouvernement sur luy. 2. 5. 46.
 8 Comme ils estoient és champs, Caïn s'esleva contre son frère et l'occit. 2. 40. 40.
 10 La voix du sang de ton frère crie de la terre après moy. 3. 2. 7.
 13 Ma peine est plus grande que je la puisse porter. 3. 3. 4.

CHAP. VI.

- 3 Mon esprit ne débata point à tousjours avec l'homme, d'autant aussi qu'il n'est que chair, etc. 3. 14. 1.
 5 Lors Dieu voyant la malice de l'homme estre moult grande sur la terre, et toute l'imagination des pensées de son cœur n'estre que mal en tout temps. 2. 2. 25.
 6 A donc le Seigneur se repentit d'avoir fait l'homme. 4. 17. 12.
 18 J'establiray mon alliance avec toy. 4. 44. 6.
 22 Et Noé fit selon tout ce que Dieu luy avoit commandé. 2. 40. 40.

CHAP. VIII.

- 21 La conception du cœur de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse. 2. 2. 25.— 2. 2. 27. — 3. 14. 1.

CHAP. IX.

- 2 Et que la crainte et frayer de vous soit sur tous animaux de la terre, et sur toute volaille du ciel, avec tout ce qui se meut sur la terre, et tous poissons de la mer lesquels vous sont baillez entre vos mains. 4. 44. 22.
 9 Or voyci j'estably mon alliance avec vous et avec vostre semence après vous. 4. 44. 6.
 13 Je mettray mon arc en la nuée, lequel sera pour signe de l'alliance entre moy et la terre. 4. 44. 18.
 24 Quand Noé fut resveillé après son vin, il sceut ce que son moindre fils luy avoit fait. 2. 40. 40.
 25 Et dit, Maudit soit Canaan, il sera serviteur des serviteurs à ses frères. 4. 44. 8.
 27 Dieu persuade en douceur Japhet, et qu'il habite és tabernacles de Sem, et que Canaan luy soit serviteur. 4. 44. 8.

CHAP. XII.

- 4 Abraham s'en alla ainsi que le Seigneur luy avoit dit. 2. 40. 44.
 10 Adoneques survint une famine en ceste terre, et Abraham descendit en Egypte, etc. Là mesme.
 13 Di doncques, je te prie, que tu es ma sœur. Là mesme.
 17 Mais le Seigneur frappa Pharaon de grandes playes, et sa maison à cause de Saraï, femme d'Abraham. 2. 8. 49.

CHAP. XIII.

- 7 Aussi s'esmeut noise entre les pasteurs des troupeaux d'Abraham, et entre les pasteurs des troupeaux de Loth, etc. 2. 40. 44.
 11 Ainsi se séparèrent l'un de l'autre. Là mesme.

CHAP. XIV.

- 13 Quelqu'un qui en estoit eschappé survint, et l'annonça à Abraham, Hébreu. 2. 40. 44.
 18 Melchisédech aussi Roy de Salem apporta pain et vin, et iceluy estoit Sacrificateur du Dieu souverain. 4. 48. 2.

CHAP. XV.

- 4 Abraham, ne crain point: Je suis ton escusson et ton loyer trèsample. 2. 11. 4. — 3. 25. 10. — 4. 16. 11. — 4. 16. 24.
- 5 Contemple maintenant le ciel, et conte les estoilles si tu les peux conter: ainsi (luy dit-il) sera ta semence. 3. 18. 2.
- 47 Après le soleil couché il y eut une obscurité. Et voyci un four fumant et une lampe de feu passant entre ces choses divisées. 4. 14. 18.
- 48 Je donneray ceste terre à ta semence depuis le fleuve d'Egypte jusques au grand fleuve d'Euphrates. 4. 16. 11.

CHAP. XVI.

- 2 Voyci maintenant le Seigneur m'a resserrée que je ne puis enfanter, entre je te prie à ma chambrière, si d'aventure, etc. 3. 2. 31.
- 5 Alors Sara dit à Abram, Le tort qu'on me fait est sur toy. Moy-mesme je t'ay donné ma chambrière en ton sein. 2. 10. 11. — 3. 2. 31
- 9 L'Ange du Seigneur luy dit, Retourne à ta dame. 4. 14. 6.
- 45 Hagar doncques enfanta un fils à Abram. 2. 10. 11.

CHAP. XVII.

- 2 Je mettray mon alliance entre moy et toy, et te multiplieray en grand nombre. 3. 18. 2.
- 5 Je t'ay constitué père de beaucoup de peuples. 2. 10. 11.
- 7 J'establi ray mon alliance entre moy et toy, et entre ta semence après toy en leurs aages par alliance perpétuelle, que je soye le Dieu de toy, et de ta lignée après toy. 2. 8. 21. — 2. 10. 9. — 2. 13. 1. — 4. 15. 20. — 4. 16. 3.
- 10 Tout masle d'entre vous sera circoncis. 4. 14. 20. — 4. 16. 3.
- 41 Et circoncirez la chair de vostre prépuce, et sera en signe de mon alliance entre moy et vous. 4. 16. 24.
- 42 Et tout enfant masle, aagé de huit jours sera circoncis entre vous et vos générations. 4. 16. 5. — 4. 16. 6. — 4. 16. 30.
- 43 Si sera mon alliance en vostre chair pour confédération perpétuelle. 4. 17. 22.
- 44 Mais le masle incirconcis duquel la

chair de son prépuce ne sera point taillée, ceste personne-là sera exterminée d'entre son peuple, etc. 4. 16. 9.

24 Je confermeray mon alliance avec Isaac. 4. 14. 6.

CHAP. XVIII.

- 1 Derechef le Seigneur s'apparut à luy en la plaine de Mamré. 4. 14. 5.
- 2 Voyci trois personnages se présentèrent devant luy. 4. 14. 9.
- 10 Je retourneray à toy selon le temps de la vie, et voyci Sara ta femme aura un fils. 3. 18. 2.
- 24 S'il y en a cinquante justes dedans la ville les destruiras-tu ainsi: et ne pardonneras-tu point à la ville pour les cinquante justes qui sont en icelle? 3. 20. 15.
- 27 Voyci j'ay commencé de parler à mon Seigneur, combien que je soye poudre et cendre. 4. 1. 3. — 4. 15. 1.
- 19 Et sur le vespre arrivèrent deux Anges en Sodome. 4. 14. 9.

CHAP. XX.

- 2 Lors dit de sa femme, C'est ma sœur. 2. 10. 11.
- 3 Voyci tu mourras pour la femme que tu as prinse: car elle est mariée à un mari. 4. 17. 14. — 2. 8. 19.
- 48 Le Seigneur avoit serré toute matrice de l'hostel d'Abimélech, à l'occasion de Sara femme d'Abraham. 2. 8. 19.

CHAP. XXI.

- 2 Sara conceut et enfanta un fils à Abraham, quand il fut devenu vieil. 2. 10. 11.
- 40 Chasse ceste servante et son fils. 2. 10. 11. — 4. 2. 3.
- 42 Et tout ce que dira Sara, obéi à sa voix, car en Isaac te sera appelée semence. 3. 2. 6.
- 24 Lors Abraham répondit, Je jureray. 2. 8. 27.
- 25 Et Abraham reprit Abimélech à l'occasion du puits d'eau, que luy avoyent ravi les serviteurs dudit Abimélech. 2. 10. 11.

CHAP. XXII.

- 1 Après ces choses Dieu tenta Abraham, 3. 8. 4. — 3. 20. 46.
- 2 Pren maintenant ton fils, ton unique

- lequel tu aimes, Isaac, di-je, et t'en va au païs de Moria, et l'offre là en holocauste. 2. 10. 41.
- 3 Abraham doncques se leva de grand matin et embasta son asne, puis print deux siens serviteurs avec luy, et Isaac son fils, et ayant coupé le bois pour l'holocauste, se mit en chemin, etc. 3. 48. 2.
- 8 Dieu se pourvoyera d'agneau pour l'holocauste, 4. 16. 4.
- 42 Maintenant j'ay cognu que tu crains Dieu, veu que tu n'as espargné ton fils, ton unique pour l'amour de moy. 3. 8. 4.
- 46 J'ay juré par moy-mesme dit le Seigneur, qu'à cause que tu as fait ceste chose, et n'as point espargné ton fils, ton unique. 3. 48. 2.
- 47 Que je te béniray et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et comme le sablon, qui est sur le rivage de la mer, etc. Là mesme.
- 48 Et toutes nations de la terre seront bénites en ta semence, pource que tu as obéy à ma voix. 2. 43. 4. — 3. 48. 2. — 4. 44. 21.
- CHAP. XXIII.
- 4 Je suis forain et estranger entre vous, donnez-moy quelque héritage à faire sépulchre avec vous, afin que j'ensevelisse mon mort, le ostant de devant moy. 3. 25. 8.
- 7 Adoncques Abraham se leva, et s'enclina devant le peuple du païs des enfans de Heth. 4. 42. 3.
- 12 Et Abraham s'enclina devant le peuple du païs. 4. 42. 3.
- 49 Et après ce, Abraham ensevelit sa femme Sara en la caverne du champ Machpelah vers Mamré qui est Hébron en la terre de Canaan. 3. 25. 8.
- CHAP. XXIV.
- 7 Iceluy envoyera son Ange devant toy. 4. 44. 6. — 4. 44. 42.
- 42 Et dict, O SEIGNEUR DIEU de mon maistre Abraham, je te prie fay-moy rencontrer aujourd'huy, et fay grâce à mon maistre Abraham. 4. 44. 42.
- CHAP. XXV.
- 27 Et Isaac aimoit Esäu : car la venaison estoit sa viande. 3. 2. 34.

CHAP. XXVI.

- 1 Et advint qu'il y eut famine au païs, etc. Parquoy Isaac s'en alla vers Abimélech roy des Philistins en Gérar. 2. 40. 12.
- 4 Et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et donneray à tes successeurs ces régions : et toutes les gens de la terre se béniront en ta semence. 2. 43. 4.
- 7 Il respondit, C'est ma sœur : car il craignoit de dire, C'est ma femme. 2. 40. 12.
- 45 Tellement qu'ils estouppèrent tous les puits qu'avoient cavez les serviteurs d'Abraham son père. 2. 40. 42.
- 20 Les pasteurs de Gérar priurent noise contre les pasteurs d'Isaac, etc. 2. 40. 42.
- 31 Puis se levèrent de grand matin, et jurèrent l'un à l'autre. 2. 8. 27.
- 35 Lesquelles furent en fascherie d'esprit à Isaac et Rébecca. 2. 40. 42.

CHAP. XXVII.

- 9 Va-t'en maintenant au bercaïl, et me pren de là les deux meilleurs chevreaux, etc. 3. 2. 34.
- 44 Il s'en alla doncques et les print, et apporta à sa mère. 2. 40. 44.
- 27 Adoncques il odora l'odeur de ses vestemens, et le bénit, disant : Voyci, l'odeur de mon fils est comme l'odeur du champ que le Seigneur a béni. 3. 44. 23.
- 38 Et Esäu levant sa voix pleura. 3. 3. 24. — 3. 3. 25.
- 39 Voyci és grasses places de la terre soit ton habitation, et en la rosée du ciel d'en haut. 3. 3. 25.

CHAP. XXVIII.

- 5 Isaac doncques envoya Jacob. 2. 40. 42.
- 42 Lors il songea, et voyci une eschelle posée sur la terre, et le sommet d'icelle touchoit au ciel. Voyci aussi lesANGES de Dieu montoient et descendoient par icelle. 4. 44. 42. — 2. 9. 2.
- 18 Jacob se leva de grand matin, et print la pierre qu'il avoit mise sous sa teste, et la posa pour enseigne : puis versa de l'huile sur le sommet d'icelle. 4. 44. 15.

22 Et de toute chose que tu m'as donnée je te donneray la disme. 4. 43. 4.

CHAP. XXIX.

20 Jacob doncques servit sept ans pour Rachel. 2. 40. 42.

23 Et advint au soir, il print Léa sa fille, et l'amena à Jacob. 2. 40. 42.

27 Accompli la sepmaine de ceste-ci, puis nous te donnerons aussi ceste-là pour le service que tu feras chez moy encores sept autres années. 2. 40. 42.

CHAP. XXX.

1 Lors Rachel voyant qu'elle n'avoit point enfanté à Jacob, elle eut envie contre sa sœur, et dit à Jacob, Donne-moy des enfans, autrement je mourray. 2. 10. 42.

2 Suis-je au lieu de Dieu qui t'a empêché le fruit de ton ventre. 4. 46. 7.

CHAP. XXXI.

49 Et Rachel desroba les idoles qui estoient à son père. 4. 41. 8.

23 Lors il print ses frères avec soy, et le poursuivit le chemin de sept journées, et l'acconsuit en la montagne de Galaad. 2. 40. 42.

40 De jour le hasle me consumoit, et de nuit la gelée, et le somme s'enfuyoit de mes yeux. 2. 10. 42.

53 Mais Jacob jura par la crainte d'Isaac son père. 2. 8. 27.

CHAP. XXXII.

4 et Jacob s'en alla son chemin, et les Anges de Dieu luy vindrent au-devant. 4. 14. 5.

7 Lors Jacob craignit moult et fut angoissé. 2. 40. 42.

10 Je suis inférieur à tous tes bénéfices, et à toute la fidélité que tu as faite à ton serviteur : car je suis passé, etc. 3. 20. 44. — 3. 20. 26.

11 Je te prie délivre-moy de la main de mon frère, de la main d'Esau, car je le crain, qu'il ne vienne et me frappe, et la mère avec les enfans. 2. 40. 42. — 3. 20. 14.

28 Car tu as avec Dieu et avec les hommes domination. 4. 14. 5.

29 Jacob demanda en disant, Je te prie signifie-moy ton nom, et il respondit, Pourquoi demandes-tu mon nom? Et il le bénit. 4. 43. 40.

30 Et Jacob appela le nom du lieu Phaniel : car j'ay veu, dit-il, Dieu face à face, et mon âme a esté délivrée. 4. 13. 40.

CHAP. XXXIII.

3 Et iceluy passa avant eux, et s'enclina jusques en terre par sept fois, jusques à tant qu'il s'approchast de son frère. 2. 40. 42.

CHAP. XXXIV.

5 Or Jacob entendit qu'il avoit violé Dina sa fille, etc. 2. 40. 42.

25 Siméon et Lévi frères de Dina prendrent chacun son glaive, et vindrent hardiment en la ville et occirent tout masle. 2. 40. 42. — 4. 4. 24.

29 Vous m'avez troublé en ce que m'avez fait puir envers les habitans de ceste terre. 2. 40. 42.

CHAP. XXXV.

18 Et advint au département de son âme (car elle mourut) elle appela, etc. 2. 40. 42.

22 Ruben s'en alla et dormit avec Bala concubine de son père : ce qu'Israël entendit. 2. 40. 42. — 4. 4. 24.

CHAP. XXXVII.

18 Et avant qu'il approchast d'eux, ils conspirèrent contre luy pour le mettre à mort. 4. 4. 24.

28 Comme aucuns Madianites marchans passoyent, ils retirèrent et firent monter Joseph du puits, et le vendirent aux Ismaélites vingt pièces d'argent. 4. 4. 24.

32 Puis envoyèrent ceste robbe bigarrée, et l'apportèrent à leur père, etc. 2. 40. 42.

CHAP. XXXVIII.

48 Adoneques il la luy bailla, et entra à elle, et elle conceut de luy. 2. 40. 42. 4. 4. 24.

CHAP. XLII.

6 Les frères doncques de Joseph arrivèrent et s'enclinèrent la face en terre devant luy. 4. 12. 3.

36 Vous m'avez privé d'enfans : Joseph n'est plus, Siméon n'y est point, et vous prendrez Benjamin, toutes ces choses sont sur moy. 2. 40. 42.

CHAP. XLIII.

14 Le Dieu tout-puissant vous doit mi-

séricorde envers cest homme, afin qu'il vous laisse vostre frère et cestuy Benjamin : mais je seray privé d'enfans comme j'en suis jà privé. 2. 4. 6.

CHAP. XLV.

8 Maintenant doncques vous ne m'avez pas yci envoyé, mais Dieu, etc. 4. 47. 8.

CHAP. XLVII.

7 Et Jacob salua ledit Pharaon. 4. 44. 45.

9 Les jours des ans de ma vie ont esté courts et mauvais. 2. 10. 12. — 2. 10. 13.

29 Je te prie de m'ensevelir en Egypte. 2. 10. 13.

30 Mais quand je dormiray avec mes pères, tu me transporteras en Egypte, et m'enseveliras en leurs sépulchres. 2. 10. 13. — 3. 25. 8.

31 Et Israël s'enclina vers le chevet du lit. 4. 44. 45.

CHAP. XLVIII.

14 Et Israël advança sa dextre, et la mit sur le chef d'Ephraïm, etc. 4. 3. 45.

16 L'Ange qui m'a garanti de tout mal, bénie ses enfans; et le nom de mes pères Abraham et Isaac soit réclaté sur eux. 4. 44. 6. — 3. 20. 25.

19 Son petit frère croistra plus que luy, et sa semence sera plénitude de gens. 3. 22. 5.

CHAP. XLIX.

5 Siméon et Lévi instrumens de violence par leurs desconfitures. 4. 8. 4.

7 Et ne sont point parvenus au jour des ans de la vie de mes pères, aux jours de leurs pérégrinations. 2. 10. 13.

9 Juda mon fils tu es monté de la proye comme le faon de la lionnesse : il se courbe et gist comme le lion, et comme la lionnesse. Qui l'esveillera ? 4. 8. 4.

10 Le sceptre ne sera point osté de Juda, ne le Législateur d'entre ses pieds, jusques à ce que Silo vienne, et à luy s'assembleront les peuples. 4. 8. 6.

18 Seigneur j'ay attendu ton salut. 2. 10. 44.

CHAP. L.

20 Vous aviez certes pensé mal contre moy, mais Dieu l'a pensé en bien, afin que je fisse selon que vous voyez aujourd'hui, etc. 4. 47. 8.

25 Quand Dieu vous visitera, vous transporterez mes os d'yci. 2. 10. 13.

EXODE.

CHAP. II.

42 Et regardant çà et là, il vid qu'il n'avoit personne : lors frappa l'Egyptien, et le mussa dedans le sablon. 4. 20. 10.

CHAP. III.

2 Et l'Ange du Seigneur apparut à luy en une flamme de feu au milieu d'un buisson, etc. 4. 17. 21.

6 Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. 2. 8. 45. — 2. 10. 9.

8 Et suis descendu pour le délivrer de la main d'Egypte, et pour le faire monter de ceste terre, etc. 4. 20. 30.

10 Vien doncques maintenant, et je te renvoyeray à Pharaon, afin que tu retires mon peuple. 4. 8. 2.

14 Celuy qui est, m'a envoyé vers vous. 4. 13. 23.

24 Et si donneray grâce à ce peuple, envers les Egyptiens, tellement que quand vous vous en irez, vous ne vous en irez point vuides. 4. 47. 7.

CHAP. IV.

3 Il dit, Jette-la par terre, et il la jetta par terre, et fut convertie en serpent. 4. 47. 45.

14 Qui a donné la bouche à l'homme, ou qui a fait le muet, ou le sourd, ou celui qui void, ou l'aveugle ? N'est-ce pas moy qui suis le Seigneur ? 4. 13. 44.

24 Regarde bien de faire en la présence de Pharaon tous les miracles que j'ay mis en ta main, mais j'endurciray son cœur, et ne laissera point aller le peuple. 4. 48. 2. — 2. 4. 4. — 3. 24. 13.

22 J'endurciray son cœur, et ne laissera point aller le peuple. 4. 48. 2.

25 Lors Séphora print un caillo, et trancha le prépuce de son fils. 4. 45. 22.

CHAP. VI.

7 Et vous prendray en peuple pour moy, et vous seray pour Dieu, etc. 2. 10. 8.

23 Et Aaron print à femme Elisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahason, laquelle luy enfanta Nadab, et Abiu, et Eléazar, et Ithamar. 2. 13. 3.

CHAP. VII.

- 4 Adoncques le Seigneur dit à Moÿse, Regarde, je t'ay constitué pour Dieu à Pharaon, et Aaron ton frère sera ton Prophète. 4. 13. 9.
- 3 Toutesfois j'endurciray le cœur de Pharaon, et multiplieray mes signes et mes miracles en la terre d'Égypte. 4. 48. 2. — 2. 4. 3. — 2. 4. 4.
- 10 Aaron doncques jetta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs, et fut convertie en serpent. 4. 17. 15.
- 14 Pharaon aussi appela les sages et les enchanteurs, et aussi les devins d'Égypte par leurs enchantemens firent le semblable. 4. 8. 5.
12. Ils jetèrent doncques un chacun sa verge, et furent converties en serpens : mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges. 4. 8. 5. — 4. 17. 15.

CHAP. VIII.

- 15 Pharaon voyant qu'il y avoit respiration, aggrava son cœur. 4. 18. 2.
- 34 Et Pharaon aggrava encores ceste fois son cœur. 4. 18. 2.

CHAP. X.

- 4 Après le Seigneur dit à Moÿse, Va à Pharaon car j'ay regravé son cœur, et le cœur de ses serviteurs, afin que je mette ces miens signes à luy. 2. 4. 4.

CHAP. XI.

- 3 Le Seigneur donnera grâce au peuple envers les Égyptiens. Or Moÿse estoit moult grand personnage en la terre d'Égypte, tant vers les serviteurs de Pharaon qu'envers le peuple. 2. 4. 6.

CHAP. XII.

- 5 Et vous sera l'agneau entier masle, ayant un an. 4. 46. 31.
- 26 Et quand vos enfans diront, Qu'est ce service que vous faites? 4. 16. 30.
- 43 Telle est l'ordonnance du passage, nul estrangier ne mangera d'iceluy. 4. 17. 22.
- 46 Et ne casserez point d'os d'iceluy. 4. 16. 9.

CHAP. XIII.

- 2 Sanctifie-moy tout premier-nay, ouvrant la matrice d'entre les enfans

d'Israël, tant des hommes que des bestes : car il est mien. 4. 46. 31.

CHAP. XIV.

- 49 Et l'Ange de Dieu (qui alloit devant l'ost d'Israël) se partit. 4. 44. 6.
- 21 Alors Moÿse estendit sa main sur la mer, et le Seigneur fit reculer la mer toute la nuit par vent impétueux d'Orient, etc. 4. 15. 9.
- 26 Le Seigneur dit à Moÿse, Esten ta main sur la mer, et les eaux retourneront sur les Égyptiens, sur leurs charriots, et sur leurs chevaucheurs. 4. 15. 9.
- 31 Et le peuple craignit le Seigneur, et creut au Seigneur, et à Moÿse son serviteur. 4. 8. 2.

CHAP. XV.

- 3 Le Seigneur est un homme de guerre, son nom est Éternel. 4. 13. 24. — 4. 17. 23.

CHAP. XVI.

- 7 Et au matin vous verrez la gloire du Seigneur, d'autant qu'il a ouy vostre murmuration contre luy. Mais que sommes-nous, que vous murmurez contre nous? 4. 8. 5.
- 44 Quand la rousée descendue fut esvanouye, voyci parmi le désert une petite chose ronde, comme bruine subtile sur la terre. 4. 17. 34. — 4. 18. 20.

CHAP. XVII.

- 6 Voyci je me tiendray devant toy, illec sur la pierre en Horeb, et frapperas la pierre, et il sortira eau d'icelle, que le peuple boira. 4. 17. 15. — 4. 17. 24. — 4. 18. 20.
- 15 Et Moÿse édifia un autel, et appela son nom Jéhovah-Nissi. 4. 13. 9.

CHAP. XVIII.

- 16 Quand ils ont quelque cause ils viennent à moy : lors je juge entre l'un et l'autre, et notifie les ordonnances de Dieu et les loix d'iceluy. 4. 44. 8.

CHAP. XIX.

- 5 Vous serez mon propre acquet sur tous peuples, combien que toute la terre m'appartient. 4. 16. 43.
- 6 Vous me serez aussi un royaume de sacrifice, et gent sainte. 2. 7. 1.

46 Et advint le troisième jour au matin, qu'il y eut tonnerres, éclairs, grosses nuées sur la montagne, et son impétueux de cornet : dont tout le peuple qui estoit en l'ost fut espovanté. 1. 8. 5.

CHAP. XX.

3 Tu n'auras point d'autre Dieu devant moy. 1. 43. 24.
 4 Tu ne te feras image taillée ne semblance quelconque des choses qui sont là sus au ciel, ne cy-bas en la terre, ne es eaux dessous la terre. 1. 41. 4. — 1. 41. 12. — 1. 43. 24.
 5 Tu ne t'enclineras point à icelles, et ne les serviras; car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, visitant l'iniquité des pères sur les enfans en la troisième et quatrième génération de ceux qui me hayent. 1. 42. 4.
 6 Et faisant miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et gardent mes commandemens. 2. 10. 9.
 13 Tu ne tueras point. 4. 20. 10.
 24 Auquel feray faire mémoire de mon Nom, lors viendray à toy et te béniray. 4. 4. 5.

CHAP. XXI.

13 Mais s'il ne l'a point aguetté, ains Dien l'a fait eschoir entre ses mains, etc. 1. 46. 6. — 1. 48. 3.
 17 Celuy qui maudira son père ou sa mère mourra de mort. 2. 8. 36.

CHAP. XXII.

4 Si aucun a desrobé un bœuf ou une brebis, et qu'il l'ait tué ou vendu, il restituera cinq bœufs pour le bœuf, et quatre brebis pour la brebis. 4. 20. 46.
 8 Mais si le larron n'est point trouvé, le maistre de la maison viendra devant les juges pour juger s'il n'a point, etc. 4. 20. 4.
 41 Le jurement du Seigneur entreviendra entre eux deux, pour sçavoir s'il a point mis sa main en la substance de son prochain. 2. 8. 26.
 29 Tu ne différeras point d'offrir ton abondance et ta liqueur. 3. 7. 5.

CHAP. XXIII.

4 Tu ne recevras point de faux blâme, tu ne mettras ta main avec le mes-

chant pour estre faux tesmoin. 2. 8. 47.
 4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou son asne esgaré, tu le ramèneras à luy. 2. 8. 56.
 5 Si tu vois l'asne de ton adversaire gisant sous son fardeau, cesseras-tu de le soulever? tu le soulèveras avec luy. 2. 8. 56.
 12 Afin que ton bœuf et ton asne se repose, et que le fils de ta serve, et l'étranger respirent. 2. 8. 32.
 13 Et ne ferez mention du nom des autres dieux, et ne sera ouy de ta bouche. 2. 8. 25.
 19 Tu apporteras en la maison du Seigneur ton Dieu les prémices des premiers fruits de la terre. 3. 7. 5.
 20 Voyci j'envoye un Ange devant toy, afin qu'il te garde en la voye, et qu'il t'introduise au lieu que je t'ay préparé. 1. 44. 6.

CHAP. XXIV.

18 Et Moyse entra dedans la nuée, et monta en la montagne, et fut en la montagne quarante jours et quarante nuicts. 1. 8. 5. — 4. 12. 20.

CHAP. XXV.

47 Tu feras un propiciatoire de pur or, dont la longueur sera de deux coudées et demie, et sa largeur de coudée et demie. 1. 41. 3.
 48 Tu feras aussi deux chérubins d'or, tu les feras d'ouvrage tiré au marteau, les mettant es deux bouts du propiciatoire. 1. 41. 3.
 24 Et tu poseras le propiciatoire en haut sur l'Arche, et dedans l'Arche mettras le tesmoignage que je te donneray. 1. 41. 3.
 40 Regarde doncques que tu feras selon leur patron que tu as veu en la montagne. 2. 7. 4. — 4. 44. 20.

CHAP. XXVIII.

9 Et prendras deux pierres d'onix, et graveras sur icelles les noms des enfans d'Israël. 3. 20. 48.
 10 Six noms d'iceux sur une pierre, et les six noms des autres, etc. 3. 20. 48.
 11 Tu graveras d'ouvrage de lapidaire avec engraveure de seaux les deux pierres, etc. 3. 20. 48.

42 Aaron portera les noms d'iceux sur ses deux espaulières devant le Seigneur, pour mémoire. 3. 20. 48.

21 Et seront ces pierres selon les noms des enfans d'Israël, douze, selon leurs noms, gravées, etc. 3. 20. 48.

CHAP. XXIX.

9 Et les ceindras de baudriers, asçavoir Aaron et ses fils : et leur attacheras des chapeaux, et la sacrificature leur sera pour ordonnance perpétuelle, etc. 4. 2. 9.

36 Et sacrifieras tous les jours un veau pour le péché en propiciation, et purgeras l'autel, quand tu auras immolé, etc. 2. 47. 4. — 4. 48. 13.

CHAP. XXX.

40 Et Aaron une fois l'an fera réconciliation sur les cornes d'iceluy du sang de l'oblation pour le péché, etc. 2. 45. 6.

30 Tu oindras Aaron et ses fils, si les sanctifieras pour me servir à la sacrificature. 4. 49. 31.

CHAP. XXXI.

3 J'ay rempli Beselél de l'Esprit de Dieu, de sapience, d'intelligence, de science et de tout artifice. 2. 2. 46.

43 Vous garderez nonobstant mon repos : car c'est un signe entre moy et vous en vos aages, etc. 2. 8. 29.

CHAP. XXXII.

4 Lève-toy, fay-nous des dieux qui marchent devant nous : car quant à ce Moÿse-ci, à cest homme qui nous a fait monter de la terre d'Egypte, nous ne savons qu'il est advenu. 4. 41. 8.

4 Puis ils dirent, Ce sont-ci tes dieux, ô Israël, qui l'ont fait monter hors du pays d'Egypte. 4. 41. 9.

27 Mettez un chacun son espée sur sa cuisse, passez et repassez de porte en porte au camp, et chacun de vous tue son frère, etc. 4. 20. 40.

32 Or maintenant, ou pardonne leur péché, ou sinon efface-moy maintenant de ton livre que tu as escrit. 3. 20. 35.

CHAP. XXXIII.

19 Je feray grâce à celuy auquel je voudray faire grâce, et auray compassion

de celuy duquel voudray avoir compassion. 2. 5. 17. — 3. 41. 41. — 3. 22. 6. — 3. 22. 8. — 3. 24. 45.

20 Puis dit, Tu ne pourras pas veoir ma face : car l'homme ne me peut veoir et vivre. 4. 44. 3.

CHAP. XXXIV.

6 Quand doncques le Seigneur passoit par-devant luy, il cria à haute voix, Le Seigneur, le Seigneur fort, pitoyable et clément, tardif à ire, abondant en douceur et vérité. 4. 40. 2.

7 Visitant l'iniquité des pères sur les enfans, et sur les enfans de leurs enfans : jusques à la troisième et quatrième génération. 2. 8. 19.

28 Et fut illec avec le Seigneur par quarante jours et quarante nuicts sans manger pain, et sans boire eau. 4. 42. 20.

29 Et lorsque Moÿse descendit de la montagne de Sinai tenant en sa main les deux tables du tesmoignage, en descendant de la montagne, il ne cognut que la peau de sa face fut resplendissante quand il parloit avec Dieu. 4. 8. 5.

CHAP. XXXV.

2 On besongnera par six jours, mais le septième jour vous sera saint, total repos au Seigneur, etc. 2. 8. 29.

30 Moÿse dit aux enfans d'Israël, Regardez, le Seigneur a appelé nommément Beselél le fils d'Uri, etc. 2. 2. 46.

CHAP. XL.

34 Et la nuée couvroit le tabernacle de convenance, et la gloire du Seigneur remplissoit le tabernacle. 4. 8. 5.

LÉVITIQUE.

CHAP. I.

2 Quand aucun d'entre vous offrira oblation au Seigneur, il offrira son oblation des bestes, des bœufs et des brebis. 4. 44. 20.

4 Si posera la main sur la teste de l'holocauste, et sera acceptable pour luy. 4. 3. 46.

5 Et tueras un bouveau en la présence du Seigneur. 4. 48. 42.

CHAP. IV.

2 Quand quelqu'un aura péché par igno-

rance en aucun des commandemens du Seigneur, etc. 4. 4. 28.

CHAP. V.

43 Ainsi le Sacrificateur le réconciliera par l'une de ces choses de son péché qu'il a perpétré, et luy sera pardonné, etc. 2. 17. 4.

CHAP. VIII.

6 Et Moïse fait approcher Aaron et ses fils et les lava en l'eau. 4. 3. 45.

CHAP. XI.

44 Et soyez saints, car je suis saint. 4. 49. 25.

CHAP. XVI.

2 Parle à Aaron ton frère, qu'il n'entre point en tout temps au sanctuaire dedans le voile devant le propitiatoire qui est sur l'Arche, etc. 2. 15. 6.

21 Et Aaron mettant ses deux mains sur la teste du bouc vif, confessera sur iceluy toutes les iniquitez des enfans d'Israël, et leurs prévarications selon tous leurs péchez, etc. 3. 4. 40.

CHAP. XVIII.

5 Lesquels faisant l'homme vivra en iceux. 2. 8. 4. — 2. 17. 5. — 3. 14. 43. — 3. 17. 3.

6 Nul ne s'approchera d'aucune prochaine de sa chair, pour découvrir sa vergongne. 4. 49. 37.

CHAP. XIX.

2. Vous serez saints, car je suis saint, moy le Seigneur vostre Dieu. 2. 8. 44. — 3. 6. 2. — 4. 49. 25.

42 Vous ne jurerez point par mon Nom en mentant, et ne souilleras le nom de ton Dieu, Car je suis le Seigneur. 2. 8. 24.

16 Tu ne chemineras point comme détracteur parmi ton peuple. 2. 8. 47.

48. Tu ne te vengeras point, et ne garderas point rancune contre les enfans de ton peuple. 2. 8. 56. — 4. 20. 49.

31 Vous ne vous retournerez point aux sorciers, et n'enquesterez rien des devins pour vous souiller par eux. 4. 4. 5.

CHAP. XX.

6 La personne qui se retournera aux sorciers et aux devins faisant fornication avec eux, je mettray ma face contre

ceste personne, et l'extermineray du milieu de son peuple. 4. 8. 5.

7 Or sanctifiez-vous et soyez saints : car je suis le Seigneur vostre Dieu. 4. 49. 25.

9 Si quelqu'un maudit son père, ou sa mère, il mourra de mort, etc. 2. 8. 36.

CHAP. XXVI.

3. Si vous cheminez en mes ordonnances et gardez mes commandemens et les faites, etc. 2. 5. 10.

4 Je vous donneray vos pluyes en son temps, etc. 4. 46. 5. — 2. 8. 4.

42 Aussi je cheminera au milieu de vous : je seray vostre Dieu, et vous serez mon peuple. 2. 40. 8.

20 Vostre vertu se consumera en vain, et vostre terre ne donnera point son fruit, et les arbres de la terre ne donneront point son fruit. 3. 20. 44.

23 Que si par ces choses vous n'estes point corrigez, mais cheminez avec moy à l'aventure 4. 17. 8.

26 Quand je vous auray rompu le baston du pain, dix femmes cuiront vostre pain en un four, et vous rendront vostre pain en poids, etc. 3. 20. 44.

33 Je vous espardray parmi les gens, et desgaineray mon glaive après vous, et sera vostre terre désolée, et vos villes en désert. 2. 11. 4.

36 A ceux qui resteront d'entre vous j'induiray une lascheté en leurs cœurs. 4. 48. 2. — 2. 4. 6.

NOMBRES.

CHAP. VI.

5 Durant qu'il est séparé par son vœu, le rasoir ne passera point sur sa teste, etc. 4. 49. 26.

48 Et le Nazarien à la porte du tabernacle de convenance, tondra la teste de sa consécration, et prendra la perruque de la teste, etc. 4. 49. 26.

CHAP. IX.

18 Tous les jours esquels la nuée demouroit sur le tabernacle, ils s'arrestoient. 4. 45. 9.

CHAP. XI.

9 Et quand la rousée descendoit de nuit sur l'ost, le Man descendoit sur iceluy. 4. 8. 5.

48 Sanctifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la chair, etc. 3. 20. 51.

34 Adoneques partit un vent du Seigneur, et amena des cailles de la mer. 4. 16. 7.

33 Et la chair estant encores entre leurs dens devant qu'elle fust maschée, le Seigneur se courrouça contre son peuple, etc. 3. 20. 51.

CHAP. XII.

4 Alors Marie et Aaron parlèrent contre Moÿse à cause de la femme Ethiopienne qu'il avoit prinse; car il avoit prins une femme Ethiopienne. 4. 8. 4.

CHAP. XIV.

43 Aussi les Amalécites et Cananéens sont là devant vous, et vous tomberez par glaive: car pour autant que vous vous estes destournez de suyvre le Seigneur, le Seigneur aussi ne sera point avec vous. 2. 5. 41.

CHAP. XV.

32 Les enfans d'Israël estans au désert, trouvèrent un homme qui cueilloit du bois le jour du repos. 2. 8. 29.

CHAP. XVI.

24 Partant à la congrégation disans, Retirez-vous d'alentour du tabernacle de Coré, Dathan et Abiron. 4. 8. 5.

CHAP. XX.

40 Et Moÿse et Aaron firent assembler la congrégation devant la pierre, et leur dit, Escoutez maintenant rebelles, Ne vous ferons-nous point sortir de l'eau de ceste pierre. 4. 8. 5.

26 Puis fay despouiller à Aaron ses vestemens, et les fay vestir à Eléazar son fils. 4. 3. 45.

CHAP. XXI.

8 Fay un serpent ardent, et le mets sur une perche, et quiconques sera mors et le verra, il vivra. 4. 48. 20.

9 Moÿse doncques feit un serpent d'airain, et le mit sur une perche: et advint quand quelque serpent avoit mors un homme, il regardoit le serpent d'airain, et estoit guéri. 2. 12. 4.

CHAP. XXIII.

40 Que je meure de la mort des justes,

et que mon dernier département soit semblable au leur. 2. 40. 44.

49 Dieu n'est point comme l'homme qu'il mente, ne comme le fils de l'homme, qu'il se repente. 4. 47. 42.

CHAP. XXVIII.

3 Voyei le sacrifice fait par feu que vous offrirez au Seigneur deux agneaux d'un an sans macule pour faire en holocauste continuel. 4. 4. 25.

DEUTÉRONOME.

CHAP. I.

16 Escoutez ce qui est entre vos frères, et jugez justement entre l'homme et son frère, et entre l'estranger qui est avec luy. 4. 20. 4. — 4. 20. 6. — 4. 20. 9.

39 Vos petis enfans desquels vous avez dit, qu'ils seroyent donnez en proye, et vos fils qui ne cognoissent aujourd'huy ne bien ne mal, eux y entreront, etc. 4. 49. 49.

CHAP. III.

30 Le Seigneur ton Dieu avoit endurcy son esprit, et obstiné son cœur, afin qu'il le donnast en ta main. 4. 48. 2. — 2. 4. 3. — 2. 4. 4.

CHAP. IV.

2 Vous n'ajousterez rien à la parole que je vous commande, et n'osterez rien d'icelle. 4. 9. 2.

7 Qui est la gent si grande qui ait les dieux ainsi approchans d'elle comme le Seigneur nostre Dieu approche de nous en tout ce que nous l'invoquons. 3. 24. 45.

9 Mais pren garde à toy, et garde ton âme soigneusement que tu n'oublies les choses que tes yeux ont veues, et qu'elles ne partent de ton cœur tous les jours de ta vie, etc. 2. 8. 5.

41 Alors vous approchastes, et vous tintes au bas de la montagne, laquelle brusloit en feu, jusques au milieu du ciel, et là y avoit grandes ténèbres, nuées et obscurité. 4. 41. 3.

45 Vous prendrez doncques bien garde pour vos âmes que vous n'avez veu aucune similitude au jour que le Seigneur a parlé à vous. 4. 44. 2.

46 Afin que vous ne vous corrompiez, et que ne vous faciez image taillée, représentation de toute pourtraiture soit semblance de masle ou de femelle. 2. 8. 47.

4 Semblance de toute beste qui est sur la terre ou semblance de tout oiseau, ayant ailes qui vole sous le ciel. 2. 8. 47.

CHAP. V.

44 Afin que ton serviteur et ta servante ayent repos comme toy. 2. 8. 32.

47 Tu ne seras point meurtrier. 4. 20. 40.

CHAP. VI.

5 Tu aimeras doncques le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force. 2. 7. 5. — 2. 8. 51. — 3. 19. 4.

43 Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et à luy serviras : et jureras en son nom. 2. 8. 25.

46 Vous ne tenterez point le Seigneur vostre Dieu. 4. 13. 3.

25 Et nous sera réputé à justice, quand nous aurons prins garde à faire tous ces commandemens devant le Seigneur nostre Dieu, comme il nous a commandé. 3. 17. 7.

CHAP. VII.

6 Tu es un peuple saint et au Seigneur ton Dieu. Le Seigneur ton Dieu l'a esleu pour luy estre un peuple péculier d'entre tous autres peuples qui sont sur la terre. 2. 8. 44.

7 Le Seigneur ne s'est point adjoint par amour à vous, et ne vous a pas esleus, pourtant que vous fussiez en plus grand nombre que tous les peuples, veu que vous estes moins que tous les peuples. 3. 21. 5.

8 Mais pourtant que le Seigneur vous a aimez, et afin qu'il gardast le jurement qu'il a juré à vos pères, etc. 3. 21. 5.

9 Parquoy cognoistras que le Seigneur ton Dieu, est Dieu, le Dieu fidèle, gardant alliance et bénéfice en mille générations à ceux qui l'aiment, et gardent ses commandemens. 3. 47. 5.

42 Et adviendra pourtant que vous aurez oüy ces droicts, et les aurez gar-

dez et faits, que le Seigneur ton Dieu te gardera l'alliance et la bénéfice qu'il a juré à tes pères. 3. 47. 4.

43 Et il t'aimera et te bénira, et te multipliera, il bénira le fruit de ton ventre et le fruit de ta terre, etc. Là mesme.

CHAP. VIII.

2 Aye mémoire de tout le chemin par lequel le Seigneur ton Dieu t'a fait cheminer par ces quarante ans au désert, afin de t'affliger et tenter. 3. 20. 46.

3 Afin qu'il te donnast à cognoistre que l'homme ne vivra point de pain seulement, mais que l'homme vivra de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur. 4. 46. 7. — 3. 20. 44.

CHAP. IX.

6 Sache doncques que ce n'est point pour ta justice que le Seigneur ton Dieu te donne ceste bonne terre pour la posséder : car tu es un peuple de dur col. 3. 21. 5.

CHAP. X.

12 Or maintenant Israël, que demande le Seigneur ton Dieu de toy, sinon que tu craignes le Seigneur, etc. 2. 8. 51.

44 Voyci les cieus, et les cieus des cieus, la terre et tout ce qui est en icelle, sont au Seigneur ton Dieu. 2. 44. 44. — 3. 21. 5.

45 Néantmoins le Seigneur s'est accointé par amour à tes pères seulement et les a aimez, et a esleu leur semence après eux, etc. 3. 21. 5.

46 Circoncisez le prépuce de vostre cœur, et n'endurcissez d'oresenavant vos cols. 2. 5. 8. — 3. 3. 6. — 4. 46. 3. — 4. 46. 21.

20 Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et luy serviras, et adhéreras à luy, et jureras par son Nom. 2. 8. 25.

CHAP. XI.

26 Regarde, je donne aujourd'huy devant vostre face bédiction et malédiction. 3. 47. 4.

CHAP. XII.

43 Donne-toy garde que tu ne sacrifies tes holocaustes en tous lieux que tu verras. 4. 2. 9.

44 Mais au lieu que le Seigneur aura esleu en l'une de tes lignées, là tu sacri-

fieras tes holocaustes, et y feras tout ce que je te commande. 4. 2. 9.

28 Garde et escoute toutes ces paroles que je te commande, afin qu'il te soit bien, et à tes enfans après toy à jamais, etc. 2. 8. 5.

32 Et n'y adjousterez rien, aussi n'en osterez rien. 4. 40. 47.

CHAP. XIII.

3 Le Seigneur vostre Dieu vous tente, pour savoir si vous aimez le Seigneur vostre Dieu, de tout vostre cœur et de toute vostre âme. 3. 20. 46.

CHAP. XIV.

2 Tu es un peuple saint au Seigneur ton Dieu, et le Seigneur t'a esleu d'entre tous les peuples qui sont sur la face de la terre pour luy estre un peuple péculier. 2. 8. 44.

CHAP. XVI.

10 Et feras la feste des sepmaines au Seigneur ton Dieu oblation volontaire de tes mains, laquelle tu donneras ainsi que le Seigneur ton Dieu t'aura béni. 4. 48. 8.

19 Tu ne renverseras point le droict, et n'auras esgard aux personnes. Si ne prendras aucun présent. Car le présent aveugle les yeux des sages, et pervertit les paroles des justes. 4. 20. 9.

CHAP. XVII.

8 Quand la chose sera trop difficile pour juger entre sang et sang, entre cause et cause, etc. 3. 4. 4.

9 Et viendras aux Sacrificateurs Lévités, et au juge qui sera en ces jours, et t'enqueteras, etc. 3. 4. 4. — 4. 8. 2.

11 Selon l'édit de la Loy laquelle ils t'enseigneront, et selon le droict qu'ils te diront tu feras. 4. 8. 2.

12 L'homme qui par arrogance ne voudra obéir au Sacrificateur estant là pour ministrer au Seigneur ton Dieu ou au juge, cest homme mourra, et purgeras le mal d'Israël. Là mesme.

16 Toutesfois iceluy ne se fera amas de chevaux : et ne ramènera le peuple en Egypte, etc. 4. 20. 9. — 4. 20. 26.

CHAP. XVIII.

11 N'aucun demandant advis aux morts. 3. 5. 6.

13 Sois parfait avec le Seigneur ton Dieu. 2. 8. 51.

15 Le Seigneur ton Dieu te suscitera un Prophète, comme moy, du milieu de toy, c'est-à-dire, du milieu de tes frères, vous luy obéirez. 4. 4. 5.

CHAP. XIX.

19 Lors tu luy feras ainsi qu'il pensoit faire à son frère. 4. 20. 46.

CHAP. XXI.

18 Quand un homme aura un enfant pervers et rebelle, qui n'obéira point à la voix de son père, ny à la voix de sa mère, et l'auront chastié, et n'aura voulu leur obéir, etc. 2. 8. 36.

23 Celuy qui pend est malédiction de Dieu. 2. 7. 45. — 2. 46. 6.

CHAP. XXIII.

5 Mais le Seigneur ton Dieu te convertit la malédiction en bénédiction, pourtant que le Seigneur ton Dieu t'aimoit. 3. 21. 5.

CHAP. XXIV.

13 Mais tu luy rendras le gage à soleil couchant, afin qu'il couche en son vestement et te bénisse, et cela te sera justice devant le Seigneur ton Dieu. 3. 47. 7.

CHAP. XXVI.

18 Et le Seigneur t'a magnifié aujourd'huy, en ce que tu luy es peuple péculier ainsi qu'il t'a dit, et afin que tu gardes tous ses commandemens. 2. 8. 44.

CHAP. XXVII.

26 Maudit soit celuy qui ne ratifie point les paroles de ceste loy en les faisant. 2. 7. 5. — 2. 7. 45. — 2. 46. 6. — 3. 44. 49. — 3. 42. 4. — 3. 14. 43. — 3. 47. 4. — 3. 47. 9.

CHAP. XXVIII.

1 Si tu obéis à la voix du Seigneur ton Dieu, en prenant garde à faire tous ses commandemens lesquels je te commande aujourd'huy, lors le Seigneur ton Dieu te constituera souverain sur toutes les gens de la terre. 4. 47. 8. — 2. 5. 40. — 2. 8. 4.

2 Et sur toy viendront toutes ces béné-

dictions et l'environneront quand tu obéiras à la voix du Seigneur ton Dieu. 2. 8. 4.

- 12 Le Seigneur t'ouvrira son bon trésor, c'est asçavoir le ciel, afin qu'il donne playe, etc. 4. 46. 5.
- 29 Et ne feras que souffrir injures et pilleries tous les jours, sans qu'il y ait qui t'en délivre. 4. 20. 25.
- 36 Le Seigneur t'emmènera toy et ton Roy que tu as constitué sur toy aux gens que tu n'as cognues, ne toy ne tes pères, etc. 2. 44. 4.
- 65 Et le Seigneur te donnera un cœur tremblant, et les yeux desfaillans, et l'âme triste. 2. 4. 6.

CHAP. XXIX.

- 2 Vous avez veu tout ce que le Seigneur a fait devant vos yeux, en la terre d'Egypte, etc. 2. 2. 20.
- 4 Et le Seigneur ne vous a point donné cœur pour cognoistre, et yeux pour veoir, et oreilles pour ouyr jusqu'au jour présent. 2. 2. 20.
- 18 Afin qu'il n'y ait entre vous homme, ou femme, ou famille, ou lignée, qui destourne aujourd'huy son cœur du Seigneur nostre Dieu pour aller, etc. 3. 47. 5.
- 49 Et adviene que quelqu'un oyant les paroles de ce serment, se bénisse en son cœur, disant, J'auray paix encores que je chemine selon l'entreprise de mon cœur, afin d'adjouster l'yvrongnerie avec la soif. 3. 47. 5.
- 20 Le Seigneur ne voudra luy pardonner : mais alors l'ire du Seigneur et son zèle fumera contre cest homme : et reposera sur luy toute malédiction qui est escrite en ce livre, etc. 3. 3. 7.
- 29 Les secrets sont réservez à nostre Dieu : mais ce qui est révélé appartient à nous et à nos enfans. 4. 47. 2. — 3. 24. 3.

CHAP. XXX.

- 2 Et te seras retourné au Seigneur ton Dieu, et obéiras à sa voix selon tout ce que je t'ay commandé aujourd'huy, etc. 3. 3. 6.
- 3 Lors le Seigneur ton Dieu ramènera tes captifs, et aura mercy de toy, et derechef te rassemblera, quand ores

tu aurois esté jetté au bout du ciel, de là le Seigneur ton Dieu te rassemblera, etc. 4. 4. 24.

- 6 Et le Seigneur ton Dieu circonciera ton cœur et le cœur de tes successeurs pour aimer le Seigneur ton Dieu, etc. 2. 5. 8. — 2. 5. 42. — 3. 3. 6. — 4. 46. 3.
- 40 Quand tu obéiras à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant ses commandemens et ses ordonnances escrites au livre de ceste Loy, quand tu retourneras au Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme. 4. 7. 5.
- 41 Ce commandement que je te commande aujourd'huy n'est point caché de toy et n'en est point loing. 4. 47. 2. — 2. 5. 42.

- 12 Il n'est point au ciel, dont tu puisses dire, Qui est-ce qui montera pour nous au ciel, etc. 4. 47. 2. — 2. 5. 42.
- 13 Aussi n'est-il pas outre la mer, dont tu puisses dire, Qui est-ce qui passera pour nous de là la mer, et nous l'apportera, etc. 2. 5. 42.
- 44 Car la parole est fort près de toy en ta bouche et en ton cœur pour la faire. 2. 5. 42. — 3. 24. 3.
- 45 Regarde, j'ay aujourd'huy mis devant toy la vie et le bien, la mort et le mal. 3. 47. 4.
- 49 Je pren aujourd'huy en tesmoin ciel et terre contre vous, que j'ay mis devant toy la vie et la mort, la bénédiction et malédiction, etc. 2. 5. 4. — 2. 7. 3.

CHAP. XXXII.

- 5 Ils se sont corrompus envers Dieu par leur vie, ceux, di-je, qui ne sont point ses enfans, mais une génération perverse et dépravée. 4. 8. 6.
- 8 Quand le Souverain divisoit les gens comme héritage, quand il séparoit les fils des hommes : lors il constitua les limites des peuples, etc. 2. 44. 44. — 3. 24. 5.
- 45 Celuy qui devoit estre droict s'est engraisé et a regimbé. Tu t'es fait gras, gros et espés et ainsi il a délaissé Dieu, etc. 3. 8. 5.
- 47 Ils ont sacrifié aux diables, et non pas à Dieu, etc. 4. 43. 47.

24 Ils m'ont esmeu à jalousie en celuy qui n'est point Dieu. 4. 43. 45.

35 La vengeance m'appartient et la rétribution. 2. 8. 56. — 4. 20. 49.

46 Mettez vos cœurs à toutes ces paroles lesquelles je proteste aujourd'huy à l'encontre de vous, afin que les commandiez à vos enfans : à ce qu'ils gardent et facent toutes les paroles de ceste Loy. 2. 7. 43.

CHAP. XXXIII.

3. Tous ses saints sont en tes mains. 2. 40. 9.

29 Tu es bien-heureux Israël : qui est comme toy, ô peuple, qui est sauvé par le Seigneur, etc. 2. 40. 8.

CHAP. XXXIV.

5 Et Moïse serviteur du Seigneur mourut là en la terre de Moab, selon la parole du Seigneur. 4. 6. 44.

JOSUÉ.

CHAP. I.

7 Tu ne déclineras point d'icelle, ny à dextre, ny à senestre, afin que tu te gouvernes prudemment par tout où tu iras. 4. 9. 42.

8 Que le volume de ceste Loy ne bouge de ta bouche, ains méditeras en iceluy jour et nuict, etc. 4. 9. 42.

CHAP. II.

4 Et vindrent en la maison d'une femme paillarda, laquelle avoit nom Rahab, et logèrent là. 3. 24. 44.

9 Je cognoy que le Seigneur vous a donné la terre : car la frayeur de vous est tombée sur nous, et tous les habitans de la terre sont esperdus pour l'amour de vous. 2. 4. 6.

44 Lesquelles choses ouyes nostre cœur est défailly, et depuis ne s'est levé esprit en aucun homme, à cause de vous. Car le Seigneur vostre Dieu est le Dieu du ciel en haut, et de la terre en bas. Là mesme.

CHAP. V.

45 Je suis le prince de l'exercite du Seigneur. 4. 44. 5.

CHAP. VII.

49 Adoncques Josué dit à Achan, Mon fils, donne je te prie gloire au Sei-

gneur Dieu d'Israël, et luy donne louanges, et me déclaire maintenant ce que tu as fait. 2. 8. 24.

CHAP. X.

43 Et le soleil s'arresta. 4. 46. 2.

CHAP. XI.

20 Cela venoit du Seigneur qui endureit leur cœur, pour les faire sortir en bataille, etc. 4. 48. 2.

CHAP. XXIV.

2 Vos pères ont habité jadis delà le fleuve : asçavoir Tharé père d'Abraham et père de Nachor, et ont servy aux dieux estranges. 4. 44. 8. — 3. 24. 2.

3 Et je prins vostre père Abraham de delà le fleuve, et le conduy par toute la terre de Canaan, etc. 3. 24. 2.

JUGES.

CHAP. II.

1. Et l'Ange du Seigneur monta de Galgal en Bochim, etc. 4. 44. 6.

48 Quand doncques le Seigneur leur eut suscité des Juges, le Seigneur estoit avec le Juge, et les sauvoit de la main de nos ennemis tout le temps du Juge, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 45.

49 Puis après le Juge estant mort, ils se retournoyent et se corrompoient plus que leurs pères en ensuyvant les autres dieux, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 45.

CHAP. III.

9 Or les enfans d'Israël crièrent au Seigneur : et le Seigneur leur suscita un sauveur, et les délivra, 3. 20. 45. — 4. 20. 30.

42 Après les enfans d'Israël retournèrent encores à faire mal devant le Seigneur. 3. 20. 45.

45 Puis ils crièrent au Seigneur, et le Seigneur leur suscita un sauveur, Abod le fils de Jéra, etc. 3. 20. 45.

CHAP. VI.

44 Et l'Ange du Seigneur vint, et s'assit sous le chesne, etc. 4. 44. 6.

44 Et le Seigneur regardant vers luy, dit, Va en ceste tiene vertu, et tu sauveras Israël de la main des Madianites. 4. 43. 40. — 4. 44. 5.

34 L'Esprit du Seigneur vestit Gédéon,

et quand il sonna la trompette, Abiézer s'assembla après luy. 2. 2. 17.

- 37 Voyci je mettray la laine tousée en l'aire : si la rousée advient seulement sur la toison et que sur toute la terre, etc. 4. 44. 48.

CHAP. VIII.

- 27 Or Gédéon en fit un éphod, et le colloqua en Ephora sa ville, et les enfans d'Israël tirent la fornication après luy : ce qui tourna à Gédéon et à sa maison en ruine. 4. 40. 25.

CHAP. IX.

- 20 Autrement que le feu sorte d'Abimélech, et qu'il dévore les hommes de Sichein, et la maison de Nello, etc. 3. 20. 45.

CHAP. XI.

- 30 Et Jephthé voua un vœu au Seigneur et dit, Si tu bailles les enfans d'Ammon en ma main, etc. 4. 43. 3.

CHAP. XIII.

- 10 Voyci l'homme qui est venu aujourd'huy à moy est apparu, 1. 44. 6.
16 Encores que tu me retienes : si ne mangeray-je point de ton pain : mais si tu fais holocauste, tu l'offriras au Seigneur. 4. 43. 40.

- 18 Pourquoi demandes-tu ainsi de mon nom, et il est secret ? 4. 43. 40.
19 Manue print un chevreau de chèvres, et une offerte, et les offrit au Seigneur sur la pierre. 4. 40. 25.

- 22 Nous mourrons de mort pourtant qu'avons veu Dieu. 4. 4. 3.—1. 13. 40.—4. 44. 5.

- 23 Si le Seigneur nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas prins de nostre main l'holocauste et l'oblation, etc. 1. 43. 40.

CHAP. XVI.

- 28 O Seigneur, mon Seigneur, je te prie aye mémoire de moy, ô Dieu, je te prie fortifiée-moy seulement ceste fois, afin que je me venge pour un coup des Philistins, etc. 3. 20. 15.

CHAP. XXI.

- 25 En ces jours-là il n'y avoit point de Roy en Israël, mais un chacun faisoit ce qui luy estoit advis estre droict. 4. 20. 9.

RUTH.

CHAP. III.

- 13 S'il ne luy plaist te racheter, je te rachèteray, ainsi vit le Seigneur. 2. 8. 27.

1 SAMUEL.

CHAP. I.

- 13 Or Anne parloit en son cœur, seulement ses lèvres se mouvoient, et ne oyoit-on point sa voix : dont Héli l'estima estre yvre. 3. 20. 33.

CHAP. II.

- 6 Le Seigneur est celuy qui fait mourir et fait vivre, qui fait descendre en la fosse, et en fait remonter. 3. 20. 52.
9 Il gardera les pieds de ses saints, et les meschans se tairont en ténèbres. 2. 10. 48.

- 40 Et donnera force à son Roy, et eslèvera la corne de son oinct. 2. 6. 2.

- 25 Mais ils n'obéirent point à la voix de leur père pourtant que le Seigneur les vouloit tuer. 4. 48. 3.—3. 24. 44.

- 34 Voyci le signe qui te viendra sur tes deux fils, Ophni et Phinéas, c'est qu'ils mourront tous deux en un mesme jour. 4. 48. 4.

CHAP. VI.

- 9 Et prendrez garde que si par le chemin de ses fins elle monte en Beth-sames, il nous a fait tout ce grand mal yci, etc. 4. 46. 9.

CHAP. VII.

- 3 Si vous vous retournez de tout vostre cœur au Seigneur, ostez les dieux estranges d'entre vous et Astaroth, et préparez vos cœurs au Seigneur, etc. 3. 3. 5.

- 6 Et jusnèrent ce jour-là, et dirent illec, Nous avons péché contre le Seigneur. 4. 42. 17.

- 17 Là aussi il édifia un autel au Seigneur. 4. 40. 25.

CHAP. VIII.

- 7 Ils ne l'ont point rejeté, mais ils m'ont rejeté, afin que je ne règne point sur eux. 4. 20. 6.

- 41 Ce sera cy le droict du Roy qui règnera sur vous. Il prendra vos fils et les constituera sur ses chariots, etc. 4. 20. 26.

CHAP. X.

- 6 L'Esprit du Seigneur Dieu saillira en toy, et prophétiseras avec eux et seras changé en un autre homme. 2. 2. 17. — 2. 3. 4.
- 9 Advint doncques quand il eut tourné le dos pour s'en aller d'avec Samuel, Dieu luy mua son cœur en un autre, etc. 3. 2. 12.
- 26 Saül s'en alla en sa maison en Gabaa, et s'en allèrent avec luy une bande de vaillans gens, desquels Dieu avoit touché le cœur. 2. 2. 17.

CHAP. XI.

- 6 L'Esprit de Dieu saillit en Saül, quand il eut ouy les paroles. 2. 4. 6.
- 15 Tout le peuple doncques s'en alla en Galgal, et firent Roy Saül devant le Seigneur Dieu, en Galgal, etc. 1. 8. 6.

CHAP. XII.

- 22 Le Seigneur ne délaissera point son peuple pour l'amour de son Nom grand, pource qu'il a pleu au Seigneur de vous faire son peuple. 3. 21. 5.

CHAP. XIV.

- 44 Et Saül dit, Dieu me face ainsi, et ainsi adjouste, que tu mourras, Jonathan. 2. 8. 24.

CHAP. XV.

- 11 Je me repen d'avoir constitué Roy Saül : car il s'est destourné arrièrè de moy, et n'a point mis mes paroles en exécution ; et Samuel en fut marri, dont toute la nuit cria au Seigneur. 1. 17. 12. — 3. 20. 15.
- 22 Cuides-tu que le Seigneur prene plaisir aux holocaustes et sacrifices, comme d'obéir à sa voix ? voylà obéissance vaut mieux que sacrifice, et escouter vaut mieux que graisse de moutons. 4. 10. 17. — 4. 18. 9.
- 23 Rébellion est comme le péché de devins, et transgression est iniquité et idolâtrie. Pourtant doncques que tu as rejetté la parole du Seigneur, il t'a aussi rejetté, afin que tu ne sois plus Roy. 4. 10. 17. — 3. 4. 33. — 3. 21. 6.
- 29 La force d'Israël ne mentira point, et ne se repentira point : car il n'est point comme un homme pour se repentir. 4. 17. 12.

30 Et il dit, J'ay péché : mais je te prie honore moy en la présence des anciens, etc. 3. 3. 4.

35 Samuel pleuroit Saül, et le Seigneur s'estoit repenty d'avoir constitué Saül Roy sur Israël. 3. 20. 15.

CHAP. XVI.

- 1 Le Seigneur dit à Samuel, Jusques à quand pleureras-tu de Saül : veu que je l'ay réprouvé, qu'il ne règne plus sur Israël, etc. 3. 20. 15. — 3. 21. 6.
- 13 Adonques Samuel print la corne d'huile et l'oignit au milieu de ses frères. 1. 8. 6. — 2. 2. 17.
- 14 Le mauvais esprit de par le Seigneur le troubloit. L'Esprit du Seigneur se partit de Saül, et le mauvais esprit de par le Seigneur, le tourmentoit. 1. 14. 47. — 1. 18. 2. — 2. 4. 5.

CHAP. XVIII.

10 Le lendemain le mauvais esprit de Dieu assaillit Saül. 1. 14. 47. — 2. 4. 5.

CHAP. XIX.

9 Et le mauvais esprit du Seigneur vint sur Saül, et estoit assis en son hostel, tenant sa lance en sa main, etc. 2. 4. 5.

CHAP. XXIII.

- 26 Et Saül alloit par un costé de la montagne, et David et ses hommes alloient par l'autre costé de la montagne, etc. 1. 46. 9.
- 27 Mais un messenger vint à Saül, disant, Haste-toy de venir, car les Philistins se sont ruez en la terre. 1. 46. 9.

CHAP. XXIV.

- 7 Jà à Dieu ne plaise que je face ceste chose à mon seigneur qui est l'oint du Seigneur, de mettre ma main sur luy : car il est l'oint du Seigneur Dieu. 4. 20. 28.
- 41 Je t'ay pardonné, et ay dit, Je n'estendray point ma main sur mon Seigneur : car il est l'oint du Seigneur. Là mesme.

CHAP. XXVI.

9 David dit à Abisaï, Ne le desfay point : car qui sera celuy qui mettra sa main contre l'oint du Seigneur et demeurera innocent ? Là mesme.

12 Tous dormoyent : car le Seigneur les avoit fort endormis. 4. 18. 2.

23 Le Seigneur vueille rendre à un chacun selon sa justice, et selon sa loyauté : car il t'avoit baillé aujourd'huy entre mes mains, etc. 3. 17. 44.

CHAP. XXXI.

13 Puis prendrent leurs os, et les ensevelirent sous un arbre en Jabès, et jusnèrent sept jours. 4. 12. 47.

2 SAMUEL.

CHAP. V.

8 Pource on dit, Qu'aveugle ne boisteux n'entre en la maison. 4. 16. 34.

CHAP. VII.

44 Que s'il fait aucune iniquité je le chastieray des verges d'hommes, et avec playe des fils des hommes. 3. 4. 32.

27 Car toy, Seigneur des armées, Dieu d'Israël, tu as révélé en l'aureille de ton serviteur disant, Je t'édifieray une maison, etc. 3. 20. 43. — 3. 20. 44.

28 Parquoy maintenant Seigneur Dieu, car tu es Dieu, et tes paroles sont vrayes : et tu as parlé de ton serviteur ce bien yci. 3. 20. 44.

CHAP. X.

12 Sois vaillant, ou te porte vaillamment pour nostre peuple, et pour les villes de nostre Dieu : et le Seigneur face ce que bon luy semblera. 4. 17. 9.

CHAP. XI.

4 Après David envoya messagers, et l'enleva : laquelle estant entrée à luy, il dormit avec elle. 4. 1. 24.

45 Or escrivit-il és lettres, disant, Mettez Urie vis-à-vis du fort de la bataille, et vous reculez d'iceluy, afin qu'il soit frappé, et qu'il meure. Là mesme.

CHAP. XII.

42 Tu l'as fait en cachette : mais moy, je feray ceste chose en la présence de tout Israël. 4. 18. 4.

43 Lors David dit à Nathan, J'ay péché contre le Seigneur : Et Nathan dit à David, Aussi le Seigneur t'a osté ton péché, et ne mourras point. 3. 3. 4. — 3. 3. 40. — 3. 4. 31. — 4. 1. 24.

44 Toutesfois pourtant que par ce fait

tu as donné occasion aux ennemis du Seigneur de blasphémer, le fils aussi qui t'est né, mourra. 3. 4. 33.

CHAP. XVI.

10 Le Seigneur luy a dit, Mandi David, et qui luy dira, Pourquoi as-tu fait ainsi? 4. 17. 8. — 4. 18. 4. — 4. 18. 4.

22 Ils tendirent doncques un tabernacle à Absalom sur le toit de la maison, et Absalom entra aux concubines de son père en la présence de tout Israël. 4. 18. 4. — 4. 18. 4.

CHAP. XVII.

7 Chusai dit à Absalom, Le conseil, qu'a donné ceste fois Achitophel, n'est pas bon. 4. 17. 7.

44 Or le Seigneur avoit ordonné, que le conseil de Achitophel qui estoit bon fust destruit, afin que le Seigneur fist venir mal sur Absalom. 4. 17. 7. — 2. 4. 6.

CHAP. XXII.

20 Il me tira hors en lieu spacieux, et me délivra, pourtant qu'il m'aimoit. 3. 17. 5.

24 Le Seigneur m'a rétribué selon ma justice, et m'a rendu selon la pureté de mes mains. 3. 17. 5.

CHAP. XXIV.

4 La fureur du Seigneur se courrouça contre Israël, et incita David contre, de dire, Va, nombre Israël et Juda. 4. 14. 48.

10 Lors David fut frappé en son cœur, après avoir ainsi nombré le peuple : dont David dit au Seigneur, J'ay grièvement péché en ce que j'ay fait, etc. 3. 3. 4.

20 Et s'enclina devant le Roy sur sa face en terre. 4. 42. 3.

1 ROIS.

CHAP. I.

16 Et Bethsabée s'enclina, et se prosterna devant le Roy. 4. 42. 3.

24 Autrement il adviendra quand le Roy nostre Sire, sera endormy avec ses pères que nous serons moy et mon fils Solomon réputez comme meschans. 3. 44. 3.

CHAP. II.

5 Tu sais assez ce que m'a fait Joab fils

de Sarvia, ce qu'il a fait aux deux princes des armées, etc. 4. 20. 10.

6 Tu en feras selon la sagesse, et ne laisseras point descendre sa vieillesse en paix au sépulture. Là mesme.

8 Tu as Séméï avec toy, fils de Géra, fils de Jémini de Bahurim qui me maudit d'une maudisson exécrable, etc. Là mesme.

CHAP. VIII.

23 Qui gardes l'alliance et bénéficence à tes serviteurs qui convertent devant toy de tout leur cœur. 3. 17. 5.

46 Mais s'ils ont péché contre toy (car il n'est homme qui ne pêche) et que tu sois courroucé, etc. 2. 7. 5. — 3. 44. 9. — 4. 1. 25.

47 Et qu'en la terre où ils seront menez captifs, ils se repentent en leurs cœurs, etc. 4. 1. 25.

58 Dieu soit avec nous, afin qu'il face encliner nostre cœur à soy, et nous face cheminer en toutes ses voyes, et garder ses commandemens et constitutions, et ses jugemens qu'il a commandez à nos pères. 2. 3. 9.

CHAP. XI.

12 Toutesfois pour l'amour de ton père David, je ne le feray pas en ton temps : mais je le rompray de la main de ton fils. 2. 6. 2.

23 Dieu luy suscita aussi un autre adversaire. 1. 48. 4.

31 Voyci je rompray le royaume d'entre les mains de Solomon, et t'en bailleray dix lignées. 1. 48. 1.

34 Toutesfois je n'osteray rien du Royaume d'entre ses mains : mais tous les jours de sa vie, je le constitueray prince pour l'amour de David mon serviteur, etc. 2. 6. 2.

39 Par ainsi j'affligeray la semence de David, pour l'amour de ceci, mais non point tousjours. Là mesme.

CHAP. XII.

10 Les jeunes qui avoyent esté nourris avec luy, luy respondirent disans, Ainsi diras à ce peuple, etc. 1. 47. 7.

45 Et le Roy n'exauça point le peuple. Car telle estoit l'ordonnance du Seigneur, pour confermer sa parole, etc. 1. 17. 7. — 1. 18. 4. — 2. 4. 6.

20 Nulle lignée ne suivit la maison de David, fors celle de Juda seulement. 1. 48. 4.

28 Le Roy doncques ayant prins conseil, fit deux veaux d'or, et leur dit, Ce vous est trop de monter en Jérusalem. O Israël voyci les dieux qui l'ont fait monter de la terre d'Egypte. 4. 2. 8.

30 Et cela fut tourné en péché : car le peuple alloit pour l'un jusques en Dan. 4. 20. 32.

31 Il fit une maison de hauts lieux et constitua des Sacrificateurs du peuple de basse condition, qui n'estoyent point des fils de Lévi. 4. 2. 9.

CHAP. XV.

4 Mais pour l'amour de David, le Seigneur son Dieu luy donna une lampe en Jérusalem, luy faisant succéder son fils après luy, et establiissant Jérusalem. 2. 6. 2.

CHAP. XVIII.

10 Aussi vray que le Seigneur ton Dieu vit, il n'y a gent ny royaume auquel mon Seigneur, etc. 2. 8. 27.

41 Et Elie dit à Achab, Monte, mange, et boy : car il fait un son de grande pluye à venir. 3. 20. 3.

42 Et Elie monta au sommet de Carmel, et s'accroupit en terre, et mit sa face entre ses genoux. Là mesme.

43 Et il dit à son garçon, Monte maintenant et regarde sur le chemin de la mer : il monta et regarda, et dit, Il n'y a rien; après il luy dit, Retourne par sept fois. Là mesme.

CHAP. XIX.

8 Puis en la force d'icelle viande, il chemina quarante jours et quarante nuicts jusques en Oreb la montagne de Dieu. 4. 42. 20.

18 Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fleschi le genouil devant Baal. 4. 1. 2.

CHAP. XXI.

12 Ils prièrent Dieu, qu'on justast, et firent asseoir Naboth, au haut bout du peuple. 4. 42. 47.

28 Dont le Seigneur dit à Elie Thesbite. 3. 3. 25.

29 Ne vois-tu pas qu'Achab s'est abbaissé

devant moy? pourtant qu'il s'est humilié devant moy, je ne feray point venir ce mal en son temps, etc. 3. 3. 25. — 3. 20. 45.

CHAP. XXII.

- 6 Le Roy d'Israël assembla près de quatre cens Prophètes. 4. 9. 6.
 21 Lors un esprit sortit, et se tint devant le Seigneur et dit, Je luy meitray en teste. 4. 14. 17. — 4. 47. 7. — 4. 18. 1.
 22 Il dit, Je sortiray et seray un esprit mensonger en la bouche de tous ses Prophètes. 4. 47. 7. — 4. 9. 6.
 27 Le roy dit ainsi, Mettez cestuy-ci en prison, et luy baillez à manger du pain estroitement et de Peau estroitement, jusques à tant que je reviene en paix. Là mesme.

2 ROIS.

CHAP. V.

- 17 Et Naaman dit, Si te prie-je que tu donnes à ton serviteur de ceste terre la charge d'une couple de mulets : car ton serviteur ne fera plus d'holocauste ne de sacrifice aux dieux estranges, mais seulement au Seigneur. 3. 2. 32.
 18 Le Seigneur vueille pardonner en ce, à ton serviteur quand mon maistre entrera, etc. Là mesme.
 49 Et il luy dit, Va en paix. Quand il fut party de luy le long d'un journau de terre. Là mesme.

CHAP. VI.

- 15 Hélas mon seigneur comment ferons-nous? 4. 44. 42.
 46 Ceux qui sont avec nous sont en plus grand nombre que ceux qui sont avec eux. 4. 44. 42.
 47 Je te prie seigneur ouvre ses yeux et qu'il voye. Le Seigneur ouvrit les yeux du juvenceau. Et vid : et voylà une montagne plene de chevaux, et de chariots de feu à l'entour d'Elisée. 4. 44. 7. — 4. 44. 8. — 4. 44. 41.
 31 Dieu me face ainsi, et ainsi adjouste, si aujourd'huy la teste d'Elisée, fils de Saphat luy demeure sur luy. 2. 8. 24.

CHAP. X.

- 7 Incontinent que les lettres furent ve-

nues à eux, ils prindrent les fils du Roy, et descollèrent les soixante dix hommes, etc. 4. 48. 4.

- 40 Sachez maintenant qu'il n'est rien cheu en terre de la parole du Seigneur, qu'il a prononcée, etc. Là mesme.

CHAP. XVI.

- 10 Lequel Roy Ahas, voyant l'autel qui estoit en Damas, envoya la forme et le pourtrait d'iceluy autel à Urie sacrificateur, tout ainsi qu'il estoit fait. 4. 40. 23.

CHAP. XVII.

- 24 Et le Roy des Assyriens amena gens de Babylone et de Cutha, etc. Là mesme.
 25 Il advint qu'au commencement qu'ils habitèrent là, ils ne craignirent point le Seigneur : et le Seigneur leur envoya des lions qui les tuoyent. 4. 40. 23.

- 32 Toutesfois ils craignoient le Seigneur, et constituèrent aucuns d'entre eux pour estre Sacrificateurs des hauts lieux, etc. 3. 2. 13. — 4. 40. 23. — 4. 15. 22.

- 33 Ils craignoient le Seigneur, servans ensemble à leurs dieux selon la manière de faire des gens qu'ils avoyent chassés de là. 3. 2. 13. — 4. 40. 23.

- 34 Et font encores aujourd'huy comme ils faisoient au commencement, ils ne craignent point le Seigneur, et ne font point selon ses constitutions, etc. Là mesme.

CHAP. XIX.

- 4 Esclave doncques l'oraison pour le reste qui se trouve encores. 3. 20. 44.

- 35 Advint ceste nuit-là, que l'Ange du Seigneur sortit, et tua cent quatre vingts et cinq mille hommes, etc. 4. 44. 6.

CHAP. XX.

- 1 Dispose de ta maison, car tu mourras et ne vivras plus. 4. 17. 42.

- 2 Alors Ezéchias tourna sa face vers la paroy, et fit oraison au Seigneur. 3. 3. 4.

- 3 Je te prie, Seigneur, que tu ayes mémoire maintenant que j'ay conversé devant toy en vérité, et en cœur par fait, et ay fait ce qui l'estoit agréable. 3. 44. 49. — 3. 20. 40.

5 Voyci, je t'ay guéry, dedans trois jours tu monteras en la maison du Seigneur. 1. 17. 12.

9 Veux-tu que l'ombre aille plus outre de dix degrez, ou qu'elle retourne de dix degrez? 4. 14. 48.

11 Isaic le Prophète cria au Seigneur lequel remena l'ombre par les degrez qu'elle estoit descendue en l'horloge d'Achas. 4. 16. 2.

CHAP. XXI.

4 Il édifia aussi des autels en la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit, Je mettray mon Nom en Jérusalem. 4. 10. 23.

16 Aussi Manassès expandit beaucoup de sang innocent, tant qu'il en remplit Jérusalem, depuis un bout, jusques à l'autre, etc. 3. 24. 41.

CHAP. XXII.

2 Iceuluy fit ce qui estoit droict devant les yeux du Seigneur, et chemina tout le chemin de son père David, il ne déclina ni à dextre ni à senestre. 4. 10. 23.

8 Et Helcias le grand Sacrificateur dit à Saphan le chancelier. J'ay trouvé le livre de la Loy en la maison du Seigneur, et Helcias bailla ce livre à Saphan, et le leut. 1. 8. 8.

4 CHRONIQUES.

CHAP. XXVIII.

2 Et à la scabelle de tes pieds de nostre Dieu. 4. 1. 5.

2 CHRONIQUES.

CHAP. XIX.

6 Regardez que c'est que vous ferez : car vous n'exercez point le jugement des hommes, mais de Dieu. 4. 20. 4. — 4. 20. 6.

NÉHÉMIE.

CHAP. I.

4 Quand j'euy ouy telles paroles je m'assis, et pleuray, et par plusieurs jours lamentay, et jusnay priant devant Dieu du ciel. 4. 12. 16.

5 Je te prie ô Seigneur Dieu du ciel, Dieu grand et terrible, qui gardes l'alliance et miséricorde à ceux qui t'ai-

ment et gardent tes commandemens. 3. 17. 5.

7 Nous nous sommes desbauchez de toy, et n'avons pas gardé ton commandement, ne les statuts, ne les jugemens que tu as commandez à Moysse ton serviteur. 3. 4. 41.

CHAP. IX.

14 Et leur fis cognoistre ton saint Sabbath. 2. 8. 29.

JOB.

CHAP. I.

6 Un jour comme les fils de Dieu estoient venus pour assister devant le Seigneur, Satan aussi se trouva entre eux. 1. 14. 17. — 1. 14. 49. — 1. 18. 1.

12 Le Seigneur dit à Satan, Voici, tout ce qui est sien est en ta main, nonobstant tu n'estendras pas tes mains sur luy. 1. 17. 7.

17 Un messenger vint, disant, Les Caldéens ont ordonné trois bandes, et ont prins les chameaux, et ont frappé les serviteurs au tranchant de l'espée, mais je suis eschappé. 2. 4. 2.

21 Le Seigneur l'a donné aussi, le Seigneur l'a osté, le nom du Seigneur soit béni. 1. 17. 8. — 1. 18. 1. — 1. 18. 3. — 2. 4. 2.

CHAP. II.

1 Et Satan aussi vint entre eux pour comparer devant le Seigneur. 1. 14. 17. — 1. 14. 19. — 1. 18. 1.

CHAP. IV.

17 L'homme sera-il plus juste que Dieu? ou l'homme sera-il plus juste que son facteur? 3. 12. 1.

18 Voici il ne trouve point fermé en ses serviteurs, et juge folie entre ses Anges. 3. 12. 4. — 3. 17. 9.

19 Combien plus en ceux qui demeurent és maisons d'argille, desquels le fondement est de poudre, lesquels seront consumez par la tigne. 4. 15. 4. — 4. 15. 2. — 3. 12. 1.

CHAP. V.

17 Bien-heureux est l'homme que Dieu corrige, ne desprise doncques point la correction du Tout-Puissant. 3. 4. 32.

CHAP. IX.

- 2 Je sçay véritablement qu'il est ainsi, et comment l'homme seroit-il justifié devant Dieu? 3. 42. 2.
 20 Si je me veux justifier, ma bouche me condamnera : si je me fay parfait, il me jugera pervers. 3. 42. 3.

CHAP. X.

- 15 Si je fay meschamment, malheur est sur moy, et quand je seroye juste, si ne lèveray-je pas la teste, etc. 3. 44. 46.

CHAP. XII.

- 18 Il deslie le baudrier des Rois, et lie leurs reins de ceinture. 4. 20. 28.
 20 Dieu oste le propos des véritables, et oste le sens des anciens. 2. 4. 4.

CHAP. XIII.

- 15 Quand il m'occira, je n'auray plus d'espérance. 2. 40. 49. — 3. 2. 21.

CHAP. XIV.

- 4 Qui rendra net ce qui est immonde, il n'y en a pas un. — 2. 1. 5. — 3. 42. 5.
 5 Ses jours sont-ils pas déterminez? Le nombre de ses mois est envers toy, tu en as fait ordonnance et ne passera point outre. 4. 46. 9.
 17 Mon forfait est signé comme en un paquet, et as adjousté sur mon iniquité. 3. 4. 29.

CHAP. XV.

- 15 Voyci il ne trouve point fermeté en ses sainets, et si les cieux ne sont point nets devant luy. 3. 42. 4.
 16 Combien plus sera l'homme abominable, et inutile, lequel boit iniquité comme l'eau. 3. 42. 4. — 3. 42. 5.

CHAP. XIX.

- 25 Or sçay-je bien que mon Rédempteur vit, et qu'il se tiendra debout le dernier sur la terre. 2. 40. 49. — 3. 25. 4.
 26 Et quand après ma peau ce corps sera rongé, toutesfois de ma chair je verray Dieu. 2. 40. 49.
 27 Je le contempleray, et mes yeux le regarderont, et non autre : mes reins sont défailliz en mon sein. Là mesme.

CHAP. XXI.

- 13 Ils passent leur jour en bien, et des-

centent incontinent au sépulchre. 2. 40. 47.

CHAP. XXV.

- 5 Voyci il ne relaira point jusques à la lune, et les estoilles ne sont pas nettes devant ses yeux. 3. 42. 4.

CHAP. XXVI.

- 14 Voyci les bords de ses voyes, combien peu de chose est-ce que nous oyons de luy, et qui entendra la hauteur de sa puissance? 4. 47. 2.

CHAP. XXVIII.

- 42 Mais dont est trouvée la sapience, et où est le lieu d'intelligence? Là mesme.
 24 Veu qu'elle est absconsée des yeux de tous les vivans, et aussi est celée aux oiseaux du ciel. Là mesme.
 23 Mais Dieu entend la voye d'icelle, et luy-mesme cognoist le lieu d'icelle. Là mesme.
 28 Et dit à l'homme, Voyci la crainte du Seigneur est la vraye sagesse. 4. 47. 2. — 3. 2. 26.

CHAP. XXXIV.

- 30 A cause que l'homme hypocrite règne et pour le scandale du peuple. 4. 20. 25.

CHAP. XXXVI.

- 27 Quand il a soustrait les gouttes de l'eau, les pluyes dégouttent par sa vapeur. 1. 5. 5.

CHAP. XLI.

- 2 Qui est celuy qui m'a préveu, et j'ay achevé? tout ce qui est sous le ciel est mien. 3. 44. 5.

PSEAUMES.

PS. I.

- 1 Bien-heureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschans, et ne s'est point arresté en la voye des pécheurs, etc. 3. 47. 40.
 2 Ains son affection est en la Loy du Seigneur et en icelle médite jour et nuict. 2. 7. 43.

PS. II.

- 2 Pourquoi s'advancent les Rois de la terre, et consultent ensemble les Princes contre le Seigneur, et contre son Christ? 2. 45. 3.

3 Rompons, disent-ils, leurs liens, et re-jettons de nous leurs chevestres. 2. 15. 3.

4 Mais celui qui réside és cieus s'en rira, le Seigneur se moquera d'eux. 1. 15. 1. — 2. 15. 3.

8 Demande-moy, et je te donneray pour ton héritage les gens, et pour ta possession les bouts de la terre. 2. 11. 11.

9 Tu les casseras d'un sceptre de fer, et les briseras comme vaisseau de potier. 2. 45. 5. — 4. 1. 19.

12 Baisez le fils, de peur qu'il ne se courrouce, et que ne périissiez de la voye, etc. 2. 6. 2. — 4. 20. 5. — 4. 20. 29.

PS. III.

6 Je me suis couché et endormy, si me suis resveillé : car le Seigneur me sustenoit. 3. 2. 37.

PS. IV.

7 Seigneur lève sur nous la clairté de ta face. 4. 41. 44.

PS. V.

4 Seigneur, tu exauceras ma voix dès le matin : car du matin j'ordonneray mon oraison à toy, et contempleray. 3. 20. 42.

8 Mais moy en l'abondance de ta bénignité, je viendray en ta maison, j'adoreray en ton saint temple, avec ta crainte. 3. 2. 23. — 3. 20. 11.

PS. VI.

1 Seigneur, ne me repren point en ton ire, et ne me chastie point en ta fureur. 3. 4. 32.

PS. VII.

7 Dresse-toy Seigneur en ton ire, et t'eslève contre la furie de mes adversaires : et t'esveille vers moy selon le jugement que tu as ordonné. 3. 20. 45. — 3. 17. 17.

9 Juge-moy Seigneur selon ma justice, et selon mon innocence qui est en moy. 3. 17. 44.

PS. VIII.

3 De la bouche des enfans et tetans, tu as fondé ta force. 4. 16. 3.

5 Qu'est-ce de l'homme que tu as souvenance de luy, et qu'est-ce du fils de l'homme que tu le visites? 4. 5. 3. — 2. 43. 2.

PS. IX.

11 Et ceux qui cognoissent ton Nom, auront confiance en toy. 3. 2. 21.

PS. X.

11 Il dit en son cœur, Dieu l'a oublié, il a caché sa face afin que jamais ne le voye. 4. 4. 2.

PS. XI.

4 Le Seigneur est en son palais. 1. 5. 1.

PS. XII.

3 L'un parle à l'autre mensonge, et parlent par lèvres flatteuses, avec double cœur. 4. 14. 8.

7 Les paroles du Seigneur sont paroles pures comme argent affiné au fourneau de la terre, et qui est espuré par sept fois. 3. 2. 15.

PS. XIV.

1 Le fol a dit en son cœur, Il n'est point de Dieu. 4. 4. 2.

2 Le Seigneur a regardé du ciel sur les enfans des hommes, pour veoir s'il y en a quelqu'un qui entende et qui cherche Dieu. 3. 14. 4.

3 Il n'y a nul qui face bien, voire non pas un seulement. 2. 3. 2.

PS. XV.

1 Seigneur, qui conversera en ton pavillon, et qui habitera en ta sainte montagne? 3. 47. 6. — 3. 24. 8.

2 Celui qui chemine en intégrité, et travaille à faire justice, et parle vérité en son cœur. 3. 6. 2. — 3. 17. 6.

PS. XVI.

2 Tu es mon Seigneur, mon bien ne vient point jusques à toy. 2. 8. 53.

3 Mais aux saints qui sont en la terre et aux vertueux esquels je pren mon plaisir. 1. 44. 44. — 2. 8. 53. — 3. 7. 5.

5 Le Seigneur est la part de mon héritage, et de mon hanap : tu tiens ferme mon lot. 2. 41. 2. — 3. 25. 40.

10 Tu ne délaisseras mon âme au sépulchre, et ne permettras point que ton débonnaire voye la corruption. 3. 25. 3.

PS. XVII.

1 Seigneur escoute ma justice, enten mon cri, etc. 3. 17. 44.

3 Quand tu auras esprouvé mon cœur,

et l'auras visité de nuict, quand tu m'auras essayé, tu n'y trouveras rien, etc. 3. 17. 14.

15 Je verray ta face en justice et seray rassasié, quand je seray resveillé par ta semblance. 2. 10. 7. — 3. 25. 10.

PS. XVIII.

2 Seigneur qui es ma force, je t'aimeray d'affection. — 3. 20. 28. — 4. 17. 23.

20 Et me tira hors en lieux spacieux et me délivra, pourtant qu'il m'aimoit. — 3. 17. 5.

21 Le Seigneur m'a rétribué selon ma justice, et m'a rendu selon la pureté de mes mains; 3. 17. 5. — 3. 17. 14.

28 Tu sauves le peuple chétif, et abbaisses les yeux hantains. 3. 12. 6.

34 La Parole du Seigneur est affinée, il est bouclier à tous ceux qui s'assurent en luy. 3. 2. 45.

PS. XIX.

1 Les cieux racontent la gloire de Dieu. 1. 5. 4. — 4. 6. 4.

8 La Loy du Seigneur est entière, restaurant l'âme : le tesmoignage du Seigneur est fidèle, donnant sapience à l'ignorant. 2. 7. 12. — 4. 8. 6.

13 Qui est celuy qui cognoist ses fautes, exempte-moy doncques des fautes cachées. 3. 4. 16. — 3. 4. 18. — 3. 17. 2.

PS. XX.

4 Qu'il ait mémoire de toutes tes offerres, et convertisse ton holocauste en cendre. 3. 20. 48.

10 Sauve, Seigneur : que le Roy nous responde au jour que nous crierons. 2. 6. 2.

PS. XXII.

2 Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu laissé? 2. 16. 11. — 3. 20. 45.

5 Nos pères ont eu fiance en toy, ils ont eu fiance, et tu les as délivrez. 3. 20. 26.

26 Je rendray mes vœux en la présence de ceux qui le craignent. 4. 43. 4.

PS. XXIII.

4 Quand ores je chemineroy par la vallée d'ombre de mort, si ne craindroy-je nul mal : car tu es avec moy. 4. 17. 41. — 3. 2. 24. — 3. 2. 28. — 3. 13. 5.

6 D'avantage, bénéficence et bénignité me poursuivront tous les jours de ma vie, et feray longue demeure en la maison du Seigneur. 2. 3. 42.

PS. XXIV.

3 Qui sera celuy qui montera en la montagne du Seigneur, et qui aura ferme demeure en son saint lieu? 3. 6. 2.

4 Celuy qui est innocent de mains, et net de cœur, qui n'abandonne point son cœur à mensonge, et ne jure point en fallace. Là mesme.

6 Ceste est la génération de ceux qui te cherchent, qui cherchent ta face, Seigneur, en Jacob. 3. 24. 8.

PS. XXV.

1 O Seigneur, j'eslève mon âme à toy. 3. 20. 5.

6 Seigneur aye souvenance de tes compassions et de tes bontez : car elles sont de tout temps. 3. 20. 9.

7 N'aye point souvenance des péchez de ma jeunesse, ne de mes transgressions : mais selon ta bénignité aye mémoire de moy, etc. 3. 3. 18. — 3. 20. 9.

10 Toutes les voyes du Seigneur sont bénignité et fidélité, à ceux qui gardent son alliance et son tesmoignage. 3. 2. 7. — 3. 17. 2.

11 Pour l'amour de ton nom, Seigneur, pardonne-moy mon iniquité : car elle est grande. 3. 47. 2.

18 Regarde mon affliction et ma peine, et me remets tous mes péchez. 3. 20. 9.

PS. XXVI.

4 Seigneur, juge-moy, car j'ay cheminé en mon intégrité, et si ay mis ma confiance au Seigneur, etc. 3. 17. 14.

2 Seigneur, espreuve-moy et me tente, examine mes reins et mon cœur. 3. 20. 46.

5 J'ay hay la compagnie des mauvais, et ne converseray point avec les meschans. 3. 17. 14.

8 Seigneur, j'aime la demeure de ta maison, et le lieu du manoir de ta gloire. 4. 11. 14.

9 Ne range point mon âme avec les pécheurs, ne ma vie avec, etc. 3. 17. 14.

PS. XXVII.

4 Le Seigneur est la force de ma vie, de qui auray-je peur? 4. 17. 11.

3 Quand un ost me viendroit assiéger,
mon cœur ne craindroit point. 1. 17.
11.

10 Mon père et ma mère m'ont abandon-
né, mais le Seigneur m'a recueilly. 3.
20. 36.

14 Atten-toy doncques au Seigneur, et
tien bon : et il fortifiera ton cœur :
atten-toy, di-je au Seigneur. 3. 2. 17.

PS. XXXIII.

8 Le Seigneur est leur vertu, et la force
des delivrances de son Oïnet. 2. 6. 2.
— 2. 6. 3.

PS. XXXIV.

3 La voix du Seigneur est sur les eaux :
le Dieu de gloire fait tonner : le Sei-
gneur est sur grandes eaux. 1. 6. 4.

PS. XXXV.

6 Son ire se passe en un instant : mais
son bon plaisir dure à vie. 2. 10. 18.

7 Quand j'estoye en ma prospérité, je
disoye, Je ne bougeray jamais. Car
Seigneur par ton bon vouloir, tu as
estably force en ma montagne, mais
soudain que cachas ta face, je fus trou-
ble. 3. 8. 2.

PS. XXXVI.

2 Seigneur j'ay mis mon espoir en toy,
garde que je ne soye jamais confus,
et me delivre par ta justice. 3. 11. 12.

6 Je recommande mon esprit en ta main,
tu me rachèteras doncques Seigneur,
Dieu véritable. 3. 20. 26.

16 Mes temps sont en ta main. 1. 17. 11.

23 Quand je m'en fuyoye hastivement, je
disoye, Je suis retranché de devant
toy. 3. 2. 16.

PS. XXXVII.

1 Bien-heureux est celuy duquel la trans-
gression est quittée, et duquel le peche
est couvert. 3. 4. 29. — 3. 11. 11. —
3. 14. 11. — 3. 17. 19.

5 Je t'ay notifié mon peche, et n'ay point
celé mon delict, j'ay dit en moy-mes-
me, Je feray confession de mes forfaits
au Seigneur, etc. 3. 4. 9.

6 Pour ceste cause, tout homme débon-
naire te suppliera au temps de te trou-
ver, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 26.

PS. XXXVIII.

6 Les cieus ont esté faits par la parole
du Seigneur, et tout l'ordre d'iceux par
l'Esprit de sa bouche. 1. 13. 15. — 1.
16. 1.

12 O que la gent est bienheureuse de la-
quelle le Seigneur est son Dieu, et le
peuple qu'il a esleu pour son héritage.
2. 10. 8. — 3. 2. 28. — 3. 21. 3.

13 Le Seigneur regarde du ciel, et veoit
tous les enfans des hommes. 1. 16. 1.

18 L'œil du Seigneur est sur ceux qui le
craignent et s'attendent à sa bonté. 3.
20. 40.

22 Seigneur, ta bènignité soit sur nous,
ainsi que nous avons espoir en toy.
3. 20. 12.

PS. XXXIX.

7 Mesmes ce povre a crié, et le Seigneur
l'a ouy et l'a delivre de toutes ses an-
goïsses. 3. 20. 26.

8 L'Ange du Seigneur se campe à l'en-
tour de ceux qui le craignent. — 1. 14.
6. — 1. 14. 8. — 3. 20. 23.

13 Destourne-toy du mal, et fay le bien.
3. 3. 8.

16 Les yeux du Seigneur sont vers les
justes, et ses oreilles vers leur cri.
1. 16. 7. — 3. 20. 3. — 3. 20. 10.

17 Mais la face du Seigneur est contre
ceux qui font mal, pour exterminer
leur mémoire de la terre. 1. 16. 7.

22 La mort des meschans est trèsmau-
vaise. 2. 10. 14. — 2. 10. 18.

23 Le Seigneur rachette l'âme de ses ser-
viteurs. 2. 10. 16.

PS. XXXVI.

1 La rebellion du meschant dit au milieu
de mon cœur, qu'il n'y a point de crainte
de Dieu devant ses yeux. 1. 4. 2.

2 Car e-le luy flatte devant ses yeux jus-
ques à ce qu'il trouve son iniquité di-
gne d'estre haïe. Là mesme.

6 Seigneur, ta bènignité est jusques aux
cieus, et ta fidélité jusques aux nues.
3. 2. 7.

7 Tes jugemens comme la grande abys-
me. 1. 17. 2. — 2. 23. 5

10 La source de vie est avec toy, et par
ta clarté nous voyons clair. 2. 2. 20.

PS. XXXVII.

- 7 Attén en patience le Seigneur, et aye espérance en luy. 3. 2. 37.
 22 Ceux qui sont de luy bénits, posséderont la terre, mais ceux qui sont de luy maudits seront exterminés. 2. 11. 2.

PS. XXXVIII.

- 2 Seigneur, ne me corrige point en ton courroux, et ne me chastie point en ta fureur. 3. 4. 32.
 5 Mes iniquitez ont surmonté mon chef, et comme un pesant fardeau sont appesanties outre ma force. 3. 4. 46.

PS. XXXIX.

- 10 Je me suis teu, et n'ay point ouvert ma bouche, pourtant que tu l'as fait. 4. 17. 8.
 13 Je suis estrange chez toy, et hostile comme tous mes pères. 2. 40. 45.
 14 Désiste de moy, afin que je reprenne vigueur, avant que je m'en aille, et que je ne soye plus. 3. 20. 46.

PS. XL.

- 4 Et a mis en ma bouche nouveau cantique, et louange à nostre Dieu, plusieurs verront cela, et craindront, et se confieront au Seigneur. 3. 20. 26. — 3. 20. 28.
 6 Seigneur mon Dieu, tu as fait moult de merveilles et n'est possible de déduire par ordre devant toy toutes tes pensées envers nous; si je, etc., 4. 47. 1.
 7 Tu ne prens point plaisir en sacrifice, n'en oblation; mais tu m'as percé les oreilles. 3. 22. 40.
 8 Adoncques j'ay dit, Me voyci venu: au rolle du livre il est escrit de moy. 2. 46. 5.
 11 J'ay déclaré ta fidélité, et ton salut, et n'ay point celé ta bonté, ne ta vérité en grosse assemblée. 3. 2. 7.
 12 Que ta bonté et ta vérité me gardent tousjours. Là mesme.

PS. XLI.

- 5 Guairi mon âme, car j'ay péché contre toy. 3. 20. 12.

PS. XLII.

- 3 Mon âme a eu regret à Dieu, au Dieu vivant, disant, Hélas, quand viendray-je

pour comparoistre devant la face de Dieu? 4. 47. 21.

- 5 Et les accompagnoye jusques à la maison de Dieu avec voix de chant et de louange, etc. 3. 4. 9.
 6 Mon âme pourquoy t'abas-tu, et frémis dedans moy, aye espoir en Dieu. 3. 2. 46.

PS. XLIII.

- 5 Mon âme pourquoy es-tu abatue, et pourquoy te débas-tu dedans moy? espère en Dieu. Là mesme.

PS. XLIV.

- 4 Ils n'ont point conquesté la terre par leur glaive, ne leur bras ne les a point sauvez: mais ta dextre et ton bras, et la lumière de ta face, pourtant que tu les avois pris en amour. 3. 21. 5.
 21 Si nous eussions oublié le nom de nostre Dieu, et eussions estendu nos mains à un Dieu estrange. 3. 20. 27.
 22 Dieu ne cognoistroit-il point cela? car c'est luy qui cognoist les secrets du cœur. 3. 20. 27.
 23 Mais c'est pour toy que nous sommes tous les jours occis, et sommes estimés comme brebis de la boucherie. 3. 25. 3.

PS. XLV.

- 7 O Dieu, ton throne est à tousjours et à jamais, le sceptre de ton règne est le sceptre d'équité. 4. 43. 9.
 8 Tu aimes justice, et hais meschanceté, pource Dieu ton Dieu l'a sacré de l'huile de liesse plus que tes compagnons. 2. 45. 5. — 4. 49. 48. — 4. 20. 10.
 13 Et la fille de Tyr avec présens, supplieront ta face, et les riches du peuple. 4. 41. 45.

PS. XLVI.

- 2 Dieu nous est refuge et force, et l'avons trouvé de grand secours en nos afflictions. 3. 2. 37.
 3 Pourtant nous ne craindront point encores qu'il transmuast la terre en autre lieu, et que les montagnes se bougeassent au milieu de la mer. Là mesme.
 6 Dieu est au milieu d'icelle, dont elle ne se bougera. 4. 4. 3.

PS. XLVII.

3 Le Seigneur est souverain et terrible, et grand Roy sur toute la terre. 1. 13. 24.

5 Il nous a choisi nostre héritage la magnificence de Jacob, lequel il aime. 3. 21. 5.

PS. XLVIII.

9 Comme nous l'avons entendu, ainsi l'avons-nous apperecu en la cité du Seigneur des armées, en la cité de nostre Dieu. Dieu le confermera à tousjoursmais. Sélah. 4. 41. 44.

11 O Dieu quel est ton nom, telle est ta louange jusques aux bouts de la terre : ta dextre est pleine de justice. 3. 20. 41. — 4. 46. 32.

PS. XLIX.

7 De ceux qui se fient en leurs biens, et se glorifient en l'abondance de leurs richesses. 2. 40. 47.

8 Personne ne pourra nullement racheter son frère, ne donner à Dieu sa rançon. Là mesme.

11 Car il peut veoir que les sages meurent, et qu'ensemble le fol et l'homme brutal périssent. Là mesme.

12 Toute leur affection est que leurs maisons durent perpétuellement, et que leurs manoirs, etc. Là mesme.

13 Mais l'homme ne demeurera point en honneur, ains sera semblable aux bestes brutes qui périssent du tout. Là mesme.

14 Telle voye d'iceux leur tourne à folie, leurs successeurs ensuyvent volontiers leurs enseignemens. Là mesme.

45 Ils seront mis au sépulchre comme brebis, la mort les repaistra, et les droituiers domineront sur eux au matin, etc. Là mesme.

PS. L.

15 Et m'invoque au temps d'affliction, et je l'en tireray hors, et tu me feras honneur. 3. 20. 13. — 3. 20. 28. — 4. 17. 37.

23 Celuy qui sacrifie louange me glorifiera. 4. 48. 17.

PS. LI.

3 O Dieu aye merci de moy selon ta clémence, etc. 3. 4. 9.

6 Et que tu sois trouvé pur en tes jugemens. 4. 18. 3. — 3. 11. 11. — 3. 23. 2.

7 Voylà, j'ay esté enfanté en iniquité, et ma mère m'a conceu en péché. 2. 1. 5. — 3. 3. 18. — 3. 20. 9. — 4. 16. 17.

12 O Dieu crée en moy un cœur net, et renouvelle dedans moy un esprit droict. 2. 2. 25. — 2. 2. 27. — 2. 3. 9.

17 Mon Seigneur ouvre mes lèvres, et ma bouche annoncera ta louange. 3. 20. 28.

49 Les sacrifices de Dieu sont l'esprit désolé : ô Dieu tu ne méprises point le cœur contrit et abatu. 3. 20. 46.

21 Adonques te plairont les sacrifices de justice, l'holocauste et offerte entière, adonques on offrira des veaux sur ton autel. 4. 18. 17.

PS. LII.

10 Mais moy je seray comme un olivier verdoyant en la maison de Dieu. 2. 10. 47.

PS. LIII.

4 Il n'y a nul qui face bien, non jusques à un. 2. 3. 2.

PS. LV.

23 Rejette ta charge sur le Seigneur, et il te soulagera, car il ne permettra jamais que le juste trébusche. 1. 47. 6. — 2. 40. 47.

24 Mais toy Dieu tu les précipiteras au puits de perdition. 2. 10. 17.

PS. LVI.

5 J'ay mis en Dieu mon assurance, dont ne craindray aucune chose que la chair me puisse faire. 1. 47. 44.

10 Toutes les fois que je l'invoque, mes ennemis retournent en arrière, et par cela, je cognoy que Dieu est pour moy. 3. 20. 42.

43 O Dieu tes vœux sont sur moy, pour tant je te rendray louange. 4. 43. 4.

PS. LIX.

11 Le Dieu de ma bénignité me prévendra. Dieu me fera veoir ce que je désire sur mes ennemis. 2. 3. 42.

PS. LX.

44 Nous ferons prouesse en Dieu, et il foulera aux pieds nos adversaires. 3. 20. 46.

PS. LXII.

- 9 Déchargez vostre cœur devant luy, Dieu est nostre espérance. 3. 20. 5.
10 Ce n'est rien des fils des hommes, ce n'est que mensonge des grands seigneurs, etc. 2. 3. 4.

PS. LXIII.

- 4 Ta bonté est meilleure que la vie. 3. 2. 28. — 3. 17. 44.

PS. LXV.

- 2 O Dieu louange l'attend en Sion, et vœu te sera rendu. 3. 20. 29.
3 Pource que tu exauces les prières, toute créature viendra jusques à toy. 3. 20. 13.
5 Bien-heureux est celuy que tu esliras et feras approcher de toy, afin qu'il habite en tes parvis, etc. 3. 21. 5.

PS. LXVIII.

- 49 Tu es monté en lieu haut, tu as emmené des prisonniers. 1. 13. 11.
24 Au Seigneur mon Seigneur sont issues à la mort. 3. 25. 4.
36 O Dieu tu es redouté pour les sanctuaires, le Dieu d'Israël est celuy qui donne force et puissance. 4. 41. 14.

PS. LXIX.

- 3 Je suis enfondré en un borbier profond, et qui n'a point de fermeté, etc. 4. 7. 43. — 4. 7. 22.
3 Tellement que je suis contraint de rendre ce que je n'ay point ravy. 2. 16. 5.
22 Ils m'ont donné du miel à mon repas, et à ma soif m'ont abruvé de vinaigre. 4. 47. 15.
29 Qu'ils soyent effacez du livre de vie, et qu'ils ne soyent point escrits avec les justes. 2. 40. 48. — 3. 24. 9.

PS. LXXI.

- 2 Délivre-moy par ta justice, et me recous. 3. 41. 42.

PS. LXXII.

- 8 Il dominera depuis une mer jusques à l'autre, et depuis le fleuve jusques aux bouts de la terre. 2. 41. 41.
44 Tous Rois aussi l'adoreront, et toutes nations luy serviront. 4. 5. 47.

PS. LXXIII.

- 2 Quant à moy, mes pieds ont presque

faily, et ne s'en a comme rien falu que mes pas ne soyent coulez. 2. 40. 46. — 3. 9. 6.

- 17 Jusques à ce que je soye entré aux sanctuaires de Dieu, et ay considéré leur fin. 2. 40. 46. — 3. 9. 6.

- 26 Ma chair et mon cœur estoient défailis : mais mon Dieu est la force de mon cœur, et ma portion éternellement. 2. 41. 2.

PS. LXXIV.

- 2 Aye mémoire de ton assemblée que tu as jadis acquise, et de la verge de ton héritage que tu as rachetée, et de ceste montagne de Sion en laquelle tu habites, etc. 3. 20. 44.
9 Nous ne voyons plus nos signes : il n'y a plus de prophète : et n'y a aucun avec nous qui sache jusques à quand. 2. 45. 1.

PS. LXXV.

- 7 Car point ne vient d'Orient ne d'Occident, ne du désert aussi l'exaltation. 1. 46. 6.

PS. LXXVII.

- 40 Dieu a-t-il oublié de faire miséricorde ? a-t-il resserré par courroux ses compassions ? 3. 2. 46.
44 Après je di, C'est ma mort : lors me souvint des années de la dextre du souverain. 3. 2. 31.

PS. LXXVIII.

- 8 Et qu'ils ne fussent point semblables à leurs pères, génération désobéissante et rebelle, génération qui n'a point affermy son cœur, et de qui l'esprit n'a point esté fidèle à Dieu. 2. 5. 41.
36 Or ils l'abusoyent de leur bouche et luy mentoyent de leur langue. 3. 3. 25.
37 Mais leur cœur n'estoit point droict envers luy, et ne luy furent point fidèles en son alliance. Là mesme.
49 Il envoya sur eux embrasement de son ire, colère, indignation et angoisse, qui est l'exploit des mauvais Anges. 1. 44. 47.
60 Dont il abandonna le tabernacle de Silo, le pavillon auquel il habitoit entre les hommes. 2. 6. 2.
67 Or il a rejeté le tabernacle de Joseph, et n'a point esleu la lignée d'Ephraïm. 2. 6. 2. — 3. 22. 6.

70 Et a choisy David son serviteur, et l'a prins des pares des ouailles. 2. 6. 2.

PS. LXXIX.

9 O Dieu de nostre salut, aide-nous pour l'amour de la gloire de ton nom, et nous délivre, et sois propice à nos péchez pour l'amour de ton nom. 3. 20. 14.

13 Mais nous qui sommes ton peuple, et le troupeau de ta pasture te célébrerons à perpétuité, et raconterons ta louange par tous siècles. 3. 7. 40.

PS. LXXX.

2 Qui es assis entre les chérubins, monstre ta splendeur. 1. 43. 24. — 2. 8. 45. — 4. 1. 5.

4 O Dieu, rameine-nous, et nous fay re-luire ta face, et nous serons délivrez. 3. 2. 28.

5 O Seigneur Dieu des armées, jusques à quand fumeras-tu contre l'oraison de ton peuple? 3. 20. 16.

18 Ta main soit sur l'homme de ta dextre, et sur le fils de l'homme que tu as fortifié à toy. 2. 6. 2.

PS. LXXXI.

11 Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ay tiré hors de la terre d'Egypte. 3. 2. 31.

PS. LXXXII.

1 Dieu assiste en l'assemblée de Dieu, et juge au milieu des dieux. 4. 20. 4. — 4. 20. 6. — 4. 20. 29.

3 Faites droict au chétif et à l'orphelin, faites justice au foulé et au povre. 4. 20. 9.

4 Retirez le chétif et l'indigent, et les délivrez de la main des meschans. Là mesme.

6 J'ay dit, Vous estes dieux, et estes tous enfans du Souverain. 1. 44. 5. — 4. 20. 4.

PS. LXXXIV.

1 Seigneur des armées, combien sont admirables tes tabernacles. 4. 4. 5.

3 Mon âme désire grandement, et mesmes défaut après les parvis du Seigneur : mon cœur et ma chair tressaillent de joye après le Dieu vivant. 2. 11. 2.

8 Ils vont de bande en bande, tant qu'un chacun d'eux compareisse devant Dieu en Sion. 4. 17. 21.

PS. LXXXVI.

2 Garde ma vie, car je suis débonnaire. 3. 20. 10.

5 Car Seigneur, tu es bon et clément, et de grande bonté à tous ceux qui t'invoquent. 3. 2. 29.

11 Seigneur, enseigne-moy ta voye, afin que je chemine en ta vérité, et uni mon cœur à craindre ton nom. 2. 2. 27. — 2. 3. 9.

PS. LXXXVIII.

17 Tes fureurs sont passées sur moy, et tes estonnemens m'ont accablé. 3. 4. 34.

PS. LXXXIX.

4 J'ay fait alliance avec mon esleu, j'ay fait serment avec David mon serviteur. 4. 4. 47.

5 Je confermeray ta semence jusques à tousjoursmais, et feray durer ton throne par tous aages. Là mesme.

31 Si ses fils délaissent ma Loy, et ne cheminent point selon mes ordonnances. 3. 4. 32. — 4. 1. 27.

32 S'ils violent mes statuts, et ne gardent point mes commandemens. 3. 4. 32.

33 Lors je visiteray leur transgression par verge, et leur iniquité par playes. 3. 4. 32. — 4. 1. 27.

34 Toutesfois je ne retireray point ma bénignité de luy, et ne luy fausseray point ma foy. 3. 4. 32. — 4. 1. 27.

36 J'ay une fois juré par ma sainteté, que je ne mentiroye point à David. 2. 15. 3.

37 C'est que sa semence dureroit perpétuellement, et son throne seroit comme le soleil en ma présence. Là mesme.

38. Et seroit affermy éternellement comme la lune : et au ciel en seroit certain tesmoin. 2. 15. 3.

PS. XC.

4 Mille ans devant tes yeux sont comme le jour d'hyer qui est passé, et comme une veille de la nuit. 3. 2. 42.

7 Nous sommes consumez par ton ire, et sommes troublez par ta fureur. 3. 4. 34.

9 Car tous nos jours s'en sont allez pour ta colère, et avons consumé nos années comme une pensée. 3. 25. 42.

11 Qui cognoist la force de ton ire, ven que ta colere est selon ta crainte? 3. 25. 12.

PS. XCI.

1 Qui habite au secret du Très-Haut, et loge en l'ombre du Tout-Puissant, etc. 1. 47. 6. — 2. 8. 41.

3 Celuy te délivrera du laqs du chasseur, et de la peste dangereuse. 4. 47. 44.

11 Il commandera à ses Anges de te garder en toutes tes voyes. 4. 44. 6. — 2. 8. 42. — 3. 20. 23.

15 Quand il m'invoquera, je luy respondray, je seray avec luy en affliction, je l'en retireray et l'en glorifieray. 3. 20. 44.

PS. XCII.

6 O Seigneur, que tes œuvres sont grandes : tes pensées sont moult profondes. 2. 40. 47.

7 L'homme brutal ne cognoist point, et le fol n'entend point ceci. 4. 5. 10.

13 Le juste verdoyera comme la palme, et croistra comme le cèdre au Liban. 2. 40. 47.

14 Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur, floriront es parvis de nostre Dieu. Là mesme.

PS. XCH.

1 Le Seigneur règne, il est vestu de magnificence : le Seigneur est vestu de force, et s'en est ceint, etc. 4. 6. 3.

3 Seigneur, la sainteté répare ta maison pour tousjoursmais. 4. 6. 4.

PS. XCIV.

11 Le Seigneur cognoist que les pensées des hommes sont vaines. 2. 2. 25. — 3. 14. 4.

12 Bien-heureux est l'homme, ô Eternel, lequel tu auras chastié, et auras instruit par ta Loy. 3. 4. 34.

19 Quand j'avoye beaucoup de pensemens en moy-mesme, tes consolations ont récréé mon âme. 3. 20. 7.

PS. XCV.

7 Si vous oyez aujourd'huy sa voix. 3. 2. 6.

8 N'endureissez point vostre cœur ainsi qu'en Mériba, et comme à la journée de Massa au désert. 2. 5. 14.

PS. XCVI.

10 Dites entre les gens, Le Seigneur est Roy : aussi : le monde sera stable, etc. 4. 6. 3.

PS. XCVII.

1 Le Seigneur règne, que la terre s'en resjouisse, et que maintes isles en ayent liesse. Là mesme.

7 Vous tous dieux adorez-le. 4. 13. 44. — 4. 13. 23.

10 Il garde les années de ses débonnaires, et les délivre de la main des meschans. 2. 40. 46.

11 La lumière est espandue pour le juste, et liesse pour les droiets de cœur. Là mesme.

PS. XCIX.

1 Le Seigneur est Roy, les peuples en tremblent, il est assis entre les chérubins, dont la terre est esmeue. 4. 6. 3. — 2. 8. 45.

5 Exaltez le Seigneur vostre Dieu, et vous prosternez devant son marche-pied : car il est saint. 4. 44. 45. — 4. 4. 5.

9 Exaltez le Seigneur vostre Dieu, et vous prosternez devant sa sainte montagne, car le Seigneur vostre Dieu est saint. 4. 44. 45.

PS. C.

3 Cognoissez que le Seigneur est Dieu, et qu'il nous a faits, et non point nous, et que nous sommes son peuple, et le troupeau de sa pasture. 2. 3. 6. — 3. 21. 5.

PS. CI.

3 Je ne mettray point devant mes yeux meschante chose, j'ay en haine toute œuvre de gens desbauchez, et ne s'adjindra point à moy. 4. 20. 9.

8 Je dépescheray de bon matin tous les meschans de la terre, pour exterminer de la cité du Seigneur tous ceux qui s'adonnent à mauvaistié. 4. 20. 10.

PS. CII.

14 Tu te lèveras et auras compassion de Sion. 4. 43. 41.

16 Adoneques les gens redouteront le nom du Seigneur, et tous les Rois de la terre ta gloire. Là mesme.

18 Et aura regardé à la prière du peuple

solitaire, et n'aura point mesprisé leur oraison. 3. 20. 28.

- 19 Cela sera enregistré pour la génération advenir, et le peuple qui ci-après maistra, louera le Seigneur. Là mesme.
- 21 Afin que l'on raconte le nom du Seigneur en Sion, et sa louange en Jérusalem. Là mesme.
- 26 Tu as jadis fondé la terre, et les cieus sont l'ouvrage de tes mains. 1. 43. 11. — 1. 43. 23. — 2. 10. 45.
- 27 Iceux périront mais tu seras permanent et tous vieilliront comme l'habillement, etc. 2. 40. 45.
- 28 Mais tu es tousjours, et tes ans ne prendront jamais fin. Là mesme.
- 29 Les enfans de tes serviteurs habiteront, et leur semence sera établie devant toy. Là mesme.

PS. CIII.

- 8 Le Seigneur est enclin à compassion et pitié, tardif à ire et de grande bonté. 3. 2. 29.
- 17 Mais la bénignité du Seigneur est de tout temps, et sera à tousjours mais sur ceux qui le révèrent. 2. 40. 45.
- 20 Bénissez le Seigneur vous ses Anges puissans en vertu, qui faites son commandement en obéissant à la voix de sa parole. 4. 14. 4. — 3. 20. 43.

PS. CIV.

- 2 Il s'accoustre de lumière comme d'un vestement. 4. 5. 4.
- 4 Il fait des vens ses messagers, et du fen bruslant ses valets. 1. 16. 7.
- 15 Et le vin qui resjouit le cœur de l'homme, et l'huile pour faire reluire sa face. 3. 40. 2.
- 27 Icelles toutes s'attendent à toy, afin que tu leur donnes pasture au besoin. 1. 46. 4.
- 28 Quand tu leur donnes, elles la recueillent, et quand tu ouvres ta main, elles sont rassasiées de biens. Là mesme.
- 29 Mais si tost que tu caches ta face, elles sont troublées, et quand tu ostes leur esprit, elles défaillent et retournent, etc. Là mesme.
- 30 Si derechef tu envoies ton Esprit, elles sont créées et tu renouvelles la face de la terre. Là mesme.

PS. CV.

- 4 Quérez continuellement sa face. 4. 1. 5.
- 6 Vous semence d'Abraham son serviteur, vous enfans de Jacob son esleu. 3. 21. 5.
- 25 Il changea leur cœur tellement qu'ils eurent son peuple en haine, et machinèrent contre ses serviteurs. 4. 18. 2. — 2. 4. 4.

PS. CVI.

- 3 Bien-heureux sont ceux qui gardent droiciture, et font justice en tout temps. 3. 17. 10.
- 4 Seigneur aye mémoire de moy, par le bon vouloir de ton peuple, et me visite par ton salut, afin que je voye le bien de tes esleus, et que je m'esjouisse en la liesse de ta gent. 4. 1. 4.
- 12 Adoncques creurent-ils à ses paroles, et luy chantèrent louange. 3. 20. 15.
- 13 Mais ils mirent incontinent en oubli ses œuvres, et n'attendirent point son conseil. Là mesme.
- 31 Et ce luy fut réputé à justice par tous aages à tousjoursmais. 3. 47. 7. — 3. 47. 8.
- 37 Car ils sacrifièrent leurs fils et leurs filles aux diables. 4. 43. 17.
- 46 Et leur a fait trouver grâce envers tous ceux qui les détenoyent en captivité. 2. 4. 6.
- 47 Seigneur nostre Dieu sauve-nous, et nous recueille des nations pour célébrer ton saint nom, et que nous nous glorifions de ta louange. 3. 20. 28.

PS. CVII.

- 4 Quand ils estoyent esgarez du chemin par le désert, et solitude sauvage, et ne trouvoient aucune ville habitée. 4. 5. 7.
- 6 Adoncques ils ont crié vers le Seigneur en leur destresse, et il les a délivrez de leurs angoisses. 3. 20. 15.
- 13 Lors ils crient au Seigneur en leur destresse, et il les délivre de leurs angoisses. Là mesme.
- 16 D'avoir rompu les portes d'airain, et brisé les barreaux de fer. 2. 46. 9.
- 49 Adoncques ils crient au Seigneur en leur destresse, et il les sauve de leurs angoisses. 3. 20. 45.
- 25 Il commande et fait comparoistre le

- vent de tempeste, lequel eslève les vagues d'icelle. 4. 16. 7.
- 29 Il change la tempeste en calme, et leurs ondes se taisent. Là mesme.
- 40 Il rend les princes contemptibles, et les fait errer par lieux déserts où il n'y a point de chemin. 4. 18. 2. — 2. 2. 47. — 2. 4. 4.
- 43 Quiconques est sage prendra garde à ces choses, et considérera les bontez du Seigneur. 4. 5. 8.

PS. CX.

- 1 Le Seigneur a dit à mon Seigneur, Siétoy à ma dextre jusques à ce que j'aye rendu tes ennemis l'escabeau de tes pieds. 2. 45. 3. — 2. 46. 46.
- 4 Le Seigneur a juré, et point ne s'en repentira, que tu es Sacrificateur à perpétuité à la forme de Melchisédech. 2. 7. 2. — 2. 41. 4. — 2. 45. 6. — 4. 18. 2. — 4. 19. 28.
- 6 Il exercera jugement sur les nations, il remplira tout de corps morts, il frappera le chef sur un grand pays. 2. 15. 5.

PS. CXI.

- 4 Je célébreray le Seigneur de tout mon cœur au conseil et assemblée des hommes droicts. 4. 44. 8.
- 2 Les œuvres du Seigneur sont grandes, et considérées de tous ceux qui les aiment. 4. 48. 3.
- 10 Le commencement de sapience est la crainte du Seigneur. 2. 3. 4. — 3. 2. 26.

PS. CXII.

- 1 Bien-heureux est celuy qui craint le Seigneur, et prend grand plaisir en ses commandemens. 3. 17. 40.
- 6 Le juste sera en mémoire perpétuelle. 2. 10. 46.
- 9 Sa justice demeure éternellement, sa corne sera exaltée avec gloire. Là mesme.
- 10 Le désir des meschans périra. Là mesme.

CHAP. CXIII.

- 6 Lequel aussi s'abaisse pour regarder au ciel et en la terre. 4. 5. 8. — 1. 16. 5.
- 7 Qui relève le chétif de la poudre, et eslève le povre de la fiente. 4. 5. 8.
- 9 Qui donne famille à celle qui estoit stérile,

la rendant d'enfans mère joyeuse. 4. 16. 7.

PS. CXV.

- 3 Certes nostre Dieu est au ciel, il fait tout ce qu'il luy plaist. 4. 46. 3. — 4. 48. 4. — 4. 48. 3. — 3. 24. 15.
- 4 Leurs idoles sont or et argent ouvrage de main d'homme. 4. 44. 4.
- 8 Ceux qui les font soyent semblables à eux, et quiconques s'y contie. Là mesme.

PS. CXVI.

- 1 J'aime le Seigneur, d'autant qu'il exauce la voix de mes supplications. 3. 20. 28.
- 7 Mon âme retourne à ton repos : car le Seigneur t'a fait du bien. 3. 2. 17.
- 12 Quelle chose rendray-je au Seigneur pour tous ses bienfaits envers moy. 3. 20. 28.
- 13 Je prendray le banap de délivrance, et invoqueray le nom du Seigneur. Là mesme.
- 14 Je rendray maintenant mes vœus au Seigneur devant tout son peuple. 4. 43. 4.
- 45 La mort des débonnaires du Seigneur est en estime envers luy. 2. 40. 44. — 2. 10. 18.
- 18 Je rendray maintenant mes vœus au Seigneur, présent tout son peuple. 4. 13. 4.

PS. CXVII.

- 2 Sa bénignité est grande sur nous, et la fidélité du Seigneur est à perpétuité. 3. 2. 7.

PS. CXVIII.

- 6 Le Seigneur est pour moy : parquoy je ne craindray point chose que l'homme me puisse faire. 4. 47. 44.
- 48 Le Seigneur m'a bien chastié, mais il ne m'a point livré à la mort. 3. 4. 32.
- 25 Seigneur, je te prie sauve maintenant, etc. 2. 6. 2.
- 26 Bénit soit celuy qui vient au nom du Seigneur. Là mesme.

PS. CXIX.

- 4 Bien-heureux sont ceux qui sont entiers en leur voye, et cheminent en la Loy du Seigneur. 3. 47. 40.
- 40 Je l'ay cherché de tout mon cœur, ne me laisse point forvoyer de tes

commandemens. 2. 2. 25. — 4. 44. 8.
14 Je me suis délecté en la voye de tes
tesmoignages autant qu'en toutes ri-
chesses. 3. 2. 45.

18 Descouvre mes yeux, afin que je con-
sidère les merveilles de ta Loy. 2. 2. 21.

34 Donne-moy l'intelligence de ta Loy,
et je l'observeray et garderay de tout
mon cœur. 2. 2. 25.

36 Fay que mon cœur soit enclin à tes
tesmoignages, et non point à l'avarice.
2. 3. 9.

41 Que tes grâces, Seigneur, parvienne
à moy, et ton salut selon ta promesse.
3. 2. 31.

43 Et n'oste du tout de ma bouche pa-
role de vérité, car je m'atten à tes ju-
gemens. 3. 2. 17.

71 Il m'est bon que j'ay esté humilié, afin
que j'apprene tes statuts. 3. 4. 32.

76 Je te prie que ta bénignité me con-
sole, selon ta promesse, faite à ton ser-
viteur. 3. 13. 4. — 3. 20. 44.

80 Mon cœur soit entier en tes ordon-
nances, afin que ne soye confus. 2. 2.
27.

89 Seigneur ta parole est établie éter-
nellement és cieus. 4. 8. 6.

103 O que tes paroles ont esté douces à
mon palais, voire plus douces que miel
à ma bouche. 3. 2. 45.

105 Ta parole sert de lampe à mon pied,
et de lumière à mon sentier. 4. 47. 2.
— 2. 7. 12. — 4. 8. 6.

111 J'ay prins pour héritage perpétuel
tes tesmoignages : car ils sont la joye
de mon cœur. 3. 2. 45.

142 J'ay encliné mon cœur à accomplir
tes ordonnances éternellement et sans
fin. 2. 5. 14.

127 A ceste cause j'aime tes commande-
mens plus qu'or et joyaux. 3. 2. 45.

133 Addressé mes pas en ta parole, et ne
donne puissance sur moy à iniquité
quelconque. 2. 3. 9.

PS. CXXI.

4 Voyci celui qui garde Israël ne som-
meillera point, et ne s'endormira point.
3. 20. 3.

PS. CXXX.

1 O Seigneur, je t'invoque des lieux pro-
fons. 3. 20. 4.

3 O Eternel si tu prens garde aux iniqui-
tez, mon Seigneur qui est-ce qui sub-
sistera? 3. 42. 1. — 3. 17. 14.

4 Mais il y a pardon vers toy, afin que
tu sois craind. 3. 3. 2. — 3. 16. 3.

PS. CXXXI.

2 Si je n'ay fait mes déportés, et tenu
coy mon courage, comme celui qui est
sevré de sa mère; ainsi Dieu me face,
mon courage est envers moy comme
celuy qui est sevré. 3. 7. 9.

PS. CXXXII.

4 Seigneur aye souvenance de David et
de toutes ses afflictions. 3. 20. 25.

7 Nous entrerons en ses tabernacles, et
nous enclinerons devant son marche-
pied. 4. 4. 5.

11 Je mettray du fruit de ton ventre sur
ton throne. 2. 43. 3.

13 Le Seigneur a esleu Sion, et l'a ap-
pétée pour son siège. 2. 44. 2. — 4.
4. 7.

14 Elle est mon repos éternellement. J'y
demenreray pource que je l'ay appétée.
4. 4. 5.

PS. CXXXIII.

3 Car illec le Seigneur a assigné sa bé-
nédiction et vie à toujoursmais. 2.
41. 2.

PS. CXXXV.

45 Les images des gens ne sont qu'or et
argent ouvrage de main d'homme. 1.
41. 4.

PS. CXXXVIII.

4 Je te confesseray de tout mon cœur,
je te chanteray pseumes en la présence
des souverains. 4. 41. 8.

2 Je loueray ton nom pour ta bénignité
et pour ta vérité. 3. 2. 7.

8 Tu ne laisseras point l'œuvre de tes
mains. 3. 24. 6.

PS. CXL.

14 Les justes confesseront ton nom, et
les droicturiers habiteront envers toy.
2. 20. 16.

PS. CXLI.

2 Mon oraison soit dressée devant toy
comme la perfumigation : et le don de
mes mains comme l'offerte du vespre.
3. 20. 44. — 4. 48. 47.

PS. CXLII.

- 6 Parquoy Seigneur, je m'escryai vers toy, et di, Tu es mon espoir, et ma portion en la terre des vivans. 2. 11. 2.
8 Les justes viendront autour de moy, pourtant que tu m'auras fait ce bien. 3. 20. 26.

PS. CXLIII.

- 2 Et n'entre point en jugement avec ton serviteur : car nul vivant ne se pourra justifier en ta présence. 2. 7. 5. — 3. 12. 2. — 3. 24. 46. — 3. 47. 44. — 3. 20. 8.
5 J'ay mémoire du temps passé; je bénédite tous les jours tes faits. 3. 2. 31.

PS. CXLIV.

- 15 Bien-heureux est le peuple auquel il est ainsi, bien-heureux est le peuple duquel le Seigneur est son Dieu. 2. 10. 8. — 3. 2. 28.

PS. CXLV.

- 3 Le Seigneur est grand et moult louable, tellement que sa grandeur est incompréhensible. 4. 5. 8.
5 Je raconteray l'honneur glorieux de ta magnificence, et de tes gestes merveilleux. Là mesme.
8 Le Seigneur est clément et pitoyable, tardif à ire, et de grande bénignité. 4. 10. 2. — 3. 2. 29.
9 Le Seigneur est bon à tous, et ses miséricordes sont sur toutes ses œuvres. 4. 3. 6.
13 Ton règne est un règne de tous les siècles, et ton empire est d'aage en aage. 4. 13. 24.
18 Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent en vérité. 3. 20. 3. — 3. 20. 7. — 3. 20. 14.
19 Il fait la volonté de ceux qui le craignent, et exauce leur cri et les sauve. 3. 20. 5. — 3. 20. 13.

PS. CXLVII.

- 9 Il donne au bestail sa pasture, et aux petis du corbeau qui erient. 4. 46. 5.
10 Il ne prend point plaisir en la force du cheval, il n'a point son affection es jambes de l'homme. 2. 2. 40.
20 Il n'a point fait ainsi à toutes les na-

tions, et ne leur a point donné à cognoistre ses jugemens. 3. 21. 6.

PROVERBES.

CHAP. I.

- 7 La crainte du Seigneur est le commencement de science. 3. 2. 26.

CHAP. II.

- 21 Les droicts habiteront en la terre, et les innocens dureront en icelle. 2. 41. 2.
22 Mais les meschans seront arrachez de la terre, et les desloyaux seront rasez d'elle. Là mesme.

CHAP. III.

- 11 Mon fils ne refuse point le chastiment du Seigneur, et ne te fache point pour sa correction. 3. 4. 32. — 3. 8. 6.
12 Car le Seigneur chastie celuy qu'il aime, et comme le père l'enfant, lequel il a à plaisir. 3. 8. 6.

CHAP. VIII.

- 15 Par moy les Rois règnent, et les Princes décernent justice. 4. 20. 4. — 4. 20. 7.
22 Le Seigneur m'a possédé dès le commencement de sa voye, et estoye desjà devant ses œuvres. 4. 13. 7.
23 J'ay eu principauté dès le siècle, dès le commencement, et avant la terre. Là mesme.
24 J'ay esté engendrée, lors qu'il n'y avoit encores point d'abysmes, ne de fontaines lesquelles ont des eaux en abondance. 4. 13. 7. — 2. 14. 8.

CHAP. IX.

- 40 Le commencement de science est la crainte du Seigneur. 3. 2. 26.

CHAP. X.

- 7 La mémoire du juste sera bénite, mais le nom des meschans pourrira. 2. 10. 8.
12 Haine esmeut les noises, mais charité couvre tous forfaits. 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

CHAP. XII.

- 44 La récompense des mains de l'homme luy sera rendue. 3. 18. 1.
28 La vie est au sentier de justice, et en la plaine voye n'y a point de mort. 3. 47. 45.

CHAP. XIII.

13 Qui craindra le commandement, en aura loyer. 3. 48. 4.

CHAP. XIV.

21 Le meschant mesprise son prochain, mais celuy qui a miséricorde des affligez, est bien-heureux. 3. 47. 40.
26 En la crainte du Seigneur il y a ferme fiance, et y aura assurance pour ses enfans. 3. 44. 49.

CHAP. XV.

3 Les yeux du Seigneur sont en tous lieux, contemplant les mauvais et les bons. 4. 47. 23.
8 Le sacrifice des meschans est abomination au Seigneur, mais l'oraison des droicturiers luy est agréable. 3. 44. 8.

CHAP. XVI.

4 Les préparations du cœur sont à l'homme, mais la response de la langue est par le Seigneur. 1. 46. 6.
2 Toutes les voyes de l'homme sont nettes devant ses yeux : mais le Seigneur pèse les esprits. 3. 12. 5.
4 Le Seigneur a fait tout pour soy-mesme, voire le meschant pour le jour de calamité. 3. 23. 6.
6 L'iniquité sera pardonnée par bénéfissance et loyauté : et par la crainte du Seigneur on fuit le mal. 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

9 Le cœur de l'homme délibère de sa voye : mais le Seigneur dresse ses pas. 1. 47. 4.

12 Faire meschanceté, est abomination aux Rois : car le throne est estably par justice. 4. 20. 10.

14 La fureur du Roy est comme messagère de mort : mais l'homme sage la destournera. 4. 20. 32.

33 On jette le sort au giron, mais tout son jugement est de par le Seigneur. 1. 46. 6.

CHAP. XVII.

11 Le rebelle ne cherche que mal, et le messenger cruel sera envoyé à l'encontre de luy. 4. 20. 10.

15 Celuy qui justifie le meschant, et celuy qui condamne le juste ils sont tous abomination au Seigneur. Là mesme.

CHAP. XVIII.

10 Le nom du Seigneur est comme une forte tour, à laquelle le juste courra et sera eslevé. 1. 43. 43. — 3. 20. 44.

CHAP. XIX.

17 Celuy qui fait miséricorde au povre, preste au Seigneur, et il luy rendra sa rétribution. 3. 48. 6.

CHAP. XX.

7 Les enfans du juste conversant en sa simplicité, seront bien-heureux après luy. 2. 8. 21. — 3. 47. 45.

8 Le Roy séant sur le siège de judicature, dissipe tout mal par son regard. 4. 20. 40.

9 Qui est-ce qui peut dire, J'ay purgé mon cœur, je suis net de mon péché? 3. 43. 3.

12 Tant l'oreille qui oit que l'œil qui voit, Dieu les a faits tous deux. 2. 4. 7.

20 Celuy qui maudit son père ou sa mère, sa lampe sera esteinte au trouble des ténèbres. 2. 8. 36.

24 Les pas de l'homme sont de par le Seigneur : comment doncques l'homme entendra-il sa voye? 1. 46. 6.

26 Le Roy sage dissipe les meschans, et fait tourner la roue sur eux. 4. 20. 10.

CHAP. XXI.

1 Le cœur du Roy est en la main du Seigneur, comme le décours des eaux, et l'encline à toutes choses qu'il veut. 1. 48. 2. — 2. 4. 7. — 4. 20. 29.

2 Chacun se plaist en sa voye. 3. 42. 5.

CHAP. XXIV.

21 Mon fils, crain le Seigneur et le Roy. 4. 20. 22.

24 Celuy qui dit au meschant, Tu es juste, le peuple le maudit, et les gens l'auront en détestation. 4. 20. 10.

CHAP. XXV.

2 La gloire de Dieu est de celer la parole : mais la gloire des Rois est de s'enquérir de la parole. 3. 21. 3.

4 Oste l'escome de l'argent, et il en sortira une bague au fondeur. 4. 20. 10.

5 Oste le meschant de devant le Roy, et

son siège sera estably en justice. 4. 20. 40.

21 Si celuy qui te hait a faim, donne-luy à manger du pain, et s'il a soif, donne-luy à boire de l'eau. 2. 8. 56.

27 Comme il n'est pas bon de manger par trop de miel, ainsi n'est-ce gloire à ceux qui s'enquièreent de la gloire d'iceux. 3. 24. 2.

CHAP. XXVI.

40 L'excellent crée toutes choses, et rend le loyer au fol et au transgresseur. 3. 23. 4.

CHAP. XXVIII.

2 Pour l'iniquité du pays, il y a plusieurs Princes. 4. 20. 28.

14 Bien-heureux est l'homme qui est tousjours craintif : mais qui endureit son cœur, il tombera en maux. 3. 2. 23.

CHAP. XXIX.

13 Le povre, et l'homme usurier s'entre-rencontrent, et le Seigneur illumine les yeux de tous deux. 4. 16. 6.

CHAP. XXX.

4 Quel est le nom de luy, et quel est le nom de son fils, que tu saches? 2. 14. 7.

5 Toute parole de Dieu est purgée, et est pour bouclier à ceux qui ont espérance en elle. 3. 2. 45.

6 N'adjouste point à ses paroles, qu'il ne te reprene, et sois trouvé menteur. 4. 10. 7.

ECCLÉSIASTE.

CHAP. II.

11 Lors regarday toutes les œuvres que mes mains avoyent faites, etc., et vey que tout estoit vanité et affliction d'esprit. 2. 2. 42.

CHAP. III.

49 Ce qui advient aux enfans des hommes et ce qui advient aux bestes, est tout un : comme l'un meurt, aussi meurt l'autre, et ont tous un mesme esprit, et n'a rien l'homme plus que la beste : car tout est vanité. 3. 2. 28.

24 Qui cognoist si l'esprit des enfans des hommes monte en haut, et l'esprit de la beste descend sous la terre. 3. 25. 5.

CHAP. VII.

30 Dieu a fait l'homme droict, mais ils ont cherché beaucoup d'inventions. 2. 4. 40. — 2. 5. 18.

CHAP. IX.

1 Et ne sçait l'homme ne l'amour ne la haine de tout ce qui est devant soy. 3. 2. 38. — 3. 43. 4.

2 Toutes choses adviennent pareillement à tous, un mesme événement est au juste et au meschant, etc. 4. 16. 9.

4 Le chien vivant est meilleur que le lion mort. 3. 25. 5.

5 Les vivans savent qu'ils mourront, mais les morts ne savent rien, etc. 3. 20. 24.

6 Aussi leur amour, et leur haine et leur envie est japerie, et n'ont plus nulle part au monde en tout ce qui se fait sous le soleil. 3. 20. 24.

CHAP. XII.

9 Et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. 4. 15. 2. — 4. 15. 5.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

CHAP. II.

14 Monstre-moy la veue de toy, et me fay ouyr ta voix : car ta voix est douce, et ton regard plaisant. 4. 11. 44.

CHAP. V.

3 J'ay despoillé ma robbe (disoy-je) comment la vestiray-je? J'ay lavé mes pieds, comment les souilleray-je? 3. 16. 4.

ÉSAÏE.

CHAP. I.

5 A quel propos serez-vous plus battus? vous adjousteriez prévarications; tout le chef languit, et tout le cœur est amatty. 3. 4. 33.

10 Vous, princes de Sodome, escoutez la parole du Seigneur. Vous, peuples de Gomorrhe, prestez l'oreille à la doctrine de nostre Dieu. 4. 4. 48.

12 Qui a requis cela de vos mains? 3. 44. 45.

13 N'offrez plus d'oresnavant oblation, ce n'est que vanité : l'encensement m'est en abomination; je ne puis souffrir vostre nouvelle lune, etc. 2. 8. 34. — 3. 44. 8.

14 Mon âme hait vos nouvelles lunes, et vos festes ordonnées, elles me sont charges, et suis las de les porter. 4. 2. 10.

15 Quand vous estendrez vos mains, je cacheray mes yeux de vous, quand aussi vous multiplierez l'oraison, je ne l'orray point : car vos mains sont pleines de sang. 3. 20. 7.

16 Cessez de mal faire. 3. 3. 8.

17 Apprenez à bien faire, querez jugement, relevez celui qui est foulé, revengez l'orphelin, défendez la veuve. 2. 8. 52. — 3. 3. 8.

18 Quant ores vos péchez seroyent rouges comme la graine, si seront-ils blanchis comme neige : et quand ils seroyent rouges comme le vermillon, si seront-ils blancs comme la laine. 3. 4. 29.

19 Si vous consentez, et que vous obéissiez, vous mangerez le bien de la terre. 2. 5. 10.

20 Mais si vous refusez, et que soyez désobéissans, vous serez consumez à l'espée : car la bouche du Seigneur l'a dit. Là mesme.

CHAP. II.

8 Leur terre aussi a esté remplie d'idoles, ils ont adoré l'œuvre de leurs mains, ce que leurs doigts ont fait. 1. 44. 4.

CHAP. III.

1 Voyci, le dominateur le Seigneur des armées osterà de Jérusalem et de Juda le confort, et la force, toute force de pain, et toute force d'eau. 4. 16. 7.

4 Je leur donneray des enfans pour Princes, et les petis domineront sur eux. 4. 20. 25.

CHAP. IV.

1. Seulement que ton nom soit réclaté sur nous, et oste nostre opprobre. 3. 20. 25.

CHAP. V.

8 Malédiction sur vous qui joignez maison à maison, et adjoustez un champ à l'autre, jusques à ce qu'il n'y ait plus de lieu, etc. 3. 49. 9.

26 Il eslèvera un signe aux nations lointaines, et sifflera à un peuple des bouts de la terre, etc. 4. 48. 4. — 2. 4. 4.

CHAP. VI.

1 Je vey le Dominateur séant sur un siège haut et eslevé, et ses pans remplissoient la salle. 4. 13. 11. — 4. 13. 23.

2 Les Séraphins se tenoyent au-dessus de luy, et un chacun d'eux avoit six ailes. 1. 11. 3. — 1. 44. 8.

5 Malheur sur moy, car c'est fait de moy, pource que je suis un homme souillé de lèvres. 4. 8. 3.

6 Et l'un des Séraphins vola vers moy, en la main duquel estoit un charbon qu'il avoit prins de l'autel avec les tenailles. 1. 44. 3.

9 Et il dit, Va, et di à ce peuple yci, Oyez, et n'entendez point, etc. 4. 13. 15. — 3. 23. 13. — 3. 24. 13.

10 Engraisse le cœur de ce peuple yci, et bousche ses oreilles, et ferme ses yeux, afin qu'il ne voye de ses yeux, etc. 2. 4. 3.

CHAP. VII.

4 Garde et tien-toy coy, ne crain point, et que ton cœur ne s'amollisse pour les deux queues de ces tisons fumans, etc. 1. 47. 14. — 3. 2. 17.

14 Voyci la vierge concevra et enfantera un fils, et appelleras son nom Immanuel. 2. 6. 3. — 2. 42. 4.

18 Et adviendra qu'en ce jour-là le Seigneur sifflera après la mouche qui est en la fin des fleuves d'Egypte, et après l'abeille qui est au pays d'Assur. 2. 4. 4.

CHAP. VIII.

14 Mais il sera comme pierre d'empeschement et comme pierre de ruine aux deux maisons d'Israël. 4. 43. 11. — 4. 43. 23.

16 Lie le tesmoignage : cachette la Loy entre mes disciples. 3. 22. 40.

17 J'attendray le Seigneur, lequel cache sa face de la maison de Jacob, et m'attendray à luy. 3. 2. 42.

18 Me voyci, moy et mes enfans que le Seigneur m'a domiez, etc. 3. 22. 40.

CHAP. IX.

5 Le petit Enfant nous est nay, et le Fils

nous est donné, et sa domination est mise sur son espaule, et sera son nom appelé Admirab'le, Conseiller, le Dieu fort. Père éternel, Prince de paix. 1. 43. 9. — 2. 45. 4. — 2. 47. 6. — 3. 43. 4.

14 Mais encores est sa main estendue. 4. 47. 23.

CHAP. X.

4 Malédiction sur ceux qui constituent ordonnances iniques. 4. 20. 29.

5 O Assur verge de ma fureur, aussi le baston qui est en leurs mains est mon indignation. 1. 48. 4. — 4. 20. 25.

6 J'envoyeray la gent feincte et contre le peuple de ma fureur, luy manderay qu'il despoille et pille, et qu'il le mette pour estre foulé comme la boue des rues, 1. 48. 2.

12 Adviendra qu'alors que le Dominateur aura accomply toute son œuvre en la montagne de Sion et en Jérusalem, etc. 4. 48. 4.

15 La coignée se glorifiera-elle contre celuy qui en coupe? ou la scie se magnifiera-elle contre celuy qui l'a tirée? ainsi comme si la verge s'eslevoit contre celuy qui l'eslève, et que le baston s'eslevast, comme s'il n'estoit point bois. 2. 4. 4.

CHAP. XI.

2 Et l'Esprit du Seigneur reposera sur iceluy, l'Esprit de sapience et d'entendement, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de crainte du Seigneur. 2. 45. 5. — 4. 19. 22.

3 L'Esprit le fera odoriférant en la crainte du Seigneur, il ne jugera pas selon la veue de ses yeux, et ne reprendra pas selon l'ouye de ses aureilles. 2. 3. 4.

4 Et occira le meschant par l'esprit de ses lèvres. 4. 43. 45.

9 On ne nuira point, et ne fera-on dommage à nul en toute ma sainte montagne, etc. 4. 20. 40.

40 En ce jour-là il adviendra que les Gentils requerront ceste racine d'Isai, laquelle est eslevée pour le signe des peuples. 4. 43. 43.

CHAP. XII.

1 Seigneur je te rendray grâces, que

combien que tu ayes esté courroucé contre moy, ton ire est convertie, et m'as consolé, 3. 4. 32.

CHAP. XIV

4 Le Seigneur aura pitié de Jacob, et en eslira encore Israël. 3. 24. 5.

27 Le Seigneur des armées l'a décréte: et qui le pourra dissiper? et sa main est estendue: et qui la destournera? 4. 47. 44.

CHAP. XIX.

18 En ce jour-là aussi il y aura cinq villes en la terre d'Egypte, qui parleront la langue des Cananéens, et jureront par le Seigneur des armées, etc. 2. 8. 23.

19 En ce jour-là aussi il y aura autel du Seigneur au milieu du pays d'Egypte, etc. 4. 48. 4.

21 Et le Seigneur sera cognu de ceux d'Egypte: et en ce jour-là les Egyptiens cognoistront le Seigneur, et feront sacrifice et oblation, et voveront vœus au Seigneur, et les accompliront. Là mesme.

23 En ce jour-là il y aura chemin d'Egypte en Assyrie, et l'Assyrien viendra en Egypte, et l'Egyptien en Assur. Et les Egyptiens serviront avec Assur au Seigneur. Là mesme.

25 A laquelle le Seigneur des armées a fait bénédiction, disant, Bénit soit mon peuple d'Egypte et Assur l'œuvre de mes mains. 4. 18. 4.

CHAP. XXV.

1 Tu as fait choses merveilleuses, asçavoir un conseil prévenu de loing et vérité certaine. 3. 24. 4.

8 Il détruira la mort à tousjours, et le Dominateur le Seigneur essuyera les larmes de toutes les faces, etc. 3. 9. 6.

9 Voyci, c'est ci nostre Dieu, nous l'avons attendu; aussi il nous sauvera. 4. 43. 40. — 4. 43. 24.

CHAP. XXVI.

4 Nostre ville est de forteresse, le salut y sera mis pour muraille et bastillon. 4. 47. 6.

49 Mais tes morts vivront, et ressusciteront avec mon corps: resveillez-vous

et vous rejouissez, etc. 2. 40. 21. — 3. 25. 4.

21 Voyci le Seigneur sortira de son lieu pour visiter l'iniquité des habitans de la terre contre eux : lors la terre révélera son sang, et ne couvrira plus ses occis, 2. 40. 21. — 3. 25. 8.

CHAP. XXVIII.

16 Celuy qui croira, ne se hastera point. 1. 43. 13.

CHAP. XXIX.

13 Pourtant, que ce peuple approche de moy de sa bouche, et m'honore de ses lèvres : mais son cœur est loing de moy, et leur crainte, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 31. — 4. 10. 45. — 4. 10. 46. — 4. 10. 23.

14 Pourtant, voyci derechef, je feray esmerveiller ce peuple-ci par choses terribles et merveilleuses, c'est que la sapience de ses sages périra, et l'entendement de ses prudens s'esvanouira. 4. 10. 6. — 4. 10. 46. — 4. 10. 23.

CHAP. XXX.

1 Malédiction sur les enfans rebelles, dit le Seigneur, de prendre conseil, et non pas de moy, et se couvrir d'une couverture, et non pas, etc. 3. 20. 28.

15 Vostre force sera en silence et en espérance. 3. 2. 37.

33 De long temps la géhenne est préparée, elle est apprestée, voire pour le Roy, laquelle il a faite profonde et large, son bastiment est feu et force de bois, et le vent du Seigneur est comme un torrent de soulfre qui l'allume, 3. 25. 42.

CHAP. XXXI.

1 Malédiction sur ceux qui descendent en Egypte pour avoir aide, et ont espérance en chevaux, et mettent leur confiance en chariots, etc. 3. 20. 28.

7 En ce jour-là, un chacun rejettera ses images d'argent et ses idoles d'or, que vos mains vous ont faites à péché. 1. 44. 4.

CHAP. XXXIII.

14 Les pécheurs craindront en Sion, et frayeur saisira les hypocrites, disans, Lequel de nous pourra habiter avec le

feu dévorant? qui est-ce de nous qui demeurera avec les ardeurs éternelles? 3. 42. 4. — 3. 47. 6.

22 Le Seigneur est nostre juge, le Seigneur est nostre Législateur, le Seigneur est nostre Roy, iceluy nous sauvera. 2. 40. 8. — 2. 45. 5. — 4. 10. 7.

24 L'iniquité du peuple qui habitera en icelle, sera ostée. 1. 4. 20.

CHAP. XXXV.

8 Là aussi il y aura sentier et voye, et sera appelée la voye sainte; et celuy qui est souillé ne passera point par icelle. 4. 4. 47. — 3. 6. 2.

CHAP. XXXVII.

4 Esève doncques l'oraison pour le reste qui se trouve encores. 3. 20. 5.

16 Seigneur des armées le Dieu d'Israël, qui es assis dessus les Chérubins, tu es le seul Dieu de tous les royaumes de la terre. 2. 8. 45.

32 Il sortira du résidu de Jérusalem, et quelque recours de la montagne de Sion. 4. 4. 4.

35 Je défendray ceste ville, afin de la préserver pour l'amour de moy, et pour l'amour de David mon serviteur. 2. 17. 5.

36 Et l'Ange du Seigneur issit, et en frappa au siège des Assyriens cent quatre-vingts et cinq mille, etc. 4. 44. 6.

CHAP. XXXVIII.

1 Le Seigneur dit ainsi, Dispose de ta maison, car tu mourras, et ne vivras plus. 4. 47. 42. — 3. 3. 4.

3 O Seigneur je te prie, aye maintenant souvenance comme j'ay cheminé en ta présence, en vérité et en cœur entier, et que j'ay fait ce qui te plaist. 3. 20. 10.

5 Voyci, j'adjousteray sur tes jours quinze ans. 4. 47. 42. — 4. 47. 44.

8 Voyci, je feray retourner l'ombre des degrez, etc. 4. 44. 48.

20 Le Seigneur m'a esté en salut : pourtant nous chanterons mes cantiques tous les jours de nostre vie en la maison du Seigneur. 3. 20. 28.

CHAP. XXXIX.

6 Voyci, les jours viendront que tout ce

qui est en ta maison, et que tes pères ont thésaurisé jusques à ce jour, sera apporté en Babylone : on n'y laissera rien, dit le Seigneur. 4. 8. 7.

7 Ils prendront aussi de tes fils qui sortiront de toy, lesquels tu auras engendrez, et seront Eunuques en la court du Roy de Babylone. 2. 8. 49.

CHAP. XL.

2 Son temps est accompli, l'iniquité d'icelle est pardonnée, elle a receu de la main du Seigneur au double en tous ses péchez. 3. 4. 33.

3 La voix sera criant au désert, Préparez la voye au Seigneur, faites au désert les sentiers droicts à nostre Dieu. 3. 3. 2.

6 La voix dit, Crie : et je di, Que criera-je ? etc. 2. 9. 5. — 2. 40. 7.

41 Il païstra son troupeau comme le berger. 4. 49. 34.

42 Qui est celuy qui a mesuré les eaux avec son poïng, et a compassé les cieus de sa paulme, et a comprins la poudre de la terre avec trois doigts ? etc. 4. 11. 12. — 3. 2. 31.

43 Qui a adressé l'Esprit du Seigneur, ou qui a esté son conseiller, et qui luy a montré ? 4. 18. 19. — 4. 49. 2.

47 Toutes les gens sont devant luy comme si elles n'estoyent rien : et les réputé comme chose de néant et vaine. 3. 2. 25.

18 A qui doncques ferez-vous ressembler Dieu, et quelle ressemblance luy disposerez-vous ? 4. 11. 2. — 4. 11. 42.

24. Ne vous a-il pas esté annoncé dès le commencement, ne l'avez-vous point entendu des fondemens de la terre ? 4. 11. 4. — 4. 14. 4.

22 C'est luy qui sied sur la rondeur de la terre, etc. 4. 5. 5.

29 Mais il donne vertu à celuy qui est lassé, et multiplie la puissance à celuy qui n'a point de force. 2. 2. 40.

CHAP. XLI.

7 Le forgeron frappant du marteau, a conforté le fondeur frappant par tout, et a dit, Il est propre à conjoindre : ainsi il le fait tenir avec les cloux, afin qu'il ne bouge. 4. 11. 2.

9 Je t'ay esleu, et ne t'ay point rebouté, 3. 21. 5.

29 Voyci, tous sont vanité, et leurs œuvres sont de néant : leur simulachres sont vent et choses vaines. 4. 41. 2.

CHAP. XLII.

4 Voyci mon serviteur, je m'appuyeray sur luy, etc. 2. 44. 2.

8 Je ne donneray point ma gloire à un autre, ne ma louange aux idoles. 4. 13. 9.

9 Les choses qui ont esté paravant, voyci elles sont venues, et j'annonce choses nouvelles, je vous les feray ouyr devant qu'elles soyent venues. 4. 8. 7.

40 Chantez au Seigneur nouveau cantique, sa louange soit dès les fins de la terre, etc. 3. 20. 28.

13 Le Seigneur sortira comme un géant. 4. 49. 34.

CHAP. XLIII.

1 Ne crain point, car je t'ay racheté, et t'ay appelé par ton nom, tu es à moy. 3. 2. 34.

40 Vous estes mes tesmoins, dit le Seigneur, et mon serviteur lequel j'ay esleu : parquoy vous cognoistrez et me croirez, et entendrez que ce suis-je, devant moy, il n'y a point de Dieu formateur, et n'en y aura point après moy. 4. 7. 5.

11 C'est moy, c'est moy qui suis le Seigneur, et n'y a Sauveur fors que moy. 3. 4. 45.

25 Ce suis-je, ce suis-je, qui efface pour l'amour de moy, et ne seray recors de tes péchez. 4. 13. 42. — 3. 4. 45. — 3. 4. 25. — 3. 20. 45.

CHAP. XLIV.

3 Je respandray des eaux sur celle qui a soif, et des rivières sur celle qui est sèche. Je respandray mon Esprit sur ta semence, et ma bénédiction sur tes germes. 2. 2. 40. — 3. 1. 3. — 3. 2. 39.

6 Je suis le premier, et suis le dernier, et n'y a point d'autre Dieu que moy. 4. 13. 23. — 4. 13. 24.

42 Le forger de fer prend le ferrement, et use de charbons, et le forme avec des marteaux, et le fait à force de son bras, voire ayant faim, jusques à ce qu'il n'ait point de vertu, et ne beu-

vant point d'eau, tellement qu'il défaut. 1. 11. 14.

22 J'ay effacé tes iniquitez comme la nuée, et tes péchez comme la nièble, retourne-toy à moy, car je t'ay racheté. 3. 4. 29.

CHAP. XLV.

4 Le Seigneur dit ainsi à Cyrus son oinct, duquel j'ay pris la dextre, afin que je rende sujets les gens devant sa face, et que je débilité les reins des Rois, afin qu'on ouvre devant luy les huis, et que les portes ne soyent point fermées. 1. 8. 7.

7 Formant la lumière, et créant les ténèbres, faisant la paix, et créant l'adversité : je suis le Seigneur, faisant toutes ces choses-là. 1. 17. 8. — 1. 18. 3.

9 Malheur sur celuy qui estrive contre son facteur, au test qui est des test de terre. L'argille diroit-elle à celuy qui la figure, Pourquoi m'as-tu ainsi faite, et ton œuvre n'est pas à point. 1. 11. 2.

23 Tout genouil se ployera devant moy et toute langue jurera à moy. 1. 13. 11. — 4. 13. 23. — 3. 5. 8. — 3. 25. 7.

CHAP. XLV.

25 Toute la semence d'Israël sera justifiée au Seigneur, et s'y glorifiera. 3. 13. 2. — 3. 14. 16.

CHAP. XLVI.

5 A qui m'avez-vous fait semblable et égal, et à qui m'avez-vous comparé, auquel je soye fait semblable? 1. 11. 2.

CHAP. XLVII.

6 J'ay esté courroucé contre mon peuple, j'ay mis en desroy mon héritage. 3. 4. 32.

CHAP. XLVIII.

10 Voyci je t'ay espuré, mais non point comme l'argent : je t'ay esleu de la fournaise d'affliction. 3. 4. 32.

16 L'Eternel et son Esprit m'a envoyé. 1. 13. 14.

CHAP. XLIX.

15 La femme peut-elle oublier son enfant qu'elle n'ait pitié du fils de son ventre, etc. 1. 17. 6. — 3. 20. 36.

23 Les Rois seront tes nourriciers, et les

princesses seront tes nourrices, etc. 4. 20. 5.

CHAP. LI.

6 Les cieux esvanouront comme fumée, et la terre sera usée comme un vestement, et les habitans d'icelle seront semblablement abolis : mais mon salut sera à tousjours, et ma justice ne défaudra jamais. 2. 40. 45.

CHAP. LII.

4 Réveille-toy, réveille-toy, Sion, vests-toy de ta force : Jérusalem la cité sainte, habille-toy de tes vestemens magnifiques. L'incirconcis, ne le souillé ne passera plus par toy. 4. 1. 17. — 4. 5. 17.

3 Vous avez esté vendus pour néant, aussi vous serez rachetés sans argent. 3. 4. 25.

7 Combien sont beaux sur les montagnes les pieds de celuy qui annonce et publie la paix. 4. 3. 3.

CHAP. LIII.

4 Qui est celuy qui croit à nostre publication, et à qui est-ce que le bras du Seigneur est révélé? 1. 7. 5. — 3. 22. 10.

4 Vrayement il a porté nos langueurs, et a chargé nos douleurs : toutesfois nous l'avons estimé estre navré et frappé de Dieu et affligé. 2. 12. 4. — 3. 4. 27. — 4. 17. 17.

5 Or il est navré pour nos forfaits, il a esté blessé pour nos iniquitez : la correction de nostre paix est sur luy, et par sa playe nous avons guairison. 2. 7. 2. — 2. 12. 4. — 2. 16. 5. — 2. 16. 9. — 2. 17. 4. — 3. 4. 30.

6 Nous tous avons erré comme brebis, nous nous sommes tournés chacun en sa propre voye, et le Seigneur a rejeté sur luy l'iniquité de nous tous. 2. 16. 6. — 3. 4. 27. — 3. 12. 5. — 2. 24. 11.

7 Il est outragé et affligé, toutesfois il n'ouvre point sa bouche, il est mené à l'occision comme un agneau, et a esté muet comme la brebis devant celuy qui la tond, n'ouvrant point sa bouche. 2. 16. 5.

8 Il est eslevé de prison, et de condam-

- nation, qui est celui qui récitera son aage? car il est arraché hors de la terre des vivans, etc. 2. 45. 3.
- 10 Le Seigneur l'a voulu débriser par douleur, veu qu'il a mis son âme pour le péché, il verra sa postérité, et prolongera ses jours, etc. 2. 7. 2.
- 11 Et luy-mesme chargera leurs iniquitez. 2. 46. 5.—3. 44. 8.
- 12 Et qu'il a esté mis au rang des transgresseurs. 2. 46. 5.

CHAP. LIV.

- 13 Aussi tous tes enfans seront enseignez du Seigneur, et y aura abondance de paix en tes fils. 4. 7. 5.—2. 2. 20.—3. 22. 40.—3. 24. 44.

CHAP. LV.

- 1 Vous tous qui avez soif, venez aux eaux, vous aussi qui n'avez point d'argent, venez, achetez et mangez, etc. 2. 2. 40.—3. 4. 3.—3. 45. 4.
- 2 Pourquoi allouez vous l'argent sans avoir du pain, et vostre labeur sans estre rassasié? 3. 44. 45.—4. 10. 45.
- 3 Enclinez vostre oreille, et venez à moy, escoutez, et vostre âme vivra: et j'establiray avec vous une alliance éternelle, la bénéficence certaine faite à David. 2. 6. 3.—3. 2. 6.
- 4 Voyci, je l'ai donné pour tesmoin aux peuples, pour prince et législateur aux nations. 2. 6. 3.—2. 45. 4.
- 6 Querez le Seigneur, pendant qu'il se trouve, invoquez-le quand il est près. 3. 3. 20.

CHAP. LVI.

- 1 Gardez jugement, et faites justice, car mon salut approche pour vray, et ma justice est pour estre révélée. 3. 3. 20.
- 2 Bien-heureux est l'homme qui fera telle chose, et le Fils de l'homme qui l'appréhendera: celui aussi qui prend garde de ne souiller le Sabbath, etc. 2. 8. 29.
- 7 Je les amèneray en ma montagne sainte, et les resjouiray en la maison de mon oraison, leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréables sur mon autel: car ma maison sera appe-

lée la maison d'oraison à tous peuples. 3. 20. 29.

- 10 Toutes leurs guettes sont aveugles, ils ne savent rien: ils sont tous chiens muets, etc. 4. 9. 3.

CHAP. LVII.

- 45 Voyci que dit le haut et eslevé qui habite en éternité, et duquel le nom est saint, etc. 3. 42. 6.

CHAP. LVIII.

- 5 Est-ce tel jusne que j'ay esleu, que l'homme afflige sa personne un jour ployant son chef, etc. 4. 12. 49.
- 6 N'est-ce pas plustost yri le jusne que j'ay esleu, que tu desnoies les nœuds de meschanceté, etc. 3. 3. 6.
- 7 Et ne te soustray point de ta chair. 3. 7. 6.
- 9 Adonques tu m'invoqueras, et le Seigneur te respondra, tu crieras, et il dira, Me voyci. 3. 20. 44.
- 13 Si tu retires ton pied du Sabbath, pour ne faire ta volonté en mon saint jour, etc. 2. 8. 34.—2. 8. 34.

CHAP. LIX.

- 1 Voyci la main du Seigneur n'est pas accourcie, qu'elle ne puisse sauver, et son oreille n'est point estoupée qu'elle ne puisse ouyr. 3. 44. 24.
- 2 Mais vos iniquitez ont fait la division entre vous et vostre Dieu, et vos péchez ont fait qu'il a mussé sa face de vous, afin qu'il ne vous oye. 2. 42. 4.—3. 44. 24.
- 7 Leurs pieds courent pour nuire, et se hastent pour espandre le sang innocent, leurs pensées sont pensées iniques, fourragement et dégast est en leurs voyes. 2. 3. 2.
- 15 Le Seigneur a veu cela, et luy a despleu, pource qu'il n'y a point de jugement. 3. 44. 6.
- 16 Et Dieu veid qu'il n'y avoit personne, et fut esmerveillé de ce que nul ne se présentoit: ainsi son bras a esté sa recousse, et sa justice a esté son appuy. 3. 44. 6.
- 17 Il s'est vestu de justice comme d'un haubergeon, et le heaume de salut estoit en son chef, etc. 3. 44. 42.
- 20 Et que le Rédempteur sera venu en

Sion, et à ceux qui se retournent d'iniquité en Jacob. 3. 3. 20. — 3. 3. 21.

- 21 Mon esprit qui est en toy, et mes paroles que j'ay mises en ta bouche ne bangeront point de ta bouche, ne de la bouche de ta semence, etc. 1. 7. 4. — 1. 9. 1. — 4. 1. 5.

CHAP. LX.

- 2 Voyci les ténèbres couvriront la terre, et obscurité couvrira les peuples : mais le Seigneur se lèvera sur toy, et sa gloire sera veue sur toy. 2. 3. 4.
- 6 Tous ceux de Saba viendront, apportans or et encens, et annonçans louange au Seigneur. Toutes les brebis de Cédar s'assembleront à toy. 4. 5. 17.
- 19 Tu n'auras plus le Soleil pour la lumière du jour, et la lumière de la Lune ne t'esclairera plus, etc. 2. 2. 40.

CHAP. LXI.

- 1 L'Esprit du Dominateur, qui est le Seigneur, est sur moy : car le Seigneur m'a oinct : il m'a envoyé pour porter les bonnes nouvelles, etc. 2. 15. 2. — 3. 3. 20. — 3. 4. 3. — 3. 12. 7.
- 3 Et on les appellera arbres de justice, et la plante du Seigneur pour le glorifier. 3. 14. 16.

CHAP. LXIII.

- 40 Iceux ont esté rebelles, et ont contristé l'Esprit de sa sainteté. 4. 13. 45.
- 16 Toutesfois, tu es nostre Père, combien qu'Abraham ne nous ait point eü, et Israël ne nous ait point eü : mais Seigneur tu es nostre Père, et nostre Rédempteur. 3. 20. 25. — 3. 20. 36.
- 17 Pourquoi Seigneur nous as-tu fait errer de tes voyes, et a destourné nostre cœur que nous ne te craignissions ? 2. 4. 4. — 3. 3. 21.

CHAP. LXIV.

- 5 Tu as esté courroucé, après que nous avons péché. 3. 20. 8.
- 6 Et sommes tous comme ordure : et toutes nos justices sont comme le drap souillé, nous sommes tous déchus comme la feuille, etc. 3. 2. 25. — 3. 20. 8.

CHAP. LXV.

- 4 J'ay esté cherché de ceux qui ne me de-

mandoyent point, et ay esté trouvé de ceux qui ne me cherchoyent point, etc. 3. 21. 2.

- 2 J'ay toute la journée estendu mes mains au peuple se révoltant, lequel chemine en la voye qui n'est pas bonne. 3. 21. 16.

- 16 Qui se bénira en la terre, il se bénira par le vray Dieu, et qui jugera en la terre, il jurera par le vray Dieu, etc. 2. 8. 23.

- 24 Et adviendra aussi qu'avant qu'ils crient, je les exauceray, et eux encores parlans, je les escouteray. 3. 20. 44.

- 25 Ils ne me nuiront plus, ne détruiront en toute ma sainte montagne, etc. 4. 20. 40.

CHAP. LXVI.

- 1 Le Ciel est mon siège, et la terre est la scabelle de mes pieds : où sera doncques ceste maison que vous édifierez pour moy, et où sera le lieu de mon repos. 3. 20. 30. — 3. 20. 40. — 4. 17. 23.

- 2 Auquel regarderay je, sinon à l'affligé et contrit d'esprit, et à celui qui tremble à mes paroles ? 3. 12. 6.

- 22 Comme les cieus nouveaux, et la terre nouvelle que je feray, seront établis devant moy, dit le Seigneur, ainsi sera vostre semence et vostre nom stable. 2. 10. 22.

- 23 Adviendra que depuis une nouvelle lune, jusques à son autre nouvelle lune, et depuis un Sabbath jusques à son autre Sabbath, toute chair viendra adorer devant ma face. 2. 8. 30.

- 24 Le ver d'iceux ne mourra point, et le feu ne sera point esteint : et seront en diffame à toute chair. 2. 10. 22. — 3. 25. 42.

JÉRÉMIE.

CHAP. I.

- 6 Ha ha, Seigneur Eternel, voyci, je ne sçay parler : car je suis enfant. 4. 8. 3.
- 9 Voyci j'ay mis mes paroles en ta bouche. Là mesme.
- 10 Voyci, Je l'ay aujourd'huy constitué sur les gens et sur les royaumes, afin que tu arraches et détruises, perdes et subvertisses, et que tu édifies et plantes. Là mesme.

CHAP. II.

13 Mon peuple a fait deux maux : ils m'ont délaissé, moy qui suis la fontaine d'eau vive, pour se caver des puits, voire des puits desrompus, lesquels ne peuvent contenir eau. 3. 20. 44.

CHAP. III.

1 L'on dit, Si aucun délaisse sa femme, et qu'elle en se départant de luy, soit à un autre mari, etc. 2. 8. 48. — 4. 4. 25.
2 Esève tes yeux aux hauts lieux, et regarde où tu n'ayes pas paillardé, etc. 2. 8. 48.
12 Retourne-toy Israël la desbauchée, dit le Seigneur, et je ne feray point cheoir mon ire sur vous : car je suis bénin, etc. 4. 4. 25.

CHAP. IV.

4 O Israël, si tu te retournes (dit le Seigneur) retourne-toy à moy, si tu ostes tes abominations de ma face, tu ne seras point transporté. 2. 5. 40. — 3. 3. 6.
4 Desfrichez-vous la friche, et ne semez point sur les espines, vous hommes de Juda et habitateurs de Jérusalem, soyez circoncis au Seigneur, et ostez le prépuce de vos cœurs, etc. 3. 3. 6. — 3. 3. 7. — 4. 16. 21.
9 Et adviendra ce jour-là, dit le Seigneur, que le cœur du Roy sera esperdu, et le cœur des Princes, et les Sacrificateurs seront estonnez et les Prophètes seront esbahis. 4. 9. 6.
44 En ce temps-là on dira à ce peuple-ci et à Jérusalem, Le vent sec és hauts lieux du désert, vient par la voye de la fille de mon peuple, etc. 4. 16. 7.

CHAP. V.

3 O Seigneur, tes yeux sont-ils point sur la vérité ? Tu les as frappez, et n'en ont point eu de douleur, tu les as consumez, et ont refusé à prendre discipline ; ils ont endurcy leurs faces plus que la pierre, et n'ont point voulu retourner. 3. 4. 35. — 3. 44. 8.
7 Comment te pardonneray-je en cela ? tes fils m'ont délaissé, et jurent par ceux qui ne sont pas dieux, etc. 2. 8. 23.

CHAP. VI.

13 Vrayement depuis le plus petit jusques au plus grand, chacun s'adonne à avarice : et tant le Prophète que le Sacrificateur, tous font fausseté. 4. 9. 3.

CHAP. VII.

4 Ne vous donnez point de fiance sur paroles de mensonge, disans, C'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur. 4. 2. 3.
5 Si vous faites vos voyes bonnes, et vos actes, et faites jugement entre l'homme et son prochain, etc. 3. 47. 4.
13 Pource que vous avez fait toutes ces œuvres, dit le Seigneur, et que j'ay parlé à vous en me levant du matin, et parlementant, et n'avez point escouté, je vous ay appelez et vous n'avez point respondu. 2. 5. 44.
44 Je feray aussi à ceste maison sur laquelle mon nom est invoqué, etc., comme j'ai fait à Silo. Là mesme.
22 Je n'ay point parlé avec vos pères, et ne leur commanday pas au jour que je les fey sortir hors du pays d'Égypte, quant aux holocaustes et sacrifices. 4. 10. 45.
23 Mais voyez que je leur commanday, disant, Escoutez ma voix, et je seray vostre dieu, etc. 3. 47. 4. — 4. 10. 45. 4. 10. 17.
27 Tu leur diras toutes ces paroles-ci, mais ils ne t'esconteront point : aussi tu les appelleras et ne te répondront point. 2. 5. 44.
28 Voyez la gent qui n'a point ouy la voix du Seigneur son Dieu, etc. Là mesme.

CHAP. IX.

23 Que le sage ne se glorifie point en sa sapience, et que le fort ne se glorifie point en sa force, et que le riche ne se glorifie point en ses richesses. 3. 43. 4.
24 Celuy qui se glorifie, qu'il se glorifie en ce qu'il me scait et cognoist, c'est que je suis le Seigneur qui fay grâce et jugement, et justice en la terre, etc. 4. 10. 2. — 4. 13. 43.

CHAP. X.

- 2 Ne craignez point les signes du ciel comme les Gentils les craignent. 4. 16. 3.
- 8 De fait, en ce seul point ils se sont abrutis, et font follement, que le bois leur est instruction de vanitez. 1. 14. 5.
- 11 Les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre, iceux périront de la terre, et de dessous le ciel. 4. 13. 23.
- 23 Seigneur, je cognoy que la voye de l'homme n'est pas de luy, et n'est pas en l'homme cheminant d'adresser ses pas. 1. 16. 6.
- 24 O Seigneur, corrige-moy par raison, non pas en ton ire, que par adventure tu ne me réduises à néant. 3. 4. 32.

CHAP. XI.

- 7 J'ay protesté à vos pères au jour que je les ay fait monter du pays d'Egypte jusques à ce jour yci, en sollicitant et admonestant, disant, Escoutez ma voix. 3. 20. 7. — 4. 10. 17.
- 8 Mais ils ne l'ont pas ouye, et n'ont pas presté leurs oreilles, etc. Parquoy j'ay fait venir sur eux toutes les paroles de ceste alliance que je leur avoye commandé de faire, etc. 3. 20. 7.
- 11 Voyci, je feray venir du mal sur eux duquel ils ne pourront sortir : ils crierront à moy, mais je ne les exauceray point. Là mesme.
- 19 Corrompons son pain par bois, et l'exterminons de la terre des vivans, etc. 4. 17. 15.

CHAP. XII.

- 16 Et s'il advient qu'ils ayent appris les voyes de mon peuple, c'est qu'ils jurèrent en mon nom, asçavoir, Vive le Seigneur, ainsi qu'ils ont enseigné, etc. 2. 8. 23.

CHAP. XIV.

- 7 O Seigneur, si nos iniquitez respondent contre nous, fay à cause de ton nom : car nos rébellions sont en grand nombre, nous avons péché contre toy. 3. 20. 8.
- 14 Les Prophètes prophétisent fausseté en mon nom : je ne les ai point envoyez, etc. 4. 9. 3.

CHAP. XV.

- 1 Quand Moyse et Samuel se présente-royent devant moi, si ne seroit point mon affection à ce peuple-ci : jette-les arriere de ma face, et qu'ils sortent hors. 3. 20. 23.

CHAP. XVII.

- 1 Le péché de Juda est escrit d'une graphie de fer, et ongle de diamant, gravé sur la table de leur cœur, et es cornes de leurs autels. 3. 4. 29.
- 3 Le Seigneur dit ainsi, Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, et qui met la chair pour son bras, et retire son cœur arriere du Seigneur. 2. 2. 10.
- 9 Le cœur est cauteleux et pervers, plus que toutes choses, qui le cognoistra? 2. 3. 2. — 3. 14. 1.
- 21 Prenez garde à vos âmes, et ne portez nuls fardeaux au jour du repos, pour les apporter par les portes de Jérusalem. 2. 8. 29.
- 22 Et ne boutez hors de vos maisons les fardeaux au jour du repos, et ne faites œuvre quelle qu'elle soit : mais sanctifiez le jour du repos, etc. Là mesme.
- 27 Mais si vous m'escoutez, c'est que sanctifiez le jour du repos, et que ne portiez aucun fardeau, et n'entriez par les portes, etc. Là mesme.

CHAP. XVIII.

- 8 Si ceste nation se retourne de son mal contre laquelle j'ay parlé, je me repentiray aussi du mal que j'avoie pensé de luy faire. 4. 17. 42.
- 18 Venez, et pensons quelques entreprises contre Jérémie ; car la Loy ne périra point du Sacrificateur, ne le conseil du sage, ne la parole du Prophète. 4. 9. 5.

CHAP. XX.

- 2 Et Phasur frappa le Prophète Jérémie, et l'envoya en la prison, qui estoit en la haute porte de Benjamin, près la maison du Seigneur. 4. 9. 6.

CHAP. XXI.

- 12 Jugez au matin jugement, et délivrez celuy qui est oppressé par la main de

celuy qui luy fait tort, etc. 4. 20. 9.

CHAP. XXII.

- 3 Faites jugement et justice, et délivrez celui qui est oppressé de la main de celui qui l'outrage, etc. Là mesme.

CHAP. XXIII.

- 1 Malédiction sur les pasteurs qui destruisent et dispersent les brebis de ma pasture, dit le Seigneur. 4. 9. 3.
 5 Voyci, les jours viennent, dit le Seigneur, que je susciteray à David un germe juste, et régnera comme Roy, il prospérera et fera justice et jugement en la terre. 2. 6. 3.
 6 Et voyci le nom dont on l'appellera. Le Seigneur nostre justice. 4. 13. 9. — 3. 11. 8.
 16 N'escoutez les paroles des Prophètes, qui vous prophétisent, vous enseignans choses vaines, etc. 4. 9. 2.
 24 N'empli-je pas le ciel et la terre, dit le Seigneur? 4. 1. 5.
 28 Le Prophète vers lequel est le songe, qu'il récite le songe : et celui vers lequel est ma parole, qu'il dise ma parole. 4. 8. 3.

CHAP. XXIV.

- 7 Je donneray cœur au peuple de Juda, pour me cognoistre : car je suis le Seigneur, et seront mon peuple, et je seray leur Dieu, car ils se retourneront à moy de tout leur cœur. 2. 2. 20.

CHAP. XXV.

- 41 Et toute ceste terre sera déserte et en estonnement, et ces gens-ci serviront au Roy de Babylone par septante ans. 4. 8. 7.
 42 Et quand septante ans seront accomplis, je visiteray sur le Roy de Babylone, et sur ceste gent-là, dit le Seigneur, etc. Là mesme.
 29 Voyci, que je commence à envoyer affliction sur la cité sur laquelle mon nom est invoqué, et vous, en serez-vous quittes, etc. 3. 4. 34.

CHAP. XXVII.

- 5 J'ay fait la terre et les hommes, et les bestes qui sont sur la face de la terre, etc. 4. 20. 27.
 6 Et ainsi maintenant j'ay donné toutes ces terres-ci en la main de Nabuchodo-

nosor, Roy de Babylone, mon serviteur, etc. 4. 20. 27. — 4. 20. 28.

- 7 Et toutes gens serviront à luy et à son fils, et au fils de son fils, jusques à ce que le temps de sa terre viene, etc. 4. 20. 27.
 8 Et adviendra que la gent et le royaume qui ne servira point à Nabuchodonosor Roy de Babylone, et quiconques ne soumettra son col, etc. Là mesme.
 9 Vous doncques n'escoutez point vos Prophètes, ne vos devins, ne vos songeurs, ne vos enchanteurs, ne vos sorciers qui vous disent, Vous ne servirez point au Roy de Babylone. 4. 9. 3.
 14 Et n'oyez point les paroles des Prophètes qui vous disent, Vous ne servirez point au Roy de Babylone. Là mesme.
 17 Ne les escoutez point doncques, ains servez au Roy de Babylone, afin que vous viviez, etc. 4. 20. 28.

CHAP. XXIX.

- 7 Demandez la paix de la cité à laquelle je vous ay fait transporter, et priez le Seigneur pour elle : car en sa paix vous aurez paix. Là mesme.

CHAP. XXXI.

- 18 J'ay ouy Ephraïm se plaignant, Tu m'as chastié, et ay esté chastié comme un veau non apprivoisé : converti-moy, et je me convertiray : car tu es le Seigneur mon Dieu. 2. 3. 5. — 2. 5. 8. — 3. 24. 45.
 19 Certes après que j'ay esté converty, je me suis repenty, et après qu'il m'a esté remonstré, j'ay frappé ma cuisse, etc. 2. 5. 8.
 31 Voyci les jours viennent, dit le Seigneur, que je traiteray une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, et avec la maison de Juda. 2. 44. 7. — 3. 4. 29.
 32 Non pas selon l'alliance que j'ay faite avec leurs pères au jour que je prins leur main pour les faire sortir hors de la terre d'Egypte, laquelle alliance ils ont enfreinte, combien que je leur fusse mari. 2. 5. 9. — 2. 44. 7.
 33 Après iceux jours, dit le Seigneur, je mettray ma Loy dedans eux : et

- l'escrivy en leur cœur, et seray leur Dieu, et ils seront mon peuple. 2. 8. 14. — 3. 20. 45.
- 34 Je pardonneray à leur iniquité, et n'auray plus mémoire de leur péché. 3. 4. 29. — 3. 20. 45.
- 35 Ainsi, dit le Seigneur, qui donne le soleil pour la lumière du jour, et l'ordonnance de la lune et des estoilles, etc. 4. 1. 47.

CHAP. XXXII.

- 16 Après que j'eü baillé à Baruch, fils de Néria, les lettres de Pachet, je priay au Seigneur. 3. 20. 45.
- 18 Qui fais miséricorde en milliers, et rends l'iniquité des pères au sein de leurs enfans après eux, etc. 2. 8. 19.
- 23 Ils n'ont point obéy à ta voix, et n'ont pas cheminé en ta Loy, et n'ont pas fait tout ce que tu leur avais commandé de faire, dont leur as fait venir tout ce mal-ci. 2. 5. 44.
- 39 Et leur donneray un cœur et une voye, afin qu'ils me craignent à tousjours, et qu'il leur soit bien à leurs fils après eux. 2. 3. 8.

CHAP. XXXIII.

- 8 Et les nettoyeray de toute leur iniquité, de laquelle ils ont péché contre moy, et pardonneray à toutes leurs iniquitez par lesquelles ils ont péché, etc. 3. 20. 45. — 4. 1. 20.
- 16 En ces jours-là Juda sera sauvé, et Jérusalem habitera en assurance : et voyez comment on l'appellera, Le Seigneur nostre justice. 4. 13. 9.

CHAP. XLII.

- 2 Que nostre oraison tombe devant toy, et prie le Seigneur ton Dieu pour nous, etc. 3. 20. 44.
- 9 Le Seigneur Dieu d'Israël, auquel vous m'avez envoyé pour faire tomber vos prières en sa présence. Là mesme.

CHAP. XLVIII.

- 10 Maudit soit celui qui fera l'œuvre du Seigneur laschement. 4. 20. 6.

CHAP. L.

- 20 En ces jours-là, et en ce temps-là, dit le Seigneur, on cherchera l'iniquité d'Israël, et n'apparoistra point, et les

péchez de Juda, et ne seront point trouvez. 3. 4. 29.

- 23 Comment est despecé et rompu le marteau de toute la terre? comment est Babylone tournée en désolation entre les Gentils? 2. 4. 4.

- 25 Le Seigneur a ouvert son thrésor, et a tiré hors les vaisseaux de son ire : car c'est l'œuvre du Dominateur, du Seigneur des armées en la terre des Chaldéens. 4. 18. 4.

LAMENTATIONS.

CHAP. III.

- 8 Aussi quand je crie et bray, il exclud mon oraison. 3. 20. 46.
- 38 Les maux et les biens ne procedent-ils pas de la bouche du Très-Haut? 4. 17. 8.

CHAP. IV.

- 20 L'Esprit de nos narines l'oinet du Seigneur est prins en leurs fosses : sous l'ombre duquel avons dit, Nous vivrons entre les gens. 2. 6. 2.

ÉZÉCHIEL.

CHAP. I.

- 20 De quelque part qu'elles eussent vouloir d'aller, elles alloient, et là aussi le vouloir des roues estoit d'aller, et les roues s'eslevoient devant elles : car l'esprit des animaux, etc. 4. 19. 22.

CHAP. II.

- 3 Fils de l'homme, je t'envoie aux enfans d'Israël à une gent desobéissante qui se rebelle contre moy : car eux et leurs pères ont forfait contre moy jusques à ce jour. 3. 24. 43.
- 4 Ce sont enfans effrontez, et de cœur obstiné, auquel je t'envoie. Là mesme.

CHAP. III.

- 17 Fils de l'homme, je t'ay mis pour guette en la maison d'Israël, tu escouteras doncques la parole de ma bouche, et les admonesteras de par moy. 4. 8. 3.
- 18 Ce meschant mourra en son iniquité, mais je redemanderay son sang de ta main. 4. 2. 5. — 4. 3. 6.

CHAP. VII.

- 26 Calamité sur calamité viendra, et

sera bruit sur bruit : ils demanderont la vision au Prophète : La Loy périra du Sacrificateur, et le conseil des anciens. 4. 18. 2. — 4. 9. 6.

CHAP. X.

4 Puis la gloire du Seigneur s'esleva pardessus les chérubins sur le seuil de la maison. 4. 2. 3.

5 Et estoit ouy le son des ailes des chérubins jusques au parvis de dehors. 4. 14. 8.

CHAP. XI.

19 Je leur donneray un cœur, et leur bailleray dedans eux un nouveau esprit, j'osteray le cœur de pierre hors de leur chair et leur donneray un cœur de chair. 2. 3. 8. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 24. 4.

20 Afin qu'ils cheminent en mes ordonnances, je leur donneray un cœur, à ce qu'ils gardent mes jugemens, et qu'ils les facent, et qu'ils soyent mon peuple, et que je soye leur Dieu. 2. 5. 5.

CHAP. XII.

2 C'est une maison rebelle. 3. 24. 13.

13 J'estendray ma rets sur luy, et sera prins en mes filets, je le feray mener en Babylone, en la terre des Chaldéens, et ne le verra point, et illec mourra. 2. 4. 4.

CHAP. XIII.

9 Ils ne seront plus en l'assemblée de mon peuple, et ne seront plus escrits en l'Escripture de la maison d'Israël, etc. 3. 24. 9. — 4. 1. 4.

CHAP. XIV.

9 Et quand le Prophète aura esté séduit, et qu'il aura dit quelque parole, moy qui suis le Seigneur ay déceu ce Prophète-là, etc. 4. 18. 2.

14 Que si ces trois hommes estoyent au milieu d'elle, asçavoir Noé, Daniel, et Job, iceux délivreront leurs âmes par leur justice, etc. 3. 20. 23.

CHAP. XVI.

20 Tu as aussi prins tes fils, et tes filles que tu m'avois enfantez, et les as sacrifiéz à icelles pour les dévorer, etc. 4. 2. 11. — 4. 16. 24.

CHAP. XVII.

20 J'estendray ma rets sur luy, et sera attrapé par mes filets, et le feray venir en Babylone, et seray là jugé avec luy pour la prévarication, par laquelle il a transgressé contre moy. 2. 4. 4.

CHAP. XVIII.

4 L'âme qui péchera, icelle mourra. 2. 8. 4.

9 Qui aura cheminé en mes commandemens, et aura gardé mes jugemens pour faire vérité, iceluy est juste, il vivra, dit le Dominateur, le Seigneur. 3. 17. 15.

20 La personne qui péchera, icelle mourra, le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils, etc. 2. 8. 9. — 2. 8. 19. — 2. 8. 20. — 2. 8. 59. — 3. 3. 24.

21 Mais si le meschant se repent de tous ses péchez qu'il a faits, et qu'il garde tous mes commandemens, et qu'il face jugement et justice, il vivra et ne mourra point. 3. 3. 24. — 3. 4. 18. — 3. 17. 15.

23 Appété-je la mort du meschant, dit le Seigneur, et non plustost qu'il retourne de ses voyes, et qu'il vive? 4. 1. 25.

24 Si le juste se destourne de sa justice, et qu'il face iniquité selon toutes les abominations que le meschant a accoustumé de faire, etc. 3. 4. 29. — 3. 14. 10.

27 Et quand le meschant se destournera de sa meschancelé qu'il a faite, et qu'il fera jugement et justice, iceluy vivifiera son âme. 3. 4. 29.

31 Jettez arriere de vous toutes vos prévarications, par lesquelles vous avez transgressé, et vous faites un nouveau cœur, et un esprit nouveau, etc. 3. 3. 6.

32 Car je n'appète point la mort de celuy qui meurt, dit le Seigneur Dieu. Repentez-vous doncques, et vivez. 4. 4. 25.

CHAP. XIX.

12 Et le vent d'Orient a seiché son fruit. 4. 16. 7.

CHAP. XX.

11. Et leur donnay mes ordonnances, et

leur donnay à cognoistre mes jugemens, lesquels si l'homme observe, il vivra en iceux. 3. 17. 3.

42 D'avantage je leur donnay mes Sabbaths, afin que ce fust le signe entre moy et eux, à ce qu'ils cognussent que je suis le Seigneur qui les sanctifie. 2. 8. 29.

43 Et là aurez recordation de vos voyes, et de tous vos actes par lesquels vous vous estes souillez, etc. 3. 13. 1.

CHAP. XXII.

8 Tu as mesprisé mes choses saintes, et as souillé mes Sabbaths 2. 8. 29.

25 La conjuration de ses Prophètes est au milieu d'elle, ils ont dévoré les âmes comme le lion rugissant. 4. 9. 3.

26 Les Sacrificateurs ont fait outrage à ma Loy, et ont souillé mes lieux saints : ils n'ont mis de différence entre la chose sainte et la souillée. Là mesme.

CHAP. XXIII.

37 D'avantage, se sont fait passer par le feu leurs fils pour les dévorer, lesquels elles m'avoient engendrez. 4. 16. 24.

38 Elles ont souillé mon saint lieu en ce jour-là, et ont pollué mes Sabbaths. 2. 8. 29.

CHAP. XXVIII.

40 Tu mourras de la mort des incircuncis, par la main des estrangers, pource que j'ay parlé, dit le Dominateur le Seigneur. 2. 40. 18.

CHAP. XXIX.

4 Je mettray des hains en tes mâchoires, et feray attacher les poissons de tes fleuves à tes escailles, etc. 1. 17. 14.

19 Voyci, je mettray Nabuchodonosor le Roy de Babylone en la terre d'Egypte, et prendra sa multitude, et pillera ses despouilles, et ravira ses butins, et sera le salaire de son armée. 4. 20. 26.

20 Pour l'œuvre de laquelle il a servy contre elle, je luy ay donné la terre d'Egypte, pource qu'ils ont besogné

pour moy, dit le Seigneur Dieu. 4. 20. 26.

CHAP. XXXI.

18 Tu dormiras au milieu des incircuncis avec ceux qui sont occis par l'espée : c'est Pharaon et toute sa multitude, etc. 2. 40. 18.

CHAP. XXXIII.

8 Celuy qui est intidèle mourra en son iniquité, mais je redemanderay son sang de ta main. 4. 12. 5.

11 Je n'appête point la mort du meschant, mais que le meschant se convertisse de sa voye, et qu'il vive, etc. 3. 24. 45.

14 S'il se retourne de son péché, et qu'il face jugement et justice, etc. 3. 17. 45.

CHAP. XXXIV.

4 Mais dominez sur elles en dureté et rigueur. 4. 44. 44.

23 Je susciteray sur icelles un pasteur qui les paistra, asçavoir mon serviteur David, il les paistra, et leur sera pour pasteur. 2. 6. 3.

CHAP. XXXVI.

21 Mais j'ay eu pitié de mon saint nom, que la maison d'Israël avoit souillé entre les gens, auxquelles ils estoient parvenus. 3. 4. 30.

22 Je ne le fay point pour vous, maison d'Israël, mais pour mon saint nom que vous avez souillé entre les gens, etc. 3. 12. 3. — 3. 45. 2.

25 Et respandray sur vous de l'eau nette, et serez nettoyez de toutes vos ordures, et vous nettoyeray de toutes vos idoles. 3. 1. 3.

26 Et je vous donneray un nouveau cœur, je vous donneray aussi un nouveau esprit dedans vous, et osteray le cœur de pierre de vostre chair, et vous donneray un cœur de chair. 2. 3. 6. — 2. 5. 8. — 3. 24. 1. — 3. 24. 15.

27 Et mettray mon Esprit au milieu de vous, et feray que vous cheminerez en mes ordonnances, et que garderez mes jugemens, et les ferez. 2. 3. 6. — 2. 3. 40.

32 Je ne fay point pour l'amour de vous,

dit le Seigneur Dieu, et qu'il vous soit notoire, soyez confus et honteux de toutes vos voyes, vous maison d'Israël. 3. 4. 30. — 3. 12. 3. — 3. 15. 2.

CHAP. XXXVII.

- 4 Puis il me dit, Prophétise sur ces os, et leur di, Os secs, escoutez la parole du Seigneur. 2. 10. 24.
 25 Et David mon serviteur sera leur Prince à tousjours. 2. 6. 3.
 26 Aussi je feray avec eux alliance de paix, et me sera alliance perpétuelle avec eux. Là mesme.

CHAP. XLVIII.

- 21 Et ce qui demeurera sera pour le Prince deçà et delà de la possession du Sanctuaire, et de la possession de la cité, etc. 4. 20. 43.

DANIEL.

CHAP. II.

- 21 Il oste les Roys et establit les Roys. 4. 20. 26.
 37 Toy Roy, tu es le Roy des Roys. Le Dieu du ciel t'a donné le Royaume, la puissance, la force et la gloire. 4. 20. 26.
 44 Et au temps de ces Roys, le Dieu du ciel suscitera un royaume, lequel ne sera jamais dissipé, et ce royaume ne sera point laissé à un autre peuple, mais il mettra en petites pièces, et mettra à fin tous ces royaumes, et sera estably éternellement. 2. 45. 3.

CHAP. IV.

- 27 Et pourtant, ô Roy, que mon conseil te plaise, et rachète tes péchez par justice, et tes iniquitez par faire miséricorde aux povres. — 3. 4. 31. — 3. 4. 36.

CHAP. V.

- 18 O Roy, le souverain Dieu donna à Nabuchodonosor ton père le royaume et magnificence, gloire et honneur. 4. 20. 26.

CHAP. VI.

- 22 Mais aussi devant toy, Roy, je ne fay nulie lascheté. 4. 20. 32.

CHAP. VII.

- 4 La première estoit comme un lyon, et

avoit les ailes d'une aigle : je la regardoye jusques à ce que ses ailes fussent arrachées, etc. 4. 8. 7.

- 10 Dix mille millions assistoyent devant luy, le jugement se tint, et les livres furent ouverts. 4. 14. 5. — 4. 14. 8. — 3. 2. 44.
 25 Il profèrera paroles contre le Souverain, et consumera les Saints souverains, et pensera muer le temps et la Loy, etc. 4. 7. 25.

CHAP. IX.

- 5 Nous avons péché, nous avons fait iniquité, nous avons fait meschamment, nous avons esté rebelles, et avons décliné arriére de tes commandemens et de tes jugemens. 3. 4. 9.
 7 O Seigneur, à toy est la justice, et à nous confusion de face, etc. 4. 20. 29.
 10 Et n'avons point escouté la voix du Seigneur nostre Dieu, pour cheminer en ses loix, lesquelles il nous a mises au devant par la commission de ses serviteurs Prophètes. 2. 5. 11.
 18 Nous ne présentons point nos prières devant ta face selon nos justices, mais selon ta grande compassion. 3. 20. 8. 3. 20. 44.
 24 Il y a septante semaines déterminées sur ton peuple, et sur ta sainte ville, pour finir la desloyauté, et signer le péché, et purger l'iniquité et amener la justice de siècles, etc. 2. 45. 4. — 2. 45. 6.
 27 Il confirmera l'alliance à plusieurs par une semaine, et à la demie semaine il fera cesser le sacrifice, et l'offerte, et pour l'estendue des abominations, etc. 2. 7. 2. — 4. 2. 42.

CHAP. X.

- 13 Mais le Prince du royaume de Perse résistoit contre moy. 4. 14. 7.
 20 Maintenant je m'en retourneray pour batailler avec le Prince de Perse. 4. 14. 7.

CHAP. XII.

- 4 En ce temps-là s'eslèvera Michaël le grand prince, qui tient pour les fils de ton peuple, et sera un temps de tribulation, etc. 4. 14. 7. — 4. 14. 8. — 2. 40. 22.

2 Et plusieurs de ceux en la terre de la poudre s'esveilleront : les uns à la vie éternelle, et les autres à opprobre et infamie perpétuelle. 3. 25. 7.

3 Et ceux qui auront esté entendus, lui-ront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en introduisent plusieurs à justice, seront comme estoilles à tousjoursmais. 3. 25. 10.

HOSÉE.

CHAP. I.

44 Aussi les enfans de Juda, et les enfans d'Israël seront rassemblez ensemble, et se constitueront un chef, et monteront de la terre. 2. 6. 3.

CHAP. II.

5 Pource que leur mère a paillardé, celle qui les a conceus est confuse : car elle a dit, Je m'en iray après mes amoureux, etc. 2. 8. 18.

18 Aussi en ce temps-là, je leur traitteray alliance avec les bestes des champs, et avec les oiseaux du ciel, et avec les reptiles de la terre, etc. 4. 1. 20.

19 Si t'espouseray à moy à tousjoursmais, je t'espouseray en moy, di-je, en justice et en jugement, et en bñignité et en compassions. 3. 44. 6. — 4. 1. 20.

23 Et auray compassion de Loruhamà et diray à Loami, Tu es mon peuple : et il me dira, Tu es mon Dieu. 3. 44. 5.

CHAP. III.

5 Et après ce, les enfans d'Israël se retourneront, et chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur Roy, et auront crainte du Seigneur, et de sa bonté es derniers jours. 2. 6. 3. — 3. 2. 23.

CHAP. V.

41 Ephraïm souffre injure, il est cassé en jugement pource qu'il a voulu aller après les commandemens mauvais. 4. 20. 32.

15 Je m'en iray, et retourneray en mon lieu jusques à ce qu'ils se rendent coupables, et qu'ils quierent ma face. 2. 5. 43.

CHAP. VI.

1 Venez, si retournez au Seigneur : car

c'est luy qui a ravy, mais il nous guairira : il a frappé, mais il nous mèdecinera. 3. 3. 2.

CHAP. VII.

8 Ephraïm est comme un gasteau qui n'est point retourné. 3. 4. 35.

CHAP. VIII.

4 Ils ont ordonné royaume, mais non de par moy. 4. 18. 4.

CHAP. IX.

8 Le guetteur d'Ephraïm est avec mon Dieu, un Prophète de laqs de l'oiseleur sur toutes ses voyes, qui est inimitié en la maison de Dieu. 4. 9. 3.

CHAP. XII.

6 Or l'Éternel est le Dieu des armées, l'Éternel est son mémorial. 4. 43. 10.

CHAP. XIII.

11 Je t'ay donné un Roy en mon ire, et l'osteray en mon indignation. 4. 48. 4. — 4. 20. 25.

12 L'iniquité d'Ephraïm est liée envers moy, son péché est caché. 3. 4. 29.

14 Je les rachetteray de la puissance du sépulchre, et les garantiray de la mort : je seray ta peste, ô mort : et ta destruction, ô sépulchre, etc. 3. 25. 10.

CHAP. XIV.

2 Oste toute iniquité, et lève le bien, et nous rendrons les bonveaux de nos lèvres. 3. 4. 30. — 3. 20. 28. — 4. 48. 47.

3. Assur ne nous sauvera pas, nous ne monterons plus sur les chevaux, et ne dirons plus aux œuvres de nos mains, Vous estes nos dieux : car l'Orphelin reçoit miséricorde par toy. 1. 11. 4.

5 Je guairiray leur rébellion, et les aimeray volontairement : car ma fureur est destournée arriere d'eux. 3. 44. 6.

JOEL.

CHAP. II.

12 Convertissez-vous à moy de tout vostre cœur, en jusne, et en pleur, et en regrets. 2. 5. 8. — 3. 3. 47.

13 Rompez vcs cœurs, et non point vos vestemens, etc. 3. 3. 46. — 4. 42. 49.

15 Sonnez la trompette en Sion, dénoncez le jusne, appelez la multitude. 4. 12. 44. — 4. 12. 47.

28 Et après cela je respandray mon esprit sur toute chair, et prophétiseront vos fils, et vos filles : vos anciens songeront songes, et vos jeuneaux verront des visions. 2. 45. 2. — 3. 1. 2. — 4. 48. 4.

32 Quiconques invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. Car la sauveté sera en la montagne de Sion, et en Jérusalem. 4. 43. 43. — 4. 43. 20. — 3. 20. 2. — 3. 20. 14. — 4. 4. 3. — 4. 4. 4.

CHAP. III.

17 Jérusalem sera sainte, et les estrangers ne passeront plus parmi elle. 4. 1. 47.

AMOS.

CHAP. I.

2 L'Eternel bruira de Sion, et jettera sa voix de Jérusalem, etc. 2. 8. 45.

CHAP. III.

6 Quelque adversité sera-elle en la ville, que le Seigneur n'ait faite? 4. 47. 8. — 4. 48. 3.

CHAP. IV.

7 Je vous ay aussi retenu la pluye quand il restoit encores trois mois jusques à la moisson, et fei plouvoir sur une ville, et sur une autre ville ne fei point plouvoir, etc. 3. 22. 10.

CHAP. V.

44 Cherchez le bien, et non point le mal, afin que vous viviez, etc. 2. 5. 40.

CHAP. VI.

1 Malédiction à ceux qui sont à leur aise en Sion, etc. 3. 49. 9.

4 Lesquels dorment sur les lits d'ivoire, et sont dissolus sur leurs couches, etc. Là mesme.

CHAP. VIII.

41 Voyci, les jours viennent, dit le Dominateur, le Seigneur, que j'envoyeray la famine en la terre : non point la famine de pain, ne la soif d'eau, mais d'ouyr la parole du Seigneur. 3. 22. 10.

CHAP. IX.

41 En ce temps-là je reléveray le tabernacle de David qui est cheu, et recloray ses brèches, et redresseray ses ruines : je le réédifieray comme il estoit és jours anciens. 2. 6. 3.

ABDIAS.

17 Mais il y aura salut en la montagne de Sion, etc. 4. 1. 3.

JONAS.

CHAP. I.

4 Le Seigneur esleva un grand vent sur la mer, et fut faite une grande tempeste en la mer. 1. 16. 7.

CHAP. II.

10 Mais moy, je te sacrifieray en voix de louange, et rendray ce que j'ay voué : car le salut est du Seigneur. 3. 20. 28.

CHAP. III.

4 Encores quarante jours passez, et Ninive sera renversée. 4. 17. 12.

5 Ainsi les hommes de Ninive creurent à Dieu, et publièrent le jusne, et se vestirent de sacs depuis le plus grand jusques au plus petit. 3. 3. 4. — 4. 12. 17.

10 Dieu regarda leurs œuvres, c'est qu'ils s'estoyent convertis de leur mauvaise voye : et Dieu se repentit du mal qu'il avoit proposé de leur faire, et ne le fit point. 4. 47. 44.

MICHÉE.

CHAP. II.

13 Le desrompeur est monté devant eux, ils ont rompu et passé, ils ont rompu la porte, et sont sortis par icelle : et leur Roy est passé devant eux, et le Seigneur paravant estoit à leur teste. 2. 6. 3.

CHAP. III.

6 La nuit vous sera pour vision, et aurez ténèbres pour la devination : le soleil se couchera sur les Prophètes, et le jour s'obscurcira sur eux. 4. 9. 6.

CHAP. V.

2 Et toy Bethléhem Ephrata, tu es petite pour estre tenue entre les milliers de Juda : de toy toutesfois me sortira celui qui sera dominateur en Israël : et tes, etc. 2. 44. 7.

13 Je destruiray tes images taillées, et tes statues du milieu de toy, et n'adoreras plus l'œuvre de tes mains. 4. 14. 4.

CHAP. VII.

9 Je porteray patiemment l'ire du Seigneur, pource que j'ay péché contre luy, jusques à ce qu'il juge ma cause, etc. 3. 4. 32.

19 Il mettra bas nos iniquitez, et jettera tous nos péchez au profond de la mer. 3. 4. 29.

HABACUC.

CHAP. I.

12 O Seigneur mon Dieu et mon Saint, n'es-tu pas dès le commencement? ainsi nous ne mourrons point, Seigneur. 2. 10. 8.

CHAP. II.

3 Si elle tarde, atten-la : car elle viendra à temps. 3. 2. 42.

4 Le juste vivra en sa foy. 3. 14. 41. — 3. 18. 5.

18 Que proufite l'image taillée : car son facteur l'a taillée, c'est une fonte et chose enseignant mensonge : toutes-fois il se fie en elle, asçavoir, le facteur en son œuvre pour faire des images muettes. 4. 5. 12. — 4. 41. 5.

20 Mais le Seigneur est en son saint temple, que toute la terre se taise en sa présence. 4. 5. 42. — 4. 40. 3. — 2. 8. 45.

CHAP. III.

2 En l'ire, souviene-toy d'avoir miséricorde. 3. 4. 32.

3 Dieu vient du costé de Midi. 1. 43. 27.

13 Tu es sorti pour le salut de ton peuple, pour le salut, di-je avec ton oinct, etc. 2. 6. 3.

SOPHONIE.

CHAP. I.

5 Et ceux qui s'enclinent sur les toicts à l'armée du ciel, et adorent, jurans par le Seigneur et jurans par Melchom. 2. 8. 23.

CHAP. III.

11 Adoncques j'osteray du milieu de toy ceux qui se resjouissent en ton orgueil, et désormais ne t'esléveras plus en ma sainte montagne. 3. 42. 6.

HAGGÉE.

CHAP. II.

12 Demande maintenant touchant la Loy

aux Sacrificateurs, disant, Si aucun porte de la chair sanctifiée au pan de son vestement, etc. 3. 44. 7.

ZACHARIE.

CHAP. I.

3 Retournez-vous vers moy, dit le Seigneur des armées, et je me retourneray vers vous. 2. 5. 9. — 3. 24. 45.

CHAP. II.

4 Un Ange vint au-devant d'un autre, lequel dit à cest autre, Cour, et parle à cest enfant, disant, Jérusalem sera habitée sans murailles, pour la multitude d'hommes et de bestes qui seront au milieu d'icelle. 4. 43. 40.

8 Certes celui qui vous touchera, il touchera la prunelle de mon œil. 4. 43. 40. — 4. 17. 6.

14 Et plusieurs nations se joindront au Seigneur en ce temps-là, et seront mon peuple, et habiteray au milieu de toy, et sauras que le Seigneur des armées m'a envoyé à toy. 4. 43. 40.

12 Le Seigneur héritera Juda pour son partage en la terre sainte, et eslira encores Jérusalem. 3. 21. 5.

CHAP. III.

40 En ce temps-là, dit le Seigneur des armées, chacun de vous appellera son prochain sous la vigne, et sous le figuier. 3. 43. 4.

CHAP. VII.

13 Et est advenu, que comme j'avoie crié, et ne m'avoient point obéy : ainsi crieront-ils, et ne les exauceray point dit le Seigneur des armées. 3. 3. 24.

CHAP. IX.

9 Esgaye-toy grandement, fille de Sion, fille de Jérusalem, triomphe : voyci ton Roy qui viendra à toy (estant juste et sauveur) débonnaire, etc. 2. 6. 3. — 2. 47. 6.

11 Aussi tu seras sauvée par le sang de ton alliance, j'ay envoyé tes prisonniers hors de la fosse, là où il n'y a point d'eau. 2. 46. 9.

CHAP. XII.

4 En ce temps-là, dit le Seigneur, je frapperay tout cheval d'estourdissement,

et tout homme qui sera monté sus, de rage, etc. 4. 9. 5.

CHAP. XIII.

9 Iceluy invoquera mon nom, et je l'exauceray, et diray, C'est mon peuple, et il dira, Le Seigneur est mon Dieu. 3. 20. 43.

CHAP. XIV.

9 Le Seigneur sera Roy sur toute la terre: en ce jour-là, di-je, il y aura un seul Seigneur, et son nom sera un. 4. 42. 3.

MALACHIE.

CHAP. I.

2 Esaü n'estoit-il pas frère à Jacob? dit le Seigneur. 3. 24. 6.
3 Or ay-je aimé Jacob, mais j'ay hay Esaü. Là mesme.
6 Le fils honore le père, et le serviteur craint son maistre, que si je suis père, où est mon honneur, et si je suis maistre, où est la crainte de moy? 2. 8. 44. — 3. 6. 3. — 3. 2. 26.
41 Certes depuis le soleil levant jusques à soleil couchant, mon nom est grand entre les gens, et en tout lieu: il s'offre encensement à mon nom, et offerte nette, etc. 4. 48. 4. — 4. 48. 46.

CHAP. II.

4 Et saurez que j'ay envoyé vers vous ce commandement, afin que mon alliance fust avec Lévi, dit le Seigneur des armées. 4. 2. 3. — 4. 8. 2.
3 Mon alliance est avec luy de vie et de paix, je les luy ay données pour sa crainte: car il m'a craint, et a esté frappé au cœur à cause de mon nom. 4. 2. 3.
6 La Loy de vérité a esté en sa bouche: et en ses lèvres ne s'est point trouvé iniquité, etc. 4. 2. 3. — 4. 8. 2.
7 Car les lèvres du Sacrificateur garderont la science, et de sa bouche on demandera la Loy pourtant, etc. 4. 4. 5. — 4. 8. 2. — 4. 8. 6. — 4. 9. 2.
8 Mais vous vous estes retirés de la voye, et en avez scandalisé plusieurs en la Loy, corrompant l'alliance de Lévi. 4. 7. 30.

CHAP. III.

1 Et incontinent entrera en son temple

le Dominateur que vous cherchez, et l'Ange de l'alliance, lequel vous désiriez. 4. 43. 40. — 4. 44. 9.

47 Je leur pardonneray ainsi que chacun pardonne à son fils qui le sert. 3. 49. 5.

CHAP. IV.

4 Or voyci, le jour est venu ardent comme un four, et tous orgueilleux, et tous ceux qui font meschancelé seront comme l'esteule, et les embrasera, etc. 3. 24. 42.

2 Mais à vous qui craignez mon nom, s'eslèvera le soleil de justice, etc. 2. 6. 4. — 3. 24. 42.

4 Ayez souvenance de la Loy de Moyse mon serviteur, laquelle je luy commanday en Horeb pour tout Israël. 4. 8. 6.

5 Voyci, je vous envoie Elie le Prophète devant que le grand jour et redoutable du Seigneur viene. 2. 9. 5.

6 Il convertira le cœur des pères aux enfans, et le cœur des enfans à leurs pères. 4. 4. 6.

TOBIE.

CHAP. III.

25 Et Raphaël fut envoyé pour donner guairison à tous deux. 1. 44. 8.

SAPIENCE.

CHAP. XIV.

45 Et puis ceste meschante coustume se confirmant avec le temps, a esté observée pour Loy, et les images ont esté adorées par les commandemens des tyrans. 4. 44. 8.

ECCLÉSIASTIQUE.

CHAP. XV.

44 Il a fait l'homme dès le commencement, et l'a laissé en la puissance de son conseil, luy donnant ses ordonnances et commandemens. 2. 5. 18.

45 Si tu veux, tu garderas les commandemens, et iceux aussi te garderont, et montreras ta fidélité où je prendray plaisir. Là mesme.

46 Il t'a mis au devant le feu et l'eau, pour estendre ta main où tu voudras. Là mesme.

47 La vie et la mort, le bien et le mal sont en la présence des hommes : ce qu'il luy plaira leur sera donné. 2. 5. 18.

CHAP. XVI.

45 Il n'y aura bienfait auquel il ne donne place : car chacun trouvera selon ses œuvres, et selon l'intelligence de sa demeure estrainge. 3. 45. 4.

BARUCH.

CHAP. II.

10 Mais l'âme qui est triste de la grandeur du mal, et qui chemine courbe et foible, les yeux défaillans, et l'âme qui a faim te donneront gloire et justice. 3. 20. 8.

49 Car nous en ta présence, Seigneur nostre Dieu, ce que nous demandons miséricorde en toute humilité, n'est point en vertu des bienfaits de nos pères et de nos Rois. 3. 20. 8.

20 Mais pource que tu as envoyé ton ire et ta fureur sur nous, ainsi que tu as parlé par tes serviteurs Prophètes. Là mesme.

4 MACHABÉES.

CHAP. I.

59 Et bruslèrent au feu les livres de la Loy de Dieu qu'ils trouvèrent en les deschirant. 4. 8. 9.

2 MACHABÉES.

CHAP. XII.

45 Et ayant fait une collecte, il envoya en Jérusalem douze mille dragmes d'argent pour offrir le sacrifice pour le péché, etc. 3. 5. 8.

CHAP. XV.

39 Si j'ay bien dit, et comme il appartient à l'histoire, c'est ce que j'ay prétendu : mais si j'ay parlé en bas et petit stile, c'est tout ce que j'ay peu faire. Là mesme.

MATTHIEU.

CHAP. I.

5 Et Salomon engendra Boos de Rahab. Et Boos engendra Obed de Ruth et Obed engendra Jessé. 2. 13. 3.

16 Et Jacob engendra Joseph le mari de Marie, de laquelle est nay Jésus, qui est dit Christ. Là mesme.

21 Et elle enfantera un fils, et appelleras son nom Jésus. Car il sauvera son peuple de leurs péchez. 2. 6. 4.

23 Voyci une vierge sera enceinte, et enfantera un fils, et appelleront son nom Immanu-el, qui vaut autant à dire que, Dieu avec nous. 2. 42. 4.

CHAP. II.

6 Et toy Bethléhem terre de Juda, tu n'es pas la plus petite entre les gouverneurs de Juda : car de toy sortira le conducteur, qui paistra mon peuple Israël. 2. 44. 7.

CHAP. III.

2 Jehan disoit, Amendez-vous : car le royaume des cieus est prochain. 3. 3. 2.—3. 3. 5.—3. 3. 49.

6 Et estoyent baptisez par luy au Jourdain, confessans leurs péchez. 3. 4. 6.—4. 15. 6.—4. 16. 24.

41 Vray est que je vous baptise d'eau en repentance, etc. 4. 15. 6.—4. 15. 8.—4. 16. 25.

42 Il a son van en sa main, et nettoyera son aire, et assemblera son froment au grenier : mais il bruslera entièrement la paille au feu qui jamais ne s'esteind. 3. 25. 12.—4. 4. 13.—4. 4. 49.

13 Adonques Jésus vint de Galilée au Jordain à Jehan pour estre baptisé de luy. 4. 15. 6.—4. 16. 27.

45 Laisse pour maintenant : car il nous convient ainsi accomplir toute justice. Lors le laissa faire. 2. 46. 5.

46 Et vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe, et venir sur luy. 4. 14. 3.—4. 17. 21.—4. 19. 20.

47 Voyci une voix du ciel, disant, C'est-ci mon Fils bien-aimé, en qui j'ay prins mon bon plaisir. 2. 15. 2.—2. 46. 44. 3. 2. 32.—3. 8. 4.—3. 24. 5.

CHAP. IV.

2 Et quand il eut jusné quarante jours et quarante nuitcs, finalement il eut faim. 4. 12. 20.

3 Et le tentateur s'approchant de luy, dit, Si tu es le Fils de Dieu, di que ces pierres deviennent pain. 3. 20. 46.

4 L'homme ne vivra point seulement de pain, mais de toute parole qui procède par la bouche de Dieu. 3. 20. 44.

- 10 Jésus dit, Va Satan : car il est eserit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et à luy seul tu serviras. 1. 12. 3.
- 11 Adoneques le diable le laissa, et voyci les Anges vindrent, et le servoyent. 1. 14. 6.
- 17 Dés lors Jésus commença à prescher, et dire, Amendez-vous, car le royaume des cieus est prochain. 2. 9. 2.—3. 3. 2.—3. 3. 49.
- 19 Venez après moy, et je vous feray pescieurs d'hommes. 4. 16. 31.

CHAP. V.

- 3 Bien-heureux sont les povres en esprit, car le royaume des cieus est à eux. 3. 17. 40.
- 4 Bien-heureux sont ceux qui meinent dueil : car ils seront consolez. 3. 8. 9.
- 8 Bien-heureux sont ceux qui sont nets de cœur : car ils verront Dieu. 3. 25. 6.
- 10 Bien-heureux sont ceux qui sont persécutez pour justice : car le royaume des cieus est à eux. 3. 8. 7.
- 12 Esjouissez-vous et vous esgayez : car vostre loyer est grand és cieus. 3. 48. 1.
- 13 Vous estes le sel de la terre. 4. 3. 3.—4. 8. 4.
- 14 Vous estes la lumière du monde. 4. 3. 3.—4. 5. 14.
- 15 On n'allume point la chandelle pour la mettre sous un boisseau, mais sur le chandelier : et elle esclaire à tous ceux qui sont en la maison. 4. 11. 11.
- 16 Ainsi relaisez vostre lumière devant les hommes : afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, et glorifient vostre Père qui est és cieus. 3. 16. 3.
- 17 Ne pensez point que je soye venu pour abolir la Loy, ou les Prophètes : je ne suis point venu pour les abolir, mais pour les accomplir. 2. 7. 14.
- 19 Celuy doncques qui rompra un de ces trèspetis commandemens, et enseignera ainsi les hommes, sera tenu le plus petit au royaume des cieus : mais qui les aura, etc. 2. 8. 56.
- 21 Vous avez ony qu'il a esté dit aux anciens, Tu ne tueras point : et qui tuera sera digne d'estre puny par jugement. 4. 20. 10.
- 22 Mais moy je vous di, que quiconque

se courrouce sans cause à son frère, il sera digne d'estre puny en jugement. 2. 8. 7.—2. 8. 39.

- 23 Si tu apportes ton oblation à l'autel, et là il te souvient que ton frère a quelque chose à l'encontre de toy. 3. 4. 13.
- 25 Sois bien tost d'accord avec ton adverse partie, ce pendant que tu es en chemin avec luy, de peur, etc. 3. 5. 7.
- 26 Je te di en vérité que tu ne sortiras point de là, jusques à ce que tu ayes rendu le dernier quadrin. 3. 25. 6.—3. 5. 7.
- 28 Quiconques regarde femme pour la convoiter, il a desjà commis adultère avec elle en son cœur. 2. 8. 7.
- 34 Ne jurez aucunement, ne par le ciel, etc. 2. 8. 26.—4. 13. 12.
- 39 Mais moy, je vous di, Ne résistez au mal : ains si aucun te frappe en ta joue dextre, tourne-luy aussi l'autre. 4. 20. 49.—4. 20. 20.
- 44 Aimez vos ennemis : bénissez ceux qui vous maudissent. 2. 8. 7.—2. 8. 57.—3. 7. 6.—4. 13. 42.
- 45 Afin que vous soyez enfans de vostre Père qui est és cieus : car il fait lever son soleil sur bons et mauvais, etc. 3. 20. 15.—3. 24. 16.—3. 25. 9.
- 46 Si vous aimez ceux qui vous aiment, quel salaire en aurez-vous ? Les péagers ne font-ils pas le mesme ? 2. 8. 57.
- CHAP. VI.
- 2 Quand doncques tu fais aumosne, ne fay point sonner la trompette devant toy, ainsi que font les hypocrites és synagogues et és rues : afin qu'ils soyent estimez des hommes. En vérité je vous di qu'ils reçoivent leur salaire. 3. 7. 2.
- 6 Mais toy, quand tu pries, entre en ton cabinet, et ayant fermé ton huis, prie ton Père qui est en secret, etc. 3. 20. 29.
- 7 Or quand vous priez, n'usez de vaines redites comme les Payens : car ils cuidoient estre exaucez par leur long parler. 3. 20. 29.
- 9 Vous doncques, priez ainsi, Nostre Père qui es és Cieus, etc. 3. 20. 6.—3. 20. 34.

- 11 Donne-nous aujourd'huy nostre pain quotidien. 2. 5. 44.
 12 Et nous remettons nos debtes, comme aussi nous les remettons à nos debteurs. 3. 4. 38. — 4. 1. 23.
 21 Là où est vostre trésor, là aussi sera vostre cœur. 3. 2. 25. — 3. 18. 6. — 3. 25. 4.
 23 Mais si ton œil est malin, tout ton corps sera ténébreux. Si doncques la lumière qui est en toy sont ténèbres : combien grandes seront icelles ténèbres ? 3. 2. 25.

CHAP. VII.

- 7 Demandez, et il vous sera donné, cherchez, et vous trouverez, heurtez, et il vous sera ouvert. 3. 20. 13.
 11 Si vous doncques, combien que soyez mauvais, sçavez donner à vos enfans choses bonnes, combien plus vostre Père qui est es cieux fera-il des biens à ceux qui le requièrent ? 3. 20. 36.
 12 Toutes choses doncques, lesquelles vous voulez que les hommes vous fassent, faites-leur aussi semblablement, car c'est la Loy et les Prophètes, 2. 8. 53.
 15 Donnez-vous garde des faux prophètes qui viennent à vous en habit de brebis, mais par dedans sont loups ravissans. 4. 9. 2.

CHAP. VIII.

- 4 Garde que tu ne le dies à personne : mais va, et te montre au Sacrificateur, et offre le don que Moïse a ordonné en tesmoignage à iceux. 3. 4. 4.
 10 Ce que Jésus oyant s'esmerveilla, et dit à ceux qui le suyvoient, Je vous di en vérité, que mesmes en Israël je n'ay point trouvé si grand foy. 3. 2. 43.
 11 Plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, et seront assis au royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob. 2. 40. 23. — 4. 16. 13.
 12 Les fils du royaume seront jettez hors es ténèbres de dehors : là y aura pleur et grincement de dents. 3. 25. 12.
 13 Adonques Jésus dit au Centenier, Va, et ainsi que tu as creu, qu'il te soit fait. Et en ce mesme instant son garçon fut guairi. 3. 20. 44.
 25 Les disciples de Jésus vindrent et

l'esveillèrent, disans, Sauve-nous Seigneur, nous périssons. 3. 2. 24.
 29 Qu'y a-il entre nous et toy, Jésus Fils de Dieu ? es-tu venu yci devant le temps, pour nous tormenter ? 4. 44. 19.

CHAP. IX.

- 2 Et voyci on luy présenta un paralytique gisant en un liet. Jésus voyant leur foy, dit au paralytique, Fils, aye bon courage. Tes péchez te sont remis. 3. 2. 43. — 3. 4. 35. — 3. 20. 9.
 3 Aucuns des Scribes disoyent en eux-mesmes, Cestuy-ci blasphème. 4. 43. 12.
 4 Lors Jésus voyant leurs pensées, etc. Là mesme.
 5 Car lequel est plus aisé de dire, Tes péchez te sont pardonnez, ou de dire, Lève-toy, et chemine ? 4. 19. 29.
 6 Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a autorité en terre de remettre les péchez (lors dit au paralytique) Lève-toy, pren ton liet, et t'en va en ta maison. 4. 43. 12.
 12 Ceux qui sont sains, n'ont point besoin de médecin, mais ceux qui sont malades. 2. 42. 4.
 13 Je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à repentance. 3. 3. 20. — 3. 12. 7. — 3. 44. 5.
 15 Les gens de la chambre du marié peuvent-ils mener dueil pendant que le marié est avec eux ? 3. 3. 17. — 4. 12. 47.
 29 Jésus toucha les yeux des aveugles, disant, Il vous soit fait selon vostre foy. 3. 2. 43. — 3. 4. 22. — 3. 20. 44. — 4. 49. 18.
 34 Les Pharisiens disoyent, Il jette hors les diables de par le prince des diables. 3. 3. 22.
 35 Et Jésus tournoyot par toutes les villes et bourgades, enseignant en leurs synagogues, et preschant l'Evangile du règne, etc. 2. 9. 2.

CHAP. X.

- 1 Lors ayant appelé à soy ses douze disciples, il leur donna puissance contre les esprits immondes. 4. 3. 5. — 1. 43. 3.
 5 N'allez point vers les Gentils, et n'entrez point es villes des Samaritains. 2. 11. 12.

- 18 Et serez menez aux gouverneurs et aux rois, à cause de moy, en tesmoignage à eux et aux Gentils. 3. 4. 4.
- 20 Car ce n'estes-vous pas qui parlez, mais c'est l'esprit de vostre Père qui parle en vous. 4. 19. 8.
- 28 Et ne craignez point ceux qui tuent le corps, et ne peuvent tuer l'âme : mais plustost craignez celuy qui peut desfaire l'âme et le corps en la géhenne. 1. 15. 2. — 3. 25. 7.
- 29 Deux passereaux ne se vendent-ils pas une pite? néanmoins l'un d'eux ne cherra point sur la terre sans vostre Père. 1. 16. 1. — 1. 16. 5. — 1. 17. 6.
- 30 Et mesmes les cheveux de vostre teste sont tous contez, 1. 16. 2.
- 31 Ne craignez point doncques, vous valez mieux que beaucoup de passereaux. 1. 17. 6.
- 33 Mais qui me reniera devant les hommes, je le renieray devant mon Père qui est es cieus. 4. 1. 26.
- CHAP. XI.
- 10 C'est cestuy-ci duquel il est escrit, Voyci, j'envoye mon messenger devant ta face, qui préparera ton chemin devant toy. 3. 3. 19.
- 11 Il n'en est point issu entre ceux qui sont nais de femmes aucun plus grand que Jehan-Baptiste : toutesfois celuy qui est le moindre au royaume des cieus, est plus grand que luy. 2. 9. 5.
- 13 Tous les Prophètes et la Loy ont prophétisé jusques à Jehan. 2. 9. 4. — 2. 11. 5. — 2. 41. 10.
- 23 Et toy Capernaüm, qui as esté eslevée jusques au ciel, tu seras abbaissée jusques en enfer : car si en Sodome eussent esté faites les vertus qui ont esté faites en toy, elle fust demeurée jusques à ce jour. 3. 24. 15.
- 25 En ce temps-là, Jésus respondant, dit, O Père Seigneur du ciel et de la terre, je te ren grâces, que tu as caché ces choses aux sages et entendus, et les a révélées aux petis enfans. 3. 2. 34.
- 27 Nul ne cognoist le Père sinon le Fils, et celuy à qui le Fils le veut révéler. 4. 8. 5.
- 28 Venez à moy vous tous qui estes traveillez et chargez, et je vous soulageray. 3. 3. 20. — 3. 4. 3. — 3. 12. 7. — 3. 18. 9.
- 29 Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moy, que je suis débonnaire et humble de cœur : et vous trouverez repos à vos âmes. 3. 18. 9.
- 30 Mon joug est aisé, et mon fardeau léger. 4. 19. 3.
- CHAP. XII.
- 24 Mais les Pharisiens ayans ouy cela, disoyent, Cestuy-ci ne jette hors les diables, sinon de par Bêelzébub, prince des diables. 3. 3. 22.
- 31 Toute sorte de péché et de blasphème sera pardonné aux hommes : mais le blasphème contre l'Esprit ne leur sera point pardonné. 3. 13. 45. — 3. 3. 21. — 3. 2. 22.
- 32 Et quiconques dira parole contre le Fils de l'homme, il luy sera pardonné : mais qui dira parole contre le saint Esprit, etc. 3. 5. 7.
- 41 Les hommes de Ninive se lèveront en jugement avec ceste nation, et la condamneront : pourtant qu'ils se sont amendez. 3. 24. 15.
- 43 Quand l'esprit immonde est sorti d'un homme, il va par les lieux secs, cherchant repos, et n'en trouve point, etc. 1. 14. 44. — 1. 14. 49.
- CHAP. XIII.
- 4 Comme il semoit, une partie de la semence est cheute auprès du chemin, et les oiseaux sont venus, et l'ont dévorée. 3. 22. 40. — 4. 14. 41. — 4. 17. 33.
- 5 Et l'autre est cheute en lieu pierreux, où elle n'avoit guères de terre. 4. 17. 33.
- 7 Et l'autre est cheute entre les espines : et les espines sont montées, et l'ont estouffée. 4. 17. 33.
- 9 Qui a aureille pour ouyr, oye. 3. 23. 43.
- 11 Pourtant qu'il vous est donné de cognoistre les secrets du royaume des cieus : mais à eux, il ne leur est point donné. 4. 7. 5. — 3. 22. 40. — 3. 24. 13.
- 16 Or sont vos yeux bien-heureux : car

ils apperçoivent : et vos oreilles, car elles oyent. 2. 9. 4.

17 Je vous di en vérité, que plusieurs Prophètes et justes ont désiré de veoir les choses que vous voyez, et ne les ont pas veues. 2. 11. 6.

24 Le royaume des cieus ressemble à un qui a semé bonne semence en son champ. 4. 1. 43.

29 Et il leur dit, Non, qu'il n'advienne qu'en cueillant l'ivroye, vous arrachiez le bled quant et quant. 4. 12. 41.

34 Le royaume des cieus est semblable à un grain de moustarde qu'un homme a prins et semé en un champ. 2. 10. 3. — 4. 19. 34.

33 Il leur dit une autre similitude, Le Royaume des cieus est semblable au levain qu'une femme prend, et met dedans trois mesures de farine jusques à ce qu'elle soit toute levée. 4. 19. 34.

39 Et l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable. 4. 14. 45.

47 Le royaume des cieus est semblable à un fillé jetté en la mer, et amassant toutes sortes de choses. 4. 4. 13. — 4. 46. 31.

CHAP. XIV.

25 En la quatrième veille de la nuit, Jésus vint à eux, cheminant sur la mer. 4. 17. 29.

CHAP. XV.

3 Et vous, pourquoy outreপassez-vous le commandement de Dieu par vostre ordonnance? 4. 10. 10.

4 Car Dieu a commandé, disant, Honore ton père et ta mère. Et qui maudira père ou mère, meure de mort. 2. 8. 36.

8 Ce peuple s'approche de moy de sa bouche, et m'honore de lèvres: mais leur cœur est loing de moy. 3. 20. 31.

9 Mais ils m'honorent pour néant, enseignans pour doctrine les commandemens des hommes. 4. 10. 45. — 4. 10. 23.

13 Toute plante que mon Père céleste n'a point plantée, sera arrachée. 2. 3. 9. — 3. 2. 12. — 3. 23. 4. — 3. 24. 6.

14 Laissez-les, ils sont aveugles, con-

ducteurs des aveugles. Que si un aveugle conduit un aveugle, tous deux cherront en la fosse. 3. 19. 41. — 4. 9. 42.

24 Je ne suis point envoyé sinon aux brebis pèries de la maison d'Israël. 2. 41. 42.

CHAP. XVI.

6 Advisez-vous, et vous donnez garde du levain des Pharisiens et Sadduciens. 4. 10. 26.

12 Lors ils entendirent qu'il n'avoit pas dit qu'ils se donnassent garde du levain du pain, mais de la doctrine des Pharisiens et Sadduciens. Là mesme.

16 Tu es le Christ le Fils de Dieu vivant. 4. 6. 6.

17 Tu es bien-heureux, Simon fils de Jona: car la chair et le sang ne te l'a pas révélé: mais mon Père qui est és cieus. 2. 2. 49. — 3. 4. 4. — 3. 2. 34.

18 Je te di aussi que tu es Pierre, et sur ceste Pierre j'édifieray mon Eglise. 4. 6. 3. — 4. 6. 5.

19 Et te donneray les clefs du royaume des cieus: et quoy que tu lies en terre, sera lié és cieus: et quoy que tu deslies en terre, sera deslié és cieus. 3. 4. 42. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 4. — 4. 11. 4. — 4. 12. 4.

23 Va arriere de moy, Satan, car tu m'es en scandale. 4. 7. 28.

24 Si aucun veut venir après moy, qu'il renonce soy-mesme, et charge sur soy sa croix, et me suive. 3. 7. 2. — 3. 8. 4.

27 Le Fils de l'homme viendra en la gloire de son Père avec ses Anges: et lors il rendra à chacun selon ses œuvres. 3. 18. 4.

CHAP. XVII.

2 Et fut transfiguré en leur présence: et sa face resplendit comme le soleil: et ses vestemens devindrent blancs comme la lumière. 4. 47. 47.

5 Et comme encores il parloit, voyci une nuée resplendissante qui les enombra: puis voylà une voix qui vint de la nuée, disant, C'est-ci mon Fils bien-aimé, auquel j'ay prins mon bon plaisir: escoutez-le. 2. 15. 2. — 3. 2. 32.

— 3. 8. 1. — 3. 20. 48. — 4. 8. 1. —
4. 8. 7.

CHAP. XVIII.

- 10 Je vous di qu'és cieux leurs Anges voyent tousjours la face de mon Père qui est és cieux. 4. 44. 7. — 1. 14. 9.
- 41 Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit péri. 2. 42. 4.
- 15 Si ton frère a péché envers toy, va, et le repren entre toy et luy seul: s'il l'escoute, tu as gagné ton frère. 4. 12. 2. — 4. 42. 3.
- 17 Que s'il ne daigne les escouter, di-le à l'Eglise: et s'il ne daigne escouter l'Eglise, qu'il te soit comme payen et péager. 4. 8. 45. — 4. 11. 2. — 4. 12. 3.
- 18 Je vous di en vérité, que quoy que vous liiez sur la terre, sera lié au ciel, et quoy que vous desliez sur la terre, sera deslié au ciel. 3. 4. 12. — 3. 4. 20. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 4. — 4. 8. 4. — 4. 12. 4. — 4. 12. 9.
- 19 Derechef je vous di, Que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre de toutes choses qu'ils demanderont, il leur sera fait de mon Père qui est és cieux. 3. 20. 30.
- 20 Là où il y en a deux ou trois assemblez en mon nom, je suis là au milieu d'eux. 4. 1. 9. — 4. 9. 2.
- 22 Je ne te di point jusques à sept fois, mais jusques à sept fois septante. 4. 1. 23.
- 29 Et son compagnon en service se jetant à ses pieds, le prioit, disant, Use de patience envers moy, et je te payeray tout. Là mesme.

CHAP. XIX.

- 6 Par ainsi, ils ne sont plus deux: mais sont une chair. Doncques, ce que Dieu a conjoint, que l'homme ne le desjoigne. 4. 45. 22.
- 14 Tous ne sont pas capables de cela, mais ceux ausquels il est donné. 2. 8. 42. — 4. 43. 47.
- 12 Il y a des chastrez qui sont ainsi nais du ventre de leur mère, et y a des chastrez qui sont chastrez par les hommes, etc. 2. 8. 42.
- 13 Alors luy furent présentez des petis enfans, afin qu'il mist les mains sur

eux, et qu'il priast, et les disciples les tancèrent. 4. 46. 7.

- 14 Laissez les petis enfans, et ne les empeschez point de venir à moy: car à tels est le royaume des cieux. 4. 46. 7. — 4. 16. 17. — 4. 16. 26.
- 45 Et ayans mis la main sur eux, il se partit de là. 4. 3. 45.
- 17 Il n'y a nul bon qu'un, asçavoir Dieu. Que si tu veux entrer à la vie, garde les commandemens. 4. 13. 13. — 4. 13. 24. — 3. 48. 9.
- 48 Tu ne tueras point. Tu ne commettras point adultère. Tu ne desroberas point, etc. 2. 8. 52.
- 19 Honore ton père et ta mère. 2. 8. 42.
- 21 Si tu veux estre parfait, va, et ven ce que tu as, et le donne aux povres, etc. 4. 13. 13.
- 25 Ces choses ouyes, ses disciples s'estonnèrent fort, disans, Qui est-ce doncques qui peut estre sauvé? 2. 7. 5.
- 26 Et Jésus les regardant, leur dit, Quant aux hommes, cela est impossible, mais quant à Dieu toutes choses sont possibles. Là mesme.
- 28 Jésus leur dit, Je vous di en vérité, que vous qui m'avez suyvy en la régénération, quand le Fils de l'homme sera assis au throne de sa majesté, vous aussi di-je serez assis sur douze thrones, jugeans les douze lignées d'Israël. 2. 46. 18. — 3. 25. 10.
- 29 Et quiconques aura délaissé maisons, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfans, ou champs pour mon nom, il en recevra cent fois autant, et héritera la vie éternelle. 3. 25. 10.

CHAP. XX.

- 1 Le royaume des cieux est semblable à un père de famille, lequel est sorty incontinent au point du jour pour louer des ouvriers pour sa vigne, etc. 3. 48. 3.
- 25 Vous savez que les Princes des nations les maistrisent, et les grans usent d'autorité sur iceux. 4. 41. 8. — 4. 41. 9.
- 26 Mais il ne sera point ainsi entre vous: ains qui voudra estre grand entre vous, soit vostre ministre. 4. 41. 8.
- 28 Tout ainsi que le Fils de l'homme

n'est point venu pour estre servy, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour plusieurs. 2. 16. 5.

CHAP. XXI.

9 Et le peuple qui alloit devant, et qui suivoit, crioit, disant, Hosanna le Fils de David. Bénit soit celuy qui vient au nom du Seigneur. 2. 6. 4.

22 Toutes choses que vous demanderez en oraison, en croyant vous l'obtiendrez. 3. 20. 41.

25 Le Baptisme de Jehan, d'où estoit-il? du ciel, ou des hommes? Or ils disputoyent en eux-mesmes, disans, Si nous disons, Du ciel, il nous dira, Pourquoi doncques n'avez-vous point creu à luy? 4. 49. 5.

31 Lequel de ces deux fit la volonté du père? Ils luy dirent, Le premier. Jésus leur dit, Je vous di en vérité, que les péagers et les paillardes vont devant vous au royaume de Dieu. 3. 7. 2.

CHAP. XXII.

2 Le royaume des cieus est semblable à un Roy, qui fit les nopces de son fils. 3. 24. 8.

12 Ami, comment es-tu entré yci sans avoir la robbe de nopces? 4. 47. 45.

13 Liez-luy les pieds et les mains, et le jettez és ténèbres de dehors, là y aura pleur et grincement de dents. 3. 25. 42.

14 Plusieurs sont appelez : mais peu sont esleus. 3. 24. 6.

23 Ce jour-là les Sadduciens (qui disent qu'il n'y a point de résurrection) vindrent à luy. 2. 40. 23.

30 Car en la résurrection, on ne prend ny ne donne-on femmes en mariage : mais ils sont comme les Anges de Dieu au ciel. 4. 44. 9.—4. 45. 3.—2. 42. 6. 3. 25. 41.—4. 1. 4.

32 Je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. 2. 8. 14.—2. 40. 9.—4. 16. 3.

37 Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée. 2. 8. 11.—2. 8. 51.—3. 3. 41.

38 Le second semblable à iceluy est,

Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme. 2. 8. 41.

43 Comment doncques David l'appelle-il Seigneur? 1. 13. 15.

CHAP. XXIII.

4 Ils amassent des fardeaux pesans et importables, et les mettent sur les espauls des hommes : mais ils ne les veulent point remuer de leur doigt. 4. 40. 4.—4. 40. 26.

8 Vous ne soyez point appelez nostre Maistre : car un seul est vostre Docteur, sçavoir Christ. 4. 8. 8.

9 Et n'appelez aucun en la terre vostre Père : car un seul est vostre Père, sçavoir celuy qui est és cieus. 3. 20. 38.

24 Et délaissez les choses de plus grande importance de la Loy, sçavoir jugement, miséricorde et loyauté. Il falloit faire ces choses, et ne délaisser point celles-là. 2. 8. 52.

25 Malheur sur vous Scribes et Pharisiens hypocrites : car vous nettoyez le dehors de la coupe, et du plat : mais par dedans ils sont pleins de rapine et d'exès. 3. 4. 36.

47 Jérusalem, Jérusalem, qui tues les Prophètes, et lapides ceux qui te sont envoyez, combien de fois ay-je voulu assembler tes enfans, etc. 3. 24. 16.

CHAP. XXIV.

14 Aussi plusieurs faux prophètes s'eslèveront, et en séduiront plusieurs. 4. 9. 4.

14 Et cest Evangile du royaume sera presché par tout le monde universel en tesmoignage à toutes nations, et lors viendra la fin. 3. 4. 4.

24 Car faux Christs et faux prophètes se lèveront, et feront grans signes et miracles, voire pour séduire les esleus mesmes, s'il estoit possible. 4. 9. 4.

30 Et adoncques apparostrà au ciel le signe du Fils de l'homme : lors aussi se plaindront toutes les lignées de la terre, et verront venir le Fils de l'homme és nues du ciel, avec puissance et grand'gloire. 2. 46. 17.

37 Or de ce jour-là et heure, nul ne le sçait, non pas les Anges des cieus : mais mon Père seul. 1. 44. 9.

43 Qui est doncques le serviteur fidèle et prudent que son maistre a commis sur la compagnie de ses serfs, pour leur donner la nourriture en temps? 4. 46. 31.

CHAP. XXV.

21 Le Seigneur dit au serviteur, C'est bien fait, bon serviteur, tu as esté loyal en peu de choses, je te constitueray sur beaucoup. Entre en la joye de ton Seigneur. 2. 3. 44. — 3. 45. 4.

23 C'est bien fait bon serviteur et loyal, Tu as esté loyal en peu de choses, etc. 2. 3. 44.

29 A chacun qui aura, il sera donné, et il en aura tant plus : mais à celui qui n'a rien, cela mesmes qu'il a, luy sera osté. 2. 3. 41. — 3. 45. 4.

31 Quand le Fils de l'homme viendra avec sa gloire, et tous les saints Anges avec luy, etc. 4. 14. 9. — 2. 16. 17.

32 Et seront assemblées devant luy toutes nations, et les séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs. 3. 25. 9.

34 Venez les bénits de mon Père : possédez l'héritage du royaume qui vous a esté appresté dès la fondation du monde. 3. 48. 4. — 3. 48. 2. — 3. 48. 3. — 3. 24. 46.

35 Car j'ay eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ay eu soif, et vous m'avez donné à boire, etc. 3. 48. 4.

40 En vérité, qu'entant que vous l'avez fait à l'un de ces plus petis de mes frères, vous le m'avez fait. 3. 48. 6.

41 Maudits, départez-vous de moy au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. 4. 14. 44. — 4. 44. 49. — 3. 25. 5.

46 Et ceux-ci iroent en torment éternel ; mais les justes iroent en vie éternelle. 3. 25. 5.

CHAP. XXVI.

40 Pourquoi donnez-vous fascherie à ceste femme? car elle a fait un bon acte envers moy. 3. 25. 8.

41 Vous avez tousjours les povres avec vous, mais vous ne m'aurez pas tousjours. 2. 16. 44. — 4. 3. 4. — 4. 47. 26. — 4. 17. 28.

42 Ce qu'elle a espandu cest oignement sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir. 3. 25. 8.

15 Et leur dit, Que me voulez-vous donner, et je vous le livreray? et ils luy consignèrent trente pièces d'argent. 4. 48. 44.

26 Comme ils mangeoyent. Jésus print du pain, et après qu'il eut rendu grâces, il le rompit, et le donna à ses disciples, et dit, Prenez, mangez, ceci est mon corps. 4. 14. 20. — 4. 16. 30. — 4. 17. 4. — 4. 17. 20. — 4. 19. 23.

27 Puis ayant prins la coupe et rendu grâces, il leur donna disant, Beuvez-en tous. 4. 9. 44.

38 Adoncques il leur dit, Mon âme est saisie de tristesse jusques à la mort, demeurez yci et veillez avec moy. 2. 16. 12. — 3. 8. 9.

39 Et s'en allant un peu plus loing, se jetta en terre sur sa face priant et disant, Mon Père, s'il est possible que ceste coupe passe arrière de moy : toutesfois non point comme je vueil, mais comme tu veux. 2. 16. 42.

53 Penses-tu que je ne puis maintenant prier mon Père qui me baillera présentement plus de douze légions d'Anges? 4. 44. 8.

74 Lors il se print à se maudire et à jurer, disant, Je ne cognoi point cest homme. 4. 4. 26.

75 Adoncques Pierre eut souvenance de la parole de Jésus qui luy avoit dit, Devant que le coq chante, tu me renieras trois fois. Ainsi il sortit dehors, et pleura amèrement. 3. 3. 4.

CHAP. XXVII.

4 J'ay péché en trahissant le sang innocent, mais ils dirent, Que nous en chaut-il? tu y adviseras. 3. 3. 4.

42 Et estant accusé par les principaux Sacrificateurs et Anciens, il ne répondit rien. 2. 16. 5.

44 Mais il ne luy répondit point à une seule parole, tellement que le Gouverneur s'esmerveilloit grandement. Là mesme.

23 Et le Gouverneur leur dit, Mais quel mal a-il fait? Lors ils crioient d'au-

- tant plus, disans, Qu'il soit crucifié. 2. 46. 5.
- 24 Pilate voyant qu'il ne prouffitoit rien, mais que tant plus le tumulte s'eslevoit, print de l'eau, et lava ses mains devant le peuple, disant, Je suis innocent du sang de ce juste, vous y adviserez. Là mesme.
- 46 Et environ neuf heures, Jésus s'escria à haute voix, disant, Eli, Eli, Lamasabachthani, c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu abandonné? 2. 46. 11. — 2. 46. 42.
- 50 Et lors Jésus criant derechef à haute voix, rendit l'esprit. 4. 49. 23.
- 52 Et les monuments s'ouvrirent, et plusieurs des Saints qui avoyent esté endormis se levèrent. 2. 40. 23. — 3. 25. 7.
- 53 Lesquels estans sortis des monumens après la résurrection d'iceluy, entrèrent en la sainte cité et apparurent à plusieurs. 2. 40. 23.
- 66 Iceux doncques s'en allèrent, et asseurèrent le sépulchre, seellans la pierre avec gardes. 3. 25. 3.

CHAP. XXVIII.

- 5 L'Ange prenant la parole, dit aux femmes, Vous autres, ne craignez point, etc. 4. 14. 6.
- 6 Il n'est point yci : car il est ressuscité, comme il avoit dit. 4. 47. 29.
- 7 Dites à ses disciples qu'il est ressuscité des morts. 4. 14. 6.
- 41 Quand elles furent parties, voyci aucuns de la garde vindrent en la ville, et annoncèrent aux principaux Sacrificateurs, toutes les choses qui estoient advenues. 3. 25. 3.
- 42 Lors ils s'assemblèrent avec les Anciens, et après qu'ils eurent prins conseil, ils donnèrent bonne somme d'argent aux gendarmes. Là mesme.
- 43 Disans, dites, Ses disciples sont venus de nuict, et l'ont desrobé comme nous dormions. Là mesme.
- 48 Toute puissance m'est donnée au ciel et en terre. 3. 45. 5.
- 49 Allez doncques, et endoctrinez toutes gens, les baptisans au nom du Père, du Fils et du saint Esprit. 4. 43. 16. — 4. 3. 6. — 4. 8. 4. — 4. 14. 20. — 4.

45. 6. — 4. 45. 16. — 4. 15. 20. — 4. 15. 22. — 4. 46. 27. — 4. 49. 28.
- 20 Voyci je suis avec vous tousjours jusques à la fin du monde. 2. 46. 14. — 4. 8. 8. — 4. 8. 14. — 4. 17. 26. — 4. 17. 28 — 4. 17. 30.

MARC.

CHAP. I.

- 4 Le commencement de l'Evangile de Jésus-Christ Fils de Dieu. 2. 9. 2.
- 4 Jehan estoit baptisant au désert, et preschant le Baptesme de repentance en rémission des péchez. — 3. 3. 19. — 4. 19. 47.
- 45 Et disans, Le temps est accompli, et le royaume de Dieu est prochain. Amendez-vous, et croyez à l'Evangile. 3. 3. 19.

CHAP. III.

- 45 Et avoit puissance de guairir les malades, et jeter hors les diables. 4. 43. 43.
- 28 Je vous di en vérité, que toutes sortes de péchez sont pardonnez aux fils des hommes, et toutes sortes de blasphèmes par lesquels ils auront blasphémé. 3. 5. 7.
- 29 Quiconques aura blasphémé contre le saint Esprit, il n'aura point de rémission éternellement. 4. 13. 15. — 3. 3. 22.

CHAP. VI.

- 7 Et leur donna puissance sur les esprits immondes. 4. 43. 43.
- 13 Et jettoient hors beaucoup de diables, et oignoient d'huile plusieurs malades, et les guairissoient. 4. 19. 48. — 4. 49. 24.

CHAP. VII.

- 33 Et l'ayant tiré à part de la multitude, il mit ses doigts és oreilles d'iceluy, et ayant craché, luy toucha la langue. 4. 49. 23.

CHAP. VIII.

- 38 Quiconques aura honte de moy et de mes paroles en ceste nation adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aura aussi honte de luy, etc. 4. 1. 26.

CHAP. IX.

- 24 Seigneur, je croy. Subvien à mon incredulité. 4. 44. 7.

43 A la géhenne, au feu qui jamais ne s'esteind. 3. 25. 42.

44 Là où leur ver ne meurt point, et le feu ne s'esteind. Là mesme.

CHAP. X.

30 Qui maintenant en ce temps yci n'en reçoive cent fois autant, maisons, et frères, et sœurs, et mères, et enfans, et champs : avec persécutions, et au siècle à venir vie éternelle. 3. 48. 3.

CHAP. XI.

24 Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez, et il vous sera fait. 3. 20. 44.

CHAP. XII.

48 Adonques les Sadduciens (qui disent qu'il n'y a point de résurrection) vindrent à luy, et l'interrogèrent, disans. 3. 25. 5.

CHAP. XIII.

32 Or de ce jour-là et du moment, nul ne le sçait, non pas mesmes les Anges des cieus, ny aussi le Fils, mais le Père. 2. 44. 2.

CHAP. XIV.

22 Comme ils mangeoyent, Jésus print du pain, et après avoir rendu grâces, le rompit, puis leur en donna, et dit, Prenez, mangez, ceci est mon corps. 4. 47. 4. — 4. 47. 20.

33 Et print avec soy Pierre et Jaques, et Jehan, et commença à s'espovanter et estre en extrême angoisse. 3. 8. 9.

34 Et leur dit, Mon âme est environnée de tristesse jusques à la mort, Demeurez yci et veillez. 2. 46. 42.

CHAP. XV.

28 Ainsi fut accomplie l'Ecriture qui dit, Et a esté tenu du rang des mal-fauteurs. 2. 46. 5.

CHAP. XVI.

9 Il s'apparut premièrement à Marie Magdaleine, de laquelle il avoit jetté sept diables. 4. 44. 44.

45 Allez par tout le monde, et preschez l'Evangile à toute créature. 4. 3. 4. — 4. 3. 12. — 4. 16. 27. — 4. 19. 28.

16 Qui croira, et sera baptisé, sera sauvé. 4. 45. 4. — 4. 16. 27.

19 Et après que le Seigneur Jésus eut parlé à cux, il fut eslevé en haut au

ciel, et s'assit à la dextre de Dieu. 2. 44. 3. — 4. 17. 27.

LUC.

CHAP. I.

6 Tous deux estoient justes devant luy, cheminans en tous les commandemens et ordonnances du Seigneur, sans reproche. 3. 47. 7.

45 Et sera remply du saint Esprit, desjà dès le ventre de sa mère. 4. 16. 49.

47 Et ira devant luy en l'esprit et vertu d'Elie, afin qu'il convertisse les cœurs des pères aux enfans et les rebelles à la prudence des justes, afin qu'il appreste au Seigneur un peuple bien reiglé. 4. 1. 6.

31 Et voyci tu concevras en ton ventre, et enfanteras un fils, et appelleras son nom Jésus. 2. 46. 4.

32 Il sera grand, et s'appellera Fils du Souverain, et le Seigneur Dieu luy donnera le throne de David son père. 2. 44. 4. — 2. 44. 7.

33 Et régnera sur la maison de Jacob éternellement, et son règne sera sans fin. 2. 44. 3. — 2. 45. 3.

34 Lors Marie dit à l'Ange, Comment se fera ceci, puis que je ne cognoy point d'homme? 4. 47. 25.

35 L'Ange respondant luy dit, Le saint Esprit surviendra en toy, et la vertu du Souverain t'enombrrera : et pourtant cela aussi qui naistra de toy Saint, s'appellera Fils de Dieu. 2. 44. 5.

43 D'où me vient ceci, que la mère de mon Seigneur viene à moy? 2. 44. 4.

54 Il a relevé Israël son serviteur, en ayant souvenance de sa miséricorde. 2. 40. 4.

72 Pour faire miséricorde envers nos pères, et avoir mémoire de sa sainte alliance. 2. 40. 4.

73 Qui est le jurement qu'il a juré à Abraham nostre père? etc. 2. 40. 4.

74 Asçavoir, qu'il nous donneroit qu'après estre délivrez de la main de nos ennemis, nous luy servirons sans crainte. 3. 46. 2.

77 Et pour donner cognoissance de salut à son peuple par la rémission de leurs péchez. 3. 44. 22.

79 Afin qu'il luise à ceux qui sont assis en ténèbres et en ombre de mort, pour adresser nos pieds au chemin de paix. 2. 12. 4.

CHAP. II.

11 C'est qu'aujourd'hui en la cité de David vous est nay le Sauveur, qui est Christ le Seigneur. 2. 15. 5.

13 Et soudain avec l'Ange il y eut une multitude des armées célestes louans Dieu. 1. 44. 5.

37 Et estant veuve d'environ quatre-vingts et quatre ans, ne se bougeoit du temple, servant à Dieu en jusnes et oraisons, nuict et jour. 4. 42. 46.

52 Et Jésus proufïtoit en sapience et en stature, et en grâce envers Dieu et les hommes. 2. 41. 2.

CHAP. III.

3 Et vint en toute la contrée d'alentour le Jourdain preschant le Baptesme de repentance en rémission des péchez. 3. 3. 19. — 4. 15. 7. — 4. 19. 17.

8 Portez doncques des fruits dignes de repentance, et ne prenez point à dire en vous-mesmes, Nous avons Abraham pour père : car je vous di que Dieu peut mesmement de ces pierres faire sourdre des enfans à Abraham. 3. 3. 5.

14 Lesgendarmes l'interroguèrent aussi, disans, Et nous, que ferons-nous? Il leur dit, Ne tormentez personne, et ne faites aucune injure, et vous contentez de vos gages. 4. 20. 42.

16 Jehan respondit, Vray est que je vous baptise d'eau : mais il en vient un plus fort que moy, duquel je ne suis pas digne de deslier la courroye des souliers : c'est celuy qui vous baptisera du saint Esprit et de feu. 3. 4. 3. — 3. 1. 4. — 4. 15. 6. — 4. 15. 7.

22 Et le saint Esprit descendit en forme corporelle sur luy, comme une colombe : et y eut une voix du ciel, disant, Tu es mon Fils bien-aimé, en toy j'ay prins mon bon plaisir. 4. 17. 21.

23 Et Jésus lors commençoit d'estre environ de trente ans, fils (comme on l'estimoit) de Joseph, qui fut fils d'Héli. 4. 16. 27. — 4. 16. 29.

38 Qui fut fils d'Hénos, qui fut fils de

Seth, qui fut fils d'Adam, qui fut fils de Dieu. 2. 12. 7. — 2. 13. 3.

CHAP. IV.

17 Adoncques le livre du Prophète Esaïe luy fut baillé, et quand il eut desployé le livre, il trouva le lieu où il estoit escrit. 4. 49. 23.

18 L'Esprit du Seigneur est sur moy, d'autant qu'il m'a oinct, et m'a envoyé pour évangéliser aux povres, pour guairir ceux qui ont le cœur froissé. 2. 15. 2. — 3. 3. 20. — 3. 4. 3.

CHAP. V.

14 Jésus toucha le lépreux qui fut guairi, et luy commanda qu'il ne le dist à personne : mais Va, dit-il, et te monstre au Sacrificateur, et offre pour ton nettoiyement, comme Moïse a enjoinct en tesmoignage à iceux. 3. 4. 4.

34 Pouvez-vous faire jusier les gens de la chambre du marié, pendant que le marié est avec eux. 4. 12. 17.

CHAP. IV.

43 Quand il fut jour, il appela ses disciples, et en esleut douze, lesquels il nomma aussi Apostres. 4. 3. 5.

23 Esjouissez-vous en ce jour-là, et sautez de joye : car voyei vostre salaire est grand és cieux. 3. 18. 4.

24 Malheur sur vous riches, car vous remportez vostre consolation. 3. 19. 9.

36 Soyez doncques miséricordieux comme aussi vostre père est miséricordieux. 3. 7. 6.

CHAP. VII.

29 Tout le peuple qui oyoit cela, et les péagers qui estoient baptisez du Baptesme de Jehan, justifièrent Dieu. 3. 41. 3.

35 Mais la sagesse est justifiée de tous ses enfans. Là mesme.

35 Un des Pharisiens pria Jésus de manger chez luy, et entra en la maison du Pharisien, et s'assit à table. 3. 4. 37.

47 Pourtant, di-je, que ses péchez qui sont grans luy sont remis : car elle a fort aimé, et cestuy auquel est moins remis, aime moins. 3. 4. 31.

CHAP. VIII.

2 Et aussi quelques femmes qui avoyent

- esté guairies des esprits malins, et de maladies, asçavoir, Marie qu'on appelloit Magdaleine, de laquelle sept diables estoient sortis. 1. 44. 44.
- 7 Et autre semence cheut entre les espines, et les espines qui s'eslevèrent ensemble l'estouffèrent. 3. 2. 40.
- 13 Ceux qui sont en lieux pierreux sont ceux lesquels après avoir ouy, reçoivent la parole avec joye : mais ils n'ont point de racine, lesquels pour un temps croient : mais en temps de tentation se retirent. Là mesme.
- 15 Mais ce qui est cheut en bonne terre, sont ceux qui de cœur honneste et bon ayans ouy la parole, la retiennent, etc. 4. 14. 11.

CHAP. IX.

- 23 Si aucun veut venir après moy, qu'il renonce soy-mesme, et charge sur soy de jour en jour sa croix, et me suyve. 3. 15. 8.
- 26 Quiconques aura honte de moy, et de mes paroles, le Fils de l'homme aura honte de luy quand il viendra en sa majesté, et du Père, et des saints Anges. 4. 14. 9.
- 55 Jésus se retournant les tança, et dit, Vous ne sçavez de quel esprit vous estes 3. 20. 45.

CHAP. X.

- 4 Après ces choses le Seigneur en ordonna aussi septante autres, et les envoya deux à deux devant sa face, etc. 4. 3. 4.
- 6 Que si quelque fils de paix est là, vostre paix reposera sur luy, sinon elle retournera à vous. 3. 23. 44.
- 16 Qui vous oit, il m'oit, et qui vous rejette, il me rejette. 4. 3. 3. — 4. 8. 4.
- 18 Je voyoye Satan cheoir du ciel comme un éclair. 1. 14. 18.
- 20 Toutesfois ne vous esjouissez point en ce que les esprits sont sujets à vous, mais esjouissez-vous plustost que vos noms soyent escrits és cieus. 3. 24. 9.
- 21 Et en ce mesme instant Jésus s'esjonit en esprit, et dit, Père, Seigneur du ciel et de la terre, je te ren grâces que tu as caché ces choses aux sages et entendus, et les as révélées aux pe-

tis, voire, Père, car ton bon plaisir a esté tel. 3. 2. 34.

- 22 Jésus s'estant tourné vers ses disciples dit, Toutes choses me sont baillées de mon Père, et nul ne sçait qui est le Fils sinon le Père, ne qui est le Père, sinon le Fils, et celuy auquel le Fils le voudra révéler. 3. 2. 4. — 4. 18. 20.
- 23 Bien-heureux sont les yeux qui voyent ce que vous voyez. 2. 9. 4.
- 24 Car je vous di que plusieurs Prophetes et Rois ont désiré voir les choses que vous voyez, et ne les ont point veues, etc. 2. 9. 4. — 2. 11. 6.
- 25 Maistre, en quoy faisant hériteray-je la vie éternelle? 4. 13. 43.
- 27 Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force, et de toute ta pensée : et ton prochain comme toy-mesme. 2. 8. 41.
- 30 Un homme descendoit de Jérusalem en Jéricho, et cheut entre les brigans, etc. 2. 5. 49.
- 36 Lequel doncques de ces trois te semble-il, estre le prochain à celuy qui cheut entre les brigans? 2. 8. 55.

CHAP. XI.

- 2 Et il leur dit, Quand vous priez, dites, Nostre Père qui es és cieus, etc. 3. 20. 6. — 3. 20. 34.
- 3 Donne-nous journellement nostre pain quotidien. 2. 5. 44.
- 21 Quand un fort homme bien armé garde son hostel, les choses qu'il a sont en seureté. 1. 14. 13. — 1. 14. 18.
- 22 Mais si un plus fort que luy survient qui le surmonte, il luy oste toutes ses armes esuelles il se confioit, et départit ses despouilles. 4. 14. 48.
- 39 Et le Seigneur luy dit, Vous Phariens, vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat : mais vostre dedans est plein de rapine et de meschanceté. 3. 4. 36.
- 41 Jésus respondant, dit, O génération infidèle et perverse, jusques à quand finalement seray-je avec vous, et vous supporteray-je? Ameine yci ton fils. 3. 4. 36.

CHAP. XII.

- 5 Craignez celuy qui a puissance après

- qu'il a tué de mettre en la géhenne. 1. 45. 2.
- 10 Quiconques dira parole contre le Fils de l'homme, il luy sera remis : mais celuy qui blasphéméra contre le saint Esprit, il ne luy sera point remis. 1. 13. 45. — 3. 3. 21. — 3. 3. 22. — 3. 5. 7.
- 14 O homme qui m'a constitué juge ou partageur sur vous? 4. 11. 9. — 4. 14. 14.

CHAP. XIV.

- 24 Va vistement aux places, et aux rues de la ville, et amène céans les povres et impotens, et boisteux, et aveugles. 4. 16. 31.

CHAP. XV.

- 7 Je vous di qu'ainsi il y aura joye au ciel pour un pécheur se repentant, plus que pour quatre-vingt et dix-neuf justes qui n'ont que faire de repentance. 1. 14. 7.
- 20 Luy estant encores loing, son père le veit et fut meu de compassion, et accourut, et se jetta à son col, et le baisa. 3. 20. 37.

CHAP. XVI.

- 2 Lequel il appela, et luy dit, Qu'est-ce que j'oy de toy? ren conte de ta despense : car tu n'auras plus la puissance de faire la despense. 3. 10. 5.
- 9 Et je vous di aussi, Faites-vous des amis des richesses iniques, afin que quand vous défaudrez, ils vous reçoivent. 3. 18. 6.
- 15 C'est vous qui vous justifiez vous-mesmes devant les hommes, mais Dieu cognoist vos cœurs. 3. 14. 3. — 3. 12. 2.
- 16 La Loy et les Prophètes ont duré jusques à Jehan : depuis ce temps-là le règne de Dieu est évangélisé, et chacun le force. 2. 7. 16. — 2. 9. 4.
- 22 Advint que le povre mourut, et fut porté des Anges au sein d'Abraham. 1. 14. 7. — 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. XVII.

- 3 Si ton frère a péché envers toy, reprend-le, et s'il se repent, remets-luy. 3. 7. 6.
- 5 Lors les Apostres dirent au Seigneur, Augmenté-nous la foy. 4. 14. 7.

7 Qui est celuy d'entre vous, qui ait un serviteur labourant, ou paissant les bestes qui le voyant retourner des champs, etc. 3. 14. 15.

10 Vous aussi semblablement quand vous aurez fait toutes les choses qui vous sont commandées, dites, Nous sommes serviteurs inutiles, ce que nous devions faire nous l'avons fait. 3. 14. 14. — 3. 15. 3.

14 Et quand il les eut veus, il leur dit, Allez, monstrez-vous aux Sacrificateurs. Et advint qu'en s'en allant, ils furent nettoyez. 3. 4. 4.

20 Et estant interrogué des Pharisiens, quand le règne de Dieu viendrait : il leur respondit, et dit, Le règne de Dieu ne viendra avec apparence. 2. 15. 4.

CHAP. XVIII.

4 Il leur dit aussi une similitude, tendant à ce qu'il faut tousjours prier, et ne se lasser point. 3. 20. 7.

13 Et le péager se tenant loing, ne voulut mesmes lever les yeux vers le ciel : mais frappoit sa poitrine, disant, Dieu, sois appaisé envers moy qui suis pécheur. 3. 4. 18. — 3. 12. 7.

14 Je vous di que le péager descendit justifié en sa maison plustost que le Pharisien : car quiconques s'eslève sera abaissé, et qui s'abaisse sera eslevé. 3. 4. 35. — 3. 11. 3.

42 Jésus luy dit, Recouvre la veue, ta foy t'a sauvé. 4. 19. 18.

CHAP. XIX.

17 Le Seigneur dit, C'est bien fait bon serviteur : pourtant que tu as esté fidèle en peu de choses, aye puissance sur dix villes. 2. 3. 11.

26 A un chacun qui aura, sera donné : et à celuy qui n'a rien, encores ce qu'il a luy sera osté. Là mesme.

CHAP. XX.

27 Lors aucuns des Sadduciens (qui nient la résurrection) s'approchèrent. 2. 10. 23. — 3. 25. 5.

37 Qu'ainsi soit que les morts ressuscitent, Moysse mesmes l'a monstré auprès du buisson, quand il dit, que le Seigneur est le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. 2. 10. 9.

38 Or n'est-il point le Dieu des morts, mais des vivans. 4. 16. 3.

CHAP. XXI.

15 Je vous donneray bouche et sapience à laquelle ne pourront contredire, ne résister tous ceux qui vous seront contraires. 4. 3. 12.

28 Quand ces choses commenceront à se faire, dressez-vous en haut, et levez vos testes, car vostre délivrance approche. 3. 9. 5.

CHAP. XXII.

17 Et print la coupe, et rendit là grâces, et dit, Prenez-la, et la distribuez entre vous. 4. 17. 20. — 4. 17. 43. — 4. 18. 8.

19 Puis print du pain, et rendit grâces, et le rompit, et leur donna, disant, Ceci est mon corps, lequel est donné pour vous : faites ceci en mémoire de moy. 4. 3. 6. — 4. 15. 20. — 4. 16. 30. — 4. 17. 1. — 4. 17. 20. — 4. 17. 37.

20 Semblablement aussi il leur bailla la coupe, après souper, disant, Ceste coupe est le Nouveau Testament en mon sang, qui est respandu pour vous. 2. 41. 4. — 2. 47. 4. — 4. 17. 6. — 4. 17. 20.

25 Les Roys des nations les maistrisent, et ceux qui usent d'autorité sur icelles, sont nommez bienfaiteurs. 4. 11. 8. — 4. 11. 9. — 4. 20. 7.

26 Mais il n'est point ainsi de vous : ains le plus grand entre vous, soit comme le moindre, et celuy qui gouverne, comme celuy qui sert. 4. 11. 8. 4. 20. 7.

32 Mais j'ay prié pour toy, que ta foy ne défaille point. 3. 24. 6. — 4. 7. 27. — 4. 7. 28.

43 Et un Ange du ciel s'apparut à luy le fortifiant. 4. 14. 6. — 2. 16. 12.

44 Et la sueur devint comme grumeaux de sang découlant en terre. 2. 16. 12. — 3. 8. 9.

61 Le Seigneur se retournant regarda Pierre, et Pierre se souvint de la parole du Seigneur, comme il luy avoit dit, Devant que le coq chante tu me renieras trois fois. 3. 4. 33.

62 Pierre sortit hors, et pleura amèrement. 3. 3. 4.

CHAP. XXIII.

42 Et disoit à Jésus, Seigneur, aye mémoire de moy, quand tu viendras en ton règne. 3. 24. 41. — 4. 46. 34.

43 Lors Jésus luy dit, Je te di en vérité, qu'aujourd'huy tu seras avec moy en paradis. 3. 25. 6.

46 Alors Jésus criant à haute voix, dit, Père, je remets mon esprit en tes mains. 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. XXIV.

5 Ils leur dirent, Pourquoi cherchez-vous entre les morts celuy qui vit? 4. 14. 6.

6 Il n'est point yci : mais il est ressuscité, souviene-vous comment il vous dit quand vous estiez encores en Galilée. 3. 25. 3.

41 Et les paroles d'icelles leur semblèrent comme resveries, et n'y crurent point. 3. 2. 4.

42 Toutesfois Pierre se leva, et courut au sépulchre, et s'estant baissé pour regarder, vit seulement les linceux mis à part, puis se partit, s'esmerveillant en soy-mesme, de ce qui avoit esté fait. Là mesme.

46 Mais leurs yeux estoient tenus qu'ils ne le cognussent. 4. 17. 29.

26 Ne falloit-il pas que le Christ souffrist ces choses, et qu'il entrast en sa gloire? 2. 12. 4. — 2. 17. 6. — 3. 18. 7. — 4. 17. 32.

27 Puis commençant à Moïse, et à tous les Prophètes, il leur déclaira en toutes les Escritures, les choses qui estoient de soy. 1. 9. 3. — 3. 2. 34.

31 Mais il s'esvanouit de devant eux. 4. 17. 29.

39 Voyez mes mains et mes pieds : car ce suis-je moy-mesme, tastez-moy, et voyez : car un esprit n'a ny chair ny os, comme vous voyez que j'ay. 2. 44. 2. — 3. 25. 3. — 4. 17. 29.

44 Il estoit nécessaire que toutes les choses qui sont escrites de moy en la Loy de Moïse, és Prophètes et és Pseaumes fussent accomplies. 3. 5. 8.

45 Lors il leur ouvrit l'entendement pour entendre les Escritures. 3. 2. 34.

- 46 Il est ainsi escript, et ainsi falloit que le Christ souffrist, et ressuscitast des morts au troisieme jour. 2. 12. 4. — 3. 3. 19.
- 47 Et qu'on presche en son nom repentance, et rémission des péchez en toutes nations, en commençant depuis Jérusalem. 2. 12. 4. — 3. 3. 1. — 3. 3. 49.
- 49 Vous doncques, demeurez en la ville de Jérusalem jusques à tant que soyez vestus de vertu d'en haut. 4. 3. 12.
- 51 Et advint qu'en les bénissant, il se retira d'eux, et fut enlevé au ciel. 4. 17. 27.

JEHAN.

CHAP. I.

1. Au commencement estoit la Parole, et la Parole estoit avec Dieu, et icelle Parole estoit Dieu. 1. 13. 6. — 1. 43. 41. — 1. 43. 22.
- 3 Toutes choses ont esté faites par elle. 1. 13. 7.
- 4 En elle estoit la vie, et la vie estoit la lumière des hommes. 1. 13. 13. — 1. 45. 4. — 2. 19. — 2. 6. 1. — 4. 17. 8.
- 5 Et la lumière luit és ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprinse. 2. 12. 12.
- 9 La vraie lumière estoit celle qui illumine tout homme venant en ce monde. 2. 12. 4.
- 10 Il estoit au monde, et le monde a esté fait par luy, et le monde ne l'a point cognu. Là mesme.
- 42 A tous ceux qui l'ont receu, il leur a donné ce droiet d'estre faits enfans de Dieu, asçavoir, à ceux qui croyent en son nom. 2. 6. 1. — 3. 4. 4. — 3. 20. 36. — 3. 22. 40.
- 13 Lesquels ne sont point nais de sang, ne de volonté de la chair, ne de volonté de l'homme : mais sont nais de Dieu. 2. 2. 19. — 2. 13. 2. — 3. 1. 4.
- 14 Ceste parole a esté faite chair, et a habité entre nous (et avons contemplé sa gloire, gloire di-je, comme de l'unique issu du Père) plein de grâce et de vérité. 1. 13. 41. — 2. 12. 4. — 2. 14. 1. — 2. 14. 8.
- 16 Et avons tous receu de son abondance, et grâce pour grâce. 2. 13. 4.

- 2. 15. 5. — 9. 11. 9. — 3. 20. 4.
- 47 Car la Loy a esté donnée par Moïse : mais la grâce et la vérité est faite par Jésus-Christ. 2. 7. 46.
- 48 Nul ne vit oncques Dieu : le Fils unique qui est au sein du Père, luy-mesme l'a déclaré. 1. 13. 47. — 2. 2. 20. — 2. 9. 1. — 4. 17. 30.
- 23 Je suis la voix de celui qui crie au désert, Applaissez le chemin du Seigneur, ainsi qu'a dit Esaïe le Prophète, etc. 2. 9. 5.
- 29 Voyci l'Agneau de Dieu qui oste le péché du monde. 2. 44. 3. — 2. 16. 5. — 2. 47. 4. — 3. 4. 26. — 4. 15. 7.
- 32 Jean rendant tesmoignage dit, J'ay veu l'Esprit descendant du ciel comme un pigeon, qui aussi demeurà sur luy. 2. 15. 5. — 4. 19. 20.
- 33 Et ne le cognoissoye point : mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, m'avoit dit, Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer sur luy, c'est celui qui baptise du saint Esprit. 2. 15. 5.
- 36 Voilà l'Agneau de Dieu. 2. 9. 5. — 3. 4. 26.
- 40 Or André frère de Simon Pierre estoit l'un des deux qui en avoyent ouy parler à Jehan, et le suyvirent. 4. 6. 5.
- 42 Et le mena à Jésus. Là mesme.
- 51 Désormais vous verrez le ciel ouvert, et les Anges de Dieu montans et descendans sur le Fils de l'homme. 1. 14. 42. — 2. 9. 2.

CHAP. II.

- 2 Et Jésus fut aussi appelé aux nopces et ses disciples. 4. 13. 3.
- 9 Quand le maistre d'hostel eut gousté l'eau, qui avoit esté faite en vin, etc. Là mesme.
- 15 Ayant Jésus fait une cordelette, il les jetta tous hors du temple, et les brebis et les breufs, et respandit la monnoye des changeurs, et renversa les tables. 4. 19. 23.
- 49 Jésus respondit, et leur dit, Destruisez ce Temple, et en trois jours je le relèveray. 2. 14. 4. — 3. 25. 7.
- 21 Mais il parloit du Temple de son corps. Là mesme.
- 23 Et luy estant en Jérusalem à Pasque,

au jour de la feste, plusieurs crurent en son nom, contemplant les signes qu'il faisoit. 3. 2. 5.

24 Jésus ne se fioit point en eux, parce qu'il les cognoissoit tous. 3. 2. 42.

CHAP. III.

3 En vérité, en vérité, je te di, Que qui n'est nay derechef, ne peut veoir le Royaume de Dieu. 2. 3. 4.—4. 46. 47.

5 Qui n'est nay d'eau et d'Esprit ne peut entrer au royaume de Dieu. 4. 46. 25.

6 Ce qui est nay de chair, est chair : et ce qui est nay d'esprit, est esprit. 2. 4. 6.—2. 3. 1.

43 Personne n'est monté au ciel, sinon celuy qui est descendu du ciel, asçavoir, le Fils de l'homme qui est au ciel. 2. 44. 2.—4. 47. 30.

44 Comme Moyse esleva le serpent au désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit eslevé. 2. 42. 4.—4. 48. 20.

46 Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son seul Fils, afin que quiconques croit en luy ne périsse : mais ait vie éternelle. 2. 42. 4.—2. 46. 4.—2. 47. 2.—3. 44. 17.—3. 24. 5.—3. 24. 7.

23 Et Jehan baptisoit aussi en Enon près de Salim, etc. 2. 46. 4.—2. 47. 2.—3. 44. 47.—3. 24. 5.—3. 24. 7.—4. 45. 6.

27 L'homme ne peut recevoir aucune chose, s'il ne lui est donné du ciel. 2. 2. 20.

33 Celuy qui a receu son tesmoignage, a seellé que Dieu est véritable. 3. 2. 8.

34 Car celuy que Dieu a envoyé, annonce les paroles de Dieu : car Dieu ne luy donne point l'Esprit par mesure. 2. 43. 1.—2. 45. 5.

36 Qui croit au Fils a vie éternelle : mais qui désobéit au Fils, ne verra point la vie : ains l'ire de Dieu demeure sur luy. 4. 46. 31.

CHAP. IV.

1 Quand doncques le Seigneur eut cognu que les Pharisiens avoyent ouy dire qu'il faisoit et baptisoit plus de disciples que Jehan. 4. 45. 6.

14 Mais qui boira de l'eau que je luy

donneray, n'aura jamais soif : mais l'eau que je luy donneray sera faite en luy une fontaine d'eau saillante en vie éternelle. 3. 4. 3.

22. Vous adorez ce que vous ne savez, nous adorons ce que nous savons : car le salut est des Juifs. 4. 5. 42.—4. 6. 4.—2. 6. 4.

23 Mais l'heure vient, et est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et vérité. 3. 20. 30.—4. 40. 44.

24 Dieu est esprit. 4. 43. 24.

25 Je sçay que le Messias (qui est appelé Christ) doit venir : quand doncques iceluy sera venu, il nous annoncera toutes choses. 2. 45. 4.—4. 8. 7.

35 Voyei, je vous di, levez vos yeux, et regardez les régions : car elles sontjà blanches pour moissonner. 4. 46. 31.

42 Et disoyent à la femme, Nous ne croyons plus pour ta parole : car nous-mesmes l'avons ouy, et sçavons que cestuy-ci est véritablement le Christ Sauveur du monde. 3. 2. 5.

53 Le père doncques cognut que c'estoit à ceste heure-là que Jésus luy avoit dit, Ton fils vit. Et il crut, et toute sa maison. Là mesme.

CHAP. V.

8 Jésus luy dit, Lève-toy et charge ton licet, et marche. 4. 49. 29.

47 Mon père besongne jusques à maintenant, et je besongne aussi. 4. 43. 7. 4. 43. 42.—4. 46. 4.—2. 44. 2.

48 Pour ceste cause les Juifs taschoyent tant plus de le mettre à mort, pource que non-seulement il avoit rompu le Sabbath, mais aussi qu'il disoit que Dieu estoit son Père, se faisant égal à Dieu. 4. 43. 42.

21 Car comme le Père ressuscite les morts, et les vivifie : semblablement aussi le Fils vivifie ceux qu'il veut. 2. 44. 3.

22 Car le Père ne juge personne, mais a donné tout jugement au Fils. 2. 44. 3.—2. 46. 48.

23 Afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Père, Qui n'honore point le Fils il n'honore point le Père

- qui l'a envoyé. — 2. 6. 2. — 2. 44. 3.
- 24 Celuy qui oit ma Parole, et croit à celuy qui m'a envoyé, a vie éternelle, et ne viendra point en condamnation, mais est passé de mort à vie. 2. 9. 3. — 3. 15. 6. — 3. 24. 5. — 3. 25. 1. — 4. 16. 26.
- 25 L'heure vient et est desjà, que les morts orront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront ouye vivront. 2. 5. 19. — 2. 42. 4. — 3. 44. 5.
- 26 Comme le Père a vie en soy-mesme, ainsi a-il donné aussi au Fils d'avoir vie en soy-mesme. 4. 17. 9.
- 28 Ne soyez point esmerveillez de cela : car l'heure viendra en laquelle tous ceux qui sont és sépulchres orront la voix d'iceluy. 3. 25. 4. — 3. 25. 7.
- 29 Et ceux qui auront bien fait, sortiront en résurrection de vie : mais ceux qui auront mal fait, sortiront en résurrection de condamnation. 3. 48. 1. — 3. 25. 7.
- 32 C'est un autre qui rend tesmoignage de moy. 4. 13. 17.
- 35 Iceluy estoit une chandelle ardente et luisante : et pour un peu de temps vous avez voulu vous esgayer en sa lumière. 2. 9. 5.
- 36 Les œuvres que mon Père m'a données pour accomplir, ces œuvres-là, di-je, que je fay, tesmoignent de moy que mon Père m'a envoyé. 4. 13. 13.
- 44 Comment pouvez-vous croire, veu que vous recevez gloire l'un de l'autre, et ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul. 3. 44. 9.
- 46 Si vous croyiez à Moyse, vous me croiriez : car il a escrit de moy. 2. 9. 1.
- viendra à moy : et je ne jette point hors celuy qui vient à moy. 3. 22. 7. — 3. 24. 6.
- 38 Car je suis descendu du ciel, non point pour faire ma volonté : mais de celuy qui m'a envoyé. 2. 14. 2.
- 39 Et la volonté du Père qui m'a envoyé est, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné : mais que je le ressuscite au dernier jour. 3. 22. 7. — 3. 22. 10. — 3. 24. 6. — 3. 24. 7. — 3. 25. 8.
- 40 Aussi c'est la volonté de celuy qui m'a envoyé, que quiconques voit le Fils et croit en luy ait vie éternelle, etc. 3. 22. 10. — 3. 24. 6.
- 44 Nul ne peut venir à moy si le Père qui m'a envoyé ne le tire, et je le ressusciteray au dernier jour. 2. 2. 20. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 24. 1. — 3. 2. 27. — 3. 2. 34.
- 45 Il est escrit és Prophètes, Et seront tous enseignez de Dieu. Quiconques doncques a ouy du Père et a appris, vient à moy. 2. 2. 20. — 2. 3. 7. — 2. 3. 10. — 2. 5. 5. — 3. 2. 34. — 3. 24. 1. — 3. 24. 44.
- 46 Non point qu'aucun ait vu le Père sinon celuy qui est de Dieu : cestuy-là a vu le Père. 3. 2. 34. — 3. 22. 10. — 3. 24. 1.
- 47 Qui croit en moy, il a la vie éternelle. 4. 13. 13.
- 48 Je suis le pain de vie. 3. 41. 9. — 4. 17. 4. — 4. 17. 5. — 4. 17. 8.
- 49 Vos pères ont mangé la Manne au désert, et sont morts. 2. 40. 6.
- 50 C'est yci le pain qui est descendu du ciel, afin que l'homme qui en mangera ne meure point. 2. 40. 6. — 4. 17. 34.
- 51 Je suis le pain vif qui suis descendu du ciel : si aucun mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. 2. 40. 6. — 3. 41. 9. — 4. 17. 1. — 4. 17. 5. — 4. 17. 8. — 4. 17. 14.
- 53 Lors Jésus leur dit, En vérité, en vérité je vous di si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne beuvez son sang, vous n'avez point vie en vous. 3. 41. 9. — 4. 17. 6.
- 54 Qui mange ma chair et boit mon

CHAP. VI.

- 27 Travaillez, non point pour avoir la viande qui périt, mais celle qui est permanente à la vie éternelle, laquelle le Fils de l'homme vous donnera. 3. 48. 1. — 4. 44. 25.
- 29 L'œuvre de Dieu est, que vous croyez en celuy qu'il a envoyé. 3. 48. 10.
- 35 Je suis le pain de vie, qui vient à moy, n'aura point de faim : et qui croit à moy, n'aura jamais soif. 3. 24. 5. — 4. 17. 4.
- 37 Tout ce que mon Père me donne,

- sang, il a vie éternelle, et je le resusciteray au dernier jour. 3. 11. 9.— 4. 17. 34.
- 55 Car ma chair est vraiment viande, et mon sang est vraiment bruvage. 2. 17. 5.— 4. 17. 8.
- 56 Qui mange ma chair et boit mon sang, il demeure en moy, et moy en luy. 4. 17. 33.
- 57 Comme le Père vivant m'a envoyé, aussi je vi à cause de mon Père : et celui qui me mangera vivra aussi à cause de moy. 2. 17. 5.
- 65 Pourtant vous ay-je dit, que nul ne peut venir à moy s'il ne luy est donné de mon Père. 3. 23. 43.
- 70 Ne vous ay-je point esleus vous douze et l'un de vous est diable? 3. 22. 7.— 3. 24. 9.

CHAP. VII.

- 16 Ma doctrine n'est point miene: mais de celui qui m'a envoyé. 2. 8. 26.— 4. 8. 4.
- 37 Or en la dernière et grande journée de la feste, Jésus se trouva là criant, et disant, Si quelqu'un a soif, viene à moy, et boive. 2. 16. 14.— 3. 1. 2.— 3. 4. 3.— 4. 49. 6.
- 39 Le saint Esprit n'estoit encores donné, pource que Jésus n'estoit point encores glorifié. 2. 16. 14.— 4. 17. 22.

CHAP. VIII.

- 12 Jésus parla, disant, Je suis la lumière du monde : qui me suyt, il ne chemine point en ténèbres, mais il aura la lumière de vie. 2. 14. 3.— 3. 2. 4.— 3. 44. 42.— 4. 49. 23.
- 16 Je ne suis point seul, mais moy et le Père qui m'a envoyé. 1. 43. 47.
- 26 Celui qui m'a envoyé est véritable, et les choses que j'ay ouyes de luy, je les di au monde. 2. 8. 26.
- 30 Comme il disoit ces choses, plusieurs crurent en luy. 3. 2. 5.
- 31 Adonques Jésus dit aux Juifs qui avoyent creu en luy, Si vous persistez en ma parole, vous serez vraiment mes disciples. 3. 2. 42.
- 34 En vérité, en vérité je vous di, que quiconques fait péché il est serf de péché. 2. 2. 27.

44 Le père dont vous estes issus, c'est le diable. Il a esté homicide dès le commencement, et n'a point persévéré en vérité : car vérité n'est point en luy. Toutes les fois qu'il profère mensonge, il parle de son propre : car il est menteur, et père de mensonge. 1. 44. 45.— 4. 14. 16.— 4. 14. 18.— 4. 14. 49.

47 Qui est de Dieu, il oit les paroles de Dieu : et pourtant vous ne les oyez point, à cause que vous n'estes point de Dieu. 4. 2. 4.

50 Or je ne cherche point ma gloire, il y a qui lacherche, et qui en juge. 2. 14. 2.

56 Abraham vostre père a tressaillé de désir de veoir ceste miene journée, et l'a veue, et s'en est esjouy, 2. 9. 1.— 2. 40. 4.

58 Jésus leur dit, En vérité, en vérité je vous di, devant qu'Abraham fust, je suis 2. 14. 2.

CHAP. IX.

3 Ne cestuy-ci n'a péché, ne son père, ne sa mère : mais c'est afin que les œuvres de Dieu soyent manifestées en luy. 4. 17. 4.

5 Tant que je suis au monde, je suis la lumière du monde. 2. 14. 3.

6 Quand il eut dit cela, il cracha à terre, et fit de la boue de sa salive, et oignit de ceste boue les yeux de l'aveugle. 4. 49. 18.

7 Jésus dit, Va-t'en laver au lavoir de Siloë (qui vaut autant à dire qu'Envoyé). Il y alla donques, et se lava, et revint voyant. 4. 49. 19.

24. Ils luy dirent, Donne gloire à Dieu. 2. 8. 24.

31 Or nous sçavons que Dieu n'exauce point les mal vivans : mais si aucun est serviteur de Dieu, et fait la volonté d'iceluy, il l'exauce. 3. 20. 7.— 3. 20. 40.

CHAP. X.

3 Le portier ouvre à cestuy-là, et les brebis oyent sa voix : et il appelle ses propres brebis par leurs noms, et les meine hors. 3. 24. 6.

4 Et quand il a mis hors ses brebis, il va devant elles, et les brebis le suy-

- vent : car elles cognoissent sa voix. 3. 22. 10. — 4. 2. 4.
- 5 Et ne suyvront point un estrangier : mais s'enfuiront de luy : car elles ne cognoissent point la voix des estrangiers. 3. 22. 10.
- 7 Et Jésus derechef leur dit, En vérité, en vérité, je vous di, que je suis la porte des brebis. 4. 19. 23.
- 9 Je suis la porte : si aucun entre par moy, il sera sauvé : il entrera et sortira, et trouvera pasture. 2. 14. 3.
- 11 Je suis le bon pasteur, le bon pasteur met sa vie pour ses brebis. 4. 19. 34.
- 14 Je suis le bon pasteur, et cognoy mes brebis, et suis cognu des mienes. 4. 2. 4.
- 15 Comme mon Père me cognoist, aussi cognoy-je mon Père, et mets ma vie pour mes brebis. 2. 16. 5.
- 16 J'ay aussi d'autres brebis qui ne sont point de ceste bergerie : il me les faut aussi amener, et elles orront ma voix, etc. 3. 24. 6.
- 17 Pour ceste cause le Père m'aime, pourtant que je laisse ma vie, afin que je la prene derechef. 2. 12. 4.
- 18 Nul ne me l'oste, mais je la laisse de par moy-mesme : j'ay puissance de la laisser, et si ay puissance de la prendre derechef : j'ay receu ce mandement de mon Père. 2. 12. 4. — 2. 16. 5.
- 26 Mais vous ne croyez point, car vous n'estes point de mes brebis. 3. 22. 10.
- 27 Mes brebis oyent ma voix, et je les cognoy, et aussi elles me suyvent. 3. 24. 6. — 4. 2. 4. — 4. 19. 34.
- 28 Je leur donne vie éternelle, et ne périront jamais : nul aussi ne les ravira de ma main. 3. 15. 5. — 3. 21. 4. — 3. 22. 7. — 3. 24. 6.
- 29 Mon Père qui me les a données est plus grand que tous, et personne ne les peut ravir des mains de mon Père. 3. 22. 10.
- 30 Moy et mon Père sommes un. 2. 8. 26.
- 34 N'est-il pas escrit en vostre Loy, J'ay dit, Vous estes dieux ? 4. 16. 31.
- 35 Si elle a appelé ceux-là dieux, ausquels la parole de Dieu est adressée, et l'Escriture ne peut estre enfreinte. 4. 20. 4.

37 Si je ne fay les œuvres de mon Père, ne me croyez point, etc. 1. 13. 13.

CHAP. XI.

- 25 Je suis la résurrection et la vie. Qui croit en moy, encores qu'il soit mort, vivra. 1. 13. 13. — 2. 12. 4. — 3. 25. 9. 4. 16. 17.
- 41 Père je te ren grâces que tu m'as exaucé. 4. 13. 13.
- 43 Ayant dit ces choses il cria à haute voix, Lazare vien dehors. 4. 19. 29.
- 44 Adoneques sortit le mort ayant les pieds et les mains liez de bandes et sa face estoit enveloppée d'un couvre-chef. Jésus leur dit, Desliez-le et le laissez aller. 3. 4. 5.
- 47 Adoneques les principaux Sacrificateurs, et les Pharisiens assemblèrent le conseil, et disoyent, Que faisons-nous ? 4. 5. 7.

CHAP. XII.

- 27 Père sauve-moy de ceste heure : mais pour cela suis-je venu en ceste heure ? 2. 12. 4. — 2. 16. 12.
- 28 Père glorifie ton nom. 2. 12. 4. — 2. 16. 12.
- 31 Maintenant est le jugement de ce monde : maintenant le Prince de ce monde sera jetté dehors. 4. 14. 13.
- 32 Et moy si je suis enlevé de la terre, je tireray tous hommes à moy. 3. 25. 6.
- 39 Pourtant ne pouvoient-ils croire, à cause que derechef Esaïe dit. 3. 24. 13.
- 41 Ces choses dit Esaïe, quand il veit la gloire d'iceluy et parla de luy. 1. 13. 11. — 4. 13. 23.
- 43 Car ils ont plus aimé la gloire des hommes que la gloire de Dieu. 3. 14. 9.
- 49 Je n'ay point parlé de moy-mesme. 4. 8. 13.

CHAP. XIII.

- 4 Se lève du souper, et oste sa robbe, et ayant prins un linge, il s'en ceignit. 4. 19. 23.
- 15 Car je vous ay donné exemple qu'ainsi que je vous ay fait, vous faciez aussi. 3. 16. 2.
- 18 Je ne parle point de vous tous : je sçay ceux que j'ay esleus. 3. 22. 7. — 3. 24. 9.

- 34 Je vous donne un nouveau commandement, que vous aimiez l'un l'autre, comme, di-je, je vous ay aimez : afin que vous vous aimiez aussi l'un l'autre. 3. 16. 2.

CHAP. XIV.

- 1 Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moy. 1. 13. 13.—2. 6. 4.
 5 Thomas luy dit, Seigneur, nous ne sçavons là où tu vas : comment doncques pouvons-nous sçavoir le chemin? 4. 17. 23.
 6 Je suis le chemin, et la vérité, et la vie. 1. 13. 17.—2. 6. 1.—3. 2. 1.—3. 20. 21.—4. 16. 17.
 8 Philippe luy dit, Seigneur, monstre-nous le Père, et il nous suffit. 4. 17. 23.
 10 Ne crois-tu point que je suis en mon Père, et le Père est en moy? Les paroles que je di, je ne les di point de par moy-mesme, mais le Père qui demeure en moy est celuy qui fait les œuvres. 1. 13. 19.—2. 44. 2.—4. 8. 13.
 11 Croyez-moy que je suis à mon Père, et le Père est en moy : sinon croyez-moy pour ces œuvres. 1. 13. 13.
 13 Et quoy que demandiez en mon nom, je le feray, afin que le Père soit glorifié par le Fils. 3. 20. 17.
 16 Et je prieray le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer avec vous éternellement. 1. 13. 17.—4. 8. 11.
 17 Asçavoir l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, pource qu'il ne le voit, et ne le cognoist : mais vous le cognoissez, car il demeure avec vous, et sera en vous. 3. 4. 4.—3. 2. 39.
 26 Mais le Consolateur qui est le saint Esprit, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous réduira en mémoire toutes les choses que je vous ay dites. 2. 2. 21.—4. 8. 8.—4. 8. 13.
 28 Le Père est plus grand que moy. 1. 13. 26.
 30 Je ne parleray plus guères avec vous : car le prince de ce monde vient, et n'a rien en moy. 1. 44. 13.—1. 44. 48.

CHAP. XV.

- 1 Je suis le vray cep, et mon Père est le vigneron. 2. 3. 9.—2. 44. 3.—4. 19. 34.
 3 Vous estes jà nets pour la Parole que je vous ay dite. 3. 6. 3.
 5 Je suis le cep, et vous en estes les sarmens : qui demeure en moy, et moy en luy porte beaucoup de fruit : car sans moy vous ne pouvez rien faire. 2. 2. 8.—2. 3. 9.—2. 5. 4.—4. 19. 34.
 10 Si vous gardez mes commandemens vous demeurerez en mon amour, comme j'ay gardé les commandemens de mon Père, et demeure en son amour. 3. 16. 2.
 16 Je vous ay ordonné afin que vous aliez et apportiez fruit, et que vostre fruit soit permanent. 3. 22. 3.—3. 22. 8.—4. 1. 6.
 19 Si vous eussiez esté du monde, le monde aimeroit ce qui seroit sien : or pource que vous n'estes point du monde, mais que je vous ay esleus du monde, pourtant vous hait le monde. 3. 22. 7.
 26 L'Esprit de vérité qui procède de mon Père. 1. 13. 17.

CHAP. XVI.

- 2 Ils vous chasseront hors des synagogues. 4. 2. 6.
 7 Il vous est expédient que je m'en aille. 1. 13. 26.—2. 46. 44.—3. 25. 3. 4. 17. 26.
 11 De jugement, pource que le prince de ce monde est jà jugé. 1. 44. 13.
 12 J'ay à vous dire encores plusieurs choses : mais vous ne les pouvez porter maintenant. 3. 21. 2.—4. 8. 14.
 13 Quand cestuy-ci sera venu, c'est-à-dire, l'Esprit de vérité, il vous conduira en toute vérité : car il ne parlera point de soy, mais il dira tout ce qu'il aura ouy, etc. 1. 9. 1.—3. 2. 34.—4. 8. 8.—4. 8. 13.
 17 Aucuns de ses disciples dirent entre eux, Qu'est-ce qu'il nous dit, Un petit de temps, et vous ne me verrez point? etc. 4. 17. 23.
 20 Vous pleurerez et lamenterez, et le monde s'esjouira : vous serez, di-je,

contristez, mais vostre tristesse sera convertie en joye. 3. 8. 9.

24 Jusques à présent vous n'avez rien demandé en mon nom, demandez et vous recevrez, afin que vostre joye soit plene. 3. 20. 17. — 3. 20. 18.

26 En ce jour-là vous demanderez en mon nom. 3. 20. 48.

28 Je suis issu du Père, et suis venu au monde : derechef je délaisse le monde. et m'en vay au Père. 4. 17. 26.

CHAP. XVII.

3 Ceste est la vie éternelle, Qu'ils te cognoissent seul vray Dieu, et celuy que tu as envoyé, asçavoir Jésus-Christ. 1. 13. 26. — 2. 6. 1. — 3. 2. 3.

5 Maintenant toy Père, glorifie-moy envers toy-mesme de la gloire laquelle j'ay eue avec toy, devant que le monde fust fait. 1. 13. 8. — 1. 13. 22. — 2. 14. 2.

6 J'ay manifesté ton nom aux hommes, lesquels tu m'as donnez du monde : ils estoient tiens, et tu me les as donnez, etc. 3. 24. 1. — 3. 24. 6.

9 Je prie pour eux : je ne prie point pour le monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donnez : car ils sont tiens. 3. 22. 7.

12 Quand j'estoye avec eux, je les garde en ton nom. J'ai gardé ceux que tu m'as donnez : et nul d'eux n'est péry, sinon le fils de perdition, afin que l'Escriture fust accomplie. 3. 22. 7. — 3. 24. 6. — 3. 24. 7. — 3. 24. 9.

15 Je ne prie point que tu les ostes du monde, mais que les gardes du mal. 2. 5. 11.

19 Et pour eux, je me sanctifie moy-mesme, afin qu'eux aussi soyent sanctifiez en vérité. 2. 13. 1. — 2. 13. 4. 2. 15. 6. — 2. 17. 6. — 3. 11. 12.

21 Afin que tous soyent un, ainsi que toy Père es en moy, et moy en toy : afin, di-je, qu'eux aussi soyent un en nous, afin que le monde croye que tu m'as envoyé. 3. 2. 24.

CHAP. XVIII.

4 Or Jésus sçachant toutes les choses qui luy devoient advenir, s'advançant leur dit, Qui cherchez-vous ? 2. 16. 5.

36 Jésus respondit, Mon règne n'est

point de ce monde, si mon règne estoit de ce monde, mes gens combatroyent que je ne fusse livré aux Juifs, mais maintenant mon règne n'est point d'yci. 2. 15. 3.

37 Quiconques est de vérité oit ma voix. 4. 2. 4.

38 Pilate luy dit, Qu'est-ce que vérité ? Et quand il eut dit cela, il sortit derechef vers les Juifs, et leur dit, Je ne trouve aucun crime en luy. 2. 16. 5.

CHAP. XIX.

30 Or quand Jésus eut prins le vinaigre, il dit, Tout est accompli, etc. 4. 18. 3. — 4. 18. 13.

34 L'un des gendarmes luy perça le costé avec une lance, et incontinent il en sortit sang et eau. 4. 14. 22.

36 Pas un os d'iceluy ne sera cassé. 1. 16. 9.

CHAP. XX.

8 Adoncques aussi y entra l'autre disciple qui estoit venu le premier au sépulchre, et le veit, et crut. 3. 2. 4.

17 Ne me touche point, car je ne suis point encores monté à mon Père. 2. 12. 2. — 4. 17. 29.

19 Quand le soir fut venu de ce jour-là qui estoit le premier de la semaine, et que les portes estoient fermées, où les disciples estoient assemblez, etc. 4. 17. 29.

22 Et quand il eut dit cela, il souffla sur eux, et leur dit, Recevez le saint Esprit. 4. 19. 7. — 4. 19. 29.

23 A tous ceux que vous remettrez les péchez, ils leur seront remis, et à quiconques vous les retiendrez, ils seront retenus. 3. 4. 12. — 4. 1. 22. — 4. 2. 10. — 4. 6. 3. — 4. 6. 4. — 4. 8. 4. 4. 11. 1. — 4. 12. 4.

28 Mon Seigneur et mon Dieu. 1. 13. 14.

31 Mais ces choses sont escrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez vie par son nom. 3. 2. 6.

CHAP. XXI.

15 Simon fils de Jona, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Il luy dit, Certes Seigneur, tu sais que je t'aime. Il luy dit, Pay mes agneaux. 4. 6. 3. — 4. 11. 1. — 4. 19. 28.

48 Quand tu estois plus jeune, tu te ceignois, et allois où tu voulois, etc. 3. 8. 9.

ACTES DES APOSTRES.

CHAP. I.

3 Ausquels aussi après avoir souffert, il se présenta soy-mesme, vivant avec plusieurs approbations, estant veu par eux par quarante jours, etc. 2. 16. 44. — 3. 25. 3. — 4. 17. 47.

5 Jehan a baptisé d'eau, mais vous serez baptisez du saint Esprit devant peu de jours. 4. 15. 48.

8 Mais vous recevrez la vertu du saint Esprit venant sur vous, et me serez tesmoins tant en Jérusalem que par toute Judée, etc. 4. 3. 42. — 4. 49. 28.

9 Et quand il eut dit ces choses, il fut eslevé, eux le regardans, et une nuée le soustenant, l'emporta de devant leurs yeux. 2. 16. 44. — 3. 25. 3. — 4. 17. 47. — 4. 17. 27.

40 Voyci deux hommes se présentèrent devant eux en vestemens blancs. 4. 44. 6.

41 Cestuy-là asçavoir Jésus qui a esté eslevé en haut d'avec vous au ciel, viendra ainsi que vous l'avez veu aller au ciel. 4. 44. 6. — 2. 16. 47. — 4. 17. 24. — 4. 17. 27.

45 En ce jour-là Pierre se leva au milieu des disciples. Or là estoit une compagnie environ de six vingt personnes. 4. 3. 45.

23 Lors ils en présentèrent deux, asçavoir Joseph appelé Barsabas, qui estoit surnommé Juste, et Matthias. 4. 3. 43. — 4. 3. 44.

26 Adoncques ils jettèrent le sort d'iceux, et le sort cheut sur Matthias, qui d'un commun fut mis au nombre des onze Apostres. 4. 3. 15.

CHAP. II.

3 Et leur apparurent des langues départies, comme de feu, et se posa sur un chacun d'eux. 4. 45. 8.

4 Et tous furent remplis du saint Esprit, et commencèrent à parler divers langages. 4. 49. 8.

16 Quiconques invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. 4. 13. 20.

23 Iceluy di-je estant livré par le conseil diffini et providence de Dieu, avez

pris, et l'avez crucifié et occis par les mains des iniques. 4. 18. 4. — 3. 22. 6.

24 Lequel Dieu a ressuscité, ayant deslié les douleurs de la mort, pourtant qu'il n'estoit possible qu'il fust retenu d'icelle. 2. 16. 40. — 2. 16. 44. — 2. 16. 42.

33 Après doncques qu'il a esté eslevé par la dextre de Dieu, et qu'il a receu de son Père la promesse du saint Esprit, il a espandu ce que maintenant vous voyez et oyez. 2. 16. 45.

37 Hommes frères, que ferons-nous? 3. 3. 4. — 4. 16. 22.

38 Amendez-vous, et qu'un chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, en rémission des péchez, etc. 4. 45. 6.

39 La promesse est faite à vous et à vos enfans, et à tous ceux qui sont loing, autant que le Seigneur nostre Dieu en appellera. 4. 46. 15.

41 Ceux doncques qui receurent volontiers sa Parole, furent baptisez. Et furent adjoustées en ce jour-là environ trois mille personnes. 4. 45. 6. — 4. 47. 6.

42 Lesquelles estoient persévérantes en la doctrine des Apostres, et en la communion et fraction du pain, et en oraisons. 4. 47. 45. — 4. 17. 35. — 4. 17. 44.

CHAP. III.

6 Adoncques Pierre dit, Je n'ay or ny argent, mais ce que j'ay je te le donne, au nom de Jésus-Christ Nazarien, Lève-toy et chemine. 4. 43. 43. — 4. 19. 48.

15 Et avez mis à mort le Prince de vie, que Dieu a ressuscité des morts, de quoy nous sommes tesmoins. 2. 47. 4.

18 Mais Dieu a ainsi accompli les choses qu'il avoit prédites par la bouche de ses Prophètes, que Christ devoit souffrir. 4. 48. 4.

19 Amendez-vous doncques, et vous convertissez, afin que vos péchez soyent effacez. 3. 3. 20.

21 Lequel il faut que le ciel contienne jusques au temps de la restauration de tout ce que Dieu a prédit par la bouche de tous ses saints Prophètes dès le commencement du monde. 2. 16. 45. — 4. 17. 29.

- 25 Vous estes fils des Prophètes, et de l'alliance que Dieu a ordonnée à nos pères, etc. 2. 10. 23. — 4. 16. 45.
 26 C'est pour vous premièrement que Dieu ayant suscité son Fils Jésus, l'a envoyé pour vous bénir, en retirant un chacun de vous de vos mauvaistiez. 3. 3. 20.

CHAP. IV.

- 12 Et n'y a point de salut en aucun autre : car aussi il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous fale estre sauvez. 2. 46. 4. — 2. 16. 14.
 28 Pour faire toutes les choses que ta main et ton conseil avoyent au paravant déterminées d'estre faites. 1. 48. 4. — 4. 48. 3.
 32 Et la multitude de ceux qui croyoyent estoit un cœur et une âme. 4. 1. 3.

CHAP. V.

- 3 Tu n'as point menty aux hommes, mais à Dieu. 4. 13. 45.
 16 Le populaire pareillement des villes qui estoient voisines, s'assembloit en Jérusalem amenans les malades, et ceux qui estoient tormentez des esprits immondés, lesquels tous estoient guairis. 4. 49. 48.
 29 Il faut plustost obéir à Dieu qu'aux hommes. 3. 3. 49. — 4. 20. 32.
 31 C'est celuy que Dieu a eslevé par sa dextre, pour Prince et Sauveur, pour donner repentance à Israël et rémission des péchez. 3. 3. 49.
 41 Eux donques s'en allèrent de devant le conseil joyeux, de ce qu'ils avoyent eu cest honneur de souffrir opprobre pour son nom. 3. 8. 7.

CHAP. VI.

- 1 En ces jours-là que les disciples se multiployent, advint un murmure des Grecs contre les Hébreux, pource que les vefves estoient mesprisées au service ordinaire. 3. 2. 6.
 2 Parquoy les douze ayans appelé la multitude des disciples, dirent, Il n'est point raisonnable, etc. 3. 2. 6. — 4. 3. 45. — 4. 44. 9.
 3 Choisissez donques, frères, sept hommes d'entre vous, de qui on ait bon

- tesmoignage, pleins du saint Esprit et de sapience, etc. 4. 3. 9.
 6 Lesquels après avoir prié, mirent les mains sur eux. 4. 3. 46.
 7 Et la Parole de Dieu croissoit, et le nombre des disciples se multiplioit fort en Jérusalem, etc. 3. 2. 6.
 10 Ne pouvant résister à la sapience et à l'Esprit, par lequel parloit Estiene. 3. 3. 22.

CHAP. VII.

- 5 Et ne luy donna aucun héritage en icelle, non pas seulement pour assoir le pied. 2. 40. 43.
 28 Me veux-tu tuer ainsi que tuas hier l'Egyptien ? 4. 20. 40.
 44 Le tabernacle du tesmoignage a esté avec nos pères au désert, comme avoit ordonné celuy qui avoit dit à Moÿse, qu'il le fist selon le patron qu'il avoit veu. 2. 7. 4.
 48 Le souverain n'habite point és temples faits de main. 3. 20. 30. — 4. 4. 5.
 53 Vous qui avez receu la Loy par la disposition des Anges, et ne l'avez point gardée. 4. 14. 9.
 55 Mais luy estant plein du saint Esprit, ayant les yeux fichés au ciel, veit la gloire de Dieu, et Jésus estant à la dextre de Dieu. 3. 25. 3. — 4. 17. 47. — 4. 17. 29.
 56 Et dit, Voyci, je voy les cieux ouverts, et le Fils de l'homme estant à la dextre de Dieu. 2. 46. 45. — 4. 17. 29.
 59 Et lapidoÿent Estiene invoquant et disant, Seigneur Jésus reçoÿ mon esprit. 4. 13. 43. — 4. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. VIII.

- 13 Et Simon crut aussi luy-mesme, lequel après avoir esté baptisé, ne bougeoit d'auprès de Philippes, et voyant les signes, etc. 3. 2. 40.
 14 Ils leur envoyèrent Pierre et Jehan. 4. 6. 7. — 4. 45. 8.
 15 Lesquels estans là descendus, prièrent pour eux, afin qu'ils receussent le saint Esprit. 4. 49. 6.
 16 Il n'estoit point encores descendu sur aucun d'eux, mais seulement estoÿent baptisez au nom du Seigneur Jésus. 4. 45. 6. — 4. 49. 8.

- 17 Puis ils mirent les mains sur eux, et iceux receurent le saint Esprit. 4. 45. 8. — 4. 46. 31.
- 18 Simon ayant veu que par l'imposition des mains des Apostres, le saint Esprit estoit donné, il leur présenta de l'argent. 3. 2. 40.
- 22 Repen-toy doncques, de ceste tiene malice, et prie Dieu si possible la pensée de ton cœur seroit remise. 4. 4. 26.
- 27 Philippe se levant, s'en alla, et voyci un homme eunuque, qui avoit tout maniement sous Candace Royne des Ethiopiens commis sur toutes les richesses d'icelle qui estoit venu pour adorer en Jérusalem. 3. 2. 32.
- 34 Lequel eunuque dit, Et comment le pourray-je entendre, si aucun ne me guide? etc. 3. 2. 32.
- 37 Philippe dit, Si tu crois de tout ton cœur, il est loisible. 4. 44. 8. — 4. 46. 22.
- 38 Tous deux descendirent en l'eau, Philippe et l'eunuque, et le baptisa. 4. 46. 31.

CHAP. IX.

- 1 Saul enflammé encores de menaces et tueries contre les disciples du Seigneur, etc. 3. 2. 6.
- 3 Advint qu'en cheminant, il approcha de Damas, et soudainement une lumière resplendit du ciel comme un esclair à l'entour de luy. 4. 17. 17.
- 4 Et estant cheut en terre, il ouyt une voix qui luy dit, Saul, Saul, pourquoy me persécutes-tu? 3. 25. 3. — 4. 17. 29.
- 6 Lève-toy, et entre en la ville, et là il te sera dit ce qu'il te faudra faire. 4. 3. 3.
- 40 Or y avoit-il un disciple en Damas nommé Ananias, auquel le Seigneur dit en vision, Ananias, et il dit : Me voici Seigneur. 3. 2. 6.
- 43 Seigneur, j'ay ouy parler à plusieurs de cest homme, etc. 4. 43. 43.
- 44 Mesmes aussi il a yci autorité, etc., de lier tous ceux qui invoquent ton nom. Là mesme.
- 45 Il m'est un instrument d'eslite. 4. 3. 5.
- 47 Ananias donc s'en alla, et entra en la maison, et en mettant les mains sur luy, dit, Saul, frère, le Seigneur asça-

- voir Jésus, qui t'est apparu par le chemin par lequel tu venois, etc. 4. 45. 15. — 4. 49. 40.
- 19 Ainsi Saul fut par aucuns jours avec les disciples qui estoient en Damas. 3. 2. 6.
- 25 Les disciples le prenant de nuict, le descendoient par la muraille, en l'avalant en une corbeille. Là mesme.
- 26 Ne croyans point qu'il fust disciple. Là mesme.
- 36 Il y avoit aussi en Joppe une disciple nommée Tabitha, qui signifie Dorcas, laquelle estoit pleine de bonnes œuvres, et d'aumosne qu'elle faisoit. Là mesme.
- 38 D'autant que Lydde estoit près de Joppe, les disciples oyans que Pierre y estoit envoyèrent vers luy. Là mesme.
- 40 Mais Pierre après les avoir tous envoyez hors, se mit à genoux. 4. 49. 2.

CHAP. X.

- 2 Homme de bonne piété, et craignant Dieu avec toute sa famille, faisant beaucoup d'aumosnes au peuple, et priant Dieu assiduellement. 3. 24. 40. — 4. 49. 2.
- 3 Iceluy veit en vision manifestement, environ neuf heures du jour, un Ange de Dieu qui vint à luy. 4. 3. 3.
- 25 Advint que quand Pierre entroit, Corneille luy vint au-devant, et se jettant à ses pieds, l'adora. 4. 42. 3.
- 34 Et dit, Corneille, ta prière est exaucée, et tes aumosnes sont en mémoire devant Dieu. 3. 2. 32.
- 34 En vérité, j'apperçoy que Dieu n'a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 47. 4. — 3. 23. 40.
- 42 Et nous a commandé de prescher au peuple, et tesmoigner que c'est luy qui est ordonné de Dieu pour estre juge des vifs et des morts. 2. 16. 47.
- 43 Tous les Prophètes luy rendent tesmoignage, que quiconques croira en luy, recevra rémission des péchez par son nom. 3. 4. 25. — 3. 5. 2.
- 44 Comme Pierre tenoit encores ces propos, le saint Esprit descendit sur tous ceux qui oyoyent la Parole. 4. 46. 34.
- 48 Et commanda qu'ils fussent baptisez au nom du Seigneur. 4. 45. 45.

CHAP. XI.

- 3 Tu es entré chez les hommes incircoucis, et as mangé avec eux. 4. 6. 7.
 4 Adonques Pierre commençant leur exposa tout par ordre. 4. 6. 7.
 16 Lors, j'eü souvenance de la parole du Seigneur comme il disoit, Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisez du saint Esprit. 3. 2. 3. — 4. 45. 48.
 18 Ces choses ouyes, ils s'appaisèrent et glorifièrent Dieu, disans, Dieu donc a donné aux Gentils aussi repentance pour avoir vie. 3. 3. 21.
 26 Tellement qu'en Antioche les disciples furent premièrement nommez Chrestiens. 3. 2. 6. — 4. 16. 31.
 29 Et les disciples, chacun selon son pouvoir proposèrent d'envoyer quelque chose, etc. 3. 2. 6.

CHAP. XII.

- 15 Et eux disoyent, C'est son Ange. 1. 14. 7.

CHAP. XIII.

- 2 Séparez-moy Barnabas et Saul pour l'œuvre auquel je les ay appelez. 4. 3. 14. — 4. 12. 14. — 4. 12. 16.
 3 Après avoir jusné et prié, ils mirent les mains sur eux, et les envoyèrent. 4. 3. 15. — 4. 12. 14. — 4. 12. 16.
 36 David après avoir servy en son temps au conseil de Dieu s'est endormy, et a esté mis avec ses pères, et a senty corruption. 3. 20. 23.
 38 Parquoy, hommes frères, il vous soit notoire que par iceluy vous est annoncée la rémission des péchez. 3. 11. 3. — 3. 11. 22.
 39 Et de tout ce de quoy vous n'avez peu estre justifié par la Loy de Moyse, quiconques croit en luy, est justifié. 2. 17. 5. — 3. 11. 3. — 3. 15. 6.
 43. Lesquels parlans à eux, les enhortèrent de persévérer en la grâce de Dieu. 2. 5. 8.
 48 Et les Gentils oyans cela, glorifièrent la Parole du Seigneur, et tous ceux qui estoient ordonnez à la vie éternelle crurent. 3. 2. 41. — 3. 24. 2. — 3. 24. 13.
 52 Les disciples estoient remplis de joye et du saint Esprit. 3. 2. 6.

CHAP. XIV.

- 17 Lequel es temps passez a laissé tous les Gentils cheminer en leur voye. 4. 5. 13. — 2. 11. 11.
 20 Mais les disciples estans assemblez à l'entour de luy, il se leva et entra en la ville. 3. 2. 6.
 22 Par plusieurs oppressions, il nous faut entrer au royaume de Dieu. 3. 8. 4. — 3. 18. 7. — 3. 25. 8.
 23 Et après que par l'advis des assemblees, ils eurent créé des anciens en chacune Eglise, ayans prié avec jusne, ils les recommandèrent au Seigneur. 4. 3. 7. — 4. 3. 12. — 4. 3. 45. — 4. 12. 16.

CHAP. XV.

- 7 Après grande dispute, Pierre se leva, et leur dit, Hommes frères, vous sçavez, etc. 4. 6. 7.
 9 Et n'a point fait de différence entre nous et eux, ayans purifié leurs cœurs par foy. 3. 14. 8. — 4. 14. 4.
 10 Maintenant donques, pourquoy tentez-vous Dieu, pour mettre un joug sur le col des disciples, etc. 3. 2. 6.
 11 Ains nous croyons que nous serons sauvez par la grâce du Seigneur Jésus-Christ comme eux aussi. 3. 5. 4.
 20 Mais de leur escrire qu'ils s'abstiennent des souilleures des idoles, et de paillardise et de choses estouffées et de sang. 4. 10. 17. — 4. 10. 21.
 29 C'est que vous vous abstenez des choses sacrifiées aux idoles, etc. 4. 10. 17.

CHAP. XVI.

- 1 Or arriva-il à Derbe et Lystre, et voicy un disciple estoit là nommé Timothée, fils d'une femme juifve, fidèle, mais d'un père grec. 3. 2. 6.
 3 Parquoy Paul voulut qu'il allast avec luy : et l'ayant prins, le circoncit à cause des Juifs qui estoient en ces lieux-là, etc. 3. 19. 12.
 44 Adonques une femme nommée Lydie marchande de pourpre de la ville de Thyatire servante à Dieu, nous ouyt, de laquelle le Seigneur ouvrit le cœur, etc. 3. 24. 13.
 45 Et quand elle eut esté baptisée et sa famille, etc. 4. 16. 8.

- 33 Puis incontinent il fut baptisé, et tous ses domestiques. 4. 46. 8.
 37 Mais Paul leur dit, Après nous avoir fouettez publiquement sans forme de jugement, nous qui sommes Romains, ils nous ont mis en prison, et maintenant nous mettent-ils hors secrettement? Il ne sera point ainsi; mais qu'ils viennent eux-mesmes, et qu'ils nous mettent hors. 4. 20. 19.

CHAP. XVII.

- 18 Car aussi nous sommes sa lignée. 4. 5. 3.
 17 Afin qu'ils cherchent le Seigneur, si d'aventure ils eussent peu l'attoucher en tastonnant, et trouver: jà soit qu'il ne soit point loing d'un chacun de nous. 4. 5. 3. — 4. 5. 8. — 4. 5. 13.
 28 Par luy nous vivons, et avons mouvement, et sommes, comme aussi aucuns de vos poëtes ont dit: car aussi nous sommes sa lignée. 4. 5. 3. — 4. 15. 5. — 4. 16. 1. — 4. 16. 4.
 29 Comme ainsi soit donc que nous soyons le lignage de Dieu, nous ne devons pas estimer la Divinité estre semblable à or ou argent, etc. 4. 11. 2.
 30 Dieu ayant dissimulé les temps de l'ignorance, dénonce maintenant à tous hommes en tous lieux, qu'ils se repentent. 3. 3. 7.
 32 Et quand ils ouyrent parler de la résurrection des morts, les uns s'en mocquoient, etc. 3. 25. 7.

CHAP. XVIII.

- 18 Après qu'il se fut fait raire la teste en Cenchrée. Car il l'avoit de vœu. 4. 19. 26.
 23 Confermant tous les disciples. 3. 2. 6.

CHAP. XIX.

- 1 Où ayant trouvé aucuns disciples, il leur dit, etc. Là mesme.
 3 En quoy doncques avez-vous esté baptisez? lesquels dirent, Au Baptesme de Jehan. 4. 15. 8. — 4. 15. 18.
 4 Jehan a baptisé du baptesme de repentance, disant au peuple qu'ils crussent en celuy qui venoit après luy, etc. 4. 15. 7.
 5 Ces choses ouyes, ils furent baptisez

au nom du Seigneur Jésus. 4. 15. 6. — 4. 15. 8. — 4. 15. 18.

- 6 Et après que Paul leur eut imposé les mains, le saint Esprit vint sur eux, et parloyent langages, et prophétisoient. 4. 3. 15.
 12 De sorte que mesmes on portoit de dessus son corps des couvre-chefs et devantiers sur les malades, et leurs maladies se partoyent d'eux, et les mauvais esprits sortoient hors. 4. 19. 18.
 13 Aucuns des Juifs exorcistes qui trotyent çà et là, s'essayèrent d'invoquer sur ceux qui avoyent des mauvais esprits, le nom du Seigneur, disans, Nous vous adjurons par Jésus que Paul presche. 4. 19. 24.

CHAP. XX.

- 1 Après que le trouble fut cessé, Paul ayant appelé à soy ses disciples, les embrassa, etc. 3. 2. 6.
 10 Paul estant descendu se pencha sur luy, et l'embrassa, et dit, Ne vous troublez point: car son âme est en luy. 4. 19. 19.
 17 Et envoya de Millet en Ephèse, et appela les Anciens de l'Eglise. 4. 3. 8.
 18 Vous sçavez comme je me suis porté tousjours avec vous dès le premier jour que j'entray en Asie. 4. 3. 7.
 20 Je n'ay rien caché des choses qui vous estoyent utiles, que je ne vous aye presché et enseigné publiquement et par les maisons. 4. 1. 22. — 4. 3. 6. — 4. 12. 2.
 21 Testifiant tant aux Juifs qu'aux Grecs, la repentance qui est envers Dieu, et la foy en nostre Seigneur Jésus. 3. 2. 1. — 3. 3. 2. — 3. 3. 5. — 4. 3. 6.
 26 Je vous pren à tesmoins aujourd'huy que je suis net du sang de tous. 4. 4. 3. — 4. 12. 2.
 28 Prenez doncques garde à vous, et à tout le troupeau, auquel le saint Esprit vous a mis Evesques pour paistre l'Eglise de Dieu, laquelle il a acquise par son sang. 4. 13. 11. — 2. 14. 2. — 3. 5. 2. — 3. 11. 8. — 4. 5. 8.
 29 Je sçay qu'après mon départ, qu'il entrera parmi vous des loups qui vous

grimeront, n'espargnans point le troupeau. 4. 9. 4.

30 Et se leveront d'entre vous-mesmes des hommes annonçans choses perverses pour attirer les disciples après eux. Là mesme.

34 Pourtant, veillez, ayans souvenance que par trois ans nuit et jour, je n'ay cessé d'admonester avec larmes un chacun. 4. 3. 6.

36 Et quand il eut dit ces paroles, il se mit à genoux, et pria avec eux tous. 4. 49. 2.

CHAP. XXI.

4 Et ayans trouvé là des disciples, nous y demeurâmes sept jours. 3. 2. 6.

CHAP. XXII.

4 Hommes frères et pères. escoutez-moy en la défense dont j'use maintenant envers vous. 4. 20. 49.

16 Lève-toy, et sois baptisé et lavé de tes péchez en invoquant le nom du Seigneur. 4. 45. 45.

18 Et je le vei qui me disoit, Haste-toy, et pars légèrement de Jérusalem : car ils ne recevront point le tesmoignage que tu leur donneras de moy. 4. 47. 17. — 4. 47. 29.

25 Quand doncques ils l'eurent garroté de courroyes, Paul dit au Centenier qui estoit près de luy, Vous est-il licite de fouetter un bourgeois de Rome, et non condamné? 4. 20. 49.

CHAP. XXIII.

4 Et Paul ayant les yeux dressez vers le conseil, dit, Hommes frères, j'ay servy en toute bonne conscience devant Dieu, jusques à ce jour. 3. 47. 44.

8 Les Sadduciens disent qu'il n'y a point de résurrection ny Ange, ny Esprit. 4. 14. 9. — 4. 15. 2. — 2. 40. 23. — 3. 25. 5.

12 Le jour venu, aucuns des Juifs firent complot et serment avec exécution, disans qu'ils ne mangeroient ne beuvoyent jusques à tant qu'ils eussent ocy Paul. 4. 43. 3.

CHAP. XXIV.

12 Et ne m'ont point trouvé au temple disputant avec aucun, ou faisant amas de peuple, ny és Synagogues, ny en la ville. 4. 20. 19.

15 Ayant espérance en Dieu que la résurrection des morts tant des justes que des injustes adviendra, laquelle aussi ceux-ci mesmes attendent. 3. 25. 9.

16 Et pourtant je mets peine à ce que j'aye tousjours la conscience sans offense envers Dieu et envers les hommes. 3. 19. 46. — 4. 40. 4.

CHAP. XXV.

10 Et Paul dit, J'assisté au siège judiciaire de César, où il me faut estre jugé. Je n'ay fait aucune injure aux Juifs, comme aussi tu le cognois trèsbien. 4. 20. 49.

14 Que si j'ay forfait ou commis aucune chose digne de mort, je ne refuse point de mourir : mais s'il n'est rien de cela de quoy ils m'accusent, nul ne me peut donner à eux, j'en appelle à César. 4. 20. 49.

CHAP. XXVI.

17 Te délivrant du peuple et des Gentils, ausquels maintenant je t'envoye. 3. 2. 4.

18 Pour ouvrir leurs yeux, afin qu'ils soyent convertis de ténèbres en lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, pour recevoir rémission de leurs péchez : et part entre ceux qui sont sanctifiez par la foy qui est en moy. Là mesme.

20 Ains premièrement j'ay annoncé à ceux qui estoient en Damas et en Jérusalem, et par toute la contrée, et aux Gentils qu'ils se repentissent et se convertissent à Dieu en faisant œuvres dignes de repentance. 3. 3. 5.

CHAP. XXVIII.

15 Quand les frères de là eurent ouy nouvelles de nous, ils vindrent au-devant de nous. 4. 6. 15.

16 Quand doncques nous fusmes venus à Rome, le Centenier livra les prisonniers, etc. 4. 6. 15.

25 Le saint Esprit a bien parlé à nos pères par Esaïe le Prophète. 1. 43. 15.

ROMAINS.

CHAP. I.

1 Paul serviteur de Jésus-Christ appelé

- pour estre Apostre, choisy à part pour annoncer l'Évangile de Dieu. 2. 14. 6. — 4. 3. 10.
- 2 Lequel il avoit au paravant promis par ses Prophètes és saintes Escritures. 2. 10. 3.
- 3 Touchant son Fils qui a esté fait de la semence de David selon la chair. 2. 13. 1. — 2. 13. 3. — 2. 14. 6.
- 4 Et a esté déclaré Fils de Dieu en puissance selon l'esprit de sanctification par la résurrection des morts : c'est asçavoir nostre Seigneur Jésus-Christ. 2. 16. 13. — 4. 19. 22.
- 5 Par lequel nous avons receu grâce et office d'Apostre, afin qu'il y ait obéissance de foy envers tous les gentils en son nom. 3. 2. 6. — 3. 2. 8. — 3. 2. 29.
- 7 Grâce vous soit, et paix de par Dieu nostre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ. 4. 13. 13.
- 9 Dieu auquel je sers en mon esprit en l'Évangile de son Fils, m'est tesmoin que sans cesse je fay mémoire de vous. 2. 8. 27.
- 16 Je n'ay point honte de l'Évangile de Christ, veu que c'est la puissance de Dieu en salut à tous croyans : au Juif premièrement, et puis aussi au Grec. 2. 9. 4. — 2. 10. 3. — 3. 2. 29. — 4. 4. 5.
- 17 Car la justice de Dieu se révèle en iceluy de foy en foy (comme il est escrit) Le juste vivra de sa foy. 3. 2. 29. — 3. 11. 19. — 3. 2. 32.
- 19 Pourtant que ce qui se peut cognoistre de Dieu, est manifesté en eux : car Dieu le leur a manifesté. 4. 5. 1. — 4. 5. 13.
- 21 Pource qu'ayans cognu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne luy ont rendu grâces : ains ils sont devenus vains en leurs discours, et leur cœur destitué d'intelligence a esté rempli de ténèbres. 4. 5. 12.
- 22 Lesquels cuidans estre sages, sont devenus fols. 4. 4. 1.
- 28 Car ainsi qu'ils n'ont tenu conte de recognoistre Dieu, ainsi Dieu les a livrez en un esprit desproveu de tout jugement, pour faire choses qui ne sont nullement convenables. 4. 18. 2.

CHAP. II.

- 6 Qui rendra à un chacun selon ses œuvres. 3. 16. 3. — 3. 18. 4.
- 11 Car en Dieu il n'y a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 23. 10.
- 12 Tous ceux qui auront péché sans Loy, périront aussi sans Loy. Et tous ceux qui auront péché en la Loy, seront jugés par la Loy. 2. 2. 22.
- 13 Ceux qui oyent la Loy, ne sont point justes devant Dieu : mais ceux qui mettent en effet la Loy, seront justes. 3. 11. 15. — 3. 17. 13.
- 14 Veu que les Gentils qui n'ont point la Loy, font naturellement les choses qui sont de la Loy, iceux n'ayans point de Loy, etc. 2. 2. 22.
- 15 Comme ainsi soit qu'ils monstrent l'œuvre de la Loy escrite en leurs cœurs, leur conscience rendant pareillement tesmoignage, de leurs pensées entre elles accusans, etc. 3. 19. 15. — 4. 10. 3.
- 25 Si tu es transgresseur de la Loy, ta circoncision devient prépuce. 4. 14. 24.

CHAP. III.

- 4 Ains Dieu soit véritable, et tout homme menteur. 4. 15. 17.
- 9 Quoy donques? sommes-nous plus excellens^p nullement. Car nous avons ci-devant convaincu, que tous, tant Juifs que Grecs, sont sous péché. 3. 4. 6.
- 10 Comme il est escrit, Il n'y a nul juste, non pas un seul. 2. 4. 9. — 2. 3. 2. — 2. 5. 3.
- 12 Il n'y a nul qui face bien, non pas justes à un. 2. 5. 3.
- 15 Leurs pieds sont légers à espandre le sang. 2. 3. 3.
- 19 Or nous sçavons que tout ce que la Loy dit, elle le dit à ceux qui sont sous la Loy, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu. 2. 7. 8. — 2. 10. 3. — 3. 4. 6.
- 20 Parquoy nulle chair ne sera justifiée devant luy par les œuvres de la Loy : car par la Loy est donnée cognoissance de péché. 2. 5. 6. — 2. 7. 7. — 3. 11. 19.

- 21 Mais maintenant la justice de Dieu est manifestée sans Loy, ayant tesmoignage de la Loy et des Prophètes. 2. 9. 4. — 2. 40. 3. — 3. 44. 48. — 3. 44. 49.
- 23 Estans justifiez gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. 2. 46. 5. — 2. 17. 5. — 3. 4. 30. — 3. 44. 4. — 3. 44. 49. — 3. 45. 6. — 3. 20. 45.
- 24 Que Dieu a ordonné de tout temps pour propitiatoire par la foy au sang d'iceluy, pour démonstrer sa justice pour la rémission des péchez précédens, par la patience de Dieu. 2. 47. 4. — 3. 20. 45. — 4. 15. 3.
- 25 Pour démonstrer, di-je, sa justice au temps présent, afin qu'il soit trouvé juste et justifiant, celuy qui est de la foy de Jésus. 3. 44. 3. — 3. 44. 42. — 3. 43. 4. — 3. 43. 2. — 3. 44. 47.
- 26 Où est doncques ta vantance? Elle est forclose, par quelle loy? des œuvres? Non : mais par la Loy de foy. 3. 44. 43. — 3. 43. 2.

CHAP. IV.

- 2 Certes si Abraham a esté justifié par les œuvres, il a de quoy se vanter, mais non pas envers Dieu. 3. 44. 43. — 3. 44. 48.
- 3 Abraham a creu à Dieu, et il luy a esté réputé à justice. 3. 47. 8. — 3. 47. 10.
- 4 A celuy qui œuvre, le loyer ne luy est point réputé pour grâce, mais pour chose deue. 3. 44. 20.
- 5 Mais à celuy qui n'œuvre point, ains croit en celuy qui justifie le meschant, sa foy luy est réputée à justice. 3. 44. 3. — 3. 44. 6.
- 6 Comme aussi David déclaire la béatitude de l'homme à qui Dieu aloue justice sans œuvres, disant. 2. 47. 5. — 3. 44. 4. — 3. 44. 20. — 3. 44. 22.
- 7 Bien-heureux sont ceux desquels les iniquitez sont remises, etc. 3. 44. 4. — 3. 44. 44. — 3. 44. 44. — 3. 47. 10.
- 10 Comment doncques luy a-elle esté réputée? a-ce esté luy estant circoncis, ou durant le prépuce, etc. 4. 46. 43.
- 44 Puis il receut le signe de Circoncision pour un seau de la justice de foy, laquelle il avoit durant le prépuce. 4. 44.

5. — 4. 44. 24. — 4. 44. 23. — 4. 46. 20.
- 42 Et père de la Circoncision, asçavoir à ceux qui ne sont point seulement de la Circoncision, etc. 4. 46. 42.
- 43 Car la promesse n'est point advenue par la Loy à Abraham ou à sa semence, asçavoir d'estre héritier du monde : mais par la justice de foy. 3. 44. 41.
- 44 Car si ceux qui sont de la foy, sont héritiers, la foy est anéantie, et la promesse abolie. 3. 44. 41. — 3. 43. 3.
- 45 Veu que la Loy engendre ire : car là où il n'y a point de Loy, il n'y a point de transgression. 2. 7. 7. — 3. 44. 49.
- 47 Comme il est escrit, Je l'ay constitué père de plusieurs nations devant Dieu auquel il a creu, lequel donne vie aux morts, et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoient. 2. 40. 44. — 3. 2. 25. — 3. 44. 5.
- 24 Et sçachant certainement que celuy qui luy avoit promis estoit puissant aussi de ce faire. 3. 2. 34.
- 25 Lequel a esté livré pour nos péchez, il est ressuscité pour nostre justification. 2. 46. 5. — 2. 46. 43. — 2. 47. 5.

CHAP. V.

- 4 Estans doncques justifiez par foy, nous avons paix envers Dieu par nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 2. 46. — 3. 43. 5.
- 3 Sçachans que tribulation produit patience. 3. 8. 3.
- 5 Or espérance ne confond point, pourtant que l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le saint Esprit qui nous a esté donné. 3. 4. 2. — 3. 2. 42. — 3. 43. 5.
- 8 Dieu testifie sa charité envers nous, en ce que lorsque nous estions encores abandonnez à péché, Christ est mort pour nous. 2. 42. 4. — 2. 46. 4. — 3. 4. 25.
- 9 Beaucoup plus doncques estans maintenant justifiez en son sang, nous serons délivrez d'ire par luy. 2. 46. 5.
- 10 Si lors que nous estions ennemis, nous avons esté réconciliez à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plusost estans desjà réconciliez, nous sommes délivrez par sa vie. 2. 46. 2. — 2. 46. 4. — 2. 46. 5. — 2. 47. 3. — 2. 47. 6. — 3. 44. 24. — 3. 44. 6.

- 12 Comme par un homme le péché est entré au monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes d'autant que tous ont péché. 2. 1. 6. — 2. 1. 8. — 2. 13. 4.
- 15 Mais le don n'est pas comme le forfait. Car si par le forfait d'un, plusieurs sont morts : beaucoup plustost la grâce de Dieu et le don par la grâce qui est d'un homme, asçavoir Jésus-Christ, a redondé sur plusieurs. 3. 5. 4.
- 16 Et n'est pas ainsi du bénéfice, comme ce qui est entré par un qui a péché : car la coulpe est d'un forfait en condamnation : mais le don est de plusieurs forfaits à justification. 2. 17. 3. — 2. 17. 4.
- 19 Comme par la désobéissance d'un homme plusieurs ont été rendus pécheurs : aussi par l'obéissance d'un, plusieurs seront rendus justes. 2. 1. 4. — 2. 16. 5. — 2. 17. 3. — 3. 11. 4. — 3. 11. 9. — 3. 11. 12. — 3. 11. 23. — 4. 14. 24.
- 20 Or la Loy est survenue, afin que le forfait abondast : mais là où le péché a abondé, grâce y a plus abondé. 2. 5. 6. — 2. 7. 7.

CHAP. VI.

- 3 Ne sçavez-vous pas que nous tous qui avons été baptisez en Jésus-Christ, avons été baptisez en sa mort? 4. 15. 5.
- 4 Nous sommes doncques ensevelis avec luy en sa mort par le Baptesme, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie. 2. 8. 34. — 2. 16. 7. — 2. 16. 13. — 3. 3. 5. — 4. 16. 16. — 4. 16. 24. — 4. 19. 8.
- 6 Sçachans que nostre vieil homme a esté crucifié avec luy, à ce que le corps de péché fust destruit, afin que ne servions plus à péché. 3. 3. 9. — 3. 3. 11.
- 12 Que péché doncques ne règne point en vostre corps mortel, pour luy obéir en ses concupiscences. 3. 3. 13.
- 14 Péché n'aura point de domination sur vous, puis que vous n'estes point sous la Loy, mais sous la grâce. 3. 19. 6. 4. 15. 12.

- 18 Estans doncques affranchis de péché, vous estes faits serfs à justice. 3. 6. 3. — 3. 16. 2.
- 19 Je parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de vostre chair : ainsi que vous avez appliqué vos membres pour servir à ordure, etc. 3. 24. 10. — 3. 25. 8.
- 23 Les gages de péché, c'est mort, et le don de Dieu, c'est vie éternelle par Jésus-Christ nostre Seigneur. 2. 8. 58. — 2. 8. 59. — 3. 4. 28. — 3. 14. 21.

CHAP. VII.

- 4 Ne sçavez-vous pas frères (car je parle à ceux qui cognoissent la Loy) que la Loy a domination sur l'homme tout le temps qu'il vit? 4. 15. 12.
- 7 Que dirons-nous doncques? La Loy est-elle péché? ainsi n'advienne : ainçois je n'ay point cognu que c'estoit de péché, sinon par la Loy, etc. 2. 5. 6. — 2. 7. 6.
- 12 La Loy doncques est sainte, et le commandement est juste et bon. 2. 9. 4.
- 14 Car nous sçavons que la Loy est spirituelle. 2. 8. 6.
- 15 Je n'approuve point ce que je fay, veu que je ne fay point ce que je vueil. 2. 2. 27.
- 18 Je sçay qu'en moy, c'est-à-dire en ma chair, n'habite point de bien : car le vouloir est bien à moy : mais je ne trouve point le moyen de parfaire le bien. 2. 1. 9.
- 19 Je ne fay point le bien que je vueil, ains je fay le mal que je ne vueil point. 2. 2. 27. — 3. 3. 14.
- 20 Si je fay ce que je ne vueil point, ce n'est plus moy qui le fay, mais le péché qui habite en moy. 2. 2. 27.
- 23 Mais je voy une autre Loy en mes membres bataillant contre la Loy de mon entendement, et me rendant captif à la Loy de péché qui est en mes membres. 3. 3. 14.
- 24 Las! moy misérable, qui me délivrera du corps de ceste mort? 3. 9. 4. — 3. 11. 14. — 4. 15. 12.

CHAP. VIII.

- 4 Ainsi doncques, il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont

- en Jésus-Christ, etc. 3. 4. 28. — 4. 15. 12.
- 3 Car (ce qui estoit impossible à la Loy, d'autant qu'elle estoit faible en la chair) Dieu ayant envoyé son propre Fils en forme de chair de péché, et par le péché à condamné le péché en la chair. 2. 7. 5. — 2. 12. 4. — 2. 13. 1. — 2. 13. 4. — 2. 46. 6. — 3. 2. 32. — 3. 4. 27. — 3. 11. 23.
- 6 Or l'affection de la chair est mort : mais l'affection de l'esprit est vie et paix. 2. 3. 1.
- 7 Pource que l'affection de la chair est inimitié contre Dieu : car elle n'est point sujette à la Loy de Dieu, et de vray elle ne peut. 2. 4. 9. — 3. 3. 8. — 3. 20. 24.
- 9 Or vous n'estes point en la chair, mais en l'esprit, voire si l'Esprit de Dieu habite en vous : mais si aucun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est point à luy. 1. 13. 18. — 3. 4. 2. — 3. 2. 39. — 4. 17. 12.
- 10 Si Christ est en vous, le corps est mort à cause du péché : mais l'Esprit est vie à cause de justice. 2. 4. 6. — 3. 4. 3. — 3. 2. 24. — 3. 25. 3. — 4. 17. 12.
- 11 Si l'Esprit doncques, de celuy qui a ressuscité Jésus des morts, habite en vous : celuy qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels à cause de son Esprit habitant en vous. 1. 13. 18. — 3. 4. 2. — 3. 2. 39. — 3. 25. 3. — 3. 25. 8. — 4. 17. 12.
- 14 Tous ceux qui sont menez de l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu. 3. 2. 39.
- 15 Vous n'avez point receu un Esprit de servitude pour estre derechef en crainte, ains vous avez receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba père. 2. 11. 9. — 2. 14. 5. — 3. 4. 3. — 3. 2. 11. — 3. 13. 5. — 3. 20. 4. — 3. 24. 4. — 4. 19. 22.
- 16 Ce mesme Esprit rend tesmoignage avec nostre Esprit, que nous sommes enfans de Dieu. 3. 2. 39.
- 17 Et si nous sommes enfans, nous sommes doncques héritiers, héritiers, di-je, de Dieu, et cohéritiers de Christ, etc. 2. 12. 2.
- 19 Le grand désir des créatures, est en ce qu'elles attendent que les enfans de Dieu soyent révélez. 3. 9. 5. — 3. 25. 2.
- 20 Les créatures sont sujettes à vanité, non point de leur vouloir, etc. 2. 4. 5.
- 21 Nous sçavons que toutes créatures souspirent et travaillent ensemble, jusques à maintenant. 2. 4. 5. — 3. 25. 11.
- 23 Et non point seulement elles : mais nous aussi qui avons les prémices de l'Esprit : nous-mesmes di-je, souspirons en nous-mesmes, en attendant l'adoption : asçavoir la délivrance de nostre corps. 3. 18. 3.
- 24 Nous sommes sauvez en espérance ; or l'espérance qu'on voit, n'est point espérance. 2. 9. 3.
- 25 Si nous espérons ce que nous ne voyons point, nous l'attendons par patience. 3. 2. 41. — 3. 2. 42. — 3. 25. 4.
- 26 Pareillement aussi l'Esprit soulage nos foiblesses. Car nous ne sçavons point ce que nous devons prier, comme il appartient, mais l'Esprit mesmes fait requeste pour nous, par souspirs qui ne se peuvent exprimer. 3. 20. 5.
- 27 Celuy qui sonde les cœurs, cognoist quelle est l'affection de l'Esprit, car il fait requeste pour les saints selon Dieu. 3. 20. 5. — 3. 20. 34. — 3. 24. 1.
- 29 Ceux qu'il a paravant cognus, il les a aussi prédestinez à estre faits conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit le premier nay entre plusieurs frères. 2. 13. 2. — 3. 4. 4. — 3. 4. 3. — 3. 8. 4. — 3. 15. 8. — 3. 18. 7. — 3. 22. 10. — 3. 24. 1.
- 30 Et ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appelez, et ceux qu'il a appelez, il les a aussi justifiez, et ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez. 2. 5. 2. — 3. 14. 21. — 3. 18. 4. — 3. 18. 4. — 3. 24. 6.
- 32 Luy qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a baillé pour nous, comment ne nous donnera-t-il toutes choses avec luy ? 2. 14. 7. — 2. 17. 6. — 3. 24. 5.
- 33 Qui intentera accusation contre les esleus de Dieu ? Dieu est celuy qui jus-

- lifie. 3. 44. 3. — 3. 44. 6. — 3. 44. 14.
- 34 Qui sera celui qui condamnera? Christ est celui qui est mort, et (qui plus est) lequel aussi est à la dextre de Dieu, et qui fait aussi requeste pour nous. 2. 46. 43. — 2. 46. 46. — 2. 46. 48. — 3. 20. 20.
- 35 Qui nous séparera de l'amour de Christ? sera-ce oppression, ou angoisse, ou persécution, ou faim, ou nudité, ou péril, ou glaive? 3. 43. 5.
- 36 Nous sommes livrez à mort, pour l'amour de toy tous les jours: et sommes estimez comme brebis de la boucherie. 3. 9. 6. — 3. 25. 3.
- 38 Car je suis assuré que ne mort ne vie, ny Anges, ne primautez, ne puissances, ne choses présentes, ne choses à venir. 3. 2. 46. — 3. 2. 40. — 3. 15. 8. — 3. 24. 6.
- 39 Ne hautez, ne profondeur, n'aucune autre créature, ne nous séparera de l'amour de Dieu, qu'il nous a portée en Jésus-Christ nostre Seigneur. 3. 2. 46. — 3. 2. 28. — 3. 2. 40. — 3. 45. 8.

CHAP. IX.

- 3 Car je désireroye moy-mesme estre séparé de Christ pour mes frères qui sont mes parens selon la chair. 3. 20. 35.
- 5 Desquels sont les Pères, et desquels selon la chair Christ est descendu, qui est de Dieu sur toutes choses béni éternellement. Amen. 4. 13. 44. — 2. 43. 3. — 2. 43. 4. — 2. 44. 6.
- 6 Tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas pourtant Israélites. 3. 22. 4. — 4. 2. 3.
- 7 Et pour estre semence d'Abraham, ils ne sont point pourtant tous enfans: mais en Isaac te sera appelée semence. 3. 21. 7. — 4. 46. 14.
- 8 C'est-à-dire, ceux qui sont enfans de la chair ne sont point pourtant enfans de Dieu, mais ceux qui sont enfans de la promesse, sont réputez pour semence. 3. 24. 7. — 4. 46. 14.
- 41 Devant que les enfans fussent nais, et qu'ils eussent fait ne bien ne mal, afin que l'arrest de Dieu demeurast selon l'élection. 3. 22. 4.
- 42 Non point par les œuvres: mais par celui qui appelle, il luy fut dit. Le plus grand servira au moindre. 3. 2. 25.
- 43 Ainsi qu'il est escrit, J'ay aimé Jacob, et ay hay Esaü. 3. 21. 7. — 3. 22. 44.
- 44 Que dirons-nous doncques? y a-il iniquité en Dieu? Ainsi n'advient. 3. 22. 8.
- 45 J'auray merci de celui à qui je voudray faire merci, et feray miséricorde à celui à qui je voudray faire miséricorde. 3. 22. 6.
- 46 Ce n'est point doncques ne du voulant ne du courant: mais de Dieu qui fait miséricorde. 2. 5. 4. — 2. 5. 47. — 3. 24. 4.
- 47 Je t'ay suscité à ceste propre fin, pour démonstrer en toy ma puissance, et afin que mon nom soit annoncé en toute la terre. 3. 24. 44.
- 48 Il a doncques merci de celui qu'il veut, et endureit celui qu'il veut. 4. 18. 2. — 3. 22. 44.
- 20 Mais plustost, ô homme, qui es-tu, qui répliques contre Dieu? 3. 43. 4. — 3. 23. 4. — 3. 24. 46.
- 24 Le potier de terre, n'a-il point puissance de faire d'une mesme masse de terre, un vaisseau à honneur, et un autre à déshonneur? 3. 47. 5. — 3. 23. 4. — 3. 23. 4.
- 22 Et qu'est-ce, si Dieu en voulant monstrer son ire, et bailler à cognoistre sa puissance, a enduré en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition? 4. 44. 48. — 3. 23. 4.
- 24 Lesquels aussi il a appelez, asçavoir, nous: non point seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils. 3. 24. 46.
- 32 Ils ont heurté contre la pierre de choppement. 4. 43. 23.
- 33 Voyci je mets en Sion la pierre de choppement, et la pierre de trébuschement. Quiconques croit en luy ne sera point confus. 4. 43. 44. — 4. 43. 43. — 4. 43. 23.

CHAP. X.

- 3 Car ne cognoissans point la justice de Dieu, et voulans establir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu. 3. 41. 43.

- 4 Christ est la fin de la Loy, en justice à tout croyant. 1. 6. 2. — 2. 6. 4. — 2. 7. 2. — 3. 2. 6. — 4. 8. 13.
- 5 L'homme qui fera ces choses vivra par icelles. 3. 11. 44. — 3. 11. 47. — 3. 47. 3.
- 6 Mais la justice de la foy dit ainsi, Ne di point en ton cœur, Qui montera au ciel? Cela est ramener Christ d'en haut? 1. 17. 2.
- 7 Ou qui descendra en l'abysme? Cela est ramener Christ des morts. Là mesme.
- 8 C'est la parole de foy, laquelle nous prêchons. 2. 5. 12. — 3. 2. 29. — 3. 2. 30. — 4. 14. 4.
- 9 Si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croyes en ton cœur, que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. 3. 11. 44. — 3. 11. 47.
- 10 On croit de cœur, pour estre justifié : et on confesse de bouche, pour avoir salut. 3. 2. 2. — 3. 2. 8.
- 11 Quiconques croit en luy, ne sera point confus. 1. 43. 43.
- 12 Comment doncques invoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point creu? Et comment croiront-ils en celuy qu'ils n'ont point ouy? etc. 3. 20. 4. — 3. 20. 11.
- 13 La foy est par ouyr, et l'ouyr par la Parole de Dieu. 3. 20. 27. — 4. 1. 5. — 4. 8. 9. — 4. 16. 31.

CHAP. XI.

- 2 Dieu n'a point débouté son peuple, lequel au paravant il a cognu, etc. 3. 22. 6.
- 4 Mais que luy fut-il respondu de Dieu? Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point ployé le genouil devant Baal. 4. 4. 2.
- 5 Ainsi doncques au temps présent, il y a du résidu selon l'élection de grâce. 3. 24. 1.
- 6 Et si c'est par grâce, ce n'est point par les œuvres : autrement grâce n'est plus grâce, etc. 3. 44. 5.
- 7 Si les prémices sont saintes, aussi est la masse : et si la racine est sainte, aussi sont les branches. 4. 16. 45.
- 8 Que si aucunes des branches ont esté

- rompues, et toy qui estois olivier sauvage y as esté enté, et fait participant de la racine et de la graisse de l'olivier. 3. 1. 4.
- 9 C'est bien dit, elles ont esté rompues par incréduité, et tu es debout par foy : ne l'eslève point par orgueil : mais crain. 3. 2. 22. — 3. 24. 6.
- 10 Et ainsi tout Israël sera sauvé, comme il est escrit, Celuy qui fait délivrance viendra de Sion, et détournera de Jacob les infidélitez. 3. 3. 24.
- 11 Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. 4. 16. 44.
- 12 Dieu a enclos tous en rébellion, afin qu'il fist miséricorde à tous. 2. 7. 8. — 3. 23. 14. — 3. 24. 16.
- 13 O profondes richesses de la sapience, et cognoissance de Dieu, que ses jugemens sont incompréhensibles et ses voyes impossibles à trouver! 1. 47. 2. — 3. 23. 5.
- 14 Qui est-ce qui a cognu la pensée du Seigneur, ou qui a esté son conseiller? 3. 2. 34. — 4. 48. 49. — 4. 49. 2.
- 15 Qui est-ce qui luy a donné le premier, et il luy sera rendu? 3. 14. 5. — 3. 22. 3. — 3. 23. 14.
- 16 Car de luy, et par luy, et pour luy sont toutes choses. 2. 8. 43.

CHAP. XII.

- 4 Je vous prie doncques frères, par les miséricordes de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, saint, plaisant à Dieu qui est vostre raisonnable service. 2. 5. 4. — 3. 7. 4. — 3. 16. 3. — 4. 18. 16.
- 5 Et ne vous conformez point à ce monde : mais soyez transformez, par le renouvellement de vostre sens pour esprouver quelle est la bonne volonté de Dieu, plaisante et parfaite. 2. 4. 9. — 3. 3. 8.
- 6 Comme Dieu a départy à un chacun la mesure de foy. 4. 13. 3. — 4. 16. 4.
- 7 Comme nous avons plusieurs membres en un corps, et tous les membres n'ont une mesme opération, etc. 3. 46. 2.
- 8 Ou prophétie, prophétisons selon la proportion de foy. 4. 16. 4. — 4. 17. 32.
- 9 Ou ministères, soyons en l'adminis-

- tration, ou celuy qui enseigne qu'il donne enseignement. 4. 3. 8.
- 8 Et qui exhorte, exhorte : celuy qui distribue le face en simplicité : qui préside le face songneusement : qui fait miséricorde le face joyeusement. 4. 3. 8. — 4. 3. 9. — 4. 11. 1. — 4. 20. 4.
- 10 Enclins par charité fraternelle à aimer l'un l'autre, prévenans l'un l'autre par honneur. 3. 7. 4.
- 14 Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, di-je, et ne les maudissez point. 4. 20. 20.
- 19 Ne vous vengez point vous-mêmes, mes bien-aimez : mais donnez lieu à l'ire : car il est escrit, A moy est la vengeance : je le rendray dit le Seigneur. 4. 20. 19.
- 24 Ne sois point surmonté du mal : mais surmonte le mal par le bien. 4. 20. 20.

CHAP. XIII.

- 1 Toute personne soit sujette aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance, sinon de par Dieu : et les puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu. 3. 19. 15. — 4. 10. 3. — 4. 10. 5. — 4. 20. 4. — 4. 20. 7. — 4. 20. 23.
- 4 Car le Prince est serviteur de Dieu pour ton bien : mais si tu fais mal, crain : car il ne porte point le glaive sans cause : car il est serviteur de Dieu pour faire justice en ire, de celuy qui fait mal. 4. 20. 4. — 4. 20. 10. — 4. 20. 17. — 4. 20. 19.
- 5 Et pourtant il faut estre sujets, non point seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience. 3. 19. 15. — 4. 10. 3. — 4. 20. 22.
- 6 Pour ceste cause aussi vous payez les tributs : car ils sont ministres de Dieu, s'employans à cela. 4. 20. 13.
- 8 Ne devez rien à personne, sinon que vous aimiez l'un l'autre, car qui aime autruy il a accompli la Loy. 2. 8. 53.
- 9 Car ceci, Tu ne feras point adultère, Tu ne tueras point, Tu ne desroberas point, Tu ne diras point faux tesmoignage, Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, il est sommairement compris en ceste parole, asçavoir, Tu aimeras ton pro-

- chain comme toy-mesme. 2. 8. 57.
- 14 Mais soyez vestus du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez point soin de la chair pour accomplir ses convoitises. 3. 4. 1. 3. 10. 2.

CHAP. XIV.

- 4 Recevez à vous celuy qui est débile en foy, et non point pour débatre par disputes. 3. 19. 11.
- 5 L'un estime un jour plus que l'autre, et l'autre estime chacun jour également, un chacun soit certainement résolu en sa pensée. 2. 8. 33.
- 10 Certes nous comparoistrions tous devant le siège judicial de Christ. 4. 13. 23. — 3. 5. 8.
- 11 Car il est escrit, Je vi, dit le Seigneur : tout genouil se ploiera devant moy, et toute langue donnera louange à Dieu. 4. 13. 11. — 4. 13. 23. — 3. 25. 7.
- 13 Ne condamnons plus doncques l'un l'autre, mais usez plustost de jugement en cela, de ne mettre aucun chopement ou trébuschement à vostre frère. 3. 19. 11.
- 14 Je sçay et tien pour certain, par le Seigneur Jésus, que rien n'est souillé quant à soy, sinon à celuy qui estime quelque chose estre souillée. 3. 19. 8.
- 17 Le Royaume de Dieu n'est point viande ne bruvage : mais justice, paix, et joye par le saint Esprit. 2. 15. 4.
- 22 As-tu foy? aye-la en toy-mesme devant Dieu. Bien-heureux est celuy qui ne se condamne point soy-mesme en ce qu'il approuve. 3. 19. 8.
- 23 Mais celuy qui en fait scrupule, il est condamné s'il en mange : car il n'en mange point par foy ; or tout ce qui n'est point de foy est péché. 3. 5. 10. — 3. 15. 6. — 3. 19. 8. — 4. 13. 2. — 4. 13. 17. — 4. 13. 20. — 4. 15. 22.

CHAP. XV.

- 4 Nous qui sommes forts, devons supporter les infirmités des foibles, et non point complaire à nous-mêmes. 3. 19. 11.
- 5 Or le Dieu de patience, et de consolation vous doit sentir une mesme chose entre vous selon Jésus-Christ. 4. 2. 5.
- 6 Afin que d'un courage et d'une bouche

- vous glorifiez Dieu, qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 20. 34.
- 8 Or je di que Jésus-Christ a esté Ministre de la Circoncision, pour la vérité de Dieu, afin de confermer les promesses faites aux Pères. 3. 2. 32. — 4. 16. 15.
- 12 Il y aura une racine de Jessé, et un qui s'eslèvera pour gouverner les Gentils; les Gentils auront espérance en luy. 4. 13. 43.
- 19 Tellement que depuis Jérusalem et à l'environ jusqu'en l'Illirie j'ay fait abonder l'Evangile de Christ. 4. 3. 4.
- 20 M'efforçant ainsi d'annoncer l'Evangile, non point où il avoit esté fait mention de Christ. Là mesme.
- 25 Or maintenant je m'en vay en Jérusalem pour subvenir aux Saints. 4. 6. 14.
- 30 Aussi frères, je vous prie par nostre Seigneur Jésus-Christ et par la charité de l'Esprit que vous combatiez avec moy par les prières que ferez à Dieu pour moy. 3. 20. 20.

CHAP. XVI.

- 3 Saluez Prisque et Aquille mes coadjuteurs en Jésus-Christ. 4. 6. 14.
- 7 Saluez Andronique et Junie mes cousins, et qui ont esté prisonniers avec moy, lesquels sont notables entre les Apostres, et qui mesmes ont esté devant moy en Christ. 4. 3. 5.
- 20 Et le Dieu de paix brisera de briel Satan dessous vos pieds. 4. 14. 48. — 3. 15. 5.
- 25 Suyvant la révélation du secret qui a esté teu si long temps. 2. 9. 4.
- 26 Manifesté maintenant et notifié en toutes autres nations par les Escritures des Prophètes, etc. 2. 9. 4.

1 CORINTHIENS.

CHAP. I.

- 1 Paul appelé pour estre Apostre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, etc. Sosthènes nostre frère. 4. 3. 10.
- 3 Grâce vous soit, et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. 4. 13. 13.
- 9 Dieu est fidèle, par lequel vous avez

- esté appelez à la communion de son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur. 3. 5. 5.
- 11 Il m'a esté signifié de vous par ceux qui sont de chez Chloé, qu'il y a des noises entre vous. 4. 1. 14.
- 12 Or ce que je di, c'est qu'un chacun de vous dit, Je suis de Paul, et moy d'Apollos, et moy de Céphas, et moy de Christ. 4. 13. 14.
- 13 Christ est-il divisé? Paul a-il esté crucifié pour vous? ou, avez-vous esté baptisez au nom de Paul? 3. 5. 2. — 4. 15. 13.
- 20 Où est le sage? où est le scribe? où est le disptateur de ce siècle? Dieu n'a-il pas affloy la sapience de ce monde? 2. 2. 20.
- 21 Puis qu'en la sapience de Dieu le monde n'a point cognu Dieu par sapience, il a pleu à Dieu par la folie de la prédication sauver les croyans. 2. 6. 1.
- 23 Nous presechons Christ crucifié, qui est scandale aux Juifs, et folie aux Grecs. 3. 24. 44.
- 26 Vous voyez vostre vocation que vous n'estes point beaucoup de sages, selon la chair, ne beaucoup de forts, ne beaucoup de nobles. 3. 23. 40.
- 30 Or c'est de luy que vous estes en Jésus-Christ, lequel nous a esté fait de par Dieu sapience et justice, et sanctification, et rédemption. 2. 15. 2. — 2. 16. 19. — 3. 3. 49. — 3. 4. 30. — 3. 11. 6. — 3. 11. 12. — 3. 14. 47. — 3. 15. 5. — 3. 16. 1.

CHAP. II.

- 2 Je n'ay rien délibéré de sçavoir entre vous, sinon Jésus-Christ, et iceluy crucifié. 4. 13. 13. — 2. 12. 4. — 2. 12. 5. — 2. 15. 2. — 3. 2. 1.
- 4 Et ma parole et prédicaion n'a point esté en paroles attrayantes de sapience humaine: mais en évidence d'Esprit et de puissance. 4. 8. 1. — 4. 1. 6. — 4. 14. 44.
- 5 Afin que vostre foy ne soit point en sapience des hommes, mais en puissance de Dieu. 3. 2. 35.
- 8 Laquelle nul des princes de ce monde n'a cogneu: car s'ils l'eussent co-

- gnue, jamais n'eussent crucifié le Seigneur de gloire. 1. 5. 12. — 2. 14. 2. — 4. 17. 30.
- 10 Mais Dieu nous les a révélées par son Esprit, car l'Esprit sonde toutes choses, voire mesmes les choses profondes de Dieu. 1. 13. 14. — 3. 2. 34.
- 11 Car qui est-ce des hommes qui sçache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Pareillement aussi nul n'a cognu les choses de Dieu, etc. 3. 2. 34.
- 12 Or avons-nous receu non point l'Esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous cognoissions les choses qui nous sont données de Dieu, etc. 3. 2. 39. — 4. 8. 11.
- 13 Approprians les choses spirituelles aux spirituels. 4. 16. 31.
- 14 Or l'homme naturel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu : car elles luy sont folie, et ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement. 2. 2. 20. — 3. 2. 34.
- 16 Qui a cognu l'intention du Seigneur, qui le puisse instruire ? mais nous avons l'intention de Christ. 1. 13. 14. — 3. 13. 4.
- vous estes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu. 2. 5. 17. — 4. 1. 6.
- 41 Nul ne peut mettre autre fondement que celui qui est mis, lequel est Jésus-Christ. 3. 15. 5. — 4. 6. 6.
- 42 Si aucun bastit sur ce fondement or, argent, pierre précieuse, bois, foin, chaume, 3. 5. 9.
- 43 L'œuvre d'un chacun sera manifestée : car le jour la déclarera, d'autant qu'elle sera manifestée par le feu, etc. Là mesme.
- 44 Si l'œuvre d'aucun qui a édifié dessus, demeure, il en recevra salaire. Là mesme.
- 45 Si l'œuvre d'aucun brusle, il fera perte, mais il sera sauvé : toutesfois ainsi comme parmi le feu. Là mesme.
- 46 Ne sçavez-vous pas que vous estes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? 1. 13. 15. — 3. 6. 3. — 3. 16. 2. — 3. 25. 7. — 4. 3. 1.
- 49 La sagesse de ce monde est folie devant Dieu : car il est escrit, Il surprend les sages en leur ruse. 4. 5. 8. — 2. 2. 20.
- 21 Parquoy que nul ne se glorifie és hommes : Car toutes choses sont à vous. 4. 19. 4.

CHAP. III.

- 2 Je vous ay donné du laict à boire, et non point de la viande : car vous ne la pouviez encores porter, mesmes maintenant ne le, etc. 3. 19. 13.
- 3 Comme ainsi soit, qu'il y ait entre vous envie, et noises, et partialitez, n'estes-vous pas charnels, et ne cheminez-vous pas selon l'homme ? 2. 5. 4. — 4. 1. 14.
- 4 Car quand l'un dit : Je suis de Paul : et l'autre, Je suis d'Apollon : n'estes-vous pas charnels ? 4. 4. 2. — 4. 13. 14.
- 6 J'ay planté, Apollon a arrosé : mais Dieu a donné le croistre. 4. 14. 11.
- 7 Celuy qui plante n'est rien, ne celuy qui arrose : mais Dieu qui donne le croistre. 2. 5. 4. — 3. 23. 14. — 4. 1. 6.
- 8 Chacun recevra son propre salaire selon son labour. 3. 16. 3. — 3. 18. 1.
- 9 Nous sommes ouvriers avec Dieu,

CHAP. IV.

- 4 Que l'homme estime de nous comme de ministres de Christ, et dispensateurs des secrets, etc. 4. 3. 6. — 4. 5. 9. — 4. 8. 1.
- 4 Je ne me sen en rien coupable, mais par cela je ne suis pas justifié, ains celuy qui me juge c'est le Seigneur. 3. 12. 2. — 3. 17. 14.
- 5 Ne jugez rien devant le temps, jusques à ce que le Seigneur viene, lequel esclaircira les choses cachées des ténèbres, et manifestera les conseils, etc. 3. 12. 4.
- 7 Qui est-ce qui te met en réputation ? et qu'est-ce que tu as que tu n'ayes receu, et si tu l'as receu pourquoy t'en glorifies-tu comme si tu ne l'avois point receu ? 2. 5. 2. — 3. 7. 4. — 3. 24. 12.
- 15 C'est moy qui vous ay engendrez en Jésus-Christ par l'Évangile. 4. 1. 6.

CHAP. V.

- 4 Ou oit totalement dire qu'il y a entre vous paillardise, et telle paillardise qu'entre les Gentils n'est fait mention de semblable, etc. 4. 4. 14.
- 2 Et vous estes enlez, et n'avez point plustost gëmi, afin que celui qui a fait cest acte fust osté d'entre vous. 4. 4. 15.
- 4 Vous et mon esprit estans assemblez au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, avec la puissance de nostre Seigneur Jésus-Christ. 4. 11. 5. — 4. 12. 4.
- 5 De livrer di-je, un tel homme à Satan, à la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. 4. 12. 5. — 4. 12. 6.

- 6 Ne sçavez-vous pas bien qu'un peu de levain fait lever toute la paste. 4. 12. 5.
- 7 Car nostre Pasque, asçavoir Christ, a esté sacrifié pour nous. 4. 12. 13. — 4. 18. 3.
- 41 Si quelqu'un qui se nomme frère, est paillard, ou avaricieux, ou idolâtre, ou mesdisant, ou yvrongne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas mesmes avec ce-luy qui est tel. 4. 4. 15. — 4. 12. 5.
- 42 Qu'ay-je à faire de juger aussi ceux qui sont de dehors? Ne jugez-vous pas de ceux qui sont de dedans? 4. 4. 5.

CHAP. VI.

- 6 Mais un frère a procès contre son frère, et ce devant les infidèles. 4. 20. 21.
- 7 Desjà certes il y a totalement de la faute en vous de ce que vous avez procès entre vous. 4. 4. 14.
- 9 Ne sçavez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? 3. 4. 21. — 3. 24. 10.
- 40 Ne vous abusez point, ne les paillards, ne les idolâtres, ne les adu-ltères, ne les effëminez, ne les bougres, ne les larrons, ne les avaricieux, ne les yvrongnes, ne les mesdisans, ne les ravisseurs, n'hériteront point le royaume de Dieu. 3. 4. 21.
- 44 Vous estes justifiés au nom du Seigneur Jésus, et par l'Esprit de nostre Dieu. 4. 13. 14. — 3. 4. 4. — 3. 6. 3. — 3. 14. 6. — 3. 24. 10.
- 43 Les viandes sont pour le ventre, et

le ventre pour les viandes : mais Dieu détruira iceluy et icelles. 3. 25. 8. — 4. 13. 9. — 4. 19. 7.

- 45 Ne sçavez-vous pas que vos corps sont membres de Christ? 3. 6. 3. — 3. 25. 8. — 4. 17. 9.
- 49 Ne sçavez-vous pas que vostre corps est temple du saint Esprit qui est en vous, lequel vous avez de Dieu, et n'estes point à vous-mesmes? 1. 13. 15. — 3. 6. 3. — 3. 25. 8. — 3. 25. 7. — 4. 3. 4.
- 20 Car vous estes achetez de prix : glorifiez donc Dieu en vostre corps, et en vostre esprit, lesquels sont à Dieu. 2. 17. 5. — 3. 25. 7.

CHAP. VII.

- 2 Toutesfois pour éviter paillardise chacun ait sa femme, et chacune ait son mari. 3. 8. 43.
- 3 Le mari rende la bënëvolence deue à la femme, semblablement aussi la femme au mari. 4. 12. 16.
- 5 Ne fraudez point l'un l'autre, si ce n'est par consentement mutuel pour un temps, afin que vous vaquiez à jusne et oraison, etc. Là mesme.
- 7 Je voudroye que tous hommes fussent comme moy : mais un chacun a son propre don de Dieu, l'un en une manière, et l'autre en une autre. 2. 8. 42.
- 9 Mais s'ils ne se contienent qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que brusler. 2. 8. 43. — 4. 13. 17.
- 44 Le mari infidèle est sanctifié par la femme, et la femme infidèle, est sanctifiée par le mari : autrement vos enfans seront souillez : or maintenant ils sont saints. 4. 16. 6. — 4. 16. 15. — 4. 16. 34.
- 49 La circoncision n'est rien, et prépuce n'est rien : mais l'observation des commandemens de Dieu. 4. 14. 24.
- 24 Es-tu appelé serf? ne l'en chaille : mais si tu peux aussi estre mis en liberté, use-en plustost. 4. 20. 4.
- 23 Vous estes achetez par prix, ne soyez point serfs des hommes. 4. 20. 32.
- 34 Ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe. 3. 10. 4. — 3. 10. 4. — 4. 19. 7.
- 34 La femme qui n'est point mariée, et

la vierge a soin des choses qui sont du Seigneur, à ce qu'elle soit sainte de corps et d'esprit, etc. 2. 8. 43.

35 Or di-je ceci pour vostre commodité, non point pour vous enlacer, etc. 4. 40. 2.

CHAP. VIII.

1 Touchant les choses qui sont sacrifiées aux idoles, nous scavons que tous avons cognoissance. 4. 10. 22.

5 Jà soit qu'il y en ait qui soyent appelez dieux, soit en terre, etc. 4. 13. 41.

6 Toutesfois nous n'avons qu'un Dieu, qui est le Père, duquel sont toutes choses, et nous par luy : et un Seigneur Jésus-Christ par lequel sont toutes choses, et nous par luy. 4. 13. 44. — 2. 3. 6. — 2. 14. 3. — 2. 15. 5.

9 Mais prenez garde que ceste puissance que vous avez ne soit en quelque sorte en scandale aux infirmes. 3. 49. 11. — 4. 10. 22.

CHAP. IX.

4 Ne suis-je point Apostre? ne suis-je point en liberté? n'ay-je point veu nostre Seigneur Jésus-Christ? N'estes-vous pas mon œuvre en nostre Seigneur? 3. 44. 15. — 4. 4. 14. — 4. 17. 29.

2 Vous estes le seau de mon Apostolat en nostre Seigneur. 4. 1. 6.

5 N'avons-nous pas puissance de mener par tout une femme sœur, ainsi que les autres Apostres, et les frères du Seigneur, et que Céphas? 4. 12. 25.

12 Mais nous n'avons point usé de ceste puissance : ains endurons tout, afin que ne donnions aucun empeschement à l'Évangile de Christ. 3. 44. 15.

16 Mal-heur est sur moy si je n'évangélise. 4. 3. 6.

49 Combien que je soye en liberté à l'endroit de tous, je me suis asservy à tous, afin de gagner plus de gens. 3. 49. 12.

20 Et me suis fait aux Juifs, comme Juif, afin de gagner les Juifs, etc. 3. 49. 12. — 4. 49. 26.

22 Je me suis fait comme foible aux foibles afin de gagner les foibles; je me suis fait toutes choses à tous, afin que totalement j'en sauve quelques-uns. 3. 49. 12.

CHAP. X.

1 Or frères, je vueil bien que vous sçachiez que nos Pères ont tous esté sous la nuée, et ont tous passé par la mer, etc. 2. 40. 5.

2 Et ont tous esté baptizez en Moyse en la nuée, et en la mer. 4. 45. 9.

3 Et tous ont mangé d'une mesme viande spirituelle. 4. 44. 23. — 4. 48. 20.

4 Et ont tous beu d'un mesme bruvage spirituel : car ils beuvoient de la pierre spirituelle qui les suyvoit, et la pierre estoit Christ. 4. 43. 40. — 2. 9. 4. — 4. 44. 26. — 4. 47. 45. — 4. 47. 24. — 4. 47. 22.

5 Mais Dieu n'a point prins plaisir en plusieurs d'eux : car ils ont esté accablez au désert. 4. 44. 24.

11 Or toutes ces choses leur advenoyent en exemples : et sont escrites pour nous admonester ausquels les fins des temps sont parvenus. 2. 40. 5. — 3. 2. 22.

12 Parquoy celuy qui s'estime estre debout, regarde qu'il ne tombe. 3. 2. 40. — 3. 24. 6.

13 Tentation ne vous a point saisis sinon humaine. 3. 20. 46.

16 La coupe de bénédiction laquelle nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang de Christ? et le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ? 4. 17. 40. — 4. 17. 45. — 4. 17. 22. — 4. 17. 38. — 4. 18. 8.

17 Nous qui sommes plusieurs, sommes un pain et un corps, d'autant que nous sommes tous participans d'un mesme pain. 4. 17. 44.

23 Tout m'est loisible, mais tout n'est pas expédient : tout m'est loisible, mais toutes choses n'édifient pas. 3. 49. 12.

25 Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie sans en enquérir rien par conscience. 3. 49. 44.

28 Mais si quelqu'un dit, Cela est sacrifié aux idoles, n'en mangez point, à cause de celui-là qui vous en a advertis, et à cause de la conscience. 3. 49. 46. — 4. 40. 4.

29 Mais je di la conscience, non point la tiene, mais celle de l'autre. 4. 40. 4.

31 Soit donc que vous mangiez, soit que vous heuviiez, ou que vous faciez quelque autre chose, faites tout à la gloire de Dieu. 3. 20. 44.

32 Soyez tels que ne bailliez aucun scandale, ny aux Juifs, ny aux Grecs, ny à l'Eglise de Dieu. 3. 49. 44.

CHAP. XI.

4 Tout homme faisant oraison, ou prophétisant, en ayant quelque chose sur la teste déshonore son chef. 4. 19. 26.

5 Toute femme faisant oraison, ou prophétisant, sans avoir la teste couverte, déshonore son chef. 4. 40. 29.

7 Quant à l'homme, il ne doit point couvrir sa teste, veu qu'il est l'image et la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme. 4. 45. 4.

16 Que s'il y a quelqu'un qui semble estre contentieux, nous n'avons point telles coustumes, ny aussi les Eglises de Dieu. 4. 10. 31.

20 Quand donc vous vous assemblez ensemble, cela n'est point manger la Cène du Seigneur. 4. 48. 42.

22 N'avez-vous point de maisons pour manger et pour boire? mesprisez-vous l'Eglise de Dieu? 4. 10. 29.

23 J'ay receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baillé. 4. 47. 35. — 4. 47. 50.

24 Et ayant rendu grâces, le rompit, et dit, Prenez, mangez : ceci est mon corps qui est rompu pour vous, faites ceci en mémoire de moy. 4. 47. 4. — 4. 47. 20.

25 Semblablement aussi il print la coupe après qu'il eut soupé, disant : Ceste coupe est la nouvelle alliance en mon sang : faites ceci toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moy. 4. 47. 20.

26 Toutes les fois que vous mangerez ce pain, et boirez ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne. 4. 46. 30. — 4. 47. 45. — 4. 47. 37.

28 Que chacun donc s'esprouve soy-mesme, et ainsi mange de ce pain, et boyve de ceste coupe. 4. 4. 45. — 4. 46. 30. — 4. 47. 40.

29 Car qui en boit et mange indignement, il mange et boit son jugement,

ne discernant point le corps du Seigneur. 4. 4. 45. — 4. 46. 30. — 4. 47. 33. — 4. 47. 34. — 4. 47. 40.

31 Car certes si nous nous jugions nous-mesmes, nous ne serions point jugez. 3. 3. 48.

32 Nous sommes jugez, nous sommes enseignez par le Seigneur : afin que nous ne soyons condamnés avec le monde. 3. 4. 33. — 3. 8. 6.

CHAP. XII.

3 Je vous fay sçavoir, que nul parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit Jésus estre malédiction : et nul ne peut dire Jésus estre Seigneur, sinon par le saint Esprit. 2. 2. 20.

6 Il y a pareillement différence d'opérations : mais il y a un mesme Dieu qui fait le tout en tous. 2. 3. 6. — 2. 3. 9.

8 Car à l'un est donné la parole de sapience par l'Esprit, et à l'autre la parole de science selon le mesme Esprit. 4. 3. 44.

10 A l'autre diversitez de langues, à l'autre interprétations des langues. 4. 43. 44. — 3. 2. 9.

11 Mais ce seul et mesme Esprit fait toutes ces choses, distribuant particulièrement à un chacun selon qu'il veut. 4. 43. 44. — 4. 43. 46. — 4. 43. 3.

12 Comme le corps est un, et a plusieurs membres : mais tous les membres de ce corps qui est un, jà soit qu'ils soyent plusieurs : sont un corps : en telle manière aussi est Christ. 4. 43. 46. — 3. 7. 5. — 3. 46. 2. — 4. 47. 22.

13 Nous sommes tous baptisez en un Esprit pour estre un corps, soient Juifs, soient Grecs, etc. 4. 14. 7. — 4. 45. 4. — 4. 45. 45. — 4. 46. 22.

25 Afin qu'il n'y ait point de division au corps : ains que les membres ayent une mesme sollicitude les uns pour les autres. 3. 20. 20.

28 Et Dieu en a mis aucuns en l'Eglise, premièrement Apostres, secondement Prophètes, tiercement Docteurs : et puis les vertus : conséquemment les dons de guairisons, secours, etc. 4. 3. 8. — 4. 44. 4. — 4. 20. 4.

34 Mais soyez convoiteux des plus excellens dons : et je vous vay monstrer

encores une voye plus excellente. 3. 2. 9.

CHAP. XIII.

- 4 Si je parle les langages des hommes et des Anges, et je n'ay point charité, je suis comme l'airain qui résonne, ou la cymbale tinte. 2. 5. 4.
- 2 Et si j'ay toute la foy, tellement que je transporte les montagnes, et n'ay point charité, je ne suis rien. 3. 2. 9. — 3. 18. 8.
- 3 Si je distribue tous mes biens à la nourriture des povres, et si je livre mon corps pour estre bruslé, et je n'ay point charité, cela ne me proufite de rien. 4. 13. 13.
- 4 Charité ne se courrouce pas aisément, elle est bénigne : charité n'est point envieuse, charité n'a point d'insolence, elle ne s'enfle point. 3. 7. 5. — 3. 7. 6.
- 9 Nous cognoissons en partie, et prophétisons en partie. 3. 2. 20.
- 10 Et quand la perfection sera venue, lors ce qui est en partie sera aboly. 3. 2. 13.
- 12 Nous voyons maintenant par un miroir obscurément : mais alors nous verrons face à face. 3. 25. 11. — 4. 18. 20.
- 13 Or maintenant ces trois choses demeurent, foy, espérance, charité : mais la plus grande d'icelles, c'est charité. 3. 18. 8.

CHAP. XIV.

- 15 Quoy doncques ? je prieray d'esprit, mais je prieray aussi d'intelligence : je chanteray d'esprit : mais je chanteray aussi d'intelligence. 3. 20. 5. — 3. 20. 32.
- 16 Autrement si tu bénis d'esprit celui qui est du simple populaire, comment dira-il Amen à ton action de grâces ? etc. 3. 20. 33.
- 29 Et que deux ou trois Prophètes parlent, et que les autres en jugent. 4. 8. 9. — 4. 9. 13.
- 30 Et si quelque chose est révélée à un autre qui est assis, que le premier se taise. 4. 1. 12. — 4. 8. 9.
- 34 Que vos femmes se taisent és Eglises : car il ne leur est point permis de par-

ler : mais doyyent estre sujettes, etc. 4. 10. 29.

- 40 Tout se face honnestement et par ordre. 2. 8. 32. — 3. 20. 29. — 4. 3. 40. — 4. 10. 27. — 4. 10. 30.

CHAP. XV.

- 6 Depuis il a esté veu de plus de cinq cens frères à une fois, desquels plusieurs sont vivans jusques à présent, et aucuns dorment. 3. 25. 3.
- 40 J'ay travaillé plus qu'eux tous : toutesfois non point moy, mais la grâce de Dieu qui est avec moy. 2. 3. 12. — 4. 1. 6.
- 12 Or si on presche que Christ est ressuscité des morts, comment disent aucuns d'entre vous qu'il n'est point de résurrection des morts ? 3. 25. 7. — 4. 1. 14.
- 13 Car s'il n'est point de résurrection des morts, Christ aussi n'est point, etc. 2. 13. 2. — 3. 25. 3.
- 14 Et si Christ n'est point ressuscité, nostre prédication est vaine, etc. 3. 13. 2. — 3. 25. 3.
- 16 Car si les morts ne ressuscitent point, Christ aussi n'est point ressuscité. 2. 13. 2.
- 17 Et si Christ n'est point ressuscité, vostre foy est vaine : vous estes encores en vos péchez. 2. 13. 2. — 2. 16. 13.
- 19 Si nous avons espérance en Christ en ceste vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes. 3. 9. 6. — 3. 18. 4.
- 20 Mais maintenant Christ est ressuscité des morts : et a esté fait les prémices des dormans. 2. 16. 13.
- 21 Puis que la mort est par un homme, aussi la résurrection des morts est par un homme. 2. 4. 6.
- 22 Comme tous meurent en Adam, pareillement aussi tous seront vivifiés en Christ. 2. 4. 6. — 4. 16. 17.
- 23 Mais un chacun en son rang ; les prémices, c'est Christ : puis après, ceux qui sont de Christ seront vivifiés en son advènement. 3. 25. 3.
- 24 Et puis la fin, quand il aura baillé le royaume à Dieu le Père : quand il aura aboly toute principauté, et toute puis-

- sance et force. 1. 13. 26. — 2. 14. 3. — 2. 45. 5.
- 25 Car il faut qu'il règne, tant qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. 2. 46. 46.
- 28 Et quand toutes choses luy seront assujeties, lors aussi le Fils mesmes sera sujet à celuy qui luy a assujeti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous. 1. 3. 26. — 2. 8. 30. — 2. 14. 3. — 2. 45. 5. — 3. 20. 42. — 3. 25. 42.
- 36 O fol, ce que tu sèmes n'est point vivifié s'il ne meurt. 3. 25. 4.
- 39 Toute chair n'est point une mesme chair : mais autre est la chair des hommes, et autre la chair des bestes : et autre des poissons : et autre des oiseaux. 3. 25. 8.
- 41 Autre est la gloire du soleil, et autre la gloire de la lune, et autre la gloire des estoilles : car une estoille est différente de l'autre estoille en gloire. 4. 49. 34.
- 45 Le premier homme Adam a esté fait en âme vivante : et le dernier Adam, en esprit vivifiant. 1. 45. 4. — 2. 12. 7. — 3. 4. 2.
- 46 Ce qui est spirituel n'est point le premier, ains ce qui est sensuel, puis après ce qui est spirituel. 4. 46. 34.
- 47 Le premier homme estant de terre, est terrestre, et le second homme, asçavoir le Seigneur, est du ciel. 2. 12. 7. — 2. 13. 2. — 2. 13. 4. — 4. 17. 25.
- 50 La chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu : et la corruption n'hérite point l'incorruption. 4. 46. 47.
- 51 Voyci, je vous di en secret : vray est que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez. 2. 46. 47. — 3. 25. 8.
- 52 En un moment, et en un clein d'œil, à la dernière trompette (car elle sonnera) les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transmuez. 2. 46. 47.
- 53 Car il faut que ce corruptible yei veste incorruption, et que ce mortel yei veste immortalité. 3. 25. 7.
- 54 Quand ce corruptible yei aura vestu incorruption, et ce mortel yei aura

vestu immortalité, alors sera accomplie la parole qui est écrite, La mort est engloutie en victoire. 3. 25. 10.

CHAP. XVI.

- 2 C'est que chaque premier jour de la semaine chacun de vous mette à part par devers soy, serrant ce qu'il pourra par la bènignité de Dieu, etc. 2. 8. 33.
- 7 Je ne vous vueil point maintenant veoir en passant : mais j'espère que je demeureray avec vous quelque temps, si le Seigneur le permet. 1. 47. 41.

2 CORINTHIENS.

CHAP. I.

- 2 Grâce vous soit et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. 1. 43. 13.
- 3 Le Père de toutes miséricordes et Dieu de toute consolation. 3. 20. 37.
- 6 Et soit que nous soyons affligés, c'est pour vostre consolation et salut qui s'accomplit en endurent les mesmes souffrances qu'aussi nous souffrons : soit que nous soyons consolez, c'est pour vostre consolation et salut. 3. 5. 4.
- 12 Car ceste est nostre gloire, asçavoir, le tesmoignage de nostre conscience, qu'en simplicité et intégrité de Dieu, et non point en sapience charnelle, etc. 3. 2. 41. — 3. 47. 44.
- 49 Le Fils de Dieu Jésus-Christ, qui par nous a esté presché entre vous, c'est asçavoir, par moy, et par Sylvain, et par Timothée, n'a point esté Ouy et Non, etc. 4. 17. 50.
- 20 Toutes les promesses de Dieu sont Ouy en luy, et sont Amen en luy, etc. 2. 9. 2. — 3. 2. 32. — 3. 20. 47. — 4. 14. 20.
- 22 Lequel aussi nous a seellés, et nous a donné les arres de l'Esprit en nos cœurs. 1. 7. 4. — 3. 4. 3. — 3. 2. 36. 3. 24. 1.
- 23 Or j'appelle Dieu en tesmoin sur mon âme que c'est pour vous espargner, que je ne suis point encores venu à Corinthe. 1. 45. 2. — 2. 8. 24. — 2. 8. 27.
- 24 Non point que nous ayons domination sur vostre foy, etc. 4. 8. 9.

CHAP. II.

- 6 Il suffit à celui qui est tel, de ceste ré-
 préhension qui a esté faite par plu-
 sieurs. 3. 4. 43.
 7 Tellement qu'au contraire vous luy
 devez plustost pardonner et le conso-
 ler : afin que celui qui est tel ne soit
 englouty de trop grande tristesse. 4.
 1. 29. — 4. 12. 8.
 8 Parquoy je vous prie que vous ratifiez
 envers luy vostre charité. 4. 12. 9.
 16 C'est asçavoir, odeur de mort à mort
 à ceux-ci, et odeur de vie à vie à
 ceux-là, etc. 2. 5. 5.

CHAP. III.

- 3 En tant qu'il apparoist que vous estes
 l'épistre de Christ administrée par
 nous, et écrite non point d'encre,
 mais de l'Esprit de Dieu vivant, non
 point en tables de pierre, etc. 2. 8. 57.
 5 Non point que soyons suffisans de pen-
 ser quelque chose de nous, comme de
 nous-mesmes, mais nostre suffisance
 est de Dieu. 2. 2. 25. — 2. 2. 27. —
 2. 3. 6.
 6 Lequel aussi nous a rendus suffisans
 Ministres du Nouveau Testament, non
 pas de lettre, mais d'Esprit, car la
 lettre tue, mais l'Esprit vivifie. 1. 9.
 3. — 2. 7. 2. — 3. 1. 4. — 4. 1. 6.
 — 4. 14. 11.
 7 Que si le ministère de mort escrit en
 lettres, et engravé en pierres a esté
 glorieux, tellement que les enfans d'Is-
 raël ne pouvoient regarder, etc. 2.
 7. 7. — 2. 14. 7.
 8 Comment ne sera plustost glorieux le
 ministère de l'Esprit? 1. 9. 3.
 9 Car si le ministère de condamnation a
 esté glorieux, le ministère de justice
 surpasse beaucoup en gloire. 2. 14. 7.
 — 4. 3. 3.
 14 Parquoy leurs entendemens sont en-
 durcis : car jusques au jourd'huy ceste
 couverture demeure en la lecture de
 l'Ancien Testament, sans estre ostée
 (laquelle est abolie par Christ). 2.
 10. 23.
 15 Ains jusques à ce jourd'huy quand on
 lit Moÿse, la couverture est sur leur
 cœur. Là mesme.
 17 Or le Seigneur est l'Esprit : et là où

est l'Esprit du Seigneur, là est liberté.
 2. 2. 8.

- 18 Ainsi nous tous qui nous mirons en
 la gloire du Seigneur à face descou-
 verte, sommes transformez en la mesme
 image de gloire en gloire, comme par
 l'Esprit du Seigneur. 4. 15. 4. — 4.
 15. 5. — 3. 2. 20. — 3. 3. 9.

CHAP. IV.

- 4 Esquels le Dieu de ce monde a aveuglé
 les entendemens, asçavoir des incré-
 dules, afin que la lumière de l'Evan-
 gile de la gloire de Christ, etc. 1. 14.
 43. — 1. 18. 2. — 2. 4. 1. — 2. 9. 1.
 6 Dieu qui a commandé que la lumière
 resplendist des ténèbres, est celui qui
 a lui en nos cœurs pour donner illumi-
 nation de la cognoissance de la gloire
 de Dieu en la face de Jésus-Christ. 2.
 9. 1. — 3. 2. 1. — 4. 1. 5. — 4. 3. 3.
 7 Mais nous avons ce trésor en vais-
 seaux de terre, afin que l'excellence de
 ceste force soit de Dieu, et non point
 de nous. 4. 1. 5. — 4. 3. 4.
 8 Estans pressez en toutes sortes, mais
 non point oppressez : estans en indi-
 gence, mais non point destituez, etc.
 3. 8. 9. — 3. 15. 8.
 6 Estans persécutez, mais non point
 abandonnez : estans abatus, mais non
 point perdus. 3. 8. 9. — 3. 15. 8.
 10 Portant toujours par tout en nostre
 corps la mortification du Seigneur Jé-
 sus, afin que la vie de Jésus soit aussi
 manifestée en nostre corps. 3. 15. 5.
 3. 15. 8. — 3. 18. 7. — 3. 25. 3. —
 3. 25. 7.
 13 Comme ainsi soit que nous ayons un
 mesme esprit de foy, selon qu'il est
 escrit, J'ay creu, pource ay-je parlé :
 aussi nous croyons, et pourtant nous
 parlons. 3. 2. 35.

CHAP. V.

- 1 Car nous sçavons que si nostre habi-
 tation terrestre de ceste loge est des-
 truite, nous avons un édifice de par
 Dieu, asçavoir une maison éternelle és
 cieus, qui n'est point faite de main. 3.
 25. 6.
 2 Car aussi pour cela nous gémissons,
 désirans estre revestus de nostre do-
 micile, qui est du ciel. 3. 9. 5.

4 Nous désirons non point d'estre despouillez, mais d'estre revestus, afin que ce qui est mortel soit englouty par la vie. 4. 15. 2. — 3. 9. 5.

5 Lequel aussi nous a donné les arres de l'Esprit. 2. 9. 3. — 3. 2. 36.

6 Parquoy en ayant tousjours confiance, et sçachans que nous sommes voyageurs en ce corps, nous sommes absens du Seigneur. 4. 15. 2. — 3. 2. 44. — 3. 9. 4. — 3. 25. 1. — 3. 25. 6.

7 Car nous cheminons par foy, et non par veue. 2. 9. 3. — 3. 2. 14.

8 Mais nous nous asseurons, et aimons mieux estre hors du corps, et estre avec le Seigneur. 4. 15. 2.

10 Il nous faut tous comparoir devant le siège judicial de Christ, afin qu'un chacun reporte en son corps selon qu'il aura fait ou bien ou mal. 4. 13. 11. — 4. 15. 2. — 3. 18. 1. — 3. 25. 7.

17 Si doncques aucun est en Christ, qu'il soit nouvelle créature : les vieilles choses sont passées : voyci, toutes choses sont faites nouvelles. 3. 2. 32.

48 Le tout est de Dieu, qui nous a réconcilié à soy par Jésus-Christ, et nous a donné le ministère de réconciliation. 3. 2. 29. — 3. 2. 32. — 3. 5. 5. — 3. 11. 4. — 4. 6. 3.

49 Dieu estoit en Christ, se réconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits, et a mis en nous la parole de réconciliation. 2. 12. 4. — 2. 17. 2. — 3. 2. 32. — 3. 4. 25. — 3. 44. 44. — 3. 44. 22. — 3. 44. 44. — 4. 4. 22.

20 Nous sommes doncques ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit par nous. 3. 4. 27. — 4. 4. 22. — 4. 3. 4.

21 Car il a fait celuy qui n'a point cognu péché, estre péché pour nous : afin que nous fussions justice de Dieu en luy. 2. 16. 5. — 2. 16. 6. — 2. 17. 2. — 3. 5. 2. — 3. 44. 4. — 3. 44. 44. — 3. 44. 22. — 3. 44. 23.

CHAP. VI.

§ Parmi honneur et déshonneur, parmi diffame et bonne renommée. 3. 8. 8.

46 Vous estes le temple de Dieu vivant.

4. 13. 15. — 3. 6. 3. — 3. 16. 2. — 4. 3. 4.

CHAP. VII.

4 Or doncques bien-aimez, puis que nous avons ces promesses, nettoyouz-nous de toute souilleure de chair et d'esprit, parachevans la sanctification en la crainte de Dieu. 4. 15. 2. — 2. 5. 11. — 2. 9. 3. — 3. 3. 9. — 3. 16. 2. — 3. 25. 7.

10 Car la tristesse qui est selon Dieu engendre repentance à salut, dont on ne se repent jamais : mais la tristesse de ce monde engendre mort. 3. 3. 7. — 3. 4. 2.

14 Car voyei, ceci mesme que vous avez esté contristez selon Dieu, quel soin a-il engendré en vous? voire quelle satisfaction? voire marrissement, voire crainte, voire grand désir, voire zèle, voire vengeance? vous vous estes par tout monstrez estre purs en cest affaire. 3. 3. 15.

CHAP. VIII.

41 Maintenant doncques achevez aussi le fait : afin qu'ainsi que la promptitude du vouloir y a esté, tel soit aussi le parfait selon vostre avoir. 2. 5. 8.

46 Et grâces à Dieu qui a donné le mesme soin pour vous au cœur de Tite. Là mesme.

47 Asçavoir qu'il a eu mon exhortation pour agréable, et mesmes qu'estant fort affectionné il s'en est allé vers vous volontairement. Là mesme.

CHAP. IX.

6 Qui sème chichement, recueillira aussi chichement : et qui sème libéralement, recueillira libéralement. 3. 18. 6.

7 Chacun face selon qu'il est délibéré en son cœur : non point à regret. ou par contrainte : car Dieu aime celuy qui donne gayement. 3. 16. 3.

12 Car l'administration de ceste oblation ne subvient point seulement aux indigences des saints, mais aussi redonde en ce que plusieurs en rendent grâces à Dieu. 3. 7. 5.

CHAP. X.

4 Les armures de nostre guerre ne sont point charnelles, mais puissantes de

- par Dieu, à la destruction des fortes-resses, etc. 4. 8. 9. — 4. 11. 5. — 4. 11. 10.
- 6 Et ayans la vengeance appareillée contre toute désobéissance, après que vostre obéissance sera accomplie. 4. 6. 3.
- 8 Car si je me vueil mesmes d'avantage glorifier de nostre puissance, laquelle le Seigneur nous a donnée à vostre édification, et non point à vostre destruction, je n'en auray point de vergongne. 4. 8. 4.

CHAP. XI.

- 14 Et n'est pas de merveilles : car Satan mesmes se desguise en ange de lumière. 4. 9. 2. — 4. 12. 12.

CHAP. XII.

- 2 Je cognoy un homme en Christ devant quatorze ans (si ce fut en corps, je ne sçay : si ce fut hors du corps, je ne sçay, Dieu le sçait) qui a esté ravy jusques au tiers ciel. 4. 9. 1. — 4. 14. 4. — 4. 3. 3.
- 4 A esté ravy en paradis, et a ouy paroles inénarrables, lesquelles il n'est possible à homme de dire. 4. 14. 4.
- 7 Et de peur que je ne m'eslevasse outre mesure à cause de l'excellence des révélations, il m'a esté mis une escharde en la chair, un ange de Satan pour me buffeter, à ce que je ne m'eslevasse outre mesure. 4. 14. 48. — 3. 3. 14. — 4. 17. 34.
- 8 Pour laquelle chose j'ay prié trois fois le Seigneur, afin qu'iceluy se partist de moy. 4. 13. 20.
- 9 Et il m'a dit, Ma grâce te suffit, etc., afin que la puissance de Christ habite en moy. 4. 13. 20. — 2. 3. 13. — 3. 3. 14.
- 24 Et qu'estant derechef venu, mon Dieu ne m'abbaisse envers vous : et que je ne pleure plusieurs de ceux qui ont péché par avant, et qui ne se sont point amendez, etc. 3. 3. 18. — 4. 1. 27.

CHAP. XIII.

- 4 Car jà soit qu'il ait esté erucifié par infirmité, néantmoins il vit par la puissance de Dieu, aussi certes nous sommes foibles en luy, mais nous vivrons avec luy de la puissance de Dieu envers

- vous. 2. 13. 2. — 2. 14. 6. — 2. 16. 13.
- 5 Expérimentez - vous vous-mesmes si vous estes en la foy : esprouvez-vous vous-mesmes; ne vous cognoissez-vous point vous-mesmes, asçavoir que Christ est en vous? etc. 3. 2. 39.
- 10 Selon la puissance laquelle le Seigneur m'a donnée à édification, et non point à destruction. 4. 8. 4.
- 13 La grâce du Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du saint Esprit soit avec vous tous, Amen. 3. 1. 2.

GALATES.

CHAP. I.

- 4 Paul Apostre non point de par les hommes, ny par homme, mais par Jésus-Christ, et par Dieu le Père, qui l'a ressuscité des morts. 4. 3. 13.
- 2 Et tous les frères qui sont avec moy aux Eglises de Galatie. 4. 1. 14.
- 3 Grâce vous soit et paix de par Dieu le Père, et nostre SEIGNEUR Jésus-Christ. 4. 13. 13.
- 6 Je m'esbahi qu'en délaissant celuy qui vous avoit appelez par grâce (c'est asçavoir Christ), vous estes soudainement transportez en un autre Evangile. 4. 1. 27.
- 8 Or si nous-mesmes, ou un ange du ciel vous évangélise autrement que nous ne vous avons évangélisez, qu'il soit maudit. 4. 9. 12.
- 16 De révéler son Fils en moy, afin que je l'évangélisasse entre les Gentils, etc. 3. 22. 7.
- 18 Depuis, trois ans après je revins en Jérusalem pour visiter Pierre, etc. 4. 6. 7. — 4. 6. 14.

CHAP. II.

- 4 Depuis quatorze ans après je montay derechef en Jérusalem avec Barnabas. 4. 6. 14.
- 3 Mais aussi Tite qui estoit avec moy, combien qu'il fust Grec, ne fut contraint d'estre circoncis. 3. 19. 12.
- 6 Car Dieu n'accepte point l'apparence extérieure de l'homme. 3. 23. 10.
- 7 La prédication de l'Evangile du Prépuce m'estoit commise, comme celle de la Circoncision à Pierre. 4. 6. 7.

- 8 Celuy qui a besogné par Pierre à l'office d'Apostre envers la Circoncision, a aussi besogné par moy envers les Gentils. 4. 4. 6. — 4. 6. 7.
- 9 Et Jaques, Céphas et Jehan (qui sont estimez estre les colonnes) ont cognu la grâce qui m'estoit donnée, etc. 4. 6. 13.
- 14 Mais quand je vei qu'ils ne cheminoient point de droict pied selon la vérité de l'Evangile, je di à Pierre devant tous, Si toy, etc. 4. 12. 3.
- 16 Sçachans que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, mais par la foy de Jésus-Christ : afin que nous fussions justifiés par la foy de Christ, et non point par les œuvres de la Loy. 3. 17. 2.
- 19 Car par la Loy je suis mort à la Loy : et suis crucifié avec Jésus-Christ, afin que je vive à Dieu. 2. 16. 7.
- 20 Ainsi je vi, non point maintenant moy, mais Christ vit en moy : et ce que je vi maintenant en la chair, je vi en la foy du Fils de Dieu. 4. 19. 35.
- CHAP. III.
- 1 Galates mal advisez, qui vous a ensorcelez, que n'obéissiez à la vérité ausquels Jésus-Christ a esté par ci-devant pourtrait devant les yeux, et crucifié entre vous? 4. 11. 7. — 4. 1. 27. — 4. 48. 11.
- 2 Avez-vous receu l'Esprit par les œuvres de la Loy, ou par la prédication de la foy? 3. 2. 33. — 4. 4. 6.
- 6 Ains plustost comme Abraham a creu à Dieu, et il luy a esté réputé à justice. 3. 17. 8.
- 8 Et l'Ecriture prévoyant que Dieu justifie les Gentils par la foy, a devant évangélisé à Abraham, disant, Toutes gens seront bénites en toy. 3. 11. 3.
- 10 Tous ceux qui sont des œuvres de la Loy, sont sous malédiction, car il est escrit, Maudit, etc. 2. 7. 5. — 2. 7. 47. — 2. 16. 2. — 3. 11. 19.
- 12 La Loy n'est point de la foy, mais l'homme qui fera ces choses vivra en icelles. 3. 11. 48. — 3. 11. 49.
- 13 Christ nous a rachetez de la malédiction de la Loy, quand il a esté fait pour nous malédiction : car il est escrit, Maudit, etc. 2. 7. 45. — 2. 8. 57. — 2. 16. 2. — 2. 16. 6. — 2. 16. 49. — 2. 17. 4. — 3. 4. 27. — 3. 41. 12. — 3. 19. 3. — 4. 13. 21.
- 16 Les promesses ont esté dites à Abraham et à sa semence. Il ne dit point, Et aux semences, comme parlant de plusieurs, mais comme d'une. Et à ta semence : qui est Christ. 2. 6. 2. — 2. 13. 3. — 4. 14. 21.
- 17 Voylà que je di, quant à l'alliance qui au paravant a esté confirmée de Dieu en Christ, que la Loy qui est venue quatre cens et trente ans après ne la peut enfreindre, pour abolir la promesse. 3. 11. 20.
- 18 Si l'héritage est de la Loy, il n'est plus par la promesse, mais Dieu l'a donnée à Abraham par promesse. 3. 11. 17.
- 19 A quoy doncques sert la Loy? Elle a esté adjoustée à cause des transgressions, etc., et a esté ordonnée par les Anges par la main du Médiateur. 4. 14. 9. — 2. 5. 6. — 2. 7. 2.
- 21 La Loy doncques a-elle esté adjoustée contre les promesses de Dieu? Ainsi n'advienne : car si la Loy eust esté donnée pour pouvoir vivifier, vrayement la justice seroit de la Loy. 3. 4. 6. — 3. 11. 19.
- 22 Mais l'Ecriture a tout enclos sous péché, afin que la promesse par la foy de Jésus-Christ fust donnée à ceux qui croient. 3. 4. 6.
- 24 Par ainsi la Loy a esté nostre pédagogue, pour venir à Christ, afin que nous soyons justifiés par foy. 2. 7. 2. — 2. 7. 41. — 2. 41. 5. — 3. 15. 6.
- 27 Car vous tous qui estes baptisez, avez vestu Christ. 3. 1. 4. — 3. 4. 3. — 3. 4. 13. — 4. 14. 7. — 4. 15. 6. — 4. 16. 21. — 4. 19. 8.
- 28 Il n'y a ne Juif, ne Grec, il n'y a ne serf, ne franc, il n'y a ne masle ne femelle : car vous estes tous un en Jésus-Christ. 2. 11. 44. — 4. 20. 4.
- CHAP. IV.
- 1 Or je di, durant tout le temps, que l'héritier est enfant, il n'est différent en rien du serf, combien qu'il soit sei-

- gneur de tous. 2. 11. 2. — 2. 11. 5. — 2. 11. 13. — 4. 10. 14.
- 2 Ains il est sous tuteurs et curateurs, jusques au temps déterminé par le Père. 4. 10. 14.
- 3 Nous aussi pareillement, lorsque nous estions enfans, estions réduits en servitude, sous les rudimens du monde. Là mesme.
- 4 Mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils fait de femme, et fait sous la Loy. 2. 16. 5. — 2. 7. 15. — 2. 11. 14. — 2. 12. 7. — 2. 13. 1. — 2. 13. 3. — 2. 17. 5. — 4. 20. 15.
- 5 Afin qu'il rachetast ceux qui estoient sous la Loy : à celle fin que nous recussions l'adoption des enfans. 2. 7. 15. — 3. 13. 5. — 3. 19. 2.
- 6 Et pourtant que vous estes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant, Abba, Père. 2. 14. 5. — 3. 1. 3. — 3. 2. 11. — 3. 13. 5. — 3. 20. 37.
- 8 Alors que vous ne cognoissiez point Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont point dieux. 1. 4. 3. — 1. 12. 3.
- 9 Mais maintenant puis que vous avez cognu Dieu ou plustost avez esté cognus de Dieu, comment vous convertissez-vous derechef aux rudimens foibles et povres, ausquels vous voulez derechef servir comme au paravant? 4. 1. 27. — 4. 10. 10. — 4. 19. 7.
- 10 Vous observez les jours et les mois, et les temps, et les années. 2. 8. 33.
- 11 Je crain de vous que d'aventure je n'aye travaillé en vain envers vous. 2. 8. 33.
- 22 Car il est escrit qu'Abraham a eu deux fils : un de la servante, et un de la franche. 2. 7. 17. — 2. 11. 9. — 4. 2. 3.
- 24 Lesquelles choses sont dites par allégorie : car ce sont les deux alliances, l'une, di-je, du mont de Sina engendrant à servitude, qui est Agar. 2. 11. 9.
- 26 Mais la haute Jérusalem est franche, laquelle est mère de nous tous. 4. 1. 1.
- 28 Nous sommes enfans de promesse ainsi qu'Isaac. 4. 16. 12.

30 Jette hors la servante et son fils : car le fils de la servante ne sera point héritier avec le fils de la franche. 3. 18. 2.

CHAP. V.

- 1 Tenez-vous donc fermes en la liberté en laquelle Christ nous a affranchis, et ne soyez point derechef détenus du joug de servitude. 3. 19. 2. — 3. 19. 14. — 4. 10. 8. — 4. 10. 9. — 4. 20. 1.
- 4 Vous tous qui voulez estre justifiez par la Loy, vous vous anéantisiez Christ, et estes décheus de la grâce. 3. 19. 14.
- 5 Nous attendons l'espérance de justice par foy en Esprit. 3. 2. 43. — 3. 17. 4.
- 6 Ne circoncision ne prépuce ne vaut aucune chose en Jésus-Christ, ains la foy œuvrante par charité. 3. 11. 20.
- 13 Car frères vous avez esté appelez à liberté : seulement gardez que la liberté ne soit occasion à la chair, mais servez l'un à l'autre par charité. 3. 19. 11.
- 14 Toute la Loy est accomplie en une parole, ascavoir en ceste-ci, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme. 2. 8. 53.
- 17 La chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair, et ces choses sont contraires l'une à l'autre, tellement que vous ne faites point tout ce que vous voulez. 2. 2. 27. — 2. 7. 5.
- 19 Les œuvres de la chair sont manifestes, lesquelles sont adultère, pailardise, etc. 2. 1. 8. — 3. 14. 1. — 4. 15. 10.

CHAP. VI.

- 10 Pendant que nous avons le temps, faisons bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foy. 3. 7. 6. — 3. 20. 38.
- 14 Mais quant à moy, ainsi n'advienne, que je me glorifie sinon en la croix de nostre Seigneur Jésus-Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moy au monde. 2. 16. 7.
- 15 Car en Jésus-Christ, ne Circoncision, ne prépuce ne vaut aucune chose, ains la nouvelle créature. 2. 11. 11. — 4. 14. 24.
- 17 Que nul désormais ne me baille peine :

car je porte en mon corps les flestrisures du Seigneur Jésus-Christ. 3. 18. 7. — 3. 25. 8.

ÉPHÉSIENS.

CHAP. I.

- 2 Grâce vous soit et paix de par Dieu nostre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. 1. 13. 13.
- 3 Qui nous a bénis en toutes bénédictions spirituelles és choses célestes en Christ. 3. 22. 10.
- 4 Comme il nous a esleus en luy devant la fondation du monde, afin que fusions saints et irrépréhensibles devant luy en charité. 2. 3. 8. — 2. 8. 53. — 2. 12. 5. — 2. 16. 4. — 3. 15. 5. — 3. 17. 15. — 3. 19. 2. — 3. 22. 1. — 3. 22. 10. — 3. 23. 12. — 3. 24. 3. — 3. 24. 5.
- 5 Lequel nous a prédestinez pour nous adopter à soy par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté. 2. 12. 5. — 3. 11. 4. — 3. 18. 2.
- 6 A la louange de la gloire de sa grâce, de laquelle il nous a rendus agréables en son bien-aimé. 2. 17. 2. — 3. 2. 32. — 3. 11. 4.
- 7 Par le sang duquel nous avons rédemption, asçavoir rémission des péchez selon les richesses de sa grâce. 3. 4. 30.
- 9 Nous ayant donné à cognoistre le secret de sa volonté, selon son bon plaisir, lequel il avoit premièrement arresté en soy. 4. 14. 2. — 4. 19. 36.
- 10 Afin qu'en la dispensation de l'accomplissement des temps il recueillist ensemble le tout en Christ, tant ce qui est és cieux que ce qui est en la terre, en iceluy-mesme. 2. 12. 5. — 3. 20. 21.
- 13 En qui vous estes aussi, ayans ouy la parole de vérité, asçavoir l'Evangile de vostre salut : auquel aussi ayans creu, vous estes sceillez du saint Esprit de la promesse. 2. 9. 3. — 2. 10. 3. — 3. 1. 4. — 3. 2. 36. — 3. 24. 1. — 3. 24. 8.
- 44 Lequel est arre de nostre héritage jusqu'à la rédemption de la possession acquise à la louange de sa gloire. 2. 10. 23. — 3. 24. 8.

17 Afin que le Dieu de nostre Seigneur Jésus-Christ, le Père, di-je, de gloire, vous doint l'Esprit de sapience et de révélation pour avoir cognoissance de luy. 2. 2. 21.

18 Afin que vous sçachiez quelle est l'espérance de sa vocation, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage és saints. 3. 2. 16. — 4. 8. 14.

20 Par laquelle il a besogné en Christ, quand il l'a ressuscité des morts, et fait seoir à sa dextre és lieux célestes. 2. 16. 15.

21 Par-dessus toute principauté et puissance, et vertu, et seigneurie, et par-dessus tout nom, qui est nommé, non-seulement en ce siècle, mais aussi en celuy qui est à venir. 4. 14. 5. — 2. 15. 5. — 2. 16. 15.

22 Et l'a constitué sur toutes choses pour estre chef à l'Eglise. 2. 12. 5. — 2. 15. 5. — 4. 6. 9.

23 Laquelle est le corps d'iceluy, et l'accomplissement de celuy qui accomplit tout en tous. 2. 15. 5. — 3. 20. 38. — 4. 1. 10. — 4. 17. 9.

CHAP. II.

- 1 Lors que vous estiez morts en vos défautes et péchez. 3. 24. 10.
- 2 Esquels quelque temps vous avez cheminé selon le cours de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air qui est l'esprit qui besongne maintenant és enfans de rébellion. 1. 14. 13. — 1. 14. 18. — 2. 4. 1. — 3. 24. 10.
- 3 Entre lesquels aussi nous tous avons conversé quelque temps, és concupiscences de nostre chair, exécutans les désirs de la chair, et de nos pensées : et estions de nature enfans d'ire, comme aussi les autres. 2. 1. 6. — 2. 4. 11. — 4. 16. 17.
- 4 Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, par sa grande charité, de laquelle il nous a aimez. 3. 14. 5.
- 5 Du temps mesme que nous estions morts en péché, nous a vivifié ensemble par Christ. 2. 5. 19. — 3. 14. 5.
- 6 Et nous a ressuscitez ensemble, et nous a fait seoir ensemble és lieux

- célestes en Jésus-Christ. 2. 16. 16. — 3. 15. 6. — 3. 25. 1.
- 8 Vous estes sauvez de grâce par la foy : et cela non point de vous, c'est don de Dieu. 3. 13. 2. — 3. 14. 11.
- 9 Non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. 3. 13. 2.
- 10 Car nous sommes son ouvrage estans crééz en Jésus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que cheminions en icelles. 2. 3. 6. — 3. 3. 21. — 3. 14. 5. — 3. 15. 7. — 3. 23. 13.
- 11 Ayez souvenance que vous jadis Gentils en chair, estiez appelez Prépuce par celle qui est appellee Circoncision, faite de main en la chair. 4. 14. 12. — 4. 16. 15.
- 12 Que vous estiez, di-je, en ce temps-là hors de Christ, n'ayans rien de commun avec la république d'Israël, estrangers des alliances de la promesse, n'ayans point d'espérance, et sans Dieu au monde. 1. 4. 3. — 1. 5. 12. — 2. 6. 1. — 3. 24. 10. — 4. 14. 12. — 4. 16. 3. — 4. 16. 24.
- 14 Il est nostre paix, qui de tous les deux a fait un, et a rompu la elosture de la paroy d'entre deux. 2. 7. 17. — 2. 14. 11. — 3. 2. 28. — 3. 2. 32. — 3. 13. 4. — 4. 16. 13.
- 16 Et afin qu'il ralliait les uns et les autres à Dieu en un corps, par la croix, ayant destruit en icelle l'inimitié. 2. 17. 2.
- 19 Vous n'estes donc plus estrangers et forains, mais combourgeois des saints et domestiques de Dieu. 3. 25. 1.
- 20 Edifiez sur le fondement des Apostres, et des Prophètes, estant Jésus-Christ la maîtresse pierre du coing. 1. 7. 2. — 4. 1. 9. — 4. 2. 4. — 4. 2. 4. — 4. 6. 5.
- 21 En qui tout le bastiment adjousté ensemble, se lève pour estre un temple saintet au Seigneur. 3. 15. 5. — 3. 16. 2.

CHAP. III.

- 2 Voire si vous avez ouy la dispensation de la grâce de Dieu, laquelle m'a esté donnée envers vous. 4. 14. 2.
- 7 Duquel je suis fait ministre selon le don de la grâce de Dieu, lequel m'est donné suyvant l'efficacé de sa puissance. 3. 22. 7.

- 10 Afin que la sapience de Dieu, qui est diverse en toutes sortes, soit manifestée aux principautez et puissances és lieux célestes par l'Eglise. 1. 18. 3. — 2. 11. 12. — 3. 24. 16.
- 12 Par lequel nous avons hardiesse et accès en confiance, par la foy que nous avons en luy. 3. 2. 15. — 3. 13. 5. — 3. 20. 12.
- 14 Pour laquelle chose je ploye mes genoux vers le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ. 2. 14. 7.
- 15 Duquel toute la parenté est nommée és cieux et en la terre. 2. 14. 7.
- 16 Afin que selon les richesses de sa gloire il vous doint que soyez corroborez de force par son Esprit en l'homme intérieur. 2. 12. 5.
- 17 Et que Christ habite en vos cœurs par foy. 2. 9. 3. — 2. 12. 5. — 4. 17. 5.
- 18 Afin qu'estans enracinez et fondez en charité, vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, la profondeur et la hauteur. 2. 8. 53. — 2. 12. 5. — 3. 2. 14. — 3. 14. 19.
- 19 Et cognoistre la dilection de Christ, laquelle surmonte toute cognoissance, afin que soyez remplis en toute plénitude de Dieu. 2. 12. 5. — 3. 14. 19.

CHAP. IV.

- 2 Supportans l'un l'autre en charité. 4. 12. 11. — 4. 12. 13.
- 3 Estans songneux de garder l'unité d'esprit par le lien de paix. Là mesme.
- 4 Il n'y a qu'un corps et un esprit, comme aussi vous appelez en une espérance de vostre vocation. 4. 1. 3. — 4. 3. 4. — 4. 6. 10.
- 5 Il n'y a qu'un Seigneur, une foy, un baptesme. 1. 13. 16. — 4. 2. 5.
- 7 Mais la grâce est donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de Christ. 2. 15. 5. — 3. 1. 2. — 4. 6. 10.
- 8 Estant monté en haut, il a mené captive une grande multitude de captifs. 1. 13. 11. — 2. 16. 16.
- 10 Celuy qui est descendu, c'est luy-mesme qui est monté sur tous les cieux, afin qu'il remplist toutes choses. 2. 16. 44. — 4. 3. 2. — 4. 6. 10.
- 11 Il a doncques donné les uns pour estre

- Apostres, et les autres pour estre Prophètes, et les autres pour estre Evangelistes, et les autres pour pasteurs et docteurs. 4. 1. 4. — 4. 1. 5. — 4. 3. 4. — 4. 6. 10. — 4. 8. 12.
- 12 Pour l'assemblage des saints, pour l'œuvre du ministère, etc. 4. 1. 5. — 4. 3. 2.
- 13 Jusques à ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la foy, etc. 4. 14. 8.
- 14 Afin que nous ne soyons plus enfans flottans et estans demenez çà et là à tous vents de doctrine par la piperie des hommes, et par leurs ruses à cauteusement séduire. 4. 3. 1.
- 15 Ains afin que suyans vérité avec charité, nous croissions en tout en ce-luy qui est le chef, asçavoir Christ. 2. 46. 15. — 3. 1. 1. — 3. 1. 3. — 4. 3. 2. — 4. 6. 9. — 4. 17. 9.
- 16 Duquel tout le corps adjousté, et serré ensemble par toutes les jointures du fornissement, prend accroissement de corps, etc. 2. 43. 1. — 4. 6. 9. — 4. 17. 9.
- 17 Je di donec et adjure par le Seigneur, que vous ne cheminiez plus comme le reste des Gentils chemine en la vanité de leur entendement. 2. 3. 1.
- 18 Ayans leur pensée obscurcie de ténèbres, et estans estrangez de la vie de Dieu. 2. 3. 1.
- 20 Vous n'avez point ainsi apprins Christ. 3. 2. 6. — 3. 6. 4.
- 22 Asçavoir, que vous ostiez le vieil homme, quant à la conversation précédente, lequel se corrompt par les concupiscences qui séduisent. 3. 3. 8. — 3. 6. 4.
- 23 Et que soyez renouvelez en l'Esprit de vostre entendement. 2. 1. 9. — 2. 3. 1. — 3. 3. 9. — 3. 7. 1.
- 24 Et soyez vestus du nouvel homme, créé selon Dieu en justice et vraye sainteté. 4. 15. 4.
- 27 Et ne donnez point lieu au diable. 4. 14. 18.
- 28 Que celuy qui desrobeit ne desrobe plus : mais plustost qu'il travaille en besognant de ses mains en ce qui est bon, etc. 3. 24. 10.
- 30 Et ne contristez point le saint Esprit de Dieu, par lequel vous estes signez pour le jour de la rédemption. 2. 5. 8.
- 4 Soyez donc imitateurs de Dieu comme chers enfans. 3. 6. 3.
- 2 Cheminez en charité, ainsi que Christ aussi nous a aimez, et s'est livré soy-mesme pour nous en oblation et sacrifice à Dieu en odeur de bonne senteur. 2. 17. 5. — 4. 19. 23.
- 6 Nul ne vous déçoive par vaines paroles : car pour ces choses l'ire de Dieu vient sur les enfans de rébellion. 3. 2. 27.
8. Vous estiez jadis ténèbres, mais maintenant vous estes lumière au Seigneur : cheminez comme enfans de lumière. 3. 16. 2. — 3. 24. 10.
- 14 Toy qui dors, esveille-toy, et te lève des morts, et Christ t'esclairera. 2. 5. 19.
- 23 Car le mari est chef de la femme, ainsi que Christ est chef de l'Eglise. 3. 6. 3. — 4. 6. 9.
- 25 Et s'est livré soy-mesme pour elle. 4. 1. 17. — 4. 8. 12. — 4. 20. 29.
- 26 Afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant par lavement d'eau par la parole. 3. 3. 11. — 3. 6. 3. — 4. 1. 13. — 4. 15. 2. — 4. 16. 22.
- 27 Afin qu'il se la rende une Eglise glorieuse, n'ayant point de tache ne ride, ny aucune telle chose. 3. 3. 11. — 4. 1. 10.
- 28 Ainsi les maris doyvent aimer leurs femmes, comme leurs corps mesmes ; qui aime sa femme, il s'aime soy-mesme. 4. 19. 35.
- 29 Car personne n'eut oncques en haine sa chair, ains la nourrit et entretient, comme aussi fait le Seigneur l'Eglise. Là mesme.
- 30 Nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os. 2. 12. 2. — 2. 12. 7. — 3. 1. 3. — 4. 17. 9. — 4. 19. 35.
- 32 Ce secret est grand, voire, di-je, touchant Christ et l'Eglise. 2. 12. 7. — 4. 12. 24. — 4. 19. 35.

CHAP. V.

CHAP. VI.

1 Enfans, obéissez à père et à mère au

- Seigneur : car cela est juste. 2. 8. 36.
— 2. 8. 38. — 4. 20. 29.
- 4 Et vous pères, ne provoquez point vos enfans à despit, mais nourrissez-les en instruction et remonstrence du Seigneur. 4. 20. 29.
- 9 Quant à luy, il n'a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 23. 40.
- 40 Au reste, mes frères, fortifiez-vous au Seigneur, et en la puissance de sa force. 2. 5. 8.
- 42 Nous n'avons point la luitte contre le sang et la chair : mais contre les principautez, contre les puissances, contre les seigneurs du monde, gouverneurs des ténèbres, etc. 4. 44. 43. — 4. 47. 8.
- 43 Parquoy prenez toutes les armes de Dieu, afin que puissiez résister au mauvais jour, et ayans tout surmonté demeurer fermes. 4. 44. 43. — 2. 5. 41.
- 46 Prenans sur tout le bouclier de foy, par lequel vous puissiez esteindre tous les dards enflammez du malin. 3. 2. 21. — 3. 20. 42.
- 48 Prians en toutes sortes de prière et requeste en tout temps en esprit et veillans à cela avec toute persévérance et requeste pour tous les saints. 3. 20. 5. — 3. 20. 7. — 3. 20. 42.
- 49 Et pour moy, afin que parole me soit donnée à bouche ouverte en hardiesse, aîn de notifier le secret de l'Évangile. 3. 20. 20.

PHILIPPIENS.

CHAP. I.

- 4 Paul et Timothée serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ, qui sont en Philippes avec les Evesques et Diacres. 4. 3. 7. — 4. 3. 8.
- 4 Faisant toujours prières avec joye pour vous tous en toutes mes oraisons. 2. 2. 25.
- 6 Estant assuré de cela, c'est asçavoir que celuy qui a commencé ceste bonne œuvre en vous, la parfera jusques à la journée de Jésus-Christ. 2. 3. 6. — 3. 48. 4. — 3. 24. 6.
- 20 Selon ma ferme attente, et mon espérance, que je ne seray confus en rien : ains qu'en toute assurance, comme toujours il a esté, aussi maintenant Christ sera magnifié en mon corps, soit par vie, soit par mort. 3. 2. 43.
- 23 Je suis enserré des deux costez, tendant mon désir à desloger, et estre avec Christ. 3. 9. 4.
- 29 Car il vous est donné pour Christ, non-seulement de croire en luy, mais aussi d'endurer pour luy. 2. 47. 5.

CHAP. II.

- 2 Accomplissez ma joye, en ayant un mesme sentiment, ayans une mesme charité, estant d'un mesme courage, et d'un mesme consentement. 4. 2. 5.
- 3 Que rien ne soit fait par contention ou par vaine gloire : mais en estimant l'un l'autre par humilité de cœur plus excellent que soy-mesme. 3. 7. 4.
- 5 Qu'il y ait une mesme affection en vous, qui a esté aussi en Jésus-Christ. 4. 2. 5.
- 6 Lequel estant en forme de Dieu, n'eust point réputé rapine d'estre égal à Dieu. 4. 13. 11. — 4. 13. 24.
- 7 Il s'est anéanty soy-mesme, ayant prins forme de serviteur, fait à la semblance des hommes, et trouvé en figure comme un homme. 4. 13. 24. — 2. 43. 2. — 2. 46. 5. — 4. 17. 25.
- 8 Il s'est abaissé soy-mesme, et a esté obéissant jusques à la mort, voire la mort de la croix. 2. 43. 2. — 2. 44. 3. — 3. 45. 8. — 4. 44. 24.
- 9 Pour laquelle chose aussi Dieu l'a souverainement eslevé, et luy a donné un nom qui est sur tout nom. 2. 41. 12. — 2. 43. 2. — 2. 45. 5. — 2. 46. 45. — 2. 47. 6.
- 10 Afin qu'au nom de Jésus tout genouil se ploye de ceux qui sont és cieus et en la terre, et dessous la terre. 4. 13. 24. — 2. 41. 12. — 2. 44. 3. — 3. 5. 8.
- 12 Mes bien-âmez, ainsi que vous avez toujours obéy, non-seulement comme en ma présence, mais beaucoup plus maintenant en mon absence, employez-vous à vostre salut avec crainte et tremblement. 2. 5. 44. — 3. 2. 23. — 3. 48. 4.
- 13 C'est Dieu qui fait en vous, et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. 2. 2. 27. — 2. 3. 6. — 2. 3. 9. — 2. 3. 44. — 2. 5. 44. — 3. 2. 23. — 3. 41. 12.

45 Afin que vous soyez sans reproche, et simples enfans, di-je, de Dieu, irrépréhensibles au milieu de la nation tortue et perverse, entre lesquels luisiez comme flambeaux au monde qui portent au-devant la parole de vie. 3. 17. 45.

47 Que si mesmes je sers d'aspersion sur le sacrifice et service de vostre foy, j'en suis joyeux, et m'esjouy du bien de vous tous. 3. 2. 6.

20 Je n'ay personne de pareil courage, qui soit voirement songneux de vos besongnes. 4. 6. 45.

21 Car tous cherchent les choses qui leur sont propres, non point celles de Jésus-Christ. Là mesme.

CHAP. III.

5 Hébreu des Hébreux : Pharisien de religion. 3. 24. 40.

6 Quant au zèle, persécutant l'Eglise, quant à la justice qui est en la Loy, estant sans reproche. Là mesme.

8 Voire certes, j'estime toutes choses estre dommage pour l'excellence de la cognoissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes ces choses, et les tien comme fiente, etc. 3. 41. 43. — 3. 25. 2.

40 Pour le cognoistre, et la puissance de sa résurrection, et la participation de ses afflictions en estant conformé à sa mort. 2. 46. 13. — 3. 8. 4. — 3. 45. 8. — 3. 25. 2.

12 Non point que j'aye desjà appréhendé, ou que je soye desjà parfait : mais je poursuy pour tascher d'appréhender, etc. 4. 8. 44.

14 Mais une chose fay-je, c'est qu'en oubliant les choses qui sont en derrière, et m'advançant aux choses qui sont en devant, je tire vers le but, etc. 3. 44. 43. — 3. 25. 2.

45 Nous tous qui sommes parfaits, ayons ce sentiment : et si vous sentez quelque chose, autrement, Dieu le vous révélera aussi. 3. 2. 4. — 4. 4. 42.

20 Mais nostre conversation est és cieux : dont aussi nous attendons le Sauveur, asçavoir le Seigneur Jésus-Christ. 3. 25. 2. — 4. 17. 27. — 4. 17. 29.

21 Qui transformera nostre corps vil, afin qu'il soit fait conforme à son corps glorieux, etc. 3. 25. 3. — 3. 25. 4. — 3. 25. 8. — 4. 17. 29.

CHAP. IV.

3 Je te prie aussi, mon vray compagnon, aide-leur, à celles, di-je, qui ont baillé avec moy en l'Evangile, avec Clément et mes autres coadjuteurs, desquels les noms sont au livre de vie. 3. 24. 9.

6 Ne soyez en soucy de rien, mais qu'en toutes choses vos requestes soyent notifiées à Dieu par prière ou supplication, avec action de grâces. 3. 20. 28. — 3. 20. 40.

12 Je sçay estre abbaissé, je sçay aussi estre abondant par tout et en toutes choses, j'ay appris d'estre saoulé et d'avoir faim, et d'abonder et d'avoir faute. 3. 40. 5. — 3. 49. 9.

18 J'ay, di-je, esté remply ayant receu d'Epaphrodite, ce qui m'a esté envoyé de par vous, comme un odeur de bonne senteur, un sacrifice agréable et plaisant à Dieu. 4. 48. 46.

COLOSSIENS.

CHAP. I.

4 Ayant ouy vostre foy en Jésus-Christ, et la charité que vous avez envers tous les saints. 2. 40. 3. — 3. 48. 3.

5 Pour l'espérance qui vous est gardée és cieux, etc. 3. 48. 3. — 3. 25. 4.

9 Pourtant dès le jour que nous avons ouy vostre foy, nous ne cessons de prier pour vous, et demander que soyez remplis de la cognoissance de la volonté d'iceluy en toute sapience et intelligence spirituelle. 2. 2. 25.

10 Et croissans en la cognoissance de Dieu. 4. 7. 3.

12 Rendans grâces au Père, qui nous a faits idoines à participer à l'héritage des saints en la lumière. 3. 22. 4.

13 Lequel nous a délivrez de la puissance des ténèbres ; et nous a transportez au royaume du Fils de sa dilection. 3. 45. 6.

14 En qui nous avons délivrance par son sang, asçavoir rémission des péchez. 2. 47. 5. — 3. 4. 30. — 3. 45. 5.

- 45 Lequel est l'image de Dieu invisible, premier-nay de toute créature. 2. 2. 20. — 2. 6. 4. — 2. 12. 4. — 2. 12. 7. 2. 14. 2. — 2. 14. 5.
- 46 Car en luy ont esté créées toutes choses qui sont és cieux, et qui sont en la terre visibles et invisibles, soyent les Thrones, ou les dominations, ou les principautez, ou les puissances. Toutes choses, di-je, sont créées par luy, et pour luy. 1. 14. 10. — 2. 12. 7.
- 48 Et c'est luy qui est le chef du corps de l'Eglise. 2. 12. 7. — 4. 6. 9.
- 20 Et de réconcilier par luy toutes choses à soy, appaisant par le sang de la croix d'iceluy les choses qui sont tant en terre qu'és cieux. 1. 14. 10. — 2. 17. 2. — 3. 4. 27. — 3. 13. 5.
- 24 Et vous qui jadis estiez estrangers de luy, et qui estiez ses ennemis de pensées en mauvaises œuvres. 2. 16. 2. — 3. 14. 6.
- 22 Maintenant toutesfois il vous a réconcilié en son corps, de sa chair, par la mort pour vous rendre saints, sans tache, et irrépréhensibles devant soy. 2. 16. 2.
- 24 Je m'esjouy maintenant en mes souffrances pour vous, et accomply le surplus des afflictions de Christ en ma chair pour son corps, qui est l'Eglise. 3. 5. 3. — 3. 5. 4. — 4. 12. 5.
- 26 Le secret qui a esté caché de tout temps et aage : mais maintenant est manifesté à ses saints. 2. 11. 12. — 2. 7. 17. — 3. 2. 14. — 4. 14. 2.
- 9 Car toute la plénitude de divinité habite en luy corporellement. 1. 13. 13. — 2. 11. 5.
- 10 Et estes complets en luy, qui est le chef de toute principauté et puissance. 1. 14. 3. — 4. 6. 9.
- 41 Par lequel aussi vous estes circoncis d'une circoncision faite sans main par le despoillement du corps des péchez de la chair, etc. 4. 14. 24. — 4. 16. 14.
- 12 Estans ensevelis avec luy par le Baptesme, etc. 3. 25. 8. — 4. 15. 5. — 4. 16. 21.
- 43 Et quand vous estiez morts en péché, et au prépuce de vostre chair, il vous a vivifitez ensemble avec luy, vous ayant pardonné tous vos péchez. 2. 7. 17.
- 14 Ayant effacé l'obligation qui estoit contre nous, laquelle gisoit és ordonnances, et nous estoit contraire, et qu'il a abolie et fichée en la croix. 2. 7. 17. — 2. 17. 5. — 3. 4. 25.
- 45 Ayant despoillé les principautez et puissances, lesquelles il a publiquement menées en monstre, triomphant d'elles en icelle. 2. 16. 6.
- 16 Que nul doncques ne vous condamne en manger ou en boire, ou en distinction d'un jour de feste, ou de nouvelle lune, ou des Sabbaths. 2. 8. 33.
- 47 Lesquelles choses sont ombre des choses qui estoient à venir, mais le corps en est en Christ. 2. 7. 16. — 2. 8. 31. — 4. 14. 22. — 4. 14. 25.
- 49 Et ne retenant point le chef, duquel tout le corps estant fourny et serré ensemble par jointures et liaisons, croist en accroissement de Dieu. 2. 15. 4.
- 20 Si vous estes doncques morts avec Christ, quant aux rudimens du monde, pourquoy vous charge-on d'ordonnances, comme si vous viviez au monde? 4. 10. 9. — 4. 10. 13. — 4. 19. 7.
- 21 Asçavoir, ne mange, ne gousté, ne touche point. 4. 10. 13.
- 23 Lesquelles ont toutesfois quelque espèce de sapience en dévotion volontaire et humilité d'esprit, etc. 4. 10. 11. — 4. 10. 24. — 4. 13. 2.

CHAP. II.

CHAP. III.

1 Si doncques vous estes ressuscitez

- avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, là où Christ est assis à la dextre de Dieu. 3. 6. 3.—4. 17. 36.
- 2 Pensez aux choses qui sont en haut, non point à celles qui sont sur la terre. 4. 17. 36.
- 3 Vous estes morts, et vostre vie est cachée avec Christ en Dieu. Or quand Christ qui est vostre vie apparoïstra, lors aussi vous apparoïstrez, avec luy en gloire. 2. 16. 7. — 2. 16. 13. — 3. 25. 4.
- 5 Mortifiez doncques vos membres, qui sont sur terre, paillardise, souilleure, appétit désordonné, mauvaise concupiscence, et avarice qui est idolâtrie. 2. 16. 13.
- 6 Pour lesquelles choses, l'ire de Dieu vient sur les enfans de rébellion. 3. 2. 27.
- 9 Ne mentez point l'un à l'autre ayans despouillé le vieil homme avec ses faits. 3. 3. 8.
- 10 Et ayans vestu le nouveau, lequel se renouvelle en cognoissance, selon l'image de celui qui l'a créé. 4. 15. 4. 3. 3. 9.
- 11 Où il n'y a Grec ne Juif, Circoncision ne Prépuce, Barbare ne Scythe, serf ne franc, mais Christ y est tout en tous. 4. 20. 4.
- 14 Outre tout cela, soyez vestus de charité, qui est le lien de perfection. 2. 8. 53. — 3. 48. 8. — 4. 13. 13.
- 16 Enseignant et admonestant l'un l'autre par Pseaumes, louanges et chansons spirituelles avec grâce, chantans de vostre cœur au Seigneur. 3. 20. 32.
- 20 Enfans, obéissez à pères et mères en toutes choses : car cela est plaisant au Seigneur. 2. 8. 36.
- 24 Sçachant que vous recevrez du Seigneur le guerdon de l'héritage : car vous servez au Seigneur. 3. 48. 2.
- 25 Et n'y a point d'esgard à l'apparence des personnes. 3. 23. 40.

CHAP. IV.

- 3 Prians ensemble aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre l'huis de la Parole, pour annoncer le secret de Christ, etc. 3. 20. 20.
- 47 Dites à Archippe, Regarde l'adminis-

tration que tu as reçue au Seigneur, afin que tu l'accomplisses. 4. 3. 7.

4 THESSALONIENS.

CHAP. II.

- 18 Pourtant avons-nous voulu venir vers vous (au moins moy Paul) une fois, voire deux : mais Satan nous a empêchez. 4. 17. 44.
- 19 Car quelle est nostre espérance, ou joye, ou couronne de gloire? n'est-ce pas vous aussi, devant nostre Seigneur Jésus-Christ à sa venue? 3. 25. 40.

CHAP. III.

- 5 Et pourtant aussi ne pouvans plus endurer, je l'ay envoyé pour cognoistre vostre foy, de peur que celui qui tente, ne vous eust tentez en quelque façon, etc. 3. 20. 46.—4. 1. 6.
- 12 Et le Seigneur vous accroisse, et vous face abonder en charité les uns envers les autres, etc. 2. 5. 6.
- 13 Pour affermir vos cœurs sans reproche en sainteté devant Dieu, et nostre Père à la venue de nostre Seigneur Jésus-Christ, avec tous ses saints. 3. 47. 45.

CHAP. IV.

- 3 C'est la volonté de Dieu, asçavoir vostre sanctification. 3. 46. 2.
- 7 Car Dieu ne nous a point appelez à ordure, mais à sanctification. 3. 46. 2.—3. 49. 2. — 3. 23. 43.
- 15 Car nous vous disons ceci par la parole du Seigneur que nous qui vivrons et resterons en la venue du Seigneur, ne préviendrons point ceux qui dorment. 3. 25. 8.
- 16 Car le Seigneur mesme avec cri d'exhortation et voix d'Archange, et avec la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui sont morts en Christ, ressusciteront premièrement. 4. 14. 8.—2. 46. 17.
- 17 Puis après nous qui vivrons et resterons, serons ravés ensemble avec eux és nues au devant du Seigneur en l'air, et ainsi serons tousjours avec le Seigneur. 2. 46. 47.

CHAP. V.

- 2 Car vous-mesmes sçavez trèsbien que

- le jour du Seigneur viendra comme le larron en la nuit. 4. 19. 34.
- 9 Dieu ne nous a point ordonné à ire, mais pour acquisition de salut par nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 16. 2.
- 17 Priez sans cesser. 3. 20. 7. — 3. 20. 28.
- 18 Rendez grâces en toutes choses : car telle est la volonté de Dieu par Jésus-Christ envers vous. 3. 20. 28.
- 19 N'esteignez point l'Esprit. 4. 9. 3. — 2. 5. 41.
- 20 Ne desprisez point les prophéties. 4. 9. 3.
- 23 Le Dieu de paix vous vueille sanctifier entièrement, et tout vostre esprit et âme et corps soit conservé sans reproche à la venue de nostre Seigneur Jésus-Christ. 3. 6. 3. — 3. 17. 45. — 3. 25. 7.

2 THESSALONIENS.

CHAP. I.

- 4 Nous-mêmes nous glorifions de vous és Eglises de Dieu, à cause de vostre patience et foy en toutes vos persécutions et afflictions que vous soustenez. 3. 2. 44.
- 5 Lesquelles sont une manifeste démonstration du juste jugement de Dieu, à ce que soyez faits dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez. 3. 2. 44. — 3. 18. 7.
- 6 C'est chose juste envers Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui vous affligent. 3. 9. 6. — 3. 18. 7. — 3. 25. 4.
- 7 Et à vous qui estes affligés délivrance avec nous, lors que le Seigneur Jésus se montrera du ciel avec les Anges de sa puissance. 3. 18. 7.
- 9 Lesquels seront punis de perdition éternelle de par la face du Seigneur, et de par la gloire de sa force. 3. 25. 42.
- 40 Quand il viendra pour estre glorifié en ses Saints, et estre fait admirable en tous les croyans, pource que nostre tesmoignage envers vous a esté creu en ce jour-là. 3. 25. 40.
- 44 Pour laquelle chose aussi nous prions tousjours pour vous, que nostre Dieu vous face dignes de sa vocation, et

accomplisse tout le bon plaisir de sa bonté, et l'œuvre de la foy puissamment. 2. 5. 8. — 3. 2. 35.

CHAP. II.

- 3 Que nul ne vous séduise aucunement : car ce jour-là ne viendra point que premièrement ne soit advenue la révolte, et que l'homme de péché ne soit révélé, le fils, di-je, de perdition. 4. 9. 7.
- 4 Qui s'oppose et s'eslève contre tout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore jusqu'à estre assis comme Dieu au temple de Dieu, etc. 4. 2. 42. — 4. 7. 25. — 4. 7. 29. — 4. 9. 4.
- 9 Duquel meschant l'advenement est selon l'efficace de Satan en toute puissance, et signes et miracles de mensonge. 4. 14. 47.
- 11 Et pourtant Dieu leur envoyera efficace d'abusion, à ce qu'ils croyent à mensonge. 4. 14. 47. — 4. 18. 2. — 2. 4. 5.
- 12 Afin que tous ceux soyent jugez, qui n'ont point creu à la vérité, ains ont pris plaisir à iniquité. 4. 18. 2. — 2. 4. 5.
- 13 Mais, ô frères bien-aimez du Seigneur, nous devons tousjours rendre grâces à Dieu, quant à vous, de ce que Dieu vous a esleus dès le commencement à salut par sanctification d'Esprit, et par la foy de vérité. 3. 4. 4.
- 14 A quoy il vous a appelez par nostre Evangile en l'acquisition de la gloire de nostre Seigneur Jésus-Christ. 2. 10. 3.

CHAP. III.

- 6 Frères, nous vous dénonçons aussi au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, de vous séparer de tout frère, cheminant désordonnément, etc. 4. 1. 26.
- 10 Aussi quand nous estions avec vous, nous vous dénoncions que si quelqu'un ne veut besongner, il ne mange point aussi. 4. 16. 29.
- 12 Parquoy nous dénonçons à ceux qui sont tels, et les enhortons par nostre Seigneur Jésus-Christ, qu'ils mangent leur pain en besongnant paisiblement. 4. 1. 26.

44 Si quelqu'un n'obéit à nostre parole, marquez-le par lettres, et ne conversez point avec luy, afin qu'il ait honte. 4. 12. 5.

45 Toutesfois ne le tenez point comme ennemy, mais admonestez-le comme frère. 4. 12. 40.

4 TIMOTHÉE.

CHAP. I.

5 La fin du commandement, est charité de cœur pur, et de bonne conscience, et de foy non feinte. 2. 5. 6. — 2. 8. 54. — 3. 2. 12. — 3. 9. 16. — 4. 10. 4.

9 Sçachant que la Loy n'est point mise pour le juste, mais pour les iniques, et qui ne se peuvent ranger, pour les contempteurs de Dieu, etc. 2. 7. 40.

43 Moy, di-je, qui paravant estoye blasphémateur et persécuteur, et oppresseur : mais miséricorde m'a esté faite, par ce que je l'ay fait par ignorance, n'ayant point la foy. 3. 3. 22.

15 Jésus-Christ est venu au monde pour sauver les pécheurs, desquels je suis le premier. 2. 12. 5.

17 Au Roy des siècles immortel et invisible, à Dieu seul sage soit honneur et gloire. 4. 13. 11. — 4. 13. 24.

19 Ayant foy et bonne conscience, laquelle aucuns ayans rejetée, ont fait naufrage quant à la foy. 3. 2. 12.

CHAP. II.

1 J'admoneste doncques qu'avant toutes choses, on face requestes, prières, supplications et actions de grâces pour tous hommes. 3. 20. 19. — 4. 20. 23.

2 Pour les Roys, et pour tous ceux qui sont constituez en dignité, afin que menions vie paisible et tranquille en toute piété et honnesteté. 4. 20. 5. — 4. 20. 23.

4 Lequel vent que toutes gens soyent sauvez, et viennent à la cognoissance de vérité. 3. 24. 15.

5 Il y a un Dieu, et un Moyenneur entre Dieu et les hommes, asçavoir Jésus-Christ homme. 2. 12. 4. — 2. 17. 5. — 3. 20. 17. — 3. 20. 20. — 4. 12. 25.

6 Qui s'est donné soy-mesme en rançon pour toutes gens, pour estre en tes-

moignage en sa saison. 2. 17. 5. — 3. 4. 30.

8 Je vueil doncques que les hommes fassent prières en tout lieu, etc. 3. 20. 29.—3. 20. 39.—3. 25. 7.—4. 19. 2.

CHAP. III.

2 Il faut que l'Evesque soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, veillant, sobre, modeste, etc. 4. 3. 12.—4. 4. 7.—4. 4. 10.—4. 5. 2.—4. 12. 23.—4. 12. 24.

9 Retenans le secret de la foy en pure conscience. 3. 2. 13.—4. 19. 36.

45 Qui est l'Eglise de Dieu vivant, colonne et appui de vérité. 4. 1. 40.—4. 2. 4.—4. 2. 40.—4. 8. 12.

46 Sans contredit le secret de piété est grand, asçavoir que Dieu est manifesté en chair. 4. 13. 11.—4. 14. 2.

CHAP. IV.

4 L'Esprit dit notamment qu'és derniers temps aucuns se révolteront de la foy, s'amusans aux esprits abuseurs, et aux doctrines des diables. 3. 2. 13.—4. 9. 14.

2 Enseignans mensonge en hypocrisie, estans cautérisés en leur propre conscience. 4. 9. 14.

3 Défendans se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user avec, etc. 4. 9. 14.—4. 12. 23.

4 Toute créature de Dieu est bonne, et rien n'est à rejeter, quand il est prins avec action de grâces. 3. 19. 8.

5 Car elle est sanctifiée par la Parole de Dieu, et par oraison. 3. 19. 8. — 3. 20. 28.

6 Si tu proposes ces choses aux frères, tu seras bon ministre de Jésus-Christ, nourry és paroles de foy, et de bonne doctrine que tu as songneusement suyvie. 2. 9. 2. — 3. 2. 6. — 3. 2. 13.

8 Mais la piété est proufitable à toutes choses, ayant promesse de la vie présente, et de celle qui est à venir. 2. 9. 3. — 3. 2. 28.—4. 20. 44.

40 Pour cela aussi nous travaillons, et sommes en opprobre, pource que nous espérons au Dieu vivant, qui est Sauveur de tous hommes, principalement des fidèles. 3. 8. 8.

- 13 Sois attentif à la lecture, à exhortation et à doctrine, jusques à ce que je viene. 4. 9. 4.
 14 Ne mets point en nonchaloir le don qui est en toy, lequel t'est donné par prophétie avec l'imposition des mains de la compagnie des Anciens. 4. 3. 45. 4. 49. 28.

CHAP. V.

- 9 La vefve soit enrollée, n'ayant point moins de soixante ans, qui ait esté femme d'un mari. 4. 3. 9.—4. 14. 49.
 12 Ayans leur condamnation, entant qu'elles ont faussé leur première foy. 4. 43. 48.
 17 Les Anciens qui président bien, soyent réputés dignes de double honneur, principalement ceux qui travaillent en la parole et doctrine. 2. 8. 35.—4. 11. 4.
 20 Repren publiquement ceux qui pêchent, afin que les autres aussi en ayent crainte. 4. 42. 3.
 21 Je t'adjure devant Dieu, et le Seigneur Jésus, et les Anges esleus, que tu gardes ces choses sans préférer l'un à l'autre, etc. 1. 14. 9.—1. 14. 46.—3. 23. 4.
 22 N'impose point tost les mains sur aucun, et ne communique point aux péchez d'autrui. 4. 3. 42.—4. 3. 45.

CHAP. VI.

- 4 Iceuluy est enflé, ne sçachant rien, ains estant fol après questions et débats de paroles, desquelles s'engendre envie, noise, injures, mauvais soupçons. 4. 13. 3.
 40 Car la racine de tous maux, c'est la convoitise de richesses, laquelle aucuns appétans, se sont desvoyez de la foy, et se sont eux-mêmes enserrez en plusieurs douleurs. 3. 2. 13.
 46 Lequel seul a immortalité, et habite en une lumière inaccessible, lequel nul des hommes n'a veu, et ne peut veoir, auquel soit honneur et force éternelle, Amen. 4. 6. 3.—1. 18. 3.—3. 2. 4.
 47 Dénonce à ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils ne soyent point hautains, qu'ils ne mettent point leur espérance en l'incertitude des richesses,

mais en Dieu vivant qui nous baille, etc. 3. 48. 6.

- 20 O Timothée, garde le dépost, fuyant ces crieries vaines et profanes et contradictions de science faussement ainsi nommée. 4. 46. 8.

2 TIMOTHÉE.

CHAP. I.

- 4 Paul Apostre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, selon la promesse de vie, laquelle est en Jésus-Christ, etc. 2. 9. 3.
 6 Je t'admoneste que tu allumes le don de Dieu qui est en toy par l'imposition de mes mains. 4. 3. 45.
 9 Qui nous a sauvez et appelez par sa sainte vocation, non point à cause de nos œuvres, mais par sa délibération arrestée et grâce, etc. 2. 42. 5.—3. 44. 5.—3. 22. 3.—4. 1. 26.
 10 Et maintenant est manifestée par l'apparition de nostre Sauveur Jésus-Christ, qui a destruit la mort, et a mis en lumière vie et immortalité par l'Evangile. 2. 9. 2.—3. 25. 4.
 12 Pour laquelle cause aussi j'endure ces choses, toutesfois je n'en ay point de honte : car je sçay à qui j'ay creu, et suis certain qu'il est puissant de garder mon dépost jusques à ceste journée-là. 3. 2. 31.—3. 25. 4.
 14 Garde le bon dépost par le saint Esprit qui habite en nous. 3. 2. 33.
 18 Le Seigneur luy doit trouver miséricorde vers le Seigneur en ceste journée-là. 3. 25. 40.

CHAP. II.

- 40 Pour ceste cause je souffre tout pour l'amour des esleus, afin qu'eux aussi obtiennent le salut qui est en Jésus-Christ, avec gloire éternelle. 3. 5. 4.
 14 Si nous mourons avec luy, nous vivrons aussi avec luy. Si nous souffrons, nous régnerons aussi avec luy, si nous le renions, il nous reniera aussi. 3. 45. 8.
 13 Si nous sommes desloyaux, il demeure fidèle, il ne se peut renier soy-même. 1. 4. 2.—3. 20. 36.
 16 Refrein les crieries vaines et profanes,

- car elles passeront plus avant en impiété. 3. 2. 43.
- 49 Toutesfois le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce sceau, Le Seigneur cognoist ceux qui sont siens, etc. 3. 22. 6. — 4. 1. 2. — 4. 1. 8.
- 20 En une grande maison, il n'y a point seulement des vaisseaux d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre, et les uns à honneur, et les autres à déshonneur. 3. 15. 8.
- 25 Enseigne avec douceur ceux qui ont autre sentiment, pour essayer si quelquefois Dieu leur donnera repentance pour cognoistre la vérité. 1. 44. 48. — 3. 3. 21. — 3. 24. 15.
- 26 Et qu'ils s'amendent pour faire la volonté d'iceluy, estans eschappez des pièges du diable, duquel ils sont prins. 1. 44. 48. — 3. 3. 21.

CHAP. III.

- 7 Lesquels apprenent tousjours, et jamais ne peuvent venir à la cognoissance de vérité. 3. 2. 5.
- 8 Comme Jannés et Jambrés ont résisté à Moÿse, ceux-ci, etc. 3. 2. 43.
- 46 Toute Escriture est divinement inspirée et proufitable à enseigner, à convaincre, à corriger et instruire en justice. 1. 9. 1. — 2. 7. 44.
- 47 Afin que l'homme de Dieu soit accompli, appareillé à toute bonne œuvre. 1. 9. 4.

CHAP. IV.

- 4 Je t'adjure doncques devant Dieu, et devant le Seigneur Jésus-Christ, qui jugera les vifs et les morts en son apparition et règne. 2. 16. 17.
- 8 Quant au reste, la couronne de justice m'est gardée, laquelle me rendra le Seigneur, etc. 2. 5. 2. — 3. 18. 4. — 3. 25. 4.
- 46 Nul ne m'a assisté en ma première défense, ains tous m'ont abandonné. 4. 6. 45.

TITE.

CHAP. I.

- 4 Paul serviteur de Dieu, et Apostre de Jésus-Christ, selon la foy des esleus de Dieu, et la cognoissance de vérité

qui est selon piété. 3. 2. 42. — 3. 22. 40.

- 5 La cause pourquoy je t'ay laissé en Crète, c'est afin que tu poursuyves de corriger les choses qui restent, et que tu constitudes des anciens, etc. 4. 3. 7. — 4. 3. 8. — 4. 3. 15.
- 6 Asçavoir, s'il y en a quelqu'un qui soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, ayant enfans fidèles, etc. 4. 3. 8. — 4. 42. 23.
- 7 Il faut que l'Evesque soit irrépréhensible, etc., ne convoiteux de gain déshoneste. 4. 5. 19.
- 9 Embrassant la parole fidèle, qui est selon instruction, afin qu'il puisse admonester par saine doctrine, etc. 4. 3. 6. — 4. 3. 42.
- 43 Ce tesmoignage est vray : pour ceste cause, repren-les vivement, afin qu'ils soyent sains en la foy. 3. 2. 43.
- 45 Toutes choses sont nettes à ceux qui sont nets, mais rien n'est pur aux souillez et aux infidèles, etc. 3. 49. 9. — 4. 43. 9. — 4. 47. 40.

CHAP. II.

- 2 Que les hommes anciens soyent sobres, graves, bien rassis, sains en la foy, en charité et en patience. 3. 2. 43.
- 11 La grâce de Dieu, salutaire à tous hommes, est apparue. 2. 42. 4. — 3. 7. 3. — 3. 16. 2. — 4. 4. 26.
- 12 Nous enseignant qu'en renonçant à infidélité et désirs mondains, nous vivions en ce présent monde sobrement, justement et religieusement. 3. 16. 2. — 3. 25. 4.
- 13 Attendans la bien-heureuse espérance, et l'apparition de la gloire du grand Dieu, et nostre Sauveur Jésus-Christ. 3. 9. 5. — 3. 46. 2.

CHAP. III.

- 1 Admoneste-les qu'ils soyent sujets aux principautez et puissances, qu'ils obéissent aux Gouverneurs, qu'ils soyent prests à toute bonne œuvre. 4. 20. 23.
- 4 Quand la bénignité, et l'amour que Dieu nostre Sauveur a envers les hommes est apparue, il nous a sauvez. 2. 5. 47. — 3. 44. 5. — 4. 1. 26.
- 5 Non point par œuvres de justice que

- nous ayons faites, mais selon sa miséricorde par le lavement de la régénération, etc. 1. 13. 14. — 3. 4. 25. — 3. 14. 5. — 4. 15. 2. — 4. 15. 5. — 4. 16. 20. — 4. 17. 22.
- 7 Afin qu'estans justifiez par la grâce d'iceluy, nous soyons héritiers selon l'espérance de vie éternelle. 3. 14. 5. — 3. 15. 6.
- 9 Mais refrène les folles questions et généalogies, et contentions et débats de la Loy : car elles sont inutiles et vaines. 2. 12. 5.

HÉBRIEUX.

CHAP. I.

- 1 Dieu ayant jadis parlé à nos pères par les Prophètes à plusieurs fois, et en plusieurs manières. 2. 9. 1. — 2. 15. 1. — 4. 8. 7.
- 2 A parlé à nous en ces derniers jours par son Fils. 1. 13. 7. — 4. 8. 7. — 4. 18. 20.
- 3 Lequel Fils estant la resplendeur de la gloire, et la marque engravée de la personne d'iceluy, et soustenant toutes choses par sa parole puissante, ayant fait par soy-mesme, etc. 1. 13. 2. — 1. 13. 12. — 1. 16. 4. — 2. 2. 20. — 2. 14. 3.
- 4 Estant fait d'autant plus excellent que les Anges, qu'il a obtenu un nom plus excellent par-dessus eux. 1. 14. 9.
- 6 Que tous les Anges de Dieu l'adorent. 1. 13. 11. — 1. 13. 23.
- 10 Et toy Seigneur, tu as fondé la terre dès le commencement, et les cieus sont les œuvres de tes mains. 1. 13. 11. — 1. 13. 23. — 1. 13. 26.
- 14 Ne sont-ils pas tous esprits servans, et qu'il envoie pour servir à cause de ceux qui recevront l'héritage de salut? 1. 14. 9. — 3. 20. 23.

CHAP. II.

- 5 Il n'a point assujeti aux Anges le monde à venir. 1. 14. 9.
- 9 Mais nous voyons celuy qui avoit esté fait un petit moindre que les Anges, asçavoir Jésus par la passion de sa mort estre couronné de gloire et d'honneur, afin que par la grâce de Dieu, il

goustast la mort pour tous. 1. 13. 26. 2. 16. 7.

- 11 Car celuy qui sanctifie, et ceux qui sont sanctifiez, sont tous d'un, pour laquelle cause il n'a point de honte de les appeler Frères. 2. 13. 2.
- 14 Afin que par mort il destruisist celuy qui avoit l'empire de mort, c'est asçavoir le diable, etc. 1. 14. 18. — 2. 13. 1. — 2. 13. 2. — 3. 11. 12.
- 15 Et qu'il délivrast tous ceux qui pour crainte de mort estoient toute leur vie assujets à servitude. 2. 16. 7.
- 16 Certes il n'a pas prins les Anges, mais a prins la semence d'Abraham. 1. 14. 9. — 2. 13. 1. — 2. 13. 2.
- 17 Il a falu qu'il fust semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il fust souverain Sacrificateur, etc. 2. 13. 1. — 2. 16. 2. — 2. 16. 19. — 4. 2. 17.

CHAP. III.

- 14 Nous sommes faits participans de Christ, voire si nous retenons ferme le commencement de nostre soustenance jusques à la fin. 3. 2. 16.

CHAP. IV.

- 9 Parquoy il y reste un repos pour le peuple de Dieu. 2. 8. 29.
- 14 Puis doncques que nous avons le Souverain et grand Sacrificateur Jésus Fils de Dieu qui est entré és cieus tenons la confession. 1. 14. 21.
- 15 Nous n'avons point un souverain Sacrificateur qui ne puisse avoir compassion de nos infirmités, ains nous avons celuy qui a esté semblablement tenté en toutes choses hors-mis péché. 2. 12. 1. — 2. 12. 7. — 2. 13. 1. — 2. 16. 12. — 4. 17. 24.
- 16 Allons doncques avec assurance au throne de grâce, afin que nous obtenions miséricorde, et trouvions grâce pour estre aidez en temps opportun. 3. 20. 12. — 3. 20. 17.

CHAP. V.

- 4 Or tout souverain Sacrificateur se prend d'entre les hommes, et est constitué pour les hommes, és choses qui se font envers Dieu, afin qu'il offre dons et sacrifices pour les péchez. 2. 12. 4.

- 4 Nul ne s'attribue cest honneur, ains celuy qui en jouit, qui est appelé de Dieu comme Aaron. 4. 3. 40. — 4. 15. 22. — 4. 48. 9. — 44. 48. 4.
- 5 Pareillement aussi, Christ ne s'est point glorifié soy-mesme pour estre fait souverain Sacrificateur, etc. 4. 14. 21. — 4. 48. 2.
- 6 Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec. 4. 49. 28.
- 7 Lequel és jours de sa chair, ayant offert avec grand cri et larmes, prières et supplications à celuy qui, etc. 2. 46. 44.
- 8 Jà soit qu'il fust Fils : toutesfois si a-il appris obéissance par les choses qu'il a souffertes. 3. 8. 4.
- 10 Estant appelé de Dieu souverain Sacrificateur à la façon de Melchisédec. 4. 48. 2.

CHAP. VI.

- 4 Car il est impossible que ceux qui ont une fois esté illuminez, et ont gousté le don céleste, et ont esté faits participants du don du saint Esprit. 3. 2. 44. — 3. 3. 21. — 3. 3. 23.
- 6 S'ils retombent, soyent renouvez à repentance, etc. 3. 3. 21.
- 40 Car Dieu n'est point injuste pour mettre en oubli vostre œuvre et travail de charité que vous, etc. 3. 48. 7.
- 43 Quand Dieu ñt promesse à Abraham, pource qu'il ne pouvoit jurer par un plus grand, il jura par soy-mesme. 2. 8. 25.
- 46 Les hommes jurent par plus grand qu'eux, et le serment fait pour confirmation leur est la fin de tout différent. 2. 8. 27.

CHAP. VII.

- 3 Sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant commencement de jours ne fin de vie : mais estant fait semblable au Fils de Dieu, demeure Sacrificateur éternellement. 4. 49. 28.
- 7 Or sans aucune contradiction, ce qui est moindre est béni par le plus grand. 4. 48. 2.
- 44 Si la perfection eust esté en la sacrifice lévitique, etc. 2. 41. 4.
- 42 Car l'office de sacrificature estant changée, il est nécessaire qu'il y ait

- aussi changement de Loy. 3. 4. 4. — 4. 6. 2.
- 17 Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec. 4. 48. 2.
- 49 Car la Loy n'a rien amené à perfection, mais a esté une seconde introduction de meilleure espérance, etc. 2. 7. 17. — 2. 44. 4.
- 21 Mais cestuy-ci avec serment par celuy qui luy a dit, Le Seigneur a juré, et ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec. 4. 48. 2.
- 22 D'autant Jésus est fait pleige d'un meilleur Testament. 2. 44. 4.
- 24 Mais cestuy-ci, pource qu'il demeure éternellement a perpétuelle sacrificature. 2. 45. 6.
- 25 Et pourtant aussi peut-il sauver à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy tousjours vivant pour intercéder pour eux. 2. 16. 16.

CHAP. VIII.

- 1 Or la somme de nostre propos est, que nous avons un tel souverain Sacrificateur qui est assis à la dextre du siège de la majesté de Dieu és cieux. 2. 46. 45.
- 5 Voy, dit-il, que tu faces toutes choses selon le patron qui t'a esté montré en la montagne. 2. 7. 4.
- 6 Mais maintenant nostre souverain Sacrificateur a obtenu plus excellent office, d'autant qu'il est médiateur d'un meilleur Testament qui est estably sous meilleures promesses. 2. 46. 42.

CHAP. IX.

- 1 Le premier Testament doncques avoit aussi des ordonnances du service divin, et le Sanctuaire mondain. 4. 44. 24.
- 7 Mais le seul souverain Sacrificateur entroit au second une fois l'an, non point sans sang, lequel il offroit pour soy-mesme, et pour les fautes du peuple. 2. 45. 6.
- 8 Par cela signifioit le saint Esprit, que le chemin des sainets n'estoit point encores ouvert tandis que le premier Tabernacle estoit encore debout. Là mesme.

- 9 Dans lequel Tabernacle dons et sacrifices estoyent offerts, qui ne pouvoient sanctifier la conscience de celuy qui faisoit le service. 2. 7. 17. — 2. 11. 4. — 4. 14. 25.
- 11 Mais Christ estant venu souverain Sacrificateur des biens à venir, etc. 2. 16. 16. — 4. 14. 21. — 4. 18. 2.
- 12 Et non par sang de boucs ou de veaux, mais par son propre sang est entré une fois és lieux saints, ayant obtenu une rédemption éternelle. 2. 17. 4. — 4. 18. 3.
- 13 Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre de la génisse espandue, sanctifie les souillez quant à la pureté de la chair. 2. 17. 4.
- 14 Combien plus le sang de Christ qui par l'Esprit éternel s'est offert à Dieu soy-mesme, sans nulle tache, nettoiera-il? etc. 2. 16. 6. — 3. 16. 2. — 4. 14. 21.
- 15 Et pourtant est-il Médiateur du Nouveau Testament, afin que la mort entrevenant pour la rançon des transgressions, lesquelles estoyent sous le premier Testament, ceux qui sont appelez reçoivent la promesse de l'héritage éternel. 2. 7. 17. — 2. 17. 4.
- 16 Car là où il y a Testament, il est nécessaire que la mort du testateur entreviene. 4. 18. 5.
- 22 Et presque toutes choses selon la Loy estoyent nettoyyées par sang, et sans effusion de sang ne se faisoit point de rémission. 2. 15. 6. — 2. 17. 4.
- 26 Mais maintenant en la consommation des siècles, il est comparu une fois pour la destruction de péché par le Sacrifice de soy-mesme. 4. 18. 3.
- 27 Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir une fois, et après cela s'en suyt le jugement. 2. 16. 17. — 3. 25. 8.
- 28 Pareillement aussi Christ ayant esté offert une fois pour abolir les péchez de plusieurs apparoistra secondement sans péché à ceux qui l'attendent à salut. 3. 25. 2.
- ne pouvoit jamais par les mesmes sacrifices, etc. 2. 7. 16. — 2. 7. 17. — 2. 11. 4. — 4. 14. 23.
- 2 Autrement n'eussent-ils pas cessé d'estre offerts, veu que les sacrifices nettoyez une fois, n'eussent plus eu aucune conscience de péché. 3. 19. 15. — 4. 10. 3. — 4. 14. 25. — 4. 19. 30.
- 4 Car il estoit impossible d'oster les péchez par le sang des taureaux et des boucs. 4. 14. 25.
- 7 Adonques j'ay dit, Me voyci, je vien; au commencement du livre, il est escrit de moy, que je face, ô Dieu, ta volonté. 2. 16. 5.
- 8 Ayant dit au paravant, Tu n'as voulu sacrifier ny approuvé offrande, holocaustes, ny oblation pour le péché : lesquelles choses sont offertes selon la Loy. Donques il a dit, Me voyci, je vien afin de faire, ô Dieu, ta volonté. 2. 16. 5.
- 10 Par laquelle volonté nous sommes sanctifiez, asçavoir par l'oblation une fois faite du corps de Jésus-Christ. 3. 6. 3. — 4. 18. 3.
- 14 Car par une seule oblation il a consacré à perpétuité ceux qui sont sanctifiez. 3. 5. 2. — 4. 18. 3.
- 19 Veu donques, frères, que nous avons liberté d'entrer aux lieux saints par le sang de Jésus. 3. 20. 18.
- 20 Par le chemin lequel il nous a dédié frais et vivant par le voile, c'est-à-dire par sa chair. 3. 20. 18.
- 26 Si nous péchons volontairement après avoir receu la cognoissance de vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchez. 3. 3. 21. — 3. 3. 23. — 4. 18. 3.
- 27 Mais par une attente terrible de jugement, et une ferveur de feu qui dévorera les adversaires. 3. 25. 12.
- 29 Combien pires tormens cuidez-vous que desservira celuy qui aura mis le Fils de Dieu sous les pieds, et tenu pour chose profane le sang de l'alliance, par lequel il avoit esté sanctifié, et qui aura fait injure à l'Esprit de grâce. 3. 3. 21.
- 36 Vous avez besoin de patience, afin qu'ayans fait la volonté de Dieu, vous en rapportiez la promesse. 3. 2. 37.

CHAP. X.

- 4 La Loy ayant l'ombre des biens à venir, non point l'image vive des choses

CHAP. XI.

- 1 La foy est une substance des choses qu'on espère, et démonstrance des choses qu'on ne voit point. 2. 9. 3.—3. 2. 41.—3. 25. 4.
- 3 Par foy nous entendons que les siècles ont esté ordonnez par la Parole de Dieu, pour estre faits démonstrances des choses invisibles. 4. 5. 1.—4. 5. 13.—4. 16. 4.
- 6 Or il est impossible de luy plaire sans foy. Car il faut que celui qui vient à Dieu croye que Dieu est, et qu'il est le rémunérateur à ceux qui le requièrent. 3. 11. 15.—3. 14. 4.—3. 20. 40.
- 7 Par foy Noé après qu'il fut divinement admonesté des choses lesquelles ne se voyent encores, craignit, etc. 3. 2. 30.
- 9 Par foy il demeura en la terre promise comme estrangier, etc. 2. 10. 13.
- 17 Par foy offrit Isaac quand il fut esprouvé, voire celui qui avoit receu les promesses, offrit son fils unique. 3. 19. 6.
- 21 Et adora sur le bout de son baston. 4. 11. 13.

CHAP. XII.

- 3 Parquoy, considérez diligemment celui qui a souffert telle contradiction des pécheurs à l'encontre de soy, afin que ne vous lassiez point en défaillant en vos courages. 3. 3. 15.
- 5 Et avez oublié l'exhortation laquelle parle à vous comme aux enfans, disant, Ne mets point à nonchaloir le chastiment du Seigneur, et ne pers point courage quand tu es reprins de luy. 3. 4. 32.
- 8 Si doncques vous estes sans chastiment, duquel tous sont participans, vous estes bastars, et non point fils. 3. 8. 6.
- 9 Et puis que nous avons eu pour chastieurs les pères de nostre chair, et nous les avons en révérence, ne serons-nous point beaucoup plus sujets au Père des esprits, et vivrons. 4. 15. 2.
- 17 Vous sçavez que mesmes désirant d'hériter la bénédiction, il fut rejeté : car il ne trouva point lieu de repentance,

- jà soit qu'il l'eust demandée avec larmes. 3. 3. 24.
- 18 Vous n'estes point venus à une montagne qui se puisse toucher à la main, ny au feu bruslant ny au tourbillon, ny à l'obscurété et tempeste. 2. 11. 9.
 - 22 Ains vous estes venus en la montagne de Sion, et à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem céleste, et aux milliers d'anges. 4. 14. 9.—2. 11. 9.
 - 23 Et à l'assemblée des premiers nais qui sont escrits és cieux, et à Dieu qui est juge de tous. 3. 25. 6.

CHAP. XIII.

- 4 Mariage est honorable entre tous, et la couche sans macule : mais Dieu jugera les paillars et adultères. 4. 9. 14.—4. 12. 25.—4. 13. 3.
- 8 Jésus-Christ qui a esté hier et aujourd'huy, est aussi le mesme éternellement. 2. 10. 4.
- 15 Offrons doncques par luy sacrifice de louange à toujours à Dieu, c'est-à-dire le fruit des lèvres confessans son nom. 3. 20. 28.—4. 18. 16.—4. 18. 17.
- 16 Ne mettez point en oubli la bénéfice et communication : car Dieu prend plaisir à tels sacrifices. 3. 4. 36.—3. 7. 5.—3. 15. 4.—4. 18. 17.
- 17 Obéissez à vos conducteurs, et vous y soumettez : car ils veillent pour vos âmes, comme ceux qui en doyvent rendre conte. 4. 15. 2.

JAQUES.

CHAP. I.

- 2 Mes frères, tenez pour une parfaite joye, quand vous cherrez en diverses tentations. 3. 20. 46.
- 12 Bien-heureux est l'homme qui endure tentation : car quand il aura esté esprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. 3. 17. 10.
- 13 Quand aucun est tenté, qu'il ne die point, Je suis tenté de Dieu : car Dieu ne peut estre tenté de maux, et ne tente personne. 3. 20. 46.
- 14 Mais un chacun est tenté, quand il est attiré et amorsé par sa propre concupiscence. 3. 20. 46.
- 15 Puis après quand la concupiscence a

- conceu elle enfante péché, et le péché estant parachevé, engendre mort. 3. 3. 43.
- 17 Toute bonne donation et tout don parfait est d'en haut, descendant du Père des lumières, envers lequel il n'y a point de mutation ne d'ombrage de changement. 1. 43. 8. — 2. 2. 21. — 4. 14. 40.
- 21 Parquoy rejettans toute vilenie et superfluité de malice, recevez en douceur la Parole plantée en vous, laquelle peut sauver vos âmes. 4. 17. 25.

CHAP. II.

- 5 Dieu n'a-il point esleu les povres de ce monde qui sont riches en foy, et hérétiques du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ? 3. 23. 40.
- 10 Quiconques aura gardé toute la Loy, s'il vient à faillir en un point, est coupable de tous. 3. 44. 40. — 3. 48. 40.
- 14 Que profitera-il si aucun dit qu'il a foy, et n'ait point les œuvres ? La foy le pourra-elle sauver ? 3. 2. 9. — 3. 2. 12. — 3. 17. 44.
- 19 Tu crois qu'il est un Dieu, tu fais bien : les diables le croient aussi, et en tremblent. 3. 2. 40.
- 21 Abraham nostre Père n'a-il pas esté justifié par les œuvres, quand il offrit son fils Isaac sur l'autel ? 3. 17. 41.

CHAP. IV.

- 3 Vous demandez, et ne recevez point, pource que vous demandez mal, afin que le despendiez en vos voluptez. 3. 20. 7.
- 6 Ains il donne plus grande grâce, et pourtant il dit, Dieu résiste aux orgueilleux, et fait grâce aux humbles. 2. 2. 40. — 3. 12. 5.
- 8 Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous qui estes doubles de cœur, purifiez vos cœurs. 3. 3. 16.
- 14 Qui juge son frère, il mesdit de la Loy, etc. 4. 10. 7.
- 12 Or il y a un seul Législateur qui peut sauver et détruire. Là mesme.
- 14 Qui toutesfois ne sçavez ce qui adviendra le lendemain : car qu'est-ce de

- vosre vie ? ce n'est certes qu'une vapeur, etc. 3. 20. 28.
- 15 Au lieu que devez dire, Si le Seigneur le veut, et si nous vivons nous ferons ceci ou cela. Là mesme.

CHAP. V.

- 12 Avant toutes choses, frères, ne jurez point ne par le ciel, ne par la terre, ne par quelque autre jurement, mais vostre ouy, soit ouy, et vostre non, non. 2. 8. 26.
- 13 Y a-il quelqu'un affligé entre vous ? qu'il prie. Y a-il quelqu'un d'entre vous qui ait le cœur joyeux ? qu'il chante. 3. 20. 7.
- 14 Y a-il quelqu'un d'entre vous malade ? qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et qu'ils prient pour luy, etc. 4. 49. 48. — 4. 19. 21.
- 15 Et la prière de foy sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera, et s'il a commis péché, il luy sera pardonné. 3. 20. 44. — 4. 49. 48.
- 16 Confessez vos fautes l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre, afin que vous en soyez guairis : car la prière du juste avec efficace vaut beaucoup. 3. 4. 6. — 3. 4. 41. — 3. 20. 27.
- 17 Elie estoit homme sujet à semblables passions que nous, et il requist en priant qu'il ne plust point, et il ne plut point sur la terre, etc. 3. 20. 26.

1 PIERRE.

CHAP. I.

- 2 Esleus selon la Providence de Dieu le Père en sanctification d'Esprit, pour obéir et estre arrousez du sang de Jésus-Christ : grâce et paix vous soit multipliée. 3. 4. 4. — 3. 44. 6. — 3. 22. 6. — 4. 15. 2.
- 3 Loué soit Dieu qui est le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ, qui par sa grande miséricorde, nous a régénéré en espérance vive par la résurrection de Jésus-Christ, d'entre les morts. 2. 46. 13.
- 5 Qui estes gardez en la vertu de Dieu par foy, pour avoir le salut prest d'estre révélé au dernier temps. 3. 2. 42. — 3. 48. 3.
- 7 Afin que l'espreuve de vostre foy beaucoup plus précieuse que l'espreuve de

l'or qui périt, et toutesfois est esprouvé par le feu, etc. 3. 8. 4.

9 Rapportans la fin de vostre foy, asçavoir le salut des âmes. 1. 15. 2. — 3. 18. 3. — 3. 25. 1.

11 S'enquérans quand et en quel temps l'esprit prophétique de Christ qui estoit en eux, signifioit les souffrances qui devoient, etc. 1. 13. 18. — 2. 9. 4.

12 Ausquels il a esté révélé que ce n'estoit point pour eux-mesmes, mais pour nous, qu'ils administroyent les choses qui vous ont esté annoncées par ceux qui vous ont annoncé l'Évangile par le saint Esprit envoyé du ciel, etc. 2. 9. 4. — 2. 11. 6.

15 Ains comme celuy qui vous a appelez est saint, vous aussi pareillement soyez saints en toute conversation. 3. 6. 3. — 3. 16. 2.

16 Soyez saints, car je suis saint. 3. 6. 2.

18 Sçachans que vous avez esté rachetez de vostre vaine conversation qui vous avoit esté enseignée par vos pères, non point par choses corruptibles comme par or ou par argent. 2. 17. 5.

19 Mais par le sang précieux de Christ comme d'un agneau sans souilleure et sans tache. 2. 17. 5. — 3. 6. 3.

20 Desjà ordonné devant la fondation du monde, mais manifesté és derniers temps pour vous. 3. 22. 6. — 4. 18. 20.

21 Qui par luy croyez en Dieu qui l'a ressuscité des morts et luy a donné gloire, afin que vostre foy et espérance fust en Dieu. 2. 16. 13. — 3. 2. 1. — 3. 2. 43.

22 Ayans doncques purifié vos âmes en obéissant à vérité par l'Esprit, afin de suyvre charité fraternelle sans feintise, etc. 1. 15. 2. — 2. 5. 11.

23 Estans régénerez, non point par semence corruptible, mais incorruptible : asçavoir par la Parole de Dieu vivante et demeurante à tousjours. 2. 10. 7. — 3. 2. 21. — 4. 1. 6. — 4. 16. 18. — 4. 16. 31.

CHAP. II.

5 Vous aussi comme pierres vives estes édifiez pour maison spirituelle et sainte sacrificature, pour offrir sacri-

fices spirituels, etc. 3. 17. 5. — 4. 6. 5. — 4. 18. 16.

9 Vous estes la génération esleue, la sacrificature royale, la gent sainte, le peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celuy qui vous a appelez des ténèbres à sa merveilleuse lumière. 2. 7. 1. — 3. 13. 2. — 4. 18. 17. — 4. 19. 25.

11 Bien-aimez, je vous supplie, abstenez-vous comme estrangers et voyageurs des désirs charnels, qui guerroyent contre l'âme. 1. 15. 2.

13 Soyez doncques sujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu, soit au Roy comme au supérieur. 4. 20. 23.

17 Portez honneur à tous, aimez fraternité, craignez Dieu, honorez le Roy. 4. 20. 7. — 4. 20. 22.

21 Christ a souffert pour nous, nous laissant un patron, afin que vous ensuyviez ses pas. 3. 16. 2.

24 Lequel mesme a porté nos péchez en son corps sur le bois, afin qu'estans morts à péchez, nous vivions à justice par la batture duquel mesme vous avez esté gnairis. 2. 16. 6. — 2. 17. 4. — 3. 4. 25. — 3. 4. 27. — 3. 4. 30. — 4. 14. 21.

25 Vous estiez comme brebis errantes, mais maintenant vous estes convertis au Pasteur et Evesque de vos âmes. 1. 15. 2. — 3. 25. 6.

CHAP. III.

7 Vous maris semblablement, portez-vous discrètement avec elles comme avec un vaisseau plus fragile, c'est asçavoir féminin, leur portant honneur, comme ceux qui aussi estes ensemble héritiers de la grâce de vie, afin que vos oraisons ne soyent point entrerompues. 4. 20. 29.

18 Car aussi Christ a souffert une fois pour les péchez, luy juste pour les injustes, afin qu'il nous amenast à Dieu, estant mortifié en chair, mais vivifié par l'Esprit. 2. 13. 2.

19 Par lequel aussi estant party, il a presché aux esprits qui estoient en chartre. 2. 16. 9.

21 A quoy aussi maintenant respond à l'opposite la figure qui nous sauve,

asçavoir le Baptesme : non point celui par lequel les ordures de la chair sont nettoyyées, ains l'attestation de bonne conscience devant Dieu par la résurrection de Jésus-Christ. 3. 19. 15. — 4. 10. 3. — 4. 14. 4. — 4. 14. 24. — 4. 15. 2. — 4. 16. 21.

CHAP. IV.

- 3 Le temps passé nous doit avoir suffi pour accomplir la volonté des Gentils, quand nous conversions en insolences, etc. 3. 15. 8. — 3. 24. 11.
- 8 Et sur tout, ayez entre vous véhémente charité : car charité couvre multitude de péchez. 3. 4. 31. — 3. 4. 36.
- 10 Que chacun selon qu'il a reçu le don, en administre aux autres comme bons dispensateurs de la diverse grâce de Dieu. 3. 7. 5.
- 11 Si quelqu'un parle, qu'il parle comme les paroles de Dieu. 3. 8. 8. — 4. 8. 9.
- 17 Car il est temps aussi que le jugement commence dès la maison de Dieu. Et s'il commence premièrement par nous, quelle sera la fin? etc. 3. 4. 34.

CHAP. V.

- 1 Je prie les anciens qui sont entre vous, moy qui suis ancien avec eux, etc. 4. 6. 7.
- 2 Paissez le troupeau de Christ qui vous est commis. 4. 6. 3. — 4. 10. 7.
- 3 Et non point comme ayans seigneurie sur les héritages du Seigneur. 4. 4. 9. — 4. 10. 7.
- 5 Dieu résiste aux orgueilleux et fait grâce aux humbles. 3. 12. 5.
- 6 Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous eslève quand il sera temps. 3. 2. 40.
- 7 Rejettans tout vostre souci sur luy, car il a soin de vous. 4. 17. 6.
- 8 Soyez sobres, et veillez d'autant que vostre adversaire le diable chemine comme un lyon bruyant à l'entour de vous, cherchant qui il pourra engloutir. 4. 14. 13. — 1. 14. 18. — 3. 20. 46.
- 10 Or le Dieu de toute grâce qui nous a appelez à sa gloire éternelle en Jésus-Christ, après que nous avons un peu souffert, vous parface, conferme, corrobore et établisse. 3. 2. 40.

2 PIERRE.

CHAP. I.

- 4 Par lesquelles nous sont données les grandes et précieuses promesses, afin que par icelles, vous soyez faits participans de la nature divine, etc. 3. 11. 40. — 3. 25. 40.
- 5 Vous donc aussi de mesme y apportans toute diligence, adjoustez vertu par-dessus avec vostre foy, et avec vertu science. 2. 5. 11.
- 10 Pourtant, frères, estudiez-vous plus-tost à rendre ferme vostre vocation et élection : car en ce faisant, vous ne tomberez jamais. 3. 15. 8.
- 14 Sçachans que de brief je laisseray ce mien tabernacle, comme nostre Seigneur Jésus-Christ mesme le m'a déclaré. 3. 25. 6.
- 19 Nous avons aussi la parole des Prophètes plus ferme, à laquelle vous faites bien d'entendre, comme à une chandelle qui esclaire en lieu obscur, jusques à ce que le jour commence à luire, et que l'estoille du matin se lève en vos cœurs. 4. 9. 2.
- 21 La Prophétie n'a point esté jadis apportée par la volonté humaine : mais les saints hommes de Dieu, estans poussez du saint Esprit, ont parlé. 4. 13. 7. — 4. 13. 15.

CHAP. II.

- 1 Mais il y a eu aussi des faux prophètes entre le peuple, comme il y aura pareillement des faux docteurs entre vous, etc. 4. 9. 4.
- 4 Si Dieu n'a point espargné les Anges qui ont péché, ains les ayant abysmez avec chaîne d'obscurété, etc. 4. 14. 16. — 4. 14. 19.
- 9 Le Seigneur sait délivrer de tentation ceux qui l'honorent. 3. 20. 46.
- 19 On est réduit en la servitude de celui par lequel on est vaincu. 2. 2. 8.

CHAP. III.

- 4 Où est la promesse de son avènement? car depuis que les Pères ont dormy, toutes choses persévèrent ainsy dès le commencement de la création. 3. 2. 42.
- 8 Vous, bien-aimez, n'ignorez point une

chose, c'est qu'un jour est envers le Seigneur comme mille ans, et mille ans sont comme un jour. 3. 2. 42.

9 Ne voulant point qu'aucun périsse, ains que tous viennent à repentance. 3. 24. 45.

1 JEHAN.

CHAP. I.

1 Ce qui estoit dès le commencement, ce que nous avons ouy, ce que nous avons veu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, et nos mains ont touché de la Parole de vie. 2. 14. 2. — 2. 14. 7. — 4. 17. 8.

7 Mais si nous cheminons en lumière, comme luy est en lumière, nous avons communion l'un avec l'autre, et le sang de son Fils Jésus-Christ nous nettoye de tout péché. 2. 17. 4. — 3. 5. 2. — 4. 14. 21.

9 Si nous confessons nos péchez, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchez, et nous nettoyer de toute iniquité. 3. 4. 10. — 3. 20. 9.

10 Si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa Parole n'est point en nous. 3. 20. 45.

CHAP. II.

1 Si aucun a péché, nous avons un advocat envers le Père, açaavoir Jésus-Christ le juste. 3. 4. 26. — 3. 20. 17.

2 Car c'est luy qui est l'appointement pour nos péchez : et non-seulement pour les nostres, mais aussi pour ceux de tout le monde. 2. 17. 2. — 3. 4. 26. — 3. 20. 20.

42 Mes petis enfans, je vous escri, pource que vos péchez vous sont pardonnez par son Nom. 2. 17. 5. — 3. 4. 26.

48 Jeunes enfans, le dernier temps est, comme vous avez ouy que l'Antechrist viendra. 4. 18. 20.

49 Ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'estoyent point d'entre nous, car s'ils eussent esté d'entre nous, ils fussent demeurez avec nous, etc. 3. 3. 23. — 3. 24. 6. — 3. 24. 7.

20 Mais vous avez l'Onction de par le Saint, et cognoissez toutes choses. 3. 4. 3.

23 Quiconques nie le Fils n'a point aussi le Père : quiconques confesse le Fils a aussi le Père. 2. 6. 4.

27 Mais l'onction que vous avez receue de luy demeure en vous, et n'avez point besoin qu'on vous enseigne : ains comme la mesme Onction vous enseigne toutes choses, et est véritable, et n'est point mensonge : et comme elle vous a enseigné, vous demeurez en luy. 3. 4. 3.

CHAP. III.

1 Voyez quelle charité le Père nous a donnée, que nous soyons nommez enfans de Dieu : pource le monde ne vous cognoist point, d'autant qu'il ne le cognoist point. 3. 6. 3. — 3. 20. 36.

2 Bien-aimez, nous sommes maintenant enfans de Dieu : mais ce que nous serons n'est point encores apparu : mais nous sçavons que quand il apparoistra, nous serons semblables à luy : car nous le verrons ainsi comme il est. 2. 9. 3. — 3. 2. 14. — 3. 11. 10. — 3. 25. 40. — 4. 18. 20.

3 Et quiconques a ceste espérance en luy se purifie, comme aussi luy est pur. 3. 46. 2.

8 Qui fait péché, il est du diable : car le diable pêche dès le commencement. Or le Fils de Dieu est apparu, afin qu'il desist les œuvres du diable. 1. 14. 15. — 1. 14. 18. — 1. 14. 19. — 3. 15. 8.

9 Quiconques est nay de Dieu ne fait point de péché : car la semence d'iceluy demeure en luy, et ne peut pécher, pource qu'il est nay de Dieu. 2. 3. 10. — 2. 5. 11. — 3. 15. 8.

10 Par ceci sont manifestez les enfans de Dieu et les enfans du diable, etc. 1. 14. 19. — 3. 16. 2.

45 Quiconques hait son frère est meurtrier : et vous sçavez que nul meurtrier n'a la vie éternelle demeurante en soy. 2. 8. 39.

16 A ceci nous avons cognu la charité, qu'il a mis sa vie pour nous : nous devons doncques aussi mettre nos vies pour les frères. 2. 14. 2.

20 Que si nostre cœur nous condamne, Dieu certes est plus grand que nostre

- cœur, et cognoist toutes choses. 3. 4. 17.
- 22 Et quoy que nous demandions, nous le recevons de luy; car nous gardons ses commandemens, etc. 3. 20. 7. — 3. 20. 10.
- 24 Celuy qui garde ses commandemens, demeure en luy, et luy en iceluy : et par ceci nous cognoissons qu'il demeure en nous, asçavoir par l'Esprit qu'il nous a donné. 3. 1. 4. — 3. 2. 39. — 3. 40. 6.

CHAP. IV.

- 1 Bien-aimez, ne croyez point à tout esprit, mais esprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu : car plusieurs faux prophètes sont venus au monde. 4. 9. 2.
- 3 Tout esprit qui ne confesse point que Jésus-Christ est venu en chair, n'est point de Dieu. 4. 17. 32.
- 40 En ceci est la charité, non point que nous ayons aimé Dieu, mais pource qu'il nous a aimez, et a envoyé son Fils, etc. 2. 17. 2. — 3. 14. 6.
- 41 Bien-aimez, si Dieu nous a ainsi aimez, nous nous devons aussi aimer l'un l'autre. 3. 16. 2.
- 43 Par ceci cognoissons-nous que nous demeurons en luy, et luy en nous, qu'il nous a donné de son Esprit. 3. 1. 4. — 3. 24. 2.
- 48 Il n'y a point de peur en la charité, ains la parfaite charité chasse dehors la peur : car la peur a peine, et celuy qui a peur, n'est point accompli en charité. 3. 2. 27.
- 49 Nous l'aimons, d'autant que luy premier nous a aimez. 2. 16. 3.

CHAP. V.

- 4 Tout ce qui est nay de Dieu, surmonte le monde, et ceste est la victoire qui a surmonté le monde, asçavoir nostre foy. 1. 18. 3. — 2. 5. 11. — 3. 2. 21.
- 6 C'est cestuy Jésus-Christ qui est venu par eau et par sang, non pas seulement par eau, mais par eau et par sang. 4. 14. 22.
- 7 Il y en a trois qui donnent tesmoignage au ciel, le Père, la Parole et le saint Esprit, et ces trois sont un. 3. 1. 4.
- 8 Aussi y en a-il trois qui donnent tesmoignage en la terre, asçavoir l'Esprit,

l'eau et le sang, et ces trois sont en un. 3. 3. 4.

- 42 Qui a le Fils, a la vie : qui n'a point le Fils de Dieu, il n'a point la vie. 3. 14. 4. — 3. 15. 6.
- 44 Et voyez l'assurance que nous avons envers Dieu, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous oit. 3. 20. 5.
- 45 Et si nous sçavons qu'il nous oit, quoy que nous demandions, nous sçavons que nous obtenons les requestes lesquelles luy avons demandées. 3. 20. 52.
- 48 Qui est engendré de Dieu, il se garde soy-mesme, et le malin ne le touche point. 2. 5. 11.
- 49 Nous sçavons que nous sommes de Dieu, et tout le monde est mis en mauvaistié. 3. 2. 44.
- 20 Iceluy est le vray Dieu, et la vie éternelle. 1. 13. 11. — 1. 13. 26.
- 21 Enfans, gardez-vous des idoles, Amen. 4. 14. 13.

2 JEHAN.

- 7 Plusieurs séducteurs sont entrez au monde, lesquels ne confessent point Jésus-Christ estre venu en chair, etc. 4. 17. 32.

JUDE.

- 6 Et a réservé sous obscurété en liens éternels, jusques au jugement de la grande journée les Anges qui n'ont point gardé leur origine, etc. 1. 14. 16. — 1. 14. 19. — 3. 25. 6.
- 9 Toutesfois Michaël l'Archange, quand il débitoit, disputant avec le diable, touchant le corps de Moïse, n'osa jeter sentence de malédiction, ains il dit, Le Seigneur te rédargue. 1. 14. 8. — 1. 14. 19.

APOCALYPSE.

CHAP. I.

- 6 A Celuy qui nous a aimez, et nous a lavez de nos péchez par le sang d'iceluy. Et nous a faits Rois et Sacrificateurs vers Dieu son Père. 2. 15. 6. — 4. 14. 21. — 4. 18. 17.

CHAP. V.

- 13 Et j'ouy toute créature qui est au ciel, et sur la terre, et sous la terre, et qui

est en la mer, et toutes choses qui y sont comprises, disans, etc. 3. 5. 8.

CHAP. VII.

44 Ce sont ceux qui sont venus de grande tribulation : et qui ont lavé leurs longues robes, et les ont blanchies au sang de l'Agneau. 3. 5. 2.

CHAP. XIII.

5 Et il luy fut donné gueule proférante grandes choses et blasphèmes. 4. 7. 25.

CHAP. XIV.

43 Bien-heureux sont les morts qui d'oresnavant meurent au Seigneur. Ouy, dit l'Esprit : car ils se reposent de leurs labours, et leurs œuvres les suyvent. 3. 5. 10.

CHAP. XVIII.

6 Rendez-luy ainsi qu'elle vous a fait : et luy payez au double selon ses œuvres. 3. 9. 6.

CHAP. XIX.

40 Et je cheu devant ses pieds pour l'adorer. Et il me dit, Garde que tu ne le faces : car je suis serviteur avec toy, et avec tes frères, etc. Adore Dieu. 4. 12. 3. — 4. 14. 10.

CHAP. XX.

4 Lors je vei des sièges, sur lesquels s'as-

sirent des gens, et le jugement leur fut donné, asçavoir les âmes des descolez pour le tesmoignage de Jésus, et pour la Parole de Dieu, qui n'avoient point adoré la beste, ne son image : et qui n'avoient point prins sa marque en leurs frons, ou en leurs mains, lesquels vivroyent et régneroyent avec Christ mille ans. 3. 25. 5.

CHAP. XXI.

27 Il n'entrera en elle aucune chose souillée, ou faisant abomination et fausseté : mais seulement ceux qui sont escrits au livre de vie de l'Agneau. 4. 16. 17.

CHAP. XXII.

8 Et après que j'euy ouy et veu, je cheu pour adorer devant les pieds de l'Ange qui me monstroït ces choses. 1. 12. 3. — 4. 14. 10.

9 Mais il me dit, Garde-toy de le faire, je suis serviteur avec toy, et avec tes frères les Prophètes, et avec ceux qui gardent les paroles de ce livre : Adore Dieu. 4. 14. 10.

18 Si quelqu'un adjouste à ces choses, Dieu adjousterà sur luy les playes escrites en ce livre. 4. 9. 2.

49 Et si quelqu'un oste des paroles du livre de ceste Prophétie, Dieu osterà sa part du livre de vie, etc. Là mesme.

LE PREMIER LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

**Qui est de cognoistre Dieu en titre et qualité de Créateur
et souverain Gouverneur du monde.**

CHAPITRE PREMIER.

*Comment la cognoissance de Dieu et de nous sont choses conjointes,
et du moyen de ceste liaison.*

4 Toute la somme presque de nostre sagesse, laquelle, à tout conter, mérite d'estre réputée vraye et entière sagesse, est située en deux parties : c'est qu'en cognoissant Dieu, chacun de nous aussi se cognoisse. Au reste, combien qu'elles soyent unies l'une à l'autre par beaucoup de liens, si n'est-il pas toutesfois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre. Car en premier lieu, nul ne se peut contempler, qu'incontinent il ne tourne ses sens au regard de Dieu, auquel il vit et a sa vigueur : pource qu'il n'est pas obscur que les dons où gist toute nostre dignité ne sont nullement de nous-mesmes, que nos forces et fermeté ne sont autre chose que de subsister et estre appuyez en Dieu. D'avantage, par les biens qui distillent du ciel sur nous goutte à goutte, nous sommes conduits comme par petis ruisseaux à la fontaine. Pareillement de ceste petite et maigre portion, l'infinité de tous biens qui réside en Dieu apparoist tant mieux : singulièrement ceste malheureuse ruine en laquelle nous sommes trébuschez par la révolte du premier homme, nous contraint de lever les yeux en haut, non-seulement pour désirer de là les biens qui nous défailleient, comme povres gens

vuïdes et affamez, mais aussi pour estre esveillee de crainte, et par ce moyen apprendre que c'est d'humilité. Car comme on trouve en l'homme un monde de toutes misères, depuis que nous avons esté depouillez des ornemens du ciel, nostre nudité descouvre avec grand'honte un si grand tas de tout opprobre, que nous en sommes tous confus : d'autre costé, il est nécessaire que la conscience nous poingne en particulier de nostre malheur : pour approcher au moins à quelque cognoissance de Dieu. Parquoy du sentiment de nostre ignorance, vanité, disette, infirmité, voire, qui plus est, perversité et corruption, nous sommes induits à cognoistre qu'il n'y a nulle part ailleurs qu'en Dieu vraye clarté de sagesse, ferme vertu, droicte affluence de tous biens, pureté de justice, tant y a que nous sommes esmeus par nos misères à considérer les biens de Dieu : et ne pouvons aspirer et tendre à luy à bon escient, qu'en ayant commencé à nous desplaire du tout. Car qui sera l'homme qui ne prene plaisir à se reposer en soy, et mesmes qui de faict n'y repose pendant qu'il ne se cognoist point : asçavoir quand il se glorifie és dons de Dieu, comme en richesses et nobles paremens, ignorant sa

misère, ou l'ayant mise en oubli? Parquoy la cognoissance de nous-mesmes non-seulement aiguillonne chacun à cognoistre Dieu, mais aussi doit estre mené par icelle comme par la main à le trouver.

2 D'autrepart c'est chose notoire que l'homme ne parvient jamais à la pure cognoissance de soy-mesme, jusques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que du regard d'icelle il descende à regarder à soy. Car selonc que l'orgueil est enraciné en nous, il nous semble tousjours que nous sommes justes et entiers, sages et saintcs, sinon que nous soyons convaincus par argumens manifestes de nostre injustice, souilleure, folie et immondicité. Or n'en sommes-nous pas convaincus si nous jettons l'œil sur nos personnes seulement, et que nous ne pensons pas aussi bien à Dieu, lequel est la seule règle à laquelle il faut ordonner et compasser ce jugement. Car d'autant que nous sommes tous de nature enclins à hypocrisie, quelque apparence légère de justice nous contentera tant et plus au lieu de l'effect et vérité. Et pource qu'à l'environ de nous il n'y a rien qui ne soit plein et desfiguré de beaucoup de souilleures, ce pendant que nous avons l'esprit enclous et comme borné entre les pollutions de ce monde, ce qui n'est pas du tout si vilain que le reste, nous plaist comme s'il estoit très-pur: comme un œil qui ne voit que du noir, estime que ce qui est brun ou de couleur obscure et moyenne est de souveraine blancheur, pource qu'il y est ainsi accoustumé. Mesmes on peut encores discerner de plus près par les sens corporels, combien nous sommes abusez en estimant les forces et facultez de l'âme. Car si nous jettons la veue en bas en plein jour, ou que nous regardions à l'entour par-cy par-là, il nous semble bien que nous ayons le regard le plus aigu que l'on scauroit penser: mais si nous levons les yeux droict pour contempler le soleil, ceste grande vivacité qui se monstroït en terre est incontinent esblouye, et du tout confuse par la clarté qui la surmonte: tellement que nous sommes contraints de confesser que la vigueur que nous avons à considérer les

choses terrestres, n'est que pure tardiveté et eslourdissement quand il est question d'aller jusques au soleil. Autant en advient-il à examiner nos biens spirituels. Car ce pendant que nous ne regardons point outre la terre, en nous contentant de nostre justice, sagesse et vertu, nous sommes bien aises et nous baignons à nous flatter, jusques à nous priser comme demi-dieux. Mais si nous commençons à eslever nos pensées à Dieu, et bien poiser quel il est, et combien la perfection de sa justice, sagesse et vertu, à laquelle il nous faut conformer, est exquise, tantost ce qui nous venoit fort à gré sous une fausse couverture de justice, nous rendra une odeur puante d'iniquité: ce qui nous plaisoit à merveilles sous le tiltre de sagesse, ne nous sentira que folie: et ce qui avoit belle monstre de vertu, se descouvrira n'estre que débilité. Voilà comme ce qui semble en nous parfaict jusques au bout, ne peut nullement satisfaire à la pureté de Dieu.

3 Voilà dont est procédé l'horreur et estonnement duquel l'Escriture récite que les Saints ont esté affligez et abatus toutes fois et quantes qu'ils ont senti la présence de Dieu. Car quand nous voyons ceux qui estans comme eslongnez de Dieu se trouvoient assurez, et alloient la teste levée, si tost qu'il leur manifeste sa gloire, estre esbranlez et effarouchez, en sorte qu'ils sont opprimez, voire engloutis en l'horreur de mort, et quasi s'esvanouissent: de là on peut bien conclure que les hommes ne sont jamais assez bien touchez et esmeus du sentiment de leur povreté, jusques à ce qu'ils se soyent comparez à la majesté de Dieu. Or de tel estonnement nous avons assez d'exemples tant aux Juges que Dieu a gouvernez en Judée, qu'aux Prophètes: tellement que ce propos estoit costumier entre le peuple ancien, Nous mourrons: car nous avons veu le Seigneur¹. Parquoy l'histoire de Job, pour abatre les hommes d'une droite appréhension de leur bestise, débilité et souilleure, tire tousjours son principal argument de ceste source: c'est

1) Jug. XIII, 22; Is. VI, 5; Ezéch. II, 1, et ailleurs.

de montrer quelle est la sagesse, vertu et pureté de Dieu, et non sans cause. Nous voyons comme Abraham, d'autant plus qu'il est approché pour contempler la majesté de Dieu, se confesse terre et poudre¹ : comme Hélie cache son visage n'osant attendre telle approche² : tel effroy les fidèles conçoivent de ceste haute majesté. Et que feroit l'homme qui n'est que vers et pourriture, veu qu'il faut que les Chérubins et Anges du ciel se couvrent pour la peur et estonnement qu'eux-mêmes en ont? C'est ce que dit le Prophète Isaïe, que le soleil aura honte, et

la lune sera confuse, quand le Seigneur des armées régnera¹ : c'est-à-dire, quand il desployera sa clarté, ou qu'il la fera veoir de plus près, tout ce qui estoit auparavant le plus clair du monde, sera en comparaison d'icelle obscurci de ténèbres. Toutesfois combien qu'il y ait une liaison mutuelle entre la cognoissance de Dieu et de nous-mêmes et que l'une se rapporte à l'autre, si est-ce que l'ordre de bien enseigner requiert qu'en premier lieu nous traittions que c'est de cognoistre Dieu, pour venir au second point.

CHAPITRE II.

Que c'est de cognoistre Dieu, et à quelle fin tend ceste cognoissance.

1 Or j'enten que nous cognoissons Dieu, non pas quand nous entendons nueement qu'il y a quelque Dieu : mais quand nous comprenons ce qu'il nous appartient d'en comprendre, ce qui est utile pour sa gloire, brief ce qui est expédient. Car à parler droictement nous ne dirons pas que Dieu soit cognu, où il n'y a nulle religion ne piété. Je ne touche point encores ici à la cognoissance spéciale, par laquelle les hommes estans perdus et maudits en eux, sont conduits à Dieu pour le tenir leur rédempteur au nom de Jésus-Christ : seulement je parle de ceste pure et sainte cognoissance, à laquelle l'ordre naturel nous mèneroit si Adam eust persisté en son intégrité. Car combien que nul en ceste ruine et désolation du genre humain ne sente jamais que Dieu luy soit père, ou mesmes sauveur et propice, jusques à ce que Christ viene au milieu pour le pacifier avec nous, toutesfois c'est autre chose d'estre informez que Dieu, selon qu'il est nostre créateur, non-seulement nous substente en sa vertu, nous gouverne en sa providence, nous maintient et nourrit par sa bonté, et continue toutes espèces de bénédictions en nous : et autre chose à l'opposite, de recevoir et embrasser la grâce de réconciliation, telle qu'il la

nous propose en Christ. Parquoy entant que Dieu est en premier lieu cognu simplement créateur, tant par ce beau chef-d'œuvre du monde qu'en la doctrine générale de l'Escriture, puis après apparoist rédempteur en la face et personne de Jésus-Christ, de là s'engendre et sort double cognoissance. Il nous suffira pour ceste heure de traiter de la première : la seconde suyva en son ordre. Or combien que nostre esprit ne puisse comprendre Dieu, qu'il ne luy attribue quelque service : toutesfois il ne suffira point desçavoir en confus qu'il y ait quelque Dieu qui mérite d'estre seul adoré, si nous ne sommes aussi persuadez et résolus que le Dieu que nous adorons est la fontaine de tous biens, afin de ne rien chercher hors luy. Voicy mon intention : c'est que non-seulement ayant une fois créé ce monde, il le soutient par sa puissance infinie, il le gouverne par sa sagesse, garde et préserve par sa bonté, et sur tout a le soin de régir le genre humain en justice et droicture, le supporter par sa miséricorde, l'avoir sous sa protection : mais aussi qu'il nous faut croire qu'il ne se trouvera ailleurs qu'en luy une seule goutte de sagesse, clarté ou justice, vertu, droicture, ou vérité : afin que comme ces

1) Gen. XVIIII. 27.

2) 1 Rois XIX, 13.

1) Is. XXIV, 23; II, 10, 19.

choses descourent de luy et qu'il en est la seule cause, aussi que nous apprenions de les attendre toutes de luy, et les y chercher : et sur cela, que nous apprenions de luy rapporter le tout, et le tenir de luy avec action de grâces. Car ce sentiment des vertus de Dieu, est le seul bon maistre et propre pour nous enseigner piété, de laquelle la religion procède. J'appelle Piété, une révérence et amour de Dieu conjointes ensemble, à laquelle nous sommes attirez, cognoissans les biens qu'il nous fait. Car jusques à ce que les hommes ayent ceci bien imprimé au cœur, qu'ils doivent tout à Dieu, qu'ils sont tendrement nourris sous son soin paternel : brief qu'ils le tiennent autheur de tout bien, en sorte qu'ils n'appètent rien que luy, jamais ils ne s'assujétiront d'une franche dévotion à luy : qui plus est, s'ils ne mettent en luy toute leur félicité, jamais ne s'y adonneront en vérité et rondeur.

2 Parquoy ceux qui s'appliquent à décider ceste question, sçavoir que c'est que Dieu, ne font que se jouer en spéculations frivoles, veu que plustost il nous est expédient de sçavoir quel il est, et ce qui convient à sa nature. Car quel prouffit y aura-il de confesser avec les Epicuriens, qu'il y a quelque Dieu, lequel s'estant deschargé du soin de gouverner le monde, prene plaisir en oisiveté? Mesmes de quoy servira-il de cognoistre un Dieu, avec lequel nous n'ayons que faire? Plustost la cognoissance que nous avons de luy, doit en premier lieu nous instruire à le craindre et révéler : puis nous enseigner et conduire à chercher de luy tous biens, et luy en rendre la louange. Et de fait, comment Dieu nous peut-il venir en pensée, que nous ne pensions quant et quant, veu que nous sommes sa facture, que de droict naturel et de création nous sommes sujets à son empire, que nostre vie luy est due, que tout ce que nous entreprenons et faisons se doit rapporter à luy? Puis qu'ainsy est, il s'ensuit pour certain que nostre vie est malheureusement corrompue, sinon que nous l'ordonnions à son service : veu que c'est bien raison que sa seule volonté nous serve de loy. D'autre part

il est impossible d'apercevoir clairement quel est Dieu, sans le cognoistre source et origine de tous biens : dont les hommes seroyent incitez d'adhérer à luy et y mettre leur fiance, sinon que leur propre malice les destournast de s'enquérir de ce qui est bon et droict. Car pour le premier, l'âme bien reiglée ne se forge point un Dieu tel quel : mais regarde celuy qui est vray Dieu et unique. Puis après elle n' imagine point de luy ce que bon luy semble : mais elle se contente de l'avoir tel que luy-mesme se manifeste, et se garde songneusement de ne point sortir par une folle audace et témérité hors de ce qu'il a déclaré, pour vaguer çà ne là. Ayant ainsi cognu Dieu, pource qu'elle sçait qu'il gouverne tout, elle se confie d'estre en la garde et protection d'iceluy, et ainsi elle se remet du tout en sa garde : pource qu'elle le cognoist autheur de tous biens, si tost qu'elle se sent pressée d'affliction ou disette, elle a son recours à luy, attendant d'en estre secourue : d'autant qu'elle le tient sans doute pour humain et pitoyable, elle se repose en luy avec certaine fiance, et ne doute pas qu'en toutes ses adversitez elle n'ait toujours son remède prest en la bonté et clémence d'iceluy : pource qu'elle le tient comme Seigneur et Père, elle conclud aussi que c'est bien raison de luy donner la supériorité qui luy appartient, honorant la majesté d'iceluy, procurant que sa gloire soit avancée, et obéissant à ses commandemens : pource qu'elle le cognoist juste Juge, et qu'il est armé de juste rigueur pour punir les maléfices et péchez, elle se met toujours devant les yeux le siège judicial d'iceluy, et se tient comme bridée de la crainte qu'elle a de l'offenser : toutesfois elle ne s'espovante pas de frayer qu'elle ait de son jugement, en sorte qu'elle se vueille retirer ou cacher de luy, mesme quand elle trouveroit quelque eschappatoire : mais plustost elle l'accepte et reçoit juge des iniques comme bien-faicteur envers les fideles : veu qu'elle cognoist qu'il luy est autant convenable, entant qu'il est Dieu, de rendre aux meschans le salaire qu'ils ont déservi, que de donner aux justes la vie éternelle. D'avantage elle ne se tient

pas seulement de mal faire pour crainte de punition : mais entant qu'elle aime et révère Dieu comme père, qu'elle l'honore avec humilité comme maistre et supérieur, encorés qu'il n'y eust point d'enfers, si a elle horreur de l'offenser. Voylà que c'est de la vraye et pure religion, asçavoir la foy conjointe avec une vive crainte de Dieu : en sorte que la crainte com-

prene sous soy une révérence volontaire, et tire avec soy un service tel qu'il appartient, et tel que Dieu mesme l'ordonne en sa Loy. Et d'autant plus est ceci à noter, que tous indifféremment font honneur à Dieu, et bien peu le révèrent : veu que tous monstrent belle apparence, mais bien peu s'y addonnent de cœur.

CHAPITRE III.

Que la cognoissance de Dieu est naturellement enracinée en l'esprit des hommes.

1 Nous mettons hors de doute que les hommes ayent un sentiment de Divinité en eux, voire d'un mouvement naturel. Car afin que nul ne cherchast son refuge sous tiltre d'ignorance, Dieu a imprimé en tous une cognoissance de soy-mesme, de laquelle il renouvelle tellement la mémoire, comme s'il en distilloit goutte à goutte, afin que quand nous cognoissons depuis le premier jusques au dernier qu'il y a un Dieu, et qu'il nous a formez, nous soyons condamnez par nostre propre témoignage, de ce que nous ne l'aurons point honoré, et que nous n'aurons point dédié nostre vie à luy obéir. Si on cherche ignorance pour ne sçavoir que c'est de Dieu, il est vray-semblable qu'on n'en trouvera pas exemple plus propre qu'entre les peuples hébétez et qui ne sçavent quasi que c'est d'humanité. Or comme dit Cicéron, homme payen, Il ne se trouve nation si barbare, ni peuple tant brutal et sauvage, qui n'ait ceste persuasion enracinée qu'il y a quelque Dieu¹. Et ceux qui en tout le reste semblent bien ne différer en rien d'avec les bestes brutes, quoy qu'il en soit retiennent tousjours quelque semence de religion. En quoy on voit comment ceste appréhension possède les cœurs des hommes jusques au profond, et est enracinée en leurs entrailles. Puis doneques que dès le commencement du monde il n'a eu ne pays, ne ville, ne maison qui se soit peu passer de religion, en cela on voit que tout le genre humain a confessé qu'il y avoit quelque senti-

ment de Divinité engravé en leurs cœurs. Qui plus est, l'idolâtrie rende certain témoignage dececy. Car nous sçavons combien il vient mal à gré aux hommes de s'humilier pour donner supériorité pardessus eux aux créatures. Parquoy quand ils aiment mieux adorer une pièce de bois ou une pierre, que d'estre en réputation de n'avoir point de Dieu, on voit que ceste impression a une merveilleuse force et vigueur, veu qu'elle ne se peut effacer de l'entendement de l'homme : tellement qu'il est plus aisé de rompre toute affection de nature que de se passer d'avoir religion. Comme de faict tout orgueil naturel est abatu quand les hommes pour porter honneur à Dieu s'abaissent à tel opprobre, oublians ceste effleure d'orgueil à laquelle ils sont adonnez.

2 Parquoy ce qu'aucuns disent, que la religion a esté controuvée par l'astuce et finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils missent quelque bride sur le simple populaire, est du tout frivole. Ils allèguent que telles gens, qui ont commandé de bien servir à Dieu, n'avoient aucune Divinité en estime. Or je confesse bien que plusieurs fins et rusez ont forgé beaucoup de corruptions pour attirer le simple populaire à dévotion folle, et l'effrayer pour l'avoir plus ductible : mais tant y a que jamais ils ne fussent parvenus à leur intention, sinon que desjà l'entendement des hommes eust esté disposé, voire constamment résolu, qu'il falloit adorer un Dieu : qui estoit une semence pour les faire encliner à re-

¹ Cicér., *De Natura deorum*.

ligion. Mais il n'est pas vray-semblable que ceux qui ont voulu abuser les simples idiots sous ce tiltre, ayent esté du tout vuides de cognoissance de Dieu. Car combien qu'anciennement aucuns se soyent eslevez, et qu'aujourd'huy encores plusieurs s'avancent pour nier qu'il y ait aucun Dieu, toutesfois maugré qu'ils en ayent si faut-il qu'ils sentent ce qu'ils désirent d'ignorer. On ne trouve point par les histoires que nul se soit plus desbordé, ni avec plus grande audace et furie, que Caligula Empereur de Rome : toutesfois nous ne voyons pas que nul ait esté plus effrayé, ni angoissé de plus grande destresse que luy, quand quelque signe de l'ire de Dieu se monstroit. Ainsi combien que de propos délibéré il s'estudiasst à mespriser Dieu, si faloit-il que maugré ses dents il l'eust en horreur. On verra le semblable advenir à tels contempteurs : car selon que chacun d'eux est le plus hardi à se moquer de Dieu, il tremblera plustost que tous les autres, seulement oyant tomber une feuille d'un arbre. Je vous prie d'où procède cela, sinon que la majesté de Dieu se venge en espovantant leurs consciences, d'autant plus fort qu'ils cuident la pouvoir fuyr ? Ils cherchent bien tous subterfuges pour se cacher de la présence de Dieu, et aussi l'effacer de leur cœur : mais bon gré maugré ils se trouvent enveloppez pour n'en pouvoir sortir. Et encores que pour peu de temps il semble bien que tout s'esvanouisse, si faut-il d'heure en heure revenir à conte, pource que la majesté de Dieu en se faisant sentir, leur dressent nouveaux alarmes : en sorte que s'ils ont quelque relasche de leurs angoisses, c'est comme le dormir des yvrongnes ou des phrénétiques, qui mesmes en dormant ne reposent point paisiblement, pource qu'ils sont assiduellement tormentez de songes horribles et espovantables. Parquoy les plus meschans nous doyvent servir d'exemples que Dieu se fait cognoistre à tous hommes, et que telle impression a une vigueur qui ne se peut abolir.

3 Quoy qu'il en soit, c'est-cy un point résolu à tous ceux qui jugent justement, que l'esprit humain a un sentiment de di-

vinité engravé si profond, qu'il ne se peut effacer. Mesmes que ceste persuasion soit naturellement enracinée en tous, asçavoir qu'il y a un Dieu, et qu'elle soit attachée comme en la moelle des os, la fierté et rébellion des iniques en testifie, lesquels en combatant furieusement pour se desvelopper de la crainte de Dieu, n'en peuvent venir à bout. Un nommé Diagoras anciennement et quelques semblables ont voulu plaisanter en se moquant de toutes les religions du monde : Denis tyran de Sicile, en pillant les temples s'est moqué comme si Dieu n'y voyoit goutte : mais ces ris ne passent point le gosier, pource qu'il y a tousjours un ver au dedans qui ronge la conscience, voire plus asprement que nul cautère. Je ne dirai pas comme Cicéron, que tous erreurs s'esvanouissent avec le temps, mais que la religion croist et se conferme de jour en jour : car à l'opposite nous verrons tantost que le monde, entant qu'en luy est, s'efforce de jeter bien loin toute cognoissance de Dieu, et corrompre son service en toutes façons : seulement je di, combien que la dureté et estourdissement qu'attirent les meschans et amassent tant qu'ils peuvent pour pouvoir mespriser Dieu, croupissent et pourrissent en leur cœur, cependant le sentiment qu'ils ont de la majesté de Dieu, lequel ils appètent d'esteindre tant qu'il leur est possible, revient toujours au-dessus. Dont je conclu que ce n'est pas une doctrine qu'on commence seulement d'apprendre en l'eschole, mais de laquelle chacun doit estre maistre et docteur pour soy dès le ventre de la mère, et laquelle nature mesme ne souffre point qu'on oublie, combien que plusieurs y appliquent toute leur estude. Or si tous hommes naissent et vivent à ceste condition de cognoistre Dieu, et que la cognoissance de Dieu si elle ne s'avance jusques-là où j'ay dit, soit vaine et s'esvanouisse : il appert que tous ceux qui n'adressent point toutes leurs pensées et leurs œuvres à ce but, se fourvoyent et s'esgarent de la fin pour laquelle ils sont crééz. Ce qui n'a pas esté incognu mesme des Philosophes payens : car c'est ce qu'a entendu Platon, disant que le souverain bien de l'âme est de ressem-

bler à Dieu, quand après l'avoir cognu, elle est du tout transformée en luy¹. Parquoy un certain personnage qu'introduit Plutarque, argue trèsbien, en remonstrant que si on oste la religion de la vie des hommes, non-seulement ils n'auront de quoy pour estre préférés aux bestes brutes, mais seront beaucoup plus miséra-

bles, veu qu'estans sujets à tant d'espèces de misères, ils mèneront en grand regret et angoisse une vie pleine de trouble et inquiétude. Dont il conclud qu'il n'y a que la religion qui nous rende plus excellens que les bestes brutes, veu que c'est par icelle que nous tendons à immortalité.

CHAPITRE IV.

Que ceste cognoissance ou est estouffée ou corrompue, partie par la sottie des hommes, partie par leur malice.

1 Or comme l'expérience montre qu'il y a une semence de religion plantée en tous par inspiration secrète de Dieu, aussi d'autre part en trouvera-on à grand'peine de cent l'un qui la nourrisse en son cœur, pour la bien faire germer : mais on n'en trouvera pas un seul auquel elle meurisse, tant s'en faut que le fruit en revienne en la saison. Car soit que les uns s'esvanouissent en leurs folles superstitions, soit que les autres malicieusement et de propos délibéré se destournent de Dieu, tant y a que tous s'esgarent de la vraye cognoissance d'iceluy : dont il advient qu'il n'y demeure nulle piété bien reiglée au monde. Ce que j'ay dit qu'aucuns déclinent et tombent en superstitions par erreur, ne doit pas estre entendu comme si leur simplicité les justifioit de crime, veu que l'aveuglement duquel ils sont occupez, est quasi toujours enveloppé en présomption orgueilleuse, et en outre-cuidance. La vanité, voire conjointe avec orgueil, est assez convaincue, en ce que nul pour chercher Dieu ne s'eslève pardessus soy comme il est requis : mais tous le veulent mesurer selon la capacité de leur sens charnel, qui est du tout stupide. D'avantage, en mesprisant de s'enquérir à bon escient pour parvenir à quelque fermeté, ils ne font que voltiger par leur curiosité en spéculations inutiles. Parquoy ils n'apprehendent point Dieu tel qu'il s'offre, mais l'imaginent tel qu'ils l'ont forgé par leur témérité. Ce gouffre estant ainsi ouvert, de quelque costé qu'ils mettent le pied, il faut, qu'ils se précipi-

pitent en ruine : et quoy qu'ils brassent puis après pour l'honorer et servir, ne sera point alloué en ses contes : pource que ce n'est pas luy qu'ils honorent, mais en son lieu leurs songes et resveries. Ceste perversité est expressément taxée par S. Paul, quand il dit que les hommes appétans d'estre sages ont esté du tout insenséz¹. Il avoit dit un petit auparavant, qu'ils se sont esvanouis en leur pensées : mais afin que nul ne les excusast de coulpe, il adjouste qu'ils ont esté aveuglez à bon droict : veu que ne se contentans point de sobriété et modestie, ils se sont usurpé plus qu'il ne leur estoit licite : et par ce moyen sciemment et de leur bon gré ils se fourrent en ténébres : mesme par leur perversité et arrogance ils se rendent insenséz. Dont il s'ensuit que leur folie n'est point excusable, laquelle procède non-seulement de vaine curiosité, mais aussi d'un appétit desbordé de plus sçavoir que leur mesure ne porte, joint une fausse présomption dont ils sont pleins.

2 Quant à ce que David dit, que les meschans et insenséz pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu² : premièrement il se doit appliquer à ceux qui ayans estouffé la clarté de nature, s'abrutissent à leur escient : comme derechef nous verrons tantost. Et de faict il s'en trouve plusieurs, lesquels s'estans endurcis à pécher par audace et costume, rejettent avec une rage toute mémoire de Dieu, laquelle toutesfois leur est remise au devant par leur sens naturel, et ne cesse de les solliciter au dedans. Or pour rendre leur fureur tant

1) In Phadone et Theate.

1) Rom. I. 22.

2) Ps. XIV, I.

plus détestable, il dit que précisément ils nient Dieu : non pas pour luy ravir son essence, mais d'autant qu'en le dépouillant d'office de juge et gouverneur, ils l'enferment au ciel comme oisif. Car puis qu'il n'y a rien moins convenable à Dieu, que de quitter le régime du monde pour laisser tout aller à l'aventure, et faire du borgne pour laisser tous péchez impunis, et donner occasion aux malins de se déborder, il appert que tous ceux qui se pardonnent et flattent, et en repoussant tout souci de venir à conte, s'anonchalisent, nient qu'il y ait un Dieu; et c'est une juste vengeance du ciel que les cœurs des meschans soyent ainsi engraissez, afin qu'ayant fermé les yeux, en voyant ils ne voyent goutte. David mesme est très bon exposeur de son intention, en ce passage où il dit que la crainte de Dieu n'est point devant les yeux des malins¹ : Item, qu'ils s'approuvent en leur forfait, d'autant qu'ils se persuadent que Dieu n'y prend point garde. Combien doncques qu'ils soyent contrains de cognoistre quelque Dieu, toutesfois ils anéantissent sa gloire en lui ostant sa puissance. Car comme Dieu ne se peut renier soy-mesme², ainsi que dit S. Paul, pource qu'il demeure toujours semblable à soy, ainsi ces canailles se forgeans une idole morte et sans vertu, sont justement accusez de renier Dieu. D'avantage il est à noter, combien qu'ils combattent contre leur propre sens, et désirent non-seulement de chasser Dieu de là, mais aussi l'abolir au ciel : toutesfois que la stupidité en laquelle ils se plongent ne gaigne jamais jusques-là, que Dieu, quelquesfois ne les ramène par force à son siège judicial. Toutesfois pource qu'ils ne sont point retenus de nulle crainte qu'ils ne se ruent avec toute impétuosité contre Dieu, cependant qu'ils sont ainsi transportez d'une violence tant aveugle, il est certain qu'ils ont oublié Dieu, et que telle brutalité règne en eux.

3 Par ce moyen la défense frivole que plusieurs prétendent pour couvrir leur superstition est abatue. Car il leur semble, quand on s'adonne à servir Dieu, que

toute affection, quelque desreiglée qu'elle soit, suffit : mais ils ne notent pas que la vraye religion doit estre du tout conforme à la volonté de Dieu, comme une règle qui ne fleschit point : cependant, que Dieu demeure toujours semblable à soy, et qu'il n'est pas un fantosme qui se transfigure à l'appétit d'un chacun. Et de fait on peut veoir à l'œil, quand la superstition veut gratifier à Dieu, en combien de folies elle s'enveloppe comme en se jouant. Car en retenant songneusement les choses dont Dieu prononce qu'il ne lui chaut, elle rejette ouvertement ou mesprise celles qu'il recommande comme précieuses. Parquoy tous ceux qui dressent des services à Dieu à leur poste, adorent leurs resveries seulement : pource qu'ils n'oseroient ainsi apporter à Dieu des menus fatras, sinon que desjà ils l'eussent forgé en leur moule semblable à eux pour approuver leurs inventions. Parquoy S. Paul prononce qu'une telle conception qu'on a de Dieu vagabonde et erronée, est ignorance de Dieu : Pource que vous ne cognoissiez point Dieu, dit-il, vous serviez à ceux qui n'estoyent point Dieu de nature¹. Et en l'autre passage il dit que les Ephésiens estoient du tout sans Dieu, du temps qu'ils estoient esgarez de celuy qui l'est à la vérité luy seul². Et n'y a pas ici grande distance entre les deux, pour le moins en ce point, c'est de concevoir un dieu ou plusieurs, pource que toujours on se destourne du vray Dieu, et quand on l'a délaissé, il ne reste plus qu'une idole exécration. Par ainsi nous avons à conclure avec Lactance, qu'il n'y a nulle religion, si elle n'est conjointe avec la vérité.

4 Il y a encores un second mal, c'est que les hommes ne se soucient guère de Dieu, s'ils n'y sont forcez, et ne veulent approcher de luy sinon qu'ils y soyent trainez maugrè qu'ils en ayent : mesme alors encore ne sont-ils point induits à crainte volontaire, qui procède d'une révérence de sa majesté, mais seulement d'une crainte servile et contrainte, entant que son jugement la leur arrache : lequel, pource qu'ils ne le peuvent eschapper, ils

1) Ps. XXXVI, 2 ; Ps. X, 11.

2) 2 Tim. II, 13.

1) Gal. IV, 8.

2) Ephés. II, 12.

ont en horreur, toutesfois en le détestant. Car ce qu'un Poëte payen a dit compète vraiment à l'impiété seule : asçavoir que la crainte s'est forgé des dieux la première¹. Ceux qui se voudroient desborder en despitant Dieu, souhaiteroient quant et quant que son siège judicial, lequel ils cognoissent estre dressé pour punir les transgressions, fust abatu. Estans menez de ceste affection, ils bataillent contre Dieu, lequel ne peut estre sans son jugement : mais pource qu'ils ne peuvent éviter d'estre accablés par sa puissance, et sentent bien qu'ils ne la peuvent destourner, voylà comment ils sont vaincus de crainte. Parquoy afin qu'il ne semble qu'en tout et partout ils mesprisent celuy auquel la majesté les tient saisis, ils s'acquittent tellement quellement d'avoir apparence de la religion : cependant ils ne laissent pas de se polluer en tous vices, et amasser énormément les unes sur les autres, jusques à ce qu'ils aient entièrement violé la loi de Dieu et dissipé toute la justice d'icelle : ou bien ils ne sont pas tellement retenus de ceste feintise de crainte, qu'ils ne se reposent doucement en leurs péchez, s'y flatent et baignent, aimans mieux lascher la bride à l'intempérance de leur chair, que de la restreindre et réprimer pour obéir au S. Esprit. Or pource que tout cela n'est qu'une ombre feinte de religion, mesme à grand'peine mérite-il d'estre appelé ombre, il est aisé de cognoistre combien la vraie piété, que Dieu inspire seulement aux cœurs de ses fidèles, est différente d'une cognoissance si maigre et confuse : dont aussi il appert que la religion est propre aux enfans de Dieu ; et toutesfois les hypocrites par leurs circuits obliques veulent gagner ce point qu'on les pense estre prochains de Dieu, lequel toutesfois ils fuyent. Car au lieu

qu'il y doit avoir un train égal d'obéissance en toute la vie, ils ne font nul scrupule de l'offenser en ceci ou en cela, se contentans de l'appaiser de quelque peu de sacrifices : au lieu qu'on le doit servir en sainteté et intégrité de cœur, ils trouvent des menus fatras et cérémonies de nulle valeur pour acquérir grâce envers luy. Qui pis est, ils se donnent tant plus de licence à croupir en leurs ordures, d'autant qu'ils se contentent d'effacer leurs péchez par des badinages qu'ils appellent satisfactions : au lieu que toute nostre fiance doit estre enracinée en Dieu seul, ils le rejettent loin et s'amusement à eux ou aux créatures. Finalement ils s'entortillent en un tel amas d'erreur, que l'obscurité de leur malice estouffe et conséquemment esteint les estincelles qui luisoyent pour leur faire appercevoir la gloire de Dieu. Toutesfois ceste semence demeure, laquelle ne peut estre desracinée du tout, c'est qu'il y a quelque divinité : mais la semence qui estoit bonne de son origine, est tellement corrompue, qu'elle ne produit que meschans fruits. Mesme ce que je déba maintenant peut mieux estre liquidé et vérifié : c'est que naturellement il y a quelque appréhension de divinité imprimée aux cœurs des hommes, veu que la nécessité contraint les plus meschans d'en faire confession. Ce pendant qu'ils ont le vent en poupe, ils plaisantent en se moquant de Dieu, mesmes ils font gloire de brocarder et dire mots de gueule pour abaisser sa vertu : mais si quelque désespoir les presse, il les sollicite à y chercher secours, et leur suggère des prières comme rompues, par lesquelles il appert qu'ils n'ont peu du tout ignorer Dieu, mais que ce qui devoit sortir plustost a esté tenu enserré par leur malice et rébellion.

CHAPITRE V.

Que la puissance de Dieu reluit en la création du monde et au gouvernement continuel.

1 Or pource que la souveraine félicité et le but de nostre vie gist en la cognoissance de Dieu, afin que nul n'en fust for-

clos, non-seulement il a engravé ceste semence de religion que nous avons dite en l'esprit des hommes, mais aussi il s'est tellement manifesté à eux en ce bastiment

¹ Statius Italianus.

tant beau et exquis du ciel et de la terre, et journallement s'y monstre et présente, qu'ils ne scauroyent ouvrir les yeux qu'ils ne soyent contraints de l'appercevoir. Son essence est incompréhensible, tellement que sa majesté est cachée bien loin de tous nos sens : mais il a imprimé certaines marques de sa gloire en toutes ses œuvres, voire si claires et notables, que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus rudes et hêbétéz du monde. Parquoy le prophète s'escrie à bon droict, qu'il est vestu de clarté comme d'acconstrement¹ : comme s'il disoit qu'en créant le monde il s'est comme paré, et est sorty en avant avec des ornemens qui le rendent admirable, de quelque costé que nous tournions les yeux. Et au mesme passage il accompare l'estendue des cieux à un pavillon royal, disant que Dieu l'a lambrissé d'eaux, que les nuées sont ses chariots, qu'il chevauche sur les ailes des vents, que tant les vents que les esclairs sont ses postes. Et d'autant que la gloire de sa puissance et sagesse reluit plus à plein en haut, souvent le ciel est nommé son palais. Et premièrement de quelque costé que nous jetions la veue, il n'y a si petite portion où pour le moins quelque estincelle de sa gloire n'apparoisse : mais sur tout nous ne pouvons contempler d'un regard ce bastiment tant artificiel du monde, que nous ne soyons quasi confus d'une lumière infinie. Parquoy à bon droict l'auteur de l'Épistre aux Hébreux nomme le monde une monstre ou spectacle des choses invisibles² : d'autant que le bastiment d'iceluy tant bien digéré et ordonné nous sert de miroir pour contempler Dieu, qui autrement est invisible. Pour laquelle raison le Prophète introduit les créatures célestes parlantes, et leur attribue un langage cognu à toutes nations³ : pource qu'elles portent un tesmoignage si évident à magnifier Dieu, qu'il faut que les nations les plus lourdes en reçoivent instruction. Ce que S. Paul déclairant plus familièrement dit, que ce qui estoit expédié de cognoistre de Dieu a esté manifesté aux hommes⁴ : d'autant que tous, depuis le premier jusques au dernier, con-

templent ce qui est invisible en luy, jusques à sa vertu et divinité éternelle, l'entendant par la création du monde.

2 Il y a des enseignemens infinis tant au ciel qu'en la terre pour nous testifier sa puissance admirable ; je ne di pas seulement des secrets de nature qui requièrent estude spéciale, et sçavoir d'Astrologie, de Médecine et de toute la Physique, mais j'enten de ceux qui sont si apparens que les plus rudes et idiots y cognoissent assez : en sorte qu'ils ne peuvent ouvrir les yeux qu'ils n'en soyent tesmoins. Je confesse bien que ceux qui sont entendus et experts en science, ou les ont aucunement goustées, sont aidez par ce moyen, et avancez pour comprendre de plus près les secrets de Dieu : toutesfois ceux qui ne furent jamais à l'eschole, ne sont pas empeschez de veoir un tel artifice aux œuvres de Dieu, qu'il les ravisse en admiration de sa majesté. Bien est vrai que pour sonder les mouvemens des astres, leur assigner leurs sièges, mesurer les distances, noter leurs propriétés, il est besoin d'avoir art et industrie plus exquise qu'on ne trouvera au commun populaire, quand il sera question de bien comprendre par le menu la providence de Dieu. Mais puisque les vulgaires et les plus rudes qui n'ont aydes que de leur veue ne peuvent pas toutesfois ignorer l'excellence de cest ouvrage tant noble de Dieu, laquelle se monstre veuille-on ou non en la variété des estoilles si bien réglées et distinctes, et toutesfois si grande et quasi innombrable, il est à conclure qu'il n'y a nul homme en terre auquel Dieu ne déclaire sa sagesse tant que besoin est. Je confesse aussi que ce n'est pas à tous, mais à un esprit merveilleusement aigu et subtil, de si bien déduire le bastiment, les liaisons, la proportion, la beauté et usage du corps humain avec ses membres, d'une dextérité et si haut et profond sçavoir que fait Galien¹ : toutesfois par la confession de chacun, le corps humain de son simple regard monstre du premier coup un ouvrage tant singulier, que l'auteur mérite bien de nous estre en admiration.

3 Pour ceste cause aucuns des Philoso-

1) Ps. CIV. 2.

2) Hébr. XI. 3.

3) Ps. XIX. 1.

4) 1 Rom. I. 19.

1) *Libris De Usu partium.*

phesanciens ont à bon droit nommé l'homme un petit monde : pource que c'est un chef-d'œuvre auquel on contemple quelle est la puissance, bonté et sagesse de Dieu, et lequel contient en soy assez de miracles pour arrester nos esprits, moyennant que nous ne desdaignons pas d'y estre attentifs. Pour ceste raison aussi S. Paul, après avoir remonstré que Dieu se peut en tastonnant sentir des aveugles, adjouste incontinent après, qu'il ne le faut pas chercher loin : pource que chacun sent dedans soy ceste grâce céleste de laquelle nous sommes tous végétés¹. Or si pour comprendre que c'est de Dieu il ne nous faut point sortir hors de nous-mêmes, que pardon ou excuse mérite la nonchalance de ceux qui pour trouver Dieu ne daignent pas se retirer en eux où il habite? A ce propos aussi David, après avoir célébré en peu de mots le nom de Dieu et sa majesté qui reluient par tout, incontinent s'escrie, Qu'est-ce que de l'homme, Seigneur, que tu penses de luy²? Item, Tu as establi force de la bouche des enfans qui tettent. En quoy non-seulement il propose un miroir bien clair de l'ouvrage de Dieu au gouvernement commun du genre humain, mais il spécifie que les enfans pendans à la mammelle de leurs mères ont des langues assez facondes pour prescher la gloire de Dieu : tellement qu'il n'est ja besoin d'autres Rhétoriciens. Et voylà pourquoy il ne doute point de produire les bouches d'iceux à un combat, comme estans assez bien armées et munies pour rebouter la rage de ceux qui voudroient bien effacer le nom de Dieu par un orgueil diabolique. Et de là vient aussi qu'il allègue d'un Poëte payen, que nous sommes le lignage de Dieu³ : d'autant qu'en nous parant d'une si grande dignité il s'est déclaré Père envers nous. Dont vient que les autres Poëtes, selon que le sens commun et l'expérience leur dictoit, l'ont appelé Père des hommes. Et de fait nul ne s'assujétira volontiers et de son bon gré à Dieu pour luy complaire, sinon qu'en goustant son amour paternelle il soit mutuellement alléché à l'aimer.

4 Et yci se découvre une ingratitude

trop vileine, d'autant que les hommes ayans en eux comme une boutique excellente de tant de beaux ouvrages de Dieu, et une autre richement pleine et garnie d'une quantité inestimable de tous biens, au lieu de se mettre en avant à louer Dieu s'entlent de tant plus grand orgueil et présomption. Ils sentent comme Dieu besongne merveilleusement en eux, et l'expérience leur monstre quelle variété de dons ils possèdent de sa libéralité : ils sont contrains, veuillent-ils ou non, de cognoistre que ce sont autant de signes de sa divinité, lesquels toutesfois ils tiennent cachez dedans eux. Il ne seroit ja besoin qu'ils sortissent dehors moyennant qu'en s'attribuant ce qui leur est donné du ciel ils n'enfouissent en terre ce qui leur reluit clairement pour leur faire veoir Dieu. Qui pis est, aujourd'huy la terre soustient plusieurs esprits monstrueux, et comme faits en despit de nature, lesquels sans honte destournent toute la semence de divinité qui est espandue en la nature des hommes, et la tirent à ensevelir le nom de Dieu. Je vous prie combien est détestable ceste force-nerie, que l'homme retrouvant en son corps et en son âme Dieu cent fois, sous couverture de l'excellence qui luy est donnée prene occasion de nier Dieu? Telles gens ne diot pas que ce soit de cas fortuit qu'ils soyent distinguez des bestes brutes : mais en prétendant un voile de nature, laquelle ils font ouvrière et maïtresse de toutes choses, ils mettent Dieu à l'escart. Ils voyent un artifice tant exquis que rien plus en tous les membres, depuis leurs yeux à leur face jusques au bout des ongles; encores en cest endroit ils substituent nature au lieu de Dieu. Sur tout, des mouvemens si agiles qu'on voit en l'âme, des facultez si nobles, des vertus si singulières déclarent ouvertement une divinité, laquelle ne souffre pas aisément d'estre mise sous le pied, sinon que les Epicuriens prissent occasion de s'eslever comme des géans ou hommes sauvages, pour faire tant et plus hardiment la guerre à Dieu, comme s'ils estoient exemptez de toute subjection. Comment doncques? faudra-il que pour gouverner un ver de cinq pieds, la

1) Act. XVII, 27.

2) Ps. VIII, 5.

3) Act. XVII, 28.

sagesse du ciel deploye ses thrésors : et tout le monde sera privé d'un tel privilège? De dire selon Aristote, comme ils font, que l'âme est douée d'organes ou instrumens qui respondent à chacune partie : tant s'en faut que cela doive obscurcir la gloire de Dieu, que plustost il l'esclaircit. Que les Epicuriens me respondent, ven qu'ils imaginent que tout se fait selon que les petites fanfreluches, qui volent en l'air semblables à menue poussière, se rencontrent à l'aventure, s'il y a une telle rencontre pour cuire en l'estomac la viande et le bruvage, et les digérer partie en sang, partie en superfluité : et mesme qui donne telle industrie à chacun membre pour faire son office, comme s'il y avoit trois ou quatre cens âmes pour gouverner un seul corps.

5 Mais je laisse pour ceste heure ces pourceaux en leurs estableries : je m'adresse à ces esprits volages, lesquels volontiers tireroient par façon oblique ce diction d'Aristote, tant pour abolir l'immortalité des âmes, que pour ravir à Dieu son droit. Car sous ombre que les vertus de l'âme sont instrumentales pour s'appliquer d'un accord avec les parties extérieures, ces rustres l'attachent au corps comme si elle ne pouvoit subsister sans iceluy : et en magnifiant nature tant qu'il leur est possible ils tâchent d'amourtir le nom de Dieu. Or il s'en faut beaucoup que les vertus de l'âme soyent enclouées en ce qui est pour servir au corps. Je vous prie quelle correspondance y a-il des sens corporels avec ceste appréhension si haute et si noble, de sçavoir mesurer le ciel, mettre les estoilles en conte et en nombre, déterminer de la grandeur de chacune, cognoistre quelle distance il y a de l'une à l'autre, combien chacune est hastive ou tardive à faire son cours, de combien de degrez elles déclinent çà ou là? Je confesse que l'astrologie est utile à ceste vie caduque, et que quelque fruit et usage de ceste étude de l'âme en revient au corps : seulement je veux monstrer que l'âme a ses vertus à part, qui ne sont point liées à telle mesure qu'on les puisse appeler organiques ou instrumentales au regard du corps, comme on accouple deux bœufs

ou deux chevaux à trainer une charrue. J'ay produit un exemple duquel il sera aisé aux lecteurs de recueillir le reste. Certes une telle agilité, et si diverse que nous voyons en l'âme à circuir le ciel et la terre, conjoindre les choses passées avec celles qui sont à-venir, avoir tous-jours mémoire de ce qu'elle aura ouy de long temps, mesmes se figurer ce que bon luy semble, est une certaine marque de divinité en l'homme. Autant en est-il de la dextérité de sçavoir inventer choses incroyables : comme de fait on la peut appeler Mère de merveilles, en ce qu'elle a produit tous arts. Qui plus est, qui est-ce qu'en dormant non-seulement elle se tourne et vire çà et là, mais aussi conçoit beaucoup de choses bonnes et utiles, entre en raison probable de beaucoup de choses, voire jusques à deviner ce qui est à advenir? Qu'est-il licite de dire, sinon que les signes d'immortalité que Dieu a imprimé en l'homme ne se peuvent effacer? Maintenant nulle raison pourra elle souffrir que l'homme soit divin, pour mescognoistre son créateur? Que sera-ce à dire, que nous qui ne sommes que fange et ordure, estans douez du jugement qui nous est engravé discernions entre le bien et le mal, et qu'il n'y ait nul juge assis au ciel? Nous demeurera-il quelque résidu d'intelligence, mesmes en dormant, et il n'y aura nul Dieu qui veuille pour gouverner le monde? Serons-nous louez et prisez comme inventeurs de tant de choses précieuses et désirables, et le Dieu qui nous a le tout inspiré sera fraudé de sa louange? Car on voit à l'œil que ce que nous avons nous est distribué d'ailleurs, à l'un plus, à l'autre moins. Quant à ce qu'aucuns babillent, qu'il y a une inspiration secrète tenant le monde en sa vigueur, et ne passent point plus outre pour magnifier Dieu, ce n'est pas seulement une fantasie froide et sans goust, mais du tout profane. Le dire d'un Poëte payen leur plaist, asçavoir qu'il y a un esprit qui nourrit et foment le ciel et la terre, les champs, le globe de la lune et toutes les estoilles¹ : et que cest esprit estant espandu en toutes parties pousse

1) Vergile, au livre VI de son *Enéide*.

de son mouvement la masse, et se mesle par tout le grand corps : et que de là vient la vie des hommes, des bestes, des oiseaux et poissons, et qu'en toutes choses y a une propriété de feu et origine céleste. Voire, mais c'est pour revenir à un poinct diabolique, asçavoir que le monde, qui a esté créé pour spectacle de la gloire de Dieu, soit luy-mesme son créateur. Car voylà comment s'expose ailleurs Vergile, duquel j'ay récité les mots, voire suyvant l'opinion recue communément entre les Grecs et Latins : c'est que les abeilles ont quelque portion d'esprit divin, et ont puisé du ciel quelque vertu¹ : d'autant que Dieu s'espand par tous traits de terre et de mer comme par le ciel. De là les bestes tant privées que sauvages, les hommes et toutes choses tirent quelques petites portions de vie, puis elles les rendent, et se résolvent à leur principe : et ainsi, qu'il n'y a nulle mort, mais que le tout vole au ciel avec les estoilles. Voylà que prouite pour engendrer et nourrir une droicte piété en nos cœurs, ceste spéculation maigre et fade de l'Esprit universel qui entretient le monde en son estat. Ce qui appert encore mieux par un autre vilein Poète nommé Lucrèce, lequel abbaye comme un chien pour anéantir toute religion : déduisant comme par raisons philosophiques ses blasphèmes de ce principe. Brief le tout revient là, de forger quelque divinité ombrageuse, afin de chasser bien loin le vray Dieu, qui doit estre adoré et servi de nous. Je confesse bien saine-ment que Dieu est nature, moyennant qu'on le dise en révérence et d'un cœur pur : mais pource que c'est une locution dure et impropre, veu que plustost nature est un ordre établi de Dieu, c'est une chose mauvaise et pernicieuse en choses si grandes, et où on doit procéder en toute sobriété, d'envelopper la majesté de Dieu avec le cours inférieur de ses œuvres.

6 Qu'il nous souviene doncques, toutes fois et quantes que chacun considère son estat, qu'il y a un seul Dieu qui gouverne tellement toutes natures, qu'il veut que

nous regardions à luy, que nostre foy s'y adresse, que nous le servions et invoquions, veu qu'il n'y a rien plus confus ne desraisonnable, que de jouir des grâces si précieuses qui montrent en nous quelque divinité, et mespriser l'auteur duquel nous les tenons. Quant à la vertu de Dieu, combien a-elle de tesmoignages qui nous devroyent ravir à la considérer? Car ce n'est point chose cachée ou obscure, quelle vertu est requise à soutenir ceste machine et masse infinie du ciel et de la terre : quel empire c'est, en disant le mot, de faire trembler le ciel et esclatter de tonnerres, brusler ce que bon luy semble de foudres, allumer l'air d'esclairs, le troubler de diverses sortes de tempestes, le rendre clair et paisible en une minute, de tenir comme pendus en l'air les grans flots de la mer, veoir tout la mer mesme qui menace toute la terre d'abysmer, quand il luy plaist l'esmouvoir d'impétuosité de vents pour confondre tout : et puis soudain ayant abatu tels troubles, la rendre calme. A quoy se rapportent les louanges de la puissance de Dieu, tirées des enseignemens de nature : sur tout aux livres de Job et d'Isaïe, lesquelles je ne déduy pas à présent, pource qu'elles trouveront ci-après lieu plus opportun, quand je traitteray de la création du monde, selon l'Escriture. Seulement j'ay voulu yci toucher, qu'il y a une voye commune aux payens et aux domestiques de l'Eglise pour chercher Dieu : asçavoir s'ils suyvent les traces lesquelles haut et bas nous sont comme pourtraicts de son image. Or sa puissance nous doit conduire à cognoistre son éternité : veu qu'il faut que celui duquel toutes choses prennent origine soit éternel, et n'ait commencement que de soy. Au reste, si on s'enquiert de la cause qui l'a esmeu à créer toutes choses du commencement, et qui l'induit à conserver toute chose en son estat, on ne trouvera que sa seule bonté : laquelle seule, quand tout le reste que nous avons dit ne viendrait point en conte, devoit bien suffire pour nous attirer en son amour, veu qu'il n'y a nulle créature, comme dit le Prophète, sur laquelle sa miséricorde ne s'espande¹.

1) Au livre IV de ses Géorgiques.

1) Ps. CXLV, 9.

7 En la seconde espèce des œuvres de Dieu, asçavoir de tout ce que nous voyons advenir outre le cours ordinaire de nature, il nous produit des arguments de sa vertu aussi clairs et évidens que ceux desquels nous avons parlé. Car en gouvernant le genre humain il ordonne et modère tellement sa providence, qu'en se montrant libéral tant et plus par les biens infinis qu'il eslargit à tous, toutesfois il ne laisse pas de faire sentir en ses jugemens, tant sa clémence envers les bons que sa sévérité envers les iniques et réprouvez. Car les vengences qu'il exécute sur les forfaits ne sont point obscures, comme il se montre assez clairement protecteur des bonnes causes et droictes, en faisant prospérer les bons par ses bénédictions, secourant à leurs nécessitez, donnant allègement à leurs fascheries et tristesses, les relevant de leurs calamitez, et pourvoyant en tout et partout à leur salut. Quant à ce que souvent il permet que les meschans s'esgayent pour un temps et se gaudissent de ce qu'ils n'endurent nul mal : à l'opposite que les bons et innocens sont affligez, mesmes foulez et opprimez par l'audace et cruauté des malins, cela ne doit point obscurcir envers nous la reigle perpétuelle de sa justice : plustost ceste raison nous doit venir au devant, qu'entant qu'il nous montre une punition manifeste sur quelques forfaits, c'est signe qu'il les hait tous : entant qu'il en laisse beaucoup d'impunis, c'est signe qu'il y aura un jugement dernier auquel ils sont réservez. Pareillement quelle matière nous donne-t-il de considérer sa miséricorde, quand il ne laisse point de continuer sa libéralité si longtemps envers les pécheurs, quelques misérables qu'ils soyent, jusques à ce qu'ayant rompu leur perversité par sa douceur il les rameine à soy comme un père ses enfans, voire par-dessus toute bonté paternelle ?

8 C'est à ceste fin que le Prophète raconte comment Dieu subvient soudain et d'une façon admirable et contre tout espoir à ceux qui sont désespérez pour les retirer de perdition¹ : soit quand ils vaguent escartez par les forests et désers,

1) Ps. CVII, 9.

il les préserve des bestes sauvages et les rameine au chemin, soit qu'il face rencontrer pasture aux povres affamez, soit qu'il délivre les captifs qui estoient enserrez de chaines en fosses profondes, soit qu'il rameine au port et à sauveté ceux qui ont esté comme engloutis en la mer, soit qu'il guairisse ceux qui estoient à demi trespassez, soit qu'il brusle les régions de chaleurs et seicheresses, soit qu'il donne humidité secrète pour rendre fertile ce qui estoit sec, soit qu'il eslève en dignité les plus mesprizez du populaire, soit qu'il abate et renverse les hautains. Puis ayant proposé tels exemples, conclud que les cas fortuits (que nous appelons) sont autant de tesmoignages de la providence céleste, et surtout d'une douceur paternelle de Dieu : et que de là les fidèles ont occasion de s'esjour, et que la bouche est fermée à tous pervers; mais d'autant que la plus part des hommes estant plongée en ses erreurs ne voit goutte en un si beau théâtre, le Prophète en la fin s'eserie que c'est une prudence bien rare et singulière, de considérer comme il appartient telles œuvres de Dieu, veu que ceux qui semblent estre les plus aigus et habiles, en les regardant n'y proufient rien. Et de faict, quoy que la gloire de Dieu reluise tant et plus, à grand'peine s'en trouve-il de cent l'un qui en soit vray spectateur. Nous pouvons aussi bien dire de sa puissance et sagesse, qu'elles ne sont non plus cachées en ténèbres : car toutes loïs et quantes que la fierté des pervers (laquelle selon l'opinion des hommes estoit invincible) est rabatue en un moment, et leur arrogance domtée : quand toutes leurs forteresses sont démolies et rasées, leurs armes et munitions brisées ou anéanties, leurs forces cassées, tout ce qu'ils machinent renversé, brief, quand ils se précipitent de leur propre furie et impétuosité, et que leur audace qui s'eslevoit sur les cieus est abysmée au centre de la terre : à l'opposite toutesfois et quantes que les povres et comtemptibles sont eslevez de la poudre, les mesprizez sont retirez de la fange¹, les affligez et oppressez sont eslargis de leurs angoisses, ceux qui estoient

1) Ps. CXIII, 7.

comme perdus sont remis au-dessus, les povres gens despourveus d'armes, et qui ne sont point aguerris, et qui sont en petit nombre, d'avantage foibles et de nulle entreprinse, sont néantmoins vainqueurs de leurs ennemis qui les viennent assaillir en grand équipage, en grand nombre et avec grand'force : je vous prie, ne devons-nous point là considérer une puissance autre qu'humaine, et qui sort du ciel pour estre connue icy-bas ? De la sagesse de Dieu, elle se magnifie assez clairement en dispensant si bien et reiglément toutes choses, en confondant toutes les subtilitez du monde, en surprenant les plus fins en leurs ruses¹, finalement en ordonnant toutes choses par la meilleure raison qu'il est possible de penser.

9 Nous voyons qu'il n'est jà besoin d'user de longues disputes, et amener beaucoup d'argumens pour monstrier quels tesmoignages Dieu a mis par tout pour esclarcir et maintenir sa majesté. Car de ce brief récit, par lequel j'en ay seulement donné quelque goust, il appert de quelquel costé qu'on se tourne, qu'ils viennent promptement au-devant, et nous rencontrent, en sorte que nous les pouvons marquer de veue et monstrier au doigt. De-rechef nous avons yci à noter que nous sommes conviez à une cognoissance de Dieu, non pas telle que plusieurs imaginent, asçavoir qui voltige seulement au cerveau en spéculant, mais laquelle ait une droicte fermeté et produise son fruit, voire quand elle est deument comprinse de nous et enracinée au cœur. Car Dieu nous est manifesté par ses vertus, desquelles quand nous sentons la force et vigueur en nous, et jouissons des biens qui en proviennent, c'est bien raison que nous soyons touchez beaucoup plus au vif d'une telle appréhension, qu'en imaginant un Dieu esloigné de nous, et lequel ne se fist point sentir par effect. Dont aussi nous avons à recueillir que la droicte voye de chercher Dieu, et le meilleur ordre que nous puissions tenir est, non pas de nous fourrer avec une curiosité trop hardie à esplucher sa majesté,

laquelle nous devons plustost adorer que sonder trop curieusement : mais de le contempler en ses œuvres, par lesquelles il se rend prochain et familier à nous, et par manière de dire se communique. A quoy saint Paul a regardé, en disant qu'il n'est jà mestier de le chercher loing, veu que par sa vertu toute notoire il habite en chacun de nous¹. Parquoy David ayant confessé que la grandeur de Dieu ne se peut raconter, estant venu à en parler dit qu'il la racontera². C'est l'enquête qu'il convenoit faire pour cognoistre Dieu, laquelle tiene nos esprits en admiration, de telle sorte qu'elle les touche vivement au dedans. Et comme S. Augustin advertist quelque part, Pource que nous ne le pouvons comprendre, défaillans sous sa grandeur, nous avons à regarder à ses œuvres pour estre récréés de sa bonté³.

10 Il y a aussi que telle cognoissance non-seulement nous doit inciter au service de Dieu, mais aussi esveiller et eslever à l'espérance de la vie advenir. Car puis que nous cognoissons que les enseignemens que Dieu nous donne tant de sa bonté que de sa rigueur, ne sont qu'à demy et en partie, nous avons à noter pour certain que par ce moyen il commence et s'appreste à besongner plus à plein : et ainsi qu'il réserve la plene manifestation en l'autre vie. D'autre part, voyant que les bons sont outragez et opprimez par les meschans, ils sont foulez par leurs injures, grevez de calomnies, deschirez de mocqueries et opprobres : et ce pendant que les iniques florissent, prospèrent, sont en crédit et à leur aise avec repos et sans fascherie, nous avons incontinent à conclure qu'il y viendra une autre vie en laquelle quand l'iniquité aura sa punition, la justice aura son salaire. D'avantage quand nous voyons à l'œil que les fidèles sont le plus souvent chastiez des verges de Dieu, il est plus certain que les meschans n'eschapperont point ses fléaux ne son glaive. Et à ce propos il y a un dire notable de saint Augustin, Si maintenant tout péché estoit manifestement puny, on penseroit que rien ne se-

1) 1 Cor. III, 19.

4) Act. XVII, 27.

2) Ps. CXLV.

3) Sur le Ps. CXLIV.

roit réservé au dernier jugement¹. Derechef si Dieu ne punissoit maintenant nul péché d'une façon exemplaire, on ne croiroit pas qu'il y eust nulle providence. Il faut doncques confesser qu'en chacune œuvre de Dieu, et sur tout en la masse universelle, ses vertus sont peintes comme en des tableaux, par lesquelles tout le genre humain est convié et alléché à la cognoissance de ce grand ouvrier, et d'icelle à une plene et vraye félicité. Or combien que les vertus de Dieu sont ainsi pourtraictes au vif et reluissent en tout le monde, toutesfois lors nous comprenons à quoy elles tendent, quel en est l'usage, et à quelle fin il nous les faut rapporter, quand nous descendons en nous et considérons en quelle sorte Dieu desploye en nous sa vie, sagesse et vertu, et exerce envers nous sa justice, bonté et clémence. Car combien que David non sans cause se complaigne d'autant qu'ils n'appliquent point leur esprit à observer les conseils profonds de Dieu, quant à gouverner le genre humain² : toutesfois aussi ce qu'il dit ailleurs est vray, que la sagesse de Dieu en cest endroit surmonte les cheveux de nostre teste³ : mais pource que cest argument sera traité cy-après plus au long, je le coule pour ceste heure.

41 Or combien que Dieu nous représente avec si grande clarté au miroir de ses œuvres, tant sa majesté que son royaume immortel : touteslois nous sommes si lourds, que nous demeurons hébétéz, pour ne point faire nostre prouffit de ces tesmoignages si clairs, tellement qu'ils s'esvanouissent sans fruit. Car quant est de l'édifice du monde tant beau, excellent, et si bien compassé, qui est celui de nous qui en eslevant les yeux au ciel, ou les pourmenant par toutes les régions de la terre, adresse son cœur pour se souvenir du créateur, et non plustost s'amuse à ce qu'il voit, laissant l'auteur derrière? Touchant des choses qui adviennent tous les jours outre l'ordre et le cours naturel, la plupart et quasi tous imaginent que c'est la roue de Fortune qui tourne et agite les hom-

mes çà et là. Brief que plustost tout va à l'adventure, qu'il n'est gouverné par la providence de Dieu. Mesmes si quelque fois par la conduite de ces choses et adresse, nous sommes attrainéz à considérer que c'est de Dieu, ce qui advient à tous de nécessité, en la fin après avoir conceu à la volée quelque sentiment de Dieu, incontinent nous retournons à nos resveries, et nous en laissons transporter, corrompans par nostre vanité propre la vérité de Dieu. Nous différons l'un d'avec l'autre en cest article, que chacun s'amasse quelque erreur particulier : mais en ceey nous sommes trop pareils, que nous sommes tous apostats en nous révoltant d'un seul Dieu, pour nous jeter après nos idolâtries monstrueuses : duquel vice non-seulement les hauts et excellens esprits du commun peuple sont entachez, mais les plus nobles et aigus y sont aussi bien enveloppez. Je vous prie, quelle sottise et combien lourde a monstré yei toute la secte des Philosophes? car encores que nous en espargnions la plupart qui ont badiné par trop, que dirons-nous de Platon, lequel ayant plus de sobriété et religion que les autres, s'esvanouit aussi bien en sa figure ronde, faisant sa première Idée d'icelle? Et que pourroit-il advenir aux autres, veu que les maistres et conducteurs, lesquels devoient monstrer au peuple, se sont abusez si lourdement? Pareillement quand le régime des choses humaines argué si clairement de la providence de Dieu, qu'on ne la scauroit nier : toutesfois les hommes n'y prouffitent non plus que si on disoit que la Fortune tourne sans fondement, et que les révolutions d'icelle sont confuses : tant est nostre nature encline à erreurs. Je parle tousjours des plus estimez en sçavoir et vertu, non pas de ces gens deshontez, dont la rage s'est desbordée tant et plus à profaner la vérité de Dieu. De là est sorty ce bourbier infini d'erreurs, duquel tout le monde a esté rempli et couvert : car l'esprit d'un chacun y est comme un labyrinthe, tellement qu'il ne se faut esbahir si les nations ont esté distraites en diverses resveries : et non-seulement cela, mais si un chacun homme a eu ses dieux propres.

1) Au 1er livre de la *Cité de Dieu*, ch. VIII.

2) Ps. XCII, 7.

3) Ps. XL, 12.

Car d'autant que la témérité et audace est adjoustée avec l'ignorance et les ténèbres, à grand'peine s'en est jamais trouvé un seul qui ne se forgeast quelque idole ou fantosme au lieu de Dieu. Certes comme les eaux bouillonnent d'une grosse source et ample, aussi une troupe infinie de dieux est sortie du cerveau des hommes, selon que chacun s'esgare en trop grande licence, à penser follement de Dieu cecy ou cela. Il n'est ja besoin de faire icy un rolle ou dénombrement des superstitions esquelles le monde a esté enveloppé, ven qu'aussi il n'y auroit nulle fin. Et combien que je n'en sonne mot, il appert assez par tant d'abus et tromperies quel horrible aveuglement il y a en l'esprit des hommes. Je laisse à parler du populaire qui est rude et sans sçavoir : mais combien est vileine la diversité entre les Philosophes, qui ont voulu outrepasser les cieus par leur raison et science? Selon que chacun a esté doué de haut esprit, et avec cela par son estude a esté mieux poly, s'est aussi acquis réputation de bien colorer et farder sa fantasie. Mais si on les espluche de près on trouvera que le tout n'est que fard qui s'escoule. Les Stoïques ont pensé avoir trouvé la fève au gasteau (comme on dit) en alléguant que de toutes les parties de nature on peut tirer divers noms de Dieu, sans toutesfois deschirer ou diviser son essence, comme si nous n'estions pas desjà par trop enclins à vanité, sinon qu'on nous meist devant les yeux une compagnie de dieux bigarrée, pour nous transporter tant plus loin en erreur, et avec plus grande impétuosité. La théologie des Egyptiens, qu'ils ont nommée secrète, monstre que tous ont mis peine et soin pour tant faire qu'il semblast qu'ils n'estoyent point insensés sans quelque raison. Et possible qu'en ce qu'ils prétendent, les simples et mal avisez y seroyent abusez de prime face : tant y a que nul homme n'a jamais rien controuvé, qui ne fust pour corrompre vileinement et pervertir la religion : mesmes ceste variété si confuse a augmenté l'audace aux Epicuriens et Athées profanes contempteurs de la religion, pour rejeter tout sentiment de Dieu. Car en

voyant les plus sages et prudens se débatre et estre bandez en opinions contraires, ils n'ont point fait difficulté sous ombre de leurs discords, ou bien de l'opinion frivole et absurde de chacun d'eux, d'inférer et conclure que les hommes cherchent sans propos et follement beaucoup de tourmens, en s'enquérant de Dieu, qui n'est point. Ils ont pensé que cela leur estoit licite, pource qu'il vault mieux plat et court nier Dieu, que forger des dieux incertains, et puis après esmouvoir des contentions où il n'y ait nulle issue. Vray est que telles gens arguent trop brutalement ou plustost abusent de l'ignorance des hommes, comme d'une brouée pour cacher leur impiété, veu que ce n'est point à nous de rien déroguer à Dieu, quoy que nous en parlions impertinément. Mais puis que les payens ont confessé qu'il n'y a rien en quoy tant les savans que les idiots soyent plus discordans, de là on peut recueillir, que l'entendement humain est plus qu'hébéte et aveugle aux secrets de Dieu, veu que tous s'y abusent si lourdement, et rencontrent si mal. Aucuns louent la response d'un Poëte payen nommé Symonides, lequel estant interrogué par le roy Hiéron, que c'estoit de Dieu, demanda terme d'un jour pour y penser. Le lendemain estant derechef enquis redoubla le terme : et quand il eut ainsi quelque fois prolongé, en la fin il respondit que d'autant plus qu'il y appliquoit son sens, il trouvoit la chose plus obscure. Or prenons le cas qu'un povre incrédule ait prudemment faict, de suspendre sa sentence d'une chose à luy incognue, tant y a que de là il appert que si les hommes ne sont enseignez que par nature, ils n'auront rien de certain, de ferme ou liquide : mais seulement qu'ils seront tenus attachez à ce principe confus, d'adorer quelque Dieu incognu.

42 Or il est à noter, que tous ceux qui abastardissent la religion (comme il advjendra à tous ceux qui suyvent leur fantasie) se séparent du vray Dieu, et s'en révoltent. Ils protesteront bien de n'avoir point ce vouloir : mais il n'est pas question de juger selon ce qu'ils proposent, ou qu'ils se persuadent, veu

que le saint Esprit prononce que tous sont apostats, d'autant qu'en leur obscurité et ténèbres ils supposent des diables au lieu de Dieu. Pour ceste raison saint Paul dit, que les Ephésiens ont esté sans Dieu, jusques à ce qu'ils eussent appris par l'Évangile quel Dieu il falloit adorer¹. Ce qui ne se doit point restreindre à un seul peuple, veu qu'en l'autre lieu il afferme, que tous hommes mortels se sont esvanouis en leurs pensées, combien que la majesté du créateur leur fust manifestée en l'édifice du monde². Pourtant l'Écriture, afin de donner lieu au vray Dieu et unique, insiste fort à condamner tout ce qui a esté renommé de divinité entre les payens : et ne laisse de résidu sinon le Dieu qui estoit adoré en la montagne de Sion, pource que là il y avoit doctrine spéciale pour tenir les hommes en pureté³. Certes du temps de nostre Seigneur Jésus-Christ, il n'y avoit nation en terre, excepté les Juifs, qui approchast plus de la droicte piété que les Samaritains : nous oyons toutesfois qu'ils sont rédarguez par la bouche de Jésus-Christ, de ne sçavoir ce qu'ils adorent⁴ : dont il s'ensuit qu'ils ont esté déçeus en erreur. Brief combien que tous n'ayent point esté plongez en des vices si lourds et énormes, et qu'ils ne soyent point tombez en des idolâtries manifestes, il n'y a eu toutesfois nulle religion pure ou approuvée, estans seulement fondez sur le sens commun des hommes. Car combien qu'un petit nombre de gens n'ait point esté si forcené que le vulgaire, si est-ce que le dire de saint Paul demeure vray, que la sagesse de Dieu ne se comprend point par les plus excellens du monde⁵. Or si les plus subtils et aïeux ont ainsi erré en ténèbres, que dira-on du commun peuple, qui est comme la lie ou la fange? Il ne se faut donc esmerveiller si le saint Esprit a rejeté tout service de Dieu contrové à la poste des hommes comme bastars et corrompus, veu que toute opinion que les hommes conçoivent de leurs sens quant aux mystères de Dieu, combien qu'elle n'apporte point tousjours un si grand amas d'er-

reurs, ne laisse pas pourtant d'en estre mère. Et quand il n'y auroit plus grand mal que cestuy-cy, desjà ce n'est point un vice à pardonner, d'adorer à l'aventure un dieu incognu. Or tous ceux qui ne sont point enseignez par l'Écriture sainte à quel Dieu il faut servir, sont condamnez de telle témérité par Jésus-Christ¹. Et de fait les plus sages gouverneurs qui ont basti les loix et polices, n'ont point passé plus outre que d'avoir quelque religion fondée sur le consentement du peuple : qui plus est, Xénophon philosophe bien estimé, loue et prise la response d'Apollon, par laquelle il commanda que chacun servist à Dieu à la guise et façon de ses pères, et selon l'usage et coustume de sa ville. Or d'où viendra ceste autorité aux hommes mortels, de définir selon leur avis d'une chose qui surmonte tout le monde? Ou bien qui est-ce qui se pourra reposer sur ce qui aura esté ordonné ou establi par les anciens, pour recevoir sans doute ne scrupule le Dieu qui luy aura esté baillé par les hommes? Plustost chacun s'arrestera à son jugement que de s'assujétir à l'avis d'autrui. Or d'autant que c'est un lien trop foible et du tout fragile pour nous retenir en la religion, que de suivre la coustume d'un pays, ou l'ancienneté, il reste que Dieu parle luy-mesme du ciel pour testifier de soy.

43 Voylà comment tant de si belles lampes alumées au bastiment du monde nous esclairent en vain, pour nous faire voir la gloire de Dieu, veu qu'elles nous environent tellement de leurs rayons, qu'elles ne nous peuvent conduire jusques au droict chemin. Vray est qu'elles font bien sortir quelques estincelles, mais le tout s'estouffe devant que venir en clarté de durée. Pourtant l'Apostre après avoir dit que le monde est comme une effigie ou spectacle des choses invisibles, adjouste tantost après que c'est par foy qu'on cognoist qu'il a esté aussi bien compassé et approprié par la parole de Dieu² : signifiant par ces mots, combien que la majesté invisible de Dieu soit manifestée par tels miroirs, que nous n'a-

1) Eph. II, 12.

2) Rom. I, 21.

3) Habac. II, 18, 20.

4) Jean IV, 22.

5) 1 Cor. II, 8.

1) Jean IV, 22.

2) Heb. XI, 3.

vons pas les yeux pour la contempler jusques à ce qu'ils soyent illuminez par la révélation secrète qui nous est donné d'en haut. Sainct Paul aussi en disant que ce qui estoit expédient de cognoistre de Dieu, est manifesté en la création du monde¹, n'entend pas une espèce de manifestation qui se comprene par la subtilité des hommes, mais plustost il dit qu'elle ne va pas plus outre que de les rendre inexcusables. Et combien qu'en un passage il dise qu'il ne fale point chercher Dieu fort loin, veu qu'il habite en nous² ; toutesfois ailleurs il s'expose, monstrant dequoy sert un voisinage si prochain : Dieu, dit-il, a laissé les peuples cheminer par cy-devant en leurs voyes, et toutesfois ne s'est point laissé sans tesmoignage, leur donnant pluye du ciel et années fertiles, remplissant de nourriture et joye les cœurs des hommes³. Combien donc que Dieu ne soit pas destitué de tesmoins, conviant par ses bénéfices si doucement les hommes à sa cognoissance, si ne laissent-ils pas pour cela de suivre leurs voyes, c'est-à-dire erreurs mortels.

44 Or combien que la faculté nous défaille de nature pour estre amenez jusques à une pure et claire cognoissance de Dieu : toutesfois d'autant que le vice de ceste tardiveté est en nous, toute tergiversation nous est ostée : car nous ne pouvons pas tellement prétendre ignorance, que nostre propre conscience ne nous rédargue tant de paresse que d'ingratitude. Car ce n'est pas défense de mise ne de recepte, si l'homme estant doué de sens allègue qu'il n'a point d'au-

reille pour ouyr la vérité : veu que les créatures muettes ont voix haute et claire pour la raconter : s'il allègue de n'avoir peu voir de ses yeux ce que les créatures qui n'ont point de veue luy auront monstré, s'il s'excuse sur l'imbecillité de son esprit, quand les créatures qui n'ont sens ne raison luy sont maïstresses pour l'enseigner. Parquoy en ce que nous sommes errans et vagabons, nous sommes desnuez de toute excuse, veu que toutes choses nous monstrent le droiet chemin. Au reste, combien qu'il fale imputer au vice des hommes, ce qu'ils corrompent ainsi tost la semence que Dieu a plantée en leurs cœurs pour se faire cognoistre à eux par l'artifice admirable de nature, tellement que ceste semence ne produit jamais son fruit entier et meur : toutesfois ce que nous avons dit est tousjours vray : c'est que nous ne sommes pas suffisamment instruits par le simple tesmoignage et nud que les créatures rendent à la gloire de Dieu quelque magnifique qu'il soit. Car si tost qu'en contemplant le monde nous avons gousté bien maigrement et à la légère quelque divinité, nous laissons là le vray Dieu : et au lieu de luy dressons nos songes et fantomes, et desrobons à la fontaine de sagesse, de justice, bonté et vertu, la louange qui luy est due, pour la transporter çà et là. Quant à ses œuvres ordinaires, ou nous les obscurcissons, ou nous les renversons par nostre jugement pervers, en sorte qu'elles ne sont point prises selon qu'elles méritoient, et que l'atheur aussi est fraudé de sa louange.

CHAPITRE VI.

Pour parvenir à Dieu le créateur, il faut que l'Ecriture nous soit guide et maïstresse.

4 Combien doncques que la clarté qui se présente aux hommes haut et bas, au ciel et en terre suffise tant et plus pour oster toute défense à leur ingratitude : comme de fait Dieu a voulu ainsi proposer sa majesté à tous sans exception,

pour condamner le genre humain, en le rendant inexcusable : toutesfois il est besoin qu'un autre remède et meilleur y entrevienne pour nous faire bien et deument parvenir à luy. Parquoy ce n'est point en vain qu'il a adjousté la clarté de sa Parole, pour se faire cognoistre à salut : combien que ce soit un privilège le-

1) Rom. I, 19.

2) Actes XVII, 27.

3) Actes XIV, 17.

quel il a fait de grâce à ceux qu'il a voulu recueillir à soy de plus près et plus familièrement. Car d'autant qu'il cognoist que les entendemens humains sont pourmez et agitez çà et là de beaucoup de légèreté erronnées et sans arrest, après avoir esleu les Juifs pour son troupeau péculier : il les a enclos comme en un pare, afin qu'ils ne s'escartassent à la façon des autres. Et aujourd'huy non sans cause il nous veut par un mesme remède tenir confinez en la pure cognoissance de sa majesté : car autrement ceux mesmes qui semblent estre les plus fermes s'escouleroyent bien tost. Car comme les vieilles gens ou larmieux, ou ayant comment que ce soit les yeux débiles, quand on leur présentera un beau livre et de caractères bien formez, combien qu'ils voyent l'escriture, toutesfois à grand'peine pourront-ils lire deux mots de suite sans lunettes : mais les ayant prin-ses en seront aidez pour lire distinctement : ainsi l'Escriture recueillant en nos esprits la cognoissance de Dieu, qui autrement seroit confuse et esparse, abolit l'obscurité, pour nous monstrer clairement quel est le vray Dieu. Parquoy c'est un don singulier, quand Dieu pour instruire son Eglise n'use pas seulement de ces maistres muets dont nous avons parlé, asçavoir ses ouvrages qu'il nous produit, mais daigne bien aussi ouvrir sa bouche sacrée, non-seulement pour faire sçavoir et publier que nous devons adorer quelque Dieu, mais aussi qu'il est cestuy-là : et non-seulement enseigne ses esleus de regarder à Dieu, mais il s'offre quant et quant, afin qu'ils regardent à luy. Il a tenu dès le commencement cest ordre envers son Eglise, c'est qu'outre les enseignemens il a mis en avant sa Parole, pour servir d'une marque plus certaine, afin de le discerner d'avec tous dieux controuvez : et n'y a doute qu'Adam, Noé, Abraham et les autres Pères ne soyent parvenus à la cognoissance plus certaine et familière, qui les a aucu-nement séparés d'avec les incrédules. Je ne parle point encores de la foy, en laquelle ils ont esté illuminez pour l'espérance de la vie éternelle. Car pour passer de mort à vie, il n'a pas falu seulement

qu'ils cognussent Dieu pour leur créateur, mais aussi pour rédempteur : comme aussi ils ont obtenu tous les deux par la parole. Car ceste espèce de cognoissance, par laquelle il leur a esté donné de sçavoir quel estoit le Dieu qui a créé le monde, et le gouverne, a précédé en premier degré : puis après celle qui est plus privée, et qui emporte pleine foy avec soy a esté adjoustée en second lieu. C'est celle seule qui vivifie les âmes, ou par laquelle Dieu est cognu non-seulement créateur du monde, ayant l'authorité et conduite de tout ce qui se fait : mais aussi rédempteur en la personne de nostre Seigneur Jésus-Christ. Mais pource que nous ne sommes point encores venus à la cheute de l'homme et à la corruption de nostre nature, je diffère à traiter du remède. Pourtant que les lecteurs se souvient qu'en traitant comment Dieu est cognu par sa Parole, je n'entre point encores à l'alliance et aux promesses par lesquelles Dieu a voulu adopter les enfans d'Abraham, ny aussi de la doctrine par laquelle les fidèles ont esté proprement séparés des gens profanes, pource que ceste partie est fondée en Jésus-Christ : mais je préten seulement exposer comment par l'Escriture il convient discerner le vray Dieu créateur, d'avec toute la troupe des idoles que le monde s'est forgée, tellement qu'il y ait certaines marques : puis après l'ordre nous monstrera le Rédempteur. Or combien que j'amèneray plusieurs tesmoignages tant du nouveau Testament que de la Loy et des Prophètes, là où il se fait mention de nostre Seigneur Jésus-Christ, toutesfois le tout reviendra à ce but, que Dieu nous est déclaré en l'Escriture le maistre ouvrier du monde, et que c'est que nous avons à cognoistre de luy, pour ne point tracasser çà et là cherchant quelque Dieu incertain.

2 Or soit que Dieu ait esté manifesté aux hommes par visions ou oracles, qu'on appelle : c'est-à-dire tesmoignages célestes, soit qu'il ait ordonné des hommes ministres, lesquels enseignassent les successeurs de main en main : toutesfois il est certain qu'il a imprimé en leurs cœurs

une telle certitude de doctrine, par laquelle ils fussent persuadez et entendissent que ce qui leur estoit révélé et presché, estoit procédé du vray Dieu : car il a tousjours traité sa Parole, afin qu'on y adjoustast foy par-dessus toute opinion humaine. Finalement, afin que d'un train continuel la vérité demeurast tousjours en vigueur d'aage en aage, et fust eogne en la terre, il avoulu que les révélations qu'il avoit commises en la main des Pères comme en dépost, fussent enregistrées : et à cest effect il a fait publier sa Loy, à laquelle il a puis après adjousté les Prophètes comme expositeurs. Car combien que la doctrine de la Loy contienne plusieurs usages, comme nous verrons en temps et lieu : et surtout que Moïse et les Prophètes ayent insisté à montrer comment c'est que les hommes sont réconciliez avec Dieu (dont aussi vient que saint Paul nomme Jésus-Christ la fin de la Loy¹) toutesfois derechef j'adverty les lecteurs, qu'outre la doctrine de foy et de pénitence, laquelle nous propose Jésus-Christ pour médiateur, l'Escriture a ce regard de magnifier le vray Dieu et unique, qui a créé le monde et le gouverne par marques et enseignes notables, afin qu'il ne fust meslé parmy la troupe des faux dieux. Parquoy, combien que les hommes doivent dresser les yeux pour contempler les œuvres de Dieu, d'autant qu'ils en sont ordonnez spectateurs, et que le monde leur est dressé comme un théâtre à cest effect, toutesfois le principal est, pour mieux proufiter, d'avoir les oreilles dressées à la Parole pour s'y rendre attentifs. Ainsi il ne se faut esmerveiller, si estans nais en ténèbres ils s'endurcissent de plus en plus en leur stupidité, pource qu'il n'y en a guères qui se rendent dociles à la Parole de Dieu, pour se tenir entre les barres qui leur sont là mises : mais plustost s'esgayent avec toute licence en leur vanité. Voici donc un poinct résolu, que pour estre esclairez et adressez en la vraye religion, il nous faut commencer par la doctrine céleste, et que nul ne peut avoir seulement un petit goust de saine

doctrine pour sçavoir que c'est de Dieu, jusques à ce qu'il ait esté à ceste eschole, pour estre enseigné par l'Escriture sainte : car de là procède le commencement de toute droicte intelligence, voire nous recevons révéremment tout ce que Dieu y a voulu tester de soy. Car non-seulement la foy en sa perfection et toutes ses parties est engendrée d'obéissance, mais aussi tout ce que nous avons à cognoistre de Dieu. Et de fait, il a usé d'une providence singulière pour le prouit des hommes en tous aages, par le moyen que nous traitons.

3 Car si on regarde combien l'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en oubliance de Dieu : combien aussi il est facile à décliner en toutes espèces d'erreurs, de quelle convoitise il est mené pour se forger des religions e-stranges à chacune minute : de là on pourra veoir combien il a esté nécessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa vérité, afin qu'elle ne périst point par oubly, ou ne s'esvanouist par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes. Puis donc que c'est chose notoire, quand Dieu a voulu instruire les hommes avec proufit, qu'il a usé du moyen et aide de sa Parole, d'autant qu'il voyoit qu'il y avoit peu d'efficace et vertu en son image qui est engravée par tout : si nous désirons de le contempler purement, il nous convient tenir ce mesme chemin. Il faut, dy-je, venir à sa Parole, et nous y ranger : là où Dieu nous est droictelement monstré et peint au vif en ses œuvres : car alors elles sont estimées selon qu'il appartient, asçavoir par la vérité immuable qui en est la règle, et non pas selon la perversité de nostre jugement. Si nous declinons de là, comme j'ay desjà dit, quoy que nous courions hastivement, toutesfois pource que nostre course sera esgarée hors du chemin, jamais nous ne viendrons où nous prétendons : car il nous faut penser que la clarté de la gloire de Dieu (que saint Paul nomme inaccessible¹) nous sera comme un labyrinthe pour nous entortiller de tous costez, si nous n'avons nostre adresse en la Pa-

1 Rom. X, 4.

1) 1 Tim. VI, 16.

role : tellement qu'il nous vaut mieux clocher en ce chemin, que de courir bien viste à l'esgarée. Parquoy David enseignant que les superstitions seront raelées du monde, afin que la pure religion y florisse, souvent introduit Dieu régnaunt : n'entendant pas seulement par ce mot de Régner¹, l'empire qu'il a et qu'il exerce à gouverner le cours de nature, mais la doctrine qui est pour establir sa principauté spéciale, à ce qu'on s'assujettisse à luy. Car les erreurs ne se peuvent jamais arracher du cœur des hommes jusques à ce qu'une vraye cognoissance de Dieu y soit plantée.

4 Dont vient que le mesme Prophète, après avoir fait mention que les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament l'œuvre de ses mains², et que l'ordre continuel et réciproque des jours et des nuits preschent sa majesté, descend tantost après à la Parole disant, La loy de Dieu est sans macule, convertissant les âmes? le tesmoignage du Seigneur est fidèle, donnant sagesse aux petis. Les justices de Dieu sont droictes, et esjouissent les cœurs : le commandement de Dieu est clair, illuminant les yeux. Car combien qu'il comprene d'autres usages de la Loy, toutesfois il signifie en général, pource que Dieu ne proufite de rien conviant tous peuples à soy par le regard

du ciel et de la terre, qu'il a ordonné ceste eschole particulière pour ses enfants, et à cela aussi tend le Ps. XXIX, où le Prophète, après avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vents, orages, tourbillons, gresles : voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cèdres, en la fin pour conclusion adjouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire. Car par cela il entend que les incrédules sont sourds à toute voix de Dieu qui résonne en l'air, comme en l'autre Pseaume après avoir descrit combien les flots de la mer sont espouvantables, il conclud ainsi : Seigneur tes tesmoignages sont approuvez : la beauté de ton temple est sainteté permanente¹. Le dire de nostre Seigneur est fondé sur une mesme raison, quand il reprochoit à la Samaritaine que ceste nation-là et tous autres peuples adoroient ce qu'ils ne cognoissoient pas, et qu'il n'y avoit que les Juifs qui servissent au vray Dieu². Car d'autant que l'entendement humain, selon sa foiblesse, ne peut en façon que ce soit parvenir à Dieu, sinon estant eslevé et aidé par la sacrée parole d'iceluy, il ne se pouvoit faire que toutes créatures mortelles, excepté les Juifs, ne fussent esgarées en erreur et vanité, en cherchant Dieu sans ceste aide nécessaire.

CHAPITRE VII.

Par quels tesmoignages il faut que l'Escriture nous soit approuvée, à ce que nous tenions son autorité certaine, ascavoir du saint Esprit : et que ç'a esté une impiété maudite, de dire qu'elle est fondée sur le jugement de l'Eglise.

4 Or devant que passer plus outre, il est besoin d'entrelascer yci quelque advertissement de l'autorité de l'Escriture, non-seulement pour préparer les cœurs à luy porter révérence, mais pour en oster tout scrupule et doute. Or quand on tient pour chose conclue, que la doctrine qu'on propose est parole de Dieu, il n'y a nul d'audace si désespéré, sinon qu'il fust du tout insensé, et mesmes qu'il eust ou-

blié toute humanité, lequel ose la rejeter, comme si on n'y devoit point adjouster foy. Mais pource que Dieu ne parle point journellement du ciel, et qu'il n'y a que les seules Escritures, où il a voulu que sa vérité fust publiée pour estre cogne jusques en la fin, elles ne peuvent avoir pleine certitude envers les fidèles à autre tiltre, sinon quand ils tiennent pour arresté et conclud, qu'elles sont venues du

1) Ps. XCVI, XCVII, XCIX et autres semblables.

2) Ps. XIX, 4.

1) Ps. XCIII, 5.

2) Jean IV, 22.

ciel, comme s'ils oyoient là Dieu parler de sa propre bouche. C'est bien un argument digne d'estre traité plus au long, et poisé plus diligemment : mais les lecteurs excuseront, si j'ay plus d'esgard à suyvre le fil de ce que j'ay proposé de traiter, qu'à déduire cest argument spécial selon qu'il mérite. Il y a un erreur par trop commun, d'autant qu'il est pernicieux : c'est que l'Ecriture sainte a autant d'autorité que l'Eglise par advis commun luy en ottroye. Comme si la vérité éternelle et inviolable de Dieu, estoit appuyée sur la fantasie des hommes. Car voicy la question qu'ils esmeuvent non sans grande mocquerie du S. Esprit : Qui est-ce qui nous rendra certains que ceste doctrine soit sortie de Dieu ? ou bien qui nous certifiera qu'elle est parvenue jusques à nostre aage saine et entière ? Qui est-ce qui nous persuadera qu'on reçoive un livre sans contredit en rejetant l'autre, si l'Eglise n'en donnoit reigle infalible ? Sur cela ils concluent que toute la révérence qu'on doit à l'Ecriture, et le congé de discerner entre les livres Apocryphes, dépend de l'Eglise, ainsi ces vilains sacrilèges ne taschans sinon à eslever une tyrannie desbordée sous ce beau tiltre d'Eglise, ne se soucient guères en quelle absurdité ils s'enveloppent, et ceux qui les veulent escouter, moyennant qu'ils puissent arracher ce poinct, que l'Eglise peut tout. Or si ainsi estoit, que sera-ce des povres consciences qui cherchent une fermeté de la vie éternelle, veu que toutes les promesses qui en sont données n'auront arrest ny appuy sinon sur le bon plaisir des hommes. Quand on leur dira qu'il suffit que l'Eglise en ait déterminé : se pourront-elles appaiser de telle response ? D'autrepart à quel brocard et risée des incrédules nostre foy sera-elle exposée, et combien pourra-elle estre tenue suspecte, si on croit qu'elle n'a autorité sinon comme empruntée sous la grâce des hommes ?

2 Or tels brouillons sont assez rembarrez par un seul mot de l'Apostre : c'est en ce qu'il dit que l'Eglise est soutenue des Prophètes et Apostres¹. Si le

fondement de l'Eglise est la doctrine que les Prophètes et Apostres nous ont laissée, il faut bien que ceste doctrine ait toute certitude devant que l'Eglise commence à venir en estre. Et n'est pas question yci de caviller, combien que l'Eglise prene sa source et origine de la Parole de Dieu, toutesfois qu'on sera tousjours en doute quelle doctrine sera receue comme Prophétique et Apostolique, jusques à ce que l'arrest de l'Eglise y soit entrevenu. Car si l'Eglise Chrestienne a esté de tout temps fondée sur la prédication des Apostres et les livres des Prophètes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait précédé l'Eglise laquelle elle a dressée, comme le fondement va devant l'édifice. C'est doncques une resverie trop vaine, d'attribuer à l'Eglise puissance de juger l'Ecriture, tellement qu'on se tienne à ce que les hommes auront ordonné, pour sçavoir que c'est de la parole de Dieu ou non. Parquoy l'Eglise en recevant l'Ecriture sainte et la signant par son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si auparavant elle eust esté douteuse ou en différent : mais pource qu'elle la cognoist estre la pure vérité de son Dieu, elle la révere et honore comme elle y est tenue par le devoir de piété. Quant à ce que ces canailles demandent dont et comment nous serons persuadez que l'Ecriture est procédée de Dieu, si nous n'avons refuge au décret de l'Eglise : c'est autant comme si aucun s'enqueroit dont nous apprendrons à discerner la clarté des ténèbres, le blanc du noir, le doux de l'amertume. Car l'Ecriture a de quoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire et infalible comme ont les choses blanches et noires de monstrent leur couleur, et les choses douces et amères de monstrent leur saveur.

3. Je say bien qu'on a accoustumé d'alléguer le dire de S. Augustin, Qu'il ne croiroit pas en l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise ne l'y esmouvoit¹ : mais par le fil du texte il est aisé d'appercevoir combien telle application est sottise et perverse. Ce saint docteur avoit à combatre contre

1) Ephés. II, 20.

1) Le passage est au livre *Contra Epistolam Juliani*, cap. V.

les Manichéens, lesquels vouloyent que sans contredit on adjoustast foy à tous leurs songes : pource qu'ils protestoyent d'avoir la vérité, sans toutefois en rien monstrier. Au reste, d'autant que pour eslever et establir leur maistre Maniché ils prétendoyent ce nom d'Evangile, saint Augustin leur demande, si d'aventure ils avoyent affaire à un homme qui ne creust pas mesmes à l'Evangile, comment ils s'y porteroient, et de quelle façon de persuader ils useroient pour l'attirer en accord¹. Puis il adjouste, Quant à moy, je ne croiroye point à l'Evangile sans estre incité par l'autorité de l'Eglise : en quoy il signifie que du temps qu'il estoit encores payen et estrangé de la foy, il n'eust peu estre amené à ceste raison d'embrasser l'Evangile pour certaine vérité de Dieu, sinon qu'il eust esté vaincu par l'autorité de l'Eglise, que c'estoit une doctrine à laquelle on ne pouvoit faillir d'adjouster foy. Or ce n'est point de merveilles si quelqu'un n'ayant point encore cognu Jésus-Christ, a regard aux hommes pour s'y amuser. Saint Augustin doncques n'affirme pas que la foy des enfans de Dieu soit fondée en l'autorité de l'Eglise, et n'entend pas que la certitude de l'Evangile en dépende : mais seulement il veut dire que les incrédules ne se pourront assurer pour estre gaignez à Jésus-Christ, si le consentement de l'Eglise ne les y pousse : ce qu'il confirme un peu au paravant, parlant ainsi, Quand je auray loué ce que je croy, et me seray moqué de ce que vous croyez, Maniché : que penses-tu que nous devons juger ou faire, sinon de laisser ceux qui nous convient à cognoistre choses certaines, et puis commandent qu'on acquiesce à ce qui est incertain ? et plustost que nous suivions ceux qui nous exhortent à croire devant toutes choses ce que ne pouvons encores comprendre, afin qu'estans fortifiez par foy, nous entendions à la fin ce qu'aurons creu² ? Et ce non point par le moyen des hommes : mais entant que Dieu confirmera et illuminera nos âmes au dedans. Voylà les propres mots de saint Augustin : dont il

appert clairement, que jamais il ne pensa à vouloir assujettir nostre foy à l'appétit des hommes, la destournant du seul fondement qu'elle a en l'Escriture : mais seulement a voulu monstrier, que ceux qui ne sont encores illuminez de l'Esprit de Dieu, sont induits par la révérence de l'Eglise à quelque docilité, pour souffrir qu'on leur annonce Jésus-Christ par l'Evangile : et ainsi que l'autorité de l'Eglise est comme une entrée pour amener les ignorans ou les préparer à la foy de l'Evangile. Ce que nous confessons estre vray. Et de fait nous voyons que saint Augustin requiert bien une autre fermeté en la foy, que celle qu'on prendroit de la détermination des hommes. Je ne nie pas au reste, qu'il n'objecte souvent l'autorité de l'Eglise aux Manichéens¹, voulant approuver la vérité de l'Escriture, laquelle iceux rejettoient : à quoy tendle reproche qu'il fait à Fauste, un de leur secte, asçavoir qu'il ne s'assujettit point à la vérité Evangelique tant bien fondée et establie, tant renommée, et acertennée, et receue par continuelle succession depuis le temps des Apostres : mais il ne prétend nulle part en façon que ce soit, que la révérence que nous portons à l'Escriture dépende du vouloir ou jugement des hommes : seulement il allègue le jugement universel de l'Eglise, pour monstrier l'autorité qu'a toujours eu la parole de Dieu. Si quelqu'un en désire plus ample déclaration, qu'il lise le traité qu'il a fait De l'utilité de croire : où il trouvera qu'il ne nous commande pas d'estre crédules, ou aisez à recevoir ce qui nous est enseigné des hommes, sinon pour nous donner quelque entrée à venir plus loin, et nous enquerir plus à plein : comme lui-mesme en parle. Au reste, il ne veut pas qu'on se tienne à l'opinion qu'on aura conceue : mais qu'on soit appuyé sur une certaine et ferme cognoissance de la vérité.

4 Nous avons à retenir ce que j'ay dit naguères, que jamais nous n'aurons ferme foy à la doctrine, jusques à ce qu'il nous soit persuadé sans doute que Dieu en est l'auteur. Parquoy la souveraine

1) *Contra Epist. fund.*, cap. IV.

2) Col. I.

1) Au livre XXXII.

preuve de l'Écriture se tire communément de la personne de Dieu qui parle en icelle. Les Prophètes et Apostres ne se vantent point de leur subtilité et haut savoir, et tout ce qui acquiert crédit aux hommes, et ne insistent point aux raisons naturelles : mais pour assujettir tous les hommes et les rendre dociles, ils mettent en avant le nom sacré de Dieu. Il reste maintenant de veoir comment on discernera, non point d'opinion apparente, mais à la vérité, que le nom de Dieu n'est point prétendu à la volée ny en fallace. Or si nous voulons bien pourvoir aux consciences, à ce qu'elles ne soyent point tracassées sans cesse de doutes et légèretés, qu'elles ne chancellent point et ne hésitent point à tous scrupules, il est requis que la persuasion que nous avons dite soit prise plus haut que de raisons humaines, ou jugemens, ou conjectures : asçavoir du tesmoignage secret du saint Esprit. Il est bien vray que quand je voudroye débater ceste cause par raisons et argumens, je pourroye produire en avant plusieurs choses pour approuver que s'il y a un Dieu au ciel, c'est de luy que la Loy et les Prophéties sont sorties. Mesmes quand tous les plus savans et les plus habiles du monde se lèveroient à l'encontre, et appliqueroient tous leurs sens pour se faire valoir à l'opposite, toutesfois sinon qu'ils fussent endurcis à une impudence désespérée, on leur arrachera ceste confession, qu'on voit par signes manifestes que c'est Dieu qui parle par l'Écriture : et par conséquent que la doctrine qui y est contenue, est céleste. Et tantost après nous verrons que les livres de l'Écriture sainte surmontent de beaucoup en excellence tous autres escrits : mesmes si nous y apportons des yeux purs et nets, et des sens entiers, incontinent la majesté de Dieu viendra au-devant, laquelle domtera toute audace de contredire, nous contrainnant d'obéir à soy. Néanmoins ceux qui veulent et s'efforcent de maintenir la foy de l'Écriture par disputes, pervertissent l'ordre. Il est vray qu'il y aura tousjours assez de quoy rembarrer les ennemis : et de moy, combien que je ne soye pas doué de grâce ou faconde si exquise qu'on pourroit demander, toutesfois si

j'avoye à desmesler ceste querelle avec les plus fins contempteurs de Dieu qu'on pourroit trouver, et qui appètent d'estre veus bons cavillateurs, et fort plaisanteurs en renversant l'Écriture, j'espère qu'il ne me seroit pas difficile de rabatre tout leur caquet : et si c'estoit un labour utile de réfuter toutes les faussetés et malices, je n'auroye pas grand' peine à monstrier que toutes leurs vanteries qu'ils amènent en cachete ne sont que fumées. Mais encores que nous ayons maintenu la sacrée Parole de Dieu contre toutes détractions et murmures des meschans, ce n'est pas à dire que par cela nous imprimions au cœur une telle certitude de foy comme la piété requiert : pource que les gens profanes pensent que la religion consiste en opinion seulement, afin de ne rien croire follement et à la légère, ils veulent et demandent qu'on leur prouve par raison que Moyse et les Prophètes ont esté inspirez de Dieu à parler. A quoy je respon que le tesmoignage du saint Esprit est plus excellent que toute raison : car combien que Dieu seul soit tesmoin suffisant de soy en sa Parole, toutesfois ceste parole n'obtiendra point foy aux cœurs des hommes si elle n'y est seellée par le tesmoignage intérieur de l'Esprit. Parquoy il est nécessaire que le mesme Esprit qui a parlé par la bouche des Prophètes, entre en nos cœurs, et les touche au vif pour les persuader que les Prophètes ont fidelement mis en avant ce qui leur estoit commandé d'en haut. Et ceste liaison est fort bien exprimée par Isaïe, quant il dit, Mon esprit qui est en toy, et mes paroles que j'ay mises en ta bouche et en la bouche de ta semence, ne défautront à jamais¹. Il y a de bonnes gens, lesquels voyans les incrédules et ennemis de Dieu gergonner contre la Parole, sont fâchez qu'ils n'ont bonne preuve en main sur-le-champ pour leur clorre la bouche : mais ils errent en ne considérant point expressément que l'Esprit est nommé seau et arre pour confermer nostre foy, d'autant que nos esprits ne font que flotter en doutes et scrupules, jusqu'à ce qu'ils soyent illuminez.

1) Is. LI, 16.

5 Ainsi que ce poinct nous soit résolu, qu'il n'y a que celuy que le saint Esprit aura enseigné, qui se repose en l'Escriture endroïcte fermeté : et combien qu'elle porte avec soy sa créance pour estre reçue sans contredit, et n'estre submise à preuves ou argumens : toutesfois que c'est par le tesmoignage de l'Escriture qu'elle obtient la certitude qu'elle mérite. Car jà soit qu'en sa propre majesté elle ait assez dequoy estre révérée : néanmoins elle commence lors à nous vraiment toucher, quand elle est seellée en nos cœurs par le saint Esprit. Estans donc illuminez par la vertu d'iceluy, desjà nous ne croyons pas ou à nostre jugement, ou à celuy des autres, que l'Escriture est de Dieu : mais par-dessus tout jugement humain nous arrêtons indubitablement qu'elle nous a esté donnée de la propre bouche de Dieu, par le ministère des hommes : comme si nous contemplions à l'œil l'essence de Dieu en icelle. Nous ne cherchons point ou argumens ou véri-similitudes, ausquelles nostre jugement repose : mais nous luy submettons notre jugement et intelligence, comme à une chose eslevée par-dessus la nécessité d'estre jugée. Non pas comme aucuns ont accoustumé de recevoir légèrement une chose incognue, laquelle après avoir esté cognue, leur desplaist : mais pource que nous sommes très-certains d'avoir en icelle la vérité inexpugnable. Non pas aussi comme les hommes ignorans ont accoustumé de rendre leurs esprits captifs aux superstitions : mais pource que nous sentons là une expresse vertu de la Divinité monstrier sa vigueur, par laquelle nous sommes attirez et enflambez à obéir sciemment et volontairement, néanmoins avec plus grande efficacité, que de volonté ou science humaine. Parquoy c'est à bon droict que Dieu prononce par Isaïe, que les Prophètes avec tout le peuple luy sont tesmoins suffisans¹ : pource qu'ils sçavoient que la doctrine qui leur avoit esté annoncée estoit de luy, et qu'en cela il n'y avoit doute ne réplique. C'est donc une telle persuasion, laquelle ne requiert point de raisons : toutesfois

une telle cognoissance, laquelle est appuyée sur une trèsbonne raison, c'est sçavoir, d'autant que notre esprit y a plus certain et assurement repos qu'en aucunes raisons : finalement, c'est un tel sentiment qu'il ne se peut engendrer, que de révélation céleste. Je ne dy autre chose, que ce qu'un chacun fidèle expérimente en soy, sinon que les paroles sont beaucoup inférieures à la dignité de l'argument, et ne sont suffisantes pour le bien expliquer. Je me déporte de déduire ceste matière plus au long, pource que l'occasion s'offrira d'en parler ailleurs derechef. Pour le présent contentons-nous de sçavoir qu'il n'y a vraye foy, que celle que le saint Esprit seelle en nos cœurs : mesmes tout homme docile et modeste se contentera de cecy. Isaïe promet à tous les enfans de l'Eglise, quand elle aura esté renouvelée, qu'ils seront disciples de Dieu¹ : c'est un privilège singulier, lequel Dieu a mis à part pour discerner ses esleus d'avec le genre humain. Car quel est le commencement de vray sçavoir, sinon une promptitude et franc courage de recevoir la Parole de Dieu ? Or luy requiert d'estre ouy par la bouche de Moïse, selon qu'il est escrit, Qui est-ce qui montera au ciel, ou qui descendra aux abysses ? La parole est en ta bouche². Si Dieu a voulu réserver à ses enfans ce thésor d'intelligence comme caché, il ne se faut esbahir ne trouver estrange de voir tant de stupidité ou bestise au commun peuple : j'appelle le commun peuple, les plus experts et avancez, jusques à ce qu'ils soyent incorporez en l'Eglise. Qui plus est, Isaïe ayant dit que la doctrine des Prophètes sera incroyable, non-seulement aux Payens, mais aussi aux Juifs qui vouloyent estre réputez domestiques de Dieu³, adjouste quant et quant la cause : c'est que le bras de Dieu ne sera point révélé à tous. Ainsi quand nous serons troublez, voyans qu'il y a si petit nombre de croyans, souvenons-nous à l'opposite que les mystères de Dieu ne sont compris que de ceux auxquels il est donné.

1) Is. XLIII, 10.

1) Is. LIV, 13.

2) Deut. XXX, 12.

3) Is. LIII, 1.

CHAPITRE VIII.

Qu'il y a des preuves assez certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Ecriture indubitable.

1 Si nous n'avons ceste certitude plus haute et plus ferme que tout jugement humain, en vain l'autorité de l'Ecriture sera approuvée par argumens, en vain elle sera establie par le consentement de l'Eglise, ou confirmée par autres aides. Car si ce fondement n'est mis en premier lieu, elle demeure tousjours en suspens : comme au contraire, après qu'elle aura esté receue en obéissance selon qu'il appartient, et exemptée de toute doute, les raisons qui au paravant n'avoient point grande force pour ficher et planter en nostre cœur la certitude d'icelle, seront lors trèsbonnes aides. Car il ne se peut dire quelle confirmation luy donne ceste considération, quand nous réputons diligemment comment Dieu a en icelle bien disposé et ordonné la dispensation de sa sagesse : quand nous recognoissons combien la doctrine d'icelle se montre par tout céleste, ne ayant rien de terrien : combien il y a une bonne convenance entre toutes les parties, et les autres choses qui sont propres pour donner autorité à quelques escrits. D'avantage nos cœurs sont encores plus fort confirmez, quand nous considérons que c'est la majesté de la matière, plus que la grâce des paroles, qui nous ravit en admiration d'icelle. Et de fait, cela n'est pas advenu sans une grande providence de Dieu, que les hauts secrets du Royaume céleste nous ayent esté pour la plus grand'part baillez sous paroles contemptibles, sans grande éloquence : de peur que s'ils eussent esté fondez et enrichiz d'éloquer, ce, les iniques eussent calomnié, que la seule facon de eust régné en cest endroit. Or maintenant puis que telle simplicité rude et quasi agreste nous esmeut en plus grande révérence que tout le beau langage des Rhétoriciens du monde, que pouvons-nous estimer, sinon que l'Ecriture contient en soy telle vertu de vérité, qu'elle n'a aucun besoin d'artifice de

paroles? Pourtant ce n'est pas sans raison que l'Apostre prouve la foy des Corinthiens n'estre pas fondée sur sagesse humaine, mais en la vertu de Dieu¹ : d'autant que sa prédication entre eux n'avoit pas esté en paroles persuasives de sagesse humaine : mais avoit esté approuvée par démonstrances d'Esprit et de puissance. Car la vérité est exemptée de toute doute, puis que sans autres aides elle est de soy-mesme suffisante pour se soustenir. Or combien ceste vertu est propre à l'Ecriture, il apparoist en ce que de tous humains escrits il n'y en a nul, de quelque artifice qu'il soit poly et orné, qui ait telle vigueur à nous esmouvoir. Que nous lisions Démosthène ou Cicéron, Platon ou Aristote, ou quelques autres de leur bande : je confesse bien qu'ils attireront merveilleusement, et délecteront et esmouvent jusques à ravir mesme l'esprit : mais si de là nous nous transportons à la lecture des saintes Escritures, vueillons ou non elles nous pindront si vivement, elles perceront tellement nostre cœur, elles se ficheront tellement au dedans des moelles, que toute la force qu'ont les Rhétoriciens ou Philosophes, au prix de l'efficace d'un tel sentiment ne sera que fumée. Dont il est aisé d'apprecevoir que les saintes Escritures ont quelque propriété divine à inspirer les hommes, veu que de si loing elles surmontent toutes les grâces de l'industrie humaine.

2 Je confesse bien qu'aucuns Prophètes ont une façon de parler élégante et de bonne grâce, mesme un style haut et bien orné : mais par tels exemples le saint Esprit a voulu monstrier qu'il n'estoit point despourveu d'éloquence, quand ailleurs il luy plaisoit d'user d'un style grossier et rude. Au reste, soit qu'on lise David, Isaïe et leurs semblables,

1) 1 Cor. II, 4.

desquels le style est doux et coulant, soit qu'on lise Amos, qui estoit bouvier, Jérémie ou Zacharie, desquels le langage est plus aspre ou rustique, par tout la majesté de l'Esprit se monstre évidemment. Je n'ignore pas que Satan, selon qu'il se fait tousjours singe de Dieu, et se contrefait pour s'insinuer sous ombre de l'Escriture, pour tromper le cœur des simples a suivy un semblable train-entant qu'en luy estoit : c'est de publier ses erreurs, dont il abruvoit les povres aveugles, sous un langage dur et lourd et quasi barbare : usant mesmes de formes de parler quasi enrouillées de vieillesse, afin de couvrir tant mieux ses tromperies sous telles masques. Mais ceux qui ont jugement rassis voyent assez combien telle affectation est vaine et frivole. Quant à la sainte Escriture, quoy que les gens profanes et desbordez s'efforcent d'y trouver à mordre, toutesfois c'est chose patente qu'elle est remplie de sentences qui jamais ne fussent tombées en l'esprit humain. Qu'on lise chacun Prophète, il ne s'en trouvera pas un qui n'ait surmonté de grande distance la mesure des hommes, tellement qu'il faut bien dire que tous ceux qui ne trouvent point sçavoir en leur doctrine, sont par trop desgoustez et du tout stupides.

3 Il y en a d'autres qui ont traité amplement ceste matière : parquoy il me suffira d'en toucher pour le présent autant qu'il sera requis pour le sommaire principal de ce qu'il en faut sçavoir. Outre ce que j'ay desjà touché, l'ancienneté de l'Escriture n'est pas de petite importance pour nous y faire adjouster foy. Car quelques fables que racontent les escrivains Grecs, de la théologie des Egyptiens, on ne trouvera tesmoignage de nulle religion, qui ne soit de long temps après Moïse. D'avantage, Moïse ne forge pas un Dieu nouveau, mais seulement propose au peuple d'Israël ce que desjà par longue succession d'aages ils avoyent entendu de leurs ancestres. Car à quoy prétend-il, sinon de les amener à l'alliance faite avec Abraham ? Et de fait s'il eust rien mis en avant incognu et non ouy, il n'y avoit nul acez. Mais il falloit que le

propos de leur délivrance fust tout commun et notoire entre eux, afin que le message qu'il leur en apportoit les esmeust incontinent et leur donnast courage : mesme il est bien à présumer qu'ils estoient advertiz du terme de quatre cens ans. Maintenant considérons si Moïse, qui a précédé de si long temps tous autres escrivains, prend toutesfois de si loin l'origine et source de sa doctrine, quelle prééminence d'ancienneté a l'Escriture sainte par-dessus tous escrits qu'on peut amener.

4 Si on que nous fussions si sots que d'adjouster foy aux Egyptiens, quand ils estendent leur ancienneté jusques à six mille ans devant que le monde fust créé. Mais veu que tout ce qu'ils en babillent a toujours esté mocqué et rejeté par les payens mesmes, il ne nous faut jà travailler à les rédarguer. Josèphe contre Appius, amasse plusieurs tesmoignages mémorables des plus anciens escrivains, dont il appert que tous peuples ont esté d'accord en cela, que la doctrine de la Loy avoit esté renommée de tous siècles, combien qu'elle ne fust pas leue ne deument connue. Au reste, afin que les gens scrupuleux et chagrins n'eussent occasion de mal souspeçonner, que les malins aussi les plus hardis ne prinsissent licence de caviller, Dieu est venu au-devant de ces dangers par trèsbons remèdes. Moïse raconte que trois cens ans auparavant, Jacob avoit bény ses successeurs estant inspiré de Dieu à cela, comment est-ce qu'il annoblit ou avance son parentage ? mais plustost en la personne de Lévi il le dégrade avec infamie perpétuelle. Siméon et Lévi, dit-il, instrumens d'iniquité : que mon âme n'entre point en leur conseil, ma langue ne s'adjoigne point à leur secret ¹. Il pouvoit bien mettre sous le pied un tel opprobre, non-seulement pour espargner son père, mais aussi pour ne se point machurer et diffamer avec toute sa maison de la mesme ignominie. Je vous prie, comment nous peut-il estre suspect, veu qu'en publiant que l'autheur et la première souche de la famille de laquelle il estoit descendu avoit

1) Gen. XLIX, 5 6.

esté prononcé détestable par le saint Esprit? Il n'a nutesgard à son proufit particulier, et mesme ne refuse pas de s'exposer à la haine de tous ses parens, ausquels sans doute cela venoit mal à gré. Pareillement en récitant le murmure auquel Aaron son propre frère et Marie sa sœur s'estoyent monstrez rebelles contre Dieu¹, dirons-nous qu'il ait esté poussé d'affection charnelle, et non plustost qu'il a obéy au commandement du saint Esprit? D'avantage, puis qu'il avoit toute autorité et crédit, pourquoy au moins ne laisse-il la dignité sacerdotale à ses enfans, mais les rejette bien loin en basse condition? J'ay allégué ce peu d'exemples, combien qu'il y en ait grande quantité : tant y a que nous rencontrerons par toute la Loy des argumens tant et plus pour nous y faire adjoûter foy, et nous monstrez que Moÿse sans contredit est come un Ange de Dieu venant du ciel.

5 Outreplus tant de miracles et si notables qu'il récite, sont autant d'approbations de la Loy publiée par luy : car ce qu'il a esté ravy en une nuée sur la montagne : ce qu'il est la demeuré quarante jours sans converser avec les hommes² : ce qu'en publiant la Loy il avoit sa face tellement luisante que les rais en sortoyent comme du soleil : ce que les esclairs, tonnerres et tempestes voloyent en l'air : que la trompette sonnoit sans bouche d'homme : que l'entrée du tabernacle estoit cachée par fois de la veue du peuple par la nuée³ : que l'autorité dudit Moÿse fut si excellemment maintenue par ceste horrible vengeance qui tomba sur Coré, Dathan et Abiron avec toute leur séquelle : que le rocher estant frappé de sa verge jetta une rivière : que Dieu à la requeste d'iceluy fit pleuvoir la manne du ciel⁴ : Dieu par cela ne le recommandoit-il pas comme un Prophète indubitable envoyé de sa part? Si quelqu'un objecte, que je pren les choses pour certaines ausquelles on pourroit contredire : ceste cavillation est facile à soude, veu que Moÿse publioit telles histoires en l'assemblée : je vous prie, comment

eust-il menti envers ceux qui avoyent tout veu de leurs propres yeux? C'est bien à propos, qu'il se fust présenté au peuple pour le rédarguer d'infidélité, rébellion, ingratitude et autres crimes, et ce pendant qu'il se fust vanté que sa doctrine avoit esté ratiifiée en leur présence par les miracles que jamais il n'eussent veu. Et de faict ce poinct doit estre bien noté, toutesfois et quantes qu'il traite des miracles, tant s'en faut qu'il cherche faveur, que plustost il conjoint non sans amertume les péchez du peuple, qui le pouvoient picquer à y contredire, s'il y eust eu la moindre occasion du monde : dont il appert qu'il n'out esté induits à y acquiescer, sinon d'autant qu'ils estoient convaincus par expérience. Au reste, pource que la chose estoit si notoire que les payens mesmes, je di les anciens escrivains, n'ont pas osé nier que Moÿse n'eust fait des miracles : le diable père de mensonge leur a suggéré une calomnie, quand ils ont dit que c'estoit par art magique : mais quelle conjecture ont-ils de le charger d'avoir esté magicien, veu qu'il a tant détesté ceste superstition, jusques à commander qu'on lapidast tous ceux qu'on trouveroit s'en estre meslez? Et de faict nul trompeur ou enchanteur ne fait ses illusions, qu'il ne tasche pour acquérir bruit d'estonner et estourdir les sens du peuple¹. Qu'est-ce que Moÿse a fait en protestant haut et clair que luy et son frère Aaron ne sont rien, mais que simplement ils exécutent ce que Dieu leur a ordonné²? Il se purge assez de toute mauvaise note. Et si on considère les choses telles qu'elles sont, quel enchantement auroit fait descendre chacun jour la manne du ciel, qui suffist à nourrir le peuple : et si quelqu'un en avoit pris outre mesure, en ce qu'elle pourrissoit, il fust appris par cela que Dieu punissoit son incrédulité? Il y a plus, c'est que Dieu a permis que son serviteur ait esté examiné de si bonnes et vives espreuves, que maintenant les mesdisans ne prouffitent de rien en détractant ou gergonnant contre luy. Car combien de fois le peuple s'est-il orgueilleusement et sans honte

1) Nomb. XII, 1.

2) Exode XXIV, 18.

3) Ex. XXXIV, 29; XIX, 18; XL, 34.

4) Nomb. XVI, 24; XX, 10; XI, 9.

1) Ex. VII, 12. Lévit. XX, 6.

2) Ex. XVI,

eslé:é pour le ruiner? quelles conspirations ont esté dressées par aucuns? A-ce esté par illusions qu'il a eschappé leur fureur? Brief l'événement monstre que par tels moyens sa doctrine a esté ratifiée à jamais.

6 Pareillement ce qu'en la personne du patriarche Jacob il assigne à la lignée de Juda principauté sur tout le corps¹: qui est-ce qui niera que cela n'ait esté fait par esprit prophétique? Mesmes si nous réputons bien la chose, et la mettons devant nos yeux comme elle est advenue: posons le cas que Moÿse eust esté le premier autheur de ceste sentence, toutesfois depuis qu'il l'a mise par eserit, quatre cens ans se passent devant qu'il soit mention de sceptre royal en la lignée de Juda. Quand Saül est esleu et receu, il semble bien que le royaume soit estably en la lignée de Benjamin². Quand David est oinct par Samuel³, quel moyen y a-il d'arracher la couronne à Saül ny aux siens? Qui eust espéré qu'il deust sortir Roy de la maison d'un bouvier? Qui plus est, y ayant sept frères, qui eust cuidé que le plus mesprisé de tous deust parvenir à ceste dignité? Et comment de fait y parvient-il? Qui est-ce qui dira que son onction ait esté conduite par art, industrie ou prudence humaine, et non pas plustost que ç'a esté l'effect de ce que Dieu avoit révéle du ciel? Aussi ce que ledit Moÿse a prédit touchant les payens, qu'ils seroyent quelquefois receus de Dieu, et faits participans de l'alliance de salut, veu que ç'a esté deux mille ans devant qu'il apparust, qui est-ce qui niera qu'il a ainsi parlé par inspiration céleste? Je laisse les autres prophéties, lesquelles sont si divines qu'il appert assez à toutes gens de sens rassis que c'est Dieu qui parle. Brief son seul Cantique est un clair miroir, auquel Dieu apparoist évidemment tant et plus⁴.

7 Tout ceci se voit encores plus clairement aux autres Prophètes. J'en choisiray seulement quelque peu d'exemples, pource qu'il y auroit trop affaire de les recueillir tous. Comme ainsi soit que du temps d'Isaïe le royaume de Juda fust

paisible, et mesme estant allié avec les Chaldéens, pensant bien y avoir support, Isaïe prononçoit alors que la ville seroit en la fin ruinée, et le peuple transporté en captivité. Encores qu'on ne se contentast point d'un tel advertissement, pour juger qu'il estoit poussé de Dieu à prédire les choses qu'on tenoit alors incroyables, et que puis après on cognut estre vrayes: si ne peut-on dire que ce qu'il adjouste de la délivrance ne soit procédé de l'Esprit de Dieu. Il nomme Cyrus, par lequel les Chaldéens devoient estre vaincus, et le peuple d'Israël remis en liberté¹. Entre la naissance de Cyrus et le temps que le Prophète a ainsi parlé, on trouvera plus de cent ans: car il nasquit cent ans ou environ après le trespas du Prophète: nul ne pouvoit deviner alors qu'il y deust avoir quelque Cyrus lequel menast guerre à l'advenir contre les Babyloniens: et ayant abatu une monarchie si puissante, délivrast les enfans d'Israël, pour mettre fin à leur captivité. Ce récit ainsi nud, et sans aucun fard, ne monstre-il pas évidemment que les sentences qu'on oyt de la bouche d'Isaïe sont oracles de Dieu, et non pas conjectures humaines? Derochef quand Jérémie, un peu devant la captivité, assigna terme de soixante et dix ans jusques au jour de la rédemption: ne faloit-il pas que sa langue fust gouvernée de l'Esprit²? Ne seroit-ce pas une impudence trop vileine, de mescognoistre que l'autorité des Prophètes a esté approuvée par tels tesmoignages? mesmes que ce qu'ils allègent, pour attribuer foy à leur dire a esté accomply: C'est que comme les choses précédentes estoient advenues selon que Dieu en avoit parlé, qu'il continuoit d'annoncer les choses nouvelles devant qu'on y pensast³. Je laisse que Jérémie et Ezéchiël séparez en pays lointains, s'accordoyent en tout et partout, comme s'ils eussent recordé la leçon l'un à l'autre. Que diray-je de Dانيel? Ne traite-il pas des choses qui se sont faites six cens ans après sa mort, comme s'il racontoit des histoires passées et toutes notoires? Si les fidèles ont ces choses bien imprimées en leurs cœurs,

1) Gen. XLIX, 10.
3) 1 Sam. XVI, 13.

2) 1 Sam. XI, 15.
4) Deut. XXXII.

1) Is. XLV, 1.
3) Is. XLII, 9.

2) Jér. XXV, 11, 12.

ils seront assez munis pour repousser ces chiens mastins, qui abbayent contre la vérité tant certaine et infallible : car ces argumens sont par trop patens, pour en évader par cavillation.

8 Je say bien qu'ont accoustumé de gazer certains brouillons, pour se montrer subtils à combattre contre la vérité de Dieu. Ils demandent qui c'est qui nous a rendus certains que Moÿse et les Prophètes ayent escrit ce que nous lisons sous leurs noms : mesme ils n'ont point de honte de mettre en doute si jamais il y a eu quelque Moÿse. Or si quelqu'un estrivoit, asçavoir s'il y a eu un Platon, ou un Aristote, ou un Cicéron, je vous prie, ne l'estimeroit-on pas digne d'estre souffleté, ou d'estre chastié de bonnes estrières ? Car c'est se desborder par trop, de mettre en question ce que chacun voit à l'œil. La loy de Moÿse a esté miraculeusement conservée, plustost par la providence de Dieu, que par le soin des hommes. Et combien que par la nonchalance des Prestres elle fust comme ensevelie pour quelque temps, depuis que le bon Roy Josias l'eust retrouvée, elle a esté leue de tous par successions continuelles. Et aussi Josias ne la mit pas en avant comme chose nouvelle, mais qui avoit esté commune tant et plus, et dont la mémoire estoit publique et récente. L'original s'en gardoit au Temple. Il y en avoit une copie entre les chartrés Royales. Seulement il estoit advenu, que les Sacrificateurs avoient délaissé pour un temps d'en faire publication solennelle, et le peuple n'avoit tenu conte d'en avoir la cognoissance. Qui plus est, jamais ne s'est passé aage, où l'autorité d'icelle n'ait esté fermée et renouvelée. Moÿse n'estoit-il pas cognu de ceux qui lisoient David ? Mais pour dire en général ce qui est de tous les Prophètes, il est plus que certain que quand leurs escrits sont parvenus de pères à fils, ceux qui les avoyent ouy parler en ont rendu tesmoignage de vive voix : et que de main en main cela a esté si bien testifié, qu'il n'y avoit que douter.

9 Ce que ces canailles amènent du livre des Machabées, tant s'en faut qu'il déroge à la certitude de l'Escriture sainte,

comme ils prétendent qu'il est très-suffisant à l'establi. Mais il sera expédient en premier lieu de leur oster la couleur dont ils abusent : et puis nous retournerons leur argument contre eux-mesmes. Il est récité audit livre, que ce grand tyran Antiochus commanda de faire brusler tous les livres de la Loy¹. Sur cela ces mocqueurs demandent, D'où sont sorties les copies qui nous en restent ? Or je leur demande au contraire, en quelle boutique ils eussent esté si tost forgez, sinon qu'ils fussent demeurez. Car il est tout notoire, qu'incontinent après que la persécution fut cessée, lesdits livres se trouvèrent entiers, et furent recognus par les fideles qui en avoyent esté privéement enseignez. Mesme combien que de ce temps-là tout le monde conspirast contre les Juifs pour extirper leur religion, et que chacun s'efforçast de les calomnier : toutesfois nul n'a jamais osé leur impropérer qu'ils eussent supposé de faux livres. Car tous les inerédules et blasphémateurs qui furent jamais, en mesdisant de la religion Judaïque, ont néanmoins confessé que Moÿse en estoit l'autheur. Ainsi ces canailles monstrent bien une rage désespérée, en chargeant de fausseté les livres qui ont tesmoignage de leur ancienneté par toutes les histoires, voire par la bouche de leurs propres ennemis et détracteurs. Mais afin que je ne m'amuse trop longuement à réfuter des badinages tant sots et lourds : plustost reconnaissons en cest endroit, quel soin Dieu a eu de garder sa Parole, quand par-dessus et outre l'opinion de tout le monde il l'a retirée saine et sauve de la cruauté de cest horrible tyran, comme d'un feu embrasé qui devoit tout consumer : qu'il a fortifié d'une telle constance les bons Sacrificateurs et autres fideles, qu'ils n'ont point espargné leur propre vie pour garder ce thésor à leurs successeurs, ce qu'ils ne pouvoient faire qu'en danger de mort : qu'il a esblouy les yeux des brigans et satellites de Satan, tellement qu'avec toutes leurs inquisitions ils sont demeurez frustréz, ne pouvans abolir comme ils pensoyent eeste vérité immortelle. Qui

1) 1 Mach. I, 59.

ne recognoistra une œuvre miraculeuse de Dieu et digne de mémoire, que quand les adversaires cuidoyent avoir tout gagné, soudain il a remis au-dessus les livres qu'ils avoyent si diligemment cherchez pour tout brusler, voire avec plus grande majesté qu'ils n'avoient eue au paravant? Car l'interprétation Grecque tantost après survint, qui a esté le moyen de les espandre par tout le monde. D'avantage, le miracle n'a pas seulement esté en ce que Dieu a maintenu l'instrument de son alliance contre les cruelles menaces d'Antiochus : mais aussi en ce que parmi tant de calamitez et désolations qui ont esté sur les Juifs, la Loy et les Prophètes ont esté réservez, combien qu'on pensoit bien qu'ils deussent cent fois périr. La langue Hébraïque n'estoit pas seulement sans renom, mais rejetée comme barbare. Et de fait, si Dieu n'eust pourvu à la vraie religion en la conservant, c'en estoit fait. Car il appert par les Prophètes qui ont enseigné depuis leur retour de la captivité de Babylone, combien les Juifs estoyent eslongnez en ce temps-là de leur langue pure et nayfve : ce qui est bien à noter, pource que de telle comparaison, l'ancienneté de la Loy et des Prophètes est plus évidente. Et par quelles gens Dieu nous a-il gardé sa doctrine contenue en la Loy et aux Prophètes, afin de nous manifester par icelle Jésus-Christ en temps opportun? asçavoir par les plus grans ennemis de la Chrétienté : que S. Augustin à bon droict appelle libraires de l'Eglise, pource qu'ils nous ont fourni des livres, dont eux-mesmes ne se peuvent aider ne servir.

40 Si on vient au Nouveau Testament, encores y trouvera-on plus ferme approbation. Les trois évangélistes récitent leur histoire en style bas. Plusieurs arrogans desdaignent cette simplicité, pource qu'ils ne regardent point à la substance. Dont il seroit aisé de recueillir combien ils surmontent toute capacité humaine en traitant les mystères du ciel. Certes qui conque aura une goutte d'honnesteté, sera confus en lisant seulement le premier chapitre de saint Luc. D'avantage, le sommaire des sermons de Jésus-Christ, selon qu'il est là

briefvement récité, ne souffre point qu'une doctrine si haute soit mesprisée. Mais sur tous saint Jehan, comme tonnant du ciel, doit bien assujeter tous esprits en obéissance de foy : ou bien s'ils demeurent reveches, il est suffisant plus que toutes les foudres du monde, pour abatre tant et plus leur obstination. Que ces contrerolleurs se monstrent un peu, et puis qu'ils se baignent à rejeter des cœurs humains toute révérence de l'Escriture, qu'ils se bandent hardiment pour maintenir leur querelle : mais ayans leu l'évangile saint Jehan, maugré qu'ils en ayent, ils trouveront là mille sentences, lesquelles pour le moins resveilleront leur brutalité : mesme qui imprimeront chacune un horrible caustère en leurs consciences, pour rabatre leurs risées. Autant en est-il de saint Pierre et de saint Paul : car combien que la plupart du monde soit si esourdie, que de ne point recevoir leur doctrine : si est-ce qu'elle a en soy une majesté céleste pour tenir en bride, voire attacher de près tous ceux qui font des restifs. Quand il n'y auroit que cecy, c'est bien pour magnifier leur doctrine pardessus le monde : asçavoir que Matthieu estant du tout adonné à son gain de changeur et péager, Pierre et Jehan n'estans accoustumés qu'à pescher en une nasselle, et tous les autres Apostres estans idiots et lourds, n'avoient rien appris à l'eschole des hommes qu'ils peussent enseigner aux autres. Quant à saint Paul, après avoir esté non-seulement ennemi déclaré, mais cruel et quasi enragé à espandre le sang, estant converty en nouvel homme, n'a-il pas monstré à veue d'œil, par un changement si soudain, et que jamais on n'eust espéré, qu'il avoit esté contraint par l'empire et vertu de Dieu, de maintenir la doctrine, laquelle il avoit combatue? Que ces chiens-cy abbayent tant qu'ils voudront, que le saint Esprit n'est point descendu sur les Apostres, qu'ils tiennent une histoire si patente pour fable : toutesfois la chose erie haut et clair. Quand ceux qui estoyent mesprizez entre le commun populaire, comme les plus rudes et grossiers, commencent en une minute de temps d'exposer les profonds mystères de Dieu, d'une façon si

magnifique, il faut bien qu'ils ayent eu le saint Esprit pour maistre.

41 Il y a encores d'autres bonnes raisons, pour lesquelles le consentement de l'Eglise n'est pas sans importance. Car il ne faut pas estimer cela comme rien, que par tant d'aages qui ont esté depuis que l'Ecriture a esté publiée, il y ait eu un perpétuel consentement en l'obéissance d'icelle. Et combien que le diable se soit efforcé par plusieurs manières de l'opprimer, ou renverser, voire mesmes de l'effacer du tout de la mémoire des hommes, néantmoins qu'elle est tousjours comme la palme demeurée inexpugnable et victorieuse. Car il n'y a eu guères de Philosophes ou Rhétoriciens d'excellent entendement, qui n'ayent appliqué leur subtilité à l'encontre d'icelle: néantmoins tous n'y ont rien prouvé. Toute la puissance de la terre s'est armée pour la destruire, et tous ses efforts sont tourneés en fumée. Comment eust-elle résisté, estant si durement assaillie de toutes pars, si elle n'eust esté défendue que de support humain? Parquoy il est plustost à conclure, que l'Ecriture sainte que nous tenons, est de Dieu: puis que maugré toute la sagesse et vertu des hommes elle est néantmoins venue en avant par sa vertu. Outreplus il n'y a pas eu seulement une cité ou nation qui ait conspiré à la recevoir: mais tant que s'estend au long et au large toute la terre, elle a obtenu son autorité par un conforme consentement de tous les peuples, qui autrement n'avoient rien entre eux de commun. Or comme ainsi soit qu'une telle convenance de peuples tant divers, et qui autrement discordent en façon et manière de vivre, nous doivent esmouvoir (veu que c'est une chose apparente que la vertu de Dieu a besogné à les accorder:) toutesfois encore aura ceste considération plus de poids, quand nous contemplerons la preudhomme et sainteté de ceux qui sont convenus à recevoir l'Ecriture. Je ne dy pas de tous: mais de ceux que nostre Seigneur a constituéés comme lampes en son Eglise, pour l'esclairer par la lumière de leur sainteté.

42 D'avantage en quelle certitude de-

vons-nous recevoir ceste doctrine, laquelle nous voyons avoir esté seellée et testifiée par le sang de tant de saints personnages? Iceux n'ont fait nulle difficulté de mourir courageusement, et mesme joyeusement pour icelle, après l'avoir une fois receue. Et nous, comment ne la recevrons-nous d'une persuasion certaine et invincible, puis qu'elle nous a esté donnée avec une telle arde et confirmation? Ce n'est point donc une petite approbation de l'Ecriture, de ce qu'elle a esté signée par le sang de tant de tesmoins. Principalement quand nous reconnaissons qu'ils n'ont pas souffert la mort pour le tesmoignage de leur foy par furie et phrénésie (comme font aucunesfois les esprits d'erreur transportez:) mais par un zèle de Dieu, autant sobre et tempéré, comme ferme et constant. Il y a plusieurs autres raisons, et icelles bien apparentes, par lesquelles la majesté et dignité de l'Ecriture non-seulement peut estre acertenée aux cœurs des fidèles, mais aussi puissamment maintenue contre la malice des calomnieurs. Lesquelles raisons néantmoins ne sont point de soy suffisantes pour fonder droitement sa certitude, jusques à ce que le Père céleste, faisant là reluire sa divinité, l'exempte de toute doute et question, luy donnant ferme révérence. Pourtant lors finalement l'Ecriture nous satisfera à une cognoissance de Dieu, qui nous apporte salut, quand la certitude d'icelle sera appuyée sur la persuasion intérieure du S. Esprit. Les tesmoignages humains, qui servent pour la confermer, lors ne seront point vains, quand ils suyront ce tesmoignage principal et souverain, comme aides et moyens seconds pour subvenir à nostre imbécillité. Mais ceux qui veulent prouver par argumens aux incrédules, que l'Ecriture est de Dieu, sont inconsiderez. Or cela ne se cognoist que par foy. Ainsi S. Augustin à bon droict dit, qu'il faut que la crainte de Dieu, et une mansuétude paisible du cœur aille devant, pour faire rien entendre aux hommes, quant aux mystères de Dieu ¹.

1) Au livre *De Util. cred.*

CHAPITRE IX.

Comme aucuns esprits escervelez pervertissent tous les principes de religion en quittant l'Escriture pour voltiger après leurs fantasies, sous ombre de révélations du saint Esprit.

1 Or ceux-là qui en délaissant l'Escriture, imaginent je ne say quelle voye pour parvenir à Dieu, ne sont point tant abusez d'erreur, qu'ils sont agitez de pure rage. De telle manière de gens sont venus en avant je ne say quels acariastres, lesquels prétendent orgueilleusement la doctrine de l'Esprit, mesprisant quant à eux toute lecture : et se moquent de la simplicité de ceux qui suyvent encore la lettre morte et meurtrissante, comme ils l'appellent. Mais je voudroye bien sçavoir d'eux, qui est cest esprit par l'inspiration duquel ils sont si haut ravis, qu'ils osent contemner toute doctrine de l'Escriture, comme puérile et trop vile. Car s'ils respondent que c'est l'Esprit de Christ, leur assurance est par trop ridicule. Car je pense qu'ils concéderont les Apostres et les fidèles de l'Eglise primitive avoir esté inspirez par l'Esprit de Christ. Or il est ainsi que nul d'eux n'a pourtant appris de contemner la Parole de Dieu, mais un chacun plustost en a esté induit à plus grande révérence, comme leurs escrits en rendent clairs tesmoignages. Et de faict, il avoit esté ainsi prédit par la bouche d'Isaïe. Car en prononçant que Dieu mettra son Esprit en l'Eglise, et mettra aussi sa Parole en la bouche d'icelle, afin que l'un et l'autre n'en départent jamais¹ : il n'adresse pas cela au peuple ancien, pour l'attacher à la prédication des hommes, comme s'ils eussent esté petis enfans à l'A, b, c : mais plustost déclare que le plus grand bien et félicité que nous puissions souhaiter sous le règne de Christ, est d'estre aussi bien gouvernez par la Parole de Dieu que par son Esprit. Dont je conclu que ces trompeurs desmembrent par leur sacrilège détestable ces deux choses que le Prophète a conjointes d'un lien inviolable. Qui plus est,

S. Paul ayant esté ravy jusques au troisième ciel, n'a point laissé pourtant de profiter en la doctrine de la Loy et des Prophètes : comme aussi il exhorte Timothée, combien qu'il fust docteur excellent, d'y vaquer, et y employer son estude². Et puis ceste louange est bien notable et digne de mémoire, quand il dit que l'Escriture est utile à enseigner, advertir, rédarguer, pour rendre tous serviteurs de Dieu parfaits³. N'est-ce pas une fureur trop diabolique, de dire que l'usage de l'Escriture est temporel et caduque, veu que tesmoin le S. Esprit elle conduit les enfans de Dieu jusqu'au dernier but de leur perfection? D'avantage je désireroye qu'ils me respondissent à ce poinct : asçavoir s'ils ont receu un autre esprit que celui que promettoit le Seigneur à ses disciples. Combien qu'ils soyent enragez tout outre : néantmoins je ne les pense point transporter de telle phrénésie, qu'ils s'osent vanter de cela. Or quel dénonçoit-il son esprit devoir estre, en le promettant? asçavoir, qui ne parleroit point de soy-mesme : mais suggérerait en l'entendement des Apostres ce que par sa Parole il leur avoit enseigné³. Ce n'est pas donc l'office du S. Esprit (tel qu'il nous est promis) de songer nouvelles révélations et incognues au paravant, ou forger nouvelle espèce de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Evangile après l'avoir une fois receue : mais plustost de seeller et confirmer en nos cœurs la doctrine qui nous y est dispensée.

2 Dont nous entendons facilement, qu'il faut diligemment travailler tant à ouïr qu'à lire l'Escriture, si nous voulons recevoir quelque fruit et utilité de l'Esprit de Dieu. Comme aussi S. Pierre loue l'affection de ceux qui sont attentifs à la

1) Is. LIX 21.

1) 1 Tim. IV, 13.

2) 2 Tim. III, 16.

3) Jean XVI, 13.

doctrine Prophétique, laquelle on eust jugé estre cassée comme de son degré, depuis que la clarté de l'Évangile estoit survenue¹. Au contraire, si quelque esprit, délaissant la sagesse contenue en la Parole de Dieu, nous apporte diverse doctrine, qu'il nous doit estre à bon droict suspect de vanité et mensonge. Car autrement que seroit-ce, comme ainsi soit que Satan se transfigure en Ange de lumière ? quelle autorité aura l'Esprit envers nous, s'il n'est discerné par une marque très-certaine ? Et de vray, il nous est assez clairement démontré par la voix du Seigneur, n'estoit que ces misérables appétent volontairement de faillir à leur confusion, cherchans l'esprit d'eux-mêmes plustost que d'iceluy. Mais ils allèguent que ce seroit grande absurdité, que l'Esprit de Dieu, auquel toutes choses devroyent estre assujeties, fust sujet à l'Écriture. Voire, comme si c'estoit une ignominie au S. Esprit, d'estre par tout semblable et conforme à soy, estre perpétuellement constant, et ne varier nulle part. Certes si on le réduisoit à quelque règle ou humaine, ou angélique, ou autre, on pourroit dire que lors il seroit abaissé, voire mesmes réduit en servitude : mais quand il est comparé à soy-mesme, et en soy considéré, qui pourra dire qu'en cela on lui face injure ? Mais il est, disent-ils, en ceste manière examiné. Je le confesse : mais d'un examen par lequel il a voulu que sa majesté fust établie envers nous. Il nous doit bien suffire quand il se descouvre à nous : mais afin que sous son ombre l'esprit de Satan n'ait entrée : il vent estre reconnu de nous en son image, laquelle il a imprimée aux Écritures. Il est l'auteur d'icelles : il ne peut pas estre variable ne dissemblable à soy. Parquoy il faut qu'il demeure toujours tel qu'il s'est là une fois déclaré. Cela ne luy tourne pas en opprobre, sinon que nous disions que ce luy fust honneur de dégénérer de soy-mesme, et comme se renoncer.

3 Touchant ce qu'ils nous taxent de trop nous arrester à la lettre qui occit : en cela ils monstrent comment ils n'es-

chappent point la punition de Dieu, d'avoir despris l'Écriture. Car il appert assez que saint Paul combat en ce passage contre les séducteurs, qui exaltent la Loy nue sans Christ, destournans le peuple de la grâce du nouveau Testament : auquel le Seigneur promet qu'il engravera és entrailles des fidèles sa Loy, et l'escrira en leurs cœurs¹. La Loy de Dieu donc est lettre morte, et occit ses disciples quand elle est séparée de la grâce de Christ, et sonne tant seulement aux aureilles sans toucher le cœur : mais si par l'Esprit de Dieu elle est vivement imprimée en la volonté, et si elle nous communique Jésus Christ : elle est la Parole de vie, convertissant les âmes, donnant sagesse aux petis. Et de faict au mesme passage l'Apostre appelle sa prédication Ministère de l'esprit² : asçavoir, signifiant que l'Esprit de Dieu est tellement conjoint et lié à sa vérité, laquelle il a exprimée és Escritures, que lors finalement il déclare sa vertu quand la Parole est receue en telle révérence qu'il appartient. Ce qui ne répugne rien à ce qui a esté n'aguères dit : c'est que la Parole ne nous est guères certaine, sinon qu'elle soit approuvée par le tesmoignage de l'Esprit. Car le Seigneur a assemblé et accouplé comme d'un lien mutuel, la certitude de son Esprit et de sa Parole : afin que nostre entendement reçoive icelle Parole en obéissance, y voyant refluire l'Esprit, qui luy est comme une clarté pour luy faire là contempler la face de Dieu : afin aussi que sans crainte de tromperie ou erreur, nous recevions l'Esprit de Dieu, le recognoissant en son image, c'est-à-dire en sa Parole. Et certes il est ainsi. Car Dieu n'a pas voulu faire une monstre et parade de petite durée, en donnant sa Parole aux hommes, laquelle il voulust incontinent abolir par l'advènement de son Esprit. Mais plustost il a envoyé son Esprit, par la vertu duquel il avoit au paravant dispensé sa Parole, pour achever son ouvrage en icelle, la confirmant avec efficace. En ceste manière Christ ouvroit l'entendement à ses deux disciples : non pas pour

1) 2 Pierre I, 19.

1) 2 Cor. III, 6.

2) 2 Cor. III, 8.

les rendre sages d'eux-mêmes, en rejetant l'Écriture : mais afin qu'ils en eussent intelligence¹. Pareillement saint Paul, en exhortant les Thessaloniens de ne point éteindre l'Esprit², ne les transporte point en l'air à vaines spéculations hors de la Parole : mais conséquemment il adjoute, qu'ils ne doyyent point mépriser les Prophéties. En quoy pour certain il signifie que lors la lumière de l'Esprit est suffoquée, quand les Prophéties viennent en mépris. Que diront à cela ces orgueilleux fantastiques, qui ne réputent autre illumination estre vallable, sinon quand en délaissant et repoussant

loin la Parole de Dieu, ils prennent témérairement tout ce qu'en ronflant leur vient à la fantaisie ? Certes il doit bien y avoir une autre sobriété aux enfans de Dieu, lesquels, comme ils se voyent desnuez de toute lumière de vérité quand ils sont sans l'Esprit de Dieu : pour ceste cause ils n'ignorent pas que la parole est comme instrument, par lequel le Seigneur dispense aux fidèles l'illumination de son Esprit. Car ils ne cognoissent point d'autre Esprit, que celui qui a habité aux Apostres, et a parlé par leur bouche, par lequel ils sont tousjours réduits et ramenez à donner audience à la Parole.

CHAPITRE X.

Comment l'Écriture, pour corriger toute superstition oppose exclusivement le vray Dieu à toutes les idoles des Payens.

1 Mais puis que nous avons enseigné que la cognoissance de Dieu, laquelle autrement est démontrée au bastiment du monde et en toutes créatures assez amplement, néantmoins est plus familièrement déclarée par sa Parole, nous avons maintenant à considérer si Dieu se représente tel en son Écriture, comme nous l'avons par cy-devant veu estre figuré en ses œuvres : qui seroit certes une longue matière, si quelqu'un se vouloit arrester à la traiter diligemment. Mais moy, je seray content d'en avoir proposé seulement quelque sommaire, par lequel les consciences fidèles soyent admonestées de ce qu'il faut principalement chercher de Dieu aux Écritures, et soyent dressées à un certain but, pour y parvenir. Je ne touche point encores à ceste alliance spéciale, par laquelle Dieu en adoptant la race d'Abraham, l'a distinguée d'avec toutes autres nations. Car en élisant pour domestiques, et retirant à soy comme ses propres enfans ceux qui luy avoient esté ennemis, il s'est desjà en cela déclaré leur rédempteur. Or nous sommes encores après à déduire la cognoissance simple qui respond à la création du monde, sans eslever les hommes jusques à

Jésus-Christ, pour le faire cognoistre médiateur. Or combien qu'il sera tantost besoin d'alléguer quelques passages du nouveau Testament (comme de fait la vertu de Dieu, entant qu'il est créateur nous est là monstrée, et aussi sa providence à conserver l'ordre qu'il a estably) toutesfois j'advertiray les lecteurs de mon intention, afin qu'ils ne s'esgarent point outre leurs limites. Qu'il suffise donc pour le présent de sçavoir comment Dieu estant créateur du ciel et de la terre, gouverne ce chef-d'œuvre qu'il a fait. Or on trouvera par toute l'Écriture que sa bonté paternelle nous est preschée, et combien il est enclin et facile à nous bien faire. Il y a aussi de l'autre costé les exemples de sa rigueur, pour monstrier qu'il est juste juge pour punir tous maléfices, principalement quand sa patience ne profite de rien envers les obstinez.

2 Vray est qu'en certains lieux ce qui luy est propre est exprimé, et par ce moyen sa face nous est représentée au vif pour la contempler évidemment. Car en la description que fait Moysse, il semble advis qu'il ait voulu brièvement comprendre tout ce qui est loisible aux hommes de cognoistre de luy. Il dit en ceste manière : Seigneur, Seigneur, Dieu miséricordieux et clément, patient et de grande bonté,

1) Luc XXIV, 27.

2) 1 Thess. V, 19.

et véritable, qui gardes miséricorde en mille générations, qui ostes l'iniquité et les péchez : envers lequel l'innocent ne sera point innocent : qui punis l'iniquité des pères sur les enfans et neveux¹. En quoy nous avons à considérer que son éternité et son essence résidente en luy-mesme, est annoncée par ce nom qui luy est attribué en premier lieu : lequel est deux fois répété en Hébreu : qui vaut autant à dire comme, Celuy qui est seul. En après que ses vertus nous sont racontées, par lesquelles il nous est démontré non pas quel il est en soy-mesme, mais tel qu'il est envers nous : tellement que ceste cognoissance consiste plus en vive expérience, qu'en vaine spéculation. D'avantage, nous voyons que les vertus nous sont icy mises en avant comme par dénombrement, telles que nous les avons notées reluire au ciel et en la terre : asçavoir clémence, bonté, miséricorde, justice, jugement et vérité. Car sa puissance est comprise sous le mot Hébraïque qui luy est donné pour son troisième tiltre, qui vaut autant à dire comme, Contenant les vertus en soy. Les Prophètes aussi luy baillent mesmes tiltres, quand ils veulent illustrer à plein son saint Nom. Afin que nous ne soyons point contrainsts d'accumuler beaucoup de passages, pour le présent un Pseume nous suffira², auquel toute la somme de ses propriétés est si diligemment récitée, qu'il n'y a rien laissé derrière. Et néanmoins il n'y a rien de nommé que l'on ne puisse contempler aux créatures : tellement se donne Dieu à sentir tel par expérience qu'il se déclare par sa Parole. En Jérémie, où il est dénoncé qu'il veut estre cognu de nous, il ne met pas une description si pleine, néanmoins elle revient tout à un. Quiconque se glorifie, dit-il, qu'il se glorifie en cela : c'est de me cognoistre le Dieu qui fay miséricorde, justice et jugement en la terre³. Certes ces trois choses nous sont principalement nécessaires à cognoistre : sa miséricorde, en laquelle consiste le salut de nous tous : son jugement, lequel journallement il exerce sur les iniques, et lequel il leur réserve plus

rigoureux à confusion éternelle : sa justice, par laquelle ses fidèles sont benigne-ment entretenus. Ces choses comprises, le Prophète tesmoigne que nous avons abondamment de quoy nous glorifier en Dieu. Néanmoins en ce faisant n'est pas omise ne sa puissance, ne sa vérité, ne sa sainteté, ne sa bonté. Car comment consisteroit l'intelligence de sa justice, miséricorde et jugement (comme elle est là requise) sinon qu'elle fust appuyée sur sa vérité immuable? Et comment pourroit-on croire qu'il gouverne la terre en justice et jugement, sans avoir entendu sa vertu? Dont est-ce que procède sa miséricorde, sinon de sa bonté? Finalement si toutes ses voyes sont miséricorde, jugement et justice, en icelles pareillement reluit sa sainteté. Or la cognoissance de Dieu, laquelle nous est présentée en l'Ecriture, ne tend à autre fin que celle qui nous est donnée par les créatures : asçavoir pour nous inciter premièrement à la crainte de Dieu : en après que nous ayons fiance en luy : afin que nous apprenions de le servir et honorer par innocence de vie, et obéissance non feinte, et du tout nous reposer en sa bonté.

3 Mais ici il est question que mon intention est de recueillir un sommaire de la doctrine générale, que premièrement les lecteurs ont à noter que l'Ecriture pour nous adresser à un seul vray Dieu, expressément rejette et exclud tous les dieux des Payens, d'autant que la religion a esté quasi abastardie en tout et par tout. Vray est qu'on renommeoit assez un Dieu souverain : mesme ceux qui adoroient une formilière de dieux, quand c'est venu à parler d'un droit sens naturel, ont simplement usé de ce mot de DIEU en singulier, comme s'ils se fussent tenus à un seul. Ce que Justin Martyr a prudemment observé : et a composé un livre exprès de la monarchie de Dieu, où il est montré par plusieurs tesmoignages que les hommes ont eu l'unité de Dieu engravée en leurs cœurs. Tertulien aussi prouve cela par le langage commun : mais pource que les Payens en nommant un Dieu, ont esté tous transportez par leur vanité, ou sont trébucheuz

1) Ex. XXXIV, 6.
3) Jér. IX, 24.

2) Ps. CXLV.

en des fausses resveries, et ainsi se sont esvanouis en leurs sens : tout ce qu'ils ont naturellement cognu d'un seul Dieu n'a point servi plus outre que les rendre inexcusables. Car les plus sages et les plus habiles descouvrent en leurs livres comment ils ont vagué à travers champs, quand en leur perplexité ils disent : O si quelque Dieu me vouloit aider ! ne sachans où ils se doivent adresser. D'avantage, en imaginant plusieurs natures en Dieu, combien qu'ils ne fussent point du tout si lourds que le commun populaire, en se forgeant quelque

Jupiter, ou Mercure, Mars, ou Minerve : si est-ce qu'ils ont esté enveloppez de beaucoup d'illusions de Satan : et desjà nous avons dit, quelques subterfuges que les Philosophes se soyent subtilement forgez, que cela n'est point pour les absoudre de crime, qu'ils n'ayent esté apostats en corrompant tous la vérité de Dieu. Pour ceste raison Abacuc après avoir condamné toutes les idoles du monde, commande de chercher Dieu en son temple, afin que les fidèles ne s'adonnassent sinon à celui qui s'estoit déclaré par sa Parole¹.

CHAPITRE XI.

Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible : et que tous ceux qui se dressent des images, se révoltent du vray Dieu.

1 Or selon que l'Escriture se conformant à la rudesse et infirmité des hommes parle grossièrement, quand elle veut discerner le vray Dieu d'avec ceux qui ont esté fausement controuvez : elle l'oppose spécialement aux idoles. Non pas qu'elle approuve ce que les Philosophes ont inventé avec belle couleur, mais pour mieux descouvrir la sottise du monde, mesmes pour monstrier que tous, pendant qu'ils s'arrestent à leurs spéculations sont hors du sens. Parquoy en oyant que Dieu est mis à part en ce que toute divinité forgée au monde est exclue, apprenons de cela que tout ce que les hommes controuvent de leur cerveau est abatu et mis à néant : pource qu'il n'y a que Dieu seul tesmoin suffisant de soy. Cependant pource que ceste sottise brutale a eu la vogue par tout le monde, d'appéter des images visibles pour figurer Dieu : et de fait ils s'en sont bastis de bois, de pierre, or, argent et toute matière corruptible : il nous faut tenir ceste maxime, toutesfois et quantes qu'on représente Dieu en image, que sa gloire est fausement et meschamment corrompue. Parquoy Dieu en sa Loy, après avoir déclaré que c'est à luy seul que toute majesté appartient, voulant enseigner quel service il approuve ou rejette, adjouste tantost après, Tu ne

te feras image, ou statue, ou remembrance aucune² : qui est pour tenir en bride toute audace, afin que nous n'attentions point de le représenter par nulle figure visible. Mesme il récite brièvement les espèces dont la superstition des hommes avoit commencé desjà de long temps à falsifier sa vérité. Car nous savons que le Soleil a esté adoré des Peres : et d'autant d'estoilles que les povres aveugles ont veues au ciel, ils s'en sont faicts des dieux : autant de bestes qu'il y en a en terre, ont esté figures de Dieu en Egypte, voire jusques aux oignons et porreaux. Les Grecs ont bien pensé estre plus sages et discrets en adorant Dieu sous figures humaines³. Or est-il ainsi, que Dieu en condamnant les images, ne fait pas comparaison de l'une à l'autre, pour sçavoir laquelle convient bien ou mal : mais sans exception réproouve toutes statues, peintures, et autres figures par lesquelles les idolâtres ont cuidé qu'il leur soit prochain.

2 Cecy est aisé à cognoistre par les raisons qui sont adjoustées à la défense. Il est dit en Moysse, Souviene-toy que l'Eternel a parlé à toy en la vallée d'Horeb. Tu as ouy sa voix : tu n'as point veu de

1) Hab. II, 20.

2) Ex. XX, 4.

3) Maximus Tyrius Platonius, serm. XXXVIII.

corps. Garde-toy doncques d'estre déceun, en te faisant nulle remembrance que ce soit¹. Nous voyons que notamment Dieu oppose sa voix à toutes figures, pour monstrier que tous ceux qui lui font des formes visibles, se destournent de luy. Quant aux Prophètes, un seul Isaïe suffira, comme il insiste par-dessus tous les autres en ceste remonstration, que la majesté de Dieu est vileinement et sans aucune couleur desfigurée, quand luy qui n'a point de corps, est fait semblable à une matière corporelle : quand on luy fait une remembrance visible, à luy qui est invisible : quand on le veut faire ressembler luy qui est esprit, à une chose morte : et quand on luy donne pour pourtraict quelque pièce de pierre, de bois, ou d'or, comme ainsi soit qu'il remplisse tout de son essence infinie². Voilà aussi comme S. Paul argue : Puis que nous sommes la lignée de Dieu, il ne faut point penser que la divinité ressemble à or, ou argent, ou pierre taillée, ou quelque autre artifice d'homme³. Dont nous pouvons conclure, que toutes statues qu'on taille, ou images qu'on peint pour figurer Dieu, luy desplaisent précisément, comme opprobres de sa majesté. Et ne se faut esbahir si le saint Esprit prononce haut et clair telles sentences du ciel : veu qu'il contraint les povres idolâtres d'en faire confession icy-bas. La complainte de Sénèque que récite saint Augustin, est assez notoire⁴ : c'est qu'on dédie les dieux qui sont sacrez, immortels, et inviolables, en des matières viles et de nul prix, et qu'on les vest de figures d'hommes et de bestes, à la poste d'un chacun : mesmes qu'on les fait masles et femelles tout ensemble, ou on les figure en divers corps, et puis après on les appelle dieux. Or s'ils avoyent âmes pour se mouvoir, on les auroit en horreur comme des monstres : dont il appert derechef, que ceux qui entreprennent d'estre advocats des images, taschent d'eschapper par une cavillation trop frivole, en prétendant qu'elles ayent

esté défendues aux Juifs, pource qu'ils estoient enclins à superstition. Comme si ce que Dieu met en avant de son essence éternelle et de l'ordre continuel de nature, se restraingnoit à une seule nation. Qui plus est, saint Paul en preschant contre l'idolâtrie, ne s'adressoit point aux Juifs, mais parloit au peuple d'Athènes.

3 Vray est que Dieu s'est quelque fois monstré présent sous certains signes, tellement que l'Escripture dit, qu'on l'a veu face à face : mais tous les signes qu'il a jamais choisis pour apparostre aux hommes, estoient propres pour enseigner, et advertissoient les hommes de son essence incompréhensible. Car la nuée et la fumée et la flambe¹, combien que ce fussent signes de la gloire de Dieu, ne laissoient point d'estre comme brides pour retenir les esprits, afin qu'ils n'essayassent point de monter trop haut. Parquoy Moÿse, auquel Dieu s'est communiqué plus familièrement qu'à tous autres, n'a peu luy-mesmes obtenir de le veoir face à face : mais luy a esté respondu, que l'homme mortel n'estoit point capable d'une si grande clarté². Le S. Esprit est apparu sous la figure d'un pigeon³, mais veu que cela s'est tantost esvanouy, chacun voit que les fidèles ont esté advertis par un signe transitoire, et non pas de longue durée, qu'il falloit croire le S. Esprit invisible, afin que se reposans en sa grâce et vertu, ils ne chersassent nulle figure. Quant à ce que Dieu jadis est apparu quelque fois sous la forme d'un homme, cela a esté comme une ouverture ou préparatif de la révélation qui devoit estre faite en la personne de Jésus-Chris. Parquoy il n'a point esté licite aux Juifs, sous ombre de cela, de se faire nulle statue humaine. De fait, aussi le propiciatoire duquel Dieu desployoit sa vertu en grande évidence, estoit tellement ordonné, qu'il enseignoit qu'il n'y a nul moyen de regarder Dieu, que quand les entendemens sont ravis par-dessus eux en admiration⁴. Car les Chérubins ayant les aisles estendues le couvroient : il y avoit le voile au-devant

1) Deut. IV, 45.

2) Is. XL, 18; XLI, 7, 29; XLV, 9; XLVI, 5.

3) Act. XVII, 29.

4) Au sixième livre de *à Cité de Dieu*, ch. X.

1) Deut. IV, 11.

2) Ex. XXX, 20.

3) Math. III, 26.

4) Ex. XXV, 17, 18, 21.

pour le cacher : le lieu estoit tellement reclus qu'on n'y pouvoit rien veoir. Parquoy c'est chose notoire, que ceux qui s'efforcent de maintenir les images de Dieu et des saints par l'exemple des Chérubins, sont despourueus de sens et de raison. Car que signifioyent ces petites images-là, sinon qu'il n'y a nulle figure visible qui soit propre à représenter les mystères de Dieu? veu qu'en faisant ombre pour couvrir le propiciatoire, elles avoyent l'office de forclorre non-seulement la veue, mais tout sens humain, afin de corriger par ce moyen toute témérité. Il y a aussi que les Prophètes nous descrivent que les Séraphins qui leur ont esté monstrez en vision, avoyent la face couverte¹, pour signifier que la clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les Anges mesmes en sont reboutez, pour ne la pouvoir regarder en perfection : et aussi que les estincelles d'icelle, qui sont imprimées en eux, nous sont cachées, quant à la veue charnelle : combien que les Chérubins ayent esté établis seulement pour la doctrine puérile de la Loy, qui a pris fin. Parquoy ce seroit une chose absurde de les tirer en exemple pour servir à nostre temps. Car nous savons que le temps auquel tels rudimens ont esté assignez est passé : comme en cela S. Paul nous discerne d'avec les Juifs : mesmes c'est une grand'honte que les escrivains payens et incrédules ayent mieux et plus droictement exposé la Loy de Dieu que les Papistes. Juvénal reproche aux Juifs qu'ils adoroient les nuées toutes pures et la divinité du ciel. Vray est qu'il parle fausement et d'un style pervers et vilain : toutesfois en confessant que les Juifs n'ont eu nulle image, il dit plus vray que les Papistes, qui leur veulent faire à croire l'opposite. Quant à ce que ce peuple-là a esté si bouillant à retourner coup à coup après les idoles, et y a esté transporté d'aussi grande hastiveté comme seroit l'impétuosité d'une eau bien roide : apprenons en un tel miroir combien l'esprit humain est enclin à idolâtrie, plus tost que de charger les Juifs du vice qui

est général à tous, et par ce moyen nous endormir en vaines flatteries, comme si nous n'estions point coupables, ressemblans à ceux que nous condamnons.

4 Ce qui est dit au Pseaume, que les idoles des payens sont or et argent, ouvrage de main d'homme, tend à une mesme fin¹. Car le Prophète démontre par la matière, que ce ne sont point dieux, quand ils sont figurez par or et argent : et prend pour article résolu, que tout ce que nous concevons de Dieu en nostre sens propre, n'est que sottise resverie. Il nomme plustost l'or et l'argent que la boue ou les pierres, afin que le prix ou beauté ne nous induise point à quelque révérence. Toutesfois il conclud finalement, qu'il n'y a nulle raison ne propos, de forger des dieux d'une matière morte : mais notamment il insiste sur ce point, que c'est une audace furieuse aux hommes mortels, de s'eslever si haut que d'attribuer l'honneur de Dieu à leurs idoles, veu qu'à grand'peine sont-ils asseurez d'avoir soufflé à respirer pour une minute. L'homme sera contraint de confesser que sa vie est d'un jour, et néanmoins il vandra qu'on tiene pour dieu quelque métal auquel il aura donné origine de divinité. Car d'où vient le principe de majesté à toutes les idoles, sinon du plaisir et appétit des hommes? Sur quoy il y a une risée d'un certain Poëte payen bien à propos² : c'est qu'il introduit une idole parlant, J'estoye jadis un tronc de figuier, une pièce inutile de bois, quand le menuisier estant en doute de ce qu'il en devoit faire, a mieux aymé que je fusse un dieu. N'est-ce pas merveille qu'un homme terrien, duquel en respirant la vie s'escoule quasi à chacune minute, présume de transférer par son artifice à un tronc tout sec le nom et l'honneur de Dieu? Mais pour que ce Poëte-là estant un Epicurien ne s'est soucié de nulle religion, mais a seulement voulu brocarder la folie du monde : laissons à part ses facéties et de ses semblables, que nous soyons points, voire transpercez au vif, de la remonstrance que nous fait le Prophète : C'est que ceux qui se

1) Is. VI, 2.

1) Ps. CXV, 4 ; CXXXV, 15.

2) Horatius, scrm. I, sat. VIII.

chauffent du mesme bois dont ils font leur dieu, rostissent et font bouillir leur chair, et cuisent leur pain, et se prosternent pour adorer le marmouset, qu'ils ont fait, sont par tropinsensez¹. Parquoy en un autre passage non-seulement il leur fait leur procès par la Loy : mais il leur reproche qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre² : pource qu'il n'y a rien plus estrange que de vouloir mesurer à cinq pieds celuy qui est infini et incompréhensible : et toutesfois la coutume monstre qu'une abomination si énorme, laquelle ouvertement répugne à l'ordre de nature, est un vice naturel aux hommes. Il faut bien aussi retenir que l'Escriture, voulant condamner les superstitions, use souventesfois de ceste forme de parler, qu'elles sont ouvrages de main d'hommes, pource qu'elles sont desnudées de l'autorité de Dieu : afin que nous ayons une reigle infallible, que tous les services divins que les hommes se forgent sont détestables³. Le crime est encore plus aggravé au Pseaume, d'autant que les hommes qui sont créés avec intelligence, pour cognoistre que toutes choses se conduisent par la seule vertu de Dieu, vont au recours aux choses mortes, et qui n'ont nul sentiment. Mais pource que la corruption de nostre meschante nature ravit et transporte quasi tout le monde, tant en général qu'en particulier à une telle rage, finalement le saint Esprit foudroye de ceste horrible malédiction, que tous ceux qui font les idoles et s'y fient, leur soyent faits semblables. Or Dieu défend en général toutes remembrances que les hommes luy cuident faire, soit de marteaux ou de pinceaux : pource que tout cela déroge à sa majesté.

5 Je say bien que cela est tenu comme un commun proverbe, Que les images sont les livres des idiots. S. Grégoire l'a aussi dit : mais l'Esprit de Dieu en a bien prononcé autrement : en l'eschole duquel si S. Grégoire eust esté pleinement enseigné, il n'eust jamais parlé tel langage. Et quand Jérémie dit que c'est doctrine

de vanité : et Habacuc, que l'image de fonte est un docteur de mensonge, nous avons à recueillir de là une doctrine générale. Que tout ce que les hommes apprenent de Dieu par les images, est frivole, et mesme abusif¹. Si quelqu'un réplique que les Prophètes reprennent ceux qui abusoient des simulachres à superstition mauvaise, je le confesse : mais je di d'autre part (ce qui est patent et notoire à chacun) qu'ils condamnent cependant ce que les Papistes tiennent pour maxime infallible : asçavoir que les images servent de livres. Car ils mettent tous simulachres à l'opposite de Dieu, comme choses contraires, et qui ne se peuvent nullement accorder. De fait, aux passages que j'ay allégués, ce poinct est couché comme résolu : comme ainsi soit qu'il n'y ait qu'un seul vray Dieu lequel les Juifs adoroient, que toutes figures qu'on fait pour représenter Dieu, sont fausses et perverses : et que tous ceux qui pensent cognoistre Dieu par ce moyen sont malheureusement déceuz. Brief, s'il n'estoit ainsi que la cognoissance qu'on cuide avoir de Dieu par les images fust menteuse et bastarde : les Prophètes ne les condamneroyent pas ainsi sans exception. Pour le moins j'ay ceci gagné, qu'en disant que ce n'est que mensonge et vanité, de vouloir figurer Dieu par images visibles, nous ne faisons que réciter de mot à mot ce que les Prophètes ont enseigné.

6 D'avantage qu'on lise ce que Lactance et Eusèbe, deux des plus anciens docteurs de l'Eglise, ont escrit de ceste matière, et on trouvera qu'ils prennent ce fondement pour certain et infallible, que tous ceux qu'on figure par images, ont esté mortels. Saint Augustin n'en dit pas moins : déclarant que c'est chose illicite et meschante, non-seulement d'adorer les images, mais d'en dresser pour représenter Dieu. Et n'ameine rien qui n'eust jà esté déterminé au paravant au Concile Elibertin, dont le trentesixième Décret est tel, Il a esté conclud qu'il n'y eust point de peinture aux temples, afin que ce qu'on doit adorer et servir, ne soit

1) Is. XLIV, 15.

2) Is. XL, 12.

3) Is. II, 8 ; XXXI, 7 ; LVII, 6 ; Osée XIV, 3 ; Mich. V, 13 ; Ps. CXV, 8.

1) Jérém. X, 3 ; Habac. II, 18.

peint aux parois. Mais c'est une sentence digne de mémoire, que celle qu'allègue saint Augustin, de Varro homme payen, Que ceux qui ont mis les premiers en avant les idoles, ont osté la crainte de Dieu du monde, et ont augmenté l'erreur¹. Si Varro seul eust dit cela, il n'auroit possible guères d'autorité : et toutesfois ce nous devoit estre une grand' honte, qu'un homme payen, comme tastonnant en ténèbres, ait atteint jusques à cette clarté, de dire que les images visibles qu'on fait à Dieu, sont indécentes à sa majesté, d'autant qu'elles diminuent la crainte d'icelle entre les hommes, et font croistre l'erreur. Certes c'est chose notoire que cela est aussi vray comme il a esté prudemment escrit. Au reste, saint Augustin empruntant ceste sentence de Varro, la prend comme certaine, remonstrant en premier lieu, que les premiers erreurs qu'ont eu les hommes, quant à transfigurer Dieu, n'ont pas commencé par les images : mais se sont augmentez alors, comme un feu s'allume de plus en plus selon le bois qu'on y apporte de nouveau. Après il expose que la crainte de Dieu est amoindrie par les idoles, voire quelque fois du tout abatuë : pource que la gloire de sa divinité est vilipendée en une chose si sotte et lourde, comme est un marmouset : et pleust à Dieu que nous n'eussions point la pratique de ce second article, telle qu'elle est ! Pourtant quiconque désire d'estre bien et proprement enseigné, qu'il apprene d'ailleurs que des images, ce qui est à cognoistre de Dieu.

7 Si les Papistes ont quelque goutte d'honnesteté, qu'ils n'usent plus d'ores-enavant de ces subterfuges, que les images sont les livres des idiots : veu qu'ils sont convaincz du contraire par tant de tesmoignages de l'Escriture. Mais encore que je leur accorde cela, si n'auront-ils pas beaucoup gagné. Chacun voit quels desguisemens monstrueux ils font à Dieu. Quant est des peintures, ou autres remembrances qu'ils dédient aux saints : que sont-ce, sinon patrons de pompe dissolue, et mesmes d'infameté ? ausquels si quelqu'un se vouloit conformer, il seroit

digne du fouet. Qu'ainsi soit, les putains seront plus modestement accoustrees en leurs bordeaux, que ne sont point les images des Vierges aux temples des Papistes : l'ornement des Martyrs n'est de rien plus convenable. Qu'il y ait doncques quelque peu d'honnesteté en leurs images, s'ils veulent colorer leurs mensonges en prétendant que ce seront livres de quelque sainteté. Mais encores respondrons-nous, que ce n'est point la manière d'enseigner les Chrestiens au temple, lesquels Dieu veut là estre autrement endoctrinez que de ces fatras. Il propose une doctrine commune à tous, en la prédication de sa Parole et aux Sacremens. Ceux qui prennent loisir de jeter les yeux çà et là pour contempler les images, monstrent qu'ils ne sont guères affectionnez à l'adresse que Dieu leur donne. Mais encores je demande à ces bons docteurs, quels sont ces idiots qui ne peuvent estre enseignez que par images : ils n'en peuvent alléguer d'autres, sinon ceux que nostre Seigneur advoque pour ses disciples, et ausquels il fait cest honneur de révéler ses secrets célestes : comme il commande qu'ils leur soyent communiquez. Je confesse, selon que les choses sont aujourd'huy, qu'il s'en trouvera beaucoup qui ne se peuvent passer de tels livres, c'est-à-dire d'idoles. Mais d'où vient, je vous prie, ceste stupidité, sinon qu'ils se sont privéez de ceste sainte doctrine, laquelle estoit propre à les enseigner ? Et de faict, les prélats de l'Eglise n'ont eu autre raison de résigner aux idoles l'office d'enseigner, sinon d'autant qu'eux estoient muets. S. Paul tesmoigne que Jésus Christ nous est peinct auvif par la prédication de l'Evangile, voire crucifié devant nos yeux¹ : dequoy donc seroit-il d'estlever aux temples tant de croix de pierre et de bois, d'or et d'argent, si cela eust esté bien imprimé au peuple, que Christ a esté crucifié pour porter nostre malédiction en la croix ? pour effacer nos péchez par son sacrifice ? nous laver par son sang, et nous réconcilier à Dieu son Père ? Car de ceste simple parole on eust peu plus profiter vers les simples, que de mille croix

¹ livre IV de la *Cité de Dieu*, ch. IX et XXXI.

1) Gal. III, 6.

de bois ou de pierre. Quant à celle d'or et d'argent, je confesse que les avaricieux y seront plus attentifs qu'à nulles paroles de Dieu.

8 Quant à l'origine et source des idoles, on tient ce qui est escrit au livre de Sapience comme résolu : C'est que ceux qui ont voulu honorer les morts qu'ils avoyent aimez, ont commencé ceste superstition, leur faisans quelque remembrance, afin qu'on eust toujours mémoire d'eux¹. Or je confesse que ceste mauvaïse et perverse façon a esté fort ancienne : et ne nie pas que ce n'ait esté comme un flambeau, pour allumer toujours plus la rage des hommes à se desborder en idolâtrie. Toutesfois je ne confesse pas que ç'ait esté la première fontaine : car il appert par Moïse que les idoles ont esté en usage long temps au paravant que ceste folle ambition de consacrer des images aux trespassez régnast entre les hommes. Quand il récite que Rachel desroba les idoles de son père, il parle comme d'un vice tout commun². Dont on peut veoir que l'esprit de l'homme est une boutique perpétuelle et de tout temps pour forger idoles. Le monde fut renouvelé après le déluge comme par une seconde naissance, toutesfois il ne s'est point passé long temps que les hommes ne controuvasent des dieux à leur fantasie : mesmes il est vray-semblable que desjà du vivant de ce saint Patriarche les successeurs se sont adonnez à idolâtrie : tellement qu'avec grande tristesse il a veu de ses propres yeux la terre qui n'aguères avoit esté purgée de ces pollutions, par un si horrible jugement estre derechef souillée d'idoles. Car Tharé et Nachor devant qu'Abraham fust nay servoyent desjà aux faux dieux, comme le tesmoigne Josué³. Puis que la lignée de Sem s'est si tost abastardie, que jugerons-nous de la race de Cam, laquelle desjà de long temps estoit maudite en la personne de son père? Voilà que c'est : l'entendement humain, comme il est remply d'orgueil et témérité, prend l'audace d'imaginer Dieu tel que son appréhension le porte : et selon qu'il est lourd et comme

accablé d'ignorance brutale, il conçoit au lieu de Dieu toute vanité et je ne say quels fantomes. Avec tous ces maux il y a l'outrecuidance, qu'il ose attendre d'exprimer au dehors les folies qu'il a conceu en soy touchant de Dieu. Parquoy l'esprit humain engendre les idoles, et la main les enfante. Que telle soit la source d'idolâtrie, asçavoir que les hommes ne croyent point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent présent d'une façon charnelle, il appert par l'exemple du peuple d'Israël. Nous ne savons, disoyent-ils, qu'il est advenu à Moïse : pourtant qu'on nous face des dieux qui marchent devant nous⁴. Ils cognoissoyent bien que celuy qui leur avoit fait sentir sa vertu en tant de miracles, estoit Dieu : mais ils ne se foyent pas qu'il leur fust prochain, s'ils ne voyoyent à l'œil quelque figure corporelle de luy, qui leur fust comme tesmoignage de sa conduite. En somme, ils vouloyent avoir quelque image qui les menast à Dieu : et l'expérience montre tous les jours cela, que la nature des hommes ne se peut tenir quoye jusques à ce qu'elle ait rencontré quelque masque ou fantome, respondant à sa folie, pour s'y esjoir comme en la remembrance de Dieu. Et n'y a eu aage depuis la création du monde, auquel les hommes pour obéir à ceste cupidité insensée, ne se soyent dressez des signes et figures, ausquelles ils ont pensé que Dieu se monstrast à eux.

9 Or il faut que telles imaginations ameinent quant et quant une sottie dévotion d'adorer les images : et de fait, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honoré. Et en la fin, ayans là fîchez leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestis, estans ravis en admiration, comme s'il y eust eu quelque divinité. Il appert donc que les hommes ne se jettent point à faire honneur aux idoles, qu'ils n'ayent jà conceu quelque opinion lourde et charnelle : non pas d'estimer que les idoles soyent dieux, mais en imaginant qu'il y habite quelque vertu divine. Par ainsi ceux qui s'adonnent à adorer les simulachres, soit qu'ils se proposent

1) Sapience XIV, 15.

2) Gen. XXXI, 19.

3) Josué XXIV, 2.

4) Exode XXXII, 1.

d'adorer là Dieu ou ses Saints, sont déjà ensorcelez de superstition. Parquoy Dieu non-seulement a défendu de faire statues pour représenter sa majesté, mais aussi de consacrer aucuns tîtres ne pierres qui fussent dressées pour y faire adoration. Par une mesme raison, au second précepte de la Loy a esté adjousté de ne point adorer les images. Car si tost qu'on a inventé quelque forme visible à Dieu, on y attache sa vertu : d'autant que les hommes sont si stupides, d'enclorre Dieu où ils ont imaginé sa présence : pourtant il est impossible qu'ils n'adorent là mesme. Et ne peut chaloir s'ils adorent l'idole simplement, ou Dieu en l'idole : car c'est toujours idolâtrie, quand on présente à l'idole quelque service divin, sous quelque couleur que ce soit. Et pource que Dieu ne veut point estre servi par superstition, tout ce qu'on attribue à l'idole luy est ravy et desrobé. Que tous ceux qui cherchent des malheureuses cavillations pour maintenir les idolâtries de la Papauté, pensent bien à cecy. Il est certain que la vraie religion a esté confuse et comme anéantie de long temps par les choses exécérables qui se sont commises : et toutesfois telles abominations trouvent des advocats tant et plus pour les maintenir. Les images, disent-ils, ne sont point tenues pour Dieu. Je respon que les Juifs n'estoyent pas si despourvus de sens, qu'ils ne sceussent que c'estoit Dieu qui les avoit tirez d'Egypte, devant qu'ils forgeassent le veau. Mesme quand Aaron publia que c'estoyent les dieux qui les avoyent délivrez, ils s'y accordoyent sans difficulté : signifians par cela qu'ils se vouloyent bien tenir à Dieu qui avoit esté leur rédempteur, moyennant qu'ils eussent sa remembrance en la figure du veau. Nous ne devons pas aussi penser que les Payens eussent esté si sots, qu'ils ne cognussent que Dieu estoit autre chose qu'une pièce de bois ou de pierre : car ils changeoyent les simulachres selon que bon leur sembloit, retenans tousjours les mesmes dieux. D'avantage chacun de leurs dieux avoit plusieurs simulachres : néanmoins ils ne disoyent point pour cela qu'un dieu fust divisé. Finalement ils consacroyent jour-

nellement nouvelles idoles, et leur intention n'estoit pas de faire des dieux nouveaux. Qu'on lise les excuses que saint Augustin récite avoir esté prétendues par les idolâtres de son temps¹ : c'est ce que les plus idiots respondoient, qu'ils n'adoroyent pas ceste forme visible qu'on leur reprochoit estre leurs dieux, mais la divinité qui habitoit là invisiblement. Quant à ceux qui estoyent les plus purs, ils respondoient, comme il dit, qu'ils n'adoroyent ne l'idole, ne l'esprit figuré par icelle : mais que sous ceste figure corporelle, ils avoyent seulement un signe de ce qu'ils devoient adorer. Néanmoins tous les idolâtres qui furent jamais, tant Juifs que Payens, ont esté abravez de ceste fantasie que nous avons dite : c'est que ne se contentans point d'avoir cognu Dieu spirituellement, ils en ont voulu avoir une cognoissance plus familière par images visibles. Or après avoir ainsi contrefait Dieu, il n'y a eu nulle fin, jusques à ce qu'estans aveuglez de diverses illusions les unes sur les autres, ils ont pensé que Dieu ne vouloit monstrer sa vertu que sous les images. Cependant les Juifs avoyent ce propos, d'adorer sous leurs simulachres le Dieu éternel, créateur du ciel et de la terre : les Payens aussi cuidoyent bien adorer leurs dieux habitans au ciel.

40 Ceux qui veulent nier que cela n'aist esté fait par cy-devant, et ne se face encore à présent, sont menteurs par trop effrontez. Car pourquoy est-ce qu'on s'agenouille devant les images? Pourquoy est-ce qu'on se tourne vers icelles en voulant prier Dieu, comme pour approcher de ses aureilles. Car ce que dit saint Augustin est très vray², Que nul ne peut prier ou adorer regardant ainsi vers les simulachres, qu'il ne soit touché comme s'il estoit exaucé de là, ou qu'il n'espère de là ce qu'il demande. D'avantage pourquoy font-ils si grande différence entre les simulachres d'un mesme dieu? Car laissant là un crucifix, ou une image de leur nostre dame, ou n'en tenans point grand conte, ils mettent leur dévotion à une autre. Pourquoi est-ce

1) Sur Io, Ps. CXV.

2) Sur le Ps. CXV.

qu'ils trottent si loin en pèlerinage pour veoir un marmouset, duquel ils ont le semblable à leur porte? et pourquoy est-ce qu'aujourd'huy ils combatent si furieusement pour leurs idoles, les maintenans à feu et à sang, en sorte qu'ils aimeroient mieux que la majesté de Dieu fust abolie, que de souffrir leurs temples vuides de tels fatras? Encore ne raconté-je pas les plus lourdes sottises du commun populaire, lesquelles sont infinies, et règnent mesme en ceux qui se réputent bien sages : seulement je parle de ce qu'ils allèguent, en se voulant excuser d'idolâtrie. Nous ne les appelons pas, disent-ils, nos dieux. Autant en pouvoient dire anciennement les Juifs et les Payens : et de fait ils avoyent bien ces répliques en la bouche : néanmoins les Prophètes ne cessoient de leur reprocher qu'ils paillardoyent avec le bois et la pierre, seulement pour les superstitions qui se commettent aujourd'huy entre ceux qui se nomment Chrestiens : asçavoir qu'ils honoroient Dieu charnellement, se prosternans devant les idoles.

11 Je n'ignore pas et ne veux dissimuler, qu'ils ont une autre distinction plus subtile, de laquelle nous traiterons encores cy-après plus au long : c'est qu'ils se couvrent que l'honneur qu'ils font à leurs images est de Dulie, non point de Latrie : comme s'ils disoyent que c'est service, et non pas honneur. Parquoy il leur semble qu'ils sont innocens, n'estans que serviteurs de leurs idoles : comme si le service n'emportoît pas plus que la révérence. Qui plus est, cherchans une cachette frivole sous les mots Grecs de Latrie et de Dulie, lesquels ils n'entendent point : ils se contredisent le plus follement du monde : car comme ainsi soit que *Latreuein* en Grec ne signifie que Révéler, ce qu'ils disent vaut autant comme s'ils confessoient qu'ils révèrent leurs images sans révérence, et qu'ils les honorent sans les honorer. Et ne faut point qu'ils répliquent que je les surpren cauteusement sur le mot : car ce sont-ils qui cherchent d'esblouir les yeux des simples ignorans, et ce pendant descouvrent leur bestise. Toutesfois quand ils seroyent les plus étoquens du monde, si ne feront-

ils jamais tant par leur belle rhétorique, qu'une mesme chose soyent deux. Laissons les mots à part. Quant au faict, qu'ils nous monstrent en quoy et comment ils diffèrent des anciens idolâtres pour n'estre point tenus semblables à eux. Car comme un adultère, ou un meurtrier n'eschappera pas en desguisant les crimes par noms estranges : aussi il n'y a nul propos que ceux-ci, en forgeant des noms à la volée soyent absous : et que ce pendant ils ressemblent en la chose ou au faict les anciens idolâtres, lesquels eux-mesmes sont contrains de condamner. Or tant s'en faut que leur cause soit séparée, que plustost la source de tout le malement folle convoitise qu'ils ont eue de les ensuivre, se forgeans en leurs esprits des remembrances pour figurer Dieu, et puis les bastissans de leurs mains.

12 Toutesfois je ne suis pas tant scrupuleux, de juger qu'on ne doive endurer ne souffrir nulles images : mais d'autant que l'art de peindre et tailler sont dons de Dieu, je requier que l'usage en soit gardé pur et légitime : afin que ce que Dieu a donné aux hommes pour sa gloire et pour leur bien, ne soit perverti et pollué par abus désordonné : et non-seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Je n'estime pas qu'il soit licite de représenter Dieu sous forme visible, pource qu'il a défendu de ce faire : et aussi pource que sa gloire est d'autant desfigurée et sa vérité falsifiée. Et afin que nul ne s'abuse, ceux qui ont leu les anciens Docteurs, trouveront que je suis de trèsbon accord avec eux en cela. Car ils ont réprouvé toutes figures de Dieu, comme desguisemens profanes. S'il n'est point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tant moins sera-il permis d'adorer une image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle. Il reste donc qu'on ne peinde et qu'on ne taille sinon les choses qu'on voit à l'œil. Par ainsi, que la majesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle convenance avec elle. Quant à ce qui est licite de peindre ou engraver, il y a les histoires pour en avoir mémorial : ou bien figures, ou médalles de bestes, ou villes,

ou pays. Les histoires peuvent proufiter de quelque advertissement, ou souvenance qu'on en prend : touchant du reste, je ne voy point à quoy il serve, sinon à plaisir. Et toutesfois il est notoire que les images qu'on a en la Papauté, sont quasi toutes de ceste façon : dont il est aisé de voir qu'elles ont esté dressées non point de jugement rassis et considéré, mais d'une sottise convoitise et desraisonnable. Je laisse à dire pour le présent combien elles sont faites mal à propos, quelles absurditez on y voit, et quelle licence les peintres et tailleurs se sont donnez à y faire des badinages plus que ridicules, comme j'en ay desjà touché : seulement je dy, encores que ces vices n'y fussent point, qu'elles ne sont point faites pour enseigner.

13 Mais laissons ceste distinction, voyons comme en passant, s'il est expédient d'avoir des images aux temples de Chrestiens : soit qu'elles contiennent déclaration d'histoire, ou qu'elles monstrent seulement quelque effigie d'homme ou de femme. Pour le premier, si l'autorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, notons que par l'espace de cinq cents ans ou environ, du temps que la Chrestienté estoit en sa vigueur, et qu'il y avoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont communément esté nets et exemptez de telle souilleure. Ainsi, depuis que le ministère de l'Eglise s'est abastardi, on s'est avisé de forger des images pour orner les temples. Je ne discuteray point quelles raisons ont eu les premiers autheurs de ceste invention : mais si on compare un aage avec l'autre, l'intégrité de ceux qui se sont passez d'images, mérite bien d'estre prisée au prix de la corruption qui est survenue depuis. Or je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saints Pères eussent privé à leur escient l'Eglise d'une chose, qu'ils eussent cognu luy estre utile et salutaire ? Mais au contraire, pource qu'ils voyoyent qu'il n'y avoit nulle utilité, et danger apparent de beaucoup de grans maux, ils l'ont rejetée par bonne prudence et avis, plus tost que laissée par oubly ou nonchalance. Ce que saint Augustin tesmoigne clairement, en disant qu'on ne peut colloquer

les images en sièges hauts et honorables, pour estre regardées de ceux qui prient et adorent, qu'elles n'attirent le sens des infirmes, comme si elles avoyent sens et âme¹. Item en un autre passage². La figure des membres humains qu'on voit aux idoles, contrainst l'esprit des hommes à imaginer qu'un corps qu'il voit semblable au sien, est vivant, etc. Item, Les simulachres ont plus de vertu à courber les povres âmes, en ce qu'ils ont bouches, yeux, oreilles et pieds, qu'ils n'ont à les redresser, en ce qu'ils ne parlent, ne voyent, n'oyent et ne cheminent point. Et il est bien vray-semblable que pour ceste cause S. Jean nous exhorte de nous garder non-seulement de l'idolâtrie, mais aussi des idoles³. Et de fait, nous avons par l'horrible rage dont la religion a esté renversée par tout, expérimenté trop plus qu'il ne seroit de besoin, que si tost qu'il y a des images en un temple, c'est comme une bannière dressée pour attirer les hommes à idolâtrer. Car la folie de nostre entendement ne se peut tenir qu'elle ne décline et descoule comme eau à sottes dévotions et superstitieuses. Et encores que les dangers n'y fussent pas si apparens, si est-ce que quand je considère à quel usage les temples sont dédiés et ordonnez, il me semble que c'est chose mal séante à leur sainteté, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a consacrées par sa Parole, lesquelles ont sa vraye marque imprimée. J'enten le Baptesme et la sainte Cène du Seigneur, avecques les cérémonies : ausquelles nos yeux doivent estre si attentifs, et tous nos sens si bien affectionnez, qu'il ne soit plus question d'ap-péter images forgées à la fantasia des hommes. Voilà le bien inestimable pour lequel les Papistes s'escarmouchent tant, qu'il leur semble qu'il n'y ait nulle récompense qui vaille un marmouset guignant de travers, et faisant la mine tortue.

14 Cest argument seroit desjà assez amplement déduit, n'estoit que les Papistes nous barbouillent, mettans en avant le Concile de Nicène : non pas le grand Concile qui fut assemblé sous Constantin

1) Epist. XLVI.

2) Sur le Ps. CXV.

3) 1 Jean V, 21.

l'Empereur, afin que personne ne s'abuse au nom : mais un autre qu'assembla une meschante Proserpine nommée Irène, du temps de Charlemagne, il y a un peu plus de huit cens ans. Car il fut déterminé en ce Concile-là, que non-seulement il estoit bon d'avoir des images, mais aussi qu'il les falloit adorer. Parquoy les Papistes nous pensent bien opprimer, faisans bouclier de l'autorité du Concile. Ainsi il est besoin que je monstre combien cela doit et peut valoir : mais pour dire vray, il ne me chaut pas tant de repousser l'objection que nous font les Papistes, comme je desire que chacun voye à l'œil jusqu'où s'est desbordée la rage de ceux qui ont appété d'avoir des images plus qu'il n'estoit permis à Chrestiens. Toutesfois despeschons ce poinct-là le premier : c'est que ceux qui trouvent les images bonnes, s'arment qu'il en a ainsi esté déterminé en un Concile. Il y a un certain livre de réfutation composé sous le nom de Charlemagne, lequel par le style on peut facilement juger avoir esté escrit de ce temps-là mesme. Or là sont récitées par le menu les opinions des Evesques, avec les argumens sur lesquels ils se fondoyent. Jean ambassadeur des Eglises Orientales, allègue le passage de Moyse, Dieu a créé l'homme à son image : dont il conclud, Il faut donc avoir des images. Item, pource qu'il est escrit, Monstre-moy ta face, car elle est belle : un autre Evesque voulant prouver qu'on doit colloquer les images sur les autels, allègue la sentence de Jésus-Christ. Que nul n'allume une lampe pour la cacher sous un vaisseau. Un autre, pour prouver que le regard des images est utile, allègue ce verset du Pseaume, Seigneur, la clarté de ta face est imprimée sur nous. Un autre ameine ceste similitude, Que comme les Patriarches ont usé des sacrifices des Payens : aussi qu'au lieu des idoles d'iceux les Chrestiens doivent avoir des images. Ils font aussi venir à propos ce verset, Seigneur, j'ai aimé la beauté de ta maison. Mais sur tout ils donnent une exposition plaisante de ce qui est dit, Comme nous l'avons ony, nous l'avons veu : disans, qu'on ne cognoist pas Dieu seulement par ouïr sa parole, mais

aussi par le regard des images. Il y a une subtilité aussi fériale d'un autre Evesque nommé Théodore : Dieu, dit-il, est nommé merveilleux en ses Saints : et il est dit en un autre passage, Aux Saints qui sont en la terre : il faut donc contempler la gloire de Dieu aux images. J'ay si grand'honte certes de raconter telles vilénies, que je me déporte de passer outre.

45 Quand ce vient à parler de l'adoration, là ils ameinent comment Jacob a adoré Pharaon, et la verge de Joseph. Item, qu'il a dressé un tiltre pour l'adorer. Or, en ceste dernière allégation, non-seulement ils dépravent le sens de l'Ecriture, mais ils produisent à fausses enseignes ce qui ne se lit nulle part. Ils entassent puis après d'autres probations aussi convenables, comme quand il est dit, Adorer le scabeau de ses pieds. Item, Adorer en sa montagne sainte. Item, Tous les riches supplieront devant ta face. Si quelque'un par risée et moquerie vouloit faire jouer aux advocats des marmousets personnages de badins, il ne les pourroit faire parler plus sottement que font ces asniers. Mais encore pour faire la bonne bouche, Théodose, Evesque de Mire, conclud qu'on doit adorer les images, pource que son Archidiaere l'a ainsi songé : et le dit d'aussi grande assurance, comme si Dieu estoit descendu du ciel pour le révéler. Que maintenant les Papistes fassent parades de ce vénérable Concile, comme si ces badaux et resveurs ne se desnuoyent point de toute autorité, traitans si puérilement l'Ecriture, ou la deschirans d'une façon par trop meschante et détestable.

46 Je viens maintenant aux blasphèmes, lesquels c'est merveille qu'ils ayent osé desgorger, et plus que merveille, qu'il ne leur ait point esté contredit, et qu'il ne se soit trouvé gens qui leur crachassent au visage. Or il est bon, comme j'ay dit, que telle infamie soit découverte, non-seulement pour oster aux Papistes la couleur dont ils se fardent, faisant semblant que l'ancienneté est pour eux : mais afin que tous soyent admonestez de l'horrible vengeance de Dieu, laquelle est tombée sur ceux qui ont introduit les idoles. Théodose, Evesque d'Amora, anathé-

matize tous ceux qui ne veulent point qu'on adore les images. Un autre sien compagnon impute toutes les calamitez de Grèce et d'Orient, à ce qu'on ne les a point adorées. Ainsi voilà tous les Prophètes, Apostres et Martyrs damnez, lesquels n'ont peu adorer les images, veu qu'ils n'en avoyent nulles. Un autre dit, que si on fait parfum aux images de l'Empereur, qu'il en faut bien faire autant, pour le moins, à celles des Saints. Constance Evesque de Constance en Cypre, se desborde d'une fureur diabolique, protestant de faire aux images le mesme honneur et égal, qui est deu à la sainte Trinité : et quiconque refusera de le suivre, il l'anathématize, et l'envoye avec les Manichéens et Marcionites. Combien qu'il ne faut pas prendre cela comme l'opinion d'un seul

homme, car tous disent Amen après luy. Sur cela, Jean ambassadeur des Eglises Orientales, s'eschauffant en plus grande colère, prononce qu'il vaudroit mieux avoir tous les bordeaux du monde en une ville, que de rejeter le service des images. En la fin il est arresté d'un commun accord que les Samaritains sont pires que tous les hérétiques : mais que ceux qui rejettent les images sont encore pires que les Samaritains. Ayans si bien opiné et conclud, pour le dernier Proficiat, ils chantent un Jubilé à tous ceux qui ont l'image de Christ et lui offrent sacrifice. Où est maintenant ceste belle distinction de Latrerie et Dulie, sous ombre de laquelle ils pensent tromper Dieu et les hommes? Car le Concile sans rien excepter en donne autant aux simulachres qu'au Dieu vivant.

CHAPITRE XII.

Comment Dieu se sépare d'avec les idoles, afin d'estre entièrement servi luy seul.

4 Nous avons dit au commencement, que la cognoissance de Dieu n'est pas située en quelque froide spéculation : mais qu'elle attire avec elle le service d'iceluy. Nous avons aussi touché en passant, en quelle façon il est deument honoré : ce qui sera cy-après déclairé plus à plein, seulement je répète en brief pour ceste heure, toutes fois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne débat pas du nom ou tiltre pur, mais nous instruit aussi de ne pas transporter ailleurs ce qui ne compète qu'à la Divinité : dont il appert en quoy la vraye religion diffère d'avec les superstitions. Le mot Grec pour signifier service de Dieu, vaut autant comme Service bien réglé : en quoy on voit que les aveugles astonnans en ténèbres ont toujours eu ceste appréhension, qu'il falloit tenir certaines règles pour ne pas faillir, honorant Dieu à tors et à travers. Quant au mot de Religion, combien que Cicéron le déduise trèsbien du mot de Relire¹,

toutesfois la raison qu'il amaine est forcée et prise de trop loin, c'est que les serviteurs de Dieu ont tousjours reueu et diligemment médité ce qui estoit de faire. Or plustost j'estime que ce mot est opposé à la trop grande licence et excessive, que la pluspart du monde s'est permise, asçavoir de prendre à la volée tout ce qui luy venoit au-devant, mesme de voltiger légèrement çà et là. Religion donc emporte autant comme une retraite et discrétion meure et bien fondée, car la vraye piété, pour avoir certain arrest et ferme, se recueille en ses limites : comme il me semble que la Superstition a esté nommée, de ce qu'en ne se contentant pas de ce qui estoit ordonné de Dieu, elle a fait un amas superflu de choses vaines. Or laissant les mots à part, notons que de tous temps ce poinct a esté receu d'un accord, que la droite religion estoit corrompue et pervertie, quand on y mesloit des erreurs et faussetez. Dont nous pouvons recueillir, que tout ce que nous attendons par zèle inconsidéré n'est rien qui vaille : et que la couverture que

¹ De Natura deorum.

prétendent les superstitieux est frivole. Or combien que ceste confession soit en la bouche de chacun, on voit d'autre costé une vileine ignorance, en ce que les hommes ne se peuvent arrester à un seul Dieu, et n'ont nulle eslite en son service, comme desjà nous avons monstré. Or Dieu pour maintenir son droit, prononce qu'il est jaloux, et que si on le mesle parmi les dieux controuvez, il en fera rude vengeance. Après il détermine quel est son vray service, afin de tenir le genre humain en bride. Il comprend l'un et l'autre en sa Loy, quand en premier lieu il ordonne que les fidèles s'assujettissent à luy, le tenans pour législateur. Après il leur baille leur reigle, afin d'estre honoré selon sa volonté. Or pource que la Loy a diverses fins et usages, nous en traiterons en son lieu : pour ceste heure je ne touche que cest article, c'est que Dieu par icelle a voulu brider les hommes à ce qu'ils ne déclinent point à aucuns services vicieux et corrompus. Ce pendant retenons bien ce que j'ay dit, que Dieu est despouillé de son honneur, et que son service est violé, sinon que tout ce qui est propre à sa divinité luy soit laissé, pour résider en luy seul. Nous avons aussi à observer de quelles astuces la superstition se joue. Car elle ne nous fait pas tellement décliner à dieux estranges, qu'il semble advis que nous délaissions du tout le Dieu vivant, ou vueillons le réduire en nombre commun : mais en luy laissant le souverain degré, elle l'environne d'une multitude de petis dieux : entre lesquels elle partit sa vertu. Et ainsi la gloire de sa divinité est esparse çà et là, tellement qu'elle est toute dissipée. En ceste manière les anciens idolâtres, tant Juifs que Gentils, ont imaginé un Dieu souverain qui fust seigneur et père dessus tous : auquel ils ont assujeti un nombre infini d'autres dieux, ausquels ils attribuyoient le gouvernement du monde en commun avec iceluy. C'est ce qu'on a faict par cy devant des saints trespassez : car on les a exaltés jusques à les faire compagnons de Dieu, en les honorant comme luy, et invoquant, et leur rendant grâces de tous biens. Il ne nous semble pas avis

que la gloire de Dieu soit en rien obscurcie par ceste abomination, combien qu'elle en soit pour la plus grand' part supprimée et esteinte : sinon que nous avons quelque imagination qu'il a souveraine vertu par-dessus les autres : ce pendant estans déçus de tels entortillemens, nous sommes distraits après beaucoup de dieux divers.

2 Mesme c'est à ceste fin qu'on a inventé la distinction qu'on appelle de Latrerie et Dulie : à ce qu'on peust transférer l'honneur de Dieu aux Anges et aux morts sans péché. Car il est assez notoire que le service que les Papistes font à leurs saints, ne diffère en rien du service de Dieu : car ils adorent pareillement Dieu et les Saints : sinon que quand on les presse, ils ont ce subterfuge, de dire qu'en réservant à Dieu seul l'honneur de Latrerie, ils luy gardent le droit qui luy appartient. Or veu qu'il est question de la chose, non pas du mot, quel propos y a-il de se jouer en une chose de si grande importance? Mais encores que nous leur accordions cela, qu'auront-ils obtenu, sinon qu'ils honorent Dieu seul, et servent les saints? Car Latrerie en Grec, signifie autant qu'honneur : Dulie, est servitude. Et toutesfois ceste différence n'est pas toujours observée en l'Escriture. Mais le cas posé que ceste distinction fust perpétuelle : il reste d'enquérir que l'un et l'autre vaut Certes (comme nous avons dit) Dulie emporte servitude : Latrerie, honneur. Or nul ne doute que servir ne soit beaucoup plus qu'honorer : car il nous seroit souvent dur et fascheux de servir à ceux que nous ne refusons pas d'honorer. Ainsi ce seroit un partage inique, d'assigner aux Saints ce qui est le plus grand, et de laisser le moindre à Dieu. On répliquera que plusieurs des anciens docteurs ont usé de ceste distinction : mais que nous en peut-il chaloir, si chacun voit qu'elle est non-seulement impropre, mais du tout frivole?

3 Laisant là ces subtilitez, considérons la chose telle qu'elle est. Saint Paul réduisant en mémoire aux Galatiens quels ils avoyent esté devant qu'estre illuminés en la cognoissance de Dieu, dit qu'ils ont servi à ceux qui de nature

n'estoyent point dieux¹. Combien qu'il n'use point du mot de Latrie, leur superstition est-elle pourtant excusable? Certes il ne la condamne pas moins en luy imposant le nom de Dulie, que s'il exprimoit le nom de Latrie. Et quand Christ repousse la tentation de Satan de ce bouclier, disant qu'il est escrit, Tu adoreras le Seigneur ton Dieu²: il n'estoit pas question de Latrie; car Satan ne luy demandoit qu'une révérence, laquelle se nomme en Grec *Proscynesis*. Semblablement quand saint Jean est repris par l'Ange, de ce qu'il s'estoit agenouillé devant luy³: il ne nous faut pas imaginer que Jean fust si despourveu de sens, que de vouloir transporter à l'Ange l'honneur deu à un seul Dieu; mais pource qu'il ne se peut faire que l'honneur qui se fait par dévotion ne comprenne en soy quelque partie de la majesté de Dieu, saint Jean ne pouvoit adorer l'Ange sans frauder Dieu aucunement de sa gloire. Nous lisons assez souvent que les hommes ont esté adorez, mais c'estoit un honneur de civililé, qui concerne l'honnesteté humaine: mais la religion a un autre regard. Car si tost que par religion les créatures sont honorées, l'honneur de Dieu est d'autant profané. Nous voyons le semblable en Corneille le Centenier. Car il n'avoit point tant mal profité en la crainte et service de Dieu, qu'il ne luy attribuast à luy seul l'honneur souverain: parquoy s'enclinant devant saint Pierre, il ne le fait pas en intention de l'adorer au lieu de Dieu: toutesfois saint Pierre luy défend rigoureusement qu'il ne le face. Et pourquoy, sinon d'autant que les hommes ne sauront jamais si bien discerner en leur langage l'honneur de Dieu d'avec eeluy des créatures, qu'en adorant les

créatures par dévotion, ils ne ravissent de faict à Dieu ce qui luy est propre, pour le faire commun à qui il n'appartient pas? Parquoy, si nous désirons d'avoir un seul Dieu, souviene-nous qu'on ne doit oster de sa gloire tant petit que ce soit: mais que tout ce qui luy appartient luy doit estre gardé. A ceste raison Zacharie parlant de la réparation de l'Eglise, exprime notamment qu'il y aura non-seulement un seul Dieu, mais aussi que son nom sera un, pour monstre qu'il n'aura rien de commun avec les idoles⁴. Or nous verrons ailleurs en son ordre quel service Dieu demande: car il a déterminé par sa Loy ce qui est bon et droit, et par ce moyen a voulu astreindre les hommes à certaine norme, afin que chacun ne se donnast point congé de faire ce que bon luy sembleroit d'imaginer. Mais pource qu'il n'est pas expédient de charger les lecteurs en meslant plusieurs matières ensemble, je n'entre pas là pour le présent: qu'il nous suffise de savoir, quand les hommes attribuent aux créatures quelque service de religion ou piété, qu'ils commettent sacrilège. Au reste, la superstition a premièrement déifié le soleil, les estoilles, ou les idoles. Depuis l'ambition est survenue, laquelle a emparé les hommes mortels des despouilles qu'elle avoit ravies à Dieu, et par ce moyen a profané tout ce qui estoit de sainteté. Et combien que tousjours ce principe demuroit, d'honorer un souverain Dieu, toutesfois la coustume n'a pas laissé d'estre receue, de sacrifier à leurs petis dieux, aux esprits et aux hommes trespassez, tant sommes-nous enclins à ce vice, c'est de communiquer à une grande troupe ce que Dieu commande si estroitement luy estre réservé.

CHAPITRE XIII.

Qu'en l'Ecriture nous sommes enseignez dès la création du monde, qu'en une essence de Dieu sont contenues trois personnes.

4 Ce qui nous est montré en l'Ecriture, de l'essence de Dieu infinie et spi-

rituelle, est dit non-seulement pour renverser les folles resveries du populaire :

1) Gal. IV, 8.

2) Matth. IV, 10.

3) Apoc. XIX, 10.

4) Actes X, 25.

1) Zach. IV, 9.

mais doit aussi valoir à mettre sous le pied toutes subtilitez des Philosophes profanes. L'un d'entre eux a bien cuidoé avoir trouvé une sentence de bonne grâce, en disant, que Dieu est ce que nous voyons et ne voyons pas. Or en parlant ainsi, il imaginoit que la déité fust départie par tout le monde. Vray est que Dieu pour nous tenir en sobriété ne nous tient pas long propos de son essence : toutesfois, par les deux tiltres que nous avons récitez, il abat toutes ces lourdes resveries que les hommes conçoivent, et quant et quant réprime toute audace de l'esprit humain. Et de fait l'infinité de son essence nous doit espovanter, à ce que nous n'attentions point de le mesurer à nostre sens : et sa nature spirituelle nous doit retenir, pour ne rien spéculer de luy terrestre ou charnel. Et voilà pourquoy souvent il s'assigne son domicile au ciel. Car combien que selon qu'il est incompréhensible il remplisse aussi la terre. Toutesfois voyant que nos esprits, selon leur tardiveté, demeurent tousjours en bas, à bon droiet pour resveiller nostre paresse et stupidité il nous eslève par-dessus le monde : en quoy l'erreur des Manichéens est abatu, lesquels en mettant deux Principes, établissoient le diable à l'opposite de Dieu, comme s'il eust presque esté pareil. Car cela estoit dissiper et rompre l'unité de Dieu et restreindre son infinité. Et ce qu'ils ont bien osé abuser de quelque tesmoignage de l'Ecriture, a esté d'aussi lourde ignorance comme l'erreur a esté une resverie exécrationnelle. La secte appelée des Anthropomorphites, ont figuré Dieu corporel en leur sens, pource que l'Ecriture luy assigne souvent bouche, aureilles, des pieds et des mains : mais leur sottise est si badine que sans longue dispute elle s'escoule. Car qui sera l'homme de si petit esprit, qui n'entende que Dieu bégaye, comme par manière de dire, avec nous à la façon des nourrices pour se conformer à leurs petits enfans? Parquoy telles manières de parler n'expriment pas tant ric à ric quel est Dieu en soy, qu'elles nous en apportent une cognoissance propre à la rudesse de nos esprits : ce que l'Ecriture

ne peut faire qu'elle ne s'abaisse, et bien fort, au-dessous de la majesté de Dieu.

2 Mais encores nous trouverons là une autre marque spéciale, pour discerner Dieu d'avec les idoles. Car il se propose tellement pour un seul Dieu, qu'il s'offre pour estre contemplé distinct en trois personnes : lesquelles si nous ne regardons bien, il n'y aura qu'un nom vuide de Dieu, sans vertu ny effect, voltigeant en nos cerveaux. Or afin que nul ne songe un Dieu à trois testes, ou triple en son essence : ou bien qu'il ne pense que l'essence de Dieu, qui est du tout simple, soit partie et deschirée, il nous faudra ici chercher une briefve définition et facile, laquelle nous desveloppe de tout erreur. Au reste, pource qu'aucuns abbayent contre le mot de Personnes, comme s'il estoit inventé des hommes, voyons devant quelle raison ils ont de ce faire. Certes quand l'Apostre nomme Jésus-Christ Image vive de l'hypostase de son Père, il attribue à chacun d'eux quelque hypostase, en laquelle il diffère l'un d'avec l'autre. Or ce mot emporte subsistence qui réside en un seul Dieu. Ainsi de le prendre au lieu d'Essence, comme le font aucuns expositeurs, voulans dire que Jésus-Christ est comme une cire imprimée du seu de Dieu son Père, et par ce moyen représente sa substance : ce n'est pas seulement une sentence rude, mais du tout absurde. Car puis que l'essence de Dieu est simple, et ne reçoit aucun partage, celui qui l'a en soy, et non point par défluxion ou portion, mais d'une perfection entière, seroit dit improprement caractère et image de ce qu'il est. Mais pource que le Père, entant qu'il est distingué en sa propriété, s'est du tout exprimé en son Fils, non sans bonne raison il est dit qu'il a rendu en luy son hypostase notoire. A quoy s'accorde trèsbien ce qu'il adjouste tantost après, Qu'il est la splendeur de sa gloire. Parquoy nous tirons des mots de l'Apostre, qu'il y a une hypostase propre et appartenante au Père, laquelle toutesfois reluit en son Fils. Et de là aisément on peut recueillir quelle est l'hypostase du Fils, par laquelle il ressemble tellement à Dieu son Père, que ce n'est pas luy. Il y a une mesme raison au saint

Esprit : car nous aurons bien tost prouvé qu'il est Dieu, et toutesfois nous serons contraints de le tenir autre que le Père : laquelle distinction ne s'accorde pas à l'Essence, pource qu'on ne la peut faire variable, ne de plusieurs portions. Parquoy si nous adjoustons foy au dire de l'Apostre, il s'ensuivra qu'en un seul Dieu il y a trois hypostases. Et puis que les docteurs Latins ont voulu déclarer le mesme par le mot de Personnes, ce sera un chagrin, voire une opiniastreté trop excessive, de plaider d'une chose toute cognue et patente. J'ay desjà dit que le mot Grec emporte subsistence : et aucuns ont confondu le mot de Substance, comme si c'estoit tout un. Qui plus est, non-seulement les Latins ont eu ce mot de Personnes en usage, mais aussi les Grecs, pour mieux tester leur accord, l'ont familièrement employé en leurs escrits. Quoy qu'il en soit, encores qu'il y eust scrupule au mot, ils ne veulent dire qu'une seule chose.

3 Maintenant, quoy que les hérétiques abbayent, et d'autres opiniastres murmurent, qu'on ne doit recevoir un mot forgé à l'appétit des hommes : puis qu'ils ne nous peuvent arracher que trois sont nommez, dont chacun est entièrement Dieu, et toutesfois qu'il n'y a point trois dieux, n'est-ce pas une grande malice de réprover les mots, qui ne déclarent autre chose que ce qui est testifié en l'Ecriture? Ils allèguent qu'il vaudroit mieux non-seulement tenir nos sens enfermez entre les bornes de l'Ecriture, mais aussi nos langues, que de publier mots estranges, qui soyent semences de noises et dissensions. Car il advient en telle manière, qu'on languit en combat de paroles, que la vérité en attercant est perdue, et la charité destruite. Mais s'ils nomment mots estranges tous ceux qui ne se peuvent trouver syllabe à syllabe en l'Ecriture, ils nous imposent une dure condition : veu qu'en ce faisant ils condamnent toutes prédications qui ne sont composées mot à mot de l'Ecriture. S'ils estiment mots estranges, ceux qui ont esté curieusement inventez, et se défendent superstitieusement, faisans plus à contention qu'à édification, lesquels ont usurpé sans

nécessité et sans fruit, et dont il se suscite quelque offense entre les fideles, ou bien qui nous pourroyent retirer de la simplicité de l'Ecriture : j'approuve grandement leur sobriété. Car j'estime qu'il ne nous faut point parler de Dieu avec moindre révérence que penser de sa majesté : veu que tout ce que nous en pensons de nous-mesmes, n'est que folie : et tout ce que nous en pouvons parler est sans bonne saveur. Néanmoins il nous faut icy garder quelque moyen. Bien est vray qu'il nous faut prendre de l'Ecriture la règle tant de nos pensées que de nos paroles, à laquelle nous rapportions et toutes les cogitations de nostre esprit, et toutes les paroles de nostre bouche. Mais qui est-ce qui nous empeschera d'exposer par mots plus clairs les choses qui sont obscurément monstrées en l'Ecriture, moyennant que ce que nous dirons serve à exprimer fidèlement la vérité de l'Ecriture, et que cela se face sans trop grande licence, et pour bonne occasion? Nous avons journallement exemples de cela. Et que sera-ce, quand il sera prouvé que l'Eglise a esté contrainte d'user de ces vocables de Trinité et de Personnes? Si lors aucun les réproove sous ombre de nouveauté, ne pourra-on pas juger qu'il ne peut porter la lumière de vérité? asçavoir d'autant qu'il n'y a peu rien reprendre, sinon une plus claire explication de ce qui est compris en l'Ecriture?

4 Or ceste nouveauté de mots (si ainsi se doit appeler) est lors principalement nécessaire, quand il faut maintenir la vérité contre les calomnieurs, qui la renversent en tergiversant. Ce que nous n'expérimentons aujourd'huy que trop, ayans grande difficulté à convaincre les ennemis de la vérité : d'autant que se virans çà et là comme serpens, ils trouvent manière d'eschapper, sinon qu'on les presse de près, et quasi qu'on les tiende en serre. En ceste manière les Anciens estans inquiétez par divers combats de mauvaises doctrines, ont esté contrains d'expliquer facilement et familièrement ce qu'ils sentoient : afin de ne laisser aucun subterfuge aux meschans, ausquels toute obscurité de paroles eust esté comme

cachette pour couvrir leurs erreurs. Arius confessoit Jésus-Christ estre Dieu et Fils de Dieu, pource qu'il ne pouvoit résister à tant de tesmoignages de l'Escriture : et comme s'estant acquitté, faisoit semblant de consentir avec les autres : mais ce pendant il ne laissoit pas de dire que Christ avoit esté créé, et qu'il avoit eu commencement comme les autres créatures. Les anciens Pères, pour retirer ceste cautele malicieuse hors de ses ténèbres, ont passé outre, et ont déclaré Christ estre Fils éternel de Dieu, et d'une mesme substance avec son Père : lors est venue en avant l'impiété des Arriens, en ce qu'ils n'ont peu porter ceste doctrine, mais l'ont eue en exécration. Que si du commencement ils eussent confessé sans feintise Jésus-Christ estre Dieu, ils n'eussent point nié son essence divine. Qui sera celuy qui osera accuser les bons Pères, comme convoiteux de noises et dissensions : d'autant que pour un petit mot ils se sont tellement eschauffez en combat, jusques à troubler la tranquillité de l'Eglise ? Mais ce petit mot monstroit la différence entre les vrais Chrestiens et les hérétiques. Sabellius vint puis après en avant, lequel disoit ces vocables de Père, Fils et saint Esprit, estre de nulle importance, et n'avoit nulle propriété ou signification, sinon celle qu'ont les autres titres de Dieu. Si on venoit à disputer, il recognoissoit le Père estre Dieu, le Fils pareillement et le S. Esprit : mais puis après il trouvoit une eschappatoire, qu'il n'avoit autre chose confessé que s'il eust appellé Dieu, Bon, Sage, Puissant, etc. Et ainsi retournoit à une autre chanson, que le Père estoit le Fils, et le Fils le S. Esprit, sans aucune distinction. Ceux qui avoyent en ce temps-là l'honneur de Dieu recommandé, pour abatre la malice de cest homme contredisoient, remonstrans qu'il faut cognoistre trois propriétés en un seul Dieu. Et pour se garnir de simple vérité et ouverte contre ses cavillations et son astuce oblique, affermoient qu'il y a trois personnes résidentes en un Dieu : ou bien, qui vaut autant, Qu'en une seule essence divine, il y a Trinité de personnes.

5 Si donc ces noms n'ont pas esté in-

ventez témérairement, il nous faut garder d'estre rédarguez de témérité si nous les rejettons. Je voudroye qu'ils fussent ensevelis, moyennant que ceste foy fust en tout le monde : le Père, le Fils, et le S. Esprit estre un seul Dieu, et toutesfois que le Fils n'est point le Père, ne l'Esprit n'est point le Fils, mais qu'il y a distinction de propriété. Au reste, je ne suis pas si rude et extrême, de vouloir susciter de grands combats pour les simples mots : car j'apperceoy que les anciens Pères, combien qu'ils s'estudient de parler fort révéremment en cest endroit, ne conviennent point ensemble par tout : et mesmes qu'aucuns d'eux ne parlent point tousjours en mesme manière. Car quelles sont les locutions et formes de parler des conciles, que saint Hilaire excuse ? Quelle hardiesse de parler prend aucunesfois saint Augustin ? Quelle différence y a-il entre les Grecs et les Latins ? Mais un exemple seul suffira, pour monstreceste variété. Les Latins pour interpréter le mot Grec, *Homousios*, ont dit que le Fils estoit consubstantiel au Père : signifians qu'il estoit d'une mesme substance : et ainsi ils ont pris Substance pour Essence. Pourtant saint Hierome, escrivant à l'Evesque de Rome Damasus, dit que c'est un sacrilège de mettre trois substances en Dieu. Or on trouvera plus de cent fois en saint Hilaire ceste sentence, qu'il y a trois substances en Dieu. Touchant du mot *Hypostase*, quelle difficulté en fait saint Hierome ? Car il soupçonne qu'il y a du venin caché quand on dit qu'il y a en Dieu trois Hypostases. Que si quelqu'un en use en bon sens et droit, si dit-il que c'est une forme de parler impropre : si toutesfois il parle sans feintise : et non plus tost pour la haine qu'il portoit aux Evesques d'Orient il tasche de propos délibéré de les charger de calomnie. Tant y a que ce n'est pas fait honnestement à luy d'affirmer que le mot d'*Usie* en Grec n'est autre chose qu'*Hypostase*, ce qu'on peut rédarguer par l'usage commun. Saint Augustin est bien plus modeste et humain¹, lequel en confessant que ce nom d'*Hypostase* en

1) *De Trinit.*, lib. V, cap. VIII et IX.

tel sens est nouveau entre les Latins, toutesfois non-seulement il laisse aux Grecs leur façon de parler, mais aussi il supporte les Latins qui les ont ensuivis. Et mesme Socrates historien Ecclesiastique, au livre sixième de l'histoire qu'on appelle Tripartite, estime que ç'ont esté gens ignorans, qui en ont usé les premiers en ceste signification. Et de faict, saint Hilaire reproche pour un grand crime aux hérétiques, que par leur témérité il est contraint de submettre au péril de la parole humaine les choses qui se doyyent contenir dedans le cœur¹: ne dissimulant point que cela est entreprendre choses illicites, présumer choses non concédées, exprimer choses inénarrables. Un peu après il s'excuse qu'il est contraint de mettre en avant nouveaux vocables. Car après qu'il a mis les noms naturels, le Père, le Fils et le saint Esprit, il adjoute que tout ce qu'on peut chercher d'avantage est par-dessus toute éloquence, par-dessus l'intelligence de nostre sens, et la conception de nostre entendement. Et en un autre passage², il estime les Evesques de Gaule bien heureux, de ce qu'ils n'avoient ne forgé ne receu, ne mesmes cognu autre confession que la première et la plus simple qui avoit esté baillée à toutes les Eglises, depuis le temps des Apostres. L'excuse que fait saint Augustin est assez semblable, asçavoir que la nécessité a comme par force arraché ce mot pour la povreté et défaut du langage humain en chose si haute : non pas pour exprimer du tout ce qui est en Dieu, mais pour ne point taire comment le Père, le Fils et le saint Esprit sont trois. Ceste modestie des saints Pères nous doit esmouvoir à ce que nous ne soyons par trop rigoureux à condamner incontinent tous ceux qui ne se voudront arrester à nostre guise de parler, moyennant qu'ils ne le facent point ou par orgueil et insolence, ou par finesse et malice : mais plustot que de leur costé ils considèrent quelle nécessité nous contraint de parler ainsi, à ce qu'eux-mesmes s'accoustument petit à petit à ce qui est expédient. Aussi quand

d'un costé il faut résister aux Arriens, de l'autre aux Sabelliens, ils sont maris qu'on coupe la broche à telles gens pour ne les point laisser tergiverser, qu'ils se donnent garde qu'on ne soupçonne qu'ils leur favorisent et sont leurs disciples. Arrius a confessé que Christ estoit Dieu : mais il gergonnoit en cachette qu'il avoit esté fait, et avoit commencement : aussi confessant qu'il estoit un avec le Père, il souffloit en l'oreille de ses disciples, qu'il y estoit uni comme les autres fideles combien que ce fust de privilège singulier. En nommant Christ consubstantiel, on oste la masque à ce trompeur qui se desguise : et toutesfois ce ne sera rien adjouster à l'Escriture. Sabellius nioit que les noms de Père, de Fils, et de saint Esprit emportassent aucune distinction, et ne pouvoit souffrir qu'on dist que ce sont trois, qu'il ne calomniast qu'on faisoit trois dieux. Or en disant qu'il y a trinité de personnes en une essence, on ne dit rien qui ne soit compris en l'Escriture, et réprime-on le babil de ce calomniateur. Or s'il y en a quelques-uns tant scrupuleux qui ne puissent recevoir ces noms : toutesfois nul d'eux en despit qu'il en ait ne pourra nier quand l'Escriture parle d'un Dieu, qu'il ne fale entendre unité de substance : quand elle dit que le Père, le Fils et le saint Esprit sont trois, qu'elle ne dénote trois personnes en ceste Trinité. Quand cela sera confessé sans astuce, il ne nous doit chaloir des mots. Mais j'ay expérimenté de long temps et plusieurs fois, que ceux qui s'acharnent à débatre tant des mots, nourrissent quelque venin caché : tellement qu'il vaut mieux les piquer de propos délibéré, que parler obscurément en faveur d'eux.

6 Au reste, en laissant la dispute des mots, je commenceray à traiter de la chose. En premier lieu j'appelle Personne, une résidence en l'essence de Dieu, laquelle estant rapportée aux autres, est distincte d'avec icelles d'une propriété incommunicable. Or ce mot de Résidence doit estre pris en autre sens que celui d'Essence. Car si la Parole estoit simplement Dieu, et n'avoit point quelque chose propre, saint Jean eust mal dit

1) De Trinit., lib. II.

2) Des Conciles.

que toujours elle a esté en Dieu¹. Quand il adjouste puis après qu'elle est mesme Dieu, il entend cela de l'Essence unique. Mais puis qu'elle n'a peu estre en Dieu sinon résidente au Père, en cela se montre la subsistence dont nous parlons : laquelle combien qu'elle soit conjointe d'un lien inséparable avec l'Essence, toutesfois elle a une marque spéciale pour en estre distinguée. J'ai dit aussi que chacune des trois résidences, ou subsistences, estant rapportée aux autres, est distincte de propriété. Or icy ce mot de Rapporter ou Comparer, est notamment exprimé, pource qu'en faisant mention simple de Dieu, et sans rien déterminer par spécial, ce nom ne convient pas moins au Fils, et au saint Esprit, qu'au Père : mais quand on fait comparaison du Père avec le Fils, chacun est discerné par sa propriété. Tiercement j'ay adjouste, que ce qui est propre à un chacun n'est point communicable aux autres : pource que tout ce qui est attribué au Père pour marque de distinction, ne peut compéter au Fils, ne luy estre transféré. Au reste, la définition de Tertullien ne me desplaist pas, moyennant qu'elle soit prise en bon sens, c'est qu'il nomme la trinité des personnes une disposition en Dieu, ou un ordre qui ne change rien de l'unité de l'essence².

7 Toutesfois devant que passer outre, nous avons à prouver la déité du Fils et du saint Esprit, puis après nous verrons comment ils diffèrent l'un d'avec l'autre. Quand l'Escriture fait mention de la Parole éternelle de Dieu, ce seroit une bestise trop lourde d'imaginer une voix qui s'escoule et s'esvanouisse, ou laquelle se jette en l'air, pour sortir hors de Dieu : comme les Prophéties et toutes les révélations qu'ont eues les anciens Pères. Mais plustost ce mot de Parole signifie une sagesse résidente en Dieu, dont toutes révélations et Prophéties sont procédées. Car tesmoin saint Pierre, les anciens Prophètes n'ont pas moins parlé par l'Esprit de Christ que les Apostres³, et ceux qui après ont porté la doctrine de salut. Or pource que Christ n'estoit

pas encores manifesté, il est nécessaire d'entendre que ceste Parole a esté engendrée du Père devant tous siècles. Que si l'Esprit duquel les Prophètes ont esté organes a esté l'Esprit de la Parole, de là nous concluons infalliblement que la Parole est vray Dieu, ce qu'aussi Moïse monstre assez clairement en la création du monde⁴, mettant toujours la Parole en avant ; car à quel propos récite-il expressément que Dieu en créant chacune partie du monde a dit que cela ou cela soit fait, sinon afin que la gloire de Dieu, qui ne se peut sonder, nous reluise en son image ? Les gaudisseurs et babillars pourront bien en se jouant amener une eschappatoire, que la Parole est là prise pour commandement : mais les Apostres nous sont bien meilleurs expositeurs, lesquels disent que le monde a esté créé par le Fils⁵, et qu'il soutient toutes choses par sa Parole vertueuse : où nous voyons que la Parole signifie le commandement du Fils, lequel en autre sens s'appelle la Parole essentielle et éternelle du Père. Pareillement ce que dit Salomon n'est pas obscur à toutes gens de sain entendement et modeste : c'est que la sagesse a esté engendrée de Dieu devant les siècles, et qu'elle a présidé en la création de toutes choses³. Car d'imaginer quelque commandement de Dieu temporel, cela seroit sot et frivole, veu que dés lors Dieu a voulu monstrier son conseil arresté et perpétuel, et mesme quelque chose plus cachée. A quoy tend aussi le dire de nostre Seigneur Jésus, Mon Père et moy sommes toujours en œuvre jusques icy⁴. Car en affirmant que dès le commencement du monde il a toujours ouvré avec son Père, il déclare plus à plein ce que Moïse avoit touché en brief. Nous voyons doncques que Dieu a tellement parlé en créant le monde, que la Parole a aussi besogné de sa part, et que par ce moyen l'ouvrage est commun. Mais ce que saint Jehan en dit est encores plus clair, c'est que la Parole qui dès le commencement estoit en Dieu⁵, est la cause et origine de toutes choses, ensemble avec Dieu le

1) Jean I, 1.

2) *Lib. contra Praxeam.*

3) 2 Pierre I. 21.

1) Gen. I.

2) Hébr. I, 2.

3) Ecclésiastique XXIV, 14.

4) Jean V, 17

5) Jean I, 3.

Père : car par cela il attribue une essence permanente à la Parole, et luy assigne encores quelque chose de particulier, et monstre comment Dieu en parlant a esté créateur du monde. Parquoy combien que toutes révélations issues de Dieu soyent à bon droit intitulées sa Parole, si faut-il toutesfois mettre en degré souverain ceste Parole essenceielle, qui est la source de toutes révélations, et tenir pour résolu qu'elle n'est sujette à nulle variété, et demeure tousjours une et immuable en Dieu, voire mesmes est Dieu.

8 Aucuns chiens groignent en cest endroit, et pource qu'ils n'osent ouvertement ravir à Jésus-Christ sa divinité, ils luy desrobent son éternité en cachete. Car ils disent que la Parole a commencé d'estre lors que Dieu a ouvert sa bouche sacrée en la création du monde. Mais c'est trop inconsidérément parlé, de mettre quelque nouveauté en la substance de Dieu. Vray est que les noms qui concernent l'ouvrage extérieur de Dieu, ont commencé de luy estre attribuez selon que l'œuvre a esté en estre, (comme quand il est appelé Créateur du ciel et de la terre) mais la foy ne reconnoist et ne peut souffrir aucun nom, signifiant qu'il soit survenu à Dieu quelque chose en soy-mesme. Car si rien de nouveau luy estoit advenu comme d'ailleurs, ce que saint Jaques dit seroit renversé, Tout don parfait vient d'en haut, descendant du Père de lumière, auquel n'y a point de changement, ny ombre tournant¹. Ce n'est pas doncques chose supportable de bastir par fantasie quelque commencement en la Parole, qui a tousjours esté Dieu, et depuis Créateur du monde. Ils pensent arguer subtilement, disans que Moysse en récitant que Dieu a parlé, signifie qu'au paravant il n'y avoit en luy nulle parole : mais il n'y a rien plus sot que cela. Car si quelque chose est manifestée en certain temps, ce n'est pas à dire que desjà elle ne fust. Je conclu bien d'une autre façon : c'est puis qu'en la mesme minute que Dieu a dit que la lumière soit faite, la vertu de la Parole est sortie et s'est monstrée,

il falloit bien qu'elle fust auparavant¹. Si on demande le terme, on n'y trouvera nul commencement : car aussi Jésus-Christ ne limite pas certain temps en ceste sentence, Père glorifie ton Fils, de la gloire que j'ay possédée en toy devant que les fondemens du monde fussent assis²; et saint Jehan n'a pas oublié de monstre cela en l'ordre qu'il tient : car devant que venir à la création du monde, il dit que dès le commencement la Parole estoit en Dieu. Je conclu donc de rechef, que la Parole estant conceue de Dieu devant tous temps, a tousjours résidé en luy : dont son éternité, sa vraye essence, et sa divinité s'approuve très bien.

9 Or combien que je ne touche point encores à la personne du Médiateur, pource que jediffère d'en traiter jusques au passage de la Rédemption : toutesfois pource que ce poinct doit estre sans contredit résolu entre tous, que Jésus-Christ est ceste mesme Parole revestue de chair, les tesmoignages qui conferment la divinité de Jésus-Christ conviendront bien à ce propos. Quand il est dit au Pseaume XLV, O Dieu ton throne est perpétuel et à jamais : les Juifs tergiversent, disant que le nom d'Elohim qui est là mis, convient aussi aux Anges et à toutes hautes dignitez; mais je respon qu'il n'y a lieu semblable en l'Escriture, où le saint Esprit dresse un throne éternel à quelque créature que ce soit : car celuy duquel il est parlé non-seulement est nommé Dieu, mais aussi dominateur à jamais. D'avantage ce mot d'Elohim n'est jamais attribué à nul sans queue, comme Moysse est bien appelé le Dieu de Pharaon³. Les autres exposent, Ton throne est de Dieu : ce qui est trop froid et contraint. Je confesse que tout ce qui est excellent se nomme divin : mais il appert par le fil du texte que cela seroit dur et forcé en ce passage : mesme qu'il n'y peut convenir. Mais encores que l'opiniastreté de telles gens ne se puisse vaincre, ce qu'Isaïe met en avant Jésus-Christ comme Dieu ayant souverain pouvoir, n'est pas obscur. Voicy, dit-il, le nom dont il sera

1) Jacq. I, 17.

1) Gen. I, 5.

2) Jean XVII, 5.

3) Ex. VII, 1.

appelé, Le Dieu fort, et Père du siècle advenir¹, etc. Les Juifs répliquent encores icy, et renversent la lecture des mots, Voicy le nom duquel le Dieu fort et Père du siècle advenir l'appellera. Ainsi ils retranchent à Jésus-Christ tout ce qui est là dit de luy, en ne luy laissant que le tiltre de Prince de paix. Mais je vous prie, dequoy eust-il servi d'avoir entassé un si grand amas de tiltres en les attribuant au Père, veu qu'il n'est question que de l'office et des vertus de Jésus-Christ, et des biens qu'il nous a apportez? Ainsi l'intention du Prophète n'est que de l'emparer des marques qui édifient nostre foy en luy. Il n'y a doneques nulle doute qu'il ne soit par mesme raison yci appelé le Dieu fort, qu'un peu au paravant Immanuel. Mais on ne sauroit rien chercher de plus clair que le passage de Jérémie, où il prononce que le germe de David sera appelé le Dieu de nostre justice². Car puis que les Juifs mesmes enseignent que les autres noms de Dieu sont comme tiltres, et que cestuy-cy dont use le Prophète, lequel ils tiennent ineffable, est substantif, exprimant seul son essence : de là je conclu que le Fils est le seul Dieu et éternel, qui affirme en l'autre passage qu'il ne donnera point sa gloire à autre³. Les Juifs cherchent aussi icy une eschappatoire : c'est que Moÿse a imposé le mesme nom à l'autel qu'il avoit dressé, et Ezéchiel à la nouvelle Jérusalem. Mais qui est-ce qui ne voit que cest autel-là estoit dressé pour mémorial que Dieu avoit exalté Moÿse? et que Jérusalem n'est pour autre cause intitulée du nom de Dieu, sinon d'autant qu'il y réside? car voilà comment parle le Prophète : Voici d'oresnavant le nom de la cité, Dieu est là⁴. Les mots de Moÿse n'emportent sinon qu'il a imposé nom à l'autel, l'Eternel est ma hauteur⁵. Il y a plus grand débat d'un autre passage de Jérémie, où ce mesme tiltre est transporté à Jérusalem, Voici, dit-il, le nom dont on l'appellera, L'Eternel nostre justice⁶. Mais tant s'en faut que ce tesmoignage obscurcisse

la vérité, laquelle je défen icy, que plustost il ayde à la confermer. Car comme ainsi soit que Jérémie au paravant eust testifié que Jésus-Christ est le vray Dieu éternel, il adjouste que l'Eglise sentira tant au vif cela estre vray, qu'elle se pourra glorifier du nom mesme. Parquoy au premier passage la source et cause de la justice est mise en la personne de Jésus-Christ : ce qui ne peut compéter qu'à Dieu : au second l'effect est adjouisté.

40 Si cela ne contente les Juifs, je ne voy point par quelles cavillations ils puissent effacer ce que tant souvent en l'Escriture le Dieu éternel est proposé en la personne d'un Ange. Il est dit qu'un Ange est apparu aux saints Pères¹. Cest Ange-là s'attribue le nom de Dieu éternel. Si quelqu'un réplique que c'est au regard de la charge qui luy a esté commise : ce n'est pas soudre la difficulté; car un serviteur ne souffriroit jamais qu'on luy offrist sacrifice, pour ravir à Dieu l'honneur qui luy appartient. Or l'Ange après avoir refusé de manger du pain, commande d'offrir sacrifice à l'Eternel²; et puis il prouve de fait que c'est luy-mesmes. Parquoy Manuah et sa femme cognoissent par ce signe, qu'ils n'ont pas seulement veu un Ange, mais Dieu : dont ils s'escrient, Nous mourrons : car nous avons veu Dieu. Et quand la femme respond, Si l'Eternel nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas receu l'offerte de nostre main³: en cela certes elle confesse que celui qui avoit esté nommé Ange est vray Dieu. Qui plus est, la response de l'Ange en oste toute question, Pourquoi m'interrogues-tu de mon nom, qui est admirable⁴? Et d'autant plus est détestable l'impiété de Servet, quand il a osé dire, que jamais Dieu ne s'est manifesté aux saints Pères, mais qu'au lieu de luy ils ont adoré un Ange. Plustost suyons ce que les saints docteurs ont interprété, que cest Ange souverain estoit la Parole éternelle de Dieu, laquelle commençoit desjà de faire office de Médiateur. Car combien que le Fils de Dieu ne fust pas encore revestu de chair, tou-

1) Is. IX, 5.

2) Jér. XXIII, 6.

3) Is. XLII, 8.

4) Ezéch. XLVIII, 35.

5) Ex. XVII, 15.

6) Jér. XXXIII, 16.

1) Jug. VI, VII.

2) Jug. XIII, 16.

3) Au mesme lieu, XXII, XXIII.

4) Au mesme lieu, XVIII.

tesfois il est de tout temps descendu en terre pour approcher plus familièrement des fidèles. Ainsi telle communication luy a donné le nom d'Ange, et ce pendant il a retenu ce qui estoit sien, asçavoir d'estre le Dieu de gloire incompréhensible. Et c'est ce que signifie Osée, lequel après avoir raconté la luitte de Jacob avec l'Ange, dit, L'Eternel Dieu des armées, l'Eternel est son mémorial et son nom¹. Servet abbaye yci, que c'est d'autant que Dieu avoit pris la personne d'un Ange; voire, comme si le Prophète ne confermoit pas ce qui avoit desjà esté dit par Moÿse, Pourquoi l'enquiers-tu de mon nom? Et la confession du saint Patriarche déclare assez, que ce n'estoit pas un Ange créé, mais le Dieu auquel réside toute perfection de majesté souveraine, quand il dit, J'ai veu Dieu face à face². A quoy s'accorde le dire de saint Paul, que le Christ a esté le conducteur du peuple au désert³. Car combien que le temps auquel il se devoit abaisser et assujétir, ne fust encores venu : toutesfois il a dés lors proposé quelque figure de l'office auquel il estoit destiné. D'avantage si on poise bien et sans contention ce qui est contenu au second chapitre de Zacharie, l'Ange qui envoie l'autre Ange est tantost après déclaré le Dieu des armées, et tout pouvoir souverain luy est attribué. Je laisse force tesmoignages auxquels nostre foy se peut seurement reposer, combien que les Juifs n'en soyent point esmeus; car quand il est dit en Isaïe, Voici c'est cestuy-cy qui est nostre Dieu, c'est l'Eternel, nous espérons en luy, et il nous sauvera⁴: toutes gens de sens rassis voyent qu'il est notamment parlé du Rédempteur, lequel devoit sortir pour le salut de son peuple: et ce que par deux fois il est montré comme au doigt ne se peut rapporter qu'à Christ. Il y a un passage en Malachie encores plus clair, quand il promet que le dominateur qu'on attendoit, viendra en son temple⁵. Il est tout notoire que le temple de Jérusalem n'a jamais esté dédié qu'au seul et souverain Dieu : et

toutesfois le Prophète en donne la maîtrise et possession à Jésus-Christ; dont il s'ensuit qu'il est le mesme Dieu qui a tousjours esté adoré en Judée.

44 Le nouveau Testament est plein de tesmoignages infinis : et pourtant il me faut plustost mettre peine d'eslire les plus propres, que de les assembler tous. Or combien que les Apostres ayent parlé de Jésus-Christ depuis qu'il est apparu en chair pour Médiateur : néanmoins tout ce que j'amèneray conviendra très bien à prouver sa Dité éternelle. Pour le premier, c'est un poinct bien à noter, que tout ce qui avoit esté prédit du Dieu éternel, les Apostres l'appliquent à Jésus-Christ, disans qu'il a esté accompli en luy, ou le sera. Comme quand Isaïe dit, que le Dieu des armées sera en pierre de scandale, et en rocher d'achoppement à la maison de Juda et d'Israël¹ : saint Paul déclare que cela a esté accompli en Jésus-Christ; enquoy il monstre quant et quant qu'il est le Dieu des armées². Pareillement en un autre passage, Il nous faut, dit-il, tous comparoistre devant le siège judicial de Christ : car il est escrit, Tout genouil se ployera devant moy, et toute langue jurera en mon nom³. Puis que Dieu parle ainsi de soy en Isaïe, et que Christ monstre par effect que cela lui convient : il s'ensuit bien qu'il est ce Dieu mesme duquel la gloire ne peut estre donnée à autrui. Autant en est-il de ce qu'il allègue du Pseaume en l'Épistre aux Ephésiens, Dieu montant en haut a mené ses ennemis captifs⁴. Car il veut monstre que ceste ascension avoit seulement esté figurée en ce que Dieu avoit desployé sa vertu pour donner victoire à David contre les Payens, et qu'elle s'est monstrée plus à plein en Jésus-Christ. Suyvant cela saint Jehan tesmoigne que c'estoit la gloire du Fils de Dieu qui apparut à Isaïe : combien que le Prophète dit que c'estot la majesté du Dieu vivant⁵. Outreplus, il n'y a nulle doute que les passages que cite l'Apostre en l'Épistre aux Hébreux, n'appartiennent qu'au seul Dieu : asçavoir, Sei-

1) Osée XII, 6.

2) Gen. XXXII, 29, 30.

3) 1 Cor. X, 4.

4) Is. XXV, 9.

5) Malach. III, 1.

1) Is. VII, 14.

2) Rom. IX, 33.

3) Rom. XIV, 10; Is. XLV, 23.

4) Ephés. IV, 8; Ps. LXXIII, 18.

5) Jean XII, 41; Es. VI, 1-5.

gneur, tu as fondé dès le commencement le ciel et la terre. Item, adorez-le, vous tous ses Anges¹. Combien que ces tiltres soyent pour honorer la majesté de Dieu : toutesfois de les appliquer à Jésus-Christ, ce n'est point en abuser : car c'est chose notoire que tout ce qui est là prédit a esté accompli en luy seul. C'est luy qui s'est mis en avant pour faire miséricorde à Sion. C'est luy qui a pris possession de tous peuples et de toutes régions du monde, en dilatant son Royaume partout. Et pourquoy saint Jehan eust-il douté d'attribuer la majesté de Dieu à Jésus-Christ, ayant affermé au commencement de son Evangile, qu'il estoit Dieu éternel²? Pourquoy eust craint saint Paul de le colloquer au throne de Dieu, ayant si clairement auparavant parlé de sa Divinité, en disant qu'il est le Dieu béni éternellement³? Et afin que nous voyons comment il persévère constamment en ce propos, en un autre lieu il dit qu'il est Dieu manifesté en chair. S'il est le Dieu béni éternellement, c'est celuy auquel en un autre passage le mesme Apostre enseigne que toute gloire est duee⁴. Ce que de fait il monstre ouvertement, escrivant que Jésus-Christ, entant qu'il avoit la gloire de Dieu, n'eust point estimé rapine de se faire égal à Dieu : mais qu'il s'est voulu anéantir⁵. Et afin que les meschans ne murmurassent que ce fust quelque Dieu fait à haste, saint Jehan passe outre, disant qu'il est le vray Dieu et la vie éternelle⁶. Combien toutesfois qu'il nous doit suffire, quand nous entendons qu'il est nommé Dieu : principalement par la bouche de saint Paul, qui ouvertement dénonce qu'il n'y a point plusieurs dieux, mais un seul : Combien, dit-il, qu'on renomme plusieurs dieux au ciel et en la terre, nous n'avons toutesfois qu'un seul Dieu, duquel sont toutes choses⁷. Quand nous oyons de luy-mesme que Dieu a esté manifesté en chair : que Dieu a acquis son Eglise par son sang⁸ : pourquoy imaginerions-nous un second Dieu, lequel il ne recognoist point?

Finalemēt, c'est chose certaine que tous les fidèles ont eu ce mesme sentiment. Certes saint Thomas confessant qu'il est son Dieu et son Seigneur, déclare qu'il est le Dieu unique qu'il avoit toujours adoré¹.

42 D'avantage, si nous estimons sa divinité par ses œuvres, lesquelles luy sont attribuées en l'Escriture : elle apparoyra encore plus clairement ; car en ce qu'il dit, que depuis le commencement jusques à ceste heure il a toujours ouvré avec son Père : les Juifs, combien qu'ils fussent autrement bien stupides, entendirent bien que par cela il s'attribuoit la puissance de Dieu. Et à ceste cause, comme dit saint Jehan, cherchoyent plus que devant de le meurtrir : veu que non-seulement il violoit le Sabbat, mais se portoit pour Fils de Dieu, se faisant égal à Dieu². Quelle sera donc nostre stupidité, si nous ne cognoissons que sa divinité est en ce passage plénement certifiée? Et de vray, gouverner le monde par sa providence et vertu, tenir toutes choses à son commandement (ce que l'Apostre dit luy appartenir) ne convient qu'au seul Créateur³. Et non seulement l'office de gouverner le monde luy compète communément avec le Père, mais tous autres offices qui ne peuvent estre transférez à créature aucune. Le Seigneur dénonce par le Prophète, Ce suis-je, ce suis-je, Israël, qui efface tes iniquitez à cause de moy⁴. En suyvant ceste sentence, les Juifs pensoyent que Jésus-Christ faisoit injure à Dieu, prenant l'autorité de remettre les péchez. Mais luy au contraire, non-seulement de paroles maintint ceste puissance à soy, ains l'approuva par miracle⁵. Nous voyons donc que non-seulement le ministère de remettre les péchez est par devers Jésus-Christ, mais aussi la puissance, laquelle Dieu a une fois dénoncée devoir demeurer à soy éternellement. Quoy? de savoir et entendre les secrètes pensées des cœurs des hommes, n'est-ce pas le propre d'un seul Dieu⁶? Or est-il ainsi que cela a esté en Jésus-Christ : dont sa divinité est démontrée.

1) Hébr. I, 10; 6.

2) Jean I, 1, 14.

3) 1 Cor. V, 10; Rom. IX, 5.

4) 1 Tim. VI, 16.

5) Phil. II, 6.

6) 1 Jean V, 20.

7) 1 Cor. VIII, 5.

8) 1 Tim. III, 16; Act. XX, 28.

1) Jean XX, 28.

2) Jean V, 17.

3) Hébr. I, 3.

4) Is. XLIII, 25.

5) Matth. IX, 6.

6) Matth. IX, 4.

43 Quant aux miracles, elle y est approuvée quasi à l'œil. Car combien que les Prophètes et Apostres en ayent fait de semblables, toutesfois il y a grande différence en ce qu'ils ont esté seulement ministres des dons de Dieu : Jésus-Christ a eu en soy-mesme la vertu. Il a bien aucunes fois usé de prières pour référer la gloire à son Père : mais nous voyons que le plus souvent il a démontré la puissance estre sienne. Et comment ce luy ne seroit-il le vray autheur des miracles, qui de son autorité ottroye aux autres la faculté d'en faire? Car l'Évangéliste récite qu'il a donné à ses Apostres la puissance de ressusciter les morts, guairir les ladres, chasser les diables¹, etc. Et les Apostres de leur part en ont tellement usé, qu'ils démonstroyent assez que la vertu ne procédoit point d'ailleurs que de Jésus-Christ. Au nom de Jésus-Christ, dit saint Pierre au paralytique, lève-toy et chemine². Parquoy ce n'est point de merveilles si Jésus-Christ a mis en avant ses miracles, pour convaincre l'incrédulité des Juifs : comme ainsi soit qu'estans faits de sa propre vertu, ils rendoyent ample tesmoignage de sa divinité. Outreplus, si hors de Dieu il n'y a nul salut, nulle justice, nulle vie : certes en contenant toutes ces choses en soy, il est démontré estre Dieu. Et ne faut point que quelqu'un allègue, que ces choses luy ont esté concédées de Dieu : car il n'est pas dit qu'il ait receu le don de salut, mais que luy-mesme est le salut. Et s'il n'y a nul bon fors qu'un seul Dieu, comment pourroit estre l'homme, je ne dy pas bon et juste, mais la bonté et justice luy-mesme³? Et que dirons-nous à ce qu'enseigne l'Évangéliste, que dès le commencement du monde la vie estoit en luy : et que luy estant la vie estoit aussi la lumière des hommes⁴? Pourtant ayans telles expériences de sa majesté divine, nous osons mettre nostre foy et espérance en luy : comme ainsi soit que nous sachions estre un blasphème, de mettre sa fiance en la créature : et ne faisons point cela témérairement, mais se-

lon sa parole. Croyez-vous en Dieu? dit-il, croyez aussi en moy¹. Et en ceste manière saint Paul expose deux passages d'Isaïe, Quiconque croit en luy, ne sera point confus. Item, Il sortira de la racine de Jessé un prince, pour régir les peuples : les gens espéreront en luy². Et quel mestier est-il d'en raconter beaucoup de tesmoignages, veu que ceste sentence est si souvent répétée, Quiconque croit en moy, il a la vie éternelle? D'avantage, l'invocation qui dépend de la foy, luy est aussi deue : laquelle néantmoins est propre à la majesté de Dieu, si elle a quelque chose de propre. Car le Prophète dit, Quiconque invoquera le nom de Dieu sera sauvé³. Item, Salomon, Le nom de Dieu est une bonne forteresse : le juste y aura son refuge et sera sauvé⁴. Or le nom de Christ est invoqué à salut : il s'ensuit donc qu'il est Dieu. Nous avonsexemple de ceste invocation en saint Estiene, quand il dit, Seigneur Jésus, reçois mon esprit⁵ : puis après en toute l'Eglise Chrestienne, comme tesmoigne Ananias au mesme livre, Seigneur Jésus, dit-il, tu sais combien il a affligé tous les Saints qui invoquent ton Nom⁶. Et afin qu'on entende que toute plénitude de Divinité habite corporellement en Jésus-Christ⁷, saint Paul confesse qu'il n'a voulu savoir autre doctrine entre les Corinthiens, que la cognoissance de son Nom : et qu'il n'a presché autre chose que luy seul⁸. Qu'est-ce là, de ne prescher autre chose que Jésus-Christ aux fidèles, ausquels Dieu défend de ne se glorifier en autre nom qu'au sien⁹? Qui osera maintenant dire, que ce luy est une simple créature, duquel la cognoissance est nostre gloire unique? Cela aussi n'est point de petite importance que les Apostres, aux salutations qu'ils ont accoustumé de mettre au commencement de leurs Escrits, requièrent les mesmes bénéfices de Jésus-Christ, qu'ils font de Dieu son Père. En quoy ils démonstrent que non-seulement par son intercession et moyen nous obtenons

1) Jean XIV, 1.

2) Is. XXVIII, 16 ; XI, 10 ; Rom. X, 41 ; XV, 12.

3) Joël II, 32.

4) Prov. XVIII, 10.

5) Act. VII, 59.

6) Act. IX, 43.

7) Col. II, 9.

8) 1 Cor. II, 2.

9) Jer. IX, 23.

1) Matth. X, 8 ; Marc I, 40 ; VI, 7.

2) Act. III, 6 ; Jean V, 36 ; X, 37 ; XIV, 11.

3) Matth. XIX, 17.

4) Jean I, 4.

les bénéfices de Dieu, mais que de luy-mesme nous les recevons. Ceste cognoissance qui gist en pratique et expérience, est beaucoup plus certaine que toutes spéculations oisives; car l'âme fidèle reconnoist indubitablement, et par manière de dire, touche à la main la présence de Dieu, là où elle se sent vivifiée, illuminée, sauvée, justifiée et sanctifiée.

14 Pourtant il faut user de mesme probation pour confermer la divinité du saint Esprit. Le tesmoignage de Moÿse en l'histoire de la création n'est pas obscur: c'est que l'Esprit de Dieu estoit espandu sur les abysmes, c'est à dire ceste masse confuse des élémens¹. Car il signifie que non-seulement la beauté du monde telle qu'on la voit maintenant ne se pourroit maintenir en estat sans la vertu de l'Esprit: mais qu'il a falu mesme qu'en ce gros amas sans forme ni ordre l'Esprit besongnast, à ce qu'elle ne fust point anéantie incontinent. Pareillement ce qui est dit en Isaïe n'est sujet à nulle cavillation. L'Eternel m'a envoyé et son Esprit². Car par ces mots il a attribué au saint Esprit l'autorité d'envoyer les Prophètes: ce qui est de l'empire souverain de Dieu. Mais la meilleure probation, comme j'ay dit, sera de nostre expérience familière. Car ce que l'Ecriture luy attribue, et ce que nous expérimentons chacun de nous par effect, est bien eslongné des créatures: car c'est luy qui est espandu par tout, qui soutient et vivifie toutes choses au ciel et en la terre, et leur donne vigueur. Desjà, en ce qu'il n'est restreint en nul lieu ne limites, il est exempté du nombre des créatures: mais d'inspirer essence, vie et mouvement à toutes choses par sa vertu, c'est une chose notoïrement divine. D'avantage si la régénération qui nous amène à la vie incorruptible, surmonte en excellence l'estat de ceste vie, que devons-nous juger de celui par lequel nous sommes régénerez? Or que le saint Esprit soit atheur de la nouvelle vie, et non pas d'une vigueur empruntée, mais qui luy est propre: l'Ecriture le démontre en plusieurs passages: mesmes que c'est par son opéra-

tion que nous sommes conduits à la vie céleste. Brief, tous les offices qui compètent droictement à la Divinité luy sont attribuez comme au Fils. C'est luy qui sonde les profonds secrets de Dieu, lequel n'a point de conseiller entre les créatures¹, qui donne sagesse et grâce de parler²: comme ainsi soit que Dieu prononce par Moÿse, que c'est à luy seul de ce faire³: c'est par luy que nous participons avec Dieu pour sentir sa vertu, à ce qu'elle nous vivifie: nostre justification aussi est son ouvrage: c'est de luy que procède force, sainteté, vérité, grâce, et tout ce qu'on peut penser de bien; car il n'y a qu'un seul Esprit, dont toute largesse et diversité des dons célestes descoulet sur nous. Car c'est bien une sentence notable, combien que les dons de Dieu soyent distinguez, et aussi qu'ils soyent départis à chacun selon sa mesure: que toutesfois c'est un mesme Esprit, qui non-seulement en est la source et le commencement, mais aussi l'auteur⁴. Saint Paul n'eust jamais ainsi parlé, s'il n'eust cognu la vraye divinité au saint Esprit. Ce qu'il exprime encore tantost après, disant, Un seul et mesme Esprit distribue tous biens selon qu'il veut. Si ce n'estoit une subsistence qui résidast en Dieu, saint Paul ne l'eust pas constitué juge pour disposer à sa volonté. Parquoy il n'y a doute qu'il ne l'eslève en autorité divine: et par ce moyen afferme que c'est une hypostase de l'essence de Dieu.

15 Mesme quand l'Ecriture parle de luy, elle use bien du nom de Dieu, car saint Paul conclud que nous sommes temples de Dieu, d'autant que son Esprit habite en nous⁵: ce qui ne se doit légèrement passer. Car comme ainsi soit que nostre Seigneur nous promet tant de fois qu'il nous eslira pour son temple et tabernacle, ceste promesse n'est pas autrement accomplie en nous, sinon d'autant que son Esprit y habite. Certes comme dit saint Augustin, s'il nous estoit commandé d'édifier au saint Esprit un temple matériel de pierre et de bois, ce seroit une claire approbation de sa divinité, entant que cest

1) 1 Cor. II, 10, 16.

2) 1 Cor. XII, 10.

3) Ex. IV, 41.

4) 1 Cor. XII, 11 et autres suivans.

5) 1 Cor. III, 17; VI, 19, 2 Cor. VI, 16.

1) Gen. I, 2.

2) Is. XLVIII, 16.

honneur n'est deu qu'à Dieu¹. Or combien cest argument est-il plus clair, que non-seulement nous luy devons faire des temples, mais nous-mesmes nous luy sommes pour temples? Et de fait l'Apostre en un mesme sens nous appelle maintenant temple de Dieu, maintenant temple de son Esprit. Et saint Pierre reprenant Ananias de ce qu'il avoit menty au saint Esprit, dit qu'il n'a point menty aux hommes, mais à Dieu². Item où Isaïe introduit le Seigneur des armées parlant, saint Paul dit que c'est le saint Esprit qui parle³. Qui plus est, au lieu que les Prophètes protestent que ce qu'ils mettent en avant, est du souverain Dieu, Jésus-Christ et les Apostres rapportent le tout au saint Esprit. Dont il s'ensuit qu'il est le Dieu éternel qui a gouverné les Prophètes. Et là où Dieu se complaint qu'il a esté provoqué à ire par l'obstination du peuple, Isaïe dit que l'Esprit de Dieu a esté contristé⁴. Finalement si Dieu en pardonnant à ceux qui auront blasphemé contre son Fils, réserve le blasphème contre le saint Esprit comme irrémissible : il faut bien que l'Esprit ait en soy majesté Divine, laquelle ne se peut amoindrir ny offenser sans commettre crime énorme. C'est de propos délibéré que je laisse plusieurs tesmoignages, desquels les Anciens ont usé. Il leur a semblé favorable d'alléguer du Pseaume, Les cieus ont esté établis par la parole de Dieu, et tout leur ornement par l'Esprit de sa bouche⁵ : et ont cuidé gagner par ce moyen que le monde a esté créé par l'Esprit comme par le Fils : mais puis que c'est un style accoustumé aux Pseaumes, de répéter une chose deux fois, et qu'en Isaïe l'Esprit de la bouche vaut autant comme la parole, ceste raison est débile⁶. Pourtant j'ay voulu sobrement toucher ce qui pouvoit contenter nostre foy, et luy donner repos assuré.

16 Or selon que Dieu à l'advènement de son Fils unique s'est plus clairement manifesté, aussi les trois personnes ont esté alors mieux cognues : combien qu'un seul tesmoignage choisy d'entre plusieurs

nous suffira. Saint Paul conjoint tellement ces trois, Dieu, la Foy, et le Baptesme¹, qu'il tire argument de l'un à l'autre : concluant puisqu'il n'y a qu'une foy, qu'il n'y a qu'un seul Dieu : et puis qu'il n'y a qu'un Baptesme, qu'il n'y a aussi qu'une foy. Si doncques par le Baptesme nous sommés introduits en la foy d'un seul Dieu, pour l'honorer, il nous faut tenir pour vray Dieu celuy au nom duquel nous sommes baptisez. Et n'y a doute que nostre Seigneur Jésus commandant de baptizer au nom du Père et du Fils et du saint Esprit, n'ait voulu déclairer que ceste clarté de cognoistre trois personnes devoit luire en plus grande perfection qu'au paravant². Car cela vaut autant à dire que baptizer au nom d'un seul Dieu, lequel est maintenant évidemment apparu, au Père, au Fils et au saint Esprit. Dont il s'ensuit qu'il y a trois personnes résidentes en l'essence de Dieu, esquelles Dieu est cognu. Et de fait, puis que la foy ne doit point regarder ça et là, ne faire plusieurs discours, mais s'adresser à Dieu seul, s'y tenir et arrester du tout : de là il est facile à recueillir, que s'il y avoit plusieurs espèces de foy, il faudroit qu'il y eust plusieurs dieux. Et qu'est-ce là autre chose que tesmoigner clairement les trois estre un seul Dieu? Or si cela doit estre résolu entre nous, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, nous concluons que le Fils et le saint Esprit sont la propre essence divine. Pourtant les Arriens estoient fort esgarez en leur sens, lesquels en concédant à Jésus-Christ le titre de Dieu, luy ostoyent la substance divine. Les Macédoniens aussi estoient transportez de semblable rage, lesquels ne vouloyent entendre par le saint Esprit, que les dons de grâce que Dieu distribue aux hommes. Car comme sagesse, intelligence, prudence, force et autres vertus procèdent de luy : aussi d'autre part il est seul l'Esprit de prudence, sagesse, force et toutes autres vertus : et n'est pas divisé selon la distribution diverse des grâces, mais demeure tousjours en son entier : combien que les grâces se distribuent diversement, comme dit l'Apostre³.

17 D'autre part, l'Ecriture nous dé-

1) August., *Ad Maximinum*, ép. LXVI.

2) Act. V, 3, 4.

3) Is. VI, 9; Act. XXVIII, 25, 26.

4) Is. LXIII, 10; Math. XII, 31; Marc III, 29; Luc XII, 10.

5) Ps. XXX, 6.

6) Is. XI, 4.

1) Ephés. IV, 5.

2) Malth. XXVIII, 19.

3) 1 Cor. XII, 11.

monstre quelque distinction entre le Père et sa Parole, entre la Parole et le saint Esprit, laquelle toutesfois nous devons considérer avec grande révérence et sobriété, comme la grandeur du mystère nous admonnesté. Pourtant la sentence de Grégoire Nazienzène me plaist fort, Je n'en puis, dit-il concevoir un, que trois ne reluysent à l'entour de moy : et n'en puis discerner trois, qu'incontinent je ne soye réduit à un seul¹. Il nous faut doncques garder d'imaginer une trinité de personnes en Dieu, laquelle détiens nostre intelligence, ne la réduisant point à ceste unité. Certes ces vocables du Père, et du Fils et de l'Esprit, nous dénotent une vraye distinction : afin qu'aucun ne pense que ce sont divers filtres qui s'attribuent à Dieu pour le signifier simplement en plusieurs manières : mais nous avons à observer que c'est une distinction, et non pas une division. Les passages que nous avons alléguez monstrent assez que le Fils a sa propriété distincte du Père : car il n'eust pas esté Parole en Dieu, sinon qu'il fust autre que le Père : et n'eust point eu sa gloire avec le Père, sinon qu'il fust distingué d'avec luy. De-rechef, le Fils se distingue du Père, quand il dit qu'il y en a un autre duquel il a tesmoignage². Et ainsi se doit prendre ce qui est dit ailleurs, que le Père a créé toutes choses par sa Parole : ce qui ne se pouvoit faire qu'il n'y eust quelque différence entre le Père et le Fils. D'avantage le Père n'est pas descendu en terre, mais celui qui estoit sorti de luy : il n'est pas mort ne ressuscité, mais celui qui avoit esté par luy envoyé. Et ne faut pas dire que ceste distinction a eu son origine depuis que le Fils a pris chair, veu qu'il est notoire qu'au paravant le Fils unique a esté au sein du Père³. Car qui osera dire qu'il y soit lors entré quand il est descendu du ciel pour prendre nostre humanité? Il y estoit doncques dès le commencement, régnant en gloire. La distinction du saint Esprit d'avec le Père nous est signifiée, quand il est dit qu'il procède du Père : d'avec le Fils, quand il est nommé autre : comme quand Jésus-Christ dénonce qu'il

y viendra un autre Consolateur, et en plusieurs autres passages¹.

48 Or pour exprimer la nature de ceste distinction, je ne say s'il est expédient d'emprunter similitudes des choses humaines. Les Anciens le font bien aucunes fois : mais semblablement ils confessent que tout ce qu'ils en peuvent dire n'approche pas beaucoup. Pourtant je crains d'entreprendre rien en cest endroit de peur que si je disoye quelque chose qui ne vinst pas bien à propos, je donnasse occasion de mesdire aux meschans, ou aux ignorans de s'abuser. Néanmoins il ne convient pas dissimuler la distinction laquelle est exprimée en l'Ecriture : c'est, qu'au Père le commencement de toute action, et la source et origine de toutes choses est attribuée : au Fils, la sagesse, le conseil et l'ordre de tout disposer : au saint Esprit, la vertu et efficace de toute action. Outreplus, combien que l'éternité du Père soit aussi l'éternité du Fils et de son Esprit, d'autant que Dieu n'a jamais peu estre sans sa sapience et vertu, et qu'en l'éternité il ne faut chercher premier ne second : toutesfois cest ordre qu'on observe entre le Père, le Fils et le saint Esprit n'est pas superflu, que le Père soit nommé le premier : après le Fils, comme venant de luy : puis le Saint-Esprit, comme procédant des deux. Car mesme l'entendement d'un chacun eucline là naturellement, de considérer premièrement Dieu, en après sa sapience, finalement sa vertu, par laquelle il met en exécution ce qu'il a déterminé. Pour laquelle cause le Fils est dit estre produit du Père seulement, l'Esprit de l'un et de l'autre : ce qui est souventes fois répété en l'Ecriture, mais plus clairement au huitième des Romains qu'en nul autre passage : où le saint Esprit est indifféremment appelé maintenant l'Esprit de Christ, maintenant de celui qui a ressuscité Christ des morts : et ce à bon droit. Car saint Pierre aussi tesmoigne que ç'a esté l'Esprit de Christ par lequel ont parlé les Prophètes, comme ainsi soit que l'Ecriture souvent enseigne que ç'a esté l'Esprit du Père².

1) In Sermone de sacro baptismo.

2) Jean V, 32; VIII, 16, et autre parl. 3) Jean I, 18.

1) Jean XIV, 6; XV, 26; XIV, 16. 2) 2) Pierre I, 21.

19 Or tant s'en faut que ceste distinction contrevienne à l'unité de Dieu, que plustost on peut prouver le Fils estre un mesme Dieu avec le Père, d'autant qu'ils ont un mesme Esprit : et que l'Esprit n'est point une diverse substance du Père et du Fils, d'autant qu'il est leur Esprit. Car en chacune personne toute la nature divine doit estre entendue, avec la propriété qui leur compète. Le Père est totalement au Fils, et le Fils est totalement au Père, comme luy-mesme l'affirme, disant, Je suis en mon Père, et mon Père en moy¹. Pourtant tous les Docteurs Ecclésiastiques n'admettent aucune différence, quant à l'essence, entre les personnes. Par ces mots, dit saint Augustin, dénotans distinction, est signifiée la correspondance que les personnes ont l'une à l'autre, non pas la substance, laquelle est une en toutes les trois. Selon lequel sens il faut accorder les sentences des Anciens, lesquelles sembleroyent autrement contredire. Car aucunesfois ils appellent le Père commencement du Fils, aucunesfois ils enseignent que le Fils a son essence et divinité de soy-mesme, voire et qu'il est un mesme commencement avec le Père. Saint Augustin montre en un autre passage bien et facilement la cause de ceste diversité, parlant ainsi, Christ est appelé Dieu, au regard de soy : au regard du Père, il est appelé Fils. Derechef, Le Père quant à soy est nommé Dieu : au regard du Fils, il est nommé Père. Entant qu'il est nommé Père au regard du Fils, il n'est point Fils : et le Fils semblablement au regard du Père, n'est point Père. Mais entant que le Père, au regard de soy est nommé Dieu, et le Fils semblablement : c'est un mesme Dieu. Pourtant quand nous parlons du Fils simplement sans regarder le Père, ce n'est point mal parlé ny improprement, de dire qu'il a son estre de soy-mesme : et pour ceste cause qu'il est le seul commencement. Quant nous touchons la correspondance qu'il a avec le Père, nous disons que le Père est son commencement. Tout le cinquième livre de saint Augustin de la Trinité ne tend qu'à expliquer cest article, et le plus seur est

de s'arrester à la correspondance, selon qu'il la déduit, qu'en se fourrant par subtilité plus profond en ce haut secret, s'esgarer en plusieurs vaines spéculations¹.

20 Parquoy ceux qui aiment sobriété et se contentent de la mesure de foy, auront ici en brief ce qui leur est utile d'entendre : asçavoir, quand nous protestons de croire en un Dieu, que sous ce nom est entendue une simple essence, sous laquelle nous comprenons trois personnes ou hypostases : et ainsi toutesfois et quantes que le nom de Dieu est prins absolument et sans rien déterminer, le Fils et le saint Esprit y sont aussi bien comprins que le Père : mais quand le Fils est conjoint avec le Père, lors la correspondance de l'un à l'autre doit avoir lieu, qui ameîne avec soy la distinction des personnes. Or pource que les propriétés emportent quelque ordre : comme que le commencement et origine soit au Père : à ceste raison quand il est parlé du Père et du Fils ou de l'Esprit ensemble, le nom de Dieu est spécialement attribué au Père. En ceste manière l'unité de l'essence est gardée, et l'ordre est retenu, lequel toutesfois ne diminue rien de la déité du Fils et de l'Esprit. Et de faict, puis que desjà nous avons veu que les Apostres enseignent Jésus-Christ estre le mesme Dieu éternel lequel Moÿse et les Prophètes ont presché, il faut toujours revenir à ceste unité d'essence : et par conséquent ce nous est un sacrilège détestable de nommer le Fils un autre Dieu que le Père, pource que le nom simple de Dieu ne reçoit nulle comparaison, et qu'on ne peut dire que Dieu quant à soy ait quelque diversité pour estre ceci et cela. Or que le nom de Dieu éternel prins absolument appartiene à Jésus-Christ, il appert encores par les mots de saint Paul, J'ay prié trois fois le Seigneur : car après avoir récité la response de Dieu, Ma grâce te suffit, il adjouste tantost après, Afin que la vertu de Christ habite en moy². Car il est certain que ce nom de Seigneur est là mis pour Dieu

1) Vide August., *Homil. de temp.*, XXXVIII ; *De Trinit. et columb.*, ad Pas. ent., ep. CLXXIV. — Cyrillus, *De Trinit.*, lib. VII ; *Idem*, lib. III. — *Dial. Augusti. in Psalm.* CIX ; et *Tract. in Joann.*, XXXIX ; August., in *Psalm.* LXXVIII.

2) 2 Cor. XII, 9.

1) Jean XIV, 10.

éternel : par ainsi de le restreindre à la personne du Médiateur, ce seroit une cavillation frivole et puérile, veu que la sentence est pure et simple, et ne compare pas le Père avec le Fils. Et nous savons que les Apostres, suivans la translation Grecque, ont tousjours mis ce nom de Seigneur au lieu du nom Hébraïque Jéhova, qu'on appelle Ineffable. Et pour ne chercher exemple plus loin, ce passage convient du tout avec celuy de Joël qui est allégué par saint Pierre, Quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé¹. Quand ce mesme nom est attribué en particulier au Fils, nous verrons en son lieu que la raison est diverse. C'est assez pour ceste heure de sçavoir que saint Paul ayant prié Dieu absolument en sa majesté, adjouste incontinent le nom de Christ. Et de fait, Dieu en son entier est appelé Esprit par Christ : car rien n'empesche que toute l'essence de Dieu ne soit spirituelle, en laquelle soyent compris le Père, le Fils et le saint Esprit : qui est assez patent et facile par l'Ecriture. Car comme Dieu est là nommé Esprit, aussi d'autre part le saint Esprit, entant qu'il est hypostase en toute l'essence, est appelé l'Esprit de Dieu et procédant de luy.

21 Or pource que Satan dès le commencement, afin de renverser du tout nostre foy, a esmeu de grands combats et troubles, tant sur l'essence divine du Fils et du saint Esprit que de la distinction personnelle : et qu'en tous aages il a esmeu et poussé des esprits malins qui ont fesché et molesté les bons docteurs, aussi de nostre temps il s'efforce de remuer des vieilles estincelles pour allumer nouveau feu : il est besoin de venir au-devant de telles resveries. Jusques yci j'ay tasché à mener par la main ceux qui se rendoyent dociles, non point de batailler contre les opiniastres : maintenant il faut maintenir contre la malice des endurecis la vérité qui a esté paisiblement monstrée. Combien que j'appliqueray ma principale estude à assurer les fidèles qui se rendront faciles à recevoir la Parole de Dieu, afin qu'ils ayent

un arrest infallible. Retenons bien, que si en tous les hauts secrets de l'Ecriture il nous convient estre sobres et modestes, cestuy-cin'est pas le dernier : et qu'il nous faut bien estre sur nos gardes, que nos pensées ou nos langues ne s'avancent point plus loin que les limites de la Parole de Dieu ne s'estendent. Car comment l'esprit humain restreindra-il à sa petite capacité l'essence infinie de Dieu, veu qu'il n'a peu encores déterminer pour certain quel est le corps du Soleil, lequel néantmoins on voit journellement? mesmes comme parviendrait-il de sa propre conduite à sonder l'essence de Dieu, veu qu'il ne cognoist point la siene propre? Parquoy laissons à Dieu le privilège de se cognoistre : car c'est luy seul, comme dit saint Hilaire, qui est tesmoin idoine de soy, et lequel ne se cognoist que par soy¹. Or nous luy laisserons ce qui luy appartient, si nous le comprenons tel qu'il se déclare, et ne nous enquestons point de luy que par sa Parole. Il y a cinq sermons de Chrysostome traitans de cest argument, lesquels n'ont peu réprimer l'audace des Sophistes, qu'ils ne se soyent desbordez à babiller sans raison ne mesure : car ils ne se sont point yci portez plus rassis qu'en tout le reste : et d'autant que Dieu a maudit leur témérité, nous devons estre advertis par leur exemple, pour bien estre résolus de ceste question, d'apporter plustost docilité que subtilité : et ne mettons point en nostre cerveau de chercher Dieu, sinon en sa Parole, de penser de luy sinon estans guidez par icelle, et n'en rien dire qui n'en soit tiré et puisé. Que si la distinction des personnes selon qu'elle est difficile à comprendre, tourmente quelques-uns de scrupules : qu'il leur souviene que si nos pensées se laschent la bride à faire des discours de curiosité, elles entrent en un labyrinthe : et combien qu'ils ne comprennent pas la hauteur de ce mystère, qu'ils souffrent d'estre gouvernez par la sainte Ecriture.

22 De faire un long dénombrement des erreurs dont la pureté de nostre foy a esté jadis assaillie en cest article, il

1. Joel II, 32; Act. II, 16-21.

1) De Trinitat, lib. 1.

seroit trop long et fascheux sans prouffit. Plusieurs des premiers hérétiques se sont jettés aux champs pour anéantir la gloire de Dieu par des resveries si énormes, que ce leur estoit assez d'esbranler et troubler les povres idiots. D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, comme un menu fretin : lesquelles en partie ont tendu à dissiper l'essence de Dieu, en partie à mesler et confondre la distinction des personnes. Or si nous tenons pour bien conclu ce que nous avons cy-dessus monstré par l'Escriture, asçavoir que Dieu est d'une simple essence, et laquelle ne se peut diviser, combien qu'elle appartienne au Père et au Fils et au saint Esprit : et derechef que le Père diffère par quelque propriété d'avec le Fils, et le Fils d'avec le saint Esprit : la porte sera fermée non-seulement aux Arriens et Sabelliens, mais aussi à tous les fantastiques qui les ont précédés. Mais pource que de nostre temps quelques phrénétiques se sont aussi levez, comme Servet et ses semblables, lesquels ont tasché de tout envelopper par leurs illusions : il sera expédient de découvrir en brief leurs fallaces. Le nom de Trinité a esté tant odieux à Servet, voire détestable, qu'il appelle gens sans Dieu tous ceux ausquels il avoit imposé le nom de Trinitaires. Je laisse beaucoup de mots vileins, comme injures de harengères, dont ses livres sont farcis. La somme de ses resveries a esté, qu'on faisoit un Dieu de trois pièces, en disant qu'il y a trois personnes résidentes en Dieu : et que ceste trinité est imaginaire, d'autant qu'elle contrarie à l'unité de Dieu. Ce pendant il vouloit que les personnes fussent comme idées ou quelques images extérieures : et non pas résidentes en l'essence de Dieu, mais pour le nous figurer en une sorte ou en l'autre. Il adjoute, qu'au commencement il n'y avoit rien distinct en Dieu, pource que la Parole estoit aussi l'Esprit : mais depuis que Jésus-Christ est apparu, Dieu de Dieu, que de luy est descoulé un autre Dieu, asçavoir le saint Esprit. Or combien qu'il farde quelque fois ses men songes par allégories, comme en disant que la Parole éternelle de Dieu a esté

l'esprit de Christ en Dieu, et reluisance de son idée : item, que l'Esprit a esté une ombre de la Dèité : toutesfois puis après il abolit la Dèité tant du Fils que du saint Esprit, disant que selon la mesure que Dieu dispense, il y a en l'un et en l'autre quelque portion de Dieu : comme le mesme Esprit estant substantiellement en nous, est aussi une portion de Dieu, mesmes au bois et aux pierres. Quant à ce qu'il gergonne de la personne du Médiateur, nous le verrons en son lieu. Ce pendant ceste resverie si monstrueuse, que ce mot de Personne n'emporte sinon un regard visible de la gloire de Dieu, n'a ja besoin de longue réfutation. Car puis que saint Jehan afferme que devant que le monde fust créé, déjà la Parole estoit Dieu, il la sépare bien loin de toutes idées ou visions¹ : car si lors et de toute éternité ceste Parole estoit Dieu, et avoit sa propre gloire et clairté avec le Père², elle ne pouvoit estre quelque leur se monstrant seulement par dehors, ou figurative : mais il s'ensuit nécessairement que c'estoit une vraie hypostase résidente en Dieu. Or combien qu'il ne soit fait nulle mention de l'Esprit, sinon en la création du monde : toutesfois il est là introduit non pas comme une ombre, mais comme vertu essentielle de Dieu, quand Moïse récite que la masse confuse dont les élémens ont esté formez, estoit dès lors maintenue par luy en son estat³. Il est doncques alors apparu que l'Esprit avoit esté éternel en Dieu, d'autant qu'il a végété et conservé ceste matière confuse dont le ciel et la terre devoient estre formez : voire devant que cest ordre tant beau et excellent y fust. Certes pour lors il ne pouvoit estre image ou représentation de Dieu, selon la resverie de Servet. En un autre lieu il est contraint de découvrir plus à plein son impiété, c'est que Dieu en sa raison éternelle décrétant d'avoir un fils visible, s'est monstré visible par ce moyen. Car si cela est vray, on ne laissera autre divinité à Jésus-Christ, sinon d'autant que Dieu l'a ordonné pour Fils par son décret éternel. Il y a plus, c'est que les fan-

¹ Jean I, 4.

² Jean XVII, 5.

³ Gen. I, 2.

tosmes qu'il suppose au lieu des personnes, sont tellement transformez par luy, qu'il ne fait nul scrupule de mettre des accidens nouveaux en Dieu. Sur tout il y a un blasphème exécrable, qu'il mesle indifféremment tant le Fils de Dieu que l'Esprit parmi les créatures : car il affirme à pur et à plat, qu'il y a des parties et des partages en Dieu, et que chacune portion est Dieu mesmes : que les âmes des fidèles sont coéternelles et consubstanciennes à Dieu : combien qu'ailleurs il attribue déité substancielle non-seulement à nos âmes, mais à toutes choses créées.

23 De ce bourbier est sorti un autre monstre assez semblable : c'est que des brouillons, pour éviter la haine et déshonneur que l'impiété de Servet tire avec soy, ont bien confessé trois personnes : mais en adjoustant la raison, que le Père estant proprement seul vray Dieu s'est formé son Fils et son Esprit : et ainsi a fait descouler sa divinité en eux. Mesmes ils usent hardiment d'une façon de parler espouvantable, c'est que le Père est distingué par ceste marque d'avec le Fils et le saint Esprit, d'autant que luy seul est essentiel. Voici la couleur qu'ils prétendent en premier lieu : c'est que Christ est souvent nommé Fils de Dieu, dont ils concluent qu'il n'y a point d'autre Dieu que le Père. Or ils ne considèrent pas, combien que le nom de Dieu soit aussi bien commun au Fils, qu'il est quelque fois attribué au Père par excellence, pource qu'il est la source et principe de déité : et que cela se fait pour noter la simple unité et indivisible qui est en l'essence divine. Ils répliquent, que si Jésus-Christ est vraiment Fils de Dieu, ce seroit chose absurde de le tenir Fils d'une personne. Je respon que tous les deux sont vrais, asçavoir qu'il est Fils de Dieu d'autant qu'il est la Parole engendrée du Père devant tous siècles : (car nous ne parlons pas encores de luy entant qu'il est Médiateur) et toutesfois pour mieux déclarer le sens de ces mots, qu'il faut avoir esgard à la personne : tellement que le nom de Dieu ne se prene pas simplement, mais pour le Père. Car si nous ne recognoissons autre Dieu que le

Père, le Fils sera manifestement débouté de ce degré. Parquoy toutesfois et quantes qu'il est fait mention de la Déité, on ne doit nullement admettre que le Fils soit opposé au Père, comme si le nom de vray Dieu convenoit au Père seulement. Car le Dieu qui est apparu à Isaïe estoit le vray Dieu et unique¹ : et toutesfois saint Jehan affirme que c'estoit Jésus-Christ. Celuy qui a menacé par le mesme Prophète les Juifs de leur estre pierre de scandale, estoit le seul vray Dieu : or saint Paul prononce, que c'est Jésus-Christ. Celuy qui derechef parle haut et clair, disant que tout genouil sera ployé devant luy, est le seul Dieu vivant : or saint Paul l'interprète de Jésus-Christ². Adjoustans les tesmoignages que l'Apostre ameine, Toy Dieu as fondé le ciel, et la terre est ouvrage de tes mains. Item, Tous les Anges de Dieu t'adorent : nous ne pouvons dire que tout cela ne compète à un seul vray Dieu. Et toutesfois l'Apostre dit que ce sont les propres tiltres de Jésus-Christ³. De dire que ce qui est propre à Dieu soit communiqué à Jésus-Christ, pource qu'il est la splendeur de sa gloire : c'est une cavillation qui n'est nullement à recevoir. Car puis que le nom de l'Eternel est mis par tout, il s'ensuit qu'il a son estre de soy-mesme au regard de sa déité : car puis qu'il est l'Eternel, on ne peut nier qu'il ne soit le Dieu qui dit ailleurs en Isaïe. Ce suis-je moy qui suis, et n'y a autre Dieu que moy⁴. Aussi ceste sentence de Jérémie mérite bien d'estre notée : Que les dieux, dit-il, qui n'ont point fait le ciel et la terre, soyent exterminés de la terre qui est sous le ciel⁵ ; car il est nécessaire de conclurre à l'opposite, que le Fils de Dieu est celuy duquel Isaïe prouve souvent la divinité par la création du monde. Or comment le Créateur qui donne estre à toutes choses ne sera-il de soy-mesme, mais empruntera son essence d'ailleurs ? car quiconque dit que le Fils soit essencié du Père (puis que tels abuseurs forgent des noms contre nature) il nie qu'il ait estre

1) Is. VI, 1 ; Jean XII, 41 ; Is. VIII, 18 ; Rom. IX, 43.

2) Is. XLV, 23 ; Rom. XIV, 11.

3) Hébr. I, 10 ; 6 ; Ps. CII, 26 ; XCIII, 7.

4) Is. XLIV, 6.

5) Jér. X, 11.

propre de soy. Or le saint Esprit contredit à tels blasphèmes, le nommant Jehova, qui vaut autant à dire comme celui qui est de soy et de sa propre vertu. Or si nous accordons que toute essence soit au seul Père, ou elle sera divisible, ou elle sera du tout ostée au Fils : et par ce moyen estant despoillé de son essence, il sera seulement un Dieu titulaire. Si on veut croire ces bavars, l'essence de Dieu ne conviendra qu'au Père seul, d'autant que luy seul a estre, et qu'il est essenciateur de son Fils : par ainsi l'essence du Fils ne seroit qu'un extrait je ne say quel, tiré comme par un alambic de l'essence de Dieu, ou bien une partie descoulante du total. D'avantage, ils sont contraints par leur principe de confesser que l'Esprit est du Père seul : car si c'est un ruisseau descoulant de la première essence, laquelle selon eux n'est propre qu'au Père, il ne pourra estre tenu ne réputé Esprit du Fils : ce qui est toutesfois rembarré par le témoignage de saint Paul, quand il le fait commun tant au Fils qu'au Père. Outreplus, si on efface de la trinité la personne du Père, en quoy sera-il discerné du Fils et de l'Esprit, sinon tant qu'il sera seul Dieu? Ces fantastiques confessent que Christ est Dieu, et néanmoins qu'il diffère d'avec le Père. Or y eil faut avoir quelque marque de discrétion, en sorte que le Père ne soit point le Fils. Ceux-cy la mettant en l'essence anéantissent notoirement la vraie déité de Jésus-Christ : laquelle ne peut estre sans l'essence, voire toute entière. Certes le Père ne différera point d'avec son Fils, sinon qu'il ait quelque chose de propre en soy, et qui ne soit point commune au Fils. Que trouveront-ils maintenant en quoy ils le puissent distinguer? Si la discrétion est en l'essence, qu'ils me respondent sçavoir s'il ne l'a point communiquée à son Fils. Or cela ne s'est point fait en partie, d'autant que ce seroit abomination de forger un dieu à demy. Il y a aussi une autre absurdité : c'est qu'ils deschirent vileinement l'essence de Dieu, tant qu'en eux est. Il faut doncques conclurre qu'elle est commune au Fils et à l'Esprit en son entier. Or si cela est vray, on ne pourra pas au

regard d'icelle distinguer le Père d'avec le Fils, veu que ce n'est qu'un. S'ils répliquent que le Père en essenciant son Fils est néanmoins demeuré seul vray Dieu, ayant l'essence en soy : Christ donc ne sera qu'un Dieu figuratif, et seulement d'apparence et de nom, sans avoir l'effect ou vérité : veu qu'il n'y a rien de plus propre à Dieu, que d'estre : selon la sentence de Moysse, Celui qui est, m'a envoyé à vous¹.

24 Ce qu'ils prennent pour une maxime est faux, asçavoir que toutesfois et quantes que le nom de Dieu se trouve sans queue (comme l'on dit) il se rapporte au Père seul; mesmes aux passages qu'ils amènent, ils descouvrent trop lourdement leur ignorance, pource que là le nom du Fils est mis à l'opposite : dont il appert qu'il y a comparaison de l'un à l'autre, et que pour ceste cause le nom de Dieu est particulièrement donné au Père. Ils répliquent, Si le Père n'estoit seul vray Dieu, il seroit son Père à ce conte. Je respon qu'il n'y a nul inconvénient, à cause du degré et ordre que nous avons dit, que le Père soit nommé Dieu spécialement, pource que non-seulement il a engendré de soy sa sagesse, mais aussi est le Dieu de Jésus-Christ selon qu'il est Médiateur : de quoy il sera ailleurs traité plus au long. Car depuis que Jésus-Christ est manifesté en chair, il est appelé Fils de Dieu, non-seulement pource que devant tout temps il a esté engendré du Père comme sa Parole éternelle, mais aussi que pour nous conjoindre à luy il a pris la personne du Médiateur. Et puis que si hardiment ils déboutent Jésus-Christ de la dignité divine, je voudroye bien sçavoir quand il prononce qu'il n'y a nul bon qu'un seul Dieu², s'il se prive de sa bonté, ou non. Je ne parle point de sa nature humaine, afin qu'ils ne prétendent point que le bien qui est en elle procède de don gratuit : je demande si la Parole éternelle de Dieu est bonne, ou non. S'ils le nient, leur impiété sera desjà assez convaincue : en le confessant ils se couperont la gorge. Or ce qu'il semble de prime face que Jésus-Christ rejette loin

1) Ex. III, 14.

2) Math. XIX, 17.

de soy le nom de Bon, conferme encores mieux nostre sentence : car pource que c'est un tiltre singulier appartenant à un seul Dieu, d'autant qu'il avoit esté nommé bon à la façon accoustumée : en rejettant cest honneur frivole il admoneste que la bonté qui est en luy est divine. Je demande aussi, quand saint Paul enseigne que Dieu seul est immortel, sage et véritable¹, si par ces mots il renvoye Jésus-Christ au nombre des créatures humaines, où il n'y a que fragilité, folie et vanité : car par ce moyen celuy qui a esté la vie dès le commencement, voire pour donner immortalité aux Anges, ne seroit pas luy-mesme immortel : celuy qui est la sagesse de Dieu, ne seroit point sage : celuy qui est la vérité, ne seroit point véritable. Et combien cela est-il détestable ? Je demande outreplus, s'ils estiment qu'on doive adorer Jésus-Christ, ou non : car si cest honneur luy appartient de droit, que tout genouil se ploye devant luy², il s'ensuit qu'il est le Dieu qui a défendu en la Loy qu'on n'adorast point autre que luy. S'ils veulent que ce qui est dit en Isaïe, C'est moy qui suis, et n'y a nul que moy³, se rapporte au Père seul : je dy qu'il est propre à confondre leur erreur, veu que l'Apostre en l'alléguant de Christ, luy attribue tout ce qui est de Dieu. S'ils allèguent que Jésus-Christ a esté ainsi exalté en sa chair, en laquelle il avoit esté abaissé, et que c'est au regard de la chair que tout empire luy est donné au ciel et en la terre : ceste cavillation ne leur sert de rien ; car combien que la majesté de Juge et de Roy s'estende à toute la personne du Médiateur : toutesfois s'il n'estoit Dieu manifesté en chair, il ne pourroit estre eslevé en telle hauteur, que Dieu ne fust contraire à soy. Et saint Paul décide trèsbien ce différent, quand il dit qu'il estoit égal à Dieu, devant que s'anéantir sous la forme de serviteur⁴. Or comment ceste égalité pourroit-elle convenir, sinon qu'il fust le Dieu duquel le nom est souverain et éternel, lequel chevauche sur les Chérubins, et qui est Roy de toute la terre, voire Roy

permanent ? Quoy qu'ils grondent, ce qu'Isaïe dit en l'autre passage ne peut estre ravi à Christ : asçavoir, C'est-cy, c'est-cy nostre Dieu, nous l'avons attendu¹. Car là il est notamment parlé de la venue du Rédempteur, qui devoit non-seulement délivrer le peuple de la captivité de Babylone, mais aussi remettre pleinement son Eglise au-dessus. C'est aussi en vain qu'ils tergiversent, que Jésus-Christ a esté Dieu en son Père ; car combien que nous confessons qu'au regard de l'ordre et degré, la source de divinité soit au Père : toutesfois nous disons que c'est une illusion détestable, que l'essence soit réservée à luy seul à part, comme s'il avoit déité son Fils : car par ce moyen il y auroit essence diverse et deschiquetée en pièces, ou Jésus-Christ seroit appelé Dieu à fausses enseignes, et par imagination. S'ils accordent que le Fils soit Dieu, mais second après le Père : il s'ensuyvra que l'essence laquelle est au Père sans génération ne forme, aura esté engendrée et formée en Jésus-Christ. Je say que beaucoup de gaudisseurs se mocquent, quand nous tirons la distinction des personnes du passage de Moïse, Faisons l'homme à nostre image² : et toutesfois quiconque sera de sens rassis voit bien que telle forme de deviser seroit froide et inepte, s'il n'y avoit plusieurs personnes en Dieu. Or il est certain que ceux ausquels le Père s'adresse n'ont point esté créés. De chercher rien qui n'ait esté créé, c'est un abus : excepté Dieu, voire luy seul. Maintenant s'ils n'accordent que la puissance de créer et droict de commander a esté commun au Fils et au saint Esprit aussi bien qu'au Père, il s'ensuyvra que Dieu n'a point lors parlé en soy, mais qu'il aura adressé son propos à des ouvriers forains ; brief un seul passage nous despeschera de leurs deux objections ; car quand Jésus-Christ dit que Dieu est Esprit³, de restreindre cela au Père, il n'y auroit ordre, comme si la Parole n'estoit point de nature spirituelle. Or si le nom d'Esprit convient au Fils, je conclu qu'il est aussi bien

1) 1 Tim. I. 17.
3) Is. LXIV, 6.

2) Phil. II, 10.
4) Phil. II, 6, 7.

1) Is. XXV, 9.
3) Jean IV, 24.

2) Gen. I. 26.

comprins sous le nom de Dieu. Tantost après il est adjousté, que le Père n'approuve point autre service que celui qui luy est fait en esprit et vérité; dont il s'ensuit que Jésus-Christ en exerçant l'office de Docteur sous le souverain chef, attribue au Père le nom de Dieu : non pas pour abolir sa déité de luy, mais pour nous eslever à icelle comme par degrez.

25 Mais voicy en quoy ils s'abusent, asçavoir d'en imaginer trois, desquels chacun ait une partie de l'essence divine. Or nous enseignons selon l'Escriture, qu'il n'y a qu'un seul Dieu essentiellement : et que l'essence du Fils n'est engendrée non plus que celle du Père : mais d'autant que le Père est premier en ordre, et qu'il a engendré de soy sa sagesse, c'est à bon droict qu'il est tenu pour principe et source de toute divinité, comme il a esté dit. Ainsi Dieu absolument n'est point engendré : et le Père aussi au regard de sa personne n'est point engendré. Ils se trompent aussi en une autre illusion, c'est qu'il leur semble que nous établissons une quaternité : mais ils nous imposent faussement ce qu'ils ont forgé en leur cerveau, comme si nous disions que trois personnes descoulassent d'une essence comme trois ruisseaux. Or au contraire il appert par toute nostre doctrine, que nous ne tirons pas les personnes de l'essence pour en estre séparées : mais en disant qu'elles y résident, nous mettons distinction de l'une à l'autre. Si les personnes estoient séparées de l'essence, leur raison auroit quelque couleur : mais en ce faisant il y auroit une trinité de dieux, non point de personnes, lesquelles nous disons qu'un seul Dieu comprend en soi : et ainsi la question frivoie qu'ils esmeuvent est solue : asçavoir quand ils demandent si l'essence n'entrevient point à faire la Trinité : comme si nous estions si bestes de penser que trois dieux descendissent d'icelle. Or nous disons que Dieu estant entier en soy, a seulement ses propriétés distinctes. En ce qu'ils répliquent que la Trinité sera doncques sans Dieu, ils se montrent tousjours aussi lourds et hébétéz. Car combien qu'elle n'entrevienne

point à distinguer les personnes comme une partie ou portion, toutesfois les personnes ne sont pas sans icelle, ne hors d'icelle veu que le Père sans estre Dieu ne pouvoit estre Père : et le Fils ne pouvoit autrement estre Fils sinon estant Dieu. Pourquoi nous disons absolument que la Déité est de soy : et voylà pourquoi nous confessons que le Fils entant qu'il est Dieu, sans avoir esgard à la personne a son estre de soy-mesme : entant qu'il est Fils, nous disons qu'il est du Père : par ce moyen son essence est sans commencement, et le commencement de sa personne est Dieu. Et de faict tous les anciens docteurs de l'Eglise, en parlant de la Trinité ont rapporté seulement ce nom aux personnes : pource que ce seroit un erreur trop énorme, voire mesmes une impiété trop brutale, de mettre l'essence en la distinction. Car ceux qui se forgent une concurrence de l'essence et du Fils et de l'Esprit, comme si l'essence estoit au lieu de la personne du Père, anéantissent ouvertement l'essence du Fils et de l'Esprit. Car le Fils a quelque estre, ou il n'en a point. S'il en a, voylà deux essences pour joster l'une contre l'autre : s'il n'en a point, ce ne seroit qu'une ombre. Briefsées deux noms, Père et Dieu, valoyent autant l'un comme l'autre, et que le second n'appartinst point au Fils, le Père seroit tellement déifiant, qu'il ne resteroit au Fils qu'un ombrage de fantosme : et la Trinité ne seroit autre chose qu'une conjonction d'un seul Dieu avec deux choses créées.

26 Quant à ce qu'ils objectent, que si Christ est vrayement Dieu il seroit mal nommé Fils de Dieu : desjà j'ay respondu, puis que lors il se fait comparaison d'une personne à l'autre, que le nom de Dieu n'est point pris absolument : mais qu'il est spécifié du Père entant qu'il est le commencement de Déité : non pas en donnant essence à son Fils et à son Esprit, comme ces fantastiques babillent, mais au regard de l'ordre que nous avons déclaré. En ce sens se doit prendre le propos du Seigneur Jésus-Christ, C'est la vie éternelle de croire que tu es le seul Dieu, et Jésus-Christ

que tu as envoyé¹. Car d'autant qu'il parle en la personne du Médiateur, il tient un degré moyen entre Dieu et les hommes : et toutesfois par cela sa majesté n'est pas amoindrie. Car combien qu'il se soit anéanti, toutesfois il n'a point perdu envers son Père sa gloire, qui a esté cachée au monde. En ceste manière l'Apostre en l'Épistre aux Hébreux, ayant confessé que Jésus-Christ pour un petit de temps a esté abaissé par-dessous tons les Anges, ne laisse pas ce pendant d'affirmer qu'il est le Dieu éternel, qui a fondé la terre². Tenons doncques cela pour conclud, toutesfois et quantes que Jésus-Christ en la personne du Médiateur s'adresse à son Père, que sous ce nom de Dieu il comprend aussi sa Divinité : comme en disant à ses Apostres, Il vous est expédient que je m'en aille au Père, d'autant qu'il est plus grand que moy³ : il ne se réserve pas seulement quelque divinité seconde, pour estre inférieur au Père quant à son essence divine : mais pource qu'estant parvenu à la gloire céleste, il accompagne les fidèles avec soy, il met le Père en degré supérieur : asçavoir d'autant que la perfection de sa majesté qui apparoist au ciel, diffère de la mesure de gloire, laquelle a esté manifestée en luy quand il a vestu nostre nature. Par une mesme raison saint Paul aussi dit que Jésus-Christ rendra finalement l'empire à Dieu son Père, afin que Dieu soit tout en toutes choses⁴. Il n'y a rien plus hors de raison, que de vouloir oster à Jésus-Christ l'estat permanent de sa Dété. Or s'il ne doit jamais cesser d'estre Fils de Dieu, mais demeurera tousjourstel comme il a esté dès le commencement : il s'ensuit que sous ce nom de Dieu l'essence unique est comprinse, laquelle est commune tant au Père qu'au Fils. Et de fait, c'est pourquoy Jésus-Christ est descendu à nous, afin qu'en nous eslevant à son Père, il nous eslevast aussi bien à soy, d'autant qu'il est un avec le Père. Ainsi de restreindre au Père exclusivement le nom de Dieu pour le ravir au Fils, il n'y a ne raison ne propos. Mesmes notam-

ment pour ceste cause saint Jehan le nomme vray Dieu¹, afin qu'on ne pense qu'il soit en degré second ou inférieur de déité au-dessous du Père. Parquoy je m'esmerveille que veulent dire ces forgerons de nouveaux dieux, quand après avoir confessé que Jésus-Christ est vray Dieu, ils l'excluent de la déité du Père, comme s'il y pouvoit avoir vray Dieu sinon qu'il soit un et seul : ou bien qu'une Déité inspirée d'ailleurs fust autre chose qu'une imagination.

27 Quant à ce qu'ils amassent plusieurs passages de saint Irénée, où il dit que le Père de nostre Seigneur Jésus-Christ est le vray Dieu d'Israël : c'est une vileine ignorance, ou une grande malice. Il falloit noter que ce saint Martyr avoit combat et dispute contre des phrénétiques, lesquels noyent que le Dieu d'Israël qui avoit parlé par Moysé et les Prophètes, fust Père de Jésus-Christ : disans que c'estoit un fantosme produit de la corruption du monde. Parquoy saint Irénée insiste du tout là-dessus, de monstrier que l'Escriture ne nous enseigne point d'autre Dieu que le Père de Jésus-Christ, et que d'en concevoir autre c'est abus et serverie. Il ne se faut doncques esbahir, si tant de fois il conclud qu'il n'y a jamais eu d'autre Dieu d'Israël, que celui que Jésus-Christ et ses Apostres ont presché : comme maintenant pour résister à l'opposite à cest erreur dont nous traittons nous pourrons vrayment dire que le Dieu qui est jadis apparu aux Pères n'estoit autre que Christ. Si on réplique que c'estoit le Père : la response est aisée, qu'en maintenant la déité du Fils, nous ne rejettons point celle du Père. Si on regarde à ce but et à l'intention d'Irénée, toute contention sera mise bas : mesmes il décide assez toute ceste dispute au 6^e chapitre du 3^e livre : où il tient fort et ferme que quand l'Escriture parle absolument de Dieu, et sans queue (comme l'on dit) elle entend celui qui vrayement est seul Dieu : et là-dessus il adjouste que Jésus-Christ est ainsi nommé. Qu'il nous souviene que tout le différent qu'avoit ce bon docteur, (comme il appert par toute la

1) Jean XVII, 3.

2) Chap. II.

3) Jean XVI, 7.

4) 1 Cor. XV, 24.

1) 1 Jean V, 20.

procédure qu'il tient, et sur tout par le quarante-sixième chapitre du second livre) gist en cela : asçavoir que l'Escriture ne parle point du Père par énigme ou parabole, mais qu'elle désigne le vray Dieu ¹. En un autre passage il déduit que tant le Fils que le Père sont conjointement nommez un seul Dieu par les Prophètes et Apostres ² : puis il déclare comment Jésus-Christ, qui est Seigneur de tous, et Roy, et Dieu et Juge, a receu l'Empire de celui qui est Dieu de tous : et respond que c'est au regard de la sujétion en laquelle il a esté humilié jusques à la mort de la croix. Ce pendant un peu après il afferme que le Fils est créateur du ciel et de la terre, lequel a ordonné la Loy par la main de Moÿse, et est anciennement apparu aux Pères ³. Si quelqu'un gergonne, que néantmoins Irénée reconnoit le seul Père pour Dieu d'Israël : je respon qu'aussi bien il afferme haut et clair que Jésus-Christ est le mesme : comme aussi il applique à sa personne le passage d'Abacuc, Dieu viendra du costé de Midy. A quoy aussi convient ce qu'il dit au chapitre neuvième du livre quatrième, Christ est avec le Père, le Dieu des vivans : et au mesme livre, chapitre douzième, il expose qu'Abraham a creu à Dieu, d'autant que Christ est créateur du ciel et de la terre, et seul Dieu.

28 C'est aussi bien à fausses enseignes qu'ils prenent Tertullien pour leur advocat : car combien qu'il soit dur et enveloppé en son langage, toutesfois sans difficulté aucune il enseigne la mesme doctrine, pour laquelle maintenant je comba : asçavoir combien qu'il n'y ait qu'un seul Dieu, que toutesfois par certaine disposition il est avec sa Parole : ainsi qu'il y a un seul Dieu en unité de substance, et toutesfois que ceste unité par une dispensation secrette est distincte en trinité : et qu'il y en a trois, non pas en essence mais en degré : non pas en substance, mais en forme : non pas en puissance, mais en ordre. Il maintient bien le Fils estre second au Père : mais cela ne est que pour

distinguer les personnes. Il nomme quel-que part le Fils, visible, mais après avoir disputé d'une part et d'autre, il résoud qu'il est invisible entant qu'il est la Parole du Père. Finalement en disant que le Père est marqué et désigné par sa personne, il monstre assez qu'il est du tout contraire à ceste resverie, contre laquelle je dispute : car par cela il monstre qu'eu l'essence il n'y a nulle diversité. Et combien qu'il ne reconnoisse autre Dieu que le Père, toutesfois en la procédure tantost après il déclare et monstre qu'il ne parle point exclusivement au regard du Fils, en disant qu'il n'est point autre Dieu que le Père : et pourtant que le seul empire ou monarchie de Dieu n'est point violée par la distinction des personnes. Brief par l'argument qu'il traite, et par le but auquel il tend, il est aisé de recueillir le sens des paroles. Il débat contre un hérétique nommé Praxéa, combien que Dieu soit distingué en trois personnes, toutesfois qu'on ne fait point plusieurs dieux : et que l'unité par cela n'est point deschirée. Et pource que selon l'erreur de Praxéa Jésus-Christ ne pouvoit estre Dieu qu'il ne fust Père : voylà pourquoy Tertullien s'arreste tant sur la distinction. Quant à ce qu'il dit que la Parole et l'Esprit sont une portion du total : combien que ce soit une façon de parler dure et rude, toutesfois elle se peut excuser, d'autant qu'elle ne se rapporte point à la substance, mais seulement à ceste disposition qu'il exprime, laquelle il proteste ne convenir sinon aux personnes. A quoy aussi s'accorde ce qu'il adjoste, Combien penses-tu, homme pervers Praxéa, qu'il y ait de personnes, sinon autant qu'il y a de noms? et un peu après, Il faut croire au Père et au Fils et au saint Esprit, en chacun selon son nom et sa personne. Je croy que par ces raisons l'impudence de ceux qui font bouclier de l'autorité de Tertullien pour tromperies simples, est assez rembarrée.

29 Et de fait quiconque s'appliquera songneusement à conférer les escrits des Anciens l'un avec l'autre, ne trouvera rien en saint Irénée, sinon ce qu'ont enseigné ceux qui sont survenus depuis, Justin martyr est l'un des plus anciens,

1) Au 3e livre, chap IX.

2) Au chap. XII du mesme livre.

3) Au chap. XVI du mesme livre; aux chap. XVIII et XXIII du mesme livre.

lequel s'accorde avec nous en tout et par tout. Que ces brouillons qui aujourd'hui troublent l'Eglise allèguent tant qu'ils voudront, que Justin et les autres appellent le Père de Jésus-Christ, seul Dieu. Je confesse mesmes que saint Hilaire dit le mesme, voire parle plus rudement, asçavoir que l'éternité est au Père : mais est-ce pour ravir au Fils l'essence de Dieu ? Au contraire ses livres monstrent qu'il n'a autre estude que de maintenir la doctrine laquelle nous ensuyvons, et toutesfois ces escervelez n'ont point de honte d'extraire quelques mots rompus et mutilés, pour faire accroire que saint Hilaire maintient leur party. Quant à ce qu'ils font aussi couverture de saint Ignace, s'ils veulent que cela leur serve, qu'ils prouvent en premier lieu que les Apostres ont establi le Quaresme et beaucoup de menus fatras et abus ; brief il n'y a rien plus sot que ces bagages qu'on a ramassé sous le nom de ce saint Martyr : et d'autant moins est supportable l'impudence de ceux qui se couvrent de telles masques pour décevoir les ignorans. On peut aussi manifestement veoir le consentement de toute l'ancienneté : d'autant qu'au concile de Nice Arrins n'osa jamais farder son hérésie par l'autorité d'un seul docteur approuvé : ce qu'il n'eust point oublié, s'il eust eu de quoy : et aussi que nul des Pères tant Grecs que Latins qui estoient là assemblés contre luy, ne mit jamais peine à excuser qu'ils eussent aucun discord avec leurs prédécesseurs. Il n'est jà besoin de réciter combien saint Augustin, lequel ces brouillons tiennent pour ennemy mortel, a esté diligent à feuilletter les escrits des Anciens, et avec quelle révérence il les a leus et receus. Car s'il y a le moindre scrupule du monde, il monstre pourquoy il est contraint d'avoir son opinion à part, mesmes en cest argument : s'il a leu és autres docteurs quelque propos douteux ou obscur, il ne le dissimule pas. Or ce

pendant il prend pour chose résolue, que la doctrine contre laquelle ces esventés bataillent, a esté receue sans contredit de toute ancienneté : et toutesfois il appert assez d'un seul mot, que ce que les autres avoyent enseigné ne luy estoit pas incognu : asçavoir quand il dit que l'unité gist au Père. Ces brouillons diront ils qu'il s'estoit alors oublié ? mais il se purge bien ailleurs de ceste calomnie, en appelant le Père source ou principe de toute déité¹, pource qu'il ne procéde point d'un autre : considérant prudemment que le nom de Dieu est attribué au Père par espécial, pource que si nous ne commençons à luy, nous ne pourrions concevoir une simple unité en Dieu. J'espère que parce que j'ay traité toutes gens craignans Dieu cognoistront que toutes les fausses gloses et astuces de Satan, par lesquelles il s'est efforcé de pervertir et obscurcir la pureté de nostre foy, sont suffisamment abatues. Finalement je me confie que toute ceste matière se trouvera yci fidèlement expliquée, moyennant que les lecteurs tiennent la bride à toute curiosité, et ne convoient point plus qu'il ne seroit expédient, d'attirer des disputes fascheuses et perplexes : car d'appaïser ou contenter ceux qui prennent plaisir à spéculer sans mesure, je n'ay garde d'en prendre la charge. Tant y a que je n'ay rien obmis par finesse, ne laissé derrière de tout ce que je pensoye pouvoir m'estre contraire. Mais d'autant que je m'estudie à édifier l'Eglise, il m'a semblé meilleur de ne point toucher à beaucoup de questions, lesquelles n'eussent guères prouffité, et eussent chargé et ennuyé les lecteurs sans raison. Car de quoy servira-il de disputer si le Père engendre tousjours, veu que quand ce point est conclud, qu'il y a eu de toute éternité trois personnes résidentes en Dieu, cest acte continuel d'engendrer n'est qu'une fantasie superflue et frivole ?

1) Au 1er livre de la *Doctrinne chrestienne*.

CHAPITRE XIV.

Comment, par la création du monde et de toutes choses, l'Escriture discerne le vray Dieu d'avec ceux qu'on a forgez.

4 Combien qu'Isaïe à bon droict rédargue tous idolastres, de ce qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre, et de ce grand circuit des cieus, quel estoit le vray Dieu ¹⁾, toutesfois selon que nous avons l'esprit tardif et hébété, il a esté nécessaire de monstrier et quasi peindre plus expressément quel est le vray Dieu, afin que les fideles ne se laissassent escouler aux resveries des payens. Car comme ainsi soit, que la description qu'en donnent les philosophes qui semble estre la plus passable : asçavoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soit qu'un ombrage qui s'esvanouit, il faut bien que Dieu soit cognu de nous plus familièrement, à ce que nous ne chancelions point tousjours en ambiguïté. Parquoy Dieu a publié l'histoire de la création par Moïse, sur laquelle il a voulu que la foy de l'Eglise fust appuyée : afin qu'elle ne cherchast autre Dieu, sinon celuy qui est là proposé créateur du monde. Or le temps est marqué, afin que les fideles, par le laps continuel des ans, fussent conduits jusques à la première origine du genre humain, et de toutes choses : ce qui est singulièrement utile à cognoistre, non-seulement pour rebouter les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Egypte et autre pais : mais aussi afin que le commencement du monde estant cognu, l'éternité de Dieu reluise plus clairement, et qu'elle nous ravisse en admiration de foy. Que nous ne soyons point troublez en cest endroit de la moquerie des gaudisseurs, qui s'esmerveillent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de créer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infiny, qui pouvoit faire beaucoup de millions d'aages, demeurant ce pendant oisif : et qu'il a com-

mencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne sont point encores accomplis depuis la création du monde, lequel toutesfois déclinant à sa fin, monstre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ny mesmes expédient, d'enquêter pourquoy Dieu a tant différé : pource que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut, il défauta cent fois au chemin : et aussi il ne nous sera point utile de cognoistre ce que Dieu (non sans cause) nous a voulu estre celé pour esprouver la sobriété de nostre foy. Parquoy un bon ancien jadis respondit fort bien à un de ces moqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandoit, à quel ouvrage s'appliquoit Dieu devant qu'il créast le monde. Il bastissoit (dit-il) l'enfer pour les curieux. Cest advertissement aussi grave que sévère doit réprimer toute convoitise désordonnée, laquelle chatouille beaucoup de gens, mesmes les pousse en des spéculations aussi nuisibles que tortues. Brief, qu'il nous souviene que Dieu qui est invisible, et duquel la sagesse, vertu et justice est incompréhensible, nous a mis devant les yeux l'histoire de Moïse, au lieu de miroir auquel il veut que son image nous reluise. Car comme les yeux chassieux ou hébétés de vieillesse, ou obscurcis par autre vice et maladie, ne peuvent rien voir distinctement, sinon estans aidéz par lunettes : aussi nostre imbécillité est telle, que si l'Escriture ne nous adresse à chercher Dieu, nous y sommes tantost esvanouis. Si ceux qui se donnent licence à babiller sans honte et brocarder, ne reçoivent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard en leur horrible ruine combien il leur eust esté plus utile de contempler de bas en haut les conseils secrets de Dieu avec toute révérence, que desgorger leurs blasphèmes pour

1) Is. XL, 21.

obscurcir le ciel. Sainct Augustin se plaint aussi à bon droit qu'on fait injure à Dieu, cherchant cause de ses œuvres, laquelle soit supérieure à sa volonté¹. Et en un autre passage il nous aduertit bien à propos que d'esmuouvoir question de l'infinité des temps, c'est une aussi grande folie et absurdité que d'entrer en dispute pourquoy la grandeur des lieux n'est aussi bien infinie². Certes quelque grandeur ou espace qu'il y ait au pourpris du ciel, si est-ce encores qu'on y trouve quelque mesure. Si maintenant quelqu'un plaidoit contre Dieu de ce qu'il y a cent millions de fois plus d'espace vuide : ceste audace tant desbordée ne sera-elle point détestable à tous fidèles? Or ceux qui contrerolent le repos de Dieu, d'autant que contre leur appétit il a laissé passer des siècles infinis devant que créer le monde, se précipitent en une mesme rage. Pour contenter leur curiosité, ils sortent hors du monde, comme si en un si ample circuit du ciel et de la terre nous n'avions point assez d'objets et rencontres qui, par leur clarté inestimable, doivent retenir tous nos sens et par manière de dire les engloutir : comme si au terme de six mille ans Dieu ne nous avoit point donné assez d'enseignemens pour exercer nos esprits, en les méditant sans fin et sans cesse. Demeurons doncques entre ces barres auxquelles Dieu nous a voulu enclorre et quasi tenir nos esprits enserrez, afin qu'ils ne descoulent point par une licence trop grande d'extrava-

2 Ce que Moÿse récite, que le bastiment du monde a esté achevé non pas en une minute, mais en six jours, tend à ceste mesme fin que j'ay dite. Car par ceste circonstance nous sommes retirez de toutes fausses imaginations pour estre recueillis à un seul Dieu : lequel a digéré son ouvrage en six jours, afin que nous ne fussions point ennuyez de nous occuper tout le cours de nostre vie à considérer quel il est. Car combien que nos yeux, de quelque costé qu'ils se tournent, soyent contrains de contempler les œuvres de Dieu, nous voyons toutesfois

combien l'attention est légère et maigre : et si nous sommes touchez de quelque bonne et sainte pensée, elle s'envole incontinent. Or yci la raison humaine plaideroit volontiers contre Dieu, comme si bastir le monde de jour à autre ne fust pas chose décente à sa puissance. Voylà nostre présomption, jusques à ce que nostre esprit estant dompté sous l'obéissance de la foy, apprene à venir au repos auquel nous convie ce qui est dit de la sanctification du septième jour. Or en l'ordre des choses créées nous avons à considérer diligemment l'amour paternelle de Dieu envers le genre humain : en ce qu'il n'a point créé Adam jusques à ce qu'il eust enrichy le monde, et pourveu d'abondance de tous biens. Car s'il l'eust logé en la terre du temps qu'elle estoit encores stérile et déserte, et s'il luy eust donné vie devant qu'il y eust clarté, on eust estimé qu'il n'avoit point grand soin de luy ordonner ce qui luy estoit utile. Maintenant puis qu'il a différé de créer l'homme jusques à ce qu'il eust disposé le cours du soleil et des estoilles pour nostre usage, qu'il eust rempli les eaux et l'air de toutes sortes de bestial, qu'il eust fait produire toutes sortes de fruits pour nous alimenter : en prenant tel soin d'un bon père de famille et pourvoyable, il a montré une merveilleuse bonté envers nous. Si chacun poise bien et attentivement en soy ce que je touche yci comme en passant, il verra que Moÿse est un tesmoin infallible et un héraut authentique pour publier quel est le Créateur du monde. Je laisse yci à dire ce que j'ay déclaré par cy-devant, à sçavoir qu'il n'est pas là seulement tenu propos de l'essence de Dieu : mais qu'aussi sa sagesse éternelle et son Esprit nous y sont monstrez afin que nous ne songions point d'autre Dieu que celui qui veut estre cognu en ceste image tant expresse.

3 Mais devant que je commence à traiter plus à plein de la nature de l'homme, il faut entrelacer quelque chose des Anges. Car combien que Moÿse en l'histoire de la création se conformant à la rudesse des idiots, ne raconte point d'autres œuvres de Dieu, sinon celles qui se présentent devant nos yeux : toutesfois

1) Lib. De Genesi, contra Manich.

2) De civitate Dei, lib. II.

quand puis après il introduit les Anges comme ministres de Dieu, il est aisé à recueillir qu'ils le cognoissent pour Créateur s'adonnans à luy obéir et luy rendre tout devoir. Combien doncques que Moÿse, parlant rudement comme le simple populaire, n'ait pas du premier coup nommé les Anges entre les créatures de Dieu, toutesfois rien n'empesche que nous ne déduisions yci clairement ce que l'Escriture nous en dit ailleurs : car si nous désirons de cognoistre Dieu par ses œuvres, il ne faut pas obmettre ceste partie tant noble et excellente. Outreplus ceste doctrine est fort nécessaire à réfuter beaucoup d'erreurs. La dignité, qui est en la nature angélique, a de tout temps esblouy beaucoup de gens, en sorte qu'ils pensoyent qu'on leur fist injure si on les abaissoit pour les assujétir à Dieu : et là-dessus on leur a attribué quelque divinité. Manichéé aussi avec sa secte s'est dressé, forgeant deux principes, asçavoir Dieu et le diable : attribuant l'origine des bonnes choses à Dieu, et faisant le diable autheur des mauvaises natures. Si nous avions les esprits embrouillez de telles resveries, Dieu n'auroit point la gloire qu'il mérite en la création du monde. Car puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que son éternité et avoir estre de soy-mesme, ceux qui attribuent cela au diable ne l'emparent-ils point aucunement du titre de Dieu? D'avantage où sera la puissance infinie de Dieu, si on donne tel empire au diable, qu'il exécute ce que bon luy semble, quoy que Dieu ne le vueille pas? Quant au fondement qu'ont prins ces hérétiques, asçavoir qu'il n'est pas licite de croire que Dieu qui est bon, ait rien créé de mauvais : cela ne blesse en rien nostre foy, laquelle ne recognoist nulle mauvaise nature en tout ce que Dieu a créé, pour ce que la malice et perversité tant de l'homme que du diable, et les péchez qui en proviennent, ne sont point de nature, mais plus tost de corruption d'icelle : et n'y a rien précédé de Dieu, en quoy du commencement il n'ait donné à cognoistre sa bonté, sagesse et justice. Afin doncques de rebouter telles imaginations, il est requis d'eslever nos entendemens plus haut

que nos yeux ne peuvent atteindre. Et de faict il est vray-semblable que ç'a esté à eeste fin et intention qu'au concile de Nice Dieu est notamment appelé Créateur des choses invisibles. Toutesfois en parlant des Anges je n'estudieray à tenir telle mesure que Dieu nous commande : c'est de ne point spéculer plus haut qu'il sera expédient, de peur que les lecteurs ne soyent escartez de la simplicité de la foy : car aussi puis que le saint Esprit nous enseigne tousjours ce qui nous est utile : et là où il n'y a pas grande importance pour édifier, il se taist du tout, ou bien il en touche légèrement et en passant : nostre devoir est d'ignorer volontiers ce qui n'apporte nul prouffit.

4 Certes puis que les Anges sont ministres de Dieu, ordonnez pour faire ce qu'il leur commande, il n'y a doute qu'ils ne soyent ses créatures¹. D'esmonvoir questions contentieuses pour sçavoir en quel temps ils ont esté créez, ne seroit-ce point opiniastreté plustost que diligence? Moÿse récite que la terre a esté parfaite, et les cieux parfaits avec tous leurs ornemens ou armées² : que faut il se tourmenter pour savoir au quantième jour les Anges qui sont armées du ciel ont commencé d'estre? Afin de ne faire plus long procès, qu'il nous souviene, qu'yci aussi bien qu'en toute la doctrine chrestienne il nous faut régler en humilité et modestie, pour ne parler ou sentir autrement des choses obscures, mesmes pour n'appéter d'en sçavoir, que comme Dieu en traite par sa Parole : puis après que nous devons aussi tenir une autre règle, c'est qu'en lisant l'Escriture nous cherchions continuellement et méditions ce qui appartient à l'édification, ne laschans point la bride à nostre curiosité, n'à un désir d'apprendre les choses qui ne nous sont point utiles. Et d'autant que Dieu nous a voulu instruire, non point en questions frivoles, mais en vraye piété, c'est-à-dire en la crainte de son nom, en sa fiance, en sainteté de vie, contentons-nous de ceste science. Parquoy si nous voulons que nostre sçavoir soit droictement ordonné, il nous faut laisser ces

1) Ps. CIII.

2) Gen. II, 1.

questions vaines, desquelles se débattent les esprits oisifs. traitans sans la Parole de Dieu, de la nature et multitude des Anges et de leurs ordres. Je say bien que plusieurs sont plus convoiteux d'enquérir de ces choses, et y prennent plus de plaisir qu'à ce qui nous doit estre familier par l'usage continuuel : mais s'il ne nous fasche pas d'estre disciples de Jésus Christ, qu'il ne nous soit point grief de suivre la façon de prouliter qu'il nous a monstrée. En ce faisant nous serons contents de la doctrine qu'il nous baille, en nous abstenant de toutes questions superflues, desquelles il nous retire : et non-seulement pour nous en faire abstenir, mais à ce que nous les ayons en horreur. Nul ne niera que celui qui a escrit la hiérarchie céleste, qu'on intitule de saint Denys, n'ait là disputé de beaucoup de choses avec grande subtilité : mais si quelqu'un espluche de plus près les matières, il trouvera que pour la plus grand part il n'y a que pur babil. Or un théologien ne doit pas appliquer son estude à délecter les aureilles en jasant, mais de confermer les consciences en enseignant choses vraies, certaines et utiles. Il semble en lisant ce livre-là que ce soit un homme tombé du ciel qui récite les choses qu'il a non-seulement apprinses, mais veues à l'œil. Or saint Paul, qui avoit esté eslevé par-dessus le troisième ciel, non-seulement n'a pas ainsi enseigné, mais a protesté qu'il n'estoit point licite de révéler les secrets qu'il avoit veus¹. Pourtant en laissant la toute ceste folle sagesse, considérons seulement selon la simple doctrine de l'Escriture ce que Dieu a voulu que nous seussions des Anges.

3 Nous lisons par toute l'Escriture, que les Anges sont esprits célestes, du ministère desquels Dieu se sert pour faire et exécuter sa volonté : et de là leur est aussi imposé le nom d'Anges, d'autant que Dieu les fait ses messagers envers les hommes, pour se manifester à eux. Semblablement les autres noms que l'Escriture leur donne, sont prins d'une mesme raison. Ils sont appelez Armées²,

d'autant que comme les gendarmes sont autour de leur Prince ou Capitaine, aussi ils sont présens devant Dieu pour orner et honorer sa majesté : et sont tousjours prêts attendans son bon plaisir, pour s'employer par tout où il ordonne, ou plustost avoir la main à l'œuvre. En telle magnificence nous est décrit le throne de Dieu par tous les Prophètes, et notamment en Daniel, quand il dit que Dieu estant monté en son siège royal, avoit des millions d'Anges en nombre infiny tout à l'entour¹. D'avantage, pource que Dieu déclaire par eux la force de sa main, ils sont de là nommez Vertus². Pource qu'il exerce par eux son Empire par tout le monde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant Principautez, maintenant Puissances, maintenant Seigneuries³. Finalement pource que la gloire de Dieu réside en eux, ils sont aussi nommez ses Thrones : combien que touchant ce dernier mot je n'en veux rien affermer, pource que l'autre exposition convient aussi bien ou mieux. Mais laissant là le nom de Thrones : quant aux précédens d'ont nous avons parlé, le saint Esprit use souventesfois de ces tiltres, pour magnifier la dignité du ministère des Anges. Car ce n'est pas raison que les créatures dont le Seigneur use comme d'instrumens pour déclarer spécialement sa présence au monde, soyent laissées là sans honneur. Mesmes plusieurs fois ils sont nommez dieux, d'autant que par leur ministère ils nous représentent aucunement comme en un miroir l'image de Dieu. Car combien que ce qu'ont escrit les anciens Docteurs me plaise bien : asçavoir, que quand l'Escriture fait mention que l'Ange de Dieu est apparu à Abraham, ou à Jacob, ou à quelque autre, ils exposent cela de Jésus-Christ⁴ : toutes-fois si voit-on bien que les Anges en commun sont appelez souvent dieux, comme j'ay dit : et ne nous devons pas esbahir de cela : car si le mesme honneur est fait aux Rois et aux Princes, lesquels aussi bien l'Escriture appelle dieux⁵, d'autant

1) Dan. VII, 10.

2) Col. I, 10.

3) Ephes. I, 21.

4) Gen. XVIII, 1; XXII, 17, 28; Jos. V, 15; Jug. VI, 15; XIII, 22.

5) Ps. LXXXII, 6.

1) 2 Cor. XII.

2) Luc II, 13.

qu'ils sont en leur office comme lieutenans de Dieu, qui est le souverain Roy et supérieur de tous : il y a plus de raison qu'il soit donné aux Anges, veu que la clairté de la gloire de Dieu reluit abondamment en eux.

6 Or l'Escriture s'arreste principalement à enseigner ce qui peut servir de plus à nostre consolation et à la confirmation de nostre foy : c'est que les Anges sont dispensateurs et ministres de la libéralité de Dieu envers nous. Pourtant elle dit qu'ils sont toujours au guet pour nostre salut, qu'ils sont toujours prests à nous défendre, qu'ils dressent nos voyes, et ont le soin de nous en toutes choses, pour nous garder de mauvaise rencontre. Car ces sentences qui s'ensuivent sont universelles, appartenantes premièrement à Jésus-Christ, comme chef de toute l'Eglise, puis après à tous les fidèles : sçavoir, Il a commandé de toy à ses Anges, qu'ils te gardent en toutes tes voyes. Ils te porteront en leurs mains, tellement que tu ne chopperas point. Item, Les Anges du Seigneur sont à l'environ de ceux qui le craignent, et les retirent du danger¹. Par ces sentences Dieu montre qu'il commet à ses Anges la tutèle de ceux qu'il veut garder. Suivant cela l'Ange du Seigneur consolait Agar en sa fuite, et luy commandoit de se réconcilier à sa maïtresse². Semblablement Abraham promettoit à son serviteur, que l'Ange de Dieu luy seroit pour guide au chemin. Jacob en bénissant Ephraïm et Manassé, prioit que l'Ange de Dieu qui luy avoit toujours assisté, les fist prospérer. Semblablement il est dit que l'Ange de Dieu estoit sur le camp du peuple d'Israël : et toutesfois et quantes que Dieu a voulu délivrer ce peuple de la main de ses ennemis, il s'est servy de ses Anges pour ce faire³. Et afin que je ne soye plus long, il est dit que les Anges servoient à nostre Seigneur Jésus, après qu'il fut tenté au désert. Item, qu'il luy assistoyent en son angoisse du temps de sa passion. Semblablement ils annoncèrent aux femmes sa résurrection, et aux

disciples son advènement glorieux⁴. Pourtant afin de s'acquitter de l'office qui leur est donné d'estre nos défenseurs, ils combattent contre le diable et contre tous nos ennemis, et font la vengeance de Dieu sur ceux qui nous molestent : comme nous lisons que l'Ange du Seigneur tua pour une nuit cent quatre-vingts et cinq mille hommes au camp des Assyriens, pour délivrer Jérusalem du siège⁵.

7 Au reste, si chacun fidèle a un Ange propre qui luy soit assigné pour sa défense, ou non, je n'en oseroy rien affermer. Certes quand Daniel dit que l'Ange des Persiens combattoit, et semblablement l'Ange des Grecs, à l'encontre des ennemis⁶ : par cela il signifie que Dieu commet aucunesfois ses Anges, comme pour estre gouverneurs des pays et provinces. Semblablement Jésus-Christ, en disant que les Anges des petis enfans voyent toujours la face du Père⁷, démontre bien qu'il y a certains Anges qui ont la charge des petis enfans : mais je ne say pas si de cela on pourroit inférer que chacun eust le sien propre. Il faut bien tenir ce point résolu, que non-seulement un ange a le soin de chacun de nous, mais que d'un commun accord ils veillent pour nostre salut : car il est dit de tous les anges en commun, qu'ils se resjouissent plus du pécheur quand il se convertist à repentance, que de nonante justes, quand ils auront toujours persévéré à bien faire⁸. Il est dit semblablement que l'âme de Lazare a esté portée au sein d'Abraham par plusieurs anges⁹. Ce n'est pas aussi en vain qu'Elisée montre à son serviteur tant de chariots flamboyans qui luy estoient ordonnez en particulier pour le garder¹⁰. Il y a un passage qui sembleroit avis plus exprès pour confermer ceste opinion : c'est que quand saint Pierre estant sorty miraculeusement de la prison, heurta à la maison où les frères estoient assemblez, iceux ne pouvans penser que ce fust, ils disoyent que c'estoit son ange¹¹. Or il est à conjecturer

1) Math. IV, 11; Luc XXII, 43; Math. XXVIII, 5, 7; Luc XXIV, 5; Act. 1, 10.

2) 2 Rois XIX, 35; Is. XXXVII, 36.

3) Dan X, 13, 20; XII, 1.

4) Math. XVIII, 10.

5) Luc XV, 7.

6) Luc XVI, 22.

7) 2 Rois VI, 17.

8) Act. XII, 18.

1) Ps. XCI, 11; XXXIV, 8.

2) Gen. XXVI, 9; XXIV, 7.

3) Gen. XLVIII, 16; Ex. XIV, 19; XXIII, 20; Jug. II, 1; VI, 11; XIII, 9.

que cela leur veint en pensée, d'une commune opinion qu'on avoit lors, que chacun fidèle avoit son Ange particulier. Mais encores à cela on peut respondre, qu'il n'y a point d'inconvénient qu'ils entendissent indifféremment d'aucun des Anges, auquel lors Dieu eust recommandé saint Pierre, non pas qu'il en fust le gardien perpétuel, selon qu'on imagine communément, que chacun de nous a deux Anges, l'un bon et l'autre mauvais : laquelle opinion a esté anciennement commune entre les Payens. Combien qu'il n'est jà besoin de nous tourmenter beaucoup en une chose qui ne nous est guères nécessaire à salut. Car si quelqu'un ne se contente pas de cela, que toute la gendarmerie du ciel fait le guet pour nostre salut, et est preste à nostre aide, je ne say qu'il luy prouffitera d'avantage de dire qu'il ait un Ange particulier pour son gardien. Mesmes ceux qui restraignent à un Ange le soin que Dieu a d'un chacun de nous, se font grande injure et à tous les membres de l'Eglise : comme si pour néant Dieu eust promis que tousjours nous aurons de grosses bandes pour nous secourir, afin qu'estans ainsi munis de tous costez nous combations tant plus courageusement.

8 Touchant de la multitude et des ordres, que ceux qui en osent rien déterminer regardent sur quel fondement ils s'appuyent. Je confesse que Michel est nommé en Daniel grand prince ou capitaine, et Archange en saint Jude : et saint Paul dit bien que ce sera un Archange qui adjournera le monde avec une trompe, pour comparoistre au jugement¹. Mais qui est-ce qui pourra par cela constituer les degrés d'honneur entre les Anges, les distinguer chacun l'un de l'autre par nom et par tiltre, assigner à chacun son lieu et sa demeure? Car mesmes les noms de Michel et Gabriel, qui sont en l'Escriture, et le nom de Raphaël qui est en l'histoire de Tobie², semblent avis par la signification qu'ils emportent, avoir esté imposez aux Anges à cause de nostre infirmité : combien que de cela j'aime mieux n'en

rien définir. Quant est du nombre, nous voyons bien de la bouche de Jésus-Christ qu'il y en a plusieurs légions : Daniel en nomme beaucoup de millions : le serviteur d'Elisée voit plusieurs chariots, et ce qui est dit au Pseaume, qu'ils campent à l'entour des fidèles, démontre une grande multitude¹. Il est bien vray que les esprits n'ont point de forme comme les corps : toutesfois l'Escriture, pour nostre petite capacité et rudesse, non sans cause nous peind les Anges avec des ailes sous les tiltres de Chérubin et Séraphin : à ce que nous ne doutions point qu'ils seront tousjours prests à nous secourir avec une hastiveté incroyable, si tost que la chose le requerra : comme nous voyons que les esclairs volent parmy le ciel et par-dessus toute appréhension. Si on en veut sçavoir d'avantage, cela est enquérir sur les secrets dont la plene révélation est différée au dernier jour. Pourtant, qu'il nous souviene que nous avons à nous garder en cest endroit tant d'une curiosité superflue à enquérir des choses qu'il ne nous appartient point de sçavoir, que d'une audace à parler de ce que nous ne sçavons point.

9 Toutesfois ce point qu'aucuns escrivelez mettent en doute nous doit estre tout résolu, que les Anges sont esprits servans à Dieu, lesquels il employe à la protection des siens, et par lesquels il dispense ses bénéfices envers les hommes, et fait ses autres œuvres². Les Sadducéens ont bien eu autrefois ceste opinion, que par ce mot d'Anges il n'estoit signifié autre chose que le mouvement que Dieu inspire aux hommes, ou les vertus qu'il démontre en ses œuvres : mais il y a tant de tesmoignages de l'Escriture qui contredisent à ceste resverie, que c'est merveille qu'il y ait peu avoir une telle ignorance au peuple d'Israël. Car sans aller plus loin, les passages que j'ay allégué cy-dessus, sont bien suffisans pour en oster toute difficulté, asçavoir quand il est dit qu'il y a des légions et des millions d'Anges, quand il est dit qu'ils se resjouissent, quand il est récit qu'ils

1) Dan. XII, 1; Jude 9; 1 Thess. IV, 16.

2) Tob. XII.

1) Matth. XXVI, 53; Dan. VII, 10; 2 Rois VI, 17; Ps. XXXIV, 8.

2) Hébr. I, 14; Act. XXIII, 8.

soustiennent les fidèles entre leurs mains, qu'ils portent leurs armes en repos, qu'ils voyent la face de Dieu : car par cela il est bien démontré qu'ils ont une nature ou une essence. Mais encores outre cela, ce que disent saint Paul et saint Estienne, que la Loy a esté donnée par la main des Anges, et ce que dit nostre Seigneur Jésus, que les esleus seront semblables aux Anges après la résurrection : item, que le dernier jour est incognu mesmes aux Anges : item, qu'il viendra avec les saints Anges, ne se peut destourner en autre sens¹. Semblablement quand saint Paul adjure Timothée devant Jésus-Christ et ses Anges esleus, il ne dénote point quelques qualitez ou inspirations : et ne peuvent autrement consister les sentences qui sont en l'Épistre aux Hébreux, que Jésus-Christ, a esté exalté par-dessus les Anges : item, qu'à iceux n'a point esté assujeti le monde : item, que Christ n'a point pris leur nature, mais celle des hommes : sinon que ce soyent vrayes esprits, qui ayent leur substance propre². Et l'Apôstre se déclare puis après, en comprenant les Anges avec les âmes des fidèles, et les mettant en un mesme rang. Outreplus nous avons desjà allégué que les Anges des petis enfans voyent tousjours la face de Dieu, que nous sommes défendus par leur secours, qu'ils s'esjouissent de nostre salut, qu'ils s'esmerveillent de la grâce infinie de Dieu qui se voit en l'Eglise, qu'ils sont sous un mesme chef que nous, asçavoir Christ, qu'ils sont si souvent apparus aux saints Prophètes en forme d'hommes, ont parlé à eux, et ont logé en leurs maisons : montre bien qu'ils ne sont pas vents et fumée. Mesmes Jésus-Christ à cause de la primauté qu'il a en la personne de Médiateur est nommé Ange. Il m'a semblé bon d'attou-cher en brief ce point, pour armer et prémunir les simples à l'encontre des sottés opinions et fantastiques, que le diable a esmeues dès le commencement en l'Eglise, et que maintenant il réveille.

40 Il reste d'obvier à la superstition

laquelle entre volontiers en la fantasie des hommes, quand on dit, que les anges nous sont ministres et dispensateurs de tous biens. Car incontinent nostre raison décline là, qu'il n'y a honneur qu'il ne leur fale attribuer : de là il advient que nous leur transférions ce qui appartient seulement à Dieu et à Jésus-Christ. Voylà comment la gloire de Christ a esté longtemps obscurcie par cy-devant, d'autant qu'on magnifioit les anges outre mesure, en leur attribuant ce que la Parole de Dieu ne porte point. Et entre les vices que nous reprenons aujourd'huy, à grand-peine y en a-il un plus ancien. Car nous voyons que saint Paul mesme a eu à combattre contre d'aucuns qui exaltoient tellement les anges, que Jésus-Christ estoit abaissé quasi à estre d'une mesme condition. C'est la cause pourquoy il maintient tant fort en l'Épistre aux Colossiens, que Jésus-Christ non-seulement doit estre préféré aux anges, mais que c'est de luy aussi qu'ils reçoivent tous biens¹ : afin que nous ne soyons point si mal advisez de nous destourner de luy pour nous adresser à eux, d'autant qu'ils n'ont point suffisance en eux-mesmes, mais qu'ils puisent d'une mesme fontaine que nous. Certes en tant que la gloire de Dieu reluit si clairement en eux, il n'y a rien plus aisé que de nous faire transporter en une stupidité pour les adorer, et de leur attribuer les choses qui ne sont deues qu'à un seul Dieu. Ce que saint Jehan confesse en l'Apocalypse luy estre advenu : mais il dit quant et quant que l'ange luy respondit : Garde-toi de faire cela, je suis serviteur comme toy : adore Dieu².

41 Or, nous éviterons très-bien ce danger, si nous considérons pourquoy c'est que Dieu se sert d'eux, en déclarant sa puissance pour procurer le salut des fidèles, et leur communiquer ses bénéfices, plustost que de faire le tout par soy-mesme. Certes il ne fait point cela par nécessité, comme s'il ne s'en pouvoit passer ; car toutesfois et quantes qu'il luy plaist, il fait bien son œuvre sans les appeler en aide, usant de son seul comman-

1) Act. VII, 53 ; Gal. III, 19 ; Matth. XXII, 30 ; XXIV, 36 ; XXV, 31 ; Luc IX, 25.

2) 1 Tim. V, 21 ; Heb. I, 4 ; II, 5, 7.

1) Col. I, 16, 20.

2) Apoc. XXII, 9.

dement : tant s'en faut qu'il ait mestier de les appeler à son secours. Il fait doncques cela pour le soulagement de nostre imbécillité, afin que rien ne nous défaille de tout ce qui nous peut donner honne espérance et asseurer nos cœurs. Cela nous devoit bien estre plus qu'assez, quand Dieu nous promet d'estre nostre protecteur. Mais quand nous voyons que nous sommes assiégés de tant de dangers, de tant de nuisances, de tant de diverses espèces d'ennemis, selon que nous sommes fresles et débiles, il nous peut advenir quelquesfois que nous soyons préoccupés de frayeur, ou que nous perdions courage, sinon que Dieu nous face sentir la présence de sa grâce selon nostre petite mesure et rudesse. Pour ceste raison, il nous promet non-seulement qu'il aura le soin de nous, mais qu'il a des serviteurs infinis, ausquels il a enjoint de procurer nostre salut, nous disant que ce pendant que nous serons en sa sauvegarde, en quelque danger que nous venions, nous serons tousjours à seureté. Je confesse bien que c'est une perversité à nous, qu'ayans reçu la simple promesse de la protection de Dieu, nous regardons encores comment et de quel costé il nous aidera, mais puis que Dieu, selon sa bonté et humanité infinie veut encores subvenir à une telle foiblesse qui est en nous, il ne nous faut pas mespriser la grâce qu'il nous fait. Nous avons un bel exemple de cela au serviteur d'Elisée, lequel voyant la montagne en laquelle il estoit avec son maistre, estre assiégée par les Syriens, pensoit estre perdu. Adoncques Elisée pria Dieu qu'il luy ouvrist les yeux, et ainsi il vit que la montagne estoit pleine de la gendarmerie céleste, asçavoir des anges que Dieu avoit là envoyez pour garder le Prophète avec sa compagnie¹. Le serviteur doncques estant confirmé par ceste vision, reprit courage, et ne tint plus conte des ennemis : lesquels de première face l'avoient tant effrayé.

42 Pourtant il nous faut réduire à ceste fin tout ce qui est dit du ministère des Anges, que nostre foy en soit plus esta-

blie en Dieu. Car c'est la cause pourquoy Dieu envoye ses Anges comme en garnison pour nous défendre afin que nous ne soyons point estonnez de la multitude des ennemis, comme s'il n'estoit point le plus fort : mais que nous recourions tousjours à ceste sentence d'Elisée, qu'il y en a plus qui sont pour nous que contre nous. Quelle perversité est-ce doncques si les Anges nous retirent de Dieu, veu qu'ils sont ordonnez à cela, que nous sentions son aide nous estre d'autant plus prochaine qu'il la nous déclare selon nostre infirmité? Or ils nous retirent de Dieu, sinon qu'ils nous meinent droict à luy comme par la main, afin que nous le regardions et l'invoquions luy seul à nostre aide, recognoissans que tout bien vient de luy : sinon aussi que nous les considérions estre comme ses mains, lesquelles ne se meuvent point à rien faire, que par son vouloir et disposition : sinon finalement qu'ils nous conduisent à Jésus-Christ, et nous entretiennent en luy, afin que nous le tenions pour seul Médiateur, dépendans du tout de luy, et ayans nostre repos en luy seul. Car nous devons avoir ce qui est escrit en la vision de Jacob imprimé en nostre mémoire, c'est que les Anges descendent en terre aux hommes, et des hommes remontent au ciel par l'eschelle sur laquelle est appuyé le Seigneur des armées¹. En quoy il est signifié, que c'est par la seule intercession de Jésus-Christ, que les Anges communiquent avec nous : comme aussi il testifie en disant, Vous verrez d'oresnavant les cieus ouvers, et les Anges descendans au Fils de l'homme². Pourtant le serviteur d'Abraham estant recommandé à la garde de l'Ange, ne l'invoque pas néantmoins afin qu'il luy assiste, mais s'adresse à Dieu, luy demandant qu'il face miséricorde à Abraham son maistre³. Car comme Dieu en faisant les Anges ministres de sa bonté et puissance ne partit point sa gloire avec eux, aussi ils ne nous promettent point de nous aider par leur ministère, afin que nous partissions nostre fiance entre eux et luy. Parquoy il nous faut rejeter ceste philosophie de Platon,

1) 2 Rois VI, 17.

1) Gen. XXVIII, 12.

2) Jean I, 51.

3) Gen. XXIV, 7, 27.

laquelle enseigne de venir à Dieu par le moyen des Anges, et de les honorer, afin qu'ils soyent plus enclins à nous y donner accès¹. Car c'est une opinion fausse et meschante, combien qu'aucuns superstitieux l'ayent voulu du commencement introduire en l'Eglise chrestienne, comme il y en a aujourd'huy d'aucuns qui la voudroyent remettre dessus.

13 Tout ce que l'Ecriture enseigne des diables, revient à ce but, que nous soyons sur nos gardes pour résister à leurs tentations, et n'estre point surprins de leurs embusches, et que nous regardions de nous munir d'armes qui soyent suffisantes pour repousser des ennemis fort puissans. Car quand Satan est nommé le Dieu et prince de ce monde : item, un Fort armé : item, un Lyon bruyant : item, un Esprit qui domine en l'air : toutes ces descriptions reviennent là, que nous soyons vigilans à faire le guet et nous appressions à combatre : ce qui est mesmes quelquesfois exprimé². Car saint Pierre, après avoir dit que le diable circuit comme un Lyon bruyant, cherchant à nous dévorer, adjouste incontinent une exhortation, que nous soyons fermes en foy pour lui résister³. Et saint Paul, après nous avoir advertis que nous avons la guerre, non point contre la chair et le sang, mais contre les princes de l'air, les puissances des ténèbres, les esprits malins : tantost après il nous commande de vestir les armes qui nous puissent défendre en une bataille si périlleuse⁴. Parquoy apprenons aussi de réduire le tout à ceste fin, qu'estans advertis que nous avons l'ennemy près de nous, voire ennemy prompt en audace, robuste en force, rusé en cautèles, garny de toutes machinations, expert en science de batailler, et ne se lassant en nulle poursuite, ne soyons point endormis en nonchalance, tellement qu'il nous puisse opprimer : mais au contraire, que nous tenions tousjours bon et soyons prests à luy résister. Et d'autant que ceste bataille n'a point de fin jusques à la mort, que nous soyons fermes et constans en persévé-

rance. Sur tout qu'en cognoissant nostre foiblesse et défaut nous invoquions Dieu, n'attentans rien sinon en la fiance de son aide, d'autant que c'est à luy seul de nous donner conseil, force et courage, et nous armer.

14 D'avantage, l'Ecriture, afin de nous inciter plus à diligence, nous dénonce qu'il n'y a pas un seul diable qui nous face la guerre, ou un petit nombre, mais une grande multitude. Car il est dit, que Marie Magdalene avoit esté délivrée de sept diables qui la possédoient¹. Et Jésus-Christ tesmoigne qu'il advient ordinairement, que si après qu'un diable est sorty de nous, il trouve encores accès pour y rentrer, il en amene sept autres plus meschans². Qui plus est, il est dit qu'un seul homme estoit possédé d'une légion³. Par cela doncques nous sommes enseignés que nous avons à guerroyer avec une multitude infinie d'ennemis, afin de ne venir nonchalans, comme si nous avions quelque relasche pour nous reposer. Touchant qu'il est souvent parlé du diable et de Satan au nombre singulier, en cela est dénotée la primauté d'injustice qui est contraire au règne de justice. Car comme l'Eglise et la compagnie des Saints à Jésus-Christ pour Chef, aussi la bande des meschans, et l'impunité mesmes nous est descrite avec son prince, qui exerce là son empire et seigneurie. A quoy se rapporte ceste sentence, Allez, maudits, au feu éternel, lequel est préparé au diable et à ses anges⁴.

15 Cela aussi nous doit aiguïser à combatre incessamment contre le diable, qu'il est nommé par tout Adversaire de Dieu et le nostre. Car si nous avons la gloire de Dieu en recommandation comme nous devons, c'est bien raison d'employer toutes nos forces à résister à celuy qui machine de l'esteindre. Si nous sommes affectionnez comme il appartient à maintenir le règne de Christ, il est nécessaire que nous ayons une guerre perpétuelle avec celuy qui s'efforce de le ruiner. D'autre part, si nous avons soin

1) Vide Plat., in *Epinomide* et in *Cra/ylo*.

2) 2 Cor. IV, 4 ; Jean XII, 31 ; Luc XI, 21.

3) 1 Pierre V, 8.

4) Ephés. VI, 12.

1) Marc XVI, 9.

3) Luc VIII, 30.

2) Matth. XII, 43-45.

4) Matth. XXV, 41.

de nostre salut, nous ne devons avoir ne paix ne trêves avec celui qui est sans fin et sans cesse après pour y contredire. Selon ceste raison il est monsté au troisième de Genèse comme il a fait révolter l'homme de l'obéissance de Dieu, afin que Dieu fust privé de l'honneur qui luy appartenoit et que l'homme aussi fust précipité en ruine. Et les Evangélistes nous le descrivent avec une telle nature, en l'appellant *Enemy*¹ : ce que porte aussi le mot de Satan, et disans qu'il sème des zizanies pour corrompre la semence de la vie éternelle. En somme nous expérimentons en toutes ses œuvres ce que Jésus-Christ tesmoigne de luy, asçavoir qu'il a esté dès le commencement homicide et menteur². Par ses mensonges il assaut la vérité de Dieu, il obscurcit la lumière par ses ténèbres, il séduit en erreur les esprits des hommes : d'autre part, il suscite haines et endambe contentions et noises : le tout afin de renverser le règne de Dieu et de plonger les hommes en damnation éternelle. Dont il appert, que de nature il est pervers, meschant et malin. Car il faut bien qu'il y ait une extrême perversité en une nature, laquelle s'adonne du tout à anéantir la gloire de Dieu et le salut des hommes. C'est ce que dit saint Jehan en son épistre, que dès le commencement il pèche³. Car par cela il entend qu'il est autheur, capitaine et inventeur de toute malice et iniquité.

46 Néanmoins d'autant que le diable est créé de Dieu, si nous faut-il noter qu'il n'a point la malice que nous disons luy estre naturelle, de sa création, mais entant qu'il a esté dépravé. Car tout ce qu'il a de damnable, il le s'est acquis en se destournant de Dieu. De laquelle chose l'Escriture nous advertit, afin que nous ne pensions point que l'iniquité procède de Dieu, laquelle luy est du tout contraire. Pour ceste cause, nostre Seigneur Jésus dit que Satan parle de son propre quand il parle mensonge⁴ : et adjoste la raison, D'autant qu'il n'est point demeuré en la vérité. Quand il dit qu'il n'a point persisté en la vérité, il signifie que quel-

quesfois il a esté en icelle : et quand il le nomme père de mensonge, il luy oste toute excuse à ce qu'il ne puisse imputer à Dieu son mal, dont luy-mesme en est cause. Or combien que ces choses soyent touchées en brief et obscurément, toutes-fois elles suffisent pour fermer la bouche aux blasphémateurs de Dieu. Et qu'est-ce qu'il nous chaut de cognoistre rien plus du diable, ou en autre fin? Aucuns se mescontentent que l'Escriture ne raconte point au long et distinctement la cheute des diables, la cause d'icelle, la façon, le temps et l'espèce, voire mesmes par plusieurs fois : mais pource que ces choses ne nous appartiennent de rien, ou bien peu, le meilleur a esté de n'en dire mot ou de le toucher bien légèrement. Car il ne convenoit point au saint Esprit de satisfaire à nostre curiosité en nous récitant des histoires vaines et sans fruit. Et nous voyons que nostre Seigneur a regardé de ne nous rien enseigner, sinon ce qui nous pouvoit estre en édification. Parquoy afin que nous-mesmes aussi ne nous arrestions à choses superflues, qu'il nous suffise de sçavoir, touchant de la nature des diables, qu'en leur première création ils ont esté Anges de Dieu : mais en déclinant de leur origine, ils se sont ruinez et ont esté faits instrumens de perdition aux autres. Pource que ce point estoit utile à cognoistre, il nous est clairement monsté par saint Pierre et par saint Jude, quand ils disent que Dieu n'a point esparagné ses Anges qui ont péché, et n'ont point gardé leur origine, mais ont abandonné leur lieu¹. Et saint Paul faisant mention des Anges esleus, leur oppose sans doute les réprouvez².

47 Quant est du combat et discord que nous avons dit que Satan a contre Dieu, il le faut entendre en sorte, que ce pendant nous sçachions qu'il ne peut rien faire sinon par le vouloir et congé de Dieu. Car nous lisons en l'histoire de Job, qu'il se présente devant Dieu pour ouyr ce qu'il luy commandera et qu'il n'ose rien entreprendre sans avoir premier demandé licence³. Semblablement quand Achab

1) Math. XIII, 28.

2) Jean VIII, 44.

3) 1 Jean III, 8.

4) Jean VIII, 44.

1) 2 Pierre II, 4 ; Jude 6.

2) 1 Tim. V, 21.

3) Job I, 6 ; II, 1.

méritoit d'estre déceü, il se représenta à Dieu pour estre esprit de mensonge en la bouche de tous les prophètes : et estant envoyé, fit ce qui luy fut ordonné ¹. Selon ceste raison, l'esprit qui tormentoit Saül est nommé l'esprit mauvais de Dieu, d'autant que Dieu en usoit comme d'un fléau pour corriger Saül ². Et en un autre passage il est dit, que Dieu a frappé de playes les Egyptiens par ses mauvais anges ³. Semblablement suivant ces exemples particuliers, saint Paul dit généralement que l'aveuglement des meschans est une œuvre de Dieu, après l'avoir attribué à Satan ⁴. Il appert doncques que Satan est sous la puissance de Dieu, et qu'il est tellement gouverné par son congé, qu'il est contraint de luy rendre obéissance. Or quand nous disons que Satan résiste à Dieu, et que ses œuvres sont contraires à celles de Dieu, nous entendons que telle répugnance ne se fait pas sans la permission de Dieu. Je ne parle point icy de la volonté mauvaise de Satan, ne de ce qu'il machine, mais seulement de ses effects, Car entant que le diable est pervers de nature, il n'a garde d'estre enclin à obéir à la volonté de Dieu, mais se met du tout à rébellion et résistance. Il a doncques cela de soy-mesme et de sa perversité, que de tout son désir et propos il répugne à Dieu. Par ceste perversité il est induit et incité à s'efforcer à faire les choses lesquelles il pense estre contraires à Dieu. Mais d'autant que Dieu le tient lié et serré des cordes de sa puissance, il ne luy permet de rien exécuter sinon ce qu'il luy plaist. Voylà doncques comme le diable bon gré maugré qu'il en ait sert à son Créateur, d'autant qu'il est contraint de s'employer là où le bon plaisir de Dieu le pousse.

48 Or d'autant que Dieu conduit çà et là les esprits immondes comme bon luy semble, il ordonne et modère en telle sorte ce gouvernement, qu'ils molestent fort les fidèles, leur facent beaucoup d'embusches, les tormentent de divers assauts, les pressent quelquesfois de près, et les lassent souventesfois, les troublent et les estonnent, mesmes jusques à les na-

vrer : mais le tout pour les exercer, et non point pour les opprimer ne vaincre : au contraire, qu'ils ayent les infidèles en leur sujétion, qu'ils exercent une tyrannie en leurs âmes et en leurs corps, les trainans où bon leur semble, comme esclaves à toutes énormitez. Quant est des fidèles, d'autant qu'ils ont affaire à tels ennemis, ces exhortations leur sont faites : Ne donnez point lieu au diable. Item, le diable vostre ennemy circuit comme un lyon bruyant, cherchant à dévorer : auquel résistez en fermeté de foy ¹ : et autres semblables. Mesmes saint Paul confesse qu'il n'a point esté exempt d'une telle bataille, quand il dit que l'ange de Satan luy avoit esté donné pour l'humilier, afin qu'il ne s'enorgueillist pas ². C'est doncques un exercice commun à tous les enfans de Dieu : toutesfois d'autant que ceste promesse de briser la teste de Satan, appartient en commun à Jésus-Christ et à tous ses membres ³ : je dy que les fidèles ne peuvent estre vaincus ny opprimez par Satan. Ils sont espovantez souventesfois, mais ils ne sont pas tellement esperdus, qu'ils ne reprennent courage. Ils sont bien abatus de quelques coups, mais ils se relèvent. Ils sont bien navrez, mais non pas à mort. Finalement ils travaillent toute leur vie, en sorte qu'en la fin ils obtiennent victoire. Ce que je ne restrein point à chacun acte particulièrement. Car nous sçavons que David par une juste punition de Dieu fut pour un temps laissé à Satan pour estre poussé de luy à faire les monstres du peuple ⁴ : et ce n'est pas en vain que saint Paul laisse espoir de pardon à ceux qui auront esté entortillez aux filets du diable ⁵. Pourquoy saint Paul démontre que ceste promesse n'est sinon commencée en nous durant la vie présente, pource que c'est le temps de la bataille : mais qu'elle sera accomplie quand la bataille sera cessée. Le Dieu de paix, dit-il, brisera en brief Satan dessous vos pieds ⁶. Quant à nostre Chef, il a tousjours eu pleinement ceste victoire. Car le prince de ce monde n'a

1) 1 Rois XXII, 20.

2) 1 Sam. XVI, 14; XVIII, 10.

3) Ps. LXXVIII, 49.

4) 2 Thess. II, 9, 11.

1) Ephés. IV, 27; 1 Pierre, V, 8.

2) 2 Cor. XII, 7.

3) Gen. III, 15.

4) 2 Sam. XXIV, 1.

5) 2 Tim. II, 26.

6) Rom. XVI, 20.

rien trouvé en luy¹ : mais en nous qui sommes ses membres, elle n'apparoist encores qu'en partie : et ne sera parfaite jusques à ce qu'estant despouillez de nostre chair, laquelle nous rend sujets à infirmités, nous soyons du tout remplis de la vertu du saint Esprit. En ceste manière quand le règne de Jésus-Christ est dressé, Satan avec sa puissance est abatu, comme porte la sentence de Jésus-Christ : Je voyoye Satan tomber du ciel comme la foudre². Car par cela il confirme le rapport que luy avoyent fait ses Apostres du fruit de leur prédication. Item, quand le prince de ce monde tient son portail, tout ce qu'il possède est paisible : mais s'il y survient un plus fort, il est débouté³. A ceste fin, comme dit l'Apostre, Jésus-Christ en mourant a vaincu Satan, qui avoit l'empire de mort⁴, et a triomphé de tous ses appareils, tellement qu'il ne peut nuire à l'Eglise, autrement il la ruineroit à chacune minute. Car selon que nous sommes fragiles, et qu'en sa force il est transporté d'une si terrible rage, comment pourrions-nous tenir bon tant peu que ce soit, contre les alarmes continuelles qu'il nous dresse, si nous n'estions maintenus par la victoire de nostre Capitaine? Dieu doncques ne permet point le règne à Satan sur les âmes des fidèles : mais luy abandonne seulement les meschans et incrédules lesquels il ne recognoist point de son troupeau. Car il est dit que Satan a le monde en sa possession sans contredit, jusques à ce qu'il en soit déjeté par Christ. Item, qu'il aveugle tous ceux qui ne croyent point à l'Evangile⁵. Item, qu'il parfait son œuvre en tous les rebelles : ce qui se fait à bon droict, d'autant que les meschans sont instrumens de l'ire de Dieu⁶. Pourtant c'est bien raison qu'il les livre entre les mains d'iceuluy, qui est ministre de sa vengeance. Finalement il est dit de tous les réprouvez, qu'ils ont le diable pour père⁷. Car comme les fidèles sont cognus pour enfans de Dieu, entant qu'ils portent son image, iceux aussi portans l'image de

Satan, sont à bon droict réputés ses enfans.

49 Or comme cy-dessus nous avons réfuté ceste folle et perverse imagination qu'ont aucuns, de dire que les saints Anges ne sont sinon bonnes inspirations ou mouvemens que Dieu donne aux hommes : ainsi maintenant nous faut-il réprouver l'erreur de ceux qui resvent que les diables ne sont sinon affections mauvaises, lesquelles nous sont suggérées de nostre chair. Or il sera facile de ce faire, et brièvement, pource que nous en avons beaucoup de tesmoignages de l'Ecriture évidens et certains. Premièrement, quand ils sont nommez Esprits immondes et Anges apostats, qui ont décliné de leur nature première¹ : ces noms-là expriment assez que ce ne sont pas mouvemens ny affections des cœurs, mais plustost esprits ayans intelligence. Semblablement quand Jésus-Christ et saint Jehan comparent les enfans de Dieu avec les enfans du diable : ce seroit une comparaison inepte, si le nom de diable ne signifioit que des inspirations mauvaises². Saint Jehan parle encore plus clairement, quand il dit que le diable dès le commencement pêche³. Pareillement quand saint Jude dit que Michel Archange débattoit avec le diable, du corps de Moysse⁴ : tout ainsi qu'il met d'un costé un bon Ange, ainsi de l'autre il en met un mauvais. A quoy est semblable ce que nous lisons en l'histoire de Job, que Satan comparut devant Dieu avec les Anges saints⁵. Toutesfois il n'y a rien plus clair, que les sentences qui font mention de la peine que les diables commencent desjà d'endurer, et qu'ils endureront beaucoup plus au jour de la résurrection : comme sont celles qui s'ensuivent, Fils de David, pourquoy es-tu venu pour nous tormenter devant le temps⁶? Item, Allez, maudits, au feu éternel, qui est appresté au diable et à ses anges⁷. Item, S'il n'a point espargné ses Anges propres, mais les a mis en prison obscure, et les a attachez de chaînes, pour les réserver à leur damnation éter-

1) Jean XIV, 30.

2) Luc X, 18.

3) Luc XI, 21.

4) Hébr. II, 14.

5) 2 Cor. IV, 4.

6) Ephés. II, 2.

7) Jean VIII, 44; 1 Jean III, 8.

1) Luc XI, 25; 2 Pierre II, 4; Jude 6.

2) Jean VIII, 44; 1 Jean III, 10.

3) 1 Jean III, 8.

4) Jude 9.

5) Job I, 6; II, 1.

6) Matth. VIII, 29.

7) Matth. XXV, 41.

nelle¹, etc. Ce seroyent des formes de parler trop mal propres, de dire que le jugement de Dieu doit venir sur les diables, que le feu éternel leur est appareillé, qu'ils sont desjà en prison, attendans leur sentence dernière, et que Jésus-Christ les a tormentez à sa venue, s'il n'y avoit du tout nuls diables. Mais pource que ceste matière n'a point mestier de longue dispute entre ceux qui adjoustent foy à la Parole de Dieu : au contraire, qu'envers ces fantastiques, ausquels rien ne plaist que nouveauté, les tesmoignages de l'Escriture ne prouffent point beaucoup, il m'est advis que j'ay fait ce que je prétendoye, asçavoir d'armer les consciences fidèles à l'encontre de ces resveries, desquelles ces esprits volages troublent et eux et les autres. Toutesfois il estoit mestier d'en toucher quelque chose, afin d'avertir les simples qu'ils ont des ennemis, contre lesquels il leur est mestier de batailler, afin que par leur nonchalance ils ne soyent surprins.

20 Cependant ne soyons pas si desdaigneux, de nous fâcher de prendre plaisir aux œuvres de Dieu qui se présentent devant nos yeux en ce beau et excellent théâtre du monde. Car, comme nous avons dit au commencement de ce livre, ceste est la première instruction de nostre foy, selon l'ordre de nature, combien que ce ne soit point la principale, de reconnoistre que toutes les choses que nous voyons sont œuvres de Dieu, et de réputer avec révérence et crainte à quelle fin il les a créées. Pourtant afin que nous appréhendions par vraye foy ce qui est expédient de cognoistre de Dieu, il nous est besoin de sçavoir l'histoire de la création du monde, selon qu'elle a esté brièvement exposée par Moyse² : et puis plus amplement traittée par les saints docteurs de l'Eglise, principalement par Basile et Ambroise : de là nous apprendrons que Dieu par la vertu de sa Parole et de son Esprit a créé de rien le ciel et la terre, et que d'iceux il a produit tout genre tant d'animaux que de créatures sans âme : et qu'il a distingué par un ordre admirable ceste variété infinie des choses

que nous voyons : qu'il a assigné à chacune espèce sa nature, qu'il leur a ordonné leurs offices, qu'il leur a déterminé leurs places et demeures. Et comme ainsi soit qu'elles soyent toutes sujettes à corruption, néantmoins qu'il a mis ordre par sa providence qu'elles s'entretiennent jusques au dernier jour : pour ce faire qu'il en conserve d'aucunes par façons secrettes et à nous cachées, leur donnant d'heure en heure nouvelle vigueur : aux autres il a donné la vertu de se multiplier par génération, afin que quand les unes meurent, les autres reviennent au lieu. Et ainsi, qu'il a ordonné le ciel et la terre d'une parfaite abondance, variété et beauté de toutes choses, tout ainsi qu'un grand palais et magnifique, bien et richement meublé de tout ce qui luy faudroit. Finalement, qu'en créant l'homme il a fait un chef-d'œuvre d'une plus excellente perfection que tout le reste, à cause des grâces qu'il luy a données. Mais d'autant que mon intention n'est pas de raconter yci au long la création du monde, et que desjà j'en ay entamé quelque propos, il suffira d'en avoir touché cela comme en passant. Car il vaut mieux (comme j'ay desjà dit) que celui qui en voudra estre instruit lise Moyse et les autres qui ont déduit cest argument comme il faloit. Je renvoye doncques là les lecteurs.

21 Or il n'est jà besoin de déduire yci plus au long, à quelle fin doit tendre la considération des œuvres de Dieu, et à quel but il la faut dresser, veu que ceste question desjà pour la plus part a esté décidée, et qu'elle se peut en peu de paroles despescher, entant qu'il est de besoin pour le passage que nous traittons à présent. Il est bien vray que si quelqu'un vouloit expliquer combien est inestimable la sagesse, puissance, justice et bonté de Dieu, laquelle reluit en la création du monde, il n'y auroit langue humaine qui fust suffisante à exprimer une telle excellence, voire seulement pour la centième partie. Et n'y a nulle doute que Dieu ne nous veuille occuper continuellement en ceste sainte méditation : asçavoir que quand nous contemplons les richesses infinies de sa justice, sagesse, bonté et

1) 2 Pierre II, 4.

2) Gen. I, 3.

puissance en toutes ses créatures, comme en des miroirs, non-seulement nous les regardions légèrement, pour en perdre incontinent la mémoire, mais plustost nous arrestions longuement à y penser et ruminer à bon escient, et en ayons continuelle souvenance. Mais d'autant que ce livre est fait pour enseigner en brief, je n'entreray point en propos qui requière longue déduction. Pourtant afin d'avoir un brief sommaire, sçachons que lors nous aurons entendu que signifie ce tiltre de Dieu, quand il est nommé Créateur du ciel et de la terre, si premièrement nous suivons ceste reigle universelle, de ne point passer à la légère par oubly ou nonchalance, les vertus de Dieu qui nous apparoissent en ses créatures : secondement, si nous appliquons à nous la considération de ses œuvres, afin d'en estre touchez et esmeus au vif en nos cœurs. Je déclareray le premier point par exemples. Nous recognoissons les vertus de Dieu en ses créatures, quand nous réputons combien il a esté grand ouvrier et excellent lors qu'il a situé et disposé au ciel une telle multitude d'estoilles qu'on ne sauroit souhaitter chose plus délectable à veoir : qu'il a assigné à d'aucunes, comme aux estoilles du firmament, leurs demeures arrestées, en sorte qu'elles ne se peuvent bouger d'un certain lieu : aux autres, comme aux planètes, qu'il leur a permis d'aller çà et là, néantmoins en sorte qu'envaguant elles n'outrepassent point leurs limites : qu'il a tellement distribné le mouvement et le cours d'une chacune, qu'elles mesurent les temps pour diviser le jour et la nuict, les ans et leurs saisons : mesmes que ceste inégalité des jours que nous voyons, il l'a si bien rangée en bon ordre, qu'elle ne peut engendrer confusion. Semblablement, quand nous considérons la puissance qu'il démontre en sustentant une si grosse masse qu'est celle du monde universel, et en faisant tourner le ciel si légèrement, qu'il achève son cours en vingt-quatre heures, et autres choses semblables. Ces exemples déclairent assez que c'est de recognoistre les vertus de Dieu en la création du monde. Car si nous voulions traitter cest argument selon

qu'il mérite, il n'y auroit nulle fin, comme j'ay desjà dit. Car autant qu'il y a d'es-pèces de créatures au monde, ou plustost autant qu'il y a de choses grandes ou petites, autant y a-il de miracles de sa puissance, d'approbations de sa bonté, et enseignemens de sa sagesse.

22 Le second point qui appartient plus proprement à la foy, est de comprendre que Dieu a ordonné toutes choses à nostre proufit et salut : et mesmes de contempler sa puissance et sa grâce en nous-mesmes et aux bénéfices qu'il nous a faits, afin de nous inciter par cela à nous fier en luy, à l'invoquer, à le louer et aimer. Or qu'il ait créé toutes choses pour l'homme, il l'a démontré en l'ordre qu'il a tenu, comme j'en ay adverty n'aguères. Car ce n'est point sans cause qu'il a divisé la création du monde en six jours¹ : comme ainsi soit qu'il peust aussi facilement parfaire le tout en une minute de temps, que d'y procéder ainsi petit à petit. Mais en cela il nous a voulu monstrier sa providence, et le soin paternel qu'il a de nous, que devant qu'avoir créé l'homme, il luy a appresté tout ce qu'il prévoyoit luy devoir estre utile et salutaire. Or quelle ingratitude seroit-ce maintenant de douter si un si bon Père a le soin de nous, quand nous voyons qu'il a pensé de nous pourvoir, mesmes devant que nous fussions naiz? Quelle meschanceté seroit-ce de trembler de des fiance, en craignant que sa largesse ne nous défalle en la nécessité, quand nous voyons qu'elle a esté espandue sur nous si abondamment devant que nous fussions? D'avantage, nous oyons de la bouche de Moÿse, que toutes créatures du monde nous sont assujeties par la bonté d'iceluy². Il est certain qu'il n'a point fait cela pour se moquer de nous par un tiltre frivole de donation, laquelle soit nulle. Il ne faut doncques craindre que rien nous défalle, entant qu'il sera expédient pour nostre salut. Finalement, pour faire briefve conclusion, toutesfois et quantes que nous appelons Dieu, Créateur du ciel et de la terre, qu'il nous viene aussi en pensée, qu'il est en sa main et en sa puis-

1) Gen. I, 31.

2) Gen. I, 28 ; IX, 2.

sance de disposer de toutes les choses qu'il a faites, et que nous sommes ses enfans, lesquels il a prins en sa charge pour nourrir et gouverner : tellement que nous attendions tout bien de luy, et que nous espérons pour certain que jamais il ne permettra que nous ayons faute des choses qui nous sont nécessaires à salut, et que nostre espérance ne dépende point d'ailleurs : et quelque chose que nous désirions, que nous la demandions de luy : et quelques biens aussi que nous ayons, que nous luy en facions reconnaissance avec action de grâces ; qu'estans incitez par une si grande libéralité qu'il nous monstre, nous soyons induits à l'aimer et honorer de tout nostre cœur.

CHAPITRE XV.

Quel a esté l'homme en sa création : où il est traité de l'image de Dieu, des facultez de l'âme, du franc arbitre, et de la première intégrité de sa nature.

¶ Il faut maintenant parler de la création de l'homme, non-seulement pource que c'est le plus noble et le plus excellent chef-d'œuvre où la justice de Dieu, sagesse et bonté apparoist, mais d'autant, comme nous avons dit, que nous ne pouvons cognoistre Dieu clairement et d'un sens arrêté, sinon que la cognoissance de nous-mesmes soit conjointe et comme réciproque. Or combien que la cognoissance de nous-mesmes soit double : sçavoir, quels nous avons esté formez en nostre première origine, et puis en quelle condition nous sommes tombez après la cheute d'Adam : et aussi qu'il ne proufiteroit guères de sçavoir ce que nous avons esté, sinon qu'aussi par ceste misérable ruine qui est advenue, nous comprenons quelle est nostre corruption et déformité de nature : toutesfois pour le présent contentons-nous de voir quelle intégrité nous a esté donnée du commencement. Et aussi devant que venir à ceste condition tant misérable en laquelle l'homme est détenu, il est besoin d'entendre quel il estoit au paravant : car il nous faut bien garder qu'en démontrant trop crument les vices naturels de l'homme, il me semble que nous les imputions à l'auteur de sa nature. Car l'impiété cuide sous ceste couverture se pouvoir défendre : c'est que tout ce qu'elle a de mal procède aucunement de Dieu, et quand on la rédargue, elle ne doute point de plaider contre luy et rejeter sur luy la coulpe dont à bon droict elle est chargée. Et ceux qui veulent estre estimez parler plus révéremment de Dieu ne laissent pas de chercher excuses en leurs péchez, en alléguant leur nature vicieuse, ne pensans point qu'en ce faisant ils marquent et notent Dieu d'ignominie combien que ce soit obscurément, veu que s'il y avoit quelque vice en la première nature, cela reviendroit à son déshonneur. Quand nous voyons doncques la chair estre si convoiteuse à chercher tous subterfuges, par lesquels elle pense pouvoir tellement qu'elle porte la coulpe de ses vices ailleurs, il est mestier d'aller diligemment au-devant de telle malice. Par ainsi nous avons à traiter la calamité du genre humain, en telle sorte que la broche soit coupée à toutes tergiversations et que la justice de Dieu soit maintenue contre toutes accusations et reproches. Après nous verrons en temps et lieu combien nous sommes loing de la pureté qui avoit esté donnée à nostre père Adam. Or il est à noter en premier lieu que quand il a esté tiré de la terre, ç'a esté pour le tenir en bride, à ce qu'il ne s'enorgueillist point : veu qu'il n'y a rien plus contraire à raison que de nous glorifier en nostre dignité quand nous habitons en une loge de fange et de boue, mesmes qu'en partie nous ne sommes que terre et fange. Or quand

Dieu non-seulement a donné âme à ce povre vaisseau de terre, mais aussi a bien daigné le faire domicile d'un esprit immortel : en cela Adam a eu de quoy se glorifier, voire en la libéralité si grande de son Créateur.

2 Or que l'homme ait deux parties, asçavoir le corps et l'âme, nous n'en devons faire nulle difficulté. Par ce mot d'Ame, j'enten l'esprit immortel, toutesfois créé, lequel est la plus noble partie. Quelquesfois l'Escriture la nomme Esprit. Car combien que ces deux noms, quand ils sont conjointes ensemble, diffèrent en signification l'un d'avec l'autre, toutesfois quand le nom d'Esprit est mis à part, il vaut autant à dire qu'Ame : comme quand Salomon parlant de la mort, dit que lors l'esprit retourne à Dieu, lequel l'a donné : et Jésus-Christ recommandant son esprit à Dieu, et saint Estiene à Jésus-Christ¹, n'entendent autre chose sinon que quand l'âme sera sortie de la prison du corps, Dieu en soit le gardien perpétuel. Quant à ceux qui imaginent que ce mot d'Esprit emporte autant comme souffle, ou quelque vigueur inspirée au corps, laquelle toutesfois n'ait nulle essence, la vérité de la chose et toute l'Escriture montre qu'ils sont par trop lourden ent insensez. Bien est vray que les hommes estans adonnez à la terre plus qu'il ne conviendroit, deviennent hébétéz : mesmes estans aliénez du Père de lumière, s'aveuglent en leurs ténèbres jusques-là qu'ils ne pensent point vivre après leur mort : ce pendant néanmoins la clairté n'est pas si fort esteinte en ces ténèbres, qu'ils ne soyent tousjours touchez de quelque sentiment de leur immortalité. Certes la conscience, laquelle, en discernant entre le bien et le mal, respond au jugement de Dieu, est un indice infallible que l'esprit est immortel. Car comment un mouvement sans essence entreroit-il au jugement de Dieu pour nous imprimer frayeur de la condamnation que nous avons méritée? Car le corps ne craindra pas une punition spirituelle : mais telle passion compète à l'âme seule, dont il s'ensuit qu'elle n'est pas sans

essence. Secondement la cognoissance que nous avons de Dieu testifie que les âmes, veu qu'elles outrepassent le monde, sont immortelles : car une inspiration qui s'esvanouit ne parviendroit point à la fontaine de vie. En somme, puis que tant de vertus notables dont l'âme est ornée monstrent clairement qu'il y a je ne say quoy de divin engravé, ce sont autant de tesmoignages de son essence immortelle. Car le sentiment qu'ont les bestes brutes ne passent point outre leurs corps, ou bien ne s'estend pas plus loing qu'à ce qui se présente à leur sensualité : mais l'agilité de l'esprit humain faisant ses discours par le ciel et la terre, et par les secrets de nature, après avoir comprins tant de choses en sa mémoire, les digérant et faisant ses conséquences du temps passé à l'advenir : monstre qu'il y a quelque partie en l'homme séparée du corps. Nous concevons par intelligence Dieu et les Anges qui sont invisibles, ce qui ne convient point au corps. Nous appréhendons ce qui est droict, juste et honneste : ce qui ne se peut faire par nos sens corporels. Il faut doncques que l'esprit soit le siège et le fond de telle intelligence. Mesmes le dormir, qui semble en abrutissant les hommes les despoiller de leur vie, est un vray tesmoin de leur immortalité. Car non-seulement il leur suggère des pensées et appréhensions de ce qui jamais n'a esté fait, mais aussi leur donne advertissemens des choses à venir, lesquels on appelle présages. Je touche ces choses en brief, lesquelles sont magnitiées avec grande éloquence, mesmes par les escrivains profanes : mais il suffira aux lecteurs chrestiens d'en estre simplement admonnestez. D'avantage, si l'âme n'estoit quelque essence séparée du corps, l'Escriture n'enseigneroit pas que nous habitons en maisons de boue, et qu'en mourant nous sortons d'une loge et despouillons ce qui est corruptible pour recevoir loyer au dernier jour, selon que chacun se sera gouverné en son corps. Certes ces passages et autres semblables qui sont assz communs, non-seulement distinguent l'âme d'avec le corps, mais en luy attribuant le nom d'homme tout entier, dé-

¹) Ecclés. XII, 9; Luc XXIII, 46; Act. VII, 59.

clairent que c'est la principale partie de nous. D'avantage saint Paul, exhortant les fidèles à se nettoyer de toute immundité de chair et d'esprit ¹, constitue sans doute deux parties esquelles les souilleures de péché résident. Saint Pierre, aussi nommant Jésus-Christ Pasteur des âmes ², auroit sottement parlé, s'il n'y avoit des âmes envers lesquelles il exerçast tel office. Ce qu'il dit aussi du salut éternel des âmes seroit mal fondé. Item, quand il nous commande de purifier nos âmes : et quand il dit que les mauvaises cupidités bataillent contre l'âme ³. Autant en est-il de ce que nous lisons en l'Épistre aux Hébreux, que les Pasteurs veillent comme ayans à rendre conte de nos âmes ⁴ : ce qui ne conviendrait pas si nos âmes n'avoient quelque essence propre. A quoy s'accorde ce que saint Paul invoque Dieu tesmoin sur son âme ⁵. Car si elle n'estoit point sujette à punition, elle ne pourroit estre attirée en jugement devant Dieu. Ce qui est encores plus amplement exprimé en ces mots de Jésus-Christ, où il nous commande de craindre celuy qui, après avoir mis le corps à mort, peut aussi envoyer l'âme en la géhenne du feu ⁶. Pareillement l'Apostre, en l'Épistre aux Hébreux, disant que les hommes sont nos pères charnels, mais que Dieu est le seul père des esprits, ne pouvoit mieux prouver l'essence des âmes ⁷. Qui plus est, si les âmes estans délivrées des liens de leurs corps ne demeuroyent en estre, il n'y auroit nul propos en ce que Jésus-Christ introduit l'âme de Lazare jouissant de repos et joye au sein d'Abraham ⁸ : et à l'opposite l'âme du riche estant tormentée d'une façon horrible. Le mesme est confirmé par saint Paul, quand il dit que nous sommes pélerins eslongnez de Dieu, ce pendant que nous habitons en la chair : mais que nous jouyrions de sa présence estans sortis du corps ⁹. Afin de n'estre point trop long en une chose qui n'est point douteuse, j'adjousteray seulement ce mot de saint

Luc, c'est qu'il raconte entre les erreurs des Sadducéens, qu'ils ne croyoyent point qu'il y eust esprits ny Anges ¹.

3 On peut aussi tirer ferme preuve et certaine de cecy, quand il est dit que l'homme a esté créé à l'image de Dieu ². Car combien que la gloire de Dieu reulise mesmes en l'homme extérieur, toutesfois il n'y a doute, que le siège d'icelle ne soit l'âme. Je ne nie pas que la forme corporelle, entant qu'elle nous distingue et sépare d'avec les bestes brutes, ne nous conjoigne tant plus à Dieu et nous face approcher de luy. Et si quelqu'un me veut dire que cela aussi soit compris sous l'image de Dieu, que l'homme a la teste levée en haut, et les yeux dressez au ciel pour contempler son origine, comme ainsi soit que les bestes ayent la teste panchée en bas, je n'y contrediray point, moyennant que ce point demeure toujours conclud, que l'image de Dieu, laquelle se voit en ces marques apparentes, ou bien démontre quelque petite lueur, est spirituelle. Car aucuns trop spéculatifs, comme Oslander, la mettant confusément tant au corps qu'en l'âme, meslent, comme l'on dit, la terre avec le ciel. Ils disent que le Père, le Fils et le saint Esprit ont logé leur image en l'homme pource qu'encores qu'Adam fust demeuré en son intégrité, toutesfois Jésus-Christ n'eust point laissé d'estre fait homme : ainsi, selon leur resverie, Jésus-Christ, en sa nature humaine qu'il devoit prendre, a esté le patron du corps humain. Mais où trouveront-ils que Jésus-Christ soit l'image du saint Esprit? Je confesse bien qu'en la personne du Médiateur la gloire de toute la Divinité reluit : mais comment la Sagesse éternelle sera-elle nommée image de l'Esprit, veu qu'elle le précède en ordre? Brief toute la distinction entre le Fils et le saint Esprit sera renversée si le saint Esprit appelle le Fils son image. Je voudroye bien aussi sçavoir d'eux en quelle sorte Jésus-Christ représente en sa chair le saint Esprit, et quels sont les pourtraits de telle remembrance. Et puis que ce propos, Faisons l'homme semblable à

1) 2 Cor. VII, 1.

2) 2 Pierre II, 25.

3) 1 Pierre: I, 9; II, 11.

4) Hébr. XIII, 17.

5) 2 Cor. I, 23.

6) Matth. X, 28; Luc XII, 5.

7) Hébr. XII, 9.

8) Luc XVI, 22.

9) 2 Cor. V, 6, 8.

1) Act. XXI, I, 8.

2) Gen. I, 27.

notre image, est commun à la personne du Fils, il s'ensuivra que luy-mesme est son image ¹ : ce qui est trop hors de raison. D'avantage si on reçoit leur fantaisie, Adam n'aura pas esté formé à la semblance de Jésus-Christ, sinon entant qu'il devoit estre homme : ainsi le patron auquel auroit esté figuré Adam seroit Jésus-Christ, au regard de l'humanité de laquelle il devoit estre vestu. Or l'Es-criture monstre que c'est bien en autre sens qu'il a esté créé à l'image de Dieu. La subtilité d'aucuns autres a plus de couleur quand ils exposent qu'Adam a esté créé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté conforme à Jésus-Christ, qui est ceste image : mais en cela aussi il n'y a nulle fermeté. Il y a aussi une dispute non petite touchant l'Image et Semblance, pource que les expositeurs cherchent en ces deux mots une diversité qui est nulle : sinon que le nom de Semblance est adjousté pour déclaration de l'image. Or nous sçavons que c'est la coutume des Hébreux d'user de répétition pour expliquer une chose deux fois. Quant à la chose, il n'y a doute que l'homme ne soit nommé image de Dieu pource qu'il luy ressemble. Parquoy ceux qui fantastiquent plus subtilement se font ridicules : soit qu'ils attribuent le nom d'Image à la substance de l'âme et le nom de Semblance aux qualitez : soit qu'ils mettent en avant quelque autre opinion. Car Dieu ayant nommé l'image pour mieux déclarer ce qui estoit un peu obscur, adjouste (comme nous avons dit) le mot de Semblance : comme s'il disoit qu'il veut faire l'homme, auquel il se représentera comme en son image, par les marques de similitude qu'il engravera en luy. Parquoy Moysse un peu après récitant ce mesme fait, met par deux fois le nom d'Image, ne faisant nulle mention de semblance. L'objection qu'ameine Osiander est frivole : sçavoir qu'une partie de l'homme, ou l'âme avec ses facultez n'est pas nommée image de Dieu, mais Adam tout entier, auquel le nom a esté imposé de la terre dont il a esté prins : et tout homme de sens rassis s'en moquera. Car quand tout l'homme

est nommé mortel, ce n'est pas à dire que l'âme soit assujétie à la mort : ny à l'opposite quand il est dit qu'il est animal raisonnable, ce n'est pas que la raison ou intelligence compète au corps. Parquoy combien que l'âme ne soit pas l'homme total, si ne doit-on pas trouver absurdité en ce qu'au regard d'icelle l'homme soit appelé image de Dieu : toutesfois je retien ce principe que j'ay amené n'aguères : c'est que l'image de Dieu s'estend à toute la dignité par laquelle l'homme est éminent par-dessus toutes espèces d'animaux. Parquoy sous ce mot est comprise toute l'intégrité de laquelle Adam estoit doué pendant qu'il jouyssoit d'une droiciture d'esprit, avoit ses affections bien réglées, ses sens bien attrempez, et tout bien ordonné en soy pour représenter par tels ornemens la gloire de son Créateur. Et combien que le siège souverain de ceste image de Dieu ait esté posé en l'esprit et au cœur, ou en l'âme et ses facultez, si est-ce qu'il n'y a eu nulle partie, jusqu'au corps mesme, en laquelle il n'y eust quelque estincelle luisante. Il est tout notoire qu'en toutes les parties du monde quelques traces de la gloire de Dieu apparoissent : dont on peut recueillir qu'en mettant l'image de Dieu en l'homme, on l'oppose tacitement pour l'eslever par-dessus toutes autres créatures, et comme le séparer du vulgaire. Ce pendant il ne faut point estimer que les Anges n'ayent esté aussi bien créés à la semblance de Dieu : veu que nostre souveraine perfection, tesmoin Christ, sera de leur ressembler ¹. Mais ce n'est pas en vain que Moysse, attribuant spécialement aux hommes ce titre tant honorable, magnifie la grâce de Dieu envers eux : et sur tout veu qu'il les compare seulement aux créatures visibles.

4 Toutesfois il ne semble point qu'il y ait encore plene définition de ceste Image, s'il n'appert plus clairement pourquoy l'homme doit estre prisé, et pour quelles prérogatives il doit estre réputé miroir de la gloire de Dieu. Or cela ne se peut mieux cognoistre que par la réparation

1) Gen. I, 26.

1) Matth. XIII, 50.

de sa nature corrompue. Il n'y a doute qu'Adam estant déchu de son degré, par telle apostasie ne se soit aliéné de Dieu. Parquoy combien que nous confessions l'image de Dieu n'avoir point esté du tout anéantie et effacée en luy, si est-ce qu'elle a esté si fort corrompue, que tout ce qui en est de reste est une horrible déformité : et ainsi le commencement de recouvrer salut est en ceste restauration que nous obtenons par Jésus-Christ : lequel pour ceste cause est nommé le second Adam, pource qu'il nous remet en vraye intégrité. Car combien que saint Paul opposant l'esprit vivifiant que Jésus-Christ nous a apporté, à l'âme vivante en laquelle Adam a esté créé¹, établisse une plus grande mesure de grâce en la régénération des fideles qu'en l'estat premier de l'homme, toutesfois il n'abat point ce que nous avons dit, c'est que la fin de nous régénérer est, que Jésus-Christ nous reforme à l'image de Dieu. Suivant cela il enseigne ailleurs, que l'homme nouveau est réparé à l'image de celui qui l'a créé : à quoy respond son autre dire, Soyez vestus de l'homme nouveau qui est créé selon Dieu². Il reste de veoir ce que saint Paul comprend sous ceste régénération. En premier lieu il met la cognoissance : secondement une justice sainte et véritable. Dont je conclu qu'au commencement l'image de Dieu a esté comme luisante en clairté d'esprit, et en droiciture de cœur, et en intégrité de toutes les parties de l'homme. Car combien que je confesse que les façons de parler que j'ay amenées de saint Paul signifient le tout sous une partie, toutesfois on ne peut renverser ce principe, que ce qui est le principal au renouvellement de l'image de Dieu, n'ait tenu le plus haut degré en la création. A quoy se rapporte ce qu'il escrit en l'autre passage, qu'à face découverte nous contemplons la gloire de Christ, pour estre transformez en son image³. Nous voyons que Christ est l'image très-parfaite de Dieu, à laquelle estans faits conformes, nous sommes tellement restaurez, que nous ressem-

blons à Dieu en vraye piété, justice, pureté et intelligence : cela estant accordé, ceste imagination de la conformité du corps humain avec celui de Jésus-Christ s'esvanouit de soy-mesme. Quant à ce que le masle seul est nommé par saint Paul l'image et gloire de Dieu¹, et que la femme est exclue d'un tel honneur, il appert par le fil du texte que cela se restreind à la police terrienne. Or quant à ce que nous traittons maintenant de l'image de Dieu, je pense desjà avoir assez prouvé qu'il a son regard à la vie spirituelle et céleste. Ce mesme propos est confirmé en saint Jehan, quand il dit que la vie, qui dès le commencement estoit en la Parole éternelle de Dieu, a esté la clairté des hommes². Car puis que son intention est de priser la grâce singulière de Dieu, laquelle eslève les hommes en dignité par-dessus tous animaux, tellement que l'homme est séparé du nombre commun, n'ayant point une vie brutale, mais avec intelligence et raison : pareillement il monstre comment l'homme a esté créé à l'image de Dieu. Or puis que l'image de Dieu est l'entière excellence de la nature humaine, laquelle reluisoit en Adam devant sa cheute, et depuis a esté si fort desfigurée et quasi effacée, que ce qui est demeuré de la ruine est confus, dissipé, brisé et infecté : maintenant ceste image apparoist aux esleus en quelque partie et portion, entant qu'ils sont régénerez par l'Esprit, mais elle n'obtiendra sa plene clairté qu'au ciel. Or afin de mieux sçavoir par le menu quelles en sont les parties, il est expédient de traiter des facultez de l'âme. Car la spéculation de saint Augustin est mal fondée, asçavoir que l'âme est un miroir de la Trinité, d'autant qu'elle comprend en soy intelligence, volonté et mémoire³. L'opinion aussi de ceux qui mettent la semblance de Dieu en l'homme, en la principauté qui luy a esté donnée au monde, n'a pas grande couleur ne raison : car ils pensent que l'homme est conformé à Dieu en ceste marque, qu'il a esté estably maistre et possesseur de toutes choses. Or au

1) 1 Cor. XV, 45.

2) Col. III, 10; Ephes. IV, 24.

3) 2 Cor. III, 18.

1) 1 Cor. XI, 7.

2) Jean I, 4.

3) De Trinit., lib. X; De civitate Dei, lib. XI.

contraire il nous faut chercher proprement au dedans de luy, non pas à l'environ, ce bien intérieur de l'âme.

5 Or devant que passer plus outre, il est nécessaire de rembarber la resverie des Manichéens, laquelle Servet s'est efforcé de remettre sus de nostre temps. Quand il est dit que Dieu a inspiré en la face de l'homme esprit de vie¹, ils ont songé que l'âme estoit un surgeon de la substance de Dieu : comme si quelque portion de la Divinité fust descoulée en l'homme. Or il est facile de monstrer au doigt quelles absurditez et combien lourdes tire cest erreur diabolique après soy. Car si l'âme de l'homme est de l'essence de Dieu comme un surgeon, il s'ensuivra que la nature de Dieu non-seulement est muable et sujette à passions, mais aussi à ignorance, mauvaises cupiditez, infirmité, et toutes espèces de vices. Il n'y a rien plus inconstant que l'homme, pource qu'il y a tousjours mouvemens contraires qui démeinent et distraient son âme çà et là : il s'abuse et est circonvenu d'erreur chacun coup : il demeure vaincu en bien petites tentations : brief nous sçavons que l'âme est une caverne de toutes ordures et puantises, lesquelles il faudra attribuer à la nature de Dieu, si nous accordons que l'âme soit partie de son essence, comme un surgeon est de la substance de l'arbre. Qui est-ce qui n'aura une chose si monstrueuse en horreur ? Ce qu'allègue saint Paul d'un poëte payen est bien vray, Que nous sommes la lignée de Dieu² : mais cela s'entend de la qualité, non pas de la substance : asçavoir, entant qu'il nous a ornez de facultez et vertus divines : ce pendant c'est une rage trop énorme de deschirer l'essence du Créateur à ce que chacun en possède une portion. Il nous faut aussi tenir pour résolu que les âmes, combien que l'image de Dieu leur soit engravée, ne sont pas moins créées que les Anges. Or la création n'est point une transfusion, comme si on tiroit le vin d'un vaisseau en une bouteille, mais c'est donner origine à quelque essence qui n'estoit point : et combien que Dieu donne

l'esprit, et puis le retire à soy, ce n'est pas à dire pourtant qu'il le coupe de sa substance comme une branche d'arbre. En quoy aussi Osiander voltigeant en ces légères spéculations, s'est enveloppé en un erreur bien mauvais, c'est qu'il a forgé une justice essentielle de Dieu infuse en l'homme : comme si Dieu par la vertu inestimable de son Esprit ne nous pouvoit rendre conformes à soy, que Jésus-Christ ne verse sa substance en nous, voire tellement que la substance de sa divinité se mette en nos âmes. Quelques couleurs que prétendent aucuns pour farder telles illusions, jamais ils n'esblouyront tellement les yeux à gens rassis, qu'ils ne voyent que tout cela est sorti de la boutique des Manichéens. Et de faict, quand saint Paul traite de nostre restauration, il est aisé de tirer de ses paroles qu'Adam en son origine a esté conforme à Dieu : non point par défluxion de substance, mais par la grâce et vertu du saint Esprit. Car il dit qu'en contemplant la gloire de Christ nous sommes transformez en une mesme image, comme par l'Esprit du Seigneur³ : lequel certes besongne tellement en nous, qu'il ne nous rend pas compagnons et participants de la substance de Dieu.

6 Ce seroit folie de vouloir apprendre des Philosophes quelque certaine définition de l'âme, veu que nul d'entre eux, excepté Platon, n'a jamais droictement affirmé l'essence immortelle d'icelle. Les autres disciples de Socrates en parlent bien : mais c'est en suspens, pource que nul n'a osé prononcer d'une chose dont il n'estoit pas bien persuadé. Or Platon en son opinion a mieux adressé que les autres, d'autant qu'il a considéré l'image de Dieu en l'âme : les autres sectes attachent tellement à la vie présente toutes les vertus et facultez de l'âme, qu'ils ne luy laissent quasi rien hors du corps. Mais nous avons cy-dessus enseigné par l'Escriture, que c'est une substance qui n'a point de corps : à quoy il faut maintenant adjouster, combien qu'elle ne puisse proprement estre contenue en un lieu, toutesfois qu'estant posée et logée

1) Gen. II, 7.

2) Act. XVII, 28.

3) 2 Cor. III, 18.

au corps, elle y habite comme en un domicile : non pas seulement pour donner vigueur aux membres, et rendre les organes extérieurs propres et utiles à leurs actions, mais aussi pour avoir primauté à régir et gouverner la vie de l'homme : non-seulement aux délibérations et actes qui concernent la vie terrestre, mais aussi afin de l'esveiller et guider à craindre Dieu. Combien que ce dernier yci ne s'aperçoive point si clairement en la corruption de nostre nature : toutesfois encores quelques reliques en demeurent imprimées parmi les vices. Car dont vient que les hommes ont si grand soin de leur réputation, sinon de quelque honte qu'ils ont engravée en eux ? Et dont vient ceste honte, sinon qu'ils sont contraints de scavoir que c'est d'honesteté ? Or la source et la cause est, qu'ils entendent qu'ils sont naiz pour vivre justement : en quoy il y a quelque semence de religion encluse. D'avantage, comme sans contredit l'homme a esté créé pour aspirer à la vie céleste : aussi il est certain que le goust et appréhension d'icelle a esté imprimé en son âme. Et de fait l'homme seroit privé et despouillé du principal fruit de son intelligence, s'il estoit ignorant de sa félicité, de laquelle la perfection est d'estre conjoint à Dieu. Ainsi le principal de l'âme est de tendre à ce but : et selon que chacun s'efforce d'y tendre et d'en approcher, il approuve par cela qu'il est doué de raison. Ceux qui disent qu'il y a plusieurs âmes en l'homme, comme la sensitive et la raisonnable, combien qu'ils semblent apporter quelque chose de probable, toutesfois n'ayans point de fermeté en soy sont à rejeter, n'estoit que nous prissions plaisir à nous tourmenter en choses frivoles et inutiles. Ils disent qu'il y a une grande contrariété entre les mouvemens du corps, qu'on appelle organiques, et la partie raisonnable de l'âme. Voire, comme si la raison mesme n'estoit pas agitée en soy de divers combats, et que ses conseils et délibérations ne bataillassent point ensemble souvent comme une armée contre l'autre. Mais d'autant que tels troubles précèdent de la dépravation de nature, c'est mal argué qu'il y ait deux âmes,

d'autant que les facultez ne s'accordent pas d'une mesure et proportion égale, comme il seroit décent et requis. Or quant est des facultez, je laisse aux Philosophes à les deschiffrer mieux par le menu : il nous suffira d'en avoir une simple déclaration pour nous éditier en piété. Je confesse que ce qu'ils enseignent en cest endroit, est vray : et non-seulement plaisant à cognoistre, mais aussi utile et bien digéré par eux : et ne vouldroy point destourner ceux qui ont désir d'apprendre, qu'ils n'y appliquent leur estude. Je reçoÿ doncques en premier lieu les cinq sens, lesquels toutesfois Platon aime mieux nommer organes¹ : et que par iceux comme par canaux, tous objects qui se présentent à la veue, au goust, ou au flair, ou à l'attouchement, distillent au sens commun, comme en une cisterne qui reçoit d'un costé et d'autre : en après la fantasie, laquelle discerne ce que le sens commun a conçu et appréhendé : puis que la raison fait son office en jugeant de tout. Finalement que par-dessus la raison est l'intelligence, laquelle contemple d'un regard posé et arresté toutes choses que raison démeine par ses discours. Et ainsi qu'il y a trois vertus en l'âme, qui appartiennent à cognoistre et entendre, lesquelles pour ceste cause sont nommées cognitives, asçavoir la raison, l'intelligence, et la fantasie : ausquelles il y en a trois autres correspondantes, qui appartiennent à appéter : asçavoir la volonté, de laquelle l'office est d'appéter ce que l'intelligence et la raison luy proposent : la cholère, laquelle suit ce que luy présente la raison et fantasie : la concupiscence, laquelle appréhende ce qui luy est objecté par la fantasie et par le sens². Quand toutes ces choses seront vrayes, ou pour le moins vray-semblables, encores n'est-il jà mestier de nous y amuser, pource qu'il y a danger qu'elles ne nous pourroyent aider de guères, et nous pourroyent beaucoup tourmenter par leur obscurité. S'il semble bon à quelqu'un de distinguer autrement les facultez de l'âme : asçavoir que l'une soit appelée Appétitive, laquelle combien qu'elle n'ait

1) In *Theateto*.

2) Aristot., *Ethic.*, lib. I, cap. VII ; Item, lib. VI, cap. II.

point de raison en soy, toutesfois estant conduite d'ailleurs obtempère à raison : et l'autre soit nommée Intellective, laquelle participe de soy à raison : je n'y résisteray pas beaucoup. Je ne voudroye pas non plus répugner à ce que dit Aristote, c'est asçavoir, Qu'il y a trois choses dont procèdent toutes les actions humaines, asçavoir sens, entendement, et appétit. Mais nous éliçons plustost la distinction qui peut estre comprinsedes plus petis, laquelle ne se peut apprendre des Philosophes. Car quand ils veulent parler bien simplement, après avoir divisé l'âme en appétit et intelligence, ils font l'un et l'autre double. Car ils disent, qu'il y a une intelligence contemplative, qui ne vient point jusques en action : mais s'arreste seulement à contempler ce qui est signifié par le mot d'Engin, comme dit Cicéron¹. L'autre gist en pratique, laquelle après avoir appréhendé le bien ou le mal, meut la volonté à le suivre ou fuir : sous laquelle espèce est contenue la science de bien vivre. Pareillement ils divisent l'appétit en concupiscence et volonté : appelans Volonté, quand le désir de l'homme obtempère à raison : Concupiscence, quand il se desborde en intempérance, rejetant le joug de modestie². En ce faisant ils imaginent tousjours, qu'il y a une raison en l'homme, par laquelle il se peut bien gouverner.

7 Or nous sommes contraints de nous reculer un petit de ceste façon d'enseigner : pource que les Philosophes, qui n'ont jamais cognu le vice originel, qui est la punition de la ruine d'Adam, confondent inconsidérément deux estats de l'homme, qui sont fort divers l'un de l'autre. Il nous faut doncques prendre une autre division : c'est qu'il y a deux parties en nostre âme, intelligence et volonté : l'intelligence est pour discerner entre toutes choses qui nous sont proposées, et juger ce qui nous doit estre approuvé ou condamné. L'office de la volonté est d'eslire et suivre ce que l'entendement aura jugé estre bon, au contraire rejeter et fuir ce qu'il aura réprouvé. Il ne

nous faut yci arrester à ce qu'en dispute Aristote trop subtilement, qu'il n'y a nul mouvement propre et de soy en l'intelligence, mais que c'est élection qui ment l'homme¹ : il nous doit suffire, sans nous empestrer en questions superflues, que l'entendement est comme gouverneur et capitaine de l'âme : que la volonté dépend du plaisir d'iceluy, et ne désire rien jusques après avoir eu son jugement. Pourtant Aristote dit bien vray en un autre passage, que fuir ou appéter est une semblable chose en l'appétit, que nier ou approuver en l'entendement². Or nous verrons cy-après, combien est certaine la conduite de l'entendement pour bien diriger la volonté. Yci nous ne prétendons autre chose, sinon de monstrier que toutes les vertus de l'âme humaine se réduisent à l'un de ces deux membres. En ceste manière nous comprenons le sens sous l'entendement, lequel est séparé des Philosophes qui disent, que le sens incline à volupté, et l'entendement à honnesteté et vertu : d'avantage, que pour le nom d'Appétit nous usons du mot de Volonté, lequel est le plus usité.

8 Dieu doncques a garny l'âme d'intelligence, par laquelle elle peut discerner le bien du mal, ce qui est juste d'avec ce qui est injuste, et voit ce qu'elle doit suivre ou fuir, estant conduite par la clairté de raison. Parquoy ceste partie qui adresse a esté nommée par les Philosophes, Gouvernante comme en supériorité. Il luy a quant et quant adjousté la volonté, laquelle a avec soi l'élection : ce sont les facultez dont la première condition de l'homme a esté ornée et annoblie : c'est qu'il y eust engin, prudence, jugement et discrétion non-seulement pour le régime de la vie terrestre, mais pour parvenir jusques à Dieu, et à parfaite félicité : et puis qu'il y eust élection conjointe, laquelle guidast les appétis, modérant aussi tous les mouvemens organiques, qu'on appelle : et ainsi que la volonté fust conforme du tout à la règle et attempance de raison. En ceste intégrité l'homme avoit franc arbitre, par lequel s'il eust voulu il eust obtenu vie éternelle. Car de mettre

1) Thémist., *De anima*, lib. III, cap. XLIX ; *De duplici intellectu*.

2) *De Finib.*, lib. V.

1) Ita Plato, in *Phædro*. 2) *Ethic.*, lib. VI, cap. II.

yci en avant la prédestination occulte de Dieu, c'est hors de propos : pource que nous ne sommes point en question de ce qui a peu advenir ou non, mais de ce qu'a esté en soy la nature de l'homme. Ainsi Adam pouvoit demeurer debout s'il eust voulu, veu qu'il n'est trébusché que de sa volonté propre : mais pource que sa volonté estoit ployable au bien et au mal, et que la constance de persévérer ne luy estoit pas donnée, voylà pourquoy il est si tost et si légèrement tombé. Toutesfois si a-il eu élection du bien et du mal : et non-seulement cela, mais il y avoit tant en son intelligence qu'en sa volonté une parfaite droiciture : mesmes toutes les parties organiques estoient enclines et promptes à obéir chacune à tout bien, jusques à ce qu'en se perdant et ruinant il a corrompu tous ses biens. Et voylà dont les Philosophes ont esté si esblouis et environnez de ténèbres : c'est qu'ils ont cherché un bel édifice et entier en une ruine, et des liaisons bien compassées en une dissipation. Ils ont tenu ce principe, que l'homme ne seroit point animal raisonnable s'il n'avoit élection du bien et du mal. Il leur venoit aussi en pensée, que si l'homme n'ordonnoit sa vie de son propre conseil, il n'y auroit nulle distinction entre les vices et vertus. Et cela n'eust point esté mal jugé par eux, s'il n'y eust eu nul changement en l'homme. Or la cheute d'Adam leur estant cachée avec la confusion qui en est provenue, il ne se faut point esbahir s'ils ont meslé le ciel et la terre : mais ceux qui font profession d'estre Chrestiens, et ce pendant nagent entre deux eaux, et bigarrent la vérité de Dieu de ce que les Philosophes ont déterminé, en sorte qu'ils cherchent encores le franc arbitre en l'homme,

estant perdu et abysmé en la mort spirituelle : ceux-là, dy-je, sont du tout insensés, et ne touchent ne ciel ne terre : ce qui se verra mieux en son lieu. Maintenant nous avons seulement à retenir qu'Adam a esté bien autre en sa première création, que n'est tout son lignage, lequel ayant son origine d'une souche corrompue et pourrie, en a tiré contagion héréditaire. Car toutes les parties de l'âme estoient reiglées à se bien ranger : l'entendement estoit sain et entier, la volonté estoit libre à élire le bien. Si on objecte là-dessus, qu'elle estoit comme en lieu glissant, pource qu'elle avoit une faculté et puissance imbécille : je respon, que pour oster toute excuse il suffisoit que Dieu l'eust mise en ce degré que nous avons dit. Car ce n'estoit pas raison, que Dieu fust astreint à ceste nécessité, de faire l'homme tel, qu'il ne peust ou ne voulust aucunement pécher. Vray est, que la nature en ceste sorte eust esté plus excellente : mais de plaider précisément contre Dieu et le contreroller, comme s'il eust esté tenu de douer l'homme de telle vertu, cela est plus que desraisonnable, veu qu'il pouvoit lui donner tant peu qu'il y eust pleu¹. Or quant à ce que Dieu ne l'a soutenu en la vertu de persévérance, cela est caché en son conseil estroit, et nostre devoir est de ne rien sçavoir qu'en sobriété. Ainsi Adam n'est pas excusable, ayant reçu la vertu jusques-là que de son bon gré il s'est attiré mal et confusion : et nulle nécessité ne luy a esté imposée de Dieu, qu'il ne luy eust au paravant donné une volonté moyenne et flexible à bien et à mal : et combien qu'elle fust caduque, si est-ce que Dieu n'a pas laissé de tirer de la cheute matière de sa gloire.

CHAPITRE XVI.

Que Dieu ayant créé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence, avec tout ce qui y est contenu.

1 Or de faire un Dieu créateur temporel et de petite durée, qui eust seulement pour un coup accomplir son ouvrage, ce seroit une chose froide et maigre : et faut

qu'en cecy principalement nous différiions d'avec les Payens et toutes gens pro-

1) August., *Super Gen.*, lib. II, cap. VII, VIII, IX ; *De Corin.* et *gratia ad Valenti.*, cap. II.

fanés : que la vertu de Dieu nous reuise comme présente, tant en l'estat perpétuel du monde, qu'en sa première origine. Car combien que les pensées des incrédules soient contraintes par le regard du ciel et de la terre de s'eslever au Créateur, néantmoins la foy a son regard spécial pour assigner à Dieu la louange entière d'avoir tout créé¹. A quoy tend ce que nous avons allégué de l'Apostre, que c'est par la foy que nous comprenons le monde avoir esté si bien basty par la Parole de Dieu. Car si nous ne passons jusques à sa providence, par laquelle il continue à maintenir tout, nous n'entendrons pas droictement, que veut cest article, que Dieu soit Créateur, combien qu'il semble que nous l'ayons imprimé en nostre esprit, et que nous le confessions de bouche. Le sens humain s'estant proposé la vertu de Dieu pour une fois en la création, s'arreste là : et le plus loing qu'il se puisse avancer, n'est sinon de considérer et marquer la sagesse, puissance et bonté de l'ouvrier qui se présente à l'œil en ce grand et si noble bastiment, encores qu'on ne tinst conte de les regarder : puis après il conçoit quelque opération générale de Dieu, pour conserver et conduire le tout, de laquelle toute vigueur et mouvement dépend. Brief, il estime que ce que Dieu a du commencement espandu de vigueur par tout, suffit à garder les choses en leur estat. Or la foy doit bien passer plus outre, c'est de recognoistre pour gouverneur et gardien perpétuel, celuy qu'elle a eognu estre créateur : et non pas seulement en ce qu'il conduit la machine du monde, et toutes ses parties, d'un mouvement universel : mais en soustenant, nourrissant et songnant chacune créature, jusqu'aux petis oiselets. Pourtant David après avoir dit en brief que le monde a esté créé de Dieu, desend tantost après à cest ordre continuel de gouverner : Les cieus, dit-il, ont esté établis par la parole de Dieu, et toute leur vertu par l'Esprit de sa bouche. Puis il adjouste, que Dieu regarde sur tous ceux qui habitent sur la terre, il dissipe les conseils des peuples² : et ce qui est là dit à ce mesme

propos. Car combien que tous n'argumentent point si dextremment qu'il seroit requis, toutesfois pource qu'il ne seroit point croyable, que Dieu se meslast des affaires humaines, sinon que le monde fust son œuvre : et aussi que nul ne croit à bon escient, que le monde soit basty de Dieu, qu'il ne soit quant et quant persuadé qu'il a le soin de ses œuvres : David procède par bon ordre, en nous menant de l'un à l'autre. Bien est vray, que les Philosophes aussi enseignent en général que toutes les parties du monde tirent et prenent vigueur d'une inspiration secrete de Dieu, et nostre sens le conçoit ainsi : mais ce pendant nul ne parvient en si haut degré que monte David, et y attire tous fidèles, en disant, Toutes choses attendent après toy, Seigneur, à ce que tu leur donnes viande en leur temps : quand tu leur donnes elles la recueillent, quand tu ouvres ta main elles sont rassasiées de biens. Si tost que tu destournes ta face, elles sont estonnées : quand tu retires ton Esprit, elles défallent, et s'en revont en poudre : quand tu envoyes ton Esprit, elles reviennent et renouvellent la face de la terre¹. Mesmes combien que les Philosophes s'accordent à ceste sentence de saint Paul, que nous avons nostre estre et mouvement et vie en Dieu² : toutesfois ils sont bien loing d'estre touchez au vif du sentiment de sa grâce, telle que saint Paul la presche : c'est qu'il a un soin spécial de nous, auquel se déclaire sa faveur paternelle, laquelle le sens charnel ne gousté point.

2 Pour mieux esclaireir telle diversité, il est à noter que la providence de Dieu, telle que l'Escriture la propose, s'oppose à fortune et à tous eas fortuits. Et d'autant que ceste opinion a esté quasi receue en tous aages, encores aujourd'huy est en vogue, et tient tous les esprits préoccupé, asçavoir que toutes choses adviennent de cas fortuit : ce qui devoit estre bien persuadé de la providence de Dieu, non-seulement est obscurey, mais quasi ensevely du tout. Si quelqu'un tombe en la main des brigans, ou rencontre des bestes sauvages : s'il est jetté en

1) Hebr. XI, 3.

2) Ps. XXXIII, 6, 10, 13.

1) Ps. CIV, 27-30.

2) Act. XVII, 28.

la mer par tempeste : s'il est accablé de quelque ruine de maison ou d'arbre : si un autre errant par les désers trouve de quoy remédier à sa famine : si par les vagues de mer il est jetté au port, ayant évadé miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt, la raison charnelle attribuera à fortune toutes ces rencontres tant bonnes que mauvaises. Mais tous ceux qui auront esté enseignez par la bouche de Christ, que les cheveux de nos testes sont contez ¹, chercheront la cause plus loing, et se tiendront tout assurez que les événemens, quels qu'ils soyent, sont gouvernez par le conseil secret de Dieu. Quant aux choses qui n'ont point d'âme, il nous faut tenir ce point pour résolu, combien que Dieu leur eust assigné à chacune sa propriété, toutesfois qu'elles ne peuvent mettre leur effect en avant, sinon d'autant qu'elles sont adressées par la main de Dieu. Parquoy elles ne sont qu'instrumens, auxquels Dieu fait descouler sans fin et sans cesse tant d'efficace que bon luy semble, et les applique selon son plaisir, et les tourne à tels actes qu'il veut. Il n'y a vertu si noble ny admirable entre les créatures qu'est celle du soleil. Car outre ce qu'il esclaire tout le monde de sa lueur, quelle vertu est-ce de nourrir et végéter par sa chaleur tous animaux, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en eschauffant la semence qu'on y jette? Après, la faire verdoyer de beaux herbages, lesquels il fait croistre, en leur donnant tousjours nouvelle substance, jusques à ce que le blé et autres grains se lèvent en espics : et qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs, pour les faire venir en fleur, et de fleur en fruit, cuisant le tout jusques à ce qu'il l'ait amené à maturité : quelle noblesse et vertu aussi est-ce, de faire bourgeonner les vignes, jeter leurs feuilles, et puis leurs fleurs, et en la fin leur faire apporter un fruit si excellent? Or Dieu pour se réserver la louange entière de toutes ces choses, a voulu devant que créer le soleil, qu'il y eust clairté au monde, et que la terre fust garnie et parée de tous genres d'herbes et de

fruits ¹. Parquoy l'homme fidèle ne fera point le soleil cause principale ou nécessaire des choses qui ont esté devant que le soleil mesme fust créé ne produit : mais il le tiendra pour instrument, duquel Dieu se sert pource qu'il luy plaist : non pas qu'il ne peust sans tel moyen accomplir son œuvre par soy-mesme. D'autre part, quand nous lisons qu'à la requeste de Josué le soleil s'est arrêté en un degré l'espace de deux jours : et en faveur du Roy Ezéchias, son ombre a esté reculée de quinze degrez ², nous avons à noter que Dieu par tels miracles a testifié, que le soleil n'est pas tellement conduit par un mouvement naturel, pour se lever et coucher chacun jour, que luy n'ait le souverain gouvernement pour l'avancer et retenir, afin de nous renouveler la mémoire de ceste faveur paternelle envers nous, qu'il a monstrée en la création du monde. Il n'y a rien plus naturel que de voir les quatre saisons de l'an succéder par tout l'une à l'autre : toutesfois en ceste succession continuele il y a une telle diversité et si inégale, qu'on apperçoit clairement que chacun an, chacun mois et chacun jour est disposé en une sorte ou en l'autre par une providence spéciale de Dieu.

3 Et de fait, le Seigneur s'attribue toute puissance, et veut que nous la reconnissions estre en luy : non pas telle que les Sophistes l'imaginent, vaine, oisive, et quasi assopie mais tousjours veillante, pleine d'efficace et d'action et aussi qu'il ne soit pas seulement en général et comme en confus le principe du mouvement des créatures (comme si quelqu'un ayaut une fois fait un canal, et adressé la voye d'une eau à passer dedans, la laissoit puis après escouler d'elle-mesme) mais qu'il gouverne mesmes et conduise sans cesse tous les mouvemens particuliers. Car ce que Dieu est reconnu tout-puissant, n'est pas pource qu'il puisse faire toutes choses, et néanmoins se repose, ou que par une inspiration générale il continue l'ordre de nature tel qu'il l'a disposé du commencement : mais d'autant que gouvernant le ciel et la terre par

1) Math. X, 30.

1) Gen. 1, 3, 11.

2) Jos. X, 13; 2 Rois XX, 11.

sa providence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'advient sinon ainsi qu'il a déterminé en son conseil ¹. Car quand il est dit au Pseaume, qu'il fait tout ce qu'il veut, cela s'entend d'une volonté certaine et propos délibéré. Et de fait, ce seroit une maigre fantaisie, d'exposer les mots du Prophète selon la doctrine des Philosophes, à savoir que Dieu est le premier motif, pource qu'il est le principe et la cause de tout mouvement : en lieu que plustost c'est une vraie consolation, de laquelle les fidèles adouciissent leur douleur en adversitez, à savoir qu'ils ne souffrent rien que ce ne soit par l'ordonnance et le commandement de Dieu, d'autant qu'ils sont sous sa main. Que si le gouvernement de Dieu s'estend ainsi à toutes ses œuvres, c'est une cavillation puérile de le vouloir enlорer et limiter dedans l'influence et le cours de nature. Et certes tous ceux qui restreignent en si estroites limites la providence de Dieu, comme s'il laissoit toutes créatures aller librement selon le cours ordinaire de nature, desrobent à Dieu sa gloire, et se privent d'une doctrine qui leur seroit fort utile : veu qu'il n'y a rien plus misérable que l'homme, si ainsi estoit que les mouvemens naturels du ciel, de l'air, de la terre et des eaux eussent leur cours libre contre luy. Joinct qu'en tenant telle opinion, c'est amoindrir trop vilenement la singulière bonté de Dieu envers un chacun. David s'escrie que les petis enfans qui sont encores à la mamelle de la mère, ont assez d'éloquence pour prescher la gloire de Dieu ² : c'est à savoir d'autant que si tost qu'ils sont sortis du ventre, et venus au monde, ils trouvent leur nourriture qui leur est aprestée par une providence d'enhaut. Je confesse bien que cela est naturel et général : mais si faut-il ce pendant que nous contemplions et considérons ce que l'expérience montre tout évidemment, qu'entre les mères les unes ont les mammelles plenes et bien fournies de lait, les autres seront quasi seiches, selon qu'il plaira à Dieu de nourrir un enfant abondamment, et l'autre plus petitement. Or ceux qui

attribuent droictement à Dieu la louange de Tout-puissant, recueillent de cela double fruit. Premièrement, d'autant qu'il a assez ample faculté de bien faire, veu que le ciel et la terre sont sous sa possession et seigneurie, et que toutes créatures dépendent de son plaisir pour s'assujétir à luy en obéissance. Secondement, pource qu'on se peut assurément reposer en sa protection, veu que toutes choses qui pourroient nuire de quelque part que ce soit, sont sujettes à sa volonté, veu que Satan avec toute sa rage et tout son appareil est réprimé par la volonté d'iceluy comme d'une bride, et veu que ce qui peut contrevenir à nostre salut est soumis à son commandement. Et ne faut pas penser qu'il y ait autrement moyen de corriger ou appaiser les espovantemens ou craintes excessives et superstitieuses que nous concevons aisément quand les dangers se présentent, ou que nous les appréhendons. Je dy que nous sommes craintifs d'une façon superstitieuse, si quand les créatures nous menacent ou présentent quelque espovantement, nous les redoutons comme si elles avoyent quelque pouvoir de nuire d'elles-mesmes, ou qu'il nous en veinst quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fust point suffisant pour nous aider à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple, le Prophète défend aux enfans de Dieu de craindre les estoilles et signes du ciel, comme font les incrédules ¹. Certes il ne condamne point toute crainte : mais d'autant que les infidèles transfèrent le gouvernement du monde de Dieu aux estoilles, ils imaginent que tout leur bon heur ou mal heur dépend d'icelles, et non pas de la volonté de Dieu. Ainsi au lieu de craindre Dieu ils craignent les estoilles, planètes et comètes. Ainsi, qui voudra éviter ceste infidélité, qu'il se souviene tousjours que la puissance, action, ou mouvement qu'ont les créatures, n'est point une chose qui se pourmène et voltige à leur plaisir : mais que Dieu par son conseil secret y gouverne tellement tout, que rien n'advient qu'il n'ait luy-mesme déterminé de son sceu et vouloir.

1) Ps. CXV, 3.

2) Ps. VIII, 3.

1) Jér. X, 2.

4 Parquoy que ceci soit premièrement bien résolu : c'est que quand on parle de la providence de Dieu, ce mot ne signifie pas qu'estant oisif au ciel il spécule ce qui se fait en terre : mais plustost qu'il est comme un patron de navire, qui tient le gouvernail pour adresser tous évènements. Ainsi ce mot s'estend tant à sa main qu'à ses yeux : c'est-à-dire que non-seulement il voit, mais aussi ordonne ce qu'il vent estre fait. Car quand Abraham disoit à son fils, Dieu y pourvoira ¹ : ce n'estoit point seulement pour luy attribuer la cognoissance de ce qui devoit advenir : mais pour luy remettre le soin de la perplexité en laquelle il estoit, d'autant que c'est le propre office d'iceluy, de donner issue aux choses confuses. Dont il s'ensuit que la providence de Dieu est actuelle, comme l'on dit. Car ceux qui s'attachent à une prescience nue et de nul effect, sont par trop sots et badins. L'erreur de ceux qui attribuent à Dieu un gouvernement général et confus, est moins lourd, d'autant qu'ils confessent que Dieu maintient le monde et toutes ses parties en leur estre, mais seulement par un mouvement naturel, sans adresser en particulier ce qui se fait : si est-ce néantmoins que tel erreur n'est point supportable. Car ils disent que par ceste providence, qu'ils appellent universelle, nulle créature n'est empêchée de tourner çà et là comme à l'adventure, ne l'homme de se guider et adresser par son franc arbitre où bon luy semblera. Voicy comment ils partissent entre Dieu et l'homme : c'est que Dieu inspire par sa vertu à l'homme mouvement naturel, à ce qu'il ait vigueur pour s'appliquer à ce que nature porte : et l'homme ayant telle faculté gouverne par son propre conseil et volonté tout ce qu'il fait. Brief ils imaginent que le monde et les hommes avec leurs affaires se maintiennent par la vertu de Dieu : mais qu'ils ne sont pas gouvernez selon qu'il ordonne et dispose. Je laisse yci à parler des Epicuriens (de laquelle peste le monde a esté toujours remply) lesquels en leurs resveries pensent que Dieu soit oisif et

comme un faynéant : aussi des autres fantastiques, qui jadis ont gazouillé que Dieu gouverne tellement par-dessus le milieu de l'air, qu'il laisse ce qui est dessous à fortune. Car les créatures mesmes qui n'ont ne bouche ne langage, crient assez haut contre une sottise si énorme. Mon intention est seulement de réprover l'opinion qui est par trop commune, laquelle attribue à Dieu un mouvement incertain, confus et comme aveugle : et ce pendant luy ravit le principal, c'est que par sa sagesse incompréhensible il adresse et dispose toutes choses à telle fin que bon luy semble. Car ceste opinion ne mérite nullement d'estre receue, veu qu'elle fait Dieu gouverneur du monde en tiltre seulement, et non pas d'effect, en luy ostant le soin et l'office d'ordonner ce qui se doit faire. Car, je vous prie, qu'est-ce d'avoir empire pour régir, sinon de présider en telle sorte que les choses sur lesquelles on préside soyent gouvernées d'un ordre estably par certain conseil ? Je ne réproove pas du tout ce qui se dit de la providence universelle de Dieu : moyennant que cecy d'autre part me soit aussi accordé, c'est que le monde est gouverné de Dieu, non-seulement pource qu'il maintient en estre le cours de nature tel qu'il l'a estably pour un coup, mais pource qu'il a soin particulier d'une chacune créature. Vray est que toutes espèces ont quelque conduite secrette, selon que leur naturel le requiert, comme si elles obéissoyent à un statut perpétuel, auquel Dieu les a astreintes : et par ainsi ce que Dieu a une fois décrété, coule et va son train comme d'une inclination volontaire. Et à cela se peut rapporter la sentence de nostre Seigneur Jésus, que luy et le Père sont tousjours en œuvre dès le commencement : et aussi le dire de saint Paul, Nous vivons en Dieu, et y avons nostre mouvement et estre. Item ce qu'escrit l'Apostre en l'Epistre aux Hébreux, c'est qu'en voulant prouver la divinité de Jésus-Christ, il dit que toutes choses sont soustenues par son commandement tout-puissant¹. Mais c'est perversement fait de vouloir sous telles cou-

1) Gen. XXI 8.

1) Jean V, 17 ; Act. XVII 28 ; Hébr. 1, 3.

leurs cacher et obscurcir la providence spéciale de Dieu, laquelle nous est tellement monstrée par tesmoignages de l'Escriture clairs et certains, que c'est merveille comment quelqu'un en puisse douter. Et de fait ceux qui tendent un tel voile pour la cacher, sont contraints en la fin d'adjouster par forme de correction, que beaucoup de choses se font par un soin particulier de Dieu : mais ils fallent en restreignant cela à quelques actes particuliers. Parquoy nous avons à prouver que Dieu a une telle superintendance à disposer tous événemens, que tout ce qui se fait procède tellement de ce qu'il a déterminé en son conseil, que rien n'advient par cas d'aventure.

5 Si nous accordons que le principe de tout mouvement est en Dieu, et ce pendant que toutes choses se démeinent ou de leur bon gré, ou à l'aventure, selon que leur inclination les pousse : les révolutions du jour et de la nuit, de l'hyver et de l'esté seront ouvrages de Dieu, entant qu'il a assigné à chacune saison son cours, et leur a imposé certaines loix. Or cela seroit vray si les jours succédans aux nuicts, et les mois venans l'un après l'autre, et si pareillement les années gardoyent toujours une mesme mesure en teneur égale : mais quand une fois les chaleurs véhémentes avec seicheresse bruslent tous les fruits de la terre, l'autre fois les pluyes venantes outre leur saison corrompent et gastent les semences, que les gresles et tempestes raclent tout ce qu'elles rencontrent, cela ne seroit pas réputé œuvre de Dieu, sinon que par constellations ou autres causes naturelles tant les nuées que le beau temps, le froid et le chaud advinssent. Or par ce moyen on ne laisseroit point lieu ny à la bonté et faveur paternelle de Dieu, ny à ses jugemens. Si ceux contre lesquels je déba, disent que Dieu se montre assez libéral envers le genre humain en distillant une vigueur ordinaire au ciel et en terre, pour nous pourvoir d'alimens, c'est une resverie trop fade et profane : car c'est autant comme s'ils nioyent que la fertilité d'un an ne soit une singulière bénédiction de Dieu, et la stérilité et famine ne soyent sa malédiction et vengeance. Mais

pource qu'il seroit trop long d'amasser toutes les raisons pour rebouter cest erreure, que l'autorité de Dieu nous suffit. Il prononce souvent en la Loy et par les Prophètes, qu'en humectant la terre de rousées et pluye, il testifie à sa grâce : à l'opposite, que c'est par son commandement que le ciel s'endurcit, que les fruits sont mangés et consumés par bruines et autres corruptions : et toutesfois et quantes que vignes, champs et prés sont batus de gresles et tempestes, que cela aussi est tesmoignage de quelque punition spéciale qu'il exerce. Si cela nous est bien persuadé, il est aussi certain qu'il ne tombe pas une seule goutte de pluye sans qu'il ait ordonné en particulier. David magnifie bien la providence générale de Dieu, en ce qu'il nourrit les petis corbeaux qui l'invoquent ¹ : mais quand Dieu menace de famine toutes bestes, ne déclare-t-il point assez que pour un temps il nourrit plus libéralement tous animaux, et puis après plus maigrement, selon que bon luy semble ? C'est une sottise puérile (comme j'ay desjà dit) de restreindre cecy à quelques actes particuliers, veu que Jésus-Christ prononce sans exception aucune, qu'il n'y a oiselet de si petit prix qu'il soit qui tombe en terre sans la volonté de Dieu son Père ². Certes si le vol des oiseaux est adressé par le conseil infallible de Dieu, il faut bien confesser avec le Prophète qu'il habite tellement en haut, qu'il daigne bien s'abaisser pour voir tout ce qui se fait au ciel et en la terre ³.

6 Mais pource que nous sçavons que le monde a principalement esté créé à cause du genre humain, aussi il nous faut toujours tendre à ce but, en parlant de la providence de Dieu : c'est de sçavoir quel soin il a de nous. Le Prophète Jérémie crie haut et clair : Je say, Seigneur, que la voye de l'homme n'est pas en sa liberté, et que ce n'est pas à luy d'adresser ses pas. Item Salomon : Les pas de l'homme sont adressés de Dieu : et comment l'homme ordonnera-il sa voye ⁴ ? Que ceux contre lesquels je dispute aillent maintenant dire que l'homme a son mou-

1) Ps. CXLVII, 9.

2) Matth. X, 29.

3) Ps. CXIII, 5, 6.

4) Jer. X, 23 ; Prov. XX, 24.

vement naturel de l'inclination de sa nature, mais qu'il le tourne çà et là où bon luy semble. Car si cela estoit vray, l'homme auroit en sa main la disposition de ses voyes. S'ils le nient, d'autant qu'il ne peut rien sans la puissance de Dieu : Je réplique à l'opposite, puis qu'il appert que Jérémie et Salomon attribuent à Dieu non-seulement une telle vertu qu'ils nous forgent, mais aussi conseil, décret, et certaine détermination de ce qui se doit faire, jamais ils ne se pourront desvelopper que l'Escriture ne leur soit contraire. Salomon en un autre lieu rédargue très-bien ceste témérité des hommes, lesquels, sans avoir regard à Dieu, comme s'ils n'estoyent pas conduits de sa main, se proposent tel but qu'il leur vient en la teste : L'homme, dit-il, dispose en son cœur, et c'est à Dieu de guider la langue ¹ : comme s'il disoit que c'est une folie par trop ridicule, qu'un povre homme délibère ainsi de tout faire sans Dieu, ne pouvant seulement proférer un mot, sinon entant qu'il luy est donné. Qui plus est, l'Escriture, pour mieux exprimer que rien du tout ne se fait sans Dieu, et sa prédestination, luy assujettit les choses qui semblent estre les plus fortuites. Car quel cas trouvera-on plus d'adventure, que quand il tombe une branche d'un arbre sur un passant et le tue? Or Dieu en parle bien autrement, affirmant qu'il a livré un tel homme à la mort ². Qui est-ce qui ne dira, que le sort soit exposé à fortune? Or Dieu ne souffre point qu'on parle ainsi, en disant, que l'issue et le jugement luy en appartient. Il ne dit pas simplement, que c'est par sa vertu que les lots ou les balotes soient jettées au vaisseau, et en soient tirées hors : mais il se réserve ce que plustost on pouvoit attribuer à fortune, c'est qu'il adresse les balotes à son plaisir : à quoy s'accorde le dire de Salomon : Le povre et le riche se rencontrent, et Dieu esclaire les yeux des deux ³. Car il entend par ces mots, combien que les riches soient meslez parmy les povres au monde, toutesfois quand Dieu assigne la condition à un chacun, qu'il

n'y va pas à l'estourdie, ou en aveugle, veu qu'il esclaire les uns et les autres : et ainsi il exhorte les povres à patience, pource que ceux qui ne se contentent point de leur estat, taschent entant qu'en eux est d'escourre le joug qui leur est imposé de Dieu. Pareillement aussi l'autre Prophète reprend les gens profanes, qui attribuent à l'industrie des hommes, ou à fortune ce que les uns demeurent au borbier, les autres sont eslevez en honneurs et dignitez : Ce n'est pas, dit-il, ne du soleil levant, ne du couchant, ne du mydi que viennent les honneurs ⁴ : car c'est à Dieu d'en disposer comme juge : c'est luy qui humilie, c'est luy qui hausse. En quoy il conclud, d'autant que Dieu ne peut estre despouillé d'office de juge, que c'est par son conseil secret, que les uns sont avancez, et les autres demeurent contemptibles.

7 Mesmes je dy, que les événemens particuliers sont tesmoignages en général de la providence singulière de Dieu. Moysé récite que Dieu a esmeu un vent de midy au désert, qui a apporté quantité infinie de cailles ². Il est dit aussi que, voulant jeter Jonas en la mer, il a envoyé un grand tourbillon et tempeste ³. Ceux qui ne pensent pas que Dieu tiene le gouvernail du monde, diront que cela a esté fait outre l'usage commun : or moy, je déduy de là, que nul vent ne s'eslève jamais sans commandement spécial de Dieu. Et aussi la doctrine du Prophète ne seroit pas autrement vraye, c'est qu'il fait les vents ses messagers, et les feux bruslans, ses serviteurs ⁴ : qu'il fait des nuées ses chariots, et qu'il chevauche sur les ailes des vents, sinon qu'il pourmenast tant les nuées que les vents à son plaisir et qu'il y démonstrast une singulière présence de sa vertu : comme aussi nous sommes enseignez ailleurs, toutesfois et quantes que la mer se trouble par l'impétuosité des vents, que tel changement signifie une présence spéciale de Dieu : Il commande, dit le prophète, et esmeut vents tourbillonneux, et fait escumer les flots de la mer en haut : après il arreste la tempeste et la fait tenir quoye, et fait

1) Prov. XVI, 2.
3) Prov. XVII, 2.

2) Ex. XXI, 13.

1) 2 Ps. LXXV, 7.
3) Jon. I, 4.

2) Nomb. XI, 31.
4) Ps. CIV, 4.

cesser les vagues à ceux qui navigent ¹. Comme aussi Dieu mesme dénonce ailleurs qu'il a chastié le peuple par vents bruslans ². Suivant cela, comme ainsi soit qu'il y ait naturellement vigueur d'engendrer aux hommes, toutesfois en ce que les uns sont privez de lignée, et les autres en ont à foison, Dieu veut qu'on reconnoisse cela provenir de sa grâce spéciale : comme aussi il est dit au Pseaume, que le fruit du ventre est don de Dieu. Pourtant Jacob disoit à Rachel sa femme, Suis-je au lieu de Dieu, pour te donner des enfans ³? Pour mettre fin à ce propos, il n'y a rien plus ordinaire en nature, que ce que nous sommes nourris de pain : or l'Esprit déclaire que, non-seulement le revenu de la terre est un don spécial de Dieu, mais aussi adjouste, que l'homme ne vit pas du seul pain ⁴, pource qu'il n'est pas sustenté par se saouler, mais par la bénédiction secrette de Dieu : comme à l'opposite il menace qu'il rompra le baston ou soustenement du pain ⁵ : et de fait autrement nous ne pourrions à bon escient user de ceste requeste, Que nostre pain quotidien nous soit donné, sinon que Dieu nous apastelast de sa main paternelle. Parquoy le Prophète, voulant bien persuader aux fidèles que Dieu en les paissant exerce l'office d'un bon père de famille, advertist qu'il donne viande à toute chair ⁶. En somme, quand nous oyons d'un costé qu'il est dit : Les yeux de Dieu sont sur les justes, et ses oreilles à leurs prières : et de l'autre costé, L'œil de Dieu est sur les meschans pour racler leur mémoire de la terre ⁷ : sçachons que toutes créatures haut et bas sont promptement appareillées à son service, à ce qu'il les applique à tel usage qu'il veut : dont nous avons à recueillir qu'il n'y a pas seulement une providence générale de Dieu pour continuer l'ordre naturel en ses créatures, mais qu'elles sont toutes dressées par son conseil admirable, et appropriées à leurs fins.

8 Ceux qui veulent rendre ceste doctrine odieuse, calomnient que c'est la fan-

tasie des Stoïques, que toutes choses advient par nécessité. Ce qui a esté reproché aussi bien à saint Augustin ¹. Quant à nous, combien que nous ne débations pas volontiers pour les paroles, toutesfois nous ne recevons pas ce vocable dont usoyent les Stoïques, asçavoir, Fatum : tant pource qu'il est du nombre des vocables desquels saint Paul enseigne de fuir la vanité profane ², qu'aussi que nos ennemis taschent par la haine du nom grever la vérité de Dieu. Quant est de l'opinion, c'est fausement et malicieusement qu'on nous la met sus. Car nous ne songeons pas une nécessité la quelle soit contenue en nature par une conjonction perpétuelle de toutes choses, comme faisoient les Stoïques : mais nous constituons Dieu maistre et modérateur de toutes choses, lequel nous disons dès le commencement avoir selon sa sagesse déterminé ce qu'il devoit faire, et maintenant exécuté par sa puissance tout ce qu'il a délibéré. Dont nous concluons que non-seulement le ciel et la terre, et toutes créatures insensibles sont gouvernées par sa providence, mais aussi les conseils et vouloirs des hommes : tellement qu'il les adresse au but qu'il a proposé. Quoy doncques? dira quelqu'un : ne se fait-il rien par cas fortuit ou d'aventure? Je respon que cela a esté trèsbien dit de Basilius le Grand, quand il a escrit que Fortune et Adventure sont mots de Payens : desquels la signification ne doit point entrer en un cœur fidèle. Car si toute prospérité est bénédiction de Dieu, adversité, sa malédiction : il ne reste plus lieu à fortune en tout ce qui advient aux hommes. D'avantage les paroles de saint Augustin nous doivent esmouvoir. Il me desplaist, dit-il, qu'au livre que j'ai fait contre les Académiques ³, j'ay si souvent nommé Fortune : combien que par ce nom je n'ay point signifié quelque Déesse, comme les Payens ; mais l'événement fortuit des choses, comme en commun langage nous disons, Possible, Paraventure : combien qu'il faut rapporter tout à la providence de Dieu. En cecy mesme je ne l'ay point dissimulé, disant, La Fortune,

1) Ps. CVII, 25, 29.

2) Amos IV, 9; Agg. I, 11.

3) Ps. CXXVII, 3; Gen. XXX, 2.

4) Deut. VIII, 3.

5) Is. III, 1.

6) Ps. CXXXVI, 25.

7) Ps. XXXIV, 16, 17.

1) *Ad Bonif.*, lib. II, 6, et alibi.

2) 1 Tim. VI, 20.

3) *Re tract.*, cap.

qu'on appelle communément, est possible conduite par un gouvernement caché : et appelons seulement Fortune, ce qui se fait sans que la cause et la raison nous en apparaisse. Or combien que j'aye dit cela, toutesfois je me repens d'avoir usé en ce livre-là du mot de Fortune : d'autant que je voy que les hommes ont une très-mauvaise coustume, qu'au lieu de dire, Dieu l'a ainsi voulu : ils disent, La Fortune l'a ainsi voulu. Brief ce saint docteur enseigne par tout, que si on laisse rien à la fortune, le monde sera tourné, et viré à la volée. Et combien qu'il enseigne quelquesfois que toutes choses se font partie par le franc arbitre de l'homme, partie par l'ordonnance de Dieu, toutesfois il monstre bien que les hommes sont sujets à icelle et sont par icelle, adressez. Car il prend ce principe, qu'il n'y a rien plus hors de raison, que d'estimer que rien se face sinon comme Dieu l'a décrété : pource qu'autrement il adviendrait à la volée. Par laquelle raison il exclud tout ce qui pourroit estre changé du costé des hommes : et tantost après encores plus clairement, en disant qu'il n'est licite de echercher la cause de la volonté de Dieu. Or quand il use de ce mot de Permission, il nous sera bien liquide par un passage comment il entend, disant que la volonté de Dieu est la première cause et souveraine de toutes choses, pour ce que rien n'advient sans sa volonté ou permission ¹. Il ne forge pas un Dieu qui se repose en quelque haute tour pour spéculer, en voulant permettre cecy ou cela, ven qu'il luy attribue une volonté actuelle, laquelle ne pourroit estre réputée cause, sinon qu'il décrétast ce qu'il veut.

9 Toutesfois pource que la tardiveté de nostre esprit est bien loing de pouvoir monter jusques à la hautesse de la providence de Dieu, il nous faut pour la soulager mettre yci une distinction. Je dy doncques, combien que toutes choses soyent conduites par le conseil de Dieu, toutesfois qu'elles nous sont fortuites. Non pas que nous réputions fortune dominer sur les hommes, pour tourner haut

et bas toutes choses témérairement (car ceste resverie doit estre loing d'un cœur chrestien) : mais pource que des choses qui advient, l'ordre, la raison, la fin et nécessité est le plus souvent cachée au conseil de Dieu, et ne peut estre comprinse par l'opinion humaine, les choses que nous sçavons certainement provenir de la volonté de Dieu, nous sont quasi fortuites : car elles ne monstrent point autre apparence, quand on les considère en leur nature, ou quand elles sont estimées selon nostre jugement et cognoissance. Pour donner exemple, posons le cas qu'un marchand estant entré en une forest avec bonne et seure compagnie, s'esgare et tombe en une briganderie, où les voleurs luy coupent la gorge : sa mort n'estoit point seulement préveue à Dieu : mais estoit décrétée en son vouloir. Car il n'est point seulement dit qu'il a préveu combien s'estendrait la vie d'un chacun : mais qu'il a constitué et fiché les limites qui ne se pourront passer ¹. Néanmoins d'autant que la conception de nostre entendement peut appréhender, toutes choses apparoissent fortuites en une telle mort. Qu'est-ce que pensera ici un chrestien? Certes il réputera que cela est fortuit en sa nature, mais il ne dontera pas que la Providence de Dieu n'ait présidé à guider la fortune à son but. C'est une mesme raison des événements futurs. Comme toutes choses à venir nous sont incertaines, aussi nous les tenons en suspens, comme si elles pouvoient escheoir ou en une sorte ou en l'autre. Cela néanmoins demeure résolu en nostre cœur, qu'il n'advient rien que Dieu n'ait ordonné. Et en ce sens le nom d'Événement est souvent réitéré en l'Ecclesiaste : pource que de prime face les hommes ne peuvent parvenir à la première cause, laquelle leur est cachée bien profond. Néanmoins ce que l'Escriture nous monstre de la providence secrette de Dieu, n'a jamais esté effacé tellement du cœur des hommes, que tousjours quelque résidu n'ait estincelé parmy leurs ténèbres. Mesmes les sorciers des Philistins, combien qu'ils chancellent en doute, ne pouvans bonne-

1) *Question.*, lib. LXXXIII ; *De Trinitate*, lib. III, cap. IV.

1) Job XIV, 5.

ment déterminer de ce qu'on leur demande : si est-ce qu'ils attribuent l'adversité partie à Dieu, partie à fortune. Si l'arche, disent-ils, passe par ceste voye-là, nous saurons que c'est Dieu qui nous a affligé : si elle tend ailleurs, il nous est advenu un malheur ¹. C'est bien une grande folie, si leur devinement les trompe, de recourir à fortune : ce pendant nous voyons qu'ils sont là tenus enserrez de n'oser croire simplement que leur malheur soit fortuit. Au reste, comment Dieu fleschit et tourne çà et là tous événemens par la bride de sa providence, il nous apperra par un exemple notable : Voicy, au mesme instant que David fut surprins et enclou par les gens de Saül au désert de Mahon, les Philistins se ruent sur la terre d'Israël, tellement que Saül est contraint de se retirer pour secourir à son pays ². Si Dieu donnant tel empeschement à Saül, a voulu pourvoir au salut de son serviteur David : combien que les Philistins ayent soudain prins les armes et outre l'opinion des hommes, nous ne dirons pas toutesfois que cela soit venu de eas d'adventure : mais ce qui nous semble estre quelque accident, la foy le reconnoist estre une conduite se-

crette de Dieu. Il n'y apparoist pas semblable raison par tout : mais si faut-il tenir pour certain, que toutes les révolutions qu'on voit au monde, proviennent du mouvement secret de la main de Dieu. Au reste, il est tellement nécessaire que ce que Dieu a ordonné advienne, que toutesfois ce qui se fait n'est pas nécessaire précisément ny de sa nature : et de cecy se présente un exemple familier : Puis que Jésus-Christ a vestu un corps semblable au nostre, nul de sens rassis ne niera que ses os n'ayent esté fragiles : et toutesfois il estoit impossible qu'ils fussent rompus. Voylà comment ce qui en soy peut advenir ainsi ou ainsi, est déterminé en une sorte au conseil de Dieu : dont nous voyons de rechef que ces distinctions n'ont pas esté inventées sans propos : c'est qu'il y a nécessité simple ou absolue, et nécessité selon quelque regard. Item, qu'il y a nécessité de ce qui s'ensuit et de la conséquence. Car ce que les os du Fils de Dieu n'ont peu estre cassez, cela vient pour le regard que Dieu les avoit exemptez : et par ainsi ce qui naturellement pouvoit escheoir d'un costé ou d'autre, a esté restreint à la nécessité du conseil de Dieu.

CHAPITRE XVII.

Quel est le but de ceste doctrine pour en bien faire nostre prouffit.

1 Or (comme les esprits humains sont enclins à subtilitez frivoles), à grand-peine se peut-il faire que tous ceux qui ne comprennent point le droict usage de ceste doctrine, ne s'enveloppent en beaucoup de filets. Parquoy il sera expédient de toucher yci en brief à quelle fin l'Escriture enseigne que tout ce qui se fait est ordonné de Dieu. Et en premier lieu il est à noter que la providence de Dieu doit estre considérée tant pour le passé que pour l'advenir : puis après qu'elle modère et adresse tellement toutes choses, qu'elle besongne quelquesfois par

moyens interposez, quelquesfois sans moyens, quelquesfois contre tous moyens : finalement qu'elle tend à ce but, qu'on cognoisse quel soin Dieu a du genre humain : sur tout combien il veille songneusement pour son Eglise, laquelle il regarde de plus près. Il faut aussi adjouster un autre point, c'est combien que la faveur de Dieu et sa bonté, ou la rigueur de ses jugemens reluisent le plus souvent en tout le cours de sa providence : que néantmoins quelquesfois les causes de ce qui advient sont cachées, tellement que ceste pensée nous entre au cerveau, que les affaires humains tournent et virent à la volée, comme sur une roue ? où nos-

1) 1 Sam. VI, 9.

2) 1 Sam. XXIII, 26, 27.

tre chair nous sollicite à gronder contre Dieu, comme si Dieu se jouoit des hommes en les démenant çà et là comme des pelotes. Vray est que si nous avons les esprits quois et rassis, pour apprendre à loisir, l'issue finale monstre assez que Dieu a tousjours bonne raison en son conseil de faire ce qu'il fait, soit pour instruire les siens à patience, ou pour corriger leurs affections perverses, ou pour dompter la gayeté trop grande de leurs appétits, pour les matter à ce qu'ils renoncent à eux-mesmes, ou pour esveiller leur paresse : soit à l'opposite pour abatre les orgueilleux, anéantir les ruses et cautèles des meschans, ou dissiper leurs machinations. Au reste, combien que les causes outrepassent nostre entendement, ou en soyent esloignées, si faut-il tenir pour certain qu'elles ne laissent point d'estre cachées en Dieu : parquoy il reste de nous escrire avec David, O Dieu, que tes merveilles sont grandes¹⁾ Il n'est pas possible de digérer tes pensées sur nous : elles surmontent ce que j'en veux dire. Car combien que tousjours en nos adversitez nos péchez nous doivent venir devant les yeux, afin que la peine que nous endurons nous sollicite à repentance, nous voyons toutesfois que Jésus-Christ donne plus d'autorité à Dieu son Père en affligeant les hommes, que de luy imposer l'oy de chastier par égale mesure un chacun selon qu'il a déservy. Car il dit de celuy qui estoit nay aveugle, Ce n'est pas qu'il ait péché, ne luy, ne son père, ne sa mère, mais afin que la gloire de Dieu soit manifestée en luy²⁾. Car quand un enfant desjà au ventre de sa mère, devant que naistre, est batu de si dures verges, nostre sens est piqué à gergonner contre Dieu, comme s'il ne se portoit pas humainement envers les innocens qu'il afflige ainsi : tant y a que Jésus-Christ afferme que la gloire de son Père reluit en tels spectacles, moyennant que nous ayons les yeux purs. Mais il nous faut garder ceste modestie, de ne vouloir attirer Dieu à nous rendre conte, mais porter telle révérence à ses jugemens secrets, que sa volonté nous

soit pour cause trèsjuste de tout ce qu'il fait. Quand le ciel est brouillé de grosses nuées et espesses, et qu'il se dresse quelque tempeste violente, pource qu'il n'y a qu'obscurité devant nos yeux, et le tonnerre bruit en nos oreilles, en sorte que tous nos sens sont esloordis de frayeur, il nous semble que tout est meslé et confus : toutesfois au ciel tout demeure paisible en son estat. Ainsi nous faut-il estre résolu, quand les choses estans troublées au monde nous ostent le jugement, que Dieu estant séparé loin de nous en la clairté de sa justice et sagesse, sçait bien modérer telles confusions pour les amener par bon ordre à droicte fin. Et de fait, c'est une horrible forcennerie et monstrueuse, que plusieurs se donnent plus de licence à oser contreroller les œuvres de Dieu, sonder et esplucher ses conseils secrets, mesmes se précipiter à en donner leur sentence, que s'ils avoyent à juger des faits d'un homme mortel. Y a-il rien plus pervers et desbordé, que d'user de ceste modestie envers nos pareils, c'est d'aimer mieux suspendre nostre jugement, que d'estre taxé de témérité : et ce pendant insulter avec une audace desbordée aux jugemens de Dieu, qui nous sont incognus lesquels nous devons avoir en révérence et admiration?

2 Nul doncques ne pourra deument et à son prouffit reconnoistre la providence de Dieu, sinon qu'en réputant qu'il a affaire avec son Créateur et celuy qui a basti tout le monde, il se dispose et abaisse d'une telle humilité qu'il appartient. De là vient que tant de chiens aujourd'huy assaillent ceste doctrine par leurs morsures venimeuses, ou pour le moins abbayent après : c'est qu'ils ne veulent point que rien soit licite à Dieu, sinon ce qu'ils pensent en leur cerveau estre raisonnable. Ils desgorgeent aussi toutes les vilénies qu'ils peuvent contre nous, pensans avoir belle couleur de nous blâmer, en ce que n'estans point contens des préceptes de la Loy, où la volonté de Dieu est comprise, nous disons aussi que le monde est gouverné par un conseil secret de Dieu. Voire! comme si ce que nous enseignons estoit une resverie forgée en nos cerveaux, et que ce ne fust

1) Ps. XL, 6.

2) Jean IX, 3.

pas une doctrine du saint Esprit claire et patente, de laquelle il y a tesmoignages infinis. Mais pource qu'ils sont retenus de quelque honte pour n'oser desgorger leurs blasphèmes contre le ciel : afin de faire plus hardiment les enrager, ils font semblant de s'attacher à nous. Mais s'ils ne veulent confesser que tout ce qui advient au monde est dressé par le conseil incompréhensible de Dieu, qu'ils me respondent à quel propos l'Écriture dit que les jugemens d'iceluy sont un abysme profond. Car puis que Moÿse déclare que la volonté de Dieu, n'est point lointaine de nous, et qu'il ne la faut point chercher par-dessus les nuées ny aux abysses, pource qu'elle nous est familièrement exprimée en la Loy¹ : il s'ensuit que c'est une autre volonté cachée, laquelle est accomparée à un abysme profond, de laquelle aussi saint Paul parle, disant, O hautez profonde des richesses et de la sagesse et cognoissance de Dieu² ! que ses jugemens sont incompréhensibles, et ses voyes impossibles à trouver ! Car qui est-ce qui cognoist les pensées de Dieu, ou qui a esté son conseiller ? Vray est qu'il y a aussi des mystères contenus en la Loy et en l'Évangile, lesquels surmontent de beaucoup nostre capacité. Mais pource que Dieu illumine ses esleus de l'Esprit d'intelligence pour comprendre les mystères qu'il a voulu révéler par sa Parole, il n'y a là nul abysme, mais c'est une voye en laquelle on peut cheminer seurement, une lampe pour guider nos pieds, une clarté de vie : brief c'est une eschole ouverte de la vérité patente. Mais la façon admirable de régir le monde est à bon droict nommée Abysme profond : pource qu'il nous la faut révéremment adorer quand elle nous est cachée. Moÿse a trèsbien exprimé les deux en peu de mots : Les secrets, dit-il, sont réservés à nostre Dieu, mais ce qui est yci escrit appartient à vous et à vos enfans³. Nous voyons qu'il nous commande non-seulement d'appliquer nostre estude à méditer la Loy de Dieu, mais aussi d'eslever nos sens en haut pour adorer la providence de Dieu. Ceste hautez

nous est aussi bien preschée au livre de Job, pour humilier nos esprits. Car après que l'auteur a magnifié tant qu'il a peu les œuvres de Dieu, et en faisant ses discours haut et bas par la machine du monde, a traité combien elles sont merveilleuses : il adjouste finalement, Voycy, ce sont les bords ou extrémités de ses voyes : et combien est-ce peu ce que nous oyons de luy ? et qui comprendra le bruit de ses forces¹ ? Suivant cela en un autre lieu il distingue entre la sagesse qui demeure en Dieu, et la façon qu'il a établie aux hommes pour estre sages. Car après avoir devisé des secrets de nature, il dit que la sagesse est cognue à Dieu seul, et n'apparoist point aux yeux de nul vivant : et néanmoins tantost après il adjouste, qu'elle se publie pour estre cherchée, d'autant qu'il est dit à l'homme, Voycy la crainte de Dieu, c'est la sagesse². A quoy se rapporte le dire de saint Augustin, C'est pource que nous ne sçavons pas tout ce que Dieu fait de nous par un trèsbon ordre, que nous faisons selon sa Loy, quand nous sommes conduits de bonne volonté : mais quant au reste, que nous sommes menez de la providence de Dieu, laquelle est une loy immuable. Puis doncques que Dieu s'attribue une autorité de gouverner le monde, à nous incogne, c'est la droicte reigle de sobriété et de modestie : nous submettre à son Empire souverain : et que sa volonté nous soit le patron unique de toute justice, et cause trèsjuste de tout ce qui se fait. Je n'enten pas ceste volonté absolue de laquelle les Sophistes babillent, faisant un divorce exécrationnable entre sa justice et sa puissance, comme s'il pouvoit faire cecy ou cela contre toute équité : mais j'enten sa providence dont il gouverne le monde, de laquelle rien ne procède que bon et droict, combien que les raisons nous en soyent incognues.

3 Tous ceux qui seront rangez à telle modestie, ne s'escarmoucheront point pour le temps passé contre Dieu, pour les adversitez qu'ils auront souffertes : et ne rejetteront point sur luy la coulpe de leurs péchez : comme le roi Agamemnon

1) Ps. XXXVI. 7; Deut. XXX. 11. 2) Rom. XI 33.

3) Deut. XXXII, 29.

1) Job XXVI, 14.

2) Job XXVIII; Question., lib. LXXXIII, cap. XXVII.

dit en Homère, Ce ne suis-je pas qui en suis cause, mais Jupiter et la déesse de nécessité. Ils ne se jetteront point aussi à l'abandon par désespoir, ainsi qu'un jeune homme nous est introduit par un Poëte ancien, disant, La condition des hommes n'a point d'arrest, la nécessité les pousse et transporte : parquoy je m'en iray rompre ma navire contre le rocher, et perdray mon bien avec ma vie. Ils ne feront point aussi couverture du nom de Dieu, pour ensevelir leur honte, comme le mesme Poëte introduit un jeune homme parlant de ses amours, Dieu m'y a poussé, je croy que les dieux l'ont voulu : car s'ils ne le vouloyent, je say qu'il ne se feroit point. Mais plustost ils s'enquerrent en l'Escriture, et apprendront que c'est qui plaist à Dieu, pour s'efforcer d'y tendre, ayans le saint Esprit pour guide. Ce pendant aussi estans appareillez de suivre où Dieu les appellera, monstreront par effect qu'il n'est rien plus utile que ceste doctrine, laquelle est injustement blasmée par les malins, d'autant qu'aucuns la pratiquent mal. Car ce sont propos trop esgarez que tiennent beaucoup de gens profanes, s'escarmouchans comme s'ils vouloyent mesler le ciel et la terre, comme l'on dit, quand ils allèguent que si Dieu a marqué le point de nostre mort, nous ne le pouvons eschapper : ce sera doncques en vain que nous travaillerons à estre sur nos gardes. Ainsi, ce qu'aucuns ne s'osent pas mettre en chemin, quand ils oyent dire qu'il y a danger de peur d'estre meurtris des brigans : les uns appellent les médecins et s'aident des apoticaïres en maladies : les autres s'abstiennent de grosses viandes pour se contregarder : les autres craignent d'habiter en maisons ruineuses, et tous généralement cherchent moyens pour parvenir à leurs intentions : toutes ces choses sont remèdes frivoles qu'on cherche pour corriger la volonté de Dieu : ou bien ce n'est point par sa volonté et ordonnance que toutes choses advient. Car ce sont choses incompatibles, de dire que la vie et la mort, santé et maladie, paix et guerre, richesses et povreté vient de Dieu : et que les hommes par leur industrie les évitent ou obtiennent, selon

qu'ils les hayssent ou appètent. D'avantage, ils disent que les oraisons des fidèles non-seulement seront superflues, mais aussi perverses : par lesquelles ils demandent que Dieu pourvoye à ce qu'il a délibéré éternellement. En somme, ils ostent toute délibération qu'on fait des choses futures, comme répugnantes à la providence de Dieu : laquelle sans nous appeler au conseil a une fois déterminé ce qu'elle vouloit estre fait. D'avantage, tout ce qui advient, ils l'imputent tellement à la providence de Dieu, qu'ils n'ont point d'esgard à l'homme qui aura fait ce dont il est question. Si quelque ruffien a tué un homme de bien, ils disent qu'il a exécuté le conseil de Dieu. Si quelqu'un a desrobé ou paillardé, pource qu'il a fait ce que Dieu avoit prévu, ils disent qu'il est le ministre de sa providence. Si l'enfant a laissé mourir son père sans le secourir, Il ne pouvoit, disent-ils, résister à Dieu, qui l'avoit ainsi ordonné. Ainsi ils font de tous vices vertu, pource qu'ils servent à l'ordonnance de Dieu.

4 Quant est des choses à advenir, Salomon accorde facilement avec la providence de Dieu les consultations qu'on en prend. Car comme il se mocque de l'outrecuidance de ceux qui entreprennent hardiment sans Dieu tout ce qui leur vient en fantasie, comme s'ils n'estoyent point régis de sa main, aussi en un autre lieu il parle ainsi, Le cœur de l'homme doit penser à sa voye : et le Seigneur gouvernera ses pas ¹. En quoy il signifie que le décret éternel de Dieu ne nous empesche point que nous ne prouvoyons à nous sous sa bonne volonté, et mettions ordre à nos affaires. La raison est manifeste : car celuy qui a limité nostre vie, nous a aussi commis la solidité d'icelle : et nous a donné les moyens pour la conserver : et nous a fait prévoir les périls, à ce qu'ils ne nous peussent surprendre, nous donnant les remèdes au contraire, pour y obvier. Mainteant il appert quel est nostre devoir. Si le Seigneur nous a baillé nostre vie en garde, que nous la conservions : s'il nous donne les moyens de ce faire,

1) Prov. XVI, 9.

que nous en usions : s'il nous montre les dangers, que nous ne nous y jettons point follement et sans propos : s'il nous offre les remèdes, que nous ne les mesprions point. Mais nul péril ne peut nuire, dira quelqu'un, s'il n'est ordonné qu'il nous nuise. Et si ainsi est, on ne peut venir à l'encontre par aucun remède. Mais au contraire, que sera-ce si les dangers ne sont pas invincibles, d'autant que le Seigneur nous a assigné les remèdes pour les surmonter ? Regarde quelle convenance il y a entre ton argument et l'ordre de la providence divine. Tu infères qu'il ne nous faut donner garde des dangers, pource que nous en pourrions échapper sans nous en garder, moyennant qu'ils ne soyent pas invincibles : le Seigneur au contraire te commande de t'en garder, pource qu'il veut que tu en échappes. Ces enragez ne considèrent point ce qu'on voit à l'œil, que l'industrie de consulter et se garder a esté inspirée de Dieu aux hommes, par laquelle ils servissent à sa providence, en conservant leur vie : comme au contraire par nonchalance et mespris ils acquièrent les misères qu'il leur veut imposer. Car dont est-ce qu'il advient qu'un homme prudent, en mettant ordre à ses affaires destourne le mal qui luy estoit prochain, et un fol par sa témérité périt ? Qu'est-ce autre chose, sinon que folie et prudence sont instrumens de la dispensation de Dieu, en une partie et en l'autre ? Pourtant le Seigneur a voulu toutes choses futures nous estre cachées, afin que nous venions au-devant ; ne sachans point ce qui en doit estre, et que nous ne cessions point d'user des remèdes qu'il nous donne contre les dangers, jusques à ce que nous en soyons venus à bout, ou qu'ils nous aient surmontez. Parquoy j'ay dit que nous ne devons pas contempler la providence de Dieu nue, mais avec les moyens que Dieu luy a conjointz, comme s'il la revestoit pour nous apparoir en son estat.

5 Quant est des choses advenues et passées, ces fantastiques considèrent mal et perversement la providence de Dieu. Nous disons que toutes choses dépendent d'icelle, comme de leur fondement : et pourtant qu'il ne se fait ne larrecin, ne

paillardise, ny homicide, que la volonté de Dieu n'entrevienne. Sur cela ils demandent, Pourquoi doncques sera puny un larron qui a puny celuy que Dieu vouloit estre chastié par povreté ? Pourquoi sera puny un meurtrier qui a tué celuy auquel Dieu avoit finy la vie ? Brief, si toutes telles manières de gens servent à la volonté de Dieu, pourquoy les puniront-ils ? Mais je nie qu'ils y servent. Car nous ne dirons pas que celuy qui est mené d'un mauvais cœur s'adonne à servir à Dieu, veu qu'il veut seulement complaire à sa meschante cupidité. Cestuy-là obtempère à Dieu, qui estant enseigné de sa volonté, va où elle l'appelle. Or où est-ce que Dieu nous enseigne de sa volonté, sinon en sa Parole ? Pourtant en tout ce que nous avons à faire il nous faut contempler la volonté de Dieu, telle qu'il nous l'a déclairée en icelle Parole. Dieu requiert de nous ce qu'il commande. Si nous faisons rien contre son précepte, ce n'est pas obéissance, mais plustost contumace et transgression. Ils répliquent, que nous ne le ferions pas s'il ne le vouloit. Je le confesse : mais le faisons-nous afin de luy complaire ? Or il ne nous le commande pas : mais nous entreprenons le mal, ne pensans point à ce que Dieu demande, ains estans tellement transportez de la rage de nostre intempérance, que de propos délibéré nous tasehons de lui contrevenir. En ceste manière nous servons bien à sa juste ordonnance en mal faisant : pource que par la grandeur infinie de sa sapience, il se fait droictelement aider de mauvais instrumens à bien faire. Mais regardons combien leur argument est inepte, et sot. Ils veulent que les crimes demeurent impunis, et soyent libres à ceux qui les font, pource qu'ils ne se commettent point sans la disposition de Dieu. Je dy d'avantage, que les larrons et meurtriers et autres malfaiteurs sont instrumens de la providence de Dieu, desquels le Seigneur use à exécuter les jugemens qu'il a décrétéz : mais je nie que pour cela ils puissent prendre excuse aucune. Car quoy ? envelopperont-ils Dieu en une mesme iniquité avec eux ? ou bien, couvriront-ils leur perversité par sa justice ? Ils ne peuvent ne l'un

ne l'autre : et leur conscience les rédargue tellement qu'ils ne se peuvent purger. De taxer Dieu, ils ne peuvent, veu qu'ils trouvent en eux tout le mal : en luy, rien sinon un usage bon et légitime de leur malice. Néanmoins il besongne par eux, dira quelqu'un. Et dont vient la puanteur en une charongne, après qu'elle est ouverte et pourrie? Chacun voit bien que cela vient des rais du Soleil : et toutesfois personne ne dira qu'ils puent pourtant. Ainsi, puis que la matière, et faute du mal consiste en un mauvais homme, pourquoy Dieu en tirera-il quelque macule et ordure, s'il en use selon sa volonté? Pourtant chassons ceste pétulance de chien, laquelle peut bien abbayer de loïn la justice de Dieu, mais ne la peut attacher

6 Toutesfois si nous sçavons que c'est de bien et saintement méditer la providence de Dieu selon la régle de piété, cela nous suffira pour abolir telles fantasies extravagantes, et recevrons trèsbon fruit et savoureux de ce que les phrénétiques tirent à leur perdition. Pourtant le cœur de l'homme chrestien, veu qu'il a cela tout résolu, qu'il n'advient rien à l'adventure, mais que toutes choses se font par la providence de Dieu, regardera toujours à luy, comme à la principale cause de tout ce qui se fait : mais ce pendant il ne laissera point de contempler les causes inférieures en leur degré. D'avantage, il ne doutera pas que la providence de Dieu ne veille pour sa conservation : et qu'elle ne permettra rien advenir, qui ne soit pour son bien et salut. Or pource qu'il a affaire premièrement aux hommes, secondement aux autres créatures, il s'assurera que la providence de Dieu règne par tout. Quant est des hommes, soit qu'ils soyent bons ou mauvais, il recognoistra que leurs conseils, volentez et forces, puissances et entreprinses sont sous la main de Dieu, tellement qu'il est en luy de les fleschir où bon luy semble, et les réprimer toutesfois et quantes que bon luy semble. Il y a plusieurs promesses évidentes, lesquelles testifient, que la providence de Dieu d'un soin spécial veille et fait quasi le guet pour maintenir le salut des fidèles.

Comme quand il est dit, Jette ta sollicitude sur le Seigneur, et il te nourrira : car il a soin de nous. Item, Qui habite en la garde du haut Dieu, sera maintenu par sa protection. Item, Qui-conque vous touche, touche la prunelle de mon œil. Item, Je te seray pour bouclier et mur d'airain, et batailleray contre tes ennemis. Item, Quand la mère oublieroit ses enfans, encore ne l'oubliera-je jamais¹. Mesmes c'est le principal but des histoires de la Bible, de monstrier que Dieu garde si songneusement ses serviteurs qu'il ne les laissera pas achopper à une pierre. Comme à bon droict j'ay cy-dessus réprouvé l'opinion de ceux qui imaginent une providence de Dieu universelle, laquelle ne descende point jusques à avoir spécialement soin d'une chacune créature : aussi il nous faut sur toute chose recognoistre ceste sollicitude spéciale envers nous. Pour laquelle cause Christ après avoir dit, que le plus vil passereau de l'air ne tombe pas sans la volonté de Dieu², il applique là incontinent ceste sentence, à ce que nous soyons certains, que d'autant que nous luy sommes plus précieux que petis oiseaux, il veille plus songneusement sur nous que sur eux, jusques à en avoir telle sollicitude, qu'un cheveu de nostre teste ne tombera point sans qu'il le permette. Que demandons-nous d'avantage, si un cheveu ne nous peut tomber sans la volonté de Dieu? Je ne parle pas seulement du genre humain, mais pource que Dieu a esleu son Eglise pour son domicile, il n'y a doute qu'il ne vueille monstrier par exemples singuliers le soin paternel qu'il en a.

7 Pourtant le serviteur de Dieu estant confirmé par toutes ces promesses et les exemples correspondans, conjindra aussi les tesmoignages, où il est dit, que tous hommes sont sous la puissance de Dieu, soit qu'il falle incliner leurs cœurs à nous aimer, ou réprimer leur malice à ce qu'elle ne nous nuise. Car c'est le Seigneur qui a donné grâce à son peuple, non-seulement envers ceux qui autrement lui estoient amis, mais envers les Egyptiens³.

1) Ps. LV, 23; 1 Pierre V, 7; Ps. XCI, 4; Zach. I, 8; Is. XXVI, 1; XLIX, 15.

2) Math. X, 29.

3) Ex. III, 21

Quant est de la fureur de nos ennemis, il la sait bien rompre en diverses manières. Aucunesfois il leur oste l'entendement à ce qu'ils ne puissent prendre bon conseil : ainsi qu'il fit à Achab, luy envoyant le diable pour luy prophétiser mensonge par la bouche de tous les prophètes ¹, afin de le décevoir : comme il fit aussi à Roboam, l'aveuglant par le fol conseil des jeunes, pour le despoiller de son royaume par sa folie ². Aucunesfois en leur donnant entendement pour voir et entendre ce qui est expédient, il leur abat tellement le cœur, et les estonne, qu'ils n'osent nullement entreprendre ce qu'ils ont concu. Aucunesfois en leur permettant de s'efforcer à exécuter ce que porte leur rage, il vient au-devant à leur impétuosité, et ne souffre point qu'ils viennent à bout de leur intention. En telle manière il dissipa devant le temps le conseil d'Achitophel, lequel eust esté pernicieux à David ³. En ceste manière il a le soin de modérer et conduire toutes créatures pour le salut des siens, voire mesme le diable, lequel nous voyons n'avoir osé rien attenter contre Job sans son ottroy et commandement ⁴. Quand nous aurons ceste cognoissance, il s'ensuivra nécessairement tant une action de grâce envers la bonté de Dieu en toute prospérité, que patience en adversité : et d'avantage une singulière assurance pour l'advenir. Parquoy quelque chose qu'il advienne selon nostre vouloir, nous l'attribuerons à Dieu : soit que nous sentions sa bénéficence par le moyen des hommes, ou qu'il nous aide par ses autres créatures. Car nous réputerons ainsi en nostre cœur, Certes c'est Dieu, qui a tourné le cœur de ceux-cy à m'aimer, et a fait qu'ils me fussent instrumens de sa bénignité. En fertilité, nous estimerons que c'est le Seigneur qui a commandé au ciel de plouvoir sur la terre, afin qu'elle fructifiast. En tout autre genre de prospérité, nous ne douterons pas que c'est la seule bénédiction de Dieu, qui en est cause. Ces admonitions ne nous souffriront point d'estre ingrats.

8 Au contraire, s'il nous advient quelque adversité, nous eslèverons inconti-

ment nostre cœur à Dieu, lequel seul le pourra former à patience et tranquillité. Si Joseph se fust arresté à méditer la desloyauté de ses frères, et le lasche tour qu'ils luy avoyent fait, jamais il n'eust eu courage fraternel envers eux. Mais pource qu'il convertit sa pensée à Dieu, oubliant leur injure, il fut fleschy à mansuétude et douceur, jusques à les consoler luy-mesme, en disant, Ce n'estes-vous point, qui m'avez vendu pour estre amené en Egypte : mais par la volonté du Seigneur j'ay esté envoyé devant vous, pour vostre profit. Vous aviez fait une mauvaise machination contre moy : mais le Seigneur l'a convertie en bien ¹. Si Job eust regardé les Chaldéens qui l'avoient outragé, il eust esté enflambé de cupidité de vengeance : mais pource qu'il reconnoist pareillement l'œuvre de Dieu, il se console de ceste belle sentence, Le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a osté : que le nom du Seigneur soit béni ². David aussi bien, s'il se fust amusé du tout à considérer la malice de Séméi, lequel le persécutoit d'injures et à coups de pierres, il eust incité les siens à se venger : mais pource qu'il entend qu'il ne fait pas cela sans le mouvement de Dieu, il les appaise au lieu de les irriter : Laissez-le, dit-il, car Dieu luy a commandé de mesdire de moy ³. Et il réprime aussi bien ailleurs par ceste mesme bride l'intempérance de sa douleur : Je me suis teu, dit-il, et suis devenu comme un muet : car c'est toy, ô Dieu, qui m'affliges ⁴. S'il n'y a nul meilleur remède contre ire et impatience, ce ne sera pas mal profité à nous, quand nous aurons tellement appris de méditer la providence de Dieu en cest endroit, que nous puissions tousjours réduire nostre cogitation à ce point, Le Seigneur l'a voulu, il faut doncques prendre en patience : non pas seulement pource qu'il n'est pas loisible de résister, mais pource qu'il ne veut rien qui ne soit juste et expédient. La somme revient là, qu'estans injustement grevez par les hommes, nous laissons à leur malice, laquelle ne ferait qu'aigrir nostre courroux, et aiguïser nos affections

1) 1 Rois XXII, 22.

2) 1 Rois XII, 10, 15.

3) 2 Sam. XVII, 7, 14.

4) Job I, 12.

1) Gen. XLV, 8 ; L, 20.

2) Job I, 21.

3) 2 Sam. XVI, 10.

4) Ps. XXXII, 10.

à vengeance : et qu'il nous souviene de nous eslever à Dieu, et nous tenir certains que c'est par son juste décret et pourvoyance, que tout ce que nos ennemis attentent contre nous est permis, voire ordonné. Saint Paul nous voulant retirer d'affection de nous venger, nous admoneste prudemment que nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre le diable nostre enemy spirituel, afin de nous munir contre luy ¹. Mais ceste admonition va encores par-dessus, pour appaiser toutes impétuositez et passions de cholère : c'est que Dieu arme au combat tant le diable que tous iniques, et préside au milieu comme un maistre de lices pour exercer nostre patience. Mais si les fascheries que nous endurons nous viennent d'autre costé que des hommes, pensons à ce qui est dit en la Loy : c'est que toutes prospéritez nous descoulent de la source de la bénédiction de Dieu, et que toutes calamitez sont autant de malédictions venantes aussi de luy ². Mesmes que ceste horrible menace nous face peur : Si vous cheminez contre moy à l'estourdie, je chemineray aussi à l'estourdie contre vous ³. Car par ces mots il pique nostre stupidité, entant que selon nostre sens charnel, nous estimons fortuit tout ce qui advient soit bien ou mal, et ne sommes point incitez par les bénéfices de Dieu à le servir, ny aiguillonnez par ses verges à venir à repentance. C'est la raison aussi pourquoy Jérémie se complaint tant asprement, et aussi Amos, de ce que les Juifs ne pensoient point que le bien et le mal veïnssent du commandement de Dieu ⁴. A quoy se rapporte le propos d'Isaïe, Je suis le Dieu créant la clairté et formant les ténèbres, faisant paix et créant le mal : ce suis-je moy qui fay toutes ces choses ⁵.

9 Ce pendant toutesfois, si ne fermons-nous point les yeux que nous ne considérions les causes inférieures. Car combien que nous estimions ceux desquels nous recevons quelque bien, estre ministres de la libéralité de Dieu, si ne

les mespriserons-nous pas, comme s'ils n'avoient mérité nulle grâce envers nous par leur humanité : mais plustost nous nous reconnoistrans estre obligez à eux, et le confesserons volontiers, et nous efforcerons de rendre la pareille selon nostre pouvoir, quand l'opportunité sera. Brief nous porterons cest honneur à Dieu de le reconnoistre principal autheur de tout bien : mais nous honorerons aussi bien les hommes, comme les ministres et dispensateurs de ses bénéfices, et penserons qu'il nous a voulu obliger à eux, puis qu'il s'est monstré nostre bienfaiteur par leurs mains. Si nous endurons quelque dommage, ou pour nostre négligence, ou pour nostre nonchalance, nous penserons bien que cela s'est fait par le vouloir de Dieu, mais nous ne laisserons point de nous en imputer la faute. Si quelqu'un de nos parens ou amis, duquel nous devons avoir le soin, trespasse sans estre bien pensé, combien que nous n'ignorons pas qu'il estoit venu au terme lequell il ne pouvoit passer, toutesfois nous n'amoindrirons point par cela nostre péché : mais d'autant que nous n'aurons point fait nostre devoir, nous prendrons sa mort comme estant advenue de nostre faute. Par plus forte raison doncques, s'il y a eu fraude ou malice délibérée en commettant homicide ou larcin, nous ne devons pas excuser ces crimes sous couleur de la providence de Dieu : mais en un mesme fait nous contemplerons la justice de Dieu et l'iniquité de l'homme, comme l'un et l'autre se montre évidemment. Quant est des choses futures, nous prendrons pied principalement à ces causes inférieures dont nous avons parlé. Car nous réputerons que ce sera une bénédiction de Dieu, s'il nous donne les moyens humains pour nous entretenir et conserver : et pourtant nous consulterons de ce que nous avons à faire selon nostre faculté : et ne serons point paresseux d'implorer l'aide de ceux lesquels nous verrons estre propres pour nous aider. Plustost estimans que c'est Dieu qui nous présente à la main toutes créatures, lesquelles nous peuvent porter prouffit, nous les appliquerons en usage, comme instrumens légitimes de sa providence. Et

1) Ephés. VI, 13.

2) Deut. XXVIII.

3) Lévi. XXVI, 21, 25.

4) Lam. III, 38 ; Amos III, 6.

5) Is. XLV, 7.

pource que nous sommes incertains quelle issue nous aurons de ce que nous entreprenons (sinon que nous avons bonne fiance en Dieu qu'il pourvoira en tout et par tout à nostre bien) nous tendrons à ce que nous penserons nous estre proufitable, d'autant que nostre intelligence se peut estendre. Néanmoins en prenant nos conseils, nous ne suivrons pas nostre sens propre, mais nous nous recommanderons et permettrons à la sagesse de Dieu, à ce qu'elle nous conduise droitement. Finalement nostre fiance ne sera pas tellement appuyée sur les aides et moyens terrestres, que nous y acquiescions quand nous les aurons en main, ou quand ils nous défautront, que nous perdions courage. Car nous aurons l'entendement fiché en la seule providence de Dieu, et ne nous laisserons point distraire du regard d'icelle par la considération des choses présentes. En telle sorte Joab, combien qu'il cognoisse que l'issue de la bataille où il entroit dépendoit du bon plaisir de Dieu, et estoit en sa main, ne s'annonchalit point qu'il ne regardast à exécuter ce qui estoit de sa vocation, résignant à Dieu le gouvernement de tout. Nous tiendrons bon, dit-il, pour nostre peuple, et pour les villes de nostre Dieu. Le Seigneur face ce que bon luy semblera ¹. Telle pensée aussi nous despouillera de témérité et présomption, pour nous inciter à invoquer Dieu continuellement : et d'autre part elle soustiendra nos cœurs en bon espoir, afin que nous ne doutions point de mespriser hardiment et avec magnanimité les dangers qui nous environnent.

40 Or en cest endroit on peut veoir une singulière félicité des fidèles. La vie humaine est environnée, et quasi assiégée de misères infinies. Sans aller plus loin, puis que nostre corps est un réceptacle de mille ma adies, et mesme nourrit en soy les causes, quelque part où aille l'homme il porte plusieurs espèces de mort avec soy, tellement qu'il traîne sa vie quasi enveloppée avec la mort. Car que dirons-nous autre chose, quand on ne peut avoir froid ne suer sans danger?

D'avantage, de quelque costé que nous nous tournions, tout ce qui est à l'entour de nous non-seulement est suspect, mais nous menace quasi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort. Mettons en un basteau : il n'y a qu'un pied à dire entre la mort et nous. Que nous soyons sur un cheval : il ne faut sinon qu'il choppe d'un pied pour nous faire rompre le col. Allons par les rues : autant qu'il y a de tuil es sur les toits, autant sont-ce de dangers sur nous. Tenons une espée, ou que quelqu'un auprès de nous en tiene : il ne faut rien pour nous en blesser. Autant que nous voyons de bestes, ou sauvages, ou rebelles, ou difficiles à gouverner, elles sont toutes armées contre nous. Enfermons-nous en un beau jardin, où il n'y ait que tout plaisir : un serpent y sera quelquestois caché. Les maisons où nous habitons, comme elles sont assiduellement sujettes à brusler, de jour nous menacent de nous apovrir, de nuit de nous accabler. Quelques possessions que nous ayons, entant qu'elles sont sujettes à gresles, gelées, seicheresse, et autres tempestes, elles nous dénoncent stérilité, et par conséquent famine. Je laisse là les empoisonnemens, les embusches, les violences desquelles la vie de l'homme est partie menacée en la maison, partie accompagnée aux champs. Entre telles perplexitez ne faudroit-il pas qu'un homme fust plus que misérable? asçavoir, d'autant qu'en vivant il n'est qu'à demy en vie : s'entretenant à grand'peine en langueur et destresse, tout comme s'il se voyoit le cousteau à la gorge à chacune heure. Quelqu'un dira que ces choses adviennent peu souvent, ou pour le moins qu'elles n'advient pas tousjours, ny à tout le monde : d'autre part, qu'elles ne peuvent advenir jamais toutes en un coup. Je le confesse : mais pource que par l'exemple des autres nous sommes advertis qu'elles nous peuvent advenir, et que nostre vie ne doit estre exemptée de nulles d'icelles, il ne se peut faire que nous ne les craignons comme si elles nous devoient advenir. Quelle misère pourroit-on imaginer plus grande, que d'estre tousjours en tel tremblement et angoisse? D'avant-

1 2 Sam. X, 12.

tage, cela ne seroit point sans l'opprobre de Dieu, de dire qu'il eust abandonné l'homme, la plus noble de ses créatures, à la témérité de fortune. Mais mon intention n'est yci que de parler de la misère del'homme, en laquelle il seroit, s'il vivoit comme à l'aventure.

41 Au contraire, si la providence de Dieu reluit au cœur fidèle, non-seulement il sera délivré de la crainte et destresse de laquelle il estoit pressé au paravant, mais sera relevé de toute doute. Car comme à bon droict nous craignons la fortune, aussi nous avons bonne raison de nous oser hardiment permettre à Dieu. Ce nous est doneques un soulagement merueilleux, d'entendre que le Seigneur tient tellement toutes choses en sa puissance, gouverne par son vouloir, et modère par sa sapience, que rien ne vient sinon comme il l'a destiné. D'avantage, qu'il nous a receus en sa sauve garde, et nous a commis en la charge de ses Anges, à ce qu'il n'y ait ny eau, ne feu, ne glaive, ne rien qui nous puisse nuire : sinon d'autant que son bon plaisir le portera. Car il est ainsi dit au Pseaume, Il te délivrera des empièges du chasseur et de peste nuisante. Il te gardera sous son aile, et seras à seureté sous ses plumes. Sa vérité te sera pour bouclier, tu ne craindras point les tumultes de nuit, ne la flesche quand elle sera tirée en plein jour, ne nuisances qui passent en ténèbres, ne le mal qu'on te voudra faire en la clairté du jour ¹, etc. De là vient la fiance qu'ont les Saints de se glorifier, Le Seigneur est mon adjuteur, je ne craindray pas tout ce que la chair me pourroit faire. Le Seigneur est mon protecteur, qu'est-ce que je craindroye? Si un camp est dressé contre moy, si je chemine en l'obscurité de mort, je ne laisseray point de bien espérer ². Dont est-ce qu'aurait l'homme fidèle une telle assurance, laquelle ne peut estre jamais ostée, sinon que là où il semble advis que le monde soit témérairement tourné dessus et dessous, il répute que Dieu y besongne à le conduire, duquel il espère que toutes les œuvres luy sont salutaires? S'il se voit

assailly ou molesté du diable, ou des meschans, n'a-il pas lors bon mestier de se conformer, en réduisant en mémoire la providence de Dieu, sans laquelle recordination il ne pourroit que se désespérer? Au contraire, quand il reconnoist que le diable et toute la compagnie des meschans est tenue serrée de la main de Dieu, comme d'une bride, tellement qu'ils ne peuvent concevoir mal aucun : ne quand ils l'auront conceu, machiner à le faire : ne quand ils machineront, l'exécuter, ne mesmes lever le petit doigt, sinon d'autant que Dieu leur commande : mesmes que non-seulement ils sont tenus en ses pièges ou manettes, mais qu'ils sont contrainsts par le frein de sa bride à luy obéir : en cela il a suffisamment à se consoler. Car comme il est en Dieu seul d'armer leur fureur, la tourner et convertir où bon luy semble : aussi est-il en son pouvoir de les restreindre à ce qu'ils ne facent pas tout selon leur intempérance. Suivant laquelle persuasion saint Paul ayant dit en un lieu, que son voyage estoit empesché par Satan, en un autre il le remet au bon plaisir de Dieu, et à ce qu'il permettra ¹. S'il eust dit seulement que Satan avoit mis l'obstacle, on eust pensé qu'il luy donnoit trop d'autorité, comme s'il eust peu renverser les conseils de Dieu : mais quand il constitue Dieu gouverneur par-dessus, confessant que tous voyages dépendent de sa permission, en cela il monstre que Satan ne peut rien, sinon entant que la licence luy est donnée. Par mesme raison David, à cause des révolutions dont la vie humaine est tournée et virée dessus et dessous, a son refuge à ceste doctrine, que les temps sont en la main de Dieu ². Il pouvoit mettre le cours ou le temps de sa vie en nombre singulier : mais il a voulu mieux exprimer combien que la condition de l'homme n'ait nulle fermeté, mais qu'elle change du jour au lendemain, voire plus souvent : toutesfois quelque variété qui adviene, que le tout est gouverné de Dieu ³. Pour laquelle cause il est dit que Rasim et le Roy d'Israël, combien qu'ayans conspiré à destruire le païs

1) Ps. XCI, 3-6.

2) Ps. CXVIII, 6 ; XXVII, 3 ; LVI, 5, et ailleurs.

1) 1 Thess. II, 18 ; 1 Cor. XVI, 7.

2) Ps. XXXI, 16.

3) Is. VII, 4.

de Judée, semblaient advis fallots ardens pour enflamber toute la terre, n'estoyent néanmoins que tisons fumaus, dont il ne pouvoit sortir qu'un peu de fumée. En ce mesme sens Pharaon, lequel estonnoit tout le monde par son équipage et par la multitude de sa gendarmerie, est comparé à une baleine, et ses gendarmes à des poissons¹. Ainsi Dieu dit qu'il prendra avec son hameçon et le capitaine et les soldats, et qu'il les tirera à son plaisir. En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, je dy que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme, d'ignorer la providence de Dieu : et d'autre part, que ce luy est une singulière béatitude de la bien cognoistre.

42 Nous aurions assez parlé de la providence de Dieu, entant que mestier est pour l'instruction et ferme consolation des fidèles (car jamais on n'en auroit assez dit pour rassasier la curiosité des hommes fols et vains, et ne s'en faut ja mettre en peine) n'estoit qu'il y a aucuns passages en l'Escriture qui semblent advis signifier que le conseil de Dieu n'est pas ferme et immuable comme dit a esté, mais qu'il se change selon la disposition des choses inférieures. Premièrement, il est fait quelquefois mention de la repentance de Dieu : comme quand il est dit qu'il s'est repenty d'avoir créé l'homme : item, d'avoir eslevé Saül à la couronne : et qu'il se repentira du mal qu'il avoit proposé d'envoyer à son peuple, quand il y verra quelque amendement². D'avantage, nous lisons qu'il a aboly et cassé ce qu'il avoit déterminé. Il avoit dénoncé aux Ninivites par Jonas, que leur ville périroit après quarante jours : puis par leur conversion il a esté fléchy à clémence. Il avoit aussi bien dénoncé la mort à Ezéchias par la bouche d'Isaïe, laquelle il diffère néanmoins estant esmeu par ses larmes et prières³. De ces passages plusieurs argument que Dieu n'a point constitué d'un décret éternel ce qu'il devoit faire envers les hommes, mais qu'il ordonne chacun jour et chacune heure ce qu'il cognoist

estre bon et raisonnable, et comme les mérites d'un chacun le requièrent. Quant est du mot de Pénitence, il nous en faut tenir ceste résolution : que repentance ne peut convenir à Dieu, non plus qu'ignorance, ou erreur, ou imbécillité. Car si nul ne se met de son propre sceu et vouloir en nécessité de se repentir, nous ne dirons point que Dieu se repente, que nous ne confessons ou qu'il a ignoré ce qui devoit advenir, ou qu'il ne l'a peu éviter, ou qu'il a précipité son conseil inconsidérément. Or cela est si loing du sens du saint Esprit, qu'en faisant mention d'une telle repentance de Dieu, il nie qu'il se puisse repentir, d'autant qu'il n'est pas homme. Et faut noter qu'en un mesme chapitre les deux sont conjointes en telle sorte, qu'en comparant l'un à l'autre on peut aisément accorder ce qu'on y trouve de répugnance de prime face. Après que Dieu a dit qu'il se repentoit d'avoir créé Saül pour Roy, il est adjousté, La force d'Israël ne mentira point, et ne fleschira point pour se repentir : car il n'est pas homme, pour estre muable¹. Or par ces mots nous voyons que Dieu en soy ne varie point, mais que ce qu'il fait comme nouveau, il l'avoit au paravant estably. Il est doncques certain que le gouvernement de Dieu sur les choses humaines est constant, perpétuel et exempt de toute repentance. Et mesme afin que sa constance ne peust venir en doute, ses adversaires ont esté contraints de luy rendre tesmoignage. Balaam vouloit-il ou non, ne se peut tenir de dire que Dieu n'est pas semblable aux hommes, pour mentir : ny aux enfans d'Adam, pour changer propos : et pourtant qu'il ne se peut faire que tout ce qu'il a dit ne soit accomply².

43 Que signifie doncques ce mot de Repentance? dira quelqu'un. Je respon qu'il a un mesme sens que toutes les autres formes de parler, lesquelles nous descriptent Dieu humainement. Car pource que nostre infirmité n'atouche point à sa hauteesse, la description qui nous en est baillée se doit submittre à nostre capacité, pour estre entendue de nous. Or le

1) Eréch. XXIX, 4.

2) Gen. VI, 6; 1 Sam. XV, 11; Jér. XVIII, 8.

3) Jon. III, 4; Is. XXXVIII, 1, 5; 2 Rois XX, 1, 5.

1) 1 Sam. XV, 29.

2) Nomb. XXIII, 19.

moyen est, qu'il se figure, non pas tel qu'il est en soy, mais tel que nous le sentons. Combien qu'il soit exempt de toute perturbation, il se dit estre courroucé contre les pécheurs. Pourtant comme quand nous oyons que Dieu est courroucé, nous ne devons pas imaginer qu'il y ait quelque commotion en luy, mais plustost que ceste locution est prinse de nostre sentiment pource qu'il monstre apparence d'une personne courroucée, quand il exerce la rigueur de son jugement : ainsi sous le vocable de Pénitence, nous ne devons concevoir sinon une mutation de ses œuvres, pource que les hommes en changeant leurs œuvres tesmoignent qu'elles leur desplaisent. Pourtant comme tout changement entre les hommes est correction de ce qui desplait, et la correction vient de pénitence : pour ceste cause le changement que fait Dieu en ses œuvres, est signifie par ce mot de Pénitence. Combien que ce pendant son conseil ne soit point renversé, ne sa volonté tournée, ne son affection changée : mais ce qu'il avoit de toute éternité pourveu, approuvé, décréte, il le poursuit constamment sans varier, combien qu'il y apparaisse au regard des hommes une diversité subite.

44 Parquoy l'Ecriture en récitant que la calamité que Jonas avoit dénoncée aux Ninivites, leur a esté remise : et que la vie a esté prolongée à Ezéchias ¹, depuis qu'il eut receu le message de mort, en cela elle ne monstre point que Dieu ait abrogué ses décrets. Ceux qui pensent ainsi, s'abusent aux menaces : lesquelles combien qu'elles soyent simplement couchées, contiennent néanmoins une condition tacite, comme il se peut entendre de la fin où elles tendoyent. Car pourquoy est-ce que Dieu envoyoit Jonas aux Ninivites, pour leur prédire la ruine de leur ville? Pourquoi dénonçoit-il la mort par Isaïe à Ezéchias? Car il les pouvoit bien perdre sans leur envoyer message. Il a doncques regardé à autre fin, que de leur vouloir faire prévoir de loin leur ruine venir : c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils périssent, mais plustost qu'ils s'amendas-

sent, afin de ne point périr. Parquoy ce que Jonas prophétisoit que la ville de Ninive devoit estre destruite après quarante jours, cela se faisoit atin qu'elle ne le fust point. Ce que l'espérance de plus longuement vivre est ostée à Ezéchias, c'est afin qu'il impètre plus longue vie. Qui est-ce qui ne voit maintenant que Dieu a voulu par telles menaces esmouvoir à repentance ceux qu'il menaçoit, afin qu'ils évitassent le jugement qu'ils avoyent mérité par leurs péchez? Si cela est vray, l'ordre naturel nous meine là, que nous suppléons une condition tacite : combien qu'elle ne soit point exprimée en ces menaces. Ce que nous pouvons mesme confirmer par exemples semblables. Le Seigneur reprenant le roy Abimélec, de ce qu'il avoit ravy la femme d'Alraham, use de ces paroles, Voycy, tu mourras pour la femme que tu as prise : car elle avoit mary ¹. Après qu'Abimélec s'est excusé, il luy respond ainsi, Rend doncques la femme à son mary, et il priera pour toy afin que tu vives : autrement, sache que tu mourras de mort, toy et tout ce que tu possèdes. Voyons-nous pas bien comme en la première sentence il use d'une plus grande véhémence, pour effrayer son cœur, afin de le mieux induire à faire son devoir : puis après qu'il explique clairement son intention? Puis que les autres passages ont une mesme intelligence, on ne peut pas d'iceux inférer que Dieu ait rien dérogué à son premier conseil, en cassant ce qu'il avoit au paravant publié. Car plustost au contraire il fait voye à son conseil et ordonnance éternelle, quand il induit à repentance ceux auxquels il veut pardonner, en leur dénonçant les peines qui leur adviendroyent s'ils persévéroient en leurs vices, tant s'en faut qu'il varie de volonté, voire mesmes de parole, sinon qu'il n'explique point syllabe à syllabe son intention, laquelle néanmoins est aisée à entendre. Il faut doncques que ceste sentence d'Isaïe demeure ferme : Le Seigneur des armées a décrété cela : et qui est-ce qui le pourra rompre? Sa main est eslevée : et qui est-ce qui la pourra destourner ²?

1) Jon. III, 10; Is. XXXVIII, 5.

1) Gen. XX, 3.

2) Is. XIV, 27.

CHAPITRE XVIII.

Que Dieu se sert tellement des meschans, et ploye leurs cœurs à exécuter ses jugemens, que toutesfois il demeure pur de toute tache et macule.

Il sort bien plus difficile question des autres passages, où il est dit que Dieu ploye, tourne, ou tire à son plaisir les réprouvez. Car le sens charnel ne comprend pas comment il se puisse faire qu'en besougnant par eux il ne tire quelque souilleure de leurs vices : mesmes qu'en une œuvre commune il soit hors de toute culpce, et ce pendant punisse justement ses ministres. Et voylà sur quoy s'est forgée la distinction entre faire et permettre : pource que ce nœud a semblé estre indissoluble, de dire que Satan, et toas les iniques soyent tellement en la main de Dieu qu'il adresse leur malice à telle fin que bon luy semble, et use de leurs crimes et maléfices pour exécuter ses jugemens. Or possible que la modestie de ceux lesquels l'apparence d'absurdité qu'ils trouvent en ceci estonne, seroit à excuser, si ce n'estoit qu'ils attendent de maintenir la justice de Dieu par fausses excuses et couleurs de mensonges. Ils jugent que c'est une chose desraisonnable, qu'un homme par le vouloir et décret de Dieu soit aveuglé pour estre tantost après puni de son aveuglement : Pourtant ils prennent ceste eschappatoire, que ce n'est point du vouloir de Dieu, mais de sa seule permission que cela se fait. Or Dieu prononçant haut et clair que c'est luy, rejette un tel subterfuge. Que les hommes ne facent rien que par le congé secret de Dieu, et quoy qu'ils remuent mesnage enconsultant, qu'ils ne puissent outrepasser ce qu'il a déterminé en soy : il se prouve par tesmoignages clairs et infinis. Ce que nous avons ci-dessus allégué du Pseaume, que Dieu fait tout ce qu'il veut, s'estend sans doute à toutes actions humaines. Si Dieu, comme il est là escrit, est celuy qui dispose la paix et les guerres, voire sans aucune exception : qui est-ce qui osera dire que les

hommes s'escarmouchent à la volée, et d'une impétuosité confuse, sans qu'il en sçache rien, ou bien qu'il ne s'en mesle pas ? Mais les exemples particuliers nous donneront yci plus de clairté. Nous sçavons par le premier chapitre de Job, que Satan se présente devant Dieu aussi bien que les Anges, pour ouyr ce qui luy sera commandé. C'est bien en diverse manière, et à une fin toute autre : mais quoy qu'il en soit, cela monstre qu'il ne peut rien attendre sinon du vouloir de Dieu. Il semble bien puis après qu'ils n'obtiennent qu'une permission nue et simple d'affliger le saint homme : mais puis que ceste sentence est vraie, Le Seigneur qui l'a voit donné l'a osté, il a esté fait comme il a pleu au Seigneur¹ : nous avons à conclurre que Dieu a esté l'auteur de ceste espreuve, de laquelle Saïan et les brigans ont esté ministres. Satan s'efforce d'inciter Job par désespoir à une rage contre Dieu : les Sabéens sont menez de cruauté et de meschante avarice, pour voler et piller le bien d'autruy : Job reconnoist que c'est Dieu qui l'a desnué de tout son bien, et qu'il est apovri d'autant que Dieu l'a ainsi voulu. Ainsi quoy que machinent les hommes, ou mesmes le diable, toutesfois Dieu tient le clou du gouvernail, pour tourner leurs efforts à exécuter ses jugemens. Comme quand il veut que le roy incrédule Achab soit deceu, Satan luy offre son service à ce faire, et est envoyé avec commandement exprès d'estre esprit menteur et trompeur en la bouche de tous les Prophètes². Si l'aveuglement et illusion d'Achab est un jugement de Dieu, la resverie de permission s'esvanouit. Car ce seroit un badinage ridicule qu'un juge permist tant seulement, sans décréter ce qui devoit estre

1) Job 1, 21.

2) 1 Rois XXII, 20.

fait, et sans commander à ses officiers, l'exécution de sa sentence. L'intention des Juifs est de mettre Christ à mort : Pilate et ses gendarmes complaisent et obéissent à la fureur de ce peuple : toutesfois les disciples en ceste prière solennelle que saint Lucrécite, confessent que tous les meschans n'ont rien fait sinon ce que la main et conseil de Dieu avoit déterminé comme desjà au paravant saint Pierre avoit remonstré que Jésus-Christ avoit esté livré pour estre mis à mort, par la prévoyance et conseil arrêté de Dieu¹. Comme s'il disoit que Dieu, auquel jamais rien n'a esté caché, de son sceu et de son vouloir avoit établi ce que les Juifs ont exécuté : selon qu'il le confirme encores ailleurs : Dieu qui a prèdit par ses Prophètes que Jésus-Christ seroit crucifié, l'a ainsi accompli². Absalom polluant le lit de son père par incestes, commet un forfait détestable : toutesfois Dieu prononce que c'est son œuvre. Car voyci les mots dont il use parlant à David, Tu as commis adultère en cachette, et je te rendray ton loyer publiquement, et devant le soleil je le feray³. Jérémie prononce aussi que tous les excès que commettent les Chaldéens en Judée, et toute la cruauté qu'ils exercent est œuvre de Dieu⁴. Pour laquelle raison Nabuchadnézer est nommé serviteur de Dieu, quelque tyran qu'il soit : mesmes en toute l'Ecriture il est dit que Dieu en sifflant ou au son de la trompette, par son commandement et autorité amasse les iniques pour guerroyer sous son enseigne, comme s'il avoit des soldats à ses gages. Il appelle le Roy d'Assyrie verge de sa fureur, et la hache qu'il démeine de sa main : il appelle de-rechef la destruction de Jérusalem et du saint temple, son œuvre⁵. Et ce n'est point pour murmurer contre sa majesté que David dit des maudissons de Séméi, Laissons-le faire, car Dieu luy a commandé : mais plustost il le recognoist juste juge⁶. Souvent l'Histoire sainte nous advertit que tous cas, qu'on appelle d'adventure, procèdent de Dieu : comme

la révolte des dix lignées, la mort des fils d'Héli, et semblables¹. Ceux qui sont moyennement exercez en l'Ecriture, aperçoivent bien que de grande quantité de tesmoignages j'en produy seulement un petit nombre, m'estudiant à briefveté. Tant y a que ce peu monstrera clairement que ceux qui substituent une permission nue au lieu de la providence de Dieu, comme s'il attendoit estant assis ou couché ce qui doit advenir, ne font que badiner : car aussi par ce moyen ses jugemens dépendroyent de la volonté des hommes.

2 Quant est des affections et mouvemens que Dieu inspire, ce que Salomon afferme du cœur des Rois, que Dieu les ayant en sa main les tourne, où il luy plaist², s'estend sans doute à tout le genre humain : et vaut autant comme s'il eust dit que Dieu adresse tout ce que nous concevons par inspiration secrette, à telle fin qu'il veut. Et de faict, s'il ne besongnoit intérieurement aux cœurs des hommes, ce que l'Ecriture enseigne ne seroit pas vray, asçavoir qu'il oste la langue à ceux qui parlent bien, et la prudence aux anciens³ : qu'il prive d'entendement les gouverneurs de la terre, à ce qu'ils s'esgarent à tors et à travers⁴. A quoy se rapporte ce qu'on lit en plusieurs passages, que les hommes sont estonnez selon que leurs cœurs sont saisis de la frayeur de Dieu. Voylà comment David sortit du camp de Saül sans que personne en sceust rien : pource qu'un dormir de Dieu les avoit tous accablés⁵. Mais on ne scauroit rien souhaiter de plus clair, que quand il prononce tant de fois qu'il aveugle les entendemens humains, et les frappe de forcenerie : qu'il les enyre d'esprit de stupidité, qu'il les rend insensés, et enduret leurs cœurs. Plusieurs renvoient ces passages à la permission, comme si Dieu en délaissant les réprovez souffroit que Satan les aveuglast⁶ : mais puis que le saint Esprit exprime que tel aveuglement et dureté proviennent du juste jugement de Dieu : ceste solution-là est trop frivole. Il est dit que Dieu

1) Act. IV, 28 ; II, 23.

3) 2 Sam. XVI, 22 ; XII, 12.

5) Is. X, 5 ; V, 26 ; XIX, 25.

2) Act. III, 18.

4) Jer. L, 25.

6) 2 Sam. XVI, 10.

1) 1 Rois XI, 31 ; 1 Sam. II, 34.

3) Eccl. VII, 26.

5) 1 Sam. XXVI.

2) Prov. XXI, 4.

4) Lévi. XXVI, 36.

6) Rom. VII, 21.

a endurci le cœur à Pharaon : item qu'il l'a appesanti et fortifié pour estre obstiné¹. Ceux qui ne veulent acquiescer à ceste doctrine, usent d'une cavillation sotté et sans nulle grâce : asçavoir que quand il est dit ailleurs que Pharaon a endurci son cœur, sa volonté est mise pour la première cause d'endurcissement, comme si ces deux choses ne s'accordoyent point trèsbien, encores que ce soit en diverses manières : c'est que l'homme estant poussé de Dieu, ne laisse pas aussi d'estre mené par sa volonté, et se mouvoir çà et là. Or je retourne contre eux ce qu'ils allèguent. Car si endurcir ne signifie qu'une permission nue, le mouvement de rébellion ne seroit pas en Pharaon : pource qu'il eust simplement permis d'estre endurci. Or combien ceste glose seroit-elle froide, d'exposer que Pharaon a ainsi souffert de recevoir tel endureissement? Mais encores l'Escriture coupe broche à tels subterfuges, disant, Je tiendray son cœur. Autant en est-il des habitans de la terre de Chanaan. Car Moysé dit qu'ils ont prins les armes pour guerroyer, d'autant que Dieu avoit affermi leurs cœurs². A quoy s'accorde l'autre tesmoignage du Pseaume que Dieu a tourné leurs cœurs pour leur faire avoir son peuple en haine. Par une mesme raison Dieu dit en Isaïe, qu'il enverra les Assyriens contre le peuple qui luy a esté desloyal, et leur commandera de ravir proye et piller despouilles³ : non pas qu'il les enseigne à luy estre dociles, mais pource qu'il les devoit ployer à exécuter ses jugemens comme s'il eust engravé en eux ce qu'il vouloit qu'ils fissent : dont il appert qu'ils ont esté poussez selon que Dieu l'avoit déterminé. Je confesse bien que Dieu appliquant les réprouvez à son service, quelquesfois entrelace le diable pour besongner selon qu'il le pousse, et prouffiter selon qu'il luy donne. C'est bien l'esprit malin qui trouble Saül : mais il est dit qu'il procède de Dieu, afin que nous sçachions qu'il exerce sa juste vengeance, transportant Saül en fureur⁴. Il est dit aussi que c'est l'office du diable d'aveugler les incrédules : mais

dont vient cela, sinon d'autant que Dieu envoie efficace d'erreur (comme dit saint Paul), afin que ceux qui ont refusé d'obéir à la vérité, croyent aux mensonges? Selon la première raison il est dit, Si quelque Prophète parle fausement en mon nom, ce suis-je moy (dit le Seigneur) qui l'ay déçu. Selon la seconde il est dit, qu'il met les meschans en sens réprouvé, les précipite en appétis vileins¹ : pource qu'il est principal autheur de sa vengeance, et Satan n'est que ministre. Mais pource qu'au second livre, où nous parlerons du franc et serf arbitre de l'homme, ceste matière viendra encores en avant, il me semble que pour ceste heure j'en ay dit en brief ce que le lieu requéroit. La somme totale est, que quand on dit que la volonté de Dieu est cause de toutes choses, on établit sa providence pour présider sur tous les conseils des hommes : voire pour non-seulement monstrier sa force és esleus qui sont conduits par le saint Esprit, mais aussi pour contraindre les réprouvez à faire ce qu'il veut.

3 Or puis que jusques yci j'ai seulement récité les tesmoignages tous patens et notoires de l'Escriture, voire comme de mot à mot : que ceux qui détractent ou répliquent à l'encontre, regardent bien quelle censure ils entreprennent. Car si en faisant semblant de ne pouvoir comprendre des mystères si hauts, ils appètent d'estre louez comme gens modestes, quel orgueil peut-on imaginer plus grand, que d'opposer à l'autorité de Dieu ce petit mot, Il me semble autrement : ou, Je voudroye qu'on ne touchast point ceci? Que s'ils veulent ouvertement mesdire, que prouffiteront-ils crachans contre le ciel? Cest exemple de se desborder en telle énormité n'est pas nouveau : car il y a eu tousjours des ennemis de Dieu, et gens profanes qui ont abbayé comme chiens enragez contre ceste doctrine : mais ils sentiront par effect que ce que l'Esprit a jadis prononcé par la bouche de David, est vray : c'est que Dieu vaincra quand on le condamne². David taxe obliquement la témérité insensée des hommes, en ceste licence excessive qu'ils se

1) Ec. VIII, 15.

2) Ex. IV, 21; Jos. XI, 20.

3) Ps. CV, 25, Is. X, 10.

4) 1 Sam. XVI, 14.

1) 2 Cor. IV, 4; Ezéch. XIV, 9; Rom. I, 28.

2) Ps. LI, 5.

donnent : c'est non-seulement de gergonner comme grenouilles de leur hourbier, mais d'usurper la puissance de condamner Dieu. Cependant il advertit que les blasphèmes qu'ils desgorgeant contre le ciel n'atouchent point à Dieu, qu'il ne chasse toutes ces brouées de calomnies, pour faire luire sa justice : par ainsi que nostre foy, (laquelle estant fondée sur la sacrée Parole de Dieu surmonte tout le monde ¹) se tiene en sa hauteur pour mettre comme sous ses pieds tels obscurcissements. Car quant à ce qu'ils objectent, s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, qu'il y aura deux volontez contraires en luy, tant qu'il décerneroit en son conseil estroit les choses qu'il a manifestement défendues par sa Loy : la solution est facile : mais devant qu'y respondre, j'admonesteray derechef les lecteurs, que ceste calomnie ne s'adresse pas tant contre moy, que contre le saint Esprit, lequel sans doute a dicté ceste confession à Job, Il a esté fait comme Dieu a voulu ². Ayant donc esté pillé et volé par les brigans, il reconnoist en leur maléfice un juste fléau de Dieu. En l'autre passage il est dit que les fils d'Héli n'ont point obéy à leur père, pource que Dieu les vouloit exterminer ³. L'autre Prophète dit que Dieu qui habite au ciel fait tout ce qu'il veut ⁴. Et j'ay desjà assez clairement monstré, qu'il est nommé Auth-eur de toutes les choses que ces contrerolleurs yci disent advenir par sa permission oisive. Il afferme que c'est luy qui crée la clairté et les tenèbres, qui forme le bien et le mal : et qu'il n'y a nulle adversité qu'il n'envoye ⁵. Je les prie de me respondre, si c'est de son bon gré ou non, qu'il exerce ses jugemens. Mais à l'opposite, comme Moysse enseigne que l'homme passant qui est tué d'une coignée, sans que celuy qui la laisse tomber y pensast, est livré à la mort par la main de Dieu ⁶ : aussi est-il déclaré qu'Hérode et Pilate se sont assemblez, et ont conspiré ce que la main de Dieu et son conseil avoit décrété ⁷. Et de fait,

si Jésus-Christ n'avoit esté crucifié par le vouloir de Dieu, que deviendroit nostre rédemption? Toutesfois pour venir au point, ce n'est point à dire pour tant que la volonté de Dieu répugne à soy-mesme, ne qu'elle soit muable, ou qu'il face semblant de vouloir ce qu'il ne veut pas : mais sa volonté, laquelle est une et simple en soy, nous semble diverse, pource que selon nostre rudesse et débilité de sens, nous ne comprenons pas comment il veut et ne veut point en diverses manières qu'une chose se face. Saint Paul, après avoir dit que la vocation des Gentils est un mystère haut et caché, adjouste qu'en icelle la sagesse de Dieu comme de diverses formes et couleurs a esté manifestée ¹. Si à cause de la tardiveté de nostre sens la sagesse de Dieu apparoist variable, et de plusieurs figures, faut-il pourtant songer qu'il y ait variété en Dieu, comme s'il changeoit de conseil, ou qu'il se contredist? Mais plustost, quand nous ne comprenons point comment Dieu veut que ce qu'il défend de faire se face, que nostre débilité et petitesse nous viene en mémoire, et aussi que la clairté en laquelle il habite n'est pas en vain nommée inaccessible, pource qu'elle est enveloppée d'obscurité ². Parquoy toutes gens craignans Dieu et modestes acquiesceront volontiers à ceste sentence de saint Augustin, c'est que l'homme veut quelquefois d'une bonne volonté ce que Dieu ne veut point : comme si le fils désire que son père vive, lequel Dieu appelle à la mort ³. Et à l'opposite, que l'homme veut d'une mauvaise volonté ce que Dieu veut d'une bonne : comme si un mauvais garçon souhaite la mort de son père, lequel mourra par la volonté de Dieu. Le premier veut ce que Dieu ne veut point, et le second ne veut sinon ce que Dieu veut : et néanmoins l'amour et révérence que porte à son père celuy qui désire sa vie, est plus conforme au bon plaisir de Dieu auquel il semble répugner, que n'est l'impiété de celuy duquel le souhait tend à ce que Dieu veut faire. Telle importance il y a de considérer ce qui est décent à Dieu ou à l'homme, de

1) 1 Jean V, 4.

2) Job I, 21.

3) 1 Sam. II, 25

4) Ps. CXV, 3.

5) Is. XLV, 7 ; Amos III, 6.

6) Deut. XIX, 5.

7) Act. IV, 27, 28.

1) Ephés. III, 10.

2) 1 Tim. VI, 16.

3) *Enchirid. ad Laurent., cap. CI.*

vouloir : et à quelle fin se rapporte la volonté de chacun, pour estre approuvée ou réprouvée. Car ce que Dieu veut justement, il l'accomplit par les mauvaisés volontés des hommes. Ce sont les mots de saint Augustin. Or il avoit dit un peu au paravant, que les diables et réprovez en leur cheute et révolte ont fait, entant qu'en eux estoit, ce que Dieu ne vouloit point : mais quant à la puissance infinie de Dieu, que cela ne leur a point esté possible, pource qu'en faisant contre la volonté de Dieu, ils n'ont peu eschapper que Dieu ne feist d'eux sa volonté. Sur cela il s'escrie, O que les œuvres de Dieu sont grandes, esquises en toutes ses volontés !¹ tellement que d'une façon merveilleuse, et qui ne se peut exprimer, mesmes ce qui se fait contre sa volonté, ne se fait point outre sa volonté, pource qu'il ne se feroit point, s'il ne le permettoit. Or il ne permet point par force, mais de son bon gre : et celui qui est du tout bon ne souffrirait point que le mal se feist, sinon qu'estant tout-puissant il peut tirer le bien du mal.

4 Par cela est solue une autre question, on plustost s'escoute sans qu'on y responde. Ces gaudisseurs qui gergonnent contre Dieu, allèguent que si Dieu met non sen'ement les meschans en besongne pour s'en servir, mais aussi qu'il gouverne leurs conseils et affections, il est autheur de tous maléfices : et par consequent que les hommes sont injustement dannez, s'ils exécutent ce que Dieu a déterminé, puis qu'i's complaisent à son vouloir. Car ils meslent perversemment le commandement de Dieu avec son vouloir secret, veu qu'il appert par exemples infinis qu'il y a bi-n longue distance et diversité de l'un à l'autre. Car quand Absalom a violé les femmes de son père David², combien que Dieu ait voulu faire cest opprobre à David, pour punir l'adultère qu'il avoit commis : ce n'est pas à dire qu'il eust commandé au fils de perpétrer un acte si détestable, sinon au regard de David qui avoit bien mérité cela : comme luy-mesme confesse des injures de Séméï³. Car en disant que Dieu luy a

commandé de mesdire, il ne loue pas l'obéissance, comme si un tel garnement et un chien enragé eust voulu obtempérer au commandement de Dieu : mais en cognoissant que ceste langue venimeuse est une verge d'enhaut, il souffre patiemment d'estre corrigé. Ce point nous doit estre liquide : c'est que quand Dieu accomplit par les meschans ce qu'il a décréte en son conseil secret, ils ne sont pas pourtant excusables, comme s'ils avoyent obéy à son commandement, lequel ils violent et renversent entant qu'en eux est, et par leur meschante cupidité. Au reste, comment ce que les hommes font iniquement en leur perversité, doit estre réputé venir de Dieu, et gouverné par sa providence occulte, nous en avons un beau miroir et clair en l'élection du roy Jéroboam, en laquelle la témérité et forcenerie du peuple est rudement condamnée, d'avoir perverty l'ordre estably de Dieu, et que les dix lignées s'estoyent desloyaument révoltées et retranchées de la maison de David¹ : toutesfois nous sçavons que Dieu l'avoit ja fait oindre à cest effect. Et semble bien qu'il y ait quelque apparence de contradiction au propos qu'en tient le prophète Osée : car en un lieu il dit que Jéroboam a esté eslevé sans le secu et vouloir de Dieu : ailleurs il prononce que Dieu l'a ordonné roy en sa fureur². Comment accorderons-nous ces propos, que Jéroboam n'a pas régné de par Dieu, et toutesfois que c'est Dieu qui l'a mis en son estat royal? La solution est telle : c'est que le peuple ne pouvoit quitter la maison de David, ne s'en aliéner sans escourre le joug de Dieu, qui l'avoit là assujeti : et toutesfois que la liberté n'a pas esté ostée à Dieu qu'il ne punist l'ingratitude de Salomon par tel moyen. Nous voyons comment Dieu, qui hait la desloyauté, a justement voulu par une autre lin, une révolte de soy mauvaise. Dont aussi Jéroboam est poussé contre son espoir au royaume par l'unction du Prophète. Pour ceste raison l'Historie sainte déclare que c'est Dieu qui a suscitè un ennemi au fils de Salomon pour le despoillier d'une partie de son

1) Ps. CXI, 2.

2) 2 Sam. XVI, 22.

3) 2 Sam. XVI, 10.

1) 1 Rois XII, 20.

2) Osée VIII, 4; XIII, 11.

royaume ¹. Que les lecteurs poissent diligemment ces deux choses : asçavoir, que d'autant qu'il avoit pleu à Dieu que tout ce peuple fust conduit sous la main d'un seul roy, quand il est coupé et divisé en deux parties, cela se fait contre sa volonté : et néanmoins que c'est aussi de sa propre volonté que le commencement de tel divorce est advenu. Car ce que le Prophète tant de bouche que par l'onction sacrée sollicite Jéroboam à régner, sans qu'il y pensast, cela ne se fait pas mangré Dieu, ou sans son sceu, veu que c'est luy qui envoie son messenger : et toutesfois le peuple à bon droict est rédargué de rébellion, en ce que contre le vouloir de Dieu il s'est révolté de la maison de David. Suyvant cela l'Histoire sainte exprime notamment que Roboam a par son orgueil refusé la requeste du peuple, qui demandoit estre soulagé ² : et que tout cela a esté fait de Dieu, pour ratifier la parole qu'il avoit prononcée par la main d'Ahiba son serviteur. Voylà comment l'union que Dieu avoit consacrée, est dissipée contre son vouloir : et néanmoins que luy-mesme a voulu que les dix lignées fussent ostées au fils de Salomon. Adjoustons un exemple semblable : Quand les fils du roy Achab sont tous meurtris, et sa lignée exterminée, le peuple y consent, et mesme y aide ³ : sur cela Jéhu dit qu'il n'est rien tombé en terre des paroles de Dieu, et de ce qu'il avoit prononcé par la main de son serviteur Elie. Ce qui estoit vray et néanmoins il ne laisse point de taxer à bon droict les habitans de Samarie, de ce qu'ils avoyent servi à telle exécution. Estes-vous justes? dit-il : car si j'ay conspiré contre mon maistre, qui est-ce qui a meurtri tous ceux-ci? Je pense desjà avoir assez clairement déduit ci-dessus, comment en un mesme acte le crime, et forfaict des hommes se déclare, et la justice de Dieu reluit, et tousjours les gens modestes se contenteront de ceste response de saint Augustin : Comme ainsi soit, dit-il, que le Père céleste ait livré son Fils à mort, que Jésus-Christ se soit livré, et que Judas ait livré son Maistre ⁴ :

comment en telle conformité Dieu est-il juste et l'homme coupable, sinon qu'en une mesme chose qu'ils ont faite, la cause qui les y a induits n'est pas une? Or si quelqu'un se trouve enveloppé en ce que nous disons qu'il n'y a nul contentement de Dieu avec les meschans, quand ils sont poussez de luy par un juste jugement à faire ce qui ne leur est pas licite, et mesme qu'ils cognoissent leur estre défendu de luy : qu'ils pensent bien à l'avertissement que donne ailleurs ce mesme docteur : Qui est-ce dit-il, qui ne tremblera à ces jugemens-ci, quand Dieu besongne aux cœurs des meschans selon qu'il luy plaist, et néanmoins leur rend selon leurs démérites ⁵? Et de fait, en la trahison qu'a faite Judas, il n'y aura non plus de raison d'attribuer aucune coulpe à Dieu, de ce qu'il a voulu son Fils estre livré à mort, et l'y a livré de fait, que de donner à Judas la louange de nostre rédemption et salut, d'autant qu'il en a esté ministre et instrument. Parquoy le mesme docteur dit trèsbien en un autre passage, qu'en cest examen Dieu ne s'enquiert point de ce que les hommes ont peu faire, ou de ce qu'ils ont fait, mais de ce qu'ils ont voulu : tellement que c'est le conseil et la volonté qui viennent en conte. Que ceux qui trouvent ceci trop aspre ou rude, pensent un peu combien leur chagrin et desdain est supportable, en ce qu'ils rejettent ce que Dieu a clairement testifié par tant de passages de l'Escriture, sous ombre que cela surmonte leur capacité : mesmes qu'ils osent bien blâmer ceux qui mettent en avant la doctrine, laquelle Dieu n'eust jamais permis estre publiée par ses Prophètes et Apostres, s'il ne l'eust cognue estre utile. Car nostre sçavoir ne doit estre autre, que de recevoir avec un esprit débonnaire et docilité, tout ce qui nous est enseigné en l'Escriture sans rien excepter. Ceux qui se laschent encore plus la bride à détracter, d'autant que sans honte ne vergongne ils jappent contre Dieu, ne sont pas dignes de plus longue réfutation.

LOUÉ SOIT DIEU.

1) 1 Rois XI, 23.

2) 1 Rois XII, 15.

3) 2 Rois X, 14.

4) Ep. XLVIII, Ad Vincent.

5) De gratia et lib. arb. ad Valent., cap. XX.

LE SECOND LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

Qui est de la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est montré Rédempteur en Jésus-Christ : laquelle a esté cognue premièrement des Pères sous la Loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Evangile.

CHAPITRE PREMIER.

Comment, par la cheute et révolte d'Adam, tout le genre humain a esté asservi à malédiction, et est descheu de son origine, où il est aussi parlé du péché originel.

1 Ce n'est pas sans cause que par le Proverbe ancien a tousjours esté tant recommandée à l'homme la cognoissance de soy-mesme. Car si nous estimons que ce soit honte d'ignorer les choses qui appartiennent à la vie humaine, la mesconnoissance de nous-mesmes est encores beaucoup plus deshonneste, par laquelle il advient qu'en prenant conseil de toutes choses nécessaires, nous nous abusons povrement : et mesmes sommes du tout aveuglez. Mais d'autant que ce commandement est plus utile, d'autant nous faut-il plus diligemment garder de ne l'entendre mal : ce que nous voyons estre advenu à d'aucuns Philosophes. Car quand ils admonestent l'homme de se cognoistre, ils l'ameinent quant et quant à ce but, de considérer sa dignité et excellence : et ne luy font rien contempler sinon ce dont il se puisse eslever en vaine confiance, et s'enfler en orgueil. Or la cognoissance de nous-mesmes gist premièrement et est située à réputer ce qui nous avoit esté donné en la création, et

combien Dieu se montre libéral à continuer sa bonne volonté envers nous, afin de sçavoir par cela quelle seroit l'excellence de nostre nature, si elle fust demeurée en son entier : et aussi de bien penser que nous n'avons rien de propre, mais que tout ce que Dieu nous a eslargi, nous le tenons de gratuité, afin de dépendre tousjours de luy. Le second est, que nostre misérable condition qui est survenue par la cheute d'Adam, nous vienne devant les yeux, et que le sentiment d'icelle abate en nous toute gloire et présomption, et en nous accablant de honte, nous humilie. Car selon que Dieu nous a du commencement formez à son image¹, pour dresser nos esprits à vertu et tout bien, mesmes à la méditation de la vie céleste, il nous est expédient de cognoistre que nous sommes douez de raison et intelligence, afin de tendre au but qui nous est proposé de l'immortalité bien heureuse, qui nous est ap-

1) Gen. I, 27.

prestée au ciel afin que la noblesse en laquelle Dieu nous a eslevez, ne soit anéantie par nostre nonchalance et brutalité. Au reste, ceste première dignité ne nous peut venir au-devant, qu'à l'opposite nous ne soyons contraints de veoir un triste spectacle de nostre déformité et ignominie, d'autant que nous sommes déchus de nostre origine en la personne d'Adam : dont procéde la haine et desplaisance de nous-mesmes avec vraye humilité, et aussi une affection nouvelle de chercher Dieu est enflammée, pour recouvrer en luy tous les biens desquels nous sommes trouvez vuides et despourvens.

2 C'est ce que la vérité de Dieu nous ordonne de chercher en nous considérant, asçavoir une cognoissance laquelle nous retire loin de toute présomption de nostre propre vertu, et nous despouille de toute matière de gloire, pour nous amener à humilité. Laquelle reigle il nous convient suivre si nous voulons parvenir au but de bien sentir et bien faire. Je say combien il est plus agréable à l'homme, de voir qu'on l'induisse à recognoistre ses grâces et louanges, qu'à entendre sa misère et povreté avec son opprobre dont il doit estre abysmé en honte. Car il n'y a rien que l'esprit humain appète plus, que d'estre amiellé de douces paroles et flatteries. Pourtant, quand il entend qu'on prise ses biens, il n'est que trop enclin à croire tout ce qui se dit à son avantage. Ainsi ce n'est pas de merveilles que la plus part du monde a ainsi erré en cest endroict. Car comme ainsi soit que les hommes ayent une amour d'eux-mesmes désordonnée et aveuglée, ils se feront volontiers à croire qu'il n'y a rien en eux digne d'estre desprisé. Ainsi sans avoir autre advocat, tous reçoivent ceste vaine opinion, que l'homme est suffisant de soy-mesme à bien et heureusement vivre. S'il y en a quelques-uns qui vueillent plus modestement sentir, combien qu'ils concèdent quelque chose à Dieu, afin qu'il ne semble qu'ils s'attribuent le tout, néanmoins ils partissent tellement entre Dieu et eux, que la principale partie de gloire et présomption leur demeure. Puis qu'ainsi est que l'hom-

me estant enclin de soy-mesme à se flatter, il n'y a rien qui luy puisse estre plus plaisant que quand on chatouille l'orgueil qui est en luy par vains allègemens. Parquoy celui qui a le plus exalté l'excellence de la nature humaine, a tousjours esté le mieux venu. Néanmoins telle doctrine, laquelle enseigne l'homme d'acquiescer en soy-mesme, ne le fait qu'abuser : et tellement abuser, que quiconque y adjouste foy, en est ruiné. Car quel prouffit avons-nous de concevoir une vaine fiance, pour délibérer, ordonner, tenter et entreprendre ce que nous pensons estre bon, et ce pendant défailir, tant en saine intelligence qu'en vertu d'accomplir? Défaillir, dy-je, dès le commencement, et néanmoins poursuivre d'un cœur obstiné, jusques à ce que soyons du tout confondus? Or il n'en peut autrement advenir à ceux qui se contentent de pouvoir quelque chose par leur propre vertu. Si quelqu'un doncques escoute telle manière de docteurs, qui nous amusent à considérer nostre justice et vertu, il ne profitera point en la cognoissance de soy-mesme, mais sera ravy en ignorance trèspernicieuse.

3 Pourtant, combien que la vérité de Dieu convient en cela avec le jugement commun de tous hommes, que la seconde partie de nostre sagesse gist en la cognoissance de nous mesmes : toutesfois en la manière de nous cognoistre i y a grande contrariété. Car selon l'opinion de la chair il semble bien advis que l'homme se cognoisse lors trèsbien, quand en se confiant en son entendement et en sa vertu, il prend courage pour s'appliquer à faire son devoir : et renonçant à tous vices, s'efforce de faire ce qui est bon et honneste. Mais celui qui se considère bien selon la réigle du jugement de Dieu, ne trouve rien qui puisse eslever son cœur en bonne fiance : et d'autant qu'il s'examine plus profondément, d'autant est-il plus abatu : tant qu'estant entièrement déjetté de toute espérance, il ne se laisse rien parquoy il puisse droictement ordonner sa vie. Toutesfois Dieu ne veut pas que nous oublions nostre première dignité, laquelle il avoit mise en nostre père Adam : voire entant

qu'elle nous doit esveiller et pousser à suivre honnesteté et droieture. Car nous ne pouvons penser ny à nostre première origine, ny à la fin à laquelle nous sommes créés, que ceste cogitation ne nous soit comme un aiguillon, pour nous stimuler et poindre à méditer et désirer l'immortalité du royaume de Dieu. Mais tant s'en faut que ceste reconnaissance nous doive enfler le cœur, que plustost elle nous doit amener à humilité et modestie. Car quelle est ceste origine? asçavoir de laquelle nous sommes décheus. Quelle est la fin de nostre création? celle de laquelle nous sommes du tout destournez : tellement qu'il ne nous reste rien, sinon qu'après avoir réputé nostre misérable condition, nous gémissions : et en gémissant, souspirions après nostre dignité perdue. Or quand nous disons qu'il ne faut point que l'homme regarde rien en soy qui luy eslève le cœur, nous entendons qu'il n'y a rien en luy pourquoy il se doive enorgueillir. Pourtant s'il semble bon à chacun, divisons ainsi la cognoissance que l'homme doit avoir de soy-mesme : c'est qu'en premier lieu il considère à quelle fin il a esté créé et doué des grâces singulières que Dieu luy a faites : par laquelle cogitation il soit incité à méditer la vie future, et désirer de servir à Dieu. En après, qu'il estime ses richesses, ou plustost son indigence : laquelle cogne il soit abattu en extrême confusion, comme s'il estoit redigé à néant. La première considération tend à cela, qu'il cognoisse quel est son devoir et office : la seconde, qu'il cognoisse combien il est capable de faire ce qu'il doit. Nous dirons de l'un et de l'autre çà et là, comme le portera l'ordre de la dispute.

4 Or pource que ce n'a point esté un délict léger, mais un crime détestable, lequel Dieu a si rigoureusement puny, nous avons icy à considérer quelle a esté ceste espèce de péché en la cheute d'Adam, laquelle a provoqué et enflambé sur tout le genre humain une vengeance si horrible. Ce qui a esté receu par une opinion commune est trop puéile, que Dieu l'a ainsi puny à cause de sa friandise. Comme si le chef et le principal de

toutes vertus eust été de s'abstenir de manger d'une espèce de fruit, veu que de tous costez les délices qu'il pouvoit souhaiter luy estoient offertes : et en la fécondité qui estoit pour lors, non-seulement il avoit de quoy se saouler à son plaisir, mais variété pour satisfaire à tous ses appétis. Il nous faut doncques regarder plus haut : c'est que la défense de toucher à l'arbre de science de bien et de mal luy estoit comme un examen d'obéissance, afin qu'il monstrast et approuvast qu'il se submettoit volontiers au commandement de Dieu. Or le nom de l'arbre montre qu'il n'y a eu autre fin ou précepte, sinon qu'Adam se contentant de sa condition ne s'eslevast point plus haut par quelque folle cupidité et excessive. D'avantage la promesse qui luy estoit donnée de vivre à jamais pendant qu'il mangerait de l'arbre de vie : et à l'opposite l'horrible menace, que si tost qu'il auroit gousté du fruit de science de bien et de mal, il mourroit, luy devoit servir à esprouver et exercer sa foy. Dont il est facile à recueillir en quelle façon il a provoqué l'ire de Dieu contre soy. Saint Augustin ne dit pas mal, que l'orgueil a esté commencement de tous maux, pource que si l'ambition n'eust transporté l'homme plus haut qu'il ne luy estoit licite, il pouvoit demeurer en son degré. Toutesfois il nous faut prendre une définition plus plene de l'espèce de tentation telle que Moysse l'a descrit. Car quand la femme par l'astuce du serpent est destournée de la parole de Dieu à infidélité, desjà il appert que le commencement de ruine a esté désobéissance : ce que saint Paul conferme, en disant que par la désobéissance d'un homme nous sommes tous perdus¹. Ce pendant il faut aussi noter, que l'homme s'est aussi soustrait et révolté de la sujétion de Dieu, d'autant que non-seulement il a esté trompé par les allèchemens de Satan, mais aussi qu'en mesprisant la vérité, il s'est fourvoyé en mensonge. Et de fait en ne tenant conte de la Parole de Dieu, on abat toute révérence qu'on luy doit, pource que sa majesté ne peut autrement con-

1) Rom. V, 19.

sister entre nous, et qu'aussi on ne le peut deurement servir, sinon en se rangeant à sa Parole. Parquoy l'infidélité a esté la racine de la révolte. De là est procédée l'ambition et orgueil : ausquels deux vices l'ingratitude a esté conjointe, en ce qu'Adam appétant plus qu'il ne luy estoit ottroyé, a vilenement desdaigné la libéralité de Dieu, dont il estoit tant et plus enrichy. C'a esté certes une impiété monstrueuse, que celui qui ne faisoit que sortir de terre, ne se soit contenté de ressembler à Dieu, sinon qu'il luy fust égal. Si l'apostasie ou révolte, par laquelle l'homme se soustrait de la supériorité de son Créateur, est un crime vilain et exécration, mesmes quand il rejette son joug avec une audace effrontée, c'est en vain qu'on veut amoindrir le péché d'Adam : combien que l'homme et la femme n'ont pas esté simplement apostats, mais ont outrageusement déshonoré Dieu, en s'accordant à la calomnie de Satan : par laquelle il accusoit Dieu de mensonge, malice et chicheté. Brief, l'infidélité a ouvert la porte à ambition, et l'ambition a esté mère d'arrogance et fierté, à ce qu'Adam et Eve se jettassent hors des gons, là où leur cupidité les tiroit. Parquoy saint Bernard dit trèsbien, que la porte de salut est en nos oreilles quand nous recevons l'Evangile, comme ç'ont esté les fenestres pour recevoir la mort. Car jamais Adam n'eust osé résister à l'Empire souverain de Dieu, s'il n'eust esté incrédule à sa parole : car c'estoit une assez bonne bride pour modérer et restreindre tous mauvais appétis de sçavoir qu'il n'y avoit rien meilleur, qu'en obtempérant aux commandemens de Dieu, s'adonner à bien faire. Estant doncques transporté par les blasphèmes du diable, entant qu'en luy estoit il a anéanti toute la gloire de Dieu.

5 Or comme la vie spirituelle d'Adam estoit d'estre et demeurer conjoint avec son Créateur : aussi la mort de son âme a esté d'en estre séparé. Et ne se faut esbahir s'il a ruiné tout son lignage par sa révolte, ayant perverty tout ordre de nature au ciel et en la terre. Toutes créatures gémissent, dit saint Paul, estans sujettes à corruption, et non pas de leur

vouloir¹. Si on cherche la cause, il n'y a doute que c'est d'autant qu'elles souffrent une partie de la peine que l'homme a méritée, pour l'usage et service duquel elles ont esté faites. Puis doncques que la malédiction de Dieu s'est espandue haut et bas, et a la vogue par toutes les régions du monde à cause de la coulpe d'Adam, ce n'est point merveilles si elle est descoulée sur toute sa postérité. Parquoy d'autant qu'en luy l'image céleste a esté effacée, il n'a pas enduré luy seul ceste punition, qu'au lieu qu'il avoit esté doué et revestu de sagesse, vertu, vérité, saincteté et justice, ces pestes détestables ayent dominé en luy, aveuglement, défaillance à tout bien, immondicité, vanité et injustice : mais aussi a enveloppé, voire plongé en pareilles misères toute sa lignée. C'est la corruption héréditaire que les anciens ont nommé Péché originel, entendans par ce mot de Péché, une dépravation de nature, laquelle estoit bonne et pure au paravant. Or ils ont soutenu de grans combats sur ceste matière, pource qu'il n'y a rien plus contraire au sens commun, que de faire tout le monde coupable pour la faute d'un seul homme, et ainsi faire le péché commun. Et semble bien que les plus anciens docteurs ayent touché cest article plus obscurément, ou qu'ils l'ayent moins déclaré qu'il n'estoit requis, de peur d'estre assaillis par telles disputes. Toutesfois une telle crainte n'a peu faire qu'un hérétique nommé Pélage ne se soit eslevé avec ceste opinion profane, qu'Adam n'avoit fait mal qu'à soy en péchant, et n'avoit point nuy à ses successeurs. Or Satan par ceste astuce s'est efforcé, en couvrant la maladie, de la rendre incurable. Or estant convaincu par manifestes témoins de l'Escriture, que le péché estoit descendu du premier homme en toute sa postérité, il cavilloit qu'il y estoit descendu par imitation, et non point par génération. Pourtant ces saints personnages se sont efforcez de monstrier, et saint Augustin par-dessus tous les autres, que nous ne sommes point corrompus de malice que nous attirions d'eux par exemple, mais que nous appor-

¹) Rom. VIII, 21.

tous nostre perversité du ventre de la mère. Laquelle chose ne se peut nier sans grande impudence. Toutesfois nul ne s'esmerueillera de la témérité des Pélagiens et Célestins en cest endroit, qui aura veu par les escrits de saint Augustin quelles bestes ils ont esté, et combien il y avoit peu de vergongne en eux. Certes ce que confesse David est indubitable : c'est qu'il a esté engendré en iniquité, et que sa mère l'a conçu en péché¹. Il n'accuse point là les fautes de ses parens, mais pour mieux glorifier la bonté de Dieu envers soy, il réduit en mémoire sa perversité dès sa première naissance. Or cela n'a pas esté particulier à David : il s'ensuit doncques que la condition universelle de tous hommes est démontrée par son exemple. Nous doncques tous qui sommes produits de semence immonde, naissons souillez d'infection de péché : et mesmes devant que sortir en lumière, nous sommes contaminez devant la face de Dieu. Car qui est-ce qui pourra faire une chose pure, qui est introduite d'immondicité² : comme il est dit au livre de Job.

6 Nous oyons que la souilleure des pères parvient tellement aux enfans de lignée en lignée, que tous sans exception en sont entachez dès leur origine. Or on ne trouvera nul commencement de ceste pollution, sinon qu'on monte jusques au premier père de tous, comme à la fontaine. Certainement il nous faut avoir cela pour résolu, qu'Adam n'a pas seulement esté père de l'humaine nature, mais comme souche ou racine : et pourtant qu'en la corruption d'iceluy, le genre humain par raison a esté corrompu. Ce que l'Apostre plus clairement démontre, en l'accompareant avec Christ : Tout ainsi, dit-il, que le péché est entré par un homme au monde universel, et par le péché, la mort, laquelle a esté espandue sur tous hommes, entant que tous ont péché : semblablement par la grâce de Christ justice et vie nous est restituée³. Que babilleront yci les Pélagiens, que le péché a esté espars au monde par l'imitation d'Adam ? N'avons-nous doncques

autre prouit de la grâce de Christ, sinon qu'elle nous est proposée en exemple pour ensuire ? Et qui pourroit endurer tel blasphème ? Or il n'y a nul'e doute que la grâce de Christ ne soit nostre par communication, et que par icelle nous n'ayons vie : il s'ensuit pareillement que l'une et l'autre a esté perdue en Adam, comme nous les recouvrons en Christ : et que le péché et la mort out esté engendrez en nous par Adam comme ils sont abolis par Christ. Ces paroles ne sont point obscures, que plusieurs sont justifiez par l'obéissance de Christ, comme ils ont esté constituez pécheurs par la désobéissance d'Adam : et pourtant, que tout ainsi qu'Adam nous enveloppant en sa ruine a esté cause de nostre perdition, pareillement Christ nous rameine à salut par sa grâce. Je ne pense point qu'il soit mestier de plus longue probation en une si claire lumière de vérité. Semblablement en la première aux Corinthiens, voulant confermer les fidèles en l'espérance de la résurrection, dit que nous recouvrons en Christ la vie laquelle nous avons perdue en Adam¹. Quand il prononce que nous sommes morts en Adam, il démontre bien que nous sommes entachez de la contagion de son péché : car la damnation ne parviendroit point à nous, sinon que la coulpe nous atouchast. Mais son intention se peut encore mieux comprendre par le second membre, où il dit que l'espérance de vie est restituée par Christ. Or il est assez notoire que cela ne se fait point par autre façon, que quand Jésus-Christ se communique à nous pour mettre en nous la vertu de sa justice : selon qu'il est dit en un autre passage, que son Esprit nous est vie, à cause de la justice². Pourtant on ne peut autrement exposer ce mot, que nous sommes morts en Adam, sinon en disant que luy ne s'est pas seulement ruiné et destruit en péchant, mais qu'il a aussi tiré avec soy nostre nature en semblable perdition. Non point que la coulpe soit à luy seul, sans nous atoucher, d'autant qu'il a infecté toute sa semence de la perversité en laquelle il a trébusché. Et de faict le dire de saint Paul, asçavoir

1) Ps. LI, 6.

2) Job XIV, 4.

3) Rom. V, 12.

1) 1 Cor. XV, 22.

2) Rom. VIII, 10.

que tous de nature sont enfans d'ire¹, ne seroit pas autrement véritable, sinon que desjà ils fussent maudits au ventre de la mère. Or on peut facilement recueillir, qu'en parlant de nature, on ne la nomme pas telle qu'elle a esté créée de Dieu, mais selon qu'elle a esté pervertie en Adam: car il ne seroit point convenable que Dieu fust fait auteur de la mort. Adam doncques s'est tellement corrompu et infecté, que la contagion est descendue de luy sur tout son lignage. Mesmes Jésus-Christ, qui est le juge devant lequel nous aurons à rendre conte, prononce assez clairement que nous naissons tous malins et vicieux, en disant que tout ce qui est nay de chair est chair²: et par ainsi que la porte de vie est close à tous, jusques à ce qu'ils soyent régénerez.

7 Et n'est jà mestier pour entendre cela, de nous envelopper en ceste facheuse dispute, laquelle a grandement tormenté les anciens Docteurs: asçavoir si l'âme du fils procède de la substance de l'âme paternelle, veu que c'est en l'âme que réside le péché originel. Il nous faut estre contens de savoir que le Seigneur avoit mis en Adam les grâces et dons qu'il vouloit conférer à la nature humaine: pourtant qu'iceluy, quand il les a perdus, ne les a point perdus seulement pour soy, mais pour nous tous. Qui est-ce qui se souciera de l'origine de l'âme, après avoir entendu qu'Adam avoit receu les ornemens qu'il a perdus, non pas moins pour nous que pour soy, entant que Dieu ne les luy avoit point baillez comme à un seul homme en particulier, mais afin que toute sa lignée en jouist avec luy communément? Il n'y a point doncques d'absurdité, si luy ayant esté despoullé, la nature humaine en a esté desnuee: si luy estant souillé par le péché, l'infection en a esté espandue sur nous tous. Parquoy comme d'une racine pourrie ne procèdent que rameaux pourris, lesquels transportent leur pourriture en toutes les branches et feuilles qu'ils produisent: ainsi les enfans d'Adam ont esté contaminéz en leur père, et sont cause de pollution à leurs successeurs.

C'est-à-dire, le commencement de corruption a tellement esté en Adam, qu'elle est espandue comme par un perpétuel décours des pères aux enfans. Car la souilleure n'a point sa cause et fondement en la substance de la chair ou de l'âme, mais en ce que Dieu avoit ordonné que les dons qu'il avoit commis en déposé au premier homme, fussent communs et à luy et aux siens pour les garder ou pour les perdre. Et est facile de réfuter ce que cavillent les Pélagiens. Ils disent qu'il n'est pas vray-semblable que les enfans qui naissent de parens fideles en attirent corruption, veu qu'ils doivent plustost estre puiffiez par leur pureté. A cela nous respondons, que les enfans ne descendent point de la génération spirituelle que les serviteurs de Dieu ont du saint Esprit, mais de la génération charnelle qu'ils ont d'Adam. Pourtant, comme dit saint Augustin, soit un fidèle qui sera encores coupable, soit un fidèle qui soit absous, l'un et l'autre engendreront des enfans coupables, pource qu'ils les engendrent de leur nature vicieuse³. Il est bien vray que Dieu sanctifie les enfans des fideles à cause de leurs parens, mais cela n'est point par vertu de leur nature, mais de sa grâce. C'est doncques une bénédiction spirituelle, laquelle n'empesche point que ceste première malédiction ne soit universellement en la nature humaine, car la condamnation est de nature: mais ce que les enfans sont sanctifiez, est de grâce supernaturelle.

8 Or afin que cecy ne soit dit à la volée, il nous faut définir le péché originel. Toutesfois mon intention n'est point d'examiner toutes les définitions de ceux qui en ont escrit: mais seulement j'en donneray une, laquelle me semble estre conforme à la vérité. Nous dirons doncques que le péché originel est une corruption et perversité héréditaire de nostre nature, laquelle estant espandue sur toutes les parties de l'âme, nous fait coupables premièrement de l'ire de Dieu, puis après produit en nous les œuvres que l'Escriture appelle Oeuvres de la chair. Et est proprement cela que saint

1) Ephés. 11, 3.

2) Jean III, 6.

3) *Contra Pelag. et Celestius.*, lib. 11.

Paul appelle souventesfois Pêché, sans adjouster originel. Les œuvres qui en sortent, comme sont adultères, paillardises, larrecins, haines, meurtres et gourmandises¹, il les appelle, selon ceste raison, Fruits de pêché : combien que toutes telles œuvres sont communément nommées Pêché, tant par toute l'Escriture qu'en saint Paul mesme. Il nous faudra distinctement considérer ces deux choses : c'est asçavoir que nous sommes tellement corrompus en toutes les parties de nostre nature, que pour ceste corruption nous sommes à bonne cause damnables devant Dieu, auquel rien n'est agréable sinon justice, innocence et pureté. Et ne faut dire que ceste obligation soit causée de la faute d'autrui seulement, comme si nous respondions pour le pêché de nostre premier père sans avoir rien mérité. Car en ce qui est dit, que par Adam nous sommes faits redevables au jugement de Dieu, ce n'est pas à dire que nous soyons innocens, et que sans avoir mérité aucune peine nous portions la folle enchère de son pêché : mais pource que par sa transgression nous sommes tous enveloppez de confusion, il est dit nous avoir tous obligez. Toutesfois nous ne devons entendre qu'il nous ait constitué seulement redevables de la peine, sans nous avoir communiqué son pêché. Car à la vérité le pêché descendu de luy réside en nous, auquel justement la peine est due. Pourtant saint Augustin, combien qu'il l'appelle aucunesfois, Le pêché d'autrui, pour monstrier plus clairement que nous l'avons de race², toutesfois il assure qu'il est propre à un chacun de nous. Et mesmes l'Apostre tesmoigne que la mort est venue sur tous hommes, pource que tous ont pêché³ : c'est-à-dire, que tous sont enveloppez du pêché originel, et souillez des macules d'iceluy. Pour ceste cause les enfans mesmes sont enclos en ceste condamnation : non pas simplement pour le pêché d'autrui, mais pour le leur propre. Car combien qu'ils n'ayent encores produit fruits de leur iniquité, toutesfois ils en

ont la semence cachée en eux. Et qui plus est, leur nature est une semence de pêché : pour tant elle ne peut estre que desplaisante et abominable à Dieu. Dont il s'ensuit qu'à bon droict et proprement tel mal est réputé pêché devant Dieu. Car sans coulpe nous ne serions point attiréz en condamnation. L'autre point que nous avons à considérer, c'est que ceste perversité n'est jamais oisive en nous, mais engendre continuellement nouveaux fruits, asçavoir icelles œuvres de la chair que nous avons n'aguères descrites : tout ainsi qu'une fournaise ardente sans cesse jette flamme et estincelles, et une source jette son eau. Parquoy ceux qui ont définy le pêché originel estre un défaut de justice originelle laquelle devoit estre en l'homme : combien qu'en ces paroles ils ayent compris toute la substance, toutesfois ils n'ont suffisamment exprimé la force d'iceluy. Car nostre nature n'est pas seulement vuide et destituée de tous biens, mais elle est tellement fertile en toute espèce de mal, qu'elle ne peut estre oisive. Ceux qui l'ont appelée Concupiscence, n'ont point usé d'un mot par trop impertinent, moyennant qu'on adjoustant ce qui n'est concédé de plusieurs, c'est que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusques à la volonté, depuis l'âme jusques à la chair, sont souillées et du tout remplies de ceste concupiscence : ou bien, pour le faire plus court, que l'homme n'est autre chose de soy-mesme que concupiscence.

9 Parquoy j'ay dit que depuis qu'Adam s'est destourné de la fontaine de justice, toutes les parties de l'âme ont esté possédées par le pêché. Car ce n'a pas esté son appétit inférieur seulement, ou sensualité, qui l'a alléché à mal, mais ceste maudite impiété, dont nous avons fait mention, a occupé le plus haut et le plus excellent de son esprit, et l'orgueil est entré jusques au profond du cœur. Ainsi c'est une fantasie froide et sotte, de vouloir restreindre la corruption venue de là, aux mouvemens ou appétits qu'on appelle Sensuels, ou l'appeler Un nourrissage de feu, lequel allèche, esmeuve et tire la sensualité à pêché. En quoy le maistre des Sentences a monstré une grosse

1) Gal. V, 19.

2) Cum alibi sepe, tum vero, lib. III : *De peccat. merit. et remuner.*, cap. VIII.

3) Rom. V, 12.

ignorance et lourde. Car en cherchant le siège de ce vice, il dit qu'il est en la chair, selon saint Paul : adjoustant sa glose, que ce n'est pas proprement, mais pource qu'il y apparoist plus. Or il est si sot de prendre ce mot de Chair pour le corps : comme si saint Paul en l'opposant à la grâce du saint Esprit, par laquelle nous sommes régénerez, marquoit seulement une partie de l'âme, et ne comprenoit pas toute nostre nature. Et luy-mesme en oste toute difficulté, disant que le péché ne réside pas seulement en une partie, mais qu'il n'y a rien de pur et net de sa pourriture mortelle. Car en disputant de la nature vicieuse, il ne condamne pas seulement les appétis apparens, mais insiste sur tout en ce point, que l'entendement est totalement asservy à bestise et aveuglement, et le cœur adonné à perversité. Et tout le troisième chapitre des Romains n'est autre chose qu'une description du péché original. Cecy mesmes appert encore mieux par le renouvellement. Car l'esprit, qui est opposé au vieil homme et à la chair, ne signifie pas seulement la grâce par laquelle la partie inférieure de l'âme ou sensuelle est corrigée, mais comprend une plene réformation de toutes les parties. Parquoy saint Paul ailleurs ne demande pas seulement de mettre bas et anéantir les appétis énormes, mais veut que nous soyons renouvelez de l'esprit de nostre entendement : et en l'autre passage, que nous soyons transformez en nouveauté d'esprit¹. Dont il s'ensuit que ce qui est le plus noble et le plus à priser en nos âmes, non-seulement est navré et blessé, mais du tout corrompu, quelque dignité qui y reluisse : en sorte qu'il n'a pas seulement mestier de guairison, mais faut qu'il veste une nature nouvelle. Nous verrons tantost comment le péché occupe l'esprit et le cœur. J'ay yci voulu seulement toucher en brief, que tout l'homme est accablé comme d'un déluge depuis la teste jusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de péché : et par ainsi que tout ce qui en procède est à bon droict condamné et im-

puté à péché : comme saint Paul dit, que toutes affections de la chair sont ennemies à Dieu : et par conséquent, mort¹.

40 Voyent maintenant ceux qui osent attribuer la cause de leur péché à Dieu, quand nous disons que les hommes sont naturellement vicieux, s'ils font perversement de contempler l'ouvrage de Dieu en leur pollution, lequel ils devoient plustost chercher et sonder en la nature qu'avoit receue Adam devant qu'estre corrompu. Nostre perdition doncques procède de la coulpe de nostre chair, et non pas de Dieu : attendu que nous ne sommes péris pour autre cause que pour estre déclinez de nostre première création. Et ne faut yci répliquer, que Dieu eust bien peu mieux pourvoir à nostre salut, s'il fust venu au-devant de la cheute d'Adam : car ceste objection est si audacieuse et téméraire, qu'elle ne doit nullement entrer en l'entendement de l'homme fidèle. D'avantage elle appartient à la prédestination de Dieu, laquelle sera cy-après traitée en son lieu. Pourtant qu'il nous souviene d'imputer tousjours nostre ruine à la corruption de nostre nature, et non point à icelle nature qui avoit esté donnée premièrement à l'homme afin de n'accuser Dieu, comme si nostre mal venoit de luy. Il est bien vray que ceste mortelle playe de péché est fichée en nostre nature : mais ce sont choses bien diverses, qu'elle ait esté navrée dès son origine, ou qu'elle l'ait esté depuis et d'ailleurs. Or est-il certain qu'elle a esté navrée par le péché qui est survenu. Nous n'avons doncques cause de nous plaindre que de nous-mesmes : ce que l'Ecriture dénote diligemment : car l'Ecclesiaste dit, Je say que Dieu avoit créé l'homme bon : mais il s'est forgé plusieurs inventions mauvaises². Par cela il apparoist qu'il faut imputer à l'homme seulement sa ruine, veu qu'il avoit eu de la grâce de Dieu une droicture naturelle, et que par sa folie il est trebusché en vanité.

41 Nous disons doncques que l'homme est naturellement corrompu en pervers-

1) Ephés. IV, 24 ; Rom. XII, 2.

1) Rom. VIII, 7.

2) Ecclés. VII, 29.

sité : mais que ceste perversité n'est point en luy de nature. Nous nions qu'elle soit de nature, afin de monstrier que c'est plustost une qualité survenue à l'homme, qu'une propriété de sa substance, laquelle ait esté dès le commencement enracinée en luy : toutesfois nous l'appelons naturelle, afin qu'aucun ne pense qu'elle s'acquiert d'un chacun par mauvaise coustume et exemple, comme ainsi soit qu'elle nous enveloppe tous dès nostre première naissance. Et ne parlons pas ainsi sans autheur : car par mesme raison l'Apostre nous appelle tous hérétiques de l'ire de Dieu par nature ¹. Comment Dieu seroit-il courroucé à la plus noble de ses créatures, veu que les moindres œuvres qu'il a faites luy plaisent?

mais c'est que plustost il est courroucé à l'encontre de la corruption de son œuvre, que contre son œuvre. Si doncques l'homme non sans cause est dit naturellement estre abominable à Dieu, à bon droict nous pourrions dirè que naturellement il est vicieux et mauvais. Comme saint Augustin ne fait point de difficulté, à cause de nostre nature corrompue, d'appeler péchez naturels, lesquels règnent nécessairement en nostre chair quand la grâce de Dieu nous défaut. Par ceste distinction est réfutée la folle resverie des Manichéens, lesquels imaginans une perversité essentielle en l'homme, le disoyent estre créé d'un autre que de Dieu, afin de n'attribuer à Dieu aucune origine de mal.

CHAPITRE II.

Que l'homme est maintenant despouillé de franc arbitre, et misérablement assujeti à tout mal.

1 Puis que nous avons veu que la tyrannie de péché, depuis qu'elle a asservy le premier homme, non-seulement a eu son cours sur tout le genre humain, mais aussi possède entièrement leurs âmes : nous avons à ceste heure à regarder asçavoir si depuis que nous sommes venus en telle captivité, nous sommes destituez de toute liberté et franchise : ou bien si nous en avons quelque portion de reste, jusques où elle s'estend. Mais afin que la vérité de ceste question nous soit plus facilement esclarcie, il nous faut premièrement mettre un but, auquel nous adressions toute nostre dispute. Or voycy le moyen qui nous gardera d'errer, c'est de considérer les dangers qui sont d'une part et d'autre. Car quand l'homme est desnudé de tout bien, de cela il prend soudaine occasion de nonchalance. Et pource qu'on luy dit que de soy-mesme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne se soucie de s'y appliquer, comme si cela ne luy

appartenoit de rien ¹. D'autre part on ne luy peut donner le moins du monde, qu'il ne s'eslève en vaine confiance et témérité, et aussi qu'on ne desrobbe autant à Dieu de son honneur. Pour ne tomber doncques en ces inconveniens, nous aurons à tenir ceste modération : c'est que l'homme estant enseigné qu'il n'y a nul bien en luy, et qu'il est environné de misère et nécessité, entende toutesfois comment il doit aspirer au bien duquel il est vuide et à la liberté dont il est privé : et soit mesmes plus vivement piqué et incité à cela faire, que si on luy faisoit à croire qu'il eust la plus grande vertu du monde. Il n'y a celuy qui ne voye combien est nécessaire ce second point : asçavoir de réveiller l'homme de sa négligence et paresse. Quant au premier, de luy monstrier sa povreté, plusieurs en font plus grand'doute qu'ils ne devroyent. Il n'y a nulle doute qu'il ne faut rien oster à l'homme du sien, c'est-à-dire, qu'il ne luy

1) Ephés. II, 3.

1) Ces deux dangers sont notez par saint Augustin, épistre XLVII, et sur saint Jehan, chap. XII.

faut moins attribuer que ce qu'il a : mais c'est aussi une chose évidente, combien il est expédient de le despouiller de fausse et vaine gloire. Car si ainsi est qu'il ne luy ait point esté licite de se glorifier en soy-mesme, lors que par la bénéfice de Dieu il estoit vestu et orné de grâces souveraines, combien maintenant convient-il plus qu'il s'humilie, puis que pour son ingratitude il a esté abaissé en extrême ignominie, ayant perdu l'excellence qu'il avoit pour lors? Pour entendre cela plus aisément, je dy que l'Escriture, pour le temps que l'homme estoit exalté au plus haut degré d'honneur qui pouvoit estre, ne luy attribue d'avantage que de dire qu'il estoit créé à l'image de Dieu¹ : en quoy elle signifie qu'il n'a point esté riche de ses propres biens, mais que sa béatitude estoit de participer de Dieu. Que luy reste-il doncques maintenant, sinon qu'il reconnoisse son Dieu, en estant desnué et despourveu de toute gloire? duquel il n'a peu reconnoistre la bénignité et largesse ce pendant qu'il abondoit des richesses de sa grâce. Et puis qu'il ne l'a point glorifié par reconnoissance des biens qu'il en avoit receus, que pour le moins il le glorifie maintenant en la confession de sa povreté. D'avantage il n'est pas moins utile pour nous, de nous desmettre de toute louange de sagesse et vertu, qu'il est requis pour maintenir la gloire de Dieu : tellement que ceux qui nous attribuent quelque chose outre mesure, en blasphémant Dieu nous ruinent aussi. Car qu'est-ce autre chose quand on nous enseigne de cheminer en nostre force et vertu, que de nous eslever au bout d'un roseau, lequel ne nous peut soutenir qu'il ne rompe incontinent, et que nous ne trébuschions? Combien encores qu'on fait trop d'honneur à nos forces, les accompagnant à un roseau. Car ce n'est que fumée tout ce que les hommes en ont imaginé et en babillent. Pourtant ce n'est pas sans cause que ceste belle sentence est si souvent répétée en saint Augustin, Que ceux qui maintiennent le libéral arbitre, le jettent bas en ruine, plustost qu'ils ne l'esta-

blissent. Il m'a falu faire ce proëme, à cause d'aucuns qui ne peuvent porter que la vertu de l'homme soit destruite et annihilée, pour édifier en luy celle de Dieu : d'autant qu'ils jugent toute ceste dispute estre non-seulement inutile, mais fort dangereuse : laquelle toutesfois nous cognoistrons estre trèsutile, et qui plus est, estre un des fondemens de la religion.

2 Puis que nous avons n'aguères dit, que les facultez de l'âme sont situées en l'entendement et au cœur, maintenant considérons ce qu'il y a en une partie et en l'autre. Les Philosophes d'un commun consentement estiment que la raison gist en l'entendement, laquelle est comme une lampe pour conduire toutes délibérations, et comme une Royne pour modérer la volonté. Car ils imaginent qu'elle est tellement remplie de lumière divine, qu'elle peut bien discerner entre le bien et le mal : et qu'elle a telle vertu qu'elle peut bien commander. Au contraire, que le sens est plein d'ignorance et de rudesse, ne se pouvant eslever à considérer les choses hautes et excellentes, mais s'arrestant toujours à la terre. Que l'appétit, s'il veut obtempérer à raison, et ne se laisse point subjugué par le sens, a un mouvement naturel à chercher ce qui est bon et honneste : et ainsi peut tenir la droicte voye. Au contraire, s'il s'adonne en servitude au sens, il est par iceluy corrompu et dépravé pour se desborder en intempérance. Comme ainsi soit que selon leur opinion il y ait entre les facultez de l'âme intelligence et volonté, ils disent que l'entendement humain a en soy raison pour conduire l'homme à bien et heureusement vivre, moyennant qu'il se maintienne en sa noblesse, et donne lieu à la vertu qui luy est naturellement enracinée. Ce pendant ils disent bien qu'il y a un mouvement inférieur lequel est appelé Sens, par lequel il est diverty et distrait en erreur et tromperie, lequel néantmoins peut estre dompté par raison, et petit à petit anéanti. Ils constituent la volonté comme moyenne entre la raison et le sens, c'est asçavoir ayant liberté d'obtempérer à raison si bon luy semble, ou de s'adonner au sens.

1) Gen. I. 27.

3 Bien est vray que l'expérience les a contraints de confesser aucunesfois combien il est difficile à l'homme d'establir en soy-mesme le règne à la raison, d'autant que maintenant il est chatouillé des allèchemens de volupté, maintenant abusé par vaine espèce de bien, maintenant agité d'affections intempérées, lesquelles sont comme cordes (ainsi que dit Platon) pour le tirer et esbranler çà et là. Pour laquelle raison Cicéron dit que nous avons seulement des petites estincelles de bien, allumées de nature en nostre esprit, lesquelles sont esteintes aisément par fausses opinions et mauvaises mœurs¹. D'avantage ils confessent que quand telles maladies ont une fois occupé nostre esprit, elles y règnent si fort qu'il n'est pas facile de les restreindre : et ne doutent point de les accompagner à des chevaux rebelles. Car comme un cheval rebelle, disent-ils, ayant jetté bas son conducteur regimbe sans mesure : ainsi l'âme ayant rejetté la raison, et s'estant adonnée à ses concupiscences, est du tout desbordée. Au reste, ils tiennent cela pour résolu, que tant les vertus que les vices sont en nostre puissance. Car s'il n'estoit, disent-ils, en nostre élection de faire le bien ou le mal, il ne seroit point aussi de nous en abstenir². Au contraire, s'il nous est libre de nous en abstenir, aussi est-il de le faire. Or est-il ainsi que nous faisons de libre élection tout ce que nous faisons, et nous abstenons librement de ce dont nous nous abstenons : il s'ensuit doncques qu'il est en nostre puissance de laisser le bien que nous faisons, et aussi le mal : et pareillement de faire ce que nous laissons. Et de fait aucuns d'eux sont venus jusques à ceste folie, de se vanter d'avoir bien la vie par le bénéfice de Dieu, mais d'avoir d'eux-mesmes de bien vivre³. Et voylà comme Cicéron a osé dire en la personne de Cotta, D'autant que chacun s'acquiert sa vertu, que nul sage et bien advisé n'en a jamais rendu grâces à Dieu. Car, dit-il, nous sommes louez pour la vertu, et nous glorifions en icelle. Ce qui ne se feroit

point si elle estoit don de Dieu, et ne venoit de nous¹. Item un petit après, L'opinion, dit-il, de tout le monde est qu'on doit demander à Dieu les biens temporels, mais que chacun doit chercher la sagesse en soy. Voylà doncques en somme la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire et monstret ce qui est bon de faire : que la volonté estant sous icelle est tentée et sollicitée par le sens à mal faire, néanmoins entant qu'elle a libre élection, qu'elle ne peut estre empeschée de suivre la raison entièrement.

4 Quant est des docteurs de l'Eglise chrestienne, combien qu'il n'y en ait eu nul d'entre eux qui n'ait recognu la raison estre fort abatuë en l'homme par le péché, et la volonté estre sujette à beaucoup de concupiscences, néanmoins la plus part a plus suivy les Philosophes qu'il n'estoit mestier. Il me semble qu'il y a eu deux raisons qui ont meu les anciens Pères à ce faire. Premièrement ils craignoient s'ils ostoyent à l'homme toute liberté de bien faire, que les Philosophes ne se mocquassent de leur doctrine. Secondement, que la chair, laquelle est assez prompte à nonchalance, ne prinst occasion de paresse, pour n'appliquer son estude à bien. Parquoy afin de ne rien enseigner qui fust contrevenant à l'opinion commune des hommes, ils ont voulu à demy accorder la doctrine de l'Ecriture avec celle des Philosophes. Toutesfois il appert de leurs paroles qu'ils ont principalement regardé le second point, c'est de ne point refroidir les hommes en bonnes œuvres. Chrysostome dit en quelque passage, Dieu a mis le bien et le mal en nostre faculté, nous donnant libéral arbitre de choisir l'un ou l'autre : et ne nous tire point par contrainte, mais nous reçoit si nous allons volontairement à luy². Item, Celuy qui est mauvais peut devenir bon, s'il veut : et celuy qui est bon se change et devient mauvais. Car Dieu nous a donné franc arbitre en nostre nature, et ne nous impose point nécessité, mais il nous ordonne les remèdes dont nous

1) De legibus, lib. I; Quæstion. Tusc., lib. III.

2) Arist., Ethic., lib. III, cap. V.

3) Sénèque.

1) De natura deorum, lib. III.

2) En l'humilie de la Trahison de Judas.

nsions si bon nous semble¹. Item, Comme nous ne pouvons rien bien faire sans estre aidez de la grâce de Dieu, aussi si nous n'apportons ce qui est de nous, sa grâce ne nous subviendra point. Or il avoit dit au paravant que tout ne gist point en l'aide de Dieu, mais que nous apportons de nostre part². Et de fait ceste sentence lui est familière. Apportons ce qui est de nous, et Dieu suppléera le reste. A quoy convient ce que dit saint Hiérome, que c'est à nous de commencer, et à Dieu de parfaire : que c'est nostre office d'offrir ce que nous pouvons, le sien d'accomplir ce que nous ne pouvons³. Nous voyons certes qu'en ces sentences ils ont attribué plus de vertu à l'homme qu'ils ne devoient, pource qu'ils ne pensoient point autrement resveiller nostre paresse, qu'en remontrant qu'il ne tient qu'à nous que nous ne vivions bien. Nous verrons cy-après s'ils ont eu bonne raison de ce faire. Certes il apparoitra que leurs paroles que nous avons récitées sont fausses, pour en dire franchement ce qui en est. Combien que les docteurs grecs pardessus les autres, et entre eux singulièrement saint Chrysostome, ayant passé mesure en magnifiant les forces humaines : toutesfois quasi tous les anciens Pères (excepté saint Augustin) sont tant variables en ceste matière, ou parlent si douteusement ou obscurément, qu'on ne peut quasi prendre de leurs escrits aucune certaine résolution. Pourtant nous ne nous arresterons à référer particulièrement l'opinion d'un chacun, mais seulement en passant nous toucherons ce que les uns et les autres en ont dit, selon que l'ordre le requerra. Les autres escrivains qui sont venus après, affectans chacun pour soy de monstrier quelque subtilité en défendant les vertus humaines, successivement sont tombez de mal en pis, jusques à ce qu'ils ont amené le monde en ceste opinion, de penser que l'homme ne fust corrompu sinon en la partie sensuelle, et que ce pendant il eust la raison entière, et pour la plus grand'part liberté en son vouloir. Pourtant ceste sen-

tence de saint Augustin n'a pas laissé de voler en la bouche d'un chacun, Que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme, et les supernaturels (asçavoir ceux qui concernoyent la vie céleste) luy ont esté du tout ostez. Mais à grand-peine la centième partie a-elle gousté où cela tendoit. Quant à moy, si je vouloye clairement enseigner quelle est la corruption de nostre nature, je me contenteroye de ces mots. Mais il est bien requis de poiser attentivement quelle faculté l'homme a de reste, et ce qu'il vaut et peut estant souillé en toutes ses parties, et puis estant desnudé plenment de tous dons supernaturels. Ceux doncques qui se vantoyent d'estre disciples de Jésus-Christ, ont par trop approché des Philosophes en cest article. Car le nom de franc arbitre est toujours demeuré entre les Latins, comme si l'homme demeroit encores en son entier. Les Grecs n'ont point en honte d'usurper un mot plus arrogant, par lequel ils signifient que l'homme a puissance de soy-mesme. Puis doncques qu'ainsi est, que jusques au simple populaire tous sont abravez de ceste opinion que nous avons tous franc arbitre, et que la plus part de ceux qui veulent estre veus bien sçavans n'entendent point jusques où ceste liberté s'estend, considérons en premier lieu ce que ce mot veut dire, puis nous despescherons par la pure doctrine de l'Escriture quelle faculté a l'homme à bien ou mal faire. Or combien que ce vocable soit souvent usurpé de tout le monde, néantmoins il y en a bien peu qui le définissent. Toutesfois il semble qu'Origène a mis une définition qui estoit receue de tout le monde pour son temps, quand il a dit que c'est une faculté de raison à discerner le bien et le mal : et de volonté à élire l'un ou l'autre¹. De quoy saint Augustin ne s'eslongne pas trop, disant que c'est une faculté de raison et volonté, par laquelle on élit le bien, quand la grâce de Dieu assiste : et le mal quand icelle désiste. Saint Bernard voulant parler subtilement, a esté plus obscur, disant que c'est un consentement pour la liberté du

1) Homilie XVIII, Sur Gen.

2) Homilie LII.

3) Dialog. III contre les Pélagiens.

1) Libro Peri Archón.

vouloir, qui ne se peut perdre, et un jugement indéclinable de raison. La définition d'Anselme n'est guères plus claire, qui dit que c'est une puissance de garder droicture à cause d'elle-mesme. Pourtant le maistre des Sentences et les docteurs scholastiques ont plustost receu celle de saint Augustin, pource qu'elle estoit plus facile, et n'excluoit point la grâce de Dieu, sans laquelle ils cognoissoient bien que la volonté humaine n'a nul pouvoir¹. Toutesfois ils amènent quelque chose du leur, pensans mieux dire, ou pour le moins mieux expliquer le dire des autres. Premièrement ils accordent que le nom d'Arbitre, se doit rapporter à la raison, de laquelle l'office est de discerner entre le bien et le mal : que le titre de Libre ou Franc, lequel on adjouste avec, appartient proprement à la volonté, laquelle peut estre fleschie à une partie ou à l'autre. Comme doncques ainsi soit que la liberté convienne proprement à la volonté, Thomas d'Aquin pense que ceste définition seroit bonne, de dire que le franc arbitre est une vertu élective, laquelle estant moyenne entre intelligence et volonté, incline toutesfois plus à volonté². Nous avons en quoy gist la force du libéral arbitre, à sçavoir en la raison et volonté. Maintenant il reste de sçavoir combien les uns et les autres luy attribuent.

5 Communément on assujettit les choses externes qui n'appartiennent de rien au royaume de Dieu, au conseil et eslection des hommes : la vraye justice, on la réserve à la grâce spirituelle de Dieu, et régénération de son Esprit. Ce que voulant signifier celuy qui a escrit le livre De la vocation des Gentils (qu'on attribue à saint Ambroise) dit qu'il y a trois espèces de vouloir : la première il la nomme Sensitive : la seconde, Animale : la troisième, Spirituelle³. Quant aux deux premières, il les fait libres à l'homme : la troisième, il dit que c'est opération du saint Esprit. Nous disputerons cy-après si ceste sentence est vraye. Ce que nous avons maintenant à faire, est de brièvement réciter les sentences des autres. De là vient que

les escrivains, en traittant du libéral arbitre, n'ont point grand esgard à toutes œuvres externes appartenantes à la vie corporelle, mais regardent principalement à l'obéissance de la volonté de Dieu. Or je confesse bien que ceste seconde question est la principale : mais quant et quant je dy que l'autre n'est point à négliger, et espère bien de prouver mon opinion quand nous viendrons là. Outreplus il y a une autre distinction receue des escholes de théologie, en laquelle sont nombrées trois espèces de liberté. La première est, délivrance de nécessité : l'autre, de péché : la troisième, de misère¹. De la première, ils disent qu'elle est tellement enracinée en l'homme de nature, qu'elle ne luy peut estre ostée : ils confessent que les deux autres sont perdues par le péché. Je reçois volontiers ceste distinction, sinon qu'en icelle la nécessité est mal confondue avec contrainte. Or il apparoistra en temps et lieu que ce sont deux choses bien diverses.

6 Ccey accordé, c'est une chose résolue que l'homme n'a point libéral arbitre à bien faire, sinon qu'il soit aidé de la grâce de Dieu, et de grâce spéciale qui est donnée aux esleus tant seulement, par régénération : car je laisse là ces phrénétiques, qui babillent qu'elle est indifféremment exposée à tous. Toutesfois il n'appert point encores si l'homme est privé du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encores quelque portion de résidu, mais petite et infirme, laquelle ne puisse rien sans la grâce de Dieu : toutesfois estant aidé d'icelle, besongne de son costé. Le maistre des Sentences, voulant décider ce point, dit qu'il y a double grâce nécessaire à l'homme pour le rendre idoine à bien faire. Il appelle l'une besognante, laquelle fait que nous vueillions le bien avec efficace : l'autre coopérante, laquelle suit la bonne volonté pour luy aider². En laquelle division cela me desplaist, que quand il attribue à la grâce de Dieu de nous faire désirer le bien avec efficace, il signifie que de nostre nature nous appétons aucunement le bien, jà soit que nostre désir

1) Sent., lib. II, dist. 25.

2) l'arte I, quest. LXXXIII. art. 3. 3) Lib. I, cap. II.

1) Sent., lib. II, dist. 25. 2) Sent., lib. II, dist. 26.

n'ait point d'effect. Sainct Bernard parle quasi ainsi, disant que toute bonne volonté est œuvre de Dieu, néanmoins que l'homme de son propre mouvement peut appéter bonne volonté. Mais le maistre des Sentences a mal entendu saint Augustin, lequel il a pensé ensuivre en mettant ceste distinction¹. Il y a d'avantage au second membre une doute qui m'offense, veu qu'elle a engendré une opinion perverse. Car les Scholastiques ont pensé, d'autant qu'il dit que nous coopérons à la seconde grâce de Dieu, qu'il est en nostre pouvoir d'anéantir la première grâce, laquelle nous est offerte, en la rejettant : ou la conférer en y obéissant. Ce que tient mesmes celuy qui a escrit le livre De la vocation des Gentils² : car il dit qu'il est libre à ceux qui ont jugement de raison, de s'eslongner de la grâce : tellement que cela leur est imputé à vertu, de ne s'en point départir, afin qu'ils ayent quelque mérite d'avoir fait ce qui pouvoit n'estre point fait, s'ils eussent voulu : combien qu'il ne se peut faire sans la grâce de Dieu coopérante. J'ay bien voulu noter en passant ces points, afin que le lecteur entende en quoy je discorde d'avec les docteurs scholastiques, qui ont tenu une doctrine plus entière que n'ont fait les Sophistes qui sont venus après, avec lesquels nous avons plus de différent : asçavoir entant qu'ils ont beaucoup décliné de la pureté de leurs prédécesseurs. Quoy qu'il en soit, par ceste division nous pourrons entendre qui les a meus de concéder à l'homme le libéral arbitre. Car finalement le maistre des Sentences prononce, que l'homme n'est point dit avoir le libéral arbitre, pource qu'il soit suffisant à penser ou faire le bien autant comme le mal³, mais seulement pource qu'il n'est point sujet à contrainte, laquelle liberté n'est point empeschée, combien que nous soyons mauvais et serfs de péché, et que nous ne puissions autre chose que mal faire.

7 Nous voyons doncques qu'ils confessent l'homme n'estre point dit avoir libéral arbitre, pource qu'il ait libre élection

tant de bien comme de mal : mais pource qu'il fait ce qu'il fait de volonté, et non par contrainte laquelle sentence est bien vraye. Mais quelle mocquerie est-ce, d'orner une chose si petite d'un titre tant superbe? Voilà une belle liberté, de dire que l'homme ne soit point contraint de servir à péché : mais que tellement il soit en servitude volontaire, que sa volonté soit tenue captive des liens de péché. Certes j'ay en horreur toutes contentions de paroles, desquelles l'Eglise est troublée en vain : mais je seroye d'avis qu'on évitast tous vocables esquels il y a quelque absurdité, et principalement là où il y a danger d'errer. Or quand on assigne libéral arbitre à l'homme, combien y en a-il qui ne conçoivent incontinent qu'il est maistre et de son jugement et de sa volonté, pour se pouvoir tourner de sa propre vertu et d'une part et d'autre? Mais on pourra dire que ce danger sera osté, moyennant qu'on advertisse bien le peuple que signifie le mot de franc arbitre. Je dy au contraire que veut l'inclination naturelle qui est en nous à suivre fausseté et mensonge, nous prendrons plustost occasion de faillir en un seul mot, que nous ne serons instruits à la vérité par une longue glose qui y sera adjoustée. De laquelle chose nous avons plus certaine expérience en ce vocable qu'il ne seroit de besoin. Car après qu'il a esté une fois inventé, on l'a tellement receu, qu'on n'a tenu conte de l'exposition qui en a esté faite par les Anciens : et en a-on prins cause de s'eslever en fol orgueil pour se ruiner.

8 D'avantage si l'autorité des Pères nous meut, combien qu'ils ayent tousjours ce mot en la bouche, ce pendant néanmoins ils monstrent en quelle estime ils en ont l'usage : principalement saint Augustin, lequel ne doute point de l'appeler Serf. Il est bien vray qu'il contredit en quelque lieu à ceux qui nient qu'il y ait libéral arbitre : mais il démontre quant et quant à quoy il prétend, quand il dit ainsi : Seulement que nul n'entreprene de nier tellement le franc arbitre, qu'il vueille excuser le péché. Mais d'autre part il confesse que la volonté de l'homme n'est pas libre sans l'Esprit de Dieu, veu

1) En son livre *De libéral arbitre*.

2) Lib. II, cap. IV.

3) *Sent.*, lib. II, dist. 25.

qu'elle est sujette à ses concupiscences, lesquelles la tiennent vaincue et liée. Item, qu'après que la volonté a esté vaincue par le vice auquel elle est tombée, nostre nature a perdu sa liberté. Item, que l'homme en usant mal du franc arbitre, l'a perdu et s'est perdu soy-mesme. Item, que le franc arbitre est en captivité, et qu'il ne peut rien à bien faire. Item, qu'il ne sera point franc, jusques à ce que la grâce de Dieu l'ait affranchy. Item, que la justice de Dieu ne s'accomplit pas quand la Loy commande et que l'homme besongne comme de sa force : mais quand l'Esprit aide, et que la volonté de l'homme, non pas libre de soy, mais estant délivrée de Dieu, obéit. En un autre passage il rend la raison de tout cela, disant que l'homme avait bien reçu en sa création, grande vertu du franc arbitre, mais qu'il l'a perdu par le péché. Parquoy en un autre lieu derechef, après avoir monstré que le franc arbitre est establi en la grâce de Dieu, il reprend asprement ceux qui se l'attribuent sans la grâce : Comment, dit-il, ces malheureux se sont-ils enorgueillis du franc arbitre, devant qu'estre affranchis : ou de leur force, s'ils sont desjà affranchis ? Ils ne considèrent point qu'en ce mot de franc arbitre est signifiée une liberté¹. Or où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté². Si doncques ils sont serfs de péché, comment se vantent-ils d'avoir franc arbitre ? Car celui qui est vaincu, est sujet à celui qui l'a vaincu. S'ils sont desjà délivrez, pourquoy se vantent-ils comme de leur œuvre propre ? Sont-ils tellement libres, qu'ils ne vueillent point estre serviteurs de celui qui dit, Sans moy, vous ne pouvez rien³ ? Que dirons-nous mesmes qu'en un autre lieu il semble qu'il se vueille moquer de ce mot, en disant, qu'il y a bien libéral arbitre en l'homme, mais non pas à délivre, et qu'il est libre de justice et serf de péché. Laquelle sentence il répète et expose au premier livre à Boniface chap. II, quand il dit que l'homme

n'est point à délivre de justice sinon par sa volonté propre : mais qu'il n'est pas à délivre de péché sinon par la grâce du Sauveur⁴. Celui qui tesmoigne n'avoir autre opinion de la liberté de l'homme, sinon qu'il est esgaré de justice, ayant rejeté le joug d'icelle pour servir à péché, ne se mocque-il pas purement du titre qu'on luy baille, le nommant franc arbitre ? Pourtant si quelqu'un se permet user de ce mot en saine intelligence, je ne luy en feray pas grande controverse, mais pource que je voy qu'on n'en peut user sans grand danger, au contraire que ce seroit grand proufit à l'Eglise qu'il fust aboly, je ne le voudroye point usurper, et si quelqu'un m'en demandoit conseil, je luy diroye qu'il s'en abstinst.

9 Il semblera advis à d'aucuns que je me suis fait un grand préjudice en confessant que tous les docteurs ecclésiastiques, excepté saint Augustin, ont parlé si douteusement ou inconstamment de ceste matière, qu'on ne peut rien avoir de certain de leur doctrine. Car ils prendront cela comme si je les vouloye débouter, d'autant qu'ils me sont contraires : mais je n'ay autre chose regardé, sinon d'avertir simplement et en bonne foy les lecteurs pour leur proufit, de ce qui en est, afin qu'ils n'attendent d'avantage d'eux qu'ils y trouveront : c'est qu'ils demeureront tousjours en incertitude, veu que maintenant ayans despoillé l'homme de toute vertu, ils enseignent d'avoir son refuge à la seule grâce de Dieu : l'autre fois ils luy attribuent quelque faculté, ou pour le moins semblent advis luy attribuer. Toutesfois il ne m'est pas difficile de faire apparostre par aucunes de leurs sentences, que quelque ambigüité qu'il y ait en leurs paroles ils n'ont du tout rien estimé des forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuvres au saint Esprit. Car que veut autre chose dire ceste sentence de saint Cyprien, tant souvent alléguée de saint Augustin, Il ne nous faut en rien glorifier, car il n'y a nul bien qui soit nostre ? Certes elle

1) *Contra Julianum*, lib. I; Homil. LIII. In Joann.: Epist. XLIV, *Ad Anast.*; *De perfecta justitia*; *Enchirid.* ad Laurent., cap. XXX; *Ad Bonif.*, lib. I, cap. III; lib. III, cap. VII, VIII; Lib. *De Verb. Apostol.*, serm. III; Lib. *De spirit. et lit.*, cap. III.

2) 2 Cor. III, 17.

3) Jean XV, 5.

4) *De corr. et gratia*, cap. XIII.

anéantit du tout l'homme, afin de luy apprendre de chercher tout en Dieu. Autant y en a-il en ce qu'Euchère ancien Evêque de Lion dit avec saint Augustin, c'est que Christ est l'arbre de vie, auquel quiconque tendra la main, il vivra : Que l'arbre de cognoissance de bien et de mal, est le franc arbitre, de laquelle quiconque voudra gouter, mourra ¹. Item, ce que dit saint Chrysostome, Que l'homme non-seulement de nature est pécheur, mais entièrement n'est que péché ². S'il n'y a rien de bien en nous, si l'homme depuis la teste jusques aux pieds n'est que péché, s'il n'est pas mesmes licite de tenter que vaut le franc arbitre, comment sera-il licite de diviser entre Dieu et l'homme la louange des bonnes œuvres? Je pourroye amener des autres Pères beaucoup de tesmoignages semblables, mais afin que nul ne puisse caviller que j'aye choisi seulement ce qui servoit à mon propos, et laissé derrière ce qui me pouvoit nuire, je m'abstien d'en faire plus long récit. Néantmoins j'ose affermer cela : combien qu'ils passent aucunesfois mesure, en exaltant le franc arbitre, qu'ils tendent tousjours à ce but, de destourner l'homme de la fiance de sa propre vertu, afin de l'enseigner que toute sa force gist en Dieu seul. Maintenant venons à considérer simplement et à la vérité quelle est la nature de l'homme.

40 Je suis contraint de répéter encores yci de rechef ce que j'ay touché au commencement de ce traité, asçavoir que celui a trèsbien prouffité en la cognoissance de soy-mesme, lequel par l'intelligence de sa calamité, povreté, nudité et ignominie est abatu et estonné. Car il n'y a nul danger que l'homme s'abaisse trop fort, moyennant qu'il entende qu'il luy faut recouvrer en Dieu ce qui luy défaut en soy-mesme. Au contraire, il ne se peut attribuer un seul grain de bien outre mesure, qu'il ne se ruine de vaine confiance, qu'il ne soit coupable de sacrilège en ce qu'il usurpe la gloire de Dieu. Et de vray toutesfois et quantes

que ceste cupidité nous vient en l'entendement, d'appéter d'avoir quelque chose propre à nous, asçavoir, qui réside en nous plus qu'en Dieu, il nous faut entendre que ceste pensée ne nous est présentée d'autre conseiller que de celui qui a induit nos premiers Pères à vouloir estre semblables à Dieu, sçachans le bien et le mal ¹. Si c'est parole diabolique celle qui exalte l'homme en soy-mesme, il ne nous luy faut donner lieu sinon que nous vueillions prendre conseil de nostre ennemy. C'est bien une chose plaisante de penser avoir tant de vertu en nous, que nous soyons contens de nos personnes : mais il y a trop de sentences en l'Escriture, pour nous destourner de ceste vaine contiance : comme sont celles qui s'ensuivent, Maudit est celui qui se confie en l'homme, et met sa vertu en la chair. Item, Dieu ne prend point de plaisir en la force du cheval, ny aux jambes de l'homme robuste, mais a son affection à ceux qui le craignent et recognoissent sa bonté. Item, C'est luy qui donne force au las, et restaure celui auquel le courage défaut. Il lasse et abat ceux qui sont en fleur d'age, il meine en décadence les forts, et fortifie ceux qui espèrent en luy ². Lesquelles tendent toutes à ce but, que nul ne se repose en la moindre opinion du monde de sa propre vertu, s'il veut avoir Dieu à son aide, lequel résiste aux orgueilleux, et donne grâce aux humbles. Après, que nous réduisons en mémoire toutes ces promesses, J'espandray des eaux sur la terre qui aura soif, et arrouseray de fleuves la terre seiche. Item, Vous tous qui avez soif, venez puiser de l'eau ³ : et les autres semblables. Lesquelles tesmoignent, que nul n'est admis à recevoir les bénédictions de Dieu, sinon celui qui déchet et défaut par le sentiment de sa povreté. Et ne faut aussi oublier les autres : comme est celle qui s'ensuit d'Isaïe, Tu n'auras plus le soleil pour te luire de jour, ne la lune pour luire de nuict : mais ton Dieu te sera en lumière perpétuelle ⁴. Certes te Seigneur n'oste point à ses serviteurs la clarté du soleil

1) Lib. De Prædest. san't.; Item, Ad Romf., lib. IV et alibi; Lib. In Gen.

2) Romil. I. In adventu.

1) Gen. III. 5.

2) Jér. XVII. 5; Ps. CXLVII, 10; Is. XL, 29.

3) Jacq. IV, 6; Is. XLV, 3; LV, 1. 4) Is. LX, 19.

ou de la lune : mais d'autant qu'il veut apparaitre luy seul glorieux en eux, il destourne loin leur fiance des choses qui sont les plus excellentes à nostre opinion.

41 Pourtant ceste sentence de Chrysostome m'a tousjours fort pleu, où il dit que le fondement de nostre philosophie est humilité. Et encores plus celle de saint Augustin, quand il dit, Comme Démosthène orateur Grec estant interrogué quel estoit le premier précepte d'éloquence, respondit que c'estoit de bien prononcer : estant interrogué du second, respondit autant, et autant du troisième : ainsi, dit-il, si tu m'interrogues des préceptes de la religion ehrestienne, je te respondray que le premier, le second et le troisième est humilité¹. Or il n'entend pas humilité, quand l'homme pensant avoir quelque vertu ne s'enorgueillit point pourtant : mais quand il se cognoist tel à la vérité, qu'il n'a nul refuge sinon en s'humiliant devant Dieu comme il le déclare en un autre lieu, Que nul, dit-il, ne se flatte, chacun de soy-mesme est diable : tout le bien qu'il a, il l'a de Dieu. Car qu'est-ce que tu as de toy-mesme, sinon péché? Si tu veux prendre ce qui est tien, pren le péché : car la justice est de Dieu. Item, Qu'est-ce que nous présumons tant de puissance de nostre nature? elle est navrée, elle est abatue, elle est dissipée, elle est destruite, elle a mestier de vraye confession, et non point de fausse défense. Item, Quand chacun cognoist qu'il n'est rien en soy-mesme, et qu'il n'a nulle aide de soy, les armes sont rompues en luy². Or il est nécessaire que toutes les armes d'impiété soient brisées, rompues et brulées, que tu demeures désarmé, n'ayant en toy nulle aide. D'autant que tu es plus débile en toy, Dieu te reçoit tant mieux. Pourtant en un autre lieu, asçavoir sur le Pseaume septantième, il nous défend de nous souvenir de nostre justice, afin que nous cognoissions celle de Dieu, disant, que la grâce de Dieu, n'est pas autrement en son entier, sinon que nous tenions

tout d'icelle, entant que nous sommes de nous-mesmes mauvais. Ne débatons doncques point contre Dieu de nostre droict, comme si nous estions appovris d'autant que nous luy attribuons. Car comme nostre humilité est sa hauteesse, aussi la confession de nostre humilité a tousjours sa miséricorde preste pour remède. Combien que je ne préten point que l'homme quitte de son droict à Dieu, sans estre convaincu, et qu'il destourne sa pensée, pour ne recognoistre sa vertu, si aucune il en avoit, afin de se réduire à humilité : mais je requier seulement que se démettant de toute folle amour de soy-mesme, et de hauteesse et ambition, desquels affections il est par trop aveuglé. il se contemple au miroir de l'Escripture.

42 Comme j'ay desjà dit, ceste sentence commune qu'on a tirée de saint Augustin, me plaist bien : c'est que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme par le péché, et que les supernaturels ont esté du tout abolis. Car par le second membre il faut entendre tant la clairté de foy, que l'intégrité et droiciture appartenante à la vie céleste et à la félicité éternelle. Parquoy l'homme quittant le Royaume de Dieu, a esté privé des dons spirituels dont il estoit garny et remparé pour son salut. De là il s'ensuit qu'il est tellement banny du Royaume de Dieu, que toutes choses concernantes la vie bienheureuse de l'âme sont aussi esteintes en luy, jusques à ce qu'estant régénéré par la grâce du saint Esprit, il les recouvre, asçavoir la foy, l'amour de Dieu, charité envers le prochain, affection de vivre saintement et justement. Or d'autant que toutes ces choses nous sont rendues par Jésus-Christ, elles ne peuvent estre réputées de nostre nature : car elles procèdent d'ailleurs. Pourtant nous concluons qu'elles ont esté abolies en nous. Pareillement aussi l'intégrité de l'entendement, et la droiciture du cœur nous ont esté ostées. Voylà quelle est la corruption des dons naturels. Car combien qu'il nous reste quelque portion d'intelligence et de jugement avec la volonté, toutesfois nous ne dirons pas que l'entendement soit sain et entier, estant si débile et en-

1) Homil. de Perfect. Evang.; ep. LVI, Ad Dioscorid.

2) Homil. in Joan., XLIX; Lib. De nat. et grat., cap. LII; In Psal. XLV.

veloppé en beaucoup de ténèbres. Quant au vouloir, la malice et rébellion en est assez connue. Puis doncques que la raison par laquelle l'homme discerne d'entre le bien et le mal, par laquelle il entend et juge, est un don naturel, elle n'a peu estre du tout esteinte, mais a esté en partie débilitée et en partie corrompue : tellement qu'il n'y apparoist que ruine desfigurée. Et c'est en ce sens que saint Jehan dit, que la clairté luit en ténèbres, mais qu'elle n'est point comprinse des ténèbres¹. Et par ces mots tous les deux sont clairement exprimez : c'est qu'en la nature de l'homme, quelque perverse et abastardie qu'elle soit, il y estincelle encore quelques flammettes, pour démonstrer qu'il est un animal raisonnable, et qu'il diffère d'avec les bestes brutes, en tant qu'il est doué d'intelligence : et toutesfois que ceste clairté est estouffée par telle et si espesse obscurité d'ignorance, qu'elle ne peut sortir en effect. Semblablement la volonté, pource qu'elle est inséparable de la nature de l'homme, n'est point du tout périé : mais elle est tellement captive et comme garrotée sous meschantes convoitises, qu'elle ne peut rien appéter de bon. Ceste définition est plene et suffisante, mais encore a-elle mestier d'estre expliquée plus au long. Parquoy afin que l'ordre de nostre dispute procedé selon la distinction que nous avons mise, en laquelle nous avons divisé l'âme humaine en intelligence et volonté, il nous faut premièrement examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire qu'elle soit tellement aveuglée qu'il ne luy reste aucune cognoissance en chose du monde, cela seroit répugnant non-seulement à la Parole de Dieu, mais aussi à l'expérience commune. Car nous voyons qu'en l'esprit humain il y a quelque désir de s'enquérir de la vérité, à laquelle il ne seroit point tant enclin, sinon qu'il en eust quelque goust premièrement. C'est doncques desjà quelque estincelle de clairté en l'esprit humain, qu'il a une amour naturelle à la vérité, le contemnement de laquelle és bestes brutes monstre qu'elles sont plenes de stupidité, et sans

aucun sentiment de raison : combien que ce désir tel quel devant que se mettre en train défaut, pource qu'il déchoit en vanité. Car l'entendement humain, à cause de sa rudesse, ne peut tenir certaine voye pour chercher la vérité, mais extravague en divers erreurs : et comme un aveugle qui tastonne en ténèbres, se heurte çà et là, jusques à s'esgarer du tout. Ainsi en cherchant la vérité, il monstre combien il est malpropre et idoine à la chercher et trouver. Il y a une autre faute bien grosse, c'est qu'il ne discerne le plus souvent à quoy il se doit appliquer : ainsi il se tormente d'une folle curiosité, à chercher choses superflues et de nulle valeur. Quant est des choses nécessaires, ou il les méprise du tout, ou au lieu de les regarder, il les guigne comme en passant. Certes il n'advient quasi jamais qu'il y applique son estude à bon escient. De laquelle perversité, combien que tous les escrivains payens se complaignent, néanmoins on voit qu'ils s'y sont tous enveloppez. Pourtant Salomon en son Ecclésiaste, après avoir raconté toutes les choses esquelles les hommes se plaisent et pensent estre bien sages, en la fin il les prononce estre vaines et frivoles.

43 Toutesfois quand l'entendement humain s'efforce à quelque estude, il ne labore pas tellement en vain, qu'il ne profite aucunement : principalement, quand il s'adresse à ces choses inférieures. Et mesmes n'est pas tellement stupide, qu'il ne goute quelque petit des choses supérieures, combien qu'il vaque négligemment à les chercher : mais il n'a point pareille faculté aux unes et aux autres. Car quand il se veut eslever par-dessus la vie présente, il est lors principalement vaincu de son imbécillité. Pourtant afin de mieux entendre jusques à quel degré il peut monter en chacune chose, il nous faut user d'une distinction qui sera telle : asçavoir que l'intelligence des choses terriennes est autre que des choses célestes. J'appelle choses terriennes, lesquelles ne touchent point jusques à Dieu et son Royaume, ny à la vraye justice et immortalité de la vie future : mais sont conjointes avec la vie présente, et quasi encloses sous les limites d'icelle. Les choses cé-

¹) Jean 1, 5.

lestes, je les appelle la pure cognoissance de Dieu, la reigle et raison de vraye justice, et les mystères du Royaume céleste. Sous la première espèce sont contenues la doctrine politique, la manière de bien gouverner sa maison, les arts mécaniques, la Philosophie et toutes les disciplines qu'on appelle libérales. A la seconde se doit référer la cognoissance de Dieu et de sa volonté, et la reigle de conformer nostre vie à icelle. Quant au premier genre, il nous faut confesser ce qui s'ensuit : c'est qu'entant que l'homme est de nature compagnable, il est aussi enclin d'une affection naturelle à entretenir et conserver société. Pourtant nous voyons qu'il y a quelques cogitations générales d'une honnesteté et ordre civil, imprimées en l'entendement de tous hommes. De là vient qu'il ne s'en trouve nul qui ne reconnoisse que toutes assemblées d'hommes se doivent reigler par quelques loix, et qui n'ait quelque principe d'icelles loix en son entendement. De là vient le consentement qu'ont eu tousjours tant les peuples que les hommes particuliers, à accepter loix, pource qu'il y en a quelque semence en tous qui procède de nature, sans maistre ou législateur. A cela ne répugnent point les dissensions et combats qui surviennent incontinent : c'est que les uns voudroient toutes loix estre cassées, toute honnesteté renversée, toute justice abolie, pour se gouverner selon leur cupidité : comme pour exemple, les larrons et brigans. Les autres (ce qui advient communément) pensent estre inique ce qu'un législateur ordonne pour bon et juste, et jugent estre bon ce qu'il défend comme mauvais. Car les premiers ne hayssent point les loix, pource qu'ils ignorent qu'elles soyent bonnes et saintes : mais estans ravis et transportez de leur cupidité, comme d'une rage, combattent contre la raison : et ce qu'ils approuvent en leur entendement, ils le hayssent en leur cœur, auquel règne la mauvaistie. Les seconds, au différent qu'ils ont ne répugnent pas tellement ensemble, qu'ils n'ayent tous ceste première appréhension d'équité que nous avons dite. Car puis que leur contrariété gist en cela, quelles loix seroyent les meilleures, c'est

signe qu'ils consentent en quelque somme d'équité. En quoy ainsi se monstre la débilité de l'entendement humain, lequel pensant suivre la droicte voye, cloche et chancelle. Néanmoins cela demeure toujours ferme, qu'il y a en tous hommes quelque semence d'ordre politique : ce qui est un grand argument que nul n'est destitué de la lumière de raison quant au gouvernement de la vie présente.

44 Quant est des arts tant mécaniques que libéraux, entant que nous avons quelque dextérité à les apprendre, en cela il apparoist qu'il y a quelque vertu en cest endroit en l'entendement humain. Car combien qu'un chacun ne soit pas propre et idoine à les apprendre tous, toutesfois c'est un signe suffisant que l'entendement humain n'est pas destitué de vertu en cest endroit, veu qu'il ne s'en trouve quasi pas un lequel n'ait quelque promptitude à y prouffiter. D'avantage, il n'y a pas seulement la vertu et facilité à les apprendre : mais nous voyons que chacun en son art le plus souvent invente quelque chose de nouveau, ou bien augmente et polit ce qu'il a appris des autres. En quoy, combien que Platon se soit abusé, pensant que telle appréhension ne fust qu'une souverainance de ce que l'âme sçavoit devant qu'estre mise dedans le corps, toutesfois la raison nous contraint de confesser qu'il y a quelque principe de ces choses imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples doncques nous monstrent qu'il y a quelque appréhension universelle de raison, imprimée naturellement en tous hommes, et toutesfois cela est tellement universel, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit reconnoistre une grâce spéciale de Dieu : à laquelle reconnoissance luy nous esveille suffisamment, en créant des fols et povres simples, lesquels il représente comme en un miroir quelle excellence auroit l'âme de l'homme si elle n'estoit esclarcie de sa lumière, laquelle est tellement naturelle à tous, que c'est un bénéfice gratuit de sa largesse envers un chacun. L'invention des arts, la manière de les enseigner, l'ordre de doctrine, la cognoissance singulière et excellente d'icelles, pource

que ce sont choses qui adviennent à peu de gens, ne nous sont point pour argumens certains quelle ingéniosité ont les hommes de nature : toutesfois puis qu'elles sont communes aux bons et aux mauvais, nous les pouvons réputer entre les grâces naturelles.

45 Pourtant, quand nous voyons aux escrivains payens ceste admirable lumière de vérité, laquelle apparoist en leurs livres, cela nous doit admonester que la nature de l'homme, combien qu'elle soit descheute de son intégrité, et fort corrompue, ne laisse point toutesfois d'estre ornée de beaucoup de dons de Dieu. Si nous reconnaissons l'Esprit de Dieu comme une fontaine unique de vérité, nous ne contemnerons point la vérité par tout où elle apparoistra, sinon que nous vueillions faire injure à l'Esprit de Dieu : car les dons de l'Esprit ne se peuvent vilipender sans le contemnement et opprobre d'iceluy. Or maintenant pourrions-nous nier que les anciens Jurisconsultes n'ayent eu grande clairté de prudence, en constituant un si bon ordre, et une police si équitable? Disons-nous que les Philosophes ayent esté aveugles, tant en considérant les secrets de nature si diligemment, qu'en les escrivant avec tel artifice? Disons-nous que ceux qui nous ont enseigné l'art de disputer, qui est la manière de parler avec raison, n'ayent eu nul entendement? Disons-nous que ceux qui ont inventé la médecine ont esté insensés? Des autres disciplines, penserions-nous que ce soient folies? Mais au contraire, nous ne pourrions lire les livres qui ont esté escrits de toutes ces matières sans nous esmerveiller. Or nous nous en esmerveillerons, pource que nous serons contraincts d'y reconnoistre la prudence qui y est. Et estimerons nous rien excellent ne louable, que nous ne reconnaissons venir de Dieu? Car autrement ce seroit une trop grande ingratitude en nous, laquelle n'a point esté aux Poëtes payens, qui ont confessé la Philosophie, les loix, la médecine et autres doctrines estre dons de Dieu. Puis doncques qu'ainsi est, que ces personnages, qui n'avoient autre aide que de nature, ont esté si ingénieux en l'intelligence des

choses mondaines et inférieures, tels exemples nous doivent instruire combien nostre Seigneur a laissé de grâces à la nature humaine, après qu'elle a esté despoillée du souverain bien.

46 Si est-ce toutesfois qu'il ne faut point oublier que toutes telles grâces sont dons de l'Esprit de Dieu, lesquels il distribue à qui bon luy semble, pour le bien commun du genre humain. Car s'il a falu que science et artifice ayent esté donnez spécialement par l'Esprit de Dieu à ceux qui construisoyent le Tabernacle au désert⁴, ce n'est point de merveille si nous disons que la cognoissance des choses principales de la vie humaine, nous est communiquée par l'Esprit de Dieu. Si quelqu'un objecte, Qu'est-ce qu'a affaire l'Esprit de Dieu avec les iniques, qui sont du tout estranges de Dieu? Je respon que cest argument n'est pas suffisant. Car ce qui est dit, que l'Esprit habite seulement aux hommes fidèles : cela s'entend de l'Esprit de sanctification, par lequel nous sommes consacrez à Dieu pour estre ses temples. Ce pendant toutesfois Dieu ne laisse point de remplir, mouvoir, vivifier par la vertu de ce mesme Esprit toutes créatures : et cela fait-il selon la propriété d'une chacune, telle qu'il luy a donnée en la création. Or si le Seigneur a voulu que les iniques et infidèles nous servent à entendre la Physique, Dialectique et autres disciplines, il nous faut user d'eux en cela, de peur que nostre négligence ne soit punie, si nous mesprisons les dons de Dieu là où ils nous sont offerts. Toutesfois, afin que nul ne pense l'homme estre fort heureux en ce que nous luy concédons une si grande vertu, de comprendre les choses inférieures et contenues en ce monde corruptible, il nous faut semblablement noter toute ceste faculté qu'il a d'entendre, et l'intelligence qui s'ensuit, estre chose frivole et de nulle importance devant Dieu, quand il n'y a point ferme fondement de vérité. Car ceste sentence que nous avons alléguée de saint Augustin est très-vraye, laquelle le maistre des Sentences et les Scholastiques ont esté

4) Ex. XXXI, 3; XXXIV, 30.

contraints d'approuver : c'est que comme les grâces données à l'homme dès le commencement outre sa nature luy ont esté ostées après qu'il est trébusché en péché : aussi que les grâces naturelles qui luy sont demeurées, ont esté corrompues : non pas qu'elles se puissent contaminer tant qu'elles procedent de Dieu, mais elles ont laissé d'estre pures à l'homme, après qu'il a esté pollué, tellement qu'on ne luy en doit attribuer aucune louange ¹.

47 Le tout revient là, qu'on apperçoit en tout le genre humain, que la raison est propre à nostre nature, pour nous discerner d'avec les bestes brutes : comme icelles diffèrent en leur degré des choses insensibles. Car quant à ce qu'aucuns naissent fols, et les autres stupides, tel défaut ne doit obscurcir la grâce générale de Dieu : plustost nous sommes advertis par tels spectacles qu'il nous faut attribuer ce que nous avons de résidu à une grande libéralité de Dieu : pour ce que s'il ne nous eust espargné, la révolte d'Adam eust aboly tout ce qui nous estoit donné. Quant à ce que les uns sont plus subtils que les autres, ou bien qu'ils ont jugement singulier, et qu'aucuns ont l'esprit plus agile à inventer ou apprendre quelque art, en telle variété Dieu nous donne lustre à sa grâce, afin que nul n'attire à soy comme propre, ce qui est de la pure libéralité de celui dont tout bien procede. Car dont vient cela que l'un est plus excellent que l'autre, sinon afin que la grâce spéciale de Dieu ait sa prééminence en la nature commune, quand il appert qu'en laissant une partie derrière, elle n'est obligée à aucun ? Qui plus est, Dieu inspire des mouvemens singuliers à chacun selon sa vocation, de laquelle chose nous avons plusieurs exemples au livre des Juges : où il est dit que l'Esprit de Dieu a revestu ceux qu'il ordonnoit pour gouverneurs du peuple ². Brief en tous actes d'importance il y a quelque mouvement particulier pour laquelle raison il est dit, que les hommes vaillans desquels Dieu avoit touché le cœur, ont suivy Saül. Et quand le

message luy est apporté que Dieu le veut faire régner, Samuel luy prononce, L'Esprit de Dieu passera sur toy, et tu deviendras antré homme ¹. Cela s'estend à tout le cours de son gouvernement : comme il est puis après récité de David, que l'Esprit de Dieu est passé sur luy dès le jour de son onction, pour continuer en après ². Le semblable est encores exprimé puis après des incitations ou conduites spéciales : mesmes en Homère il est dit que les hommes ont raison et prudence, non-seulement selon que Jupiter en a distribué à un chacun, mais selon qu'il le conduit de jour à jour ³. Et de fait, l'expérience monstre, quand ceux qui sont les plus habiles et rusez se trouvent tous les coups esbahis, que les entendemens humains sont en la main de Dieu, pour les adresser à chacune minute. A quoy respond ce que nous avons desjà allégué, qu'il oste le sens aux prudens, pour les faire errer à l'esgarée ⁴. Au reste, si ne laissons-nous pas de veoir en ceste diversité quelques marques de résidu de l'image de Dieu, pour distinguer en général le genre humain d'avec toutes autres créatures.

48 Maintenant il reste d'exposer que c'est que peut veoir la raison humaine, en cherchant le royaume de Dieu, et quelle capacité elle a de comprendre la sagesse spirituelle, laquelle gist en trois choses : asçavoir, de cognoistre Dieu, sa volonté paternelle envers nous, et sa faveur, en laquelle gist nostre salut, et comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy. Quant aux deux premières, et principalement à la seconde, ceux qui ont le plus subtil entendement entre les hommes y sont plus aveuglez que les aveugles mesmes. Je ne nie pas que parcy par-là on ne voye aux livres des Philosophes, des sentences dites de Dieu, bien couchées : mais en icelles il y apparoist tousjours telle inconstance, qu'on voit bien qu'ils en ont eu seulement des imaginations confuses. Il est bien vray que Dieu leur a donné quelque petite saveur de sa Divinité, à ce qu'ils ne prétendissent ignorance pour excuser leur

4) Sent., lib. II, dist. 23.

2) Juges VI, 34.

1) 1 Sam. X, 6.

3) Odys., VI.

2) 1 Sam. XVI, 13.

4) Ps. CVII, 40.

impiété : et les a poussez aucunement à dire des sentences, par lesquelles ils puissent estre convaincus : mais ils ont tellement veu ce qu'ils en voyent, que cela ne les a peu adresser à la vérité : tant s'en faut qu'ils y soyent parvenus. Nous pourrons expliquer cela par similitudes. En temps de tonnerre, si un homme est au milieu d'un champ en la nuit, par le moyen de l'esclair il verra bien loing à l'entour de soy, mais ce sera pour une minute de temps : ainsi cela ne luy servira de rien pour le conduire au droict chemin : car ceste clairté est si tost esvanouye, que devant qu'avoir peu jeter l'œil sur la voye, il est derechef opprimé de ténèbres, tant s'en faut qu'il soit conduit. D'avantage, ces petites gouttes de vérité que nous voyons esparses aux livres des Philosophes, par combien d'horribles mensonges sont-elles obscurcies ? Mais, comme j'ay dit au second article, leur ignorance est qu'ils n'ont jamais le moins du monde gusté aucune certitude de la bonne volonté de Dieu, sans laquelle l'entendement humain est rempli de merveilleuse confusion. Parquoy la raison humaine ne peut jamais approcher, ne tendre, ne dresser son but à ceste vérité, d'entendre qui est le vray Dieu, et quel il veut estre envers nous.

19 Mais pource qu'estans enyvrez de fausse présomption, nous ne pouvons croire sinon avec grande difficulté, que nostre raison soit tant aveugle et stupide à entendre les choses de Dieu, il sera meilleur, comme il me semble, de le prouver tant par tesmoignage de l'Ecriture, que par argumens. Ce que j'ay dit nous est bien monstré par saint Jehan, quand il dit que dès le commencement la vie a esté en Dieu, et qu'icelle vie estoit la lumière des hommes : que ceste lumière luit en ténèbres, et n'est point receue des ténèbres ¹. Car par ces mots il enseigne bien que l'âme de l'homme est aucunement esclarcie de la lumière de Dieu, tellement qu'elle n'est jamais destituée de quelque flambe, ou pour le moins de quelque estincelle : mais semblablement il note que par ceste illumination elle ne

peut comprendre Dieu. Pourquoi cela ? pource que tout son engin, quant à la cognoissance de Dieu, est pure obscurité. Car quand le saint Esprit appelle les hommes Ténèbres, il les despoille de toute faculté d'intelligence spirituelle. Pourtant il affirme que les fidèles qui reçoivent Christ ne sont point naiz de sang, ne de volonté de chair, ne de volonté d'homme, mais de Dieu seulement ². Comme s'il disoit, que la chair n'est point capable d'une si haute sagesse, que de comprendre Dieu et ce qui est de Dieu, sinon qu'elle soit illuminée par le saint Esprit. Comme Jésus-Christ testifioit à saint Pierre, que c'estoit une révélation spéciale de Dieu son Père, qu'il l'avoit peu cognoistre ³.

20 Si nous avions pour résolu ce qui nous doit estre sans doute, c'est que tout ce que nostre Seigneur confère à ses esleus par l'Esprit de régénération, défaut à nostre nature, nous n'aurions nulle matière d'hésiter et douter en cest endroit. Car le peuple fidèle parle en ceste manière par la bouche du Prophète, Devers toy, Seigneur, est la fontaine de vie : et en ta lumière nous verrons clair ⁴. Et saint Paul tesmoigne que nul ne peut bien parler de Christ, sinon par le saint Esprit ⁵. Item, Jean-Baptiste voyant la rudesse de ses disciples, s'escrie que nul ne peut rien comprendre, sinon qu'il luy soit donné du ciel ⁶. Or par ce mot de Don, qu'il entende une révélation spéciale, et non point une intelligence commune de nature, il appert bien en ce qu'il se complaind qu'il n'a rien proufité entre ses disciples par tant de prédications qu'il leur avoit faites de Christ : Je voy bien dit-il, que mes paroles, n'ont nulle vertu à instruire les hommes des choses divines, sinon que Dieu les instruisse par son Esprit. Pareillement Moysse reprochant au peuple son oubliance, note quant et quant qu'il ne peut rien entendre au mystère de Dieu, sinon que la grâce luy soit donnée. Tes yeux, dit-il, ont veu des signes et miracles très-grans, et le Seigneur ne t'a point donné entendement pour comprendre n'aureilles pour ouyr,

1) Jean I, 4.

1) Jean I, 13.

2) Matth. XVI, 17.

3) Ps. XXXVI, 9.

4) 1 Cor. XII, 3.

5) Jean III, 27.

ny yeux pour veoir ¹. Qu'est-ce qu'il exprimerait d'avantage, s'il les appelloit busches à considérer les œuvres de Dieu? Pour ceste raison le Seigneur par son Prophète promet aux Israélites pour une grâce singulière, qu'il leur donnera entendement par lequel ils le cognoistront ²: signifiant que l'entendement de l'homme ne peut avoir d'avantage de prudence spirituelle, sinon entant qu'il est illuminé de luy. Cela mesmes nous est clairement confirmé par la bouche de Jésus-Christ, quand il dit que nul ne peut venir à luy, sinon qu'il luy soit donné du Père ³. N'est-il pas l'image vive du Père, en laquelle nous est représentée la clarté de la gloire d'iceluy ⁴? Il ne pouvoit doncques mieux démonstrer quelle est nostre capacité à cognoistre Dieu, qu'en disant que nous n'avons point d'yeux à contempler son image, quand elle nous est montrée si évidemment. N'est-il pas aussi luy-mesme descendu en terre pour manifester aux hommes la volonté de son père ⁵? N'a-il pas fidèlement exécuté sa charge? Nous ne pouvons pas dire du contraire. Mais sa prédication ne pouvoit de rien profiter, sinon entant que le saint Esprit luy donnoit intérieurement ouverture au cœur des hommes. Nul doncques ne vient à luy, qu'il n'ait esté enseigné du Père. Or le moyen de ceste instruction est, quand le saint Esprit par une vertu singulière et merveilleuse, donne oreilles pour ouyr et esprit pour entendre. Pour confermer cela, nostre Seigneur Jésus allègue une sentence d'Isaïe, là où Dieu après avoir promis de restaurer son Eglise, dit que les fidèles qu'il assemblera en icelle seront disciples de Dieu ⁶? S'il est là parlé d'une grâce spéciale que Dieu fait à ses esleus, il est à conclurre que ceste instruction qu'il promet donner, est autre que celle qu'il donne indifféremment aux bons et aux mauvais. Il faut doncques entendre que nul n'a entrée au Royaume de Dieu, sinon que son entendement soit renouvelé par l'illumination du saint Esprit. Mais saint Paul parle encores plus clairement que tous les autres : lequel dédui-

sant ceste matière, après avoir prononcé que la sagesse de l'homme est plene de folie et vanité, fait une telle conclusion, que l'homme sensuel ne peut comprendre les choses qui sont de l'Esprit : que ce luy est folie, et qu'il n'y peut rien mordre ¹. Qui est-ce qu'il appelle Homme sensuel? asçavoir celuy qui se fonde sur la lumière de nature. Voylà doncques comment l'homme naturellement ne peut rien cognoistre des choses spirituelles. Si on demande la raison, ce n'est pas seulement pource qu'il n'en tient conte, mais que quand il s'efforcera le plus fort du monde, encores n'y peut-il nullement atteindre : pource qu'il les faut discerner spirituellement, dit saint Paul. En quoy il signifie qu'estans cachées à l'intelligence humaine, elles sont esclarcies par la révélation de l'Esprit : tellement que toute la sagesse de Dieu n'est que folie à l'homme, jusques à ce qu'il soit illuminé par grâce. Or saint Paul au paravant avoit eslevé par-dessus la veue, l'ouye et la capacité de nostre entendement, la cognoissance des choses que Dieu a préparées à ses serviteurs : et mesmes avoit testifié que la sapience humaine est comme un voile qui nous empesche de bien contempler Dieu. Que voulons-nous plus? L'Apostre prononce que la sagesse de ce monde doit estre faite folie ² : comme à la vérité Dieu l'a voulu faire : et nous luy attribuerons une grande subtilité, par laquelle elle puisse pénétrer à Dieu et à tous les secrets de son royaume! Que ceste rage soit loin de nous.

²¹ Pourtant ce qu'il desnie yci à l'homme, il l'attribue à Dieu en un autre passage, priant à Dieu qu'il donne aux Ephésiens Esprit de sagesse et de révélation ³. Desjà par ces mots il signifie que toute sagesse et révélation est don de Dieu. Que s'ensuit-il puis après? Qu'il donne des yeux illuminez à leurs entendemens. Certes s'ils ont mestier de nouvelle illumination, ils sont aveugles d'eux-mesmes. Il adjouste conséquemment, qu'il prie cela, afin qu'ils sçachent quelle est l'espérance de leur vocation. Par cela il démontre

1) Deut. XXIX, 2.

2) Jér. XXIV, 7.

3) Jean VI, 44.

4) Hébr. I, 3.

5) Jean I, 18.

6) Is. LIV, 7.

1) 1 Cor. II, 14.

2) 1 Cor. I, 20.

3) Ephés. I, 15-17.

que l'entendement humain n'est point capable d'une telle intelligence. Et ne faut point qu'un Pélagien babille yci, en disant que Dieu subvient à une telle stupidité ou rudesse, quand il guide l'entendement de l'homme par sa Parole, là où il ne pouvoit parvenir sans adresse. Car David avoit la Loy, en laquelle estoit compris tout ce qu'on peut désirer de sagesse : toutesfois n'estant point content de cela, il prioit Dieu qu'il luy ouvrît les yeux, afin qu'il considérast les secrets de sa Loy¹. En quoy il signifie, que quand la Parole de Dieu luit sur les hommes, elle est comme le soleil esclairant la terre : mais que tout cela ne nous proufite de guères, jusques à ce que Dieu nous ait donné, ou bien ouvert les yeux pour veoir. Et pour ceste cause il est appelé Père des lumières² : d'autant que par tout où il ne reluit point par son Esprit, il n'y a que ténèbres. Qu'ainsi soit, voylà les Apostres qui avoyent esté deument et suffisamment instruits du meilleur Maître qui soit, toutesfois il leur promet de leur envoyer l'Esprit de vérité, pour les instruire en la doctrine qu'ils avoyent au paravant ouye³. Si en demandant quelque chose à Dieu, nous confessons qu'elle nous défaut : et si luy en nous promettant quelque bien, dénote que nous en sommes vuides et desnuez, il nous faut confesser sans difficulté que nous avons autant de faculté à entendre les mystères de Dieu, qu'il nous en donne en nous illuminant par sa grâce. Celuy qui présume d'avoir plus d'intelligence, est d'autant plus aveugle, qu'il ne recognoist pas son aveuglement.

22 Or il reste à parler du troisième membre, asçavoir de cognoistre la reigle de bien ordonner nostre vie : c'est-à-dire, de cognoistre la vraye justice des œuvres. En quoy il semble advis que l'entendement humain ait quelque subtilité d'avantage, qu'ès choses dessus récitées. Car l'Apostre tesmoigne, que les gens lesquels n'ont point de loy, sont loy à eux-mêmes, et montrent les œuvres de la Loy estre escrites en leur cœur, en ce que leur conscience leur rend tesmoi-

gnage, et que leurs cogitations les accusent ou défendent devant le jugement de Dieu en ce qu'ils font¹. Or si les Gentils naturellement ont la justice de Dieu imprimée en leur esprit, nous ne les dirons pas du tout aveuglez, quant est de sçavoir comment il faut vivre. Et de fait c'est une chose vulgaire, que l'homme est suffisamment instruit à la droicte reigle de bien vivre par ceste loy naturelle dont parle l'Apostre. Toutesfois il nous faut considérer à quelle fin ceste cognoissance de loy a esté donnée aux hommes : et lors il apparoiſtra jusques où elle nous peut conduire pour tendre au but de raison et vérité. Cela nous peut estre notoire des paroles de saint Paul, si nous considérons la procédure du passage. Il avoit dit un peu devant, que ceux qui ont péché sous la Loy, seront jugez par la Loy : et que ceux qui ont péché sans la Loy, périront sans la Loy. Pource que ce dernier point sembloit advis desraisonnable, asçavoir que les povres peuples ignorans, sans avoir aucune lumière de vérité, périssent : incontinent il ad-jouste que leur conscience leur peut servir de loy, pourtant qu'elle suffit pour les justement condamner. La fin doncques de la loy naturelle est de rendre l'homme inexcusable : pourtant nous la pourrons ainsi définir proprement, Que c'est un sentiment de la conscience, par lequel elle discerne entre le bien et le mal suffisamment, pour oster à l'homme couverture d'ignorance, entant qu'il est rédargué par son tesmoignage mesme. Il y a une telle inclination en l'homme de se flatter, qu'il appète tousjours volontiers, tant qu'il luy est possible de destourner son entendement de la cognoissance de son péché. Ce qui a meu Platon (comme il me semble) à dire que nous ne péchons sinon par ignorance². Cela eust esté bien dit à luy, si l'hypocrisie de l'homme pouvoit faire en couvrant ses vices, que la conscience ce pendant ne fust point poursuivie du jugement de Dieu : mais puis qu'ainsi est que le pécheur déclinant de la discrétion du bien et du mal qu'il a en son cœur, y est à chacune

1) Ps. CXIX, 18.
2) Jean XIV, 26.

3) Jacq. I, 17.

1) Rom. II, 14.

2) In Protagora.

fois retiré par force, et ne peut tellement fermer les yeux, qu'il ne soit contraint, vueille-il ou non, de les ouvrir aucunes-fois, c'est une chose fausse de dire qu'on pêche par ignorance.

23 Thémistius doncques, qui est un autre philosophe, dit plus vray, enseignant que l'entendement de l'homme ne s'abuse guères souvent en considération générale, mais qu'il se trompe en considérant particulièrement ce qui concerne sa personne¹. Exemples : Qu'on demande en général si homicide est mauvais, il n'y aura nul qui ne dise qu'ouy : néanmoins celui qui machine la mort à son ennemy, en délibère comme d'une bonne chose. Pareillement un adultère condamnera paillardise en général : ce pendant il se flattera en sa paillardise. Voylà doncques en quoy gist l'ignorance, c'est quand l'homme après avoir assis un bon jugement universel, enveloppant puis sa personne avec la chose, oublie la règle qu'il suivoit au paravant, pendant qu'il n'avoit esgard à soy-mesme. De laquelle matière saint Augustin traite fort bien en l'exposition du premier verset du Pseaume cinquante-septième. Combien que le dire de Thémistius ne soit point universel : car aucunesfois la turpitude du maléfice presse de si près la conscience du pécheur, qu'il ne tombe point par ce qu'il se déçoive sous fausse imagination de bien, mais sciemment et volontairement il s'adonne au mal. De ceste affection procèdent les sentences que nous voyons és livres des Payens, Je voy le meilleur, et l'approuve : mais je ne laisse pas de suivre le pire : et autres semblables². Pour oster tout scrupule de ceste question, il y a une bonne distinction en Aristote entre incontinence et intempérance : Là où incontinence règne, dit-il, l'intelligence particulière de bien et de mal est ostée à l'homme par sa concupiscence désordonnée, entant qu'il ne recognoist point en son péché le mal qu'il condamne généralement en tous autres : mais après que sa cupidité ne l'aveugle plus, la pénitence vient au lieu, qui luy fait cognoistre³. Intempérance est une maladie plus dan-

gereuse : c'est quand l'homme voyant qu'il fait mal, ne désiste pas pourtant, mais poursuit toujours obstinément son mauvais vouloir.

24 Or quand nous oyons qu'il y a un jugement universel en l'homme à discerner le bien et le mal, il ne nous faut estimer qu'il soit du tout sain et entier. Car si l'entendement des hommes a la discrétion de bien et de mal, seulement à ce qu'ils ne puissent prétendre excuse d'ignorance, il n'est jà nécessité que la vérité leur soit notoire en chacun point : mais il suffit qu'ils la cognoissent jusques-là, de ne pouvoir tergiverser sans estre convaincus du tesmoignage de leur conscience, et que desjà ils commencent à estre espovantez du throne de Dieu. Et de faict, si nous voulons examiner quelle intelligence de justice nous avons selon la Loy de Dieu, laquelle est un patron de parfaite justice, nous trouverons en combien de façons elle est aveugle. Certes elle ne cognoist nullement ce qui est le principal en la première table, comme de mettre nostre fiance en Dieu, et luy donner la louange de vertu et justice : d'invoquer son Nom et observer son Repos. Quel entendement humain par son sens naturel a jamais, je ne dy pas cognu, mais imaginé ou flairé que le vray honneur et service de Dieu gist en ces choses? Car quand les iniques veulent honorer Dieu, combien qu'on les retire cent mille fois de leurs folles fantasies, toutes-fois ils y retombent toujours. Ils diront bien que les sacrifices ne plaisent point à Dieu, sinon que la pureté de cœur y soit conjointe : et en cela ils tesmoignent qu'ils conçoivent je ne say quoy du service spirituel de Dieu, lequel néanmoins ils falsifient tantost après par leurs illusions. Pourrons-nous louer un entendement, lequel ne peut de soy-mesme comprendre n'escouter bonnes admonitions? Or l'entendement humain a esté tel en cest endroit. Nous apercevons doncques qu'il est du tout stupide. Quant est des préceptes de la seconde Table, il y a quelque petit plus d'intelligence, d'autant qu'ils approchent plus à la vie humaine et civile : combien qu'il défaut mesmes aucunesfois en ceste partie. Il semble advis

1) *Paraphr. in III De anima*, cap. XLVI.

2) *Medea*, apud Ovid. 3) *Eth.*, lib. VII, cap. III.

aux plus excellens esprits estre une chose absurde de tolérer une supériorité trop dure, quand on la peut repousser en quelque manière que ce soit. Et n'y peut avoir autre jugement en la raison humaine, sinon que c'est à faire à un cœur failly et abatu, de porter patiemment une telle supériorité : et que de la repousser c'est fait honnestement et virilement : mesmes entre les Philosophes la vengeance n'est pas tenue pour vice. Au contraire, le Seigneur condamnant ceste trop grande magnanimité de cœur, commande aux siens la patience que les hommes condamnent et vitupèrent. D'avantage, nostre entendement est aussi si aveuglé en ce point de la Loy de Dieu, qu'il ne peut cognoistre le mal de sa concupiscence. Car l'homme sensuel ne peut estre mené à cela, de recognoistre sa maladie intérieure : et la clarté de sa nature est suffoquée devant qu'il puisse approcher de l'entrée de son abysme. Car quand les Philosophes parlent des mouvemens immodérés de nostre cœur, ils entendent de ceux qui apparoissent par signes visibles. Quant est des mauvais desirs qui incitent le cœur plus secrettement, ils les réputent pour néant.

25 Pourtant, comme Platon a yci-dessus esté à bon droict reprins en ce qu'il impute tous péchez à ignorance, ainsi il nous faut rejeter l'opinion de ceux qui pensent qu'en tous péchez il y ait une malice délibérée. Car nous expérimentons plus qu'il ne seroit mestier combien nous faillons souvent avec nostre bonne intention. Car nostre raison et intelligence est enveloppée en tant de manières de folles resveries pour nous abuser, et est sujette à tant d'erreurs, et s'achoppe à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité, qu'elle est bien loing de nous guider certainement. Certes saint Paul monstre combien elle est infirme pour nous conduire en toute nostre vie, quand il dit que de nous-mesmes nous ne sommes pas idoines de penser quelque chose comme de nous¹. Il ne parle point de la volonté ou affection, mais il nous oste aussi toute bonne pensée, c'est qu'il

ne nous peut pas venir en l'entendement que c'est qui est bon de faire. Comment doncques, dira quelqu'un, toute nostre industrie, sagesse, cognoissance et sollicitude est-elle tellement dépravée, que nous ne puissions rien penser ne méditer de bon devant Dieu? Je confesse que cela nous semble bien dur, entant qu'il nous fasche grandement qu'on nous despouille de prudence et sagesse, laquelle nous pensons estre nostre principal ornement et le plus précieux : mais il nous semble advis trèséquitable au saint Esprit, lequel cognoist toutes les cogitations du monde estre vaines, et prononce clairement tout ce que peut forger le cœur humain estre du tout mauvais¹. Si tout ce que conçoit, agite, délibère et machine nostre entendement est tousjours mauvais, comment viendrait-il en pensée de délibérer chose qui plaise à Dieu, auquel il n'y a rien d'agréable que justice et sainteté? Ainsi on peut veoir que la raison de nostre entendement de quelque costé qu'elle se tourne, est purement sujette à vanité. Ce que recognoissoit David en soy-mesme, quand il demandoit qu'entendement luy fust donné de Dieu, pour apprendre droictement ses préceptes². Car celuy qui désire nouvel entendement, signifie que le sien n'est pas suffisant. Et n'est pas seulement une fois qu'il parle ainsi, mais il réitère quasi dix fois ceste prière en un mesme Pseaume. Par laquelle répétition il dénote combien il est pressé de grande nécessité à requérir cela de Dieu. Et ce que David prie pour soy, saint Paul le demande communément pour les Eglises : Nous ne cessons, dit-il, de requérir à Dieu qu'il nous remplisse de sa cognoissance en toute prudence et intelligence spirituelle, afin que vous cheminiez comme il appartient³. Or toutesfois et quantes qu'il monstre que cela est un bénéfice de Dieu, c'est autant que s'il protestoit qu'il ne gist pas en la faculté humaine. Saint Augustin a tellement cognu ce défaut de nostre raison à entendre les choses qui sont de Dieu, qu'il confesse la grâce du saint Esprit pour nous illuminer n'estre pas moins

1) 2 Cor. III, 5.

1) Ps. XCIV, 11; Gen. VI, 3; VIII, 21.

2) Ps. CXIX, 34.

3) Phil. I, 4; Col. I, 9.

nécessaire à nostre entendement, qu'est la clarté du soleil à nos yeux¹. Mesmes ne se contentant point de cela, il adjouste que nous ouvrons bien nos yeux corporels pour recevoir la lumière, mais que les yeux de nostre entendement demeurent fermés, sinon que nostre Seigneur les ouvre. Outreplus, l'Escriture n'enseigne pas seulement que nos esprits soyent illuminez pour un jour, à ce que puis après ils voyent d'eux-mesmes. Car ce que j'ay n'aguères allégué de saint Paul, appartient au train continuel des fidèles, et à l'accroissement de leur foy. Ce que David exprime clairement par ces mots, Je t'ay cherché de tout mon cœur, ne me laisse point esgarer de tes commandemens². Car comme ainsi soit qu'il fust régénéré, et qu'il eust prouité par-dessus les autres en la crainte de Dieu, si confesse-il qu'il a besoin d'adresse nouvelle à chacune minute, à ce qu'il ne décline point de la science qui luy a esté donnée. En un autre lieu il prie que le droict esprit qu'il avoit perdu par sa coulpe luy soit renouvelé³ : pource que c'est le propre de Dieu de nous rendre ce qu'il nous oste pour un temps, comme de le nous donner au commencement.

26 Il nous faut maintenant examiner la volonté, en laquelle gist la liberté, si aucune y en a en l'homme : car nous avons veu que l'élection appartient à icelle plus qu'à l'entendement. Pour le premier, afin qu'il ne semble que ce qui a esté dit des Philosophes et reçu communément, serve pour approuver quelque droicture estre en la volonté humaine, c'est que toutes choses appètent naturellement le bien : il nous faut noter que la vertu du francarbitre ne doit pas estre considérée en un tel appétit, qui procède plustost d'inclination de nature, que de certaine délibération. Car les théologiens scholastiques mesmes confessent qu'il n'y a nulle action du franc arbitre, sinon là où la raison regarde d'une part et d'autre. Par laquelle sentence ils entendent l'objet de l'appétit devoir estre tel, qu'il soit soumis à chois, et la délibération devoir précéder pour donner lieu à eslire. Et de

faict, si nous réputons quel est ce désir naturel de bien en l'homme, nous trouverons qu'il luy est commun avec les bestes brutes. Car elles désirent toutes leur proufit, et quand il y a quelque apparence de bien qui touche leur sens, elles le suivent. Or l'homme en cest appétit naturel ne discerne point par raison, selon l'excellence de sa nature immortelle, ce qu'il doit chercher, et ne le considère pas en vraye prudence : mais sans raison et sans conseil il suit le mouvement de sa nature comme une beste. Cela n'appartient doncques de rien au franc arbitre, asçavoir si l'homme est incité d'un sentiment naturel à appéter le bien : mais il faudroit qu'il le discernast par droicte raison : l'ayant cognu, qu'il l'esleust : et l'ayant esleu qu'il le poursuivist. Et afin d'oster toute difficulté, il nous faut noter qu'il y a deux points où on s'abuse en cest endroit. Car en ce dire commun, le nom d'Appétit n'est pas prins pour le propre mouvement de la volonté, mais pour une inclination naturelle. Secondement, le nom de Bien n'est pas prins pour justice et vertu, mais c'est que toutes créatures appètent d'estre à leur aise selon que leur nature porte. Et encorcs que l'homme appétast tant et plus d'obtenir ce qui luy est bon : il ne le suit point, et ne s'applique point à le chercher. Car combien qu'il n'y ait nul qui ne désire la félicité éternelle, toutesfois nul n'y aspire, jusques à ce qu'il y soit poussé par le saint Esprit. Puis doncques qu'ainsi est que ce désir naturel n'a nulle importance pour prouver qu'il y ait liberté en l'homme, non plus que l'inclination qu'ont toutes créatures insensibles de tendre à la perfection de leur nature, ne sert de rien pour monstrier qu'il y ait quelque liberté : il nous faut maintenant considérer aux autres choses si la volonté de l'homme est tellement du tout corrompue et viciée, qu'elle ne puisse engendrer que mal : ou bien, s'il y en a quelque portion entière, dont procèdent quelques bons désirs.

27 Ceux qui attribuent à la première grâce de Dieu, que nous puissions vouloir avec efficace, semblent advis signifier par leurs paroles qu'il y a quelque faculté

1) De peccat. merit. et remis., lib. II, cap. V.

2) Ps. CXIX, 10.

3) Ps. LI, 12.

en l'âme pour aspirer volontairement au bien : mais qu'elle est si imbécille qu'elle ne peut venir jusques à une ferme affection, ou esmouvoir l'homme à s'efforcer. Et n'y a point de doute que les Scholastiques n'ayent communément suivy ceste opinion, comme elle leur estoit baillée d'Origène et aucuns des anciens, veu que quand ils considèrent l'homme en sa pure nature, ils le descrivent selon les paroles de saint Paul : Je ne fay pas le bien que je veux, mais je fay le mal que je ne veux point : J'ay bien le vouloir, mais le parfaire me défaut¹. Or en ceste manière ils pervertissent toute la dispute laquelle saint Paul poursuit en ce passage-là. Car il traite de la luitte chrestienne, laquelle il touche plus brièvement aux Galatiens : c'est que les fidèles sentent perpétuellement en eux un combat de l'esprit et de la chair². Or ils n'ont point l'esprit de nature, mais par la régénération. Qu'il parle de ceux qui sont régénerez, il appert de ce qu'ayant dit qu'il n'habitoit aucun bien en soy, il adjouste pour exposition, qu'il entend cela de sa chair : et pourtant il nie que ce soit luy qui face mal, mais que c'est le péché habitant en luy. Qu'est-ce que signifie cela. En moy, c'est-à-dire en ma chair ? Certes c'est autant comme s'il disoit, Il n'habite nul bien en moy de moy-mesme, veu qu'on ne scauroit rien trouver de bon en ma chair³. De là s'ensuit ceste manière d'excuse, Ce ne suis-je pas qui fay le mal, mais le péché habitant en moy : laquelle compète seulement aux fidèles, qui s'efforcent au bien quant à la principale partie de leur âme. D'avantage, la conclusion qui s'ensuit démontre cela tout clairement. Je me délecte, dit-il en la Loy de Dieu, selon l'homme intérieur, mais je voy une autre loy en mes membres répu gnante à la loy de mon entendement. Qui est-ce qui auroit un tel combat en soy, sinon celuy qui estant régénéré de l'Esprit de Dieu, porte tousjours des reliques de sa chair ? Pourtant saint Augustin ayant prins quelquesfois ce passage, de la nature de l'homme, a depuis rétracté

son exposition comme fausse et mal convenante¹. Et de fait, si nous concédons cela, que l'homme ait le moindre mouvement du monde à bien, sans la grâce de Dieu, que répondrons-nous à l'Apostre, lequel nie que nous soyons idoines seulement à penser quelque chose de bien² ? Que répondrons-nous au Seigneur, lequel dénonce par Moÿse, que tout ce que forge le cœur humain est entièrement pervers³ ? Puis donques qu'ils se sont abusez par mauvaise intelligence d'un passage, il ne nous faut jà arrêter à leur fantasie. Plustost il nous faut recevoir ce que dit Christ, c'est que quiconque fait péché, est serf de péché⁴. Or nous sommes tous pécheurs de nature, il s'ensuit donques que nous sommes sous le joug de péché. Or si tout l'homme est détenu en la servitude de péché, il est nécessaire que la volonté, laquelle est la principale partie d'iceluy, soit estreinte et enserrée de très fermes liens. Aussi le dire de saint Paul, c'est que Dieu fait en nous le vouloir⁵, ne consisteroit pas, s'il y avoit quelque volonté qui précédat la grâce du saint Esprit : et ainsi que tout ce qu'aucuns ont babillé de nous préparer au bien, soit mis bas. Car combien que les fidèles demandent quelquesfois à Dieu que leurs cœurs soyent disposez pour obéir à sa Loy (comme David en plusieurs passages) toutesfois il est à noter que ce désir mesme de prier est de Dieu. Ce qu'on peut recueillir des mots de David : car en désirant que Dieu luy crée un cœur nouveau⁶, il ne s'attribue pas le commencement de telle création. Parquoy recevons plustost le dire de saint Augustin, Dieu t'a prévenu en toutes choses, préviens quelquesfois son ire⁷. Et comment ? Confesse que tu as toutes ces choses de luy, que de luy est venu tout ce que tu as de bien, et que ton mal est de toy. Puis il conclud en un mot, Nous n'avons rien nostre que le péché.

1) *Ad Bonif.*, lib. I, cap. X, et in *Retract.*

2) 2 Cor. III, 5.

3) Gen. VIII, 21.

4) Jean VIII, 34.

5) Phil. II, 13.

6) Ps. LI, 12.

7) *De verbis Apostol.*, sermone X.

1) Rom. VII, 15, 19.

2) Gal. V, 17.

3) Rom. VII, 20.

CHAPITRE III.

Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne mérite condamnation.

4 Mais l'homme ne peut estre mieux cognu selon l'une et l'autre partie de l'âme, que quand nous luy aurons donné les tiltres dont il est orné en l'Escriture. Si tout l'homme nous est décrit en ces paroles du Seigneur, quand il dit que ce qui est nay de chair est chair¹, comme il est facile de le prouver : il appert que c'est une fort misérable créature. Car toute affection de chair, tesmoin l'Apostre, est mort : veu que c'est inimitié à l'encontre de Dieu, entant qu'elle n'est point sujette, et ne se peut assujétir à la loy de Dieu². Si la chair est tant perverse, que de toute son affection elle exerce inimitié à l'encontre de Dieu, si elle ne peut avoir consentement avec la justice divine : en somme, si elle ne peut produire que matière de mort : maintenant présupposé qu'il n'y a en la nature de l'homme que chair, comment en pourrons-nous tirer quelque goutte de bien? Mais ce vocable, dira quelqu'un, se réfère seulement à l'homme sensuel, et non pas à la partie supérieure de l'âme. Je respon, que cela se peut aisément réfuter par les paroles de Christ et de l'Apostre. L'argument du Seigneur est, qu'il faut que l'homme renaisse, pource qu'il est chair³. Il ne vent point qu'il renaisse selon le corps. Or l'âme ne sera pas dite renaistre, estant corrigée en quelque portion, ains si elle est du tout renouvelée. Ce qui est confirmé par la comparaison qui est faite, tant là comme en saint Paul. Car l'esprit est tellement comparé à la chair, qu'il n'y a rien laissé de moyen : pourtant tout ce qui n'est point spirituel en l'homme, selon ceste raison, est charnel. Or nous n'avons point une seule goutte de cest esprit, sinon par régénération. Tout ce doncques que nous avons de na-

ture, est chair. Mais encores quand cela seroit autrement en doute, saint Paul nous en baille la résolution, quand après avoir décrit le vieil homme, lequel il avoit dit estre corrompu par concupiscences errantes, il commande que nous soyons renouvelés en l'esprit de nostre âme¹. Chacun voit bien qu'il ne met pas les meschantes concupiscences en la partie sensitive seulement, mais en l'entendement mesmes : et que pour ceste cause il commande qu'il soit renouvelé. Et de fait, il avoit un petit au paravant mis une telle description de la nature humaine, qu'il falloit conclurre, selon icelle, que nous sommes corrompus et pervers en toutes nos parties. Car ce qu'il dit, que les gens cheminent en la vanité de leur sens, et sont aveugles quant à leur intelligence, et aliénez de la vie de Dieu pour leur ignorance et l'aveuglement de leur cœur, il n'y a nulle doute que cela ne compète à tous ceux que Dieu n'a point encores réformés à la droicteure tant de sa sagesse que de sa justice². Ce qui est encores démontré par la comparaison qu'il adjouste tantost après, quand il admoneste les fidèles, qu'ils n'ont pas ainsi appris Christ. Car de ces mots nous pouvons conclurre, que la grâce de Jésus-Christ est le remède unique pour nous délivrer de cest aveuglement, et des maux qui s'en ensivent. Et c'est ce qu'Isaïe avoit prophétisé du règne de Christ, disant que ce pendant que les ténèbres couvriroyent la terre, et y auroit obscurité sur les peuples, le Seigneur seroit en clarté perpétuelle à son Eglise³. Quand il tesmoigne que la clarté du Seigneur seulement luira en l'Eglise, hors d'icelle il ne reste que ténèbres et aveuglissement. Je ne réciteray point particulièrement tout ce qui est dit de la vanité

1) Jean III, 6.

2) Rom. VIII, 6, 7.

3) Jean III, 6, 7.

1) Ephés. IV, 23.

2) Ephés. IV, 17, 18.

3) Is. LX, 2.

de l'homme, tant de David que de tous les Prophètes. Mais c'est un grand mot que nous avons au Pseaume, que si l'homme estoit contrepoisé avec la vanité, il seroit trouvé plus vain qu'icelle mesme¹. C'est une grande condamnation contre son entendement, que toutes les cogitations qui en procédent, sont mocquées comme sottes, frivoles, enragées et perverses.

2 Ce n'est point une moindre condamnation sur le cœur, quand il est dit estre plein de fraude et de perversité, plus que toutes choses². Mais pource que je m'estudie à estre brief, je seray content d'un lieu, lequel sera comme un miroir très-clair, pour nous faire contempler toute l'image de nostre nature. Car quand l'Apostre vent abatre l'arrogance du genre humain, il use de ces tesmoignages : Qu'il n'y a nul juste, nul bien entendu, nul qui cherche Dieu : que tous ont décliné, tous sont inutiles : qu'il n'y en a point qui face bien, pas jusques à un seul³ : que leur gosier est comme un sépulchre ouvert, que leurs langues sont cauteleuses, que venin d'aspic est sous leurs lèvres, que leur bouche est pleine de malédicence et amertume, que leurs pieds sont légers à espandre le sang, qu'en leurs voyes il n'y a que perdition et dissipation, que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux⁴. Il foudroye de ces paroles rigoureuses non pas sur certains hommes, mais sur toute la lignée d'Adam : et ne reprend point les mœurs corrompues de quelque aage, mais il accuse la corruption perpétuelle de nostre nature. Car c'est son intention en ce lieu-là, non pas de simplement reprendre les hommes afin qu'ils s'amendent de leur propre mouvement : mais plustost de les enseigner, qu'ils sont tous depuis le premier jusques au dernier enveloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuvent sortir, sinon que la miséricorde de Dieu les en délivre. Pource que cela ne se pouvoit prouver, qu'il n'apparust que nostre nature est tombée en ceste ruine, il allègue ces tesmoignages, où il est montré que nostre nature est plus

que perdue. Que cela doncques soit résolu, que les hommes ne sont pas tels que saint Paul les décrit, seulement par coustume perverse, mais aussi d'une perversité naturelle : car autrement ne pourroit consister l'argument dont il use : c'est pour montrer que nous n'avons nul salut sinon de la miséricorde de Dieu, veu que tout homme est en soy perdu et désespéré. Je ne me soucie point yci d'appliquer les tesmoignages au propos de saint Paul : car je pren ces sentences comme si elles avoyent esté premièrement dites de luy, et non point alléguées des Prophètes. Premièrement il despoille l'homme de justice, c'est-à-dire d'intégrité et pureté : puis après d'intelligence, du défaut de laquelle s'ensuit après le signe, c'est que tous hommes se sont destournez de Dieu : lequel chercher, est le premier degré de sapience. S'ensuivent après les fruits d'infidélité, que tous ont décliné, et ont esté faits quasi comme pourris, tellement qu'il n'y en a pas un qui face bien. D'avantage, il met toutes les meschancetez dont ceux qui se sont desbordez en injustice souillent et infectent les parties de leurs corps. Finalement il tesmoigne que tous hommes sont sans crainte de Dieu, à la reigle de laquelle nous devons compasser toutes nos voyes. Si ce sont là les richesses héréditaires du genre humain, c'est en vain qu'on requiert quelque bien en nostre nature. Je confesse que toutes ces meschancetez n'apparoissent point en chacun homme, mais nul ne peut nier qu'un chacun n'en ait la semence enclose en soy. Or comme un corps, quand il a desjà la cause et matière de maladie conceue en soy, ne sera point nommé sain, combien que la maladie ne se soit encores montrée, et qu'il n'y ait nul sentiment de douleur : aussi l'âme ne sera point réputée saine, ayant telles ordures en soy : combien que la similitude ne soit point du tout propre. Car quelque vice qu'il y ait au corps, si ne laisse-il point de retenir vigueur de vie : mais l'âme estant abymée en ce gouffre d'iniquité, non-seulement est vicieuse, mais aussi vuide de tout bien.

3 Il se présente quasi une semblable

1) Ps. LXII, 10.

2) Rom. III, 10.

3) Jér. XVII, 9.

4) Ps. XIV ; LIII ; Is. LIX, 7.

question à celle qui a esté despeschée cy-dessus. Car en tous siècles il y en a eu quelques-uns, qui par la conduite de nature ont aspiré en toute leur vie à vertu : et mesmes quand on trouvera beaucoup à redire en leurs mœurs, si est-ce qu'en l'affection d'honnesteté qu'ils ont eue, ils ont montré qu'il y avoit quelque pureté en leur nature. Combien que nous expliquerons plus amplement en quelle estime sont telles vertus devant Dieu, quand nous traiterons du mérite des œuvres, toutesfois il en faut dire à présent ce qui sera nécessaire pour la matière que nous avons en main. Ces exemples doncques nous admonestent que nous ne devons point réputer la nature de l'homme du tout vicieuse, veu que par l'inclination d'icelle aucuns non-seulement ont fait plusieurs actes excellens, mais se sont portez honnestement en tout le cours de leur vie : mais nous avons à considérer, qu'en la corruption universelle dont nous avons parlé, la grâce de Dieu a quelque lieu, non pas pour amender la perversité de la nature, mais pour la réprimer et restreindre au dedans. Car si Dieu permettoit à tous hommes de suivre leurs cupiditez à brides avallées, il n'y en auroit nul qui ne démontrast par expérience que tous les vices dont saint Paul condamne la nature humaine, seroyent en luy. Car qui sera celuy qui se pourra séparer du nombre des hommes? ce qu'il faut faire, si quelqu'un se veut exempter de ce que dit saint Paul de tous, asçavoir que leurs pieds sont légers à espandre le sang, leurs mains souillées de rapines et homicides, leurs gosiers semblables à sépulchres ouverts, langues cauteleuses, lèvres venimeuses, œuvres inutiles, iniques, pourries, mortelles : que leur cœur est sans Dieu, qu'ils n'ont au dedans que malice, que leurs yeux sont à faire embusches, leurs cœurs eslevez à outrage : en somme, toutes leurs parties apprestées à mal faire ¹. Si une chacune âme est sujette à tous ces monstres de vices, comme l'Apostre prononce hardiment, nous voyons que c'est qui adviendrait, si le Seigneur laissez la cu-

pidité humaine vaguer selon son inclination. Il n'y a beste enragée qui soit transportée si désordonnée : il n'y a rivière si violente et si roide, de laquelle l'exondation soit tant impétueuse. Telles maladies sont purgées par le Seigneur en ses esleus, en la manière que nous exposerons : aux réprouvez elles sont seulement réprimées comme par une bride, à ce qu'elles ne se desbordent point, selon que Dieu cognoist estre expédient pour la conservation du monde universel. De là vient qu'aucuns par honte, aucuns par crainte des loix sont retenus, à ce qu'ils ne s'abandonnent à beaucoup de meschancetez : combien qu'en partie ils ne dissimulent pas leurs mauvaises concupiscences. Les autres, pource qu'ils pensent honneste manière de vivre leur estre proutitable, tellement quellement aspirent à icelle. Les autres outrepassent encores, et monstrent une excellence spéciale pour retenir le vulgaire en leur obéissance, par une espèce de majesté. En telle manière le Seigneur restreind par sa providence la perversité de nostre nature, à ce qu'elle ne se jette point hors des gons, mais il ne la purge pas au dedans.

4 Quelqu'un pourra dire que cela ne suffit pas à soudre la question. Car ou il faut que nous fassions Catilina semblable à Camillus, ou nous aurons un exemple en Camillus, que la nature, quand elle est bien menée, n'est pas du tout despourveue de bonté. Je confesse que les vertus qui ont esté en Camillus, ont esté dons de Dieu, et qu'elles pourroyent estre veues louables, si on les répute en elles-mesmes : mais comment seront-elles enseignes qu'il a eu en sa nature une prou d'homme? Pour monstrier cela, ne faut-il pas revenir au cœur en faisant cest argument? Que si un homme naturel a esté doué d'une telle intégrité de cœur, la faculté d'aspirer à bien ne défaut point à la nature humaine ¹. Et que sera-ce si le cœur a esté pervers et oblique, et qu'il n'ait rien moins cherché que droicture? Or si nous concédons qu'il ait esté homme naturel, il n'y a nulle doute que son cœur

1) Rom. III, 10-17.

1) August., *Contra Julianum*, lib. IV.

a esté tel. Quelle puissance maintenant establirons-nous en la nature humaine, de s'appliquer à bien, si en la plus grande apparence d'intégrité qu'on y trouve, on voit qu'elle tend tousjours à corruption? Pourtant comme on ne prisera point un homme pour vertueux, duquel les vices seront couverts sous ombre de vertu : ainsi nous n'attribuerons point à la volonté humaine faculté d'appéter le bien, du temps qu'elle sera fichée en sa perversité. Combien que ceste est la plus certaine et facile solution, de dire que telles vertus ne sont pas communes à la nature, mais sont grâces spéciales du Seigneur, lesquelles il distribue mesmes aux meschans, selon la manière et mesure que bon luy semble. Pour laquelle cause en nostre langage vulgaire nous ne doutons point de dire, que l'un est bien nay, et l'autre mal nay : l'un de bonne nature, et l'autre de mauvaise : et néanmoins nous ne laissons point d'enclorre l'un et l'autre sous la condition universelle de la corruption humaine : mais nous signifions quelle grâce Dieu a donnée particulièrement à l'un qu'il a déniée à l'autre. En voulant establir Saül Roy, il l'a quasi formé nouvel homme ¹. Et voylà pourquoy Platon, suivant la fable d'Homère, dit que les enfans des Roys sont composez d'une masse précieuse, pour estre séparés du vulgaire : pource que Dieu voulant pourvoir au genre humain, doué de vertus singulières ceux qu'il esclève en dignité : comme certes de ceste boutique tous les preux et excellens qui sont renommés aux histoires sont sortis. Autant en faut-il dire de ceux qui demeurent en estat privé. Mais puis que selon que chacun estoit le plus excellent, aussi a-il esté poussé de son ambition, par laquelle macule toutes vertus sont souillées et perdent toute grâce devant Dieu, tout ce qui apparoist digne de louange aux gens profanes doit estre tenu comme rien. D'avantage, quand il n'y a nulle affection de glorifier Dieu, le principal de toute droicteure défaut. Or il est certain que tous ceux qui ne sont point régénerez sont vuides et despourvus d'un tel bien.

Et ce n'est pas en vain qu'il est dit par Isaïe, que l'esprit de crainte de Dieu reposera sur Jésus-Christ ¹ : en quoy il est signifié, que tous ceux qui sont estrangers de luy, sont aussi destituez de ceste crainte, laquelle est le chef de sagesse. Quant aux vertus qui trompent d'une vaine apparence, elles seront bien louées en l'estat politique, et du commun bruit des hommes : mais au siège judicial de Dieu elles ne vaudront pas un festu pour acquérir justice.

5 La volonté doncques, selon qu'elle est liée et tenue captive en servitude de péché, ne se peut aucunement remuer à bien, tant s'en faut qu'elle s'y applique. Car un tel mouvement est le commencement de nostre conversion à Dieu, laquelle est du tout attribuée à la grâce du saint Esprit par l'Escripture : comme Jérémie prie le Seigneur qu'il le convertisse, s'il veut qu'il soit converty ². Pour laquelle raison le Prophète au mesme chapitre, descrivant la rédemption spirituelle des fidèles, dit qu'ils ont esté rachetez de la main d'un plus fort : dénotant par cela combien le pécheur est lié estroitement, pour le temps qu'estant délaissé de Dieu il demeure sous le joug du diable, néanmoins la volonté demeure tousjours à l'homme, laquelle de sa pure affection est encline à péché, voire pour s'y haster. Car quand l'homme est tombé en ceste nécessité, il n'a point esté despoillé de sa volonté, mais de saine volonté. Et pourtant saint Bernard ne parle point mal en disant que le vouloir est en tous hommes : mais que vouloir le bien est d'amendement : vouloir le mal, est de nostre défaut : ainsi que simplement vouloir, est de l'homme : vouloir le mal, est de la nature corrompue : vouloir le bien, est de grâce. Or ce que je dy, la volonté estre despoillée de liberté, et nécessairement estre tirée au mal, c'est merveille si quelqu'un trouve ceste manière de parler estrange, laquelle n'a nulle absurdité, et a esté usitée des anciens Docteurs. Aucuns s'offensent de ce qu'ils ne peuvent distinguer entre nécessité et contrainte : mais si quelqu'un les interrogue, asçavoir si

1) 1 Sam. X, 6.

1) Is. XI, 3; Ps. CXI, 10.

2) Jer. XXXI, 18.

Dieu n'est pas nécessairement bon, et si le diable n'est pas nécessairement mauvais, que répondront-ils? Il est certain que la bonté de Dieu est tellement conjointe avec sa divinité, qu'il ne luy est pas moins nécessaire d'estre bon, que d'estre Dieu. Et le diable par sa cheute s'est tellement aliéné de toute communication de bien, qu'il ne peut autre chose que mal faire. Or si quelque blasphémateur murmure que Dieu ne mérite pas grande louange pour sa bonté, veu qu'il est contraint à icelle garder : la response ne sera-elle pas facile? C'est que cela advient de sa bonté infinie qu'il ne peut mal faire, et non pas de contrainte violente. Si cela doneques n'empesche point la volonté de Dieu, d'estre libre en bien faisant, qu'il est nécessaire qu'il face bien : si le diable ne laisse point de pécher volontairement combien qu'il ne puisse sinon mal faire, qui est-ce qui arguera le péché n'estre point volontaire en l'homme, pource qu'il est sujet à nécessité de péché? Comme ainsi soit que saint Augustin enseigne par tout ceste nécessité, il n'a pas laissé de l'acertener, mesmes à l'heure que Cælestius calomnioit ceste doctrine pour la rendre odieuse. Il use doneques de ces paroles : Qu'il est advenu par la liberté de l'homme, qu'il soit tombé en péché : maintenant que la corruption qui s'en est ensuivie a fait de liberté nécessité¹. Et toutesfois et quantes qu'il entre en ce propos, sans difficulté il déclare qu'il y a en nous une servitude nécessaire à pécher. Il nous faut doneques observer ceste distinction : C'est que l'homme, après avoir esté corrompu par sa cheute, pèche volontairement, et non pas malgré son cœur, ne par contrainte : qu'il pèche, dy-je, par une affection trèsencline, et non pas estant contraint de violence : qu'il pèche du mouvement de sa propre cupidité, et non pas estant contraint d'ailleurs : et néanmoins que sa nature est si perverse, qu'il ne peut estre esmeu, poussé, ou mené sinon au mal². Si cela est vray, il est notoire qu'il est sujet à nécessité de pécher. Saint Bernard, s'accordant à la

doctrine de saint Augustin, parle ainsi : L'homme seul est libre entre les animaux, et toutesfois le péché estant survenu, il souffre assez quelque effort, mais de volonté, non point de nature : en sorte qu'il n'est point privé de la liberté qu'il a de naissance : car ce qui est volontaire, est aussi libre. Et un petit après, La volonté estant changée en mal par le péché, de je ne say quelle façon estrange et perverse se fait une nécessité : laquelle estant volontaire, ne peut exeufer la volonté : et la volonté aussi alléchée ne peut exclurre la nécessité : car ceste nécessité est comme volontaire. En après il dit que nous sommes opprimez d'un joug : toutesfois non pas autre que de servitude volontaire : et pourtant qu'au regard de la servitude nous sommes misérables, au regard de la volonté nous sommes inexcusables, veu qu'estant franche, elle s'est faite serve de péché. Finalement il conclud : L'âme doneques sous ceste nécessité volontaire et d'une liberté pernicieuse est détenue serve, et demeure libre d'une façon estrange et bien mauvaise : serve pour la nécessité, libre pour la volonté. Et ce qui est encores plus merveilleux et plus misérable, elle est coupable pource qu'elle est libre, et est serve pource que c'est par sa coulpe : et ainsi elle est serve d'autant qu'elle est libre¹. On voit par ces tesmoignages que je ne mets rien de nouveau en avant : mais récite ce que jadis saint Augustin nous a laissé par escrit du consentement commun des saints docteurs, et ce qui est demeuré presque mille ans après aux cloistres des moines. Or le maistre des Sentences, pour n'avoir seu distinguer entre Contrainte et Nécessité a ouvert la porte à cest erreur, qui a esté une peste mortelle à l'Eglise, d'estimer que l'homme pouvoit éviter le péché, pource qu'il pèche franchement.

6 Il est expédient de regarder à l'opposite quel est le remède de grâce, par lequel nostre perversité est corrigée et guairie. Car comme ainsi soit que le Seigneur en nous aidant nous eslargisse ce qui nous défaut : quand il apparroistra quelle est

1) Lib. *De perfect. just.*

2) *De natura et grat.*, et alibi.

1) *Sermo super Cant. LXXXI.*

son œuvre en nous, il sera aussi aisé d'entendre quelle est nostre povreté. Quand l'Apostre dit aux Philippiens, qu'il a bonne confiance que celui qui a commencé une bonne œuvre en eux, l'achèvera jusques au jour de Jésus-Christ¹ : il n'y a nulle doute que par ce commencement de bonne œuvre il signifie l'origine de leur conversion, c'est quand leur volonté a esté tournée à Dieu. Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en nos cœurs l'amour, le désir et estude de bien et de justice : ou pour parler plus proprement, inclinant, formant, et adressant nos cœurs à justice : mais il parachève son œuvre, en nous confirmant à persévérance. Et afin que personne ne caville que le bien est commencé en nous de Dieu, d'autant que nostre volonté, laquelle seroit de soy trop infirme, est aidée de luy : le saint Esprit déclaire en un autre lieu que vaut nostre volonté estant abandonnée à soy-mesme : Je vous donneray, dit-il, un nouveau cœur, je créeray un esprit nouveau en vous : j'osteray le cœur de pierre qui est en vous, et vous en donneray un de chair : je mettray mon esprit en vous, et vous feray cheminer en mes commandemens². Qui est-ce maintenant qui dira que seulement l'infirmité de la volonté humaine est confirmée, afin d'aspirer vertueusement à eslire le bien, quand nous voyons qu'il faut qu'elle soit du tout reformée et renouvelée ? Si la pierre est si molle qu'en la maniant on la puisse flechir en telle forme qu'on voudra, je ne nie point que le cœur de l'homme n'ait quelque facilité et inclination pour obéir à Dieu, moyennant que son infirmité soit confirmée. Mais si nostre Seigneur par ceste similitude a voulu monstrier qu'il est impossible de rien tirer de bien de nostre cœur, s'il n'est fait tout autre, ne partissons point entre luy et nous la louange laquelle il s'attribue à luy seul. Si doncques quand le Seigneur nous convertit à bien, c'est comme si on transmuet une pierre en chair, il est certain que tout ce qui est de nostre propre volonté est aboly, et tout ce qui succède

est de Dieu. Je dy que la volonté est abolie, non pas entant qu'elle est volonté : car en la conversion de l'homme, ce qui est de la première nature demeure : non pas pour commencer d'estre volonté, mais pour estre convertie de mauvaise en bonne. Je dy que tout cela se fait entièrement de Dieu, pource que tesmoïn l'Apostre, nous ne sommes pas idoines à concevoir une seule bonne pensée¹. A quoy respond ce qu'il dit ailleurs, que non-seulement Dieu aide et subvient à nostre volonté débile, ou corrige la malice d'icelle, mais qu'il crée et met en nous le vouloir². Dont il est aisé à recueillir ce que j'ay dit, que tout ce qui est de bien au cœur humain, est œuvre de pure grâce. En ce sens aussi il prononce ailleurs, que c'est Dieu qui fait toutes choses en tous³. Car il ne dispute point là du gouvernement universel du monde, mais il maintient que la louange de tous les biens qui se trouvent aux fidèles doit estre réservée à Dieu seul, En disant, Toutes choses : il fait Dieu autheur de la vie spirituelle depuis un bout jusques à l'autre. Ce qu'il avoit au paravant exprimé sous autres mots, c'est que les fidèles sont de Dieu en Jésus-Christ⁴ : où il propose une création nouvelle, par laquelle ce qui est de la nature commune est aboly. Mesmes il fait une comparaison de Jésus-Christ à l'opposite d'Adam, laquelle en un autre lieu il déduit plus clairement : asçavoir que nous sommes l'ouvrage de Dieu, estans créés en Jésus-Christ à bonnes œuvres, qu'il a apprestées afin que nous cheminions en icelles⁵. Car il veut prouver par ceste raison que nostre salut est gratuit, d'autant que la ressource de tous biens est en la seconde création, laquelle nous obtenons en Jésus-Christ. Or s'il y avoit la moindre faculté du monde en nous, il y auroit aussi quelque portion de mérite : mais afin de nous espuiser du tout, il argue que nous n'avons peu rien mériter, d'autant que nous sommes créés en Jésus-Christ pour faire bonnes œuvres, lesquelles Dieu a préparées.

1) Phil. I. 6.

2) Ezéch. XXXVI, 26.

1) 2 Cor. III, 5.

2) Phil. II, 13.

3) 1 Cor. XII, 6.

4) 1 Cor. VIII, 6.

5) Ephés. II, 10.

En quoy il signifie derechef, que depuis le premier mouvement jusques à la dernière persévérance, le bien que nous faisons est de Dieu en toutes ses parties. Par mesme raison le Prophète, après avoir dit au Pseaume, que nous sommes l'ouvrage de Dieu : afin que nul n'entreprinst de faire partage, adjouste, quant et quant, Il nous a faits, ce ne sommes-nous pas qui nous ayons faits¹. Qu'il parle de la régénération, laquelle est le commencement de la vie spirituelle, il appert par le fil du texte : car il s'ensuit tantost après, que nous sommes son peuple et le troupeau de sa pasture. Or nous voyons qu'il ne s'est pas contenté d'avoir simplement attribué à Dieu la louange de nostre salut, mais qu'il nous exclut de toute compaignie : comme s'il disoit, Pour estre troupeau de Dieu, les hommes n'ont de quoy se glorifier jusques à une seule goutte : parce que le tout est de Dieu.

7 Mais il y en aura possible qui concéderont bien, que la volonté de l'homme est convertie à justice et à droiciture par la seule vertu de Dieu, et que de soy-mesme elle en est destournée : néanmoins qu'estant préparée elle besongne pour sa part : comme saint Augustin escrit que la grâce précède toute bonne œuvre : et qu'en bien faisant la volonté est conduite par la grâce, et ne la conduit pas : suit, et ne précède pas². Laquelle sentence ne contenant rien en soy de mal a esté mal destournée à un sens pervers par le maistre des Sentences. Or je dy que tant aux mots du Prophète, lesquels j'ay alléguez, qu'aux autres lieux semblables, il y a deux choses à noter : c'est que le Seigneur corrige, ou plustost abolit nostre volonté perverse, puis après nous en donne de soy-mesme une bonne. Entant doncques que nostre volonté est prévenue de la grâce, je permets qu'elle soit nommée comme chambrière : mais en ce qu'estant reformée elle est œuvre de Dieu, cela ne doit point estre attribué à l'homme, que par sa volonté il obtempère à la grâce prévenante. Parquoy ce n'a pas esté bien parlé à saint Chrysostome,

de dire que la grâce ne peut rien sans la volonté, comme la volonté ne peut rien sans la grâce¹ : comme si la volonté mesme n'estoit point engendrée et formée de la grâce, comme nous avons veu par saint Paul. Touchant de saint Augustin, ce n'a pas esté son intention de donner à la volonté de l'homme une partie de la louange des bonnes œuvres, quand il l'a nommée chambrière de la grâce : mais il pensoit seulement à réfuter la meschante doctrine de Pélagius, lequel mettoit la première cause de salut és mérites de l'homme. Pourtant ce qui estoit convenable à ce propos-là, il démontre que la grâce précède tous mérites : laissant l'autre question derrière, quel est son effect perpétuel en nous, laquelle il traite trèsbien ailleurs. Car quand il dit par plusieurs fois, que le Seigneur prévient celuy lequel ne veut point, afin qu'il vueille : et assiste à celuy qui veut, afin qu'il ne vueille en vain : il le fait entièrement autheur de tous biens : Combien qu'il y ait plusieurs sentences (en ses escrits) si claires touchant cela, qu'elles n'ont point mestier d'autre expositeur. Les hommes, dit-il, mettent peine de trouver en nostre volonté quelque bien qui soit nostre, et non point de Dieu : mais je ne say comment ils l'y pourront trouver². Item au premier livre contre Pélagius et Cælestius, exposant ceste sentence de nostre Seigneur Jésus, Quiconque a ouy du Père, vient à moy³ : La volonté de l'homme, dit-il, est tellement aidée, non-seulement à ce qu'elle sache ce qu'il faut faire, mais l'ayant seu, qu'elle le face. Et pourtant quand le Seigneur enseigne, non point par la lettre de la Loy, mais par la grâce de son Esprit, il enseigne en sorte que non-seulement un chacun voye ce qu'il aura appris en le cognoissant, mais que de vouloir il appète, et que d'œuvre il parface.

8 Et pource que nous sommes maintenant au principal point de la matière, rédigeons la chose sommairement, et approuvons nostre sentence par tesmoi-

1) En un sermon de l'Invention de sainte Croix.

2) De la rémission des péchez, livre II, chap. XVIII.

3) Jean VI, 45.

1) Ps. C, 3.

2) Epist. CVI, Ad Bonif.

gnages de l'Escriture : puis après, afin que personne ne calomnie que nous renversons l'Escriture, montrons que la vérité que nous tenons a esté aussi enseignée par ce saint personnage, je dy saint Augustin. Car je ne pense pas qu'il soit expédient de produire tous les tesmoignages l'un après l'autre, qui se peuvent amener de l'Escriture pour confirmer nostre sentence, moyennant que nous choisissons ceux qui pourront faire ouverture pour entendre les autres. D'autre part je pense qu'il ne sera point mauvais de monstrer évidemment quelle convenance j'ay avec ce saint homme, auquel l'Eglise à bon droict porte révérence. Certes que l'origine du bien ne soit point d'ailleurs que de Dieu seul, il appert par raison certaine et facile : car la volonté ne se trouvera pas encline à bien sinon aux esleus. Or la cause de l'élection doit estre cherchée hors des hommes : dont il s'ensuit que nul n'a droicte volonté de soy-mesme, et qu'elle luy procède de la mesme faveur gratuite dont nous sommes esleus devant la création du monde. Il y a une autre raison quasi semblable. Car puis que le commencement de bien vouloir et bien faire est de la foy, il faut sçavoir dont vient la foy mesme. Or puis que l'Escriture prononce par tout haut et clair que c'est un don gratuit, il s'ensuit assez que c'est par pure grâce que nous commençons à vouloir le bien : nous, dy-je, qui sommes de tout nostre cœur naturellement adonnez à mal. Le Seigneur doncques, quand il met ces deux choses en la conversion de son peuple, qu'il luy osterà son cœur de pierre, et luy en donnera un de chair : tesmoigne apertement qu'il faut que tout ce qui est de nous soit aboly, pour nous amener à bien, et que tout ce qui est substitué au lieu, procède de sa grâce. Et ne dit pas cela seulement en un lieu : car nous avons aussi en Jérémie, Je leur donneray un cœur et une voye, afin qu'ils ne craignent toute leur vie. Et un peu après, Je mettray la crainte de mon Nom en leurs cœurs, à ce qu'ils ne se destournent point de moy¹. Item en Ezéchiel, Je donneray un mesme cœur à tous, et créeray

un nouvel esprit en leurs entrailles. Je leur osteray leur cœur de pierre, et leur donneray un cœur de chair¹. Il ne nous pourroit mieux oster la louange de tout ce qui est bon et droict en nostre volonté pour le s'attribuer, que quand il appelle nostre conversion, une création de nouvel esprit et de nouveau cœur. Car il s'ensuit tousjours, qu'il ne peut rien procéder de bon de nostre volonté, jusques à ce qu'elle soit réformée : et après que la réformation, entant qu'elle est bonne, est de Dieu, non pas de nous.

9 Et ainsi nous voyons que les saints ont prié : comme quand Salomon disoit : Que le Seigneur incline nos cœurs à soy, afin que nous le craignons, et gardions ses commandemens² : il monstre la contumace de nostre cœur, en ce que naturellement il le confesse estre rebelle contre Dieu et sa Loy, sinon qu'il soit fleschy au contraire. Autant en est-il dit au Pseaume, O Dieu, incline mon cœur en tes statuts³. Car il faut tousjours noter l'opposition qui se fait entre la perversité qui nous pousse à mal et rébellion contre Dieu, et le changement par lequel nous sommes réduits à son service. Or quand David, sentant que pour un temps il avoit esté privé et destitué de la conduite de la grâce de Dieu, requiert au Seigneur qu'il crée en luy un nouveau cœur, et qu'il renouvelle un droict esprit en ses entrailles⁴ : ne recognoist-il point que toutes les parties de son cœur sont plenes d'immondicité et de souilleure, et que son esprit est enveloppé en perversité? D'avantage, en appelant la pureté qu'il désire, créature de Dieu, il luy attribue toute la vertu d'icelle. Si quelqu'un réplique que ceste prière est un signe d'une affection bonne et sainte : la solution est facile, asçavoir combien que David fust desjà en partie ramené au bon chemin, toutesfois qu'il compare l'horrible ruine en laquelle il estoit trébusché, et laquelle il avoit sentie, avec son estat premier. Ainsi prenant en soy la personne d'un homme estant aliéné de Dieu, il ne requiert point sans cause que tout ce que Dieu donne à ses esleus en les régénérant,

1) Jér. XXXII, 39.

1) Ezéch. XI, 19; XXXVI, 26.

2) 1 Rois VIII, 58.

3) Ps. CXXIX, 36.

4) Ps. LI, 12.

soit accompli en luy. Et par conséquent estant semblable à un mort, il désire d'estre créé de nouveau, afin d'estre fait d'esclave de Satan, organe du saint Esprit. C'est une chose merveilleuse que de nostre orgueil. Dieu ne requiert rien plus estroitement, sinon que nous observions son Sabbath, asçavoir en nous reposant de toutes nos œuvres : et il n'a rien qu'on tire de nous avec plus grande difficulté que cela, c'est qu'en quittant toutes nos œuvres, nous donnions lieu aux siennes. Si ceste rage ne nous empeschoit : le Seigneur Jésus a donné assez ample tesmoignage à ses grâces, à ce qu'elles ne soyent obscurcies. Je suis, dit-il, la vigne, vous estes les ceps, et mon Père est le vigneron¹. Comme le cep ne peut porter fruit de soy, sinon qu'il demeure en la vigne : ainsi vous, si vous ne demeurez en moy : car sans moy vous ne pouvez rien faire. Si nous ne fructifions de nous, non plus que fait un cep arraché de terre, et privé de toute humeur il ne faut plus maintenant s'enquérir combien nostre nature est propre à bien faire. Et aussi ceste conclusion n'est point douteuse, que sans luy nous ne pouvons rien faire. Il ne dit pas que nous soyons tellement infirmes que nous ne pouvons suffire : mais en nous réduisant du tout à néant, il exclut toute fantasie de la moindre puissance du monde. Si estans entez en Christ, nous fructifions comme un cep de vigne, lequel prend sa vigueur tant de l'humeur de la terre, comme de la rosée du ciel, et de la chaleur du soleil, il me semble qu'il ne nous reste aucune portion en toutes bonnes œuvres, si nous voulons conserver à Dieu son honneur entièrement. C'est en vain qu'on prétend ceste subtilité, qu'il y a quelque humeur enclose au cep, qui est pour le faire produire fruit : et pourtant qu'il ne prend pas tout de la terre, ou de la première racine, mais qu'il apporte quelque chose du sien. Car Jésus-Christ n'entend autre chose, sinon que nous sommes du bois sec et stérile, et de nulle valeur, si tost que nous sommes séparés de luy : pource qu'il ne se trouvera à part en nous aucune faculté

de bien faire : comme il dit ailleurs, que tout arbre que son Père n'a planté sera arraché. Pourtant l'Apostre luy en donne toute louange. C'est Dieu, dit-il, qui fait en nous et le vouloir et le parfaire¹. La première partie des bonnes œuvres est la volonté : l'autre est de s'efforcer à l'exécuter, et le pouvoir faire. Dieu est auteur et de l'un et de l'autre. Il s'ensuit doncques que si l'homme s'attribue aucune chose, ou en la volonté, ou en l'exécution, qu'il desrobe autant à Dieu. S'il estoit dit que Dieu baille secours à nostre volonté infirme, il nous seroit laissé quelque chose : mais quand il est dit qu'il fait la volonté, en cela il est monstré que tout ce qui est de bon est d'ailleurs que de nous. Et pource que la bonne volonté mesme par la pesanteur de nostre chair est retardée et opprimée, il dit conséquemment que pour surmonter toute difficulté, nostre Seigneur nous donne la constance et vertu d'exécuter. Et de fait, ce qu'il enseigne ailleurs ne peut autrement estre vray : c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui fait toutes choses en tous² : où nous avons monstré cy-dessus que tout le cours de la vie spirituelle est compris. Pour laquelle raison David, après avoir prié Dieu qu'il luy manifeste ses voyes, afin qu'il chemine en sa vérité, adjouste incontinent, Uny mon cœur pour craindre ton nom³. Par lequel mot il signifie, que ceux mesmes qui sont bien affectionnez sont sujets à tant de desbanchemens pour estre distraits, qu'ils s'esvanouiroient bien tost ou s'escouleroyent comme eau, s'ils n'estoyent fortifiés en constance. Suivant cela, en un autre passage ayant prié Dieu de vouloir guider ses pas, il adjouste que la force aussi luy soit donnée pour guerroyer : Que l'iniquité (dit-il) ne domine point en moy⁴. En ceste manière doncques Dieu commence et parfait la bonne œuvre en nous : c'est que par sa grâce la volonté est incitée à aimer le bien, enclinée à le désirer, et esmeue à le chercher et s'y adonner : d'avantage, que ceste amour, désir et effort ne défaille point, mais durent jusques à leur effect : finalement

1) Jean XV, 1.

1) Matth. XV, 13 ; Phil. II, 13.

2) 1 Cor. XII, 6.

3) Ps. LXXXVI, 11.

4) Ps. CXIX, 133.

que l'homme poursuit le bien, et y persévère jusques à la fin.

40 Or il esmeut nostre volonté, non pas comme on a longtemps imaginé et enseigné, tellement qu'il soit après en nostre élection d'obtempérer à son mouvement, ou résister : mais il la meut avec telle efficace, qu'il faut qu'elle suive. Pourtant ce qu'on lit souvent en Chrysostome ne doit point estre receu : C'est que Dieu n'attire sinon ceux qui veulent estre attirés. En quoy il signifie que Dieu en nous tendant la main, attend s'il nous semblera bon de nous aider de son secours. Nous concédons bien que du temps que l'homme estoit encore entier, sa condition estoit telle, qu'il se pouvoit encliner d'une part et d'autre : mais puis qu'Adam a déclaré par son exemple combien est povre et misérable le franc arbitre, sinon que Dieu vueille en nous et puisse tout, quel prouffit aurons-nous quand il nous despartira sa grâce en telle manière? Mais comme ainsi soit qu'il espanse sur nous la plénitude de sa grâce, nous luy en osons la louange par nostre ingratitude. Car l'Apostre n'enseigne pas seulement que la grâce de bien vouloir nous est offerte, si nous l'acceptons : mais que Dieu fait et forme en nous le vouloir : qui n'est autre chose à dire, sinon que Dieu par son Esprit dresse, fleschit, modère nostre cœur, et qu'il y règne comme en sa possession. Et par Ezéchiél non-seulement il promet de donner un cœur nouveau à ses esleus, afin qu'ils puissent cheminer en ses préceptes, mais afin qu'ils y cheminent de faict¹. Et ne se peut autrement entendre ceste sentence de Christ, Quiconque a esté instruit de mon Père, vient à moy² : sinon que par icelle on entende que la grâce de Dieu est de soy-mesme vertueuse pour accomplir et mettre en effect son œuvre, comme saint Augustin le maintient³ : laquelle grâce Dieu ne despart point à un chacun, comme porte le proverbe commun, qu'elle n'est desniée à personne qui fait ce qui est en soy. Bien faut-il enseigner que la bonté de Dieu est exposée à tous ceux qui la cherchent, sans aucune exception.

1) Ezéch. XI, 19; XXXVI, 27. 2) Jean VI, 45.

3) Lib. De prædestin. sanctorum.

Mais comme ainsi soit que nul ne commence à la chercher devant qu'il ait esté inspiré du ciel, il ne faloit en cest endroit mesme aucunement diminuer de la grâce de Dieu. Certes ce privilège appartient aux esleus seulement, qu'estans régénérés par l'Esprit de Dieu, ils soyent de luy conduits et gouvernez. Parquoy saint Augustin ne se moque pas moins de ceux qui se vantent que c'est à eux en partie d'appéter le bien, qu'il reprend les autres qui pensent que la grâce est donnée pesle-mesle à tous, veu qu'elle est tesmoignage de l'élection gratuite de Dieu¹. La nature, dit-il, est commune à tous, non pas la grâce. Et dit que ceux qui estendent ainsi généralement à tous ce que Dieu ne donne que de son bon plaisir, ont une subtilité luisante et fragile comme un verre. Item, Comment es-tu venu à Christ? C'est en croyant. Or crain que si tu te vantes d'avoir toy-mesme trouvé la voye juste, tu ne périsse et sois exterminé d'icelle. Si tu dis que tu es venu de ton franc arbitre et propre volonté, de quoy t'enfes-tu? Veux-tu cognoistre que cela aussi t'a esté donné? escoute celuy qui nous appelle, Nul ne vient à moy si mon Père ne l'y attire². Et de faict, il est facile de conclurre par les mots de saint Jehan, que les cœurs des fidèles sont gouvernez d'enhaut, avec tel effect qu'ils suivent d'une affection, laquelle n'est point pour fleschir çà et là, mais est arrestée à obéir. Celuy, dit-il, qui est de Dieu ne peut pécher : pource que la semence de Dieu demeure en luy³. Nous voyons que ce mouvement sans vertu, lequel imaginent les Sophistes, est exclus. J'enten ce qu'ils disent, que Dieu offre seulement sa grâce, à telle condition que chacun la refuse ou accepte selon que bon luy semble. Telle resverie, dy-je, qui n'est ne chair ne poisson, est exclue, quand il est dit que Dieu nous fait tellement persévérer, que nous sommes hors de danger de décliner.

41 Il ne faloit non plus douter de la persévérance, qu'elle ne deust estre estimée don gratuit de Dieu : mais il y a

1) De verbis Apostol., sermone XI. 2) Jean VI, 44.

3) 1 Jean III, 9.

une fausse opinion au contraire enracinée au cœur des hommes, qu'elle est dispensée à un chacun selon son mérite : c'est-à-dire, comme il se montre n'estre point ingrat à la première grâce. Mais pource qu'une telle opinion est venue de ce qu'on imaginoit, qu'il fust en nostre pouvoir de refuser ou accepter la grâce de Dieu quand elle nous est présentée, il est facile de la réfuter, veu que ceste raison a esté monstrée fausse : combien qu'il y a yci double erreur. Car outre ce qu'ils disent qu'en bien usant de la première grâce de Dieu, nous méritons que par autres grâces suivantes il rémunère nostre bon usage, ils adjoustent aussi que ce n'est point la grâce de Dieu seule qui besongne en nous, mais seulement qu'elle coopère. Quant au premier, il faut avoir ceste résolution, que le Seigneur Dieu en multipliant ses grâces en ses serviteurs, et leur en conférant tous les jours de nouvelles, d'autant que l'œuvre qu'il a desjà commencée en eux luy est agréable, il trouve en eux matière et occasion de les enrichir et augmenter en telle sorte. Et à cela se doivent rapporter les sentences suivantes, A celuy qui aura, il luy sera donné. Item, puis que tu l'es monstré serviteur fidèle en petites choses, je te constitueray en plus grande charge¹. Mais il nous faut yci donner garde de deux vices : c'est qu'on n'attribue point à l'homme en telle sorte le bon usage de la grâce de Dieu, comme si par son industrie il la rendoit valable. Puis après, qu'on ne die point que les grâces qui sont conférées à l'homme fidèle, soyent tellement pour rémunérer ce qu'il a bien usé de la première grâce, comme si tout ne luy provenoit point de la bonté gratuite de Dieu. Je confesse doncques que les fidèles doivent attendre ceste bénédiction, que d'autant qu'ils auront mieux usé des grâces de Dieu, d'autres nouvelles et plus grandes leur seront journellement adjoustées. Mais je dy d'autre part, que ce bon usage est de Dieu, et que ceste rémunération procède de sa bénévolence gratuite. Les Scholastiques ont en la bouche ceste distinction vul-

gaire de la grâce opérante et coopérante : mais ils en abusent pour tout pervertir. Saint Augustin en a bien usé, mais ç'a esté avec une bonne déclaration, pour adoucir ce qui pouvoit estre rude : c'est que Dieu parfait en coopérant, ce qu'il a commencé en opérant : c'est-à-dire, qu'il applique ce qu'il nous a desjà donné, pour besongner avec ce qu'il y adjouste : et que c'est une mesme grâce, mais qu'elle prend son nom selon la diverse manière de son effect. Dont il s'ensuit qu'il ne partit point entre Dieu et nous, comme s'il y avoit quelque concurrence mutuelle entre le mouvement de Dieu et un autre que nous eussions à part : mais que c'est seulement pour montrer comment la grâce augmente. A quoy appartient ce que nous avons desjà allégué, que la bonne volonté précède beaucoup de dons de Dieu, mais qu'elle est du nombre. Dont il s'ensuit qu'on ne luy peut rien attribuer de propre. Ce que saint Paul nommément a déclaré. Car après qu'il a dit que c'est Dieu qui fait en nous le vouloir et le parfaire¹, incontinent il adjouste qu'il fait l'un et l'autre selon sa bonne volonté : par ce mot signifiant sa bénignité gratuite. Quant à ce qu'ils disent, qu'après avoir donné lieu à la première grâce, nous coopérons avec Dieu : je respon, S'ils entendent qu'après avoir esté réduits par la vertu de Dieu en obéissance de justice, nous suivons volontairement la conduite de sa grâce, je leur confesse. Car il est très certain que là où règne la grâce de Dieu, il y a une telle promptitude d'obtempérer. Mais dont est-ce que cela vient, sinon d'autant que l'Esprit de Dieu estant conforme à soy-mesme, nourrit et confirme en nous l'affection d'obéissance, laquelle il a engendrée dès le commencement ? Au contraire, s'ils veulent dire que l'homme a cela de sa propre vertu, qu'il coopère avec la grâce de Dieu : je dy que c'est un erreur pestilent.

12 Ils abusent faussement à ce propos du dire de l'Apostre, J'ay plus travaillé que tous les autres : non pas moy, mais la grâce de Dieu avec moy², Pource,

¹ Matth. XXV, 21, 23, 29 ; Luc XIX, 17, 26.

1) Phil. II, 13.

2) 1 Cor. XV, 10.

disent-ils, qu'il eust semblé que c'estoit trop arrogamment parlé, de se préférer à tous les autres, il modère cela, rendant la louange à la grâce de Dieu : en telle sorte néantmoins qu'il se dit compagnon de Dieu en ouvrant. C'est merveilles quand tant de personnages qui n'estoyent point autrement mauvais, ont achoppé à ce festu. Car saint Paul ne dit point que la grâce de Dieu ait besogné avec soy, pour se faire compagnon d'icelle : mais plustost il luy attribue toute la louange de l'œuvre : Ce ne suis-je point, dit-il, qui ay travaillé, mais la grâce de Dieu, laquelle m'assistoit. Toute la faute est venue, qu'ils s'arrestent à la translation commune, laquelle est douteuse : mais le texte grec de saint Paul est si clair, qu'on n'en peut douter. Car si on veut translater à la vérité ce qu'il dit, il ne signifie pas que la grâce de Dieu fust coopérante avec luy : mais qu'en luy assistant, elle faisoit le tout. Ce que saint Augustin déclare plenment et en briefves paroles, quand il dit que la bonne volonté qui est en l'homme précède beaucoup de grâces de Dieu, mais non pas toutes : car elle est du conte¹. Il adjouste conséquemment la raison : Pource qu'il est escrit, dit-il, La miséricorde de Dieu nous prévient et nous suit : asçavoir d'autant qu'il prévient celuy qui ne veut point, à ce qu'il vueille : et suit celuy qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain. A quoy s'accorde saint Bernard, introduisant l'Eglise avec ces mots, O Dieu, tire-moy aucunement par force et maugré que j'en aye, pour me faire volontaire : tire-moy estant paresseuse, afin de me rendre agile à courir².

43 Oyons maintenant saint Augustin parler, afin que les Pélagiens de nostre temps, c'est-à-dire les Sophistes de Sorbonne, ne nous reprochent comme ils ont de coutume, que tous les docteurs anciens nous sont contraires. En quoy ils ensuivent leur père Pélagius : lequel a molesté saint Augustin d'une mesme calomnie. Or il poursuit ceste matière au long au livre qu'il a intitulé, De correction et grâce³ : dont je réciteray en brief

aucuns passages, usant de ses propres mots. Il dit que la grâce de persister en bien a esté donnée à Adam, s'il en eust voulu user : qu'elle nous est donnée, afin que nous vueillions, et qu'en voulant, nous surmontions les concupiscences. Ainsi, qu'Adam a eu le pouvoir, s'il eust voulu : mais qu'il n'a point eu le vouloir, afin qu'il peust : qu'à nous, tant le vouloir que le pouvoir nous est donné. Que la première liberté a esté de pouvoir s'abstenir de pécher : que celle que nous avons maintenant est beaucoup plus grande, c'est de ne pouvoir pécher. Les Sorbonistes exposent cela de la perfection qui sera en la vie future : mais c'est une moquerie, veu que saint Augustin se déclare puis après, en disant que la volonté des fidèles est tellement conduite par le saint Esprit, qu'ils peuvent bien faire, à cause qu'ils veulent : et qu'ils le veulent, à cause que Dieu crée en eux le vouloir¹. Car si en si grande infirmité, dit-il, (en laquelle toutesfois pour obvier à orgueil et le réprimer, il faut que la vertu de Dieu se parface) leur volonté leur estoit laissée, qu'ils peussent bien faire par l'aide de Dieu, si bon leur sembloit, et que Dieu ne leur donnast point la volonté, entre tant de tentations, leur volonté laquelle est infirme, succomberoit, ainsi ils ne pourroyent persévérer. Dieu a doncques survenu à l'infirmité de la volonté humaine, la dirigeant sans qu'elle peust fleschir çà ne là, et la gouvernant sans qu'elle se peust destourner. Car en telle sorte, combien qu'elle soit infirme, elle ne peut faillir. Tantost après il traite comme il est nécessaire que nos cœurs suivent le mouvement de Dieu, quand il les tire : disant que Dieu tire bien les hommes selon leur volonté, et non par contrainte : mais que la volonté est celle qu'il a formée en eux. Nous avons maintenant le point que nous débatons principalement, approuvé par la bouche de saint Augustin : c'est que la grâce n'est point seulement présentée de Dieu, pour estre rejetée ou acceptée, selon qu'il semble bon à un chacun : mais que c'est icelle grâce seule, laquelle in-

1) Ps. LXIX, 11 ; XXIII, 6.

2) Serm. II, In Cant.

3) Chap. II.

1) 2 Cor. XII, 9.

duit nos cœurs à suivre son mouvement, et y produit tant le choix que la volonté : tellement que toutes bonnes œuvres qui s'ensuivent après, sont fruits d'icelle : et n'est point receue d'homme vivant, sinon d'autant qu'elle a formé son cœur en obéissance. A ceste cause le mesme docteur dit en un autre lieu, qu'il n'y a que la grâce de Dieu qui face toute bonne œuvre en nous.

¶ Touchant ce qu'il dit quelque part que la volonté n'est point destruite par la grâce, mais de mauvaise changée en bonne : et après avoir esté faite bonne, qu'elle est aidée¹ : en cela seulement il signifie que l'homme n'est point tiré de Dieu comme une pierre, sans aucun mouvement de son cœur, comme par une force de dehors : mais qu'il est tellement touché qu'il obéit de son bon gré. D'avantage, que la grâce soit spécialement donnée aux esleus, et de don gratuit, il le dit escrivant à Boniface, en ceste manière, Nous savons que la grâce de Dieu n'est point donnée à tous hommes : et que quand elle est donnée à aucun, ce n'est point selon les mérites, ne des œuvres ne de la volonté, mais selon la bonté gratuite de Dieu : quand elle est desniée, que cela se fait par le juste jugement de Dieu². Et en ceste mesme Epistre il condamne fort et ferme l'opinion de ceux qui estiment la grâce seconde estre rétribuée aux mérites des hommes : d'autant

qu'en ne rejettant point la première, ils se sont monstrez dignes d'icelle. Car il veut que Pélagius confesse la grâce nous estre nécessaire à une chacune œuvre, et qu'elle n'est point rendue à nos mérites, afin qu'elle soit reconnue pure grâce. Mais on ne peut plus sommairement despescher ceste question, que par ce qu'il en dit en son livre De correction et grâce, au huitième chapitre : où premièrement il enseigne, que la volonté humaine n'obtient point grâce par sa liberté, mais obtient liberté par la grâce de Dieu. Secondement que par icelle grâce elle est conformée au bien, afin de l'aimer et y persévérer. Tiercement, qu'elle est fortifiée d'une vertu invincible, pour résister au mal. Quartement, que estant gouvernée d'icelle, jamais elle ne défaut : estant délaissée, incontinent elle trébusche. Item que par la miséricorde gratuite de Dieu, la volonté est convertie à bien : estant convertie, y persévère. Item, que quand la volonté de l'homme est conduite à bien, et après y avoir esté adressée, qu'elle y est confirmée, que cela vient de la seule volonté de Dieu, et non d'aucun mérite. En ceste manière il ne reste à l'homme autre libéral arbitre, que tel qu'il décrit en un autre lieu : c'est qu'il ne se peut convertir à Dieu, ne persister en Dieu, sinon de sa grâce : et que tout ce qu'il peut, c'est d'icelle¹.

CHAPITRE IV.

Comment c'est que Dieu besongne aux cœurs des hommes.

¶ Je pense que nous avons suffisamment prouvé comment l'homme est tellement tenu captif sous le joug de péché, qu'il ne peut de sa propre nature ne désirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer. D'avantage nous avons mis la distinction entre Contrainte et Nécessité : dont il appert que quand l'homme pèche nécessairement, il ne laisse point de pé-

cher de sa volonté. Mais pource que quand on le met en la servitude du diable, il semble qu'il soit mené au plaisir d'iceluy plustost que du sien : il reste de despescher en quelle sorte cela se fait. Après il faut soudre la question dont on doute communément : C'est, si on doit attribuer quelque chose à Dieu és œuvres mauvaises, esquelles l'Escriture signifie que sa

1) Epist. CV.

2) Epist. CVI.

1) Epist. XLVI.

vertu y besongne aucunement. Quant au premier, saint Augustin accomparage en quelque lieu la volonté de l'homme à un cheval, qui se gouverne par le plaisir de celui qui est monté dessus. Il accomparage d'autre part Dieu et le diable à des chevaucheurs, disant que si Dieu a occupé le lieu en la volonté de l'homme, comme un bon chevaucheur et bien entendu, il la conduit de bonne mesure, il l'incite quand elle est trop tardive : il la retient si elle est trop aspre : si elle s'escarmouche trop fort, il la réprime : il corrige sa rébellion, et l'amène en droicte voye. Au contraire, si le diable a gaigné la place, comme un mauvais chevaucheur et estourdy, il l'esgare à travers champs, il la fait tomber dedans des fosses, il la fait trébuscher et revirer par les vallées : il l'accoustume à rébellion et désobéissance. De ceste similitude nous nous contenterons pour le présent, puis que nous n'en avons pas de meilleure. Ce qui est doncques dit, que la volonté de l'homme naturel est sujette à la seigneurie du diable, pour en estre menée : cela ne signifie point qu'elle soit contrainte par force et maugré qu'elle en ait à obtempérer, comme on contraindroit un serf à faire son office combien qu'il ne le vousist point : mais nous entendons qu'estant abusée des tromperies du diable, il est nécessaire qu'elle se submitte à obtempérer à ce que bon luy semble, combien qu'elle le face sans contrainte. Car ceux ausquels nostre Seigneur ne fait point la grâce de les gouverner par son Esprit, sont abandonnez à Satan pour estre menez de luy. Pour ceste cause, dit saint Paul, que le dieu de ce monde (qui est le diable) a aveuglé l'entendement des infidèles, à ce qu'ils n'apperçoivent point la lumière de l'Évangile. Et en un autre lieu il dit, qu'il règne en tous iniques et désobéissans ¹. L'aveuglissement doncques des meschans, et tous les maléfices qui s'en ensuivent, sont nommez œuvres du diable : et toutesfois il n'en faut point chercher la cause hors de leur volonté, de laquelle procède la racine de mal, et en laquelle est le fonde-

ment du règne du diable, c'est-à-dire le Péché.

2 Quant est de l'action de Dieu, elle est bien autre en iceux. Mais pour la bien entendre, nous prendrons l'injure que firent les Chaldéens à Job : c'est qu'ayans tué ses bergers, ils luy ravirent tout son bestial ¹. Nous voyons desjà à l'œil les auteurs de ceste meschanceté. Car quand nous voyons des voleurs, qui ont commis quelque meurtre ou larrecin, nous ne doutons point de leur imputer la faute et de les condamner. Or est-il ainsi que l'histoire récite que cela provenoit du diable. Nous voyons doncques qu'il y a besongné de son costé. D'autre part Job reconnoist que c'est œuvre de Dieu, disant que Dieu l'a despoillé du bien qui luy avoit esté osté par les Chaldéens. Comment pourrions-nous dire qu'une mesme œuvre ait esté faite de Dieu, du diable et des hommes, que nous n'excusions le diable entant qu'il semble conjoint avec Dieu : ou bien que nous ne disions Dieu estre auteur du mal? Facilement, si nous considérons premièrement la fin, puis après la manière d'opérer. Le conseil de Dieu estoit d'exercer son serviteur en patience, par adversité : Satan s'efforçoit de le mettre en désespoir : les Chaldéens taschoyent de s'enrichir du bien d'autruy par rapine. Une telle différence de conseil distingue bien entre l'œuvre de l'un et de l'autre. En la manière de faire, il n'y a pas moins de dissimilitude. Le Seigneur abandonne son serviteur Job à Satan pour l'affliger : d'autre part il luy baille les Chaldéens, qu'il avoit ordonnez pour estre ministres de ce faire, et luy commet de les pousser et mener. Satan stimule par ses aiguillons venimeux, à commettre ceste iniquité, les cœurs des Chaldéens : qui autrement estoyent mauvais. Les Chaldéens, s'abandonnans à mal faire, contaminent leurs âmes et leurs corps. C'est doncques proprement parlé, de dire que Satan besongne és réprovez, esquels il exerce son règne, c'est-à-dire le règne de perversité. On peut bien aussi dire que Dieu aucunement y besongne, d'autant que Satan,

1) 2 Cor. IV, 4; Ephés. II, 2.

1) Job I, 17.

lequel est instrument de son ire, selon son vouloir et ordonnance les pousse çà et là pour exécuter ses jugemens. Je ne parle point yci du mouvement universel de Dieu, duquel comme toutes créatures sont soutenues, aussi elles en prennent leur vertu pour faire ce qu'elles font. Je parle de son action particulière, laquelle se monstre en chacune œuvre. Parquoy nous voyons qu'il n'est pas inconvenient qu'une mesme œuvre soit attribuée à Dieu, et au diable, et à l'homme. Mais la diversité qui est en l'intention et au moyen fait que la justice de Dieu par tout apparoist irrépréhensible : et que la malice du diable et de l'homme se monstre avec sa confusion.

3 Les anciens Docteurs craignent aucunesfois de confesser la vérité en cest endroit, pource qu'ils ont peur de donner occasion aux mauvais de mesdire, ou parler irrévéremment des œuvres de Dieu. Laquelle sobriété j'approuve tellement, que je ne pense point toutesfois qu'il y ait aucun danger de tenir simplement ce que nous en monstre l'Escripture. Saint Augustin mesme a aucunesfois ce scrupule : comme quand il dit, que l'aveuglement et endurcissement des mauvais ne se rapporte point à l'opération de Dieu, mais à la prescience ¹. Or ceste subtilité ne peut convenir avec tant de façons de parler de l'Escripture, lesquelles montrent cuidentement qu'il y a autre chose que la prescience de Dieu. Et saint Augustin mesme au cinquième livre contre Julian, se rétractant de l'autre sentence, maintient fort et ferme que les péchez ne se font pas seulement par la permission ou souffrance de Dieu, mais aussi par sa puissance, afin de punir les autres péchez. Semblablement ce qu'aucuns amènent, Que Dieu permet le mal, mais ne l'envoie point : ne peut subsister tant est foible. Souvent il est dit que Dieu aveugle et endurec les mauvais, qu'il tourne et fleschit et pousse leurs cœurs, comme nous avons cy-dessus déclaré plus à plein. Ce n'est point expliquer telles formes de parler, que de recourir à la prescience ou permission. Pourtant nous respondons

que cela se fait doublement. Car comme ainsi soit que la lumière de Dieu ostée il ne reste sinon obscurité et aveuglement en nous : son Esprit osté, nos cœurs soyent endurecis comme pierre : sa conduite cessant, nous ne puissions que nous esgarer à travers champs : à bonne cause il est dit qu'il aveugle, endurec et pousse ceux ausquels il oste la faculté de veoir, obéir et faire bien. La seconde manière, qui approche plus à la propriété des mots, c'est que Dieu, pour exécuter ses jugemens par le diable, qui est ministre de son ire, tourne où bon luy semble le conseil des mauvais, et meut leur volonté et conferme leur effort. Voylà pourquoy Moyse, après avoir récité que Sehon Roy des Amorrhéens s'estoit mis en armes pour empescher le passage du peuple, d'autant que Dieu avoit endurecy son esprit, et confirmé son cœur à cela, adjouste incontinent la fin du conseil de Dieu, que c'estoit pour le livrer entre les mains des Juifs ¹. Parquoy telle obstination a esté pour le préparer à sa ruine, à laquelle Dieu l'avoit destiné.

4 Selon la première raison se doit entendre ce qui est dit en Job, Il oste la langue à ceux qui parlent bien : et le conseil aux anciens et sages. Il oste le cœur à ceux qui président en la terre, et les fait errer hors de la voye. Item en Isaïe, Pourquoi, Seigneur, nous as-tu osté le sens? pourquoi nous as-tu endurecy le cœur, à ce que nous ne te craignissions point? Car toutes ces sentences sont plus pour signifier que c'est que Dieu fait des hommes, en les abandonnant et délaissant, que pour monstre comment il besogne en eux. Mais il y a d'autres tesmoignages qui passent outre : comme quand il est parlé de l'endurcissement de Pharaon : J'endurciray, dit le Seigneur, le cœur de Pharaon, afin qu'il ne vous escoute point et qu'il ne délivre le peuple. Puis après il dit qu'il luy a confirmé et corrobore son cœur ². Faut-il entendre qu'il luy a endurecy, en ne luy amolissant point? Cela est bien vray. Mais il a fait d'avantage : c'est qu'il a livré son cœur à Satan pour le confermer en obstination.

1) Lib. *Prædest. et grat.*

1) Deut. II, 30. 2) Job XII, 20; Is. LXII, 47.

3) Ex. IV, 21; VII, 3; X, 1.

Pourtant il avoit dit cy-dessus, Je tien-
dray son cœur. Pareillement quand le
peuple d'Israël sort d'Egypte les habitans
du pays où ils entrent, viennent au-devant
de mauvais courage : d'où dirons-nous
qu'ils sont incitez¹? Certes Moysé disoit
que ç'avoit esté le Seigneur, qui avoit
confirmé leurs cœurs. Le prophète réci-
tant la mesme histoire, dit que le Sei-
gneur avoit tourné leur cœur en la haine
de son peuple². On ne pourroit mainte-
nant dire qu'ils ont failly seulement à
cause qu'ils estoient desnuez du conseil
de Dieu. Car s'ils sont confirmés et con-
duits à cela, le Seigneur aucunement les
y incline et meine. D'avantage toutes les
fois qu'il luy a pleu chastier les trans-
gressions de son peuple, comment a-il
exécuté son jugement par les meschans?
Certes en telle sorte qu'on voit bien que
la vertu et efficace de l'œuvre procédoit
de luy, et qu'iceux estoient seulement
ses ministres. Pourtant aucunesfois il
menace qu'en sifflant il fera venir les
peuples infidèles pour destruire Israël :
aucunesfois les accomparageant à un
rets, aucunesfois à un marteau. Mais
principalement il a démontré combien il
n'estoit point oisif en eux, en accompa-
rageant Sennachérib, homme meschant
et pervers, à une cognée : disant qu'il le
conduisoit et pousoit de sa main, pour
couper selon son bon plaisir³. Sainct
Augustin en quelque lieu met une distinc-
tion qui n'est point mauvaise : c'est que
ce que les iniques pêchent, cela vient de
leur propre : qu'en pêchant ils font une
chose ou autre, cela est de la vertu de
Dieu, lequel divise les ténèbres comme
bon luy semble⁴?

5 Or que le ministère de Satan entre-
viene à inciter les mauvais, quand Dieu
par sa Providence les veut fleschir çà ou
là, il apparostro assez par un passage.
Car il est souventesfois dit que le mau-
vais esprit de Dieu a invadé ou laissé Saül⁵.
Il n'est pas licite de référer cela au saint
Esprit. Pourtant nous voyons que l'es-
prit immonde est nommé Esprit de Dieu,

entant qu'il respond au plaisir et pouvoir
de Dieu : et est instrument de sa volonté,
plustost qu'authœur de soy-mesme. Il
faut aussi adjoûter ce qui est dit par
sainct Paul : c'est que Dieu envoye effi-
cace d'erreur et d'illusion, afin que ceux
qui n'ont point voulu obéir à la vérité,
croient à mensonge¹. Néanmoins,
comme il a esté dit, il y a toujours grande
distance entre ce que Dieu fait ou ce que
fait le diable ou les meschans en une
mesme œuvre. Dieu fait servir à sa jus-
tice les mauvais instrumens qu'il a en sa
main, et qu'il peut fleschir partout où bon
luy semble. Le diable et les iniques,
comme ils sont mauvais, produisent et
enfantent par œuvre la meschanceté qu'ils
ont conceue en leur esprit pervers. Le
reste qui appartient à défendre la ma-
jesté de Dieu contre toutes calomnies, et
réfuter les subterfuges dont usent les
blasphémateurs en cest endroit, a esté
exposé desjà par cy-devant, quand nous
avons traité de la Providence de Dieu.
Car icy j'ay voulu seulement mon-
trer en brief comment le diable règne
en un meschant homme, et comment
Dieu besongne tant en l'un comme en
l'autre.

6 Quand est des actions, lesquelles de
soy ne sont ne bonnes ne mauvaises, et
appartiennent plustost à la vie terrienne
que spirituelle, il n'a pas esté encores
déclairé quelle est la liberté de l'homme
en icelles. Aucuns ont dit que nous avons
en icelles élection libre. Ce qu'ils ont
fait, comme je pense, plus pource qu'ils ne
vouloyent débatre une chose qu'ils ne
pensoyent pas estre de grande impor-
tance, que pour asseurer cela comme cer-
tain. Quant à moy, comme je confesse
que ceux qui reconnoissent leurs forces
estre nulles pour se justifier, entendent
ce qui est nécessaire à salut, toutesfois je
pense que cela n'est pas à oublier, d'en-
tendre que c'est une grâce spéciale de
Dieu, quand il nous vient en l'entende-
ment d'eslire ce qui nous est profitable,
et de le désirer : et aussi d'autre part,
quand nostre esprit et nostre cœur fuyent
ce qui nous est nuisible. Et de fait, la

1) Ex. III, 19; Deut. II, 30.

2) Ps. CV, 25.

3) Is. V, 26; VII, 18; Ezech. XII, 13; XVII, 20; Jér. L, 23; Is. X, 15.

4) De præd. sanctorum.

5) 1 Sam. XVI, 14; XVIII, 10; XIX, 9.

1) 2 Thess. II, 10.

providence de Dieu s'estend jusques-là, non-seulement de faire advenir ce qu'il cognoist estre expédient, mais aussi d'incliner la volonté des hommes à un mesme but. Bien est vray que si nous réputons la conduite des choses externes selon nostre sens, nous jugerons qu'elles sont en l'arbitre et puissance de l'homme : mais si nous escoutons tant de tesmoignages qui dénoncent que nostre Seigneur mesme en cest endroit gouverne les cœurs des hommes, nous soumettrons la puissance humaine au mouvement spécial de Dieu. Qui est-ce qui a esmeu les cœurs des Egyptiens à ce qu'ils prestassent au peuple d'Israël les plus précieux vaisseaux qu'ils eussent¹ ? Jamais d'eux-mesmes n'eussent esté induits à cela. Il s'ensuit doncques que leurs cœurs estoient plus menez de Dieu, que de leur propre mouvement ou inclination. Et aussi le Patriarche Jacob, s'il n'eust esté persuadé que Dieu met diverses affections aux hommes, selon que bon luy semble, n'eust pas dit de son fils Joseph (lequel il estimoit estre quelque Egyptien profane), Que Dieu vous donne de trouver miséricorde envers cest homme-là². Comme aussi toute l'Eglise confesse au Pseaume, que Dieu luy a fait mercy, en adoucissant à humanité les cœurs des peuples autrement cruels³. A l'opposite quand Saül a esté enflambé pour esmouvoir guerre, la cause est exprimée, que l'Esprit de Dieu l'a poussé à cela. Qui est-ce qui destourna le cœur d'Absalon, pour faire qu'il ne receust point le conseil d'Achitophel, qui avoit accoustumé d'estre receu comme Evangile ? Qui est-ce qui induit Roboam pour le faire obéir au conseil des jeunes gens ? Qui est-ce qui espovanta à la venue des enfans d'Israël tant de peuples, qui estoient hardis tant et plus, et bien aguerris ? Ceste pauvre paillarda Rahab confessoit cela estre advenu de Dieu. Derechef, qui est-ce qui a abatu de frayer les cœurs des peuples d'Israël, sinon cely qui menace en la Loy de donner des cœurs espovantez⁴ ?

7 Quelqu'un répliquera que ces exem-

ples sont particuliers, dont on ne doit pas faire une reigle commune : mais je dy qu'ils suffisent pour prouver ce que je préten, c'est que Dieu toutesfois et quantes qu'il veut donner voye à sa providence, mesmes es choses externes, fleschit et tourne la volonté des hommes à son plaisir : et que leur élection à choisir n'est pas tellement libre, que Dieu ne domine par-dessus. Vueillons ou non, l'expérience journalle nous contraindra d'estimer que nostre cœur est plustost conduit par le mouvement de Dieu, que par son élection et liberté : veu que souvent la raison et entendement nous défaut en choses qui ne sont point trop difficiles à cognoistre, et perdons courage en choses qui sont aisées à faire : au contraire, en choses très obscures et douteuses nous délibérons sans difficulté, et sçavons comment nous en devons sortir : en choses de grande conséquence et de grand danger, le courage nous y demeure ferme et sans crainte. D'où procède cela, sinon que Dieu besongne tant d'une part que d'autre : Et de fait, j'enten en ceste manière ce que dit Salomon, Le Seigneur fait que l'aureille oye : et que l'œil voye. Car il ne me semble point advis que là il parle de la création, mais de la grâce spéciale que Dieu fait aux hommes de jour en jour. D'avantage, quand il dit que le Seigneur tient le cœur des rois en sa main, comme un ruisseau d'eau, et qu'il les fait couler quelque part que bon luy semble¹ : il n'y a point de doute qu'il ne comprenne tous hommes sous une espèce. Car s'il y a homme duquel la volonté soit exemptée de toute sujétion, ce privilège-là appartient au Roy par-dessus tous, duquel la volonté gouverne les autres. Si doncques la volonté du Roy est conduite par la main de Dieu, la nostre ne sera point exemptée de ceste condition. De quoy il y a une belle sentence en saint Augustin², L'Escriture, dit-il, si on la regarde diligemment, monstre que non-seulement les bonnes volonteiz des hommes, lesquelles Dieu a créées en leur cœur : et les ayant créées,

1) Ex. XI, 3. 2) Gen. XLIII, 14. 3) Ps. CVI, 46.

4) 1 Sam. XI, 6 ; 2 Sam. XVII, 14 ; 1 Rois XII, 10 ; Jos. II, 9 ; Lévi. XXVI, 36 ; Deut. XXVIII, 63.

1) Prov. XX, 42 ; XXI, 1.

2) Au livre *De la Grace et du Fran. arbitre*, à Valent., chap. II.

les conduit à bonnes œuvres et à la vie éternelle, sont en la puissance de Dieu : mais aussi toutes celles qui appartiennent à la vie présente : et tellement y sont, qu'il les incline selon son plaisir çà ou là : ou pour proufiter à leurs prochains, ou pour leur nuire, quand il veut faire quelques chastimens : et tout cela fait-il par son jugement occulte, et néanmoins juste.

8 Or il faut yci que les lecteurs se souviennent, qu'il ne faut pas estimer la faculté du libéral arbitre de l'homme par l'événement des choses, comme font aucuns ignorans. Car il leur semble bien advs qu'ils peuvent prouver la volonté des hommes estre en servitude, d'autant que les choses ne viennent point au souhait des plus grans Princes du monde, et

que le plus souvent ils ne peuvent venir à bout de leurs entreprises. Or la puissance et liberté dont il est question maintenant, doit estre considérée en l'homme, et non pas estimée par les choses de dehors. Car quand on dispute du libéral arbitre, on ne débat point s'il est loisible à l'homme d'accomplir et exécuter ce qu'il a délibéré, sans que rien le puisse empêcher : mais on demande si en toutes choses il a libre élection en son jugement, pour discerner le bien et le mal, et approuver l'un et rejeter l'autre : ou pareillement s'il a libre affection en sa volonté, pour appéter, chercher et suivre le bien, hayr et éviter le mal. Car si cela pouvoit estre en l'homme, il ne seroit pas moins libre estant enfermé en une prison, que dominant par toute la terre.

CHAPITRE V.

Combien les objections qu'on amaine pour défendre le franc arbitre sont de nulle valeur.

1 Nous aurions assez parlé de la servitude de l'âme humaine, n'estoit que ceux qui taschent de la séduire d'une fausse opinion de liberté, ont leurs raisons au contraire pour impugner nostre sentence. Premièrement, ils amassent quelques absurditez pour la rendre odieuse, comme si elle répugnoit au sens commun des hommes : puis ils usent de tesmoignages de l'Ecriture, pour la convaincre. Selon cest ordre nous leur respondrons. Ils arguent doncques ainsi, Que si le péché est de nécessité, ce n'est plus péché : s'il est volontaire, qu'il se peut éviter. C'estoit le baston qu'avoit Pélagius pour combattre saint Augustin, et toutesfois nous ne voulons point pour cela que leur raison n'ait point d'audience, jusques à ce que nous l'aurons réfutée. Je nie doncques que le péché laisse d'estre imputé pour péché, d'autant qu'il est nécessaire. Je nie d'autre part qu'il s'ensuive qu'on puisse éviter le péché, s'il est volontaire. Car si quelqn'un veut s'aider de ceste couverture, pour plaider contre Dieu,

comme si c'estoit un bon subterfuge, de dire qu'il n'a peu autrement faire, il aura incontinent sa response preste, asçavoir celle que nous avons desjà amenée : que si les hommes estans asservis à péché, ne peuvent vouloir que mal, cela ne vient point de leur création première, mais de la corruption qui est survenue. Car dont vient la débilité dont les malins se couvroient volontiers, sinon qu'Adam de son bon gré s'est assujety à la tyrannie du diable? Voylà doncques dont vient la perversité laquelle nous tient tous serrez en ses liens : c'est que le premier homme s'est révolté de son Créateur. Si tous sont à bon droict tenus coupables de telle rébellion, qu'ils ne pensent point s'excuser sous ombre de nécessité, en laquelle on voit cause trèsévidente de leur damnation. Ce que j'ay exposé par cy-devant : et ay amené l'exemple des diables, par lequel il appert que ceux qui pêchent par nécessité ne laissent pas de pêcher volontairement : comme à l'opposite, combien que les saints Anges ayent

une volonté indéclinable du bien, si ne laisse-elle pas d'estre volonté. Ce que saint Bernard a prudemment considéré, en disant que nous sommes d'autant plus misérables, pource que la nécessité est volontaire : laquelle néanmoins nous tient estreints sous son joug, en sorte que nous sommes serfs de péché¹. L'autre partie de leur argument n'est pas valable, entant qu'ils prétendent que tout ce qui se fait volontairement, soit fait en plene liberté. Car cy-dessus nous avons prouvé que plusieurs choses se font volontairement, desquelles l'élection n'est pas libre.

2 Ils disent après, que si les vices et vertus ne procèdent de libre élection, il n'est point convenable que l'homme soit rémunéré ou puny. Combien que cest argument soit prins d'Aristote, toutesfois je confesse que saint Chrysostome et saint Hiérosme en usent quelque part². Combien que Hiérosme ne dissimule pas qu'il a esté aussi bien familier aux Pélagiens, desquels il récite les paroles qui s'ensuivent : Que si la grâce de Dieu hesongne en nous, icelle sera rémunérée, et non pas nous, qui ne travaillons point. Quant est des punitions que Dieu fait des maléfices, je respon qu'elles nous sont justement deues, puis que la coupe de péché réside en nous. Car il ne chaut si nous péchons d'un jugement libre ou servile, moyennant que ce soit de cupidité volontaire : principalement veu que l'homme est convaincu d'estre pécheur, entant qu'il est sous la servitude de péché. Quant est du loyer de bien faire, quelle absurdité est-ce, si nous confessons qu'il nous soit donné plus par la bénignité de Dieu, que rendu pour nos mérites ? Combien de fois est répétée ceste sentence en saint Augustin, Que Dieu ne couronne point nos mérites en nous, mais ses dons ? et que le loyer qui nous vient n'est pas ainsi appelé, pource qu'il soit deu à nos mérites, mais pource qu'il est rétribué aux grâces qui nous avoyent esté au paravant conférées ? C'est bien regardé à eux, d'entendre que les mérites n'ont plus de lieu, sinon que les bonnes

œuvres procèdent de la propre vertu de l'homme. Mais de trouver cela tant estrange, c'est une moquerie. Car saint Augustin ne doute point d'enseigner pour un article certain, ce qu'ils trouvent tant hors de raison : comme quand il dit, Quels sont les mérites de tous hommes ? Quand Jésus-Christ vient, non point avec un loyer, qui fust deu, mais avec sa grâce gratuite, il les trouve tous pécheurs, luy seul frane de péchez, et en affranchissant les autres³. Item, Si ce qui l'est deu l'est rendu, tu dois estre puny : mais qu'est-ce qui se fait ? Dieu ne te rend point la peine qui l'estoit dene, mais il te donne la grâce qui ne l'appartenoit point. Si tu te veux exclurre de la grâce de Dieu, vante-toy de tes mérites⁴. Item, Tu n'es rien de toy : les péchez sont tiens, les mérites sont à Dieu. Tu dois estre puny : et quand Dieu te rendra le loyer de vie, il couronnera ses dons, non pas tes mérites⁵. A ce mesme propos il enseigne ailleurs que la grâce ne vient point de mérite, mais le mérite vient de la grâce. Et tantost après il conclut que Dieu précède tous mérites par ses dons, afin que ses autres mérites suivent : et que du tout il donne gratuitement ce qu'il donne, pource qu'il ne trouve nulle cause de sauveur⁶. Mais c'est chose superflue d'en faire plus long récit, veu que ses livres sont pleins de telles sentences. Toutesfois encore l'Apostre les délivrera de ceste folle fantasie, s'ils veulent escouter de quel principe il déduit nostre béatitude, et la gloire éternelle que nous attendons. Ceux que Dieu a esleus, dit-il, il les a appelez : ceux qu'il a appelez, il les a justifiez : ceux qu'il a justifiez, il les a glorifiez. Pourquoi doncques sont couronnez les fidèles⁷ ? Certes selon l'Apostre, d'autant que par la miséricorde du Seigneur, et non par leur industrie, ils ont esté esleus, appelez et justifiez. Pourtant, que ceste folle crainte soit ostée, qu'il n'y aura plus nul mérite si le franc arbitre n'est soustenu. Car c'est une moquerie de fuyr ce à quoy l'Escripture nous meine. Si tu as receu toutes choses, dit

1) In Psalm. XXXI.

2) In Psalm. LXX.

3) Epist. LII.

4) De verbis Apostol., Sermo XV.

5) Rom. VIII, 30 ; 2 Tim. IV, 8.

1) Serm. LXXXI, In Cantic.

2) In Epist. ad Crispion., et Dial. I.

saint Paul, pourquoy te glorifies-tu comme si tu ne les avois point receues ¹? Nous voyons qu'il oste toute vertu au libéral arbitre, afin de destruire tous mérites : néanmoins selon que Dieu est riche et libéral à bien faire, et que sa libéralité ne s'espuise jamais, il rémunère les grâces qu'il nous a conférées, comme si c'estoyent vertus venantes de nous : pource qu'en nous les donnant, il les a faites nostres.

3 Ils allèguent conséquemment une objection, laquelle semble estre prinse de saint Chrysostome : Que s'il n'estoit en nostre faculté d'eslire le bien et le mal, il faudroit que tous hommes fussent bons, ou tous meschans : veu qu'ils ont une mesme nature ². A quoy s'accorde le dire de celuy qui a escrit le livre intitulé De la vocation des Gentils, qu'on attribue à saint Ambroise : C'est que nul jamais ne déclinerait de la foy, sinon que la grâce de Dieu laissast la volonté de l'homme muable ³. En quoy je m'esmerveille comment si grans personnages se sont abusez. Car comment Chrysostome n'a-il réputé que c'est l'élection de Dieu, laquelle discerne ainsi entre les hommes? Certes nous ne devons avoir honte de confesser ce que saint Paul affirme tant certainement, que tous sont pervers et adonnez à malice ⁴ : mais nous adjoustons quant et quant avec luy, que la miséricorde de Dieu subvient à aucuns, afin que tous ne demeurent point en perversité. Comme ainsi soit doncques que naturellement nous soyons atteints d'une mesme maladie, il n'y en a de garantis sinon ceux ausquels il plaist à Dieu de remédier. Les autres, que par son juste jugement il abandonne, demeurent en leur pourriture jusques à ce qu'ils soient consumez : et ne procédè d'ailleurs, que les uns poursuivent jusques à la fin, les autres défailent au milieu du chemin. Car de faict, la persévérance est un don de Dieu, lequel il n'eslargit pas à tous indifféremment, mais à qui bon luy semble : Si on demande la raison de ceste différence, pourquoy les uns persévèrent constamment, et les autres sont ainsi muables : il ne s'en trou-

vera point d'autre, sinon que les premiers sont maintenus par la vertu de Dieu, à ce qu'ils ne périssent point : les seconds n'ont point une mesme force, d'autant qu'il veut monstrier en eux exemple de l'inconstance humaine.

4 Ils arguent aussi, que toutes exhortations sont frustratoires, qu'il n'y a nulle utilité en admonitions, que les répréhensions sont ridicules, s'il n'est en la puissance du pécheur d'y obtempérer. Pource qu'on objectoit jadis ces choses à saint Augustin, il fut contraint de publier le livre intitulé De correction et grâce : auquel combien qu'il responde amplement à tout, néanmoins il réduit la question à ceste somme : O homme, recognoy en ce qui est commandé, que c'est que tu dois faire : en ce que tu es repris de ne l'avoir fait, cognoy que la vertu te défaut par ton vice : en priant Dieu, cognoy dont il te faut recevoir ce qui t'est mestier. Le livre qu'il a intitulé De l'esprit et de la lettre, revient quasi à une mesme fin : c'est que Dieu n'a point mesuré ses commandemens selon les forces humaines : mais après avoir commandé ce qui estoit juste, il donne gratuitement à ses esleus la faculté de le pouvoir accomplir : de quoy il n'est ja mestier de beaucoup débatare. Premièrement nous ne sommes point seuls à soutenir ceste cause, mais Christ et tous ses Apostres. Pourtant, que nos adversaires regardent comment ils viendront au-dessus, entreprenans ce combat contre telles parties. Combien que Christ ait déclaré que sans luy nous ne pouvons rien ¹ : néanmoins il ne laisse pour cela de reprendre ceux qui font mal hors luy, et ne laisse d'exhorter un chacun à bonnes œuvres. Combien saint Paul reprend-il asprement les Corinthiens, pource qu'ils ne vivoyent point charitablement ² : toutesfois après il prie Dieu de les rendre charitables. Il testifie aux Romains que la justice n'est point au vouloir ny en la course de l'homme mais en la miséricorde de Dieu ³ : toutesfois il ne laisse pas après de les admonester, exhorter et corriger. Que n'advertissent-ils doncques le Seigneur de ne perdre sa

1) 1 Cor. IV, 7.

2) Rom. XXII, *In Gen.*

3) Lib. II, cap. IV.

4) Rom. III, 10.

1) Jean XV, 5.

2) 1 Cor. III, 3.

3) Rom. IX, 16.

peine, en requérant des hommes sans propos ce que luy seul leur peut donner, en les reprenant de ce qu'ils commettent par le seul défaut de sa grâce? Que ne remonstrent-ils à saint Paul, qu'il doit pardonner à ceux qui n'ont point en leurs mains de vouloir le bien ou l'accomplir, sinon par la miséricorde de Dieu, laquelle leur défaut quand ils faillent? Mais toutes ces folies n'ont point de lieu, veu que la doctrine de Dieu est fondée en trop bonne raison, mais qu'elle soit bien considérée. Il est bien vray que saint Paul monstre que la doctrine, et exhortation, et objurgation ne prouffit guères de soy à changer le cœur de l'homme, quand il dit que celuy qui plante n'est rien, et celuy qui arrouse n'est rien : mais que toute l'efficace gist au Seigneur, qui donne accroissement¹. Nous voyons aussi comment Moÿse ratifie estroitement les préceptes de la Loy : comment les Prophètes insistent ardemment, et menacent les transgresseurs : toutesfois pour cela ils ne laissent point de confesser que les hommes commencent d'estre bien entendus, quand le cœur leur est donné pour entendre : que c'est le propre de Dieu de circoncir les cœurs, et les convertir de pierre en chair : que c'est luy qui escrit sa Loy en nos entrailles : brief, que c'est luy qui en renouvelant nos âmes, donne efficace à sa doctrine.

5 De quoy doncques servent les exhortations, dira quelqu'un? Je respon que si elles sont mesprisées d'un cœur obstiné, elles luy seront en tesmoignage pour le convaincre, quand ce viendra au jugement de Dieu. Et mesmes la mauvaise conscience en est touchée et pressée en la vie présente. Car combien qu'elle s'en moque, elle ne les peut pas réprover. Si on objecte, Que fera doncques le pauvre pécheur, veu que la promptitude de cœur, laquelle estoit requise pour obéir, luy est desniée? Je respon à cela, Comment pourra-il tergiverser, veu qu'il ne peut imputer la dureté de son cœur, sinon à soy-mesme? Parquoy les meschans, combien qu'ils désireroyent d'avoir en jeu et risée les préceptes et advertis-

semens de Dieu, s'il leur estoit possible, sont confondus, veulent-ils ou non, par la vertu d'iceux. Mais la principale utilité doit estre considérée és fidèles : ausquels ja soit que le Seigneur face tout par son Esprit, toutesfois il use de l'instrument de sa Parole, pour accomplir son œuvre en eux, et en use avec efficace. Quand doncques cela sera résolu, comme il doit estre, que toute la vertu des justes est située en la grâce de Dieu, selon le dire du Prophète, Je leur donneray un cœur nouveau pour cheminer en mes commandemens¹ : si quelqu'un demande pourquoy on les admoneste de leur devoir, et pourquoy on ne les laisse à la conduite du saint Esprit : pourquoy on les pousse par exhortation, veu qu'ils ne se peuvent haster d'avantage que l'Esprit les incite : pourquoy on les corrige quand ils ont failly, veu qu'ils sont nécessairement trébuschez par l'infirmité de leur chair : nous avons à respondre, Homme, qui estu qui veux imposer loy à Dieu? S'il nous veut préparer par exhortation à recevoir la grâce d'obéir à son exhortation, qu'est-ce que tu as à reprendre ou mordre en cest ordre et manière? Si les exhortations ne prouffitoient d'autre chose entre les fidèles, sinon pour les redarguer de péché, encores ne devroyent-elles estre réputées inutiles. Or maintenant, puis qu'elles prouffitent grandement à enflamber le cœur en amour de justice : au contraire, à haine et desplaisir de péché, entant que le saint Esprit besongne au dedans, quand il use de cest instrument extérieur au salut de l'homme, qui osera les rejeter comme superflues? Si quelqu'un désire une response plus claire, je luy donneray la solution en brief : c'est que Dieu besongne doublement en nous, au dedans par son Esprit, au dehors par sa Parole. Que par son Esprit en illuminant les entendemens, formant les cœurs en amour de justice et innocence, il régénère l'homme en nouvelle créature : par sa Parole il esmeut et incite l'homme à désirer et chercher ceste rénovation. En l'un et en l'autre il démontre la vertu de sa main, selon l'ordre de sa dispensation.

1) 1 Cor. III, 7.

1) Ezéch. XI, 19, 20.

Quand il adresse icelle mesme Parole aux iniques et réprouvez, combien qu'elle ne leur tourne à correction, néanmoins il la fait valoir à autre usage : c'est afin qu'ils soyent à présent pressez en leurs consciences, et au jour du jugement soyent d'autant plus inexcusables. Suivant ceste raison nostre Seigneur Jésus, combien qu'il prononce que nul ne peut venir à luy sinon que le Père l'y attire¹ : et que les esleus y viennent après avoir entendu et apprins du Père : ne laisse pas toutesfois de faire l'office de docteur, mais invite par sa voix ceux qui ont besoin d'estre enseignez par le saint Esprit, pour prouïter en ce qu'ils oyent. Quant aux réprouvez, saint Paul déclaire que la doctrine n'est pas inutile, entant qu'elle leur est odeur de mort à mort : et ce pendant est odeur souefve devant Dieu².

6 Ils mettent grand'peine à recueillir force tesmoignages de l'Escriture, afin que s'ils ne peuvent vaincre par en avoir de meilleurs et plus propres que nous, que pour le moins ils nous puissent accabler de la multitude. Mais c'est comme si un capitaine assembloit force gens qui ne fussent nullement duits à la guerre pour espovanter son ennemy. Devant que les mettre en œuvre, ils feroient grand'monstre : mais s'il faloit venir en bataille, et joindre contre son ennemy, on les feroit fuir du premier coup. Ainsi il nous sera facile de renverser toutes leurs objections, qui n'ont qu'apparence d'ostentation vaine. Et pource que tous les passages qu'ils allèguent se peuvent réduire en certains ordres ou rangs : quand nous les aurons ainsi rangez sous une response nous satisferons à plusieurs : par ainsi il ne sera point nécessaire de les soudre l'un après l'autre. Ils font un grand bouclier des préceptes de Dieu, lesquels ils pensent estre tellement proportionnez à nostre force, que tout ce qui y est requis nous le puissions faire. Ils en assemblent doncques un grand nombre, et par cela mesurent les forces humaines. Car ils arguent ainsi : Ou Dieu se mocque de nous, quand il nous commande sainteté,

piété, obéissance, chasteté, dilection, et mansuétude : et quand il nous défend immondicité, idolâtrie, impudicité, ire, rapine, orgueil et choses semblables : ou il ne requiert sinon ce qui est en nostre puissance. Or tous les préceptes qu'ils amassent ensemble, se peuvent distinguer en trois espèces : les uns commandent que l'homme se convertisse à Dieu : les autres simplement recommandent l'observation de la Loy : les autres commandent de persévérer en la grâce de Dieu desjà receue. Traittons premièrement de tous en général, puis nous descendrons aux espèces. Je confesse qu'il y a long temps que c'est une chose vulgaire de mesurer les facultez de l'homme par ce que Dieu commande, et que cela a quelque couleur de raison : néanmoins je dy qu'il procède d'une grande ignorance. Car ceux qui veulent monstrer que ce seroit chose fort absurde, si l'observation des commandemens estoit impossible à l'homme, usent d'un argument trop infirme : c'est qu'autrement la Loy seroit donnée en vain. Voire, comme si saint Paul n'avoit jamais parlé d'icelle. Car je vous prie, que veulent dire les sentences qu'il nous en baille? Que la Loy a esté donnée pour augmenter les transgressions : que par la Loy vient la cognoissance de péché : que la Loy engendre péché : qu'elle est survenue pour multiplier le péché¹. Est-ce à dire qu'il falust qu'elle eust une correspondance avec nos forces, pour n'estre point donnée en vain? Plustost saint Paul monstre en tous ces passages, que Dieu nous a commandé ce qui estoit par-dessus nostre vertu, pour nous convaincre de nostre impuissance. Certes selon la définition que luy-mesme baille de la Loy, le but et l'accomplissement d'icelle est charité : de laquelle il prie Dieu remplir les cœurs des Thessaloniens². En quoy il signifie que la Loy batroit nos aureilles en vain et sans fruit, sinon que Dieu inspirast en nos cœurs ce qu'elle enseigne.

7 Certes si l'Escriture n'enseignoit autre chose, sinon que la Loy est reigle de

1) Jean VI, 44, 45.

2) 2 Cor. II, 16.

1) Gal. III, 19; Rom. III, 20; V, 20; VII, 7.

2) 1 Tim. I, 5; 1 Thess. III, 12.

vie, à laquelle nos œuvres doivent estre compassées : j'accorderoye incontinent sans difficulté à leur opinion : mais puis qu'elle nous explique diligemment plusieurs et diverses utilitez d'icelle, nous devons plustost nous arrester à ceste interprétation, qu'à nos fantasies. Entant qu'il appartient à ceste question : si tost que la Loy nous a ordonné ce que nous avons à faire, elle enseigne quant et quant que la faculté d'obéir procède de la grâce de Dieu. Pourtant elle nous enseigne de la demander par prières. Si nous n'y voyons que simples commandemens, et nulle promesse, il nous faudroit esprouver nos forces, veoir si elles seroyent suffisantes pour cela faire : mais puis qu'avec les commandemens sont conjointes les promesses, lesquelles déclairent non-seulement que nous avons mestier d'avoir l'aide de Dieu pour nostre support, mais qu'en sa grâce gist toute nostre vertu, elles démontrent assez que non-seulement nous ne sommes pas suffisans, mais du tout inhabiles à observer la Loy. Pourtant qu'on ne s'arreste plus à ceste proportion de nos forces avec les commandemens de Dieu, comme s'il eust compassé à nostre imbécillité et petitesse la règle de justice qu'il vouloit donner : mais plustost que par les promesses nous réputions combien nous sommes mal prests, veu qu'en tout et par tout nous avons si grand besoin de sa grâce. Mais à qui persuadera-on, disent-ils, que Dieu ait adressé sa Loy à des troncs ou des pierres ? Je dy que nul ne veut persuader cela : car les meschans ne sont point pierres ou troncs, quand estans enseignez par la Loy, que leurs concupiscences contrarient à Dieu, ils se rendent coupables en leurs consciences propres : ne pareillement les fidèles, quand estans advertis de leur foiblesse, ont recours à la grâce de Dieu. A quoy appartient ces sentences de saint Augustin, Que Dieu commande ce que nous ne pouvons faire, afin que nous sçachions ce que nous devons demander de luy. Item, L'utilité des préceptes est grande, si le libéral arbitre est tellement estimé, que la grâce de Dieu en soit plus honorée¹.

Item, La foy impètre ce que la Loy impère. Et de fait, c'est pour cela que la Loy commande, afin que la foy impètre ce que la Loy a commandé. Mesmes Dieu requiert la foy de nous, et ne trouve point ce qu'il requiert, sinon qu'il l'y ait mis pour l'y trouver. Item, que Dieu donne ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra¹.

8 Cela apparoitra mieux en considérant les trois espèces de commandemens dont nous avons parlé. Le Seigneur requiert souvent, tant en la Loy comme aux Prophètes, qu'on se convertisse à luy : mais le Prophète respond d'un autre costé : Converty-moi Seigneur, et je seray converty. Depuis que tu m'as converty, j'ay fait pénitence², etc. Il nous commande aussi de circoncire nos cœurs : mais il dénonce par Moïse que ceste circoncision est faite de sa main. Il requiert plusieurs fois des hommes nouveau cœur : mais il tesmoigne que c'est luy seul qui le renouvelle³. Or comme dit saint Augustin, ce que Dieu promet nous ne le faisons point par nature, ne par nostre franc arbitre, mais luy le fait par sa grâce. Et c'est la cinquième règle qu'il note entre les règles de la doctrine chrestienne, Qu'on doit observer en l'Ecriture, de bien distinguer entre la Loy et les promesses, entre les commandemens et la grâce⁴. Que diront maintenant ceux qui allèguent les préceptes de Dieu pour magnifier la puissance de l'homme, et estindre la grâce de Dieu, par laquelle seule nous voyons que les préceptes sont accomplis ? La seconde manière des préceptes que nous avons dite, est simple : asçavoir d'honorer Dieu, servir et adhérer à sa volonté, observer ses mandemens, suivre sa doctrine. Mais il y a des tesmoignages infinis, que tout ce que nous pouvons avoir de justice, sainteté, piété, pureté, est don gratuit venant de luy. Quant au troisième genre, nous en avons exemple en l'exhortation de saint Paul et Barnabas, qu'ils faisoient aux fidèles, de persévérer en la grâce de Dieu⁵. Mais en un autre lieu

1) Rom. XXIV, In Joan.; Epist. XXIV.

2) Joël II, 12; Jer. XXXI, 18.

3) D. ut. X, 16; XXX, 6; Ezech. XXXVI, 26.

4) Lib. De doctrina christiana, III. 5) Act. XIII, 43.

1) In Enchir. ad Laur., de grat. et libero arbit., c. XVI.

saint Paul monstre dont procède ceste vertu : Soyez, dit-il, fermes, mes frères, par la vertu du Seigneur. Il défend d'autre part de contrister l'Esprit de Dieu, duquel nous sommes scelez en attendant nostre rédemption ¹. Mais ce qu'il commande là, en un autre lieu il le demande par prière au Seigneur, d'autant qu'il n'est pas en la faculté des hommes : suppliant le Seigneur de rendre les Thessaloniens dignes de sa vocation et accomplir en eux ce qu'il avoit déterminé par sa bonté, et mener à fin l'œuvre de la foy ². Semblablement en la seconde des Corinthiens, traittant des amosnes, il loue par plusieurs fois leur bonne volonté : mais tantost après il rend grâces à Dieu de ce qu'il a mis au cœur de Tite, de prendre la charge de les exhorter ³. Si Tite n'a peu mesmes ouvrir la bouche pour inciter les autres, sinon d'autant que Dieu luy a suggéré : comment les auditeurs seront-ils induits à bien faire, sinon que Dieu touche leurs cœurs ?

9 Les plus fins et malicieux cavillent ces tesmoignages, pource que cela n'empesche pas, comme ils disent, que nous ne conjoignions nos forces avec la grâce de Dieu : et qu'ainsi il aide nostre infirmité. Ils amènent aucuns lieux des Prophètes, où il semble que Dieu paraisse la vertu de nostre conversion entre luy et nous : comme cestuy-cy, Convertissez-vous à moy, et je me convertiray à vous ⁴. Nous avons cy-dessus monstré quelle aide nous avons de Dieu, et n'est ja besoin de le réitérer en cest endroit, veu qu'il n'est yci question que de montrer que c'est en vain que nos adversaires mettent en l'homme la faculté d'accomplir la Loy, à cause que Dieu nous commande l'obéissance d'icelle : veu qu'il appert que la grâce de Dieu est nécessaire pour accomplir ce qu'il commande, et qu'elle nous est promise à ceste fin. Car de là il appert que pour le moins nous sommes redevables de plus que nous ne pouvons faire. Et ils ne peuvent eschapper par quelque tergiversation que ce soit, de ceste sentence de Jérémie, que

l'alliance de Dieu faite avec le peuple ancien a esté de nulle vigueur, et est déchue, pource qu'elle gisoit seulement en la lettre : et qu'elle ne peut estre ferme, sinon quand l'Esprit est adjousté à la doctrine pour nous y faire obéir ¹. Quant est de ceste sentence, Convertissez-vous à moy, et je me convertiray à vous : elle ne prouite de rien pour confermer leur erreur. Car par la conversion de Dieu, il ne faut pas entendre la grâce dont il renouvelle nos cœurs à sainte vie, mais celle dont il testifie son bon vouloir et dilection envers nous, en nous faisant prospérer : comme il est dit qu'il s'eslongne de nous quand il nous afflige. Pource doncques que le peuple d'Israël, ayant esté longuement en misère et calamité, se complaignoit que Dieu estoit destourné de luy : il respond que sa faveur et libéralité ne leur défendra point, s'ils se retournent à droicteure de vie, et à luy-mesme, qui est la règle de toute justice. C'est doncques dépraver ce lieu que de le tirer à ceste sentence, comme si par cela l'efficace de nostre conversion estoit partie entre Dieu et nous. Nous avons passé légèrement ceste question, à cause qu'il la faudra encore déduire au traité de la Loy.

10 Le second ordre de leurs argumens ne diffère pas beaucoup du premier. Ils allèguent les promesses, esquelles il semble que Dieu fasse paction avec nostre volonté : comme sont celles qui s'ensuivent : Cherchez droicteure, et non point malice : et vous vivrez. Item, Si vous voulez m'escouter, je vous donneray affluence de bien : mais si vous ne le voulez faire, je vous feray périr par le glaive. Item, Si tu ostes tes abominations de devant ma face, tu ne seras point deschassé : si tu escoutes la voix du Seigneur ton Dieu, pour faire et garder tous ses préceptes, il te fera le plus excellent peuple de la terre, et autres semblables ². Ils pensent doncques que Dieu se moquerait de nous, en remettant à nostre volonté ces choses, si elles n'estoyent plénement en nostre pouvoir. Et de fait,

1) Ephés. VI, 10 ; IV, 30.

3) 2 Cor. VIII, 11, 16.

2) 2 Thess. I, 11.

4) Zach. I, 3.

1) Jér. XXXI, 32.

2) Amos V, 14 ; Is. I, 19, 20 ; Jér. IV, 1 ; Deut. XXVIII, 1 ; Lev. XXVI, 3.

ceste raison a grande apparence humaine. Car on peut déduire que ce seroit une cruauté à Dieu, de faire semblant qu'il ne tiene qu'à nous que nous ne soyons en sa grâce, pour recevoir tous biens de luy : et ce pendant que nous n'ayons nul pouvoir en cela, que ce seroit une chose ridicule, de nous présenter tellement ses bénéfices, que nous n'en puissions avoir aucune jouissance. Brief, on peut alléguer que les promesses de Dieu n'ont nulle certitude, si elles dépendent d'une impossibilité pour n'estre jamais accomplies. Quant est de telles promesses lesquelles ont une condition impossible adjoincte, nous en parlerons ailleurs : tellement qu'il apparoistra, combien que l'accomplissement en soit impossible, que néanmoins il n'y a nulle absurdité. Quant est de la question présente, je nie que le Seigneur soit cruel ou inhumain envers nous, quand il nous exhorte à mériter ses grâces et bénéfices, combien qu'il nous cognoisse impuissans à ce faire. Car comme ainsi soit que les promesses soyent offertes aux fidèles et aux meschans, elles ont leur utilité tant envers les uns que les autres. Car comme le Seigneur par ces préceptes point et resveille les consciences des iniques, afin qu'ils ne se flattent point en leurs péchez par nonchalance de son jugement : ainsi aux promesses il les fait tesmoins combien ils sont indignes de sa bénignité. Qui est-ce qui niera cela estre convenable, que Dieu face bien à ceux qui l'honorent, et qu'il se venge rigoureusement des contempteurs de sa majesté? Nostre Seigneur doneques fait droictement en proposant ceste condition aux iniques, qui sont détenus captifs sous le joug de péché, que quand ils se retireront de leur mauvaise vie, il leur envoyera tous biens : et n'y eust-il que ceste raison, afin qu'ils entendent que c'est à bon droict qu'ils sont exclus des biens deus aux serviteurs de Dieu. D'autre part, puis qu'il veut stimuler ses fidèles en toutes sortes à implorer sa grâce, ce ne doit pas estre chose fort estrange s'il en fait autant en ses promesses, comme nous avons naguères monstré qu'il en fait en ses commandemens. Quand il nous enseigne par

ses préceptes, de sa volonté, il nous admoneste de nostre misère, nous donnant à cognoistre combien nous régnions à tout bien : ensemble il nous pousse à invoquer son Esprit, pour estre dirigé en droiete voye. Mais pource que nostre paresse n'est pas assez esmeue par ces préceptes, il adjouste ses promesses, par la douceur desquelles il nous induit à aimer ce qu'il nous commande. Or d'autant que nous aimons plus la justice, d'autant sommes-nous plus fervens à chercher la grâce de Dieu. Voylà comment, par ces protestations que nous avons dites, Dieu ne nous attribue point la faculté de faire ce qu'il dit, et néanmoins ne se mocque point de nostre foiblesse : veu qu'en cela il fait le prouffit de ses serviteurs, et rend les iniques plus damnables.

44 Le troisième ordre a quelque affinité avec les précédens. Car ils produisent les passages esquels Dieu reproche au peuple d'Israël qu'il n'a tenu qu'à luy qu'il ne se soit entretenu en bon estat. Comme quand il dit, Amalec et les Chanaanéens sont devant vous, par le glaive desquels vous périrez, entant que vous n'avez point voulu acquiescer au Seigneur. Item, Pource que je vous ay appelez et n'avez point respondu, je vous destruiray comme j'ay fait Silo. Item, Ce peuple n'a point escouté la voix de son Dieu, et n'a point receu sa doctrine, pourtant il a esté rejeté. Item, A cause que vous avez endurcy vostre cœur, et n'avez point voulu obéir au Seigneur, tous ces maux vous sont advenus¹. Comment, disent-ils, toutes ces reproches conviendroyent-elles à ceux qui pourroyent incontinent respondre, Nous ne demandions que prospérer, nous craignons la calamité : ce que nous n'avons point obtempéré au Seigneur, et n'avons point escouté sa voix pour éviter le mal, et avoir meilleur traitement, cela s'est fait d'autant qu'il ne nous estoit pas libre, à nous qui sommes détenus en captivité de péché. C'est doneques à tort que Dieu nous reproche le mal que nous endurons : lequel il n'estoit pas en nostre pouvoir

1) Nomb. XIV, 43; Jér. VII. 13. 28; XXXII 23.

d'éviter. Pour répondre à cela, laissant ceste couverture de nécessité, laquelle est frivole et de nulle importance, je demande s'ils se peuvent excuser qu'ils n'ayent fait faute. Car s'ils sont convaincus d'avoir failly, ce n'est pas sans cause que Dieu dit, qu'il a tenu à leur perversité qu'il ne les a entretenus en bonne fortune. Qu'ils me respondent doncques, s'ils peuvent nier que la cause de leur obstination n'ait esté leur volonté perverse. S'ils trouvent la source du mal en eux, qu'est-ce qu'ils taschent de chercher des causes d'iceluy ailleurs, pour faire à croire qu'ils ne sont point auteurs de leur ruine? S'il est doncques vray que les pécheurs par leur propre vice sont privez des bénéfices de Dieu, et reçoivent punition de sa main, c'est à bon droict que ces reproches leur sont objectées par sa bouche, afin que s'ils persistent en leur mal, ils apprennent d'accuser leur iniquité comme cause de leur misère, plustost que vitupérer Dieu comme trop rigoureux. S'ils ne sont point du tout endureis, et se peuvent rendre dociles, qu'ils conçoivent desplaisir et haine de leurs péchez, à cause desquels ils se voyent misérables : ainsi se réduisent en bonne voye, et confessent estre véritable ce que Dieu remonstre en les reprenant. Car il apparoit par l'oraison de Daniel ¹, que telles remonstrances ont prouité à ceste fin envers les fidèles. Quant à la première utilité, nous en voyons l'exemple aux Juifs, auxquels Jérémie par le commandement de Dieu remonstre la cause de leurs misères : combien qu'il ne peust advenir que ce qui avoit esté prédit de Dieu, c'est asçavoir qu'il leur diroit ces paroles, et ne l'escouteroyent point : qu'il les appelleroit, et ne luy respondroyent point ². Mais quel propos, dira quelqu'un, y a-il de parler aux sourds? c'est afin que maugré qu'ils en ayent ils entendent ce qu'on leur dit estre vray, que c'est un sacrilège abominable d'imputer à Dieu la cause de leurs calamitez, laquelle réside en eux. Par ces trois solutions un chacun se pourra facilement despescher de tesmoignages infinis qu'as-

semblent les ennemis de la grâce de Dieu, tant des préceptes que des promesses légales, et des reproches que fait Dieu aux pécheurs, voulans établir un libéral arbitre en l'homme, lequel ne s'y peut trouver. Le Pseaume récite, pour faire honte aux Juifs, qu'ils sont une nation perverse, laquelle ne range point son cœur ¹. En un autre passage le Prophète exhorte les hommes de son temps, de ne point endureir leurs cœurs ². Dont cela est bien dit, voire d'autant que toute la coulepe de rébellion gist en la perversité des hommes. Mais c'est sottement arguer, de dire que le cœur de l'homme, lequel est préparé de Dieu, se plie de soy-mesme çà et là. Le Prophète dit derechef, J'ay encliné ou adonné mon cœur à garder tes commandemens ³ : voire d'autant qu'il s'estoit adonné à Dieu d'un courage franc et alaigre : mais si ne se vante-il point d'estre auteur d'une telle affection, laquelle au mesme Pseaume il confesse estre don de Dieu. Nous avons doncques à retenir l'avertissement de saint Paul : c'est qu'il commande aux fidèles de faire leur salut avec crainte et tremblement, d'autant que c'est Dieu qui fait en eux et le vouloir et le parfaire ⁴. Il leur assigne bien l'office de mettre la main à l'œuvre, à ce qu'ils ne se plaisent point en leur nonchalance : mais en adjoustant que ce soit avec crainte et sollicitude, il les humilie, et leur réduit en mémoire que ce qu'il leur commande de faire est l'œuvre propre de Dieu. Et par ce moyen il exprime que les fidèles besongnent passivement, s'il est licite d'ainsi parler : c'est qu'ils s'esvertuent d'autant qu'ils sont poussez, et que la faculté leur est donnée du ciel. Parquoy saint Pierre, en nous exhortant d'adjouster vertu en foy ⁵, ne nous attribue point une portion de faire comme à part et de nous-mesmes rien qui soit, mais seulement il resveille la paresse de nostre chair, par laquelle souvent la foy est estouffée. A quoy respond le dire de saint Paul, N'esteignez point l'Esprit ⁶. Car la paresse s'insinue continuellement pour nous desbaucher, si elle

1) Dan. IX.

2) Jér. VII, 27.

1) Ps. LXXVIII, 8.

3) Ps. CXIX, 112.

5) 2 Pierre I, 5.

2) Ps. XCV, 8.

4) Phil. II, 12.

6) 1 Thess. V, 19.

n'est corrigée. Si quelqu'un encores réplique, qu'il est doncques au pouvoir des fidèles de nourrir la clairté qui leur est donnée, cela peut estre aisément rebouté : pource que ceste diligence que saint Paul requiert ne vient d'ailleurs que de Dieu. Car aussi il nous est souvent commandé de nous purger de toutes souillures ¹ : toutesfois le saint Esprit se réserve ceste louange de nous consacrer en pureté. Brief, il appert assez par les mots de saint Jehan, que ce qui appartient à Dieu seul nous est donné par forme d'otroy : Quiconque, dit-il, est de Dieu, se garde ². Les prescheurs du franc arbitre prennent ce mot à la volée, comme si nous estions sauvez partie de la vertu de Dieu, partie de la nostre : comme si se garder et maintenir ne venoit point du ciel. Dont Jésus-Christ prie le Père qu'il nous garde de mal, ou du malin ³. Et nous sçavons que les fidèles en bataillant contre Satan ne sont victorieux par autres armes, que celles dont Dieu les fournit. Parquoy saint Pierre ayant commandé de purifier les âmes en l'obéissance de vérité, adjouste incontinent par manière de correction, En vertu de l'Esprit ⁴. Pour conclurre, saint Jehan monstre en brief comment toutes forces humaines ne sont que vent ou fumée au combat spirituel, en disant que ceux qui sont engendrez de Dieu ne peuvent pécher, d'autant que la semence de Dieu demeure en eux ⁵. Et il adjouste en l'autre passage la raison : c'est que nostre foy est la victoire pour vaincre le monde ⁶.

⁴² Ils allèguent toutesfois un tesmoignage de la Loy de Moïse, qui semble advis fort répugner à nostre solution. Car après avoir publié la Loy, il protesta devant le peuple ce qui s'ensuit, Le commandement que je te baille aujourd'huy, n'est point caché, et n'est pas loin de toy, ny eslevé par-dessus le ciel : mais il est près de toy, en ta bouche et en ton cœur, à ce que tu le faces ⁷. Si cela estoit dit des simples commandemens, je confesse que nous aurions grande difficulté à y

respondre. Car combien qu'on pourroit alléguer que cela est dit de la facilité d'entendre les commandemens, et non pas de les faire : néantmoins encores y auroit-il quelque scrupule. Mais nous avons un bon expositeur, qui nous en oste toute doute : c'est saint Paul, lequel afferme que Moïse a yci parlé de la doctrine de l'Évangile ¹. S'il y avoit quelque opiniastre qui répliquast que saint Paul a destourné ce passage de son sens naturel, pour le tirer à l'Évangile : combien qu'on ne devroit point souffrir une si meschante parole, toutesfois nous avons de quoy défendre l'exposition de l'Apostre. Car si Moïse parloit seulement des préceptes, il décevoit le peuple d'une vaine confiance. Car qu'eussent-ils peu faire que se ruiner, s'ils eussent voulu observer la Loy de leur propre vertu, comme facile? Où est-ce que sera ceste facilité, veu que nostre nature succombe en cest endroit, et n'y a celuy qui ne trébusche voulant marcher? C'est doncques chose très certaine que Moïse par ces paroles a comprins l'alliance de miséricorde, qu'il avoit publiée avec la Loy. Car mesmes un peu au paravant il avoit tesmoigné qu'il faut que nos cœurs soient circoncis de Dieu, à ce que nous l'aimions ². Parquoy il ne met point ceste facilité dont il parle, en la vertu de l'homme : mais en l'aide et secours du saint Esprit, lequel fait puissamment son œuvre en nostre infirmité. Combien qu'il ne faut pas encore entendre ce lieu simplement des préceptes, mais plustost des promesses évangéliques, lesquelles tant s'en faut qu'elles mettent en nous le pouvoir d'acquérir justice, que plus tost elles monstrent que nous n'en avons du tout point. Saint Paul réputant cela, asçavoir que le salut nous est présenté en l'Évangile, non pas sous ceste condition tant dure et difficile, et mesmes du tout impossible, dont use la Loy, c'est asçavoir si nous accomplissons tous les commandemens : mais sous condition facile et aisée : applique le présent tesmoignage pour conférer combien la miséricorde de Dieu nous est libéralement mise

1) 2 Cor. VII, 1.

2) 1 Jean V, 18.

3) Jean XVII, 15.

4) 1 Pierre I, 22.

5) 1 Jean III, 9.

6) 1 Jean V, 4.

7) Deut. XXX, 11-14.

1) Rom. X, 8.

2) Deut. XXX, 6.

entre les mains. Pourtant ce tesmoignage ne sert de rien pour establir une liberté en la volonté de l'homme.

13 Ils ont costume d'objecter aucuns autres passages, ausquels il est monstré que Dieu retire quelquesfois sa grâce des hommes, pour considérer de quel costé ils se tourneront : comme quand il est dit en Osée, Je me retireray à part, jusques à tant qu'ils délibèrent en leurs cœurs de me suivre¹. Ce seroit, disent-ils, une chose ridicule, que le Seigneur considérast asçavoir si les hommes suivront sa voye : n'estoit que leurs cœurs fussent capables d'encliner à l'un ou à l'autre, par leur propre vertu. Comme si cela n'estoit point accoustumé à Dieu, de dire par ses Prophètes qu'il rejettera son peuple et l'abandonnera, jusques à ce qu'il s'amende. Et de fait, regardons qu'ils veulent inférer de cela. Car s'ils disent que le peuple estant délaissé de Dieu, peut de soy-mesme se convertir, toute l'Escriture leur contredit. S'ils confessent que la grâce de Dieu soit nécessaire à la conversion de l'homme, ces passages ne leur servent de rien pour ha-tailler contre nous. Mais ils diront qu'ils la confessent tellement nécessaire, que ce pendant la vertu de l'homme y peut quelque chose. D'où est-ce qu'ils le prennent? Certes ce n'est point de ce lieu, ne de semblables : car ce sont deux choses bien diverses, que Dieu eslongne sa grâce de l'homme pour considérer ce qu'il fera estant délaissé : et qu'il subviene à son infirmité, pour confermer ses forces débiles. Mais ils demanderont, Que signifient doncques telles formes de parler? Je respon qu'elles valent autant comme si Dieu disoit, Puis que je ne proufite de rien envers ce peuple rebelle, ne par admonitions, ne par exhortations, ne par répréhensions, je me retireray pour un peu, et en me taisant souffriray qu'il soit affligé : ainsi je verray si par longue calamité il se souviendra de moy, pour me chercher. Or quand il est dit que Dieu se reculera, c'est-à-dire qu'il retirera sa Parole. Quand il est dit qu'il considérera ce que feront les hommes en son absence :

c'est-à-dire, que sans se manifester il les affligera pour quelque temps. Il fait l'un et l'autre pour nous plus humilier. Car il nous romproit plustost cent mille fois par ses chastimens et punitions, qu'il ne nous corrigeroit, sinon qu'il nous rendist dociles par son Esprit. Puis qu'ainsi est, c'est mal inféré de dire que l'homme ait quelque vertu de se convertir à Dieu, entant qu'il est dit que Dieu estant offensé de nostre dureté et obstination, retire sa Parole de nous (en laquelle il nous communique sa présence) et considère ce que nous pourrions faire de nous. Car il ne fait tout cela, sinon pour nous donner à cognoistre que nous ne sommes et ne pouvons rien de nous-mesmes.

14 Ils prennent aussi argument de la manière commune de parler dont non-seulement usent les hommes, mais aussi l'Escriture : c'est que les bonnes œuvres sont appelées nostres, et qu'il est dit que nous faisons le bien comme le mal. Or si les péchez nous sont imputez à bon droict, comme venans de nous, par mesme raison les bonnes œuvres nous doivent estre attribuées. Car ce ne seroit point parler par raison, de dire que nous faisons les choses ausquelles Dieu nous meut comme pierres, entant que nous ne le pouvons faire de nostre propre mouvement. Pourtant ils concluent que combien que la grâce de Dieu ait la principale vertu, néantmoins telles locutions signifient que nous avons quelque vertu naturelle à bien faire. S'il n'y avoit que la première objection, asçavoir que les bonnes œuvres sont appelées Nostres : je respondroye d'autre costé, que nous appelons le pain quotidien Nostre, lequel nous demandons nous estre donné de Dieu. Qu'est-ce doncques qu'on pourra prétendre de ce mot, sinon que ce qui ne nous estoit nullement deu est fait nostre par la libéralité infinie de Dieu? Il faudroit doncques qu'il reprinssent nostre Seigneur en ceste forme de parler, ou qu'ils n'estimassent point chose fort estrange que les bonnes œuvres soyent appelées Nostres, esuelles nous n'avons rien, sinon par la largesse de Dieu. Mais la seconde objection est un peu plus forte : c'est asçavoir, que l'Escriture afferme

1) Osée V, 15.

souvent que les fidèles servent Dieu, gardent sa justice, obéissent à sa Loy, et appliquent leur estude à bien faire. Comme ainsi soit que cela soit le propre office de l'entendement et volonté humaine, comment conviendrait-il que cela fust attribué semblablement à l'Esprit de Dieu et à nous, s'il n'y avoit quelque conjonction de nostre puissance avec la grâce de Dieu? Il nous sera facile de nous despestrer de tous ces argumens, si nous réputons droictement en quelle manière c'est que Dieu besongne en ses serviteurs. Premièrement, la similitude dont ils nous veulent grever, ne vient point yci à propos. Car qui est celuy si insensé, qui estime l'homme estre poussé de Dieu, comme nous jettons une pierre? Certes cela ne s'ensuit point de nostre doctrine. Nous disons que c'est une faculté naturelle de l'homme, d'approuver, rejeter, vouloir, ne point vouloir, s'efforcer, résister: asçavoir d'approuver vanité, rejeter le vray bien, vouloir le mal, ne vouloir point le bien, s'efforcer à péché, résister à droicture. Qu'est-ce que fait le Seigneur en cela? S'il veut user de la perversité de l'homme, comme d'un instrument de son ire, il la tourne et dresse où bon luy semble, afin d'exécuter ses œuvres justes et bonnes, par mauvaise main. Quand nous verrons doncques un meschant homme ainsi servir à Dieu, quand il veut complaire à sa meschanceté, le ferons-nous semblable à une pierre, laquelle est agitée par une impétuosité de dehors, sans aucun sien mouvement, ne sentiment, ne volonté? Nous voyons combien il y a de distance. Que dirons-nous des bons, desquels il est principalement yci question? Quand le Seigneur veut dresser en eux son règne, il refrène et modère leur volonté à ce qu'elle ne soit point ravie par concupiscence désordonnée, selon que son inclination naturelle autrement porte. D'autre part, il la fléchit, forme, dirige, et conduit à la reigle de sa justice, afin de luy faire appéter sainteté et innocence. Finalement il la conferme et fortifie par la vertu de son Esprit, à ce qu'elle ne vacille ou déchée. Suyvant laquelle raison saint Augustin respond à telles gens, Tu

me diras, Nous sommes doncques menez d'ailleurs, et ne faisons rien par nostre conduite. Tous les deux sont vrais, que tu es mené, et que tu te meines: et lors tu te conduis bien, si tu te conduis par celuy qui est bon. L'Esprit de Dieu qui besongne en toy, est celuy qui aide ceux qui besongnent. Ce nom d'Adjuteur monstre que toy aussi fais quelque chose. Voylà ses mots. Or au premier membre il signifie que l'opération de l'homme n'est point ostée par la conduite et mouvement du saint Esprit, pource que la volonté qui est duite pour aspirer au bien, est de nature. Quant à ce qu'il adjouste, que par le mot d'Aide on peut recueillir que nous faisons aussi quelque chose: il ne le faut point tellement prendre, comme s'il nous attribuoit je ne say quoy séparément et sans la grâce de Dieu: mais afin de ne point flatter nostre nonchalance, il accorde tellement l'opération de Dieu avec la nostre, que le vouloir soit de nature: vouloir bien, soit de grâce. Pourtant il avoit dit un peu au paravant, Sans que Dieu nous aide nonseulement nous ne pourrons vaincre, mais non pas mesmes combattre.

45 Par cela il apparoist que la grâce de Dieu, selon que ce nom est prins quand on traite de la régénération, est comme une conduite et bride de son Esprit pour dresser et modérer la volonté de l'homme. Or il ne la peut modérer, sans la corriger, réformer et renouveler. Pour laquelle cause nous disons que le commencement de nostre régénération est, que ce qui est de nous soit aboly. Pareillement il ne la peut corriger sans la mouvoir, pousser, conduire et entretenir. Pourtant nous disons, que toutes les bonnes actions qui en procédent, sont entièrement de luy. Ce pendant nous ne nions pas estre trèsvéritable ce que dit saint Augustin, Que nostre volonté n'est pas destruite par la grâce de Dieu, mais plustost réparée. Car l'un convient trèsbien avec l'autre, de dire que la volonté de l'homme est réparée, quand après avoir corrigé la perversité d'icelle, elle est dirigée à la reigle de justice: et de dire qu'en ce faisant il y a une nouvelle volonté créée en l'homme, veu que la vo-

lonté naturelle est si corrompue et pervertie, qu'il faut qu'elle soit du tout renouvelée. Maintenant il n'y a rien qui empesche qu'on ne puisse dire, que nous faisons les œuvres lesquelles l'Esprit de Dieu fait en nous, encores que nostre volonté n'apporte rien du sien, et qui puisse estre séparé de la grâce. Pourtant qu'il nous souviene de ce que nous avons cy-dessus allégué de saint Augustin : c'est que plusieurs travaillent en vain pour trouver en la volonté de l'homme quelque bien qui luy soit propre : pource que tout meslinge que les hommes pensent adjoûter à la grâce de Dieu pour eslever le franc arbitre, n'est qu'autant de corruption : comme si quelqu'un destrempoit du bon vin d'eau boueuse et amère. Or combien que toutes bonnes affections procèdent du pur mouvement du saint Esprit, toutesfois pource que le vouloir est naturellement planté en l'homme, ce n'est pas sans cause qu'il est dit que nous faisons les choses desquelles Dieu à bon droict se réserve la louange. Premièrement, d'autant que tout ce que Dieu fait en nous, il veut qu'il soit nostre, moyennant que nous entendions qu'il n'est point de nous : puis aussi, d'autant que nous avons de nostre nature l'entendement, volonté et poursuite, lesquelles il dirige en bien, pour en faire sortir quelque chose de bon.

46 Les autres argumens qu'ils empruntent çà et là, ne pourront pas beaucoup troubler les gens de moyen entendement, moyennant qu'ils ayent bien recordé les solutions cy-dessus mises. Ils allèguent ce qui est escrit en Genèse, Son appétit sera par-dessous toy, et tu domineras sur iceluy ¹ : ce qu'ils interprètent estre dit du péché, comme si Dieu promettoit à Caïn, que le péché ne pourroit point dominer en son cœur, s'il vouloit travailler à le vaincre. Au contraire, nous disons que cela doit estre plustost dit d'Abel. Car en ce passage l'intention de Dieu est de rédarguer l'envie que Caïn avoit conçue contre son frère : ce qu'il fait par double raison. La première est, qu'il se trompoit, en pensant acquérir excellence

par-dessus son frère devant Dieu, lequel n'a rien en honneur que justice et intégrité. La seconde, qu'il estoit trop ingrat envers le bénéfice qu'il avoit reçu de Dieu, tant qu'il ne pouvoit porter son frère, qu'il estoit son inférieur, et dont il avoit le gouvernement. Mais encores, afin qu'il ne semble advis que nous choisissons ceste interprétation, pource que l'autre nous soit contraire, concédons-leur que Dieu parle du péché. Si ainsi est, ou Dieu luy promet qu'il sera supérieur, ou il luy commande de l'estre. S'il luy commande, nous avons desjà monstré que de cela ils ne peuvent rien prouver pour fonder le franc arbitre. Si c'est promesse, où en est l'accomplissement, veu que Caïn a esté vaincu du péché, auquel il devoit dominer? Ils diront possible qu'il y a une condition tacite enclose sous la promesse, comme si Dieu eust dit, Si tu combats, tu remporteras la victoire. Mais qui pourra tolérer telles tergiversations? Car si on expose cela du péché, il n'y a nulle doute que c'est une exhortation que Dieu luy fait, en laquelle il n'est pas monstré quelle est la faculté de l'homme, mais quel est son devoir, encores qu'il ne le puisse faire. Combien que la sentence et la Grammaire requièrent que Caïn soit comparé avec son frère Abel, en ce qu'estant premier nay, il n'eust point esté abaissé ou amoindry sous son inférieur, sinon que luy-mesme eust fait sa condition pire par sa propre coulpe.

47 Ils s'aident aussi du tesmoignage de l'Apostre, quand il dit que le salut n'est point en la main de celui qui veut, ne de celui qui court, mais en la miséricorde de Dieu ¹. Car de cela ils infèrent, qu'il y a quelque partie débile de soy en la volonté et en la course de l'homme, et que la miséricorde de Dieu supplée le reste pour donner plein effet. Mais s'ils considéroient avec raison ce que traite l'Apostre en ce passage-là, ils n'abuseroient point tant inconsidérément de son propos. Je say bien qu'ils peuvent alléguer Origène et saint Hierosme, pour défenseur de leur exposition. Je pour-

1) Gen. IV, 7.

1) Rom. IX, 16.

roye aussi au contraire les rembarver de l'autorité de saint Augustin ¹ : mais il ne nous faut soucier que c'est qu'iceux en ont pensé, moyennant que nous entendions ce qu'a voulu dire saint Paul : asçavoir que celui seul obtiendra salut auquel Dieu aura fait miséricorde : que ruine et confusion sont apprestées à tous ceux qu'il n'aura esleus. Il avoit monstré la condition des réprouvez, sous l'exemple de Pharaon. Il avoit prouvé l'élection gratuite des fideles par le tesmoignage de Moÿse, où il est dit, J'auray pitié de celui lequel j'aurai receu à miséricorde. Il conclud doncques, que cela ne gist point au vueillant ny au courant, mais en Dieu qui fait miséricorde. Si on argue de ces paroles, qu'il y a quelque volonté en l'homme, et quelque vertu, comme si saint Paul disoit, que la seule volonté et industrie humaine ne suffit point de soy : c'est mal et sottement argué. Il faut doncques rejeter ceste subtilité laquelle n'a nulle raison. Car quel propos y a-il de dire, Le salut n'est pas en la main du vueillant ne du courant, il y a doncques quelque volonté et quelque course? La sentence de saint Paul est plus simple : c'est qu'il n'y a ne volonté ne course qui nous meine à salut, mais que la seule miséricorde règne en cest endroit. Car il ne parle pas yci autrement qu'en un autre passage, où il dit que la bonté de Dieu et dilection envers les hommes est apparue, non pas selon les œuvres de justice que nous ayons faites, mais selon sa miséricorde infinie ². Si je vouloye arguer de cela, que nous ayons fait quelques bonnes œuvres, entant que saint Paul nie que nous ayons obtenu la grâce de Dieu par les œuvres de justice que nous ayons faites, eux-mesmes se moqueroyent de moy. Néanmoins leur argument est semblable. Parquoy qu'ils pensent bien à ce qu'ils disent, et ils ne se fonderont point en raison tant frivole. Et de faict, la raison sur laquelle se fonde saint Augustin est trèsferme ³ : asçavoir que s'il estoit dit que ce n'est ne du vueillant ne du courant, pource que la

volonté et la course seule ne suffit pas : qu'on pourroit renverser l'argument au rebours, que ce n'est pas de la miséricorde, veu que par ce moyen elle ne besongeroit pas seule. Or chacun voit combien ceste sentence seroit desraisonnable. Parquoy saint Augustin conclud que cela a esté dit de saint Paul, d'autant qu'il n'y a nulle bonne volonté en l'homme, si elle n'est préparée de Dieu : non pas que nous ne devions vouloir et courir, mais pource que Dieu fait l'un et l'autre en nous. L'allégation qu'ameinent aucuns n'est pas moins soite : c'est que saint Paul appelle les hommes coopérateurs de Dieu ¹. Car il est tout notoire que cela n'appartient qu'aux docteurs de l'Eglise, desquels Dieu se sert, et applique en œuvre pour l'édifice spirituel, qui est l'ouvrage de luy seul. Et ainsi les ministres ne sont point appelez ses compagnons, comme s'ils avoyent quelque vertu d'eux-mesmes : mais pource que Dieu besongne par leur moyen, après les avoir rendus idoines à cela.

48 Ils produisent en après le tesmoignage de l'Ecclésiastique : lequel auteur on cognoist n'avoir pas certaine autorité. Mais encores que nous ne le refusions pas (ce que nous pourrions faire à bon droict) de quoy leur peut-il aider à leur cause? Il dit que l'homme après avoir esté créé, a esté laissé à sa volonté, et que Dieu luy a donné des commandemens, lesquels s'il gardoit, il seroit gardé par eux : que la vie et la mort, le bien et le mal a esté mis devant l'homme, afin qu'il choisist lequel bon luy sembleroit ². Ainsi : soit que l'homme en sa création ait eu la faculté d'eslire la vie ou la mort : mais que sera-ce, si nous respondons qu'il l'a perdue? Certes je ne veux point contredire à Salomon, lequel afferme que l'homme a esté créé du commencement bon, et qu'il a forgé des mauvaises inventions de soy-mesme ³. Or puis que l'homme, en dégénérant et se desvoyant de Dieu, s'est perdu soy-mesme avec tous ses biens : tout ce qui est dit de sa première création, ne se doit pas tirer à sa nature vicieuse et corrompue.

1) In *Epist. ad Romanos*, lib. VIII ; Hieron., *Dial. in Pelag.*

2) Titre III, 4.

3) *Epist. CVII, Ad Vitalem.*

1) 1 Cor. III, 9.

2) *Ecclésiastique V, 14.*

3) *Ecclésiaste VII, 29.*

Parquoy je respon, non-seulement à eux, mais aussi à l'Ecclesiastique, quiconque il soit, en ceste manière, Si tu veux enseigner l'homme de chercher en soy faculté d'acquérir salut, ton autorité ne n'est pas en telle estime, qu'elle puisse préjudicier à la Parole de Dieu, laquelle contrarie évidemment. Si tu veux réprimer seulement les blasphèmes de la chair, laquelle en transférant ses vices à Dieu, tasche de s'excuser, et à ceste cause tu monstres comment l'homme a receu de Dieu une bonne nature, et qu'il a esté cause de sa ruine, je l'accorde volontiers cela, moyennant que nous convenions ensemble en ce point, que maintenant il est despouillé des ornemens et grâces qu'il avoit receues de Dieu premièrement : et ainsi confessions ensemblement qu'il a maintenant besoin de médecin, non pas d'avocat.

49 Mais nos adversaires n'ont rien plus souvent en la bouche que la parabole de Christ, où il est parlé de l'homme, lequel fut laissé au chemin demy-mort par les brigans ¹. Je say bien que c'est une doctrine commune, de dire que sous la personne de cest homme, est représentée la calamité du genre humain. De cela ils prennent un argument tel, L'homme n'a pas esté tellement occis par le péché et le diable, qu'il ne luy reste encores quelque portion de vie, d'autant qu'il n'est dit qu'à demy mort. Car où seroit, disent-ils, ceste demy-vie, sinon qu'il luy restast quelque portion de droicte intelligence et volonté? Premièrement, si je ne veux point admettre leur allégorie, que feront-ils? Car il n'y a nulle doute qu'elle n'ait esté excogitée par les Pères anciens outre le sens literal et naturel du passage. Les allégories ne doivent estre receues, sinon d'autant qu'elles sont fondées en l'Ecriture : tant s'en faut qu'elles puissent approuver aucune doctrine. D'avantage, les raisons ne nous défailent point, par lesquelles nous pouvons réfuter ce qu'ils disent. Car la Parole de Dieu ne laisse point une demy-vie à l'homme :

mais dit qu'il est du tout mort, quant à la vie bienheureuse. Quand saint Paul parle de nostre rédemption, il ne dit point que nous ayons esté guéris d'une demy-mort : mais que nous avons esté ressuscitez de la mort. Il n'appelle point à recevoir la grâce de Christ, ceux qui sont à demy vivans : mais ceux qui sont morts et ensevelis. A quoy est conforme ce que dit le Seigneur, que l'heure est venue, que les morts doivent ressusciter à sa voix ¹. N'auroyent-ils point de honte de mettre en avant je ne say quelle allégorie légère, contre tant de tesmoignages si clairs? Mais encores que leur allégorie soit valable, qu'en peuvent-ils conclurre à l'encontre de nous? L'homme, diront-ils, est à demy vivant : il s'ensuit doncques qu'il luy reste quelque portion de vie. Je confesse certes qu'il a son âme capable d'intelligence, combien qu'elle ne puisse pénétrer jusques à la sapience céleste de Dieu : il a quelque jugement de bien et de mal : il a quelque sentiment pour cognoistre qu'il y a un Dieu, combien qu'il n'en ait point droicte cognoissance : mais où est-ce que toutes ces choses reviennent? Certes elles ne peuvent faire que ce que dit saint Augustin ne soit véritable, c'est que les dons gratuits, qui appartiennent à salut, ont esté ostez à l'homme après sa cheute : que les dons naturels, qui ne le peuvent conduire à salut, ont esté corrompus et pollus. Pourtant, que ceste sentence, laquelle ne peut estre aucunement esbranlée, nous demeure ferme et certaine : asçavoir que l'entendement de l'homme est tellement du tout aliéné de la justice de Dieu, qu'il ne peut rien imaginer, concevoir ne comprendre, sinon toute meschanceté, iniquité et corruption. Semblablement que son cœur est tant envenimé de péché, qu'il ne peut produire que toute perversité. Et s'il advient qu'il en sorte quelque chose qui ait apparence de bien, néanmoins que l'entendement demeure toujours enveloppé en hypocrisie et vanité, le cœur adonné à toute malice.

1) Luc I, 30.

1) Ephés. II, 5; Jean V, 25.

CHAPITRE VI.

Qu'il faut que l'homme estant perdu en soy, cherche sa rédemption en Jésus-Christ.

1 Puis que tout le genre humain est péri en Adam, toute nostre dignité et noblesse dont nous avons parlé, tellement ne nous proufiteroit rien, que plustost elle nous tourneroit en une ignominie, si non que Dieu nous apparust rédempteur, comme il fait en la personne de son Fils unique : veu qu'il ne recognoist ni advoue pour son œuvre les hommes vicieux et abastardis. Parquoy depuis que nous sommes décheus de vie à mort, tout ce que nous pouvons cognoistre de Dieu, entant qu'il est nostre Créateur, nous seroit inutile, si la foy n'estoit conjointe, nous proposant Dieu pour Père et Sauveur en Jésus-Christ. C'estoit bien l'ordre naturel, que le bastiment du monde nous fust une eschole pour estre enseigné à piété, et par ce moyen nous conduire à la vie éternelle, et à la félicité parfaite à laquelle nous sommes créés : mais depuis la cheute et révolte d'Adam, quelque part que nous tournions les yeux, il ne nous apparoist haut ne bas que malédiction : laquelle estant espandue sur toutes créatures, et tenant le ciel et la terre comme enveloppez, doit nous accabler nos âmes d'horrible désespoir. Car combien que Dieu desploye encores en plusieurs sortes sa faveur paternelle, toutesfois par le regard du monde nous ne pouvons pas nous asseurer qu'il nous soit Père : pource que la conscience nous tient convaincus au dedans, et nous fait sentir qu'à cause du péché nous méritons d'estre rejettez de luy, et n'estre point tenus pour ses enfans. Il y a aussi la brutalité et ingratitude : pource que nos esprits, selon qu'ils sont aveuglez, ne regardent point à ce qui est vray : et selon que nous avons tous les sens pervertis, nous fraudons injustement Dieu de sa gloire. Parquoy il faut venir à ce que dit saint Paul d'autant que le monde n'a point sagement

cognu Dieu en la sagesse d'iceuluy, qu'il a falu que les croyans fussent sauvez par la folie de la prédication¹. Il appelle la sagesse de Dieu, ce théâtre du ciel et de la terre tant riche et excellent, et garni de miracles infinis, pour nous faire cognoistre Dieu par son regard avec jugement et prudence : mais pource que nous y proufitions si mal, il nous rappelle à la foy de Jésus-Christ, laquelle ayant apparence de folie, est en desdain aux incrédules. Combien doncques que la prédication de la croix ne plaise point à l'esprit humain, tant y a que si nous désirons de retourner à nostre Créateur, duquel nous sommes aliénez, afin que de-rechef il recommence de nous estre Père, il nous faut embrasser ceste folie avec toute humilité. Et de fait, depuis la ruine d'Adam, nulle cognoissance de Dieu n'a peu proufiter à salut sans médiateur : car Jésus-Christ en disant que c'est la vie éternelle de cognoistre son Père pour seul vray Dieu, et luy qui est envoyé, pour Christ² : il n'applique pas le propos à son temps seulement, mais l'estend à tous aages, Dont la bestise d'aucuns est tant plus vilene, lesquels ouvrent la porte de paradis à tous incrédules et gens profanes, sans la grâce de Jésus-Christ : lequel toutesfois l'Escriture enseigne estre la seule porte pour nous faire entrer à salut. Si quelqu'un vouloit restreindre la sentence de Jésus-Christ, que je vien d'amener, au temps que l'Evangile a esté publié, la réfutation est toute preste : pource que ceste raison a esté commune à tous siècles et nations, que ceux qui sont aliénez de Dieu ne luy peuvent plaire devant qu'estre réconciliez, et sont prononcez maudits et enfans d'ire. Il y a aussi la response de nostre Seigneur

1) 1 Cor. I, 21.

2) Jean XVII, 3.

Jésus à la Samaritainé, Vous ne sçavez ce que vous adorez : nous sçavons ce que nous adorons, d'autant que le salut est des Juifs ¹. Par lesquelles paroles il condamne toutes espèces de religions que tenoyent les Payens, d'erreur et de fausseté : et assigne la raison, Pource que le Rédempteur avoit esté promis sous la Loy au seul peuple esleu. Dont il s'ensuit que nul service n'a jamais esté agréable à Dieu, sinon qu'il regardast en Jésus-Christ. Et voyla dont saint Paul afferme que tous les Payens ont esté sans Dieu, et exclus de l'espérance de vie ². Outreplus, veu que saint Jehan enseigne que la vie a esté dès le commencement en Christ, et que tout le monde a esté retraché d'icelle, il est nécessaire de retourner à ceste source. Parquoy Jésus-Christ se nomme vie, entant qu'il est propiciateur pour appaiser son Père envers nous. D'autre part l'héritage des cieux n'appartient qu'aux enfans de Dieu. Or ce n'est pas raison que ceux qui ne sont point incorporez au Fils unique soyent tenus d'un tel rang : comme saint Jehan testifie que ceux qui croient en Jésus-Christ ont ce tiltre et privilège, d'estre faits enfans de Dieu. Mais pource que mon intention n'est pas de traiter maintenant entièrement de la foy, c'est assez d'en avoir touché ce mot comme en passant.

2 Quoy qu'il en soit, Dieu ne s'est jamais monstré propice aux Pères anciens, et ne leur a donné nulle espérance de grâce, sans leur proposer un médiateur. Je laisse à parler des sacrifices de la Loy, par lesquels les fidèles ont esté ouvertement enseignez, qu'ils ne devoient chercher salut, sinon en la satisfaction qui a esté accomplie en Jésus-Christ : seulement je dy en somme, que la félicité que Dieu a promise de tout temps à son Eglise a esté fondée en la personne de Jésus-Christ. Car combien que Dieu ait comprins toute la race d'Abraham en son alliance, toutesfois saint Paul a bonne raison de conclurre, que ceste semence en laquelle toutes gens devoient estre bénites, à parler proprement, est Christ ³ :

veu que nous sçavons que plusieurs ont esté engendrez d'Abraham selon la chair, lesquels ne sont point réputez de sa lignée. Car encores que nous laissons Ismaël et beaucoup d'autres, dont est-il advenu que des deux fils jumeaux d'Isaac, asçavoir Esaü et Jacob, du temps qu'ils estoyent encores unis au ventre de la mère, l'un a esté rejeté, et l'autre esleu. Mesmes dont est-il advenu que l'aîné ait esté rebouté, et que le second ait tenu son lieu ? Finalement, dont est-il advenu que la plus grand' part du peuple ait esté retranchée comme bastarde ? Il est donc notoire que la race d'Abraham prend son tiltre du chef, et que le salut promis n'a point d'arrêt jusques à ce qu'on viene à Christ, duquel l'office est de recueillir ce qui estoit dissipé : dont il s'ensuit que la première adoption du peuple esleu dépendoit de la grâce du Médiateur. Or combien que ceci ne soit pas du tout si clairement exprimé en Moïse : toutesfois il est certain qu'il a esté cognu en général de tous fidèles. Car devant qu'il y eust Roy créé au peuple, desjà Anne la mère de Samuel parlant de la félicité de l'Eglise, dit en son cantique : Le Seigneur donnera force à son Roy, et exaltera la corne de son Christ ¹. Par lesquelles paroles elle entend que Dieu bénira son Eglise. A quoy aussi s'accorde la prophétie donnée à Eli, qui est mise un peu après : asçavoir, Le Sacrificateur que j'establiray cheminera devant mon Christ ². Et n'y a doute que le Père céleste n'ait voulu pourtraire une image vive de Jésus-Christ en la personne de David et de ses successeurs. Parquoy, luy voulant exhorter les fidèles à la crainte de Dieu, commande qu'on baise le Fils pour luy faire hommage. A quoy respond ceste sentence de l'Evangile, Qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père ³. Parquoy combien que par la révolte des dix lignées le règne de David ait esté fort abatu, toutesfois l'alliance que Dieu avoit faite avec luy et ses successeurs est tousjours demeurée : comme il en a parlé par ses Prophètes : Je ne raseray point du tout ce royaume à cause de David mon servi-

1) 1 Jean IV, 22.
3) Galat. III, 16.

2) Ephés. II, 12.

1) 1 Sam. II, 10.

2) 1 Sam. II, 35.

3) Ps. II, 12 ; Jean V, 23.

teur, et de Jérusalem que j'ay esleue : mais il demeurera une lignée à ton fils ¹. Ce propos est réitéré et deux et trois fois : et notamment ce mot est adjousté, J'affligeray la semence de David, mais non pas à tousjours. Quelque temps après il est dit que Dieu avoit laissé une lampe en Jérusalem pour l'amour de David son serviteur, afin de luy susciter semence, et de garder Jérusalem ². Mesmes comme les choses tendoyent à ruine et extrême confusion, derechef, il fut dit que Dieu n'avoit point voulu espartdre la lignée de Juda à cause de David son serviteur, auquel il avoit promis de donner une lampe, et à ses enfans à perpétuité. La somme de ce propos revient là, que Dieu a esleu David seul pour faire reposer en luy sa faveur et amour : comme il est dit en l'autre passage, Il a rebouté le tabernacle de Silo et de Joseph, et n'a pas esleu la lignée d'Ephraïm, mais celle de Juda, et la montagne de Sion qu'il a aimée. Il a esleu son serviteur David, pour paistre son peuple et son héritage d'Israël ³. Brief, Dieu a tellement voulu maintenir son Eglise, que l'estat, bonheur, et salut d'icelle dépendoit de ce chef. Et pourtant David s'escrie, L'Eternel est la force de son peuple, et la vertu du salut de son Christ ⁴. Puis il adjouste une prière : Sauve ton peuple, et béni ton héritage : signifiant par ces mots, que tout le bien de l'Eglise est uni d'un lien inséparable avec la supériorité et empire de Jésus-Christ. Suyvant ceste raison il dit aussi ailleurs, O Dieu, sauve ! que le Roy nous exauce au jour que nous prions ⁵. Car il enseigne clairement que les fidèles n'ont jamais eu leur recours à l'aide de Dieu en autre fiance, que pource qu'ils estoient cachez sous la protection du Roy. Ce que nous pouvons recueillir par l'autre Pseaume : O Dieu, sauve : béni soit celui qui vient au nom de l'Eternel ⁶ ; où on voit que les fidèles se sont adressez à Jésus-Christ, pour espérer d'estre garantis sous la main de Dieu. Auquel but regarde aussi l'autre prière, où toute l'Eglise implore la miséricorde de Dieu :

O Dieu, que ta main soit sur l'homme de ta dextre, sur le fils de l'homme que tu as approprié à ton service ¹. Car combien que l'auteur du Pseaume se lamente de la dissipation de tout le peuple, il en demande toutesfois la restauration par le moyen du seul chef, Et quand Jérémie, après que le peuple a esté transporté en pays estrange, la terre gastée et saccagée, pleure et gémit sur la calamité de l'Eglise : sur tout il fait mention de la désolation du règne, pource qu'en icelle l'espérance des fidèles estoit comme coupée : Le Christ, dit-il, qui estoit l'esprit de nostre bouche, a esté prius à cause de nos péchez, voire celui auquel nous disions, Nous vivrons sous ton ombre entre les peuples ². Par ceci il est assez liquide, pource que Dieu ne peut estre propice au genre humain sans quelque médiateur, qu'il a tousjours mis au devant sous la Loy Jésus-Christ, afin que les Pères y adressassent leur foy.

3 Or quand il promet quelque soulagement aux afflictions, sur tout quand il est parlé de la délivrance de l'Eglise, il fait dresser la bannière de fiance et d'esperoir en Jésus-Christ. Dieu est sorti, dit Habacuc, pour le salut de son peuple, voire en salut avec son Christ ³. Brief, quand il est fait mention aux Prophètes de la restauration de l'Eglise, le peuple est rappelé à la promesse faite à David, quant à la perpétuité du siège royal. Et ce n'est point merveille, veu qu'autrement il n'y eust eu nulle fermeté en l'alliance sur laquelle ils estoient appuyez. A quoy se rapporte ceste sentence notable d'Isaïe. Car en voyant que ce qu'il annonçoit du secours que Dieu vouloit donner présentement à la ville de Jérusalem, estoit rejeté par le Roy incrédule Achab, sautant par manière de dire, d'un propos à l'autre, il vient au Messias : Voyci, la Vierge concevra et enfantera un Fils ⁴ signifiant par mots couvers, combien que le roy et le peuple rejettoient par leur malice la promesse qui leur estoit offerte, et quasi de propos délibéré s'efforçoient à renverser la vérité de Dieu, que toutesfois l'alliance ne seroit point anéantie,

1) 1 Rois XI, 12, 34.

3) Ps. LXXVIII, 60, 67, 70, 71.

5) Ps. XX, 10.

2) 1 Rois XV, 4.

4) Ps. XXVIII, 8.

6) Ps. CXVIII, 25, 26.

1) Ps. LXXX, 18.

3) Hab. III, 13.

2) Lament. IV, 20.

4) Is. VII, 14.

que le Rédempteur ne veinst en son temps. Parquoy les Prophètes voulans assurer le peuple qu'il trouveroit Dieu appaisé et favorable, ont tousjours observé ce style, de mettre en avant le règne de David, duquel devoit provenir la rédemption et le salut éternel : comme quand Isaïe dit, J'establiroy mon alliance avec vous, les miséricordes infallibles de David¹. Voyci je l'ay donné tesmoin aux peuples. Voire, d'autant que les fidèles voyans les choses si confuses et désespérées, ne pouvoient espérer que Dieu leur fust propice ou enclin à merci, sans qu'un tel tesmoin leur fust produit. Semblablement Jérémie pour remettre sus ceux qui estoient désespérez, Voyci, dit-il, les jours viennent, je susciteray à David un germe juste, et lors Juda et Israël habiteront seurement². Et Ezéchiel de son costé, Je susciteray sur mes brebis un Pasteur. asçavoir mon serviteur David. Moy l'Eternel je leur seray pour Dieu, et mon serviteur David pour pasteur. J'establiroy avec eux alliance de paix³. Item en un autre passage, après avoir traité du renouvellement qui estoit incroyable, Mon serviteur David, dit-il, sera leur Roy, et sera luy seul Pasteur sur tous : et ratifieray alliance permanente de paix avec eux⁴. Je choisi d'une grande quantité de tesmoignages quelque petit nombre, pource que seulement je veux advertir les lecteurs, que l'espérance des fidèles n'a jamais reposé ailleurs qu'en Jésus-Christ. Tous les autres Prophètes parlent aussi un mesme langage : comme il est dit en Osée, Les fils de Juda et les fils d'Israël seront rassemblez en un, et ordonneront un chef sur eux. Ce qui est encores mieux exprimé après, Les fils d'Israël retourneront et chercheront l'Eternel leur Dieu, et David leur Roy⁵. Pareillement Michée, traittant du retour du peuple, déclare notamment que le Roy passera devant eux, et l'Eternel sera leur chef⁶. Parquoy Amos voulant promettre le restablissement de l'Eglise : Je susciteray, dit-il, le pavillon de David, lequel est décheu : je muniray toutes ses

brèches, et répareray ses ruines¹. En quoy il monstre qu'il n'y avoit autre signe de salut, sinon que la gloire et majesté royale fust derechef redressée en la maison de David : ce qui a esté accompli en Christ. C'est pourquoy Zacharie, d'autant que son temps estoit plus prochain de la manifestation de Christ, s'escrie plus ouvertement, Esjouy-toy, fille de Sion, esgaye-toy, fille de Jérusalem, voyci ton Roy vient à toy juste et sauveur². Comme desjà nous avons allégué un lieu semblable du Pseaume, l'Eternel est la force du salut de son Christ : O Dieu, sauve³! Car par ces mots il est monstré que le salut s'estend du chef à tout le corps.

4 Or Dieu a voulu que les Juifs fussent imbus de telles Prophéties, afin de les accoutumer à dresser les yeux à Jésus-Christ, toutesfois et quantes qu'ils avoyent à demander d'estre délivrez. Et de fait, combien qu'ils se soyent abastardis vilement, jamais la mémoire de ce principe général n'a peu estre abolie : c'est que Dieu, selon qu'il avoit promis à David, seroit rédempteur de son Eglise par la main de Jésus-Christ : et que par ce moyen l'alliance gratuite, par laquelle Dieu avoit adopté ses esleus, seroit ferme. De là est advenu qu'à l'entrée de Jésus-Christ en Jérusalem un peu devant sa mort, ce Cantique résonnoit comme chose commune en la bouche des petis enfans : Hosanna au fils de David⁴. Car il n'y a nulle doute que cela n'ait esté tiré de ce qui estoit receu entre tout le peuple, et qu'ils ne le chantassent journellement : asçavoir qu'il ne leur restoit autre gage de la miséricorde de Dieu, qu'en l'advènement du Rédempteur. Pour ceste raison Christ commande à ses disciples de croire en luy, pour distinctement et parfaitement croire en Dieu⁵. Car combien qu'à parler proprement, la foy monte là-haut au Père par Jésus-Christ, toutesfois il signifie qu'estant mesmes appuyée en Dieu, elle s'esvanouit petit à petit, sinon qu'il interveinst au milieu pour la retenir en plene fermeté. Au reste, la

1) Is. LV, 3.

2) Jér. XXIII, 5, 6.

3) Ezéch. XXXIV, 23, 25.

4) Ezéch. XXXVII, 25, 26.

5) Osée 1, 12; III, 5.

6) Mich. II, 13.

1) Amos IX, 11.

2) Zach. IX, 9.

3) Ps. XXVIII, 8.

4) Matth. XXI, 9.

5) Jean XIV, 1.

majesté de Dieu est trop haute, pour dire que les hommes mortels y puissent parvenir, veu qu'ils ne font que ramper sur la terre comme petits vers. Parquoy je reçoÿ ce dire commun, que Dieu est l'objet de la foy, par tel qu'on y adjouste correction : pource que ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est nommé l'image de Dieu invisible ¹ : mais par ce tiltre nous sommes advertis que si le Père ne se présente à nous par le moyen du Fils, il ne peut-estre cognu à salut. Or combien que les Scribes eussent brouillé et obscurci par leurs fausses gloses tout ce que les Prophètes avoyent enseigné du Rédempteur, toutesfois Jésus-Christ a prins cest article pour résolu et reçu du commun consentement : c'est qu'il n'y avoit autre remède en la confusion où estoyent tombez les Juifs, ni autre moyen de délivrer l'Eglise, sinon que le Rédempteur promis veinst en avant. On n'a pas entendu entre le peuple si bien qu'il eust esté requis, ce que saint Paul enseigne : asçavoir que Jésus-Christ est la fin de la Loy ² : mais il appert clairement par la Loy et les Prophètes combien ceste sentence est vraye et certaine. Je ne dispute pas encores de la foy par le menu, pource que le lieu sera plus opportun ailleurs : seulement que cela soit conclu entre nous comme ainsi soit que le premier degré à piété soit de cognoistre que Dieu nous est Père, pour nous maintenir, gouverner et nourrir, jusques à ce qu'il nous recueille en son héritage éternel : que de là s'ensuit sans doute ce que nous avons ci-dessus déclaré : asçavoir que la vraye cognoissance de Dieu ne

peut subsister sans Jésus-Christ. Et par ainsi que dès le commencement du monde il a esté mis en avant aux esleus, afin qu'ils eussent les yeux arrestez en luy, et que leur fiance s'y reposast. C'est en ce sens qu'escriit Irénée, que le Père estant infini en soy, s'est rendu fini en son Fils, d'autant qu'il s'est confrmé à nostre petitesse, afin de ne point engloutir nos sens par l'infinité de sa gloire. Ce qu'aucuns fantastiques ne réputans point, ont tiré ceste sentence fort utile, pour colorer leur resverie infernale, comme si une portion tant seulement de déité estoit coulée de la perfection du Père sur le Fils. Or ce bon Docteur n'entend autre chose, sinon que Dieu est comprins en Jésus-Christ, et non autre part. Ceste sentence a tousjours esté vraye. Celuy qui n'a point le Fils n'a point le Père ¹. Car combien que plusieurs se soyent glorifiez d'adorer le souverain Créateur du ciel et de la terre, toutesfois pource qu'ils n'avoyent nul médiateur, il a esté impossible qu'ils goustassent à bon escient la miséricorde de Dieu, pour estre droictement persuadez qu'il leur fust Père. Pourtant donques qu'ils ne tenoyent point le chef, c'est-à-dire Christ, il n'y a eu en eux qu'une cognoissance ombrageuse de Dieu, et qui n'a eu nul arrest. Dont aussi il est advenu, qu'estans trébuschez en superstitions lourdes et énormes, ils ont decouvert leur ignorance : comme aujourd'huy les Turcs, combien qu'ils se vantent à plene bouche que le souverain Créateur est leur Dieu, néantmoins ils supposent une idole en son lieu, d'autant qu'ils réprouvent Jésus-Christ.

CHAPITRE VII.

Que la Loy a esté donnée, non pas pour arrester le peuple ancien à soy, mais pour nourrir l'espérance de salut qu'il devoit avoir en Jésus-Christ, jusques à ce qu'il veinst.

1 De tout le discours que nous avons fait, il est facile à recueillir que la Loy n'a pas esté donnée environ quatre cens

ans après la mort d'Abraham, pour eslongner de Jésus-Christ le peuple esleu : mais plustost pour tenir les esprits en

1) Coloss. I, 13.

2) Rom. X, 4.

1) 1 Jean II, 23.

suspens jusques à l'advènement d'iceluy et les inciter à un désir ardent de telle venue : les confirmer aussi en attente, afin qu'ils ne défaillissent pour la longueur du terme. Or par ce mot de Loy je n'enten pas seulement les dix préceptes, lesquels nous monstrent la reigle de vivre justement et saintement, mais la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyse. Car Moyse n'a pas esté donné pour Législateur, afin d'abolir la bénédiction promise à la race d'Abraham : plustost nous voyons que çà et là il rappelle les Juifs à ceste alliance gratuite que Dieu avoit establie avec leurs Pères, et de laquelle ils estoient hérétiques : comme s'il eust esté envoyé pour la renouveler. Ce qui a esté amplement manifesté par les cérémonies. Car il n'y auroit rien plus sot ou frivole, que d'offrir de la gresse et fumée puante des entrailles des bestes pour se réconcilier avec Dieu, ou avoir son refuge à quelque aspersion de sang ou d'eau, pour nettoyer les souilleures de l'âme. Brief si tout le service qui a esté sous la Loy est considéré en soy, comme s'il ne contenoit nulles ombres ne figures qui eussent leur vérité correspondante, il semblera que ce soit un jeu de petis enfans. Parquoy ce n'est pas sans cause que tant au sermon dernier de saint Estiene qu'en l'Epistre aux Hébreux, ce passage où Dieu commanda à Moyse de faire le tabernacle avec ses dépendances selon le patron qui luy avoit esté monstré en la montagne, est si diligemment noté¹. Car si le tout n'eust eu son but spirituel, les Juifs y eussent aussi bien perdu leur peine, comme les Payens en leurs badinages. Les gaudisseurs et gens profanes, qui n'ont jamais appliqué leur étude à droicte piété, se fasebent d'un tel amas de cérémonies qu'on voit en la Loy : et non - seulement s'esmerveillent comme Dieu a voulu donner tant de peine au peuple ancien, le chargeant de tant de fardeaux : mais se moquent de tant de façons de faire, comme des menus fatras et jeux de petis enfans : voire pource qu'ils ne regardent pas à la fin, de la-

quelle quand les figures de la Loy sont séparées, on les peut bien juger vaines et inutiles. Mais ce patron duquel il est parlé, monstre bien que Dieu n'a pas ordonné les sacrifices pour occuper en choses terrestres ceux qui le voudroyent servir, mais plustost pour eslever leurs esprits plus haut. Ce qu'on peut vérifier par sa nature : car comme il est Esprit, aussi ne prend-il plaisir qu'à service spirituel. Ce que plusieurs sentences des Prophètes tesmoignent, quand ils rédarguent les Juifs de leur bestise, en ce qu'ils pensoyent que les sacrifices tels quels fussent aucunement prizez de Dieu. Leur intention n'estoit point de rien déroguer à la Loy : mais estans droicts et vrais expositeurs d'icelle, ils ont ramené le vulgaire des Juifs au but duquel ils s'estoyent destournez. Desjà nous avons à recueillir, puis que la grâce de Dieu a esté offerte aux Juifs, que la Loy n'a pas esté vuide de Christ. Car Moyse leur a proposé ceste fin de leur adoption : c'est qu'ils fussent pour royaume sacerdotal à Dieu¹, ce qu'ils ne pouvoient obtenir, s'il n'y eust eu une réconciliation plus digne et précieuse que par le sang des bestes brutes. Car quelle raison ne propos y auroit-il, que les fils d'Adam, lesquels par contagion héréditaire naissent tous esclaves de péché, fussent soudain eslevez en dignité royale, et par ce moyen faits participans de la gloire de Dieu, sinon qu'un si haut bien et si excellent leur parveinst d'ailleurs? Comment aussi le droict de sacrificature leur pouvoit-il appartenir, ou avoir lieu entre eux, veu qu'ils estoient abominables à Dieu par les macules de leurs vices, sinon qu'ils eussent esté consacrez en cest office par la sainteté du chef? Parquoy saint Pierre en tournant les mots de Moyse, a usé d'une grâce et dextérité qui est bien à noter : c'est qu'en signifiant que la plénitude de grâce que les Juifs ont goustée sous la Loy, a esté desployée en Jésus-Christ : il dit, Vous estes le lignage esleu, et la sacrificature royale²? Car ce changement de mots tend à ce qu'on cognoisse que ceux ausquels Jésus-

1) Act. VII, 44; Hébr. VIII, 5; Exode XXV, 40.

1) Exode XIX, 6.

2) 1 Pierre II, 9.

Christ est apparu par l'Évangile, ont recen plus de biens que leurs Pères : d'autant qu'ils sont tous ornez et revestus d'honneur sacerdotal et royal, afin d'avoir liberté de se présenter devant Dieu franchement par le moyen de leur Médiateur.

2 Il est yei à noter en passant, que le royaume qui a esté dressé en la maison de David, estoit une partie de la charge et commission qui avoit esté donnée à Moïse, et de la doctrine de laquelle il avoit esté ministre. Dont il s'ensuit que tant en la lignée de Lévi qu'aux successeurs de David, Jésus-Christ a esté proposé devant les yeux des Juifs, comme en un double miroir : pource que (comme j'ay n'aguères dit) ils ne pouvoient estre autrement sacrificateurs devant Dieu, veu qu'ils estoient serfs de péché et de mort, et pollus en leur corruption. On peut aussi maintenant veoir combien est vray ce que dit saint Paul, que les Juifs ont esté retenus sous la Loy ¹, comme sous la garde d'un maistre d'eschole, jusqu'à ce que la semence, en faveur de laquelle la grâce avoit esté donnée, veinst. Car d'autant que Jésus-Christ ne leur estoit point encores familièrement monstré, ils ont esté semblables pour ce temps-là à des enfans, et leur rudesse et infirmité ne pouvoit porter plene science des choses célestes. Or comment ils ont esté conduits à Jésus-Christ par les cérémonies, il a esté desjà exposé, et on le peut encores mieux comprendre par beaucoup de tesmoignages des Prophètes. Car combien qu'ils fussent obligés à offrir journellement nouveaux sacrifices pour apaiser Dieu, toutesfois Isaïe leur monstre que tous péchez seroyent effacez pour un coup par un sacrifice unique et perpétuel. Ce qu'aussi Daniel conferme ². Les Sacrificateurs estans choisis de la lignée de Lévi, entroient au sanctuaire : mais ce pendant il estoit dit au Pseaume, que Dieu en avoit esleu un seul, voire établi avec serment solennel et immuable, pour estre Sacrificateur selon l'estat de Melchisédec ³. L'onction de l'huile visible avoit lors son cours : mais Daniel, selon

qu'il avoit eu par vision, prononce qu'il y en aura bien une autre. Je n'insisteray pas plus longuement sur cecy, d'autant que l'auteur de l'Épistre aux Hébreux, depuis le quatrième chapitre, jusques à l'onzième déduit au long et au large et monstre clairement que toutes les cérémonies de la Loy sont de nulle valeur et nul proufit, jusques à ce qu'on viene à Jésus-Christ. Quant aux dix commandemens, ceste sentence de saint Paul leur compète aussi bien : asçavoir que Jésus-Christ est la fin de la Loy, en salut à tous croyans. Item, Que Jésus-Christ est l'âme ou l'esprit qui vivifie la letre, laquelle en soy autrement seroit mortelle ⁴. Car au premier passage il signifie que c'est en vain que nous sommes enseignez quelle est la vraye justice, jusques à ce que Jésus-Christ la nous donne tant par imputation gratuite, qu'en nous régénérant par son Esprit. Pourtant à bon droict il nomme Jésus-Christ l'accomplissement ou la fin de la Loy : pource qu'il ne proufiteroit rien de sçavoir ce que Dieu requiert de nous, sinon que Jésus-Christ nous secourust, en nous allégeant du joug et fardeau insupportable, sous lequel nous travaillons et sommes accablez. En un autre lieu il dit que la Loy a esté mise pour les transgressions, voire afin d'humilier les hommes en les ayant convaincus de leur damnation ⁵. Or pource que telle est la vraye préparation et unique pour venir à Christ, tout ce qu'il dit en divers mots, s'accorde trèsbien ensemble. Mais pource qu'il a eu à débatre contre des séducteurs, qui enseignoyent qu'on se pouvoit justifier, et mériter salut par les œuvres de la Loy, pour abatre leur erreur il a esté quelquesfois contraint de prendre la Loy plus estroitement, comme si elle commandoit simplement de bien vivre, jà soit que l'alliance d'adoption ne s'en doive point séparer, quand on parle de tout ce qu'elle contient.

3 Or il est expédient de veoir en brief comment nous sommes rendus tant plus inexcusables, après avoir esté enseignez par la Loy morale, pour nous solliciter à

1) Gal. III, 24.

2) Is. LIII, 5; Daniel IX, 26, 27. 3) Ps. CX, 4.

4) Rom. X, 4; 2 Cor. III, 6.

5) Gal. III, 19.

demander pardon. Or s'il est vray que la perfection de justice soit monstrée en la Loy, il s'ensuit pareillement que l'observation entière de la Loy est entière justice devant Dieu, par laquelle l'homme puisse estre réputé juste devant son throne céleste. Pourtant Moÿse ayant publié la Loy, ne fait point de doute d'appeler en tesmoin le ciel et la terre, qu'il a proposé au peuple d'Israël la vie et la mort, le bien et le mal ¹. Et ne pouvons contredire, que l'obéissance entière de la Loy ne soit rémunérée de la vie éternelle, comme le Seigneur l'a promis. Toutesfois il nous faut d'autre part considérer, àçavoir si nous accomplissons telle obéissance, de laquelle nous puissions concevoir quelque confiance de salut. Car de quoy sert-il d'entendre qu'en obéissant à la Loy on peut attendre le loyer de la vie éternelle, si quant et quant nous ne cognoissons que par ce moyen nous pouvons parvenir à salut? Or en cest endroit se démontre l'imbécillité de la Loy : car d'autant que ceste obéissance n'est trouvée en nul de nous, par cela estans exclus des promesses de vie, nous tombons en malédiction éternelle. Je ne dy pas seulement ce qui se fait, mais ce qui est nécessaire qu'il adviene. Car comme ainsi soit que la doctrine de la Loy surmonte de beaucoup la faculté des hommes, nous pouvons bien de loing regarder les promesses qui y sont données : mais nous n'en pouvons recevoir aucun fruit. Pourtant il ne nous en revient rien, sinon que par cela nous voyons d'autant mieux nostre misère : entant que toute espérance de salut nous est ostée, et la mort révélée. D'autre costé se présentent les horribles menaces qui y sont mises : lesquelles ne pressent pas aucuns de nous, mais tous généralement. Elles nous pressent, dy-je, et nous poursuivent d'une rigueur inexorable, tellement que nous voyons une certaine malédiction en la Loy.

4 Pourtant, si nous ne regardons que la Loy, nous ne pouvons autre chose que perdre du tout courage, estre confus, et nous désespérer : veu qu'en icelle nous sommes tous maudits et condamnez,

et n'y a celuy de nous qui ne soit forclos de la béatitude promise à ceux qui l'observent. Quelqu'un demandera si Dieu se délecte à nous tromper. Car il semble bien advis que c'est une moquerie, de monstrer quelque espérance de félicité à l'homme, l'appeler et exhorter à icelle, promettre qu'elle luy est appareillée, et cependant que l'accès soit fermé. Je respon, que combien que les promesses de la Loy, d'autant qu'elles sont conditionnelles, ne doyvent point estre accomplies sinon à ceux qui auront accompli toute justice (ce qui ne se trouve entre les hommes,) toutesfois qu'elles n'ont point esté données en vain. Car après que nous avons entendu qu'elles n'ont point de lieu ni efficace envers nous, sinon que Dieu par sa bonté gratuite nous reçoÿve sans aucun esgard de nos œuvres : après aussi que nous avons receu par foy icelle bonté, laquelle il nous présente par son Evangile, ces mesmes promesses avec leur condition ne sont point vaines. Car lors le Seigneur nous donne gratuitement toutes choses, en telle sorte que sa libéralité vient jusques à ce comble, de ne rejeter pas nostre obéissance imparfaite : mais en nous remettant et pardonnant ce qui y défaut, l'accepter pour bonne et entière, et par conséquent nous faire recevoir le fruit des promesses légales, comme si leur condition estoit accomplie. Mais d'autant que ceste question sera plus pleinement traitée, quand nous parlerons de la justification de la foy, je ne la veux point maintenant poursuyvre plus outre.

5 Ce que nous avons dit l'observation de la Loy estre impossible, il nous le faut brièvement expliquer et conférer. Car il semble advis que ce soit une sentence fort absurde, tellement que saint Hierosme n'a point fait doute de la condamner pour meschante. Touchant de la raison qui l'a meu à ce faire, je ne m'en soucie : il nous doit suffire d'entendre la vérité. Je ne feray point yci grandes distinctions des manières de possibilité. J'appelle Impossible, ce qui n'a jamais esté veu, et est ordonné par la sentence de Dieu que jamais ne sera. Quand nous regarderons depuis le commencement du monde, je dy

1) Deut. XXX, 19.

qu'il n'y a eu nul de tous les saints, lequel estant en ceste prison de corps mortel ait eu une dilection si parfaite, jusques à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa vertu. Je dy d'avantage, qu'il n'y en a eu nul qui n'ait esté entaché de quelque concupiscence. Qui contredira à cela? Je voy bien quels saints imagine la superstition : c'est asçavoir d'une telle pureté qu'à grand' peine les Anges du ciel soyent semblables : mais cela répugne tant à l'Escrature qu'à l'expérience. Je dy encores plus, qu'il n'y en aura jamais qui viene jusques à un tel but de perfection, jusques à ce qu'il soit délivré de son corps. Ce qui est prouvé de plusieurs évidens tesmoignages de l'Escrature. Salomon disoit en dédiant le Temple, qu'il n'y a homme sur la terre qui ne pèche. David dit que nul des vivans ne sera justifié devant Dieu ¹. Ceste sentence est souvent répétée au livre de Job. Sainct Paul l'affirme plus clairement que tous les autres : La chair, dit-il, convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair. Et ne prend autre raison pour prouver que tous ceux qui sont sous la Loy sont maudits, sinon pource qu'il est escrit que tous ceux qui ne demeureront point en l'obéissance des commandemens, seront maudits ². En quoy il signifie, ou plustost met comme une chose résolue que nul n'y peut demeurer. Or tout ce qui est prédit en l'Escrature, il le faut avoir pour éternel, et mesmes pour nécessaire. Les Pélagiens molestoyent saint Augustin de ceste subtilité : c'est qu'on fait injure à Dieu, s'il commande plus outre que ce que les fideles ne peuvent faire par sa grâce. Luy, pour éviter leur calomnie, confessoit que le Seigneur pourroit bien s'il vouloit exalter un homme mortel en perfection angélique : mais que jamais ne l'avoit fait, et ne le feroit point à l'advenir, pource qu'il a dit du contraire ³. Je ne contredy point à ceste sentence : mais j'adjouste qu'il n'y a nul propos de disputer de la puissance de Dieu contre sa vérité. Et pourtant je dy que ceste sen-

tence ne se peut caviller, si quelqu'un dit estre impossible que les choses adviennent, desquelles nostre Seigneur a dénoncé qu'elles n'advieront point. Mais encores si on dispute du mot, Jésus-Christ estant interrogé de ses disciples qui pourroit estre sauvé : respond que cela est impossible aux hommes, mais à Dieu que toutes choses sont possibles ¹. Sainct Augustin monstre par bonnes raisons, que jamais nous ne rendons en la vie présente l'amour à Dieu que nous luy devons : L'amour, dit-il, procède tellement de la cognoissance que nul ne peut parfaitement aimer Dieu, qu'il n'ait cognu premièrement sa bonté ². Or ce pendant que nous sommes en ce pèlerinage terrien, nous ne la voyons sinon obscurément, et comme en un miroir : il s'ensuit doncques que l'amour que nous luy portons est imparfait. Ainsi, que nous ayons cela pour certain, que l'accomplissement de la Loy nous est impossible, ce pendant que nous conversons en ce monde : comme il sera démontré ailleurs par saint Paul ³.

6 Mais afin que le tout s'entende plus clairement, recueillons en un sommaire l'office et usage de la Loy qu'on appelle morale : duquel selon que je puis juger, il y a trois parties. La première est qu'en démontrant la justice de Dieu, c'est-à-dire celle qui luy est agréable, elle admoneste un chacun de son injustice, et l'en rend certain, jusques à l'en convaincre et condamner. Car il est besoin que l'homme, lequel est autrement aveuglé et enyvré en l'amour de soy-mesme, soit contraint à cognoistre et confesser tant son imbécillité que son impureté : veu que si sa vanité n'est rédarguée à l'œil, il est enflé d'une folle outrecuidance de ses forces, et ne peut estre induit à recognoistre la foiblesse et petitesse d'icelles, quand il les mesure à sa fantasia. Mais quand il les esprouve à exécuter la Loy de Dieu, par la difficulté qu'il y trouve il a occasion d'abatre son orgueil. Car quelque grande opinion qu'il en ait conceue au paravant, il sent lors combien

1) 1 Rois VIII, 46; Ps. CXLIII, 2.

2) G 1. V, 17; III, 10; Deut. XXVII, 26.

3) Lib. De natur. et grat.

1) Math. XIX, 25.

2) Lib. De spiritu et litera, in Cnc, et sæpe alias.

3) Rom. VIII, 3.

elles sont grevées d'un si pesant fardeau, jusques à chanceler, vaciller, déchoir, et finalement du tout défaillir. Ainsi l'homme estant instruit de la doctrine de la Loy, est retiré de son outrecuidance dont il est plein de sa nature. Il a aussi besoin d'estre purgé de l'autre vice d'arrogance, dont nous avons parlé. Car ce pendant qu'il s'arreste à son jugement, il forge au lieu de vraye justice une hypocrisie, en laquelle se complaisant il s'enorgueillit contre la grâce de Dieu, sous ombre de je ne sçay quelles observations inventées de sa teste : mais quand il est contraint d'examiner sa vie selon la balance de la Loy de Dieu, laissant sa fantasie qu'il avoit conceue de reste fausse justice, il voit qu'il est esloigné à merveilles de la vraye sainteté, et au contraire, qu'il est plein de vices, desquels il se pensoit estre pur au paravant. Car les concupiscescences sont si cachées et entortillées, que facilement elles trompent la veue de l'homme. Et n'est point sans cause que l'Apostre dit qu'il n'a sceu que c'estoit de concupiscescence, sinon que la Loy luy dist, Tu ne convoiteras point ¹. Car si elle n'est découverte par la Loy, et tirée hors de ses cachettes, elle meurtrit le malheureux homme, sans qu'il en sente rien.

7 Pourtant la Loy est comme un miroir, auquel nous contemplons premièrement nostre foiblesse, en après l'iniquité qui procède d'icelle, finalement la malédiction qui est faite des deux, comme nous appercevons en un miroir les taches de nostre visage. Car celuy auquel défaut toute faculté à justement vivre, ne peut autre chose faire, que demeurer en la boue de péché. Après le péché s'ensuit malédiction. Parquoy d'autant que la Loy nous convaine de plus grande transgression, d'autant elle nous montre plus damnables, et dignes de plus grand'peine. C'est ce qu'entend l'Apostre, quand il dit, que par la Loy vient la cognoissance du péché ². Car il note là le premier office d'icelle, lequel se montre aux pécheurs qui ne sont point régénerez. A un mesme sens revient

aussi ces sentences : Que la Loy est survenue afin d'augmenter le péché : et pourtant qu'elle est administration de mort, laquelle produit l'ire de Dieu, et nous occit ¹. Car il n'y a nulle doute que d'autant plus que la conscience est touchée de près de l'appréhension de son péché, l'iniquité croist quant et quant : veu qu'avec la transgression lors est conjointe la rébellion à l'encontre du Législateur ². Il reste doncques qu'elle arme la vengeance de Dieu en la ruine du pécheur : d'autant qu'elle ne peut sinon accuser, condamner et perdre. Et comme dit saint Augustin, Si l'Esprit de grâce est osté, la Loy ne proufite d'autre chose que d'accuser et occir ³. Or en disant cela, on ne fait nulle injure à la Loy, et ne déroge-on rien à son excellence. Certes si nostre volonté estoit du tout fondée et réglée en l'obéissance d'icelle, il nous suffiroit de cognoistre sa doctrine pour nostre salut. Mais comme ainsi soit que nostre nature, comme elle est corrompue et charnelle, soit directement répugnante à la Loy spirituelle de Dieu, et ne se puisse corriger par la discipline d'icelle : il s'ensuit que la Loy, qui avoit esté donnée à salut, si elle eust esté bien receue, nous tourne en occasion de péché et de mort. Car puis que nous sommes tous convaincus d'estre transgresseurs d'icelle, d'autant plus qu'elle nous révèle la justice de Dieu, d'autre costé elle descouvre nostre iniquité : d'autant plus qu'elle nous certifie du loyer préparé à la justice, elle nous assure pareillement de la confusion préparée aux iniques. Parquoy tant s'en faut qu'en ces propos nous facions quelque injure à la Loy, que nous ne sçaurions mieux recommander la bonté de Dieu. Car par cela il appert que nostre seule perversité nous empesche d'obtenir la béatitude éternelle, laquelle nous estoit présentée en la Loy. Par cela nous avons matière de prendre plus grande saveur à la grâce de Dieu, laquelle nous subvient au défaut de la Loy : et à aimer d'avantage sa miséricorde, par laquelle ceste grâce nous est conférée, entant que nous voyons

1) Rom. V, 20; 2 Cor. III, 7. 2) Rom. IV, 15.

3) *De corrept. et gratia*; Vide Ambros., *De Jac.*, cap. I, et *Vita beata*, cap. VI.

1) Rom. VII, 7.

2) Rom. III, 20.

qu'il ne se lasse jamais en nous bienfaisant, et adjoustant tousjours bénéfice sur bénéfice.

8 Or ce que nostre iniquité et condamnation est convaincue et signée par le tesmoignage de la Loy : cela ne se fait point afin que nous tombions en désespoir, et qu'ayans du tout perdu courage, nous abandonnions en ruine : car cela n'advient point, si nous en faisons bien nostre prouffit. Bien est vray que les meschans se desconfortent en ceste façon : mais cela advient de l'obstination de leur cœur. Mais il faut que les enfans de Dieu viennent à autre fin, c'est d'entendre ce que dit saint Paul, lequel confesse bien que nous sommes tous condamnés par la Loy, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit rendu redevable à Dieu ¹ : mais ce pendant en un autre lieu il enseigne que Dieu a tous enclos sous incrédulité : non pas pour perdre, ou mesmes pour laisser périr, mais afin de faire miséricorde à tous ² : asçavoir afin que se démettans de toute vaine estime de leur vertu, ils reconnoissent qu'ils ne sont soustenus sinon de la main. D'avantage, qu'estans du tout vuides et desnuez, ils recourent à sa miséricorde, se reposans entièrement en icelle, se cachans sous l'ombre d'icelle, la prenans seule pour justice et mérite, comme elle est exposée en Jésus-Christ à tous ceux qui la cherchent, désirent et attendent par vraye foy. Car le Seigneur n'apparoist point aux préceptes de la Loy rémunérateur sinon de parfaite justice, de laquelle nous sommes tous despourveus : au contraire se monstre sévère exécuter des peines deues à nos fautes : mais en Christ sa face nous reluit plene de grâce et de douceur, combien que nous soyons povres pécheurs et indignes.

9 Quant est de l'instruction que nous devons prendre en la Loy, pour nous faire implorer l'aide de Dieu, saint Augustin en parle souvent : comme quand il dit, La Loy commande, afin que nous estans efforcez de faire ses commandemens, et succombans par nostre infir-

mité, nous apprenions d'implorer l'aide de Dieu ¹. Item, L'utilité de la Loy est de convaincre l'homme de son infirmité, et le contraindre de requérir la médecine de grâce, laquelle est en Christ ². Item, La Loy commande : la grâce donne force de bien faire ³. Item, Dieu commande ce que nous ne pouvons faire, afin que nous sçachions ce que nous luy devons demander ⁴. Item, La Loy a esté donnée pour nous rendre coupables : afin qu'estans coupables nous craignons, et qu'en craignant nous demandions pardon, et ne présumions point de nos forces ⁵. Item, La Loy a esté donnée afin de nous faire petis, au lieu que nous estions grands : afin de nous monstrer que nous n'avons point la force de nous-mesmes d'acquiescer justice, afin qu'estans ainsi povres, et indigens, nous recourions à la grâce de Dieu ⁶. Puis après il adjouste une prière, Fay ainsi Seigneur, commande-nous ce que nous pouvons accomplir, ou plustost, commande-nous ce que nous ne pouvons accomplir sans ta grâce : afin que quand les hommes ne pourront accomplir par leurs forces ce que tu dis, toute bouche soit fermée, et que nul ne s'estime grand : que tous soyent petis, et que tout le monde soit rendu coupable devant Dieu ⁷. Mais c'est chose superflue à moy, d'assembler des tesmoignages de saint Augustin sur ceste matière, veu qu'il en a escrit un livre propre, lequel il a intitulé, De l'esprit et de la lettre. Touchant du second prouffit, il ne le déclare pas si expressément : possible à cause qu'il pensoit que l'un se pourroit entendre par l'autre, ou bien qu'il n'en estoit pas si résolu, ou bien qu'il ne s'en pouvoit pas despescher comme il eust voulu. Or combien que l'utilité dont nous avons parlé, convient proprement aux enfans de Dieu, toutesfois elle est commune aux réprouvez. Car combien qu'ils ne viennent pas jusques à ce point, comme font les fidèles, d'estre confus selon la chair, pour recevoir vigueur spirituelle en l'esprit, mais défaillent du tout en estonnement et

1) Epist. LXXXIX.

2) Epist. XCV.

3) In Psalm. LXX.

4) Au sermon XXVII.

5) Epist. CC.

6) Lib. De corrupt. et gratia.

7) In Psalm. CXXVIII.

1) Rom. III. 19.

2) Rom. XI. 31.

désespoir, néanmoins cela est bon pour manifester l'équité du jugement de Dieu, que leurs consciences soyent agitées de tel tourment. Car tant qu'il leur est possible ils taschent toujours de tergiverser contre le jugement de Dieu. Maintenant combien que le jugement de Dieu ne soit point manifesté, néanmoins par le témoignage de la Loy et de leur conscience ils sont tellement abatus, qu'ils démontrent ce qu'ils ont mérité.

10 Le second office de la Loy est, à ce que ceux qui ne se soucient de bien faire que par contrainte, en oyant les terribles menaces qui y sont contenues, pour le moins par crainte de punition, soyent retirez de leur meschanceté. Or ils en sont retirez, non pas que leur cœur soit intérieurement esmeu ou touché, mais seulement ils sont estreints comme d'une bride, pour ne point exécuter leurs mauvaises cupiditez, lesquelles autrement ils accompliroient en licence desbordée. Par cela ils ne sont de rien plus justes ne meilleurs devant Dieu. Car combien qu'ils soyent retenus par crainte ou par honte, tellement qu'ils n'osent pas exécuter ce qu'ils ont conceu en leur cœur, et ne jettent hors la rage de leur intempérance, néanmoins ils n'ont point le cœur rangé à la crainte et obéissance de Dieu : mais plustost d'autant plus qu'ils se retiennent, ils sont d'autant plus enflambez et eschauffez en leur concupiscence, estans prests de commettre toute vilenie et turpitude, sinon que l'horreur de la Loy les restreint. Et non-seulement le cœur demeure toujours mauvais, mais aussi ils bayssent mortellement la Loy de Dieu : et d'autant que Dieu en est autheur, ils l'ont en exécration : tellement que s'il leur estoit possible ils l'aboliroient volontiers : veu qu'ils ne le peuvent endurer commandant ce qui est bon et saint et droit, et se vengeant des contempteurs de sa majesté. Ceste affection se montre plus apertement en d'aucuns, aux autres elle est plus cachée, néanmoins elle est en tous ceux qui ne sont point régénerez : c'est qu'ils sont induits à se submittre tellement quellement à la Loy, non pas d'un franc vouloir, mais par contrainte, et avec grande résistance :

et n'y a autre chose qui les y astreigne, sinon qu'ils craignent la rigueur de Dieu. Néanmoins ceste justice contrainte et forcée est nécessaire à la communauté des hommes, à la tranquillité de laquelle nostre Seigneur pourvoit, quand il empesche que toutes choses ne soyent renversées en confusion : ce qui seroit, si tout estoit permis à un chacun. D'avantage, il n'est point inutile aux enfans de Dieu, d'estre régis par ceste doctrine puérite, du temps qu'ils n'ont point encores l'Esprit de Dieu, mais s'essayent en l'intempérance de leur chair, comme aucunesfois il advient que nostre Seigneur ne se révèle point du premier coup à ses fidèles, mais les laisse cheminer quelque temps en ignorance, devant que les appeler. Car lors estans resteins de toute dissolution par ceste terreur servile, combien qu'ils ne proufissent pas beaucoup présentement, veu que leur cœur n'est encores dompté ne subjugué : néanmoins ils s'accoustument ainsi petit à petit à porter le joug de nostre Seigneur, afin que quand il les aura appelez, ils ne soyent du tout rudes à se submittre à ses commandemens, comme à une chose nouvelle et incogneue. Il est vray semblable que l'Apostre a voulu toucher cest office de la Loy, en disant qu'elle n'est point donnée pour les justes, mais pour les injustes et rebelles, intidèles et pécheurs, meschans et poilus, meurtriers de leurs parens, homicides, paillards, larrons, menteurs et parjures, et entachez de tels vices qui contrevient à saine doctrine¹. Car il monstre en cela, que la Loy est comme une bride pour refréner les concupiscences de la chair, lesquelles autrement se desborderoyent sans mesure.

11 On peut appliquer à tous les deux ce qu'il dit en un autre passage : c'est que la Loy a esté pédagogue aux Juifs, pour les mener à Christ². Car il y a deux genres d'hommes, lesquels elle meîne à Christ par son instruction puérite. Les premiers sont ceux desquels nous avons parlé au paravant, qui estans trop pleins de la fiance de leur propre vertu ou jus-

1) 1 Tim. I, 9, 10.

2) Galat. III, 24.

tice, ne sont point capables de recevoir la grâce de Christ, s'ils ne sont premièrement rendus vuides. La Loy doncques leur monstrant leur misère, les range à humilité : et par ce moyen les prépare à désirer ce dont ils ne pensoyent point avoir faute. Les seconds sont ceux qui ont mestier de bride pour estre restrains, afin de ne vaguer point selon les concupiscences de leur chair. Car là où l'Esprit de Dieu ne gouverne point encores, les concupiscences quelquesfois sont si énormes et exorbitantes, que l'âme est en danger d'estre comme ensevelie par icelles en un mespris et contemnement de Dieu. Et de fait, il en adviendroît ainsi, n'estoit que Dieu y pourvoit par ce moyen, retenant par la bride de sa Loy ceux auxquels la chair domine encores. Pourtant, quand il ne régénère point du premier coup un homme lequel il a esleu pour l'appeler à salut, il l'entretient jusqu'au temps de sa visitation, par le moyen de sa Loy, sous une crainte, non point pure et droicte, comme elle doit estre en ses enfans : laquelle toutesfois est utile pour ce temps-là à celuy qui doit estre amené de longue main à plus parfaite doctrine. Nous avons tant d'expériences de cela, qu'il n'est jà mestier d'en alléguer quelque exemple. Car tous ceux qui ont demeuré quelque temps en ignorance de Dieu, confesseront qu'ils ont esté ainsi entretenus en une crainte de Dieu telle quelle, jusqu'à ce qu'ils fussent régénérés par son Esprit, pour commencer à l'aimer de bon courage et affection.

12 Le troisième usage de la Loy, qui est le principal et proprement appartient à la fin pour laquelle elle a esté donnée, a lieu entre les fidèles, au cœur desquels l'Esprit de Dieu a desjà son règne et sa vigueur. Car combien qu'ils ayent la Loy écrite en leurs cœurs du doigt de Dieu : c'est-à-dire, combien qu'ils ayent ceste affection par la conduite du saint Esprit, qu'ils désirent d'obtempérer à Dieu, toutesfois ils profitent encores doublement en la Loy : car ce leur est un trèsbon instrument, pour leur faire mieux et plus certainement de jour en jour entendre quelle est la volonté de Dieu, à laquelle ils aspirent, et les confermer en la cognois-

sance d'icelle. Comme un serviteur, combien qu'il soit délibéré en son cœur de servir bien à son maistre, et luy complaire bien du tout, toutesfois il a besoin de cognoistre familièrement et bien considérer ses mœurs et conditions, afin de s'y accommoder. Et ne se doit personne de nous exempter de ceste nécessité. Car nul n'est encores parvenu à telle sagesse, qu'il ne puisse par la doctrine quotidienne de la Loy s'avancer de jour en jour, et proufiter en plus claire intelligence de la volonté de Dieu. D'avantage, pource que nous n'avons pas seulement mestier de doctrine, mais aussi d'exhortation, le serviteur de Dieu prendra ceste utilité de la Loy, que par fréquente méditation d'icelle il sera incité en l'obéissance de Dieu, et en icelle confirmé, et retiré de ses fautes. Car il faut qu'en ceste manière les saints se sollicitent eux-mesmes, à cause que quelque promptitude qu'ils ayent de s'appliquer à bien faire, néanmoins ils sont toujours retardez de la paresse et pesanteur de leur chair, tellement qu'ils ne font jamais pleinement leur devoir. A ceste chair la Loy est comme un fouet, pour la chasser à l'œuvre : comme un asne lequel ne veut tirer avant, si on ne frappe assiduellement dessus. Ou pour parler plus clairement, puis que l'homme spirituel n'est point encores délivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpétuel, pour ne le laisser point endormir ny appesantir. En cest usage regardoit David, quand il célébroit la Loy de Dieu de si grandes louanges : comme quand il dit, La Loy de Dieu est immaculée, convertissant les âmes : les commandemens de Dieu sont droicts, resjouissans les cœurs ¹, etc. Item, Ta Parole est une lampe à mes pieds, et clairté pour dresser mes voyes : et tout ce qui s'ensuit au mesme Pseaume ². Et ne répugne rien cela aux sentences de saint Paul ci-dessus alléguées : où il est monstré, non pas quelle utilité apporte la Loy à l'homme fidele et desjà régénéré : mais ce qu'elle peut de soy-mesme apporter à l'homme. Au contraire, le Prophète monstre avec quel proufit nostre Seigneur

1) Ps. XIX, 8.

2) Ps. CXIX, 106.

instruit ses serviteurs en la doctrine de sa Loy, quand il leur inspire intérieurement le courage de la suyvre. Et ne prend pas seulement les préceptes, mais il adjouste la promesse de grâce, laquelle ne doit point estre séparée quant aux fidèles, et laquelle fait que ce qui seroit amer s'adoucit pour avoir bonne saveur. Car si la Loy seulement en exigeant nostre devoir et menaçant, sollicitoit nos âmes de crainte et frayeur, il n'y auroit rien moins aimable : surtout David démontre qu'en icelle il a cognu et appréhendé le Médiateur, sans lequel il n'y auroit nulle douceur ne plaisir.

43 Aucuns ignorans ne pouvans discerner ceste différence, rejettent témérairement Moysé en général et sans exception, et veulent que les deux tables de la Loy soyent là laissées, pource qu'ils ne pensent point que ce soit chose convenable aux Chrestiens, de s'arrester à une doctrine laquelle contient en soy administration de mort. Ceste opinion doit estre loin de nous, veu que Moysé a très bien déclaré que la Loy, combien qu'en l'homme pécheur ne puisse qu'engendrer mort, toutesfois apporte bien une autre utilité et profite aux fidèles. Car estant prochain de la mort, il fait ceste protestation devant le peuple, Retenez bien en vostre mémoire et vostre cœur les paroles que je vous testifie aujourd'huy : afin de les enseigner à vos enfans, et les instruire à garder et faire toutes les choses qui sont escrites en ce livre. Car ce n'est point en vain qu'elles vous sont commandées : mais afin que vous viviez en icelles¹. Et de fait, si nul ne peut nier qu'en la Loy il n'y ait comme une image entière de parfaite justice, ou il faudra dire que nous ne devons avoir nulle reigle de bien vivre, ou qu'il nous faut tenir à icelle. Car il n'y a point plusieurs reigles de bien vivre : mais une seule, qui est perpétuelle et immuable. Pourtant ce que dit David, que l'homme juste médite jour et nuit en la Loy², ne doit estre rapporté à un siècle : mais convient à tous aages, jusques en la fin du monde. Et ne faut point que cela nous

estonne, qu'elle requiert une plus parfaite sainteté que nous ne pouvons avoir ce pendant que nous sommes en la prison de nostre corps, tellement que pour cela nous quittions sa doctrine. Car quand nous sommes sous la grâce de Dieu, elle n'exerce point sa rigueur pour nous presser jusqu'au bout, tellement que ce ne soit point satisfait sinon que nous accomplissions tout ce qu'elle dit : mais en nous exhortant à la perfection où elle nous appelle, elle nous monstre le but auquel il nous est utile et convenable toute nostre vie de tendre, pour faire nostre devoir : et si nous ne laissons point d'y tendre, c'est assez. Car toute ceste vie est comme une course, de laquelle quand nous viendrons à la fin, le Seigneur nous fera ce bien, que nous parviendrons à ce but lequel nous poursuivons maintenant : combien que nous en soyons encores loing.

44 Maintenant doncques à cause que la Loy sert d'exhortation aux fidèles non pas pour lier leurs consciences en malédiction, mais pour les resveiller de paresse en les sollicitant, et chastier leur imperfection, aucuns voulans signifier ceste délivrance de la malédiction d'icelle, disent que la Loy est abrogée et cassée aux fidèles (je parle tousjours de la Loy morale) non pas qu'elle leur doive tousjours commander ce qui est bon et saint : mais d'autant qu'elle ne leur est plus ce qu'elle estoit auparavant : c'est-à-dire qu'elle ne confond point leurs consciences d'un estonnement de mort. Et de fait, saint Paul démontre bien clairement une telle abrogation de la Loy. D'avantage, il appert qu'elle a esté preschée de Jésus-Christ, veu qu'il se défend de ne vouloir point détruire ne dissiper la Loy³ : ce qu'il n'eust fait sinon qu'on l'en eust accusé. Or ceste opinion ne fust point venue en avant sans aucune couleur : pourtant il est vray-semblable qu'elle estoit procédée d'une fausse exposition de sa doctrine : comme tous erreurs quasi prennent leur occasion de vérité. Or afin que nous ne tombions en cest inconvenient, il nous faut diligemment distin-

1) Deut. XXX I, 46, 47.

2) Ps. I, 2.

3) Matth. V, 17.

guer ce qui est abrogué en la Loy, et ce qui y demeure encores ferme. Quand le Seigneur Jésus dit qu'il n'est point venu pour abolir la Loy, mais pour l'accomplir : et qu'il n'en passera une seule lettre jusques à tant que le ciel et la terre fandront, que tout ce qui y est escrit ne se face, en cela il démontre que par son advenement la révérence et obéissance de la Loy n'est en rien diminuée. Et ce à bonne cause : veu qu'il est venu pour donner remède aux transgressions d'icelle. La doctrine doncques de la Loy n'est en rien violée par Jésus-Christ, qu'elle ne nous dresse à toute bonne œuvre, en nous enseignant, admonestant, reprenant et chastiant.

15 Touchant ce que saint Paul dit de la malédiction, cela n'appartient point à l'office d'instruire : mais d'estreindre et captiver les consciences. Car la Loy, quant à sa nature, non-seulement enseigne, mais requiert estreitement ce qu'elle commande. Si on ne le fait, et mesmes si on n'en vient à bout jusqu'au dernier point, elle jette incontinent la sentence horrible de malédiction. Par ceste raison l'Apostre dit que tous ceux qui sont sous la Loy sont maudits, d'autant qu'il est escrit, Maudits seront tous ceux qui n'accompliront tout ce qui est commandé¹. Conséquemment il dit que tous ceux-là sont sous la Loy, qui n'establisent point leur justice en la rémission des péchez : laquelle nous délivre de la rigueur de la Loy. Il nous faut doncques sortir de ses liens si nous ne voulons misérablement périr en captivité. Mais de quels liens ? De ceste rigoureuse exaction, de laquelle elle nous poursuit sans rien remettre, et sans laisser une seule faute impunie. Pour nous racheter de ceste malheureuse condition, Christ a esté fait maudit pour nous : comme il est escrit, Maudit sera celui qui pendra au bois. Au chapitre suyvant saint Paul dit que Jésus-Christ a esté assujeti à la Loy, pour racheter ceux qui estoient en la servitude d'icelle : mais il adjouste quant et quant, afin que nous jouissions du privilège d'adoption pour estre enfans de Dieu². Qu'est-ce à

dire cela ? c'est que nous ne fussions point toujours enserrez en captivité, laquelle teinst nos consciences liées en angoisse de mort. Néanmoins cela demeure tousjours cependant, que l'autorité de la Loy n'est en rien enfreinte, que nous ne la devons tousjours recevoir en mesme honneur et révérence.

16 La raison est diverse quant aux cérémonies, lesquelles n'ont point esté abolies quant à leur effect, mais quant à leur usage. Or ce que Jésus-Christ les a fait cesser à sa venue, ne dérogne rien à leur sainteté, mais plustost la magnifie et rend plus précieuse. Car comme ce n'eust esté qu'une bastelerie anciennement, ou un amuse-foi (comme l'on dit) si la vertu de la mort et résurrection de Jésus-Christ n'y eust esté monstrée : aussi d'autre costé si elles n'eussent prins fin, on ne scauroit aujourd'huy discerner pourquoy elles ont esté instituées. Suyvant ceste raison saint Paul voulant montrer que l'observation d'icelles non-seulement est superflue, mais aussi nuisible, dit que c'ont esté ombres, desquelles le corps nous apparoist en Jésus-Christ¹. Nous voyons doncques qu'en l'abolition d'icelles la vérité nous reluit mieus que s'il y avoit encores un voile tendu, et que Jésus-Christ, lequel s'est montré de près, y fust figuré comme de loin. Et voylà pourquoy à la mort de Jésus-Christ le voile du temple s'est rompu en deux parties et est tombé bas², pource que l'image vive et expresse des biens célestes estoit manifestée, ayant en soy la perfection de ce que les cérémonies anciennes n'avoient que les premières traces et obscures, comme en parle l'auteur de l'Epistre aux Hébreux³. A quoy appartient le dire de Christ, que la Loy et les Prophètes ont esté jusques à Jean, et que de là le Royaume de Dieu a commencé d'estre annoncé⁴ : non pas que les saints Pères ayent esté privez et desnuez de la prédication qui contient en soy l'espérance de salut mais pource qu'ils ont aperceu seulement de loing et en ombre ce que nous voyons aujourd'huy en plene clarté. Saint Jehan Baptiste rend la rai-

1) Gal. III, 10 ; Deut. XXVII, 26.

2) Gal. III, 13 ; IV, 5 ; Deut. XXI, 23.

1) Coloss. II, 17.

3) Chap. X, 1.

2) Matth. XXVII, 51.

4) Luc XVI, 16.

son pourquoy il a falu que l'Eglise de Dieu commençast par tels rudimens pour monter plus haut : c'est que la Loy a esté donnée par Moïse, la grâce et vérité a esté faite par Jésus-Christ¹. Car combien que l'anéantisement et pardon des péchez fus^t promis aux sacrifices anciens, et que le coffre de l'alliance leur fust un certain gage de la faveur paternelle de Dieu, cela n'estoit qu'un ombre s'il n'eust esté fondé en Jésus-Christ, auquel seul on trouve ferme stabilité et permanente. Quoy qu'il en soit, cela nous doit demeurer arresté, combien que les cérémonies de la Loy ayent prins fin pour n'estre plus en usage, que cela est pour mieux faire cognoistre quelle a esté leur utilité jusques à l'advenement de Jésus-Christ : lequel en abatant l'observation, a ratifié par sa mort leur vertu et effect.

47 La raison que note saint Paul a un peu plus de difficulté : Du temps, dit-il, que vous estiez morts en vos péchez, et au prépuce de vostre chair, Dieu vous a vivifiés avec Christ : vous pardonnant toutes vos fautes, effaçant l'obligé des décrets, qui estoit à l'encontre de vous, et vous estoit contraire, en le fichant à la croix², etc. Car il semble advis qu'il vueille estendre plus outre l'abrogation de la Loy, tellement que ses décrets ne nous appartiennent plus de rien : car ceux qui prennent cela simplement de la Loy morale, errent : de laquelle néanmoins ils exposent que la sévérité trop rigoureuse a esté abolie, non pas la doctrine. Les autres considérans de plus près les paroles de saint Paul, voyent bien que cela proprement compète à la Loy cérémoniale : et monstrent que saint Paul a accoustumé d'user de ce mot de Décrets, quand il en parle, car aux Ephésiens il dit ainsi : Jésus-Christ est nostre paix, lequel nous a conjointcs ensemble, abolissant la Loy des ordonnances, laquelle gist en décrets³, etc. Il n'y a nulle doute que ce propos ne se doÿve entendre des cérémonies : car il dit que ceste Loy estoit comme une muraille pour séparer les Juifs d'avec les Gentils. Je confesse doncques que la première exposition

à bon droict est reprise des seconds : toutesfois il me semble qu'eux-mesmes n'expliquent pas encores du tout bien la sentence de l'Apostre : car je n'approuve point qu'on confonde ces deux passages, comme si l'un estoit tout semblable à l'autre. Quant est de celui qui est en l'Epistre aux Ephésiens, le sens est tel : saint Paul les voulant acertener comme ils estoient receus en la communion du peuple d'Israël, leur dit que l'empeschement qui estoit auparavant pour les diviser, a esté osté, c'estoyent les cérémonies : car les lavemens et sacrifices par lesquels les Juifs se sanctifioyent à Dieu, les séparoyent d'avec les Gentils. Mais en l'Epistre aux Colossiens, il n'y a celui qui ne voye qu'il touche un plus haut mystère. Il est là question des observations mosaïques, ausquelles les séducteurs vouloyent contraindre le peuple chrestien. Comme doncques en l'Epistre aux Galatiens, ayant ceste mesme dispute à démener, il la tire plus loing et la réduit à sa source : ainsi fait-il en cest endroit. Car si on ne considère autre chose aux cérémonies, sinon la nécessité de s'en acquitter : pourquoy les appelle-il un obligé ? et un obligé contraire à nous ? Et à quel propos eust-il quasi constitué toute la somme de nostre salut en ce qu'il fust cassé et mis à néant ? Parquoy on voit clairement qu'il nous faut yci regarder autre chose que l'extériorité des cérémonies. Or je me confie d'avoir trouvé la vraie intelligence, si on me confesse estre vraie ce qu'escrit en quelque lieu trèsvéritablement saint Augustin, ou plustost ce qu'il a tiré des paroles toates évidentes de l'Apostre, c'est qu'aux cérémonies judaïques il y avoit plustost confession des péchez, que purgation⁴. Car qu'est-ce qu'ils faisoient en sacrifiant, sinon qu'ils se confessoient estre coupables de mort, veu qu'ils substituoient en leur lieu la beste pour estre tuée ? Par leurs lavemens qu'est-ce qu'ils faisoient, sinon se confesser immondes et contaminés. Parquoy ils confessoient la dette de leur impureté et de leurs offenses. Mais en ceste protestation le

1) Jean I, 17.

2) Coloss. II, 13, 14.

3) Ephés. II, 14.

4) Hébr. VII, IX, X.

payement n'en estoit point fait. Pour laquelle cause l'Apostre dit que la rédemption des offenses a esté faite par la mort de Christ, lesquelles demeuroyent sous l'ancien Testament, et n'estoyent point abolies¹. C'est donc à bon droict que saint Paul appelle les cérémonies, des cédules contraires à ceux qui en usoyent, ven que par icelles ils testifioyent et signoyent leur condamnation. A cela ne contrevient rien que les anciens Pères ont esté participans d'une mesme grâce avec nous : car ils ont obtenu cela par Christ, non point par les cérémonies, lesquelles saint Paul en ce passage sépare de Christ, d'autant qu'elles obscurcissoyent lors sa gloire, après que l'Evangile avoit esté révélé. Nous avons que les cérémonies, si elles sont considérées en elles-mêmes, sont à

bonnes raisons nommées cédules contraires au salut des hommes, ven que ce sont comme instrumens authentiques pour obliger les consciences à confesser leurs dettes. Pourtant ven que les séducteurs vouloyent estreindre l'Eglise chrestienne à les observer, saint Paul à bon droict regardant l'origine première, admoneste les Colossiens en quel danger ils trebuscheroyent, s'ils se laissoyent subjuguier en telle sorte. Car par un mesme moyen la grâce de Christ leur estoit ravie : d'autant que par la purgation qu'il a faite en sa mort, pour une fois il a aboli toutes ces observations externes, par lesquelles les hommes se confessoient redevables à Dieu, et n'estoyent point acquittez de leurs dettes.

CHAPITRE VIII.

L'exposition de la Loy morale.

4 Je pense qu'il ne viendra point mal à propos d'entrelacer yci les dix commandemens de la Loy, avec une briefve exposition d'iceux, dont ce que j'ay touché sera mieux liquide : asçavoir que le service que Dieu a une fois établi, demeure tousjours en savigneur. Et puis le second article, dont il a esté aussi fait mention, sera confirmé : asçavoir que les Juifs n'ont pas esté seulement enseignez quelle estoit la vraye façon de servir à Dieu : mais aussi en se voyant défaillir en l'observation de ce qui leur estoit commandé, ont esté abatus de frayeur, pensans à quel juge ils avoyent affaire : et ainsi ont esté comme traînez par force au Médiateur. Or ci-dessus en exposant la somme de ce qui est requis pour vrayement cognoistre Dieu, nous avons monstré que nous ne le pouvons concevoir en sa grandeur, que sa majesté ne nous saisisse pour nous rendre obligez à le servir. En la cognoissance de nous-mêmes, nous avons dit que le principal point estoit, qu'estans vuides de toute fantasie de

nostre propre vertu, estans despoillez de toute fiance de nostre justice : au contraire abatus de la considération de nostre povreté, nous apprenions parfaite humilité, pour nous abaisser et démettre de toute gloire. L'un et l'autre nous est monstré en la Loy de Dieu : où le Seigneur s'estant attribué premièrement la puissance de commander, nous enseigne de porter révérence à sa divinité, démontrant en quoy gist et est située icelle révérence. Puis après, ayant ordonné la regle de justice, nous rédargue tant de nostre foiblesse comme d'injustice : d'autant qu'à la regle d'icelle nostre nature, selon qu'elle est corrompue et perverse, est entièrement contraire et répugnante : et qu'à la perfection d'icelle nostre faiblesse, selon qu'elle est débile et inutile à bien faire, ne peut répondre. Or tout ce qu'il nous faut apprendre des deux Tables, nous est aucunement enseigné par la loy intérieure, laquelle nous avons ci-dessus dit estre écrite et quasi imprimée au cœur d'un chacun. Car nostre conscience ne nous laisse point dormir un

1) Heb. IX, 15.

somme perpétuel sans aucun sentiment, qu'elle ne nous rende tesmoignage au dedans, et admoneste de ce que nous devons à Dieu : qu'elle ne nous monstre la différence du bien et du mal : ainsi, qu'elle ne nous accuse quand nous ne faisons nostre devoir. Toutesfois l'homme est tellement embrouillé en obscurété d'ignorance, qu'à grand'peine peut-il par ceste loy naturelle un bien petit goustier quel service est plaisant à Dieu : pour le moins il est bien loin de la droicte cognoissance d'iceluy. D'avantage, il est tant enflé de fierté et ambition, tant aveuglé de l'amour de soy-mesme, qu'il ne peut encores se regarder, et quasi descendre en soy, pour apprendre de s'abaisser et confesser sa misère. Pourtant selon qu'il estoit nécessaire à la grosseur de nostre esprit et à nostre arrogance, le Seigneur nous a baillé sa Loy écrite, pour nous rendre plus certain tesmoignage de ce qui estoit trop obscur en la loy naturelle : et en chassant la nonchalance, toucher plus vivement nostre esprit et mémoire.

2 Maintenant il est aisé d'entendre que c'est qu'il faut apprendre de la Loy : c'est asçavoir que Dieu, comme il est nostre Créateur, ainsi à bon droict tient envers nous le lieu de Seigneur et Père : et qu'à ceste cause nous luy devons rendre gloire, révérence, amour et crainte. Par ainsi, que nous ne sommes pas libres pour suivre la cupidité de nostre esprit, par tout où elle nous incitera : mais que du tout dépendons de nostre Dieu, et devons nous arrester seulement en cela qu'il luy plaira. D'avantage, que justice et droiciture luy sont plaisantes : au contraire, iniquité abominable. Parquoy si nous ne voulons d'une perverse ingratitude nous destourner de nostre Créateur, il nous faut toute nostre vie aimer justice, et appliquer nostre estude à icelle. Car si lors tant seulement nous luy rendons la révérence qu'il faut, quand nous préférons sa volonté à la nostre : il s'ensuit qu'on ne luy peut porter autre honneur légitime, qu'en observant justice, sainteté et pureté. Et n'est loisible à l'homme de s'excuser, en tant qu'il n'a point la puissance, et comme un povre débiteur, n'est pas suffisant de payer. Car il n'est

pas convenable de mesurer la gloire de Dieu selon nostre faculté, veu que quels que nous soyons, il est tousjours semblable à soy-mesme : ami de justice, ennemi d'iniquité : et quelque chose qu'il nous demande, veu qu'il ne peut rien demander que justement, nous sommes par naturelle obligation tenus d'obéir. Ce que nous ne le pouvons faire, c'est de nostre vice. Car si nous sommes détenus comme liez de nostre cupidité, en laquelle règne péché, pour n'estre libres à obéir à nostre Père, il ne nous faut pour nostre défense alléguer ceste nécessité, de laquelle le mal est au dedans de nous, et nous est à imputer.

3 Quand nous aurons proufité par la doctrine de la Loy jusques-là, alors icelle mesme nous conduisant il faut descendre en nous : dont nous rapporterons deux choses. Premièrement, en comparageant la justice de la Loy avec nostre vie, qu'il y a beaucoup à dire que ne satisfacions à la volonté de Dieu : et pourtant que nous sommes indignes de retenir nostre lieu et ordre entre ses créatures, tant s'en faut que méritions d'estre réputés ses enfans. Puis en considérant nos forces, que non-seulement ne les réputations suffisantes à l'accomplissement de la Loy, mais du tout nulles. De là nécessairement s'ensuit une desiance de nostre propre vertu : puis une angoisse et tremblement d'esprit. Car la conscience ne peut soutenir le fais de péché, qu'incontinent le jugement de Dieu ne viene en avant : et le jugement de Dieu ne se peut sentir, qu'il n'apporte une horreur de mort. Semblablement, la conscience estant convaincue par expérience de sa foiblesse ne peut qu'elle ne tombe en désespoir de ses forces. L'une et l'autre affection engendre déjection et humilité. Ainsi advient en la fin, que l'homme estonné du sentiment de la mort éternelle, laquelle il se voit prochaine pour les mérites de son injustice, se convertit à la seule miséricorde de Dieu, comme à un port unique de salut : et que sentant qu'il n'est pas en sa puissance de payer ce qu'il doit à la Loy, désespérant de soy, il respire pour attendre et demander aide ailleurs.

4 Mais le Seigneur non content d'avoir montré en quelle révérence nous devons avoir sa justice, afin aussi d'adonner nos cœurs à l'amour d'icelle, et à une haine d'iniquité, il adjoint des promesses et menaces. Car pource que l'œil de nostre entendement voit si trouble, qu'il ne se peut esmouvoir de la seule beauté et honnesteté de vertu, ce Père plein de clémence, selon sa bénignité, nous a voulu attirer à l'aimer et désirer par la douceur du loyer qu'il nous propose. Il nous dénonce doncques qu'il veut rémunérer la vertu, et que celui qui obéira à ses commandemens, ne travaillera en vain. Au contraire, il fait asçavoir qu'injustice non-seulement luy est exécration, mais aussi qu'elle ne pourra eschapper qu'elle ne soit punie, pource qu'il a déterminé de venger le contemnement de sa majesté. Et pour en toutes sortes nous inciter, il promet tant les bénédictions de la vie présente, que l'éternelle béatitude à ceux qui garderont ses commandemens : et d'autre costé ne menace pas moins les transgresseurs de calamitez corporelles, que du torment de la mort éternelle. Car ceste promesse, asçavoir, qui fera ces choses, vivra en icelles : et aussi la menace correspondante : L'âme qui aura péché mourra de mort¹ : sans aucune doute appartient à la mort ou immortalité future, qui jamais ne finira. Combien que par tout où il est fait mention de la bénévolence ouïre du Seigneur : sous la première est contenue éternité de vie : sous la seconde, perdition éternelle. Or en la Loy est récité un grand rolle de bénédictions et malédictions présentes². Es peines qu'il dénonce, il apparoist combien il est d'une grande pureté, veu qu'il ne peut souffrir iniquité. D'autre part, aux promesses i est démontré combien il aime justice, veu qu'il ne la veut point laisser sans rémunération : Pareillement y est démontré une merveilleuse bénignité. Car veï que nous et tout ce qui est nostre sommes obligez à sa majesté, à bon droict tout ce qu'il requiert de nous, il le demande comme ce qui luy est deu. Or le payement d'une telle dette

n'est pas digne de rémunération aucune. Parquoy il quitte de son droict, quand il nous propose quelque loyer pour nostre obéissance, laquelle nous ne luy rendons pas de nostre bon gré comme une chose qui ne luy seroit point deu. Or que c'est que nous peuvent proufiter les promesses d'icelles mesmes il a esté desjà dit en partie et en partie il apparoistra encores mieux en son lieu. Il suffit pour le présent que nous entendions et réputions qu'aux promesses de la Loy il y a une singulière recommandation de justice : afin qu'on voye plus certainement combien l'observation d'icelle plaist à Dieu. D'autre part, que les peines sont mises en plus grande exécration d'injustice : afin que le pécheur ne s'enyre en la douceur de son péché. jusques à oublier que le jugement du Législateur luy est appareillé.

5 Or ce que le Seigneur, voulant donner la règle de parfaite justice, a réduit toutes les parties d'icelle à sa volonté, en cela il est démontré qu'il n'a rien plus agréable qu'obéissance. Ce qu'il faut d'autant plus diligemment noter, pource que la hardiesse et intempérance de l'entendement humain est trop inclinée à inventer nouveaux honneurs et services pour luy rendre, afin d'acquérir sa grâce. Car ceste affectation folle de religion desreiglée, pource qu'elle est naturellement enracinée en nostre esprit, s'est toujours monstrée, et se montre encores de présent en tout le genre humain : c'est que les hommes appétent toujours de forger quelque manière d'acquérir justice sans la Parole de Dieu. Dont il advient qu'entre les bonnes œuvres, que communément on estime, les commandemens de la Loy tiennent le plus bas lieu? cependant une multitude infinie de préceptes humains occupent le premier rang et la plus grande place. Mais qu'est-ce que Moïse a plus voulu refréner que ceste cupidité, quand après la publication de la Loy il parle ainsi au peuple? Note et escoute ce que je te commande, à ce que tu prospères toy et tes enfans après toy, quand tu auras fait ce qui est bon et plaisant devant ton Dieu : Fay seulement ce que je te commande, sans y adjouster

1) Lévit. XVIII, 5; Eccl. XVIII, 4, 20.

2) Lev. XXVI, 4; Deut. XXVIII, 1.

ne diminuer¹. Et auparavant, après avoir protesté que ceste estoit la sagesse et intelligence du peuple d'Israël, devant toutes les nations de la terre, d'avoir reçu du Seigneur les jugemens, justices et cérémonies : il leur dit quant et quant, Garde-toy et ton âme songneusement : n'oublie point les paroles que tes yeux ont veues, et que jamais ell's ne tombent de ton cœur². Certes pource que Dieu prévoyait que les Israélites ne se tiendroyent point après avoir reçu la Loy, qu'ils ne désirassent d'inventer nouvelles manières de le servir, sinon qu'il leur teinst la bride roide, il prononce qu'en sa parole est contenue toute perfection de justice : ce qui les devoit trèsbien retenir. Et néanmoins il's n'ont point désisté de ceste audace qui leur avoit esté tant défendue. Et nous, quoy? certes nous sommes bridez de ceste mesme parole. Car il n'y a doute que cela n'ait toujours lieu, que le Seigneur a voulu attribuer à sa Loy une parfaite doctrine de justice. Et toutesfois non contents d'icelle, nous travaillons à merveilles à controuwer et forger des'bonnes œuvres les unes sur les autres. Le meilleur qui soit pour corriger ce vice, est d'avoir ceste cogitation plantée en nostre cœur, que la Loy nous a esté baillée du Seigneur, pour nous enseigner parfaite justice : et qu'en icelle n'est point enseignée autre justice, sinon de nous reigler et conformer à la volonté divine : et ainsi que c'est pour néant que nous imaginons nouvelles formes d'œuvres pour acquérir la grâce de Dieu, duquel le droict service consiste seulement en obéissance : et que plustost au contraire, l'estude des bonnes œuvres qui sont hors la Loy de Dieu, est une pollution intolérable de la divine et vraye justice. Et saint Augustin dit bien vray, quand il appelle l'obéissance qu'on rend à Dieu, mère et gardienne de toutes vertus : quelquesfois aussi, La source et racine de tout bien³.

6 Mais quand la Loy du Seigneur nous aura esté expliquée, alors ce que j'ay cy-dessus enseigné de l'office d'icelle, sera

confirmé. Or avant qu'entrer à traiter particulièrement un chacun article, il est bon de premièrement cognoistre ce qui appartient à la cognoissance universelle d'icelle. Pour le premier, que cela soit arresté, que la vie de l'homme doit estre reiglée par la Loy non-seulement à une honnesteté extérieure, mais aussi à la justice intérieure et spirituelle. Laquelle chose combien qu'elle ne se puisse nier, néanmoins est considérée de bien peu. Cela se fait, pource qu'on ne regarde point le Législateur, de la nature duquel celle de la Loy doit estre estimée. Si quelque Roy défendoit par édict, de paillarder, de meurtrir et de desrober : je confesse que celui qui auroit seulement conceu en son cœur quelque cupidité de paillarder, ou desrober, ou meurtrir, sans venir jusques à l'œuvre, et sans s'efforcer d'y venir, ne sera point tenu de la peine laquelle sera constituée. Car pource que la providence du législateur mortel ne s'estend que jusques à l'honesteté externe, ses ordonnances ne sont point violées, sinon que le mal vienne en effect. Mais Dieu, devant l'œil duquel rien n'est caché, et lequel ne s'arreste point tant à l'apparence extérieure de bien, qu'à la pureté de cœur, en défendant paillardise, homicide et larrecin, défend toute concupiscescence charnelle, haine, convoitise du bien d'autrui, tromperie, et tout ce qui est semblable. Car entant qu'il est Législateur spirituel, il ne parle pas moins à l'âme qu'au corps. Or ire et haine est meurtre, quant à l'âme : convoitise, est larrecin : amour désordonnée, est paillardise. Mais quelqu'un pourra dire qu'aussi bien les bix humaines regardent le conseil et la volonté des hommes, et non pas les évènements fortuits, Je le confesse : mais cela s'entend des volontez lesquelles viennent en avant. Car elles considèrent à quelle intention une chacune œuvre a esté faite : mais elles ne sondent point les cogitations secretes. Pourtant celui qui se sera abstenu de transgresser extérieurement, aura satisfait aux loix politiques : au contraire, pource que la Loy de Dieu est donnée à nos âmes, si nous la valons bien observer, il faut que nos âmes soyent princi-

1) Deut. XII, 28.

2) Deut. IV, 9.

3) De civitate Dei, lib. IV, cap. XII, de bono conjugali, contra adversarios Legis et Prophetarum.

palement réprimées. Or la plupart des hommes, mesmes quand ils veulent dissimuler d'estre contempteurs d'icelle, conformément aucunement leurs yeux, leurs pieds et leurs mains, et les autres parties de leurs corps, à observer ce qu'elle commande : cependant leur cœur demeure tout aliéné de l'obéissance d'icelle. Ainsi, ils se pensent bien acquitter, s'ils ont caché devant les hommes ce qui apparoist devant Dieu. Ils oyent, Tu ne meurtriras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne desroberas point. Pourtant ils ne desgaignent point leur espée pour meurtrir, ils ne se meslent point avec les paillardes, ils ne jettent point la main sur les biens d'autrui. Tout cela est bon. Mais leur cœur est plein de meurtre, et brusle de concupiscence charnelle : ils ne peuvent regarder le bien de leur prochain que de travers, le dévorant par convoitise. En cela ce qui estoit le principal de la Loy leur défaut. Dont vient, je vous prie, une telle stupidité, sinon que laissant derrière le Législateur, ils plient et conformément la justice à leur entendement ? A l'encontre de ceste opinion saint Paul crie fort et ferme, disant que la Loy est spirituelle¹. En quoy il signifie que non-seulement elle requiert obéissance de l'âme, de l'entendement et volonté, mais une pureté angélique, laquelle estant purgée de toute macule charnelle, ne sente autre chose qu'esprit.

7 En disant que le sens de la Loy est tel, nous n'apportons point une nouvelle exposition de nous mesmes : mais nous suyons Christ, qui en est trèsbon expositeur. Car pource que les Pharisiens avoyent semé entre le peuple une opinion perverse, asçavoir que celui qui ne commettrait rien par œuvre externe contre la Loy, estoit bon observateur d'icelle : il rédargue cest erreur, asçavoir qu'un regard impudique sur une femme, est paillardise : et que tous ceux qui hayssent leur frère, sont homicides². Car il fait coupables de jugement tous ceux qui auront conceu seulement quelque ire en leur cœur : coupables devant le Consistoire, tous ceux qui en murmurant

monstrent quelque offense de courage : et coupables de géhenne du feu, tous ceux qui par injure auront apertement déclaré leur malveillance. Ceux qui n'entendent point cela, ont imaginé que Christ estoit un second Moÿse, qui avoit apporté la ⁹Loy évangélique, pour suppléer le défaut de la Loy mosaïque. Dont est procédée ceste sentence comme vulgaire, Que la perfection de la Loy évangélique est beaucoup plus grande qu'elle n'estoit en l'ancienne Loy : qui est un erreur trèspervers. Car quand nous réduirons cy-après en somme les préceptes de Moÿse, il apparoistra par ses paroles mesmes combien on fait grande injure à la Loy de Dieu, en disant cela. D'avantage, de ceste opinion ils s'ensuyroit que la sainteté des Pères anciens ne différerait guères d'une hypocrisie. Finalement, ce seroit pour nous destourner de la règle unique et perpétuelle de justice, que Dieu a lors baillée. Or l'erreur est facile à réfuter, pource que telles manières de gens ont pensé que Christ adjoustast à la Loy, ou tant seulement qu'il la restituoit en son entier, asçavoir en la purgeant de mensonges, et du levain des Pharisiens, dont elle avoit esté obscurcie et souillée.

8 Il nous faut secondement observer, que les préceptes de Dieu contiennent quelque chose plus que nous n'y voyons exprimé par paroles. Ce qu'il faut néanmoins tellement modérer, que nous ne leur donnions point tel sens que bon nous semblera, les tournant çà et là à nostre plaisir. Car il y en a d'aucuns, qui par telle licence font que l'autorité de la Loy est vilipendée, comme si elle estoit incertaine, ou bien qu'on désespère d'en avoir saine intelligence. Il faut doncques, s'il est possible, trouver quelque voye laquelle nous conduise seurement et sans doute à la volonté de Dieu : c'est-à-dire, il faut regarder combien l'exposition se doit estendre outre les paroles : tellement qu'il apparaisse que ce ne soit point une addition adjoustée à la Loy de Dieu, des gloses humaines, mais que ce soit le pur sens naturel du Législateur, fidèlement déclaré. Certes en tous les préceptes il est si notoire qu'une partie est mise pour

1) Rom. VIII, 14.

2) Matth. V, 21, 22, 28, 44.

le tout, que celui qui en voudroit restreindre l'intelligence selon les paroles, seroit digne d'estre moqué. Il est doncques notoire que l'exposition de la Loy, la plus sobre qu'on la puisse faire, passe outre les paroles, mais il est obscur jusques où, sinon qu'on définisse quelque mesure. Or je pense que ceste-cy sera trèsbonne, si on adresse sa pensée à la raison pour laquelle le précepte a esté donné : asçavoir qu'en un chacun précepte on considère à quelle fin il nous a esté donné de Dieu. Exemple : Tout précepte est pour commander, ou pour défendre. Nous aurons la vraye intelligence de l'un et de l'autre, en regardant la raison ou la fin où il tend. Comme la fin du cinquième précepte est, qu'il faut rendre honneur à ceux ausquels Dieu l'a voulu attribuer : ceste sera donc la somme, qu'il plaist à Dieu que nous honorions ceux ausquels il a donné quelque prééminence : et que contemnement et contumace à l'encontre d'iceux, luy est en abomination. La raison du premier précepte est que Dieu seul soit honoré : la somme doncques sera, que la vraye piété est agréable à Dieu, c'est-à-dire l'honneur que nous rendons à sa majesté : au contraire, qu'impiété luy est abominable. Ainsi faut-il regarder en tous préceptes de quoy il est traité. Après, il faut chercher la fin, jusques à ce que nous trouvions que c'est que le Législateur veut testifier luy estre plaisant ou desplaisant : puis de ce qui est dit au précepte, il nous faut former un argument au contraire, en ceste manière : Si cela plaist à Dieu, le contraire lui desplaist. Si cela luy desplaist, le contraire luy plaist. S'il commande cela, il défend le contraire. S'il défend cela, il commande le contraire.

9 Ce qui est maintenant obscur en le touchant brièvement, sera plus familièrement esclarcé par l'expérience, quand nous exposerons les préceptes. Pourtant il suffira de l'avoir touché, sinon qu'il nous faut confermer le dernier que nous avons dit, qui autrement ne seroit point entendu, ou sembleroit advis desraisonnable. Ce que nous avons dit, que là où le bien est commandé, le mal qui est contraire est défendu, n'a jà mestier de pro-

bation : car il n'y a personne qui ne le concède. Pareillement, le jugement commun recevra volontiers, que quand on défend le mal on commande le bien qui est au contraire. Car c'est chose vulgaire, que quand on condamne les vices, on recommande les vertus. Mais nous demandons quelque chose d'avantage, que les hommes n'entendent communément en confessant cela. Car par la vertu contraire au vice, ils entendent seulement s'abstenir de vice : mais nous passons outre, asçavoir en exposant que c'est faire le contraire du mal. Ce qui s'entendra mieux par exemple. Car en ce précepte, Tu ne tueras point : le sens commun des hommes ne considère autre chose, sinon qu'il se faut abstenir de tout outrage et de toute cupidité de nuire : mais je dy qu'il y faut entendre plus, asçavoir que nous aidions à conserver la vie de nostre prochain, par tous moyens qu'il nous sera possible. Et afin qu'il ne semble que je parle sans raison, je veux approuver mon dire. Le Seigneur nous défend de blesser et outrager nostre prochain, pource qu'il veut que sa vie nous soit chère et précieuse : il requiert doncques semblablement les offices de charité, par lesquels elle peut estre conservée. Ainsi, on peut appercevoir comment la fin du précepte nous enseigne ce qui nous y est commandé ou défendu de faire.

10 Si on demande la raison pourquoy le Seigneur a voulu seulement à demy signifier son vouloir, plus que l'exprimer clairement, pour response à cela on peut alléguer plusieurs raisons : mais il y en a une qui me contente par-dessus toutes : c'est, pource que la chair s'efforce tousjours de colorer, ou de cacher par vaines couvertures la turpitude de son péché, sinon qu'on la puisse toucher au doigt, il a voulu proposer pour exemple ce qui estoit le plus vilain et desordonné en chacun genre de péché : afin que l'ouye mesmes en eust horreur, pour nous faire détester le péché de plus grand courage. Cela nous trompe souvent en estimant les vices, que nous les exténuons s'ils sont quelque peu couvers. Le Seigneur doncques nous retire de ceste tromperie,

nous accoustumant à réduire une chacune faute à un genre, dont nous puissons mieux cognoistre en quelle abomination elle nous doit estre. Exemple : Il ne nous semble point advis que ce soit un mal fort exécrationnable que haine ou ire, quand on les nomme de leurs noms : mais quand le Seigneur les défend sous le nom d'homicide, nous voyons mieux en quelle abomination il les a, veu qu'il leur donne le nom d'un si horrible crime. Par ainsi estans advertis par le jugement de Dieu, nous apprenons de mieux réputer la grandeur des fautes, lesquelles au paravant nous sembloient légères.

41 Tiercement, nous avons à considérer que c'est que veut dire la division de la Loy en deux Tables, desquelles il n'est point fait si souvent mention en l'Escriture sans propos : comme tout homme de bon esprit peut juger. Or la raison est si facile à entendre, qu'il n'est ja mestier d'en faire nulle doute. Car le Seigneur voulant enseigner toute justice en sa Loy, l'a tellement distinguée, qu'il a assigné la première aux offices dont nous luy sommes redevables, pour honorer sa majesté : la seconde, à ce que nous devons à nostre prochain, selon charité. Certes le premier fondement de justice est l'honneur de Dieu : lequel renversé, toutes les autres parties sont dissipées, comme les pièces d'un édifice ruiné. Car quelle justice sera-ce, de ne nuire point à nostre prochain par larrecins et rapines, si ce pendant par sacrilège nous ravissons à la majesté de Dieu sa gloire? Item, de ne point maculer nostre corps par paillardise, si nous polluons le nom de Dieu par blasphèmes? Item, de ne point meurtrir les hommes, si nous taschons d'esteindre la mémoire de Dieu? Ce seroit donc en vain que nous prétendrions justice sans religion : tout ainsi comme si quelqu'un vouloit faire une belle monstre d'un corps sans teste. Combien qu'à dire vray, religion non-seulement est le chef de justice et vertu, mais est quasi l'âme, pour luy donner vigueur. Car jamais les hommes ne garderont entre eux équité et dilection, sans la crainte de Dieu. Nous appelons doncques le service de Dieu, Principe et fon-

dement de justice : veu que celuy osté, tout ce que peuvent méditer les hommes pour vivre en droicteure, continence et tempérance, est vain et frivole devant Dieu. Pareillement, nous l'appelons La source et esprit de justice : pource que les hommes en craignant Dieu, comme Juge du bien et du mal, apprenent de cela à vivre purement et droictelement. Pourtant le Seigneur en la première Table nous instruit à piété et religion, pour honorer sa majesté : en la seconde, il ordonne comment à cause de la crainte que nous luy portons, il nous faut gouverner ensemble. Pour laquelle raison nostre Seigneur Jésus, comme récitent les Evangelistes, a réduit toute la Loy sommairement en deux articles : asçavoir, que nous aimions Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, et de toutes nos forces, et que nous aimions nostre prochain comme nous-mesmes ¹. Nous voyons comment des deux parties esquelles il comprend toute la Loy, il en adresse l'une à Dieu, et l'autre aux hommes.

42 Toutesfois combien que la Loy soit entièrement contenue en deux points, si est-ce que nostre Seigneur, pour oster toute matière d'excuse, a voulu plus amplement et facilement déclairer en dix préceptes, tant ce qui appartient à la crainte, amour et honneur de sa divinité, comme à la charité, laquelle il nous commande d'avoir à nostre prochain pour l'amour de soy. Pourtant, ce n'est pas estude inutile, que de chercher quelle est la division des préceptes, moyennant qu'il nous souviens que c'est une chose en laquelle chacun peut avoir son jugement libre : et pourtant que nous n'es-mouvions point contention contre celuy qui n'accordera point à nostre sentence. Cecy dy-je, afin que personne ne s'esmerveille de la distinction que je suyrray, comme si elle estoit nouvellement forgée. Quant au nombre des préceptes, il n'y a nulle doute, d'autant que le Seigneur en a osté toute controverse par sa Parole. La dispute est seulement à la manière de les diviser. Ceux qui les divisent tellement,

1) Matth. XXII, 37 ; Luc X, 27.

qu'il y ait en la première Table trois préceptes, et sept en la seconde, effacent le précepte des images du nombre des autres, ou bien le mettent sous le premier : comme ainsi soit que le Seigneur l'ait mis comme un commandement spécial. D'avantage, ils divisent inconsidérément en deux parties le dixième précepte : qui est de ne point convoiter les biens de nostre prochain. Il y a une autre raison pour les réfuter : que leur division a esté incogne en l'Eglise primitive, comme nous verrons tantost après. Les autres mettent bien comme nous, quatre articles en la première Table : mais ils pensent que le premier soit une simple promesse sans commandement. Or de ma part, pource que je ne puis prendre les dix paroles dont Moÿse fait mention autrement que pour dix préceptes, sinon que je soye convaincu du contraire par raison évidente : d'avantage, pource qu'il me semble que nous les pouvons distinctement par ordre marquer au doigt, leur laissant la liberté d'en penser comme ils voudront, je suyvray ce qui me semble le plus probable, c'est que la sentence dont ils font le premier précepte, tient comme un lieu de Proème sur toute la Loy : puis après que les dix préceptes s'ensuyvent : quatre en la première Table, et six en la seconde, selon l'ordre que nous les chercherons. Ceste division est mise d'Origène sans difficulté, comme receue communément de son temps ¹. Sainct Augustin aussi l'approuve escrivant à Boniface. Il est bien vray qu'en un autre lieu la première division luy plaist mieux : mais c'est pour une raison trop légère : asçavoir, pource que si on mettoit seulement trois préceptes en la première Table, cela représenteroit la Trinité : combien qu'en ce lieu-là mesme il ne dissimule pas que la nostre luy plaist plus quant au reste ². Nous avons aussi un autre ancien Père, qui accorde à nostre opinion, celuy qui a escrit les Commentaires imparfaits sur saint Matthieu. Josèphe attribue à chacune Table cinq préceptes : laquelle distinction estoit commune en son temps, comme on peut

conjecturer. Mais outre ce que la raison contredit à cela, veu que la différence entre l'honneur de Dieu et la charité du prochain y est confondue, l'autorité de Jésus-Christ bataille au contraire ¹ : lequel met le précepte d'honorer père et mère, au catalogue de la seconde Table. Maintenant escoutons Dieu mesme parler.

13 LE PREMIER COMMANDEMENT.

Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ay retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point de dieux estranges devant ma face.

Il ne peut chaloir, si nous prenons la première sentence comme partie du premier précepte, ou si nous la mettons séparément, moyennant que nous entendions que c'est comme un Proème sur toute la Loy. Premièrement, quand on fait quelques loix il faut donner ordre qu'elles ne s'abolissent par mespris ou contemnement. Pour ceste cause le Seigneur au commencement remédie à ce danger, en pourvoyant que la majesté de sa Loy ne soit contournée : ce qu'il fait, la fondant sur trois raisons. Car il s'attribue le droict et puissance de commander : en quoy il astreint son peuple esleu à la nécessité d'obéir. Puis après il promet sa grâce, pour attirer ses fidèles par douceur à suyvre sa volonté. Finalement il réduit en mémoire le bien qu'il a fait aux Juifs, pour les rédarguer d'ingratitude, s'ils ne respondent à sa libéralité qu'il leur a monstrée. Sous ce nom d'Eternel, est signifié son Empire et Seigneurie légitime qu'il a sur nous. Car si toutes choses viennent de luy, et consistent en luy, c'est raison qu'elles soyent référées à luy, comme dit saint Paul ². Par ce mot doncques il nous est monstré qu'il nous faut submettre au joug du Seigneur : veu que ce seroit un monstre, de nous retirer du gouvernement de celuy hors lequel nous ne pouvons estre.

14 Après qu'il a enseigné le droict qu'il a de commander, et que toute obéissance luy est deue, afin qu'il ne semble

1) Orig., *In Exod.*, lib. III. 2) *Quæst. vet. Test.*, lib. II.

1) *Matth. XIX*, 19.

2) *Rom. XI*, 36.

qu'il vueille contraindre seulement par nécessité, il amaine aussi par douceur, se déclarant estre le Dieu de son Eglise. Car en ceste locution il y a une correspondance mutuelle, laquelle est exprimée en ceste promesse où il dit, Je seray leur Dieu, et ils me seront pour peuple. De laquelle Jésus-Christ prouve qu'Abraham, Isaac et Jacob ont obtenu salut et vie éternelle, pource que Dieu leur avoit promis qu'il seroit leur Dieu¹. Pourtant ce mot vaut autant comme s'il disoit, Je vous ay esleus pour mon peuple : non-seulement pour vous bien faire en la vie présente, mais pour vous conduire à l'éternelle béatitude de mon Royaume. Or à quelle fin tend ceste grâce, il est dit en plusieurs passages. Car quand nostre Seigneur nous appelle en la compagnie de son peuple, il nous eslit, ainsi que dit Moïse, pour nous sanctifier à sa gloire, et afin que nous gardions ses commandemens². Dont vient ceste exhortation que fait le Seigneur à son peuple, Soyez saints, car je suis saint. Or de ces deux est déduite la remonstration que fait Dieu par son Prophète, Le fils honore le père, et le serviteur son maistre. Si je suis vostre maistre, où est la crainte³? Si je suis vostre père, ou est l'amour?

45 Conséquemment il récite le bien qu'il a fait à ses serviteurs : ce qui les doit d'autant plus esmouvoir, qu'ingratitude est un crime plus détestable que tous autres. Or il remonstroït lors au peuple d'Israël le bénéfice qu'il leur avoit fait, lequel estoit si grand et admirable, que c'estoit bien raison qu'il fust en éternelle mémoire. D'avantage, la mention en estoit convenable, du temps que la Loy devoit estre publiée. Car le Seigneur signifie que pour ceste cause il les a délivrés, afin qu'ils le reconnaissent autheur de leur liberté, luy rendans honneur et obéissance. Semblablement quand il nous veut entretenir en son service, il a accoustumé de s'orner de certains tiltres, par lesquels il se discerne d'avec les idoles des Payens. Car comme j'ay dit au paravant, nous sommes si enclins à

vanité, et avec cela si audacieux, qu'incontinent qu'on nous parle de Dieu, nostre entendement ne se peut tenir qu'il ne décline à quelque folle fantasie. Le Seigneur doncques pour remédier à ce mal, orne sa divinité de certains tiltres, et par ce moyen nous enclost comme dedans des bornes : afin que nous, n'extravaguions ne çà ne là, et que nous ne forgions témérairement quelque dieu nouveau en le délaissant, luy qui est le Dieu vivant. Pourtant les Prophètes, en le voulant proprement descrire et démonstrer, mettent toujours en avant les marques, et enseignes, par lesquelles il s'estoit manifesté au peuple d'Israël. Car quand il est nommé le Dieu d'Abraham, ou d'Israël : et quand il est assis en son temple de Jérusalem au milieu des Chérubins⁴ : telles formes de parler ne sont pas mises pour l'attacher à un lieu, ou à un peuple : mais pour arrester la pensée des fidèles à ce Dieu seul, lequel s'estoit tellement représenté par son alliance qu'il avoit faite avec son peuple d'Israël, qu'il n'estoit point licite de destourner son esprit autre part pour le chercher. Toutesfois que cela nous demeure conclu, qu'il est notamment parlé de la rédemption, afin que les Juifs s'adonnassent plus alaïgrement à servir Dieu, puis que les ayant acquis il les tenoit à juste tiltre en sa sujétion. Mais afin qu'il ne nous semble que cela ne nous appartient de rien, il nous faut réputer que la servitude d'Egypte, où a esté le peuple d'Israël, estoit une figure de la captivité spirituelle en laquelle nous sommes tous détenus, jusques à ce que le Seigneur nous délivrant par sa main forte, nous transfère au règne de liberté. Tout ainsi doncques qu'anciennement voulant remettre son Eglise sus en Israël, il a délivré ce peuple-là de la cruelle seigneurie de Pharaon, dont il estoit opprimé : en telle manière il retire aujourd'huy tous ceux desquels il se monstre estre Dieu, de la malheureuse servitude du diable, laquelle a esté figurée par la captivité corporelle d'Israël. Pourtant, il n'y a nulle créature dont le cœur ne doive estre enflambé à escouter

1) Jér. XXXI, 33 ; Matth. XXII, 32.

2) Deut. VII, 6 ; XIV, 2 ; XXVI, 18.

3) Levit. XIX, 2 ; Malach. I, 6.

4) Exode III, 6 ; Amos I, 2 ; IIab. II, 28 ; Ps. LXXX, 2 ; XCIX, 4 ; Is. XXXVII, 16.

ceste Loy, entant qu'elle procède du souverain Seigneur : duquel comme toutes choses ont leur origine, aussi c'est raison que leur fin s'y rapporte. D'avantage, il n'y a nul qui ne doive estre singulièrement incité à recevoir ce Législateur, pour les commandemens duquel observer il se cognoist estre esleu : et de la grâce duquel il attend non-seulement tous biens temporels, mais aussi la gloire de la vie immortelle. Finalement ceci nous doit bien aussi esmouvoir à obtempérer à nostre Dieu quand nous entendons que par sa miséricorde et vertu nous avons esté délivrez du gouffre d'enfer.

16 Après avoir fondé et establi l'autorité de sa Loy, il donne le premier précepte,

Que nous n'ayons point de dieux estranges devant sa face :

La fin duquel est, que Dieu veut avoir seul prééminence, et veut entièrement jouir de son droict entre son peuple. Pour ce faire il veut que toute impiété et superstition, par laquelle la gloire de sa divinité est amoindrie ou obscurcie, soit loin de nous : et par mesme raison il veut estre honoré de nous par une vraie affection de piété. Ce qu'emporte quasi la simplicité des paroles. Car nous ne le pouvons pas avoir pour nostre Dieu, sans luy attribuer les choses qui luy sont propres. Pourtant, en ce qu'il nous défend d'avoir des dieux estranges : en cela il signifie que nous ne transférions ailleurs ce qui luy appartient. Or combien que les choses que nous devons à Dieu soient innombrables, toutesfois elles se peuvent bien rapporter à quatre points, asçavoir adoration, qui tire avec soy le service spirituel de la conscience comme un accessoire : fiance, invocation, et action de grâces. J'appelle Adoration, la révérence que luy fait la créature, se submettant à sa grandeur. Pourtant ce n'est pas sans cause que je mets comme une partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous assujettissans à sa Loy : car c'est un hommage spirituel qui se rend à luy comme souverain Roy, et ayant toute supériorité sur nos âmes. Fiance, l'assurance de cœur que nous avons en luy par

le bien cognoistre : quand luy attribuant toute sagesse, justice, bonté, vertu, vérité, nous estimons que nostre béatitude est de communiquer avec luy. Invocation, est le recours que nostre âme a à luy, comme à son espoir unique, quand elle est pressée de quelque nécessité. Action de grâces, est la recognoissance par laquelle la louange de tous biens luy est rendue. Comme Dieu ne peut souffrir qu'on transfère rien de cela ailleurs, aussi il veut que le tout luy soit rendu entièrement. Car il ne suffiroit point de nous abstenir de tout dieu estrange, sinon que nous nous reposions en luy : comme il y en a aucuns meschans, lesquels pensent estre leur plus court d'avoir en mocquerie toutes religions. Au contraire, si nous voulons bien observer ce commandement, il faut que la vraie religion précède en nous, par laquelle nos âmes soyent attirées pour s'appliquer du tout à Dieu : et l'ayant cognu, soyent induites à honorer sa majesté, à mettre leur fiance en luy, à requérir son aide, à recognoistre toutes ses grâces, et magnifier toutes ses œuvres : finalement, tendre à luy comme à leur but unique. Après, que nous nous donnions garde de toute mauvaise superstition, à ce que nos âmes ne soyent transportées çà et là à divers dieux. Or si en nous tenant à un seul Dieu, nous prenons nostre contentement en luy, réduisons aussi en mémoire ce qui a esté dit, qu'il nous faut chasser tous dieux controuvez. et qu'il n'est licite de couper par pièces le service que le vray Dieu se réserve : pource qu'il faut que sa gloire luy demeure, et que tout ce qui luy est propre réside en luy. Ce qu'il adjouste, Qu'on n'ait point d'autres dieux devant sa face : est pour aggraver tant plus le crime. Car ce n'est point peu de chose, que nous mettions en son lieu les idoles que nous aurons forgées, comme pour le despiter, et le provoquer à jalousie : tout ainsi que si une femme impudique, pour navrer d'avantage le cœur de son mari, devant ses yeux faisoit chère à son paillard. Or comme ainsi soit que Dieu par la présence de sa grâce et vertu qu'il monstroit, ait donné ample certitude qu'il re-

gardeoit son peuple esleu, pour le mieux divertir et retirer de tous erreurs, il prononce qu'il n'y peut avoir idolâtrie ne superstition de laquelle il ne soit témoin, puis qu'il habite au milieu de ceux qu'il a prins en sa garde. Car l'impiété se desborde en plus grande hardiesse, pource qu'elle pense tromper Dieu en se cachant sous ses subterfuges : mais le Seigneur au contraire dénonce que tout ce que nous machinons et méditons luy est notoire. Pourtant si nous voulons approuver nostre religion à Dieu, que nostre conscience soit pure de toutes mauvaises cogitations, et qu'elle ne reçoive nulle pensée de décliner à superstition et idolâtrie. Car le Seigneur ne requiert point seulement que sa gloire soit conservée par confession externe, mais devant sa face, à laquelle il n'y a rien qui ne soit visible et manifeste.

17 LE SECOND COMMANDEMENT.

Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont en haut au ciel, ne ça bas en la terre, ni es eaux : dessous la terre. Tu ne les adoreras, ni honoreras.

Comme il s'est déclaré au prochain commandement estre le seul Dieu outre lequel il n'en faut point avoir ny imaginer d'autre : ainsi il démontre plus clairement quel il est, et comment il doit estre honoré, afin que nous ne forgions nulle pensée charnelle de luy. La fin du précepte est, que Dieu ne veut point le droit honneur que nous luy devons estre profané par observations superstitieuses. Pourtant en somme, il nous veut révoquer et retirer de toutes façons charnelles de faire, lesquelles nostre entendement controuve après qu'il a conceu Dieu selon sa rudesse : et conséquemment il nous réduit au droit service qui luy est deu, asçavoir spirituel, et tel qu'il l'a institué. Or il marque le vice qui estoit le plus notable en cest endroit, c'est l'idolâtrie externe. Toutesfois le commandement a deux parties : la première réprime nostre témérité, à ce que ne présumions d'assujettir à nostre sens Dieu, qui est incompréhensible, ou de le re-

présenter par aucune image : la seconde partie défend d'adorer aucunes images, par manière de religion. Or il touche en brief les espèces d'idolâtries que les Payens avoyent. En disant, les choses qui sont au ciel : il signifie le soleil, la lune et toutes les estoilles : possible aussi, les oiseaux. Comme de fait au chapitre IV du Deutéronome exprimant son intention, il nomme tout cela. A quoy je ne me fusse point arrêté, n'estoit pour corriger l'abus d'aucuns ignorans, qui interprètent ce passage des Anges. Pourtant je ne touche point à l'exposition des mots qui s'ensuyvent après, veu qu'ils sont assez patens. Et desjà au premier livre nous avons assez évidemment enseigné, que toutes les formes visibles de Dieu que l'homme controuve, répugnent du tout à la nature d'iceluy : par ainsi, si tost qu'on met en avant quelque idole, que la vraie religion est corrompue et abastardie.

18 La menace qu'il adjoste doit valloir à corriger nostre stupidité : c'est quand il dit,

Qu'il est l'Eternel nostre Dieu¹, Dieu jaloux visitant l'iniquité des pères sur les enfans en la tierce et quarte génération à ceux qui hayssent son Nom : et faisant miséricorde en mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandemens.

Ce qui est autant comme s'il disoit, qu'il est luy seul auquel il nous faut ar- rester. Et pour nous induire à cela, il nous montre sa puissance, laquelle il ne peut souffrir estre mesprisée ou amoindrie. Il est vray que le nom EL, est yci mis, qui signifie Dieu : mais pource qu'il est ainsi appelé à cause de sa force, pour mieux exprimer le sens j'ay usé du mot de Fort, ou bien l'ay entrelacé en second lieu. Puis il se nomme Jaloux, pour signifier qu'il ne peut endurer compa- gnon. Tiercement il dénonce qu'il ven- gera sa majesté et sa gloire, si quelqu'un la transfère aux créatures ou aux ido- les : et que ce ne sera point une simple vengeance qui passe de léger, mais qu'elle

¹) Ou, Fort : car ce nom de Dieu en la langue hébraïque vient d'un mot qui signifie Force.

s'estendra sur les enfans, neveux et arrière-neveux, lesquels ensuyvront l'impiété de leurs prédécesseurs : comme d'autre part il promet sa miséricorde et libéralité en mille générations à ceux qui l'aimeront et garderont sa Loy. Ce n'est pas chose nouvelle au Seigneur, de prendre la personne d'un mari envers nous : car la conjonction par laquelle il nous conjoint à soy en nous recevant au sein de l'Eglise, est comme un mariage spirituel, lequel requiert mutuelle loyauté. Pourtant comme en tout et par tout il fait l'office d'un fidèle mari, aussi de nostre part il demande que nous luy gardions amour et chasteté de mariage : c'est-à-dire, que nos âmes ne soyent point abandonnées au diable et aux concupiscences de la chair : qui est une espèce de paillardise. Pour laquelle cause quand il reprend les Juifs de leur infidélité, il se complaint qu'ils ont par leurs adultères violé la loy de mariage ¹. Parquoy comme un bon mari, d'autant qu'il est plus fidèle et loyal, est d'autant plus courroucé s'il voit sa femme décliner à quelque paillard : en telle sorte le Seigneur, lequel nous a espousez en vérité, tesmoigne qu'il a une jalousie merveilleuse toutesfois et quantes qu'en mesprisant la chasteté de son mariage, nous nous contaminons de mauvaises concupiscences : et principalement quand nous transférons ailleurs sa gloire, laquelle sur toutes choses luy doit estre conservée en son entier : ou bien que nous la polluons de quelque superstition. Car en ce faisant, non-seulement nous rompons la foy que nous luy avons donnée en mariage, mais aussi nous polluons nostre âme par paillardise.

49 Il faut veoir que c'est qu'il entend en la menace, quand il dit qu'il visitera l'iniquité des pères sur les enfans en la tierce et quatrième génération. Car outre ce que cela ne conviendrait point à l'équité de la justice divine, de punir l'innocent pour la faute d'autrui : le Seigneur mesme dénonce, qu'il ne souffrira que le fils porte l'iniquité du père ². Et néanmoins ceste sentence est souvent ré-

pétée, que les péchez des pères seront punis en leurs enfans. Car Moïse parle souvent en ceste sorte. Seigneur, Seigneur, qui rétribues le loyer à l'iniquité des pères sur les enfans ¹. Pareillement Jérémie, Seigneur, qui fais miséricorde en mille générations, et rejettes l'iniquité des pères au sein des enfans ². Aucuns ne se pouvaus despescher de ceste difficulté, entendent cela des peines temporelles, lesquelles il n'est pas inconvenient que les enfans souffrent pour leurs pères, veu que souvent elles sont salutaires. Ce qui est bien vray : car Isaïe dénonçoit au roi Ezéchias, qu'à cause du péché par luy commis, le Royaume seroit osté à ses enfans : et seroyent transportez en pays estrange ³. Pareillement, les familles de Pharaon et Abimélech ont esté affligées à cause de l'injure qu'avoient faite les maistres à Abraham : et plusieurs autres exemples semblables ⁴. Mais si par cela on veut soudre ceste question, c'est un subterfuge plustost qu'une vraye exposition de ce lieu. Car le Seigneur dénonce yci une vengeance si grieve, qu'elle ne se peut restreindre à la vie présente. Il faut donc ainsi prendre ceste sentence, que la malediction de Dieu non-seulement tombe sur la teste de l'inique, mais est espandue sur tout son lignage. Quand cela est, que peut-on attendre, sinon que le père estant délaissé de l'Esprit de Dieu, vive meschamment? Le fils estant aussi abandonné de Dieu pour le péché de son père, suyve un mesme train de perdition? Le neveu et les autres successeurs, estans exécrationnelle lignée de meschans gens, aillent après en mesme ruine?

20 Premièrement voyons si telles vengences répugnent à la justice de Dieu. Or puis que toute la nature des hommes est damnable, il est certain que la ruine est appareillée à tous ceux ausquels le Seigneur ne communique point sa grâce : et néanmoins ils périssent par leur propre iniquité, et non point par quelque haine inique de Dieu : et ne se peuvent plaindre de ce que Dieu ne les aide point de sa grâce en salut comme les autres. Quand doncques ceste punition advient aux mes-

1) Jér. III ; Osée II.

2) Ezéch. XVIII, 20.

1) Nomb. XIV, 18.
3) Is. XXXIX, 7.2) Jér. XXXII, 18.
4) Gen. XII, 17 ; XX, 3.

chans pour leurs péchez, que leurs maisons par longues années sont privées de la grâce de Dieu : qui pourra vitupérer Dieu pour cela? Mais le Seigneur, dira quelqu'un, prononce au contraire, que l'enfant ne souffrira point la peine pour le péché de son père¹. Il nous faut noter ce qui est là traité. Les Israélites ayans esté longuement affligés de diverses calamitez, avoyent un proverbe commun, Que leurs pères avoyent mangé du verjus, et que les dens des enfans en estoient agacées. En quoy ils signifioyent que leurs parens avoyent commis les fautes pour lesquelles ils enduroyent tant de maux sans les avoir mérités : et ce par une ire de Dieu trop rigoureuse, plustost que par une juste sévérité. Le Prophète leur dénonce qu'il n'est pas ainsi, mais qu'ils endurent pour leurs propres fautes : et qu'il ne convient pas à la justice de Dieu, que l'enfant juste et innocent soit puny pour les fautes de son père, ce qui n'est pas aussi dit en ce passage. Car si la visitation dont il est yci parlé, est lors accomplie quand le Seigneur retire de la maison des iniques sa grâce, la lumière de sa vérité et toutes autres aides de salut : en ce que les enfans estans abandonnez de Dieu en aveuglement, suyvnt le train de leurs prédécesseurs, en cela ils soutiennent la malédiction de Dieu pour les forfaits de leurs pères : ce qu'après il les punit tant par calamitez temporelles, que par la mort éternelle, cela n'est point pour les péchez d'autruy, mais pour les leurs.

21 D'autre costé est donnée une promesse, que Dieu estendra sa miséricorde en mille générations sur ceux qui l'aimèrent : laquelle est souventesfois mise en l'Escriture : et est inserée en l'alliance solennelle que Dieu fait avec son Eglise, Je seray ton Dieu, et le Dieu de ta lignée après toy². Ce qu'a regardé Salomon, disant qu'après la mort des justes leurs enfans seront bienheureux³ : non-seulement à cause de la bonne nourriture, et instruction, laquelle de sa part aide beaucoup à la félicité d'un homme, mais aussi pour ceste bénédiction que Dieu a promise à ses serviteurs, que sa grâce rési-

dera éternellement en leurs familles. Ce qui apporte une singulière consolation aux fidèles, et doit bien estonner les iniques. Car si la mémoire tant de justice comme d'iniquité a telle vigueur envers Dieu après la mort de l'homme, que la bénédiction de la première, et la malédiction de la seconde s'estende jusques à la postérité : par plus forte raison celui qui aura bien vescu, sera béni de Dieu sans fin, et celui qui aura mal vescu, maudit. Or à cela ne contrevient point, que de la race des meschans au-unesfois il en sort de bons : et au contraire, de la race des fidèles, qu'il en sort de meschans : car le Législateur céleste n'a pas voulu yci establir une reigle perpétuelle, laquelle déroguast à son élection. Et de faict il suffit, tant pour consoler le juste que pour espovanter le pécheur, que ceste dénonciation n'est pas vaine ne frivole, combien qu'elle n'ait pas tousjours lieu. Car comme les peines temporelles que Dieu envoie à d'aucuns, sont tesmoignages de son ire contre les péchez, et signes du jugement futur qui viendra sur tous pécheurs, combien qu'il en demeure beaucoup impunis en la vie présente : ainsi le Seigneur en donnant un exemple de ceste bénédiction, c'est de poursuyvre sa grâce et bonté sur les enfans des fidèles à cause de leurs pères, il donne tesmoignage, comment sa miséricorde demeure ferme éternellement sur ses serviteurs. Au contraire, quand il poursuit une fois l'iniquité du père jusques au fils, il monstre quelle rigueur de jugement est apprestée aux iniques pour leurs propres péchez : ce qu'il a principalement regardé en ceste sentence. D'avantage, il nous a voulu comme en passant signifier la grandeur de sa miséricorde, l'estendant en mille générations : comme ainsi soit qu'il n'eust assigné que quatre générations à sa vengeance.

22 LE TROISIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain.

La fin du précepte est que le Seigneur veut la majesté de son nom nous estre sainte et sacrée. La somme doncques

1) Ezéch. XVIII, 20.

2) Gen. XVII, 7.

3) Prov. XX, 7.

sera, qu'elle ne soit point profanée de nous par mespris ou irrévérence : à laquelle défense répond le précepte affirmatif, d'autre part qu'elle nous soit en recommandation, et honneur singulier. Et pourtant il faut que tant de cœur comme de bouche nous soyons instruits à ne penser et ne parler, rien de Dieu ou de ses mystères, sinon révéremment et avec grande sobriété : et qu'en estimant ses œuvres, nous ne concevions rien qui ne soit à son honneur. Il faut diligemment observer ces trois points : c'est que tout ce que nostre esprit conçoit de Dieu, ou qu'en parle nostre langue, soit convenable à son excellence et à la sainteté de son nom, et tende à exalter sa grandeur. Secondement, que nous n'abusions point de sa sainte Parole témérairement et que nous ne renversions point ses mystères pour servir à nostre avarice, ou à ambition, ou à nos folies : mais comme la dignité de son nom est imprimée en sa Parole et ses mystères, que nous les ayons toujours en honneur et en estime. Finalement, que nous ne mesdisions ne détractions de ses œuvres, comme aucuns meschans ont coutume d'en parler par contumélie : mais à tout ce que nous reconnaissons fait de luy, que nous donnions la louange de sagesse, justice et vertu. Voylà que c'est sanctifier le nom de Dieu. Quand il en est autrement fait, il est meschamment pollué, pource qu'on le tire hors de son usage légitime, auquel il estoit consacré : et quand il n'y auroit autre mal, il est amoindri de sa dignité, et est rendu contemptible. Or si c'est si mal fait d'usurper trop légèrement le nom de Dieu par témérité, ce sera beaucoup plus grand péché, de le tirer en usage du tout meschant, comme de le faire servir à sorcellerie, nécromancie, conjurations illicites, et telles manières de faire. Toutesfois il est yci parlé en spécial du jurement, duquel l'abus du nom de Dieu est sur toutes choses détestable, ce qui est fait pour nous engendrer une plus grande horreur de toutes autres espèces d'en abuser. Or qu'yci Dieu ait regardé à l'honneur et service que nous luy devons, et à la révérence que son nom mérite, plustost que de nous exhorter à jurer

loyalement les uns aux autres pour ne frauder personne : il appert par ce que tantost après à la seconde Table, il condamnera les parjures et faux tesmoignages, par lesquels les hommes font tort l'un à l'autre. Et ainsi ce seroit une répétition superflue, s'il estoit yci traité du devoir de charité. La distinction pareillement requiert cela (car selon qu'il a esté dit) ce n'est pas en vain que Dieu a distribué sa Loy en deux Tables, dont il s'ensuit qu'en ce passage il maintient son droict, et veut que la sainteté de son nom luy soit gardée, comme elle en est digne, et ne montre pas encores ce que les hommes doyvent les uns aux autres en matière de serment.

23 Premièrement il faut entendre que c'est que jurement. Jurement est une attestation de Dieu, pour confirmer la vérité de nostre parole. Car les blasphèmes manifestes, qui se font comme pour despiter Dieu, ne sont pas dignes qu'on les appelle Juremens. Or il est monstré en plusieurs passages de l'Escriture, que telle attestation, quand elle est deuement faite, est une espèce de glorifier Dieu. Comme quand Isaïe dit que les Assyriens et Egyptiens seront receus en l'Eglise de Dieu, Ils parleront, dit-il, la langue de Canaan, et jureront au nom du Seigneur¹ : c'est-à-dire, qu'en jurant par le nom du Seigneur ils déclareront qu'ils le tienent pour leur Dieu. Item, quand il parle comment le royaume de Dieu sera multiplié, Quiconque, dit-il, demandera prospérité, il la demandera en Dieu : et quiconque jurera, jurera par le vray Dieu². Item Jérémie, Si les Docteurs enseignent mon peuple de jurer en mon nom, comme ils l'ont enseigné de jurer par Baal, je les feray prospérer en ma maison³. Et est à bon droict qu'en invoquant le nom de Dieu en tesmoignage, il est dit que nous testifions nostre religion envers luy. Car en telle sorte nous le confessons estre la vérité éternelle et immuable, veu que nous l'appelons non-seulement comme tesmoin idoine de vérité, mais comme celuy auquel seul appartient de la maintenir, et faire venir en lumière les choses

1) Is. XIX, 48.

2) Jer. XII, 16.

2) Is. LXV, 16.

cachées : d'avantage, comme celui qui cognoist seul les cœurs. Car quand les tesmoignages humains nous défont, nous prenons Dieu pour tesmoin : et mesmes quand il est question d'affirmer ce qui est caché dedans la conscience. Pourtant le Seigneur se courrouce amèrement contre ceux qui jurent par les dieux estranges : et prend une telle manière de jurement comme un signe de renoncement de son nom : comme quand il dit, Tes enfans m'ont abandonné, et jurent par ceux qui ne sont point dieux¹. D'avantage, il dénote par la grandeur de la peine, combien ce péché est exécrable : quand il dit qu'il détruira tous ceux qui jurent au nom de Dieu, et au nom de leur Idole².

24 Or puis que nous entendons que le Seigneur veut l'honneur de son nom estre exalté en nos sermens, nous avons d'autant plus à nous garder qu'un lieu de l'honorer il n'y soit méprisé ou amoindri. C'est une contumélie trop grande, quand on se parjure par son nom : et pourtant cela est appelé en la Loy, l'offense³. Car que restera-il à Dieu, s'il est despoillé de sa vérité ? il ne sera plus Dieu. Or on l'en despoille, en le faisant tesmoin et approbateur de fausseté. Pourtant Jehosua voulant contraindre Acham de confesser vérité, luy dit, Mon enfant, donne gloire au Dieu d'Israël⁴. En quoy il dénote que Dieu est grièvement déshonoré, si on se parjure en son nom ; ce qui n'est point de merveille, car en ce faisant il ne tient point à nous qu'il ne soit diffamé de mensonge. Et de fait, par une semblable adjuration que font les Pharisieus en l'évangile saint Jehan, il appert qu'on usoit de ceste forme de parler communément entre les Juifs, quand on vouloit ouyr quelqu'un par serment⁵. Aussi les formules de l'Escriture nous enseignent quelle crainte nous devons avoir de mal jurer : comme quand il est dit, Le Seigneur est vivant, Le Seigneur m'envoye tel mal et tel. Item, Que Dieu en soit tesmoin sur mon âme⁶. Les-

quelles dénotent que nous ne pouvons appeler Dieu pour tesmoin de nos paroles, qu'il ne venge le parjure si nous jurons faussement.

25 Quand nous prenons le nom de Dieu en serment véritable, mais superflu : combien qu'il ne soit pas profané du tout, toutesfois il est rendu contemptible et abaissé de son honneur. C'est donc la seconde espèce de serment, par laquelle il est prins en vain. Pourtant il ne suffit pas de nous abstenir de parjure, mais il faut aussi qu'il nous souviene que le serment n'a pas esté institué pour le plaisir désordonné des hommes, mais pour la nécessité, et qu'autrement il n'est permis. Doncques s'ensuit que ceux qui le tirent à chose de nulle importance, ou repassent le bon usage et licite. Or on ne peut prétendre autre nécessité, sinon qu'en servant à la religion, ou à charité. En quoy on pèche aujourd'huy trop désordonnement : et ce d'autant plus que par trop grande accoustumance cela est estimé pour néant, combien qu'il ne soit point de petit poids au jugement de Dieu. Car indifféremment on abuse du nom de Dieu en propos de folie et vanité : et pense on que ce n'est point mal fait, pour ce que les hommes par leur licence sont venus quasi en possession de ce faire. Neantmoins le mandement de Dieu demeure toujours : la menace qui y est adjoustée demeure inviolable, et aura une fois son effect : par laquelle une vengeance particulière est dénoncée sur tous ceux qui auront pris le nom de Dieu en vain. Il y a une mauvaise faute d'autre côté, que les hommes en leur jurement prennent le nom des saints pour le nom de Dieu, jurans par saint Jacques, ou saint Antoine ; ce qui est une impiété évidente, veu que la gloire de Dieu leur est ainsi transférée. Car ce n'est point sans cause que Dieu nommément a commandé qu'on jurast par son Nom, et par mandement spécial nous a défendu de jurer par dieux estranges¹. Et c'est ce que l'Apostre dit en escrivant que les hommes en leurs sermens appellent Dieu comme leur supérieur : mais que Dieu jure par soy-

1) Jér. V, 7.

2) Soph. I, 5.

3) Lévit. XIX, 12.

4) Jos. VII, 19.

5) Jean IX, 25.

6) 1 Sam. XIV, 44 ; 2 Rois VI, 31 ; 2 Cor. I, 23

1) Deut. VI, 13 ; X, 20 ; Ex. XXIII, 13.

mesme, à cause qu'il n'a nul plus grand que luy¹.

26 Les Anabaptistes non contens de ceste modération, condamnent sans exception tous juremens, d'autant que la défense de Christ est générale, où il dit, Je vous défen de ne jurer du tout : mais que vostre parole soit, Ouy, ouy, non, non : ce qui est outre est du mauvais². Mais en ce faisant, ils font injure à Christ, le faisant adversaire de son Père, comme s'il estoit venu en terre pour anéantir ses commandemens. Car le Dieu éternel, en sa Loy non-seulement permet le jurement comme chose licite (ce qui devoit bien suffire) mais commande d'en user en nécessité³. Or Christ tesmoigne qu'il est un avec son Père : qu'il n'apporte rien que son Père n'ait commandé : que sa doctrine n'est point de luy-mesme⁴, etc. Qu'est-ce donc qu'ils diront ? Feront-ils Dieu répugnant à soy, pour défendre et condamner ce qu'il a une fois approuvé en le commandant ? Pourtant leur sentence ne peut estre receue. Mais pource qu'il y a quelque difficulté aux paroles de Christ, il nous les faut regarder de plus près, desquelles certes nous n'aurons point l'intelligence, sinon que nous considérons son but, et addressions nostre pensée à ce qu'il prétend en ce passage-là. Or est-il ainsi qu'il ne veut point amplifier ne restreindre la Loy, mais seulement la réduire en son sens naturel, lequel avoit esté grandement corrompu par les fausses gloses des Scribes et Pharisiens. Si nous tenons cela, nous ne penserons point que Christ ait voulu condamner tous sermens universellement, mais seulement ceux qui transgressent la règle de la Loy. Il appert de ses paroles, que le peuple ne se garçoit pour lors sinon de se parjurer : comme ainsi soit que la Loy ne défende point seulement les parjures, mais les juremens superflus. Parquoy le Seigneur Jésus, vray expositeur de la Loy, admoneste que non-seulement c'est mal fait de se parjurer, mais aussi de jurer⁵. Comment jurer ? Asçavoir en vain ; mais les sermens que la Loy

approuve, il les laisse libres et en leur entier. Mais ils s'arrestent à ceste diction, Du tout : laquelle toutesfois ne se rapporte point au verbe qui est là mis, asçavoir Jurer : mais aux formes de juremens qui s'ensuyvent après. Car c'estoit là une partie de l'erreur, qu'en jurant par le ciel et par la terre, ils ne pensoient pas atoucher le nom de Dieu. Le Seigneur doncques ayant corrigé la principale transgression, leur oste après tous subterfuges : afin qu'ils ne pensent pas estre eschappez, si en supprimant le nom de Dieu ils jurent par le ciel et par la terre. Car il est besoin de noter encores yci en passant, combien que le nom de Dieu ne soit point exprimé, toutesfois qu'on jure bien par iceluy en formes obliques : comme si on jure par le soleil qui nous esclaire, par le pain qu'on mange, par le baptesme, ou autres bénéfices de Dieu qui nous sont comme gages de sa bonté. Et de fait Christ en ce passage ne défend pas de jurer par le ciel et la terre et Jérusalem, pour corriger la superstition, comme aucuns s'y abusent : mais plustost rabat l'excuse et vaine sophisterie de ceux qui estimoyent pour néant d'avoir toujours en la bouche des sermens desguisez et tortus : comme s'ils espargnoyent le nom de Dieu, lequel néanmoins est imprimé en tous les biens dont il nous fait jouir. Il y a une autre raison, quand quelque homme mortel ou desjà trespasé ou mesmes un Ange est substitué au lieu de Dieu ; comme les Payens par leurs flatteries se sont accoustuméz à jurer par la vie ou bonne fortune de leur Roy : car alors en déliant les hommes, on obscurcit d'autant la gloire d'un seul Dieu, ou mesmes on la diminue. Mais quand on n'a autre but ny intention, que de confesser son dire par le nom sacré de Dieu, combien que cela se face obliquement, sa majesté est blessée en tous sermens légers et volages. Jésus-Christ en défendant de jurer du tout, oste ceste masque ou vaine couverture dont les hommes se cuident justifier. Saint Jacques en récitant les paroles de son maistre, tend à une mesme fin, pource qu'en tout temps ceste licence d'abuser témérairement du nom de Dieu, a esté trop vulgaire : com-

1) Hébr. VI, 13. 2) Matth. V, 34-37 ; Jacq. V, 12.

3) Ex. XXII, 11. 4) Jean VII, 16.

5) Matth. V, 34.

bien qu'elle emporte une meschante profanation¹. Car si ce mot, Du tout, se rapportoit à la substance, comme s'il n'estoit nullement permis de jurer, et que sans exception il fust défendu, de quoy serviroit ce qui est tantost après adjousté par forme de déclaration, c'est qu'on ne prene point les noms du ciel ne dela terre? etc. Car il appert que c'est pour fermer toutes eschappatoires par lesquelles les Juifs se pensoyent sauver.

27 Pourtant ce ne peut estre chose douteuse à gens de sain entendement, que le Seigneur ne réprouve en ce passage autres sermens sinon ceux qui estoient défendus par la Loy. Car luy-mesme, qui a représenté en toute sa vie la perfection qu'il a commandée, n'a point eu horreur de jurer quand la chose le requeroit : et ses disciples, que nous ne doutons point avoir gardé sa reigle, ont suivy un mesme exemple. Qui oseroit dire que saint Paul eust voulu jurer, si le jurement eust esté du tout défendu? Or quand la matière le requiert, il jure sans aucun scrupule, adjoustant mesmes aucunes-fois imprécation. Toutesfois la question n'est pas encores solue, pource qu'aucuns pensent qu'il n'y a que les sermens publics qui soyent exceptez : comme sont ceux que le Magistrat requiert de nous, ou que le peuple fait à ses supérieurs, ou bien les supérieurs au peuple, les gendarmes à leurs Capitaines, et les Princes entre eux en faisant quelque alliance. Auquel nombre ils comprennent (et à bon droict) tous les sermens qui sont en saint Paul : veu que les apostres en leur office n'ont point esté hommes particuliers, mais officiers publics de Dieu. Et de faict, je ne nie pas que les sermens publics ne soyent les plus seurs, d'autant qu'ils sont approuvez de plus fermes tesmoignages de l'Escriture. Il est commandé au Magistrat de contraindre un tesmoin à jurer en chose douteuse : et le tesmoin est tenu d'en respondre. Pareillement l'Apostre dit que les controverses humaines sont décidées par ce remède². Pourtant l'un et l'autre à bonne approbation de ce qu'il

fait. Et de faict on peut observer que les Payens anciennement avoyent en grande religion les sermens publics et solennels : au contraire, qu'ils n'estimoient pas beaucoup ceux qu'ils faisoient en leur privé, comme si Dieu n'en eust tenu conte. Néanmoins de condamner les sermens particuliers, qui se font sobrement és choses nécessaires avec révérence, c'est une chose trop périlleuse, veu qu'ils sont fondez sur bonne raison et exemples de l'Escriture. Car s'il est licite à personnes privées d'invoquer Dieu pour Juge sur leurs propos : par plus forte raison il leur sera permis de l'invoquer pour tesmoin. Exemple : Ton prochain t'accusera de quelque desloyauté : tu tascheras par charité de te purger : il n'acceptera aucune raison en payement. Si ta renommée vient en danger pour l'obstination qu'il a en sa nauvaise fantasie : sans offense tu pourras appeler au jugement de Dieu, afin qu'il décaire ton innocence. Si nous regardons les paroles, ce n'est pas si grande chose d'appeler Dieu en tesmoin, que pour Juge. Je ne voy point doncques pourquoy nous devons réprouver une forme de serment, où Dieu soit appelé en tesmoignage. Et pour vérifier cela, nous avons plusieurs exemples. Si quand Abraham et Isaac ont fait serment à Abimélec, on allègue que ce soyent sermens publics : pour le moins Jacob et Laban estoient personnes privées, et néanmoins ont confirmé leur alliance par jurement. Booz estoit homme privé, qui a ratifié par serment le mariage promis à Ruth. Pareillement Abdias, homme juste et craignant Dieu (comme dit l'Escriture) lequel testifie par jurement ce qu'il veut persuader à Eie¹. Je ne voy point doncques meilleure reigle, sinon que nous modérions nos sermens en telle sorte qu'ils ne soyent point téméraires, légèrement faits, ny en matière frivole, ni en affection désordonnée : mais qu'ils servent à la nécessité, asçavoir quand il est question de maintenir la gloire de Dieu, ou conserver charité envers les hommes ; à quoy tend le commandement.

1) Jacq. V, 12.

2) Hébr. VI, 16.

1) Gen. XXI, 24; XXVI, 31; XXXI, 53; Ruth III, 13; 1 Rois XVIII, 10.

28 LE QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Qu'il te souviene de sanctifier le jour du repos. Tu besongneras six jours, et feras toutes tes œuvres. Le septième est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune tienne œuvre, ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton serviteur, ne ta chambrière, ne ton bestial, ne l'estrange qui est entre tes portes. Car en six jours, etc.

La fin du précepte est, qu'estans morts à nos propres affections et œuvres, nous méditions le royaume de Dieu : et qu'à ceste méditation nous nous exercions par les moyens qu'il a ordonnez ; néanmoins pource qu'il a une considération particulière et distincte des autres, il requiert une exposition un peu diverse. Les anciens Docteurs ont costume de le nommer Ombratile, pource qu'il contient observation externe du jour, laquelle a esté abolie à l'advènement de Christ, comme les autres figures, ce qui est bien véritable : mais ils ne touchent la chose qu'à demi. Pourtant il faut prendre l'exposition de plus haut, et considérer trois causes, lesquelles sont contenues sous ce commandement. Car le Législateur céleste, sous le repos du septième jour, a voulu figurer au peuple d'Israël le repos spirituel : c'est que les fidèles se doyvent reposer de leurs propres œuvres, afin de laisser besongner Dieu en eux. Secondement, il a voulu qu'il y eust un jour arresté, auquel ils conveinssent pour ouyr la Loy, et user de ses cérémonies : au moins lequel ils dédiassent spécialement à considérer ses œuvres : afin d'estre incitez par cela à le mieux honorer. Tiercement, il a voulu donner un jour de repos aux serviteurs et gens de travail, qui sont sous la puissance d'autrui : afin d'avoir quelque relasche de leur labour.

29 Toutesfois il nous est monstré en plusieurs passages, que ceste figure du repos spirituel a eu le principal lieu en ce précepte. Car Dieu n'a jamais requis plus estroitement l'obéissance d'aucun précepte, que de cestuy-ci. Quand il veut dénoter en ses Prophètes toute la religion estre destruite, il se complaind que

son Sabbath a esté pollué et violé, ou qu'il n'a pas esté bien gardé ne sanctifié : comme si en délaissant ce point, il ne restoit plus rien en quoy il peust estre honoré. D'autre part, il magnifie grandement l'observation d'iceluy : pour laquelle cause les fidèles estimoyent par-dessus tout, le bien qu'il leur avoit fait en leur révélant le Sabbath¹. Car ainsi parlent les Lévites en Néhémiah : Tu as monstré à nos Pères ton saint Sabbath, tes commandemens et cérémonies, et leur as donné la Loy par la main de Moysse². Nous voyons comment ils l'ont en singulière estime par-dessus tous les autres préceptes : ce qui nous peut monstrier la dignité et excellence du Sabbath, laquelle est aussi clairement exposée par Moysse et Ezéchiel. Car nous lisons ainsi en Exode, Observez mon Sabbath : pource que c'est un signe entre moy et vous en toutes vos générations, pour vous donner à cognoistre que je suis le Dieu qui vous sanctifie ; gardez donc mon Sabbath : car il vous doit estre saint. Que les enfans d'Israël le gardent et le célèbrent en leurs aages : car c'est une alliance perpétuelle, et un signe à toute éternité³. Cela est encore plus amplement dit d'Ezéchiel : toutesfois la somme de ses paroles revint là, que c'estoit un signe dont Israël devoit cognoistre que Dieu est sanctificateur⁴. Or si nostre sanctification consiste au renoncement de nostre propre volonté, de là desjà apparoist la similitude entre le signe externe et la chose intérieure. Il nous faut du tout reposer, afin que Dieu besongne en nous : il nous faut céder de nostre volonté, résigner nostre cœur, renoncer et quitter toutes les cupiditez de nostre chair : brief, il nous faut cesser de tout ce qui procède de nostre entendement, afin qu'ayans Dieu be. oignant en nous, nous acquiescions en luy : comme ausi l'Apôstre nous enseigne⁵.

30 Cela estoit représenté en Israël par le repos du septième jour. Et afin qu'il y eust plus grande religion à ce faire,

1) Nomb. XV, 35 ; Ezéch. XX, 12 ; XXII, 8 ; XXIII, 38 ; Jér. XVII, 21, 22, 27 ; Is. LVI, 2.

2) Noh. IX, 14.

3) Ex. XXXI, 13 ; XXXV,

4) Ezéch. XX, 12.

5) Heb. III, 13 ; IV, 9.

notre Seigneur a confirmé cest ordre par son exemple : car c'est une chose qui ne doit point esmouvoir petitement l'homme, quand on l'enseigne de suyvre son Créateur. Si quelqu'un requiert une signification secrète au nombre de Sept : il est vraisemblable, puis que ce nom en l'Ecriture signifie perfection, qu'il a esté esleu en cest endroit pour dénoter perpétuité. A quoy se rapporte ce que nous voyons en Moysè. Car après avoir dit que le Seigneur s'est reposé au septième jour, il n'en met plus d'autres après pour luy déterniner sa fin. On pourroit aussi amener quant à cela une autre conjecture probable : c'est que le Seigneur par ce nombre a voulu signifier que le Sabbath des fideles ne sera jamais parfaitement accompli ju-sques au dernier jour. Car nous le commençons icy, et le poursuivons journellement : mais pource que nous avons encore bataille assiduele contre nostre chair, il ne sera point achevé jusques à ce que la sentence d'Isaïe soit véritable, quand il dit qu'au royaume de Dieu il y a un Sabbath continué éternellement : asçavoir quand Dieu sera tout en tous¹. Il pourroit donc sembler advis, que par le septième jour le Seigneur ait voulu figurer à son peuple la perfection du Sabbath qui sera au dernier jour, afin de le faire aspirer à icelle perfection, d'une estude continuelle durant ceste vie.

31 Si ceste exposition semble trop subtile, et pourtant que quelqu'un ne la vueille recevoir, je n'empesche pas qu'on ne se contente d'une plus simple : c'est que le Seigneur a ordonné un jour par lequel le peuple fust exercité sous la pédagogie de la Loy à méditer le repos spirituel, qui est sans fin. Qu'il a assigné le septième jour, ou bien jugeant qu'il suffisoit, ou bien pour mieux inciter le peuple à observer ceste cérémonie, luy proposant son exemple : ou plustost pour luy monstrer que le Sabbath ne tendoit à autre fin, sinon pour le rendre conforme à son Créateur. Car il n'en peut guères chaloir, moyennant que la signification du mystère demeure : c'est que

le peuple fust instruit de se démettre de ses œuvres. A laquelle contemplation les Prophètes réduisoient assiduelement les Juifs, afin qu'ils ne pensassent s'acquitter en s'ab-tenant d'œuvres manuelles. Outre les passages que nous avons allégués, il est dit en Isaïe, Si tu te retires au Sabbath pour ne point faire ta volonté en mon saint jour, et célèbres un Sabbath saint et délicat au Seigneur de gloire, et le glorifies en ne faisant point tes œuvres, et ta propre volonté n'est point trouvée : lors tu prospéreras en Dieu². Or il n'y a doute que ce qui estoit cérémonial en ce précepte, n'ait esté aboli par l'advenement de Christ. Car il est la vérité, qui fait par sa présence esvanouir toutes les figures : il est le corps, au regard duquel les ombres sont laissées. Il est, dy-je, le vray accomplissement du Sabbath. Car estans ensevelis avec luy par le Baptesme, nous sommes entez en la compagnie de sa mort : afin qu'estans faits participans de sa résurrection, nous cheminions en nouveauté de vie³. Pourtant dit l'Apostre que le Sabbath a esté ombre de ce qui devoit advenir, et que le corps en est en Christ³ : c'est-à-dire, la vraye substance et solide de la vérité, laquelle il explique bien en ce lieu-là. Or icelle n'est point contente d'un jour, mais requiert tout le cours de nostre vie, jusques à ce qu'estans du tout morts à nous-mesmes, nous soyons remplis de la vérité de Dieu. Dont il s'ensuit que toute observation superstitieuse des jours doit estre loin des Chrestiens.

32 Néanmoins d'autant que les deux dernières causes ne se doivent point mettre entre les ombres anciennes, mais convient également à tous siècles : combien que le Sabbath soit abrogé, cela ne laisse point d'avoir lieu entre nous, que nous ayons certains jours pour nous assembler à ouyr les predications, à faire les oraisons publiques, et célébrer les Sacremens : secondement pour donner quelque relasche aux serviteurs et gens mécaniques. Il n'y a nulle doute que le Seigneur n'ait regardé l'un et l'autre en

1) Is. LXVI, 23 ; 1 Cor. XV, 28.

1) Is. LVIII, 13.

2) Rom. VI, 4.

3) Coloss. II, 16, 17.

commandant le Sabbath. Quant au premier, il est assez approuvé par l'usage mesme des Juifs. Le second a esté noté par Moïse au Deutéronome, en ces paroles. Afin que ton serviteur et ta chambrière se reposent comme toy, qu'il te souviene que tu as esté serviteur en Egypte. Item en Exode, Afin que ton bœuf et ton asne, et ta mesnie se repose¹. Qui pourra nier que ces deux choses ne nous conviennent aussi bien qu'aux Juifs? Les assemblées ecclésiastiques nous sont commandées par la Parole de Dieu: et l'expérience mesme nous monstre quelle nécessité nous en avons. Or s'il n'y a jours ordonnez, quand se pourra-on assembler? L'Apostre enseigne que toutes choses se doivent faire décentement et par ordre entre nous². Or tant s'en faut que l'honnesteté et l'ordre se puisse garder sans ceste police de jours, que si elle n'estoit, nous verrions incontinent merueilleux troubles et confusions en l'Eglise. Or s'il y a une mesme nécessité entre nous, que celle à laquelle le Seigneur a voulu remédier en ordonnant le Sabbath aux Juifs, que nul n'allègue ceste loy ne nous appartenir de rien: car il est certain que nostre bon Père n'a pas moins voulu pourvoir à nostre nécessité, qu'à celle des Juifs. Mais que ne nous assemblons-nous tous les jours, dira quelqu'un, pour oster ceste différence. Je le désireroye bien: et de fait, la sagesse spirituelle de Dieu seroit bien digne d'avoir quelque heure au jour, qui luy fust destinée. Mais si cela ne se peut obtenir de l'infirmité de plusieurs, qu'on s'assemble journellement, et la charité ne permet point de les contraindre plus outre: pourquoy ne suyons-nous la raison laquelle nous a esté monstrée de Dieu?

33 Il nous faut estre un peu plus long; en cest endroit, pource qu'aucuns entendemens légers se tempestent aujourd'uy à cause du Dimanche. Car ils se plaignent que le peuple chrestien est entretenu en un Judaïsme, veu qu'il retient encores quelque observation des jours. A cela je respon que sans Judaïsme nous

observons le Dimanche, veu qu'il y a grande différence entre nous et les Juifs: car nous ne l'observons point d'une religion estroite, comme d'une cérémonie en laquelle nous pensions estre compris un mystère spirituel: mais nous en usons comme d'un remède nécessaire pour garder bon ordre en l'Eglise. Mais saint Paul, disent-ils, nie que les Chrestiens doyvent estre jugez en l'observation des jours, veu que c'est un ombre des choses futures: et pour ceste cause craind d'avoir travaillé en vain entre les Galatiens. d'autant qu'ils observoyent encores les jours. Et aux Romains il afferme que c'est superstition, si quelqu'un discerne entre jour et jour³? Mais qui est l'homme d'entendement rassis qui ne voye bien de quelle observation parle l'Apostre? Car ils ne regardoyent point à ceste fin que nous disons, d'observer la police et ordre en l'Eglise: mais entretenant les festes comme ombres des choses spirituelles, ils obscurcissoyent d'autant la gloire de Christ et la clarté de l'Evangile: ils ne s'abstenoyent point d'œuvres manuelles, pource qu'elles les empeschassent de vaquer à méditer la Parole de Dieu: mais par une folle dévotion, d'autant qu'ils imaginoient en se reposant faire service à Dieu. C'est donc contre ceste perverse discrétion de jours que crie saint Paul et non pas contre l'ordonnance légitime qui est mise pour entretenir la paix en la compagnie des Chrestiens. Car les Eglises qu'il avoit édifiées, gardoyent le Sabbath en cest usage: ce qu'il monstre en assignant ce jour-là aux Corinthiens pour apporter leurs aumosnes en l'Eglise⁴. Si nous craignons la superstition, elle estoit plus à craindre aux festes judaïques qu'elle n'est maintenant au Dimanche. Car comme il estoit expédient pour abatre la superstition, on a délaissé le jour observé des Juifs: et comme il estoit nécessaire pour garder ordre, police et paix en l'Eglise, on en a mis un autre au lieu.

34 Combien que les anciens n'ont point choisi le jour du Dimanche pour le sub-

1) Deut. 15; Ex. XXXI, 12. 2) 1 Cor. XIV, 40.

3) Col. II, 16; Gal. IV, 10, 11; Rom. XIV, 5.

4) 1 Cor. XVI, 2.

stituer au Sabbath, sans quelque considération. Car puis que la fin et accomplissement de ce vray repos, qui estoit figuré par l'ancien Sabbath, est accompli en la résurrection de nostre Seigneur, les Chrestiens sont admonestez par ce mesme jour qui a apporté fin aux ombres, de ne s'arrester point à la cérémonie qui n'estoit qu'ombre. Je ne m'arreste point au nombre Septième, pour assujétir l'Eglise en quelque servitude : car je ne condamneroye point les Eglises qui auroyent d'autres jours solennels pour s'assembler, moyennant qu'il n'y ait nulle superstition : comme il n'y en a nulle quand on regarde seulement à entretenir la discipline et bon ordre. Que la somme donc du précepte soit telle : Comme la vérité estoit démontrée aux Juifs sous figure, ainsi sans figure elle nous est déclarée : c'est que nous méditations en toute nostre vie un perpétuel repos de nos œuvres, à ce que Dieu besogne en nous par son Esprit. Secondement que nous appliquions chacun son esprit, tant qu'il sera possible, à penser aux œuvres de Dieu pour le magnifier, et que nous observions l'ordre légitime de l'Eglise à ouyr la Parole, célébrer les Sacramens, et faire les prières solennelles. Tiercement, que nous ne grevions point par trop ceux qui sont en nostre sujétion¹. Ainsi seront renversez les mensonges des faux docteurs, qui ont abruvé au temps passé le povre populaire d'opinion judaïque, ne discernans entre le Dimanche et le Sabbath autrement, sinon que le septième jour estoit abrogué qu'on gardoit pour lors, mais qu'il en faisoit néantmoins garder un. Or cela n'est autre chose à dire, qu'avoir changé le jour en despit des Juifs, et néantmoins demeurer en la superstition que saint Paul condamne : c'est, d'avoir quelque signification secrète, ainsi qu'elle estoit sous le vieil Testament. Et de fait nous voyons ce qu'a prouité leur doctrine : car ceux qui la suyvent, surmontent les Juifs en opinion charnelle du Sabbath, tellement que les répréhensions que nous avons en Isaïe leur con-

viendroyent mieux qu'à ceux que le Prophète reprenoit de son temps¹. Au reste, nous avons à retenir principalement la doctrine générale : c'est qu'afin que la religion ne déchée ou se refroidisse entre nous, nous soyons diligens de fréquenter les saintes assemblées, et appliquions en usage toutes les aides qui sont proufitables à nourrir le service de Dieu.

35 LE CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soyent prolongez sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera.

La fin est, pource que Dieu veut que l'ordre qu'il a constitué soit entretenu, qu'il nous faut observer les degrez de préminence comme il les a mis. Pourtant la somme sera, que nous portions révérence à ceux que le Seigneur nous a ordonnez pour supérieurs : et que nous leur rendions honneur et obéissance, avec reconnoissance du bien qu'ils nous ont fait. De cela s'ensuit la défense, que nous ne déroguions à leur dignité, ne par contemnement, ne par contumace, ne par ingratitude. Car le nom d'Honneur s'estend ainsi amplement en l'Ecriture : comme qu' d l'Apostre dit que les Prestres qui président bien, sont dignes de double honneur² : non-seulement il parle de la révérence qui leur est due, mais aussi de la rémunération que mérite leur labeur. Or pource que ce commandement lequel nous assujétit à nos supérieurs, est fort contraire à la perversité de nostre nature, laquelle comme elle crève d'ambition et d'orgueil, ne se submet pas volontiers : à ceste cause la supériorité laquelle estoit la moins odieuse et plus amiable de toutes, nous a esté proposée pour exemple : pource qu'elle pouvoit mieux fleschir et amoïr nos cœurs à se submittre en obéissance. Parquoy le Seigneur, petit à petit par la sujétion qui est la plus douce et la plus facile à porter, nous accoustume à toutes sujétions, pource qu'il y a une mesme raison en toutes. Car quand il donne préminence

1) Voyez sur ceci l'*Histoire Tripart.*, au livre IX, chap. XXXVIII.

1) Is. I, 13; LVIII, 13.

2) 1 Tim. V, 17.

à quelqu'un, autant que mestier est pour la conserver il luy communique son Nom. Les titres de Père, de Dieu et de Seigneur luy sont tellement propres, que quand il en est fait mention, il faut que nostre cœur soit touché de la reconnaissance de sa majesté. Pourtant quand il en fait les hommes participans, il leur donne comme quelque estincelle de sa clarté, afin de les annoblir et les rendre honorables selon leur degré. Parquoy en celuy qui est nommé père, il faut reconnoître quelque honneur divin, veu qu'il ne porte point le titre de Dieu sans cause. Pareillement celuy qui est Prince ou Seigneur, communique aucunement à l'honneur de Dieu.

36 Parquoy il ne faut douter que le Seigneur ne constitue icy une règle universelle : c'est que selon que nous reconnoissons un chacun nous estre ordonné de luy pour supérieur, que nous luy portions honneur, révérence et amour : et que nous luy facions les services qu'il nous sera possible. Et ne faut point regarder si nos supérieurs sont dignes de cest honneur ou non : car quels qu'ils soient, ils ne sont point venus sans la volonté de Dieu en ce degré, à cause duquel nostre Seigneur nous commande les honorer. Toutesfois nommément il nous commande de réverer nos parens qui nous ont engendrez en ceste vie, ce que nature mesme nous doit enseigner. Car tous ceux qui violent l'autorité paternelle, ou par mespris, ou par rebellion, sont monstres et non pas hommes. Pourtant nostre Seigneur commande de mettre à mort tous ceux qui sont désobéissans à père et à mère : et ce à bonne cause. Car puis qu'ils ne reconnoissent point ceux par le moyen desquels ils sont venus en ceste vie, ils sont certes indignes de vivre. Or il appert par plusieurs passages de la Loy, ce que nous avons dit estre vray : sçavoir que l'honneur dont il est icy parlé à trois parties : Révérence, Obéissance et Amour procédant de la reconnaissance des bienfaits. La première est commandée de Dieu, quand il commande de mettre à mort celuy qui aura détracté de père et de mère :

et mespris. La seconde, en ce qu'il a ordonné que l'enfant rebelle et désobéissant fast aussi mis à mort. La troisième est approuvée en ce que dit Jésus-Christ au chapitre XV de saint Matthieu, que c'est du commandement de Dieu, de servir et bien faire à nos parens¹. Toutesfois et quantes que saint Paul fait mention de ce précepte, il nous exhorte à obéissance : ce qui appartient à la seconde partie.

37 La promesse est quant et quant adjoustée pour plus grande recommandation, afin de nous admonester combien ceste sujétion est agréable à Dieu, car saint Paul nous incite par cest aiguillon, quand il dit que ce précepte est le premier avec promesse² : car la promesse que nous avons eue ci-dessus en la première Table, n'estoit pas spéciale à un précepte seulement, mais s'estendoit à toute la Loy. Quant est de l'intelligence de ceste-ci, elle est telle : c'est que le Seigneur parloit proprement aux Israélites, de la terre qu'il leur avoit promise en héritage. Si donc la possession de ceste terre estoit une arde de la bonté de Dieu et sa largesse, il ne nous faut esmerveiller s'il leur a voulu testifier sa grâce en leur promettant longue vie par laquelle ils pouvoient plus longuement jouyr de son benéice. C'est donc comme s'il disoit, Honore père et mère, afin qu'en vivant longuement tu puisses jouyr plus long temps de la terre laquelle te sera pour tesmoignage de ma grâce. Au reste, pource que toute la terre est bénite aux fidèles, à bon droict nous mettons la vie présente entre les benédiction de Dieu. Parquoy, autant que la longue vie nous est argument de la benévolence de Dieu sur nous, ceste promesse aussi nous appartient : car la longue vie ne nous est point promise aux Juifs, pource qu'elle contient en soy béatitude : mais pource que c'est aux justes une enseigne de la bonté de Dieu. S'il advient doncques que quelque enfant bien obéissant à ses parens trespasse en sa jeunesse (comme souvent il advient) Dieu ne laisse pas de demeurer

1) Ex. XXI, 17; Lévi. XX, 9; Prov. XX, 20; Deut. XXI, 18; Matth. XV, 4. 2) Col. III, 20; Ephés. VI, 1, 2.

constant en sa promesse : mesmes ne l'accomplit pas moins que s'il donnoit cent arpens de terre à quelqu'un auquel il en auroit promis deux arpens. Le tout gist en cela, que la longue vie nous est yci promise entant qu'elle est bénédiction : d'avantage qu'elle est bénédiction de Dieu, entant qu'elle nous testifie sa grâce, laquelle il déclare à ses serviteurs cent mille fois plus en la mort.

38 Au contraire, quand le Seigneur promet sa bénédiction en la vie présente à ceux qui se seront rendus obéissans à pères et mères, semblablement il signifie que sa malédiction adviendra à tous ceux qui auront esté désobéissans : et ain que son jugement soit exécuté, il ordonne en sa Loy qu'on en face justice : et s'ils eschappent de la main des hommes en quelque manière que ce soit, il en fera la vengeance. Car nous voyons de ceste maniere de gens, combien il en meurt ou en guerres, ou en noises, ou en autre façon : tellement qu'on apperçoit que Dieu y besongne, les faisant mourir malheureusement. Et si aucuns y en a qui eschappent jusques à la vieillesse, veu qu'estaus privez en ceste vie de la bénédiction de Dieu, ils ne font que languir, et pour l'advenir sont réservés à plus grand' peine, il s'en faut beaucoup qu'ils soyent participans de ceste promesse. Pour faire fin, il faut brièvement noter qu'il ne nous est point commandé d'obéir à nos parens sinon en Dieu¹ : ce qui n'est point obscur par le fondement que nous avons mis : car ils président sur nous entant que Dieu les a esleus, leur communiquant quelque portion de son honneur. Pourtant la sujétion qui leur est rendue, doit estre comme un degré pour nous conduire à la révérence de luy, qui est le souverain Père : parquoy s'ils nous veulent faire transgresser sa Loy, ce n'est pas raison que nous les ayons pour pères, mais nous doivent estre lors pour estrangers qui nous veulent destourner de l'obéissance de nostre vray Père. Il faut avoir un mesme jugement de nos princes, seigneurs et supérieurs : car ce seroit une chose trop des-

raisonnable, que leur prééminence valust quelque chose pour abbaïsser la hauteur de Dieu, veu qu'elle en dépend : et la doit plustost augmenter, qu'amoindrir : conférer, que violer.

39 LE SIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu n'occiras point.

La fin est, d'autant que Dieu a conjoint en unité tout le genre humain, que le salut et la conservation de tous doit estre en recommandation à un chacun. Parquoy en somme, toute violence et injure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite. De là nous faut venir au commandement : c'est que si nous pouvons quelque chose pour conserver la vie de nostre prochain, il nous y faut fidèlement employer tant en procurant les choses qui y appartiennent, qu'en obviant à tout ce qui y est contraire : pareillement s'ils sont en quelque danger ou perplexité, de leur aider et subvenir. Or s'il nous souvient que Dieu est le Législateur qui parle en cest endroit, il faut penser qu'il donne ceste reigle à nostre âme : car ce seroit chose ridicule que celui qui contemple les pensées du cœur, et s'arreste principalement à icelles, n'instruisist à vraye justice que nostre corps : parquoy l'homicide du cœur est yci défendu, et nous est commandée l'affection intérieure de conserver la vie de nostre prochain. Car combien que la main enfante l'homicide, toutesfois le cœur le conçoit, quand il est entaché d'ire et de haine. Regarde si tu te peux courroucer à ton frère, que tu n'appètes de luy nuire : si tu ne te peux courroucer, aussi ne le peux-tu hayr que tu n'ayes ce mesme dé ir, veu que haine n'est qu'ire enracinée, combien que tu dissimules et tasches par couvertures obliques d'eschapper, il est certain que haine et ire ne peuvent estre sans cupidité de mal faire. Si tu veux encores tergiverser, desjà il a esté prononcé par le saint Esprit, que tout homme qui hait son frère en son cœur, est homicide. Il est prononcé par la bouche de Christ, que celui qui hait son frère, est coupable de jugement : qui monstre signe de cour-

(1) Ephés. VI, 1.

roux, est coupable d'estre condamné par tout le Consistoire : quiconques luy dit injure, est coupable de la gêhenne du feu¹.

40 L'Ecriture note deux raisons, sur lesquelles est fondé ce précepte : c'est que l'homme est image de Dieu : puis aussi est nostre chair. Pourtant si nous ne voulons violer l'image de Dieu, nous ne devons faire aucune offense à nostre prochain : et si nous ne voulons renoncer toute humanité, nous le devons entretenir comme nostre propre chair. L'exhortation qui se peut tirer pour cela du bénéfice de la rédemption de Christ, sera traitée ailleurs : mais le Seigneur a voulu que nous considérions naturellement ces deux choses jà dites en l'homme, lesquelles nous induisent à luy bien faire : c'est qu'en un chacun nous révériens son image, laquelle y est imprimée : et aimions nostre propre chair. Parquoy celuy qui s'est abstenu d'effusion de sang, n'est pas pourtant innocent du crime d'homicide. Car quiconque ou commet par ceuvre, ou s'efforce et estudie, ou conçoit en son cœur aucune chose contraire au bien de son prochain, est tenu de Dieu pour homicide. D'autre part, sinon que nous nous employons selon nostre faculté et l'occasion qui nous sera donnée, à bien faire à nostre prochain, par telle cruauté nous transgressons ce précepte. Or si le Seigneur se soucie tant du salut corporel d'un chacun, de cela nous pouvons entendre combien il nous oblige à procurer le salut des âmes, lesquelles sont sans comparaison plus précieuses devant luy.

41 LE SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne paillarderas point.

La fin est, pource que Dieu aime pureté et chasteté, que toute immondicité doit estre loin de nous. La somme donc sera, que nous ne soyons entachez d'aucune souilleure, ou intempérance de la chair. A quoy respond le précepte affirmatif : c'est que nostre vie en toutes ses parties soit réglée à chasteté et continence. Or il défend nommément paillardise, à laquelle tend toute incontinence : afin que par la

turpitude et deshonesteté qui est en paillardise plus apparente et plus énorme, entant qu'elle deshonne nostre corps, il nous rende toute incontinence abominable : pource que l'homme a esté créé à ceste condition de ne vivre point solitaire, mais avoir une semblable à soy : d'avantage, que par la malédiction du péché il a esté encore plus assujéti à ceste nécessité : d'autant qu'il estoit expédié, le Seigneur nous a donné remède en cest endroit, en instituant le mariage : lequel après l'avoir ordonné de son autorité, l'a sanctifié de sa bénédiction. Dont il appert que toute compagnie d'homme et de femme hors mariage est maudite devant luy : et que la compagnie de mariage nous est donnée pour remède de nostre nécessité, afin que nous ne laschions la bride à nostre concupiscence. Ne nous flattons point doncques, quand nous oyons que l'homme ne peut cobabiter avec la femme hors mariage, sans la malédiction de Dieu.

42 Or comme ainsi soit que nous ayons doublement mestier de ce remède : asçavoir tant pour la condition de nostre première nature, que pour le vice qui y est survenu, et que de cela nul ne soit excepté, sinon celuy à qui Dieu a fait particulièrement grâce qu'un chacun regarde bien ce qui luy est donné. Je confesse bien que virginité est une vertu qui n'est pas à mespriser : mais d'autant qu'elle n'est pas donnée à chacun, et aux autres elle n'est donnée que pour un temps, ceux qui sont tourmentez d'incontinence, et ne la peuvent surmonter, doyyent recourir au remède de mariage, afin de garder chasteté selon le degré de leur vocation. Car si ceux qui n'ont point receu un tel don (j'enten de continence) ne subvient à leur fragilité par le remède qui leur est offert et permis de Dieu, ils résistent à Dieu et à son ordonnance. Et ne faut que quelqu'un objecte yci ce qu'ont accoustumé plusieurs de faire, que par l'aide de Dieu il pourra toutes choses : car ceste aide n'est point donnée sinon à ceux qui cheminent en leurs voyes, c'est-à-dire en leur vocation : de laquelle se destournent tous ceux qui en délaissant les moyens que Dieu leur

1) 1 Jean III, 15; Mt. (th. V, 22.

baïlle, veulent par folle témérité surmonter leur nécessité¹. Le Seigneur prononce que continence est un don singulier, lequel n'est point donné indifféremment à tout le corps de son Eglise, mais à bien peu de ses membres. Car il nous propose un certain genre d'hommes, lequel s'est chastré pour le royaume des cieux : c'est-à-dire pour vaquer plus librement à servir à la gloire de Dieu². Et afin que nul ne pensast que cela fust en nostre vertu, il avoit auparavant dit que tous n'en sont point capables, mais tant seulement ceux auxquels il est donné du ciel. Dont il conclut que celui qui en pourra user, en use. Saint Paul enseigne le mesme plus clairement, quand il dit qu'un chacun a reçu sa propre grâce de Dieu, l'un en une sorte, l'autre en l'autre³.

43 Puis doncques que nous sommes si expressément advertis qu'il n'est pas en la puissance d'un chacun de garder chasteté hors mariage, mesmes qu'on y eust dévotion, et qu'on s'efforçast de le faire : puis au-si qu'il nous est dénoncé que c'est une grâce spéciale de Dieu, laquelle il ne donne qu'à certaines personnes, afin de les avoir plus prompts et plus à délivrer à son service : ne combatons-nous point contre Dieu et contre la nature qu'il a instituée, si nous n'accommodons nostre façon de vivre à la mesure de nostre faculté ? Dieu défend paillardise en ce commandement : il requiert doncques de nous pureté et chasteté. Or le seul moyen de la garder est, qu'un chacun regarde sa povreté : que nul ne mesprise le mariage comme inutile et superflu : que nul ne désire de s'en passer, sinon qu'il se puisse abstenir de femme : que nul ne regarde en cest endroit, ou son repos, ou sa tranquillité charnelle, mais qu'il cherche seulement d'estre mieux disposé à servir à Dieu, estant despesché de tout lien qui l'en puisse distraire. D'avantage, pource que plusieurs n'ont le don de continence : sinon pour un temps, comme nous avons dit, que celui qui l'a, s'abstienne de se marier ce pendant, qu'il s'en peut passer, et non plus. Si la force luy

défaut pour dompter et vaincre la concupiscence de sa chair, qu'il entende par cela que Dieu luy impose nécessité de se marier : ce que démontre l'Apôtre, quand il commande qu'un chacun pour éviter paillardise ait sa femme, et qu'une chacune femme ait son mari. Item, que celui qui ne se peut contenir, se marie en Dieu¹. Premièrement il signifie par cela, que la plupart des hommes est sujette au vice d'incontinence : secondement, il n'en excepte nul de ceux qui y sont sujets, qu'il ne commande à tous de recourir à ce remède unique qu'il propose pour obvier à impudicité. Parquoy, quiconque ne se contient, s'il mesprise de remédier à son infirmité par ce moyen, il pêche : mesmes en ce qu'il n'obtempère point à ce commandement de l'Apôtre. Et ne faut pas que celui qui se contient de paillarder actuellement, se flatte comme s'il n'estoit point coupable d'impudicité, si son cœur brusle de mauvaise concupiscence. Car saint Paul dénit que la vraie chasteté contient pureté de l'âme, avec l'honnesteté du corps : Celle, dit-il, qui est hors mariage, pense à Dieu comment elle sera sainte de corps et d'esprit². Et pourtant, quand il adjoste la raison pour conférer ceste sentence, que celui qui ne se peut contenir se doit marier : il ne dit pas seulement qu'il est meilleur de prendre une femme, que de souiller son corps avec une paillarde : mais qu'il est meilleur de se marier, que de brusler.

44 Maintenant si les gens mariez reconnoissent que leur compagnie est bénite de Dieu, cela les doit admonester de ne la point contaminer par intempérance dissolue. Car combien que l'honnesteté du mariage couvre la honte d'incontinence, ce n'est pas à dire que c'en doive estre une incitation. Pourtant ils ne doivent pas penser que toutes choses leur soient licites, mais un chacun se doit tenir sobriement avec sa femme, et la femme mutuellement avec son mari : se gouvernans tellement qu'ils ne fassent rien contraire à la sainteté du mariage. Car ainsi doit estre réglée, et à telle modes-

1) Ps. XCI, 1, 11, 14.

2) Matth. XIX, 12.

3) 1 Cor. VII, 7.

1) 1 Cor. VII, 2, 9.

2) 1 Cor. VII, 34.

tie se doit réduire l'ordonnance de Dieu : et non pas se desborder en dissolution. Saint Ambroise reprenant ceux qui abusent du mariage en intempérance lascive, use d'un mot assez dur, mais non pas sans propos : c'est, qu'il appelle ceux qui ne gardent nulle modestie ne honte, Paillars de leurs femmes ¹. Finalement, il nous faut regarder quel Législateur e'est qui condamne paillardise : c'est asçavoir celuy qui nous possède entièrement. Et pourtant à bon droict requiert de nous intégrité, tant au corps qu'en l'âme et en l'esprit. Quand doncques il défend de paillarder, il défend aussi, ou par habillemens immodestes, ou par gestes et contenance impudiques, ou par vilenes paroles tendre à induire les autres à mal. Car un Philosophe nommé Archélaüs ne dit point sans raison à un jeune homme trop délicatement vestu, que c'estoit tout un en quelle partie du corps il monstrast son impudicité : cela, dy-je, a raison devant Dieu, lequel a en abomination toute ordure, en quelque partie qu'elle soit, ou de l'âme, ou du corps. Et afin que nul ne doute de cela, considérons que Dieu nous commande yci chasteté : s'il l'a commandée, il condamne tout ce qui y contraire. Parquoy si nous voulons obzir à ce commandement, il ne faut point que le cœur brusle intérieurement de mauvaise concupiscescence, ou que le regard soit impudique, ou que la face soit ornée comme pour macquerelages, ou que la langue par vilenes paroles attire à paillardise, ou que la bouche par intempérance en donne matière : car tous ces vices sont comme macules par lesquelles chasteté et continence est entachée, et sa pureté est souillée.

45 LE HUITIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne desroberas point.

La fin est, pource que toute injustice est desp'aisante à Dieu, que nous rendions à un chacun ce qui luy appartient. La somme doncques sera, qu'il nous défend de tascher à attirer à nous les biens

d'autruy : et pourtant nous commande de nous employer fidèlement à conserver le sien à un chacun. Car il nous faut estimer que ce qu'un chacun possède, ne luy est point advenu par cas fortuit, mais par la distribution de celuy qui est le souverain Maistre et Seigneur de tout : et à ceste raison qu'on ne peut frauder personne de ses richesses, que la dispensation de Dieu ne soit violée. Or il y a plusieurs espèces de larrecin : l'une gist en violence, quand par force et quasi par une manière de briganderie, on vole et pille le bien d'autruy : l'autre gist en fraude et malice, quand cauteusement on appovrit son prochain, en le trompant et décevant : l'autre en une astuce encores plus couverte, quand sous couleur de droict on prive quelqu'un de ses biens : l'autre en flatterie, quand par belles paroles on attire à soy, ou sous tiltre de donation ou autrement, ce qui doit appartenir à un autre. Mais pour ne point trop nous arrester à raconter les genres divers, il nous laut brièvement noter que tous moyens dont nous usons pour nous enrichir au dommage d'autruy : quand ils déclinent de la simplicité chrestienne, laquelle doit estre gardée en dilection, et se desvoient à quelque obliquité d'astuce ou de toute autre nuisance, doyyent estre tenus pour larrecins. Car combien que ceux qui y procèdent en telle façon, souventesfois gaignent leur cause devant le Juge, néantmoins Dieu ne les a pour autres que larrons, car il voit les embusches que font de loin les fines gens pour attraper les simples en leurs rets, il voit la rigueur des exactions que font les plus grans aux plus petis, pour les fouller : il voit combien sont venimeuses les flattries dont usent ceux qui veulent emmieller quelqu'un pour le tromper : lesquelles choses ne viennent point à la cognoissance des hommes. D'avantage, la transgression de ce précepte ne gist pas seulement en cela, quand on fait tort à quelqu'un en son argent, en marchandise ou possession : mais aussi en quelque droict que ce soit ; car nous fraudons nostre prochain de son bien, si nous luy desnions les offices ausquels nous luy sommes tenus. Parquoy si un receveur,

¹ Saint Ambroise, au livre *De la Philosophie*, lequel saint Augustin allie, au 2^e livre *Contre Julian*.

ou métayer, ou fermier, au lieu de veiller sur le bien de son maistre vit en oisiveté, sans se soucier de procurer le bien de celuy qui le nourrit : s'il dissipe mal ce qui luy est commis, ou en abuse en superfluité : si un serviteur se moque de son maistre, s'il divulgue ses secrets, s'il machine rien contre son bien ou sa renommée, ou sa vie : si d'autre part le maistre traite inhumainement sa famille, c'est larrecin devant Dieu. Car celuy qui ne s'acquitte point envers les autres du devoir que porte sa vocation, retient ce qui appartient à autrui.

46 Nous obéirons doncques au commandement, si estans contens de nostre condition nous ne taschons à faire gain, sinon qu'honneste et légitime : si nous n'appétons point de nous enrichir, en faisant tort à nostre prochain : si nous ne machinons point de le destruire pour attirer à nous son bien : si nous ne mettons point nostre estude à assembler richesses du sang ou de la sueur d'autrui : si nous n'attirons point de ça et de là, à tort et à travers tout ce qu'il est possible pour remplir nostre avarice, ou despendre en superfluité ; mais au contraire si nous avons tousjours ce but d'aider à un chacun tant que nous pouvons de nostre conseil et de nostre substance à conserver le sien, et s'il advient que nous ayons à faire avec meschans gens et trompeurs, que nous soyons prests plustost de quitter du nostre, que de combatre avec eux par mesme malice : et non-seulement cela, mais quand nous verrons aucuns en povreté, nous communiquons à leur indigence, et soulagions leur nécessité par nostre abondance. Finalement qu'un chacun regarde en quoy il est obligé du devoir de son office envers les autres, afin de s'acquitter loyaument. Par ceste raison, que le peuple porte honneur à ses supérieurs, se submettant à eux de bon cœur, obéissant à leurs loix et commandemens, ne refusant rien qu'il puisse faire sans offenser Dieu : d'autre part, que les supérieurs ayent soin et sollicitude de gouverner leur peuple, de conserver la paix par tout, défendre les bons, chastier les

mauvais, et gouverner comme ayans à rendre conte de leur office à Dieu souverain Juge. Que les Ministres ecclésiastiques administrent fidèlement la parole de Dieu, ne corrompans point la doctrine de salut, mais conservans la pureté d'icelle. Et que non-seulement ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exemple de vie. Brief, qu'ils président comme bons Pasteurs sur les brebis : d'autre part, que le peuple les reçoive pour messagers et Apostres de Dieu, leur rendant l'honneur que nostre Seigneur leur attribue, et leur donnant à vivre. Que les parens s'employent à nourrir, instruire et gouverner leurs enfans, comme leur estans commis de Dieu, ne les traitans point trop rigoureusement pour leur faire perdre courage, mais les entretiennent en douceur et bénignité convenable à leur personne : comme il a esté dit, que mutuellement les enfans leur doyvent révérence et sujétion. Item, Que les jeunes portent honneur aux vieilles gens, comme nostre Seigneur a voulu cest aage-là estre honorable : et aussi que les anciens taschent de dresser les jeunes par leur prudence, ne les traitans point par trop grande rigueur, mais usans d'une gravité tempérée avec douceur et facilité. Que les serviteurs se rendent serviables à leurs maistres, et diligens à leur complaire et non point seulement à l'œil, mais aussi de cœur, comme servans à Dieu. Que les maistres aussi ne se rendent point trop difficiles et intraitables à leurs serviteurs, les opprimans de trop grande rigueur, ou les traitans contumélieusement : mais plustost qu'ils les reconnoissent pour frères et leurs compagnons au service de Dieu, afin de les entretenir humainement. Qu'en ceste manière doncques un chacun répute ce qu'il doit à ses prochains, en son ordre et degré, et leur rende ce qu'il leur doit. D'avantage il faut que tousjours nostre mémoire soit dressée au Législateur, afin qu'il nous souviene que ceste reigle n'est pas moins ordonnée à l'âme qu'au corps : à ce qu'un chacun applique sa volonté à conserver et avancer le bien et utilité de tous hommes.

47 LE NEUFIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne seras point faux tesmoin contre ton prochain.

La fin est : Pource que Dieu, qui est vérité, a mensonge en exécution, qu'il nous faut garder vérité sans feintise, la somme doncques sera, que nous ne blessions la renommée de personne par calomnies ou faux rapports, ou que nous ne le grevions en sa substance par mensonges et faussetez. Brief, que nous ne facions tort à personne, ni en mesdisant, ni en nous moquant. A ceste défense respond le précepte affirmatif, que nous aidions à un chacun fidèlement à maintenir la vérité, soit pour conserver son bien ou sa renommée. Il appert que nostre Seigneur a voulu exposer le sens de ce précepte au vingt et troisième chapitre d'Exode, disant, Tu ne maintiendras parole de mensonge : et ne te conjoindras à porter faux tesmoignage pour le mensonge. Item, Tu fuiras tous mensonges¹. Et en un autre lieu non-seulement il nous défend d'estre rapporteurs, détracteurs et mesdisans, mais aussi de décevoir nostre frère : car il parle de l'un et de l'autre nommément². Certes il n'y a doute que comme ci-dessus il a voulu corriger cruauté, impudicité et avarice : aussi qu'il veut yci réprimer fausseté, laquelle est comprinse en ces deux parties que nous avons dites. Car ou en mesdisant nous blessons la renommée de nostre prochain, ou par mensonges et paroles obliques nous empeschons son proufit. Or il ne peut chaloir si on entend yci tesmoignage solennel qui se rend en jugement, ou qui gist en paroles privées. Car il faut tousjours là revenir, que d'un chacun genre de vices nostre Seigneur nous propose une espèce pour exemple, à laquelle il faut rapporter toutes les autres : d'avantage, qu'il choisit celle en laquelle il apparoist plus de turpitude. Combien qu'il faut estendre ce commandement plus au large, asçavoir à toutes calomnies et détractations qui nuisent à nos prochains, pource que jamais les faux tesmoignages en justice ne sont sans parjure. Or la dé-

fense a esté faite des parjures au troisième commandement de la première Table, entant que le nom de Dieu y est profané. Maintenant nous voyons que pour bien observer ce précepte, il faut que nous facions servir nostre bouche à nostre prochain en vérité, tant pour luy conserver son estime que son proufit. L'équité est bien évidente : car si bonne renommée est plus précieuse que thésor quelconque, on ne fait point moindre tort à l'homme en luy ostant sa bonne estime, qu'en le despoillant de sa substance; d'autre part, on fait aucunesfois plus de dommage au prochain par mensonge que par larrecin.

48 Néantmoins c'est merveille comment on ne se soucie point d'offenser en cest endroit : car il y en a bien peu qui ne soyent entachez bien fort de ce vice, comme tout le monde est enclin à esplucher et descouvrir les vices d'autrui. Et ne faut penser que ce soit excuse valable, si nous ne mentons point; car celui qui défend de diffamer le prochain en mentant, veut que son estime soit conservée entant qu'il se peut faire avec vérité. Car combien qu'il ne défende sinon de la blesser par mensonge, toutesfois en cela il signifie qu'il l'a en recommandation. Or il nous doit bien suffire, quand nous voyons que nostre Seigneur prend ceste sollicitude, que nostre prochain ne soit point diffamé. Parquoy toute détraction est yci condamnée sans doute. Par détraction nous entendons, non point réprehension qui se fait pour corriger l'homme : non point accusation judiciaire, qui se fait pour remédier aux vices : non point correction publique, qui se fait de quelqu'un pour donner crainte aux autres : non point advertissement qu'on fait de la meschanceté d'un homme, à ceux ausquels il est expédient de la cognoistre, afin de n'en estre point abusez : mais injure odieuse, laquelle se fait de mauvais vouloir ou de cupidité de mesdire. D'avantage, ce précepte s'estend jusques-là, que nous n'affections point une plaisanterie d'honnesteté, et une grâce de brocarder et mordre en riant les uns et les autres, comme font aucuns, qui se baignent quand ils peuvent faire vergongne

1) Ex. XXIII, 1

2) Lévi. XIX, 16.

à quelqu'un : car par telle intempérance souventesfois quelque marque demeure sur l'homme qu'on a ainsi noté. Maintenant si nous considérons le Législateur, lequel ne doit pas moins dominer sur les oreilles et sur les cœurs, que sur les langues : nous cognoissons qu'yci la cupidité d'ouyr les détracteurs, et la promptitude de leur prester l'oreille et de croire légèrement à leur mauvais rapports, n'est pas moins défendue que de détracter, car ce seroit une moquerie, de dire que Dieu hait le vice de mesdisance en la langue, et qu'il ne réprouvast point la malignité du cœur. Pourtant si nous portons vraye crainte et amour de Dieu, mettons peine tant qu'il est possible et expédient, et entant que la charité requiert, de ne point adonner ne les oreilles, ne la langue à blâme, détraction ou brocardise, de ne donner point facilement lieu en nostre cœur à mauvaises suspicions : mais prenans en bonne part les faits et dits de tout le monde, conservons en toute manière l'honneur à un chacun.

49 LE DIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain : et ne désireras point sa femme, ne son serviteur, ne sa chambre, ne son bœuf, ne son asne, ne nulle des choses qui sont à luy.

La fin est : Pource que Dieu veut que toute nostre âme soit remplie et possédée d'affection de charité, qu'il faut jeter hors de nostre cœur toute cupidité contraire. La somme doncques sera, qu'il ne nous viene aucune pensée en l'entendement pour esmouvoir nostre cœur à concupiscence, laquelle emporte nuisance ou détriment à nostre prochain. A quoy respond d'autre part le précepte affirmatif : c'est que quelque chose que nous concevions, délibérations, ou appétions, ou poursuivions, que cela soit conjoint avec le bien et utilité de nostre prochain. Mais il y a yci une grande difficulté. Car si ce que nous avons dit par cy-devant, est vray, que nostre Seigneur en défendant la paillardise et l'arrecin, par cela défendoit impudicité, et tout vouloir de nuire, tromper et desrober, il sembleroit advis estre

superflu de maintenant interdire séparément la concupiscence des biens d'autrui. Toutesfois nous pourrions soudre ceste question, en considérant quelle différence il y a entre Conseil et Concupiscence : car nous appelons Conseil, un propos délibéré de la volonté quand le cœur de l'homme est vaincu et subjugué par la tentation : Concupiscence peut estre sans telle délibération ou consentement, quand le cœur est seulement chatouillé et picqué de commettre quelque meschanceté. Parquoy comme cy-dessus le Seigneur a voulu que les volontés, entreprises et œuvres de l'homme fussent modérées selon la reigle de charité : ainsi maintenant il veut que les pensées de l'entendement y soient aussi rapportées, à ce qu'il n'y en ait nulle qui incite au contraire, Comme au paravant il a défendu que le cœur ne fust induit à ire, haine, paillardise, rapine, mensonge : ainsi à présent il défend qu'il n'y soit provoqué ou esmeu.

50 Et n'est pas sans cause qu'il requiert une si grande droicteure. Car qui est-ce qui niera que ce ne soit raison que toutes les vertus de l'âme soient appliquées à charité? Et si aucune en est destournée, qui est-ce qui niera qu'elle ne soit vicieuse? Or dont vient cela que quelque cupidité dommageuse à ton prochain entre en ton entendement, sinon d'autant qu'en ne tenant conte des autres tu cherches seulement ton profit? Car si tout ton cœur estoit occupé de charité, nulle telle imagination n'y auroit entrée. Il faut doncques dire qu'il est vuide de charité, entant qu'il reçoit telles concupiscences. Quelqu'un objectera, qu'il n'est pas toutesfois convenable que les fantasies qui voltigent au cerveau, et après s'esvanouissent, soient condamnées pour concupiscences lesquelles ont leur siège dedans le cœur. Je respon qu'il est yci question des fantasies lesquelles non-seulement passent au travers du cerveau, mais aussi poignent le cœur de concupiscence : veu que jamais nous ne concevons en la pensée quelque désir ou souhait, que le cœur n'en soit touché ou enflambé. Nostre Seigneur doncques commande une merveilleuse ardeur de charité, laquelle il ne veut estre empeschée

de la moindre concupiscence du monde. Il requiert un cœur merveilleusement bien réglé, lequel il ne veut estre aucunement picqué d'un seul aiguillon contre la loy de charité. Saint Augustin m'a fait ouverture à entendre ce précepte, afin qu'il ne semble à quelqu'un que je soye seul en mon opinion. Or combien que l'intention de Dieu ait esté de défendre toute mauvaise cupidité, néanmoins il a mis pour exemple les objects qui ont accoustumé le plus souvent de nous attirer et décevoir : en quoy faisant il ne permet rien à la cupidité de l'homme quand il la retire des choses esquelles elle est principalement enclinée. Nous avons maintenant la seconde Table de la Loy, laquelle nous admoneste amplement de ce que nous devons aux hommes pour l'amour de Dieu, sur lequel est fondée la charité. Parquoy on auroit beau inculquer les choses qui sont enseignées en ceste seconde Table, sinon que telle doctrine fust premièrement appuyée sur la crainte et révérence de Dieu, comme sur son fondement. Ceux qui partissent ce commandement en deux, deschirent ce que Dieu avoit uni, comme tous Docteurs de sain jugement le pourront veoir, encors que je m'en taise. Et ne doit cha-loir que ce verbe, Tu ne convoiteras point, est réitéré pour la seconde fois : car Dieu après avoir nommé la maison, raconte les parties d'icelle, commençant à la femme : dont il appert qu'il y a une liaison comme de choses conjointes, et pourtant qu'il faut lire tout d'une traite, comme les Hébreux n'ont point mal advisé. Dieu doncques commande en somme, que non-seulement on s'abstiene de frauder et mal faire, et qu'on laisse à chacun ce qu'il possède, sauf et entier, mais aussi qu'on ne soit touché de nulle convoitise qui sollicite les cœurs à porter nuysance à autrui.

54 Il ne sera pas maintenant difficile à juger quel est le but de la Loy, asçavoir une justice parfaite, à ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à un patron. Car nostre Seigneur a tellement dépeint sa nature en la Loy, que si quelqu'un accomplissoit ce qui y est commandé, il représen-

teroit en sa vie l'image de Dieu. Pourtant Moysse voulant sommairement réduire en mémoire au peuple d'Israël ses commandemens : Et qu'est-ce Israël, disoit-il, que te commande ton Dieu, sinon que tu le craignes et chemines en ses voyes? que tu l'aimes, et que tu le serves de tout tout ton cœur, en toute ton âme, et gardes ses commandemens ¹? Et ne cessoit de leur répéter cela, toutesfois et quantes qu'il vouloit remonstrer la fin de la Loy. Voylà doncques à quoy regarde la doctrine de la Loy : c'est de conjointre l'homme par sainteté de vie à son Dieu, et comme Moysse dit en un autre lieu, le faire adhérer avec luy. Or l'accomplissement de ceste sainteté gist en ces deux articles : que nous aimons le Seigneur Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, et de toutes nos forces : en après nostre prochain comme nous-mêmes ². Le premier doncques est, que nostre âme soit entièrement remplie de la charité de Dieu : de là après s'ensuyvra la dilection de nostre prochain. C'est ce qu'entend l'Apostre quand il dit que la fin des commandemens est charité, de conscience pure et foy non feinte ³. Nous voyons comment la bonne conscience et la foy, c'est-à-dire en un mot, la piété et crainte de Dieu, est mise au-dessus comme au chef : et de là après est déduite la charité. Ce seroit doncques folie de penser que la Loy n'enseignast sinon quelques petis rudimens de justice, pour introduire seulement les hommes à un commencement, et non pas pour les conduire en parfaite voye, veu que nous ne scaurions désirer une plus grande perfection, que celle qui est comprinse en la sentence de Moysse, et celle de saint Paul. Car où voudra tendre celuy qui ne sera point content de l'instruction, par laquelle l'homme est dressé et formé à la crainte de Dieu, au service spirituel de sa majesté, à l'obéissance des commandemens, à la droicte de Dieu et de sa voye? finalement à pureté de conscience, sincérité de foy et dilection? Par laquelle raison est confirmée l'exposition que nous avons mise, en réduisant aux com-

1) Dent. X, 12. 2) Dent. VI, 5; XI, 13; Matth. XXII, 37.

3) 1 Tim. I, 5.

mandemens de la Loy tout ce qui est requis à piété et charité, car ceux qui s'arrestent à je ne sçay quels élémens, comme si elle n'enseignoit qu'à demi la volonté de Dieu, ne tiennent point bien la fin d'icelle, comme dit l'Apôtre.

52 Toutesfois pource que Christ et ses Apostres aucunesfois en récitant la somme de la Loy, ne font nulle mention de la première Table, il faut que nous touchions un mot de cela, à cause que plusieurs s'y abusent, référans les paroles à toute la Loy, lesquelles sont dites de la moitié. Christ en saint Matthieu dit que le principal de la Loy, gist en miséricorde, jugement et foy ¹. Par ce mot de Foy, il n'y a doute qu'il ne signifie Vérité, contraire à feintise et tromperie; néanmoins pour estendre ceste sentence à la Loy universelle, aucuns prennent le mot de Foy pour religion, ce qui est frivole : car Christ parle là des œuvres par lesquelles l'homme doit faire apparôître sa justice. Si nous observons ceste raison, il ne nous sera point de merveille pourquoy en un autre lieu, estant interrogé quels sont les commandemens qu'il faut observer pour entrer en la vie éternelle, il répond que ce sont ceux qui s'ensuyvent, Tu ne tueras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne desroberas point, Tu ne diras point faux tesmoignage, Tu honoreras père et mère, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme ² : car l'observation de la première Table estoit située ou en l'affection intérieure du cœur, ou en cérémonies. L'affection du cœur n'apparoissoit point : les hypocrites observoyent les cérémonies plus diligemment que tous autres. Ce sont doncques les œuvres de charité qui rendent plus certain tesmoignage de la justice. Or cela est si fréquent en tous les Prophètes, que celui qui est moyennement exercé en leur doctrine le doit tenir pour familier; car quand ils exhortent les pécheurs à repentance, en laissant à part la première Table, et n'en faisant nulle mention, ils insistent sur la droicteure, loyauté, compassion et équité. Or en ce faisant ils n'oublient pas la

crainte de Dieu : mais plustost par les signes qu'ils mettent, ils requièrent une vive approbation d'icelle. C'est bien une chose notoire qu'en traittant de l'observation de la Loy, ils s'arrestent à la seconde Table, pource qu'en icelle on cognoist beaucoup mieux quelle affection chacun a de suyvre intégrité. Et n'est à besoin d'amasser yci les passages lesquels se présentent assez d'eux-mesmes par tout.

53 Mais quelqu'un demandera s'il y a plus grande importance pour obtenir justice de vivre bien et loyaument entre les hommes, que de craindre Dieu et l'honorer par piété. A cela je répond que non : mais pource que nul ne peut facilement garder charité du tout, que premièrement il ne craigne Dieu, les œuvres de charité font approbation mesmes de la piété de l'homme. D'avantage, comme ainsi soit que Dieu ne puisse recevoir aucun bienfait de nous (comme il dit par son Prophète ³) il ne requiert point que nous nous employions à luy faire du bien : mais il nous exerce en bonnes œuvres envers nostre prochain. Parquoy ce n'est point sans cause que saint Paul constitue toute la perfection du fidèle en charité ². Et en un autre passage il l'appelle l'accomplissement de la Loy, disant que celui qui aime son prochain a accompli la Loy : puis après dit qu'elle est entièrement comprinse sous ce mot, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme, car il n'enseigne rien d'avantage que ce que dit le Seigneur en ceste sentence, Tout ce que vous voulez que vous facent les hommes, faites-leur : car en cela gist la Loy et les Prophètes ³. Il est certain que tant la Loy que les Prophètes donnent le premier lieu à la foy, et à la révérence du nom de Dieu, puis après recommandent la dilection envers le prochain : mais le Seigneur entend que là il nous est seulement commandé d'observer droicteure et équité envers les hommes pour testifier la crainte qu'on luy doit, si elle est en nous.

54 Arrestons-nous donc à ce point, que lors nostre vie sera bien ordonnée à la

1) Matth. XXIII, 23.

2) Matth. XIX, 18.

4) Ps. XVI, 2. 2) Ephés. III, 18; Col. III, 14

3) Rom. XIII, 8; Gal. V, 14; Matth. VII, 2.

volonté de Dieu et au commandement de la Loy, si elle est proufitable en toute manière à nos frères : au contraire, en toute la Loy on ne lit point une seule syllabe qui donne reigle à l'homme de ce qu'il doyye faire ou laisser pour son prouffit. Et certes puis que les hommes de leur naturel sont trop plus enclins à s'aimer qu'il ne seroit de mestier, il ne faloit ja leur donner commandement pour les enflamber à ceste amour, qui de soy-mesme excédoit mesure. Dont il est évident que non point l'amour de nous-mesmes, mais de Dieu et de nostre prochain, est l'observation des commandemens, et pourtant que cestuy-là vit trèsbien, qui le moins qu'il luy est possible vit à soy-mesme : d'autrepart, que nul ne vit plus désordonnément, que celui qui vit à soy, et ne pense qu'à son prouffit¹. Mesmes le Sci-gneur, afin de mieux exprimer quelle affection d'amour nous devons à nostre prochain, nous renvoye à l'amour de nous-mesmes, et nous la propose pour reigle et patron : ce qui est diligemment à considérer. Car il ne faut point prendre ceste similitude comme aucuns Sophistes, qui ont pensé qu'il commandoit à chacun de s'aimer en premier lieu, puis après son prochain : mais plustost il a voulu transférer aux autres l'amour que nous attirons à nous. Parquoy l'Apostre dit que charité ne cherche point son prouffit particulier²; et la raison qu'ils allèguent ne vaut pas un festu : c'est que la reigle précède la chose qui est compassée à icelle. Or il est ainsi, disent-ils, que nostre Seigneur compasse la charité de nostre prochain à l'amour de nous-mesmes. Je respon que nostre Seigneur ne constitue point ceste amour de nous-mesmes, comme une reigle à laquelle soit réduite la dilection de nostre prochain, comme inférieure : mais au lieu que de nostre perversité naturelle nostre amour reposoit en nous, il monstre qu'il faut qu'elle s'espande ailleurs, afin que nous ne soyons point moins prests à bien faire aux autres qu'à nous-mesmes.

55 Outreplus, puis que sous le nom de

prochain, Jésus-Christ en la parabole du Samaritain a monsté que le plus estrange du monde y est contenu¹ : il ne nous faut restreindre le précepte de dilection à ceux qui ont quelque alliance ou affinité avec nous. Je ne nie point que d'autant qu'un chacun nous est plus conjoint, nous ne luy devons aider plus familièrement : car la reigle d'humanité porte cela, que d'autant que nous sommes conjointes de plus prochains liens, ou de parentage, ou d'amitié, ou de voisinage, que nous ayons d'autant plus affaire les uns aux autres : et cela sans offenser Dieu, duquel la Providence nous meine à ainsi faire : mais je dy cependant qu'il nous faut embrasser en affection de charité tous hommes généralement, sans en excepter un, sans faire différence entre le Grec et le Barbare, sans regarder s'ils en sont dignes ou indignes, s'ils sont amis ou ennemis : car il les faut considérer en Dieu, non pas en eux-mesmes, duquel regard quand nous nous destournons, ce n'est point merveille si nous tombons en plusieurs erreurs. Pourtant si nous voulons tenir la droicte voye de dilection, il ne nous faut point jeter l'œil sur les hommes, desquels la considération nous contraindroit souvent à les hayr plus qu'à les aimer : mais il nous faut regarder Dieu, lequel nous commande d'estendre l'amour que nous luy portons envers tous hommes, tellement que nous ayons tousjours ce fondement, Quel que soit l'homme, il nous le faut toutesfois aimer, si nous aimons Dieu.

56 Parquoy ç'a esté une ignorance ou malice pernicieuse, que les docteurs scholastiques, des commandemens que nostre Seigneur a baillez tant aux Juifs qu'aux Chrestiens, touchant de ne point appéter vengeance et d'aimer nos ennemis, en ont fait des simples conseils, ausquels ils disent qu'il est libre d'obtempérer, ou ne point obtempérer : et ont dit qu'il n'y avoit que les moines qui fussent sujets à les tenir nécessairement : ausquels ils ont attribué une justice plus parfaite qu'aux Chrestiens, à cause qu'ils s'obligoyent de garder les conseils évangéli-

1) Voyez saint Augustin, *De la Doctrine chrestienne*, livre I, chap. XXIII et autres suivants.

2) I Cor. XIII, 5.

1) Luc X, 36.

ques, comme ils les appellent. Ils allèguent la raison pourquoy ils ne les reçoivent point pour préceptes, c'est à cause qu'ils sont trop griefs et difficiles, mesmes aux Chrestiens qui sont sous la Loy de grâce. Mais est-ce ainsi qu'ils osent abolir la Loy de Dieu éternelle, touchant d'aimer le prochain? Pourra-on trouver une telle différence en toute l'Escriture, et non plustost le contraire: asçavoir plusieurs commandemens qui nous enjoignent estroitement d'aimer nos ennemis? Car qu'est-ce que veut dire cela, que nous devons repaistre nostre ennemi quand il aura faim? que nous devons redresser en la voye son bœuf et son asne quand ils seront esgarez? et que nous les devons relever s'ils sont tombez sous quelques fardeaux¹? Ferons-nous bien aux bestes de nos ennemis en leur faveur, en ne portant nulle amour à iceux? Quoy? n'est-ce pas une parole éternelle de Dieu, qu'à luy seul appartient la vengeance, et qu'il rendra à un chacun ce qui luy appartient? Ce qui est dit plus expressément en un autre lieu, Tu ne chercheras point vengeance, et ne te souviendras point des injures que t'auront fait tes prochains². Ou qu'ils effacent ces articles de la Loy, ou qu'ils confessent qu'il a voulu estre Législateur en commandant cela, et non point un Conseiller, comme ils songent.

57 D'avantage, que veulent dire ces paroles, qu'ils ont dépravées par une sottise glose? Aimez vos ennemis, dit nostre Seigneur: faites bien à ceux qui vous hayssent: priez pour ceux qui vous persécutent: dites bien de ceux qui vous détractent, afin que vous soyez enfans de vostre Père qui est au ciel³. Qui est-ce qui ne pourra conclurre avec Chrysostome, que d'une cause si nécessaire il appert que ce ne sont point exhortations, mais préceptes⁴. Qu'est-ce qu'il nous reste plus, si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfans? Selon l'opinion de ces Rabbins, il n'y aura que les Moines qui soyent enfans de Dieu, qui osent invoquer Dieu pour leur Père. Que de-

viendra cependant l'Eglise? Par ceste raison elle sera renvoyée avec les Payens et Publicains. Car nostre Seigneur dit conséquemment, Si vous aimez seulement vos amis, quelle grâce en attendez-vous? les Payens et Publicains en font bien autant¹. Nous serons donc bien arrivez, d'avoir le titre de Chrestiens, et que l'héritage céleste nous soit osté. Saint Augustin aussi use d'un argument qui n'est pas moins ferme: Quand le Seigneur, dit-il, défend de paillarder, il ne défend pas moins d'attoucher la femme de nostre ennemi que de nostre ami. Quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de desrober le bien de nostre ennemi que de nostre ami². Or ces deux commandemens, de ne point desrober ne paillarder, sont réduits par saint Paul à la reigle de dilection: mesmes il dit qu'ils sont contenus sous ceste sentence, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme³. Pourtant il faut dire que saint Paul soit mauvais exposeur de la Loy: ou de ces mots nous pouvons conclurre nécessairement, que Dieu nous commande d'aimer nos ennemis aussi bien que nos amis. Voylà que dit saint Augustin. Pourtant telle manière de gens se montrent bien estre enfans de Satan, quand ils rejettent ainsi hardiment le joug qui est commun à tous enfans de Dieu. Et de fait, je ne sçay si je me doy plus esmerveiller de leur bestise ou impudence, en ce qu'ils ont publié ceste doctrine: car il n'y a nul des anciens qui ne prononce sans doute, comme d'une chose résolue, que ce sont tous préceptes. Mesmes on voit bien que du temps de saint Grégoire on n'en doutoit point: veu que sans en faire difficulté, il les conte pour préceptes. Mais voyons combien ils arguent follement: Ce seroit, disent-ils, un fardeau trop grief aux Chrestiens, comme s'il se pouvoit rien imaginer plus grief, que d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, et de toutes nos forces. Au pris de ce commandement il n'y a rien qui ne soit facile, soit qu'il fale aimer nostre ennemi, soit qu'il fale nous

1) Prov. XXV, 21; Ex. XXXII, 4.

2) Deut. XXXII, 35; Lévit. XIX, 18.

3) Lib. D. compunctione cordis.

3) Matth. V, 44.

1) Matth. V, 46, 47.

2) Lib. De doctrina christiana, cap. XXX.

3) Rom. XIII, 2.

démètre de toute cupidité de vengeance. Certes tout ce qui en est en la Loy, jusques au moindre point, est haut, et difficile à nostre imbécillité : il n'y a que Dieu seul par lequel nous cheminions vertueusement : qu'il donne de faire ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra. Ce qu'ils allèguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grâce, cela n'est point à dire qu'ils doyvent cheminer désordonnément comme à bride avallée : mais c'est qu'ils sont insérez en Christ, par la grâce duquel ils sont libres de la malédiction de la Loy, et par l'Esprit duquel ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grâce, Loy, improprement, voulant retenir la similitude qu'il avoit prise, accomparant l'une avec l'autre : ces folastres, sans propos prennent un grand mystère en ce mot de Loy.

58 Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du péché véniel : appelans Péché véniel, tant l'impiété cachée contre Dieu, laquelle contrevient à la première table de la Loy, comme la transgression évidente du dernier commandement. Car ceste est leur définition, que péché véniel est cupidité mauvaise sans consentement délibéré, laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or je dy au contraire, que nulle mauvaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en défaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est défendu d'avoir des dieux estranges. Quand l'âme tentée de desfiance regarde çà et là et vacille, quand elle est esmeue de chercher sa béatitude ailleurs qu'en Dieu, d'où viennent ces mouvemens, quelque légers qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'âme pour recevoir telles tentations? Et afin qu'il ne fale point longuement argumenter, il nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre cœur et de toute nostre âme et de toute nostre pensée. Parquoy si toutes les forces et parties de l'âme ne sont appliquées à l'amour de Dieu, nous déclignons de l'obéissance de la Loy. Car quand les tentations qui sont ennemies et contraires au règne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler, ou mettre le moindre empeschement du monde en nos-

tre pensée, à ce que Dieu ne soit entièrement obéy, et sa volonté observée sans aucun contredit, c'est signe que son règne n'est pas bien confirmé en nostre conscience. Or nous avons monstré que le dernier commandement se réfère proprement à cela. Y a-il doncques quelque mauvais désir qui nous ait picqué le cœur? Desjà nous sommes tenus coupables de concupiscence, et par conséquent transgresseurs de la Loy : car le Seigneur non-seulement a défendu de délibérer et machiner ce qui est au détriment du prochain, mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d'aucun concupiscence. Or où il y a transgression de la Loy, là est apprestée malédiction de Dieu. Il ne faut point doncques que nous exemptions de condamnation de mort les moindres concupiscences qui puissent estre. Quand il est question d'estimer les péchez, dit saint Augustin, n'apportons point de fausses balances pour poiser ce que nous voulons, et selon que bon nous semble à nostre fantasie, en disant, Cela est pesant, Cela est léger : mais apportons la balance des Escritures, comme des trésors du Seigneur : et pesons en icelle pour sçavoir ce qui est le plus pesant ou le plus léger : ou plustost ne pesons point, mais tenons-nous au poids que Dieu en aura fait¹. Et qu'est-ce qu'en dit l'Escriture? Certes saint Paul en nommant le péché Gage de mort², montre bien que ceste sottie distinction luy a esté incognue. Et de fait, puis que desjà nous ne sommes que trop enclins à hypocrisie, il n'estoit jà mestier d'attiser le feu, ou bien nous faire croupir en nos ordures en amadouant nostre paresse.

59 Je voudroye que telles gens réputassent que c'est que veut dire ceste parole de Christ, que celuy qui aura transgressé l'un des plus petis commandemens, et aura ainsi enseigné les hommes ne sera en nulle estime au royaume des cieus³. Ne sont-ils pas de ce nombre-là, quand ils osent tellement exténuer la transgression de la Loy, comme si elle n'estoit pas digne de mort? Mais ils devoient considérer non pas seulement ce

1) De Bapt., contr. Donatist., lib. II, cap. VI.

2) Rom. VI, 23.

3) Matth. V, 19.

qui est commandé, mais qui est celuy qui commande : car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne dérogué à son autorité. Est-ce peu de chose, à leur opinion, que la majesté de Dieu soit violée en quelque endroit ? D'avantage, si le Seigneur a déclaré en la Loy sa volonté, tout ce qui contrevient à la Loy lui desplaist. Et pensent-ils que l'ire de Dieu soit si foible et désarmée, que la vengeance ne s'en ensuyve incontinent ? Et de fait il l'a assez déclaré, s'ils se pouvoient ranger à escouter sa voix, plus tost que par leurs subtilitez frivoles obscurcir sa vérité : L'âme, dit-il, laquelle aura péché, mourra de mort¹. Item ce que j'ay n'aguères allégué de saint Paul, Le Loyer de péché c'est mort². Ceux-ci

confessans concupiscence estre péché, pource qu'ils ne le peuvent nier, maintiennent toutesfois que ce n'est point péché mortel. Puis qu'ils ont si longuement tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant : que s'ils veulent tousjours persévérer en leurs resveries, que les enfans de Dieu les laissent là, et reconnoissent que tout péché est mortel : veu que c'est rébellion contre la volonté de Dieu, laquelle nécessairement provoque son ire : veu que c'est transgression de la Loy, sur laquelle est dénoncée la mort éternelle sans exception aucune. Touchant des péchés que commettent les saincts et fidèles, ils sont bien véniels : mais c'est de la miséricorde de Dieu, et non point de leur nature.

CHAPITRE IX.

Que combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutesfois il n'a point esté pleinement révélé que par l'Evangile.

1 Puis que Dieu anciennement n'a pas institué les sacrifices et purgations, pour donner un tesmoignage frustratoire aux Juifs qu'il leur estoit Père, mesmes qu'il ne les a pas en vain dédiés à soy pour peuple esleu : il n'y a doute qu'il ne se soit donné à cognoistre à eux en la mesme image en laquelle il nous apparoist aujourd'huy avec plene clairté. Parquoy Malachie après avoir exhorté les Juifs d'estre attentifs à la Loy de Moïse, et à la suyvre constamment (pource que tantost après sa mort il devoit advenir une interruption au cours des Prophéties), il dit que s'ils ne défaillent point, le Soleil de justice leur sera envoyé et se lèvera bien tost³. En quoy il signifie que l'usage de la Loy estoit de les entretenir en l'attente de Christ, duquel la venue estoit prochaine : ce pendant qu'il falloit espérer plus de clairté de luy. Pour ceste raison saint Pierre dit que les Prophètes ont cherché songneusement, et se sont enquis du salut qui nous est aujourd'huy mani-

festé en l'Evangile : et qu'il leur a esté révélé que ce n'estoit pas tant pour eux et pour leur siècle, que pour nous qu'ils travailloyent, en administrant les secrets qui nous sont aujourd'huy annoncez par l'Evangile¹. Non pas que leur doctrine ait esté inutile au peuple ancien, ou bien qu'elle ne leur ait rien proufité à eux-mesmes : mais pource qu'ils n'ont pas jouy du thrésor lequel Dieu nous a envoyé par leur main. Car aujourd'huy la grâce de laquelle ils ont esté tesmoins nous est mise tout privément devant les yeux : et au lieu qu'ils en ont eu un petit goust, nous l'avons en beaucoup plus grande abondance. Pourtant combien que Christ dise qu'il a tesmoignage de Moïse, il ne laisse pas de magnifier la mesure de grâce en laquelle nous surmontons les Juifs², car en parlant à ses disciples, Bien heureux, dit-il, sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, et les oreilles bien heureuses qui oyent ce que vous oyez, Plusieurs Roys et Prophètes l'ont

1) Ezéch. XVIII, 20.

2) Rom. VI, 23.

3) Mal. IV, 2.

1) 1 Pierre I, 10-12.

2) Jean V, 46.

désiré et ne l'ont point obtenu ¹. Ce n'est pas une petite louange de la révélation qui nous est donnée en l'Évangile, en ce que Dieu nous a préférés aux saints Pères, lesquels ont esté si excellens en sainteté et toutes vertus. Et à ceste sentence ne répugne pas l'autre passage, où il est dit qu'Abraham a veu le jour de Christ, et s'en est esjoy ². Car combien que le regard de ce qui estoit encores lointain ait esté d'autant plus obscur, toutesfois rien ne luy a défailli pour avoir certitude à bien espérer, dont est procédée ceste joye laquelle a tousjours accompagné ce saint patriarche jusques à la mort. Ceste sentence aussi de Jehan-Baptiste, asçavoir que nul n'a jamais veu Dieu, mais que le Fils qui est au sein du Père nous l'a raconté ³, n'exclut point ceux qui estoient trespassez au paravant de l'intelligence et clarté laquelle nous reluit en la personne de Jésus-Christ : mais en accouplant leur condition à la nostre, nous monstre que les mystères lesquels ils ont spéculé de loin en ombres obscures, nous sont manifestez à veue d'œil : comme l'auteur de l'Épistre aux Hébreux l'explique trèsbien, c'est asçavoir disant que Dieu a parlé jadis en plusieurs sortes et diverses manières par ses Prophètes : mais finalement en ces derniers temps par son Fils ⁴. Combien doneques que ce Fils unique, lequel nous est aujourd'huy la splendeur de la gloire et vive pourtraiture de l'hyostase du Père, ait esté cognu anciennement des Juifs qui estoient son peuple, comme nous avons ailleurs allégué de saint Paul qu'il a esté le conducteur du peuple en la rédemption d'Égypte : toutesfois ce que dit le mesme Apostre est aussi bien vray, c'est que Dieu, qui a commandé que la clarté sortist des ténèbres, nous esclaie par l'Évangile en nos cœurs, afin de nous faire contempler sa gloire en la face de Jésus-Christ ⁵. Car quand il est apparu en ceste siene image, il s'est fait aucunement visible, au pris de ce qu'il s'estoit montré comme de loing et en obscurité. Et d'autant plus est vilene et détestable l'in-

gratitude de ceux qui demeurent comme aveugles en plein midi. Et pourtant saint Paul dit que leurs entendemens sont obténébrez de Satan, pour ne point appercevoir la gloire de Christ laquelle luit en l'Évangile, sans qu'il y ait voile interposé pour empescher qu'elle ne soit toute patente.

2 Or je pren l'Évangile pour ceste claire manifestation de Jésus-Christ, qui a esté délayée jusques à sa venue. Je confesse bien, entant que l'Évangile est nommé par saint Paul Doctrine de foy ¹, que toutes les promesses contenues en la Loy, de la rémission des péchez, par laquelle les hommes sont réconciliés à Dieu, en sont estimées parties. Car saint Paul oppose le mot de Foy à tous les tormens, frayeurs et angouisses dont une povre âme est oppressée, ce pendant qu'elle cherche salut en ses œuvres : dont il s'ensuit qu'en prenant généralement le nom d'Évangile, tous les tesmoignages que Dieu a jamais donnez de sa miséricorde et de sa faveur paternelle y sont compris : mais je dy qu'il est appliqué par dignité spéciale à la publication de grâce, telle que nous l'avons en Jésus-Christ. Ce qui non-seulement est receu par usage commun, mais est fondé en l'authorité de Jésus-Christ et de ses Apostres. Pour laquelle raison ceci luy est attribué comme propre, d'avoir presché l'Évangile du royaume de Dieu ². Et saint Marc use de ceste préface, S'ensuit l'Évangile de Jésus-Christ ³ : combien qu'il n'est ja besoin d'amasser passages pour prouver une chose si notoire. Jésus-Christ doneques à son advenement a produit et clairement mis en avant la vie et immortalité par l'Évangile ⁴. Ce sont les mots de saint Paul : ausquels il n'entend pas que les Pères ayent esté plongez en ténèbres de mort, jusques à ce que le Fils de Dieu eust vestu nostre chair : mais il réserve ce privilège d'honneur à l'Évangile, que c'est une ambassade nouvelle et non accoustumée, par laquelle Dieu accomplit ce qu'il avoit promis, et nous représente évidemment la vérité de ses promesses. Car combien que les fidèles ayent tousjours expéri-

1) Malth. XIII, 16; Luc X, 23.

2) Jean VIII, 56.

3) Jean I, 18.

4) Heb. I, 1.

5) 2 Cor. IV, 6.

1) 1 Tim. IV, 6.

2) Malth. IV, 17; IX, 35.

3) Marc I, 1.

4) 2 Tim. I, 10.

menté l'autre dire de saint Paul estre véritable, c'est que toutes les promesses de Dieu sont Ouy et Amen en Jésus-Christ ¹, d'autant qu'elles ont esté seellées en leurs cœurs : toutesfois pource qu'il a accompli toutes les parties de nostre salut en sa chair, c'est à bon droict qu'une telle monstre de la chose présente a son tiltre nouveau et singulier selon sa dignité. A quoy tend la sentence de Christ, quand il dit, Vous verrez d'ores-enavant les cieus ouverts, et les Anges de Dieu montans et descendans sur le Fils de l'homme ². Car combien qu'il regarde à la vision qui fut donnée au saint patriarche Jacob, de l'eschelle sur laquelle Dieu estoit assis, si est-ce qu'il veut magnifier par ceste marque combien sa venue est précieuse et désirable, c'est qu'elle nous a ouvert le royaume des cieus pour nous y faire entrer privément.

3 Toutesfois qu'on se garde bien de la resverie diabolique de Servet, lequel voulant exalter la grandeur de la grâce de Christ, ou bien faisant semblant d'y tendre, abolit du tout les promesses, comme si elles avoyent prins fin avec les figures. Il prétend ceste couverture, que par l'Évangile l'accomplissement des promesses nous est apporté, comme s'il n'y avoit nulle distinction entre Jésus-Christ et nous. J'ai naguères adverti que Christ n'a rien omis ne laissé derrière de tout ce qui estoit requis à la somme de nostre salut : mais c'est trop sottement argué, de dire que nous jouissons desjà des biens qu'il nous a acquis : comme si ce que dit saint Paul estoit faux, que nostre salut est caché sous espérance ³. Je confesse bien qu'en croyant en Jésus-Christ nous passons de mort à vie : mais il nous faut aussi de nostre costé retenir la sentence de saint Jehan : combien que nous sçachions que nous sommes enfans de Dieu, toutesfois qu'il n'est pas encores apparu, jusques à ce que nous soyons faits semblables à luy, asçavoir, quand nous le verrons face à face tel qu'il est. Combien doncques que Jésus-Christ nous présente en l'Évangile une vraye et droicte plénitude de tous biens spirituels, toutes-

fois la jouissance en est encore cachée sous la garde et comme sous le cachet d'espoir, jusques à ce qu'estans desvestus de nostre chair corruptible, nous soyons transfigurez en la gloire de celui qui nous précède en ordre. Cependant le saint Esprit nous commande de nous reposer sur les promesses : l'autorité duquel doit bien rabatre tous les abboys de ce chien mastin. Car comme le dit saint Paul, la crainte de Dieu a les promesses tant de la vie présente que de la vie à venir : pour laquelle raison il se glorifia d'estre Apostre de Christ selon la promesse de vie qui est en luy ⁴. Et ailleurs il remonstre que nous avons les mesmes promesses qui anciennement ont esté données aux saints Pères ². Brief, il constitue la somme de nostre salut en ceci, c'est que nous sommes seillez de l'Esprit de promesse : comme de fait nous ne possédons point Jésus-Christ, sinon en tant que nous le recevons et embrassons, estans revestus des promesses de l'Évangile. De là se fait qu'il habite en nos cœurs, et néanmoins nous sommes eslongnez de luy comme pèlerins, d'autant que nous cheminons en foy et non pas par veue ³. Et ces deux articles s'accordent bien : c'est que nous possédons en Jésus-Christ tout ce qui appartient à la perfection de la vie céleste, et néanmoins que la foy est une vision des choses qui ne se voyent point ⁴. Seulement il est à noter que la diversité de la Loy et de l'Évangile gist en la nature ou qualité des promesses, pource que l'Évangile nous monstre au doigt ce qui a esté anciennement figuré sous ombres obscures.

4 Par mesme moyen est aussi vaincu l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Évangile, n'ont autre regard qu'à la diversité qui est entre les mérites des œuvres et la bonté gratuite de Dieu par laquelle nous sommes justifiez. Je confesse bien que telle comparaison ne doit point estre rejetée, pource que saint Paul souvent par le nom de la Loy entend la reigle de bien vivre que Dieu nous a baillée, et par laquelle il requiert

1) 2 Cor. II, 20.

2) Jean I, 51.

3) Rom. VIII, 24.

1) 1 Tim. IV, 8; 2 Tim. I, 1.

3) 2 Cor. V, 7.

2) 2 Cor. VII,

4) Heb. XI, 1.

et exige ce que nous luy devons, ne nous donnant nul espoir de salut, si nous ne luy obéissons en tout et par tout : et au contraire, nous menaçant de malédiction, si nous défailions tant peu que ce soit. Il suit ce style voulant enseigner que nous ne plaisons à Dieu que de sa pure bonté, en tant qu'il nous répute justes nous pardonnant nos fautes, pource qu'autrement l'observation de la Loy, à laquelle le loyer est promis, ne se trouveroit en homme vivant. Parquoy saint Paul use d'une façon de parler bien propre, faisant la justice de la Loy et de l'Évangile contraires l'une à l'autre. Mais l'Évangile n'est point tellement succédé à toute la Loy, qu'il ait apporté une façon pleinement diverse de nous sauver : mais plustost pour asseurer et ratifier ce qui estoit là promis, et conjointre le corps avec les ombres. Car Jésus-Christ en disant que la Loy et les Prophètes ont esté jusques à Jehan¹, n'entend pas que les Pères soyent demeurez plongez en la malédiction, laquelle tous ceux qui sont serfs de la Loy ne peuvent échapper : mais qu'ils ont esté entretenus sous les rudimens, et ne sont point montez jusques à une instruction si haute comme elle est comprise en l'Évangile. Parquoy saint Paul appelant l'Évangile, La puissance de Dieu en salut à tous croyans, adjouste qu'il a tesmoigné de la Loy et des Prophètes². Et en la fin de la mesme Epistre, combien qu'il dise que c'est la publication du secret qui avoit esté caché de tout temps : pour mieux liquider son sens, il adjouste que ce mystère a esté manifesté par les Escritures des Prophètes. Dont nous avons à recueillir, quand il est fait mention de toute la Loy, que l'Évangile ne diffère d'icelle sinon au regard de la manifestation plus grande. Au reste, d'autant que Jésus-Christ nous a desployé une affluence inestimable de grâce, non sans cause il est dit qu'à sa venue le royaume céleste de Dieu a esté dressé en terre.

5 Or Jean-Baptiste a esté interposé entre la Loy et l'Évangile, ayant comme une charge moyenne et prochaine de l'une et

de l'autre. Car combien qu'en nommant Jésus-Christ l'Agneau de Dieu et sacrifice pour effacer les péchez et nettoyer toutes macules, il ait comprins la somme de l'Évangile, toutesfois pource qu'il n'a point expliqué ceste gloire et vertu incomparable qui s'est monstrée en la résurrection de Christ, voylà pourquoy il est fait inférieur aux Apostres. Car c'est ce qu'emportent les mots de Jésus-Christ, combien qu'entre tous ceux qui sont nais de femme Jehan-Baptiste soit le plus grand, que toutesfois celuy qui est moindre au royaume des cieux, est plus excellent que luy³. Car il n'est point là question de priser les personnes : mais après avoir préféré Jehan à tous les prophètes, il exalte l'Évangile en degré souverain, et le nomme à sa façon commune, Royaume des cieux. Quant à ce que Jehan respondit aux messagers des Scribes, qu'il n'estoit seulement qu'une voix⁴, comme se mettant au-dessous des prophètes : ce n'estoit point par humilité feinte, mais il entendoit que Dieu ne luy avoit point commis quelque message particulier, mais seulement qu'il faisoit office de héraut, pour faire place au grand Roy, et préparer le peuple à le recevoir : selon qu'il avoit esté prédit par Malachie, Voyci, j'envoye Elie mon Prophète devant que le grand jour du Seigneur et terrible viene⁵. Et de fait, en tout le cours de sa prédication il n'a fait autre chose que d'apprester des disciples à Christ, comme il prouve par Isaïe que ceste charge luy a esté commise d'enhaut. C'est aussi en ce sens qu'il a esté nommé par Jésus-Christ, Une lampe ardente et luisante⁶ : pource que la plene clairté du jour n'estoit point encores venue. Toutesfois cela n'empesche qu'il ne soit nombré et tenu entre les prescheurs de l'Évangile : comme de faict il a usé du mesme Baptesme lequel depuis a esté commis aux Apostres. Mais ce qu'il a commencé n'a pas esté accompli jusques à ce que le Fils de Dieu estant levé en la majesté de son empire, a donné un cours plus libre, et plus grand advancement à ses Apostres.

1) Matth. XI, 12 ; Luc XVI, 16. 2) Rom. I, 16.

1) Matth. XI, 11.

2) Jean I, 23.

3) Mal. IV, 5.

4) Jean V, 35.

CHAPITRE X.

De la similitude du Vieil et Nouveau Testament.

1 Il peut desjà estre notoire par ce que nous avons déduit, que tous ceux que Dieu a voulu adopter dès le commencement du monde en la compagnie de son peuple, ont esté par mesme raison alliez avec luy, estant conjoincts d'un mesme lien de doctrine que celle que nous avons : mais pource qu'il est bien requis que cest article soit confermé, j'adjouteray comme par forme d'accessoire, comment c'est que les Pères ont esté participans d'un mesme héritage avec nous, et ont espéré un salut commun par la grâce d'un mesme Médiateur. Et toutesfois qu'en telle société leur condition a esté diverse. Or combien que les tesmoignages que nous avons cueillis de la Loy et des Prophètes suffisent à prouver qu'il n'y a jamais eu au peuple de Dieu autre reigle de piété et de religion que celle que nous tenons, toutesfois pource que souvent il est parlé és Docteurs anciens de la diversité du Vieil et du Nouveau Testament d'une façon rude et aspre, et qui pourroit engendrer scrupule à ceux qui ne sont pas trop âigus, il m'a semblé advis bon de faire un traitté particulier pour mieux discuter ceste matière. D'avantage, ce qui autrement estoit très-utile, nous est nécessaire à cause de l'importunité tant de ce monstre Servet, que d'aucuns Anabaptistes, lesquels n'ont autre estime du peuple d'Israël que comme d'un troupeau de pourceaux : veu qu'ils pensent que nostre Seigneur l'ait voulu seulement engraisser en terre comme en une auge, sans espérance aucune de l'immortalité céleste. Pourtant afin de retirer tous fidèles de cest erreur pestilent, pareillement de délivrer les simples personnes de toutes difficultés lesquelles viennent en l'entendement, quand il est fait mention de quelque diversité entre le Vieil et Nouveau Testament, regardons brièvement que c'est qu'ont de semblable ou divers l'alliance

que le Seigneur a faite devant l'advenement de Christ, avec le peuple d'Israël, et celle qu'il a faite avec nous après l'avoir manifesté en chair.

2 Or l'un et l'autre se peuvent despescher en un mot : c'est que l'alliance faite avec les Pères anciens, en sa substance et vérité est si semblable à la nostre, qu'on la peut dire une mesme avec icelle. Seulement elle diffère en l'ordre d'estre dispensée. Mais pource que d'une telle briefveté nul ne pourroit concevoir certaine intelligence, il faut poursuyvre cela plus amplement si nous voulons profiter quelque chose. En expliquant la similitude, ou plustost l'unité d'icelles, il seroit superflu de traiter derechef au long toutes les parties que nous avons desjà despeschées : et de mesler ce qu'il faudra déduire ailleurs, il ne viendrait pas à propos. Il nous faudra donc yci arrester en trois articles. Premièrement, que le Seigneur n'a point proposé aux Juifs une félicité ou opulence terrienne, comme un but auquel ils deussent aspirer : mais qu'il les a adoptez en espérance d'immortalité, et leur a révélé et testifié ceste adoption, tant par visions qu'en sa Loy et en ses prophètes. Secondement, que l'alliance par laquelle ils ont esté conjoincts avec Dieu n'a pas esté fondée sur leurs mérites, mais sur la seule miséricorde d'iceluy. Tiercement, qu'ils ont eu et cognu Christ pour Médiateur, par lequel ils estoient conjoincts à Dieu, et estoient faits participans de ses promesses. Le second, pource qu'il n'a pas encores esté assez esclarci, sera plus amplement démontré en son lieu. Car nous prouverons par beaucoup de certains tesmoignages des Prophètes, que tout ce que le Seigneur a fait ou promis jamais de bien à son peuple, est provenu de sa pure bonté et clémence. Le troisième, nous l'avons aussi démontré çà et là assez facilement : mesmes nous

avons aucunement touché le premier en passant.

3 Mais pource que cestuy-ci appartient de plus près à la cause présente et qu'il y en a plus de débat et de controversies, il nous faut mettre plus grande diligence à l'expliquer : néantmoins il nous y faut arrester en telle sorte, que s'il y a quelque chose qui défaille encores à la droite exposition des autres, nous les despeschions brièvement selon que l'opportunité le portera. L'Apostre certes nous oste toute doute des trois, quand il dit que le Seigneur avoit long temps au paravant promis l'Evangile de Jésus-Christ par les Prophètes en ses saintes Escritures, lequel il a publié maintenant au temps qu'il avoit déterminé. Item que la justice de foy, laquelle est enseignée en l'Evangile, a esté testifiée en la Loy et par les Prophètes¹. Certes, l'Evangile ne retient point les cœurs des hommes en une joye de la vie présente, mais les eslève à l'espérance d'immortalité : et ne les attache point aux délices terriennes, mais démontrant l'espérance laquelle leur est préparée au ciel, les transporte enhaut. Car à cela nous meïne la définition qu'il en met en un autre lieu : Depuis, dit-il, que vous avez creu à l'Evangile, vous avez esté marqué du saint Esprit, lequel est arre de nostre héritage, etc. Item, Nous avons entendu de vostre foy en Christ, et de vostre charité envers les fidèles, à cause de l'espérance que vous avez au ciel, laquelle vous a esté annoncée par la doctrine de l'Evangile. Item, Le Seigneur nous a appelez par son Evangile en participation de la gloire de nostre Seigneur Jésus-Christ². De là vient aussi qu'il est appelé Doctrine de salut, Puissance de Dieu pour sauver tous croyans, et Royaume des cieus³. Or, si la doctrine de l'Evangile est spirituelle, et nous donne entrée en la vie incorruptible, ne pensons pas que ceux ausquels l'Evangile a esté promis et presché, se soyent amusez comme bestes brutes à prendre leurs voluptés corporelles, ne se soucians de leurs âmes⁴. Et

ne faut point que quelqu'un caville yci que les promesses lesquelles Dieu avoit anciennement données de l'Evangile par ses Prophètes, ont esté destinées au peuple du Nouveau Testament. Car l'Apostre, un peu après avoir mis ceste sentence, que l'Evangile a esté promis en la Loy, adjouste pareillement, que tout ce que la Loy contient s'adresse proprement à ceux qui sont sous la Loy¹. Je confesse bien que c'est à autre propos : mais il n'estoit pas tant oublieux, qu'en disant que tout ce que la Loy enseigne appartient aux Juifs, il ne pensast à ce qu'il avoit dit au paravant, touchant de l'Evangile promis en la Loy. Il démontre donc clairement en ce passage, que le Vieil Testament regardoit principalement à la vie future : veu qu'il dit que les promesses de l'Evangile y sont comprises.

4 Par une mesme raison il s'ensuit qu'il consistoit en la miséricorde gratuite de Dieu, et avoit sa fermeté en Christ. Car la prédication évangélique ne chante autre chose, sinon que les povres pécheurs sont justifiés par la clémence paternelle de Dieu, sans l'avoir mérité. Et toute la somme d'icelle est comprinse en Jésus-Christ. Qui osera donc priver les Juifs de Christ, ausquels nous oyons l'alliance de l'Evangile avoir esté faite, de laquelle le fondement unique est Christ? Qui est-ce qui les osera estranger de l'espérance de salut gratuit, veu que nous oyons que la doctrine de foy leur a esté administrée, laquelle nous apporte justice gratuite? Et afin de ne faire long débat d'une chose trop claire, nous avons pour cela une sentence notable du Seigneur Jésus : Abraham, dit-il, a esté esmeu d'un grand désir de veoir mon jour : il l'a veu, et s'en est resjoy². Ce qui est là dit d'Abraham, l'Apostre monstre avoir esté universel en tout le peuple fidèle, quand il dit que Christ a esté hier et aujourd'huy, et sera éternellement³. Car il ne parle pas seulement de la divinité éternelle de Christ, mais de la cognoissance de sa vertu : laquelle a esté toujours manifestée aux fidèles. Pourtant la vierge Marie et Zacharie en leurs Can-

1) Rom. I, 2; III, 21.

2) Ephés. I, 13; Col. I, 4; 2 Thess. II, 14.

3) Ephés. I, 13; Rom. I, 16.

4) Luc IX, 62.

1) Rom. III, 19.

2) Jean VIII, 56.

3) Hébr. XIII, 8.

tiques, appellent le salut qui est révélé en Christ, un accomplissement des promesses, lesquelles Dieu avoit faites à Abraham et aux Patriarches¹. Si Dieu en manifestant son Christ s'est acquitté de son serment ancien, on ne peut dire que la fin du Vieil Testament n'ait esté en Christ, et en la vie éternelle.

5 D'avantage, l'Apostre non-seulement fait le peuple d'Israël parcil et égal à nous en la grâce de l'alliance, mais aussi en la signification des Sacremens. Car voulant espovanter les Corinthiens par leur exemple, à ce qu'ils ne tombassent en mesmes crimes que Dieu avoit grièvement punis en iceux, il use de ceste préface : que nous n'avons point aucune prérogative ou dignité, laquelle nous puisse délivrer de la vengeance de Dieu, qui est venue sur eux². Qu'ainsi soit, non-seulement nostre Seigneur leur a fait les mesmes bénéfices qu'il nous fait, mais aussi a illustré sa grâce entre eux par mesmes signes et Sacremens : comme s'il disoit, Il vous semble que vous estes hors de danger, pource que le Baptesme dont vous avez esté marquez et la Cène du Seigneur ont des promesses singulières : cependant, en mesprisant la bonté de Dieu, vous vivez dissolument : mais il vous faut penser que les Juifs n'ont pas esté despourvus des mesmes Sacremens, contre lesquels le Seigneur n'a pas laissé pour cela d'exercer la rigueur de son jugement. Ils ont esté baptisez au passage de la mer Rouge, et en la nuée qui les défendoit de l'ardeur du soleil. Ceux qui répugnent à ceste doctrine, disent que ç'a esté Baptesme charnel, correspondant au nostre spirituel selon quelque similitude : mais si cela leur est concédé, l'argument de l'Apostre ne procédera point, lequel a voulu ôster aux Chrestiens ceste vaine fiance, de penser qu'ils fussent plus excellens que les Juifs, à cause du Baptesme. Et mesmes ce qui s'ensuit incontinent après, ne se peut nullement caviller : c'est qu'ils ont mangé la mesme viande spirituelle, et beu le mesme bruvage spirituel qui nous est donné : exposant que c'est Jésus-Christ.

6 Mais ils objectent encores pour abatre l'autorité de saint Paul, le dict de Christ, Vos pères ont mangé la manne au désert, et sont morts : quiconque mangera ma chair, ne mourra point éternellement¹. Mais l'un s'accorde facilement avec l'autre. Le Seigneur Jésus, pource qu'il addressoit sa parole à des auditeurs qui cherchoyent seulement de repaistre leurs ventres, ne se souciais guères de la vraye nourriture des âmes, accommode aucunement son oraison à leur capacité : et principalement il fait ceste comparaison de la manne avec son corps selon leur sens. Ils requéroient que pour avoir autorité, il approuvast sa vertu par quelque miracle tel que Moyse avoit fait au désert, quand il avoit fait plouvoir du ciel la manne. Or en la manne ils n'appréhendoient rien, sinon un remède pour subvenir à leur indigence corporelle, de laquelle le peuple estoit pressé au désert. Ils ne montoient point si haut, que de considérer le mystère que touche saint Paul. Christ donc, pour démonstrer combien ils doyvent attendre un plus grand et excellent bénéfice de soy, que celui qu'ils pensoyent leurs pères avoir receu de Moyse, fait ceste comparaison : Si ç'a esté un si digne miracle, à vostre opinion, que le Seigneur a envoyé à son peuple de la viande céleste par la main de Moyse, à ce qu'il ne périst point de faim, mais fust substanté pour quelque temps : de cela cognoissez combien plus précieuse est la viande laquelle apporte immortalité. Nous voyons pourquoy c'est que le Seigneur a laissé derrière ce qui estoit le principal en la manne, en prenant seulement la moindre utilité d'icelle : c'est que les Juifs, comme par reproche luy avoyent objecté Moyse, lequel avoit secouru le peuple d'Israël en sa nécessité, le repaissant miraculeusement de manne. Il respond qu'il est dispensateur d'une grâce bien plus précieuse : au pris de laquelle ce que Moyse avoit fait au peuple d'Israël n'estoit quasi rien, combien qu'ils l'estimassent tant. Saint Paul considérant que le Seigneur, quand il avoit fait plouvoir la manne du

1) Luc I, 34, 55, 72, 73.

2) 1 Cor. X, 1, 6, 11.

1) Jean VI, 58-51.

ciel, n'avoit pas seulement voulu envoyer viande corporelle à son peuple, mais luy avoit aussi voulu donner un mystère spirituel, pour figurer la vie éternelle qu'il devoit attendre de Christ, traite cest argument comme il estoit digne d'estre bien expliqué. Pourtant nous pouvons conclurre sans doute, que les mesmes promesses de vie éternelle, qui nous sont aujourd'huy présentées, non-seulement ont esté communiquées aux Juifs, mais aussi leur ont esté seellées et confirmées par sacremens vraiment spirituels. Laquelle matière est amplement déduite par saint Augustin contre Fauste Manichéen.

7 Toutesfois si les lecteurs aiment mieux ouyr un récit des tesmoignages de la Loy et des Prophètes, ausquels ils voyent que l'alliance spirituelle dont nous sommes aujourd'huy possesseurs, a esté aussi bien commune aux Pères, selon qu'il nous est déclaré par Christ et ses Apostres, je tascheray de satisfaire à ceci : voire d'autant plus volontiers, afin que les contredisans soyent tant plus convaincus, et ne puissent tergiverser ci-après. Je commenceray par un argument qui sera estimé débile, et quasi ridicule entre les Anabaptistes, mais sera d'assez grande importance envers toutes gens de raison et de jugement. Je prend donc ceci pour résolu, qu'il y a une telle vigueur en la Parole de Dieu, qu'elle suffit à vivifier les âmes de tous ceux qui y participent. Car ce dire de saint Pierre a tousjours esté vray, que c'est une semence incorruptible, laquelle demeure à jamais : comme aussi il le confirme par les mots d'Isaïe¹. Or puisque Dieu a jadis conjoint avec soy les Juifs par ce lien sacré et indissoluble, il n'y a doute qu'il ne les ait séparés et mis à part, pour les faire espérer en la vie éternelle. Car en disant qu'ils ont reçu et embrassé la Parole pour estre unis de plus près avec Dieu : je n'enten pas ceste espèce générale de communiquer avec luy, laquelle s'espand au ciel et en la terre, et en toutes créatures. Car combien qu'il vivifie toutes choses par son inspiration,

asçavoir chacune selon la propriété de sa nature, toutesfois il ne les délivre de la nécessité de corruption ; mais celle dont je parle est spéciale, par laquelle les âmes des fidèles sont illuminées en la cognoissance de Dieu, et aucunement conjointes à luy. Comme ainsi soit donc qu'Abraham, Isaac, Noé, Abel, Adam, et les autres Pères, ayent adhéré à Dieu par une telle illumination de sa Parole, je di qu'il n'y a nulle doute qu'elle ne leur ait esté une entrée au royaume éternel de Dieu ; car c'estoit une vraye participation de Dieu, laquelle ne peut estre sans la grâce de la vie éternelle.

8 Si cela semble advis aucunement obscur, venons au formulaire mesme de l'alliance, lequel non-seulement contentera tous esprits paisibles, mais aussi rédarguera suffisamment l'ignorance de ceux qui s'efforcent de contredire. Le Seigneur a fait tousjours ceste paction avec ses serviteurs : Je vous seray pour Dieu, et vous me serez pour peuple¹. Sous ces paroles les Prophètes mesmes exposoyent vie et salut et la somme de toute béatitude estre comprise. Car ce n'est point sans cause que David souvent prononce le peuple estre bien heureux, lequel a le Seigneur pour son Dieu : et la gent bienheureuse, laquelle il a eslevée pour son héritage² ; ce qui ne s'enfend point d'une félicité terrienne : mais pource qu'il rachète de mort, conserve à jamais et entretient en sa miséricorde tous ceux qu'il a receus en la compagnie de son peuple. Comme aussi il est dit par les autres Prophètes, Tu es nostre Dieu, nous ne mourrons point. Item, Le Seigneur est nostre Roy et Législateur, il nous sauvera. Item, Tu es bien heureux, Israël, d'autant que tu as salut en Dieu³. Mais afin de ne nous travailler beaucoup en choses superflues, ceste remonstrance que nous fait l'Escriture çà et là nous doit seule contenter : c'est que rien ne nous défaut pour avoir affluence de tout bien et certitude de salut, moyennant que le Seigneur nous soit pour Dieu. Et cela à bon droict : car si sa face incontinent qu'elle reluit, est une trèscertaine

1) 1 Pierre I, 23 ; Is. XL, 6.

1) Lév. XXVI, 12. 2) Ps. CXLIV, 15 ; XXXIII, 12.

3) Hab. I, 12 ; Is. XXXIII, 22 ; Deul. XXXIII, 29.

assurance de salut, comment se pourroit-il déclarer à l'homme pour son Dieu, qu'il ne luy ouvrist quant et quant les thrésors de salut? Car il est nostre Dieu à telle condition qu'il habite au milieu de nous, comme il testifioit par Moÿse ¹. Or on ne peut obtenir une telle présence, sans posséder pareillement la vie. Et quand il ne leur eust esté exprimé d'avantage, ils avoyent assez claires promesses de la vie spirituelle en ces paroles, Je suis vostre Dieu ² : car il ne dénonçoit pas seulement qu'il seroit Dieu à leurs corps, mais principalement à leurs âmes. Or les âmes, si elles ne sont conjointes avec Dieu par justice, estans estrangères de luy elles demeurent en mort : d'autre part, qu'elles ayent sa conjonction, et elle leur apportera la vie permanente.

9 Il y a encores plus, c'est que non-seulement il se disoit estre leur Dieu : mais promettoit de l'estre tousjours, afin que leur espérance n'acquiesçant point és choses présentes, s'estendist à perpétuité. Or que ceste locution du temps futur ait eu telle intelligence, il appert par plusieurs sentences des fideles, où ils se consolent, s'assurans que Dieu ne leur faudra jamais. D'avantage, il y avoit un autre second membre en l'alliance, lequel les confermoit encores plus amplement en cela, que la bénédiction de Dieu leur seroit prolongée outre les limites de la vie terrienne. C'est qu'il estoit dit, Je seray le Dieu de ta lignée après toy ³. Car si le Seigneur, vouloit déclarer sa bënëvolence envers eux, en bien faisant à leurs successeurs, il faloit par plus forte raison, que sa faveure se démontrast sur eux-mesmes. Car Dieu n'est pas semblable aux hommes, lesquels transfèrent l'amour qu'ils ont portée aux trespassez, à leurs enfans, pource qu'ils n'ont plus la faculté de leur bien faire après la mort. Mais Dieu, duquel la libéralité n'est point empedchée par la mort, n'oste point le fruit de sa miséricorde à ceux à cause desquels il la monstre à leurs successeurs en mille générations ⁴. Pourtant il a voulu par cela monstrier l'affluence infinie de sa bonté, laquelle ses serviteurs

devoient mesmes sentir après leur mort, quand il la décrit telle, qu'elle s'espandroit sur toute la famille, mesmes après leur trespas. Et le Seigneur a seellé la vérité de ceste promesse, et quasi en a monstrier l'accomplissement en s'appellant le Dieu d'Abraham, d'Isaac et Jacob, long temps après leur mort ¹. Car ceste appellation n'eust-elle pas esté ridicule, s'ils estoient péris. Car c'eust esté autant comme s'il eust dit, Je suis le Dieu de ceux qui ne sont point. Pourtant les Evangélistes racontent que les Saddu-ciens furent convaincus de Christ par ce seul argument, tellement qu'ils ne peurent nier que Moÿse n'eust testifié la résurrection des morts en ce passage. Et de fait, ils avoyent aussi apprins de Moÿse, que tous les Saints sont en la main de Dieu ² : dont il leur estoit aisé de conclurre, qu'ils ne sont point esteints par mort, puis que celuy qui a la vie et la mort en sa puissance, les a receus en sa garde et protection.

10 Maintenant regardons ce qui est le principal de ceste controverse : A savoir si les fideles de l'ancien Testament n'ont pas tellement esté instruits de Dieu, qu'ils se recognoissent avoir une vie meilleure ailleurs qu'en terre, pour la méditer en mesprisant ceste vie corruptible. Premièrement, la manière de vivre qu'il leur a baillée n'estoit qu'un exercice assiduel, par lequel il les admonestoit qu'ils estoient les plus misérables du monde, s'ils eussent eu leur félicité en terre. Adam, qui autrement estoit plus que malheureux par la seule recordation de sa félicité perdue, a grande difficulté à s'entretenir povrement en travaillant tant qu'il peut ³. Et afin de n'estre persécuté de ceste seule malédiction de Dieu, il reçoit une destresse merveilleuse de ce dont il devoit avoir quelque soulagement. De deux enfans qu'il a, l'un est meschamment meurtri par la main de l'autre ⁴. Caïn luy demeure, lequel à bon droict il doit avoir en horreur et abomination. Abel, estant ainsi cruellement meurtri en la fleur de son aage, nous est exemple de la calamité

1) Lév. XXVI, 12.

2) Ex. VI, 7.

3) Gen. XVII, 7.

4) Ex. XX, 6.

1) Ex. III, 6; Matth. XXII, 32; Luc XX, 38.

2) Deut. XXXIII, 3.

3) Gen. III, 17-19.

4) Gen. IV, 8.

humaine. Noé consume une grande partie de sa vie à bastir l'arche avec grande fascherie et moleste¹, ce pendant que tout le monde se resjouit en délices et plaisirs. Ce qu'il évite la mort, cela luy tourne à plus grande destresse que s'il eust eu à mourir cent fois. Car outre ce que l'arche luy est comme un sépulchre de dix mois, y a-t-il chose plus ennuyeuse que d'estre là tenu si long temps plongé en la fiente et ordure des bestes, en un lieu sans air? Après avoir eschappé tant de difficultez, il tombe en matière de nouvelle tristesse. Il se voit moqué de son propre fils²: et est contraint de maudire de sa propre bouche, celui que Dieu luy avoit réservé du déluge pour un grand bénéfice.

11 Abraham certes nous doit estre luy seul comme un million, si nous considérons bien sa foy, laquelle aussi nous est mise en avant pour une trèsbonne reigle de croire³: tellement qu'il nous faut estre réputez de sa lignée pour estre enfans de Dieu. Or il n'y a rien plus répugnant à raison, que de rejeter du rang des fidèles celui qui est père de tous: tellement qu'on ne luy laisse point le dernier anget entre tous. Or on ne le peut oster du nombre, mesmes de ce degré tant honorable où Dieu l'a colloqué, que toute l'Eglise ne soit abolie. Maintenant quant à sa condition, si tost qu'il est appelé de Dieu, il est tiré hors de son pays, derrière de ses parens et amis, et est privé des choses les plus désirables de ce monde: comme si Dieu de propos délibéré l'eust voulu desponiller de toute joye terrienne. Incontinent qu'il est entré en la terre où il luy estoit commandé d'habiter, il en est chassé par famine. Il se retire pour avoir secours en un pays où, s'il veut sauver sa vie, il est contraint d'abandonner sa femme, ce qui luy estoit plus grief que beaucoup de morts⁴. Est-il retourné au lieu de son habitacle? il en est derechef chassé par famine. Quelle félicité est-ce d'habiter en une terre où il luy falloit si souvent avoir indigence, et mesmes où il luy falloit mourir de faim s'il ne s'en fust luy? Il est rédigé en une mesme nécessité

de quitter sa femme au pays d'Abimélec¹. Après avoir vagué çà et là plusieurs années en incertitude, il est contraint par noises et débats de ses serviteurs de mettre hors de sa maison son neveu, lequel il tenoit pour son enfant. Il n'y a doute que ceste séparation ne luy fust autant comme si on luy eust coupé ou arraché l'un de ses membres. Peu de temps après il entend que les ennemis l'emmènent captif. Quelque part qu'il aille il trouve une cruelle barbarie en tous ses voisins, lesquels ne luy souffrent point de boire de l'eau des puits qu'il a fouis; car s'il n'en eust esté inquieté, il n'en eust point racheté l'usage. Estant venu en sa dernière vieillesse, il se voit destitué d'enfant, qui est la chose plus dure qu'ait cest aage-là. En la fin il engendre Ismaël outre son espérance: mais encores la nativité luy en couste bien cher; car il est vexé des opprobres de sa femme Sara, comme si en nourrissant l'orgueil de sa chambrière, il estoit cause du trouble qui estoit en sa maison. En ses derniers jours Isaac luy est donné: mais avec telle récompense, que son fils aîné soit deschassé et jetté comme un povre chien au milieu d'une forest. Après qu'Isaac luy est demeuré seul, auquel doit estre tout le soulas de sa vieillesse, il luy est fait commandement de le tuer. Sçaurait-on imaginer chose plus malheureuse, que de dire qu'un père soit bourreau de son enfant? S'il fust mort par maladie, qui n'eust estimé ce povre vieillard malheureux, en ce qu'il luy eust esté donné pour si peu de temps, comme par moquerie, afin de luy doubler la douleur qu'il avoit de se veoir destitué de lignée? S'il eust esté tué d'un estrangier, la calamité eust esté augmentée d'autant; mais cela surmonte toute misère, de dire qu'il soit meurtri de la main de son père. Brief, en toute sa vie il a tellement esté tormenté et affligé, que si quelqu'un vouloit représenter comme en une peinture un exemple de vie misérable, il ne trouveroit rien plus propre. Si quelqu'un objecte que pour le moins il n'a pas esté du tout misérable, entant qu'il est eschappé de

1) Gen. VI, 22.

2) Gen. IX, 24.

3) Gen. XII, 4.

4) Gen. XII, 11-15.

1) Gen. XX, 2.

tant de dangers, et a surmonté tant de tempestes : je respon que nous n'appellerons pas une vie bien heureuse, laquelle par difficultez infinies viendra à longue vieillesse : mais en laquelle l'homme est entretenu paisiblement en bonne fortune.

42 Venons à Isaac, lequel n'a pas tant enduré de calamitez, mais toutesfois à grand'peine a-il eu le moindre goust du monde de quelque plaisir ou liesse. Et d'autre part a expérimenté les troubles, lesquels ne souffrent pas l'homme estre bien heureux en la terre. La famine le chasse de la terre de Canaan, comme son père. Sa femme luy est arrachée de son sein. Ses voisins le tormentent et molestent par tout où il va, en plusieurs sortes : tellement qu'il est contraint de combattre pour l'eau. Les femmes de son fils Esaü luy font beaucoup d'ennuy en la maison ¹. Il est merveilleusement affligé par le discord de ses enfans : et ne peut remédier à un si grand mal, sinon en bannissant celuy qu'il avoit béni. Quant à Jacob, il est comme un patron et figure de la plus grande malheureté qu'on scauroit dire ². Ce pendant qu'il est en la maison tout le temps de son enfance, il est tormenté d'inquiétude, à cause des menaces de son frère, ausquelles il est en la fin contraint de céder, estant fugitif de ses parens et de son pays. Outre l'angoisse que luy apportoit le bannissement, il est rudement traité de son oncle Laban. Il ne suffit pas qu'il soit sept ans en servitude dure et inhumaine, sinon qu'en la fin il soit trompé, en ce qu'on luy baille une autre femme que celle qu'il demandoit ³. Il luy faut doncques pour l'avoir, rentrer en servitude nouvelle, en laquelle il soit bruslé de jour de la chaleur du soleil, de nuict morfondu et gelé : endurer pluye, vent et tempeste, sans dormir ne sans reposer, comme luy-mesme en fait la complainte. Et estant vingt ans en si povre estat, encores faut-il qu'il soit affligé journellement des injures que luy fait son beau-père ⁴. En sa maison il n'est non plus tranquille, entant qu'elle est dissipée par les haines, noises

et envies de ses femmes. Quand Dieu luy commande de se retirer au pays, il faut qu'il espie de partir en telle sorte, que son partement est comme une fuite ignominieuse. Et encores ne peut-il pas ainsi éviter l'iniquité de son beau-père : qu'il ne soit de luy persécuté, et atteint au milieu du chemin ; et pource que Dieu ne permettoit point qu'il luy adveinst pis, il est vexé de beaucoup d'opprobres et contumélies, par celuy duquel il avoit bonne matière de se plaindre. Il entre incontinent après en une plus grande destresse : car en approchant de son frère, il a autant de morts devant les yeux, qu'on en peut attendre d'un cruel ennemi ⁵. Il a doncques le cœur horriblement tormenté, et comme deschiré d'angoisse, ce pendant qu'il attend sa venue. Quand il le voit, il se jette à ses pieds comme demi-mort, jusques à ce qu'il le sente plus doux qu'il n'eust osé espérer ⁶. En la première entrée de son pays il perd sa femme Rachel en travail d'enfant, laquelle il aimoit uniquement ³. Après on luy rapporte que l'enfant qu'il avoit eu d'elle, lequel il aimoit par-dessus tous, est dévoré de quelque beste sauvage. De laquelle mort son cœur est si amerement navré, qu'après avoir bien pleuré, il refuse toute consolation, et délibère de mourir en ceste tristesse, n'ayant autre plaisir que de suyvre son enfant au sépulchre. D'avantage, quelle tristesse, fascherie et destresse pensons-nous que ce luy soit, quand il voit sa fille ravie et déflorée ⁴ ? Et d'avantage, que ses fils pour en faire la vengeance, saccagent une ville ? En quoy non-seulement ils le rendent odieux à tous les habitans, mais le mettent en danger de mort. L'horrible crime de Ruben survient après, lequel luy devoit causer merveilleuse angoisse ⁵. Car comme ainsi soit qu'une des plus grandes misères que puisse avoir l'homme, est que sa femme soit violée : que dirons-nous quand une telle meschanceté est commise par son propre fils ? Peu de temps après, sa famille est encores contaminée par un autre inceste ⁶ : tellement que tant de déshon-

1) Gen. XXVI, 36.

2) Gen. XXVIII, 5.

3) Gen. XXI, 20.

4) Gen. XXXI, 7.

1) Gen. XXXII, 20.

2) Gen. XXXIII, 3.

3) Gen. XXXV, 16.

4) Gen. XXXIV, 2.

5) Gen. XXXV, 22.

6) Gen. XXXVIII, 18.

neurs pouvoient rompre un cœur le plus ferme et le plus patient du monde. Sur sa dernière vieillesse, voulant subvenir à l'indigence de luy et de sa famille, il envoie querir du bled en pays estrange par ses enfans. L'un demeure en prison, lequel il pense estre en danger de mort : pour le racheter, il est contraint d'envoyer Benjamin, auquel il prenoit tout son plaisir ¹. Qui penseroit qu'en telle multitude de malheuretez, il ait une seule minute de temps, pour respirer à son aise? C'est ce qu'il tesmoigne à Pharaon, disant que les jours de sa vie ont esté courts et misérables². Celui qui afferme d'avoir esté en misères continuelles, ne concède pas d'avoir senti une telle prospérité que Dieu luy avoit promise. Parquoy, ou Jacob estoit ingrat et mesconnoissant envers Dieu, ou il protestoît véritablement d'avoir esté misérable sur la terre. Si son dire estoit vray, il s'ensuit qu'il n'a pas eu son espérance fichée és choses terriennes.

43 Si tous ces sainets Pères ont attendu de Dieu une vie bien-heureuse (ce qui est indubitable) ils ont certes cognu et attendu une autre béatitude que de la vie terrienne. Ce que l'Apostre démontre trèsbien : Abraham, dit-il, est demeuré en foy en la terre promise, comme estrangère, habitant en cabuettes avec Isaac et Jacob, qui estoient participans d'un mesme héritage. Car ils attendoyent une cité bien fondée, de laquelle Dieu est le maistre ouvrier. Ils sont tous morts en ceste foy, sans avoir receu les promesses : mais les regardans de loïn, et sçachans et confessans qu'ils estoient estrangers sur la terre; en quoy ils signifient qu'ils cherchent un autre pays. Or s'ils eussent esté touchez de désir de leur pays naturel qu'ils avoyent abandonné, ils y pouvoient retourner : mais ils en espéroient un meilleur, asçavoir au ciel. Pourtant Dieu n'a point honte de se nommer leur Dieu, pource qu'il leur a préparé une habitation³. Et de faict ils eussent esté plus stupides que troncs de bois, en poursuyvant si constamment les promesses, desquelles ils n'avoient nulle

apparence en la terre, n'eust esté qu'ils attendoyent l'accomplissement ailleurs. Ce n'est pas sans cause aussi que l'Apostre insiste principalement en cela, qu'ils se sont nommez pèlerins et estrangers en ce monde, comme mesmes Moyse récite⁴. Car s'ils sont estrangers en la terre de Canaan, où est la promesse de Dieu, par laquelle ils en sont constituez héritiers? Cela doncqes démontre que ce que Dieu leur avoit promis regardoit plus loïn que la terre. Pourtant ils n'ont pas acquis un pied de possession au pays de Canaan, sinon pour leurs sépulchres⁵. En quoy ils testifioient que leur espérance n'estoit pas de jouyr de la promesse, sinon après la mort. C'est aussi la cause pourquoy Jacob a tant estimé d'y estre enseveli : tellement qu'il adjura par serment son fils Joseph, d'y faire porter son corps. Ceste mesme raison suyvoit Joseph, commandant que ses cendres y fussent portées, environ trois cens ans après sa mort⁶.

44 En somme il apparoist manifestement, qu'en toutes leurs œuvres ils ont tousjours regardé ceste béatitude de la vie future. Car à quel propos Jacob eust-il avec si grande peine et danger appété la primogéniture, laquelle ne luy apportoit nul bien, et le chassoit hors de la maison de son père, s'il n'eust regardé à une bénédiction plus haute? Et mesmes il a déclaré avoir eu ceste affection, quand il crie en jettant les derniers souspirs, J'attendray ton salut, Seigneur⁷. Puis qu'il sçavoit qu'il s'en alloit rendre l'âme : quel salut eust-il attendu, s'il n'eust veu en la mort un commencement de nouvelle vie? Et qu'est-ce que nous débatons des enfans de Dieu : veu que celuy mesmes qui s'efforçoit d'impugner la vérité, a eu un mesme sentiment et goust d'intelligence? Car qu'est-ce que vouloit Balaam, en désirant que son âme mourust de la mort des justes, et que sa fin fust semblable à leur fin⁸, sinon qu'il sentoit en son cœur ce que David a escrit depuis : asçavoir, que la mort des Saincts est précieuse devant la face du Seigneur, et la

1) Gen. XLII, 38.

3) Hébr. XI, 9-16.

2) Gen. XLVII, 7.

4) Gen. XLVII, 9.

5) Act. VII, 5.

3) Gen. XLVII, 29, 30; L, 25.

4) Gen. XLIX, 14.

5) Nomb. XXIII, 10.

mort des iniques malheureuse¹? Si le dernier but des hommes estoit en la mort, on ne pourroit noter en icelle aucune différence entre le juste et le meschant. Il les faut donc distinguer par la condition qui est préparée à l'un et à l'autre au siècle futur.

15 Nous ne sommes encores passez outre Moÿse : lequel les resveurs, contre lesquels nous parlons, pensent n'avoir eu autre office, sinon d'induire le peuple d'Israël à craindre et honorer Dieu, en luy promettant possessions fertiles et abondance de victuailles. Néanmoins si on ne veut de propos délibéré esteindre la lumière qui se présente, nous avons desjà révélation toute évidente de l'alliance spirituelle. Si nous descendons aux Prophètes, là nous aurons une plene clairté, pour contempler la vie éternelle et le royaume de Christ. Premièrement David, lequel pource qu'il a esté devant les autres, parle des mystères célestes plus obscurément qu'ils ne font : néanmoins en quelle perspicuité et certitude rapporte-il toute sa doctrine à ce but? Quant à ce qu'il a estimé de l'habitation terrienne, il le démontre par ceste sentence, Je suis yci pèlerin et estrangier, comme tous mes pères. Tout homme vivant est vanité : un chacun passe comme ombre, et maintenant quelle est mon attente? Seigneur, mon espérance s'adresse à toy². Certes celui qui après avoir confessé qu'il n'a rien de ferme ne permanent en ce monde, retient toutesfois fermeté d'espérance en Dieu, contemple sa félicité ailleurs qu'en ce monde. Parquoy luy-mesme a accoustumé de rappeler les fidèles à ceste contemplation, toutesfois et quantes qu'il les veut consoler. Car en un autre passage, après avoir monstré combien ceste vie est briefve et fragile, il adjouste, Mais la miséricorde du Seigneur est à tousjours à ceux qui le craignent³. A quoy est semblable ce qu'il dit autre part, Tu as dès le commencement fondé la terre, Seigneur, et les cieus sont les œuvres de tes mains. Ils périront, et tu demeureras : ils vieilliront comme une robbe, et tu les change-

ras : mais tu demeureras tousjours en un estat, et tes ans ne défaudront point. Les fils de tes serviteurs habiteront, et leur postérité sera établie devant ta face⁴. Si pour l'abolissement du ciel et de la terre les fidèles ne laissent point d'estre établis devant Dieu, il s'ensuit que leur salut est conjoint avec son éternité. Et de fait, ceste espérance ne peut consister, si elle n'est fondée sur la promesse laquelle est exposée en Isaïe : Les cieus, dit le Seigneur, se dissiperont comme fumée, et la terre s'usera comme un habillement, et les habitans d'icelle aussi périront : mais mon salut sera à tousjours, et ma justice ne défaudra point⁵. Auquel lieu la perpétuité est attribuée à salut et justice : non pas d'autant que ces choses résident en Dieu, mais entant qu'il les communique aux hommes.

16 Et de fait, on ne peut autrement prendre les choses qu'il dit çà et là de la félicité des fidèles, sinon qu'on les réduise à la manifestation de la gloire céleste. Comme quand il dit, Le Seigneur garde les âmes de ses Saints, il les délivrera de la main du pécheur. La lumière est levée au juste, et joye à ceux qui sont droicts de cœur. La justice des bons demeure éternellement, leur force sera exaltée en gloire : le désir des pécheurs périra. Item, Les justes rendront louanges à ton Nom, les innocens habiteront avec toy. Item, Le juste sera en mémoire perpétuelle. Item, Le Seigneur rachètera les âmes de ses serviteurs⁶. Or le Seigneur non-seulement permet que ses serviteurs soyent tormentez des iniques, mais les laisse souventesfois dissiper et détruire. Il laisse les bons languir en ténèbres et malheureté, ce pendant que les iniques reluisent comme estoilles du ciel : et ne monstre pas telle clairté de son visage à ses fidèles, qu'il les laisse jouyr de longue joye. Pourtant David mesme ne dissimule pas, que si nous tenons les yeux fichez en l'estat présent de ce monde, ce nous sera une grievve tentation pour nous esbranler, comme s'il n'y avoit nul loyer d'innocence envers Dieu. Tellement l'im-

1) Ps. CXVI, 15; XXXIV, 22.

2) Ps. XXXIX, 13, 7, 8.

3) Ps. CIII, 17.

4) Ps. CII, 26-29.

5) Is. LI, 6.

6) Ps. XCVI, 10; CXII, 5, 9, 10; CXI, 13; CXII, 6; XXXIV, 25.

piété le plus souvent prospère et florit, ce pendant que la compagnie des bons est opprimée d'ignominie, povreté, contemnement, et autres espèces de calamitez ! Il s'en est bien peu falu, dit-il, que mon pied n'ait glissé, et que mes pas ne soyent déclinez, voyant la fortune des gens despourvus de sens, et la prospérité des meschans. Puis après avoir fait un récit de cela, il conclud, Je regardoye si je pourroye considérer ces choses : mais ce n'est que perplexité en mon esprit, jusques à ce que j'entre au Sanctuaire du Seigneur, et que je cognoisse leur fin¹.

17 Apprenons doncques de ceste seule confession de David, que les saints Pères sous l'Ancien Testament n'ont pas ignoré combien Dieu accomplit peu souvent, ou qu'il tout n'accomplit jamais en ce monde choses qu'il promet à ses serviteurs.

Et pour ceste cause ils ont eslevé leurs cœurs au Sanctuaire de Dieu, où ils trouvoient caché ce qui ne leur apparoissoit point en ceste vie corruptible. Ce Sanctuaire estoit le jugement dernier que nous espérons, lequel ils estoient contents d'entendre par foy, combien qu'ils ne l'apperceussent point à l'œil. De laquelle fiance estans munis, quelque chose qu'il adveinst en ce monde, ils ne doutoyent point que le temps viendroit une fois, auquel les promesses de Dieu seroyent accomplies, comme bien démontrent ces sentences, Je contempleray ta face en justice, je seray rassasié de ton regard. Item, Je seray comme une olive verte en la maison du Seigneur. Item, Le juste florira comme la palme, il verdoyera comme un cèdre du Liban. Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur floriront en son portail : ils fructifieront, ils verdoyent en leur vieillesse, et seront vigoureux². Or un peu au paravant il avoit dit, O Seigneur, combien tes pensées sont profondes ! quand les iniques florissent, ils germent comme l'herbe pour périr à jamais³. Où sera ceste vigueur et beauté des fidèles, sinon quand l'apparence de ce monde sera renversée par la manifestation du royaume de Dieu ? Pourtant quand ils jettoient les

yeux sur ceste éternité, en contemnant l'amertume des calamitez présentes qu'ils voyoyent estre transitoires, ils glorifioyent hardiment en ces paroles, Tu ne permettras point, Seigneur, que le juste périsse éternellement : mais tu plongeras l'inique au puits de ruine¹. Où est en ce monde le puits de ruine, qui engloutisse les iniques : en la félicité desquels en un autre lieu cela est notamment mis, qu'ils meurent délicatement sans languir long temps² ? Où est une telle fermeté des saints, lesquels David mesme dit souvent en se complaignant, non-seulement estre esbranlez, mais du tout oppressez et abatus ? Il faut donc qu'il se meist devant les yeux, non pas ce que porte l'incertitude de ce monde, lequel est comme une mer agitée de diverses tempestes : mais ce que le Seigneur fera quand il sera assis en jugement pour ordonner l'estat permanent du ciel et de la terre, comme il décrit trèsbien en un autre lieu : Les fols, dit-il, s'appuyent sur leur abondance, et s'enorgueillissent pour leurs grandes richesses : et toutesfois nul, quelque grand qu'il soit, ne pourra délivrer son frère de mort, ne payer le prix de sa rédemption à Dieu³. Et combien qu'ils voyent les sages et les fols mourir, et laisser leur richesse aux autres, ils imaginent qu'ils auront yci leur demeure perpétuelle, et taschent d'acquérir bruit et renom en terre : mais l'homme ne demeurera point en honneur, il sera semblable aux bestes qui périssent. Ceste cogitation qu'ils ont est une grande folie, néantmoins elle a beaucoup d'imitateurs. Ils seront rangez en enfer comme un troupeau de brebis, la mort dominera sur eux. A l'aube du jour les justes auront la seigneurie sur eux : leur excellence périra, le sépulchre sera leur habitacle. Premièrement, en ce qu'il se moque des fols, d'autant qu'ils se reposent et acquiescent en leurs plaisirs mondains qui sont transitoires, il démontre que les sages ont à chercher une autre félicité : mais encores déclare-il plus évidemment le mystère de la résurrection, quand il établit le règne des fidèles, prédisant la

1) Ps. LXXIII, 2, 3.

2) Ps. XVII, 15 ; LII, 10 ; XCI, 13-15.

3) Ps. XCII, 6-8.

1) Ps. LV, 23, 24

2) Job XXI, 23.

3) Ps. XLIX, 7, 8.

ruine et désolation des iniques. Car qu'est-ce que nous entendrons par L'aube du jour, dont il parle, sinon une révélation de nouvelle vie, après la fin de ceste présente ?

48 De là aussi venoit ceste cogitation, de laquelle les fidèles en ce temps-là avoyent coustume de se consoler et confier à patience, quand ils disoyent que l'ire de Dieu ne dure qu'une minute de temps, mais que sa miséricorde dure à vie¹. Comment pouvoyent-ils terminer leurs afflictions à une minute de temps, veu qu'ils estoient affligés toute leur vie ? Où est-ce qu'ils voyoyent une si longue durée de la bonté de Dieu, laquelle à grand'peine ils avoyent loisir de gouter ? Certes s'ils se fussent amusez à la terre, ils n'y eussent rien trouvé de cela : mais quand ils eslevoient leurs yeux au ciel, ils cognoissoient que ce n'est qu'une bouffée de vent, que les saints ont à endurer tribulation, et que les grâces qu'ils doyvent recevoir sont éternelles : d'autre part, ils prévoyoyent que la ruine des iniques n'auroit nulle fin, combien qu'ils se pensassent bienheureux, comme par songe. Dont venoyent ces sentences qui leur estoient familières, que la mémoire du juste sera en bénédiction, la mémoire des iniques périra² ? Item, La mort des saints est précieuse devant la face du Seigneur : la mort du pécheur très-mauvaise³ ? Item, Le Seigneur gardera les pas de ses saints, les iniques seront abatus en ténèbres⁴ ? Car toutes telles paroles démontrent que les Pères de l'Ancien Testament ont bien cognu, quelque malheureté qu'eussent à endurer les fidèles en ce monde, toutesfois que leur fin seroit vie et salut : d'autre part, que la félicité des iniques est une voye belle et plaisante, laquelle meine en ruine. Pour laquelle chose ils appeloient la mort des incrédules, Ruine des incirconcis⁵ : voulans dénoter que l'espérance de résurrection leur estoit ostée. Pourtant David n'a peu excogiter une plus grievve malediction sur ses ennemis, qu'en priant qu'ils fussent effacez du livre de vie, et

ne fussent point escrits avec les justes¹.

49 Mais encores ceste sentence de Job est notable par-dessus les autres : Je sçay, dit-il, que mon Rédempteur vit, et qu'au dernier jour je ressusciteray de la terre, et verray mon Rédempteur en ce corps : ceste espérance est cachée en mon sein². Ceux qui veulent monstrier leur subtilité, cavillent que cela ne se doit pas entendre de la dernière résurrection : mais du temps auquel Job espéroit le Seigneur luy devoir estre plus doux et amiable. Laquelle chose quand nous leur concéderons en partie, toutesfois si aurons-nous tousjours cela, vueillent-ils ou non, que Job ne pouvoit parvenir à une si haute espérance, s'il se fust reposé en la terre. Il nous faut doncques confesser qu'il eslevoit les yeux en l'immortalité future, puis qu'il attendoit son Rédempteur, estant comme au sépulchre. Car la mort est une désespération extrême à ceux qui ne pensent que de la vie présente : et toutesfois elle ne luy a peu oster son espoir. Quand il me tueroit, disoit-il, si ne laisseray-je d'espérer en luy³ ? Si quelque opiniastre murmure que ces sentences ont esté de peu de gens, et que par cela on ne peut prouver que la doctrine ait esté communément telle entre les Juifs : je luy respondray incontinent, que petit nombre de gens par telles sentences n'a pas voulu monstrier quelque sagesse occulte, laquelle ne peussent comprendre que les excellens esprits : car ceux qui ont ainsi parlé estoient constituez docteurs du peuple par le saint Esprit : pourtant selon leur office, ils ont oublié ouvertement la doctrine qui devoit estre tenue de tout le peuple. Quand nous oyons doncques les oracles du saint Esprit si évidens, par lesquels il a testifié anciennement la vie spirituelle en l'Eglise des Juifs, et en a donné espérance indubitable, ce seroit une obstination trop exorbitante, de ne laisser à ce peuple-là qu'une alliance charnelle, où il ne soit fait mention que de la terre et félicité mondaine.

20 Si je descen aux Prophètes qui sont depuis venus, j'auray encores matière

1) Ps. XXV, 6.

2) Prov. X, 7.

3) Ps. CXVI, 15 ; XXXIV, 22.

4) 1 Sim. II, 9.

5) Ezech. XXVIII, 10 ; XXXI, 18, et ailleurs.

1) Ps. LXIV, 29.

2) Job XIX, 25.

3) Job XLII, 15.

plus ample et facile de bien démener ceste cause. Car si la victoire ne nous a pas esté trop difficile en David, Job et Samuel, elle nous sera là beaucoup plus aisée, veu mesmes que le Seigneur a tenu cest ordre de faire en dispensant l'alliance de sa miséricorde, que d'autant que le jour de la plene révélation approchoit, il a voulu de plus en plus augmenter la clairté de sa doctrine. Parquoy quand la première promesse fut au commencement donnée à Adam, lors il y eut seulement comme des petites estincelles allumées. Depuis petit à petit la lumière est creue et augmentée de jour en jour, jusques à ce que le Seigneur Jésus-Christ, qui est le Soleil de justice, faisant esvanouir toutes nuées, a plenment illuminé le monde. Il ne faut pas donques craindre, si nous nous voulons aider des tesmoignages des Prophètes pour approuver nostre cause, qu'ils nous défailent. Mais pource que je voy ceste matière si ample, qu'il nous y faudroit arrester plus que ne porte ce que j'ay entrepris de faire (car il y auroit pour remplir un gros volume) : d'avantage, pource que je pense avoir fait ouverture cy-dessus à tous lecteurs demoyen entendement, entelle sorte qu'ils pourront d'eux-mesmes comprendre ce qui en est, je me garderay d'estre prolix, sans qu'il en soit grand mestier. Seulement je les admonesteray qu'ils se souviennent d'user de la clef que je leur ay baillée pour se faire ouverture : c'est que toutesfois et quantes que les Prophètes font mémoire de la béatitude des fidèles (de laquelle à grand'peine il apparoist une petite ombre en ce monde) qu'ils reviennent à ceste distinction : asçavoir que les Prophètes pour mieux démonstrer la bonté de Dieu, l'ont figurée par bénéfices terriens, comme par quelques images : mais que ce pendant ils ont voulu par ceste peinture eslever les cœurs par-dessus terre et les élémens de ce monde et ce siècle corruptible, et les induire à méditer la félicité de la vie spirituelle.

24 Nous serons contens d'en avoir un exemple. Pource que le peuple d'Israël ayant esté transporté en Babylone, estimoit son bannissement et la désolation où il estoit, semblable à une mort : on ne

luy pouvoit faire à croire que ce ne fust fable et mensonge tout ce que luy promettoit Ezéchiel de sa restitution : car il pensoit que ce fust autant comme qui eust dit des corps tous pourris devoir ressusciter. Le Seigneur pour monstrier que ceste difficulté mesme ne l'empescheroit pas qu'il n'accomplist sa grâce en eux, monstre par vision au Prophète un champ plein d'os : ausquels il rend esprit et vigueur en une minute de temps, par la seule vertu de sa parole ¹. Ceste vision servoit bien à corriger l'incrédulité du peuple : néantmoins ce pendant elle l'admonestoit combien la puissance de Dieu s'estendoit outre la réduction qu'il luy promettoit, veu qu'à son seul commandement il luy estoit si facile de réduire en vie des ossemens dispersés çà et là. Pourtant nous avons à comparer ceste sentence avec une autre semblable qui est en Isaïe : où il est dit que les morts vivront, et ressusciteront avec leurs corps. Puis ceste exhortation leur est adressée, Esveillez-vous, et levez-vous, entre vous qui habitez en la poudre : car vostre rousée est comme la rousée d'un champ verd : et la terre des Géans sera désolée. Va mon peuple, entre en tes tabernacles, ferme tes huis sur toy. Cache-toy pour un petit de temps jusques à ce que la fureur soit passée : car voyci, le Seigneur sortira pour visiter l'iniquité des habitans de la terre : et la terre révélera le sang qu'elle a receu, et ne cachera point plus longuement les morts qu'on y a ensevelis ².

22 Combien que je ne vueille pas dire qu'il fale rapporter tous les autres passages à ceste reigle. Car il y en a d'aucuns qui sans aucune figure ou obscurité, démonstrent l'immortalité future, laquelle est préparée aux fidèles au royaume de Dieu : comme nous en avons desjà récité, et y en a plusieurs autres : mais principalement deux, dont l'un est en Isaïe, où il est dit, Comme je feray consister devant ma face les cieux nouveaux, et la terre nouvelle que j'ay créée : ainsi sera vostre semence permanente : et un mois suyva l'autre, et un sabbath suyva con-

1) Ezéch. XXXVII, 4.

2) Is. XXXVI, 19-21.

tinuellement l'autre sabbath. Toute chair viendra pour adorer devant ma face, dit le Seigneur : et on verra les corps des transgresseurs qui m'ont contemné et mis en opprobre. Leur vor ne mourra jamais, et leur feu ne s'esteindra point ¹. L'autre est en Daniel : En ce temps-là, dit-il, se lève Michel Archange, lequel est député pour garder les enfans de Dieu : et viendra un temps de destresse, tel qu'il n'y en a jamais eu depuis que le monde est créé. Lors sera sauvé tout le peuple qui sera trouvé escrit au livre : et ceux qui reposent en la terre se lèveront, les uns en vie éternelle, les autres en opprobre éternel ².

23 Des deux autres points, Asçavoir que les Pères anciens ont eu Christ pour gage et assurance des promesses que Dieu leur avoit faites, et qu'ils ont remis en luy toute la fiance de leur bénédiction : je ne mettray pas beaucoup de peine à les prouver, pource qu'ils sont faciles à entendre, et qu'on n'en fait pas tant de controverſie. Nous conelurons donc, que le Vieil Testament, ou l'alliance que Dieu a faite au peuple d'Israël, n'a pas esté seulement contenue en choses terriennes : mais aussi a compris certaines promesses de la vie spirituelle et éternelle, de laquelle l'espérance devoit estre imprimée au cœur de tous ceux qui s'allioyent vrayement à ce Testament. Ceste résolution ne peut estre renversée par aucunes machines du diable. Pourtant, que ceste opinion enragée et pernicieuse soit loin de nous : Asçavoir que Dieu n'a rien proposé aux Juifs, ou qu'ils n'ont attendu autre chose de sa main, sinon de repaistre leurs ventres, vivre en délices charnelles, estre abondans en richesses, estre exaltez en honneur, avoir grande lignée, et autres telles choses que désirent les hommes mondains. Car Jésus-Christ ne promet aujourd'huy d'autre royaume des cieux à ses fidèles, sinon auquel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob ³. Sainct Pierre remonstroit aux Juifs de son temps, qu'ils estoient héritiers de

la grâce évangélique, pource qu'ils estoient successeurs des Prophètes, estans compris en l'alliance que Dieu avoit faite anciennement avec Israël ¹. Et ain que cela ne fust pas seulement testifié de paroles, le Seigneur l'a aussi bien approuvé de faict. Car en la mesme heure qu'il ressuscita, il fit plusieurs des saints participans de sa résurrection, lesquels ont veit en Jérusalem ². En quoy il donna une certaine arre, que tout ce qu'il avoit fait ou souffert pour acquérir salut au genre humain, n'appartenoit pas moins aux fidèles de l'Ancien Testament, qu'à nous. Et de faict, ils avoyent un mesme Esprit que nous avons, par lequel Dieu régénère les siens en vie éternelle. Puis que nous voyons que l'Esprit de Dieu, lequel est comme une semence d'immortalité en nous, et pour ce est appelé arre de nostre héritage, a habité en eux ³ : comment leur oserions-nous oster l'héritage de vie ? Pourtant un homme prudent ne se pourra assez esmerveiller, comment il s'est fait que les Sadduciens soyent anciennement tombez en si grande stupidité, que de nier la résurrection et immortalité des âmes, veu que l'un et l'autre est si clairement démontré en l'Escriture ⁴. L'ignorance brutale que nous voyons aujourd'huy en tout le peuple des Juifs, en ce qu'ils attendent follement un royaume terrien de Christ, ne nous devoit pas moins esmerveiller, n'estoit qu'il a esté prédit que telle punition leur adviendroit pour avoir mespris Jésus-Christ et son Evangile. Car c'estoit bien raison que Dieu les frappast d'un tel aveuglement, veu qu'en esteignant la lumière qui leur estoit présentée, ils ont préféré les ténèbres. Ils lisent doncques Moyse, et sont assiduellement à méditer ce qu'il a escrit : mais ils ont le voile qui les empesche de contempler la lumière de son visage. Lequel voile leur demeurera tousjours, jusques à ce qu'ils apprenent de le réduire à Christ : duquel ils le destournent maintenant tant qu'il leur est possible ⁵.

1) Is. LXVI, 22-26.

2) Dan. XII, 1, 2.

3) Matth. VIII, 11.

1) Act. III, 25.

2) Matth. XXVII, 52.

3) Ephés. I, 14.

4) Act. XXIII, 7, 8.

5) 2 Cor. III, 13, 15.

CHAPITRE XI.

De la différence entre les deux Testamens.

1 Quoy donc? dira quelqu'un : ne restera-il nulle différence entre le Vieil et Nouveau Testament? Et que dirons-nous à tant de passages de l'Écriture, qui les opposent ensemble comme choses fort diverses? Je respon, que je reçois volontiers toutes les différences que nous trouverons couchées en l'Écriture : mais à telle condition qu'elles ne déroguent rien à l'unité que nous avons desjà mise, comme il sera aisé de veoir quand nous les aurons traitées par ordre. Or entant que j'ay peu observer en considérant diligemment l'Écriture, il y en a quatre ausquelles si quelqu'un veut adjoûter la cinquième, je ne contrediray point. Je me fay fort de monstrier qu'elles appartiennent toutes, et se doyyent référer à la manière diverse que Dieu a tenue en dispensant sa doctrine, plustost qu'à la substance. Ainsi, il n'y aura nul empeschement que les promesses du Vieil et Nouveau Testament ne demeurent semblables : et que Christ ne soit tenu pour fondement unique des uns et des autres. La première différence donc sera telle : Combien que Dieu ait voulu tousjours que son peuple eslevast son entendement en l'héritage céleste, et y eust son cœur arrêté, toutesfois pour le mieux entretenir en espérance des choses invisibles, il les luy faisoit contempler sous ses bénédictions terriens, et quasi luy en donnoit quelque goust. Maintenant ayant plus clairement révélé la grâce de la vie future par l'Évangile, il guide et conduit nos entendemens tout droiet à la méditation d'icelle, sans nous exercer aux choses inférieures, comme il faisoit les Israélites. Ceux qui ne considèrent point ce conseil de Dieu, pensent que le peuple ancien n'ait jamais monté plus haut, que d'attendre ce qui appartenoit à l'aise du corps. Ils voyent que la terre de Canaan est tant souvent nommée, comme le souverain loyer pour rémunérer ceux qui observeroyent la Loy de Dieu :

d'autre part ils voyent que Dieu ne fait point de plus griefves menaces aux Juifs, que de les exterminer de la terre qu'il leur avoit donnée, et les esprendre en nations estranges. Ils voyent finalement que les bénédictions et malédictions que récite Moÿse reviennent quasi toutes à ce but : de là ils concluent sans aucune doute, que Dieu avoit ségrégé les Juifs des autres peuples, non pas pour leur prouffit, mais pour le nostre, afin que l'Église chrestienne eust une image extérieure, en laquelle elle peust contempler les choses spirituelles, Mais comme ainsi soit que l'Écriture démontre que Dieu par toutes les promesses terriennes qu'il leur faisoit, les a voulu conduire comme par la main en l'espérance de ses grâces célestes : de ne considérer point ce moyen, c'est une trop grande rudesse, voire mesmes bestise. Voylà donc le point que nous avons à débatre contre ceste manière de gens : c'est qu'ils disent que la terre de Canaan ayant esté estimée du peuple d'Israël pour sa béatitude souveraine, nous figure nostre héritage céleste. Nous maintenons au contraire, qu'en ceste possession terrienne dont il jouissoit, il a contemlé l'héritage futur qui luy estoit préparé au ciel.

2 Cela sera mieux esclarci par la similitude que met saint Paul en l'Épistre aux Galates. Il compare le peuple des Juifs à un héritier qui est encores petit enfant, lequel n'estant point capable de se gouverner, est sous la main de son tuteur, ou de son pédagogue¹. Il est bien vray qu'il traite là principalement des cérémonies : mais cela n'empesche pas que nous n'appliquions ceste sentence à nostre propos. Nous voyons doncques qu'un mesme héritage leur a esté assigné comme à nous : mais qu'ils n'ont pas esté capables d'en jouir pleinement. Il y a eu une mesme Église entre eux, que la

1) Gal. IV, 1.

nostre : mais elle estoit encores comme en aage puérile. Pourtant le Seigneur les a entretenus en ceste pédagogie : c'est de ne leur donner point clairement les promesses spirituelles, mais de leur en présenter plustost quelque image et figure sous les promesses terriennes. Voulant doncques recevoir Abraham, Isaac et Jacob, et toute leur race en l'espérance de l'immortalité, il leur promettoit la terre de Canaan en héritage : non pas afin que leur affection s'arrestast là, mais plustost afin que par le regard d'icelle, ils se confermassent en certain espoir du vray héritage qui ne leur apparoissoit point encore, et afin qu'ils ne s'abusassent point, il leur adjoustoit aussi une promesse plus haute, laquelle leur testifioit que ce n'estoit pas là le souverain et principal bien qu'il leur vouloit faire. Ainsi Abraham en recevant ceste promesse de posséder la terre de Canaan, ne s'amuse point à ce qu'il voit, mais est eslevé en haut par la promesse conjointe, entant qu'il luy est dit, Abraham, je suis ton protecteur, et ton loyer trèsample ¹. Nous voyons que la fin de son loyer luy est située en Dieu, afin qu'il n'attende point un loyer transitoire de ce monde, mais incorruptible au ciel. Nous voyons que la possession de la terre de Canaan luy est promise, non à autre condition, sinon afin qu'elle luy soit une marque de la bénévolence de Dieu, et figure de l'héritage céleste. Et de faict, il appert par les sentences des fidèles, qu'ils ont eu un tel sentiment. En telle manière David estoit incité des bénédictions temporelles de Dieu, à méditer sa grâce souveraine, quand il disoit, Mon cœur et mon corps languissent du désir de te veoir, Seigneur. Le Seigneur est mon héritage à jamais. Item, Le Seigneur est ma portion héréditaire, et tout mon bien. Item, J'ay crié au Seigneur, disant, Tu es mon espoir et mon héritage en la terre des vivans ². Certes tous ceux qui osent ainsi parler, monstrent qu'ils outrepassent ce monde et toutes choses présentes. Néanmoins les Prophètes le plus souvent, descrivent la béatitude du siècle futur sous

l'image et figure qu'ils en avoyent reçue de Dieu. Selon laquelle forme il nous faut entendre ces sentences, où il est dit, Que les justes posséderont la terre en héritage, et les iniques en seront exterminéz. Jérusalem abondera en richesses, et Sion en affluence de tous biens ¹. Nous entendons bien que cela ne compète point à ceste vie mortelle, qui est comme un pèlerinage, et ne convenoit pas à la cité terrestre de Jérusalem : mais il convient au vray païs des fidèles, et à la cité céleste, en laquelle Dieu a préparé bénédiction et vie à tousjours ².

3 C'est la raison pourquoy les Saincts au Vieil Testament ont plus estimé ceste vie mortelle que nous ne devons aujourd'hui faire. Car combien qu'ils cognussent trèsbien qu'ils ne se devoient point arrester à icelle, comme à leur dernier but : néantmoins pource qu'ils réputoyent d'autre part que Dieu leur figuroit en icelle sa grâce, pour les confermer en espoir selon leur petitesse, ils y avoyent plus grande affection que s'ils l'eussent considérée en elle-mesme. Or comme le Seigneur en testifiant sa bénévolence envers les fidèles par des bénéfices terriens, leur figuroit la béatitude spirituelle à laquelle ils devoient tendre, aussi d'autre part, les peines corporelles qu'il envoyoit sur les malfaiteurs, estoient enseignes de son jugement futur sur les réprouvez. Parquoy comme les bénéfices de Dieu estoient lors plus manifestes en choses temporelles, aussi estoient les vengences. Les ignorans ne considérans point ceste similitude et convenance entre les peines et rémunérations qui ont esté de ce temps-là, s'esmerveillent comment il y a une telle variété en Dieu : c'est puis qu'il a esté si prompt et subit anciennement à se venger rigoureusement des hommes, incontinent qu'ils l'avoient offensé : comment à présent, comme ayant modéré sa colère, il punit plus doucement et peu souvent. Et peu s'en faut que pour cela ils n'imaginent divers Dieux du Vieil et Nouveau Testament : ce qui mesmes est advenu aux Manichéens. Mais il nous sera aisé de nous

1) Gen. XV. 1.

2) Ps. LXXXIV, 3; LXXXIII, 26; XVI, 5; CXLII, 6.

1) Ps. XXXVII, 9; Job. XVIII, 17; Prov. II, 21, 22; souvent en Isaïe.

2) Ps. CXXXII, 13-15.

délivrer de tous ces serupules, si nous pensons à la dispensation de Dieu, que nous avons notée : asçavoir que pour le temps auquel il bailloit son alliance au peuple d'Israël aucunement enveloppée, il a voulu signifier et figurer d'une part la béatitude éternelle, qu'il leur promettoit sous ces bénéfiques terriens : et de l'autre l'horrible damnation que devoient attendre les iniques sous peines corporelles.

4 La seconde différence du Vieil et Nouveau Testament gist aux figures. C'est que le Vieil Testament, du temps que la vérité estoit encores absente, la représentoit par images, et a eu l'ombre au lieu du corps. Le Nouveau contient la vérité présente et la substance : et à icelle se doyyent réduire quasi tous les passages, ausquels le Vieil Testament est opposé au Nouveau par comparaison : combien qu'il n'y ait point de passages où cela soit plus amplement traité qu'en l'Epistre aux Hébreux. L'Apostre dispute la contre ceux qui pensoyent toute la religion estre ruinée, si on abolissoit les cérémonies de Moïse. Pour réfuter cest erreur, il prend en premier lieu ce qui avoit esté dit par le Prophète touchant la sacrificature de Jésus-Christ. Car puis que le Père l'a constitué Sacrificateur éternel¹, il est certain que la sacrificature Lévitique est ostée, en laquelle les uns succédoient aux autres. Or que ceste prestrise nouvelle soit plus excellente que l'autre, il le prouve, autant qu'elle est établie par serment. Il adjouste puis après, que quand la prestrise a esté ainsi transférée, il y a eu translation d'alliance. D'avantage, il remonstre que cela aussi estoit nécessaire, veu qu'il y avoit telle imbécillité en la Loy, qu'elle ne pouvoit mener à perfection². Conséquemment il poursuit quelle estoit ceste imbécillité, c'est pource qu'elle avoit des justices extérieures, lesquelles ne pouvoient rendre leurs observateurs parlâits selon la conscience : veu que le sang des bestes brutes ne peut pas effacer les péchez, ny acquérir vraye sainteté³. Il conclud doncques qu'il y a eu en la Loy une ombre des biens futurs, non pas

une vive présence, laquelle nous est donnée en l'Evangile¹. Nous avons yci à considérer en quel endroit c'est qu'il confère l'alliance légale avec l'alliance évangélique : l'office de Moïse avec celui de Christ. Car si ceste comparaison se rapportoit à la substance des promesses, il y auroit une grande répugnance entre les deux Testaments : mais puis que nous voyons que l'Apostre tend ailleurs, il nous faut suyvre son intention pour bien trouver la vérité. Mettons doncques au milieu l'alliance de Dieu, laquelle il a une fois faite pour avoir sa durée à tousjours. L'accomplissement auquel elle est ratifiée et confirmée, c'est Jésus-Christ : cependant qu'il le faloit attendre, le Seigneur a ordonné par Moïse des cérémonies lesquelles en fussent signes et représentations. Cela doncques estoit en controverse : asçavoir s'il faloit que les cérémonies commandées en la Loy cessassent pour donner lien à Jésus-Christ. Or combien qu'elles ne fussent qu'accidens ou accessoires du Vieil Testament : toutesfois pource qu'elles estoient instrumens par lesquels Dieu entretenoit son peuple en la doctrine d'iceluy, elles en portent le nom : comme l'Escriture a coutume d'attribuer aux Sacremens le nom des choses qu'ils représentent. Parquoy en somme le Vieil Testament est yci nommé la manière solennelle dont le Testament du Seigneur estoit confirmé aux Juifs, laquelle estoit comprise en sacrifices et autres cérémonies. Pource qu'en icelles il n'y a rien de ferme ne solide, si on ne passe outre, l'Apostre maintient qu'elles devoient avoir fin et estre abroguées pour céder à Jésus-Christ, lequel est pleige et Médiateur d'une meilleure alliance² : par lequel éternelle sanctification a une fois esté acquise aux esleus, et les transgressions abolies, lesquelles demeuroyent en l'ancien Testament. Ou bien si quelqu'un aime mieux, nous mettrons ceste définition, que le Vieil Testament a esté la doctrine que Dieu a baillée au peuple judaïque, enveloppée d'observation de cérémonies, lesquelles n'avoient point

1) Ps. CX, 4.

2) Hebr. VII, 18, 19.

3) Heb. IX, 9.

1) Heb. X, 1.

2) Heb. VII, 22.

d'efficace ne de fermeté ; à ceste cause qu'il a esté temporel, pource qu'il estoit comme en suspens jusques à ce qu'il fust appuyé sur son accomplissement, et confirmé en sa substance : mais que lors il a esté fait nouveau et éternel, quand il a esté consacré et établi au sang de Christ. Pour laquelle cause Christ appelle le calice qu'il donnoit à ses disciples en la Cène, Calice du Nouveau Testament ¹ : pour dénoter que quand l'alliance de Dieu est seellée en son sang, lors la vérité en est accomplie : et ainsi est faite alliance nouvelle et éternelle.

5 De là il appert en quel sens saint Paul dit, que les Juifs ont esté conduits à Christ par la doctrine puérile de la Loy, devant que luy fust manifesté en chair ². Il confesse bien qu'ils ont esté enfans et héritiers de Dieu : mais pource qu'ils estoient comme en enfance, il dit qu'ils ont esté sous la charge d'un pédagogue ³. Car c'estoit une chose bien convenable, que devant que le Soleil de justice fust levé, il n'y eust pas si grande clairté de révélation, ne si claire intelligence. Le Seigneur donc leur a tellement dispensé la lumière de sa Parole, qu'ils ne la voyoyent encores que de loïn et en obscurité. Pourtant saint Paul voulant noter une telle petitesse d'intelligence, a usé du mot d'Enfance, disant que le Seigneur les a voulu instruire en cest aage-là par cérémonies, comme par rudimens ou élémens convenans à l'aage puérile, jusques à ce que Christ fust manifesté pour accroistre la cognoissance des siens, les confirmant entelle sorte qu'ils ne fussent plus en enfance. C'est la distinction que Jésus-Christ a mise, en disant que la Loy et les Prophètes ont esté jusques à Jehan-Baptiste ⁴ : que depuis, le royaume de Dieu a esté publié. Qu'est-ce que Moÿse et les Prophètes ont enseigné en leur temps? Ils ont donné quelque goust et saveur de la sagesse qui devoit estre une fois révélée : et l'ont monstrée de loïn : mais quand Jésus-Christ peut estre montré au doigt, le règne de Dieu lors est ouvert ; car en luy sont cachez tous les thrésors de sagesse et doctrine ⁵, pour

monter quasi jusques au plus haut du ciel.

6 Or à cela ne contrevient point, qu'à grand'peine en trouveroit-on un en l'Eglise chrestienne qui soit digne d'estre accomparé à Abraham en fermeté de foy. Item, que les Prophètes ont eu une si grande intelligence, qu'elle suffit encores de présent à illuminer le monde. Car nous ne regardons pas yci quelles grâces nostre Seigneur a conférées à d'aucuns, mais quel ordre il a tenu pour lors : lequel apparoist mesmes en la doctrine des Prophètes, combien qu'ils ayent eu un singulier privilège par-dessus les autres. Car leur prédication est obscure, comme de chose lointaine, et est enclose en figures. D'avantage quelques révélations qu'ils eussent receues, toutestois pource qu'il leur estoit nécessaire de se submittre à la pédagogie commune de tout le peuple, ils estoient comprins au nombre des enfans, aussi bien que les autres. Finalement il n'y a jamais eu de ce temps-là si claire intelligence, laquelle ne sentist aucunement l'obscurité du temps. C'est la cause pourquoy Jésus-Christ disoit, Plusieurs Rois et Prophètes ont désiré de veoir les choses que vous voyez, et ne les ont point veues : d'ouyr les choses que vous oyez, et ne les ont point oyes. Et pourtant bienheureux sont vos yeux de les veoir, et vos oreilles de les ouyr ¹. Et de fait, c'estoit bien raison que la présence de Jésus-Christ eust ce privilège d'apporter plus ample intelligence des mystères célestes au monde, qu'il n'y avoit eu auparavant, à quoy tend ce que nous avons allégué ci-dessus de la première Epistre de saint Pierre : c'est qu'il leur a esté notifié que leur labeur estoit principalement utile à nostre temps ².

7 Venons maintenant à la troisième différence, laquelle est prise de Jérémie, duquel les paroles sont : Voyci les jours viendront, dit le Seigneur, que je feray une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et de Juda : non pas selon celle que j'ay faite avec vos Peres, au jour que je les prins par la main pour les retirer de la terre d'Egypte ; car ils l'ont cassée et

1) Math. XXVI, 28.

2) Gal. III, 24.

Gal. IV, 1.

4) Math. XI, 13.

5) Col. II, 3.

1) Math. XIII, 17 ; Luc X, 24. 2) 1 Pierre I, 6, 10-12.

anéantie combien qu'ils fussent en ma seigneurie : mais l'alliance que je feray avec la maison d'Israël sera telle : J'escriray ma Loy en leurs entrailles, et l'en-graveray en leur cœur, et leur seray propice à remettre leurs offenses. Lors un chacun n'enseignera point son prochain : car tous me cognoistront depuis le plus grand jusques au plus petit¹. De ce passage, saint Paul a prins occasion de faire la comparaison qu'il fait entre la Loy et l'Evangile, en appelant la Loy, Doctrine litérale, prédication de mort et de damnation, écrite en tables de pierre : l'Evangile, Doctrine spirituelle de vie et de justice, engravée aux cœurs². D'avantage que la Loy doit estre abolie, et que l'Evangile sera toujours permanent. Veu que l'intention de saint Paul a esté d'exposer le sens du Prophète, il nous suffira de considérer les paroles de l'un, pour les entendre tous deux : combien qu'ils diffèrent aucunement ensemble. Car l'Apôstre parle plus odieusement de la Loy que le Prophète. Ce qu'il fait, non pas regardant simplement la nature d'icelle : mais pource qu'il y avoit d'aucuns brouillons qui par un zèle désordonné qu'ils avoyent aux cérémonies, s'efforçoient d'obscurcir la clarté de l'Evangile, il est contraint d'en disputer selon leur erreur et folle affection. Il nous faut doncques noter cela de particulier en saint Paul. Quant est de la convenance qu'il a avec Jérémie, pource que l'un et l'autre opposoit le Vieil Testament au Nouveau, ils ne considèrent rien tous deux en la Loy, sinon ce qui est du propre d'icelle. Exemple : La Loy contient çà et là promesses de la miséricorde de Dieu : mais pource qu'elles sont prises d'ailleurs, elles ne viennent point en conte, quand il est question de la nature de la Loy, seulement ils luy attribuent de commander les choses qui sont bonnes et justes, défendre toute meschanceté, promettre rémunération aux observateurs de justice, menacer les pécheurs de la vengeance de Dieu sans qu'elle puisse changer ou corriger la perversité qui est naturellement en tous hommes.

8 Maintenant exposons membre à membre la comparaison que met l'Apôstre :

1) Jér. XXXI, 31-34.

2) 2 Cor. III, 6, 7.

Le Vieil Testament, selon son dict, est litéral, pource qu'il a esté publié sans l'efficace du saint Esprit : Le Nouveau est spirituel pource que le Seigneur l'a engravé au cœur des siens. Pourtant la seconde opposition qu'il fait est pour déclarer la première : c'est que le Vieil Testament est mortel, d'autant qu'il ne peut sinon envelopper en malédiction tout le genre humain : le Nouveau est instrument de vie, pource qu'en nous délivrant de malédiction, il nous remet en la grâce de Dieu. A une mesme fin tend ce qu'il dit après, que le premier est ministère de damnation : pource qu'il monstre tous les enfans d'Adam estre coupables d'iniquité : le second est ministère de justice, pource qu'il nous révèle la miséricorde de Dieu, en laquelle nous sommes justifiez. Le dernier membre se doit rapporter aux cérémonies : car pource qu'elles estoyent images des choses absentes, il a falu qu'elles se soyent esvanouyes avec le temps : pource que l'Evangile contient le corps, sa fermeté dure à tousjours. Jérémie appelle bien aussi la Loy morale une alliance infirme et fragile : mais c'est pour autre raison, asçavoir pource que par l'ingratitude du peuple elle a esté incontinent rompue et cassée : mais pource que ceste violation vient d'un vice de dehors, il ne se doit point proprement attribuer à la Loy. Aussi pource que les cérémonies par leur propre infirmité ont esté abrogées à l'advènement de Christ, elles contiennent en soy la cause de leur abrogation. Or ceste différence qui est mise de la letre et de l'Esprit, ne se doit pas entendre comme si le Seigneur eust anciennement baillé sa Loy aux Juifs sans fruit ni utilité, ne convertissant personne à soy : mais cela est dit par comparaison, pour plus magnifier l'affluence de grâce, de laquelle il a pleu au mesme Législateur, comme s'il se fust revestu d'une nouvelle personne, orner la prédication de l'Evangile pour honorer le règne de son Christ. Car si nous réputons la multitude laquelle il a recueillie de diverses nations par la prédication de son Evangile, en la régénérant par son Esprit, nous trouverons que le nombre de ceux qui ont reçu la doctrine de la Loy en

vraye affection de cœur, estoit si petit au pris, qu'il n'y a point de comparaison ; combien qu'à la vérité si on regarde le peuple d'Israël sans considérer l'Eglise chrestienne, il y a eu lors beaucoup de vrais fidèles.

9 La quatrième différence dépend et sort de la tierce : car l'Ecriture appelle le Vieil Testament, Alliance de servitude, pource qu'il engendre crainte et terreur aux cœurs des hommes : le Nouveau, de liberté, pource qu'il les confirme en sûreté et fiance. En ceste manière parle saint Paul en l'Épistre aux Romains, disant, Vous n'avez point receu derechef l'Esprit de servitude en crainte : mais l'Esprit d'adoption par lequel nous crions Abba, Père ¹. C'est aussi ce que veut signifier l'auteur de l'épistre aux Hébreux quand il dit que les fidèles ne sont point venus maintenant à la montagne visible de Sinaï, où on ne voye que feu, tonnerres, tempestes, esclairs : comme le peuple d'Israël n'y voyoit rien qui ne luy causast horreur et estonnement, en telle sorte que Moÿse mesmes en estoit espovanté : et que Dieu ne parle point à eux d'une voix terrible, comme il faisoit lors : mais qu'ils sont venus en la montagne céleste de Sion, et en Jérusalem cité de Dieu vivant, pour estre en la compagnie des Anges ², etc. Ceste sentence, laquelle est brièvement touchée au lieu que nous avons allégué de l'Épistre aux Romains, est plus amplement exposée en l'Épistre aux Galatiens, où saint Paul fait une allégorie des deux enfans d'Abraham en ceste manière : c'est que Hagar chambrrière est figure de la montagne de Sinaï, où le peuple d'Israël a receu la Loy : Sara maïresse, est figure de Jérusalem, dont procède l'Évangile. Comme la lignée d'Hagar est serve et ne peut venir à l'héritage : au contraire la lignée de Sara est libre, et doit venir à hériter, ainsi que la Loy ne peut engendrer en nous que servitude, qu'il n'y a que l'Évangile qui nous régénère en liberté ³. La somme revient là, que le Vieil Testament a esté pour estonner les consciences, et que par le Nouveau joye et liesse leur est donnée : que

le premier a tenu les consciences estreintes et enserrées au joug de servitude, le second les délivre et affranchit en liberté. Si on objecte les Pères de l'Ancien Testament, en alléguant que puis qu'ils ont eu un mesme Esprit de foy que nous, il s'ensuit qu'ils ont esté participans d'une mesme liberté et joye : à cela nous respondons qu'ils n'ont eu ne l'un ne l'autre par le bénéfice de la Loy, mais plustost se voyans estre par icelle tenus captifs en servitude et trouble de conscience, ils ont eu leur recours en l'Évangile. Dont il appert que ç'a esté un fruit particulier du Nouveau Testament, qu'ils ont esté exempts de ceste misère. D'avantage, nous nierons qu'ils ayent eu si grande liberté ou assurance, qu'ils n'ayent gousté aucunement la crainte et servitude que la Loi causoit. Car combien qu'ils jouyssent du privilège qu'ils avoyent obtenu par l'Évangile, si estoient-ils sujets communément avec les autres à toutes les observations, charges et liens qui estoient pour lors. Puis doncques qu'ainsi est qu'ils estoient contraints d'observer les cérémonies lesquelles estoient comme enseignes de la pédagogie, que saint Paul dit estre semblable à servitude, parcellement scédules par lesquelles ils se confessoient estre coupables devant Dieu, sans s'acquitter de leurs debtes : c'est à bon droict qu'au pris de nous ils sont dits avoir esté sous le Testament de servitude, quand on regarde l'ordre et manière de faire que tenoit lors le Seigneur envers le peuple d'Israël.

10 Les trois comparaisons dernières sont de la Loy et de l'Évangile. Parquoy en icelles, sous le nom du Vieil Testament il nous faut entendre la Loy, comme par le Nouveau Testament est signifié l'Évangile. La première que nous avons mise s'estendoit plus loin : car elle comprenoit en soy aussi bien l'estat des Pères anciens qui a esté devant la Loy. Or ce que saint Augustin nie, que les promesses de ce temps-là soyent comprises sous l'Ancien Testament ¹, son opinion est en cela bonne. Et n'a voulu autre

1) Rom. VIII, 15.

2) Héb. XII, 18-22.

3) Gal. IV, 22.

1) *Ad Bonifac.*, lib. III, cap. IV.

chose dire, que ce que nous enseignons. Car il regardoit à ces sentences que nous avons alléguées de Jérémie et de saint Paul, ausquelles le Vieil Testament est opposé à la doctrine de grâce et de miséricorde. C'est aussi très-bien parlé à luy, quand il adjouste que tous les fidèles qui ont esté régénéréz de Dieu dès le commencement du monde, et ont suivy sa volonté en foy et en charité, appartiennent au nouveau Testament : et qu'ils ont eu leur espérance fichée, non pas en biens charnels, terriens et temporels : mais spirituels, célestes et éternels. Singulièrement qu'ils ont creu au Médiateur, par lequel ils ne doutoyent pas que le saint Esprit ne leur fust donné pour bien vivre, et qu'ils n'obtiennent pardon toutesfois et quantes qu'ils auroyent péché. C'est ce que j'ay voulu prétendre : asçavoir que tous les saints, lesquels nous lisons en l'Escriture avoir esté esleus de Dieu depuis le commencement du monde, ont esté participans avec nous des mesmes bénédictions qui nous sont données en salut éternel. Il y a seulement ceste différence entre la division que j'ay mise et celle de saint Augustin : que j'ay voulu distinguer entre la clairté de l'Evangile, et l'obscurété qui avoit esté auparavant, suyvnt ceste sentence de Christ, où il dit que la Loy et les Prophètes ont esté jusqu'à Jehan-Baptiste et que de là le Royaume de Dieu a commencé à estre presché¹. Luy s'est contenté de distinguer entre l'infirmité de la Loy et la fermeté de l'Evangile. Il nous faut aussi noter cela des anciens Pères, qu'ils ont tellement vescu sous l'Ancien Testament, qu'ils ne s'y sont point arrestez, mais ont tousjours aspiré au Nouveau : et mesmes y ont participé en vraye affection de cœur. Car tous ceux qui se contentans des ombres extérieures, n'ont point eslevé leur entendement à Christ, sont condamnés d'aveuglement et de malédiction par l'Apostre. Et de fait, quel aveuglement plus grand pourroit-on imaginer, que d'espérer purgation de ses péchez de la mort d'une beste brute? ou chercher le lavement de son âme en l'aspersion

corporelle d'eau? que de vouloir appaiser Dieu en cérémonies qui sont de nulle importance, comme s'il s'y délectoit beaucoup? encores que nous nous faisons de beaucoup d'autres choses semblables. Or tous ceux qui sans regarder Christ, s'amusement en observations extérieures de la Loy, tombent en telle absurdité.

44 La cinquième différence que nous avons dit pouvoir estre adjoustée, gist en ce que jusques à l'advènement de Christ, Dieu avoit ségrégé un peuple, auquel il avoit commis l'alliance de sa grâce. Quand le Dieu tout-puissant distribuoit les peuples, dit Moïse, quand il divisoit les enfans d'Adam, son peuple luy est escheu en partage : Jacob a esté son héritage¹. En un autre lieu il parle ainsi au peuple, Voyci le ciel et la terre, et toutes choses qui y sont contenues appartiennent à ton Dieu. Et néanmoins il s'est conjoint avec tes Pères, et les a aimez, pour eslire leur semence après eux d'entre tous les autres peuples². Nostre Seigneur doncques a fait cest honneur à ce peuple-là seul, de se donner à cognoistre à luy, comme s'il luy eust plus appartenu que les autres. Il luy a commis son alliance : il a manifesté la présence de sa divinité au milieu de luy, et l'a exalté en tous autres privilèges. Mais laissons là les autres bénéfices qu'il luy a faits : contentons-nous doncques de celuy dont il est question, c'est qu'en luy communiquant sa Parole, il s'est conjoint à luy pour estre appelé et estimé son Dieu. Ce pendant il laissoit cheminer toutes les autres nations en vanité et erreur³, comme si elles n'avoient nulle accointance avec luy, et ne leur donnoit point le remède par lequel il leur pouvoit subvenir : asçavoir la prédication de sa Parole. Parquoy Israël lors estoit nommé le fils délicat de Dieu : tous les autres estoient tenus pour estrangers. Il estoit dit estre cognu de Dieu, et receu en sa sauvegarde et tutelle : les autres estre délaissés en leurs ténèbres. Il estoit dit estre sanctifié à Dieu : les autres profanes. Il estoit dit avoir esté honoré par la présence de Dieu : les autres en estre exclus. Mais quand la plénitude

1) Matth. XI, 15.

1) Deut. XXXII, 8, 9.

2) Deut. X, 14, 15.

3) Act. XIV, 16.

du temps est venue, laquelle avoit esté ordonnée pour réparer toutes choses : quand, dy-je, le Médiateur de Dieu et des hommes a esté manifesté ayant rompu la paroy qui avoit long temps tenu la miséricorde de Dieu enclose en un peuple ¹ : il a fait que la paix a esté annoncée à ceux qui estoient loing, aussi bien qu'à ceux qui estoient près : afin qu'estans tous ensemble réconciliés à Dieu, ils fussent unis en un corps. Pourtant il n'y a plus de considération de Juif ne de Grec, de Circoncision ne de Prépuce : mais Christ est tout en tous, auquel tous peuples de la terre ont esté donnez en héritage, et les fins du monde en seigneurie : afin que sans distinction il domine depuis une mer jusques à l'autre, depuis Orient jusques en Occident ².

12 Pourtant la vocation des Gentils est encorés une marque notable, par laquelle est démontrée l'excellence du Nouveau Testament par-dessus le Vieil. Elle avoit bien esté prédite et testifiée anciennement par plusieurs Prophéties : mais c'estoit en telle sorte que l'accomplissement en estoit remis à la venue du Messias. Mesmes Jésus-Christ au commencement de sa prédication n'a pas voulu faire ouverture aux Gentils : mais a différé leur vocation jusques à ce que s'estant acquitté de tout ce qui appartenoit à nostre rédemption, et ayant passé le temps de son humilité il eust receu du Père un Nom qui est par-dessus tous noms : afin que tout genouil se fleschist devant luy ³. C'est la cause pourquoy il disoit à la Cananée, qu'il n'estoit point venu sinon pour les brebis perdues de la maison d'Israël, et que lors qu'il envoya premier ses Apostres, il leur défendit de passer ces limites : N'allez point vers les Gentils, et n'entrez point aux villes des Samaritains : mais allez plustost aux brebis perdues de la maison d'Israël ⁴; car la saison que nous avons dite n'estoit pas encorés venue. Qui plus est, combien que la vocation des Gentils eust esté démontrée par tant de tesmoignages, toutesfois quand il a falu commencer, elle

sembloit si nouvelle et estrange aux Apostres, qu'ils la craignoient comme un prodige. Certes ils s'y sont employez avec grande difficulté; et n'est point de merveille : car il ne sembloit advis que ce fust chose raisonnable, que Dieu qui avoit de si long temps ségrégé Israël des autres nations, subitement, comme ayant changé de propos, ostast une telle distinction. Cela avoit bien esté prédit par les Prophètes : mais ils ne pouvoient pas estre si attentifs à escouter les Prophéties, que la nouveauté ne les esmeust bien fort. Les exemples que Dieu avoit au paravant donnez pour monstrier ce qu'il devoit faire : n'estoient point suffisans pour les délivrer des scrupules. Car il avoit appelé bien peu de Gentils à son Eglise : et d'avantage en les appelant il les avoit incorporez par la Circoncision au peuple d'Israël, à ce qu'ils fussent comme de la famille d'Abraham. Or par la vocation publique des Gentils, qui a esté faite par l'ascension de Jésus-Christ, non-seulement ils ont esté eslevez en mesme degré d'honneur que les Juifs, mais qui plus est, ils ont esté substituez en leur lieu. Il y a encorés outreplus, que jamais les estrangers que Dieu avoit incorporez, n'avoient esté égaletz aux Juifs. Et pourtant saint Paul ne magnifie pas tant sans cause ce mystère, lequel il dit avoir esté caché en tous aages, et mesmes estre admirable aux Anges ¹.

13 Je pense avoir deument et fidèlement comprins en ces quatre ou cinq membres toute la différence du Vieil et Nouveau Testament, autant qu'il en estoit mestier pour en donner une doctrine simple et pure. Mais pource que d'aucuns allèguent pour une grande absurdité, la diversité qui est entre le gouvernement de l'Eglise chrestienne et celui de l'Eglise d'Israël : Item, la diverse façon d'enseigner, et le changement des cérémonies : il leur faut donner quelque response devant que passer outre; ce qui se peut faire brièvement, d'autant que leurs objections ne sont pas si fortes ne si urgentes, qu'il fale mettre grand'peine

1) Galat. IV, 4; Ephés. II, 14.

2) Galat. VI, 15; Ps. II, 8; LXXII, 8, et ailleurs.

3) Phil. II, 9.

4) Matth. XV, 24; X, 5.

1) Col. I, 26.

à les réfuter. Ce n'est pas, disent-ils, une chose convenable, que Dieu, qui doit estre toujours semblable à soy-mesme, ait ainsi changé de propos, que ce qu'il avoit une fois commandé, il l'ait réprouvé puis après. Je respon que Dieu ne doit point estre estimé muable en ce qu'il a accommodé diverses façons à divers temps, selon qu'il cognoissoit estre expédient. Si un labourer ordonne à ses serviteurs autres ouvrages en hyver qu'en esté, nous ne l'arguerons pas toutesfois par cela d'inconstance : et ne dirons pas qu'il se desvoye de la droicte voye d'agriculture, laquelle, dépend de l'ordre perpétuel de nature. Semblablement si un homme instruit, gouverne et traite ses enfans autrement en leur jeunesse qu'en leur enfance : puis qu'il change encores de façon quand ils seront venus en aage d'homme, nous ne dirons pas pourtant qu'il soit léger ou variable. Pourquoi doncques noterons-nous Dieu d'inconstance, de ce qu'il a distingué la diversité des temps par certaines marques, lesquelles il cognoissoit estre convenables et propres? La similitude seconde nous doit bien contenter. Sainct Paul fait les Juifs semblables à petis enfans : les Chrestiens à jeunes gens¹. Quel inconvenient ou désordre y a-il en ce régime que Dieu a exercé les Juifs en rudimens propres à leur temps, comme à temps d'enfance, et que maintenant il nous instruit en une doctrine plus haute, et comme plus virile? Ainsi la constance de Dieu se démontre en cela, qu'il a ordonné une mesme doctrine à tous siècles. Le service qu'il a requis dès le commencement, il continue encores maintenant à le requérir. Touchant de ce qu'il a changé la forme et manière extérieure, en cela il ne s'est point démontré sujet à mutation : mais il s'est bien voulu accommoder jusques-là à la capacité des hommes, laquelle est muable.

14 Mais ils répliquent encores : D'où vient ceste diversité, sinon que Dieu a voulu qu'elle fust telle? Ne pouvoit-il pas bien tant au paravant l'advénement de Christ qu'après, révéler la vie éternelle

en paroles claires et sans aucune figure? Ne pouvoit-il pas instruire les siens en Sacremens évidens? Ne pouvoit-il pas eslargir son saint Esprit en telle abondance? Ne pouvoit-il pas espandre sa grâce par tout le monde? Or tout cela est autant comme s'ils plaidoyent contre Dieu, de ce qu'il a créé le monde si tard, comme ainsi soit qu'il l'eust peu faire dès le commencement : aussi de ce qu'il a mis différence entre les saisons de l'année, comme entre l'hyver et l'esté : Item, entre le jour et la nuict. Quant à nous, faisons ce que doyyent faire tous vrais fidèles, c'est de ne douter que tout ce que Dieu a fait, ne soit bien fait et sageement : encores que nous ne sçachions pas la cause pourquoy. Car ce seroit une trop folle arrogance à nous de ne point concéder à Dieu, qu'il sçache les raisons de ses œuvres, lesquelles nous soyent cachées. Mais c'est merveilles, disent-ils, que Dieu rejette maintenant les sacrifices des bestes et toute la pompe de la prestrie lévitique, qu'il a autrefois eus à plaisir. Voire, comme si Dieu se délectoit de ces choses extérieures et caduques, ou comme si jamais il s'y fust arresté. Nous avons desjà dit qu'il n'a rien fait de tout cela à cause de soy-mesme : mais qu'il a ordonné le tout pour le salut des hommes. Si un médecin usoit de quelque remède pour guairir un jeune homme, et puis que l'ayant à panser en sa vieillesse il usast d'une autre façon, dirions-nous pourtant qu'il réprouvast la forme qu'il avoit desjà tenue, ou qu'elle luy despleust? Au contraire, il respondra qu'il a tousjours une mesme reigle, mais qu'il a regard à l'aage. Ainsi il a esté expédient que Jésus-Christ estant encores absent fust figuré par divers signes pour annoncer sa venue, que ne sont pas ceux qui nous représentent maintenant qu'il est venu. Touchant de la vocation de Dieu et de sa grâce qui a esté espandue plus amplement qu'elle n'avoit esté au paravant, et que l'alliance de salut a esté faite avec tout le monde, laquelle n'estoit donnée qu'au peuple d'Israël : je vous prie, qui est-ce qui contredira que ce ne soit raison que Dieu dispense librement ses grâces, et selon son bon plaisir? qu'il

1) Gal. IV, 1, 2.

puisse illuminer les peuples qu'il voudra? qu'il face prescher sa Parole où bon luy semblera? qu'il en face sortir tel fruit, et si grand et si petit qu'il voudra? que quand il luy plaist il se puisse donner à cognoistre au monde par sa miséricorde, et retirer sa cognoissance qu'il avoit

donnée, à cause de l'ingratitude des hommes? Nous voyons doncques que ce sont trop vilenes calomnies, que toutes les objections dont les infidèles usent pour troubler les simples, afin de mettre en doute la justice de Dieu, ou la vérité de l'Escriture.

CHAPITRE XII.

Qu'il a falu que Jésus-Christ, pour faire office de Médiateur, fust fait homme.

4 Or il estoit tant et plus requis que cestuy qui devoit estre nostre Médiateur, fust vray Dieu et homme. Si on demande dont ceste nécessité est venue, elle n'a pas esté simple et absolue (comme on parle) : mais la cause en a esté fondée sous le décret éternel de Dieu, dont le salut des hommes dépendoit. Or ce Père de toute clémence et bonté a ordonné ce qu'il nous cognoissoit estre le plus utile. Car puis que nos iniquitez ayans jetté une nuée entre luy et nous, pour empescher que nous ne veinssions à luy, nous avoyent du tout aliénez du royaume des cieux : nul ne pouvoit estre moyen pour nous reconcilier qu'il ne luy fust familier. Et qui est-ce qui en fust approché? se fust-il trouvé quelqu'un des enfans d'Adam? mais tous avec leur père avoyent ceste haute majesté en horreur. Quelqu'un des Anges y eust-il suffi? mais tous aussi bien avoyent besoin d'un chef, par la liaison duquel ils fussent affermis pour adhérer à Dieu à jamais. Il ne restoit doncques nul remède, que tout ne fust désespéré, sinon que la majesté mesme de Dieu descendist à nous, puis qu'il n'estoit pas en nostre pouvoir de monter à icelle. Parquoy il a falu que le Fils de Dieu nous fust fait Immanuel : c'est-à-dire, Dieu avec nous : voire à telle condition que sa divinité et la nature des hommes fussent unies ensemble : autrement il n'y eust point eu de voisinage assez prochain, ne d'affinité assez ferme pour nous faire espérer que Dieu habitast avec nous. Car nos ordures et sa pureté faisoient un trop grand divorce.

Encores que l'homme fust demeuré en son intégrité, si est-ce que sa condition estoit trop basse pour parvenir à Dieu : combien moins s'est-il peu eslever en tel degré, après s'estre plongé par sa ruine mortelle en la mort et aux enfers? après s'estre souillé de tant de macules, voire empunaisi en sa corruption, et abysmé en tout malheur? Pourtant ce n'est point sans cause que saint Paul voulant proposer Jésus-Christ pour Médiateur, notamment l'appelle Homme : Il y a, dit-il, un Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ qui est homme¹. Il le pouvoit bien nommer Dieu, ou bien omettre le nom d'homme comme celuy de Dieu : mais pource que le saint Esprit parlant par sa bouche cognoissoit nostre infirmité, il a usé de ce remède pour venir au-devant : c'est de mettre le Fils de Dieu de nostre rang, afin de nous rendre familiers à luy. Afin doncques que nul ne se tormentast où il faudroit chercher ce Médiateur, ou par quelle voye on le pourroit trouver, en l'appelant Homme, il advertit qu'il nous est prochain, voire qu'il nous atouche de si près que rien plus, estant nostre chair. Brief, il signifie ce qui est expliqué ailleurs plus au long : c'est asçavoir que nous n'avons point un Sacrificateur, qui ne puisse avoir compassion de nos infirmités, veu qu'il a esté du tout tenté à la manière des hommes, excepté qu'il n'a eu nulle macule de péché².

2 Cicy sera encores mieux entendu, si nous réputons de quelle importance a

1) 1 Tim. II, 5.

2) Hébr. IV, 15.

esté l'office du Médiateur : asçavoir de nous restituer tellement en la grâce de Dieu, que nous soyons faits ses enfans, et héritiers de son royaume : au lieu qu'estans lignée maudite d'Adam, nous estions héritiers de la géhenne d'enfer. Qui eüst peu faire cela, si le Fils de Dieu mesme n'eüst esté fait homme, et qu'il prinst tellement du nostre, qu'il communiquast ce qui estoit sien, voire faisant nostre par grâce ce qui estoit sien de nature ? Ayans doncques ceste arre, que le Fils naturel de Dieu a prins un corps commun avec nous, et a esté fait chair de nostre chair, et os de nos os, nous avons certaine confiance que nous sommes enfans de Dieu son Père, veu que luy n'a point desdaigné de prendre ce qui nous estoit propre, pour estre fait un avec nous, et nous faire compagnons avec soy de ce qui luy estoit propre : et par ce moyen d'estre pareillement avec nous Fils de Dieu et Fils d'homme. De là vient ceste saincte fraternité, de laquelle il nous enseigne disant, Je monte à mon Père et à vostre Père, mon Dieu et vostre Dieu ¹. Voylà comment nous sommes asseurez de l'héritage céleste : c'est que le Fils unique de Dieu, auquel l'héritage universel appartient, nous a adoptez pour ses frères, et par conséquent faits héritiers avec luy ². D'avantage, il estoit tant et plus utile, que celuy qui devoit estre nostre Rédempteur, fust vray Dieu et homme, pource qu'il faloit qu'il engloutist la mort : et qui en fust venu à bout, sinon la vie ? C'estoit à luy de vaincre le péché : et qui est-ce qui le pouvoit faire sinon la justice ? C'estoit à luy de détruire les puissances du monde et de l'air : et qui eüst peu acquérir telle victoire, sinon celuy qui est la vertu surmontant toute hauteuse ? Or où gist la vie, la justice, et l'empire du ciel, sinon en Dieu ? C'est luy doncques, qui selon sa clémence infinie s'est fait nostre en la personne de son Fils unique, en nous voulant racheter.

3 L'autre partie de nostre réconciliation avec Dieu, estoit que l'homme qui s'estoit ruiné et perdu par sa désobéissance,

apportast à l'opposite pour remède une obéissance, laquelle satisfist au jugement de Dieu, en payant ce qui estoit deu pour son péché. Ainsi nostre Seigneur Jésus est apparu ayant vestu la personne d'Adam, et prins son nom pour se mettre en son lieu, afin d'obéir au Père, et présenter au juste jugement d'iceluy son corps pour pris de satisfaction, et souffrir la peine que nous avons méritée, en la chair en laquelle la faute avoit esté commise. En somme, d'autant que Dieu seul ne pouvoit sentir la mort, et l'homme ne la pouvoit vaincre, il a conjoint la nature humaine avec la siene, pour assujétir l'infirmité de la première à la mort, et ainsi nous purger et acquitter de nos forfaits : et pour nous acquérir victoire en vertu de la seconde, en soustenant les combats de la mort pour nous. Parquoy ceux qui despoillent Jésus-Christ ou de sa divinité, ou de son humanité, diminuent bien sa majesté et gloire, et obscurcissent sa bonté et grâce : mais d'autre part ils ne font pas moins d'injure aux hommes, desquels ils renversent la foy, laquelle ne peut consister, qu'estant appuyée sur ce fondement. Il y a aussi d'avantage, qu'il a falu que les fidèles attendissent pour leur Rédempteur ce fils d'Abraham, et de David, que Dieu leur avoit promis en sa Loy, et aux Prophètes. Dont les âmes fidèles recueillent un autre fruit : c'est que par le discours de l'origine estans conduits jusques à David et à Abraham, elles cognoissent mieux et plus certainement que nostre Seigneur Jésus est ce Christ, qui avoit esté tant renommé et célébré entre les Prophètes. Mais surtout il nous convient retenir ce que j'ay dit n'aguères, que le Fils de Dieu nous a donné un bon gage de la société que nous avons avec luy par la nature qu'il a commune avec nous : et qu'estant vestu de nostre chair, il a desconfit la mort avec le péché, afin que la victoire et le triomphe fust nostre, et qu'il a offert en sacrifice ceste chair qu'il avoit prinse de nous, afin qu'ayant purgé les péchez, il effaçast nostre condamnation, et appaisast l'ire de Dieu son Père.

4 Celuy qui sera attentif à considérer ces choses selon qu'elles en sont dignes,

1) Jean XX, 17.

2) Rom. VIII, 17.

mesprisera aisément les spéculations extravagantes, lesquelles transportent beaucoup d'esprits volages et trop convoiteux de nouveauté. Telle est la question qu'aucuns esmeuvent : c'est, Encores que le genre humain n'eust point en besoin d'estre racheté, que Jésus-Christ n'eust point laissé d'estre fait homme. Je confesse bien qu'en l'estat premier de la création, et en l'intégrité de nature desjà il estoit ordonné chef sur les hommes et les Anges : pour laquelle raison saint Paul l'appelle Premier-nay entre toutes créatures¹. Mais puis que l'Eseriture prononce haut et clair qu'il a esté vestu de nostre chair, pour estre fait Rédempteur, c'est une témérité trop grande d'imaginer autre cause ou autre fin. C'est chose toute notoire pourquoy il a esté promis, dès le commencement : asçavoir pour restaurer le monde qui estoit cheut en ruine, et secourir aux hommes qui estoient perdus. Et pourtant son image a esté proposée sous la Loy aux sacrifices, afin que les fidèles espérassent que Dieu leur seroit propice, estant réconcilié par la purgation des péchez. Certes puis qu'en tous siècles, mesmes devant que la Loy fust publiée, jamais le Médiateur n'a esté promis qu'avec sang, nous avons à recueillir de là, qu'il estoit destiné par le conseil éternel de Dieu à nettoyer les macules des hommes, d'autant que c'est un signe de réparation d'offense, qu'espandre le sang. Et les Prophètes n'ont pas autrement parlé de luy, qu'en promettant qu'il viendrait pour réconcilier Dieu et les hommes. Ce qui nous suffira de prouver pour ceste heure, par ce témoignage d'Isaïe, qui est solennel entre les autres : où il est dit, qu'il sera frappé de la main de Dieu pour les crimes du peuple : que le chastiement de nostre paix sera sur luy : qu'il sera Sacrificateur pour s'offrir en hostie : qu'il nous guairira par ses playes : que tous ont erré et se sont esgarez comme brebis errantes : et qu'il a pleu à Dieu de l'affliger, afin qu'il portast les iniquitez de tous². Quand nous oyons que Jésus-Christ est proprement ordonné par décret inviolable du

ciel pour secourir aux povres pécheurs, concluons que tous ceux qui passent ces bornes, laschent par trop la bride à leur folle curiosité. Luy aussi estant apparu au monde, a déclaré que la cause de son advenement estoit de nous recueillir de mort à vie, nous ayant appointez avec Dieu. Les Apostres ont testifié le mesme. Voylà pourquoy saint Jehan devant que de dire que la Parole a esté faite chair³, parle de la révolte et cheute de l'homme. Mais il n'y a rien meilleur que d'ouyr Jésus-Christ luy-mesme traitant de son office, comme quand il dit, Dieu a tant aimé le monde, qu'il n'a point espargné son Fils unique mais l'a livré à la mort, afin que tous ceux qui croiront en luy, ne périssent point, mais ayent la vie éternelle⁴. Item, L'heure est venue que les morts orront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui l'auront ouye, vivront⁵. Item, Je suis la résurrection et la vie : qui eroit en moy, estant mort vivra⁶. Item, Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit péri⁷. Item, Ceux qui sont sains, n'ont que faire de médecin⁸. Ce ne seroit jamais fait, si je vouloye recueillir tous les passages servans à ce propos. Certes les Apostres d'un commun accord nous amènent tous à ce principe. Et de fait, s'il n'estoit venu pour nous réconcilier à Dieu, sa dignité sacerdotale tomberoit bas, veu que le Sacrificateur est interposé entre Dieu et les hommes, pour obtenir pardon des péchez⁹. Il ne seroit point nostre justice, veu qu'il a esté fait hostie pour nous, afin que Dieu ne nous impute point nos fautes¹⁰ : brief, il seroit desnudé de tous les tiltres dont l'Eseriture l'honore. Le dire de saint Paul aussi seroit renversé, que Dieu a envoyé son Fils, pour faire ce qui estoit impossible à la Loy : c'est qu'en similitude de chair pécheresse il portast nos péchez¹¹. Ce qu'il dit aussi en un autre passage n'auroit point de lieu : c'est que la grande bonté de Dieu et amour envers les hommes a esté cognue, quand il nous a donné son Fils pour Rédempteur. En somme

1) Col. I, 15.

2) Is. LIII, 4-6.

1) Jean I, 14.

2) Jean V, 25.

3) Matth. XVIII, 11.

4) Hébr. V, 1.

5) Rom. VIII, 3.

6) Jean III, 16.

7) Jean XI, 25.

8) Matth. IX, 12.

9) 2 Cor. V, 19.

l'Escriture n'assigne autre fin pour laquelle Jésus-Christ ait voulu prendre nostre chair, et ait esté envoyé du Père sinon afin d'estre fait sacrifice d'appointement¹. Il a esté ainsi escrit, et a falu que Christ souffrist, et qu'on preschast repentance en son Nom², dit-il en saint Luc : et saint Jehan de mesme, Le père m'aime, d'autant que je mets ma vie pour mes brebis, Le Père le m'a ainsi commandé. Item, Comme Moïse a eslevé le serpent au désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit exalté. Item, Père, sauve-moy de ceste heure : mais pour ceste cause y suis-je venu. Père, glorifie ton Fils³. Or en ces passages il marque notamment pour quelle fin il a prins chair humaine : c'est d'estre fait sacrifice et satisfaction pour abolir les péchez. Par mesme raison Zacharie dit en son cantique, qu'il est venu suivant la promesse donnée aux Pères, pour esclaire ceux qui estoient assis en ténèbres de mort⁴. Qu'il nous souviene que toutes ces choses sont preschées du Fils de Dieu, auquel saint Paul dit que tous thrésors de sagesse et intelligence sont cachez : et outre lequel il se glorifie ne rien sçavoir⁵.

¶ Si quelqu'un réplique que tout cela n'empesche point que Jésus-Christ, qui a racheté ceux qui estoient damnez n'ait peu aussi testifier son amour envers ceux qui fussent demeurez sains et entiers en vestant leur nature : la response est briefve, puis que le saint Esprit prononce que par le conseil éternel de Dieu ces deux choses ont esté conjointes ensemble, qu'il fust fait nostre Rédempteur et participant de nostre nature, qu'il n'est licite de nous enquerir plus outre. Car si quelqu'un ne se contentant point du décret immuable de Dieu, est chatouillé de convoitise d'en sçavoir plus outre, il monstre par cela qu'il ne se contente non plus de Jésus-Christ, en ce qu'il nous a esté donné pour pris de rédemption. Mesmes saint Paul ne récite pas seulement pourquoy il nous a esté envoyé : mais en traitant de ce haut mystère de la prédestination, il bride en cest en-

droict tous fols appetis, et toute outrecuidance de l'esprit humain, en disant que le Père nous a esleus devant la création du monde, pour nous adopter au nombre de ses enfans, selon le propos de sa volonté, et qu'il nous a eus agréables au nom de son Fils bien-aimé, auquel nous avons rédemption par son sang¹. Certes il ne présuppose point yci la cheute d'Adam comme ayant précédé en temps, mais il monstre ce que Dieu a déterminé devant tous siècles, en voulant remédier à la misère du genre humain. Si quelqu'un derechef objecte qu'un tel conseil de Dieu est provenu de la ruine de l'homme, laquelle il prévoyoit, ce m'est bien assez que tous ceux qui se donnent congé de chercher en Christ, ou appétent de sçavoir de luy plus que Dieu n'en a prédestiné en son conseil secret, s'avancent et se desbordent d'une audace trop énorme à forger un nouveau Christ. Et c'est à bon droict que saint Paul, après avoir parlé du vray office de Jésus-Christ, prie qu'il donne Esprit d'intelligence aux siens pour leur faire comprendre quelle est la longueur, hautesse, largeur et profondeur : asçavoir la charité de Christ, laquelle est par-dessus toute science² : comme si de propos délibéré il barroit nos esprits entre des treillis, pour les empescher de décliner tant peu que ce soit çà ne là quand il est fait mention de Christ : mais les exhorter à se tenir à la grâce de réconciliation qu'il nous a apportée. Et puis que le mesme Apostre testifie ailleurs que c'est une parole fidèle et arrestée, que Jésus-Christ est venu pour sauver les pécheurs³, je m'y repose volontiers. Puis aussi qu'il enseigne que la grâce laquelle nous est manifestée en l'Evangile nous a esté donnée en Jésus-Christ devant tous temps et siècles⁴, je conclu qu'il nous convient demeurer constamment en icelle jusques à la fin. Osiander sans raison renverse ceste modestie; car combien que ceste question eust esté esmeue jadis de quelques-uns, il s'y est tellement escarmouché, qu'il en a malheureusement troublé l'Eglise. Il argue de présomption ceux

1) Tite II, 14.

2) Luc XXIV, 26.

3) Jean X, 17; III, 14; XII, 27, 28.

4) Luc I, 79.

5) Col. II, 3; 1 Cor. II, 2.

1) Ephés. I, 4-7.

2) Ephés. III, 16-19.

3) 1 Tim. I, 15.

4) 2 Tim. I, 9.

qui disent, que si Adam ne fust très-buché, le Fils de Dieu ne fust point apparu en chair : pource qu'il n'y a point certain tesmoignage de l'Escriture qui réprove une telle fantasie. Voire, comme si saint Paul n'eust point bridé ceste perverse curiosité, quand après avoir parlé de la rédemption acquise par Jésus-Christ, incontinent il commande de fuir toutes folles questions¹. La rage d'aucuns s'est desbordée jusques-là, qu'estans poussez d'un appétit pervers d'estre réputez pour gens aigus, ils ont disputé si le Fils de Dieu pouvoit prendre la nature d'un asne. Si Osiander veut excuser ceste question (laquelle toutes gens craignans Dieu à bon droict ont en horreur comme un monstre détestable) et la veut excuser sous ceste couverture, qu'elle n'est point condamnée notamment : je respon que saint Paul, n'estimant rien digne d'estre cognu outre Jésus-Christ crucifié², n'auroit garde de recevoir un asne pour auteur de salut. Parquoy, d'autant qu'ailleurs il enseigne que Jésus-Christ a esté par le conseil éternel du Père ordonné chef pour recueillir toutes choses³ : par mesme raison jamais ne recognoistra un Christ, qui n'ait eu charge ni office de racheter.

6 Le principe duquel il fait ses triomphes est du tout frivole : c'est que l'homme a esté créé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté formé au patron de Christ, afin de le représenter en la nature humaine, de laquelle desjà le Père avoit décrété le revestir. Osiander conclud de là, qu'encores que jamais Adam ne fust tombé et décheu de sa première origine, le Christ n'eust pas toutesfois laissé d'estre homme. Toutes gens de sain jugement cognoissent d'eux-mesmes combien cela est froid et contraint, et tiré par les cheveux, comme l'on dit. Cependant cest homme farci d'orgueil cuide avoir cognu le premier que c'est que l'image de Dieu, asçavoir que la gloire de Dieu reluisoit en Adam, non-seulement és dons excellens, desquels il estoit orné, mais aussi que Dieu habitoit essentiellement en luy. Or combien que je luy accorde qu'Adam ait porté l'image de Dieu, entant qu'il estoit

conjoinet avec luy (qui est la vraye et souveraine perfection de dignité) toutes-fois je dy que l'image de Dieu ne se doit chercher sinon aux marques d'excellence, dont Adam a esté anobli par-dessus tous animaux. Tous confessent bien d'un accord que Jésus-Christ estoit desjà lors l'image de Dieu : et par ainsi que tout ce qui a esté imprimé d'excellence en Adam, est procédé de ceste source qu'il approchoit de la gloire de son Créateur par le moyen du Fils unique. Pourtant l'homme a esté créé à l'image de celui qui l'a formé¹, et par conséquent a esté comme un miroir auquel la gloire de Dieu resplendissoit : et a esté eslevé en tel degré d'honneur par la grâce du Fils unique. Mais il convient adjouster quant et quant, que ce Fils a esté chef en commun tant aux Anges qu'aux hommes : tellement que la dignité donnée à l'homme appartenoit aussi bien aux Anges. Car quand nous oyons que l'Escriture les nomme fils de Dieu, il ne seroit pas convenable de nier qu'ils n'ayent des marques imprimées pour représenter leur Père. Or si Dieu a voulu démonstrer sa gloire tant aux Anges qu'aux hommes, et a voulu qu'elle fust évidente en toutes les deux natures, Osiander badine trop sottement, laissant les Anges derrière, comme s'ils ne portoyent point la figure de Jésus-Christ : car ils ne jouiroient pas continuellement de sa présence et de son regard, s'ils ne luy estoyent semblables. Et de faict saint Paul n'enseigne que les hommes soyent autrement renouvez à l'image de Dieu, que pour estre compagnons des Anges, afin d'adhérer les uns aux autres sous un mesme chef. Brief, si nous adjoustons foy à Jésus-Christ, nostre dernière félicité sera, après estre recueillis au ciel, d'estre conformes aux Anges. Que si on permet à Osiander de dire que le premier et principal patron de l'image de Dieu a esté en ceste nature humaine que devoit prendre Jésus-Christ, on pourra aussi conclurre à l'opposite, qu'il devoit aussi bien prendre la forme des Anges, puis que l'image de Dieu leur appartient.

1) Tite III, 8, 9.

2) 1 Cor. II, 2.

3) Ephés. I, 22.

1) Gen. I, 27.

7 Il ne faut point doncques qu'Osiander craigne, comme il prétend, que Dieu soit trouvé menteur, si desjà il n'eust eu en son Esprit le décret immuable de faire son Fils homme. Car encores que l'estat de l'homme n'eust pas esté ruiné, il n'eust pas laissé d'estre semblable à Dieu avec les Anges : et toutesfois il n'eust pas esté nécessaire que le Fils de Dieu deueinst homme ou Ange. C'est aussi en vain qu'il craind ceste absurdité, s'il n'eust point esté déterminé par le conseil immuable de Dieu devant qu'Adam fust créé, que Jésus-Christ deust naistre homme, non pas comme Rédempteur, mais comme le premier des hommes, que son honneur en cela ne soit amoindri, veu qu'il ne seroit nay que par accident pour restaurer le genre humain qui estoit perdu : et ainsi qu'il auroit esté créé à l'image d'Adam. Car pour quoy aura-il en horreur ce que l'Escriture enseigne tant ouvertement, c'est qu'il a esté fait du tout semblable à nous, excepté péché¹? Dont saint Luc ne fait nulle difficulté de le nommer en la généalogie qu'il récite, Fils d'Adam². Je voudroye bien aussi sçavoir pourquoy il est appelé le second Adam en saint Paul³, sinon d'autant que le Père céleste l'a assujeti à la condition des hommes pour retirer les successeurs d'Adam de la ruine où ils estoient plongez. Car si le conseil de Dieu, de luy donner forme humaine avoit précédé en ordre la création, il devroit estre appelé le premier Adam. Il ne conste rien à Osiander d'affirmer en tant que Jésus-Christ estoit prédestiné en l'Esprit de Dieu d'estre fait homme, que tous ont esté formez en ce patron. Saint Paul au contraire, nommant Jésus-Christ, Second Adam, met au milieu de l'origine première et de la restitution que nous obtenons par Christ, la ruine et confusion qui est entrevenue, fondant la venue de Jésus-Christ sur la nécessité de nous réduire en nostre estat. Dont il s'ensuit que ç'a esté la cause de faire prendre chair humaine au Fils de Dieu. Osiander argue aussi mal et sottement, en disant que si Adam eust persisté en son intégrité, il

eust esté image de soy-mesme, et non pas de Jésus-Christ. Car combien que le Fils de Dieu n'eust jamais prins chair, l'image de Dieu n'eust pas laissé de reulire en nos corps et en nos âmes : et comme par les rayons d'icelle il eust tousjours apparu que Jésus-Christ estoit vrayement chef, ayant la primauté entre les hommes. Par ce moyen sa subtilité frivole est solue : c'est que les Anges eussent esté privez de ce chef, si Dieu n'eust déterminé en soy de faire son Fils homme, mesmes sans que le péché d'Adam l'eust requis. Car il prend trop inconsidérément ce que nul de sens rassis ne luy ottrroyera : asçavoir que Jésus-Christ n'ait point de prééminence sur les Anges sinon d'autant qu'il est homme : veu qu'au contraire il est facile de tirer des paroles de saint Paul, qu'entant qu'il est la Parole éternelle de Dieu, il est aussi premier-nay de toutes créatures¹ : non pas qu'il ait esté créé ne qu'il doive estre nombré entre les créatures, mais pource que l'estat du monde, en ceste beauté qu'il a eue tant excellente, n'a pas eu d'autre principe. Or entant qu'il a esté fait homme, il est appelé premier-nay des morts². L'Apostre comprend l'un et l'autre en brief, et le nous donne à considérer, quand il dit que toutes choses ont esté créées par le Fils, afin qu'il dominast sur les Anges : et qu'il a esté fait homme, afin de venir faire office de Rédempteur. C'est une pareille sottise à Osiander, de dire que les hommes n'eussent point eu Jésus-Christ pour Roy, s'il n'eust esté homme? Voire, comme s'il n'y eust eu nul Règne ni Empire de Dieu, quand le Fils unique, combien qu'il ne fust point vestu de chair humaine, ayant recueilli les hommes et les Anges sous soy, eust présidé sur eux en sa gloire. Mais il se trompe tousjours ou plustost s'ensorcelle en ceste resverie : c'est que l'Eglise eust esté sans teste, si Jésus-Christ ne fust apparu en chair. Voire, comme s'il n'eust peu avoir sa prééminence sur les hommes pour les gouverner par sa vertu divine, et leur donner vigueur par la force secrète de son Esprit : voire les nourrir comme son

1) Hebr. IV, 15.
2) 1 Cor. XV, 45.

2) Luc III, 38.

1) Col. I, 15.

2) Col. I, 18.

corps, tout ainsi qu'il s'est fait sentir chef aux Anges, jusques à ce qu'il les amenast à la jouissance d'une mesme vie que les Anges ont. Osiander estime que ses badinages que j'ay réfutez jusques yci, sont comme oracles infallibles, selon qu'il a accoustumé, estant enyvré de ses spéculations, de faire ses triomphes d'un rien : mais en la fin il se vante d'avoir un argument insoluble et ferme par-dessus tous les autres, asçavoir la prophétie d'Adam, lequel ayant veu Eve sa femme dit, Voyci maintenant os de mes os, et chair de ma chair¹. Mais d'où prouvera-il que c'est une prophétie? Il respondra possible, que Jésus-Christ en saint Matthieu attribue ceste sentence à Dieu. Voire, comme si tout ce que Dieu prononce par les hommes contenoit quelque prophétie pour l'advenir. Par ce moyen il faudroit qu'en chacun précepte de la Loy il y eust prophétie, veu que tous ont esté donnez de Dieu. Mais il y auroit bien pis, si nous voulions croire ce fantastique : car Jésus-Christ eust esté un exposeur terrestre, s'amusant au sens literal, veu qu'il ne traite point de l'union mystique qu'il a avec son Eglise, mais allègue le passage pour monstrier quelle foy et loyauté doit le mari à sa femme, puis que Dieu a prononcé que l'homme et la femme ne seroyent qu'un : et par ce moyen il moustre qu'il n'est licite à nul d'attenter de rom-

pre par divorce ce lien indissoluble. Si Osiander mesprise ceste simplicité, qu'il reprene Jésus-Christ, de ce qu'il n'a point abruvé ses disciples de ceste belle allégorie que luy nous met en avant : et par ainsi n'a pas interprété assez subtilement le dire de son Père. Ce qu'il ameine de saint Paul ne sert de rien à sa fantaisie. Car saint Paul après avoir dit que nous sommes chair de la chair de Christ, s'escrie que c'est un grand mystère¹. Et ainsi il ne veut point réciter en quel sens Adam a proféré ceste sentence : mais sous la similitude du mariage il nous veut induire à considérer ceste conjunction sacrée, laquelle nous fait estre un avec Jésus-Christ : mesmes les mots expriment cela. Car l'Apostre en protestant qu'il parle de Christ et de l'Eglise, met une espèce de correction, pour discerner le mariage d'avec l'union spirituelle de Jésus-Christ avec son Eglise, et ainsi tout le babil d'Osiander s'esvanouit de soy-mesme. Parquoy il ne sera point nécessaire de remuer plus tel bagage, veu que la vanité en est assez descouverte par ceste briefve réfutation. Quoy qu'il en soit, ceste sobriété suffira à contenter les enfans de Dieu : c'est que quand la plénitude des temps est venue, Dieu a envoyé son Fils nay de femme, assujeti à la Loy, afin de racheter ceux qui estoient sous la Loy².

CHAPITRE XIII.

Que Jésus-Christ a prins vraye substance de chair humaine.

4 Je pense qu'il seroit superflu de traiter de rechef plus au long de la divinité de Jésus-Christ, puis qu'elle a esté desjà assez prouvée par bons et certains tesmoignages de l'Ecriture. Il reste doncques de veoir comment ayant vestu nostre chair, il a accompli l'office de Médiateur. Or jadis les Manichéens et Marcionites ont tasché d'anéantir la vérité de sa na-

ture humaine. Car les seconds imaginoient qu'il avoit prins un fantome au lieu d'un corps : les premiers imaginoient que son corps estoit céleste. Mais l'Ecriture résiste en plusieurs passages à tels erreurs. Car la bénédiction n'a pas esté promise en une semence céleste, ou en une masque d'homme, mais en la semence d'Abraham et de Jacob³. Et le

1) Gen. II, 23.

1) Ephés. V, 32.

2) Gal. IV, 4.

3) Gen. XII, 2; XVII, 2-8; XXVI, 4.

throne éternel n'est point promis à un homme forgé en l'air, mais au fils de David, et au fruit de son ventre. Dont Jésus-Christ estant manifesté en chair, est nommé fils de David et d'Abraham¹ : non pas seulement pour avoir été porté au ventre de la vierge Marie, et qu'il n'eust pas été procréé de sa semence : mais pource que selon l'interprétation de saint Paul, il a été fait de la semence de David selon la chair : comme en un autre passage il dit qu'il est descendu des Juifs selon la chair. Parquoy le Seigneur mesme ne se contentant point du nom d'homme, s'appelle souventesfois Fils d'homme, voulant plus clairement exprimer qu'il est homme vraiment engendré de lignée humaine. Veu que le saint Esprit a tant de fois et par tant d'organes, et en telle diligence et simplicité exposé une chose laquelle n'estoit point trop obscure de soy, qui est-ce qui eust pensé que jamais homme mortel eust été si impudent, de répliquer à l'encontre ? Et toutesfois il s'offre encore d'autres témoignages, si'on désire d'en avoir plus grande quantité : comme quand saint Paul dit que Dieu a envoyé son Fils fait de femme : et quand il est récité par-cy par-là, qu'il a eu faim et soif, et froid, et a été sujet aux autres infirmités de nostre nature². Mais d'un nombre infini qu'on pourroit amasser, il nous est utile de choisir principalement ceux qui peuvent servir à édifier nos âmes en foy et en vraye fiance de salut. Comme quand il est dit qu'il n'a jamais fait cest honneur aux Anges de prendre leur nature, mais qu'il a prins la nostre, afin de détruire en la chair et au sang celuy qui obtenoit l'empire de mort³. Item, que par telle communication nous sommes réputés ses frères. Item qu'il a falu qu'il fust semblable à ses frères, pour estre fidèle Intercesseur, enclin à miséricorde⁴. Item, que nous n'avons point un Sacrificateur sans compassion et pitié de nos infirmités, veu qu'il en a esté tenté : et semblables passages⁵. A quoy aussi se rapporte ce que nous avons touché cy-dessus, qu'il estoit

requis que les péchez du monde fussent effacés en nostre chair, comme saint Paul l'affirme clairement¹. D'avantage, tout ce qui a esté donné à Jésus-Christ par son Père, nous appartient : d'autant qu'il est le chef, duquel tout le corps estant lié par ses jointures, prend son accroissement². Mesmes ce qui est dit, que l'Esprit luy a esté donné sans mesure, afin que nous puisions tous de sa plénitude³, ne conviendroit pas sinon qu'il eust esté vray homme : d'autant qu'il n'y auroit rien plus contraire à raison, que de dire que Dieu ait esté enrichi en son essence de quelque don nouveau. Pour laquelle raison aussi il dit, qu'il s'est sanctifié soy-mesme pour nous⁴.

2 Ils ont bien allégué quelques passages pour confirmation de leur erreur, mais ils les ont trop lourdement dépravés : et ne prouffiteront rien, quoy qu'ils s'efforcent, en voulant eschapper de ce que nous avons allégué. Marcion a pensé que le corps de Jésus-Christ n'estoit qu'un fantôme, pource qu'il est dit qu'il a esté fait en similitude de l'homme, et qu'il a esté réputé comme homme en figure⁵ : mais il a très mal regardé à ce que saint Paul traïtte là. Car il n'enseigne pas quel corps Jésus-Christ a prins : mais que comme ainsi soit qu'à bon droict il peust démonstrer la gloire de sa divinité, il est apparu en forme et condition d'homme mesprisé et de nulle valeur. C'est, di-je, l'intention de l'Apostre, de nous exhorter à humilité par l'exemple de Jésus-Christ, veu qu'estant Dieu immortel, il se pouvoit déclarer tel du premier coup : toutesfois qu'il a quitté de son droict, et s'est anéanti de son bon gré, prenant semblance et condition d'un chef, et s'estant abaissé en telle petitesse il a souffert que sa divinité fust cachée pour un temps sous le voile de sa chair. Il ne déduit pas doncques quel a esté Jésus-Christ en sa substance, mais comment et en quelle sorte il s'est porté. Mesmes par le fil du texte il est aisé à recueillir que Jésus-Christ s'est anéanti en la vraye nature humaine. Car que veulent dire ces

1) Math. I, 1.
3) Heb. II, 16.
5) Heb. IV, 15.

2) Gal. IV, 4.
4) Heb. II, 11, 12, 17.

1) Rom. VIII, 3.
3) Juan I, 16.
5) Phil. II, 7.

2) Ephés. IV, 16.
4) Jean XVII, 19.

mots, qu'il a esté trouvé comme homme en figure, sinon que pour un temps sa gloire divine n'a point relui, mais seulement la forme humaine en condition vile et basse? Autrement aussi ce que dit saint Pierre ne conviendrait point: c'est qu'il est mort en chair et vivifié en Esprit¹, sinon qu'il eust esté infirme en la nature humaine. Ce que saint Paul explique plus clairement, disant qu'il a souffert selon l'infirmité de la chair². Et de là provient ceste hautesse, laquelle saint Paul notamment exprime que Jésus-Christ a obtenu après s'estre anéanti. Car il ne pouvoit estre exalté, sinon entant qu'il est homme composé de corps et d'âme. Manichéus luy a forgé un corps en l'air, d'autant qu'il est nommé le second Adam céleste, estant venu du ciel³: mais l'Apostre n'introduit point là une substance céleste de la chair de Jésus-Christ, mais sa vertu spirituelle laquelle il espend sur nous afin de nous vivifier. Or nous avons desjà veu que saint Pierre et saint Paul la séparent de la chair; mesmes par ce passage la doctrine que nous tenons avec tous Chrestiens, quant à la chair de Jésus-Christ, est trèsbien établie. Car s'il n'avoit une mesme nature de corps avec nous, tous les argumens que saint Paul ameine et déduit, tomberoyent bas: asçavoir, que si Christ est ressuscité, nous ressusciterons: si nous ne ressuscitions point, que Jésus-Christ n'est point ressuscité⁴. Quelques cavillations que les Manichéens s'efforcent de chercher, ils ne se despestreront jamais de ces raisons-là. C'est une eschappatoire frivole de ce qu'ils babillent, que Jésus-Christ est nommé Fils de l'homme, à cause qu'il a esté promis aux hommes: Car c'est chose notoire que ceste façon de parler est prise de la langue hébraïque, en laquelle Fils de l'homme vaut autant comme vray homme, comme par toute l'Escriture les hommes sont nommez fils d'Adam. Et pour ne point chercher preuve de loïn, un passage nous suffira. Les Apostres approprient à Jésus-Christ ce qui est dit au Pseume huitième, Qu'est-ce que de l'homme, que tu as sou-

venance de luy? ou le fils de l'homme, que tu le visites? Par ceste façon de parler la vraye humanité de Jésus-Christ est exprimée, car combien qu'il n'ait pas esté engendré de père mortel à la façon commune, toutesfois son origine est d'Adam. Et de faict, sans cela ce que nous avons desjà allégué ne consisteroit point, qu'il a esté fait participant de chair et de sang pour assembler les enfans de Dieu en un¹. Car par ces mots il nous démontre qu'il est compagnon de nostre nature. Il y a un mesme sens en ce que l'Apostre adjouste, que l'auteur de sainteté et ceux qui sont sanctifiés sont d'un. Car que cela se doive rapporter à la mesme nature que le Fils de Dieu a commune avec nous, il appert par ce qu'il adjouste incontinent: asçavoir qu'il n'a point de honte de nous appeler Frères². Car si au paravant il eust dit que les fidèles sont de Dieu, Jésus-Christ n'auroit nulle occasion d'avoir honte en nous acceptant: mais pource que selon sa grâce infinie il s'accompagne avec nous, qui sommes bas et contemptibles, voilà pourquoy il est dit qu'il n'en a point honte. C'est en vain que les adversaires répliquent que par ce moyen les incrédules seroyent frères de Jésus-Christ: ven que nous sçavons que les enfans de Dieu ne sont point nais de chair et de sang, mais du saint Esprit par foy. Pourtant la seule chair ne fait point une conjonction fraternelle. Or combien que l'Apostre face cest honneur aux fidèles tant seulement, d'estre d'une substance avec Jésus-Christ, il ne s'ensuit pas que les incrédules n'ayent une mesme origine de chair, comme quand nous disons que Jésus-Christ a esté fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'estend pas à tout chacun: car la foy doit intervenir au milieu, pour nous entrer spirituellement au corps de Jésus-Christ. Ils se monstrent aussi bien bestes, en arguant que Jésus-Christ, puis qu'il est appelé premier-nay entre ses frères³ devoit donc estre le fils aîné d'Adam, et devoit naistre dès le commencement du monde, pour avoir telle primogéniture. Car ce nom ne se rapporte point

1) 1 Pierre III, 18.

2) 2 Cor. XIII, 4.

1) Heb. II, 15.

2) Heb. II, 12.

3) 1 Cor. XV, 47.

4) 1 Cor. XV, 13, 14.

3) Rom. VIII, 29.

à l'aage, mais à la dignité et éminence de vertu que Jésus-Christ a par-dessus tous. Quant à ce qu'ils disent que Jésus-Christ a prins la nature des hommes, non pas des Anges, pource qu'il a receu à soy en amitié le genre humain¹: ceste échappatoire ne leur sert de rien. Car l'Apostre, pour amplifier l'honneur que Jésus-Christ nous a fait, nous compare avec les Anges, lesquels ont esté inférieurs à nous en cest endroit. Mesmes si on poise droictement le tesmoignage de Moÿse, où il dit que la semence de la femme brisera la teste du serpent², il suffit pour décider toute ceste dispute: car il n'est pas là question seulement de Jésus-Christ, mais de tout le genre humain. Pource que la victoire acquise par Jésus-Christ nous appartient, Dieu prononce en général que ceux qui seront descendus du lignage de la femme, seront victorieux par-dessus le Diable. Dont il s'ensuit que Jésus-Christ a esté engendré de la race humaine, veu qu'un tel bien est fondé en luy. Car l'intention de Dieu estoit de consoler Eve à laquelle il parloit, de peur qu'elle ne fust accablée de tristesse et désespoir.

3 Ces brouillons aussi monstrent leur sottise autant que leur impudence, enveloppans en allégories ces mots tant clairs, que Jésus-Christ est la lignée d'Abraham, et le fruit du ventre de David. Car si ce nom de semence eust esté mis en tel sens, saint Paul ne l'eust pas dissimulé, quand il prononce clairement et sans figure, qu'il n'y a point plusieurs rédempteurs de la lignée d'Abraham, mais Jésus-Christ seul³. Autant vaut ce qu'ils prétendent qu'il n'est appelé Fils de David, sinon pource qu'il luy avoit esté promis, et a esté manifesté en son temps. Car saint Paul après l'avoir nommé Fils de David, adjoustant ce mot, Selon la chair⁴, spécifie sans doute la nature d'homme. Pareillement au chapitre IX, après avoir dit qu'il est Dieu béni éternellement, il met à part qu'il est descendu des Juifs selon la chair. D'avantage s'il n'estoit vrayement engendré de la race de David, que signifieroit ceste façon de parler, qu'il est le fruit de son ventre? et qu'emporterait

ceste promesse, Il descendra successeur de tes reins, qui demeurera ferme en ton throne¹? Ils brouillent aussi par vaine sophisterie le récit que fait saint Mathieu de la généalogie de Jésus-Christ. Car combien qu'il ne raconte point le père et les ancestres de Marie, mais de Joseph, toutesfois pource qu'il traite d'une chose pour lors assez connue de grans et petis, ce luy est assez de monstrier que Joseph estoit sorti de la lignée de David: veu mesmes qu'on sçavoit que Marie estoit de la mesme famille. Saint Luc poursuit plus outre: c'est que le salut apporté par Jésus-Christ est commun à tout le genre humain, d'autant qu'il est engendré d'Adam père commun de tous. Je confesse que de la généalogie, comme elle est couchée, on ne pourroit pas conclure que Jésus-Christ fust fils de David, sinon d'autant qu'il est nay de Marie: mais les nouveaux Marcionites se monstrent bestes, et par trop orgueilleux tout ensemble, quand pour colorer leur erreur, asçavoir que Jésus-Christ s'est fait un corps de rien, ils disent que les femmes sont sans semence: en quoy ils renversent tous les élémens de nature. Or pource que ceste dispute n'est point théologique, mais plustost de Philosophie et de Médecine, je m'en déporte: non pas qu'il soit difficile de les rembarber, veu que les raisons qu'ils amènent peuvent estre aisément abatues en trois mots: mais pource que je ne me veux point divertir de l'instruction que j'ay proposé de donner en ce livre. Ainsi pour nous tenir à l'Escriture, quant à ce que ces brouillons allèguent qu'Aaron et Joïadah ont prins femmes de la lignée de Juda: et pourtant si les femmes avoyent semence pour engendrer, que lors la discrétion des lignées eust esté confuse: je respon que la semence virile, quant à l'ordre politique, a ceste prérogative et dignité, que l'enfant prend son nom du père: mais que cela n'empesche point que la femme n'engendre aussi de son costé. Et ceste solution s'estend à toutes les généalogies que récité l'Escriture. Souvent elle fait mention des

1) Hébr. II, 16.

2) Gen. III, 15.

3) Gal. III, 16.

4) Rom. I, 3.

1) Ps. CXXXII, 18.

hommes : est-ce à dire que les femmes ne soyent rien ? Or les petis enfans peuvent juger qu'elles sont comprinses sous les hommes. Pour ceste raison il est dit quelquesfois, que les femmes enfantent à leurs maris: pource que le nom de la famille demeure tousjours vers les masles. Au reste, comme Dieu a donné ce privilège aux hommes pour la dignité de leur sexe, que selon la condition des pères les enfans soyent tenus pour nobles ou vileins, à l'opposite les loix civiles ordonnent que l'enfant, quant à la servitude, suyve la condition de la mère, comme un fruit provenant d'elle : dont il s'ensuit que ce qu'elles portent est procréé en partie de leur semence. Et aussi c'est un langage receu de tous temps et entre tous peuples, que les mères soyent appelées génitrices. A quoy aussi s'accorde la Loy de Dieu, laquelle sans raison défendrait le mariage de l'oncle avec la fille de sa sœur, veu qu'il n'y auroit autrement nulle consanguinité. Il seroit aussi licite à un homme de prendre à femme sa sœur, fille seulement de sa mère : veu qu'elle ne luy seroit point parente. Je confesse bien que les femmes, quant à la génération, sont comme instrumens passifs : mais je di que ce qui est prononcé des hommes, leur est aussi bien attribué, car il n'est pas dit que Jésus Christ soit fait par la femme, mais de la femme¹. Aucuns de ces hérétiques sont si vileins, que d'interroguer si c'est chose décente, que Jésus-Christ ait esté procréé d'une semence qui est sujette au mal qui advient aux femmes : en quoy on voit qu'ils ont perdu toute honte. Je respon simplement en un mot, qu'ils seront contraints de confesser, quoy qu'il en soit, que Jésus-Christ a esté nourri au sang de la Vierge, à quelque povreté qu'il fust sujet. Ainsi la question qu'ils esmeuvent leur est contraire. On peut donc droictement et à bonne raison conclurre des paroles de saint Matthieu, puis que Jésus-Christ est engendré de Marie, qu'il est créé et formé de sa semence : comme quand il est dit que Booz est engendré de Rahab, une semblable génération est signifiée². Et de

faict saint Matthieu n'entend pas de faire seulement de la Vierge un canal, par lequel Jésus-Christ soit passé : mais il discerne cest ordre admirable et incompréhensible d'engendrer, de celui qui est vulgaire en nature, en ce que Jésus-Christ par le moyen d'une Vierge a esté engendré de la race de David. Car il est dit que Jésus-Christ a esté engendré de sa mère en mesme sens et selon une mesme raison qu'il est dit qu'Isaac a esté engendré d'Abraham, Salomon de David, et Joseph de Jacob. Car l'évangéliste déduit tellement le fil de son texte, qu'en voulant prouver que Jésus-Christ a eu son origine de David, il se contente de ceste raison, qu'il a esté engendré de Marie. Dont il s'ensuit qu'il prenoit ce point pour résolu, que Marie estoit parente de Joseph, et par conséquent de la race de David.

4 Les absurdités qu'ils mettent en avant contre nous, sont plenes de calomnies puérides. Ils estiment que ce seroit grand opprobre à Jésus-Christ d'estre sorti de la race des hommes, pource qu'il ne pourroit pas estre exempté de la loy commune, laquelle enclost sans exception toute la lignée d'Adam sous péché. Mais la comparaison que fait saint Paul soud trèsbien ceste difficulté : c'est que comme par un homme le péché est entré au monde, et par le péché la mort : aussi par la justice d'un homme la grâce a abondé³. A quoy respond l'autre passage, Que le premier Adam a esté terrestre de terre, et en âme vivante² : le second a esté céleste du ciel, et en Esprit vivifiant. Parquoy le mesme Apostre disant que Jésus-Christ a esté envoyé en similitude de chair pécheresse pour satisfaire à la Loy, le sépare notamment du rang commun, à ce qu'estant vray homme il soit sans vice ne maculé³. Ils se montrent aussi fort badins, en arguant que si Jésus-Christ est pur de toute corruption, en ce qu'il a esté engendré par l'opération miraculeuse du saint Esprit, de la semence de la Vierge, qu'il s'ensuyvroit que la semence des femmes n'est pas impure, mais seulement celle des hommes. Car nous ne disons pas que

1) Gal. IV, 4.

2) Matth. I, 5, 16.

1) Rom. V, 12.

3) Rom. VIII 3.

2) 1 Cor. XV, 47.

Jésus-Christ est exempt de toute tache et contagion originelle, pource qu'il a esté engendré de sa mère sans compagnie d'homme : mais pource qu'il a esté sanctifié du saint Esprit, afin que sa génération fust entière et sans macule, comme devant la cheute d'Adam. Brief, cela nous demeure tousjours arrêté, que toutesfois et quantes que l'Escriture nous parle de la pureté de Jésus-Christ, cela se rapporte à sa nature humaine : pource qu'il seroit superflu de dire que Dieu est parfait et sans macule. La sanctification aussi de laquelle il parle en saint Jehan, n'a point de lieu en sa divinité. Ce qu'ils répliquent, que nous faisons donc double semence d'Adam, si Jésus-Christ, qui en est descendu, n'a eu en soi nulle contagion, est de nulle valeur. Car la génération de l'homme n'est pas immonde ne vicieuse de soy, mais la corruption y est

survenue d'accident par la cheute et ruine. Parquoy il ne se faut esbahir si Jésus-Christ, par lequel l'intégrité devoit estre restituée, a esté séparé du rang commun pour n'estre point enveloppé en la condamnation. Ils usent aussi d'une gaudiserie, en laquelle ils monstrent qu'ils n'ont ne crainte de Dieu ny honnesteté : c'est que si le Fils de Dieu a vestu nostre chair, il auroit esté enserré en une bien petite loge. Car combien qu'il ait uni son essence infinie avec nostre nature, toutesfois ç'a esté sans closture ne prison ; car il est descendu miraculeusement du ciel, en telle sorte qu'il y est demeuré : et aussi il a esté miraculeusement porté au ventre de la Vierge, et a conversé au monde, et a esté crucifié, tellement que ce pendant selon sa divinité il a tousjours rempli le monde comme au paravant.

CHAPITRE XIV.

Comment les deux natures font une seule personne au Médiateur.

4 Or ce qui est dit que la Parole a esté faite chair ¹, ne se doit tellement entendre, comme si elle avoit esté convertie en chair, ou confusément meslée : mais d'autant qu'elle a prins du ventre de la Vierge corps humain, pour un temple auquel elle habitast. Et celui qui estoit Fils de Dieu, a esté fait fils d'homme, non point par confusion de substance, mais par unité de personne : c'est-à-dire, qu'il a tellement conjoint et uni sa divinité avec l'humanité qu'il a prinse, qu'une chacune des deux natures a retenu sa propriété : et néanmoins Jésus-Christ n'a point deux personnes distinctes, mais une seule. Si on peut trouver quelque chose semblable à un si haut mystère, la similitude de l'homme y semble propre, lequel nous voyons estre composé de deux natures : desquelles toutesfois l'une n'est tellement meslée avec l'autre, qu'elle ne retiene sa propriété. Car l'âme n'est

pas corps, et le corps n'est pas âme. Parquoy on dit de l'âme particulièrement ce qui ne peut convenir au corps : et pareillement du corps, ce qui ne peut convenir à l'âme : de l'homme total, ce qui ne peut compéter à l'une des parties, ne à l'autre à part soy. Finalement, les choses qui sont particulièrement à l'âme, sont transférées au corps, et du corps à l'âme mutuellement. Ce pendant la personne qui est composée de ces deux substances, est un homme seul et non plusieurs. Telle manière de parler signifie qu'il y a une nature en l'homme, composée de deux conjointes, et néanmoins qu'entre ces deux il y a différence. L'Escriture parle selon ceste forme de Jésus-Christ : car aucunesfois elle luy attribue ce qui ne se peut rapporter qu'à l'humanité, aucunesfois ce qui compète particulièrement à la Divinité, aucunesfois ce qui est convenable à toutes les deux natures conjointes, et non pas à une seule. Et mesmes exprime si diligemment ceste union des deux na-

1) Jean I, 14.

tures, qui est en Jésus-Christ, qu'elle communique à l'une ce qui appartient à l'autre : laquelle forme de parler a esté nommée par les anciens Docteurs, Communication des propriétés.

2 Ces choses pourroyent estre tenues pour mal seures, si nous n'avions en main des passages de l'Ecriture tant et plus, pour prouver que rien de ce que nous avons dit n'a esté forgé des hommes. Ce que Jésus-Christ disoit de soy, qu'il estoit devant Abraham¹, ne peut convenir à son humanité. Je say bien de quelle sophisterie les esprits erronnés dépravent ceste sentence : c'est qu'il a esté devant tous siècles, pource que desjà il estoit prédestiné Rédempteur au conseil de son Père, et cognu tel entre les fidèles. Mais puis qu'ouvertement il distingue son essence éternelle du temps de sa manifestation en chair, et que notamment il se veut monstrier plus excellent qu'Abraham par son ancienneté, il n'y a nulle doute qu'il ne prene à soy ce qui est propre à la divinité. Ce que saint Paul l'appelle premier-nay de toutes créatures², disant qu'il a esté devant toutes choses, et que toutes choses consistent par luy : ce que luy-mesme prononce, qu'il a eu sa gloire avec le Père devant que le monde fust créé, et que dès le commencement il besongne tousjours avec le Père³ : cela n'appartiendroit point à la nature humaine. Parquoy il convient attribuer le tout en particulier à la divinité. Ce qu'il est nommé serviteur du Père⁴; ce que saint Luc récite, qu'il est creu en aage et sagesse envers Dieu et envers les hommes : ce que luy-mesme proteste de ne point chercher sa gloire, de ne sçavoir quand sera le dernier jour, qu'il ne parle point de soy, qu'il ne fait point sa volonté : ce que saint Jehan dit, qu'on l'a veu et touché, cela est de la nature humaine seulement⁵. Car entant qu'il est Dieu, il ne peut augmenter ne diminuer, et fait toutes choses pour l'amour de soy-mesme, rien ne luy est caché, il ordonne et dispose tout comme il luy

plaist, il est invisible et ne se peut manier : et toutesfois il n'attribue point toutes ces choses simplement à sa nature humaine, mais il les prend à soy comme convenantes à la personne du Médiateur. La communication des propriétés se prouve par ce que dit saint Paul, que Dieu s'est acquis l'Eglise par son sang. Item, que le Seigneur de gloire a esté crucifié. Mesmes ce que nous venons d'alléguer de saint Jehan, que la Parole de vie a esté touchée; car Dieu n'a point de sang et ne peut souffrir, ny estre touché des mains¹. Mais d'autant que Jésus-Christ, qui estoit vray Dieu et vray homme, a esté crucifié et a espandu son sang pour nous : ce qui a esté fait en sa nature humaine est improprement appliqué à la divinité, combien que ce ne soit pas sans raison. Il y a un pareil exemple en saint Jehan; quand il dit que Dieu a exposé sa vie pour nous²; car chacun voit que ce qui est propre à l'humanité, est communiqué avec l'autre nature. Derechef, quand Jésus-Christ conversant encores au monde, disoit que nul n'estoit monté au ciel, sinon le Fils de l'homme qui estoit au ciel³ : il est notoire que selon l'homme et en la chair qu'il avoit vestue, il n'estoit pas au ciel : mais d'autant que luy-mesme estoit Dieu et homme, au regard de l'union des deux natures, il attribuoit à l'une ce qui estoit à l'autre.

3 Mais les passages qui comprennent les deux natures ensemble, sont les plus clairs et faciles pour monstrier quelle est la vraye substance de Jésus-Christ. Et de tels l'Evangile saint Jehan en est plein. Car ce que nous lisons là, asçavoir qu'il a eu autorité du Père de remettre les péchez, de ressusciter ceux qu'il veut, de donner justice, sainteté et salut, d'estre établi Juge sur les vivans et sur les morts, et qu'il soit honoré comme le Père. Finalement ce qu'il se dit estre la clarté du monde, bon pasteur, le seul huis et la vraye vigne⁴, n'est point spécial ny à la déité, ny à l'humanité d'autant que le Fils de Dieu a esté orné de

1) Jean VIII, 58.

2) Col. I, 15.

3) Jean XVII, 5; V, 17.

4) Is. XLII, 1, et autres passages.

5) Luc II, 52; Jean VIII, 60; Marc XIII, 32; Jean XIV, 10; VI, 38; Luc XXIV, 39.

1) Act. XX, 28; 1 Cor. II, 16; 1 Jean I, 1.

2) 1 Jean III, 16.

3) Jean III, 13.

4) Jean I, 29; V, 21-23; VIII, 12; IX, 5; X, 9, 11 XV, 1.

ces privilèges estant manifesté en chair, lesquels combien qu'il obtinst avec le Père devant la création du monde, toutesfois ce n'estoit pas en telle manière : et lesquels ne pouvoient compéter à un homme, qui n'eust esté qu'homme seulement. Il convient prendre en ce sens ce que dit saint Paul ailleurs : sçavoir que Jésus-Christ, ayant accompli office de Juge, au dernier jour rendra l'Empire à Dieu son Père ¹. Or il est certain que le règne du Fils de Dieu, qui n'a point eu de commencement, n'aura aussi nulle fin. Mais comme il a esté humilié en chair, et qu'en prenant figure de serf il s'est anéanti, et s'estant démis de sa majesté en apparence, s'est assujeti à Dieu son Père pour luy obéir, et après avoir achevé le cours de sa sujétion il a esté couronné de gloire et honneur, et exalté en dignité souveraine, à ce que tout genouil se ploye devant luy ² : aussi pareillement il assujetira au Père et ce haut nom d'Empire, et la couronne de gloire, et tout ce qui luy a esté donné en la personne du Médiateur, afin que Dieu soit tout en toutes choses ³. Car pour quoy luy a esté donnée telle puissance, sinon afin que le Père gouverne par sa main ? Et c'est en ce sens qu'il est dit, qu'il est assis à la dextre du Père : ce qui est temporel, jusques à ce que nous jouissions du regard présent de la Divinité. Et en cecy ne se peut excuser l'erreur des Anciens, de ce qu'ils n'ont point considéré assez près la personne du Médiateur, en lisant ces passages de saint Jehan : et par ce moyen en ont obscurci le vray sens et naturel, et se sont enveloppez en beaucoup de filets. Tenons doncques ceste maxime comme une clef de droicte intelligence : c'est que tout ce qui concerne l'office de Médiateur, n'est pas simplement dit de la nature humaine, ne de la nature divine. Jésus-Christ doncques, tant qu'il nous conjoint au Père selon nostre petitesse et infirmité, régnera jusques à ce qu'il soit apparu pour juger le monde : mais après que nous serons faits participans de la gloire céleste, pour

contempler Dieu tel qu'il est, lors s'estant acquitté d'office de Médiateur, il ne sera plus ambassadeur de Dieu son Père, et se contentera de la gloire qu'il avoit devant la création du monde. Et de fait, le nom de Seigneur ne s'attribue particulièrement à Jésus-Christ pour autre regard, sinon d'autant qu'il fait un degré moyen entre Dieu et nous. Ce que saint Paul a entendu disant, Il y a un Dieu duquel sont toutes choses, et un Seigneur par lequel sont toutes choses ¹. Voire, d'autant que cest empire temporel que nous avons dit, luy a esté ordonné jusques à ce que sa majesté divine nous soit cognue face à face : à laquelle tant s'en faut que rien soit diminué quand il rendra l'empire à son Père, qu'elle aura sa prééminence tant plus haut. Car alors Dieu ne sera plus chef de Christ, tant que la déité de Christ reluyra de soy-mesme tout à plein, laquelle est encores cachée comme sous un voile.

4 Ceste observation servira grandement à soudre beaucoup de scrupules, moyennant que les lecteurs en sçachent faire prudemment leur prouffit. Les rudes, et mesmes aucuns qui ne sont pas despourvus de sçavoir, se tormentent à merveille en ces formes de parler, lesquelles ils voyent estre attribuées à Christ, combien qu'elles ne soyent propres ni à sa divinité, ni à son humanité. Et c'est pource qu'ils ne considèrent pas qu'elles conviennent à sa personne, en laquelle il a esté manifesté Dieu et homme, et à son office de Médiateur. Et de fait on peut veoir comment toutes les choses susdites s'accordent bien ensemble, moyennant que nous vueillions considérer un tel mystère avec révérence deue à sa grandeur. Mais il n'y a rien que les esprits furieux et phrénétiques ne troublent. Ils prennent ce qui est approprié à l'humanité de Jésus-Christ, pour destruire sa Divinité : et ce qui est de sa Divinité, pour destruire son humanité, et ce qui est dit de toutes les deux natures ensemble pour renverser l'une et l'autre. Or qu'est-ce là autre chose, sinon vouloir débatre que Christ

1) 1 Cor. XV, 24.

2) Phil. II, 8 ; Heb. II, 7 ; Phil. II, 10.

3) 1 Cor. XV, 28.

1) 1 Cor. VIII, 6.

n'est pas homme, d'autant qu'il est Dieu : et qu'il n'est pas Dieu, d'autant qu'il est homme : et qu'il n'est ni Dieu ny homme, d'autant qu'il contient toutes les deux natures en soy¹? Nous concluons donc que Christ, en tant qu'il est Dieu et homme composé de deux natures unies et non point confuses, est nostre Seigneur et vray Fils de Dieu, mesmes selon l'humanité : combien que ce ne soit point à raison de l'humanité. Car il nous faut avoir en horreur l'hérésie de Nestorius, lequel divisant plustost que distinguant les natures de Jésus-Christ, imaginoit ainsi un Christ double. Au contraire nous voyons comment l'Escrature nous chante haut et clair, que celui qui doit naistre de la vierge Marie sera nommé Fils de Dieu², et qu'icelle vierge est mère de nostre Seigneur. Il nous faut semblablement garder de la folie enragée d'Eutyches, lequel en voulant monstrer l'unité des personnes en Jésus-Christ destruisoit toutes ses deux natures. Car nous avons allégué desjà tant de tesmoignages, où la nature divine est distinguée de l'humaine : et y en a tant par toute l'Escrature qu'ils peuvent fermer la bouche mesmes aux plus contentieux. Et tantost j'en amèneray quelques-uns qui seront pour abatre cest erreur. Pour ceste heure un seul nous suffira : c'est que Jésus-Christ n'eust point appelé son corps Temple³, sinon que sa divinité y eust habité, comme l'âme a son domicile au corps. Parquoy comme à bon droict Nestorius fut condamné au concile d'Éphèse : aussi depuis Eutyches méritoit la sentence et condamnation qu'il receut, tant au concile de Constantinoble qu'en celui de Chalcedoine : d'autant qu'il n'est non plus licite de confondre les deux natures en Jésus-Christ, que de les séparer, mais les faut distinguer en les unissant.

5 Or de nostre temps mesme il s'est eslevé un monstre, qui n'est point moins pernicieux que ces hérétiques anciens, asçavoir Michel Servet, lequel a voulu supposer au lieu du Fils de Dieu je ne sçay quel fantôme, composé de l'essence

de Dieu, de son Esprit, de chair, et de trois élémens non créés. En premier lieu il nie que Jésus-Christ soit autrement ni pour autre raison Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il a esté engendré au ventre de la Vierge par le saint Esprit. Or son astuce tend là, qu'en renversant la distinction des deux natures, Jésus-Christ soit comme une masse ou un meslinge composé d'une portion de Dieu, et d'une portion de l'homme : et toutesfois ne soit réputé ne Dieu ny homme. Car la somme de ses discours est telle, que devant que Jésus-Christ fust manifesté en chair, il n'y avoit en Dieu que des ombrages et figures, dont la vérité et l'effect n'a point commencé vrayement d'estre, jusques à ce que la Parole a commencé d'estre Fils de Dieu, selon qu'elle estoit prédestinée à tel honneur. Or nous confessons bien que le Médiateur, qui est nay de la vierge Marie, est, à parler proprement, le Fils de Dieu. Et de fait, sans cela Jésus-Christ, en tant qu'il est homme, ne seroit point miroir de la grâce inestimable de Dieu, en ce que telle dignité luy a esté donnée d'estre Fils unique de Dieu. Cependant toutesfois la doctrine de l'Eglise demeure ferme : c'est qu'il doit estre reconnu Fils de Dieu : pource qu'estant devant tous siècles la Parole engendrée du Père, il a prins nostre nature, l'unissant à sa divinité. Les Anciens ont nommé ceci, Union hypostatique, entendans par ce mot que les deux natures ont esté conjointes en une personne. Ceste forme de parler fut trouvée et mise en usage, pour abolir la resverie de Nestorius : lequel imaginoit que le Fils de Dieu avoit tellement habité en chair, qu'il n'estoit point pourtant homme. Servet nous calomnie que nous faisons deux Fils de Dieu, en disant que la Parole éternelle, devant que prendre chair estoit desjà Fils de Dieu. Voire, comme si nous disions autre chose que ce que l'Escrature porte : asçavoir que celui qui estoit Fils de Dieu a esté manifesté en chair. Car combien qu'il fust Dieu devant qu'estre fait homme, ce n'est point à dire qu'il ait commencé d'estre un nouveau Dieu. Il n'y a non plus d'absurdité en ce que nous disons que le Fils de Dieu est ap-

1) August., *In Enchir. ad Laurent.*, cap. XXXVI.

2) Luc I, 32.

3) Jean II, 19.

paru en chair : auquel toutesfois ce filtre convenoit au paravant, au regard de la génération éternelle. Ce que le propos de l'Ange à la vierge Marie signifie : Ce qui naistra de toy Sainct, sera appelé Fils de Dieu ; comme s'il disoit que le nom de Fils qui avoit esté obscur sous la Loy, d'oresnavant seroit renommé et publié. A quoy s'accorde le dire de saint Paul, c'est qu'estans maintenant Fils de Dieu, nous pouvons crier en plene liberté et avec fiance, Abba, Père ¹. Je demande si les saints Pères jadis n'ont point esté réputés au rang des enfans de Dieu. Or il est certain qu'estans fondez là-dessus, ils ont invoqué Dieu pour leur père, mais pource que le Fils unique de Dieu estant manifesté au monde, ceste paternité céleste a esté plus évidemment connue, saint Paul assigne ce privilège au règne de Jésus-Christ. Il nous faut toutesfois constamment tenir cest article, que Dieu n'a-jamais esté Père des hommes ni des Anges, qu'au regard de son Fils unique : principalement des hommes, lesquels il haït justement à cause de leur iniquité ; et ainsi, que nous sommes enfans par adoption, pource que Jésus-Christ l'est de nature. Si Servet réplique, que telle grâce provenoit de ce que Dieu avoit prédestiné en son conseil d'avoir un Fils qui seroit chef de tous les autres : je respon qu'il n'est point yci question des figures, comme la purgation des péchez a esté représentée au sang des bestes brutes : mais comme ainsi soit que les Pères sous la Loy ne peussent estre enfans de Dieu de faict, si leur adoption n'eust esté fondée au chef, de luy ravir ce qui a esté commun à ses membres, il n'y auroit nul propos. Je passeray encores plus outre : Puis que l'Escriture appelle les Anges enfans de Dieu, desquels telle dignité ne dépendoit point de la rédemption à venir, si faut-il néanmoins bien que Jésus-Christ précède en ordre, veu que c'est lui qui les conjoint à son Père. Je répéteray derechef ce propos en brief, conjoignant les hommes avec les Anges : Puis que tous les deux dès la première origine du monde ont

esté créés à ceste condition, que Dieu leur fust Père en commun, suyvnt ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a tousjours esté chef, et premier-nay de toutes créatures ¹, pour avoir primauté en tout : j'estime que de là on peut très-bien conclurre, que le Fils de Dieu a esté aussi bien devant la création du monde.

6 Que si l'honneur et qualité du Fils a prins son commencement du temps qu'il est apparu en chair, il s'ensuyvra qu'il est Fils au regard de sa nature humaine. Servet et tels phrénéiques veulent que Jésus-Christ ne soit pas Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il est apparu en chair, pource que hors la nature humaine il ne peut estre tenu pour tel. Qu'il me responde maintenant, s'il est Fils selon les deux natures également. Il en gazouille bien ainsi : mais saint Paul nous enseigne d'une façon toute autre. Nous confessons bien que Jésus-Christ en son humanité est Fils de Dieu, non pas comme les fidèles par adoption seulement et de grâce, mais vray et naturel : et par conséquent unique, afin d'estre discerné par ceste marque d'avec tous les autres. Car Dieu nous fait cest honneur, à nous qui sommes régénérés en vie nouvelle, de nous tenir pour ses enfans : mais il réserve à Jésus-Christ le nom de vray Fils et unique. Et comment seroit-il unique en tel nombre de frères, sinon d'autant que nous avons receu de pur don ce qu'il possède de nature ? Nous estendons bien cest honneur et dignité à toute la personne du Médiateur : c'est que celui qui est nay de la Vierge, et s'est offert pour nous en la croix, soit proprement Fils de Dieu, toutesfois au regard et pour raison de sa déité : comme saint Paul enseigne, en disant qu'il a esté choisi pour servir à l'Evangile, lequel Dieu avoit promis touchant son Fils, qui luy a esté engendré de la semence de David selon la chair, et déclaré Fils de Dieu en vertu ². Pourquoy en le nommant distinctement Fils de David selon la chair, diroit-il d'autre costé qu'il a esté déclaré Fils de Dieu, s'il ne vouloit signifier que ceste dignité dépend d'ailleurs que de la nature

1) Rom. VIII, 15.

1) Col. I, 15.

2) Rom. I, 1-4.

humaine? Car en pareil sens qu'il dit ailleurs, que Jésus-Christ a souffert selon l'infirmité de la chair, et est ressuscité en vertu de l'Esprit¹, il met yci la diversité entre les deux natures. Certes il faut que ces fantastiques, vueillent-ils ou non, confessent que comme Jésus-Christ a prins de sa mère la nature pour laquelle il est nommé Fils de David, aussi qu'il a de son Père la nature qui luy fait obtenir degré de Fils, voire laquelle est autre et diverse que son humanité. L'Escriture luy attribue double tiltre, l'appellant maintenant Fils de Dieu, maintenant Fils d'homme. Quant au second, il n'y a nulle difficulté qu'il ne soit appelé Fils d'homme selon l'usage commun de la langue hébraïque, pource qu'il est descendu de la race d'Adam. Je conclu à l'opposite, qu'il est aussi appelé Fils de Dieu, pour raison de sa divinité et essence éternelle : pource qu'il n'est point moins convenable que le nom de Fils de Dieu se rapporte à la nature divine, que le nom de Fils d'homme à l'humaine. En somme, au lieu que j'ay allégué, saint Paul n'entend pas autrement, que Jésus-Christ estant engendré de la semence de David selon la chair a esté déclaré Fils de Dieu, qu'en un autre passage il dit, combien qu'il soit descendu des Juifs selon la chair, qu'il est Dieu béni éternellement². Si en tous les deux lieux la distinction des deux natures est notée, à quel tiltre Servet et ses complices nieront-ils que Jésus-Christ, qui est fils de l'homme selon la chair, ne soit Fils de Dieu au regard de sa nature divine?

7 Ils s'escarmouchent fort en alléguant ces passages pour maintenir leur erreur : c'est que Dieu n'a point esparné son propre Fils. Item, que Dieu a commandé à l'Ange, que ce qui seroit nay de la Vierge fust nommé Fils du Souverain³. Mais atin qu'ils ne s'enorgueillissent point en une objection si vaine, qu'ils considèrent un peu avec moy avec quelle fermeté ils arguent. S'ils veulent conclurre qu'à cause que Jésus-Christ estant conceu est nommé Fils de Dieu, qu'il a comenéné de l'estre depuis sa conception : il

s'ensuyvra que la Parole, qui est Dieu, aura eu commencement de son estre depuis qu'elle a esté manifestée en chair, veu que saint Jehan dit qu'il annonce de la Parole, laquelle ses mains ont touchée⁴. D'avantage, s'ils veulent suyvve telle façon d'arguer, comment seront-ils contraints d'exposer ce dire du Prophète, Toy Bethléhem terre de Judée, qui es petite entre les capitaineries de Juda, de toy me naistra le Gouverneur qui présidera sur mon peuple Israël : et son issue dès le commencement, dès les jours éternels⁵? Or ce que Servet pense faire valoir contre nous s'esvanouit en l'air. Car j'ay desjà testifié que nous ne favorisons point à Nestorius, lequel s'est forgé un double Christ : mais disons que Jésus-Christ nous a faits avec soy Fils de Dieu, en vertu de la conjunction fraternelle qu'il a avec nous pource qu'en la chair qu'il a prinse de nous, il est vrayement Fils unique de Dieu. Et saint Augustin advertit prudemment, que c'est un miroir notable de la grâce singulière de Dieu, de ce que Jésus-Christ, entant qu'il est homme, est parvenu en tel honneur, lequel il ne pouvoit mériter. Jésus-Christ donc a esté orné de ceste excellence selon la chair, mesmes dès le ventre de la mère, d'estre Fils de Dieu : mais ce pendant si ne faut-il pas en l'unité de sa personne imaginer un meslinge confus, lequel ravisse à la déité ce qui luy est propre. Au reste, il n'y a non plus d'absurdité que la Parole éternelle de Dieu ait esté toujours son Fils, et que depuis qu'elle a esté manifestée en chair, elle soit aussi appelée son Fils en diverse sorte et pour divers regard, qu'il y a en ce que Jésus-Christ luy-mesme selon diverse raison est appelé maintenant Fils de Dieu, maintenant fils de l'homme. Il y a une autre calomnie de Servet, laquelle toutesfois ne nous presse nullement : c'est qu'en l'Escriture le nom de Fils n'est jamais attribué à la Parole jusques à la venue du Rédempteur, si ce n'est sous figure. Car à cela je respon, combien que la déclaration en ait esté plus obscure sous la Loy, toutesfois puisque nous avons clairement

1) Cor. XIII, 4.

2) Rom. IX, 5.

3) Rom. VIII, 32; Luc I, 32.

1) 1 Jean I, 1.

2) Mich. V, 2.

prouvé qu'il ne seroit pas Dieu éternel, sinon d'autant qu'il est ceste Parole engendrée éternellement du Père, et mesmes en la personne de Médiateur qu'il a prinse, que ce nom ne luy conviendrait pas sinon pource qu'il est Dieu manifesté en chair : item plus, que Dieu ne pouvoit estre nommé Père du commencement, comme il a esté, s'il n'y eust eu dès lors une correspondance mutuelle au Fils unique, duquel provient tout parentage ou paternité au ciel et en la terre¹ : la conclusion est infallible, que sous la Loy et les Prophètes Jésus-Christ n'a pas laissé d'estre Fils de Dieu, combien que ce nom ne fust pas tant commun ne solennel en l'Eglise. S'il falloit combattre seulement du mot, Salomon preschant la hautesse infinie de Dieu, dit que tant luy que son Fils est incompréhensible : car voyci ses paroles, Di-moy son nom si tu peux, ou le nom de son fils². Je sçay bien que ce tesmoignage ne sera point estimé de grand poids envers les opiniastres : et aussi je ne m'y appuye pas du tout, sinon d'autant qu'il sert à monstrier que ceux qui nient que Jésus-Christ ait esté Fils de Dieu, que depuis avoir vestu nostre chair, ne font que caviller malicieusement. Il est aussi à noter que les plus anciens Docteurs ont toujours d'un mesme accord et d'une mesme bouche ainsi enseigné : tellement que c'est une impudence aussi détestable que ridicule, en ce que les hérétiques modernes font bouclier d'Irénée et Tertullien : veu que tous les deux confessent que Jésus-Christ, qui est finalement apparu visible, estoit au paravant Fils invisible de Dieu.

8 Or combien que Servet ait amassé beaucoup d'horribles blasphèmes, lesquels possible aucuns de ses disciples n'advoueroient point : toutesfois quiconque ne reconnoist point Jésus-Christ Fils de Dieu sinon en chair, si on le presse il descouvrira son impiété : asçavoir, que Jésus-Christ ne luy est Fils de Dieu pour autre raison, que d'autant qu'il a esté conçu du saint Esprit : comme les Manichéens ont jadis babillé que l'âme d'Adam estoit un surgeon de l'essence

de Dieu, parce qu'il est escrit, que Dieu luy a inspiré âme vivante¹. Car ces brouillons s'attachent tellement au nom de Fils, qu'ils ne laissent nulle différence entre les deux natures : mais gergonnent confusément que Jésus-Christ en son humanité est Fils de Dieu, pource que selon icelle il est engendré de Dieu². Et ainsi la génération éternelle dont il est parlé ailleurs sera abolie : et quand on parlera du Médiateur, la nature divine ne viendra point en conte, ou bien on supposera un fantôme au lieu de Jésus-Christ homme. De réfuter yci tant de lourdes et énormes illusions, dont Servet s'est enyvré avec plusieurs autres, il seroit utile, afin d'avertir les lecteurs par tel exemple de se contenir en sobriété et modestie : mais il me semble estre superflu, pource que je m'en suis acquitté en un livre³ à part. Le sommaire revient là, que le Fils de Dieu a esté du commencement une idée ou figure, et que dès lors il a esté prédestiné à estre homme, lequel aussi devoit estre l'image essentielle de Dieu. Au lieu de la Parole qui a tousjours esté vray Dieu selon saint Jehan, ce misérable ne reconnoist qu'une splendeur visible. Et voylà comme il interprète la génération de Christ : c'est qu'il y a eu une volonté engendrée en Dieu d'avoir un Fils, laquelle est venue en effect quand il a esté formé. Ce pendant il mesle et confond l'Esprit avec la Parole. Car il dit que Dieu a dispensé la Parole invisible et l'Esprit sur la chair et l'âme. Brief, il met au lieu de génération telles figures que bon luy a semblé d'imaginer. Et là-dessus il conclud qu'il y a eu un Fils en ombrage, lequel a esté engendré par la Parole : à laquelle il attribue l'office de semence. Or qui espluchera de près ses fantasies, il s'ensuyvra que les pourceaux et les chiens sont aussi bien fils de Dieu : d'autant qu'ils sont créés de la semence originelle de sa Parole. Et combien que ce brouillon compose Jésus-Christ de trois élémens non créés, pour dire qu'il est engendré de l'essence de Dieu, toutesfois il le constitue tellement premier-nay entre les créatures, qu'il y

1) Ephés. III, 14, 15.

2) Prov. XXX, 4.

1) Gen. II, 7.

2) Prov. VIII, 26.

a une mesme divinité essentielle aux pierres selon leur degré. Or afin qu'il ne semble qu'il vueille despoiller Jésus-Christ de sa divinité, il dit que sa chair est de la propre essence de Dieu, et que la Parole a esté faite chair, d'autant que la chair a esté convertie en l'essence de Dieu. Ainsi, ne pouvant comprendre Jésus-Christ estre Fils de Dieu, sinon que sa chair soit venue d'essence divine, et qu'elle soit derechef convertie en déité : il met à néant la seconde personne qui est en Dieu : et nous ravit le Fils de David, lequel a esté promis Rédempteur. Car il réitère souvent ceste sentence : que le Fils de Dieu a esté engendré en prescience ou prédestination, et que finalement il a esté forgé homme de la matière laquelle reluisoit en Dieu en trois élémens, et laquelle finalement est apparue en la première clarté du monde, en

la nuée et colonne de feu. Il seroit trop long à raconter combien il se contredit vilenement à chacun coup : mais tous lecteurs chrestiens pourront juger de cest advertissement, que ce chien mastin avoit proposé d'esteindre toute espérance de salut par ses illusions. Car si la chair estoit la Divinité mesme, elle ne seroit plus temple d'icelle : et aussi nous ne pouvons avoir Rédempteur, sinon qu'il soit engendré vraiment selon la chair, pour estre vray homme. Servet fait perversement faisant bouclier des mots de saint Jehan, que la Parole a esté faite chair. Car comme l'erreur de Nestorius est là réprouvé, aussi d'autre part l'hérésie d'Eutyches laquelle Servet a renouvelée, n'y a ne support ne couleur : veu que saint Jehan n'a eu autre intention, que d'establiir une seule unité de personnes en deux natures.

CHAPITRE XV.

Que pour sçavoir à quelle fin Jésus-Christ nous a esté envoyé du Père, et ce qu'il nous a apporté, il faut principalement considérer trois choses en luy : l'office de Prophète, le Royaume et la Sacrificature.

4 Il y a un dire notable de saint Augustin : c'est combien que les hérétiques preschent le nom de Jésus-Christ, toutesfois qu'il ne leur est pas pour fondement commun avec les fidèles, mais qu'il demeure propre à l'Eglise¹ : pource que si on considère diligemment ce qui appartient à Jésus-Christ, on ne le trouvera entre les hérétiques sinon en tiltre, mais l'effect et la vertu n'y sera point. Comme aujourd'huy, combien que les Papistes résonnent à plene bouche, qu'ils tiennent le Fils de Dieu pour Rédempteur du monde, toutesfois d'autant qu'après avoir proféré ce mot, ils le despoillent de sa vertu et dignité, ce que dit saint Paul leur est vraiment approprié, qu'ils ne tiennent point le chef². Parquoy afin que la foy trouve en Jésus-Christ ferme matière de salut pour se reposer seurement, il

nous convient arrester à ce principe : c'est que l'office et charge qui luy a esté donnée du Père quand il est venu au monde, consiste en trois parties. Car il a esté donné pour Prophète, Roy, et Sacrificateur. Combien qu'il ne nous prouffiteroit guères de sçavoir ces noms, si nous ne cognoissions aussi quelle en est la fin et l'usage. Et de fait, on les prononce aussi en la Papauté : mais froidement et sans fruit, pource qu'on ne sçait à quoy ils tendent, ne ce qu'un chacun vaut. Nous avons dit ci-dessus combien que Dieu ait continué anciennement d'envoyer des Prophètes aux Juifs, les uns sur les autres sans intermission, et que par ce moyen il les ait jamais destituez de la doctrine qu'il cognoissoit leur estre utile à salut, toutesfois que les fidèles ont tousjours eu ceste persuasion enracinée en leurs cœurs, qu'il falloit espérer plene clarté d'intelligence à l'advenement du

1) *Enchirid. ad Laurent., cap. V.*2) *Col. II, 19.*

Messias. Mesmes cela estoit divulgué par bruit commun jusques aux Samaritains, qui jamais n'avoient esté enseignés en la vraye religion; comme il appert par ce que la femme samaritaine respondit à nostre Seigneur Jésus, Quand le Messias sera venu, il nous enseignera toutes choses¹. Or les Juifs ne s'estoyent point forgé à la volée telle opinion, mais ils croyoyent ce qui leur avoit esté promis par certaines prophéties. Ce passage d'Isaïe entre les autres est mémorable. Voyci, je l'ay establi pour tesmoin aux peuples, je l'ay donné Gouverneur et Maistre aux nations. A quoy s'accorde ce qu'aparavant il l'avoit nommé Ange et ambassadeur du haut conseil de Dieu². Suyvant ceste raison l'Apostre voulant magnifier la perfection de doctrine qui est contenue en l'Evangile, après avoir dit que Dieu a parlé plusieurs fois anciennement, et sous diverses figures par ses Prophètes : il adjouste que finalement il a parlé à nous par son Fils bien-aimé³. Or pource que les Prophètes avoyent tous cest office de tenir l'Eglise en suspens, et toutesfois luy donner sur quoy s'appuyer jusques à la venue du Médiateur, les fidèles estans dispersés çà et là se complaignent d'estre privés de ce bénéfice ordinaire : Nous ne voyons point nos signes, disent-ils : il n'y a point de Prophète entre nous : il n'y a plus de Voyant⁴. Or quand le temps a esté déterminé à Daniel de la venue de Jésus-Christ, il luy est aussi ordonné de cacheter la vision et la Prophétie⁵ : non pas seulement pour rendre la Prophétie qui est là contenue plus authentique, mais afin que les fidèles soyent plus patients, quand ils se verront pour un temps desnuez de Prophètes, sçachans que la plénitude et conclusion finale de toutes révélations est prochaine.

2 Or il est à noter que le nom de Christ s'estend à ces trois offices. Car nous sçavons que sous la Loy, tant les Prophètes que les sacrificateurs et les Rois ont esté oincts d'huile, que Dieu avoit dédié à cest usage. Dont aussi ce nom de Messias, qui vaut autant comme Christ, ou

Oinct, a esté imposé au Médiateur promis. Combien que je confesse que du commencement il a esté en usage au regard du royaume (ce qu'aussi j'ay déclaré ci-dessus) tant y a que l'onction sacerdotale et prophétique retiennent leur degré, et ne doyvent pas estre laissées en arrière. Quant à la prophétique, il en est fait mention expresse en Isaïe, où Jésus-Christ parle ainsi, L'Esprit du Seigneur Dieu est sur moy, pourtant il m'en a oinct pour prescher aux humbles, apporter médecine aux affligés, prescher la délivrance aux captifs, publier l'année du bon plaisir de Dieu¹, etc. Par cela nous voyons qu'il a esté oinct du saint Esprit, pour estre héraut et tesmoin de la grâce de son Père, et non pas d'une façon vulgaire : car il est discerné d'avec les autres docteurs desquels l'office estoit semblable. Il convient aussi noter derechef qu'il n'a pas reçu l'onction seulement pour soy, afin d'enseigner de sa bouche : mais pour tout son corps, afin qu'en la prédication ordinaire de l'Evangile la vertu du saint Esprit respandisse. Ce pendant que cela nous demeure conclu, que par la perfection de doctrine qu'il a apportée, il a mis fin à toutes prophéties : tellement que tous ceux qui veulent rien adjouster, déroguent à son autorité. Car ceste voix qui a résonné du ciel, Voyci mon Fils bien-aimé, escoutez-le², l'a eslevé d'un privilège singulier par-dessus tous autres, à ce que nul ne parle que sous luy. Au reste, ceste onction a esté espandue du chef sur les membres, comme il avoit esté prédit par Joël, Vos fils prophétiseront, et vos filles verront visions³. Quant à ce que saint Paul dit que Jésus-Christ nous a esté donné pour sagesse : et en un autre passage, que tous trésors de sagesse et de sçavoir sont cachez en luy⁴, le sens est un peu divers de l'argument que nous traittons : asçavoir qu'il n'y a rien utile à cognoistre que luy, et que tous ceux qui le comprennent par foy tel qu'il est, ont l'accomplissement infini des biens célestes. Pour laquelle raison saint Paul aussi dit ailleurs, Je ne prise point de rien sçavoir, sinon Jésus-Christ,

1) Jean IV, 25.

2) Is. LV, 4; IX, 5.

3) Heb. I, 1.

4) Ps. LXXIV, 9.

5) Dan. IX, 24.

1) Is. LXI, 1.

2) Matth. III, 17.

3) Joël II, 28.

4) 1 Cor. I, 30; Col. II, 3.

voire crucifié¹. Car aussi il n'est point licite d'outrépasser la simplicité de l'Évangile : mesmes ceste dignité prophétique, de laquelle nous disons que Jésus-Christ a esté orné, tend là, que nous sçachions, que toutes les parties de sagesse parfaite sont contenues en la somme de doctrine qu'il a enseignée.

3 Je vien au Règne, duquel nous parlerions en vain et sans fruit, si les lecteurs n'estoyent au paravant advertis qu'il est de nature spirituelle : pource que de là on peut recueillir quel est son usage, et de quoy il nous proufite : brief, toute sa vertu et éternité. Or combien que l'Ange aussi en Daniel approprie l'éternité à la personne de Jésus-Christ, l'Ange aussi en saint Luc à juste tiltre l'estend au salut du peuple². Ce pendant sçachons que l'éternité mesme de l'Église est double, ou qu'il la faut considérer en deux sortes : la première s'estend à tout le corps de l'Église, l'autre est spéciale à chacun membre. Ce qui est dit au Pseaume se rapporte à la première : asçavoir, J'ay juré par ma sainteté à David, et ne luy mentiray point, que sa semence demeurera à jamais, que son throne sera comme le soleil devant moy, et qu'il sera establi éternellement comme la lune, laquelle me sera tesmoin fidèle au ciel³. Car il n'y a doute que là Dieu ne promette qu'il sera protecteur et gouverneur de son Église, par la main de son Fils. Et de faict la vérité de ceste prophétie ne sera trouvée qu'en Jésus-Christ, veu que tantost après la mort de Salomon, la majesté du royaume d'Israël fut abatue pour la plus grande partie, et transférée à un homme privé, avec grande ignominie et opprobre de la famille de David : et depuis a esté diminuée de plus en plus, jusques à ce qu'elle ait défailli du tout avec confusion honteuse. La sentence d'Isaïe convient avec le propos que nous avons allégué du Pseaume, Qui est-ce qui racontera son âge⁴? Car en disant que Jésus-Christ ressuscitera après sa mort pour avoir vie de longue durée, il conjoint ses membres avec luy. Ainsi toutesfois et quantes que nous oyons que Jésus-Christ a une

puissance permanente, estimons que c'est la forteresse pour maintenir la perpétuité de l'Église : afin qu'entre les révolutions si confuses dont elle est continuellement agitée, les tempestes et tourbillons espoyantables qui la menacent de perdition, elle demeure sauve. Et voylà comment David se mocque hardiment de l'audace des ennemis, qui s'efforcent de rompre le joug de Dieu et de son Christ : et dit que c'est en vain que les Rois et les peuples s'escarmouchent, pource que celuy qui habite es cieus, est assez fort pour rompre toutes leurs impétuositez¹. Par ces mots il exhorte les fideles à prendre courage, quand ils verront l'Église estre opprimée : pource qu'elle a un Roy qui la gardera. Pareillement quand le Père dit à son Fils, Sieds-toi à ma dextre, jusques à ce que je face ton marchepied de tes ennemis² : il déclare que combien qu'il y ait beaucoup d'ennemis puissans et robustes qui conspirent pour abysmer l'Église, toutesfois qu'ils n'auront pas la force d'anéantir le décret immuable de Dieu : par lequel il a establi son Fils Roy éternel. Dont il s'ensuit qu'il est impossible que le diable avec tout l'appareil et équipage du monde, efface jamais l'Église, laquelle est fondée sur le throne éternel de Christ. Quant à l'usage particulier de chacun fidèle, ceste mesme éternité les doit eslever en l'espérance de l'immortalité qui leur est promise. Car nous voyons que tout ce qui est terrien et du monde est temporel, et mesmes caduque. Et pourtant Christ afin de fonder nostre espérance sur les cieus, prononce que son Royaume n'est pas de ce monde³. Brief, quand chacun de nous oit dire que le règne de Christ est spirituel, estant esveillé de ce mot, il se doit transporter à l'espérance d'une meilleure vie, et se tenir assuré que ce qu'il est maintenant sous la protection de Jésus-Christ, c'est pour en recevoir le fruit entier au siècle à venir.

4 Ce que nous avons dit, que la nature et utilité du règne de Jésus-Christ ne se peut autrement comprendre de nous, que quand nous le cognoissons estre spirituel, se vérifie assez par ce que nostre

1) 1 Cor. II, 2. 2) Dan. II, 44; Luc I, 33.

3) Ps. LXXVIX, 36-38. 4) Is. LIII, 8.

1) Ps. II, 4-5.

2) Ps. CX, 1.

3) Jean XVIII, 36.

condition est misérable tout le cours de la vie présente, où il nous faut batailler sous la croix. Que nous proufiteroit-il doncques d'estre assemblez sous l'Empire du Roy céleste, si le fruit de ceste grâce ne s'estendoit plus loin que l'estat de la vie terrienne? Il nous convient doncques sçavoir, que tout ce qui nous est promis de félicité en Jésus-Christ n'est point attaché aux commoditez externes, pour nous faire vivre joyusement et en repos, nous faire florir en richesses, nous esgayer à nostre aise et sans souci, et jouir des délices que la chair a accoustumé d'appéter : mais plus-tost que le tout doit se rapporter à la vie céleste. Toutesfois comme au monde l'estat prospère d'un peuple sera estimé, partie quand il aura provision de tous biens à souhait, et sera paisible au dedans : partie quand il sera bien muni de force pour se défendre au dehors contre ses ennemis : aussi Jésus-Christ garnit et pourvoit les siens de toutes choses nécessaires au salut de leurs âmes, et les arme et équipe pour avoir vertu inexpugnable contre tous assaux des ennemis spirituels. Dont nous sommes enseignez qu'il règne pour nous plus que pour luy, voire au dedans et au dehors : c'est qu'estans enrichis de dons spirituels, desquels naturellement nous sommes vuides, et en ayans receu telle mesure que Dieu cognoist estre expédiente, nous sentions par telles prémices que nous sommes vraiment conjointes à Dieu pour parvenir à une félicité entière. Secondement, qu'estans soustenus par la vertu de l'Esprit, ne doutions point que nous ne demeurions tousjours victorieux contre le diable, le monde et tout genre de nuisance. A quoy tend la response de Jésus-Christ aux Pharisiens : C'est que le Royaume de Dieu ne devoit pas venir avec marques notables, pource qu'il est en nous¹. Car il est vray-semblable que les Pharisiens ayans entendu que Jésus-Christ se portoit pour Roy et se faisoit autheur de la souveraine bénédiction de Dieu, l'interroguoyent par moquerie, demandans qu'il en produisist les ensei-

gnes. Or Jésus-Christ voulant prévenir ceux qui autrement sont trop enclins à la terre, leur commande d'entrer en leur conscience : pource que le règne de Dieu est justice, paix et joye au saint Esprit¹. Par cela nous sommes brièvement enseignez de quoy nous proufite le règne de Christ. Car puisqu'il n'est ne terrien ne charnel, pour estre sujet à corruption, mais spirituel : il nous attire là-haut et introduit à la vie permanente, afin que nous passions doucement et en patience le cours de ceste vie, sous beaucoup de misères, faim, froid, mespris, opprobres, toutes fascheries et ennuis, nous contentans de ce bien seul, d'avoir un Roy qui ne nous défautira jamais qui ne nous subviene en nos nécessitez, jusques à ce qu'ayans achevé le terme de guerroyer, nous soyons appelez au triomphe. Car il tient une telle façon à régner qu'il nous communique tout ce qu'il a receu du Père. Or puis qu'il nous arme et munit de sa puissance, qu'il nous empare de sa beauté et magnificence, qu'il nous enrichit de ses biens : de là nous avons trèsample matière de nous glorifier, mesmes nous sommes fortifiez en fiance, pour guerroyer sans crainte contre le diable, le péché et la mort. Et puis que nous sommes revestus de sa justice, il y a bien occasion de surmonter vaillamment tous les opprobres du monde : et comme il nous remplit tant libéralement de ses dons, luy produire de nostre costé fruits qui servent à sa gloire.

5 Parquoy son onction royale ne nous est pas mise en avant, comme estant faite d'huile ou d'onguens aromatiques : mais il est appelé le Christ de Dieu, pource que l'Esprit de sagesse, intelligence, conseil, force et crainte de Dieu est reposé sur luy². C'est ceste huile de joye, de laquelle il est prononcé au Pseaume, Il a esté oinct abondamment par-dessus ses compagnons³. Car s'il n'y avoit telle fécondité et excellence en luy, nous serions tous povres affamez. Et de fait, comme nous avons dit, ce n'est pas pour soy qu'il a esté enrichi, mais pour eslargir de son abondance à ceux qui sont

1) Luc XVII, 20, 21.

1) Rom. XIV, (7.

2) Is. XI, 2.

3) Ps. XLV, 8.

secs et altérez. Car comme il est dit que le Père n'a point donné Esprit par mesure à son Fils, aussi la raison est exprimée ailleurs, c'est afin que nous recevions tous de sa plénitude, et grâce pour grâce ¹. De ceste fontaine nous découle la grande largesse dont saint Paul fait mention, par laquelle la grâce est diversement distribuée aux fidèles selon la mesure de donation de Christ ². Par ces passages est encoré mieus confirmé ce que j'ay dit : asçavoir que le Royaume de Christ gist en Esprit, non pas en délices ou pompes terriennes. Et par conséquent si nous désirons y avoir part, qu'il nous faut renoncer au monde. Il y a eu un sacrement visible de ceste onction au Baptême de Jésus-Christ, quand l'Esprit est reposé sur luy en forme de colombe ³. Or que l'Esprit avec ses dons soit signifié par le mot d'Onction, il n'est pas nouveau, et ne le doit-on trouver hors de raison, veu que nous n'avons substance d'ailleurs pour estre végété : sur tout, quant à la vie céleste, il n'y a pas une seule goutte de vigueur en nous, sinon ce qui nous est distillé par le saint Esprit, lequel a esleu son siège en Jésus-Christ, afin que de luy sourdissent tous biens célestes pour nous en rassasier largement, desquels autrement nous sommes si vuides et indigens que rien plus. Parquoy d'autant que les fidèles sont maintenus par la vertu de leur Roy pour demeurer invincibles, et sont enrichis de ses biens spirituels, ils ne sont point nommez Chrestiens sans cause. Au reste, la sentence de saint Paul que nous avons touchée cy-dessus, asçavoir que Jésus-Christ rendra le Royaume à Dieu son Père, et qu'il luy sera assujeti ⁴, ne déroge rien à ce que nous avons dit : pource qu'il n'entend autre chose, sinon que quand nostre gloire sera accomplie, il n'y aura pas une telle façon de gouverner qu'il y a aujourd'huy, car le Père a donné toute puissance à son Fils, afin de nous conduire sous sa main, nourrir et sustenter, nous garder sous sa protection, nous subvenir à tout besoin. Parquoy ce pendant que nous sommes comme eslongnez de Dieu

estans pèlerins au monde, Jésus-Christ est entre deux pour nous mener petit à petit à une plene conjunction. Et de faict, ce qu'il est assis à la dextre du Père, vaut autant à dire comme s'il estoit nommé son Lieutenant, lequel a vers soy toute autorité : car Dieu veut régner sur nous par tel moyen, qu'en la personne de son Fils il soit Roy et protecteur de son Eglise. Comme aussi saint Paul l'expose, qu'il a esté levé à la dextre du Père, pour estre chef de l'Eglise, laquelle est son corps ¹. Ce qu'il dit ailleurs tend à une mesme fin : asçavoir, qu'il luy a esté donné un nom souverain par-dessus tout nom, à ce qu'au nom de Jésus tout genouil se ploye, et que toute langue confesse qu'il est en la gloire de Dieu le Père ². Mesmes par ces mots il nous monstre l'ordre du règne de Christ, tel qu'il est nécessaire pour nostre infirmité présente. Ainsi le mesme Apostre argue trèsbien, que Dieu au dernier jour sera par soy chef unique de l'Eglise : pource que Jésus-Christ aura lors plenelement exécuté et achevé la charge qui luy est commise, de conserver son Eglise et l'amener à salut. Pour ceste raison (comme nous avons dit) l'Ecriture l'appelle souventesfois Seigneur : pource que le Père céleste l'a constitué sur nous, à telle condition qu'il veut exercer par luy son empire. Car combien qu'il y ait plusieurs seigneuries au monde, toutesfois nous n'avons qu'un seul Dieu le Père, duquel sont toutes choses, et nous en luy : et un seul Seigneur Christ, par lequel sont toutes choses, et nous par luy ³. Dont on peut aussi conclurre, que Jésus-Christ est le mesme Dieu qui a prononcé par la bouche d'Isaïe, qu'il est Roy et Législateur de l'Eglise ⁴. Car combien qu'il proteste par tout, que ce qu'il a de puissance est don et bénéfice de son Père, par cela il ne signifie autre chose, sinon qu'il règne en majesté et vertu divine : comme pour ceste cause il a vestu la personne du Médiateur, afin d'approcher de nous privément, en descendant du sein et de la gloire incompréhensible de son Père. En quoy il nous a tant plus obligez

1) Jean III, 34 ; 1, 16.

2) Ephés. IV, 7.

1) Ephés. I, 22, 23.

2) Phil. II, 9-11.

3) Jean I, 32.

4) 1 Cor. XV, 24, 28.

3) 1 Cor. VII, 5, 6.

4) Is. XXXIII, 22.

à nous ranger d'un commun accord à son obéissance, et mesmes luy offrir nos services d'une franche promptitude de courage. Car comme il prend l'office de Roy et Pasteur envers les débonnaires, qui se rendent dociles et traittables de leur bon gré : aussi à l'opposite il est dit qu'il porte un sceptre de fer, pour briser et menüiser comme pots de terre, tous les hautains et rebelles ¹. Nous oyons aussi en l'autre Pseaume, qu'il sera Juge des peuples pour remplir la terre de corps morts, et fouler aux pieds toute hautesse qui se dressera contre luy ². On voit bien desjà quelques exemples de ceci : mais le plein effect en apparoiſtra au dernier jour : mesmes ce sera le dernier acte du règne de Jésus-Christ.

6 Quant à la Sacrificature, nous avons à noter en brieſ que la fin et l'usage d'icelle est, que Jésus-Christ nous acquière faveur, et nous rende agréables à Dieu par sa saincteté, entant qu'il est Médiateur pur de toute macule. Mais pource que la malédiction depuis le péché d'Adam a justement préoccupé l'entrée du ciel, et que Dieu, entant qu'il est Juge, nous est contraire : il est requis que le Sacrificateur, pour nous faire ouverture de grâce, et appaiser l'ire de Dieu, intervienne avec satisfaction; dont il a falu que Jésus-Christ, pour s'acquitter de cest office, veinst en avant avec sacrifice. Car mesmes sous la Loy il n'estoit pas licite au Sacrificateur d'entrer au sanctuaire qu'avec présent de sang, à ce que les fidèles cognussent combien que le Sacrificateur fust établi pour intercéder et obtenir pardon, toutesfois que Dieu ne pouvoit estre appaisé que les péchez ne fussent purgez. Ce qui est déduit par l'Apostre bien au long en l'Epistre aux Hébreux, depuis le septième chapitre quasi jusques en la fin du dixième. La somme toutesfois revient là, que la dignité sacerdotale n'appartient qu'à Jésus-Christ, d'autant que par le sacrifice de sa mort il a effacé l'obligation qui nous rendoit criminels devant Dieu, et a satisfait pour nos péchez. Or quelle importance il y a en cela, nous en devons estre

advertis par le jurement solennel que Dieu a proféré, disant qu'il ne s'en repentira pas, Tu es Sacrificateur éternel selon l'ordre de Melchisédech ¹; car il n'y a doute que Dieu n'ait voulu ratifier ce qu'il cognoissoit estre le principal appuy de nostre salut. Et de fait, comme il a esté dit, nous n'avons nul accès à Dieu, ny nos prières, sinon estant sanctifiez par le Sacrificateur : duquel l'office est de purger nos souilleures et nous impétrer grâce, de laquelle autrement nous sommes reboutez par l'immondicité et pollution de nos vices. Ainsi nous voyons qu'il convient commencer par la mort de Jésus-Christ, pour sentir l'efficace et le profit de sa sacrificature : dont il s'ensuit qu'il est Intercesseur à jamais, et qu'à sa requeste et en faveur de luy nous sommes agréables à Dieu. Laquelle doctrine non-seulement engendre certaine fiance de prier Dieu, mais aussi rend nos consciences paisibles et assurees, puis que Dieu nous appelle à soy tant humainement, et nous certifie que tout ce qui est consacré par le Médiateur luy est plaisant. Or comme ainsi soit qu'en la Loy Dieu ait voulu qu'on luy offrist hosties de bestes brutes, il y a eu une façon nouvelle et diverse en Jésus-Christ : c'est que luy estant Sacrificateur fust aussi l'oblation, pource qu'il ne se pouvoit trouver autre satisfaction suffisante pour abolir la coulpe de nos péchez, et ne se pouvoit aussi trouver homme digne pour offrir à Dieu son Fils unique. D'avantage, Jésus-Christ porte le nom de Sacrificateur, et en a l'effect, non-seulement pour nous rendre le Père favorable et propice, entant que par sa mort il l'a réconcilié pour tout jamais : mais aussi pour nous faire ses compagnons en tel honneur. Car combien que nous soyons pollus en nous, estans faits Sacrificateurs en luy ², nous avons liberté de nous offrir à Dieu avec tout ce qu'il nous a donné, et d'entrer franchement au sanctuaire des cieus, sçachans que les sacrifices de prières et louanges provenans de nous, seront agréables et de bonne odeur en sa présence. Mesmes le dire de Jésus-Christ,

1) Ps. II, 9.

2) Ps. CX, 6.

1) Ps. CX, 4.

2) Apoc. I, 6.

que nous avons allégué au paravant, s'estend jusques yci : asçavoir qu'il s'est sanctifié à cause de nous¹ : pource qu'estans arrousez de sa sainteté, entant qu'il nous a dédié à Dieu son Père, combien que nous soyons autrement puans et infects, toutesfois nous ne laissons pas de plaire comme purs et nets, mesmes comme saints et saerez. Et voilà pour-poy la promesse a esté faite à Daniel, de l'onction du sanctuaire à la venue du Rédempteur². Or il faut noter la comparaison

opposite entre ceste onction nouvelle et celle qui estoit pour lors en ombrage : comme si l'Ange disoit que les figures s'en alloient cesser, et qu'en la personne de Jésus-Christ la Sacrificature auroit sa vérité patente. Et d'autant plus a esté détestable l'invention de ceux qui ne se contentans point de la sacrificature de Jésus-Christ, ont bien osé s'ingérer de l'offrir : ce qui se fait tous les jours en la Papauté, où la Messe est tenue pour oblation qui purge les péchez.

CHAPITRE XVI.

Comment Jésus-Christ s'est acquitté de l'office de Médiateur, pour nous acquérir salut : où il est traité de sa mort, résurrection et ascension.

4 Ce que nous avons dit jusques yci de nostre Seigneur Jésus, se doit rapporter à ce but, qu'estans damnez, morts et perdus en nous-mesmes, nous cherchions absolution, vie et salut en luy : comme nous sommes enseignez par ceste sentence notable de saint Pierre, qu'il n'y a autre nom sous le ciel donné aux hommes, auquel ils puissent estre sauvez³. Et de faict, ce n'a pas esté de cas fortuit ou à l'appétit des hommes, que le nom de Jésus luy a esté imposé : mais il a esté apporté du ciel par l'Ange estant envoyé héraut du décret éternel et inviolable, voire en adjoustant la raison, qu'il estoit envoyé pour sauver le peuple, le rachetant de ses péchez⁴. En quoy ce que nous avons dit ailleurs est à noter : c'est que l'office de Rédempteur luy a esté enjoinct pour nous estre aussi Sauveur. Ce pendant la rédemption ne seroit qu'à demi, si elle ne nous conduisoit de jour en jour continuellement jusques au bout de nostre salut. Parquoy nous ne pouvons pas décliner tant peu que ce soit de Jésus-Christ, que nostre salut ne s'esvanouisse, puis qu'il réside entièrement en luy : tellement que tous ceux qui ne s'y reposent et n'y prennent leur contentement, se privent de toute grâce. Parquoy l'avertissement de

saint Bernard est bien digne qu'on y pense : c'est que le nom de Jésus n'est pas seulement clairté : mais aussi viande : pareillement huile de confiture, sans laquelle toute viande est seiche : que c'est le sel pour donner goust et saviour à toute doctrine, qui autrement seroit fade. Brief, que c'est miel en la bouche, mélodie aux oreilles, liesse au cœur, médecine à l'âme : et que tout ce qu'on peut disputer n'est que fadaise, si ce nom n'y résonne¹ : mais il est requis de bien considérer comment il nous a acquis salut, afin que non-seulement nous soyons persuadez qu'il en est autheur, mais aussi qu'ayans embrassé tout ce qui appartient à bien et fermement appuyer nostre foy, nous rejettions toutes choses qui nous pourroyent distraire çà et là : car comme ainsi soit que nul ne puisse descendre en soy, et sonder à bon escient quel il est, qu'il ne sente que Dieu luy est contraire et ennemy, et que par conséquent il n'ait besoin de chercher le moyen et façon de l'appaiser : (ce qui ne se peut faire sans satisfaction) il est question d'estre yci bien arresté en certitude plene et indubitable. Car l'ire de Dieu tient tousjours les pécheurs saisis, jusques à ce qu'ils soyent absous : pource que luy estant

1) Jean XVII, 19
3) Act. IV, 12.

2) Daniel IX, 25.
4) Matth. I, 21 ; Luc I, 31.

1) Bernard., *In Cantico.* serm. XV.

juste Juge, ne peut souffrir que sa Loy soit violée, qu'il n'en face punition, et qu'il ne se venge du mespris de sa majesté.

2 Toutesfois devant que passer outre, nous avons à regarder comment cecy s'accorde, que Dieu lequel nous a prévenus de sa miséricorde, nous ait esté ennemy jusques à ce qu'il nous a esté réconcilié par Jésus-Christ. Car comment nous eust-il donné en son Fils unique un gage si singulier de son amour, sinon que desjà au paravant il nous eust porté faveur gratuite ? D'autant doncques qu'il y a yci quelque apparence de contrariété, je vuideray le scrupule qui y peut estre. Le saint Esprit use ordinairement en l'Ecriture de ceste forme de parler, que Dieu a esté ennemy aux hommes, jusques à ce qu'ils ont esté remis en grâce par la mort de Christ : qu'ils ont esté mandits jusques à ce que par son sacrifice leur iniquité a esté effacée. Item, qu'ils ont esté séparé de Dieu, jusques à ce qu'ils ont esté rejoints à luy au corps de Christ¹. Or telles manières de parler sont accommodées à nostre sens, afin de nous faire tant mieux entendre combien est malheureuse la condition de l'homme, hors de Christ. Car s'il n'estoit clairement exprimé, que l'ire et la vengeance de Dieu, et la mort éternelle estoyent sur nous : nous n'entendrions pas suffisamment et comme il faut, combien nous estions povres et malheureux sans la miséricorde de Dieu, et n'estimerions point le bénéfice qu'il nous a eslargi selon sa dignité, en nous délivrant. Exemple : Quand on diroit à quelqu'un ainsi : Si Dieu t'eust hay du temps que tu estois pécheur, et qu'il t'eust rejetté comme tu le méritois, il te faloit attendre une damnation horrible : mais d'autant que par sa miséricorde gratuite il t'a retenu en son amitié, et n'a pas souffert que tu fusses aliéné de luy, il t'a par ce moyen délivré d'un tel danger. Celuy à qui on diroit cela en seroit aucunement touché, et sentiroit en partie combien il seroit tenu à la bonté de Dieu : mais d'autre part, quand on luy parleroit comme fait l'Ecriture, en luy

disant qu'il estoit aliéné de Dieu par le péché, qu'il estoit héritier de la mort éternelle, sujet à malédiction, exclu de tout espoir de salut, Banny de toute grâce de Dieu, serf de Satan, captif et prisonnier sous le joug de péché, destiné à une horrible ruine et confusion : mais que Jésus-Christ est intervenu, et qu'en recevant sur soy la peine qui estoit apprestée à tous pécheurs par le juste jugement de Dieu, il a effacé et aboly par son sang les vices qui estoyent cause de l'inimitié entre Dieu et les hommes, et que par ce payement Dieu a esté satisfait, et son ire apaisée : que cela est le fondement sur lequel est appuyée l'amour que Dieu nous porte, que c'est le lien pour nous entretenir en sa bénévolence et en sa grâce : cela ne sera-il point pour l'esmouvoir plus au vif, d'autant qu'en ces mots est exprimée beaucoup mieux la calamité dont Dieu nous a retiré ? En somme, d'autant que nostre esprit ne peut recevoir avec trop grand désir, le salut qui nous est offert en la miséricorde de Dieu, ny avec telle révérence et recognoissance qu'il appartient, sinon que premièrement il ait esté espovanté d'une frayeur de l'ire de Dieu et de la mort éternelle : la sainte Escriture nous donne ceste instruction, de cognoistre Dieu aucunement courroucé contre nous quand nous n'avons pas Jésus-Christ, et sa main estre armée pour nous abysser : au contraire, de n'avoir aucun sentiment de sa bénévolence et bonté paternelle sinon en Jésus-Christ.

3 Or combien que Dieu en usant d'un tel style, s'accommode à la capacité de nostre rudesse, toutesfois si est-ce la vérité : car luy qui est la justice souveraine, ne peut aimer l'iniquité laquelle il voit en nous tous : nous avons donc matière en nous pour estre hays de Dieu. Pourtant au regard de nostre nature corrompue, et puis de nostre meschante vie, nous sommes tous en la haine de Dieu, coupables de son jugement, et nais en damnation : mais pource que Dieu ne veut point perdre en nous ce qui est sien, il y trouve encores par sa bénignité quelque chose à aimer : car jà soit que nous soyons pécheurs par nostre faute,

1) Rom. V, 10 ; Gal. III, 10, 13 ; Col. I, 21, 22.

néanmoins nous demeurons toujours ses créatures : combien que nous ayons acquis la mort, toutesfois il nous avoit créés à la vie. Par ainsi il est esmeu par la pure et gratuite dilection qu'il nous porte, à nous recevoir en grâce. Or s'il y a un différent perpétuel, et qui ne se peut appointer entre la justice et l'iniquité : cependant que nous demeurons pécheurs, il ne nous peut point recevoir du tout. Pourtant afin qu'en abolissant toute inimitié, il nous réconcilie entièrement à soy : en mettant au-devant la satisfaction qui a esté faite en la mort de Jésus-Christ, il abolit tout le mal qui est en nous, afin que nous apparaissons justes devant sa face, au lieu qu'auparavant nous estions impurs et souillez. Il est donc bien vray que Dieu le Père prévient par sa dilection la réconciliation qu'il fait avec nous en Jésus-Christ : ou plustost entant qu'il nous a aimez auparavant, il nous réconcilie après à soy¹. Mais d'autant que jusques à ce que Jésus-Christ nous subviene par sa mort, l'iniquité demeure en nous, laquelle mérite l'indignation de Dieu, et est maudite et damnée devant luy : nous n'avons point plene et ferme conjunction avec luy, sinon quand Jésus-Christ nous y conjoint. Et de fait, si nous voulons avoir assurance que Dieu nous aime et nous est propice, il nous convient jeter les yeux sur Jésus-Christ, et nous arrester en luy : comme de vray c'est par luy seul que nous obtenons que nos péchez ne nous soyent point imputez, desquels l'imputation emporte l'ire de Dieu.

4 Pour ceste cause saint Paul dit, que la dilection de laquelle Dieu nous a aimez devant la création du monde, a tousjours esté fondée en Christ². Ceste doctrine est claire et conforme à l'Escriture, et est propre pour accorder ces passages, où il est dit que Dieu nous a monsté sa dilection en ce qu'il a exposé son Fils unique à la mort : et néanmoins qu'il nous estoit ennemi, devant que Jésus-Christ en mourant eust fait l'appointement³. Toutesfois afin que ceux qui désirent tousjours l'approbation de

l'Eglise ancienne, en soyent encore plus certains, j'allégueray un passage de saint Augustin, auquel il déduit trèsbien cela : La dilection de Dieu, dit-il, est incompréhensible et immuable : car il n'a point commencé à nous aimer depuis que nous sommes réconciliez avec luy par la mort de son Fils : mais devant la création du monde il nous a aimez, afin que nous fussions ses enfans avec son Fils unique, devant que nous fussions du tout rien⁴. Touchant ce que nous avons esté réconciliez par le sang de Christ, il ne le nous faut pas prendre comme si Jésus-Christ avoit fait l'appointement entre Dieu et nous, afin que Dieu commençast à nous aimer, comme s'il nous eust hays auparavant : mais nous avons esté réconciliez à celui qui nous aimoit desjà, lequel toutesfois avoit inimitié avec nous, à cause de nos iniquitez. Que l'Apostre soit temoin si je dy vérité, ou non : Dieu, dit-il, approuve sa dilection envers nous, en ce que Jésus-Christ est mort pour nous, du temps que nous estions encores pécheurs ; il nous portoit amour desjà du temps que nous avions inimitié avec luy en mal vivant⁵. Pourtant d'une façon admirable et divine il nous aimoit et haysoit tout ensemble. Il nous haysoit, d'autant que nous n'estions point tels qu'il nous avoit faits : mais d'autant que l'iniquité n'avoit pas du tout destruit son œuvre en nous, il haysoit en chacun de nous ce que nous avions fait, et aimoit ce qu'il avoit fait. Voylà les paroles de saint Augustin.

5 Maintenant si on demande comment Jésus-Christ, ayant aboli les péchez, a osté le divorce qui estoit entre Dieu et nous : et nous acquérant justice, nous l'a rendu ami et favorable : on peut répondre en général, qu'il a fait et accompli cela par tout le cours de son obéissance : ce qui se prouve par le tesmoignage de saint Paul, Comme par la transgression d'un homme plusieurs ont esté rendus pécheurs : aussi par l'obéissance du second, plusieurs ont esté rendus justes⁶. Et de fait, en un autre lieu il estend à toute la vie de Jésus-Christ la grâce d'absolution, qui nous exempte de la malé-

1) 1 Jean IV, 19.

2) Ephés. I, 4.

3) Jean III, 16 ; Rom. V, 10.

4) *Tractat. in Evng. Joan.*, CX.

5) Rom. V, 8.

6) Rom. V, 19.

diction de la Loy : Quand le temps de plénitude est venu, dit-il, Dieu a envoyé son Fils fait de femme, assujeti à la Loy, afin de racheter ceux qui estoient sous la Loy¹. Parquoy luy aussi en son Baptisme a prononcé, que par tel acte il accomplissoit une partie de justice, pource qu'il faisoit ce qui luy avoit esté commandé du Père² : brief, depuis qu'il a vestu la forme d'un serf, il a commencé à payer le pris de nostre délivrance, afin de nous racheter. Toutesfois l'Écriture, pour mieux déterminer du moyen de nostre salut, spécifie notamment que nostre salut gist en la mort de Jésus-Christ : et luy prononce qu'il donne son âme en rédemption pour plusieurs. Et selon le témoignage de saint Paul, il est mort pour nos péchez. Dont Jehan-Baptiste preschoit, qu'il est venu pour oster les péchez du monde, d'autant qu'il est l'Agneau de Dieu³. Saint Paul en un autre passage, dit que nous sommes gratuitement justifiés par la rédemption qui est en Christ : pource qu'il nous a esté donné pour réconciliateur en son sang. Item, que nous sommes justifiés en son sang, et réconciliés par sa mort. Item, que celuy qui ne sçavoit que c'estoit de péché, a esté fait péché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy⁴. Je ne poursuyvray point le tout, pource qu'il y auroit un rolle infini : et il en faudra alléguer d'autres en leur ordre. Parquoy il y a un bon ordre gardé au sommaire de la foy, qu'on appelle le Symbole des Apostres, quand après avoir fait mention de la naissance de Jésus-Christ, incontinent il est parlé de sa mort et résurrection, pour monstrier que c'est là que consiste et se doit arrester la fiance de nostre salut. Toutesfois le résidu de son obéissance qu'il a monstree en toute sa vie, n'est point exclus : comme aussi saint Paul la comprend depuis le commencement jusques en la fin, disant qu'il s'est anéanti prenant la forme de serviteur, et se rendant obéissant au Père jusques à la mort, voire jusques à la mort de la croix⁵. Et de fait, pour faire valoir

la mort de Jésus-Christ à nostre salut, la sujétion volontaire tient le premier degré pource que le sacrifice n'eust rien prouité à justice, s'il n'eust esté offert d'une franche affection. Parquoy le Seigneur Jésus, après avoir éclairé qu'il mettoit son âme pour ses brebis, adjouste notamment que nul ne la luy osterà, mais qu'il la quittera luy-mesme¹. En cesens Isaïe dit, qu'il a esté comme un mouton devant celuy qui le tond, ne sonnant mot². L'histoire de l'Evangile aussi récite qu'il est venu au-devant des gardarmes pour se présenter, et que devant Pilate se déportant de toute défense il s'est appresté à recevoir condamnation³ : non pas qu'il n'ait senti en soy de grans combats et répugnances : car il avoit prins nos infirmités, et a falu que la sujétion qu'il rendoit à son Père fust esprouvée en choses dures et aspres, et desquelles il se fust volontiers exempté. Et ç'a esté un tesmoignage plus grand de l'amour incomparable qu'il nous portoit, quand il a soustenu de si horribles assaux contre les tormens de la mort : et toutesfois estant ainsi angoissé n'a point eu d'égard à soy, afin de procurer nostre bien. Quoy qu'il en soit, ce point nous doit estre résolu, que Dieu ne pouvoit estre deuement appaisé, sinon d'autant que Christ renonçant à toutes ses propres affections, s'est soumis à la volonté d'iceluy, et du tout adonné à la suyvre. A quoy l'Apostre applique très-bien le tesmoignage du Pseume : Il est escrit de moy au volume de la Loy, que je face ta volonté : Je le veux mon Dieu, et ta Loy est au milieu de mon cœur : lors j'ay dit, Voicy, je vien⁴. Au reste pource que les consciences errantives et estonnées du jugement de Dieu, ne trouvent repos sinon qu'il y ait sacrifice et lavement pour effacer les péchez : c'est à bon droict que nous sommes là guidez, et que la matière de salut nous est proposée et mise devant les yeux en la mort de Jésus-Christ. Or pource que la malédiction nous estoit apprestée, et nous tenoit comme saisis ce

1) Gal. IV, 4.

2) Matth. III, 15.

3) Matth. XX, 28 ; Rom. IV, 25 ; Jean I, 29.

4) Rom. III, 23, 24 ; Rom. V, 10 ; 2 Cor. V, 21.

5) Phil. II, 7, 8.

1) Jean X, 15, 18.

2) Is. LIII, 7.

3) Jean XVIII, 4 ; Matth. XXVII, 11.

4) Hébr. X, 5 ; Ps. XL, 8, 9.

pendant que nous estions tenus coupables devant le siège judiciaire de Dieu : la condamnation de Jésus-Christ nous est mise à l'opposite, faite par Ponce Pilate gouverneur de Judée : afin que nous sachions que la peine à laquelle nous es-tions obligés, a été mise sur l'innocent, pour nous en délivrer. Nous ne pouvions échapper de l'horrible jugement de Dieu : Jésus-Christ pour nous en retirer a souffert d'estre condamné devant un homme mortel, voire meschant et profane. Car ce nom de gouverneur n'est pas exprimé seulement pour la certitude de l'histoire : mais afin de nous mieux apprendre ce qui est dit en Isaïe, que le chastiment de notre paix a été mis sur le Fils de Dieu, et que nous sommes guairis par ses playes¹. Car il ne suffisoit point pour abolir nostre damnation que Jésus-Christ endurast une mort telle quelle : mais pour satisfaire à nostre rédemption, il a falu eslire un genre de mort, par lequel il prist à soy ce que nous avons mérité : et nous ayant acquittés de ce que nous devions, nous délivrast. Si les brigans luy eussent coupé la gorge, ou qu'il eust esté lapidé et meurtri par sédition, il n'y eust point eu pour satisfaire à Dieu : mais quand il est amené au tribunal comme criminel, et qu'on tient quelque formalité de justice contre luy, l'arguant de tesmoignages, qu'il est condamné de la bouche propre du juge : on le voit là condamné au lieu des pécheurs, pour souffrir en leur nom. Et faut yci considérer deux choses, lesquelles avoyent esté prédites des Prophètes, et apportent une singulière consolation à nostre foy. Car quand nous oyons que Christ a esté mené du consistoire à la mort, et pendu entre des brigans : en cela nous avons l'accomplissement de la Prophétie, laquelle est alléguée par l'Evangéliste, qu'il a esté mis au rang des malfaiteurs². Pourquoy cela ? c'estoit afin de s'acquitter de la peine que doivent les pécheurs, et se mettre en leur lieu : comme à la vérité il ne souffroit point la mort pour la justice, mais pour le péché. Au contraire, quand nous oyons qu'il a esté absous de la bouche

mesme de laquelle il estoit condamné (car Pilate a esté contraint par plusieurs fois de rendre publiquement tesmoignage à son innocence) ce qui a esté dit par un autre Prophète nous doit venir en mémoire : c'est qu'il a payé ce qu'il n'avoit point ravi³. Ainsi nous contemplerons la personne d'un pécheur et malfaiteur représentée en Jésus-Christ : et ce pendant nous cognoissons par son innocence, et qu'il a esté chargé du péché des autres, et non point du sien. Il a donc souffert sous Ponce Pilate, estant condamné par sentence juridique du gouverneur du pays comme malfaiteur : et néanmoins n'estant pas tellement condamné, qu'il n'ait esté prononcé juste, entant qu'il disoit qu'il ne trouvoit aucune cause en luy⁴. Et voylà où gist nostre absolution : c'est que tout ce qui nous pouvoit estre imputé pour nous faire nostre procès criminel devant Dieu, a esté transporté sur Jésus-Christ, tellement qu'il a réparé toutes nos fautes⁵. Et ceste récompense nous doit bien venir en mémoire toutes-fois et quantes que nous sommes inquiétez de doutes et frayeurs, afin que nous ne pensions pas que la vengeance de Dieu, laquelle Jésus-Christ a portée, nous doyye plus presser.

6 D'avantage, le genre de mort n'est pas sans mystère. La croix estoit maudite, non-seulement par humaine opinion, mais par le décret de la Loy de Dieu⁶. Quand doneques Christ est attaché à icelle, il se rend sujet à malédiction. Et faloit qu'il fust ainsi fait : c'est que la malédiction qui nous estoit due et apprestée pour nos iniquitez, fust transférée en luy, afin que nous en fussions délivrez : ce qui avoit esté au paravant figuré en la Loy. Car les hosties qu'on offroit pour les péchez, estoient appelées du nom mesme de Péché. Par lequel nom le saint Esprit a voulu signifier qu'elles recevoient toute la malédiction due au péché. Ce qui a esté doncques par figure représenté aux sacrifices anciens de Moyse, a esté à la vérité accompli en Jésus-Christ, qui est la substance et le patron des figures. Pourtant afin de s'ac-

1) Is. LIII, 5.

2) Is. LIII, 11 ; Marc XV, 23.

1) Ps. LXXIX, 5.

3) Is. LIII, 5, 11.

2) Jean XVIII, 35.

4) Deut. XXI, 23, 23.

quitter de nostre rédemption, il a mis son âme en sacrifice satisfactoire pour le péché, comme dit le Prophète : afin que toute l'exécration qui nous estoit deue comme à pécheurs, estant regettée sur luy, ne nous fust plus imputée. L'Apostre déciaire plus apertement cela, quand il dit que celui qui n'avoit jamais cognu péché, a esté fait du Père, péché pour nous : afin qu'en luy nous obtinssions justice devant Dieu ¹. Car le Fils de Dieu estant pur et net de tout vice, a prins et vestu la confusion et ignominie de nos iniquitez : et d'autre part nous a couverts de sa pureté. Ce qui est aussi démontré en un autre passage de saint Paul, où il est dit que le péché a esté condamné de péché, en la chair de Jésus-Christ. Car le Père céleste a aboli la force du péché, quand la malédiction d'iceluy a esté transférée en la chair de Jésus-Christ ². Ainsi il est signifié par ce mot, que Christ en mourant a esté offert au Père pour satisfaction : afin que l'appointement estant fait par luy, nous ne soyons plus tenus sous l'horreur du jugement de Dieu. Il appert maintenant que veut dire ceste sentence du Prophète, que toutes nos iniquitez ont esté posées sur luy ³ : c'est asçavoir, que voulant effacer les macules d'icelles, il les a premièrement receues en sa personne, afin qu'elles luy fussent imputées. La croix doncques a esté une enseigne de cela : en laquelle Jésus-Christ estant attaché, nous a délivrez de l'exécration de la Loy, (comme dit l'Apostre) entant qu'il a esté fait exécration pour nous, (car il est escrit, Maudit celui qui pend au bois ⁴) et ainsi la bénédiction promise à Abraham, a esté espandue sur tous peuples. A quoy aussi saint Pierre a regardé, en disant que Jésus-Christ a soustenu le fardeau de nos péchez au bois ⁵ : pource qu'en ceste marque visible nous comprenons mieux qu'il a esté chargé de la malédiction que nous avons méritée. Néantmoins il ne faut pas entendre qu'il ait tellement receu nostre malédiction, qu'il en ait esté couvert et accablé : mais au contraire, en la recevant il

l'a déprimée, rompue et dissipée. Pourtant la foy en la damnation de Christ appréhende absolution : et en sa malédiction appréhende bénédiction. Pourtant ce n'est pas sans cause que saint Paul magnifie tant le triomphe que Jésus-Christ nous a acquis en la croix, comme si elle eust esté alors convertie en un chariot royal ou de triomphe, ayant esté plene d'ignominie et opprobre : car il dit que l'obligation qui nous estoit contraire a esté là attachée et que les principautez de l'air ont esté despoillées, et que les diables en signe qu'ils estoient vaincus ont esté mis en monstre ¹. Et cela ne doit estre trouvé estrange : car Jésus-Christ estant desfiguré selon le monde, n'a pas laissé (tesmoin l'autre Apostre) de s'offrir par l'Esprit éternel ² : dont vient un tel changement. Mais afin que ces choses prennent ferme racine en nos cœurs, et qu'elles y demeurent bien fichées, que tousjours le sacrifice et lavement nous viennent au-devant. Car nous ne pourrions pas nous confier droictement que Jésus-Christ eust esté nostre pris et rançon, rédempteur et propiciatoire, s'il n'avoit esté sacrilié. Et c'est pourquoy l'Escrature en monstrant la façon de nous racheter, fait tant souvent mention de sang : combien que le sang de Jésus-Christ estant espandu n'a pas seulement servi de récompense pour nous appointer avec Dieu, mais nous a esté pour lavement à purger toutes nos ordures.

7 Il s'ensuit au Symbole, Qu'il a esté mort et enseveli : où derechef on peut appercevoir comment depuis un bout jusques à l'autre il s'est soumis à rendre le devoir pour nous, pour payer le pris de nostre rédemption. La mort nous tenoit liez sous son joug : il s'est livré en sa puissance, pour nous en retirer. Ce qu'entend l'Apostre, quand il dit qu'il a gousté la mort pour tous. Car en mourant il a fait que nous ne mourions point : ou bien, ce qui vaut autant à dire, par sa mort il nous a acquis la vie ³. Or il a eu cela divers de nous, qu'il s'est permis à la mort, comme pour estre englouti d'icelle : non point toutesfois pour estre

1) 2 Cor. V, 21.

2) Rom. VI, 3.

3) Is. LIII, 6.

4) Gal. III, 13 ; Deut. XXVII, 26.

5) 1 Pierre II, 24.

1) Col. II, 15, 16.

2) Hébr. IX, 14.

3) Hébr. II, 9, 15.

du tout dévot, mais plustost pour la dévorer, afin qu'elle n'eust plus de puissance sur nous comme elle avoit. Il a permis d'estre comme subjugué par icelle, non point pour en estre opprimé et abatu : mais plustost pour renverser son règne, lequel elle exerçoit par-dessus nous. Finalement il est mort, afin qu'en mourant il destruisist celuy qui a la seigneurie de la mort, c'est-à-dire le diable : et délivrast ceux qui tout le temps de leur vie pour crainte de la mort estoient en servitude. Voylà le premier fruit que sa mort nous apporte : l'autre, c'est que par sa vertu elle mortifie nos membres terriens, à ce que d'oresnavant ils ne fassent plus leurs opérations : et tue le vieil homme qui est en nous, afin qu'il n'ait plus sa vigueur, et ne fructifie de soy-mesme. A laquelle fin tend aussi la sépulture de Jésus-Christ : asçavoir, qu'ayans la société d'icelle, nous soyons ensevelis à péché. Car quand l'Apostre dit que nous sommes entez en la similitude de la mort de Christ, que nous sommes ensevelis avec luy en la mort de péché, que par sa croix le monde nous est crucifié, et nous au monde, que nous sommes morts avec luy¹ : non-seulement il nous exhorte à imiter l'exemple de la mort, mais il démontre qu'une telle efficace est en icelle, laquelle doit apparoir en tous Chrestiens, s'ils ne veulent rendre la mort de leur Rédempteur inutile et infructueuse. Pourtant il y a double grâce qui nous est proposée en la mort et sépulture de Jésus-Christ, asçavoir la délivrance de la mort, et la mortification de nostre chair.

8 La descente aux enfers ne se doit point oublier en cest endroit, veu qu'elle emporte beaucoup à l'effect de nostre salut. Car combien qu'il semble par les escrits des Anciens, que cest article n'ait pas esté du tout en usage commun par les Eglises, si est-il nécessaire de luy donner son rang pour bien expliquer la doctrine que nous traitons, veu qu'il contient un mystère grandement utile, et qui n'est point à mespriser. Dont on peut conjecturer qu'il a esté tantost après le

temps des Apostres adjousté : mais que petit à petit il est venu en usage. Quoy qu'il soit, cela est indubitable qu'il a esté prins de ce que doyvent tenir et sentir tous vrais fidèles. Car il n'y a nul des Pères anciens qui ne face mémoire de la descente de Jésus-Christ aux enfers : combien que ce soit en divers sens. Or ce n'est pas chose de grande conséquence, de sçavoir par qui et en quel temps ceste sentence a esté insérée au Symbole : plustost il nous faut regarder d'avoir yci une plene et entière somme de nostre foy, en laquelle il ne défaille rien, et en laquelle il n'y ait rien proposé qui ne soit prins de la Parole de Dieu. Si toutesfois quelques-uns sont empeschez par leur chagrin de ne la point admettre au Symbole, si verra-on par ce que nous avons tantost à dire, qu'en l'obmettant on retranche beaucoup du fruit de la mort et passion de Jésus-Christ. L'exposition est diverse : car il y en a aucuns qui ne pensent pas qu'il soit yci rien dit de nouveau, mais seulement qu'en diverses paroles est répété ce qui avoit esté dit au paravant de la sépulture : veu que souvent le nom d'enfer est prins pour sépulchre. Touchant ce qu'ils prétendent de la signification du mot, je leur confesse estre vray qu'au lieu de sépulchre souvent on trouvera le nom d'enfer estre prins : mais il y a deux raisons lesquelles contreviennent à leur opinion, qui me semblent estre suffisantes pour la convaincre. Car c'eust esté une chose de grand loisir, après avoir clairement et par paroles familières démontré une chose laquelle n'a nulle difficulté en soy, de la répéter par paroles beaucoup plus obscures. Car quand on conjoint deux locutions pour signifier une mesme chose, il convient que la seconde soit comme déclaration de la première. Or quelle déclaration sera-ce là, si nous voulons exposer que c'est à dire la sépulture de Jésus-Christ, de dire qu'il est descendu aux enfers? D'avantage, il n'est vraysemblable qu'en ce sommaire, où les principaux articles de nostre foy sont brièvement et en peu de paroles comprins, l'Eglise ancienne ait voulu mettre une chose ainsi superflue et sans propos,

¹ Rom. VI, 5 ; Gal. II, 19 ; VI, 14 ; Col. III, 3.

laquelle n'eust point eu de lieu en beaucoup plus long traité. Et je ne doute pas que ceux qui examineront la chose de près, n'accordent avec moy.

9 Les autres l'interprètent diversement : c'est que Christ est descendu aux âmes des Pères qui estoient jà au paravant décedez, pour leur apporter le message de leur rédemption, et les retirer de la chartre où elles estoient tenues enserrées. Pour colorer leur fantasie, ils tirent par les cheveux quelques tesmoignages : comme du Pseaume, qu'il a brisé les portes d'airain, les verroux de fer. Item de Zacharie, qu'il a retiré les prisonniers du puits où il n'y avoit point d'eau¹. Or le Pseaume raconte les délivrances de ceux qui en voyageant sont tenus captifs en pais estrange. Zacharie accompare le bannissement du peuple à un abysme sec et profond, pource qu'il estoit comme enseveli en Babylone. Comme s'il disoit, que le salut de toute l'Eglise sera comme une sortie du profond d'enfer. Je ne sçay comment il s'est fait qu'on a pensé que ce fust quelque caverne sous terre à laquelle on a attribué le nom de limbe. Mais ceste fable, combien qu'elle ait des autheurs renommez, et qu'aujourd'huy encores plusieurs la défendent comme article de foy, n'est rien que fable. Car d'enclorre les âmes des trespassez en une prison, c'est chose puérile. D'avantage, quel besoin estoit-il que Jésus-Christ descendist là pour les en arracher? Je confesse volontiers que Jésus-Christ les a esclairez en la vertu de son Esprit, afin qu'ils cognussent que la grâce qu'ils avoyent seulement goustée en espoir, estoit manifestée au monde. Et n'est pas impertinent d'appliquer à ce propos la sentence de saint Pierre, où il dit que Jésus-Christ est venu, et a presché aux esprits qui estoient non pas (à mon advis) en une prison², mais comme faisans le guet en une tour. Car le fil du texte nous meine là aussi, que les fidèles qui estoient morts devant ce temps-là, estoient compagnons avec nous d'une mesme grâce : veu que l'intention de l'Apostre est d'amplifier la vertu de la

mort de Jésus-Christ, en ce qu'elle est parvenue jusques aux morts, quand les âmes fidèles ont jouy comme à veue d'œil, de la visitation qu'elles avoyent attendue en grand souci et perplexité : au contraire, qu'il a esté notifié aux réprouvez qu'ils estoient exclus de toute espérance. Or ce que saint Pierre ne parle pas distinctement des uns et des autres, il ne le faut pas tellement prendre comme s'il les mesloit ensemble et indifféremment : mais il a voulu seulement monstrer, que tous ont senti et cognu combien la mort de Jésus-Christ estoit vertueuse.

10 Mais laissant à part le Symbole, nous avons à chercher une interprétation plus certaine de la descente de Jésus-Christ aux enfers : laquelle se présente en la Parole de Dieu, non-seulement bonne et sainte, mais aussi plene de singulière consolation. Il n'y avoit rien de fait si Jésus-Christ n'eust souffert que la mort corporelle : mais il estoit besoin qu'il portast la rigueur de la vengeance de Dieu en son âme, pour s'opposer à son ire, et satisfaire à son jugement. Dont il a esté requis qu'il combatist contre les forces d'enfer, et qu'il luitast comme main à main contre l'horreur de la mort éternelle. Nous avons ci-dessus récité du prophète, que la correction de nostre paix a esté mise sur luy : qu'il a esté batu pour nos péchez, affligé pour nos iniquitez¹. En quoy il signifie qu'il a esté pleigé et respondant, qu'il s'est constitué debteur principal et comme coupable, pour souffrir toutes les punitions qui nous estoient apprestées, afin de nous en acquitter. Il y a une exception, c'est qu'il ne pouvoit estre détenu des douleurs de mort². Parquoy il ne se faut esmerveiller s'il est dit qu'il est descendu aux enfers, veu qu'il a enduré la mort de laquelle Dieu punit les malfaiteurs en son ire. La réplique que font aucuns est trop frivole et ridicule : c'est que par ce moyen l'ordre seroit perverti, qu'il n'est point convenable d'adjouster après la sépulture, ce qui va devant. Car après avoir exposé ce que Jésus-Christ a souffert à la veue des hommes, le lieu est bien op-

1) Ps. CVII, 16; Zach. IX, 11.

2) 1 Pierre III, 19.

1) Is. LIII, 5.

2) Act. II, 24.

portun de mettre conséquemment ce jugement invisible et incompréhensible, lequel il a soustenu devant Dieu, afin que nous sçachions que non-seulement son corps a esté livré pour le pris de nostre rédemption : mais qu'il y a eu un autre pris plus digne et plus excellent, d'avoir enduré les tormens espouvantables que doyyent sentir les damnez et perdus.

41 C'est en ce sens que saint Pierre dit que Jésus-Christ en ressuscitant a esté délivré des douleurs de mort, desquelles il estoit impossible qu'il fust détenu ou surmonté¹. Il ne nomme pas simplement la mort, mais il exprime que le Fils de Dieu a esté saisi des tristesses et angoisses que l'ire et la malédiction de Dieu engendre, comme elle est source et commencement de la mort. Car ce n'eust pas esté grande chose, qu'il se fust offert à endurer la mort sans aucune destresse ne perplexité, mais comme en se jouant. Le vray tesmoignage de sa miséricorde infinie a esté, de ne point fuir la mort, laquelle il avoit en horreur extrême. Il n'y a doute aussi, que l'Apostre en l'Épistre aux Hébreux n'enseigne le mesme, en disant que Jésus-Christ a esté exaucé de sa crainte². Les autres traduisent révérence ou piété : mais la grammaire et la matière qui est là traitté monstrent que c'est mal à propos. Jésus-Christ doncques ayant prié avec larmes et hauts cris, a esté exaucé de sa crainte : non pas pour estre exempté de la mort, mais pour n'y estre point englouti comme pécheur, pource qu'il soustenoit là nostre personne. Et de fait, on ne peut imaginer abysme plus espouvantable, que de se sentir estre délaissé et abandonné de Dieu, n'en recevoir aide quand on l'invoque, et n'attendre autre chose sinon qu'il ait conspiré à nous perdre et détruire. Or nous voyons Jésus-Christ en estre venu jusques-là : tellement qu'il a esté contraint, tant l'angoisse le pressoit, de crier : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu laissé³? Car ce qu'aucuns exposent, qu'il a dit cela plustost selon l'opinion des autres que de sa propre affection, n'est point vray-semblable : veu qu'on apperçoit

clairement que ceste parole venoit d'une profonde amertume de cœur⁴. Toutesfois par cela nous ne voulons inférer, que Dieu ait jamais esté ou adversaire ou courroucé à son Christ. Car comment se courrouceroit le Père à son Fils bien-aimé, auquel il dit qu'il a prins tout son plaisir⁵. Ou, comment Christ appaiserait-il le Père envers les hommes par son intercession, s'il l'avoit courroucé contre soy? Mais nous disons qu'il a soustenu la pesanteur de la vengeance de Dieu, entant qu'il a esté frappé et affligé de sa main, et a expérimenté tous les signes que Dieu monstre aux pécheurs, en se courrouçant contre eux et les punissant. Pourtant saint Hilaire dit, que par ceste descente nous avons obtenu ce bien, que la mort soit maintenant abolie⁶. Et en d'autres passages il ne va point loin de nostre propos, comme quand il dit, que la croix, la mort et les enfers sont nostre vie⁷. Item, Le Fils de Dieu est aux enfers : mais l'homme est exalté au ciel⁸. Mais quel besoin est-il d'alléguer tesmoignages d'un homme privé, veu que l'Apostre afferme le semblable, disant que ce fruit nous revient de la victoire de nostre Seigneur Jésus, que nous sommes délivrés de la servitude à laquelle nous estions sujets pour la crainte de la mort? Il a falu doncques que Jésus-Christ vainquist toutes les frayeurs qui naturellement sollicitent et tormentent tous hommes mortels : ce qui ne se pouvoit faire qu'en combatant. Or que la tristesse de Jésus-Christ n'avoit point esté vulgaire, ou conceue à la volée, il apperra tantost. En somme, Jésus-Christ combatant contre la puissance du diable, contre l'horreur de la mort, contre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire, et en a triomphé : afin que nous ne craignons plus en la mort les choses que nostre Prince a abolies et anéanties.

42 Certains brouillons dressent les cornes contre ceste doctrine : et combien que ce soyent gens ignorans : si est-ce qu'ils sont plustost poussez de malice que

1) Act. II, 24.

2) Hébr. V, 7.

3) Matth. XXVII, 46; Ps. XXII, 2.

4) Vide Cyrill., *De rect. fid. ad Reginas*, lib. II.

5) Matth. III, 17.

6) *De Trin.*, lib. IV.7) *De Trin.*, lib. II.

8) Lib. III.

de bestise, comme ils ne cherchent que d'abbayer. Ils disent doncques que je fay grande injure à Jésus-Christ, pource qu'il n'est point convenable qu'il ait craint pour le salut de son âme. Puis ils se desbordent plus outre en leur calomnie : c'est que j'attribue au Fils de Dieu désespoir, contraire à la foy. Premièrement, quant à la crainte et estonnement de Jésus-Christ, que les Evangélistes preschent si clairement, ces canailles sont trop hardis d'en esmouvoir question. Car devant que le temps de la mort veinst, il est dit qu'il a esté troublé en esprit et affligé d'angoisse : quand c'est venu à joindre, qu'il a commencé d'estre plus fort espovanté. Si quelqu'un dit que ç'a esté feintise, l'eschappatoire est trop vilene. Nous avons doncques, comme dit saint Ambroise, à confesser franchement la tristesse de Jésus-Christ, si nous n'avons honte de sa croix. Et de faict, si son âme n'eust esté participante du chastiment qu'il a porté, il eust esté seulement Rédempteur des corps. Ainsi, il a combatu pour relever ceux qui estans jettez par terre ne pouvoient pas se relever. Or tant s'en faut que cecy amoindrisse en rien sa gloire céleste, que nous avons à y contempler sa bonté : laquelle y reluit d'une façon admirable, en ce qu'il n'a point desdaigné de recevoir nos infirmités sur soy. Et voylà dont a tiré l'Apostre l'argument de consolation qu'il nous donne en destresses et douleurs, c'est que nostre Médiateur a expérimenté nos foiblesses, afin d'en avoir compassion, et estre tant plus enclin à y subvenir¹. Les contredisans allèguent qu'on fait tort à Jésus-Christ en luy attribuant une passion vicieuse. Voire, comme s'ils estoient plus sages que l'Esprit de Dieu, qui accorde les deux ensemble : c'est que Jésus-Christ a esté tenté en tout et par tout comme nous, et toutesfois sans péché. Nous ne devons doncques trouver l'infirmité de Jésus-Christ estrange, à laquelle il s'est assujeti : non pas estant contraint par violence ou nécessité, mais estant induit de sa miséricorde et de la pure amour qu'il nous a portée. Or tout

ce qu'il a souffert de son bon gré pour nous, ne diminue rien de sa vertu. Ces mesdisans ne recognoissent point que telle foiblesse de Jésus-Christ a esté pure de toute macule et vice, pource qu'elle s'est tenue entre les bornes de l'obéissance de Dieu. Car pource qu'on ne peut appercevoir une droicte modération en nostre nature ainsi corrompue qu'elle est, veu que toutes passions y sont troublées et excessives en leur impétuosité, ils mesurent le Fils de Dieu à ceste aulne commune. Or il y a grande diversité : car luy estant entier et sans aucune tache d'imperfection, il a eu ses affections tellement modérées, qu'on n'y scauroit trouver nul excès. Il a doncques peu estre semblable à nous en douleur, crainte et estonnement, et toutesfois différer en ceste marque. Estans convaincus, ils se tournent à une autre cavillation : Combien que Jésus-Christ ait craint la mort, toutesfois qu'il n'a pas redouté la malédiction et l'ire de Dieu, de laquelle il se sentoit asseuré. Mais je prie les lecteurs de considérer combien il seroit honorable à Christ d'avoir esté plus craintif et couard que beaucoup de gens de cœur failli. Les brigans et malfaiteurs prennent le frein aux dents pour aller à la mort : plusieurs la mesprisent de telle constance qu'il semble que ce leur soit un jeu, les autres la portent tout doucement : que le Fils de Dieu en ait esté si fort estonné et comme transi, quelle constance ou magnanimité seroit-ce? Car les Evangélistes récitent de luy ce qu'on estimeroit estre incroyable et contre nature : c'est que pour la véhémence de sa destresse, les gouttes de sang luy sont tombées de la face. Et ne faut pas dire qu'il ait fait une telle monstre devant les hommes, veu qu'il prioit secrètement son Père en un lieu à l'escart. Et la doute est encores mieux ostée, par ce qu'il a esté nécessaire que les Anges descendissent du ciel pour le consoler d'une façon nouvelle et non accoustumée. Quelle honte seroit-ce, que le Fils de Dieu eust esté si efféminé, de se tormenter jusques-là pour la mort commune, qu'il suast sang et ne peust estre récréé que par la vue des Anges? Poisons bien aussi ceste prière

1) Hébr. IV, 15.

qu'il a réitérée trois fois : asçavoir, Père s'il est possible, que ce hanap soit osté arriere de moy¹ : et il nous sera facile d'en juger, d'autant qu'elle n'est procédée que d'une amertume incroyable, que Jésus-Christ a eu un combat plus aspre et difficile que contre la mort commune. Dont il appert que ces brouillons ausquels je respon, gazouillent témérairement de choses incognues, pource que jamais ils n'ont appréhendé ne jugé que c'est ou que vaut d'estre racheté du jugement de Dieu. Or c'est nostre sagesse, de sentir à bon escient combien nostre salut a cousté au Fils de Dieu. Si maintenant quelqu'un demande, asçavoir si Jésus-Christ est descendu aux enfers quand il a requis son Père d'estre affranchi de la mort : Je respon que c'en a esté un commencement. Dont aussi on peut conclurre, combien les tormens qu'il a endurez ont esté horribles pour l'effrayer, veu qu'il cognoissoit qu'il luy convenoit respondre au siège judicial de Dieu, comme coupable de tous nos maléfices. Or combien que pour peu de temps la vertu divine de son Esprit se soit tenue cachée pour donner lieu à l'infirmité de la chair, jusques à ce que Jésus-Christ se fust acquitté de nostre salut : néantmoins il nous faut sçavoir que la tentation qu'il a endurée du sentiment de crainte et douleur, a esté telle, qu'elle ne répugnoit point à la foy. En quoy aussi a esté accompli ce que nous avons allégué du sermon de saint Pierre, qu'il estoit impossible qu'il fust déteü de douleurs de mort² : veu qu'en se sentant comme délaissé de Dieu, il n'est point décliné tant peu que ce soit de la fiance qu'il avoit en sa bonté. Ce que montre ceste prière, en laquelle il s'escrie pour la véhémence de la douleur qu'il endure, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu délaissé³ ? Car combien qu'il soit angoissé outre mesure, si ne laisse-il pas d'appeler son Dieu, celuy duquel il se plaint d'estre abandonné. Dont l'erreur d'Apollinaire ancien hérétique est convaincu, et pareillement de ceux qu'on a appelez Monothélites. Car

Apollinaire a controuvé que l'Esprit éternel estoit au lieu d'âme en Jésus-Christ, tellement qu'il le faisoit demi-homme seulement. Et ç'a esté une absurdité trop lourde : comme si Jésus-Christ eust peu effacer autrement nos péchez, qu'en obéissant à son Père. Et où sera l'affection ou volonté d'obéir, sinon en l'âme, laquelle a esté troublée en Jésus-Christ, afin que les nostres estans affranchies de tremblement et inquiétude, ayent paix et repos ? Quant est des Monothélites, qui ont voulu faire accroire que Jésus-Christ n'avoit qu'une volonté, nous voyons que selon l'homme il n'a point voulu ce qu'il vouloit selon sa nature divine. Je laisse à dire, qu'il dompte et surmonte la crainte dont nous avons parlé, par une affection contraire. Car il y a grande apparence de contrariété en ce qu'il dit, Père, délivre-moy de ceste heure : mais pour ceste cause suis-je venu à ceste heure : Père, glorifie ton Fils⁴. Tant y a qu'en ceste perplexité il n'y a eu nul débordement, ni intempérance, telle qu'on la cognoist en nous, mesmes quand nous mettons peine et nous efforçons à nous réfréner.

43 S'ensuit la résurrection des morts, sans laquelle tout ce que nous avons déduit jusques yci seroit imparfait. Car d'autant qu'en la croix, en la mort et en la sépulture de Christ n'y apparoist qu'infirmité : il faut que la foy passe outre, pour estre pleinement corroborée. Pourtant, combien qu'en sa mort nous ayons entier accomplissement de salut, veu que par icelle nous sommes réconciliez à Dieu, il a esté satisfait à son juste jugement, la malédiction a esté abolie, et avons esté acquittez de toutes les peines dont nous estions redevables : néantmoins il n'est pas dit que par la mort nous ayons esté ressuscitez en espérance vive, mais par la résurrection². Car comme luy en ressuscitant s'est monstré vainqueur de la mort, ainsi la victoire de nostre mort consiste en sa résurrection. Les mots de saint Paul monstrent mieux que cela veut dire, quand il dit qu'il est mort pour nos péchez et ressuscité pour nostre jus-

1) Matth. XXVI, 39.
3) Matth. XXVII, 46.

2) Act. II, 24.

1) Jean XII, 27, 28.

2) 1 Pierre I, 3.

tification¹ : comme s'il disoit que par sa mort le péché a esté osté : par sa résurrection, la justice a esté instaurée. Car comment en mourant nous eust-il peu délivrer de la mort, s'il eust succombé à icelle? Comment nous eust-il acquis la victoire, s'il eust défailli au combat? Pourtant nous partissons tellement la substance de nostre salut entre la mort de Christ et sa résurrection, que nous disons par la mort le péché avoir esté destruit, et la mort effacée : par la résurrection, la justice établie, et la vie remise au-dessus : et en telle sorte, que c'est par le moyen de la résurrection, que la mort a son efficace. Parquoy saint Paul nous monstre que Jésus-Christ a esté déclaré Fils de Dieu en sa résurrection : pource qu'alors il a desployé sa vertu céleste, laquelle est comme un clair miroir de sa divinité, et un ferme appuy de nostre foy. Comme en l'autre passage il dit qu'il a souffert selon l'infirmité de la chair, et est ressuscité de la vertu de son Esprit². Selon le mesme sens, en traittant de la perfection il dit, Je m'efforce afin de le cognoistre, et la vertu de sa résurrection³. Au reste, il adjouste tantost après, qu'il poursuit d'estre conjoint et associé à sa mort. A quoy s'accorde trèsbien le dire de saint Pierre, que Dieu l'a ressuscité des morts, et luy a donné gloire, afin que nostre foy et espérance fust en Dieu⁴ : non pas que nostre foy estant appuyée sur la mort de Jésus-Christ, chancelle : mais que la vertu de Dieu, qui nous garde sous la foy, se descouvre principalement et démontre en la résurrection. Qu'il nous souviene doncques, que toutesfois et quantes qu'il est fait mention seulement de la mort, que ce qui est propre à la résurrection y est compris : qu'il y a aussi une mesme raison et forme de parler, quand la résurrection est nommée seule, pource qu'elle tire avec soy ce qui convient spécialement à la mort. Mais pource que Jésus-Christ en ressuscitant s'est acquis la palme de victoire pour estre résurrection et vie, saint Paul à bon droict débat et maintient que la foy seroit anéan-

tie, et que l'Evangile ne seroit que fallace et mensonge¹, sinon que nous fussions bien persuadez en nos cœurs de la résurrection de Jésus-Christ. Parquoy en l'autre passage, après qu'il s'est glorifié en la mort de Jésus-Christ contre toutes les frayeurs de damnation qui nous troublent, il adjouste pour mieux amplifier, que celui qui est mort, est mesmes ressuscité, et apparoist devant Dieu Intercesseur pour nous². D'avantage, comme nous avons ci-devant exposé que la mortification de nostre chair dépend de la communication de la croix de Christ, aussi il faut entendre qu'il y a un autre fruit correspondant à cestuy-là, provenant de sa résurrection. Car nous sommes, comme dit l'Apostre, entez en la similitude de sa mort, afin qu'estans participans de sa résurrection, nous cheminions en nouveauté de vie³. Parquoy en un autre lieu, comme il déduit un argument de ce que nous sommes morts avec Christ, qu'il nous faut mortifier nos membres sur la terre : aussi de ce que nous sommes ressuscitez avec Christ, il infère qu'il nous faut chercher les choses célestielles⁴. Par lesquelles paroles non-seulement il nous exhorte à nouvelle vie, à l'exemple de Christ ressuscité : mais il enseigne que cela se fait par sa vertu, que nous soyons régénerez en justice. Nous avons une troisième utilité de ceste résurrection : c'est que comme ayans une arre de la résurrection, nous en sommes rendus plus certains de la nostre : d'autant que celle de Christ en est le fondement et la substance, comme il en est parlé plus à plein en la première aux Corinthiens. Il faut aussi en passant noter qu'il est dit estre ressuscité des morts : en quoy la vérité de sa mort et résurrection est signifiée, comme s'il estoit dit qu'il a souffert une mesme mort que les autres hommes, et qu'il a receu immortalité en la mesme chair qu'il avoit prise mortelle.

44 Ce n'est pas aussi un article superflu, qu'il est monté au ciel après estre ressuscité : car combien que Christ ait commencé en ressuscitant à magnifier sa

1) Rom. IV, 25.

3) Phil. III, 9, 10.

2) 2 Cor. XIII, 4.

4) 1 Pierre I, 21.

1) 1 Cor. XV, 17.

3) Rom. VI, 4.

2) Rom. VIII, 34.

4) Col. III, 1-5.

gloire et vertu, ayant despoillé la condition basse et contemptible de ceste vie mortelle, et l'ignominie de la croix, toutesfois il a vrayement lors exalté son règne, quand il est monté au ciel : ce que l'Apostre démontre, quand il dit qu'il est monté pour accomplir toutes choses¹ : où en mettant une espèce de contrariété quant aux mots, il advertit qu'il y a un bon accord entre les deux : pource que Jésus-Christ s'est tellement desparty de nous, qu'il nous est présent d'une façon plus utile que quand il a conversé en terre, estant logé comme en un domicile estroit. Parquoy saint Jehan, après avoir récité que Jésus-Christ convioit à boire de l'eau vive tous ceux qui avoyent soif, adjouste tantost après, que le saint Esprit n'estoit pas encores donné, pource que Jésus-Christ n'estoit point encores glorifié². Ce que le Seigneur mesme a testifié à ses disciples : Il vous est expédient que je m'en aille : car si je ne m'en vay, le Consolateur ne viendra point³. Pareillement il les console quant au regret qu'ils pouvoient concevoir de son absence corporelle, disant qu'il ne les délaissera point orphelins, mais qu'il viendra derechef à eux, voire d'une façon invisible : toutesfois plus désirable, pource qu'alors ils seront enseignés d'une expérience plus certaine, que l'Empire qui luy est donné, et l'autorité qu'il exerce suffit non-seulement à vivre bien et heureusement, mais aussi à mourir de mesmes. Et de fait, nous voyons combien il a plus largement espandu les grâces de son Esprit, combien il a plus amplifié sa majesté, combien il a déclaré d'avantage sa puissance, tant en aidant les siens, qu'en abatant ses ennemis. Estant doncques receu au ciel, il a bien osté la présence de son corps de nostre veue⁴, mais non pas pour laisser d'assister aux fidèles qui ont encores à cheminer en terre : ains pour gouverner le monde par une vertu plus présente qu'au paravant. Et de fait, ce qu'il avoit promis d'estre avec nous jusques à la consommation du siècle⁵, a esté accompli par

ceste Ascension : en laquelle comme le corps a esté eslevé sur tous les cieus, ainsi la vertu et efficace s'est espandue outre toutes les limites du ciel et de la terre. Ce que j'aime mieux expliquer par les paroles de saint Augustin, que par les miennes : Jésus-Christ, dit-il, devoit aller par la mort à la dextre de son Père, pour de là venir juger les vifs et les morts en présence corporelle, comme il est monté. Car par présence spirituelle il devoit estre avec ses Apostres après son ascension¹. En un autre passage il parle encores plus clairement : Selon la grâce invisible et infinie de Jésus-Christ, dit-il, est accompli ce qu'il disoit à ses Apostres : Voyci, je suis tousjours avec vous jusques à la fin du siècle². Mais selon la chair laquelle il a vestue, selon ce qu'il est nay de la Vierge, selon ce qu'il a esté prins des Juifs, selon ce qu'il a esté pendu en la croix, et puis déposé d'icelle pour estre enseveli et mis au sépulchre, selon ce qu'il s'est manifesté après sa résurrection, est accomplie ceste sentence, Vous ne m'aurez pas tousjours avec vous³. Pourquoi ? D'autant que selon la présence de son corps il a conversé avec ses disciples quarante jours, et eux voyans il est monté au ciel, et n'est plus ici : car il est là assis à la dextre de Dieu son Père⁴ : et est encores yci, d'autant qu'il n'a point retiré la présence de sa majesté. Parquoy nous avons tousjours Jésus-Christ avec nous selon la présence de sa majesté : quant à la présence de sa chair, il a dit à ses disciples, Vous ne m'aurez pas tousjours avec vous. Car pour peu de jours l'Eglise l'a eu présent selon la chair : maintenant elle le possède par foy, mais elle ne le voit point des yeux.

45 Parquoy il est incontinent adjouste, qu'il est assis à la dextre du Père. Laquelle similitude est prinse des Roys : dont les lieutenans, ausquels ils donnent la charge de gouverner, sont comme leurs assesseurs. Ainsi Christ, auquel le Père veut estre exalté, et par la main duquel il veut exercer sa seigneurie, est dit estre assis à la dextre du Père. Par laquelle parole

1) Ephés. IV, 10.

2) Jean VII, 37, 39.

3) Jean XVI, 7.

4) Act. I, 9.

5) Matth. XXVIII, 20.

1) *Tract. in Evang. Joan.*, CIX.2) *Tract. in Joan.*, L.

3) Matth. XXVI, 11.

4) Act. I, 3, 9.

il faut entendre qu'il a esté ordonné Seigneur du ciel et de la terre, et qu'il en a prins solennellement la possession : et non-seulement qu'il l'a prise une fois, mais qu'il la maintient jusques à tant qu'il descendra au jour du jugement. Car ainsi l'expose l'Apostre, quand il dit que le Père l'a constitué à sa dextre sur toute principauté, et puissance, et vertu, et domination, et tout nom qui est renommé non-seulement en ce siècle, mais aussi en l'autre : et qu'il a assujeti toutes choses sous ses pieds : et qu'il l'a mis Chef en l'Eglise sur toutes choses ¹. Nous voyons à quoy tend ce qui est dit, que Jésus-Christ est assis : asçavoir que toutes créatures tant célestes que terriennes honorent sa majesté, sont gouvernées par sa main, obéissent à son plaisir, et sont sujettes à sa vertu. Et ne veulent autre chose dire les Apostres, quand ils en font si souvent mention, sinon que toutes choses ont esté permises à son commandement ². Pourtant ceux qui pensent que par ce mot est simplement signifiée la béatitude en laquelle a esté reçu Jésus-Christ, s'abusent en cela. Or il ne doit chaloir que saint Estiene aux Actes témoigne qu'il l'a veu comme estant debout ³ : car il est yci question non pas de la disposition du corps, mais de la majesté de son Empire : tellement Qu'estre assis ne signifie autre chose que présider au throne céleste.

46 De cela revienent divers proufits à nostre foy. Car nous entendons que le Seigneur Jésus par son ascension au ciel nous y a fait ouverture, laquelle estoit fermée par Adam ⁴. Car puis qu'il y est entré en nostre chair : et comme en nostre nom, de cela il s'ensuit ce que dit l'Apostre, que desjà aucunement nous sommes assis avec luy aux lieux célestes ⁵ : asçavoir, d'autant que nous n'en avons point une espérance nue, mais en avons desjà la possession en nostre Chef. D'avantage, nous reconnoissons que ce n'est pas sans nostre grand bien qu'il réside avec le Père. Car estant entré au

Sanctuaire qui n'est point fait de main d'homme, il apparoist là continuellement pour nostre advocat et intercesseur ¹, convertissant tellement les yeux du Père en sa justice, qu'il les destourne du regard de nos péchez : nous réconciliant tellement son cœur, qu'il nous donne accès par son intercession à son throne, nous y préparant grâce et élémence, et faisant qu'il ne nous soit horrible comme il doit estre à tous pécheurs. Tiercement en cest article nous concevons la puissance de Jésus-Christ, en laquelle est située nostre force et vertu, nostre aide et la gloire que nous avons contre les enfers. Car en montant au ciel, il a mené ses adversaires captifs ² : et les ayant despoillez, il a enrichy son peuple, et de jour en jour l'enrichit de grâces spirituelles. Il est doncques assis en haut, afin que de là espendant sur nous sa vertu, il nous vivifie en vie spirituelle, et nous sanctifie par son Esprit afin d'orner son Eglise de plusieurs dons précieux : afin de la conserver par sa protection à l'encontre de toute nuisance : afin de réprimer et confondre par sa puissance tous les ennemis de sa croix et de nostre salut : finalement afin d'obtenir toute puissance au ciel et en terre, jusques à ce qu'il aura vaincu et détruit tous ses ennemis qui sont aussi les nostres, et qu'il aura achevé d'édifier son Eglise ³. Et voylà quel est le vray estat de son Royaume, et la puissance que le Père luy a donné jusques à ce qu'il accomplisse le dernier acte venant juger les vifs et les morts.

47 Dés maintenant les serviteurs de Jésus-Christ ont assez de signes pour cognoistre la présence de sa vertu. Mais d'autant que son règne est encores obscurcy et caché sous l'humilité de la chair, ce n'est pas sans cause que la foy est yci dirigée à sa présence visible, laquelle il manifestera au dernier jour. Car il descendra en forme visible, comme on l'a veu monter : et apparoistra à tous avec la majesté inénarrable de son règne, avec la lumière d'immortalité, avec la puissance infinie de sa divinité en la compa-

1) Ephés. I, 20; Phil. II, 9; Ephés. IV, 15.

2) Act. II, 30-33; III, 21; Heb. I, 7.

3) Act. VII, 56. 4) Aug., *De Fide et sym.*, cap. VIII.

5) Ephés. II, 6.

1) Heb. VII, 25; IX, 41; Rom. VIII, 34.

2) Ephés. IV, 8.

3) Ps. CX, 4.

gnie de ses Anges ¹. De là donc il nous est commandé d'attendre nostre Rédempteur au jour qu'il séparera les agneaux des boucs ², les esleus des réprouvez : et n'y aura nul, ne vivant ne mort, qui puisse eschapper son jugement. Car le son de la trompette sera ouy de tous les bouts du monde : par laquelle tous hommes seront appelez et citez à son throne judicial, tant ceux qui seront pour lors en vie, que ceux qui seront trespassez au paravant. Il y en a aucuns qui exposent par les vivans et les morts, les bons et les mauvais. Et de fait, nous voyons qu'aucuns des Anciens ont douté comment ils devoient exposer ces vocables : mais le premier sens est beaucoup plus convenable, d'autant qu'il est plus simple et moins contraint, et prins de la manière accoustumée de l'Ecriture. Et ne contrevient point ce qui est dit par l'Apostre, qu'il est une fois estably à tous hommes de mourir ³. Car combien que ceux qui seront pour lors en la vie mortelle quand le jugement viendra, ne mourront point selon l'ordre naturel, toutesfois la mutation qu'ils souffriront, d'autant qu'elle aura grande convenance à la mort, n'est pas sans raison appelée mort. Il est certain que tous ne reposeront pas longuement : ce que l'Ecriture appelle dormir : mais tous seront muez et changez ⁴. Qu'est-ce à dire cela ? c'est que leur vie mortelle sera abolie en une minute de temps et transformée en une nouvelle nature. Nul ne peut nier qu'un tel abolissement de la chair ne soit une mort. Néanmoins cela ce pendant demeure tousjours vray, que les vivans et les morts seront citez en jugement. Car les morts qui sont en Christ, ressusciteront les premiers : puis après ceux qui seront survivans, viendront au-devant du Seigneur en l'air : comme dit saint Paul ⁵. Et de fait, il est vray-semblable que cest article a esté prins de la prédication de saint Pierre, selon que saint Luc récite, et de l'adjuration notable que fait saint Paul à Timothée, où il est nommément parlé des vivans et des morts ⁶.

48 De là nous revient une singulière consolation, que nous oyons la puissance de juger estre donnée à celuy qui nous a ordonnez comme participans de son honneur à faire jugement : tant s'en faut qu'il monte en son throne pour nous condamner ¹. Car comment un Prince de si grande clémence perdroit-il son peuple ? comment le chef dissiperoit-il ses membres ? comment l'avocat condamneroit-il ceux dont il a prins la défense ? Et si l'Apostre ose se glorifier, qu'il n'y a nul qui puisse condamner quand Jésus-Christ intercède pour nous ², il est encores plus certain que Christ estant nostre intercesseur, ne nous condamnera point, veu qu'il a prins nostre cause en main, et a promis de nous soustenir. Ce n'est pas certes une petite assurance, de dire que nous ne comparoistrions point devant autre siège judicial, que celuy de nostre Rédempteur, duquel nous attendons salut ³. D'avantage nous avons yci, que celuy qui nous promet maintenant par son Evangile béatitude éternelle, ratifiera lors sa promesse, en faisant jugement. Le Père doncques a tellement honoré son Fils, en luy attribuant autorité de juger, qu'en ce faisant il a pourveu à consoler les consciences de ses serviteurs, lesquelles pourroyent trembler de l'horreur du jugement, si elles n'y avoyent certaine espérance. Jusques yci j'ay suivy l'ordre du Symbole qu'on appelle des Apostres, pource que là nous pouvons veoir comme en un tableau, par les articles qui y sont contenus, en quoy gist nostre salut : et par ce moyen aussi entendons à quelles choses il nous faut arrester pour obtenir salut en Jésus-Christ. J'ay desjà dit qu'il ne nous faut pas beaucoup soucier de l'auteur de ce Sommaire. Les Anciens d'un commun accord l'attribuent aux Apostres : soit qu'ils estimassent qu'il avoit esté laissé d'eux par escrit, soit qu'ils ayent voulu authoriser la doctrine laquelle ils sçavoient estre provenue d'eux, et fidèlement baillée de main en main. Et de fait, je ne doute point que ce n'ait esté une confession receue sans contredit dès la première origine de l'E-

1) Act. I, 11 ; Malth. XXIV, 30. 2) Matth. XXV, 31, 32.

3) Heb. IX, 27.

4) 1 Cor. XV, 51.

5) 1 Thess. IV, 16, 17.

6) Act. X, 42 ; 2 Tim. IV, 1.

1) Matth. XIX, 28.

2) Rom. VIII, 33.

3) Vide Ambros. De Jac., lib. I, cap. VI.

glise, et mesmes du temps des Apostres. Il est aussi vray-semblable qu'un tel sommaire n'a pas esté composé par quelque homme privé : veu que dès le commencement il a obtenu autorité sacrée entre les fidèles ; ce qui nous doit estre le principal est hors de dispute : asçavoir que toute l'histoire de nostre foy y est brièvement racontée en tel ordre et distinction, qu'il ne nous faut chercher d'avantage, et que rien n'y est mis qui ne soit prouvé par fermes tesmoignages de l'Escriture. Cela cognu, ce seroit chose inutile de beaucoup travailler à nous enquerir de l'auteur, ou débatre avec celuy qui ne s'accordera point avec nous, sinon que nous soyons si difficiles à contenter, que ce ne nous soit point assez d'estre enseignés par l'Esprit de Dieu en la vérité infallible, si nous ne sçavons de quelle bouche elle a esté proférée, ou de quelle main elle a esté écrite.

19 Or puis que nous voyons toute la somme et toutes les parties de nostre salut estre comprises en Jésus-Christ, il nous faut garder d'en transférer ailleurs la moindre portion qu'on sçaurroit dire. Si nous cherchons salut : le seul nom de Jésus nous enseigne qu'il est en luy. Si nous désirons les dons du saint Esprit : nous les trouverons en son onction. Si nous cherchons force : elle est en sa seigneurie. Si nous voulons trouver douceur et bénignité : sa nativité nous la

présente, par laquelle il a esté fait semblable à nous, pour apprendre d'estre pitoyable. Si nous demandons rédemption : sa passion nous la donne. En sa damnation nous avons nostre absolution. Si nous désirons que la malédiction nous soit remise : nous obtenons ce bien-là en sa croix. La satisfaction, nous l'avons en son sacrifice : purgation, en son sang : nostre réconciliation a esté faite par sa descente aux enfers. La mortification de nostre chair gist en son sépulchre : la nouveauté de vie en sa résurrection : en laquelle aussi nous avons espérance d'immortalité. Si nous cherchons l'héritage céleste : il nous est assuré par son ascension. Si nous cherchons aide et confort, et abondance de tous biens : nous l'avons en son règne. Si nous désirons d'attendre le jugement en seureté : nous avons aussi ce bien, en ce qu'il est nostre Juge. En somme, puis que les thrésors de tous biens sont en luy, il nous les faut de là puiser pour estre rassasiés, et non d'ailleurs. Car ceux qui non contens de luy, vacillent çà et là en diverses espérances : mesmes quand ils auroyent leur principal esgard en luy, si ne tiennent-ils pas la droicte voye, d'autant qu'ils des-tournent une partie de leurs pensées ailleurs. Combien que ceste desfiance ne peut entrer en nostre entendement, quand nous avons une fois bien cognu ses richesses.

CHAPITRE XVII.

Que Jésus-Christ vrayement nous a mérité la grâce de Dieu et salut.

1 Il y a une question à expédier pour la fin, c'est qu'aucuns esprits volages s'esgarans en leurs subtilitez combien qu'ils confessent que nous obtenons salut par Jésus-Christ, toutesfois ne peuvent porter le nom de Mérite, pource qu'ils pensent que la grâce de Dieu en est obscurcie. Par ainsi ils veulent que Jésus-Christ ait esté instrument ou ministre de nostre salut, non pas auteur, chef et

capitaine, comme saint Pierre le nomme¹. Or je confesse bien que si quelqu'un le vouloit simplement ou en soy opposer au jugement de Dieu, qu'il n'y auroit point lieu à nul mérite : pource qu'il ne se trouvera point dignité en homme, qui puisse obliger Dieu, ou rien mériter envers luy ; mesmes comme saint Augustin dit très-

1) Act. III, 11.

bien, Notre Sauveur, entant qu'il est homme, et une clairté souveraine de la prédestination et grâce de Dieu, veu que la nature humaine qui est en luy n'a peu acquérir par aucuns mérites précédens d'œuvres ou de foy, qu'il fust ce qu'il est : Qu'on me responde, dit-il, comment il a peu mériter, pour estre prins de la Parole coéternelle du Père en unité de personne, pour estre Fils unique de Dieu¹. Ainsi la source de grâce, dont les parties s'espandent sur les membres selon la mesure de chacun, apparoist en nostre chef. Par ceste grâce chacun est fait Chrestien du commencement de sa foy, comme nostre Sauveur par icelle a esté fait Christ au commencement de son humanité. Item en un autre passage : Il n'y a patron ni exemple plus clair et notable de la prédestination gratuite, que nostre Médiateur. Car celui qui l'a fait homme juste de la semence de David, pour n'estre jamais injuste, voire sans aucun mérite précédent de la volonté d'iceluy, fait aussi justes ceux qui estoient injustes, en les faisant membres de ce chef². Parquoy en parlant du mérite de Jésus-Christ, nous n'en établissons pas le commencement en luy, mais nous montons au décret et à l'ordonnance de Dieu, laquelle en est la cause : d'autant qu'il l'a établi Médiateur de pure gratuité, pour nous acquérir salut. Et ainsi c'est inconsidérément fait, d'opposer le mérite de Jésus-Christ à la miséricorde de Dieu. Car il nous faut pratiquer la reigle vulgaire : que quand deux choses se rencontrent chacune en son degré, mesmes que l'une est accessoire de l'autre, il n'y a nulle répugnance. Parquoy rien n'empesche que la justification des hommes ne soit gratuite de la pure miséricorde de Dieu : et que le mérite de Jésus-Christ servant à icelle de moyen inférieur, n'y intervienne ; mais c'est à nos œuvres qu'il faut opposer tant la faveur et bonté de Dieu que l'obéissance de Christ, chacun des deux selon son ordre. Car Jésus-Christ n'a peu rien mériter que du bon plaisir de Dieu : mais pource qu'il estoit destiné et ordonné à cela, d'apaiser l'ire de Dieu par

son sacrifice, et effacer nos transgressions par son obéissance. En somme puis que le mérite de Jésus-Christ dépend et procède de la seule grâce de Dieu, laquelle nous a ordonné ceste manière de salut, il doit estre à bon droict opposé à toutes justices humaines, aussi bien que la cause dont il procède.

2 Ceste distinction se peut vérifier par beaucoup de passages de l'Escripture : comme, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a livré son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne périsse point¹. Nous voyons que la dilection de Dieu est mise en premier lieu, comme la cause souveraine ou la source : puis la foy en Jésus-Christ s'ensuit, comme la cause seconde et plus prochaine. Si quelqu'un réplique, que Jésus-Christ est seulement cause formelle, c'est-à-dire qui n'emporte point en soy vray effect, les mots que nous avons allégués ne souffrent point qu'on amoindrisse tant sa vertu. Car si nous sommes réputez justes par la foy laquelle repose en luy, il nous faut aussi chercher en luy-mesme la matière de nostre salut, ce qui se prouve par plusieurs lieux assez évidens : comme de saint Jehan, Non pas que nous l'ayons aimé les premiers, mais il nous a aimez le premier, et a envoyé son Fils propiciation pour nos péchez². En ces mots il démontre clairement que Dieu nous a établi le moyen de nous réconcilier avec luy en Jésus-Christ, afin que rien n'empeschast son amour envers nous. Et ce nom de Propiciation ou Appointement, emporte beaucoup. Car Dieu du temps qu'il nous aimoit, de l'autre costé nous estoit ennemi d'une façon qui ne se peut exprimer, jusques à ce qu'il a esté apaisé en Christ. A quoy se rapportent toutes ces sentences : que Jésus-Christ est la purgation de nos péchez. Item, qu'il a pleu à Dieu réconcilier toutes choses à soy par luy, pacifiant tous discours par le sang de sa croix en luy-mesme. Item, que Dieu estoit en Christ s'apaisant envers le monde, n'imputant point aux hommes leurs péchez³. Item, qu'il nous a eus agréables en son Fils bien-

1) *De praedest. sanct.*, lib. I, cap. XV.

2) *De Bono pers. corr.*, cap. VII.

1) Jean III, 16.

2) 1 Jean IV, 10.

3) 1 Jean II, 2 ; Col. I, 20 ; 2 Cor. V, 19.

aimé. Item que Jésus-Christ a réconcilié les Juifs et les Payens avec Dieu par sa croix¹. La raison de ce mystère se peut recueillir du premier chapitre des Ephésiens : là où saint Paul après avoir enseigné que nous avons esté esleus en Christ, adjoute que nous avons obtenu grâce en luy. Comment Dieu a-il commencé de recevoir en son amour et faveur ceux qu'il avoit aimez devant la création du monde, sinon d'autant qu'il a desployé son amour quand il a esté réconcilié par le sang de son Fils? Car d'autant que Dieu est la fontaine de toute justice, il est nécessaire, pendant que nous sommes pécheurs, que nous l'ayons pour ennemi et juge. Parquoy la justice telle que saint Paul la décrit, luy est commencement de nous aimer : c'est que celui qui estoit pur de tous péchez a esté fait péché pour nous, afin que nous soyons justice de Dieu en luy². Car il signifie que par le sacrifice de Jésus-Christ nous avons justice gratuite pour plaire à Dieu, estans autrement aliénez de luy par le péché, et enfans d'ire de nature. Au reste ceste distinction est notée, toutesfois et quantes que l'Escriture conjoint la grâce de Jésus-Christ avec l'amour de Dieu ; dont il s'ensuit que nostre Sauveur nous eslargit du sien qu'il a acquis pource qu'autrement il ne conviendroit pas que ceste louange luy fust attribuée à part, que la grâce est sienne et provenante de luy.

3 Or que Jésus-Christ nous ait acquis par son obéissance faveur envers le Père, et mesmes qu'il l'ait méritée, il appert et se peut recueillir sans doute de plusieurs tesmoignages de l'Escriture. Car je pren ce point pour résolu, que s'il a satisfait pour nos péchez, s'il a sustenu la peine qui nous estoit due, si par son obéissance il a apaisé l'ire de son Père, finalement si luy estant juste a souffert pour les pécheurs : il nous a acquis salut par sa justice; ce qui vaut autant que mériter. Or tesmoin saint Paul, il nous a réconciliés par sa mort³. Si la réconciliation n'a point de lieu, sinon qu'il y ait précédé offense, haine et divorce : le sens est tel, que Dieu, qui justement nous haysoit et

avoit en desdain à cause du péché, s'est appointé avec nous par la mort de son Fils, pour nous estre propice. Il faut bien aussi noter la comparaison que met saint Paul : c'est que comme nous avons esté faits pécheurs par la transgression d'un homme, aussi nous sommes restitués en justice par l'obéissance d'un homme⁴. Car le sens est tel, que tout ainsi que nous avons esté séparez de Dieu par la coulpe d'Adam, et destinez à perdition : aussi par l'obéissance de Jésus-Christ nous avons esté remis et receus en amour comme justes. Comme aussi il dit, que le don est pour effacer plusieurs délits, afin de nous justifier⁵.

4 Or quand nous disons que la grâce nous a esté acquise par le mérite de Jésus-Christ, nous entendons que nous avons esté purgez par son sang, et que sa mort a esté satisfaction pour effacer les péchez. Comme dit saint Jehan, que son sang nous purge, et le Sauveur mesme, Voyci mon sang qui est espandu en la rémission des péchez⁶. Si la vertu et effect du sang espandu, est que nos péchez ne nous soyent point imputez, il s'ensuit qu'il a esté satisfait par ce pris pour récompense au jugement de Dieu. A quoy s'accorde le dire de Jehan-Baptiste, Voyci l'Agneau de Dieu, qui oste le péché du monde⁷. Car il oppose Jésus-Christ à tous les sacrifices de la Loy : enseignant que tout ce que ces figures-là ont monstré, est accompli en luy. Or nous sçavons ce que Moysé réitére souvent : c'est que l'iniquité sera rachetée, le péché effacé et remis par les offrandes. Brief les figures anciennes nous déclairent trèsbien quelle est la vertu et efficace de la mort de Jésus-Christ. Et l'Apostre en l'Epistre aux Hébreux explique proprement le tout, en usant de ce principe, que le pardon ne se fait point sans effusion de sang⁸; dont il conclut que Jésus-Christ est apparu avec son sacrifice pour abolir le péché. Item, qu'il a esté offert pour abolir les péchez de plusieurs. Or il avoit dit un peu au paravant, qu'il n'est point entré au sanctuaire avec

1) Rom. V, 19.

2) Rom. V, 16.

3) 1 Jean I, 5; Luc XXII, 20.

4) Jean I, 29.

5) Hébr. IX, 22.

1) Ephés. I, 6; II, 16.

2) 2 Cor. V, 21.

3) Rom. V, 11.

sang de boucs ou de veaux, mais par son propre sang, pour trouver rédemption éternelle¹. D'avantage, quand il argue en la façon qui s'ensuit, Si le sang d'une génisse sanctifiée selon la pureté de la chair, par plus forte raison les consciences sont nettoyées des œuvres mortes par le sang de Christ². Il appert clairement que ceux qui n'attribuent point au sacrifice de Jésus-Christ, la vertu d'effacer les péchez, d'apaiser Dieu, et de luy satisfaire, amoindrissent par trop la grâce qui a esté figurée par les ombres de la Loy. Voylà pourquoy l'Apostre adjouste, que Jésus-Christ est Médiateur du Nouveau Testament, afin que sa mort intervenante pour récompenser et abolir les péchez qui demeurent sous la Loy, les fidèles qui sont appelez reçoivent la promesse de l'héritage éternel³. La similitude aussi que met saint Paul est bien à noter : asçavoir qu'il a esté fait malédiction pour nous⁴. Car c'eust esté chose superflue, voire absurde, que Jésus-Christ eust esté chargé de malédiction, sinon pour payer ce dont nous estions redevables, et par ce moyen nous acquérir justice : ce qu'emporte le tesmoignage d'Isaïe, que le chastiment de nostre paix a esté mis sur luy, et que nous sommes guairis par ses playes⁵. Car s'il n'avoit satisfait pour nos péchez, il ne seroit pas dit qu'il nous a appointez avec Dieu, se chargeant de la punition à laquelle nous estions obligez. A quoy respond ce qui s'ensuyt au Prophète, Je l'ay frappé pour l'iniquité de mon peuple : adjoustant l'interprétation de saint Pierre qui oste toute difficulté, c'est qu'il a porté nos péchez sur le bois⁶. Car il monstre que le fardeau de damnation a esté mis sur Jésus-Christ, pour nous en alléger.

5 Les Apostres aussi prononcent assez ouvertement, que Jésus-Christ a payé le pris et rançon pour nous racheter de l'obligation de mort, comme quand saint Paul dit, que nous sommes justifiés par la grâce d'iceluy, par la rédemption qu'il a faite : d'autant que Dieu l'a ordonné en appointment par la foy qui est en

son sang¹. Par ces mots l'Apostre magnifie la grâce de Dieu, en ce qu'il nous a donné le pris de rédemption en la mort de son Fils : puis il nous exhorte d'avoir nostre refuge au sang espandu, afin qu'estans justifiés par ce moyen nous puissions consister devant le Jugement de Dieu. Cela mesme est confirmé par le dire de saint Pierre : c'est que nous sommes rachetez non point d'or ne d'argent, mais du sang précieux de l'Agneau sans macule². Car telle comparaison, où il oppose l'un à l'autre, ne conviendroit pas, si ce pris du sang innocent n'eust emporté satisfaction pour les péchez. Pour laquelle raison saint Paul dit que nous avons esté rachetez précieusement. Et sans cela ce qu'il dit ailleurs ne consisteroit pas : c'est qu'il y a un seul Médiateur, lequel s'est donné pour pleige et rançon³. Car en ce faisant, il faut qu'il ait soustenu la peine que nous avions méritée. Parquoy le mesme Apostre, voulant définir que c'est de la rédemption au sang de Christ, l'appelle Rémission des péchez⁴ : comme s'il disoit que nous sommes justifiés ou absous devant Dieu, d'autant que ce sang-là respond en satisfaction. A quoy est conforme, l'autre passage : c'est que l'obligation qui nous estoit contraire, a esté effacée en la croix⁵. Car cela emporte qu'il y a eu payement et récompense pour nous délivrer de damnation. Nous devons bien aussi poiser ces mots de saint Paul, c'est que si nous sommes justifiés par les œuvres de la Loy, Jésus-Christ seroit mort en vain⁶. Car il signifie que nous devons chercher en Jésus-Christ ce que la Loy nous apporteroit si elle estoit deueement accomplie : ou bien que nous obtenons par la grâce de Christ ce que Dieu a promis à nos œuvres en la Loy : asçavoir, Qui fera ces choses, il vivra en icelles⁷ : ce qu'il confirme aussi bien au sermon qu'il fit en Antioche, selon qu'il est récité par saint Luc : où il dit, qu'en croyant en Jésus-Christ nous sommes justifiés de toutes les choses dont nous

1) Hébr. IX, 12.

2) Hébr. IX, 13, 14.

3) Hébr. IX, 15.

4) Gal. III, 13.

5) Is. LIII, 5.

6) 1 Pierre II, 24.

1) Rom. III, 25.

2) 1 Pierre I, 18, 19.

3) 1 Cor. VI, 20.

4) Col. I, 14.

5) Col. II, 14.

6) Gal. II, 22.

7) Lévi. XVIII, 5.

ne pouvons estre justifiez en la Loy de Moysé¹. Car si l'observation de la Loy est tenue pour justice, on ne peut nier que quand Jésus-Christ ayant prins ceste charge à soy, nous réconcilie par ce moyen à Dieu son Père, comme si nous estions parfaits observateurs de la Loy, il ne nous mérite faveur. Ce qu'il dit en l'Épistre aux Galates tend à un mesme but : c'est que Dieu envoyant son Fils l'a assujeti à la Loy, afin qu'il rachetast ceux qui estoient sous la Loy². Car de quoy serviroit ceste sujétion s'il ne nous eust acquis justice, s'obligeant à faire et accomplir ce que nous ne pouvions : et à payer, d'autant que nous n'avions de quoy ? Voylà dont vient l'imputation de justice sans œuvres, dont il est si souvent parlé : c'est que Dieu nous alloue en acquit la justice qui se trouve en nostre Seigneur Jésus³. Et de fait sa chair n'est point appelée Viande pour autre raison, que d'autant que nous trouvons en icelle substance de vie⁴. Or ceste vertu ne procède d'ailleurs, que de ce qu'il a esté crucifié pour le pris et récompense de tout ce que nous devons, comme saint Paul dit qu'il s'est offert en sacrifice de bonne odeur. Item, qu'il a souffert pour nos péchez, et est ressuscité pour nostre justice⁵. De quoy nous avons à conclurre, que non-seulement Jésus-Christ nous a esté donné pour salut, mais qu'en faveur de luy le Père nous est propice. Car il n'y a doute que ce que Dieu prononce sous figure par Isaïe, ne soit entièrement accompli en ce Rédempteur : Je le feray pour l'amour de moy, et pour l'amour de David mon serviteur⁶. De quoy saint Jehan nous est fidèle et suffisant expositeur, quand il dit que nos péchez nous sont remis en faveur du nom de Jésus-Christ⁷. Car combien que le nom de Christ ne soit point exprimé, le sens est assez notoire. Et en ce sens le Seigneur mesme prononce, Comme je vi à cause de mon Père, aussi vous vivrez à cause de moy⁸. Et à cecy mesme respond le dire de saint Paul, Il vous a esté donné pour

l'amour de Christ, non-seulement de croire en luy, mais aussi de souffrir pour luy¹.

6 Or de questionner si Jésus-Christ a rien mérité pour soy (comme font le Maistre des sentences et les Scholastiques) c'est une folle curiosité : et d'en déterminer comme ils font, c'est une audace téméraire. Car quel besoin estoit-il que le Fils de Dieu descendist en terre pour s'acquérir je ne sçay quoy de nouveau, luy qui avoit tout ? Et Dieu en exposant son conseil pourquoy il a envoyé son Fils, nous en oste tout scrupule : c'est qu'il n'a pas procuré le bien et utilité d'iceluy par les mérites qu'il pourroit avoir : mais qu'en le livrant à la mort il ne l'a point esparné, pour la grande amour qu'il portoit au monde². Ces sentences aussi sont bien à noter : L'enfant nous est nay, le Fils nous est donné. Item, Esjouy-toi fille de Sion : voyci ton Roy vient à toy juste³, etc. Car elles monstrent que Jésus-Christ a seulement pensé de nous et de nostre bien. Et s'il avoit voulu faire son prouffit, ce que dit saint Paul n'auroit nulle fermeté : c'est que Jésus-Christ nous a ratifié son amour, quand il est mort pour ses ennemis⁴, dont on peut recueillir qu'il n'a point eu esgard à soy. Ce que luy-mesme proteste ouvertement en ces mots, Je me sanctifie à cause d'eux⁵ : où il monstre qu'il ne cherche aucun avantage pour luy, puis qu'il transfère ailleurs le fruit de sa sainteté. Et de fait, c'est un point bien digne d'estre observé, que Jésus-Christ pour s'adonner du tout à nostre salut s'est comme oublié soy-mesme. Les Sorbonistes pervertissent le passage de saint Paul, l'appliquans à ce propos : c'est que pource que Jésus-Christ s'est humilié, le Père l'a exalté et luy a donné un nom souverain⁶. Car par quels mérites pouvoit-il, entant qu'il estoit homme, parvenir à ceste dignité, d'estre Juge du monde et chef des Anges, et jouir du souverain empire de Dieu, tellement qu'il n'y ait créatures ne célestes ne terriennes, qui puissent par leurs vertus approcher

1) Act. XIII, 38.

3) Rom. IV.

5) Ephés. V, 2 ; Rom. IV, 25.

7) 1 Jean II, 12.

2) Gal. IV, 4, 5.

4) Jean VI, 55.

6) Is. XXXVII, 35.

8) Jean VI, 57.

1) Phil. I, 29.

3) Is. IX, 5 ; Zach. IX, 9.

5) Jean XVII, 19.

2) Rom. VIII, 31.

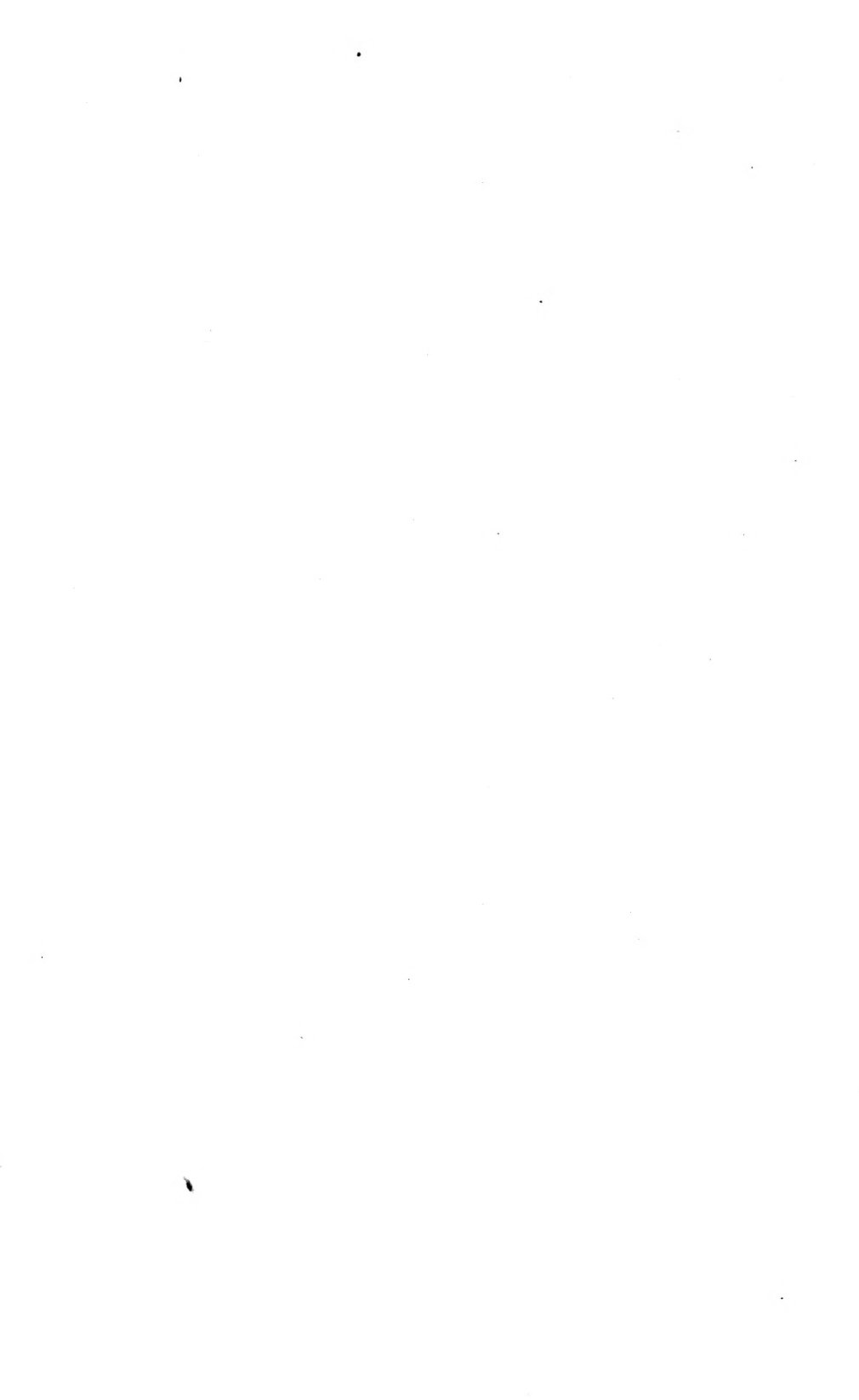
4) Rom. V, 10.

6) Phil. II, 9.

de la millième partie de sa majesté? Or quant à ce qu'ils s'arrestent à ce mot. Pourtant, la solution est bien aisée : c'est que saint Paul ne dispute point là pour quelle cause Jésus-Christ a esté eslevé, mais seulement montre un ordre qui nous doit estre en exemple : c'est que la

hautesse a suyvi l'anéantissement. Brief, il n'a voulu autre chose sinon ce qui est dit ailleurs, qu'il a falu que Jésus-Christ souffrist, et que par ce moyen il entrast en sa gloire ¹.

1) Luc XXIV, 26.



TABLE

PREMIER LIVRE.

*Qui est de cognoistre Dieu en tiltre et qualité de Créateur et souverain
Gouverneur du monde.*

CHAP. I. Comment la cognoissance de Dieu et de nous sont choses conjointes, et du moyen de ceste liaison.	4	corriger toute superstition, oppose exclusivement le vray Dieu à toutes les idoles des Payens.	36
CHAP. II. Que c'est de cognoistre Dieu, et à quelle fin tend ceste cognoissance.	3	CHAP. XI. Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible : et que tous ceux qui se dressent des images, se révoltent du vray Dieu.	38
CHAP. III. Que la cognoissance de Dieu est naturellement enracinée en l'esprit des hommes.	5	CHAP. XII. Comment Dieu se sépare d'avec les idoles, à fin d'estre entièrement servi luy seul.	48
CHAP. IV. Que ceste cognoissance ou est estouffée ou corrompue, partie par la sottise des hommes, partie par leur malice.	7	CHAP. XIII. Qu'en l'Ecriture nous sommes enseignez dès la création du monde, qu'en une essence de Dieu sont contenues trois personnes.	50
CHAP. V. Que la puissance de Dieu reult en la création du monde et au gouvernement continuel.	9	CHAP. XIV. Comment, par la création du monde et de toutes choses, l'Ecriture discerne le vray Dieu d'avec ceux qu'on a forgez.	74
CHAP. VI. Pour parvenir à Dieu le Créateur, il faut que l'Ecriture nous soit guide et maistresse.	49	CHAP. XV. Quel a esté l'homme en sa création : où il est traité de l'image de Dieu, des facultez de l'âme, du franc arbitre, et de la première intégrité de sa nature.	88
CHAP. VII. Par quels tesmoignages il faut que l'Ecriture nous soit approuvée, à ce que nous tenions son autorité certaine, asçavoir du saint Esprit : et que ç'a esté une impiété maudite, de dire qu'elle est fondée sur le jugement de l'Eglise.	22	CHAP. XVI. Que Dieu ayant créé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence, avec tout ce qui y est contenu.	96
CHAP. VIII. Qu'il y a des preuves certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Ecriture indubitable.	27	CHAP. XVII. Quel est le but de ceste doctrine pour en bien faire nostre profit.	105
CHAP. IX. Comme aucuns esprits escervelez pervertissent tous les principes de religion en quittant l'Ecriture pour voltiger après leurs fantasies, sous ombre de révelations du saint Esprit.	34	CHAP. XVIII. Que Dieu se sert tellement des meschans, et ploye leurs cœurs à exécuter ses jugemens, que toutesfois il demeure pur de toute tache et macule.	117
CHAP. X. Comment l'Ecriture, pour			

SECOND LIVRE.

Qui est de la cognoissance de Dieu, entant qu'il s'est monstré Rédempteur en Jésus-Christ : laquelle a esté cognue premièrement des Pères sous la Loy, et depuis nous a esté manifestée en l'Evangile.

CHAP. I. Comment, par la cheute et révolte d'Adam, tout le genre humain a esté asservi à malédiction, et est descheu de son origine, où il est aussi parlé du péché originel.	423	fois il n'a point esté plenment révélé que par l'Evangile.	233
CHAP. II. Que l'homme est maintenant despoillé de franc arbitre, et misérable-ment assujeti à tout mal.	431	CHAP. X. De la similitude du Vieil et Nouveau Testament.	237
CHAP. III. Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne mérite condamnation.	451	CHAP. XI. De la différence entre les deux Testamens.	250
CHAP. IV. Comment c'est que Dieu besongne aux coeurs des hommes.	463	CHAP. XII. Qu'il a falu que Jésus-Christ, pour faire office de Médiateur, fust fait homme.	259
CHAP. V. Combien les objections qu'on ameine pour défendre le franc arbitre sont de nulle valeur.	468	CHAP. XIII. Que Jésus-Christ a prins vraye substance de chair humaine.	265
CHAP. VI. Qu'il faut que l'homme estant perdu en soy, cherche sa rédemption en Jésus-Christ.	483	CHAP. XIV. Comment les deux natures font une seule personne au Médiateur.	270
CHAP. VII. Que la Loy a esté donnée, non pas pour arrester le peuple ancien à soy, mais pour nourrir l'espérance de salut qu'il devoit avoir en Jésus-Christ, jusques à ce qu'il veinst.	487	CHAP. XV. Que pour sçavoir à quelle fin Jésus-Christ nous a esté envoyé du Père, et ce qu'il nous a apporté, il faut principalement considérer trois choses en luy : l'office de Prophète, le royaume et la sacrificature.	277
CHAP. VIII. L'exposition de la Loy morale.	499	CHAP. XVI. Comment Jésus-Christ s'est acquitté de l'office de Médiateur, pour nous acquérir salut : où il est traité de sa mort, résurrection et ascension.	283
CHAP. IX. Que combien que Christ ait esté cognu des Juifs sous la Loy, toutes-		CHAP. XVII. Que Jésus-Christ vrayement nous a mérité la grâce de Dieu et salut.	298



Princeton Theological Seminary Speer Library



1 1012 01018 7286